



HAL
open science

**POLITIQUES DE RÉHABILITATION DES
QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES AU MAROC
ET MOBILISATION(S) DES HABITANTS. ÉTUDES
DE CAS DANS L'AGGLOMÉRATION DE RABAT
(RABAT, TÉMARA, SKHIRAT)**

Habiba Essahel

► **To cite this version:**

Habiba Essahel. POLITIQUES DE RÉHABILITATION DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES AU MAROC ET MOBILISATION(S) DES HABITANTS. ÉTUDES DE CAS DANS L'AGGLOMÉRATION DE RABAT (RABAT, TÉMARA, SKHIRAT). Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2011. Français. NNT: . tel-00673210

HAL Id: tel-00673210

<https://theses.hal.science/tel-00673210>

Submitted on 23 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université François Rabelais de Tours
École Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société
UMR 6173 CITERES (EMAM)

THÈSE présentée par :

ESSAHEL Habiba

soutenue le : 3 décembre 2011

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université François - Rabelais**

Discipline/ Spécialité : Géographie

**POLITIQUES DE RÉHABILITATION DES
QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES AU
MAROC ET MOBILISATION(S) DES HABITANTS.
ÉTUDES DE CAS DANS L'AGGLOMÉRATION DE RABAT
(RABAT, TÉMARA, SKHIRAT)**

THÈSE dirigée par :
SIGNOLES Pierre

Professeur émérite, Université François-Rabelais (Tours)

RAPPORTEURS :
PIERMAY Jean-Luc
IRAKI Aziz

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
(INAU-Rabat)

JURY :
SEMMOUD Nora
PIERMAY Jean-Luc
IRAKI Aziz

Professeure, Université François-Rabelais (Tours)
Professeur, Université de Strasbourg
Professeur à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
(INAU-Rabat)

SIGNOLES Pierre
FREY Jean-Pierre
LEGROS Olivier

Professeur émérite, Université François-Rabelais(Tours)
Professeur, Professeur, Université Paris-Est Créteil
Maître de Conférences, Université François-Rabelais (Tours)

Université François Rabelais de Tours
École Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société
UMR 6173 CITERES (EMAM)

**POLITIQUES DE RÉHABILITATION DES QUARTIERS NON
RÉGLEMENTAIRES AU MAROC ET MOBILISATION(S) DES
HABITANTS.
ÉTUDES DE CAS DANS L'AGGLOMÉRATION DE RABAT (RABAT, TÉMARA, SKHIRAT)**

Thèse pour l'obtention du Doctorat de Géographie

Présentée et soutenue publiquement par

Habiba Essahel
Le 3 décembre 2011

Sous la direction de Pierre SIGNOLES

Résumé : Politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc et mobilisation(s) des habitants. Études de cas dans l'agglomération de Rabat (Rabat, Témara, Skhirat).

Sur la base d'enquêtes de terrain menées entre 2003 et 2007, cette thèse interroge les rapports entre le pouvoir local et les habitants « ordinaires » de quartiers non réglementaires – dont la plupart sont des bidonvilles – situés à Rabat et dans sa périphérie méridionale (Témara et Skhirat). Au-delà de leur diversité (de localisation, de genèse, morphologique, de taille, économique et sociale, etc.), les quartiers que nous avons choisis ont tous été l'objet, anciennement ou plus récemment, de politiques publiques visant à leur restructuration ou à leur réhabilitation ; et toutes envisagent, d'une manière ou d'une autre, un déménagement et un relogement de leurs habitants. C'est donc à l'analyse des réactions de ces populations envers ces politiques que notre thèse est consacrée, étant entendu que, au-delà des réactions individuelles, on observe rapidement l'émergence de réactions collectives. Celles-ci sont susceptibles de favoriser soit l'activation de formes ou structures d'organisations préexistantes (*j'maâ*), soit l'émergence de formes organisationnelles nouvelles, telles que les associations de quartiers. Notre posture de recherche consiste à considérer que les habitants de ces quartiers, généralement stigmatisés ou considérés comme incapables tant par les gouvernants ou les responsables administratifs agissant à l'échelle locale que par les citoyens « de souche », ne sont pas des agents passifs des décisions qui sont prises concernant leur habitat et leur cadre de vie, mais qu'ils sont tout à fait en mesure d'exprimer des « compétences » variées, dont leur capacité à se mobiliser, à mener des actions revendicatives et à négocier avec les autorités, n'est pas la moindre.

Notre thèse s'interroge donc sur les politiques menées pour la restructuration des bidonvilles et les mobilisations qu'elles engendrent en retour. Il s'agit de ce fait de comprendre et d'analyser les modes de fonctionnement des habitants engagés dans l'action protestataire : comment s'organisent-ils, de quelle manière et sous quelle(s) forme(s). Dès lors qu'ils se constituent en groupes de pression, les habitants interpellent les autorités et négocient avec l'État l'accès aux infrastructures de base. Les habitants des quartiers non réglementaires parviennent ainsi à obtenir des avantages concrets grâce à leurs mobilisations collectives qui s'organisent autour de répertoires de légitimation faisant, entre autres, systématiquement référence aux Droits de l'Homme en général et à leurs droits propres en particulier (notamment à leur droit à la ville).

Les formes de mobilisation des habitants de ces quartiers, que nous avons successivement identifiées, décrites et analysées en détail, nous permettent de comprendre comment un système d'acteurs se forme à ces occasions. Interprétées à partir d'études localisées, ces actions habitantes que nous analysons nous servent de clés de lecture et d'interprétation des conflits et controverses qui naissent et se développent, des rapports de force qui se créent, des coalitions d'intérêts qui, parfois – même si relativement – se font jour ; mais elles permettent aussi de comprendre comment s'établissent et évoluent les négociations entre les habitants, les opérateurs de l'aménagement et les autorités (locales et/ou nationales).

Mots-clés : Maroc, Rabat et région de Rabat, quartiers non réglementaires, bidonvilles, mobilisations, associations de quartier, actions collectives, compétences habitantes, politiques urbaines, aménagement urbain.

Summary: Policies to rehabilitate non-regulatory areas in Morocco and mobilizing people. Case studies in the area of Rabat (Rabat-Témara-Skhirat).

Based on filed surveys conducted between 2003 and 2007, this thesis examines the relationship between local government and “ordinary” residents in non-regulatory areas – most of which are slums – located in Rabat and its southern periphery (Témara and Skhirat). Beyond their diversity (location, genes, morphology, size, economic, social, etc.) the areas we chose have all been the previous or recent object of public policy in terms of their restructuring or rehabilitation and are all considering, in one way or another, moving and relocating their inhabitants. The purpose of this thesis is therefore devoted to analyzing the reactions of these populations to these policies, understanding that beyond the individual relations, we observe the rapid emergence of a collective response. There are likely to favor either the activation of shapes or structures of existing organizations (*j'maâ*) or the emergence of new organizational forms, such as neighborhood associations. The posture of our research is to consider that the residents of these neighborhoods, usually stigmatized or considered minor by both government officials and administrative officials acting locally or by the “ethnic” citizens, are not passive agents of the decisions being made concerning their habitat and their lifestyle, but they are quite able to express their varied “skills” including their ability to mobilize, to take industrial action and to negotiate with authorities.

Our thesis therefore questions the policies for the restructuring of slums and mobilizations that they generate in return. It is therefore to understand and analyze the modes of the people involved in the protest action: how they organize themselves, in what manner and in what form or forms. Once they are in pressured groups, the residents challenge the authorities and negotiate with the State the access to basic infrastructure. The residents of non-regulatory efforts enable them to obtain tangible benefits through their collective mobilizations organized around legitimate directories by reference to systematic human rights and their personal rights (the right to the city in particular).

The forms of mobilization of the inhabitants of these neighborhoods which we will identify describe and analyze in detail, will allow us to understand how a system of actors is formed. From localized studies, these actions of the inhabitants are, for us, the only keys of the interpretation of the conflicts and controversies that arise and develop from the powerful relations that create coalitions of interest that sometimes, even if rare, are emerging, but they also help us to understand how they establish and evolve the negotiations between the residents, operators and planning authorities (local and /or notional).

Keywords : Morocco, Rabat and area of Rabat, non-regulatory areas, slums, mobilization, neighborhood associations, collective action, residents skills, urban policies, urban adjustment.

REMERCIEMENTS

Toute ma reconnaissance s'adresse en premier lieu à Pierre Signoles qui a accepté de diriger ce travail. Je souhaite le remercier sincèrement. Ses encouragements, son suivi assidu, sa disponibilité et ses enseignements ont contribué à faire vivre ce travail en lui redonnant régulièrement du sens.

Mes remerciements vont par ailleurs à Nora Semmoud pour m'avoir accueillie au sein du Laboratoire ainsi que l'ensemble du personnel scientifique et administratif de la MSH de Tours, l'UMR 6173 CITERES et le département de Géographie de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales de l'Université François-Rabelais.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui n'ont pas hésité à me consacrer de leur temps pour me conseiller scientifiquement et pour m'encourager. Je tiens à remercier sincèrement la regrettée Françoise Navez-Bouchanine. Je n'oublie pas non plus, Florence Troin, Lamia Zaki, Jean-Pierre Frey, Ridha Lamine, Frédéric Vairel, Pierre Arnaud-Barthel, Julien Le Tellier, François Pesneaud et d'autres encore, avec qui j'ai eu des échanges stimulants et constructifs.

L'accueil qui m'a été réservé au Centre Jacques-Berque (CJB) de Rabat a aussi été très important dans l'organisation et le bon déroulement de mes terrains marocains. Je dois remercier Michel Péraldi, qui m'a accueillie durant trois années et avec qui j'ai eu des discussions constructives, des « tuyaux » bibliographiques et des conseils d'écriture. J'ai pu, par ailleurs, grâce aux ateliers que le CJB organisait, rencontrer des chercheurs et des doctorants de diverses disciplines et horizons. Les discussions ont toujours été très stimulantes et productives. Merci aussi, Loubna Mauradi qui a été un véritable soutien et qui est devenue mon amie. Merci à Fatima et les autres...

Je voudrais remercier les chercheurs marocains de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme de Rabat, pour leurs conseils et leurs « services ». Je remercie Aziz Iraki de m'avoir accompagnée tout au long de ce travail, et ce, sur le terrain notamment pour la préparation de ma maîtrise. Un clin d'œil tout particulier à Hicham Mouloudi, Tarik Harroud, Mounir Yahyaoui.

Je voudrais aussi remercier mes compagnons de thèse de l'Université François-Rabelais de Tours, mais également l'Université de Strasbourg qui m'a accueillie pendant deux années en tant qu'ATER. Cette expérience m'a permis de découvrir l'enseignement et la curiosité des étudiants. Je tiens tout d'abord à remercier Jean-Luc Piermay pour la confiance qu'il a placée en moi et pour les diverses activités scientifiques que nous avons eues ensemble ; ensuite mes ex-collègues et ex-doctorants devenus « grands » (Aurélié Varrel, Carine Heitz, Damien Erthlen, Cyril Roussel) avec qui nous avons pu discuter de nos travaux respectifs et échanger, voire collaborer sur nos charges d'enseignement.

Je dois aussi adresser mes remerciements aux chercheurs de l'atelier « Villes et politique », coordonné par Olivier Legros. Cet atelier a été pour moi une expérience de recherche collective

extrêmement stimulante et formatrice. Je tiens à remercier tout particulièrement Olivier Legros pour son attention quand il a préparé son livre sur la participation, relu mon texte et discuté à maintes reprises avec moi.

Je voudrais aussi associer à ce travail toutes celles et ceux qui, à Rabat, Tours, Paris ou Strasbourg, ont directement contribué à sa réalisation, que ce soit par leurs « coups de main » : Emmanuel, Hicham, Aurélie, Chadia, Jean-Yves, Geneviève, Olivier, Robert, Marie-Pierre, Xavier, Cécile, Mathiew ; ou pour leur soutien moral et leur confiance : Sanaâ, Hélène, Inès, Louisa, Marion, Benoît, Julien, Afif et tous mes vieux amis.

Un grand merci aux bidonvillois qui m'ont fait confiance en me donnant « leurs paroles » et à leur accueil formidable. Et en particulier à Zoubida dont la présence à mes côtés au cours des premières prises de contact dans les douars a constitué un soutien et un réconfort permanents.

Enfin, un remerciement sans égal à toi, Emmanuel qui partage ma vie, pour ta patience et tes conseils. À ma famille et bien sûr mes parents pour leur soutien infailible. Cette thèse concrétise un parcours qui n'aurait pu avoir lieu sans eux : je la leur dédie.

NOTES LIMINAIRES

La langue de travail que nous avons utilisée sur le terrain est l'arabe dialectal. C'est la langue dans laquelle j'ai mené la plupart des entretiens sans interprète.

En ce qui concerne la translittération de l'arabe au français, elle se pose donc pour le passage du dialectal au français dans le cas des entretiens que nous avons enregistrés ou que nous avons pris en note. Ceux-ci ont parfois été légèrement modifiés au moment de leur transcription (en conservant bien entendu leur sens) pour une meilleure restitution ; autrement, nous avons retranscrit la phrase, l'expression ou le morceau de phrase à partir de l'arabe dialectal tel qu'il nous a été énoncé par l'interviewé, nous en avons proposé une traduction en français. Le problème de l'orthographe des noms propres ainsi que la question de la marque des pluriels se posent pour tous les termes arabes entrés dans le langage courant en français (ex : des oueds). En ce qui concerne les extraits d'entretien, ceux-ci figurent dans le corps du texte, traduits par nos soins.

Pour une meilleure compréhension de notre démarche, des encadrés (plus nombreux dans la Troisième Partie) ont été insérés en texte. Ils contiennent des « notes de terrain » qui ont pour objectif de préciser certains éléments aux lecteurs : la démarche méthodologique adoptée pour tel ou tel passage ; des informations précisant par exemple la temporalité ; un recadrage du contexte dans lequel l'entretien (ou la « scène ») s'est déroulé(e), etc.

La thèse comporte des illustrations de différentes natures : cartes, plans, schémas, photographies satellitaires, photographies au sol, etc. Ces illustrations sont nommées « figures », quel qu'en soit le type. Ces figures sont numérotées en suivant.

GLOSSAIRE

Adel (pl. *adoul*) : Notaire traditionnel. Les actes notariés qu'il établit sont appelés actes adoulaïres. En matière de vente d'un bien foncier, celle-ci se réalise devant témoins et l'*adel* rédige en plusieurs exemplaires l'acte qui décrit le bien et donne les limites et qui indique également l'identité des témoins.

Amine : L'amine est le chef d'une corporation lorsque celle-ci était le mode classique d'organisation des métiers (principalement de ceux situés en médina, dans les souks). Selon les cas, il est élu par ses pairs ou nommé par l'autorité municipale ou étatique. Son rôle était d'organiser la corporation, de recommander des prix moyens, de définir des standards de qualité et de régler les contentieux entre les membres de la corporation ou entre ceux-ci et les intervenants extérieurs (fournisseurs, négociants, etc.). Au Maroc, il soumet ses décisions au *Mohtasseb*, agent d'autorité chargé du contrôle des prix et de la qualité des produits et services, qui les entérine et les rend exécutoires.

Barrani : Étranger au quartier, à la ville et, par extension, au pays.

Caïd : Chef politique, jadis d'une tribu, aujourd'hui responsable nommé d'une circonscription administrative correspondant à une ou plusieurs tribus (en milieu rural). Le caïd est un agent d'autorité qui relève du ministère de l'Intérieur.

Derb : A l'origine, le terme désigne une rue en impasse dans la médina et les habitations qui sont desservies par elle. Par extension, le *derb* en vient à désigner la voirie tertiaire dans les quartiers populaires (dont les bidonvilles) et l'îlot qu'elle enserre.

Douar : A l'origine, campement de tentes disposées en cercle. Par extension, hameau ou village. A la suite d'une nouvelle extension du sens, regroupement de population dans des constructions de type « rural » (pisé, terre et paille, etc.) situé en périphérie d'une ville.

Guich : Les terres de statut « guich » sont des terres qui constituent un fonds foncier dont l'État possède la propriété éminente et d'où la population qui y vit ne tire que l'usufruit. Octroyées jadis par les Sultans à des populations qui devaient en échange assurer la protection militaire du Royaume.

Habous : Les *habous* (autrement appelés *waqf* en Égypte et Moyen-Orient) désignent en droit musulman un type de législation relative à la propriété foncière. Un bien *habous* (ou bien de mainmorte) désigne un bien immobilier constitué en propriété inaliénable en faveur d'une œuvre pieuse ou d'une fondation d'intérêt général. Le bien ne peut être vendu ou échangé. Le fondateur (et ses héritiers) bénéficie(nt) toutefois de l'usufruit du bien durant sa (leur) vie. Si l'institution vise initialement à constituer des dotations qui permettent de secourir les pauvres, nombre de personnes y ont eu recours (ou y recourent) parce qu'elle garantit les biens privés ainsi établis contre toute confiscation et leur permet d'échapper aux lois successorales.

Hogra : *Hogra* (la *hogra*) est un terme d'arabe dialectal qui signifie le mépris. Il est utilisé dans des contextes très différents. Au Maroc, son emploi s'est généralisé dans les années 1990 à l'initiative des bidonvillois qui désignaient par ce terme le comportement des autorités et des

acteurs publics à leur égard. Son emploi est également fréquent en Algérie où, après 2001, le mouvement démocratique algérien désigne par ce mot l'attitude des autorités envers le peuple.

J'maâ : Assemblée traditionnelle ou conseil, de la tribu ou du village.

Makhzen : Avant l'indépendance du Maroc, le *Makhzen* était l'interpellation du gouvernement du Sultan du Maroc, alors sous protectorat français. Le *Makhzen* était un ensemble d'institutions régaliennes (police, armée, administration, sécurité, etc.), tous ses agents étant appelés *Mkhazni*. Aujourd'hui, le terme est utilisé dans le langage savant mais surtout dans le langage courant pour nommer l'État marocain et les institutions régaliennes qui lui sont attachées. L'expression est fortement connotée (elle réfère à un pouvoir fort et répressif, à des relents de féodalisme, à un clientélisme bien ancré...). On parle aussi de « mentalité makhzénienne », de « partis makhzénien », d'« hommes du makhzen », etc.

Melk : Le *melk* est un statut foncier qui s'apparente à la propriété privée du sol. Il est attesté par une *moulkia*, acte de propriété traditionnel établi par un *adel* et homologué par un *cadi* (juge traditionnel).

Moqqadem : Agent de l'administration, chef d'un ou de plusieurs douars.

Noualas : Huttes de roseaux, ou de branchages, généralement coniques.

'Ourf : Droit coutumier.

Pacha : Au Maroc, un *pacha* était un représentant du Sultan dans une ville (ou une province). Aujourd'hui, c'est un haut fonctionnaire chargé de l'administration d'une circonscription administrative (exclusivement) urbaine, le *pachalik*. Il représente l'autorité auprès de la municipalité, assiste aux sessions ordinaires et extraordinaires du conseil municipal et veille à la mise en œuvre des décisions qui y sont prises.

Sîba : Insoumission, désordre, dissidence.

Wali : Au Maroc, le *wali* est l'équivalent d'un préfet (de région). Il administre les régions composées de provinces et préfectures – elles-mêmes administrées par un gouverneur. Il est le représentant de l'Etat du conseil régional et assure l'exécutif de cette assemblée.

Zina (droit de zina) : Le droit de *zina* est un droit coutumier musulman qui assure le droit de propriété (du bénéficiaire) sur les améliorations qu'il apporte à un bien (terre cultivée par exemple).

Zriba : Enclos (de branchages) servant à protéger le bétail ; dans un bidonville, enclos pouvant abriter une ou plusieurs baraques.

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS DIVERSES

(les plus fréquemment utilisés dans cette thèse)

ADS	Agence de Développement Social
AFD	Agence Française de Développement
AMC	Association de Micro-Crédit
ANHI	Agence Nationale de Lutte contre l’Habitat Insalubre
BM	Banque Mondiale
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CGI	Compagnie Générale Immobilière
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
DAR	Direction des Affaires Rurales
DHSAF	Direction de l’Habitat Social des Affaires Foncières
ERAC	Établissement Régional d’Aménagement et de Construction
FOGARIM	Fonds de garantie pour les ménages aux revenus modestes et/ou irréguliers
FSH	Fonds de Solidarité de l’Habitat
HAO	Holdering d’Aménagement Al Omrane
QNR	Quartier Non Réglementaire
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
MFP	Ministère des Finances et de la Privatisation
MICL	Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Locales
MHU	Ministère chargé de l’Habitat et de l’Urbanisme
MOS	Maîtrise d’Ouvrage Sociale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPH	Opérateur Public de l’Habitat
OST	Organisme(s) Sous Tutelle
PARHI	Programme national d’Action pour la Résorption de l’Habitat Insalubre
PDU	Plan de Développement Urbain
QHNR	Quartier d’Habitat Non Réglementaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RHI	Résorption de l’Habitat Insalubre
SDAU	Schéma Directeur d’Aménagement Urbain
SDEK	Société de Développement El Kora
VS	Villes Sans Bidonvilles

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	1
NOTES LIMINAIRES.....	3
GLOSSAIRE.....	5
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS DIVERSES.....	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	19
« DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES ».....	19
D'UNE IDÉE À LA THÈSE.....	25
Perspectives de recherche pour une analyse située des réactions des habitants des bidonvilles en réponse aux projets d'aménagement affectant leurs quartiers.....	25
DE LA QUESTION DES « MOBILISATIONS DANS LE CHAMP DE LA RECHERCHE ».....	29
DU CHOIX DES TERRAINS : BIDONVILLES, QUARTIERS « CLANDESTINS » ET CITÉS DE RELOGEMENT.....	32
DU TERRAIN À LA FORMALISATION DES RÉSULTATS.....	36
Méthodes et pratiques d'enquête.....	36
<i>Dépasser les contraintes pour entrer dans le bidonville.....</i>	<i>36</i>
<i>« Choix » des personnes enquêtées.....</i>	<i>37</i>
<i>L'importance du terrain et des entretiens semi-directifs.....</i>	<i>38</i>
ORGANISATION DE LA THÈSE.....	40
PREMIÈRE PARTIE.....	43
L'HABITAT NON RÉGLEMENTAIRE AU MAROC : SA PRODUCTION ET LES POLITIQUES DE « TRAITEMENT ». LE CAS DE RABAT ET DE SON AGGLOMÉRATION.....	43
CHAPITRE 1 : LA PRODUCTION DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES : LES CAS DES VILLES DE RABAT, TÉMARA ET SKHIRAT.....	45
A. LA FORMATION DE L'HABITAT NON RÉGLEMENTAIRE DE LA VILLE DE RABAT ET DE SA PÉRIPHÉRIE.....	46
1. Les bidonvilles, la plus ancienne forme d'habitat non réglementaire de la capitale.....	51
a) Les premiers douars de Rabat.....	51
b) Témara, « ville-dortoir » et « déversoir » de la capitale.....	56
<i>La prolifération des bidonvilles.....</i>	<i>62</i>
c) Skhirat et ses bidonvilles : un gonflement relativement tardif.....	63
<i>Dissémination et regroupement des bidonvilles.....</i>	<i>64</i>
2. Genèse d'un quartier clandestin à Témara, ou le choix contraint des citoyens pauvres...69	69
a) Les quartiers Khalouta I, Khalouta II et Sidi M'ghar : facteurs de création de quartiers non	

réglementaires.....	69
b) La formation des quartiers de Khalouta I, II et de Sidi M'Ghar : le résultat d'une forte spéculation foncière.....	70
B. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BIDONVILLES DE RABAT ET DE SA COURONNE PROCHE.....	72
1. Description et caractéristiques socio-économiques des bidonvilles étudiés.....	73
a) L'organisation spatiale au bidonville	73
<i>Les douars et les sous-douars qui les composent.....</i>	<i>75</i>
<i>Des caractéristiques communes disqualifiantes: laideur, saleté, sous-équipement, promiscuité, exigüité des logements, etc.....</i>	<i>76</i>
b) Vivre au bidonville : un quotidien pénible.....	86
c) Un milieu caractérisé par un tissu socio-économique diversifié.....	87
d) Les dynamiques familiales dans les bidonvilles.....	92
<i>Le rôle primordial de la famille.....</i>	<i>92</i>
<i>Configuration, re-configuration des rapports de genre et des relations familiales.....</i>	<i>93</i>
2. Les habitants et leur image stigmatisée : quelles réponses ?.....	95
a) Sortir du douar.....	96
b) Gérer la peur et la honte du bidonville.....	97
c) Le bidonville, un « moyen » pour accéder à l' bni (ville « légale »).....	99
3. Le bidonville, un espace fortement territorialisé.....	100
a) Un fort attachement des bidonvillois au lieu de résidence.....	100
b) Sociabilités féminines et masculines à l'œuvre dans les bidonvilles.....	104
<i>L'organisation des tâches ménagères et le rôle important de la sakâya (fontaine).....</i>	<i>104</i>
<i>Le rôle de l'korrâ (tontine) comme procédé de socialisation.....</i>	<i>106</i>
<i>Les divertissements et les fêtes religieuses, un moyen de consolidation des liens sociaux et de voisinage.....</i>	<i>106</i>
c) De l'exclusion à l'intégration des marges à la ville.....	108
<i>Le bidonville, un quartier économiquement articulé à la ville.....</i>	<i>109</i>
<i>L'intégration à la ville par la « connectivité ».....</i>	<i>110</i>
<i>Le bidonville, un territoire intégré à l'espace urbain par son aspect cha'abi (populaire).....</i>	<i>111</i>
<i>L'intégration par une vie inventive.....</i>	<i>111</i>
4. Le bidonville, foyer de la menace ? Une représentation contestable.....	113
a) Le bidonville : un « bled sibâ », une menace à l'ordre établi ?	113
b) Quels effets du discours pour une « justice sociale » ?.....	116
C- LES QUARTIERS D'HABITAT CLANDESTINS : UNE URBANITÉ EN QUESTION.....	122
1. L'installation des habitants dans les quartiers d'habitat « clandestins ».....	123
a) Pourquoi les habitants s'installent-ils dans l'habitat clandestin ?.....	123
b) Récit de parcours résidentiels de familles à Khalouta I.....	125
<i>A la recherche d'une amélioration des conditions de vie.....</i>	<i>126</i>
<i>Des opportunités foncières inespérées pour la famille de 'Imad.....</i>	<i>127</i>
<i>Quand le réseau familial incite à l'installation dans le clandestin : le cas de la famille d'Ahmed</i>	<i>128</i>
2. Les pratiques sociales et spatiales des habitants d'un quartier sous-équipé.....	129
a) Adaptation et intégration des habitants dans les quartiers clandestins.....	129
b) Un sous-équipement généralisé.....	131
c) La volonté des habitants de gommer une situation d'illégalité.....	133
d) Socialisation et réseaux d'intégration.....	135
e) Les habitants de Khalouta I, des néo-citadins ?.....	137

CHAPITRE 2 : L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVERS LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES ET LE RÔLE DE LEURS ACTEURS.....	141
A- L'ÉVOLUTION DES MODES D'INTERVENTION SUR L'HABITAT INSALUBRE ET LEURS ACTEURS.....	142
1. La lutte contre l'habitat non réglementaire dans les années qui suivent l'Indépendance	143
a) Priorité à la restructuration des bidonvilles : 1970-1980.....	144
b) Priorité au recasement : les années 1980-1990	145
2. Les acteurs de la résorption de l'habitat non réglementaire.....	147
a) La création des Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction.....	147
b) L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Habitat Insalubre et la création de nouveaux opérateurs publics de l'habitat.....	148
c) Le Gouvernement de l'Alternance (1998-2002) : la diversification des réponses et la programmation d'un programme spécial de lutte contre l'habitat insalubre.....	149
d) Les collectivités locales et la société civile dans la restructuration des quartiers clandestins	151
B- LA DÉCENNIE 2000 : VERS UN NOUVEAU DESSEIN DES POLITIQUES ENVERS LES BIDONVILLES ?.....	153
1. Les nouvelles orientations de la politique de réduction de l'habitat non réglementaire : quand le social s'impose dans les projets urbains.....	154
a) Un contexte marqué par l'arrivée d'un « État social » et une volonté royale d'éradication de la pauvreté.....	154
<i>L'image du « Roi des pauvres »</i>	<i>154</i>
<i>Le discours du 20 août 2001.....</i>	<i>154</i>
<i>Le discours du 30 juillet 2003.....</i>	<i>155</i>
b) Le programme « Villes sans bidonvilles » (2004-2010) : vers la fin des bidonvilles ?.....	156
c) L'Initiative Nationale de Développement Humain (2006-2010).....	157
2. Le rôle prépondérant des nouveaux acteurs dans les interventions portant sur les quartiers bidonvillois (2000-2010).....	159
a) Le programme VSB : un moyen de renforcer la visibilité du Roi.....	160
<i>Le Roi, l'homme de la réforme.....</i>	<i>160</i>
b) L'État.....	160
<i>L'accroissement des ressources pour la résorption des bidonvilles.....</i>	<i>160</i>
<i>Le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU).....</i>	<i>162</i>
<i>Le ministère des Finances et de la Privatisation (MPF).....</i>	<i>163</i>
<i>Le ministère de l'Intérieur et les Collectivités locales.....</i>	<i>164</i>
<i>Le ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.....</i>	<i>164</i>
c) Le holding « Al Omrane », principal opérateur public de l'habitat.....	164
d) L'entrée en scène de nouveaux opérateurs sociaux et de la « société civile ».....	165
e) Les entrepreneurs et les promoteurs privés.....	167
f) Les gestionnaires des réseaux, des acteurs décisifs dans l'équipement des quartiers.....	167
g) Les bénéficiaires du programme VSB : les grands absents du système d'action.....	168
CHAPITRE 3 : LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAINS ENGAGÉS DANS LES BIDONVILLES ET LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DE RABAT, TÉMARA ET SKHIRAT. ENJEUX ET SYSTÈMES D'ACTEURS.....	171

A- LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DE RABAT : PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET SYSTÈME INSTITUTIONNEL D'ACTION.....	172
1. Des projets de résorption se soldant par un échec et un abandon : les exemples des douars El Kora de Rabat et J'did de Skhirat.....	172
<i>Le douar El Kora de Rabat.....</i>	<i>173</i>
<i>Le douar J'did de Skhirat.....</i>	<i>177</i>
2. Le recasement des bidonvilles de Témara : un projet qui bénéficie finalement aux couches moyennes.....	179
3. Le recasement des guicheurs... et des bidonvillois oubliés : le cas des douars Dlim et M'taâ.....	181
4. La restructuration des quartiers non réglementaires : les cas de de Khalouta I et II et de Sidi M'ghar.....	182
B- LES ENJEUX TERRITORIAUX DES OPÉRATIONS DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES.....	187
1. La lutte contre les bidonvilles : une composante de la politique de modernisation et de remise à niveau globale de la ville.....	190
<i>Rabat, « vitrine du Royaume ».....</i>	<i>190</i>
<i>Skhirat : le nouveau poumon économique.....</i>	<i>192</i>
2. Présentation des nouveaux projets de relogement, de recasement et de restructuration des quartiers non réglementaires dans l'agglomération de Rabat.....	194
a) Le relogement des bidonvilles : El Kora, Dlim, M'taâ et les douars centraux de Témara.....	194
<i>Le projet relatif au bidonville El Kora.....</i>	<i>194</i>
<i>Description des immeubles de la cité de relogement El Kora.....</i>	<i>197</i>
<i>Le centre commercial Al Mansour de Yacoub El Mansour.....</i>	<i>201</i>
<i>Un relogement à Mers El Kheir pour les bidonvillois des douars Dlim et M'taâ.....</i>	<i>204</i>
<i>Les douars Sahrawa, Silamine et J'did et le projet Anassr.....</i>	<i>208</i>
b) Le recasement des guicheurs et des bidonvillois du douar J'did de Skhirat.....	212
<i>Le projet de recasement des habitants du Guich des Oudayas (Rabat, Témara).....</i>	<i>212</i>
<i>Le douar J'did de Skhirat.....</i>	<i>215</i>
C- LE SYSTÈME D'ACTEURS DANS LES POLITIQUES DE RÉSORPTION DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES.....	220
1. La réception des projets par les habitants : la dénonciation de l'excessive rigidité des « propositions ».....	220
a) La contestation du listing du recensement par les habitants.....	221
b) Des propositions de relogement inadaptées à la situation concrète des ménages.....	223
<i>La question du logement.....</i>	<i>223</i>
<i>La question controversée du devenir des activités commerciales : le cas du douar El Kora.....</i>	<i>233</i>
<i>L'éloignement du site du relogement et l'absence d'équipements à Mers El Kheir.....</i>	<i>234</i>
c) Le « reliquat » des opérations antérieures : une situation qui empoisonne l'atmosphère.....	235
2. Des conflits entre acteurs institutionnels des projets : jeux et enjeux de la résorption des bidonvilles.....	238
a) Marginalisation systématique de l'instance municipale et prépondérance du wali dans la prise de décision.....	238
b) L'ADS, au cœur de conflits de natures diverses.....	242
<i>L'« accompagnement social », un outil difficile à intégrer dans les projets.....</i>	<i>242</i>
<i>Portrait de deux coordinateurs de l'ADS : un personnel peu formé.....</i>	<i>244</i>
<i>L'ADS, où ses difficultés à imposer accompagnement social et participation dans les projets.....</i>	<i>247</i>
<i>L'ADS, une intégration laborieuse dans les bidonvilles.....</i>	<i>248</i>

*L'ADS, un acteur de plus en plus marginalisé dans les systèmes d'action constitués autour de la résorption des bidonvilles.....*250

DEUXIÈME PARTIE.....255

LES HABITANTS FACE AUX POLITIQUES DE RÉHABILITATIONS URBAINES. TYPES DE REVENDICATIONS ET MODES DE CONSTRUCTION DES MOBILISATIONS DANS LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES.....255

CHAPITRE 4 : LES RÉPERTOIRES D'ACTION DES BIDONVILLOIS.....257

A- LES FORMES D'EXPRESSION SPONTANÉES DE LA MOBILISATION DES HABITANTS DANS LES BIDONVILLES.....259

1. Les mouvements de foule au bidonville : l'expression d'un « ras-le-bol ».....260

*Le 20 Décembre 1999 : des revendications diverses en réponse aux promesses électorales.....*264

*L'opposition massive des habitants du douar J'did à l'introduction des compteurs électriques par la REDAL (mai 2003)*271

2. La rumeur.....275

3. Les incidents dramatiques au bidonville, source de mobilisations « conjoncturelles »...281

B- RÉSISTER, PROTESTER ET REVENDIQUER OU COMMENT ET POURQUOI LES BIDONVILLOIS SE MOBILISENT.....283

1. Protester et manifester dans la rue grâce à des formes d'actions organisées et conventionnelles : l'exemple du sit-in284

*Sit-in de femmes bidonvilloises d'Ouled Dlim pour protester contre la décision de scolariser les enfants à Mers El Kheir.....*285

2. Le squat comme mode d'action au douar El Kora.....290

*Avant le « squat », la destruction des commerces au douar El Kora.....*290

*Les réactions en réponse à la destruction des commerces : affrontements entre les commerçants et les forces de l'ordre.....*292

*Squatter la joutya.....*296

3. Lorsque les bidonvillois du douar El Kora développent des formes de résistance passive297

4. La pétition, forme de contestation.....298

5. Menacer et faire pression.....300

6. Lorsque les bidonvillois se servent des structures associatives présentes dans les douars302

*L'association des commerçants du douar El Kora.....*302

*L'association El Amal : une structure-cadre pour des revendications urbaines au douar Sahrawa*303

7. La négociation, un savoir-faire différencié au bidonville.....308

*Tenter d'obtenir le soutien d'un agent de l'autorité locale.....*309

*Tenter d'obtenir le soutien d'un notable.....*311

C- REVENDICATIONS BIDONVILLOISES ET CHAMP POLITIQUE.....313

1. « Feintes » ou « ruses » développées par les habitants : l'art de la mise en scène des actions.....313

2. Se mobiliser pour profiter de la venue du Souverain « sauveur »	316
3. Le registre des houqûq el insân (Droits de l'Homme) : du « droit des bidonvillois » aux « Droits de l'Homme »	318

CHAPITRE 5 : LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER, UN ACTEUR DÉSORMAIS PARTOUT PRÉSENT ET UN INTERMÉDIAIRE OBLIGÉ DES NÉGOCIATIONS.....321

A- LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER AUX RISQUES D'UNE UTILISATION À SON PROFIT PAR L'ÉTAT ET LES OPÉRATEURS DES PROJETS URBAINS.....323

1. La généralisation des associations de quartier, une conséquence d'une injonction à la « participation ».....	323
a) « État cherche société civile ».....	324
<i>Des j'mââ boudées par les pouvoirs publics.....</i>	<i>324</i>
b) A la recherche d'associations de quartier dans les bidonvilles de Rabat et de sa périphérie.	325
c) Instaurer un processus participatif : l'association de quartier comme « partenaire ».....	326
<i>Les cas d'Inkad Wal'bina et d'El Moustakbal au douar J'did à Skhirat</i>	<i>327</i>
d) La mise en place du processus de concertation avec les habitants : les espaces de débat et de confrontation.....	331
<i>Le local d'El Afrah : un lieu de mobilisation des habitants.....</i>	<i>332</i>
<i>La mosquée, un relais des débats et un lieu de diffusion de l'information.....</i>	<i>332</i>
2. La place de la jeunesse dans les mobilisations des bidonvillois et le maintien des élites locales dans les quartiers « clandestins ».....	333
a) Rahmane et Abdeslam, des jeunes cultivés et militants devenus responsables d'associations (douar J'did de Skhirat).....	334
b) Le recours réitéré des élites de proximité : le cas de Khalouta I.....	337
<i>Portrait d'un retraité actif à Khalouta I.....</i>	<i>337</i>

B- ASSOCIATIONS DE QUARTIER ET NÉGOCIATIONS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES BIDONVILLES : DES MARGES DE MANŒUVRE TRÈS VARIABLES.....339

1. Des associations en situation d'échec : un report des discussions à la marge des projets	339
a) De quelles marges de manœuvre disposent Inkad Wal'bina et El Moustakbal dans la négociation ?.....	339
b) L'Initiative Nationale de Développement Humain : une manne financière au profit de la « société civile » ?.....	343
2. Lorsque la négociation piétine : le passage à l'affrontement.....	350
a) Ajustement et tractations entre les autorités locales et l'association El Amal.....	350
b) Mobilisations des bidonvillois et affrontements entre l'association El Amal et les forces de police.....	352
c) L'association El Amal contre-attaque par les canaux politiques.....	355
3. Lorsque la négociation est parasitée par des conflits internes d'intérêts et des « manipulations » : le cas de l'association El Afrah (Khalouta I, Témara).....	357
a) Mener des négociations par l'intermédiaire de l'association El Afrah.....	357
b) Dissensions et conflits internes au sein de l'association El Afrah.....	359
4. La mobilisation des commerçants du douar El Kora : le refus de se faire à nouveau manipuler.....	365
a) Lorsque la mobilisation passe par le relais d'une association.....	365
b) Des commerçants s'insurgent (contestations, sit-in) à cause de terrains soudainement « volatilisés ».....	369

c) Lorsque l'association maintient la pression.....	371
d) Lorsque l'amine entre en scène dans la négociation.....	372
e) Lorsque la mobilisation des commerçants s'invite à la wilaya	373

CHAPITRE 6 : LE TERRITOIRE DES GUICH OUDAYAS : UNE SOURCE DE CONFLITS ENTRE LES GUICHEURS ET L'ÉTAT.....377

A- LA TRIBU DES GUICH OUDAYAS, UN FORT ANCRAGE SPATIAL. HISTOIRE D'UN TERRITOIRE IDENTITAIRE.....378

1. Histoire et manipulations par les guicheurs de la mémoire collective : le fort poids de l'imaginaire collectif.....381

a) La particularité des terres Guich Oudayas.....	381
b) Des terres guich fortement convoitées.....	383
c) La construction d'une idéologie « guich » et la revendication d'un territoire identitaire.....	384
<i>Mémoire et imaginaire.....</i>	<i>384</i>
<i>La « patrimonialisation » des terres guich.....</i>	<i>385</i>

2. Lorsque le territoire d'appartenance doit être partagé avec d'autres (les bidonvillois) et est « violée » par l'État.....386

a) Les rapports tendus entre guicheurs et bidonvillois	387
<i>Le renforcement de « l'entre-soi » social.....</i>	<i>387</i>
b) Des conflits qui opposent la communauté Guich et l'État	389
<i>La dénonciation d'un État « samsar ».....</i>	<i>389</i>

B- LES RÉPERTOIRES DE L'ACTION COLLECTIVE DES GUICHEURS OU LA MOBILISATION DES AYANTS DROIT.....390

1. Le recours à la légitimité tribale comme mode d'action391

a) Quand la tribu des Guich Oudayas se mobilise à travers la j' maâ.....	391
b) La régulation des conflits grâce aux nouab tribaux.....	394
<i>Portrait de nouab.....</i>	<i>394</i>

2. Lorsque la tribu se sert des structures associatives.....395

<i>Portrait d'un élu Oudaya investi au douar Dlim. Un engagement à des fins purement électoralistes ?.....</i>	<i>396</i>
--	------------

3. Résister, s'opposer aux décisions de l'État et mener des négociations.....398

a) Des revendications fondées sur la légitimité tribale.....	398
b) Stratégies et « arts de faire » des guicheurs.....	400
<i>Les notables et l'élite intellectuelle du guich.....</i>	<i>401</i>
<i>« Les stratégies de la rue » : manifestations, sit-in et révoltes populaires.....</i>	<i>401</i>
<i>Vers une judiciarisation du conflit.....</i>	<i>406</i>
<i>Le recours à la presse écrite.....</i>	<i>407</i>

C- ENTRE SOLIDARITÉS ET STRATÉGIES FAMILIALES CHEZ LES GUICH OUDAYAS.....408

1. L'évolution des tactiques individuelles à l'intérieur même d'un « clan » familial de guicheurs.....408

2. L'atomisation des solidarités familiales.....411

TROISIÈME PARTIE.....417

DE BARAKÂ AL'IMMARA [DE LA BARAQUE À L'IMMEUBLE]. LE RELOGEMENT, CAUSE DE NOUVELLES MOBILISATIONS.....417

CHAPITRE 7 : LES NOUVELLES PRATIQUES RÉSIDENTIELLES ET URBAINES DES HABITANTS DES CITÉS DE RELOGEMENT EL KHEIR ET EL KORA.....421

A- LA DÉCOUVERTE DES NOUVEAUX LOGEMENTS À LA CITÉ DE RELOGEMENT : ENTRE DIFFICULTÉS D'INSTALLATION ET TRAHISON.....422

1- Histoires quotidiennes du relogement dans les cités de relogement d'El Kora et de Mers El Kheir.....423

a) Une installation difficile à la cité de Mers El Kheir423

b) Changer de résidence : une aubaine pour les relogés d'El Kora426

2- Des habitants qui se sentent trahis par leur Roi.....428

B- LES MODES D'APPROPRIATION DES ESPACES INTERNES ET EXTERNES DES CITÉS DE RELOGEMENT EL KORA ET MERS EL KHEIR PAR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS.....436

1. Vers une territorialisation des nouveaux espaces habités.....436

a) Investir son nouvel espace et son nouveau quartier : entre marquage et appropriation de l'espace.....436

Une pratique temporelle et sexuée de l'espace public à la cité de relogement El Kora.....438

Afficher sa réussite en personnalisant son logement.....441

Agencer et équiper son espace intérieur.....445

La localisation de la périphérie de Rabat, une dure contrainte pour les commerçants ambulants relogés la cité de Mers El Kheir.....449

b) Organiser l'entretien des espaces collectifs dans les immeubles des cités de relogement.....453

Sensibiliser les habitants au fonctionnement d'une copropriété.....453

Entretenir les espaces intermédiaires456

2. Les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora : entre construction de liens et de sociabilités d'une part, ruptures et conflits de voisinage d'autre part.....461

a) Construire de nouveaux liens dans la cité de relogement.....462

Les liens de voisinage.....462

Les liens avec les commerçants du quartier.....468

La famille, le ciment qui perdure relativement des sociabilités et des solidarités469

b) La cité de relogement, un espace propice aux conflits et à la rupture des rapports de voisinage ?.....472

Les troubles du voisinage.....472

L'intrusion de l'étranger à la cité d'El Kora : la montée du sentiment d'insécurité chez les relogés475

La stigmatisation persistante des habitants des cités de relogement.....478

CHAPITRE 8 : L'ÉMERGENCE DE MOBILISATIONS POST-RELOGEMENT À LA CITÉ DE RELOGEMENT EL KORA.....483

A- LORSQUE LES RELOGÉS FONT DE L'INTROSPECTION ET CHERCHENT DES « BOUCS ÉMISSAIRES ».....484

1- Problèmes de relogement et remise en cause rétrospective des modes d'organisation des luttes au bidonville.....484

a) Les habitants et la médiocre organisation des luttes au bidonville.....	485
b) L'hétérogénéité des bidonvillois et les intérêts divergents des bidonvillois : un frein au développement des solidarités et à l'émergence de « groupements » collectifs.....	486
2- Des contestations sans mobilisation à la cité de Mers El Kheir ou de la difficulté de structurer les mécontentements.....	486
a) Les contestations individuelles et désespérées des relogés de Mers El Kheir.....	487
b) Vers qui se tourner pour adresser ses revendications ?.....	491
c) Un responsable tout trouvé : le Crédit Immobilier et Hôtelier, ou « la bête noire » des relogés.....	492
B- LORSQUE LES RÉSIDENTS EN SITUATION « PRÉCAIRE » SE MOBILISENT.....	494
1- « Du bruit à la parole » : les prémices d'une contestation engagée par les habitants de l'immeuble 37	495
a) A l'origine du mouvement contestataire, une dissidente, rebelle, révoltée et insoumise.....	496
b) 2006-2007 : le temps de la discussion avec les habitants du bloc 37, de la persuasion des habitants et de l'organisation de la contestation.....	500
2- De la contestation à la mobilisation : des répertoires d'action qui se précisent.....	505
a) Le temps du dépôt de plainte et de la signature de pétitions.....	505
b) La grève des loyers : un moyen de pression sur la banque (printemps 2007).....	505
c) Dislocation et échec partiel de la mobilisation face au durcissement de l'attitude du CIH.....	510
C- LE DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ PARALLÈLE DES LOGEMENTS, CONSÉQUENCES DE L'INADÉQUATION DES POLITIQUES DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES.....	512
1. Les dynamiques spéculatives du logement social à la cité El Kora.....	512
2. L'appartement dans la cité de relogement, une simple étape dans la trajectoire résidentielle des habitants ?.....	515
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	519
BIBLIOGRAPHIE.....	527
LISTE DES FIGURES.....	553
LISTE DES TABLEAUX.....	555
LISTE DES ENCADRÉS.....	555
LISTE DES ANNEXES.....	557

INTRODUCTION GENERALE

« DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES »

L'objet de notre recherche portant sur un certain nombre de « quartiers non réglementaires », il convient, pensons-nous, de préciser pour commencer quelle signification nous donnons à ce terme. Nous l'avons adopté, à la suite de Pierre Signoles [1999], pour sa valeur générale qui lui permet de recouvrir deux principales formes urbaines qui le composent, à savoir, d'une part, les bidonvilles et, d'une façon plus générale, tous les quartiers¹ de squatters, et, d'autre part, les quartiers dits « spontanés », « clandestins », « irréguliers », etc., dans lesquels les nouveaux venus ont acheté – et sont donc propriétaires – des terrains où ils sont installés, quoique ces ventes soient « illégales » au vu de la finalité de leur usage (la construction, l'urbanisation). En effet, selon Pierre Signoles, l'urbanisation non réglementaire se caractérise « par le fait qu'elle ne respecte pas les règles édictées par la législation et la réglementation en vigueur, soit qu'elle s'effectue sur des terres dont l'usage est interdit à la construction, soit que, se produisant dans des zones où l'urbanisation est autorisée, elle ne respecte pas les règlements de lotissement et/ou les règlements de construction » [1999, p. 121].

Il importe dans un second temps, que nous revenions un peu plus précisément sur les distinctions à opérer entre bidonvilles et quartiers « spontanés » ou « clandestins ».

Les bidonvilles, d'abord. Ils résultent d'un processus historique et de conditions économiques, sociales ou politiques qui obligent les populations à émigrer des campagnes vers les villes. Selon André Adam [1972], le terme de « bidonville » serait né à Casablanca dans les années 1930 avec les premières manifestations de l'exode rural, pour désigner littéralement des « maisons en bidons », c'est-à-dire un ensemble d'habitations construites avec des matériaux de récupération sur un terrain occupé illégalement.

Composé de deux termes qui s'opposent (bidons - et - ville), le bidonville est défini par le dictionnaire le *Petit Robert* comme étant une « agglomération d'abris de fortune, de baraques sans hygiène où vit une population misérable (souvent à la périphérie des grandes villes) ». Selon la définition qu'en donnent P. Merlin et F. Choay dans le *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, c'est « un ensemble d'habitations précaires et sans hygiène, généralement faites de matériaux de récupération, dans lesquelles vivent des populations exclues ou mal

¹ Le terme de quartier sera employé, tout au long de notre travail, pour qualifier une simple portion d'espace urbain, sans que nous lui attribuions une signification sociologique ou territoriale particulière.

intégrées dans la société nationale (...). Le mot français de bidonville a été utilisé avant la deuxième guerre mondiale pour évoquer des habitations en planches, en tôle et en bidons de pétrole, improvisées par des paysans marocains venus chercher du travail à Casablanca. Le bidonville résulte d'une occupation de fait illégale du sol dans les secteurs des périmètres urbains ou suburbains considérés comme inutilisables ou dangereux » [1998, p.114]. Le premier terme à avoir été employé par A. Adam en 1972 pour désigner ce type d'habitat spontané et hétéroclite a été celui de « gadoueville » [1972, p. 86]. Dans les pays anglophones, on utilise l'expression de « shanty towns », de « slum city » ou de « illegal settlement »; dans la terminologie brésilienne, celle de « favelas »; en Tunisie, c'est le terme de « gourbiville » qui est utilisé; de « gecekondu » à Ankara; de « bastee » à Calcutta; de « ranchitos » à Caracas; de « mussequés » à Luanda, de « kébé » à Nouakchott ou encore de « barrios piratas » à Bogota [Cattedra, Memoli 1995; Agier 1999].

La ségrégation ethnique (séparation des quartiers coloniaux et « indigènes ») et sociale pratiquée à l'époque du Protectorat puis perpétuée après l'Indépendance, encourage le développement des formes d'habitat précaires pour les plus pauvres et le phénomène explose littéralement dans les grandes agglomérations marocaines dans les années d'après-guerre (1950) [Rachik, 1995; Frey, 2011] (Chapitre 1). Comme l'indique Noël Cannat, « c'est d'abord la misère rurale qui emplit les bidonvilles. Puis l'accroissement naturel prend le relais » [1988, p. 10].

Durant le dernier demi-siècle, l'exode rural s'est intensifié au Maroc. Le taux d'urbanisation était supérieur à 25 % en 1950 et dépassait les 55 % en 2004. Cette évolution a été trop rapide pour être parfaitement maîtrisée. Ainsi, l'État s'est révélé incapable, d'une part de faire face à ces flux massifs en direction des grandes villes et, d'autre part, de trouver des solutions pour enrayer le mode d'urbanisation, malgré les diverses tentatives déployées. Les bidonvilles inquiètent les autorités politiques et sont clairement perçus comme une menace² pour l'ordre établi tant au plan économique (économie informelle) que politique (émeutes, dissidences, islamisme), social (misère, pauvreté, drogue, prostitution), administratif (squat des terrains) ou sanitaire. Comme l'indique Jean-Pierre Frey, « le bidonville est crédité de toutes les tares et il convient d'en faire disparaître toute trace pratique et symbolique » [2011, p. 6] (Chapitre 2).

Les grandes sécheresses récentes qui ont frappé le Maroc en 1994 et 1995, puis encore en 1999 et 2000, ont provoqué de nouveaux flux d'exode rural, drainant par milliers les familles les plus fragilisées vers les villes. Selon un récent rapport des Nations-Unies [2010], au Maroc, chaque année, près de 240 000 personnes migrent des campagnes vers les villes.

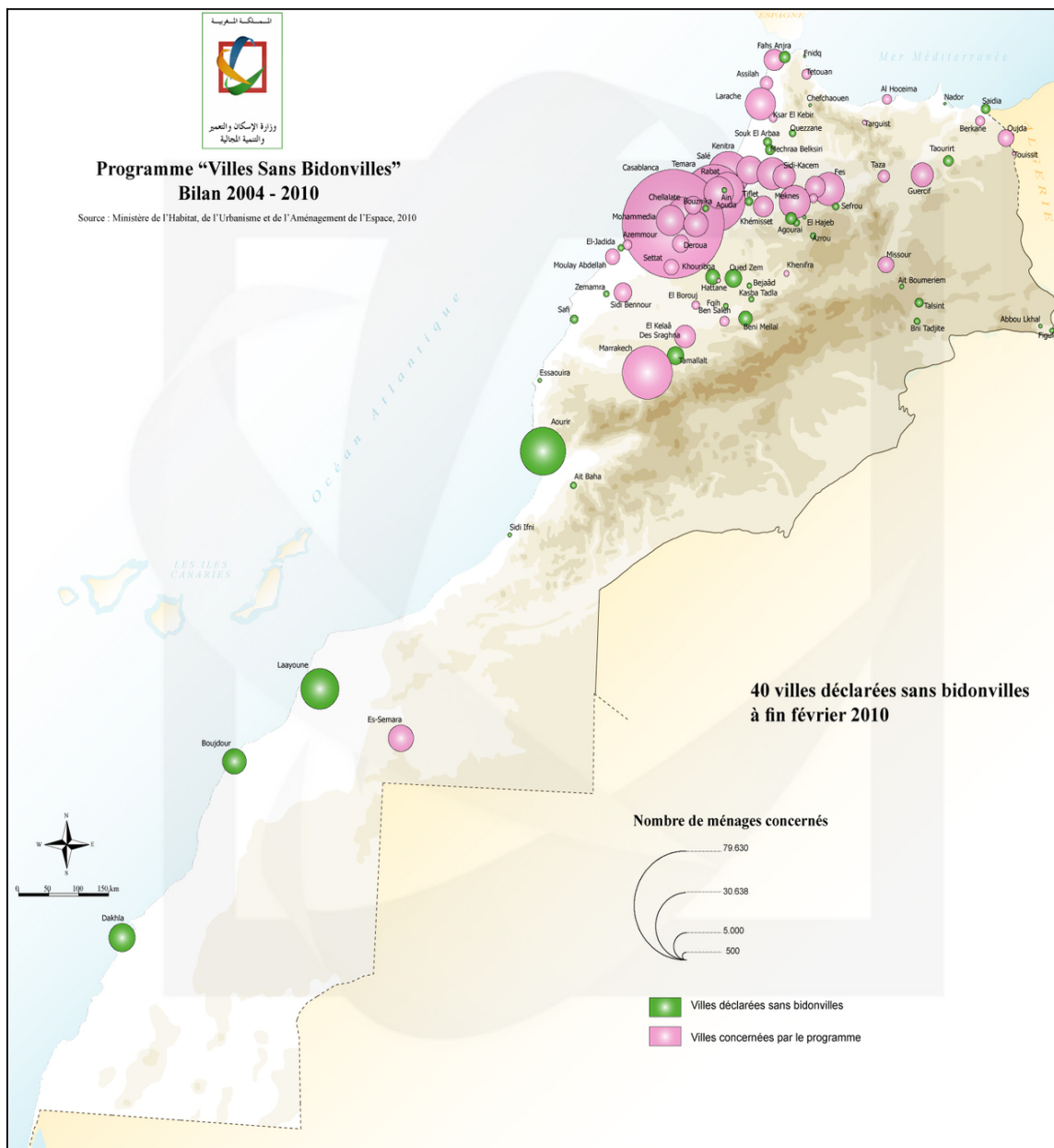
Après de multiples tentatives pour résorber les bidonvilles, le Roi Mohamed VI déclare en 2001, la « guerre aux bidonvilles ». Le programme gouvernemental de « Villes Sans Bidonvilles » (VSB) est lancé en 2004 avec pour objectif de fournir un logement décent d'ici

² Les bidonvilles ont souvent été des espaces de dissidence, des *bled al siba* (espace de dissidence) contrairement à la ville dite « légale » qualifiée de *bled el Makhzen* (espace de soumission). La tradition makhzénienne a toujours voulu contrôler ces espaces de dissidences (Cf. Chapitre 1).

2010 aux 277 000 ménages vivant dans les bidonvilles urbains (Chapitre 2). Selon le Recensement marocain le plus récent (2004, RGPH), la proportion des ménages résidant dans un habitat sommaire ou en bidonville aurait récemment diminuée, passant de 9,2% en 1994 à 8,2% en 2004, soit encore un total de 1,4 million de personnes, dont le tiers se situe sur l'axe atlantique de Kénitra à Casablanca (figure n°1) - Casablanca et ses environs (Grand Casablanca) constituent la première concentration marocaine de bidonvilles, juste avant l'agglomération de Rabat (Rabat-Salé-Témara-Skhirat). Grâce au programme VSB, le Maroc aurait vu l'importance de ses bidonvilles diminuer³ et les bidonvillois auraient vu leurs conditions de vie s'améliorer au cours des dix dernières années [UN-Habitat, 2010].

3 Comme nous le verrons dans la Deuxième Partie de cette thèse, et comme le montre Jean-Pierre Frey, « ce Plan reconnaît la nécessité de prendre en compte la demande des populations en matière de logement, mais les projets recourent à des solutions techniques et urbanistiques normatives souvent inadaptées aux diverses situations des familles, tant pour ce qui concerne les stratégies résidentielles que les revenus des ménages. Certaines familles refusent même de gagner les logements qui leur sont proposés dans le cadre de ce programme. Ce constat est connu des autorités, mais le problème reste insoluble » [2011, p.8].

Figure n° 1 : La proportion des ménages habitant dans les bidonvilles au Maroc en 2010



Source : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'espace, 2010.

Quant aux quartiers dits « irréguliers » ou « clandestins », ils sont construits en dur, de manière illégale car ils ne respectent pas les règles d'urbanisme et d'architecture en vigueur. L'essentiel est que les quartiers ne sont pas des quartiers de « squatteurs », en ce sens que leurs occupants ont acheté des terrains généralement par des actes établis auprès des notaires traditionnels (*adouls*). Ils s'en considèrent donc comme propriétaires. Le problème c'est que ces terrains ne sont pas ouverts à la construction par un plan d'aménagement. Ils sont hors limites donc considérés comme des terres agricoles. Ou bien, s'ils sont dans les limites d'un plan d'aménagement, ils sont dans des zones non constructibles. Dans les deux cas, il est impossible d'enregistrer le lot à construire et d'obtenir un permis de construire. Donc toute construction sur de tels terrains est illégale. Ce type de quartier ne peut exister que s'il y a transaction sur le sol (vente de lots), et donc s'il y a du sol mobilisable à des prix accessibles, ce qui ne peut se trouver qu'en périphérie. Selon Joseph Roy [2009], ces quartiers « sont le produit original à la fois d'un refus des autorités de voir se développer de nouveaux bidonvilles, mais aussi de l'acceptation, silencieuse, le regard tourné dans la direction opposée, de lotissements privés clandestins, pourvu qu'ils se développent dans des endroits discrets et qu'ils aient bonne apparence » [2009, p. 97]. Au Mexique, on les appelle les « paracaidistas » ou les « ciudades perdidas » [Govoreanu, 2007] ; en Colombie les « zonas negras » ou encore les « urbanizaciones clandestinas ».

De nombreux travaux⁴ [Déthier, 1970 ; Ameer, Naciri, 1985 ; Ameer, 1989 ; Secrétariat d'État à l'Habitat, 1983, 1991 ; ANHI, 1994 ; El Adlouni, 1994 ; Inani, 1994 ; Navez-Bouchanine, 1996 ; Abouhane 1991, 1998 ; Chaoui, 1997 ;] ont montré la généralisation, dès les années 1970 au Maroc⁵ - mais également dans les villes du monde arabe, notamment le Caire [El Kadi, 1987] ou Tunis [Chabbi, 1981] - du phénomène des quartiers non réglementaires, dénommés aussi, selon les auteurs, quartiers d'habitat « clandestin⁶ », « informel » ou « illégal⁷ ».

4 Ces diverses recherches ont appréhendé le phénomène sous différents angles, comme celui des mécanismes de formation et de régularisation de l'habitat clandestin, le rôle que les pouvoirs locaux ont joué dans sa prolifération, les interventions de l'État, etc. Les recherches montrent également que la restructuration et l'équipement des quartiers d'habitat clandestin est la forme d'intervention la plus répandue qui aboutit parfois, grâce entre autre au travail des associations de quartier, à la régularisation des droits des occupants et à l'amélioration des infrastructures et des équipements (Cf. les travaux de Mohamed Ameer [1998] sur le quartier de Monfleuri à Fès).

5 Selon une analyse rétrospective réalisée par le *Secrétariat d'État à l'Habitat* en 1994, et qui porte sur la répartition des quartiers d'habitat non réglementaire selon leur date de formation, 55 quartiers (soit 8,4% de l'ensemble des quartiers répertoriés au Maroc) existaient avant 1940. Leur évolution ne s'est cependant pas arrêtée entre les années 1940 et 1960, puisque, depuis les années 1960 jusque dans les années 1980, l'extension de l'habitat clandestin, couplée à un exode rural interne assure la poursuite de sa forte dynamique.

6 La clandestinité des quartiers non réglementaires réside dans le fait que leurs producteurs ou occupants ne veulent pas se faire repérer selon eux et que les autorités ferment les yeux.

7 Selon Françoise Navez-Bouchanine [2005], la notion d'informalité renvoie à une image « de désordre urbain » et s'accompagne de l'idée que l'informalité serait « l'obstacle au développement harmonieux de la ville ». Pour Alain Durand-Lasserve, le terme d'« informalité » a une connotation négative ; et selon lui, dans de nombreuses situations, la frontière entre le formel et l'informel reste floue. « Un quartier présentant les mêmes caractéristiques en matière foncière, urbanistique et d'habitat sera, selon les contextes et les interprétations de la puissance publique, considéré comme formel ou informel (...). On peut parler par contre d'anomalie, d'irrégularité d'un habitat qui n'obéit pas au pouvoir, au droit et à la norme (...) ». Toujours selon ce même auteur, le terme d'« illégalité » a une connotation nettement plus répressive (que la notion « d'informalité ») . Il considère en effet que la qualification d'illégalité constitue en elle-même une menace pour les habitants des quartiers concernés. Elle légitime des décisions arbitraires (évictions) ou le harcèlement dont sont victimes les populations. L'illégalité est, selon lui, « ce

De très nombreux travaux universitaires montrent que l'habitat « clandestin » ne peut être considéré comme quelque chose d'homogène. Chaque quartier a des spécificités bien particulières tant aux plans économique, social, démographique que morphologique. Néanmoins, les travaux que nous citons ont d'abord et surtout montré que les quartiers clandestins (quelle que soit la terminologie employée) sont un autre mode d'urbanisation que ceux que l'on connaissait jusqu'alors et que leur succès foudroyant est dû au fait que le mode d'accès au sol et au logement qu'ils proposent était – et est encore souvent – le seul adapté aux possibilités économiques des populations pauvres. Ainsi, comme l'écrit encore Pierre Signoles, « aux côtés des formes réglementaires des extensions urbaines, correspondant habituellement à des lotissements (publics ou privés) sur lesquels sont érigés villas et immeubles, où les règles d'urbanisme et règlements de construction sont peu ou prou respectés (éventuellement au prix de dérogations légales), pour lesquels les financements proviennent de crédits institutionnels et sur lesquels les constructions s'effectuent selon des plans d'architecte, les années soixante-dix ont vu la multiplication, à un rythme assez impressionnant, de constructions d'un nouveau type, bien que regroupées elles aussi en lotissements et constituant souvent de vastes quartiers, voire même des sortes de villes nouvelles, qui permettent l'accès au logement – très majoritairement en propriété, accessoirement en location – à des populations nombreuses qui ressortissent, dans des proportions variables, aux catégories sociales pauvres, transitionnelles inférieures ou moyennes » [1999, p. 22].

Ces recherches ont en outre révélé que l'habitat clandestin jouait un rôle de régulation économique, sociale et politique [Durand-Lasserve, 1990 ; Ameer, 1998 ; Abouhani, 1999 ; Altius, Debbi, 2000 ; Legros, 2003] et que sa perception a connu une importante évolution⁸ de la part des autorités locales : de la « non-reconnaissance » du phénomène en tant que processus durable à un « état de fait » qui s'est traduit par une mise à la norme spatiale et par des tentatives d'intégration de ces territoires à l'espace urbain. En effet, Pierre Signoles insiste sur le fait qu'« il ne peut y avoir extension et généralisation du « clandestin » qu'à partir du moment où, au-delà des discours officiels et des menaces de destruction, les États ont opéré à son égard une tolérance de fait » [1999, p. 29].

Les initiatives d'appropriation des habitants et tentatives d'aménagement de l'espace dans les quartiers non réglementaires sont étroitement contrôlées ; ce contrôle est souvent allé jusqu'à l'interdiction pure et simple. L'État n'assure pas les infrastructures et équipements en réseaux et services publics et interdit aux habitants de s'organiser afin de se les procurer. Cependant, il est fréquent que les autorités locales « ferment les yeux » sur certaines initiatives habitantes. On

que l'on ne doit pas faire, ce qui n'est pas conforme au « devoir-être » des juristes, ce qui est hors la loi ». A. Durand-Lasserve, 2001, « Quelles réponses à l'illégalité des quartiers dans les villes en développement ? », in A. Durand-Lasserve, J.F. Tribillon, « La loi ou la ville ? » in *Urbanisme*, mai-juin, n° 318, pp.72-77.

⁸ Ce changement de perception doit être mis en relation avec le mouvement critique (issu des sciences sociales) et avec la mouvance humaniste qui se développe dans les années 1970 à l'échelle mondiale et qui se concrétise par la Conférence des Nations Unies de Vancouver en 1976 sur les « Établissements Humains », laquelle prône et reconnaît l'existence de poches de pauvreté spontanées qui doivent être tolérées et légalisées. Elle encourage les États du Tiers-Monde à fournir des efforts dans cette optique en aidant leurs occupants à améliorer leur cadre de vie.

repère même parfois, comme c'est le cas par exemple dans certains des bidonvilles que nous étudions, que les élus sont à l'origine de certains aménagements (égouts, fosses septiques, etc.). Cependant, ces aménagements ne sont pas réalisés sans contreparties, car, bien souvent, ils ont été entrepris à l'issue d'une campagne électorale locale, à l'occasion de laquelle, en échange du vote des bidonvillois, le candidat en lice leur promet des aménagements pour améliorer leur quotidien. Il n'est cependant pas rare que ces « promesses » ne soient pas tenues une fois le candidat élu.

D'UNE IDÉE À LA THÈSE...

Perspectives de recherche pour une analyse située des réactions des habitants des bidonvilles en réponse aux projets d'aménagement affectant leurs quartiers.

Notre recherche s'insère bien sûr dans un questionnement théorique, mais elle est d'abord ancrée dans un itinéraire de recherche personnel. Notre premier travail de recherche (maîtrise) a porté sur l'étude de la formation d'un bidonville (douar⁹ J'did) de Skhirat¹⁰ [Essahel, 2000]. Je souhaitais, à cette occasion, essayer de comprendre quelle attitude les pouvoirs publics avaient envers ce type de quartier. A travers cette étude localisée, je faisais le constat, relativement étonnant pour moi, que les habitants du douar J'did étaient dotés de compétences variées et que le bidonville était un espace « revendicatif ». Pour mon mémoire de DEA [Essahel, 2001], j'ai étendu mon analyse à d'autres lieux géographiques où se trouvaient des quartiers similaires, en particulier à Témara (douars J'did, Silamine, Sahrawa) et à Mohammedia (douar Shanty J'did). Je voulais savoir si les dynamiques revendicatives que j'avais rencontrées au douar J'did de Skhirat se retrouvaient sur ces nouveaux terrains. J'avais aussi intégré à cette étude un quartier dit « clandestin » (Hay El Fallah) situé à Louisia, dans la commune de Ben Slimane¹¹. Au bout de mon travail, je concluais que les habitants des bidonvilles, - comme ceux du quartier Hay El Fallah - s'organisaient à la fois sous la forme de *j'maâ*¹², rappelant au moins en première analyse, les assemblées traditionnelles, et sous celles d'associations, une forme organisationnelle récemment apparue dans le paysage bidonvillois. C'est en observant ces diverses situations et en discutant avec de nombreux acteurs locaux, notamment ceux issus de la société civile, que j'ai pensé qu'interroger le rapport entre politiques d'aménagement appliquées à un quartier de bidonville et modes et finalités d'organisation des habitants pouvait constituer une question

9 Le « douar » désigne un ensemble de tentes disposées en cercle. Réservé au monde rural, le terme « migrera » en milieu urbain pour désigner des bidonvilles dont les habitants pratiquaient des activités liées à l'élevage, l'agriculture, etc. Ainsi, à Rabat, Témara et Skhirat, tous les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé sont appelés « douar », le terme étant suivi du nom du bidonville (exemple : douar M'taâ).

10 Le choix de Skhirat n'est pas un hasard car nous avons des liens familiaux avec cette ville.

11 Il s'agit d'une commune proche de Mohammedia.

12 Le terme de la *j'maâ* a été abondamment employé dans la littérature sociologique et ethnologique du Maroc. C'est une assemblée traditionnelle, locale, que l'on trouve généralement en milieu rural et qui gère les affaires d'un village. Selon les auteurs, elle est qualifiée de « conseil des notables » [G. Fay, 1986], de « conseil tribal » [J. Couleau, 1968], de « cadre socio-politique « informel » de la communauté rurale » [H. Rachik, 2001] ou encore de « forme de la vie sociale la plus capable d'initiative à la base de la société paysanne » [P. Pascon, 1965].

pertinente.

Or, les travaux sur les mobilisations des habitants des quartiers non réglementaires se sont beaucoup développés depuis le milieu des années 1990. Ils l'ont fait en adoptant plusieurs approches, en particulier celles relatives aux formes d'organisation des habitants des quartiers clandestins [Ameur, 1998 ; Iraki, 2003]. Ce sont les articles de Mohamed Ameur, parus dans les années 1980 et traitant des mouvements associatifs, qui ont annoncé, pour le Maroc, le mouvement de recherche sur les mobilisations des habitants des quartiers mal lotis.

Plusieurs raisons m'ont alors poussée à travailler sur cette question. D'abord, malgré les travaux passés déjà cités, le peu de travaux existant au moment où j'ai commencé à m'y intéresser, à quelques exceptions près, puisqu'il existait des recherches de qualité qui apportaient un éclairage sociologique sur l'organisation de groupes d'habitants [Navez-Bouchanine, 1992 ; Rachik ; 1994 ; Arrif, 1999]. Depuis lors, de nombreux autres travaux de recherche ont été publiés¹³. Un regain d'intérêt sur ce type de question a été suscité par les travaux de Françoise Navez-Bouchanine qui, à partir des années 2000, a énormément publié sur des thèmes tels que l'organisation des habitants des bidonvilles et l'expression de leurs « compétences », par ceux ceux d'Abdelghani Abouhane [1995, 2000] ou encore ceux d'Aziz Iraki [2003] qui, tous deux, ont insisté sur le rôle des acteurs locaux et des élites locales en faveur de la régulation des quartiers « clandestins » et, au-delà, sur leur rôle dans la gestion urbaine.

Je dois ajouter, à titre plus personnel, que le contexte politique et social du Maroc m'a également interpellé, puisque, dès la fin des années 1990, on pouvait entendre un discours qui véhiculait des conceptions nouvelles pour le pays, en particulier à propos de l'importance du « local » ou de la nécessité d'une « démocratie de proximité ».

Toutes les recherches portant sur les politiques publiques de réhabilitation ou de restructuration des quartiers non réglementaires ont mis en évidence leur échec à peu près systématique tout le temps où l'État a voulu agir seul ou par l'unique biais d'opérateurs publics, mobilisant leurs agents propres et les autorités administratives. A la fin des années 1990 et au début des années 2000 a commencé à se diffuser au Maroc l'idée – qui avait déjà été expérimentée bien avant dans nombre d'autres pays – que l'efficacité de ces politiques serait renforcée si se nouait enfin un dialogue entre d'un côté, l'État et ses représentants, en particulier ceux présents à l'échelle locale, et, de l'autre, les populations. A partir de là, il est apparu assez vite que le rôle régulateur de l'État en ce domaine serait encore amélioré si ce « dialogue » avec la population passait par des intermédiaires, élus – quoique, au Maroc, il s'agisse d'une « catégorie » d'acteurs fort décriée – et/ou associations [Iraki, 2005 ; Navez-Bouchanine, 2000, 2005]. Ces associations de quartier¹⁴ ont donc été appelées à jouer un rôle d'interface ce qu'elles ont fait plus ou moins, étant entendu que certaines sont toutefois parvenues à se positionner

13 Parmi lesquels il convient de signaler particulièrement ceux de sciences politiques, par exemple, ceux traitant des pratiques politiques au bidonville à Casablanca [Zaki, 2005], des mobilisations des habitants en milieu non réglementaire, ainsi que des régulations territoriales dans la périphérie de Casablanca [Iraki, Tamim, 2009 ; Belarbi, 2011].

14 Parmi les principaux travaux ayant trait aux associations de quartier agissant au Maroc, citons : Ghazali, 1991 ; Denoeux et Gateau, 1995 ; Ameur, 1999.

comme des éléments clés du dispositif partenarial local et comme le principal relais des populations démunies principalement de celles vivant dans les bidonvilles. Nous nous efforcerons donc, à partir de nos terrains, d'analyser en détail comment les associations agissent pour mobiliser les populations concernées et conduire l'action.

Je me suis demandée si les associations de quartier ou les organisations (quelles soient formelles ou informelles) se positionnaient comme un nouvel intermédiaire dans la régulation des conflits dans l'arène locale. J'ai voulu mettre en évidence le positionnement des acteurs « en situation » et m'intéresser à la mobilisation des « citoyens ordinaires » comme « porte d'entrée » à l'étude des projets d'aménagement dans les quartiers non réglementaires. Il s'agissait pour moi de comprendre le système d'acteurs autour de projets d'aménagement et d'identifier la manière dont les habitants se situaient dans ces projets. Car, pendant longtemps, il a été prioritaire de « faire taire le peuple et parler à sa place » [Callon et alii, 2001, p.157]. Ainsi, notre travail essaye de s'inscrire dans la lignée des études urbaines déjà signalées qui soulignent la nécessité d'élucider la façon dont les politiques urbaines s'articulent aux initiatives, aux actions, voire aux mobilisations habitantes. Mon positionnement, basé sur l'observation directe des faits, tels qu'ils se déroulent « en bas » résulte d'un choix volontaire.

Ainsi, mon intérêt pour les formes et les modes de revendication et de mobilisation des habitants des quartiers mal lotis est né de la lecture de ces différents travaux d'une part, et du contexte politico-social général dans lequel s'inscrivaient ces revendications. Ces éléments ont constitué le point de départ d'une démarche de recherche qui, par la suite, a surtout été fondée empiriquement.

Luc Boltanski [1990] considère que l'homme fait la « société » et que les acteurs sont compétents pour prendre position, juger, dénoncer et critiquer. Ainsi, l'acteur adopterait des stratégies qui tiennent compte des relations de pouvoir et qui sont susceptibles de majorer ses gains personnels. On appellera ainsi « stratégie » l'ensemble des comportements réguliers que l'acteur adopte en vue de préserver ses intérêts. Toute stratégie est rationnelle, au sens de M. Crozier et de E. Friedberg, en ce qu'elle tend à obtenir des résultats et est orientée en fonction des enjeux de la situation. M. Crozier et H. Friedberg écrivent ainsi que « les acteurs individuels ou collectifs [...] ne peuvent jamais être réduits à des fonctions abstraites et désincarnées. Ce sont des acteurs à part entière qui, à l'intérieur des contraintes souvent très lourdes que leur impose « le système », disposent d'une marge de liberté qu'ils utilisent de façon stratégique dans leurs interactions avec les autres » [1977, pp. 29-30].

On peut, certes, nous reprocher de nous attaquer à un sujet qui pourrait plus « naturellement » faire plus l'objet d'un travail de science politique que de géographie. Cela est possible. Il est pourtant bien établi que la production de l'espace constitue un objet perpétuel de négociation entre les habitants des quartiers non réglementaires et les acteurs institutionnels. Pierre Signoles, Galila El Kadi et Rachid Sidi Boumedine ont de la sorte affirmé que « la ville est enjeu et non simple objet » [1999, p.6]. Par ailleurs, Deborah Martin et Byron Miller [2003]

ont longuement insisté et argumenté sur le fait que l'espace et le lieu forment « l'arrière-fond contextuel » qui participent de la dynamique constitutive des processus de contestation ; tout comme Javier Auyero [2005], lequel signale que l'espace et le lieu font partie intégrante de l'analyse des mouvements de contestation.

J'ai de ce fait voulu mettre en avant le rôle primordial des « citoyens ordinaires » dans la production de l'espace. Pour cela, je ne pouvais faire l'impasse sur « ce qui se passait » avant ou entre le moment où une décision était prise (à propos d'un projet d'aménagement, par exemple) et celui où elle commençait à connaître une application concrète sur le terrain. Entre ces deux moments, il y a des individus, des groupes sociaux qui contestent¹⁵, protestent contre les décisions prises ou imaginées et négocient entre eux et avec les acteurs institutionnels. Les situations de conflits d'aménagement mettent donc en scène des mobilisations habitantes, collectives. De ces situations naissent des actions, scandées par des moments de « concertation » qui pourront engendrer ou impliquer, quant à eux, des compromis. De ce fait, les habitants « s'invitent » dans les négociations locales. Jean-Claude Thoenig [1998] évoque ainsi la figure de « l'État territorial » pour qualifier les nouvelles formes d'institutionnalisation de l'action collective, puisque, selon lui, le territoire devient le principal lieu de définition des problèmes. Quant à Patrice Duran [1998], il évoque les « principes de territorialité » qui, selon lui, guident l'action publique, mais qui sont marqués par les « turbulences » non maîtrisées de groupes de pression qui s'invitent dans les négociations locales.

Ainsi, les études existantes montrent bien que l'espace urbain doit être considéré comme l'expression d'un rapport de forces entre des habitants, des groupes et des institutions aux intérêts souvent divergents. Ce sont ces rapports de force sur les « scènes locales » et les forces et les faiblesses des acteurs locaux que j'ai voulu mettre en évidence - en attirant l'attention sur la notion du « temps », de la « durée » et des « échelles », primordiales à la compréhension des mobilisations puisque l'on se situe à la fois dans le temps long (actions effectuées dans la durée, conflictualités sociales et politiques) et court (mobilisations). Pour m'aider dans mes analyses, je suis allée chercher dans d'autres disciplines - telles les sciences politiques ou la sociologie, - des concepts ou des manières de penser dont je pensais qu'elles me permettraient de mieux construire mon argumentaire.

15 La contestation dépend des opportunités politiques et des temps favorables à son développement. Le courant d'études des opportunités politiques [McAdam et al., 1996] s'intéresse aux contraintes et aux opportunités politiques caractéristiques du contexte dans lequel s'insèrent les mouvements sociaux, qui seront eux-mêmes façonnés par ce contexte. Dans la sociologie des mouvements sociaux, le contexte constitue le principal outil théorique qui permet de faire le lien entre mouvements sociaux et systèmes politiques. Selon Peter Eisinger [1973], le concept de structures d'opportunités politiques (SOP) désigne l'influence de l'environnement dans le passage à l'action collective. Selon D. Mc Adam [1982,1988], les SOP « favorisent ou empêchent le développement des actions collectives » [Cefaï et Trom, 2000, p.11]. Olivier Fillieule, quant à lui, propose une autre définition plus dynamique du concept : il en fait « une série continue de relations actualisées dans les rapports des groupes aux contextes d'action » [Fillieule, 1997, p. 53].

DE LA QUESTION DES « MOBILISATIONS DANS LE CHAMP DE LA RECHERCHE »

Les recherches consacrées à l'action collective sont extrêmement dynamiques, comme en témoigne la floraison des ouvrages spécialisés et l'abondance des thèses et articles. Mais c'est aussi un champ foisonnant, où s'expriment de nombreuses approches, souvent contrastées pour ne pas dire contradictoires. Il convient ici de faire une mise au point sur la terminologie que nous employerons par la suite. La littérature existante met l'accent sur le fait que l'action collective s'inscrit dans un tissu de relations sociales « normales » [Auyero, 2005]. Olivier Fillieule considère par ailleurs que l'action collective est constituée de « toute action concertée (en faveur d'une chose) de un ou de plusieurs groupes cherchant à faire triompher des fins partagées qu'elles soient de préservation ou de transformation de l'existant, hors des canaux institués de concertation et de représentations des intérêts » [1993, p. 9]. Cette définition intègre les actions informelles nées de groupes improvisés et d'une durée de vie réduite. Pour Daniel Cefaï, l'action collective est une « action conjointe » [2007, p.8]. Erik Neveu complète la notion d'action collective en indiquant qu'elle renvoie à deux critères : « un *agir-ensemble intentionnel*, marqué par le projet explicite des protagonistes à se mobiliser de concert. Cet *agir-ensemble* se développe dans une logique de *revendication*, de défense d'un intérêt matériel ou d'une « cause » [2002, p. 10].

Divers auteurs s'interrogent sur la pertinence et la validité de l'utilisation du terme d'action collective pour des situations qui ont été observées dans des pays non démocratiques ; et se posent la question du lien entre démocratie et contestation dans un contexte autoritaire. Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule s'interrogent ainsi très justement sur « la globalisation » de la théorie de l'action protestataire et se demandent si les concepts élaborés dans des contextes démocratiques peuvent « voyager » sans difficulté, « s'ils sont utiles à la compréhension des formes d'action protestataire dans les pays non démocratiques », [2003, p. 23], comme nous le faisons ici pour le Maroc. En effet, les théories de l'action collective ont été principalement conçues à partir des expériences des sociétés européennes ou américaines, ce qui explique d'ailleurs le foisonnement de la terminologie anglophone, témoignage d'un champ exploré de longue date par les chercheurs anglo-saxons. Rares par contre ont été les recherches portant sur les mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient, bien qu'il y ait existé et qu'il y existe des protestations populaires - notamment des mouvements islamistes. Les spécialistes ont focalisé leurs études sur les aires culturelles américaines et latino-américaines ou encore sur l'ex-empire soviétique, délaissant largement les aires africaine, maghrébine, moyen-orientale ou encore asiatique.

À partir du milieu des années 1980, cependant, quelques études ont été initiées sur les terrains maghrébins avec un emploi prédominant d'expressions telles que « mouvements sociaux » ou « émeutes » [Liauzu, Meynier, Sgroi-Dufresne, Signoles, 1985 ; Le Saout,

Rollinde, 1999], ou encore « résistances » et « actions protestataires ». Toutefois, comme le rappellent différents auteurs¹⁶, les actions protestataires, sous ses différentes formes, dépendent très largement de la construction des États démocratiques. Ceci peut s'expliquer, comme le mentionnent D. Mc Adam, S. Tarrow et C. Tilly [1996], par le fait que les régimes non démocratiques sont plus susceptibles de donner naissance à des mobilisations rares, exceptionnelles et de ce fait plutôt « révolutionnaires », à la différence des sociétés démocratiques qui donnent le plus souvent naissance à des mouvements sociaux « classiques » [Benani-Chraïbi, Fillieule, 2003]. Concernant les sociétés « en terre d'Islam », Bertrand Badie, a développé l'idée qu'il n'existerait pas d'alternative entre soumission et révolte [1987]. D'autres auteurs ont cependant estimé qu'il fallait absolument dépasser cette vision dichotomique qui oppose États démocratiques et non démocratiques, ville musulmane et ville non musulmane, etc. [Ferrié, 1991 ; Haenni, 2001 ; Roussillon, 2001]. En effet, selon Marco Giugny, Doug Mc Adam et Charles Tilly [1998], les pays non démocratiques connaissent et connaissent également des formes de mobilisations « classiques » telles que grèves, manifestations de rue, sit-in, etc.

Ceci étant, les publications récentes des chercheurs spécialistes du sujet dans le Monde arabe se focalisent encore largement sur la question de la sociologie de la protestation combinée au prisme politique [Madani, Belghazi, 2001] ou aux mouvements islamistes pour la grande majorité des travaux [Benani-Chraïbi, 1994 ; Haenni, 2001 ; Vairel, 2005 ; Zaki, 2005 ; Ben Néfissa, 2006], délaissant ou marginalisant de fait toutes les autres modalités de protestation. Il faut aller chercher au sein de travaux de géographes ou de sociologues parus il y a peu (postérieurement à l'an 2000) pour voir apparaître le terme de la « mobilisation » dans le champ des recherches portant sur les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Alors ces mobilisations y sont étudiées à travers une réflexion sur la participation des habitants, les « compétences » et les « apprentissages » des citoyens « ordinaires », notamment dans leurs implications dans la construction et la reformulation de la ville [Berry-Chickhaoui, Deboulet, 2001, Navez-Bouchanine, 2001, 2008 ; Legros, 2008 ; Iraki, 2009]. Cette évolution observée dans la terminologie employée par les chercheurs, en particulier pour le cas marocain, est probablement à mettre en relation avec le climat politique et social qui caractérise en ce pays la nouvelle ère, laquelle est dite par ses initiateurs plus « démocratique ».

De ce fait, c'est le terme de « mobilisation » que nous adopterons de manière privilégiée dans cette thèse : son emploi est en effet devenu d'usage ordinaire dans les recherches relatives aux actions protestataires. Les travaux récents de Françoise Navez-Bouchanine [2001] et d'Aziz Iraki [2009] au Maroc, d'Agnès Deboulet [2006] et Bénédicte Florin [2008] au Liban et en Égypte, par exemple, utilisent les termes de « mobilisation ¹⁷ » et « d'action collective » pour qualifier les revendications des populations des quartiers dits « pauvres » ou « populaires » qui veulent exprimer leur mécontentement ou leur opposition à un projet d'aménagement urbain. Notre recherche s'inscrit dans la continuité de leurs travaux.

16 Cf. Introduction de l'ouvrage de M. Benani-Chraïbi et O. Fillieule (sous dir.), 2003, pp. 17-42.

17 Bien que nous n'ayons pas identifié de définition claire de la notion de mobilisation chez ces auteurs que nous citons.

L'existence de mobilisations signifie que ceux qui se mobilisent ont des objets de mécontentements. Mais celui-ci ne se situe pas seulement sur le plan individuel ; il embrasse un domaine suffisamment général, suffisamment collectif, comme un quartier et un aspect du cadre de vie, pour qu'il se cristallise dans des actions menées de manière collective. Les définitions officielles, classiques de la mobilisation, telles que « action de se mettre en mouvement »,¹⁸ ou « action de mettre en jeu des forces (ressources), y faire appel, les réunir en vue d'une action commune¹⁹ », renvoient à des comportements et à des mouvements. « Se mobiliser », c'est associer ses capacités et son énergie à d'autres en vue d'obtenir un résultat. Selon Alain Touraine, trois conditions doivent être remplies pour que la mobilisation collective soit effective : en premier lieu, les acteurs doivent développer une identité commune, en partageant les mêmes buts et intérêts ; ensuite, le groupe doit s'opposer fermement - ce qui suppose une forte solidarité interne - ; enfin, les acteurs doivent avoir conscience des enjeux de leurs actions et de leur finalité [Touraine, 1978 ; Melucci, 1989]. Pierre Mann, quant à lui, définit la mobilisation comme étant une « forme de rassemblement se produisant dans ou autour d'une organisation chargée de défendre ou de promouvoir un nouvel ordre de vie » [1991, p.94].

Danny Trom [2001] tente lui aussi de définir ce que recouvre le domaine de la « mobilisation ». Il attire notre attention sur le fait que « certains phénomènes sont spontanément subsumés sous cette catégorie, sans que nous éprouvions le besoin de définir cette dernière avec rigueur. L'identification des formes de l'action protestatrice contenues dans le répertoire moderne, [tel que] décrit classiquement par C. Tilly [1996], constitue une tentative de cartographie des manières de faire, réglées et régulières, lorsqu'il s'agit de porter la contestation dans l'espace public : manifestations, réunions, *sit-in*, défilés, placards, pétitions, [etc.] sont autant de formes susceptibles d'être actualisées, reconnues et comprises. Elles ont une signification propre qui est incorporée dans le processus de leur production et de leur réception. Elles se donnent à saisir empiriquement comme des formes culturelles sanctionnées et donc communément partagées. Mais l'actualisation de ces formes suppose une série de performances ajustées aux situations ainsi que l'observation de règles d'interactions déterminées, faisant qu'un ordre adéquat est construit collectivement et maintenu durant un laps de temps déterminé. Les configurations qui en résultent sont des entités éphémères [Cardon, Heurtin, 1990] » [2001, p. 106]. Danny Trom complète l'analyse en remarquant que « les performances constitutives de la « mobilisation » se structurent autour d'une dynamique spécifique, définie *a minima* comme thématization de l'articulation d'un « je » et d'un « nous » - ce qui requiert la composition d'un collectif - et du passage du « privé » au « public » - ce qui suppose l'établissement d'un étalon de justice [Pitkin, 1972, cité par Trom, 2001, p. 108].

18 M. Blouin, et C. Bergeron 1997, *Dictionnaire de la réadaptation*, tome 2 : termes d'intervention et d'aides techniques, Québec, Les Publications du Québec, p. 50.

19 *Le Petit Larousse illustré*, version 2000, p. 659.

DU CHOIX DES TERRAINS : BIDONVILLES, QUARTIERS « CLANDESTINS » ET CITÉS DE RELOGEMENT

La particularité de Témara réside dans le fait que, à l'heure actuelle, ce qui n'était au début du siècle dernier qu'une petite bourgade (Chapitre 1), est désormais la commune urbaine de l'agglomération de Rabat-Salé qui connaît, avec 5,6% par an, le plus fort taux d'accroissement démographique. Entre 1990 et 2009, sa population est passée de 130 000 à 223 000 habitants. L'urbanisation s'étale en surface depuis les confins méridionaux de la ville de Rabat jusqu'à l'Oued Iqem²⁰, soit sur près de 8 km [SOFA, février 2009]. Témara sert de lieu de résidence à de nombreuses personnes travaillant à Rabat et de lieu de fixation pour des populations à faibles revenus ce qui fait d'elle la deuxième grande ville du Maroc, après Casablanca, pour la part d'habitat insalubre (50% du parc de logement) [Ministère de l'Habitat, 2004].

Ce constat important s'est imposé à nous et j'ai choisi de concentrer mon terrain sur certains bidonvilles qui se situaient dans ce qui s'étend entre Rabat à Témara. J'ai volontairement écarté de mon champ d'étude la ville de Salé car j'ai considéré que ses quartiers non réglementaires avaient déjà fait l'objet de nombreuses recherches, ce qui n'était pas le cas de ceux de Témara. J'ai donc choisi deux bidonvilles à Rabat (douars El Kora et Dlim), quatre bidonvilles à Témara (douars J'did, Sahrawa, Silamine et M'taâ), auquel j'ai ajouté un bidonville à Skhirat (douar J'did) que j'avais déjà investi en année de maîtrise et que je présenterai²¹ de manière succincte un peu plus loin dans cette Introduction.

J'ai donc choisi de concentrer mes recherches sur sept bidonvilles situés entre Rabat et Skhirat et sur trois cités de relogement, El Kora, El Kheir 1 et 2 et Anassr²² (figure n°2), qui sont celles où doivent être relogés des habitants de certains des bidonvilles étudiés.

20 Il s'agit d'une limite naturelle située au Sud de Témara qui sépare la commune de Témara et celle de Aïn Attig.

21 Nous reviendrons plus en détail sur ces quartiers dans le Chapitre 1, A. 1.

22 La cité de relogement Anassr ne fera pas l'objet d'une recherche approfondie dans cette thèse. Seules les cités de relogement El Mers 1 et 2 et El Kora seront véritablement étudiées (Cf. Chapitres 3, 7 et 8).

Figure n° 2 : Principaux bidonvilles et cités de relogement étudiés à Rabat et ses environs



Voici d'abord le douar **El Kora** à Rabat. Il s'agit d'un ancien bidonville rattrapé par l'urbanisation et dont l'apparition remonte à 1930. Situé dans la commune de Yacoub El Mansour qui s'étend au Sud de Rabat, il est le plus grand et le plus ancien bidonville de la capitale. Sur une superficie de 11 ha, il regrouperait en effet près de 2 400 ménages en 2004. Situé sur la corniche de Rabat, ce douar El Kora (le douar « du ballon ») est dénommé en référence à l'activité sportive (football) à laquelle s'adonnaient les enfants sur les terrains où il s'installe. La population du bidonville, enserrée dans un tissu urbain relativement dense et relativement bien contrôlé par les autorités locales, était considérée comme stabilisée d'un point de vue de son peuplement. La plupart des baraques sont construites en briques, et certaines comportent des étages.

Voici ensuite les douars **Ouled Dlim et M'taâ**. Ce sont deux bidonvilles périphériques apparus en 1965. Ils sont pour partie composés d'une population guich et pour partie de bidonvillois auxquels les guicheurs ont vendu des baraques à la fin des années 1970. Situés à la limite des communes de Rabat et de Témara (sur les terrains guich de Hay Riad), le douar Dlim abrite en 2004, 300 ménages et le douar M'taâ 600.

Les terres de statut « guich » sont des terres qui « constituent un fonds foncier dont l'État possède la propriété éminente et d'où la population qui y vit ne tire que l'usufruit. Elles furent octroyées jadis par les sultans à des populations qui devaient en échange assurer la protection militaire du royaume, sortes de « soldats laboureurs » [Le Coz, 1965, cité par Belfquih, 1978, p.17]. Les populations guich sont donc des descendants de ces guerriers qui étaient attachés au service du sultan et qui l'accompagnaient partout où il allait. On les appelait les *arkâ*. Ils défendaient et protégeaient en particulier l'axe commercial Marrakech-Fès des attaques des membres de la tribu des Zaër. Comme prix de leurs services, les guicheurs se sont vus attribuer des terres cultivées et des exploitations en usufruit dans la banlieue de Rabat. En 1912, après l'installation du Protectorat et l'arrivée des Français, les autorités répartirent les terrains guich entre les différentes familles de colons de ce qui, aujourd'hui constitue le quartier que l'on appelle encore le « quartier des Vieux Marocains » et qui est situé au centre de Témara. Les colons construisirent sur ces terrains des villas, et, par la même occasion ils firent immatriculer les terres guich situées depuis la sortie de Rabat (El Kâmra) jusqu'à Harhoura. L'État marocain récupéra ces terres à l'Indépendance et s'en servit pour y installer un certain nombre de grands équipements (Zoo de Témara, quartier Hay Ryad à Rabat entre autres). Ces différents « prélèvements » des terrains ont été considérés et sont toujours considérés comme « illicites » par les descendants des guicheurs, ce qui les a poussés à réagir fortement, dès les années 1970, à ce qu'ils considéraient comme une spoliation (Cf. Chapitre 6).

A Témara même, nous avons centré nos investigations sur trois bidonvilles. Apparus à partir de la fin des années 1960, ces douars jointifs forment un ensemble dense composé de trois noyaux : le douar **J'did** (1 200 ménages), le douar **Sahrawa** (1 500 ménages) et le douar **Silamine**, le plus petit (100 ménages). Selon M. Belfquih, le douar Sahrawa comptait 1885

personnes en 1978. A cette date, il aurait regroupé une population hétérogène quant à ses origines, mais composée en majorité de ruraux « venus pour la plupart des plaines atlantiques et intérieures, du Rif et du Sud à la recherche d'un emploi (...) » [Belfquih, 1978, p.90]. A l'origine, le douar Sahrawa était installé sur un terrain guich, mais son développement s'effectuera par empiètement sur les propriétés privées en terre Arab. Les nouveaux immigrants doivent ainsi payer un droit de *zina*²³. C'est ainsi que « les zinataires installés il y a plus de 10 ans payent aux propriétaires de la terre 15 à 20 dirhams par mois, [tandis que] les autres, installés plus récemment, payent de 50 à 70 dirhams par mois » [Belfquih, 1978, p.90]. Dans les années 1970, encerclés par des lotissements construits en nombre²⁴, les douars J'did, Sahrawa et Silamine apparaissent comme une énorme tâche de pauvreté en plein cœur de Témara, en un emplacement stratégique car leur valeur foncière potentielle devient de plus en plus grand.

Le douar **J'did** de Skhirat²⁵ (le nouveau douar) est le dernier bidonville dans lequel j'ai effectué mes enquêtes. Situé à l'entrée de la ville de de Skhirat, il a été créé de toutes pièces par les autorités locales en 1985-1986 par le regroupement de plusieurs noyaux de bidonvilles qui étaient disséminés à travers la ville. Il a été installé à proximité de la zone industrielle de Skhirat, sur un terrain domanial de 8 ha ; il compte 1 702 ménages en 2004. Douar J'did constitue un exemple de bidonville périphérique où l'habitus rural reste encore prégnant (sous-quartiers structurés en fonction de l'origine géographique de leurs occupants, maintien d'activités rurales, comme l'élevage de moutons, etc.).

Trois quartiers non réglementaires situés à Témara ont également fait l'objet de nos recherches dans cette thèse. Il s'agit des quartiers **Khalouta I et II et de Sidi M'ghar**. Encore aujourd'hui constitués de constructions éparses et de faible densité, les quartiers de Khalouta I (10 ha), II (2,5 ha) et de Sidi M'ghar²⁶ (12,5 ha) se situent à la périphérie de la ville de Témara, au nord de la voie ferrée, sur un terrain *melk*²⁷. Leur apparition remonte au début des années 1970. Ils se sont développés sur d'anciennes terres agricoles à un moment où les prix du foncier et de l'immobilier à Témara-centre s'étaient envolés²⁸, par suite de la spéculation. Du coup, les

23 Le droit de *zina* est un droit coutumier musulman qui assure le droit de propriété (du bénéficiaire) sur les améliorations qu'il apporte à un bien (terre cultivée par exemple).

24 Selon M. Belfquih et A. Fadlollah, « la réussite spectaculaire de ces lotissements est due à l'accroissement rapide d'une demande diversifiée exprimée par trois types de clientèles : l'une locale, l'autre venant de la ville et une autre constituée par les travailleurs marocains de l'étranger (TME) ». Jusqu'au milieu des années 1970, l'essentiel de la population de Témara habitait [les] nombreux bidonvilles [qui ceinturaient] la Qasbah. Parmi ces bidonvillois, il y avait des ménages dont les revenus leur permettaient d'aspirer à de meilleures conditions de logement (employés de bureau, ouvriers, commerçants, etc.) » [Belfquih, Fadlollah, 1986, p. 165].

25 La ville de Skhirat fait partie de la préfecture de Skhirat-Témara. Sa population est passée de 29 599 habitants à 42 580 entre 1994 et 2004 [RGPH, 2004].

26 Les quartiers de Khalouta I, II et de Sidi M'Ghar sont implantés sur de grandes parcelles immatriculées sous les titres T 75322/R (au nom de Tamssamani), T 58868 (au nom d'Ouled El Ghoul) et T 73886/R ; mais aussi, et surtout, sur des parcelles non immatriculées, comme celles qui portent le nom de Bled Al Gatti à Sidi M'ghar. (Source : municipalité de Témara, service Urbanisme, 2004)

27 Cf. Glossaire, p. 6.

28 Selon une étude réalisée en 1991 par la délégation préfectorale de l'Habitat de Skhirat-Témara, - étude de

terres encore libres acquièrent une valeur telle qu'il devenait intéressant pour leurs propriétaires de les lotir. Ces propriétaires ne tardèrent donc pas à tirer profit de cette situation en initiant une série de lotissements irréguliers – car les terrains en question n'étaient pas ouverts à l'urbanisation -, en procédant au morcellement des terres agricoles grâce à l'aide de nombreux intermédiaires (géomètres, *adouls*, courtiers, entre autres)²⁹.

J'ai enfin également incorporé à mon travail de thèse, assez tardivement (2005-2006) **deux cités de relogement** (figure n° 2). Ces deux cités se ressemblent par certains aspects, mais elles diffèrent aussi, dans la mesure où l'une (la cité El Kora) se situe en plein centre-ville de Rabat (opération de relogement *in situ* du douar El Kora) et l'autre, en lointaine périphérie, à Mers El Kheir, soit à une trentaine de kilomètres de la capitale. Cette seconde cité comporte deux tranches, les cités El Mers 1 et 2, dans lesquelles les populations des douars Dlim et Mt'aâ ont été relogées (Chapitres 7 et 8).

Loin de nous l'idée de prétendre que ces bidonvilles et ces quartiers non réglementaires que nous avons retenus sont représentatifs des formes d'urbanisation des villes marocaines. Les quartiers étudiés présentent toutefois des similitudes. Il s'agit tout d'abord de quartiers d'habitat spontané ou de bidonvilles qui font l'objet d'opérations d'aménagement au moment où je les ai investis. Ils ont aussi la particularité de présenter pour la majorité d'entre eux, des caractéristiques socio-économiques assez proches. Ils offrent cependant aussi des réalités qui permettent de les distinguer, du fait par exemple des rapports de force qui s'établissent sur la scène locale. Ainsi, chaque quartier ou bidonville est façonné par son histoire propre. Leur compréhension, que nous avons engagée en privilégiant l'étude des scènes locales qu'ils constituent, vise à nous permettre de décoder les représentations et les pratiques sociales, politiques, etc., des individus qui composent ces sociétés bidonvilloises, chacune étant bien spécifique.

DU TERRAIN À LA FORMALISATION DES RÉSULTATS

Méthodes et pratiques d'enquête

Dépasser les contraintes pour entrer dans le bidonville...

J'ai commencé mes recherches en sollicitant des membres de ma famille au Maroc, et certains de mes amis pour savoir comment se comporter dans les quartiers que je voulais étudier, car les bidonvilles ne me paraissaient être encore des lieux où je pouvais me promener « comme

faisabilité d'un projet de résorption de l'habitat insalubre à Témara - , il apparaît que les prix moyens du foncier dans la ville de Témara sont fort variables d'une zone à une autre. Ainsi, dans la zone où s'implantent les quartiers clandestins, au nord de la voie ferrée, les prix variant à l'époque entre 300 et 400 dirhams le m². Et plus on se dirigeait vers le centre de Témara, plus les prix affichés augmentaient jusqu'à atteindre les 5000 dirhams le m².

²⁹ Selon une interview qui nous a été accordée par la déléguée de l'Habitat de Skhirat-Témara, en décembre 2003, il ressort que les terrains ont été le plus souvent divisés en plusieurs îlots séparés par des rues étroites (de trois à quatre mètres de large seulement).

ça » ! C'est ainsi que, de fil en aiguille, après avoir été à maintes reprises accompagnée par des proches, j'ai finalement pu acquérir la confiance des habitants, tout particulièrement des femmes avec lesquelles j'ai eu énormément de contacts. En fait, je connaissais déjà quelques familles bidonvilloises dans les quartiers où j'avais enquêté pour ma maîtrise et mon DEA [2000, 2001], et cela a largement contribué à faciliter mes rapports avec les habitants des quartiers que je découvrais pour ma thèse, à me crédibiliser et à rendre mon travail et mes enquêtes de terrain plus légitimes.

Douar El Kora (Rabat) a été sans conteste le quartier dans lequel j'ai eu le plus de difficultés à m'introduire. Il y a à cela plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un terrain que je n'ai entrepris qu'à partir de juin 2005, même si je m'y étais beaucoup intéressée, parce qu'il présentait des caractéristiques qui me semblaient intéressantes à analyser – c'est le plus ancien bidonville de la capitale, en situation quasi-centrale, et sur lequel une opération d'aménagement hyper-médiatisée était en cours -. C'est par l'intermédiaire de l'Agence de Développement Social (ADS) présente sur le site, que je suis parvenue à m'introduire au douar El Kora. Ensuite, je dois reconnaître, que, à ce moment-là, « l'ambiance » y était « électrique ». Le projet de relogement des habitants du quartier venait d'être divulgué par le maître d'œuvre et il n'avait pas été bien reçu – c'est le moins que l'on puisse dire - par la grande majorité de ses habitants. Ainsi, la moindre personne qui venait dans le douar El Kora était scrutée avec suspicion et quiconque qui s'y introduisait était rapidement repéré et interrogé. Ce fut mon cas. On m'a demandé ce que « je faisais ici, pour qui je travaillais, etc. », par peur que je sois envoyée par un service quelconque de l'État. Puis, grâce aux premiers contacts avec des habitants, j'ai pu constituer et élargir, au fil de mes rencontres, un réseau de familles que j'ai pu suivre de près par la suite.

« Choix » des personnes enquêtées

Je n'ai pas choisi en tant que tel un « échantillon » de travail pour mes enquêtes, mais j'ai plutôt saisi les opportunités qui s'offraient de rencontrer certains et de discuter avec d'autres. Par la suite, mes relations familiales et les réseaux que j'avais commencés à constituer ont peu à peu produit leurs effets, et j'ai pu commencer à obtenir des rendez-vous aux fins d'enquêtes, même si, au début, beaucoup ne tenaient pas. Je voyais bien la personne prévue, mais elle n'était pas « disponible » - alors que le rendez-vous avait bien été pris à l'avance. Je devais reprendre un nouveau rendez-vous et je rentrais bredouille chez moi avec l'impression d'avoir perdu mon temps - ce sont les aléas du terrain ! En outre, au début, chaque fois que je rencontrais quelqu'un, je devais me justifier et expliquer mon intérêt pour le quartier et pour les histoires de vie des habitants. J'expliquais que « je venais de France et que mon travail était entrepris dans un but strictement personnel, dans le cadre de mes études pour l'obtention d'un Doctorat. Certains habitants pensaient alors que je préparais des études de médecine pour devenir « docteur », quand bien même aucune des questions que je posais n'avait de rapport avec la médecine ou les questions de santé ! Parfois, je m'engageais dans des explications qui devenaient au fur et à mesure que la discussion avançait de plus en plus embrouillées; alors, plus tard, pour gagner du

temps et/ou par manque de courage probablement, je laissais mes interlocuteurs croire ce qu'ils voulaient entendre ! Mon arabe, à l'« accent français », les rassurait. Je ne mentais pas. Alors, beaucoup d'entre eux compatissaient et me disaient : « On va t'aider pour que tu puisses avoir ton examen. Que Dieu t'aide ». Cependant, tout cela ne se faisait pas sans « peine » car il s'établissait souvent avec les interviewés (surtout avec les femmes) une relation du type « donnant-donnant ». Je devais « donner » de ma personne - parler de mes origines, donner des détails sur ma vie privée (je leur disais que j'étais mariée, alors que je ne l'étais pas, pour m'éviter d'avoir à répondre à des propositions personnelles !). Les familles que j'ai rencontrées avaient toutes un fils ou un cousin qui cherchait à se marier et elles pensaient que je pouvais être un bon parti. Mais lorsque mes interlocuteurs pensaient m'avoir « située », alors ils m'accordaient leur confiance et, enfin, ils me « donnaient » leurs paroles.

L'importance du terrain et des entretiens semi-directifs

Les instruments habituels de la sociologie quantitative ne permettent pas de saisir avec finesse les stratégies mises en œuvre par les individus ou les collectifs à l'intérieur des quartiers non réglementaires. Afin d'interpréter le sens des actions engagées, de décrypter les stratégies adoptées par les individus ou par les groupes mobilisés et pour donner sens aux interactions individuelles et collectives, j'ai opté pour un travail plutôt qualitatif qui vise à reconstituer des histoires de vie, à exposer des expériences sociales ou familiales, à évoquer les réseaux d'appartenance. Et nous nous sommes attachée à accorder de l'importance aux faits et aux dires, mais aussi aux représentations.

La démarche adoptée privilégie donc l'observation empirique, notamment à travers l'importance accordée au terrain et aux entretiens semi-directifs. J'ai essayé de me rapprocher de la démarche ethnographique « multi-sites » ou multi-située préconisée par George Marcus [1995] qui suggère de « littéralement suivre » [p. 373] la circulation des « individus », « objets », « métaphores », « intrigues », « vies », « conflits » entre plusieurs sites.

Notre recherche s'appuie ainsi sur le recueil de plus d'une centaine d'entretiens et une douzaine d'entretiens biographiques - pratiquement tous conduits en arabe dialectal. Tous ont duré longtemps, et certaines interviews ont été revues à plusieurs reprises. Ils ont pour la plupart d'entre eux, nécessité plusieurs séances d'écoute. Trois « entretiens » ont été réalisés de manière collective avec un groupe de femmes bidonvilloises et un autre avec cinq hommes d'obédiences politiques diverses. Enfin, une quarantaine d'entretiens ont été réalisés avec les acteurs institutionnels, représentants de l'Agence de Développement Social (ADS), élus politiques, membres d'associations, etc. Je n'ai fait « passer » que deux questionnaires, durant toute ma thèse, auprès d'habitants au hasard durant une seule et même journée.

L'ensemble des entretiens a fait l'objet d'une première restitution sous la forme de notes et de résumés dans les heures, et parfois les jours suivants. Quand ces entretiens avaient été enregistrés, ils ont été intégralement retranscrits, puis analysés de manière qualitative et classés par thèmes, ce qui m'a permis par la suite de construire mon argumentaire et de faire évoluer ma

réflexion.

Il est toutefois inutile de cacher que nous avons éprouvé de sérieuses difficultés méthodologiques. Certes, la plupart de mes entretiens ont été enregistrés car mes interlocuteurs, mis en confiance, acceptaient de me parler dans ces conditions. Cependant, tous n'ont pas accepté. Il m'est arrivé à plusieurs reprises que des habitants me demandent d'éteindre mon dictaphone, notamment lorsqu'ils souhaitaient faire part de critiques ou « dénoncer » des situations qu'ils n'approuvaient pas ; une fois les « choses » dites, ils me faisaient signe pour que je remette le dictaphone en marche. D'autres habitants, sur le ton de la plaisanterie, se lançaient entre eux des phrases du type : « Attention, mon gars, elle est peut-être en train de t'enregistrer et tu ne le sais pas ! ». Pour certains habitants, cette « arme » que constitue le dictaphone est dangereuse dans la mesure où, « elle capte le discours ». Ce sont plutôt les hommes qui ont été méfiants, alors que les femmes n'hésitaient pas à se plaindre et à pointer du doigt certains responsables politiques, alors même qu'elles se savaient enregistrées. Il est arrivé aussi que les enregistrements aient été de mauvaise qualité voire inaudibles. Cela est advenu lorsque les entretiens ont été réalisés dans des lieux inhabituels - en voiture, sur l'autoroute à plus de 140 km/heure, par exemple - ou bruyants - dans les familles où il y a toujours le bruit de fond de la télévision (diffusant les « recettes de Soumicha ³⁰ » ou encore des feuilletons mexicains) et le brouhaha des enfants -, ou encore lorsque notre interlocuteur était sans cesse interrompu par des visites inopinées de voisins ou de membres de sa famille. En ces cas, la conversation était hachée, l'enregistrement difficile, au point que, il me fallut annuler tout bonnement l'entretien engagé. Lorsque l'entretien était maintenu et pouvait quand même être réalisé, il me fallait en ce cas, m'adapter, anticiper, attirer en permanence l'attention de l'interviewé, l'orienter vers ce que je voulais savoir, sans pour autant le braquer et l'obliger à parler. C'est alors que, souvent, je renonçais au dictaphone au profit de mon carnet de notes, à la manière des ethnographes.

De nombreux extraits d'entretiens sont utilisés dans le corps de la thèse pour illustrer et étayer mes remarques et analyses. Je leur ai accordés une place de choix puisque qu'ils constituent le socle de mes réflexions et que c'est à travers les discours de mes interlocuteurs que j'ai construit la plupart de mes analyses. En effet, je considère que tout discours est légitime pour celui qui les tient. Tous les acteurs produisent des discours de qualification (*il y a..., il faudrait...*) ou de justification (*moi, je suis comme ça parce que...*). Chaque discours est une fiction et chaque fiction est légitime. Cela implique de définir une méthodologie particulière pour les engranger, et, selon moi, le seul efficace est d'écouter les individus parler. J'ai donc opté pour une posture qui a consisté à prendre au sérieux tous les acteurs - en particulier les citoyens ordinaires puisque ce sont ceux qui m'intéressaient – d'accorder une grande attention à leurs explications. Le discours institutionnel bien rodé « m'importait peu »,

30 Il s'agit d'une émission sur la chaîne télévisée 2M qui diffuse des recettes de cuisine présentées par Soumicha. Depuis 2000, Soumicha anime une émission quotidienne tournée dans sa propre cuisine à Casablanca, suivie d'une émission hebdomadaire filmée à travers le pays, à la rencontre des femmes du Maroc. Ces émissions sont très suivies par les femmes bidonvilloises qui s'inspirent de ses plats pour préparer les leurs.

finalement, même s'il était nécessaire à mon analyse. Ce que j'ai voulu réaliser à travers ce travail, c'est restituer et comprendre la parole habitante à travers des situations d'aménagement, de conflits, de controverses et d'actions organisées. Mon but était de montrer quelles étaient les réelles capacités d'action, d'opposition, de contestation, de négociation des habitants, quelles ruses ils mettaient en œuvre, quelles compétences, notamment spatiales [Stazak, 1997] ils mobilisaient et comment ils « jouaient » des marges de manœuvre qu'ils parvenaient à se créer.

J'ai voulu par ailleurs me démarquer de l'image normative, dévalorisante, simplificatrice, voire naïve qui est véhiculée largement, dans un pays comme le Maroc, à propos des bidonvilles et des quartiers « clandestins ». J'ai voulu éviter d'adopter une vision simpliste et idéalisée. Je refuse de considérer les bidonvilles comme étant uniquement des quartiers de l'exclusion sociale et des territoires de la pauvreté. J'ai essayé d'être vigilante d'un point de vue méthodologique ; j'ai toujours tenté de me « distancier » au maximum pour ne pas me faire « piéger » par ces terrains sensibles et de ne pas tomber dans le misérabilisme. Certes, les témoignages que j'ai recueillis tout au long de ce travail comportent leur lot de misère, de difficultés quotidiennes et de malheurs. Cependant je pense que ce ne sont pas seulement ces éléments-là qu'il faut retenir. Les bidonvilles et leurs habitants ne sont pas que cela ! Nombreux sont les bidonvillois qui nous parlent d'espoir, de renaissance et qui formulent des projets pour un avenir meilleur. Nombreux sont aussi ceux qui, refusent de se comporter en « victimes » passives, mais agissent en fonction de leurs moyens, de leurs intérêts, de leurs possibilités et de leurs capacités. Ils vivent le présent, mais se projettent aussi, en toute conscience, dans l'avenir. Je voulais montrer que les bidonvillois ne sont pas des « handicapés » mentaux ou sociaux et qu'ils pouvaient réfléchir, s'organiser et surtout agir ; car l'État n'est plus le seul à passer à l'action, loin de là. Observer les pratiques spatiales et expliquer les logiques des acteurs bidonvillois, tels sont bien les objectifs principaux de cette thèse.

ORGANISATION DE LA THÈSE

Notre thèse comporte Trois Parties, partagées en huit Chapitres.

La Première Partie s'attachera à présenter la production de l'habitat non réglementaire dans l'agglomération de Rabat (Témara et Skhirat) et les politiques publiques qui visent à « traiter » les quartiers de ce type. Il s'agira tout d'abord de donner un peu d'épaisseur historique (caractéristiques historiques, sociales, économiques et politiques) aux quartiers que nous avons choisis (Chapitre 1). Ensuite, je présenterai l'évolution des modes d'intervention à l'égard des quartiers non réglementaires et les acteurs qui en sont à l'initiative, depuis la période du Protectorat jusqu'à nos jours, une attention particulière étant consacrée au programme « Villes sans Bidonville », initié à partir de 2003 par le Roi Mohamed VI (Chapitre 2). Après cette approche générale, nous présenterons à la suite les projets d'aménagement engagés dans les

bidonvilles et les quartiers non réglementaires de Rabat, de Témara et de Skhirat, objets de notre étude. Je chercherai tout particulièrement à apprécier les enjeux et les systèmes d'acteurs liés à ces projets (Chapitre 3).

La Deuxième Partie traite ce que j'appelle les mobilisations « actives ». Je m'efforcerai de réaliser une analyse actionnelle. Il s'agira de m'intéresser aux dynamiques et aux organisations des habitants. En effet, je souhaite étudier les acteurs non pas en tant que tels, mais en actes et montrer comment ils se positionnent sur la scène locale ; et, à la suite, mettre en exergue le degré d'implication des habitants dans les opérations d'aménagement. De ce fait, cette deuxième Partie veut montrer autour de quels éléments précis les mobilisations se cristallisent et quels sont les registres de justification que les habitants utilisent (Chapitre 4). Je présenterai ensuite ces mobilisations de manière descriptive et analytique. J'identifierai les types de revendications et les modes de construction des mobilisations par les habitants, par les associations de quartier et par les *j'maâ*. Et je tenterai de mettre en évidence les dynamiques d'ajustement des actions collectives en fonction des directives des acteurs institutionnels.

Je m'efforcerai ensuite de montrer comment les mobilisations habitantes peuvent créer des rapports de forces capables d'influencer les politiques menées (Chapitre 5). En nous focalisant sur l'exemple de l'organisation des *jmaâ* et des associations des Guich Oudayas nous verrons ensuite que les guicheurs démontrent une grande maîtrise des « arts de faire » la mobilisation. Très ancrés territorialement, solidaires par cette appartenance au Guich qu'ils ne cessent de revendiquer, ils usent de leur positionnement pour discréditer l'État et le faire plier – au moins en partie - à leurs exigences. Les guicheurs expriment un acharnement à vouloir modifier le cours des choses par l'inscription de leurs actions dans un registre collectif qui manifeste une réelle efficacité. Les négociations en ce cas prennent la forme d'un vrai marchandage sous peine de troubles sociaux. Se créent ainsi des jeux d'alliances et d'allégeances renouvelés, tandis que de nouveaux rapports de force émergent (Chapitre 6).

Dans la Troisième Partie, j'analyserai la façon dont les « nouveaux » habitants – ceux qui viennent peupler les cités de relogement - s'installent dans leurs nouveaux logements et quartiers. Je montrerai les insatisfactions induites par ce cadre bâti tout neuf, insatisfactions telles que naîtront rapidement de nouvelles mobilisations. Dans ce but, j'étudierai successivement la manière dont les habitants percevront leur logement et leur quartier à leur arrivée dans les cités. Afin de comprendre les ressorts de leur ancrage territorial, il m'est apparu nécessaire de questionner la manière dont les bidonvillois percevaient désormais la ville et s'inscrivaient dans les espaces emboîtés qui la constituent. J'examinerai ainsi le processus de territorialisation des habitants, ce qui me permettra de repérer les normes de sociabilité qu'ils fabriquent et les formes de sociabilisation qu'ils mettent en œuvre (Chapitre 7). Puis, dans un dernier Chapitre, je montrerai que des revendications se créent et que des mobilisations émergent suite à des incidents ou des difficultés qui sont liés à la mauvaise qualité ou à l'inadaptation des logements. J'insisterai à ce propos tout particulièrement sur un mouvement qui, ayant émergé dans l'un des immeubles de la cité de relogement El Kora de Rabat, y a atteint une amplitude qui ne pouvait

être imaginée à son origine (Chapitre 8).

L'HABITAT NON RÉGLEMENTAIRE AU MAROC : SA PRODUCTION ET LES POLITIQUES DE « TRAITEMENT ». LE CAS DE RABAT ET DE SON AGGLOMÉRATION

L'objet de la Première Partie consiste à mettre en perspective la production de l'habitat non réglementaire et les politiques de « traitement » qui sont appliquées à ce type d'habitat, en prenant le cas de Rabat et de son agglomération. Nous nous intéresserons aux différentes politiques mises en œuvre sur ces quartiers depuis la période du Protectorat jusqu'à nos jours (2010).

Nous cherchons par ailleurs à mettre en évidence les principales caractéristiques socio-économiques de ces quartiers, et de comprendre pourquoi le bidonville, en particulier, est fortement stigmatisé dans l'imaginaire urbain marocain. En dépit de sa forte connotation négative, nous constaterons cependant qu'il s'agit d'un espace où les habitants sont fortement territorialisés. Nous montrerons ensuite, à travers des exemples, que les habitants des quartiers non réglementaires sont des urbains. Leurs compétences et leurs façons de vivre témoignent d'une véritable citoyenneté et d'une réelle urbanité (Chapitre 1).

Dans un second temps, nous nous intéresserons à l'évolution des politiques publiques envers les quartiers non réglementaires et le rôle des acteurs, depuis l'indépendance du Maroc en 1956. Nous avons distingué deux grandes périodes : 1960-2000 et 2000-2010. Nous donnerons une place de choix à la seconde, car celle-ci annonce une « révolution » en termes d'éradication des bidonvilles par le biais d'un programme-phare, institué par le Roi en 2003 et intitulé : « Villes Sans Bidonville ». Nous verrons que celui-ci apporte des changements notables, en particulier par la diversité des acteurs qu'il mobilise, par son mode de pilotage et par ses sources de financement (Chapitre 2).

Enfin, un dernier Chapitre s'attachera à présenter les projets d'aménagement urbains engagés dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires de Rabat, Témara et de Skhirat. Nous analyserons les enjeux qui en découlent et le système d'acteurs qui s'organise à l'occasion de chacun de ces projets. Nous présenterons plus en détail quelques-uns de ces projets dont la plupart se sont soldés par des échecs au moins relatifs pour des raisons diverses et variées que nous tenterons d'identifier. Nous montrerons ensuite que les opérations de résorption des

bidonvilles s'inscrivent au sein d'enjeux territoriaux forts. L'exemple le plus éloquent que nous présenterons est celui du douar El Kora à Rabat et il occupera donc une place de choix dans nos analyses. Nous mettrons en évidence les difficultés que suscitent les projets engagés dans le cadre du programme VSB et la manière dont les habitants les reçoivent ; nous nous intéresserons également aux difficultés que rencontrent les acteurs qui portent ces projets. Nous verrons à ce propos que des conflits sont exacerbés par la domination de certains acteurs au détriment d'autres (Chapitre 3).

Nous retracerons de manière diachronique, l'évolution des politiques publiques menées sur les quartiers non réglementaires pour en arriver aux projets post-2003. Ceux-ci provoqueront de forts mécontentements des habitants concernés, notamment des bidonvillois qui estiment que les projets proposés sont trop rigides et inadaptés à leurs besoins.

CHAPITRE 1 : LA PRODUCTION DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES : LES CAS DES VILLES DE RABAT, TÉMARA ET SKHIRAT

Nous nous proposons dans ce Chapitre de présenter la situation de l'habitat non réglementaire³¹ dans l'agglomération de Rabat. Il s'agira pour nous de montrer l'extension de ce phénomène, en particulier celle des bidonvilles dont l'ampleur, comme nous l'avons mentionnée en Introduction, fait de l'agglomération de Rabat la deuxième concentration de tels quartiers au Maroc, loin derrière Casablanca toutefois.

Le premier chapitre, précisera les contours du sujet et essaiera d'en appréhender la dimension géographique, historique, sociale, économique, etc.

L'arrivée massive de migrants à la recherche d'un travail, couplée à celle de la sécheresse qui sévit au Maroc au milieu des années 1940, provoque une métamorphose progressive du paysage urbain de la ville de Rabat et de sa périphérie notamment par l'apparition de poches d'habitat non réglementaires. L'urbanisation galopante en direction du Sud, vers les petites bourgades, à l'origine rurales, que sont Témara et Skhirat, s'accompagnera d'un gonflement rapide des quartiers populaires de la capitale.

Dans un premier temps, nous tenterons de rendre compte de la formation de l'habitat non réglementaire : d'abord, ses premières manifestations sous la forme de bidonvilles, ensuite sous celle de quartiers « clandestins », en ciblant et en présentant plus précisément ceux sur lesquels porteront nos analyses tout au long des chapitres suivants. Pour décrire l'émergence de ces quartiers non réglementaires, nous adopterons une démarche historique. Nous nous baserons également sur des témoignages, des récits de vie, des entretiens auprès d'habitants et d'élus. Nous nous appuierons enfin sur des cartes et des écrits relatant l'évolution de l'agglomération de Rabat. Nous nous aiderons en particulier des travaux réalisés par des géographes tels que Jean Le Coz [1964], M'hammed Belfquih et Abdellah Fadloulah [1986, 1978], ou, plus récemment, Jean-François Troin [2002, 2006].

Dans un second temps, nous mobiliserons des observations et enquêtes personnelles, tout en nous appuyant aussi sur de nombreux écrits scientifiques pour présenter les bidonvilles que nous avons retenus pour notre thèse, sous l'angle de leur composition sociale et de leurs caractéristiques démographiques et économiques. Nous nous interrogerons sur la manière dont ils s'intègrent à la ville « légale » et à la société urbaine.

Enfin, dans un dernier temps, nous étudierons plus précisément un exemple de quartier clandestin, en insistant sur ce qui les différencie des bidonvilles, particulièrement leur statut

31 Cf. Introduction générale.

foncier, l'origine de leur population, leur mode de peuplement, etc. Nous chercherons ainsi à identifier différents points : quel est le statut foncier de ce type de quartier ? Qui et que recherchent les individus qui s'y installent ? Comment ces personnes s'intègrent-elles à la ville ? Nous montrerons, à l'issue de ces analyses, qu'une véritable urbanité surgit de ce quartier clandestin, que de réelles solidarités entre les individus s'y manifestent. Nous verrons que ce quartier clandestin est une composante à part entière de la ville.

A. LA FORMATION DE L'HABITAT NON RÉGLEMENTAIRE DE LA VILLE DE RABAT ET DE SA PÉRIPHÉRIE

Nous proposons d'abord de présenter la croissance de la ville de Rabat au début du vingtième siècle, montrer l'apparition progressive des bidonvilles dans la ville de Rabat et la manière dont les autorités de l'époque, coloniales tenteront de les combattre³². La même démarche sera suivie pour les villes de Témara et de Skhirat, qui, connaissent le même phénomène, dont nous retracerons brièvement l'historique. Il ne faut cependant omettre la ville voisine de Salé³³, devenue la banlieue populaire de Rabat et qui concentre également un nombre important de bidonvilles.

Ces deux villes très proches ont bien souvent connu une évolution similaire voire même liée l'une à l'autre au cours de leur histoire qui remonte à l'Antiquité. Au début du XIXème siècle, Rabat et Salé constituent deux villes totalement distinctes et elles constituent des centres urbains importants au Maroc, à l'image de Fès, ville avec laquelle les relations économiques et commerciales sont importantes. Rabat et Salé étaient à l'époque étroitement liées économiquement et complémentaires dans leurs activités : Salé bénéficiait de liens commerciaux importants avec l'intérieur du pays et Rabat d'un port, bien que modeste, tourné vers l'extérieur. Selon M. Belfquih et A. Fadlollah [1986], L. Mercier décrit bien cette situation d'interdépendance qui se manifeste par l'intense circulation d'embarcations de toutes tailles entre les deux villes à travers l'estuaire du Bou Regreg (Rabat est située sur la rive gauche de l'estuaire de l'oued Bou Regreg, tandis que, sur la rive droite, lui fait face la ville de Salé). Au début du siècle suivant, Rabat et Salé connaissent toutefois une période de crise due à un climat économique et politique troublé dans le royaume et surtout à la concurrence croissante de Casablanca. Cette agglomération - en pleine croissance à cette époque - a en effet été privilégiée par les Européens (Français et Espagnols essentiellement) comme principal lieu d'échanges commerciaux.

C'est ainsi que à partir de cette époque, l'évolution des deux villes divergera. Salé subit

32 Le Chapitre 2 sera consacré à l'étude des politiques d'éradication de l'habitat non réglementaire.

33 A l'échelle de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs, la conurbation Rabat-Salé constitue une agglomération urbaine d'environ 1,7 millions d'habitants. Salé a vu sa population passer de 17 000 habitants en 1912 à plus de 586 419 en 1994 et 769 500 habitants en 2004, ce qui correspond à l'un des taux de croissance les plus élevés du Maroc. La ville de Salé est particulièrement touchée aussi bien par les bidonvilles que par le phénomène de l'habitat clandestin, en particulier au Nord-Est de Salé (Sahb El Caïd, Tabriquet, Laâyayda, etc.).

davantage cette crise et la ville stagne. A l'opposé, l'évolution de Rabat sera profondément bouleversée et dynamisée par l'instauration du Protectorat. En effet quand, le 30 mars 1912, le double protectorat français et espagnol met fin à l'indépendance du Maroc. Hubert Lyautey devenant le Résident Général à la tête du Protectorat français, choisit, malgré de nombreuses réticences, de faire de Rabat la capitale du Maroc à la place de Fès. Cette décision entraîne immédiatement la mise en place d'une administration importante qui modifiera largement la physionomie de la ville. Comme l'écrit Béatrice Allain-El Mansouri, « cette décision de promouvoir Rabat au rang de capitale politique et administrative en 1913, quelques mois après l'instauration du Protectorat, scelle le destin des cités des deux rives. Porteur d'un projet de « ville nouvelle », le nouveau Résident Général confie son plan d'aménagement à Henri Prost en 1914. Ce projet est à l'origine du développement urbain à plusieurs vitesses de l'agglomération. Il a fondamentalement figé les caractéristiques majeures de l'organisation spatiale de Rabat et contribué à la marginalisation de Salé, faisant d'elle un espace de relégation sociale » [2004, p.6].

Figure n°3 : Plan de Rabat élaboré par Henri Prost (1916- 1951)



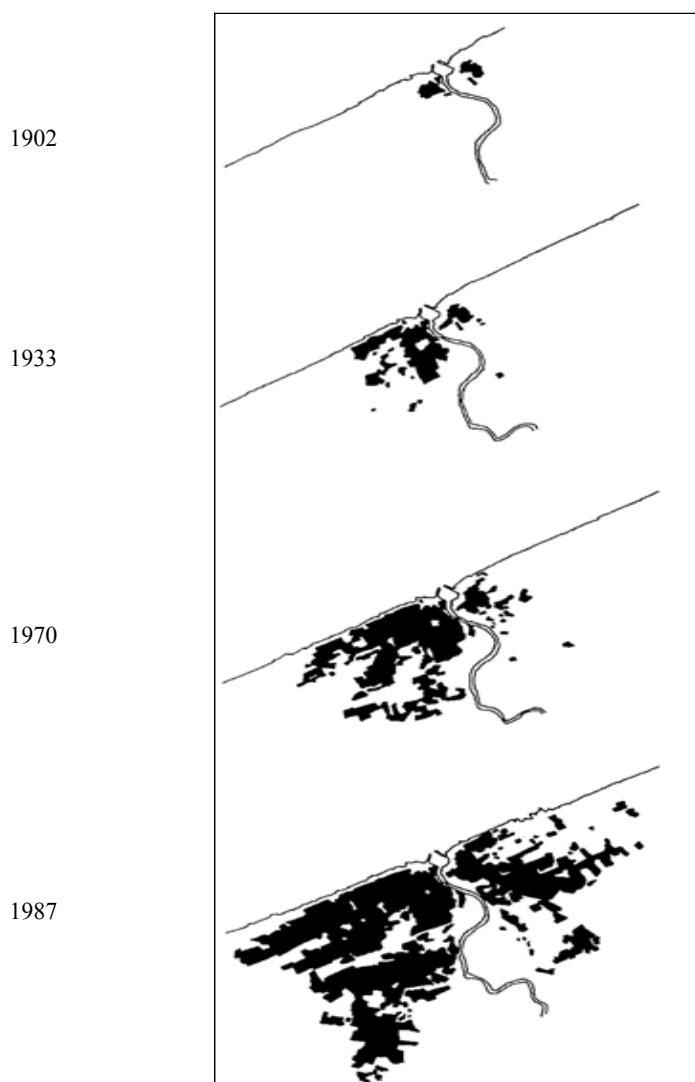
Source : 1916-1951. Plan d'aménagement de Rabat : vue du plan de Rabat-Salé, n.d.
(Objet PROST-C-16-02. Dossier 343 AA 21/4. Doc. HP-PHO-015-04-02) <http://archiwebture.citechailot.fr/awt/fonds.htm>.

Pour faciliter la concrétisation de ce premier plan d'aménagement (figure n° 3), Lyautey réforme notamment la procédure d'expropriation en décrétant la possibilité, en certains cas, d'expropriation pour « utilité publique et occupation temporaire ». Le contexte contraint l'architecte, Henri Prost, à agir vite car la ville de Rabat connaît déjà un flux d'immigration important en provenance de l'Europe. Le prix du foncier est alors en pleine inflation et l'extension de la nouvelle capitale n'est pas maîtrisée.

Le développement de Rabat est prévu immédiatement à proximité de la médina, sur l'espace délimité par les remparts almohades et le Palais. L'extension urbaine se fait donc vers le Sud, l'Ouest et le Sud-Est en écartant totalement Salé (figure n° 4) et en ne prévoyant aucune place

pour une éventuelle croissance de la population marocaine, notamment celle en provenance des campagnes. Ce ne sera pas sans conséquences dès le début des années 1920.

Figure n° 4 : Schémas d'extension urbaine depuis 1902 de Rabat à l'ouest et Salé à l'est



Schémas extraits de : « Aménagement des berges du Bouregreg »,
Y. El Kasmi - S. Lammrabi - École nationale d'architecture - Royaume du Maroc, 2008.

Selon M. Belfquih, la croissance de la ville de Rabat est, aux premiers temps du Protectorat, « fulgurante » : « Ainsi, Rabat et Salé, naguère représentés par deux petits noyaux compacts retranchés derrière les remparts, prennent l'allure d'une grande agglomération qui s'étale sur une dizaine de kilomètres de long et cinq de large. » [1978, p.57]. Les insuffisances de ce premier plan d'aménagement, que constitue le plan Prost ne permettent pas de maîtriser totalement le développement urbain et, de ce fait, l'urbanisation sort du cadre initialement prévu et se disperse. Le parti urbanistique se caractérise aussi par une fragmentation de l'espace illustrant les disparités sociales de l'époque, ce qui conduit, selon M. Belfquih, à « une ville désarticulée ».

L'ensemble comporte en outre des espaces non bâtis entre chaque secteur, où quelques équipements militaires sont disséminés de ci de là.

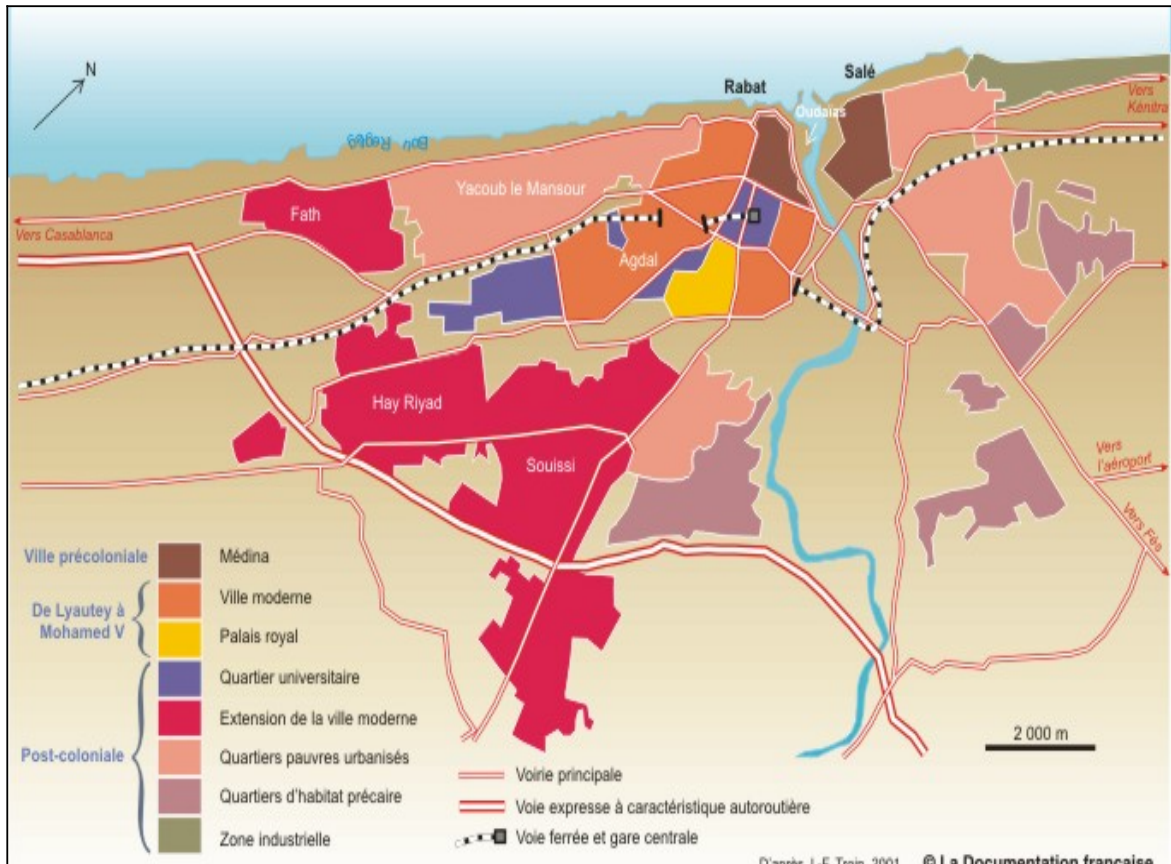
Différents ensembles se dégagent progressivement (figure n° 5) : la médina, le quartier administratif de la Résidence Générale, plusieurs quartiers de riches villas (Orangers, Leriche, le Haut Agdal, etc.), des quartiers constitués de petits pavillons appartenant à la classe moyenne supérieure et, enfin, des zones d'habitats populaires (comme le quartier Océan) peuplés d'Européens originaires de pays méditerranéens (Grecs, Espagnols, Italiens, etc.). Ces différents quartiers s'articulent autour d'un axe formé par le cours Lyautey (actuelle Avenue Mohammed V) qui relie la médina à la mosquée Assouna (aux abords du Palais). Ce véritable centre-ville possède une triple fonction : commerciale, administrative, mais encore résidentielle.

Cette fragmentation urbaine se met en place dans un contexte de croissance de la population européenne (au nombre de 1 283 en 1912 et de 8 800 en 1916), mais les Marocains sont aussi de plus en plus nombreux. La population locale est rejointe par des ruraux qui s'installent d'abord dans la médina, dont les anciens résidents les plus aisés, sont allés s'installer, dès qu'ils l'ont pu dans les nouveaux quartiers, hors des remparts. Ces flux entraînent une augmentation de la densité de population de la médina à un point tel que, rapidement, elle n'est plus en mesure d'absorber de nouveaux venus. Les familles marocaines vont alors s'installer dans deux cités programmées (Habbous et Akkari) pour accueillir ce type de flux migratoire mais aussi, par manque de place dans ces dernières, à la sortie immédiate de la médina saturée, ou encore, d'une façon plus anarchique le long des axes importants de communications dans des interstices encore libres.

Le phénomène de l'habitat clandestin et insalubre apparaît donc dès le début des années 1920, car les deux cités Habbous et Akkari, prévues par les autorités du Protectorat pour accueillir l'accroissement de la population marocaine, ne suffiront pas pour répondre à la demande croissante de logements. On assiste alors aux prémices du développement de quartiers dénommés sous l'appellation de « douars », de « noualas³⁴ ». Il s'agit de quartiers d'habitat précaire, où des ruraux en quête d'intégration urbaine survivent dans des habitations construites avec des matériaux de récupération » [Béthémont, 2004, p. 40].

34 Huttes de roseaux, ou de branchages, généralement conique.

Figure n° 5 : Les trois phases de l'extension de Rabat, de la médina aux quartiers modernes



Source : D'après J.F. Troin, 2001, planche hors-texte, J. Béthemont, 2004. La Documentation Française ; Documentation photographique n° 8039.

1. Les bidonvilles, la plus ancienne forme d'habitat non réglementaire de la capitale

a) Les premiers *douars* de Rabat

Les bidonvilles de Rabat, appelés *karyan*³⁵ ou *douars*, résultent principalement d'un processus historique et des conditions économiques, sociales ou politiques qui ont poussé des populations à émigrer des campagnes vers les villes.

Face à l'arrivée massive de ces populations à Rabat et à sa périphérie, les premiers bidonvilles font leur apparition dans la capitale marocaine dès les années 1920. Ils s'installent de

³⁵ *Karyan* est la déformation marocaine de « carrière ». Le terme, par glissement sémantique du lieu où les baraques sont installées, arrivera à désigner le bidonville des Carrières Centrales (Casablanca), puis tous les bidonvilles. Selon Réda Benkirane [1993], c'est dans les années 1920, à proximité de la centrale thermique des Roches Noires à Casablanca, qu'apparaissent les premières baraques construites avec les matériaux les plus hétéroclites. Leurs promoteurs sont des ouvriers du chantier de construction de la centrale thermique et qui ont choisi – par défaut - la proximité d'une carrière pour implanter leurs habitations sommaires. D'où le nom du premier « bidonville » casablancais : *Carrières Centrales*. Ce nom sera en définitive « marocanisé » sous sa forme *Karyan Central*. A partir de là, le mot *karyan* (désignera sur un mode générique), cette forme particulière de quartier qu'il soit ou non installé dans des carrières.

façon linéaire en front de mer, depuis la médina de Rabat, noyau ancien de la ville, en direction du sud ; d'autres s'installent sur le versant escarpé du Bouregreg, tel le Douar Doum. Petit à petit, ce ruban s'étoffera vers le Sud et vers l'Est en direction de l'Océan et du quartier des Kbibate³⁶ (figure n°6).

Parallèlement au développement des bidonvilles, la création de la cité des Habous³⁷ - destinée à loger les populations marocaines pauvres -, la naissance du quartier Akkari, ainsi que le débordement de la médina de Rabat, favoriseront ce que J. Tharaud [1919] appelle la croissance d'une « ceinture de misère ».

Si l'on suit encore les écrits de M. Belfquih et A. Fadloullah, nous apprenons qu'en 1922, une tannerie est installée par M. Lahlou sur un terrain qu'il possède à proximité des Abattoirs. Cet établissement a favorisé l'installation à sa proximité de migrants ruraux, dont les habitations précaires dispersées, constitueront les embryons de futurs bidonvilles. Simultanément, afin de limiter les risques d'épidémie, les autorités coloniales décident de regrouper les tentes (*noualals*) éparpillées, qui s'étaient installées au pied des remparts de la médina³⁸. Ces tentes, qui seront peu à peu remplacées par des baraques³⁹, furent ensuite déménagées sur le terrain de M. Akkari⁴⁰. Plus tard, elles furent déplacées encore plus loin, sur les terres de M. Lahlou – lesquelles seront, plus tard encore, achetées par le *Makhzen* (État). Cela eut pour conséquence la destruction de toutes les baraques installées sur ces terrains. Les habitants finirent par s'installer sur les terres de Massaoudi Jirari, encore plus au Sud (quartier au sud-ouest de Rabat). Puis dans les années 1930, la municipalité aménage sur un terrain habous⁴¹, « une trame sanitaire ⁴²» sur

36 Un grand quartier va se dessiner, celui du quartier de Diour Jamaâ (les maisons de la mosquée), en référence à la mosquée de la Cité des Habous, embryon originel incluant le quartier des Kbibate et cette cité [Belfquih, 1984].

37 M. Belfquih et A. Fadloullah expliquent que la Cité des Habous est une réalisation qu'ils qualifient de « nouvelle médina ». Il s'agit de zones urbanisées par des marocains d'une manière programmée (cités) ou spontanée (dans les interstices, le long des axes, etc.).

38 A l'endroit qui constitue aujourd'hui le quartier des Orangers.

39 Selon Réda Benkirane [1993], « la baraque devient *beraka* (pluriel *brarek*) pour désigner l'unité d'habitation au sein du bidonville (...). Si tous les spécialistes insistent sur l'origine rurale de la population bidonvilloise, peu d'entre eux expliquent le passage de la hutte (*nouala*) ou de l'habitation rurale (*tenkira*) à la baraque. La baraque, tout comme la hutte, ne se construit pas, elle se monte et peut même à l'occasion être déplacée à dos d'homme. Mais à la différence de la hutte, la baraque emprunte des matériaux spécifiques de l'époque industrielle ; morceaux de planches, plaques de zinc, tôle ondulée, bidons en plastique, etc.. Tout ce qui forme un fragment préfabriqué (de l'industrie) et qui est jugé récupérable (dans un chantier de construction) pourra alors facilement participer à la composition de la baraque ». <http://www.archipress.org/these> (site consulté le 6 janvier 2010).

40 Lequel donnera son nom au douar qui s'y installe douar Akkari, avant que de le donner à l'ensemble du quartier (quartier Akkari).

41 Le *habous* (appelé aussi *waqf* en Égypte) désigne, en droit musulman, un type de législation relative au foncier. Les *habous* peuvent être classés en trois types (publics, privés et mixtes). « Sur le plan lexical, le terme *waqf* en arabe signifie l'immobilisation. C'est ce que l'on appelle en français des biens de mainmorte. Les termes *waqf* et *habs* ont le même sens, de même que le terme '*tasbil* qui veut dire « mettre les fruits de sa récolte sous forme de charité et autres œuvres de bienfaisance ». Sur le plan terminologique, le mot *wakf* est généralement défini comme étant « le blocage du bien et l'exploitation de l'usufruit ». Le *waqf* est un engagement contractuel volontaire (volonté personnelle) consenti par un donateur (*al-Waqif* ou bien *al-Mohabiss*) qui, de plein gré, pour répondre à des besoins donnés et réaliser des objectifs variés, constitue en *waqf* un bien (*al-Mohabas*), au profit d'une bénéficiaire, et ce par une formule qui consacre le consentement du donateur. Royaume du Maroc, site du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : <http://www.habous.gov.ma> (site consulté le 9 mars 2010).

42 Michel Ecochard propose une politique pour l'habitation des populations musulmanes, fondée sur l'utilisation

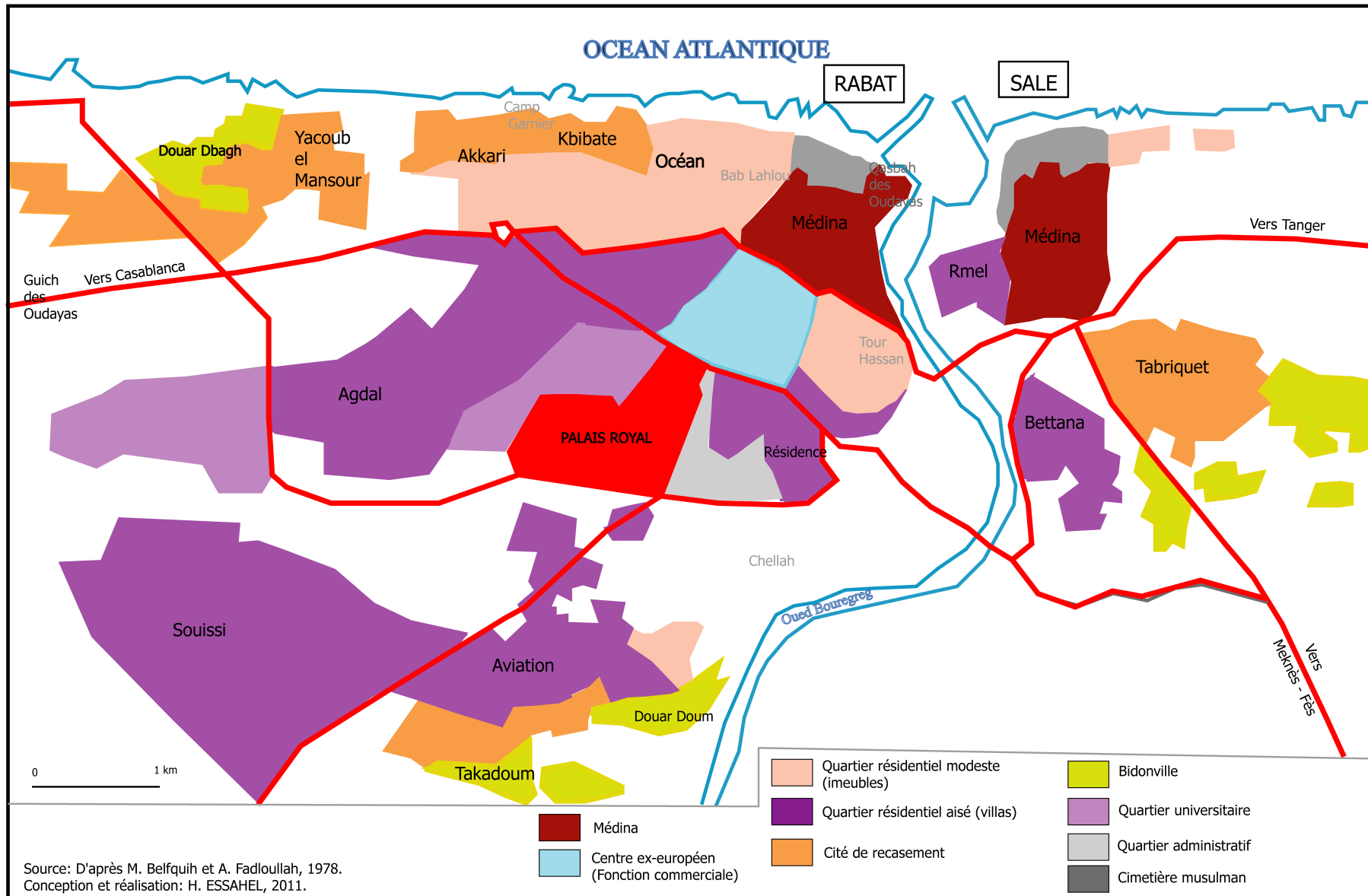
laquelle elle installe les baraques. Cependant, cette trame est loin de pouvoir toutes les accueillir. De ce regroupement d'habitations naissent donc les premiers bidonvilles, notamment le Douar Dbagh⁴³ et le Douar Doum⁴⁴ (figure n°6).

d'une « trame sanitaire » surnommée « trame Ecochard », qui permet la densification et l'équipement progressifs des quartiers. Il affirme clairement sa volonté de résorber les bidonvilles. (Cf. Chapitre 2, A-1. a).

43 En 1926, le douar Dbagh regroupait quatre bidonvilles : le douar Hay El Kheir (le douar du Bien ou le quartier de l'Abondance), appelé ainsi parce que l'encaisseur du loyer du terrain s'appelait Belkheir ; le douar Ouled Haj Kacem ; le douar El Garaâ, ou « douar de la Courge » (ce douar se situe au Nord-Ouest de l'avenue Sidi Mohamed ben Abdellah) et enfin le Douar El Kora ou « douar du football ». Selon Albert Ayache [1957], les douars Doum et Dbagh abritaient plus d'un cinquième de la population musulmane de la ville. A. Ayache, 1957, *Annales. Economies, Sociétés, Civilisation*, volume 12, n°3, pp. 418-429.

44 Ce bidonville trouve son origine dans « le rassemblement de plusieurs îlots de baraques et de tentes éparpillées aux portes de Rabat » [Belfquih, Fadloullah, 1986, p. 75].

Figure n° 6 : Rabat et ses quartiers



Au cours des années 1930, le mouvement des populations pauvres des campagnes vers les bidonvilles ne faiblit pas. « Alarmées, les autorités décident de réagir dès 1938 en promulguant un dahir (dahir du 8 juillet) relatif à l'assainissement des villes et des centres urbains. A partir de la fin des années 1930, deux trames sanitaires seront aménagées à proximité des douars Haj Qacem et Bel Kheir » [Belfquih, Fadloullah, p.73] créant une énorme agglomération faite de tôles et de planches. La première de ces trames sera à l'origine du douar El Kora⁴⁵.

La crise économique et la sécheresse de 1944-45 amplifient le mouvement des populations rurales vers les villes en général et gonflent encore les bidonvilles. Rabat ne fait pas exception. Pendant que la trame d'El Kora se densifie, est aménagée plus au sud celle devant servir au recasement du douar El Garaâ⁴⁶ [Belfquih, 1984]. De 1945 à 1956, la prolifération des bidonvilles est évidente. Pourtant, d'autres bidonvilles, plus périphériques encore, et liés aux activités en relation avec des carrières et la décharge municipale apparaîtront ultérieurement, tels que les douars Oued Akreuch⁴⁷ et Ouled Dlim⁴⁸.

Figure n° 7 : Le douar Dbagh au premier plan à gauche, les trames sanitaires de la Cité satellite de Yacoub El Mansour et, au fond, le quartier des Nouaïl et le minaret de la Cité Habous (à droite) en 1953 (Rabat)



Source : Cliché M.U.H., 1953 ; M. Belfquih, A. Fadloullah, 1986.

45 Le douar El Kora est l'un des bidonvilles que nous étudions dans cette thèse. Au moment où nous avons mené nos enquêtes, c'est le plus grand bidonville de Rabat. Situé en bord de mer, sur le territoire de la commune de Yacoub El Mansour, il s'étend sur une superficie de 11 ha. Selon le recensement de janvier 2002, il compte à cette date 10 519 habitants (2 400 ménages) répartis entre 1 671 baraques.

46 Selon divers témoignages d'habitants de Yacoub El Mansour, l'appellation du douar El Garaâ provient du fait que, avant que les migrants n'investissent ce terrain privé, il y poussait des courges, d'où son nom actuel : le douar « de la courge ». Selon les habitants interrogés, le propriétaire du terrain arrêta sa production de courge car les nouveaux arrivés y faisaient dans ce champ leurs besoins la nuit.

47 Il s'agit d'un douar situé au sud de la ville de Rabat sur le territoire de la Préfecture de Skkhirat-Témara. Il est installé dans la vallée de l'Oued Akreuch (d'où le nom du quartier) à proximité d'une décharge publique.

48 Le douar Ouled Dlim est un bidonville périphérique créé en 1965, composé d'une population guich (cf. Chapitre 6) et d'une population bidonvilloise, à laquelle les guicheurs ont vendu des baraques à la fin des années 1970. Situé à la limite des communes de Rabat et de Témara (sur les terrains guich de Hay Ryad), le douar compte en 2004 300 ménages.

La croissance rapide de la population de Rabat fait que l'urbanisation se dirigera lentement vers le Sud (quartier des Orangers), et vers l'Est (quartier Souissi⁴⁹, etc.). Toutefois, c'est surtout vers les quartiers de Akkari et Kbibate, puis en direction de la ville voisine, Témara, que l'urbanisation progressera le plus rapidement. Témara deviendra assez rapidement la « ville-dortoir » de Rabat.

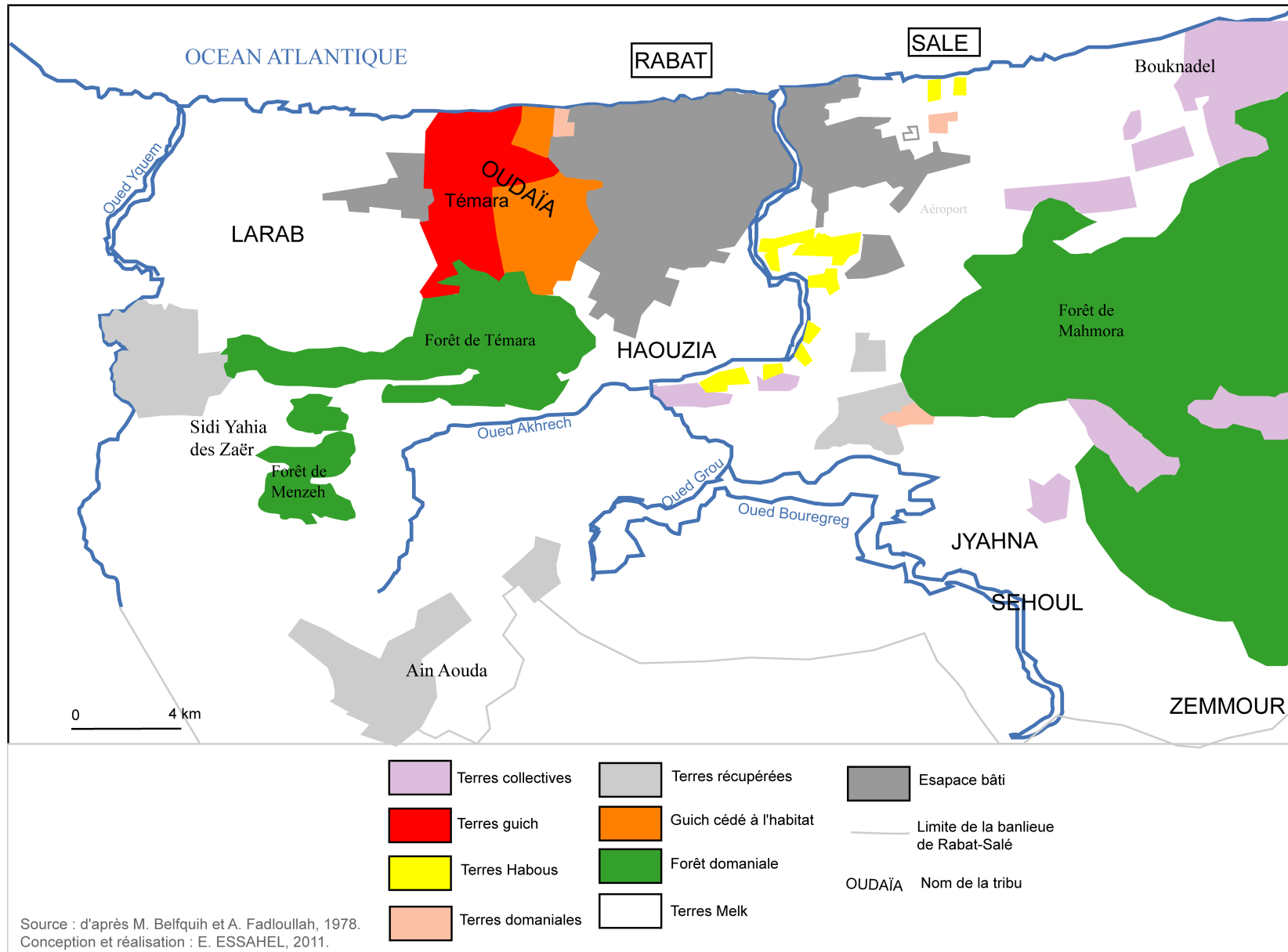
b) Témara, « ville-dortoir » et « déversoir » de la capitale

Un rappel historique de l'évolution de la ville de Témara est nécessaire pour appréhender d'une part les mécanismes de formation de la ville et, d'autre part, ceux de son habitat non réglementaire⁵⁰. A Témara, c'est le statut foncier des terres qui apparaît déterminant pour comprendre la localisation de ce type d'habitat, puisque les principaux bidonvilles s'installeront sur des terrains de statut « guich » (figure n° 8).

49 Il s'agit d'un quartier résidentiel de villas, qui exigent beaucoup de surfaces en logement que par de résidents. La ville de Rabat ne pourra s'étendre au-delà de ce quartier, car il sera bloqué par le Royal-Golf et la forêt de Maâmora.

50 Plusieurs quartiers non réglementaires (bidonvilles centraux de Témara et un quartier clandestin) constitueront nos terrains d'observation dans le cadre de ce travail de thèse. (Cf. Chapitre 2, A-1. a).

Figure n°8 : Statut foncier dans la banlieue de Rabat



La ville de Rabat n'a pas pu s'étendre aisément vers le sud parce que, dans cette direction, les terres sont de statut foncier « guich⁵¹ ». En effet, le statut particulier de ces terres bloque l'extension de la ville par le fait qu'elles sont incessibles et uniquement transmissibles de pères en fils. L'évolution et l'étalement de la ville sur le guich sont donc rendus très difficiles. Comme la ville de Rabat ne peut s'étaler ni vers la mer, ni vers la vallée du Bouregreg (vers Salé) ni vers le Souissi, le surplus de sa population se déverse sur Salé. Rabat, quant à elle, se densifiera par des surélévations et par l'occupation « des quelques terrains libres au-delà du Guich⁵², provoquant la formidable explosion de Témara » [Belfquih, Fadloullah, 1986, p. 151]. Du fait de la forte poussée de l'urbanisation, Témara se transformera progressivement en une banlieue de la capitale. Située à environ une dizaine de kilomètres de Rabat en direction de Casablanca, cette ville⁵³ est à cheval entre deux tribus, les Oudayas et les Arab⁵⁴ (figure n°8) ; mais également entre deux préfectures, celles de Rabat et de Skhirat-Témara⁵⁵.

Dès les années 1930, les autorités épurent la situation foncière des terrains « guich » et prennent des dispositions pour stabiliser la population guich [Belfquih, 1978]. Un souk est créé pour les Oudayas qui fréquentaient les marchés de la ville : ce sera le souk Sebt de Témara. Des habitations sont donc implantées ici et là, donnant ainsi vers 1956 aux premiers douars Oudayas, ceux des Oulad Benasser et Oulad Belmekki (appartenant à la fraction des Oulad Jarrar), non

51 Cf. Glossaire, p. 5.

52 Le périmètre municipal de Rabat a été délimité en 1920. Par la suite, il connaîtra de fréquentes évolutions. Les autorités coloniales le reçoivent de manière assez vaste afin que la ville européenne puisse s'étendre sans entraves. Le périmètre sera étendu pour englober et maîtriser les zones d'habitats insalubres et aménager des quartiers industriels. Il sera remanié en 1962, puis s'étendra en 1970 pour annexer une bonne partie du guich et de la forêt de Témara, en descendant jusqu'à la confluence des oueds Akreuch et Bouregreg [Belfquih, Fadoullah, 1986]. Lors de l'extension du périmètre de la ville en 1970, les villes de Rabat et de Témara se partageront les terres guich.

53 La création de Témara remonte au 19^{ème} siècle. Selon M. Belfquih, « vers 1840, une quasbah fut édifée sur la route du *Makhzen* pour être confiée à la garde guich Oudaïa (...). En 1912, les Oudaïa furent délogés et remplacés par les troupes françaises (...). Vers 1840, les Oudaïa avaient reçu la jouissance de ces terres dont en principe les Chorfa Alaouiyyine de Rabat étaient propriétaires. Avec le protectorat, la colonisation jeta son dévolu sur ce terrain de banlieue et une longue « bataille de la terre » s'engagea entre les différents prétendants. Ce n'est qu'en 1930 que le droit foncier des Oudaïa fut régularisé (...) » [Belfquih, 1978, p.75].

54 « Les Arab sont des descendants d'une puissante tribu « Maâquil » installée au Sahara et dans le Souss avant le XIV^{ème} siècle. Ils furent attirés au Nord vers 1540 par le Sultan Mohamed Cheikh El Mahdi de la dynastie saâdienne. Ils furent d'abord tribu guich, c'est-à-dire ayant l'obligation du service militaire avec exemption d'impôts, puis ne furent plus astreints à fournir des soldats mais seulement des contingents armés pour les expéditions. En 1833, les Arab furent scindés en deux parties dont l'une resta autour de Rabat (...) et l'autre autour de la *quasba* de Bouznika (ville limitrophe de Skhirat en direction de Mohammedia). La tribu des Oudaïa fut placée entre ces deux fractions par ordre du sultan Abderrahmane en 1833 (...) » [Belfquih, 1978, p.98].

55 Abdellah Laouina écrit : « Tirant ses origines des périodes précoloniales et coloniales, le découpage administratif du Maroc s'est affiné dans un sens de resserrement du maillage. On est passé de 15 provinces et une préfecture en 1960 à 45 provinces et 26 préfectures en 1999, d'où des unités administratives plus petites et plus homogènes. Regroupant plusieurs unités mitoyennes, les *wilaya*, à l'origine destinées à servir de cadre au développement des grandes agglomérations, sont maintenant représentatives de l'autorité au niveau de la région. Ce système de découpage du territoire est marqué par la hiérarchisation des échelons administratifs, puisque, au-dessous de la *wilaya*, on a la province ou la préfecture, puis les cercles, pour arriver enfin à l'unité administrative la plus petite qui est la commune, urbaine ou rurale. En 2000, 160 cercles et 1547 communes (249 urbaines et 1248 rurales) composent cette trame. L'affinement de ce maillage se traduit par la diminution de la taille des unités spatiales vise à la fois un meilleur encadrement et un renforcement de la capacité d'intervention des administrations, notamment en milieu rural » [2003, p. 50].

loin de la kasbah.

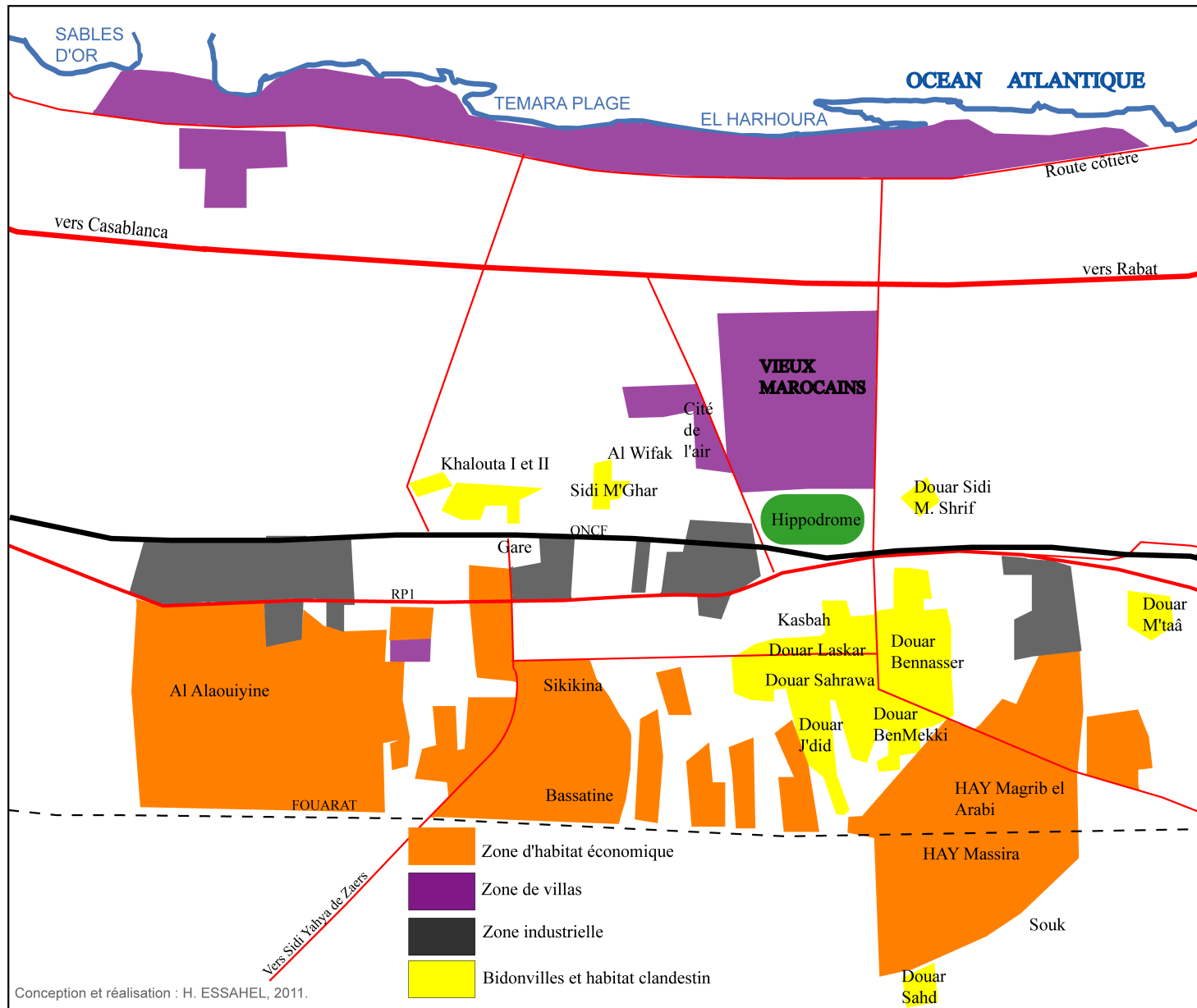
L'explosion urbaine de Rabat-Salé s'accompagnera donc de l'éclosion d'un habitat péri-urbain composé à la fois de regroupements (centres) de douars et de constructions dispersées s'installant sur des terrains privés, ces constructions entraîneront une croissance anarchique et une spéculation foncière effrénée, « d'autant plus que ces centres ne disposent d'aucun plan d'aménagement et subissent la loi de groupes de pression de mieux en mieux structurés, nés de la communauté d'intérêts de gros propriétaires fonciers et de notabilités influentes ayant des accointances un peu partout » [Belfquih, Fadloulah, 1986, p. 164].

Dès 1933 sur les terres guich, est créé le lotissement des « Vieux marocains »⁵⁶ qui occupe une superficie de 102 hectares. C'est lui qui constituera le centre de la petite ville⁵⁷. Dans les années 1950, la « Cité de l'Air » est la seconde réalisation en matière de logement, elle est destinée à l'origine au personnel de la base aérienne de Salé (figure n° 9). La ville de Témara connaîtra une réelle croissance au moment de l'indépendance, avec le renforcement de son rôle administratif et militaire, lié notamment à la présence d'une « garnison militaire qui amènera de nombreux [soldats] à s'installer dans la ville avec la création vers 1950 du douar El Askar (douar de l'Armée ou des Militaires) qui, rapidement, se gorge de monde » [Belfquih, 1978, p.76] ; le dynamisme de Témara doit aussi beaucoup à la multiplication des usines et l'intensification de l'immigration. Comme l'écrit Noël Cannat, « c'est d'abord la misère rurale qui emplit les bidonvilles. Puis l'accroissement naturel prend le relais » [Cannat, 1988, p. 10]. Témara (tout comme la ville de Salé) devient rapidement le réceptacle des populations modestes et un espace de relégation.

56 Ce lotissement sera habité par des Français dans un premier temps, puis par des Marocains relativement aisés après l'Indépendance, lesquels s'en serviront comme résidences secondaires.

57 Selon M. Belfquih et A. Fadloulah, Témara n'est qu'une petite bourgade insignifiante dans les années 1950. Témara « regroupera dès 1971 un peu plus de 7 000 personnes pour se retrouver avec quelque 30 000 habitants en 1980 et même plus de 48 000 selon le recensement de 1982 ! Cette croissance démographique hors du commun rend compte de la formidable pression exercée sur le sol et, du coup, de l'extraordinaire spéculation foncière n'épargnant ni l'ancien lotissement des « Vieux Marocains », ni les terres melk sises à la périphérie, ni même le guich avoisinant » [Belfquih, Fadloulah, 1986, p. 165].

Figure n°9 : Croquis de la situation de l'habitat à Témara



La prolifération des bidonvilles

Très rapidement, un autre bidonville s'installe à proximité du douar El Askar ; il s'agit du douar Sahrawa,⁵⁸ peuplé de gens originaires du Sud (Sahara). Ceux-ci venaient vendre au souk « l'eau ou la menthe et, le restant de la semaine, ils s'en allaient travailler dans les jardins maraîchers (...) dans la périphérie du centre » [Belfquih, 1978, p.77]. Ce douar prendra donc leur nom.

Les uns sont attirés par les activités agricoles et industrielles⁵⁹ qui se développent sur le territoire de la petite ville ; les autres profitent de la proximité de la capitale pour aller y chercher un travail. Ces nouveaux arrivés s'installent d'abord dans les douars guich (Benasser et Belmekki). Mais, rapidement, d'autres bidonvilles se créent, car, très vite, le douar Sahrawa a fait le plein. Saturé, il tend à éclater. En 1965, il donne naissance aux douars J'did (le « douar nouveau ») et Belarbi⁶⁰. Simultanément, en éclatant, le douar Sahrawa, installé en terrain guich, empiétera sur les propriétés privées situées sur le territoire des Arab. D'autres bidonvilles apparaîtront ultérieurement, disséminés ici et là sur le territoire municipal. A la fin des années 1970, plus d'une quinzaine de groupements de baraques seront comptabilisés. Les plus gros sont les plus anciens, à savoir le douar Sahrawa (1 500 ménages⁶¹), suivi de J'did (1 200 ménages), puis du douar Essahd (1 300 ménages) ; viennent ensuite un ensemble de bidonvilles dont la population est comprise entre 500 et 1000 ménages : les douars Ouled Benmekki et Sidi Mohammed Cherif (1000 ménages chacun) ; les douars Ouled Bennacer et El Haret (500 ménages) et le douar Ouled M'taâ (600 ménages). Parmi les bidonvilles restants, les douars El Askar et Lazrak ne comptent respectivement que 300 et 200 ménages, tandis que les moins peuplés, à savoir les douars Lahajria et Silamine (100 ménages chacun) et les douars Bouazza, Ouled Keroum et Bellarbi n'en comptent que de 51 à 86 ménages⁶². Les principaux et les plus gros de ces bidonvilles occupent des emplacements centraux dans la ville (figure n° 9). Ils généreront un véritable marché foncier spéculatif⁶³. A partir de 1980, tous ces douars se

58 Ce douar apparaît en 1960.

59 Ces activités sont regroupées dans une zone industrielle où se localisent des entreprises textiles, des usines de traitement du liège, des industries du BTP, etc.

60 A l'exception du douar Belarbi, situé au Nord-Ouest, au-delà de la grande route et de la voie ferrée, tous les bidonvilles sont regroupés au Sud-Est et sont séparés des « Vieux Marocains » par le champ de courses et le camp militaire.

61 La notion de ménage repose sur l'unicité d'habitation et de consommation. Un ménage est une entité désignant le groupe formé par les individus qui partagent un même logement, une même « clé », un même *kanoun* (table de cuisson) et qui constituent de ce fait une entité socio-économique autonome.

62 Ces chiffres (estimations) nous ont été fournis en 2003 par la municipalité de Témara, d'après un recensement « officieux » effectué en 2001. Ces chiffres varient cependant d'un service à l'autre, et il faut donc les considérer comme des ordres de grandeur.

63 Il faut préciser qu'une spéculation ne peut s'enclencher que si une opération de déplacement est envisagée. De plus, on se contentera de signaler ici l'existence d'un tel marché spéculatif, qui porte à la fois sur le sol et/ou sur la baraque. De nombreux travaux ont été entrepris sur la question, qui montrent qu'un réel marché de la « baraque » existe dans les bidonvilles [Lehzam, 1982 ; Ameer, 1980 ; Arrif, 1991 ; Navez-Bouchanine, Hauw, 2004]. On rappellera seulement que les baraques sont vendues à des tarifs exorbitants à des personnes extérieures au quartier à la recherche d'un logement, et encore plus cher lorsque des rumeurs circulent à propos d'une éventuelle opération urbaine. La densification des bidonvilles est provoquée par le morcellement interne des baraques. Ce marché informel a permis de pallier une offre de logements insuffisante (déficit estimé à 700 000 unités pour le Maroc en 2004, MHU, sept. 2004).

densifieront⁶⁴.

C'est en partie la nature du statut foncier guich mais également la réaction des guicheurs - après que l'État leur ait pris leur terre⁶⁵ -, qui a favorisé l'implantation de ces noyaux de bidonvilles qui se transformeront progressivement en constructions clandestines en dur (processus de durcification). Et ce n'est qu'à partir du milieu des années 1980 que Témara connaîtra un ralentissement de cette « explosion » de la population bidonvilloise⁶⁶. La dynamique la plus forte affecte alors au milieu des années 1980 les bidonvilles localisés dans les communes voisines de Témara, particulièrement à Skhirat et dans la ville de Aïn Attig. Ces lieux sont aussi des zones où le contrôle exercé par les autorités est relativement moins fort qu'à Témara (entretien avec un élu de Témara, janvier 2004).

c) Skhirat et ses bidonvilles : un gonflement relativement tardif

La ville de Skhirat, à l'image des autres villes marocaines, est elle aussi touchée par le phénomène des bidonvilles, mais tardivement et dans une moindre mesure.

Dans les années 1950, elle bénéficie de l'installation de quelques unités industrielles (fonderie, usine de production d'acétylène, unités de crin végétal). Les Marocains qui y travaillent s'installent dans un douar qui allait devenir le douar El Carbone⁶⁷. Un second noyau de bidonville apparaît : le douar M'hijjar, situé au-delà de la voie de chemin de fer.

64 Ainsi, l'ensemble de la population de ces douars est passé de 5 560 habitants en 1971 à 18 400 en 1980, enregistrant un accroissement moyen de 1 426 personnes par an. La croissance s'est accélérée entre 1980 et 1989 de telle sorte que la population de ces quartiers a atteint 54 400 habitants, soit une augmentation moyenne annuelle qui a plus que doublé (3 600 personnes par an). Le mouvement de densification a connu une ampleur sans égale puisque l'on estime la densité à 507 habitants/ha au douar Sahrawa, à 710 habitants/ha dans les douars Belmekki ou El Askar. Simultanément, la taille des ménages a augmenté entre 1971 et 1980, passant de 5,4 à 6,3 personnes. (Source : Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre, 1991). La densification des bidonvilles est ainsi provoquée par le morcellement interne des baraques et par la cohabitation et l'accroissement de la taille des ménages. En 2001, la ville de Témara abrite près de 8 500 ménages sur un total de 23 557 ménages pour l'ensemble de la Préfecture de Skhirat-Témara (PARHI, 2001).

65 A la suite de la décision de prélever 1500 ha sur les Oudayas pour réaliser le Projet Ryad, un conflit éclatera entre l'État et la collectivité des guicheurs. C'est à la suite de cet événement que les guicheurs (fraction des Oulad Jarrar), accolées à Témara, se mettront à lotir leurs exploitations agricoles en vendant les lots à des prix modiques (entre 10 et 20 dirhams le m²), « puis avec l'afflux massif de gens tant de la campagne que de la ville, à des prix plus élevés ayant rapidement dépassés les 100 DH pour des lots sis en bordure de la route principale ». [Belfquih, Fadloulah, p. 166-p. 167].

66 Une diminution du taux d'accroissement de la population de Témara est observée à cette période du fait d'un ralentissement relatif de l'exode rural. Selon les élus interrogés (2003), cela est peut-être dû à la cherté des terrains, à celle des loyers et du prix des baraques, qui rebutent beaucoup de candidats à l'exode rural. La ville était plutôt, au début des années 1990, investie par une classe moyenne provenant de Rabat-Salé en proie à la « psychose » de ne pas avoir un lot de terrain ou un logement « à temps », avant l'épuisement des terrains disponibles. Cette crainte était renforcée par les choix d'aménagement retenus pour Témara, puisque les zones prévues pour l'urbanisation avant 1985 ont été amputées essentiellement pour la création de la ceinture verte de Rabat.

67 Le douar El Carbone était également appelé « douar Acétylène », si l'on en croit Aïcha, une habitante de ce même douar, rencontrée en mai 2003. Ce douar était à l'origine un bidonville composé de baraques. Il était situé non loin de la ligne de chemin de fer. Il se résorbera au moment où, en 1991, l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) décida de créer un mur de protection à l'endroit même où était situé le bidonville. Les habitants du douar El Carbone créèrent alors une association pour récolter de l'argent, avec lequel ils achetèrent en 1991 2 hectares nus à l'est de la ville à un propriétaire. Cet achat permit la réalisation de 194 lots destinés au recasement. La viabilisation fut effectuée par un entrepreneur privé, en collaboration avec la municipalité (informations rapportées par la municipalité de Skhirat et deux habitants du douar El Carbone).

Jusqu'en 1970, Skhirat demeure une petite agglomération (2 000 habitants). Toutefois, avec les progrès des cultures maraîchères et du vignoble, elle connaît un premier développement. L'essor des cultures maraîchères, la commercialisation des légumes, les unités de fabrication d'emballage, ainsi que l'installation d'une garnison destinée à protéger le Palais Royal sont responsables d'un regain de croissance. La population bidonvilloise ne cesse donc de gonfler en fonction des possibilités d'emplois. Les migrants arrivent de diverses régions, principalement des Zaër, des plaines et du plateau atlantiques, du Haouz, des Sraghna, de Tadla ou encore des régions présahariennes.

Dès la fin des années 1970-1980, la population de Skhirat (comme celle de l'ensemble de la Préfecture dont elle est le siège) manifeste une forte croissance⁶⁸. Celle-ci génère une demande de logements très pressante que seul le bidonville ou le lotissement clandestin est en mesure de satisfaire⁶⁹. Cela s'accompagne d'un déficit en matière d'équipements sociaux, d'une dégradation de la qualité de vie, alors que les services urbains sont défaillants⁷⁰.

Dissémination et regroupement des bidonvilles

Des habitations précaires s'installent aussi (à partir de la fin des années 1970) de manière éparse dans la ville constituant des noyaux d'habitations qui, progressivement, se durcissent. A la fin des années 1970, plusieurs petits bidonvilles se sont constitués : les douars Smar, Sidi Sararakh, Aouita, Bahara, El Massira, Boukhriss, Rhamna, Chiahna, Al Hjar et El Arja⁷¹ (figure n°10). Dès 1985-1986, un nouveau douar fait son apparition : le douar J'did (le douar nouveau).⁷² Ce douar, situé dans la zone industrielle⁷³ de Skhirat sur la rive sud de l'oued Yquem et sur un terrain domanial d'une superficie de 8 ha, est quelque peu particulier puisque sa création résulte d'une « orchestration » municipale. En effet, les pouvoirs locaux ont pratiqué ce qu'Abdelmajid Arrif appelle le « nomadisme urbain »⁷⁴ [1999, p. 103], et ce à plusieurs reprises.

68 En 1971, la population de Skhirat est de 13 549 habitants ; elle passe à 22 722 habitants en 1982. En 1994, elle atteint 29 599 habitants (Source : Monographie de la commune urbaine de Skhirat, 2005). Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la population aurait atteint en 2004 43 025 habitants (Source : Direction de l'Habitat, RGPH, 2004). En ce qui concerne la préfecture de Skhirat, sa population augmente de près de 66% en 20 ans (1970-1990), passant de 129 796 à 290 000 habitants. La tendance est à la diminution de la population rurale et à l'augmentation de la population urbaine, concentrée pour près de 50% dans les bidonvilles et l'habitat précaire.

69 A la fin des années 1970, les habitants de Skhirat vivaient en majorité dans des baraques (68,3%), étant entendu que, à cette époque commencent à apparaître quelques lotissements en dur et, même, quelques immeubles sur la route principale (en formant ensemble 22,6% de la population) [Belfquih, 1978].

70 Informations rapportées par un élu de la ville de Skhirat, 2003.

71 El Arja deviendra au fil des années le deuxième noyau bidonvillois (par le nombre de baraques et d'habitants) de Skhirat. Il compte 1300 ménages en 2004.

72 Le noyau originel compte 775 baraques. Au recensement de 2004, le bidonville en concentre 1 702.

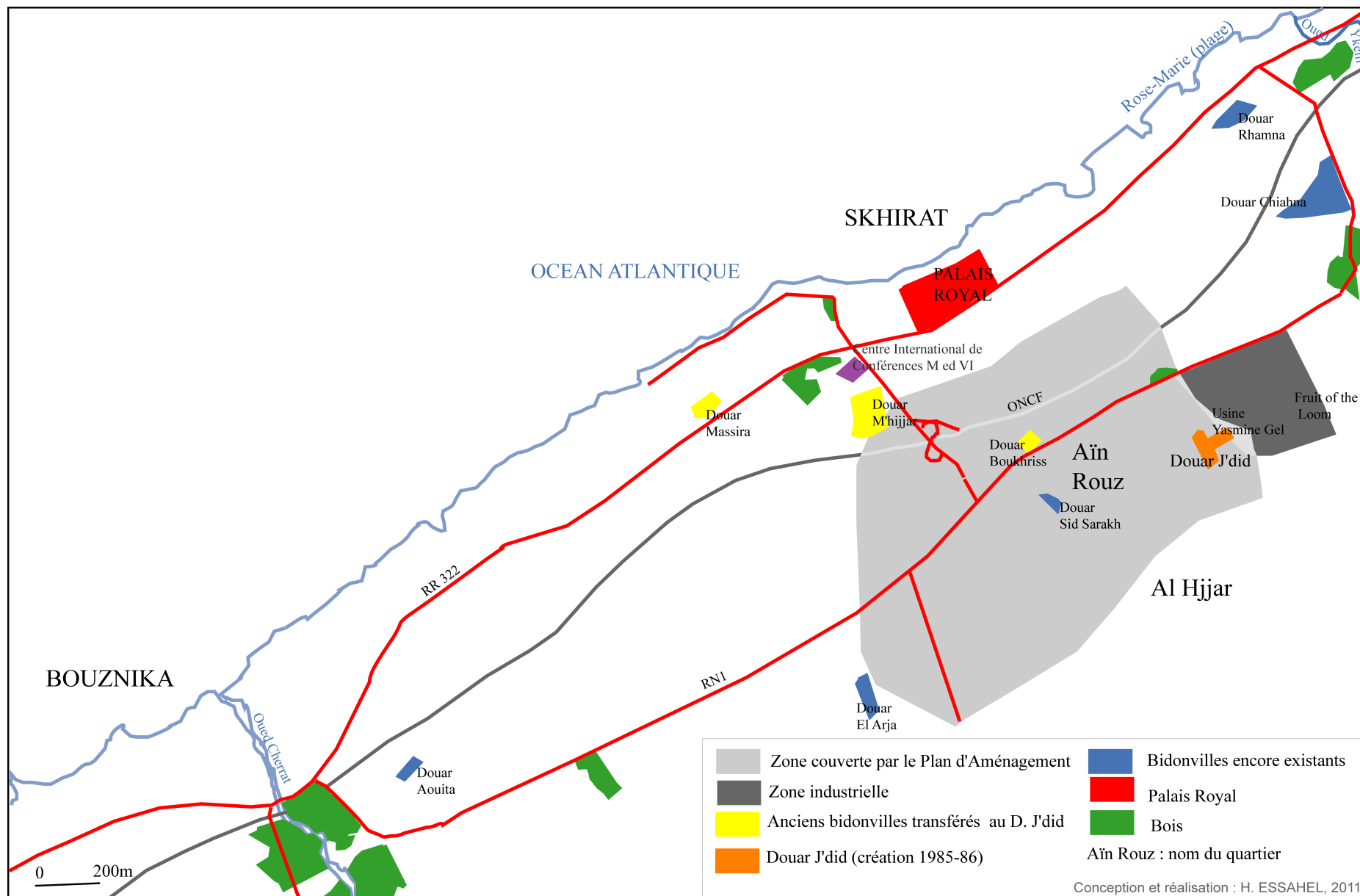
73 Cette zone industrielle localise des établissements exploitant les carrières de l'oued Yquem, un centre emplisseur de gaz, plusieurs unités de production de matériaux de construction, des unités de câblage, etc. A partir de 2007-2008, des entreprises étrangères (italiennes et françaises) de confection et de transformation s'y installent aussi (Cf. Chapitre 3, B-1.).

74 Beaucoup de bidonvilles marocains connaissent ce phénomène de « nomadisme urbain ». C'est par exemple le cas du douar El Kora de Rabat, qui accueillera pour partie des habitants du douar Hay El Kheir (le quartier du Bien, qui était situé à proximité du douar El Kora) lors d'une opération de recasement intitulée « 49 m² » (du fait de la taille des lots attribués). Comme seule la première tranche a été réalisée (soit 434 ménages), les non-recasés rejoindront le douar El Kora en 1987-1988 et occuperont la partie en front de mer de ce douar. Selon des propos

Cette pratique intervient généralement à l'occasion de la réalisation de quelques grosses opérations urbaines, telles que le passage d'une autoroute, une opération de recasement d'une partie de la population, etc. Ainsi, le douar J'did de Skhirat a vu sa population croître non seulement par la continuation de l'immigration, mais surtout par le regroupement sur son site de plusieurs douars éparpillés (Boukhriss, El Massira et M'hijjar) dont les populations y ont été transférées.

d'habitants du douar El Kora, d'autres habitants en provenance du douar Bouzroug (le douar de la Moule, en rapport avec l'activité liée à la mer) seront ultérieurement intégrés au douar El Kora. Les personnes qui nous ont délivré ces informations sont analphabètes et étaient dans l'incapacité de nous dire quand ces « migrations » avaient eu lieu.

Figure n° 10 : Les principaux bidonvilles de Skhirat



Le premier bidonville concerné par ce transfert (figure n° 10) est, en 1997-1998 le douar M'hijjar. Cela a lieu au moment de la réalisation de l'autoroute qui relie Rabat à Casablanca. Il a été proposé aux bidonvillois du douar M'hijjar deux solutions : soit la possibilité pour ceux qui le pouvaient d'accéder à la propriété par l'achat de lots de terrain dans le lotissement de Aïn Lahtarass, au prix de 15 000 dirhams (pour un lot de 88 m²)⁷⁵ ; soit, pour ceux qui ne pouvaient réunir une telle somme, un « déménagement » au douar J'did.

En 1990, c'est au tour des habitants du douar Boukhriss d'être déménagés au douar J'did. C'est la création du lotissement Onniva par un lotisseur privé qui est à l'origine de cette « migration ». Le même procédé que celui appliqué au douar M'hijjar sera proposé aux bidonvillois avec les mêmes conditions⁷⁶. Une année plus tard, en 1991, la réalisation du lotissement Le Refuge a des effets similaires pour les habitants du douar El Massira ; la plupart d'entre eux doivent rejoindre le douar J'did.

La croissance de la population du douar J'did résulte bien évidemment des transferts déjà signalés mais également de l'installation simultanée de nouveaux arrivants recrutés par les établissements industriels de la zone (usine Yasmine Gel⁷⁷), des différents établissements commerciaux et par le marché de gros, tous installés dès le milieu des années 1980.

Aux côtés des bidonvilles - qui sont une forme d'urbanisation constituée de constructions aux matériaux hétéroclites apparue aux marges des villes marocaines -, et qui ont été alimentés par des individus fuyant la campagne à la recherche d'un emploi, les quartiers « clandestins » ou non réglementaires constituent une autre forme d'urbanisation périphérique, qui concerne tant les capitales et métropoles que les villes moyennes maghrébines, et marocaines en particulier, à partir des années 1970. Il s'agit, comme l'indique Pierre Signoles, « d'une nouvelle forme d'urbanisation périphérique qui se caractérise par le fait qu'elle ne respecte pas les règles édictées par la législation et la réglementation en vigueur, soit qu'elle s'effectue sur des terres dont l'usage est interdit à la construction, soit que, se produisant dans des zones où l'urbanisation est autorisée, elle ne respecte pas les règlements de lotissements et/ou les règlements de construction » [1999, p.22]. Selon Pierre Signoles, « de façon très majoritaire, l'habitat non réglementaire ne signifie pas invasion des terres (*squat*), mais il s'accompagne de l'achat de lots à construire ou de la location de logements déjà construits. [Ceci signifie] qu'il existe un marché des terrains à bâtir sur lesquels effectuer ce type de constructions et, donc, qu'il existe des producteurs de sol urbain à partir des terres, agricoles ou non, lesquels, délibérément, alimentent le marché non réglementaire » [1999, p.29]. Nous nous proposons dans la partie suivante de

75 Des lots destinés à la péréquation seront créés (120 m² et 143 m²) et vendus au prix de 1 000 dirhams le m². Le système de péréquation est une formule qui consiste à vendre au prix du marché des lots de terrains équipés à des particuliers (non bidonvillois). Leur valeur marchande est estimée en fonction de leur localisation et de leur vocation urbanistique. Cette formule, initiée par les pouvoirs publics, permet de compenser la perte que représente la vente à bas prix (subventionnés) des lots pour les bidonvillois.

76 Des lots de péréquation - 120 à 150 m² - ont été vendus au prix de 1 000 dirhams le m² et la formule destinée aux bidonvillois comprenait des lots de 72 m² pour la somme de 15 000 dirhams avec la possibilité de payer en trois fois.

77 Cet établissement, créé en 1986, appartient à un ancien élu de la ville. Il emploie plus de 1 000 ouvriers, issus pour la plupart du douar J'did, car ce dernier est très proche de l'usine.

présenter la genèse d'un quartier « clandestin » dans la ville de Témara, composé de trois entités : Khalouta I, Khalouta II et Sidi M'ghar⁷⁸.

2. Genèse d'un quartier clandestin à Témara, ou le choix contraint des citoyens pauvres

Dans la zone géographique où nous avons travaillé, la distribution géographique de l'habitat non réglementaire est bien circonscrite. Alors que les agglomérations de Rabat- Témara-Skhirat connaissent l'habitat non réglementaire sous la forme principale de bidonvilles, l'habitat clandestin, quant à lui, est majoritairement concentré à Salé⁷⁹. Néanmoins, en 2001, lors de l'établissement du Programme National de Lutte contre l'Habitat Insalubre (PARHI), le département du ministère de l'Habitat, en concertation avec les autorités et les collectivités locales, a recensé, au sein de la Préfecture de Skhirat-Témara, près de 911 ménages vivant dans l'habitat clandestin. Donc, si la ville de Témara n'échappe pas à ce phénomène, notamment à la suite de l'apparition, dès les années 1970, d'un ensemble de quartiers sis sur un terrain *melk*⁸⁰ au Nord de la voie ferrée, quartiers dénommés Khalouta I, II et Sidi M'ghar (figure n°11), il n'en reste pas moins que le phénomène est ici quantitativement limité.

Figure n°11 : Clichés représentant les quartiers Khalouta I et II



Clichés : Essahel H., Témara, 2005.

a) Les quartiers Khalouta I, Khalouta II et Sidi M'ghar : facteurs de création de quartiers non réglementaires

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le front d'urbanisation qui avance depuis la capitale – en direction du Sud et de Témara d'un côté et l'accroissement global de la population de la ville

⁷⁸ Des enquêtes ont été menées dans les quartiers Khalouta I, II et Sidi M'Ghar afin de comprendre leur fonctionnement et leur évolution. Cependant, la majorité des entretiens et des enquêtes ont été réalisés à Khalouta I entre décembre 2003 et juillet 2005.

⁷⁹ La population de la préfecture de Salé est ainsi passée de 80 000 habitants en 1960 à 300 000 en 1982 et à 630 000 en 1994 (42 % de l'ensemble de la *wilaya* de Rabat-Salé), dont plus de 60 % (environ 400 000 habitants) résidait sur 600 hectares d'habitat irrégulier. Salé abritait alors le quart des ménages marocains logés en quartiers d'habitat irrégulier, avec une densité de 132 ménages par hectare, quatre fois la moyenne nationale. On peut citer entre autres les quartiers Sidi Moussa, Hay El Inbiat, Kariat Ouled Moussa, Oued Dahhab, Mica, Tabriquet, etc.

⁸⁰ Cf. Glossaire, p. 5.

de Témara⁸¹ d'un autre côté, provoquent une demande pressante en logements⁸². Or, le marché local du logement urbain est incapable de satisfaire cette demande, ce qui génère une hausse continue des loyers aussi bien à Témara qu'à Rabat. Ceux-ci représentent une part sans cesse croissante, et parfois excessive des revenus des locataires, au point que nombre d'entre eux ont été à l'origine de la naissance des quartiers non réglementaires de Khalouta I, II et de Sidi M'ghar. Le marché foncier de ces quartiers est en effet le seul à la portée des classes moyennes et de celles à faibles revenus quand elles cherchent à accéder à la propriété d'un terrain pour y construire leur logement.

b) La formation des quartiers de Khalouta I, II et de Sidi M'Ghar : le résultat d'une forte spéculation foncière

D'abondants travaux de recherche ont traité des modalités de formation de tels quartiers, et l'on pourra en particulier se reporter aux travaux de Mohamed Ameer sur Fès [Ameer, 1989, 1995]. Ces études montrent que ces quartiers n'existeraient pas sans des propriétaires qui ont livré leur patrimoine foncier à des promoteurs clandestins. Le rôle des lotisseurs clandestins a donc été décisif dans leur création, mais il existe aussi de nombreux agents intermédiaires entre le propriétaire foncier « d'origine » (ou de première main) et les acquéreurs des terrains.

Grâce à divers témoignages d'habitants obtenus à l'occasion d'entretiens ouverts dans les quartiers (en particulier à Khalouta I), ainsi que grâce aux interviews que nous ont accordés les élus de Témara, les personnels de la délégation de l'Habitat et les membres d'une association de quartier El Afrah (présente dans le quartier de Khalouta I), nous avons pu démêler les diverses transactions⁸³ qui se sont opérées dans cette zone.

Selon la déléguée de l'Habitat de Skhirat-Témara (2003), certains propriétaires auraient été eux-mêmes lotisseurs. Ainsi, on pourrait distinguer deux acteurs distincts : les propriétaires-lotisseurs et les lotisseurs. Les propriétaires ont gagné beaucoup d'argent en vendant aux lotisseurs, ce qui a incité ceux qui ne l'avaient pas encore fait à vendre leurs terres. Finalement, encouragés par les bénéfices importants que les lotisseurs clandestins s'étaient procurés par la commercialisation des lots, les propriétaires fonciers ont abandonné leurs activités traditionnelles qui étaient l'élevage et l'agriculture pour s'adonner à ce type de transaction.

Le marché informel des quartiers de Khalouta I et II et de Sidi M'ghar connaîtra une dynamique remarquable au niveau des prix pratiqués lors de la vente des lots. Différentes périodes peuvent être distinguées aux cours desquelles les prix varient selon les circonstances du marché. Ainsi, au début des années 1970, moment où apparaissent les premières constructions, les prix pratiqués étaient de 10 à 20 dirhams le m². Les profils des lotisseurs clandestins qui s'adonnaient à ces activités étaient fort variables : agents de la Sûreté nationale et de la

81 Sous l'effet de l'arrivée de nouveaux arrivants (un flux qui ne tarit pas) et de l'extension du périmètre urbain de la ville de Témara en 1985 (SDAU du Grand Témara et de Témara-ville).

82 La localisation de Témara aux portes de la capitale ainsi que la proximité de zones d'emploi (par le renforcement du potentiel industriel de la ville) entraîne une forte demande en nouveaux logements.

83 Les informations présentées dans le paragraphe ultérieur, sont tirés des propos tenus par différents acteurs de la ville (habitants, associations, élus, etc.). Ces informations ont été recoupées entre elles autant que faire se pouvait.

gendarmerie, instituteurs, commerçants, tailleurs, propriétaires, etc. Ces individus ont procédé à la vente des lots sur la base de croquis sommaires de morcellement. Toutefois, ce sont les acquéreurs-lotisseurs⁸⁴ (ou les spéculateurs), une deuxième catégorie d'intermédiaires, qui ont acquis des parcelles - après un nouveau morcellement - en vue de les revendre par la suite tout en réalisant leur bénéfice. Cette catégorie de lotisseurs clandestins s'est en quelque sorte « professionnalisée » et c'est elle qui, par la suite, s'est engagée dans la promotion immobilière clandestine. Selon les divers témoignages que nous avons réunis en 2004, même si leur nombre est limité, leur dynamisme dans le quartier n'a pas manqué de contribuer fortement à l'extension et au développement de l'habitat clandestin. De 1975 à 1984, période de prolifération des constructions clandestines, les prix des terrains ont connu une hausse les amenant à un niveau variant entre 100 et 150 dirhams le m² pour des lots situés à proximité de l'axe principal (voie ferrée). Malgré cette hausse, les prix atteints demeurent encore accessibles aux clients potentiels et encourage les acquéreurs à acheter des lots assez vastes et à y entamer rapidement la construction. Ainsi, la plupart des logements seront construits entre 1975 et 1984⁸⁵. A partir des années 1990, le prix des terrains enregistre une nouvelle flambée pour atteindre les 1000 dirhams le m²⁸⁶.

Les témoignages recueillis auprès des habitants indiquent que le mode d'acquisition qui prédomine est l'acte adoulaire. De ce fait, de nombreux propriétaires ne disposent pas de titres individuels de propriété et le mode de paiement s'effectue soit au « comptant », soit par tranches mais toujours en liquide. Dans ce cas, l'acte de vente n'est établi qu'après le versement intégral du prix d'achat du lot. En définitive, ces quartiers clandestins de Témara se composent de 1 125 lots dont 1000 lots de terrains non construits (Délégation de l'Habitat, 2003).

Après avoir présenté le processus de la formation de ces quartiers « clandestins », nous allons revenir, dans ce qui suit, aux bidonvilles étudiés. Nous nous intéresserons d'une part aux territoires bidonvillois (autrement dit à l'appropriation de l'espace) et aux territorialités construites par leurs habitants. Pour définir les territorialités, nous nous reprenons Claude Raffestin et Guy Di Méo. Pour eux, la territorialité représente l'ensemble des rapports

84 Un certain M. Frindy revenait souvent dans nos conversations avec les habitants. Cet homme aurait acheté, au début des années 1970, une grande superficie de terrain auprès de différents propriétaires, avant de les mettre en vente sous forme de lots à des particuliers, par le biais d'intermédiaires.

85 Selon des sources obtenues auprès de la Délégation de l'Habitat de Témara, les quartiers de Khalouta I, II et de Sidi M'Ghar furent, jusqu'en 1970, peuplés par des bidonvillois du centre-ville et par des ruraux des tribus des régions voisines (Zaërs, Arabs). Dès le milieu des années 1970, la provenance « locale » s'est tarie au profit d'une population d'origine urbaine. Le processus d'acquisition des lots dans les quartiers s'arrêtera brutalement à partir de l'année 1986, suite à une intervention musclée des autorités locales. La plupart des constructions datent donc de la période 1975 -1984. Selon cette même source, 28% des ménages actuels se seraient installés dans leurs logements durant la période 1985-1989 et environ 10% seraient arrivés ultérieurement, à partir des années 1990. L'accès à la propriété constitue la raison principale d'installation d'une large majorité de la population vivant dans ces quartiers.

86 Cette forte augmentation des prix correspond à la date (1990) des travaux hors site d'assainissement liquide et d'eau potable engagée à Sidi M'ghar par la REDAL (Régie d'Eau) et la Banque Mondiale. Les prix ont enregistré une nouvelle flambée avec le début des travaux du lotissement Al Wifak (1991), opération initiée par l'ERAC-Nord-Ouest : les 1000 DH le m² sont une nouvelle fois atteints. Ces chiffres sont tirés de l'*Étude de faisabilité pour la restructuration de l'habitat non réglementaire pour divers quartiers dans les villes de Salé-Témara et Khemisset*, Gold Études, 2001.

existentiels et sociaux que les individus en groupe entretiennent avec l'espace qu'ils produisent et reproduisent quotidiennement à travers les figures, les images, les catégories et les objets géographiques qu'ils mobilisent dans un projet de production de la société plus ou moins intentionnel et explicite. Pour Claude Raffestin, la territorialité est « le système de relations qu'entretient une collectivité – et, partant, un individu qui y appartient – avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs » [1986, p.171]. Quand à Guy Di Méo, il fait de la territorialité « une relation individuelle et/ou collective [dans] un rapport complexe au(x) territoire(s) » [2004, p.101].

Nous reviendrons ensuite sur le quartier Khalouta I pour présenter son contenu socio-économique ainsi que la façon dont ses habitants s'intègrent à la ville dite « légale ».

B. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BIDONVILLES DE RABAT ET DE SA COURONNE PROCHE

Les bidonvilles que nous étudions sont constitués généralement d'une juxtaposition de baraques délabrées et de constructions parfois en dur disposées autour de ruelles et de rues principales dont les tracés sont assez réguliers et le plan quadrillé. L'origine de cette configuration géographique tient à ce que, dès la période coloniale, beaucoup de bidonvilles ont été installés ou réinstallés sur des trames sanitaires⁸⁷ (TSA - type Ecochard), ce qui leur donne cet aspect relativement ordonné, lequel n'est donc absolument pas spontané. Néanmoins, dans certains cas, les trames ont été préparées à l'avance ; dans d'autres cas, on a détruit les bidonvilles pour établir des trames et avant de permettre aux habitants de se réinstaller. Ceci constitue une grande originalité du Maroc⁸⁸.

Ces abris, au fil des ans, ont vu gonfler leur nombre avec l'arrivée progressive d'habitants en quête de travail et d'un toit. Les bidonvilles sont souvent considérés par les pouvoirs publics comme des quartiers « à la marge ». La marge peut être ici entendue comme une « enclave » où se développent des pratiques particulières ; en ce sens, elle renvoie aux études sur la déviance d'une part et sur la fragmentation urbaine d'autre part [Becker, 1985 ; Navez-Bouchanine, 2001]. De plus, les bidonvilles sont caractérisés par une série de « marqueurs de la différence sociale » [Montagne-Villette, 2007]. En effet, l'habitat bidonvillois est souvent qualifié - aussi bien par les chercheurs⁸⁹ qui ont travaillé sur cette forme d'habitat, que par les autorités locales - de dégradé,

87 Dans le prolongement des trames sanitaires d'accueil, des « trames sanitaires améliorées » ont été lancées en 1962. Elles se composent d'une pièce de 12 m², d'un WC et d'un poste d'eau courante, avec autorisation d'agrandir le logement sur un maximum de 64 m² de plancher (ou appelées trames *huit fois huit*). (Cf. Chapitre 2, A-1. a).

88 En effet, rien de tel n'est observé en Algérie par exemple, où les bidonvilles sont constitués de baraques agglutinées dans un apparent désordre (Cf. entre autres, les travaux de J. J. Deluz, 1988).

89 Du fait de l'existence d'abondants travaux, notamment monographiques, sociologiques, etc. réalisés sur les bidonvilles depuis leurs apparitions, nous nous attarderons peu sur leurs caractéristiques d'ordre général (sociologiques, économiques, géographiques, etc.), d'autant que nous décrirons plus loin dans ce texte, les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé. (Cf. les travaux de Ratier, 1949 ; Adams, 1950, 1968 ; Hensens, 1969 ; Berque, 1958 ; Pétonnet, 1972 ; Déthier, 1973 ; Lehzam, 1982 ; Naciri, 1980 ; Arrif, 1991 ; Berrada, 1991 ;

d'étroit, de sous-équipé, d'isolé ; on évoque encore un habitat où règne la promiscuité et qui serait caractérisé par un fort taux d'occupation.

Toutefois, ces quartiers « à la marge » ne constituent pas seulement une « tache » dans la ville. Ce sont des entités historiques qu'il ne faut pas figer artificiellement et sur lesquels il ne faut pas projeter des schémas préconçus [Zaki, 2005]. En effet, nous montrerons que ces quartiers constituent de véritables ancrages dans la ville et qu'ils sont en interaction avec le reste de la ville.

1. Description et caractéristiques socio-économiques des bidonvilles étudiés

Dans cette sous-partie, nous proposons de présenter de manière succincte les caractéristiques architecturales, sociales et économiques des bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé. Nous essayerons ensuite de montrer que le bidonville fait l'objet d'une stigmatisation constante aussi bien par les personnes qui en sont « extérieures » que par les habitants eux-mêmes. Enfin, nous tenterons de déconstruire les idées négatives véhiculées sur le bidonville, à savoir qu'il serait le bastion de mouvements fanatiques et terroristes.

a) L'organisation spatiale au bidonville

Dans les bidonvilles, le mode d'organisation interne des habitations trouve son origine dans les *zribas* de type rural. Les baraques comportent un ensemble de pièces disposées autour d'une cour. Ce modèle a, toutefois, dans la plupart des baraques, aujourd'hui disparu puisque la cour a été réduite à quelques puits de lumière. Les bidonvilles étudiés⁹⁰ sont très denses, avec une structure viaire souvent irrégulière. Le tissu du bâti correspond dans la plupart des cas (douars centraux de Témara, El Kora de Rabat, ou encore J'did de Skhirat) aux anciennes trames sanitaires sur lesquelles se sont installées les premiers bidonvillois, mais qui ont depuis lors, été subdivisées par leurs habitants⁹¹. Ceci aboutit à un paysage au parcellaire étroit, avec un réseau de voies perpendiculaires, parfois sinueuses⁹², dont les largeurs et longueurs sont très inégales. Dans les ruelles, les toitures se chevauchent du fait de la différence des hauteurs⁹³ des constructions, les unes ayant été surélevées, les autres non. La promiscuité est grande du fait des baraques accolées les unes aux autres. Du linge sèche devant les portes sur des fils accrochés aux toits⁹⁴ et qui traversent la rue (figure n°12).

Benkirane, 1993 ; Chorfi, 1995 ; Navez-Bouchanine, 1987).

90 Nous rappelons qu'il s'agit pour Rabat des douars El Kora et Ouled Dlim ; pour Témara des douars J'did, Sahrawa et Silamine ainsi que le douar Ouled M'taâ ; et, pour Skhirat, du douar J'did.

91 Les bidonvillois s'adonnèrent à la spéculation en subdivisant leurs baraques et en les vendant aux nouveaux arrivants. Selon les habitants, les prix des baraques pouvaient atteindre des sommes astronomiques.

92 La sinuosité est souvent observée dans les rues où les bidonvillois ont agrandi leur baraque en empiétant sur la rue, avec l'accord du *moqqadem* moyennant bakchich.

93 Dans certaines ruelles, les habitants sont obligés de baisser la tête quand ils veulent les traverser au risque de se cogner la tête ou de se fendre le front contre le bord d'un bout de tôle.

94 Dans les bidonvilles plus aérés, comme le sont par exemple les douars Dlim et M'taâ, un espace est dédié au séchage du linge. Chaque famille dispose alors d'un fil à linge qu'elle peut partager avec une autre.

Figure n° 12 : Photographies représentant deux ruelles, l'une au douar Dlim à Rabat (à gauche), l'autre au douar M'taâ à Témara (à droite)



La photographie de droite montre une « scène » quotidienne au bidonville : des femmes bidonvilloises (et leurs enfants) en pleine discussion devant les pas de portes de leurs baraques. Clichés : H. Essahel, 2005.

Le bidonville se termine en général brutalement. Ses limites sont donc franches aussi bien concernant le douar El Kora de Rabat par exemple que les douars Sahrawa, J'did et Silamine au centre de Témara. En effet, les bidonvilles, surtout les plus anciens, sont entourés par des murs de parpaings souvent colorés - comportant des graffitis et des inscriptions -, sur lesquels viennent s'adosser les premières baraques⁹⁵. Ces murs séparent parfois le bidonville de la route. Ils sont le résultat d'une volonté des autorités de soustraire les bidonvilles aux regards des visiteurs, mais également de limiter leur extension ; dans certains cas, ils résultent d'actions d'aménagement, dont le type est qualifié par Françoise Navez-Bouchanine [2002] de « cosmétique urbaine ». Dans ces murs, des ouvertures⁹⁶ ont été percées par endroits (figure n°13) ; elles donnent sur des

95 Il faut néanmoins souligner que, d'après les témoignages des habitants, quand les murs ont été érigés, ils encerclaient les habitations, mais en étaient relativement éloignés. Progressivement, au fur à mesure de la densification du bidonville, l'espace entre les habitations et le mur a été comblé par de nouvelles constructions. Comme l'a signalé A. Sayad, « le bidonville ne se crée pas, un jour, à une date précise ; il ne s'inaugure pas. Il est une création continue. Ce n'est que lorsque les baraques, les unes après les autres, ont formé le bidonville que l'on prend conscience qu'elles ont été construites progressivement, l'une à côté de l'autre » [1995, p.25].

96 Ces ouvertures sont plus ou moins larges, comme c'est le cas du douar J'did à Témara. Cela permet (que quand cela est large) une entrée aisée et constitue un repère. Les percées ont souvent été réalisées par les habitants eux-mêmes afin de permettre une entrée et une sortie aisée du quartier, comme c'est le cas au douar El Kora pour les baraques situées en front de mer.

ruelles qui en permettent l'accès et la desserte intérieure.

Figure n°13 : Clichés représentant les ouvertures du douar El Kora



Clichés : Essahel H., Rabat, 2006

Les douars et les sous-douars qui les composent

Un grand axe traverse la plupart du temps le bidonville et le scinde en deux. C'est le cas des douars centraux de Témara où une route goudronnée, qui pré-existait, sépare la partie Sahrawa de la partie J'did, ou encore du douar J'did de Skhirat, où une grande avenue, elle aussi goudronnée, et que les habitants nomment le « *chari'h Nasser*⁹⁷ » (la grande avenue Nasser) traverse le quartier. C'est sur cet axe que se tient la *joutya* (marché quotidien).

Les habitants des bidonvilles distinguent des zones tantôt réelles et visibles, tantôt fictives et qu'on ne peut voir. Ainsi, il est malaisé au chercheur ou au visiteur d'identifier ces limites internes. Certaines d'entre elles ont été établies par les habitants eux-mêmes en fonction de leur vécu, de leur usage, etc. Dans d'autres cas, elles ont pu être réalisées par les autorités⁹⁸ à

97 Nasser, en mémoire de l'emblématique chef d'État égyptien. Il s'agit ici d'un nom donné par dérision par les habitants : « C'est notre grande avenue » (2006) nous disent-ils en riant.

98 Les élus, comme les autorités locales, les ont planifiées par commodité lors de divers découpages du quartier - en particulier en période électorale ou lors d'une opération urbaine quelconque - pour mieux identifier, mesurer et contrôler les zones. Ainsi, par exemple, le découpage en districts (ensemble d'îlots qui représentent un

l'occasion du regroupement des bidonvillois (politique du « nomadisme urbain »). Ainsi, au douar J'did de Skhirat, les quartiers qui le composent ont-ils gardé leur « identité locale » propre et « historique », à savoir leur désignation en fonction du bidonville originel d'où sont venus les habitants au moment de leur transfert sur place. On y distingue ainsi les *hay*⁹⁹ Massira, Boukhriss et M'hijjar. De même, au douar El Kora, les habitants se distinguent-ils entre eux et voient-ils des limites que le visiteur ne peut distinguer : « A partir de cette *zenka* (rue), vous êtes au douar Bouzroug, ou alors à partir de la rue numéro X¹⁰⁰ ..., vous êtes dans la partie *hay* El Kheir, et là-bas c'est *foum lafha*¹⁰¹, nous dit, en 2006, une jeune femme du douar El Kora. Le quartier est décrit par ses habitants comme la transcription de leurs rapports sociaux et illustre les différentes entités urbaines¹⁰². Ainsi, le quartier dans son ensemble ne peut être réduit à une entité morphologique ou géographique, mais comme un emboîtement de diverses entités : le *hay* (quartier), le *derb*¹⁰³, la *zenka* (ruelle), etc.

Les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé sont souvent perçus de l'extérieur comme le « dépotoir » des pauvres parce qu'ils présentent des caractéristiques communes disqualifiantes.

Des caractéristiques communes disqualifiantes: laideur, saleté, sous-équipement, promiscuité, exigüité des logements, etc.

Une anomie architecturale et spatiale

Tahar Ben Jelloun décrit de manière imagée le bidonville : « L'enfer c'est une poussière noire, des volées de poussière qui tournent au-dessus des toits en tôle, des toits fabriqués avec des morceaux de carton sur lesquels on a mis des branchages, des plastiques et même quelques briques pour lutter contre le vent, un vent mauvais parce qu'il draine des saletés, des microbes, des bouts de plastique »¹⁰⁴.

Ainsi, comme l'illustre cet extrait du romancier, la littérature (comme les écrits scientifiques) s'est attachée très souvent à « dépeindre » les bidonvilles d'une manière négative. « D'un point de vue *esthétique*, [le bidonville est un] symbole de laideur » [Escallier, 1984, p. 108], ou, pour paraphraser Lamia Zaki, il est vu comme une atteinte à la ville « normée » par sa « laideur ostentatoire » [Zaki, 2005, p. 51]. En plus d'être répugnant, le bidonville est perçu comme une maladie, une « pathologie urbaine et sociale » [Valladares, 2006] que certains médias n'hésitent

regroupement de baraques) et en îlots constitués, pour les acteurs de la résorption du bidonville du douar El Kora, le support de travail des équipes de projet.

99 Le *hay* renvoie au quartier.

100 Au douar El Kora, du fait de son ancienneté et de sa superficie (11ha), les ruelles du bidonville comportent des numéros pour se repérer comme il existe aussi des numéros de porte des baraques.

101 Il s'agit d'une partie du bidonville qui est désignée ainsi (*foum lafha* ce qui signifie la « gueule du serpent »). Il s'agit d'une zone jugée dangereuse car les délinquants s'y retrouveraient. Cette zone aux contours flous est connue de tous, aussi bien des habitants du douar que de ceux des quartiers environnants.

102 L'identification de ces « entités » passe par une approche complexe articulant une lecture historique, des données socio-économiques, des enquêtes auprès des habitants afin de cerner la façon dont ils se représentent les lieux qu'ils fréquentent, traversent, etc. Une démarche que l'on tentera au point 3 de ce Chapitre.

103 Le *derb* signifie le « quartier » dans son sens le plus limité (ensemble de ruelles et quelques îlots).

104 Il s'agit d'un texte écrit au lendemain des attentats du 16 mai 2003 à Casablanca. On peut le trouver sur son site officiel : <http://www.taharbenjelloun.org/chroniques.php?> (Site consulté le 10 juillet 2006). Cet article a été également publié dans l'hebdomadaire allemand *Die Zeit* (édition du 10 juillet 2003).

pas à qualifier de « lèpre de l'esthétique », de mal contagieux, de « virus » ou encore de « verrue urbaine¹⁰⁵ » qui ronge et déprécie la ville. Les expressions employées aussi bien par les autorités locales que par les « *outsiders*¹⁰⁶ » [Becker, 1895] envers le bidonville reflètent incontestablement cette stigmatisation : *l'bina' 'achouai'* (habitat clandestin), *l'bina' safeh'* (habitat insalubre), « désordre », « chaos », un habitat de « squat », de « sauvage », une « honte nationale », etc.

D'après nos conversations avec certains membres de l'élite de Témara et de Skhirat, c'est la « ruralisation des villes¹⁰⁷ » qui est évoquée pour rendre compte de ces bidonvilles dans la ville. Ces quartiers sont, au risque de généraliser, « bâtis » et fonctionnent de la même manière, même si des nuances peuvent exister car de nombreux facteurs de différenciation interviennent, de telle sorte que chaque bidonville est unique par son histoire (genèse), sa composition sociale, et sa configuration spatiale, etc. Il se dégage cependant des caractéristiques [Naciri, 1965],¹⁰⁸ notamment esthétiques et spatiales, communes aux douars étudiés.

Les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé sont tous caractérisés par le braconnage de l'électricité, les habitants piratant les lignes électriques depuis l'espace public. La présence de bornes fontaines pour la distribution de l'eau potable est aussi un marqueur qui caractérise l'habitat bidonvillois. L'absence d'égouts est compensée par des travaux collectifs quotidiens pour évacuer les eaux et rendre l'espace salubre, puisque les chenaux à ciel ouvert sont souvent bétonnés pour évacuer les eaux usées. Parfois, ce sont de simples rigoles à même le sol qui permettent l'évacuation de l'eau de pluie et les eaux usées.

Les habitations ou les « cages à lapins¹⁰⁹ », comme les désignent souvent les articles de presse, sont serrées les unes contre les autres et faites de tôles, de bois, de cartons, de matériaux de récupération de toutes sortes et de parpaings¹¹⁰.

Les espaces de vie y sont étriés du fait de la parcellisation des lots et de la fragmentation progressive des baraques¹¹¹. La figure n°14 (ci-dessous), empruntée aux travaux de M. Belfquih

105 *Aujourd'hui le Maroc*, 17/04/2005.

106 Le terme d'« *outsiders* », chez Howard Becker, a un double sens qui s'inscrit dans une interaction entre le groupe qui juge et l'individu qui est jugé 1/ la collectivité « stigmatise » comme déviant l'individu qui transgresse les normes ; 2/ le déviant identifie en réaction ceux qui l'étiquent comme étrangers à son monde.

107 Ces « élites » tentent de mettre sur le compte des ruraux des carences résultant de l'aménagement urbain, des politiques sociales et économiques. C'est en fait une façon très commode de stigmatiser les populations bidonvilloises. La formule « ruralisation des villes » est utilisée pour faire porter aux ruraux la responsabilité des maux urbains.

108 Pour résumer leurs traits communs, il est préférable de rappeler les critères d'« authentiques bidonvilles » que Mohamed Naciri élabore dans son étude consacrée aux quartiers périphériques de Salé : l'hétérogénéité ethnique des populations, les faibles revenus procurés par les activités agricoles par rapport aux autres activités professionnelles (artisanat, commerce, etc.), l'influence de l'environnement urbain et la relation à l'économie urbaine, etc. M. Naciri, 1965, « Quelques exemples d'évolution de douars à la périphérie urbaine de Salé », in *Revue de Géographie du Maroc*, n°8.

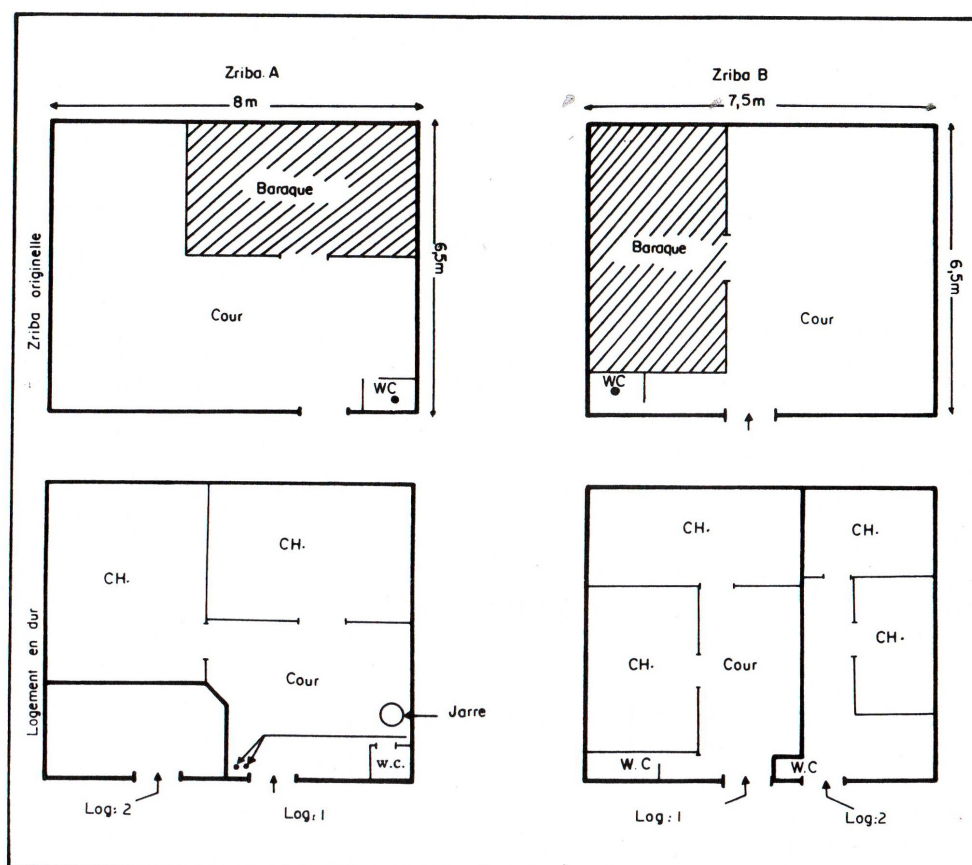
109 *L'Express*, 11/09/2003. Ce terme a également été utilisé pour qualifier l'habitat dans les banlieues françaises dès les années 1960.

110 Dans la réalité, les règlements de police ou les instructions données aux *moqqadem* défendent de toucher à l'aspect extérieur des baraques une fois celles-ci construites. Toutefois, beaucoup d'habitants contournent cet interdit en construisant à l'intérieur de la baraque un bâtiment en dur (ciment, parpaing et brique).

111 M. Belfquih et A. Fadlollah signalent, à propos du douar El Kora, que, en 1981, une baraque sur cinq avait déjà subi des partages, ce qui entraîne un rétrécissement inévitable de l'espace vital des ménages [1986, p. 346]. Or, nous constatons que, depuis 1981, ces subdivisions se sont poursuivies, ce qui réduit d'autant plus l'espace de vie des familles. Nous avons observé des cas où trois voire quatre familles vivaient dans la baraque initiale.

et A. Fadoullah [1986] montre, la transformation de deux baraques du douar El Kora dans lesquelles, progressivement, l'espace de la cour a été amputé au profit de plusieurs logements. Ces modifications sont tolérées, bien que contrôlées par les pouvoirs publics. Toutefois, le comportement des agents de l'autorité locale, les *moqqadmin*¹¹², montre qu'il existe des possibilités constantes d'arrangement « à l'amiable », par exemple quand il s'agit d'élargir l'espace de vie en empiétant sur la rue ou de se brancher illégalement au réseau électrique de la ville.

Figure n°14 : Exemple d'évolution de *zribas* au douar El Kora



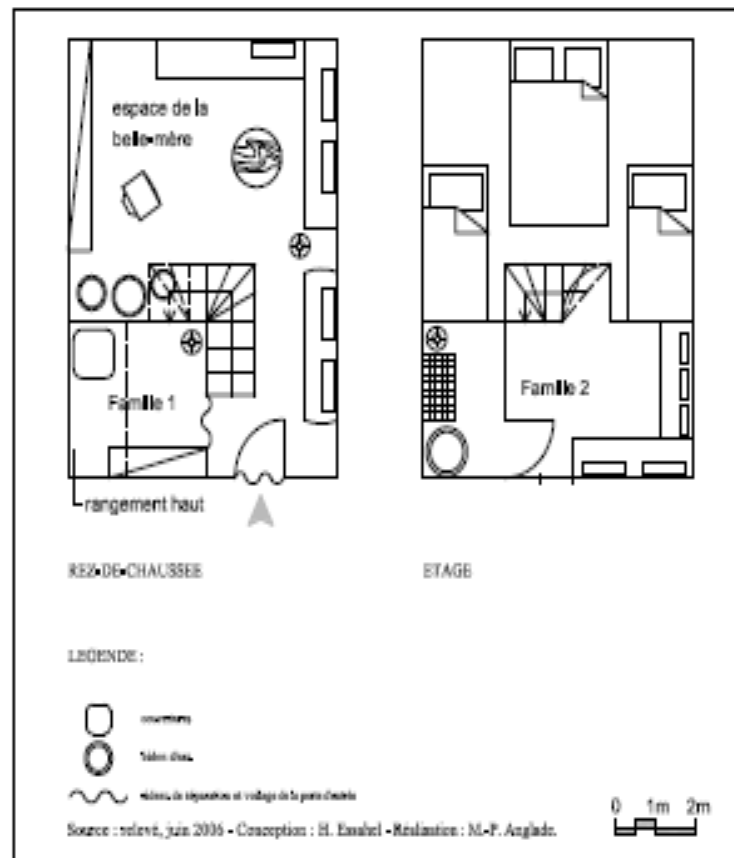
Source : Belfquih, Fadloulah, 1986.

Ainsi, pour ne prendre pour exemple que le douar El Kora, la superficie moyenne des

112 Le système de découpage territorial marocain est marqué par une hiérarchisation des échelons administratifs « puisque, au dessous de la *wilaya*, se situe la province ou la préfecture, puis les cercles, pour arriver enfin aux caïdats. A tous ces niveaux, des agents d'autorités constituent le relais du gouvernement central au niveau local. Du haut de sa pyramide à sa base, intervient le Wali pour la Wilaya, le Gouverneur de la province ou de la Préfecture, le Chef de Cercle ou *Super Caïd* pour le Cercle et le *Caïd* pour l'arrondissement urbain ou la circonscription rurale. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces agents sont assistés par des *Khalifa* et utilisent dans leurs relations avec la population les services des *Chioukh* ou des *Mokkadmene* » [Troin, Berriane, 2002, p. 39]. Ainsi, lorsqu'ils envisagent d'agrandir la baraque, les occupants font-ils appel au *moqqadem*, agent d'autorité local présent dans chaque quartier, qui décide s'ils peuvent ou non engager cette opération. En contrepartie, les habitants lui payent une commission. C'est la même chose qui se produit lorsqu'une personne désire vendre une partie de sa baraque (le propriétaire possède seulement les murs et non le sol).

baraques tourne autour de 33 m² et la majorité des habitants vit dans une baraque composée de 2 à 3 pièces. Ceux qui vivent dans des espaces d'une superficie comprise entre 60 et 100 m² sont peu nombreux, puisqu'ils ne représentent que 8,6% des ménages (ADS, 2004). Dans certains douars, notamment ceux situés en centre-ville (El Kora et J'did, Sahrawa et Silamine), certains propriétaires, pour pallier le manque d'espace, ont effectué des surélévations (d'un seul étage) de leur baraque, comme le montre figure n°15.

Figure n° 15 : Plan d'une baraque à étage au douar El Kora



On peut constater sur ce document que le rez-de-chaussée de la petite baraque a été partagé en deux espaces bien distincts. L'un est occupé par la belle-mère et la famille 1 et 5 personnes y vivent - il est toutefois à noter que l'espace de la famille 1 est très étroit (figure n°16) -; L'autre à l'étage, et est occupé par la famille 2 (composée des parents et de 2 enfants).

Figure n° 16 : Intérieur d'une baraque du douar El Kora (Rabat)



L'exiguïté de la pièce de vie de Soukaïna et de sa famille.



Photographie de gauche : la baraque que Soukaïna partage avec sa belle-mère et ses fils mariés au douar El Kora
Photographie de droite : l'escalier qui mène à l'étage de la baraque de Soukaïna et de sa famille
Clichés : H. Essahel, 2006.

Vu d'en haut, ce qui frappe l'observateur, c'est le nombre impressionnant d'antennes paraboliques installées sur le toit des baraques, tournées vers l'Europe ou vers les pays du Moyen Orient, ce qui atteste de la présence de téléviseurs dans chaque foyer. La présence d'un minaret blanc se détache également du paysage bidonvillois. La mosquée est souvent située à l'angle du quartier - comme c'est le cas au douar Sahrawa - où à l'entrée de celui-ci – comme c'est le cas au douar J'did de Skhirat. Ce « lieu de signalisation » [Cattedra, 2001] constitue le seul édifice formel qui organise très souvent l'espace du quartier et fait office de repère. Ainsi, depuis plusieurs années, un bidonville naissant commence par la mosquée, autour de laquelle les baraques s'agglutinent. Bien souvent, ce lieu de culte a été édifiée grâce aux dons de *mouhcinines* (bienfaiteurs) ou grâce au travail généreux des habitants et/ou aux dons qu'ils ont réunis¹¹³.

Saleté et odeurs nauséabondes...

« Des milliers de sacs en plastique noirs sont accrochés par une boue ancienne sur des monticules d'ordures jamais ramassées. Des ordures de pauvres. Des carcasses de chiens dépecées par la chaleur de l'été dernier. Des épiluchures d'orange, des crottes de mulets, des restes à l'infini. Des ânes au ventre creux cherchent quelque chose pour se nourrir. Des chats tournent en rond. Des immondices ont été mangés mais il en reste des traces, surtout une odeur nauséabonde, une odeur de pourriture et de mort¹¹⁴ ». Cet extrait d'article laisse sentir la souillure profonde des espaces bidonvillois. En effet, le bidonville se caractérise de l'extérieur, par une saleté criante (détritrus, rues boueuses, etc.). Les déchets sont jetés à proximité du douar, très souvent dans un terrain vague ; et lorsque des bennes ont été installées par les municipalités, les ordures débordent et finissent par joncher le sol, dégageant ainsi des odeurs nauséabondes [Jolé, 1991]. Les conditions sanitaires au bidonville sont donc souvent déplorables ; elles sont responsables de maladies, souvent liées à la consommation d'eau polluée. Or, dès que l'on s'engage dans les ruelles des bidonvilles, ce que l'on observe tranche avec l'extérieur du quartier. Les espaces limitrophes des baraques (rues, pas de portes) sont soigneusement nettoyés et entretenus. Les pas de portes sont souvent bétonnés et aplanis.

A l'intérieur : l'espace privé des baraques

L'espace intérieur des baraques est, généralement, quant à lui d'une propreté exemplaire. Najma, une vieille dame que nous rencontrons au douar Sahrawa, nous fait entrer dans sa baraque où elle vit depuis plus de vingt ans. Elle nous accueille dans sa demeure, dans laquelle

113 Sur ce sujet, voir le Chapitre « Du bidonville à la mosquée en dur » dans l'ouvrage de Ahmed Rouadjia, 1990, *Le frère et la mosquée. Enquête sur le mouvement islamiste en Algérie*. L'auteur montre comment des habitants d'un bidonville de Constantine ont construit une mosquée (la mosquée Loqman) à l'aide de matériaux de récupération assemblés à la hâte, avant de solliciter l'agrément pour sa construction auprès des autorités locales. Il faut savoir qu'une fois la mosquée construite, celle-ci ne peut être détruite car les fidèles rappellent qu'un lieu « sanctifié par quarante jours d'incantations et de prières ne saurait faire l'objet d'abandon ». [Rouadjia, 1990, p. 16]. Ainsi, la mosquée « protège » le bidonville.

114 Tahar Ben Jelloun, *op. Cit.*

vivent huit autres personnes. Située au fond d'une impasse, la maison de la vieille dame a des murs en brique, un toit en tôle et en plastique ondulés. Deux petites chambres, un *wast a dar* (litt. « le centre de la maison », autrefois l'espace de la cour) assez spacieux et une cuisine minuscule constituent son espace de vie.

La plupart des baraques que nous avons visitées, ont des sols bétonnés. Certaines d'entre elles laissent apparaître des surfaces recouvertes de zelliges, notamment dans les pièces d'eau, cuisine ou toilettes. La salle de bains est inexistante. C'est *bit el ma* (litt. « la pièce d'eau ») qui sert de pièce où l'on fait sa toilette et ses ablutions¹¹⁵. Les espaces de la baraque, quoique restreints, sont bien délimités. En effet, ils sont hiérarchisés¹¹⁶ entre un domaine public ou semi-public (pas de porte), un domaine privé (intime) et la partie ouverte (salon, *wast a dar*). A l'intérieur, les individus ont leur propre logique de regroupement et leur propre façon d'habiter [Navez-Bouchanine, 1997]. Comme l'indique Colette Pétonnet, « des maisons, en somme, où chacun (...) agence son espace selon ses schémas inconscients » [1972, p. 83]. Ainsi, comme l'écrit A. Sayad à propos du bidonville de Nanterre, « le bidonville n'est pas un chaos, ou plutôt il n'est un chaos que pour ceux qui n'en ont pas la clé, qui ne peuvent pas saisir la grammaire inscrite au sol » [Sayad, 1995, p. 105].

Une configuration spatiale originale : déambulations à travers le douar Dlim

Certains bidonvilles, à l'image de ceux des douars Dlim et M'taâ, n'offrent pas les mêmes configurations spatiales que celles observées au douar El Kora par exemple, dans la mesure où le plan du logement et de son organisation interne est tributaire du régime foncier. Il convient de rappeler à ce propos que les douars Dlim et M'taâ sont situés sur des terrains guich, dans lesquels se côtoient deux types de populations (des guicheurs et des bidonvillois).

Le douar Dlim abrite une réelle variété d'habitations. De petites baraques en dur recouvertes de tôles ondulées côtoient quelques maisons, également en dur, basses et spacieuses. Certaines se trouvent adossées les unes aux autres, mais, contrairement à ce que l'on peut voir dans les autres bidonvilles, où la densité des baraques est élevée et les rues très étroites, on se trouve ici, dans un quartier relativement aéré. La configuration spatiale originelle¹¹⁷ et la présence d'espaces ou de « vides » entre les habitations s'expliquent par le fait que, dans les années 1980¹¹⁸, d'anciennes populations guich qui y vivaient ont été relogées ailleurs par les autorités locales et l'Administration. Le départ de ces familles a laissé des espaces inoccupés, mais qui

115 Les habitants vont au *hammam* une à deux fois par semaine pour une toilette en profondeur ; ils effectuent leur toilette quotidienne dans l'espace réservé aux sanitaires (*bit el ma*).

116 Cf. les enquêtes de Colette Pétonnet [1972], en particulier ses analyses de la hiérarchie de l'espace intérieur selon les activités salissantes et non salissantes, ont été effectuées au douar Doum de Rabat. Elle en a tiré l'article suivant [1972] *Espace, distance et dimension dans une société musulmane*. Il s'agit d'un article pionnier dans lequel elle décrit précisément l'agencement, les aménagements et les combinaisons possibles du modèle d'habiter dans ces espaces bidonvillois.

117 Selon les habitants interrogés, les douars Dlim et M'taâ n'ont pas connu le système des trames sanitaires (comme c'est le cas de beaucoup de bidonvilles marocains) étant donné que les habitants originels des deux douars sont les guicheurs et qu'ils sont en quelque sorte propriétaires de leurs terres. Ces derniers ont par la suite vendu aux bidonvillois une partie de leurs habitations (ou terres), sur lesquelles les nouveaux arrivants ont construit leurs baraques. D'où la présence dans ces deux douars de populations bidonvilloises et guich.

118 Cf. Chapitre 6.

font aujourd'hui office de « déchetterie » ou d'espaces collectifs sur lesquels pendent parfois des fils pour faire sécher le linge.

La présence de petites baraques au douar Dlim est le résultat d'un processus de vente de petites parcelles, vente à laquelle les guicheurs ont procédé lorsqu'ils se sont sédentarisés. En effet, à partir des années 1970, face à l'attitude de l'Administration vis-à-vis des terres guich¹¹⁹, les guicheurs ont loti à toute allure leurs terrains pour accueillir des bidonvillois. Le produit de ces ventes constituait pour eux une ressource supplémentaire importante.

De plus, dès l'instant où les guich se sont installés et se sont sédentarisés, la restructuration et l'amélioration de leur habitat ont été le moyen qu'ils ont utilisé pour s'ancrer et exprimer leur attachement ancestral à la terre et de manifester ainsi aux autorités locales leur droit inaliénable. Ils peuvent ainsi montrer que leur installation en ces lieux n'est pas passagère.

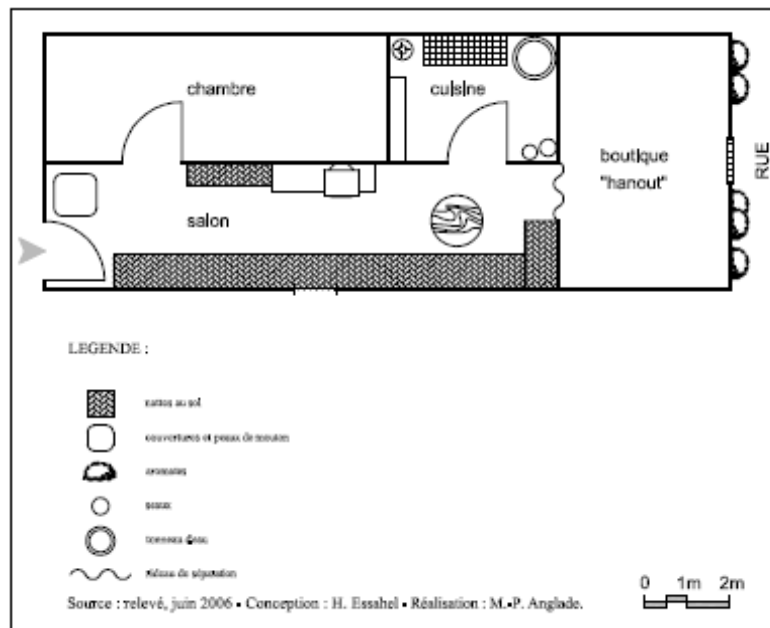
Au fil de nos déambulations au douar Dlim, nous avons découvert la présence de petits espaces verts (ou de petits jardinets aménagés autour de certaines baraques) qui témoignent du parcellaire des propriétés passées (agricoles). Ainsi, le terme de « baraque » n'est pas véritablement approprié aux habitations de certaines familles guich, car elles se distinguent sensiblement des logements des bidonvillois, faits de tôles, de planches et de matériaux hétéroclites. Le logement des populations guich s'apparente plutôt aux maisons basses que l'on retrouve dans les campagnes marocaines. Mais ces maisons sont solidement construites (en béton armé) et les murs soigneusement peints ; seuls les toits sont moins bien traités, car recouverts de tôle ondulée.

Au cours de nos différentes enquêtes¹²⁰, nous avons pu pénétrer aussi bien dans des maisons de guicheurs que dans des baraques de bidonvillois. Nous les avons représentées sous la forme de deux croquis (figures n°17 et 18). Le premier correspond à une baraque d'une famille bidonvillose (figure n°17), tandis que le second, le plan d'une famille de guicheurs qui n'a pas subi de partage (figure n°18).

119 L'administration amputera progressivement les terres guich au profit d'aménagements urbains divers. Cf. Chapitre 6, 2-b).

120 Enquêtes effectuées dans le quartier entre 2004 et 2007.

Figure n°17: Plan d'une baraque appartenant à une famille bidonvilloise au douar Dlim



La figure ci-dessus montre le partage de la baraque entre l'espace de vie et celui de travail, car une boutique est, ici, accolée au logement où vivent 4 personnes). Une telle « mixité » est fréquente aussi bien au douar J'did de Skhirat qu'aux douars Sahrawa ou J'did de Témara. La baraque comporte une chambre, un salon qui sert de pièce de réception, mais également de pièce pour la nuit, et une cuisine, soit trois pièces à vivre¹²¹. La partie consacrée au *hanout* (vente de produits courants) était, à l'origine, une seconde chambre. Mais, pour des raisons financières, la famille a dû mobiliser une partie de la baraque au profit du commerce. Comme on peut le voir, le mobilier est sommaire : des nattes et quelques peaux de mouton sur lesquelles on s'assoit, une table basse, une télévision posée sur un meuble « *vitrina* » dans lequel la famille entrepose sa vaisselle. La cuisine, quant à elle, est composée d'un « *potager* » (il s'agit en fait d'un plan de travail sur lequel se trouvent vaisselle et ustensiles de cuisine). Des tonneaux et des seaux y sont entreposés et permettent de stocker l'eau que la famille va chercher aux fontaines publiques du quartier. Des aromates sont plantés dans de grandes bassines et sont disposées au pied de la baraque côté rue.

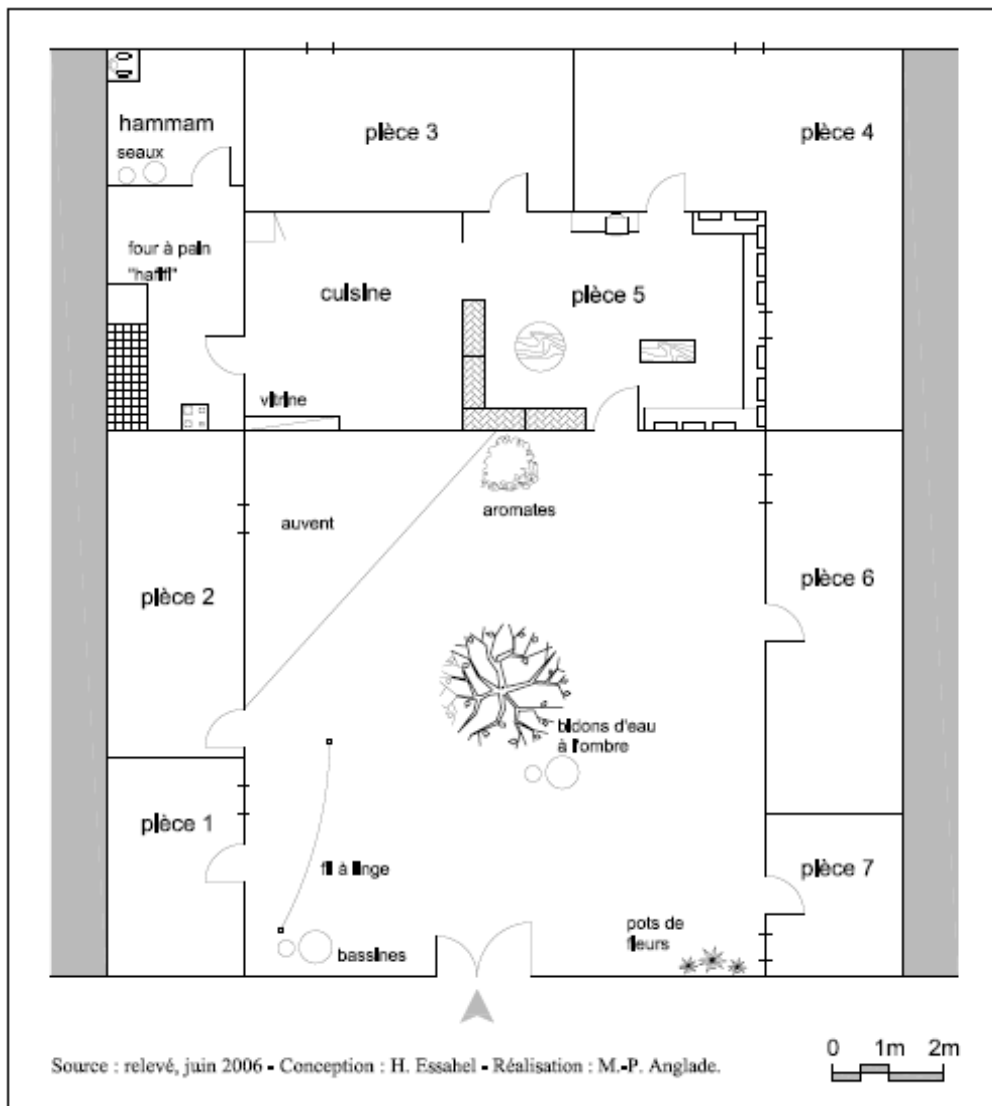
Généralement, dans les « maisons guich » qui n'ont pas été partagées (figure n°18), certaines familles de guicheurs ont conservé suffisamment d'espace pour pouvoir vivre convenablement, bien qu'il arrive que le lot familial (guich) soit redéfini au fur et à mesure que la famille s'agrandit (mariage des fils) et que ses membres prennent leur indépendance - une autonomie souvent provoquée par des disputes, des mésententes, etc. Très souvent, la maison s'organise

¹²¹ Nous supposons l'existence de W.C. que nous n'avons toutefois pas aperçus.

autour d'une cour ouverte dont un espace vert ou un jardin occupe le centre. Cette cour constitue un lieu d'échanges et de sociabilités familiales. C'est là, aussi, que les familles entreposent les bidons et les jarres d'eau (à l'ombre des arbres) qui servent pour boire et pour nettoyer la maison.

Le confort est visible. Le mobilier dans ces maisons est de meilleure qualité que les baraques, bien qu'il varie d'une « maison guich » à une autre¹²².

Figure n°18 : Plan d'une baraque d'un guicheur [Guich des Oudayas] située au douar Dlim



Hormis ce cas particulier d'enracinement - où les guicheurs ont fait venir à eux le bidonville et bien qu'ils ne se considèrent jamais comme des habitants d'un bidonville -, vivre au bidonville,

122 Tout comme dans les bidonvilles, où les équipements de la maison diffèrent également entre bidonvillois. Certains, rares cependant, disposent de machines à laver le linge (1 famille rencontrée au douar El Kora) et la présence de réfrigérateurs tend à se « banaliser », etc.

est vécu par ses habitants (et surtout par les guicheurs) comme un véritable calvaire, où l'exécution d'une tâche simple est, selon les interviewés, souvent « difficile ». Ils disent endurer une « souffrance aussi bien physique que morale du fait des difficultés matérielles, sanitaires, parfois aussi du mauvais voisinage, qu'ils subissent au quotidien » (Fouzia, 37 ans, douar Sahrawa).

b) Vivre au bidonville : un quotidien pénible

Il existe pléthore de travaux qui décrivent les conditions de vie que les habitants des bidonvilles endurent au quotidien. Nous ne pouvons toutefois, dans notre propre recherche, éviter de rappeler même si, très rapidement, les principaux « maux » dont souffrent les habitants des quartiers dans lesquels nous avons travaillé, bien que, comme nous le verrons, ils ressemblent forts à ceux repérés par de nombreux chercheurs en sciences sociales¹²³.

Ce qui se dégage d'abord de nos observations a trait à la pénibilité de la vie quotidienne. La corvée d'eau est l'activité la plus souvent évoquée par nos interviewés dans la plupart de nos quartiers. A Skhirat, nous rencontrons Nassima, 12 ans, aux abords d'une fontaine publique (*sakâya*) du douar J'did de Témara, où elle attend son tour pour remplir les bidons qu'elle porte dans une brouette. Elle nous dit : « Je les remplis plusieurs fois par jour quand je rentre de l'école » (2004). Lors de notre discussion, Nassima nous avoue qu'elle n'a qu'une idée en tête, ne plus avoir à le faire bientôt.

A cela, s'ajoute la densité élevée et la « porosité » de l'habitat qui crée une forte promiscuité. Les familles ne jouissent ainsi que de très peu d'intimité, compte tenu du rapprochement des murs. Dans ce cas, tout ce qui est dit dans la baraque voisine peut être entendu par les voisins immédiats. Toutefois, une nuance est à apporter puisque nous verrons ultérieurement que la promiscuité, bien qu'elle tende à générer des tensions entre les voisins, comporte aussi paradoxalement des aspects positifs, notamment pour la construction du voisinage, des sociabilités, etc.

Les habitants se disent aussi excessivement « stressés » du fait de leur pauvreté et de la mauvaise qualité de leur habitat, et encore plus par l'idée d'un relogement à venir. En effet, au moment où nos enquêtes de terrain étaient en cours au douar El Kora (2006), les personnes concernées par l'opération de relogement¹²⁴, nous disaient, comme Fatima ou Aïcha, qu'elles « devaient avec leur famille faire encore plus attention à leurs dépenses pour arriver à collecter la somme qui leur permettra d'accéder à *l'bni* (habitat en dur) ».

Les risques d'incendie sont également élevés et constituent une source permanente d'inquiétude, au même titre que les électrocutions¹²⁵ fréquentes à cause des fils électriques qui

123 Cf. entre autres, les travaux suivants : A. Adam, 1949 ; C. Pétonnet, 1972 ; A. Lehzam, 1982 ; J. Cannat, 1988 ; A. Arrif, 1992 ; F. Navez-Bouchanine, 1997, A. Rachik, 1999 ; L. Zaki, 2005.

124 Cf. Chapitre 3-2- a).

125 Plusieurs histoires nous ont été rapportées où des incidents sont survenus provoquant le décès de personnes (adultes et jeunes enfants), mais également d'animaux. Au douar J'did de Skhirat par exemple, il nous a été raconté qu'un cheval avait été électrocuté. Ces morts provoquent de fortes révoltes de la part des habitants (Cf. chapitre 4).

pendent. Ceci nous a été confirmé par plusieurs bidonvillois de divers douars. Ainsi, au douar Sahrawa comme au douar J'did de Skhirat, tous les soirs pendant l'été ¹²⁶ les gens se couchent avec la peur d'être réveillés par un incendie. Pour certains, les incendies représentent un danger permanent, mais il constitue aussi un symbole de rejet et de désespoir : nous avons entendu à plusieurs reprises des incantations telles que : « Il faut y mettre le feu » (Rédouane, 26 ans, El Kora), en évoquant le bidonville. Ces témoignages attestent, d'une certaine manière, le « rejet » que les habitants éprouvent à l'encontre de leur espace de vie, d'où une certaine dureté dans les discours émis – un point sur lequel nous reviendrons plus loin dans ce chapitre.

Ce rejet passe aussi par le non-respect du bidonville. C'est le cas de certains habitants qui, par exemple, « déversent leurs ordures ménagères dans le douar, n'importe où », comme nous le disent Jawad et Fatiha, deux jeunes habitants du douar Silamine de Témara. A propos des banlieues françaises, David Lepoutre considère que « si anomie ou désorganisation sociale il y a, c'est d'abord le fait d'un espace d'habitat non respectable, non respecté et honni » [Lepoutre, 2001, p.51]. En effet, parmi les habitants rencontrés, nombre d'entre eux ne considèrent leur lieu de vie ni comme un lieu sain ni comme urbain. La majorité d'entre eux estime que leur quartier est un espace résidentiel subi, et leur vie, un « échec social ». Ce sont « *douroûf* » (les circonstances) qui les ont amenés à vivre au bidonville. Le « *mektoub* » (le destin) contribue aussi à donner aux habitants une raison à leur présence au douar. Ainsi, comme le résume bien Lamia Zaki, « la malchance, l'absence de réseaux de solidarités efficaces, mais surtout le manque de moyens financiers sont systématiquement invoqués pour expliquer (en contribuant à l'excuser) une implantation au bidonville qui semble contredire l'appartenance harmonieuse à la ville telle que l'envisagent les bidonvillois » [Zaki, 2005, p. 127].

Pour s'en sortir économiquement et accroître leurs revenus, les habitants des bidonvilles développent toutes sortes d'activités professionnelles. Les bidonvilles offrent ainsi un tissu socio-économique diversifié.

c) Un milieu caractérisé par un tissu socio-économique diversifié

Robert Escallier écrivait en 1984, que le bidonville était « un lieu d'accumulation d'une « masse » de chômeurs, de « désœuvrés » [...]. D'un point de vue social, il est l'espace de résidence des pauvres, des familles subsistant misérablement aux limites de l'infra-humain et, comme tel, il témoigne de l'inadéquation des discours (politique, moralisateur) aux réalités vécues » [1984, p. 108]. Résider au bidonville n'implique cependant pas que tous les résidents soient inactifs ou improductifs. En atteste d'abord la diversité des emplois et des activités professionnelles qui y sont observées¹²⁷. En second lieu, plusieurs enquêtes socio-

126 En effet, « pendant l'été, comme tout est sec et que les constructions sont réalisées en matériaux légers. Il suffit que le feu prenne dans un foyer pour que tout aille très vite, et c'est très difficile à arrêter », nous confie une Khadija du douar El Kora en 2006. Des incendies se sont déjà produits à maintes reprises, au douar J'did par exemple, ou encore récemment en 2008, à la *joutya* du douar Sahrawa.

127 Tous les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé offrent une réelle variété d'emplois sur place, essentiellement dans le domaine de la vente et des services (coiffure, couture, etc.).

économiques¹²⁸ ont montré que, bien que certains habitants soient dans une extrême pauvreté, tous sont loin de l'être et qu'une véritable stratification sociale existerait du fait de l'« extrême hétérogénéité¹²⁹ » des emplois exercés par les bidonvillois [Navez-Bouchanine, 1987], malgré l'apparente uniformité qui se dégage des modes de vie des habitants¹³⁰. L'installation dans un bidonville est bien souvent subie, même si la baraque se présente comme un abri à faible coût, mais aussi comme un environnement économique et socio-culturel compatible avec les aspirations et les possibilités matérielles des habitants [Tlemçani, 1998].

La situation économique peut toutefois différer d'un quartier à un autre, du fait de leur emplacement géographique et des opportunités de travail qu'ils offrent. De leur situation dans la ville dépend l'ampleur des relations avec les activités qui les entoure, avec la clientèle du voisinage, leur connexion ou leur inclusion au reste de la ville (notamment en termes d'accessibilité par les transports) et, donc, leur plus ou moins grande intégration à celle-ci, etc. Ainsi, le douar El Kora, coïncé entre le front de mer et un grand axe de communication, ou bien les quartiers centraux de Témara offrent une multitude de métiers et de services aussi bien à leurs habitants qu'à ceux des quartiers voisins, parce qu'ils occupent une position centrale dans la ville et qu'ils bénéficient d'une bonne desserte. La présence d'un espace fonctionnel, tel celui de la *joutya*¹³¹ (marché) au sein du douar, caractérise les trois quartiers et explique leur attractivité : El Kora, Sahrawa et J'did de Skhirat, dans une moindre mesure¹³² cependant pour ce dernier.

Le douar El Kora regroupe ainsi un total de 1600 commerces¹³³, répartis dans le bidonville ou concentrés dans la *joutya*, laquelle est considérée comme un véritable « poumon économique » (figure n° 19). Les activités commerciales s'étalent¹³⁴ le long de l'avenue Mohammed Ben Abdellah et l'on peut en distinguer deux catégories principales. La première

128 Tous les chercheurs sont unanimes quant à l'idée de dire qu'il est difficile de quantifier précisément les niveaux de vie et les activités des habitants dans les bidonvilles, dominés notamment par les pratiques informelles, tant la méfiance des habitants est grande lorsqu'une enquête les concernant est entreprise. Tous notent que les signes extérieurs ne sont pas une preuve suffisante des conditions de vie et ne permettent pas de connaître leurs véritables ressources. L'image qui est néanmoins très souvent véhiculée sur les bidonvillois en dehors et parfois à l'intérieur même du bidonville (par certains bidonvillois) reste celle du « profiteur ». En effet, beaucoup de rumeurs laissent entendre que les bidonvillois posséderaient des terres au pays, qu'ils seraient « fortunés » et ne résideraient au bidonville que pour en tirer des profits.

129 Au douar El Kora par exemple, 75% des jeunes ont une licence en droit et 20% en économie, 5% des jeunes ont d'autres licences et d'autres diplômes (un médecin, des aides-soignantes, etc.) (ADS, 2004).

130 La discrétion sur les modes de vie est requise de peur d'être dénoncé comme quelqu'un voulant « profiter » du bidonville, si j'en crois les discussions avec les habitants. D'autres préfèrent ne pas investir dans leur habitat ou dans l'équipement de la maison, parce qu'ils pensent que, qu'au bidonville, « il ne sert à rien d'acheter de nouveaux équipements car tout se salirait et s'abîmerait » ; ils préfèrent donc attendre une meilleure opportunité, à savoir celle d'un relogement » (Latifa, douar J'did Témara, 2004).

131 Nous considérons que la *joutya* fait partie intégrante du bidonville. Ainsi, lorsque nous évoquons les activités du bidonville, nous considérant exclusivement les activités pratiquées dans le bidonville.

132 Contrairement à celle des deux autres douars, la *joutya* du douar J'did est beaucoup plus petite que celle qui se tient aux douars El Kora et Sahrawa.

133 Agence de Développement Social, *Monographie sociale du bidonville douar El Kora, janvier 2004*.

134 Selon un recensement effectué par l'ADS dans le cadre d'un projet de relogement des habitants du bidonville et du transfert de ses activités (Cf. Chapitre 3- 2. a), les activités situées le long de l'avenue M. Ben Abdellah concentreraient à elles seules près de 50% de l'activité du bidonville. Certaines activités sont exercées dans des locaux à usage professionnel (LUP) ; les occupants étaient soit locataires soit propriétaires. Il existe aussi de nombreux vendeurs ambulants de fruits et de légumes (beaucoup de femmes d'un certain âge).

réunit des vendeurs de fruits, de légumes ou de poissons, des bouchers, des vendeurs d'épices, etc. La seconde réunissant plutôt des artisans, comporte les petits métiers de la confection (couturiers, fabricants de banquettes, de parasols), du recyclage (réparation de sièges de voitures, récupération de déchets, cartons, plastiques), mais également des ébénistes, des cordonniers, etc. On y trouve aussi des activités « lourdes et salissantes », comme les ferrailleurs, le travail des métaux, les quincailliers qui exigent beaucoup de place et empiètent souvent sur l'espace public de la rue. Le lieu d'animation et de commerces qu'est la *joutya* attire une importante clientèle, notamment les jours de repos (le vendredi et le week-end). On observe aussi, enclavés au sein des habitations, la présence de nombreux *hanout* (échoppes) et d'un *faran* (four à pain fonctionnant au bois) de plus de 60 m² où les habitants viennent apporter leur pain et qui constitue un espace de sociabilité évident.

Figure n° 19 : Photographies représentant une vue d'ensemble du douar El Kora depuis les locaux de l'Agence de Développement Social



On peut distinguer sur les différentes photographies, les activités commerciales situées le long de l'avenue M. Ben Abdellah ; on peut également apercevoir, sur la seconde photographie, au premier plan, une partie du douar El Kora et au second plan les constructions de la Cité de relogement El Kora.
Clichés : H. Essahel, 2006.

Une disposition semblable à celle du douar El Kora peut être observée au douar Sahrawa, où une *joutya* est installée le long de l'avenue Mohamed V¹³⁵, au centre du douar. Les mêmes activités sont représentées (activités marchandes et artisanales), contrairement au douar J'did de Skhirat qui possède certes une *joutya*, mais de petite taille et qui fait seulement office de marché quotidien pour ses seuls habitants. Quant aux douars Dlim et M'taâ, ils n'en possèdent pas, et leurs habitants doivent s'approvisionner auprès de celle du quartier voisin, El Karia. Toutefois, ils disposent eux aussi de petits commerces à l'intérieur de leur douar.

Tous les douars étudiés offrent donc une multitude d'activités typiques qui les caractérisent, à savoir des *hanout*, des vendeurs ambulants de marchandises de tous genres, des acheteurs de produits usagés, des services à la personne (coiffeurs, couturiers, etc.).

Des femmes pratiquent quant à elles des activités marchandes d'alimentation générale sur leur lieu même d'habitation. Elles peuvent aussi louer parfois un local, surtout lorsque leur baraque est mal située ou bien qu'elles recherchent un site passant, soit au sein même, soit aux abords du bidonville afin d'y exercer leur activité commerciale. Najat, qui vit au douar Ouled Dlim, vend du pain dur que son mari, employé comme cuisinier dans un service public de Rabat, rapporte de son travail. Elle s'installe à l'angle d'une rue à fort passage, où elle dispose son pain sur une natte¹³⁶.

Tout se vend au détail, à l'unité et en fonction de l'argent disponible; parce que, bien souvent, les bidonvillois disposent de peu de moyens pour acheter le produit dans sa forme commerciale habituelle (cigarettes, huile, lames de rasoir, etc.). Rabha, par exemple, fait de la couture chez elle et confectionne de petits boutons en soie pour les robes des femmes - très souvent pour une clientèle extérieure au bidonville - qui en font la demande.

Le zoo national ainsi que la caserne des forces auxiliaires mobiles à Témara (*Kachla*), à proximité du douar Dlim, offrent à ses habitants des emplois (gardiens du zoo) ou une clientèle intéressante : vente au détail de cacahuètes, de bonbons, de mouchoirs en papier, par exemple aux visiteurs du zoo. Les femmes tiennent des stands de nourriture qu'elles cuisinent aux abords du douar et qu'elles vendent soit aux militaires qu'elles qualifient de « *zouafria* » (ce peut être traduit par célibataire, ou n'ayant pas leurs femmes à leurs côtés)¹³⁷, soit aux visiteurs du zoo.

Ainsi, nombreux sont les habitants des bidonvilles qui gagnent leur vie en ayant recours à des activités informelles tant à l'intérieur du bidonville qu'à l'extérieur de celui-ci, notamment en occupant des emplois saisonniers (ouvriers agricoles) ou à temps partiel. En effet, certains habitants des bidonvilles exercent des métiers assez qualifiés, ce qui contribue à la diversité des situations socio-économiques : maçons, peintres en bâtiments, chauffeurs de taxi, ouvrières, etc. Certains habitants interviewés possèdent des qualifications élevées et occupent des postes dans

135 Il s'agit d'un axe central et passager qui scinde le douar Sahrawa en deux, non loin des remparts de la vieille ville de Témara.

136 Le pain dur est destiné à l'alimentation des animaux, en particulier des poules.

137 Selon les propos tenus par certaines habitantes, qui me seront par la suite confirmés par la coordinatrice de la cellule ADS (Agence de Développement Social) en charge de l'accompagnement social des habitants dans le cadre de l'opération de relogement, il existerait aussi un fort réseau de prostitution.

l'enseignement (essentiellement primaire et secondaire), dans le domaine de la santé (infirmières), etc. Karim, 27 ans est l'un d'entre eux. Une fois son diplôme d'informatique en poche, il a ouvert une boutique en informatique au douar Sahrawa, qu'il tient depuis 5 ans. Ahmed, quant à lui, travaille en tant que technicien au sein de la municipalité de Skhirat et habite le douar J'did. Plusieurs jeunes rencontrés sont des diplômés-chômeurs (en économie, en droit) et attendent un travail. Ils occupent des emplois à temps partiel ou s'engagent dans des partis politiques¹³⁸ le temps que leurs situations professionnelles évoluent. C'est le cas de Brahim, 28 ans, du douar Sahrawa, qui travaille dans un club/salle de sport à Témara ou encore de Bahija, du douar El Kora, 24 ans, qui occupe un poste de secrétaire au sein d'un cabinet dentaire à Agdal¹³⁹. Ces profils indiquent combien les bidonvilles peuvent présenter une grande variété de catégories socioprofessionnelles.

Les opportunités de travail, comme la possibilité d'accéder à une qualification professionnelle, sont souvent rendues possible grâce à l'aide primordiale de la famille et des soutiens (en termes de solidarités, de financement des études supérieures, etc.) qu'elle peut apporter. La famille permet souvent aussi un épanouissement personnel, familial, professionnel, etc., ce que nous tenterons de préciser dans le paragraphe suivant.

d) Les dynamiques familiales dans les bidonvilles

Le rôle primordial de la famille

La vie familiale (*el 'aila*) dans les bidonvilles est encore protégée et les traditions y demeurent vivantes. La famille fonctionne comme un groupe de solidarité où les aînés veillent sur les plus jeunes et vice-versa. Les familles sont le plus fréquemment dirigées par un chef de famille, très souvent marié ; mais il existe des familles dont le chef est une femme¹⁴⁰ ce qui est le cas quasi-général des familles monoparentales (veuves, divorcées, un mari absent, etc.).

Le rôle de la famille dans l'intégration et le maintien de ses membres au bidonville est souvent mis en avant par les habitants eux-mêmes. Les croquis précédemment présentés (figures 15 et 17) témoignent par exemple de la solidarité familiale pour l'accès au logement, quand le partage de la baraque est pratiqué en fonction de l'évolution de la famille (mariage, naissances, etc.). Ces partages indiquent que les espaces de la baraque sont mouvants et qu'ils reflètent les dynamiques familiales et sociales en cours. Les bidonvillois mettent ainsi en place différents modes de gestion des espaces aussi bien intérieurs qu'extérieurs qui sont autant de « bricolages » spatiaux [Navez-Bouchanine, 2000]. Le dicton qui circule au bidonville - « au bidonville, on peut pousser les murs » - est vérifié à la fois, par les chercheurs qui ont travaillé sur ces questions [Zaki, 2005 ; Hauw, 2004 ; Bouchanine, 1986, 2002 ; Arrif, 1991] et par nos propres observations. La baraque se prête ainsi, du fait de sa modularité à toutes sortes de

138 Plusieurs jeunes rencontrés sont engagés dans divers partis politiques et espèrent que des opportunités de travail pourront émaner des structures politiques.

139 L'Agdal est un quartier aisé de Rabat, relativement proche de la commune de Yacoub El Mansour. Les classes moyennes supérieures l'investissent aujourd'hui de plus en plus.

140 Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2004), les femmes chefs de foyer représentent 21,5 % des chefs de ménage marocains en milieu urbain.

transformations, comme le montre, une baraque du douar El Kora qui a été partagée et surélevée pour permettre à l'ensemble de la famille d'y être logé (figure n°15). Ce partage et ce découpage de la baraque ne se font pas toujours sans heurts, comme nous avons pu le constater dans certaines familles. Néanmoins, des solutions sont presque toujours trouvées car l'espace de la famille reste malgré tout l'espace des solidarités par excellence. Ainsi R'Quia, 72 ans, vit au douar El Kora avec ses 3 enfants mariés et avec ses 5 petits-enfants. Elle m'explique : « Ici tout le monde vit dans la même baraque malgré le manque de place. Même si on ne s'entend pas parfois, on est obligé de faire des concessions. Des efforts sont faits. Moi un peu, toi un peu et ainsi de suite. La famille, c'est sacré. C'est elle qui vous accueille lorsque vous êtes perdu, lorsque vous êtes dans le besoin. Qui serait prêt à se sacrifier et faire des efforts s'il n'y avait les liens du sang ? ». La famille est ainsi considérée comme une « béquille » sur laquelle on peut s'appuyer ou une « bouée » pour ne pas couler lors des moments difficiles.

A ce propos, Françoise Navez-Bouchanine [1993] distingue plusieurs niveaux dans la « solidarité familiale ». Le premier est celle du ménage comme unité domestique, celui donc où la solidarité est la plus active et la plus convergente. Elle apparaît comme le lieu principal d'investissement de chacun des membres. Le second, qu'elle appelle « la famille directe » - constituée des ascendants et de descendants -, est celui au sein duquel la codification des échanges est encore assez convergente ; c'est ce niveau qui constitue le partenaire privilégié, où les échanges sont cependant plus limités. Un troisième niveau peut être identifié et correspond à celui de famille « élargie » ou éloignée. Celle-ci est mobilisée de façon moins systématique que les deux autres, alors même qu'elle continue souvent de susciter des attentes fortes. Toutefois, selon Françoise Navez-Bouchanine et Francine Dansereau, la famille éloignée « apparaît de moins en moins comme un lieu privilégié de solidarités effectives. Le fait de ne pouvoir compter que sur soi et sur ses plus proches semble devenir la norme, même si la revendication de cette capacité de s'autonomiser, parfois avancée fièrement comme une preuve d'émancipation, n'est pas toujours dépourvue d'agressivité et de critiques qui témoignent, au fond, du poids de certaines attentes frustrées ou rentrées » [1993, p.12].

Au sein de *el 'aila* (la famille), « on s'arrange, elle est un refuge, elle est une ressource » (R'Quia, 72 ans, douar El Kora). Les enfants participent au partage des tâches et, lorsqu'ils travaillent, contribuent aux dépenses familiales (en subvenant également aux besoins de ceux qui ne travaillent pas). Toutefois, dans des situations tendues de précarisation ou bien lorsque les conflits s'exacerbent comme le suscitent parfois les opérations urbaines sur les tissus bidonvillois, les solidarités familiales peuvent être fragilisées et la bonne entente voler en éclats (relations mises à l'épreuve par des conflits, etc.).

Ceci étant, le rôle de la famille reste substantiel et nécessaire afin que ses membres puissent s'épanouir ; à ce titre, le rôle de la « femme » est essentiel dans la mesure où elle est très présente (socialement, économiquement, etc.).

Configuration, re-configuration des rapports de genre et des relations familiales

Il faut se démarquer des images préconçues que l'on fabrique de la division sexuée des tâches - dans les milieux populaires et en particulier dans les bidonvilles - qui indiquent que l'homme se situerait uniquement dans la sphère de production (activités), tandis que la femme serait enfermée dans la seule sphère de la reproduction et des tâches ménagères. Les femmes rencontrées nous ont en effet, affirmé qu'elles n'étaient plus cantonnées aux tâches dites « ingrates » (ménage, enfants) dans l'espace privé, mais qu'elles participaient de plus en plus à la vie économique de la famille en se confrontant aux acteurs de l'espace public.

Les exemples de Fatna, Rabha ou encore de Aïcha, que nous avons rencontrées en 2006, permettent de voir des figures représentatives de femmes actives (professionnellement), qui nous informent sur les dynamiques et les reconfigurations en cours dans les rapports de genre et dans les relations familiales au bidonville.

Fatna, 52 ans, du douar Dlim, est une femme mariée à un maçon. Afin d'aider son mari, qui ne travaille qu'à temps partiel en fonction des chantiers, elle s'est spécialisée dans la confection de gâteaux à la commande. Elle est également engagée comme cuisinière par des clientes de Rabat ou de Témara lorsque celles-ci organisent de grandes cérémonies (mariages, décès, naissances). Très sollicitée pour ses capacités et ses compétences en la matière, Fatna s'est constituée un véritable « réseau » de clients. Ainsi, « au départ, c'est le bouche à oreille qui a fait le travail », nous dit-elle. Puis, petit à petit, elle s'est organisée en achetant un téléphone portable qui lui permet d'être aisément joignable. Elle explique que c'est un moyen plus « pratique ». Ultérieurement, une *R'batia* (femme de Rabat qu'elle considère comme une « bourgeoise ») rencontrée lors d'une cérémonie dans laquelle elle était appelée pour y préparer un repas, lui a suggéré de se faire fabriquer des petites cartes de visites qu'elle distribuerait lors de ses déplacements, ce qui lui permettrait d'agrandir sa clientèle et de mieux se faire connaître. C'est désormais ainsi que Fatna fonctionne et son activité marche bien.

Le cas de Rabha, 38 ans, mariée et mère de 3 enfants habitant au douar El Kora, rappelle d'assez près celui de Fatna. Elle aussi confectionne des gâteaux à la commande. Ce qui la différencie de Fatna, c'est qu'elle a contracté un emprunt auprès d'une banque (gagé sur les revenus de son mari, qui est fonctionnaire) pour mener à bien son activité. Elle rembourse son crédit tous les mois et les excédents de ses activités professionnelles sont déposés sur un compte personnel¹⁴¹ (indépendamment de celui de son mari, donc). Ainsi, elle aide son mari pour les dépenses courantes, mais participe également à l'épargne familiale pour un projet précis : retourner vivre à Oujda, leur ville d'origine, et pour ce faire pouvoir y acheter une maison.

Quant à Aïcha, 36 ans, mère de deux enfants, elle vit au douar J'did de Skhirat. Lorsque nous la rencontrons, elle nous dit avoir rendez-vous avec 4 autres femmes du bidonville à la « Banque Populaire qui doit leur prêter de l'argent dans le cadre d'une activité commerciale » (vente de

141 Il convient de préciser que, dans les bidonvilles, très peu de ménages possèdent un compte en banque, ce qui pose parfois des problèmes aux relogés qui, lors de la contraction d'un crédit pour un logement, doivent leur expliquer les démarches à effectuer. Il n'est pas toujours évident de faire comprendre aux familles le fonctionnement d'un compte, les prélèvements et les taux d'intérêts qui seront pratiqués dans le cadre d'un emprunt. Beaucoup préfèrent se détourner de ce système qui, selon eux, les « arnaque » et rechercher des solutions ailleurs (familles, amis, etc.) pour financer leur projet (Cf. Chapitres 2 et 8).

tissus, pyjamas, vêtements, etc.) qu'elles veulent lancer. Il s'agit en réalité d'un micro-crédit qui lui a été accordé par *Zagora*, une des sociétés de micro-crédit spécialisées dans ce type de prêt¹⁴². C'est un moyen de lutte contre la pauvreté et de développement d'activités génératrices de revenus, qui permet en principe aux femmes d'acquiescer une autonomie financière. Ces prêts sont attribués à des groupes de femmes. Celui-ci les responsabilise et les oblige à respecter des remboursements échelonnés sur une période donnée. Ces femmes ne peuvent emprunter une nouvelle fois que lorsque l'argent du prêt a été remboursé. Cette pratique est largement développée chez certaines femmes interrogées dans les douars Sahrawa, Silamine, J'did, etc. : elles s'en servent pour épargner, en vue de l'achat de produits de consommation (téléviseur, machine à laver, réfrigérateur, armoire, etc.)¹⁴³ ou en prévision de l'acquisition d'un logement (en vue d'un éventuel recasement ou relogement).

Ces « portraits » montrent une participation accrue des femmes dans la sphère productive et marchande. Ce sont des situations observées, qui, de plus en plus, se banalisent dans les pays en voie de développement et dans les quartiers dits « pauvres ». Le recours au micro-crédit leur permet une certaine liberté et une reconnaissance sociale. Désormais, nous dit Aïcha, « je ne dépend plus de mon mari et je ne tends plus la main lorsque j'ai envie d'acheter quelque chose pour la maison. Je peux aider ma fille pour qu'elle ait de beaux vêtements ou de bonnes fournitures scolaires ». Le micro-crédit est vécu comme un facteur d'ascension au sein même de la famille. Les rapports hommes/femmes s'en trouvent modifiés.

Il nous a semblé nécessaire d'insister sur la diversité des situations et des revenus des bidonvillois. Le lieu de résidence constitue certes un « marqueur social », mais les exemples développés montrent que les habitants ne sont pas tous en situation d'extrême pauvreté. Bien que les bidonvillois soient capables comme nous l'avons vu, d'exercer un travail, de disposer d'un revenu, d'apporter un soutien familial, etc., - des situations qui indiquent qu'ils sont insérés à la ville -, cela ne les empêche pas d'être confrontés à une stigmatisation constante, qui procède, d'une part, des individus du « dehors » (du bidonville) et des autorités locales et, d'autre part et, paradoxalement, des habitants du « dedans ».

2. Les habitants et leur image stigmatisée : quelles réponses ?

Erving Goffman [1963] indique que chaque individu est doté d'une *identité sociale* : une

142 On peut citer d'autres sociétés de micro-crédit qui œuvrent aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et qui sont perçues comme une véritable alternative au système bancaire : *Al Amana*, *AMSED*. Elles sont considérées comme des moyens « à la rescousse des femmes pauvres » (*Le Matin*, 30 juin 2004). L'association *Al Amana*, par exemple, expérimente des prêts individuels au logement auprès des bidonvillois, solvables et non solvables, notamment en vue de l'amélioration de leur logement. Selon Julien Le Tellier, les prêts individuels dans le cadre de la restructuration du bidonville de Karyan El Oued à Salé sont de l'ordre de 40 000 dirhams sur un total d'un peu moins de 500 000 dirhams en avril 2008 [Le Tellier, 2009].

143 Les femmes que nous avons interrogées au douar J'did ont pour la plupart d'entre elles au moins une fois eu recours à *Zagora*. Le manque de statistiques sur cette question ne nous permet pas de dire si le recours au financement par le biais des associations de micro-crédit (AMC) est bien installé dans les milieux bidonvillois. Cependant, ce système est bien connu des femmes bidonvilloises.

série de signes extérieurs définissent généralement son rang, celui que lui confère la structure sociale, et fixe a priori le type de rapport dans lequel il s'agit de s'engager avec lui. Il ajoute, cependant, que cette identité sociale possède deux dimensions : l'une, « virtuelle », qui est celle qu'un individu impute à un inconnu sur la base de son apparence; l'autre, « réelle », qui est constituée des éléments de statut et de caractère qui seraient de vraies propriétés de l'individu. Il définit ensuite le stigmaté de la façon suivante : « Dans tous les cas de stigmaté [...], on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmaté, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions. » [1963, p. 15].

Divers auteurs ont montré que le bidonville est le territoire des stigmatés sociaux, spatiaux, identitaires, etc. et qu'il est fortement stigmatisé aussi bien par les personnes du « dehors » que par celles qui l'habitent [Arrif, 1991 ; Navez-Bouchanine, 2002 ; Hauw, 2004, Zaki, 2005].

Ces « parias urbains » [Wacquant, 2005] sont perçus par ceux qui sont du « dehors » comme des *jir'anines* (affamés), des « faux pauvres », des profiteurs de la manne de l'État, des gens incapables d'intégrer les codes de la ville. Ces attitudes manifestent des « effets de lieux », une notion développée par Pierre Bourdieu quand il définit le quartier stigmatisé « comme celui qui dégrade symboliquement ceux qui l'habitent et qui, en retour, le dégradent symboliquement » [Bourdieu, 1993, p.167]. Ainsi, la concentration résidentielle de populations en situation de pauvreté induit une certaine disqualification de l'espace considéré, « à plus forte raison si celui-ci correspond à un territoire de la politique de la ville » [Sélیمانovski, 2008, p.16].

La « gestion » par les bidonvillois, ou la « dissimulation », de leur stigmatisation, telle qu'elle est étudiée par Lamia Zaki [2005] dans l'étude qu'elle consacre aux bidonvilles casablancais, montre d'une part que les bidonvillois n'assimilent pas complètement ni de manière univoque le stigmaté d'« infra-urbanité ». Toutefois, nous verrons dans ce qui suit que les habitants utilisent des techniques simples de « gestion des impressions » [Goffman, 1963], même si ces « techniques » ne restent que temporaires. Si l'on en croit Erving Goffman, « lorsqu'un individu abandonne une identité située (*situated self*), il ne se retire pas dans un quelconque monde psychologique privé ; mais agit plutôt sous le couvert d'une autre identité sociale disponible. La liberté prise à l'égard d'une identité située l'est en raison de contraintes tout aussi sociales que les premières » [1963, p.120]. Lamia Zaki montre par ailleurs que les bidonvillois gèrent cette stigmatisation en valorisant leur quartier, en l'« identifiant positivement » et en le présentant comme un champ de « socialisation positif ».

a) Sortir du douar

La gestion de la stigmatisation spatiale et sociale est un comportement qui a été largement répertorié dans les différents discours de nos interviewés (quel que soit le quartier). Ainsi, nous avons identifié plusieurs techniques mises en œuvre pour se défaire de la stigmatisation. La

première, et la plus radicale est évoquée par plusieurs jeunes de différents douars ; elle consiste à quitter l'espace du bidonville. L'écrivain Tahar Ben Jelloun écrit ainsi : « Quand on a vingt ans, quand on manque, quand on vit dans une baraque aussi grande qu'une tombe et demi, on est déjà de l'autre côté de la vie. Comme des morts qui bougent encore, on s'y entasse corps sur corps, corps pénétrés par d'autres corps, corps suffoqués, âmes éteintes, réduites à un souffle, à une toute petite lueur. Alors on évite la baraque. On y passe le moins de temps possible » [Ben Jelloun, 2003].

Pour les jeunes des quartiers, passer son temps ailleurs qu'au douar est une échappatoire qui permet d'oublier la misère sociale, spatiale et l'ennui. Ils passent alors le plus clair de leur temps dans les quartiers huppés de la ville et dans les centres commerciaux¹⁴⁴. Voici ce que nous disent Jallal et Brahim, deux jeunes du douar Sahrawa de Témara, âgés d'une vingtaine d'années:

« Il n'y a rien à faire ici. Que veux-tu qu'on fasse là ? Que l'on tienne les murs ? (Rires) C'est vrai qu'ils peuvent s'effondrer d'un moment à un autre... Il n'y a rien à faire, alors au lieu de zoner dans le douar, moi, je préfère oublier ma situation en allant à Rabat. Je m'habille bien, je me parfume et je pars d'ici » (Brahim, douar Sahrawa, 2005).

« Moi je quitte le douar pour respirer, voir des gens propres sur eux, traîner dans les quartiers riches ou même populaires. J'ai des amis qui vivent dans de belles maisons. Je les rejoins et on va au café pour discuter, draguer les filles, fumer, oublier notre vie de misère ! Mon grand frère me donne une somme d'argent par semaine, mais ça crée des problèmes avec la famille... Ils veulent que je trouve un travail, mais moi je veux partir... » (Jallal, douar Sahrawa, 2005).

En traversant les quartiers huppés ou les espaces qui abritent des classes populaires aisées, ils font si l'on entend ce qu'écrit Loïc Wacquant, l'expérience de « l'inclusion sociale sur un mode fantasmatique et participent à la société globale, même si c'est par procuration » [2005, p. 187]. Cette fuite du quartier passe également par le souhait, que formule Jallal, de quitter non seulement le douar pour oublier sa propre détresse et celle des autres, mais aussi le Maroc de façon définitive. Nombre d'entre eux rêvent de *'hrag'*¹⁴⁵, c'est-à-dire de « brûler les frontières » pour l'Europe, pour une vie meilleure.

b) Gérer la peur et la honte du bidonville

Comme l'indique Colette Pétonnet, « bidonville signifie misère avec tout ce que ce terme comporte d'ambiguïté. On voudrait savoir si cette signification globale provient de la peur, ou de la honte, ou des deux ou si la soi-disant honte se cache sous la peur » [1972, p. 158]. En effet, les habitants et, notamment, les jeunes adolescents n'osent pas dire à des étrangers qu'ils habitent le

144 Les jeunes « traînent » au *méga-mall* du quartier huppé Souissi à Rabat. Il s'agit d'un centre commercial à l'image des *malls* américains qui regroupe activités marchandes et espaces de détente et de loisirs. A ce sujet, voir les travaux de Harroud T., 2009, « Les nouveaux espaces marchands dans la périphérie de Rabat : usages, représentations et nouvelles urbanités » in *Les Cahiers d'EMAM*, n° 18, pp. 69-88.

145 Sur cette question, voir entre autres les travaux de : Arab Chadia et Sempere Juan David, 2008, « Les jeunes *harragas* maghrébins se dirigeant vers l'Espagne : des rêveurs aux « brûleurs de frontières » in *Migrations Société*, n°125, Vol. 21 ; Têtu Marie-Thérèse, 2008, « *Les migrants algériens irréguliers et la préfecture dans la Drôme (1998-2004) : les récits, les courriers et le off* », ouvrage collectif issu du Colloque « Institutions et immigration », Revue drômoise et CNHI, Valence.

douar par honte et par peur d'être jugés trop rapidement. Jallal et Brahim nous racontent ainsi qu'ils ressentent le regard dédaigneux qui est porté sur eux lorsqu'ils annoncent qu'ils vivent au douar :

« Les gens, quand ils savent qu'on vient du douar, ils nous regardent avec méfiance, comme si on allait les voler. D'ailleurs, n'as-tu jamais entendu dire par des gens de la ville : « Attention à ton sac, il y probablement des *ouled douar* qui traînent par ici. On nous prend pour des voleurs, menteurs, tout ce que tu veux ». (Jallal et Brahim, douar Sahrawa, 2005).

Les bidonvillois sont considérés par les « *nass l'mdina* » (gens de la ville) comme des marginaux, voire des délinquants, que l'on disqualifie souvent. Ainsi, pour éviter que l'on porte sur elle ce type de jugement, Latifa, une jeune adolescente du douar El Kora, tente au maximum de dissimuler son origine de « fille du douar ». Voici ce qu'elle nous confie :

« Lorsque je vais en ville (*l'midna*), si je rencontre des gens et que suis amenée à discuter, je dis rarement que je viens du douar. C'est honteux pour moi, parce qu'on vit comme des animaux. Alors je reste vague sur mon lieu exact d'habitation ; je dis que j'habite *El Kamra* (quartier de la gare routière, à Yacoub el Mansour) de manière très générale. Ça m'arrive surtout dans le bus par exemple, où tu engages une conversation avec ta voisine. Avec ceux qui savent que je vis au douar, et notamment avec mes copines, on se retrouve rarement chez moi. Très souvent, c'est moi qui vais chez elles, car tout le monde sait qu'au douar, c'est sale, et je ne leur dis d'ailleurs pas qu'on vit dans un trou » (Latifa, 17 ans, Douar El Kora).

Ainsi, les bidonvillois sont victimes de l'opprobre que suscite la stigmatisation associée au nom de leur quartier, « dépôt pour les pauvres » ; c'est ce qui explique qu'ils cherchent à dissimuler leur origine. Beaucoup de jeunes filles que nous avons interviewées, par exemple au moment où elles effectuaient des tâches ménagères ou s'approvisionnaient en eau¹⁴⁶, nous expliquent qu'elles ne veulent plus aller à l'école parce qu'elles s'y font maltraiter, et qu'on les y désigne comme des « sauvages ». La souffrance morale endurée par les habitants semble plus forte que les difficultés matérielles qu'ils rencontrent au quotidien. Nous apprenons aussi que, parmi les bidonvillois, certains refusent de donner leur adresse pour ne pas être rejetés lors d'une embauche et qu'ils se débrouillent pour donner celle d'un ami ou celle d'un membre de leur famille qui vit dans un quartier réglementaire.

Les habitants expriment ainsi leur souffrance et leur honte de vivre dans le bidonville, c'est-à-dire dans un « environnement sale, de misère, de boue lorsque les pluies sont fortes, de poussière et où la corvée d'eau est quotidienne » (Karima, douar Sahrawa, 2006). Certains habitants ne cachent pas leur enthousiasme à l'idée de quitter le bidonville. A. Sayad résumait déjà le ressenti des habitants du bidonville de Nanterre, leur sentiment de honte à vivre « en marge et de la ville et de la campagne, n'étant ni l'un ni l'autre dans un monde autodestructeur où, ni à la ville ni à la campagne, ne peuvent s'affirmer pleinement chacune de ces composantes se vouant à nier et à détruire l'autre¹⁴⁷ » [1995, p. 45].

146 La corvée d'eau illustre sans doute toute la rudesse de la vie dans les bidonvilles et l'humiliation qu'elle peut susciter chez leurs habitants.

147 Abdelmalek Sayad, 1995, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Éditions Autrement, p. 45.

Quelles que soient les réactions que le bidonville suscite, le discours tenu par les bidonvillois (comme par les riverains) semble être un discours de la honte. Pour se « débarrasser » de celle-ci, les bidonvillois nous disent qu'ils souhaitent passer d'un statut de « précaire » à celui de citoyen installé, c'est-à-dire se territorialiser. Pourtant nombreux sont les écrits qui expliquent que les bidonvillois sont réticents¹⁴⁸ à quitter le bidonville, un endroit où ils étaient habitués à vivre, où ils avaient des habitudes et construit des lieux de sociabilités auxquels ils sont attachés [Le Tellier, 2008 ; Zaki, 2005 ; Navez-Bouchanine, 2002].

c) Le bidonville, un « moyen » pour accéder à l'*bni* (ville « légale »)

Malgré leurs conditions de vie difficiles et les discours de dénigrement qu'ils formulent à l'encontre de leur quartier, les habitants nous expliquent qu'ils sont prêts à accepter tous les désagréments si, à terme, ils arrivent à accéder à un logement décent en dur, et qui leur serait délivré « à titre gracieux » par l'État. Car, en vérité, ils valorisent le bidonville comme mode d'accès privilégié à la ville :

« On est venu habiter ce douar parce que à terme, on ne sait jamais quand on peut arriver à accéder aux vraies maisons. Nous, il n'y a que comme cela qu'on pourra vivre dignement. Pour l'instant, Dieu ne nous oubliera pas. Il y a des gens qui y vivent toute leur vie et qui parfois meurent dans le bidonville sans avoir eu la chance de vivre dans de vraies maisons. Alors, on attend que l'État nous réloge. Mais bon, je n'y pense pas tous les jours, mais c'est un but. On endure la saleté (*l'awsakh*), le bruit (*s'dah'*), les comportements malveillants (*l'msaufige*). Mais quoi qu'il en soit, *el hamdoullilah* (grâce à Dieu), nous vivons à l'abri. On a bien réussi à y faire grandir nos enfants ! (Rires). On est quand même bien ici » (Hicham, 49 ans, douar Sahrawa, 2006).

« Ils disent qu'ils vont nous donner des lots (*'itwna*), mais c'est souvent des rumeurs. Mais notre jour arrivera, *Incha Allah* (si Dieu le veut). Il faudra bien, je ne vis pas ici parce que ça me plaît..., non, c'est parce que je n'ai pas le choix. Je suis veuve. J'ai des enfants maintenant qui travaillent. Mais dès que le *Makhzen* nous donnera une *bouk'â* (un lot de terrain), mes enfants m'aideront à construire la maison. En attendant que Dieu ait pitié de nous (*n'ssenaw y 'han alayna Allah*), nous sommes ici » (Fatima-Zahra, 43 ans, douar J'did, Skhira, 2006).

Selon Hicham et Fatima-Zahra, « s'ils sont là », nous disent-ils, « c'est comme tout le monde, c'est pour mieux accéder à l'*bni* ». L'ancrage dans le bidonville est vu comme un moyen d'accéder à la ville « légale ¹⁴⁹ ». Ainsi, comme l'indique David Hauw, « l'intériorisation [des] critiques [formulées par les habitants et épisodiquement relayées par la presse et par les pouvoirs publics] se fait par une forte adhésion au modèle dominant, à la normalité urbaine, c'est-à-dire à l'accession à un logement en dur dans un quartier réglementaire » [2004, p. 49].

En arrivant au bidonville, les habitants, considéraient qu'il ne représenterait jamais qu'un

148 D'autres raisons viennent expliquer leurs réticences à partir du bidonville : les conditions proposées ou imposées par les autorités aux bidonvillois ; les réticences socio-économiques et culturelles, etc.

149 Les nouvelles orientations royales (formulées en 2003) et les projets de restructuration ou de relogement des habitants des bidonvilles enthousiasment les habitants. Néanmoins, nous verrons (Cf. Chapitres 3 et 4) que face à la découverte des logements et devant les difficultés des procédures d'acquisition de ceux-ci, des sentiments de frustration et de trahison apparaissent chez les bidonvillois, car ils estiment que les propositions de relogement ne sont pas à la hauteur de leurs espérances.

moment provisoire ; peu à peu, de gré ou de force, ils doivent se faire à l'idée qu'ils y sont pour le long terme. Cette installation quasi définitive a eu pour conséquence le développement de formes de territorialités bien ancrées et la construction de sociabilités fortes construites au fil des ans.

3. Le bidonville, un espace fortement territorialisé

Affirmer que le bidonville est un espace fortement territorialisé mérite confirmation et, surtout, nuances, car l'équation bidonville = sociabilités et territorialités n'est pas vérifiée dans tous les bidonvilles ; parfois elle ne revêt pas la même réalité parfois même au sein d'un même bidonville. Plusieurs facteurs à cela : l'ancienneté du bidonville, la date d'installation au bidonville, etc. sont autant d'éléments qui imposent de relativiser l'affirmation déjà faite. Nous pouvons dire cependant, que de façon générale, le chercheur prend dans le discours des bidonvillois des éléments, de formules, des pratiques qui sont interprétables en termes de territorialité, puisque les bidonvillois ne formulent aucun discours sur la territorialisation.

Les interviews menées par nos soins dans les bidonvilles nous permettent de formuler l'idée - en nous gardant toutefois de généraliser à l'exercer - que les bidonvillois éprouvent un certain attachement à leur lieu de résidence. Nous verrons dans ce qui suit comment cette territorialisation et cet enracinement s'expriment. Nous nous interrogerons ensuite sur la pertinence de la notion d'« intégration » à la ville (du bidonville et de ses habitants) et essayerons de montrer que les bidonvilles sur lesquels nous avons travaillé sont non seulement loin d'être en situation d'exclusion, mais qu'ils s'intègrent malgré tout dans la ville légale.

a) Un fort attachement des bidonvillois au lieu de résidence

Selon une étude menée par l'Agence de Développement Social (ADS),¹⁵⁰ la durée moyenne de résidence des habitants dans le bidonville El Kora est de 22 ans. Toutefois, de grands écarts existent : certains sont installés depuis quelques années à peine, d'autres qui y ont passé toute leur vie, ce qui peut signifier plusieurs décennies quand le bidonvillois est âgé et le bidonville de création récente. Par exemple, au douar El Kora, 28% des habitants actuels y vivent depuis 30 à 55 ans, tandis que 10,94% seulement ont une durée de résidence comprise entre 1 et 5 ans (ADS, 2004). L'ancienneté de l'installation dans le bidonville, et donc dans la ville, est revendiquée par les habitants les plus anciennement installés comme la preuve d'une citoyenneté renforcée par rapport à d'autres bidonvillois plus récemment arrivés par la ville, ce qui peut parfois générer des rapports conflictuels. Selon Lamia Zaki, l'ancienneté de la résidence constitue un facteur de légitimation de l'installation ; elle écrit à ce propos : « l'appropriation du sol [est] justifiée par la

150 Il s'agit d'un établissement public, créé en 1999, qui est chargé de l'accompagnement social des habitants concernés par les opérations de relogement, ainsi que de l'identification et du financement à identifier de projets générateurs d'emplois et de revenus. Nous reviendrons plus amplement sur les objectifs et le rôle de l'ADS dans les prochains chapitres (Chapitres 2 et 3). Une monographie sociale du bidonville El Kora (2004) a été réalisée par cette agence ; des données chiffrées que nous présenterons dans ce qui suit en sont issues.

pratique prolongée de l'espace et la persistance du fait accompli » [2005, p. 169].

Considérés comme des espaces de relégation, les bidonvilles fonctionnent dans leur grande majorité comme des refuges qui offrent solidarité, chaleur humaine, sécurité et constituent donc un champ de socialisation positif et apprécié [Sayad, 1995, Zaki, 2005]. En effet, la situation de relégation et le sentiment d'abandon exprimés par les habitants ravivent les solidarités et les appartenances communes. « Ici, je connais tout le monde et je suis chez moi », nous dit Sanaâ, une jeune femme du douar El Kora. La connaissance du territoire ou d'une partie de celui-ci (celle qui est la plus souvent évoquée et qui constitue l'espace des pratiques et des représentations) permet de se sentir « chez soi ». En effet, le poids de la routine qui s'installe aussi bien dans les pratiques physiques des lieux que dans les actions au quotidien [Di Méo, 1998] contribue à alimenter ce sentiment. Les pratiques de l'espace sont l'une des manières fortes de produire du territoire. Ainsi, les habitants développent des pratiques routinières et empruntent des itinéraires identiques qui correspondent à des points particuliers dans le bidonville, tels que la borne fontaine, la maison d'un parent, celle d'amis, le four à pain, la *joutya*, l'école, etc. Ces points structurent le territoire. Les habitants racontent qu'ils empruntent souvent les mêmes rues pour se rendre en un lieu donné ; c'est notamment le cas des jeunes filles et les femmes qui n'osent s'aventurer en dehors des lieux ou des chemins qu'elles connaissent bien. L'individu a ses repères : une rue dont il sait qu'elle n'est pas dangereuse, un raccourci, etc. Selon Guy Di Méo, « l'habitude d'emprunter tel itinéraire (...) imprime chez tout individu des schémas mentaux spécifiques de rapports à l'espace. Ils associent des stimulations purement sensorielles à des impressions et à des images d'ordres affectif, esthétique ou culturel (...) » [1998, p. 82].

La majorité du temps, les interviewés expliquent leur attachement au lieu de résidence par le fait que les bidonvilles constituent souvent, comme l'a noté pour d'autres types de quartiers David Lepoutre, « des lieux de naissance, d'enfance et de souvenir [et que] cet enracinement local, qui s'appuie sur une réalité spatiale à la fois objectivement définie et culturellement construite, trouve sa traduction sans doute la plus manifeste dans la perception du quartier comme un territoire » [2001, p.52]. Pour les plus anciennement installés, un rapport sentimental se crée avec les rues et les *derb*, comme nous le racontent Farid et Hadda : « J'ai grandi ici et c'est la rue de mes souvenirs d'enfance, celle des fous rire avec mes copains (...) » ; quant à Hadda, nostalgique, elle se demande : « Combien de fois ai-je pu nettoyer cette rue, discuter avec les voisines, prendre le thé ou me disputer ! Ce sont des moments inoubliables que je ne retrouverai jamais ailleurs ».

On parlera aussi, pour qualifier la fille ou le garçon qui habite le quartier de « *bint derb* » (fille du quartier) ou de « *ould derb* » (fils du quartier). Parler de « *bint derb* », c'est une désignation par les autres qui signifie : « On la connaît, elle ne risque rien et est protégée et respectée par les siens, par les « *ouled derb* » (les enfants du quartier). Mais c'est aussi parce qu'elle est « *bint derb* » qu'on lui doit le respect au sein du quartier. Jawad invoque aussi les « *ouled hawma'na* » (enfants de notre quartier), qui traduit l'idée d'une appartenance à un

quartier mais qui va bien au-delà de l'appartenance. Nous demandons à Jawad ce qu'il entend exactement par cette expression:

« Pour moi, c'est le partage d'une certaine vie avec des gens avec lesquels on a connu les mêmes galères, on a passé des moments à jouer ensemble par exemple. Mais pas uniquement. Par exemple, quand je parle de *ould el hawma*, je veux dire que je sais qui il est, dans quelle rue il habite et qui sont ses proches (familles), même si je ne le connais pas personnellement. Je l'ai vu et lui aussi il m'a vu et il sait aussi que j'habite ici. On se reconnaît entre nous, comment t'expliquer ? » (Jawad, douar El Kora, 2006).

C'est aussi de l'idée de « partage », de « confiance » qu'il est également question dans l'expression, ce qu'explique Jawad lorsqu'il nous dit : « A eux (les *ouled derb*), tu peux tout demander, ce sont des *ouled hawmat'na*. ». Je devais comprendre cette phrase ainsi : « Ne crains rien, je les connais, tu peux leur faire confiance, ils sont des nôtres ». Les *ouled el 'hawma* se reconnaissent entre eux et partagent certaines conceptions des choses.

Le terme *hawma*¹⁵¹ réfère à un ordre social ; il désigne un sentiment d'appartenance à une identité commune au sein d'un espace (souvent le quartier). La proximité spatiale et sociale renvoie ici à la « fratrie » ou à la « grande famille », faisant en sorte que les rapports de voisinage revêtent un caractère sacré. Selon Nora Bouaouina, « se référer à la « *houma* », c'est à la fois inventer, créer son espace quotidien et être inséré dans une communauté de quartier, qui prend le sens d'un vaste cercle de relations et de paysages familiers » [2007, p. 2]. La *hawma* est perçue par les bidonvillois en termes de rapports sociaux [Depaule, 1985] ; elle désigne une structure urbaine de grande sociabilité [Adam, 1972], caractérisée par une forte cohésion sociale, une intégration sociale, un lieu de la sauvegarde des valeurs sociales (entraide, solidarités, etc.) L'exemple le plus parlant à cet égard est fourni par le célèbre roman de l'écrivain Naguib Mahfouz¹⁵², *Hikâyat Hâretnâ*¹⁵³. Dans cet ouvrage, la notion de *hawma* prend véritablement tout son sens. En effet, Naguib Mahfouz, retrace dans ce roman ses souvenirs d'enfance à *Gamaleyya*

151 Le terme de *hawma*, (ou *houma* ou *huma*) désigne le quartier au sens large. Le terme employé dans les pays arabes, du Moyen Orient, et plus particulièrement en Égypte, et qui serait l'équivalent de la *hawma*, est celui de *hâra* (racine employée dans le titre du roman de Naguib Mahfouz, « *hâretnâ* »). Plusieurs définitions de différents auteurs témoignent du sens de *hâra* : « Tout quartier [*mahalla*] dont les maisons [*manâziluhum*] sont proches les unes des autres, constituant les gens d'une *hâra* » (Ibn Manzûr, XIIIe s.) ; ou encore : « Tout quartier [*mahalla*] dont les maisons [*manâziluha*] sont proches les unes des autres. On dit : sa maison est dans la *hâra* Une telle. Pl. *hârât*." (Bustânî, 1880) » [Cité par Depaule, 2000, p. 9]. Le terme de *hâra* en Égypte, au même titre que celui de *hawma*, désigne une partie de l'espace urbain perçue comme le « territoire d'une vie sociale et de solidarités fortes et correspond à une unité résidentielle où l'on vit porte ouverte » [Depaule, 2000, p. 9]. La *hâra*, comme la *hawma*, renvoie à l'idée de l'espace de vie, mais également aux autres « catégories » d'espaces comme le *hay* (quartier, dans un sens qui renvoie plutôt à l'espace de vie) *derb* (un bout de quartier, celui organisé autour de l'impasse) ou la *zenka* (ruelle, voie passante), à la différence de la *manteqa* (la zone) ou du *shâri'* (la grande avenue ou le boulevard) qui impliquent une échelle plus grande, impersonnelle, qui mêle distance sociale et renvoi à l'extérieur, à l'étranger, au *barrani*, terme très souvent usité par les habitants des quartiers pour qualifier l'inconnu de manière générale. La *hawma* implique également l'idée du contrôle, de la gestion. En effet, comme dans la *hâra*, « la communauté des voisins exerce, à la fois par rapport au monde qui lui est extérieur et sur les individus qui la composent, un contrôle social, qui peut basculer vers la pression » [Depaule, 2000, p. 9].

152 N. Mahfouz est un grand écrivain égyptien, né au Caire en 1912 et mort en 2006. Il a été l'auteur de plus d'une cinquantaine de romans et recueils de nouvelles. Il a été le premier écrivain arabe à recevoir le prix Nobel, en 1988. A travers ses écrits, il a toujours défendu avec ardeur ses opinions politiques qui remettent en cause l'impitoyable morale religieuse des couches sociales de l'Égypte.

153 Mahfouz N., 1975, 1988. Traduction française de « Récits de mon quartier ».

(quartier populaire du Caire), où des acteurs très familiers (tels que Oumm Abdou, Sabri, Sett Naguia, Souad, Saad ou encore Yahia Madkour) réalisent avec emphase ou discrètement leur vie qui est bâtie en scènes joyeuses, tristes et mémorables. Il nous plonge dans les rues du vieux Caire du début du 20^{ème} siècle. Les scènes observées dans ces récits, mais aussi les ambiances perçues, peuvent être aisément être transposées dans certains bidonvilles marocains où les rapports sociaux, familiaux et amicaux sont fortement développés à l'échelle d'une ou de quelques rues. Les thèmes évoqués ou les événements qui rythment les vies individuelles ou la vie sociale (les mariages, les naissances, les décès, les drames, les beuveries abondantes, etc.) rappellent ceux des quartiers populaires marocains, en l'occurrence bidonvillois.

Quand les habitants s'approprient l'espace bidonvillois et s'identifient à lui, ils développent un fort attachement sentimental qui s'exprime par l'emploi d'expressions telles que *zenkat'na* (notre rue) ou *darna* (notre maison), qui témoignent d'une appropriation et d'un attachement fort. C'est ce que nous confirme Jamila :

« *Darna*, nous l'[la maison]avons construite il y a maintenant 15 ans, et moi, alors, j'étais encore toute petite. Je m'en souviens bien quand on est arrivé ici au douar avec nos bagages et qu'il a fallu monter la maison. Alors on s'y attache. Elle fait partie de nous, elle nous protège du froid, de la pluie, même si elle est en *quasdîr* (tôle), elle vaut bien plus que toutes les autres maisons. J'ai beaucoup de souvenirs ici, des bons moments comme des mauvais. Je me souviens par exemple quand mes parents avec des amis ont bétonné le sol pour qu'on ne soit plus embêtés par les remontées d'eau de pluie. On avait préparé un grand repas et on avait bien ri. Ce sont des moments que tu ne peux pas vivre ailleurs » (Jamila, 23 ans, douar Sahrawa, 2005).

Les interviewés formulent également leur attachement à leur quartier par les actions d'entraide entre bidonvillois, notamment lorsqu'il leur a fallu trouver des solutions alternatives pour pallier les défaillances d'un État quasi absent.

Les solidarités urbaines comme processus de socialisation et de territorialisation

Face à l'abandon de ces quartiers irréguliers par l'État¹⁵⁴, la solution est à la débrouille. Lamia Zaki écrit : « La stratégie utilisée par l'État marocain pour gérer les *kariens* et maintenir au moindre coût la paix sociale est ambiguë et fluctuante. Elle se déploie entre prohibition et laisser-faire, même si depuis la fin des années 1980 et surtout depuis les années 1990, les habitants ont multiplié avec succès les initiatives de « grignotage » et de taraudage, obtenant progressivement, au coup par coup, des améliorations de leurs conditions de vie. Les autorités ont, quant à elles, toujours joué sur le caractère dès l'origine illégal des implantations pour maintenir les bidonvillois dans une position de « pseudo-clandestinité » [Arrif, 1999, p. 300], d'insécurité latente qui alimente leur fragilité par rapport au pouvoir et constitue un moyen de contrôle et de subordination particulièrement efficace puisqu'il limite la cristallisation des frustrations et l'affirmation des revendications » [Zaki, 2007, p. 304].

Afin de pallier le manque de services (notamment d'équipements urbains), les habitants, en

154 Nombreuses ont été les remarques acerbes qui ont été proférées à l'égard des responsables politiques dans les interviews qui nous ont été accordées par les habitants des bidonvilles.

particulier les femmes entreprennent des aménagements à leur échelle, créent des espaces pour le séchage du linge, etc., organisent des campagnes de ramassage des ordures qui traînent et souillent le douar. Ces actions permettent aux habitants d'adapter l'espace à leurs pratiques, usages, représentations et de s'approprier les lieux.

Afin de valoriser leur espace de vie et de le rendre plus viable face aux aléas climatiques tels que les inondations ou parfois les fortes chaleurs d'été – devant lesquelles les bidonvillois « brûlent sous le *quasdîr* » (Hadda, 47 ans, douar El Kora), les femmes aidées de leurs enfants ou maris mettent en place des systèmes d'évacuation des eaux de pluie ; par souci de propreté, de facilité ou d'esthétique, elles peuvent aussi décider de bétonner le sol, non seulement de leur baraque, mais aussi celui de la rue pour éviter les remontées d'eau. Ces travaux ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'actions collectives mobilisant toutes les familles d'une même rue, et pour lesquelles il faut décider du montant de sa contribution, etc. - choses qui ne se font pas toujours sans heurts. Les femmes du douar J'did de Skhirat ont quant à elles organisé la mise en place d'un système de ramassage des ordures ménagères. Elles se substituent au service public, cotisent et emploient un homme chargé d'emmener les détritiques dans les bennes les plus proches. On peut constater aussi que les habitants s'inscrivent dans des projets collectifs où polyvalence, partage des responsabilités et des tâches sont de rigueur, même si de nombreuses discussions, souvent mouvementées et parsemées d'altercations, sont nécessaires pour convaincre certaines familles de coopérer financièrement au coût des travaux. La recherche du compromis et des arrangements a toutefois souvent figuré parmi les priorités des habitants, lorsque nous les interrogeons sur les conflits suscités par les petits aménagements envisagés.

Ces modes d'appropriation et d'aménagement témoignent de la grande diversité des procédures et des savoir-faire. De plus, ils « rapprochent » les habitants les uns des autres, favorisant ainsi la construction du « *jar* » (voisin, plur. *jirân*), du voisinage, une des composantes essentielles du processus de territorialisation et de socialisation.

b) Sociabilités féminines et masculines à l'œuvre dans les bidonvilles

L'organisation des tâches ménagères et le rôle important de la sakâya (fontaine)

Les sociabilités féminines et masculines participent au développement et à la construction de rapports amicaux, ainsi qu'à la consolidation du *jâr*. Les scènes quotidiennes qui se répètent et les tâches ménagères réalisées la plupart du temps par les femmes bidonvilloises constituent pour elles de forts moments de sociabilités.

Une fois leur espace intérieur rangé, les femmes qui habitent la même ruelle se partagent son entretien. Ainsi, de manière organisée, chacune à son tour, elles nettoient et balayent les pas de porte sur toute la longueur de la ruelle. Il peut arriver que plusieurs femmes s'entendent pour faire ce travail le même jour ; elles sortiront alors la nettoyer ensemble et, ainsi, elles se partageront les tâches. Chacune d'entre elles s'occupe de balayer et d'asperger le sol tout le long de la *zenka* pour éviter que la poussière ne s'introduise dans les baraques en période de chaleur. Ces moments sont rythmés par leurs incessants va-et-vient depuis la *sakâya* la plus proche du

domicile, où elles se rendent munies de seaux en plastique de couleur. C'est un rituel nécessaire, qui assure l'entretien quasi journalier de la rue par souci d'hygiène et de propreté pour leurs enfants qui jouent à l'extérieur. La *sakâya* est l'un des lieux principaux où se créent de fortes sociabilités¹⁵⁵. C'est le lieu où convergent toutes les femmes pour s'alimenter en eau ou laver le linge et les tapis pendant des heures. S'engagent alors des discussions animées, parfois éclatent des disputes à propos du tour de passage au robinet. C'est également le lieu d'où partent et se propagent les rumeurs quant à la venue de telle ou telle personnalité politique ou à un éventuel transfert du quartier.

En allant et venant, elles rencontrent d'autres femmes, discutent, racontent et blaguent. Une fois les corvées ménagères terminées, elles s'installent en début d'après-midi sur le pas de leurs portes. Certaines se reposent, d'autres discutent autour d'un thé à la menthe. L'espace limitrophe de la *barraqâ* est souvent considéré par les bidonvillois comme étant la continuité de l'espace privé. En effet, l'espace extérieur attenant à la baraque est fréquemment l'objet d'un aménagement multiforme. L'acte d'aménagement va du prolongement de la sphère domestique par l'appropriation jusqu'à l'accaparement d'une partie de l'espace public, induisant ainsi un détournement d'usage comme l'a constaté et analysé Françoise Navez-Bouchanine [1990].

Dans les bidonvilles, univers d'interconnaissances, naissent aussi des solidarités¹⁵⁶ qui dépassent le cadre familial. Du fait de la réciprocité des échanges qui se produit entre familles, à l'entraide et à la solidarité lors d'un événement, se forment des réseaux ou des chaînes de solidarités lors des moments difficiles (décès) ou heureux (naissances, mariages). Le bidonville donne de ce fait l'image d'une sociabilité privilégiée, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la ville. Il ne faut cependant pas tomber dans le piège de l'homogénéisation des comportements ou pratiques sociales. A Dlim ou à M'taâ, on se mélange peu. Les sociabilités entre les deux groupes qui vivent au quartier, les bidonvillois d'un côté, les guicheurs de l'autre, sont exceptionnelles voire difficiles¹⁵⁷.

Les femmes, notamment, se trouvant au cœur des difficultés et des stratégies de survie, sont amenées à rechercher des solutions collectives dans de nouveaux réseaux de solidarité et dans des actions de proximité. Elles parviennent assez souvent à proposer des solutions originales grâce à leur capital social et à leur « débrouillardise ».

Le système de l'*korrâ* (tontine) qui a été observé dans tous les quartiers dans lesquels nous avons effectué nos terrains, permet le développement de la socialisation et des solidarités, en particulier auprès des femmes.

155 Les lieux de déambulation sont quasi inexistantes au douar. Les femmes du douar J'did, par exemple, sortent et marchent tout le long de la grande avenue goudronnée qui partage le quartier en deux. Des allées et venues sont effectuées par elles ou par les jeunes filles bidonvilloises, souvent accompagnées d'un cousin, en étant très souvent vêtues d'un pyjama ou en tenue de « maison ». Elles se promènent dans un espace qui, selon elles, ne nécessite pas de porter la *d'jellaba* traditionnelle. Cependant, elles ne s'engagent pas complètement, ainsi vêtues vers le haut de l'avenue qui mène à la route principale conduisant à la ville de Skhirat.

156 Selon les habitants interrogés, « tout dépend de la date d'arrivée des bidonvillois » (Khadija, 54 ans, douar El Kora, 2006). Selon Khadija, les liens auraient du mal à se développer entre les plus anciennement installés (*q'dâm*) et les nouveaux (*j'dâd*).

157 Cf. Chapitre 6, A-2. a).

Le rôle de l'korrâ (tontine) comme procédé de socialisation

Le système des tontines (*l'korrâ*) ou des *daarets* - forme d'épargne solidaire tournante, proche de la tontine -, [Navez-Bouchanine, 2004] est une pratique de sociabilité féminine qui a un rapport avec l'économie solidaire. Il est fondé sur des valeurs de solidarité économique entre plusieurs femmes du quartier. Toutes les semaines, les femmes épargnent une certaine somme d'argent. Le capital ainsi constitué est redistribué à tour de rôle aux membres de la tontine par le biais d'un tirage au sort ; ou bien, parfois, les femmes définissent entre elles un ordre de priorité¹⁵⁸ pour l'accès au crédit. La tontine peut regrouper jusqu'à 40 femmes et leurs montants peuvent varier entre 50 et 1000 dirhams¹⁵⁹. *L'korrâ* est fondée sur une base fédératrice puisqu'elle regroupe les femmes autour d'un cercle d'amies, ou bien celles qui ont une même origine géographique, etc. C'est un moyen qui permet aux plus pauvres de se projeter dans l'avenir.

Du fait de son aspect informel, la tontine obéit à des règles plus souples que celle du système financier officiel. *L'korrâ* donne ainsi la possibilité à de nombreuses familles de trouver une source de financement pour leurs activités, mais elle peut également servir à rembourser un prêt immobilier ou à constituer la contribution à verser pour avoir droit à un logement. C'est grâce à la tontine que certaines femmes meublent et achètent les équipements dont elles ont besoin (fridaire, télévision, couvertures, etc.) pour leurs intérieurs. En plus de permettre aux familles de s'en sortir, ces tontines développent des solidarités féminines. Se rencontrer dans le cadre de la tontine est une forme de convivialité ; cela constitue un moment festif au cours duquel les femmes se regroupent et plaisantent. La tontine favorise donc la cohésion sociale ; la convivialité, la confiance et la *kelma* (la parole) y jouent un rôle déterminant.

Les divertissements et les fêtes religieuses, un moyen de consolidation des liens sociaux et de voisinage

Les fêtes religieuses de *l'Aïd el Kebir*¹⁶⁰, les célébrations populaires et juvéniles telles que *Achoura*¹⁶¹, réunissent petits et grands et sont l'occasion de renforcer les sociabilités existantes ou d'en établir de nouvelles. On observe que ces jours-là, les voisins se rendent visite même s'ils se connaissent peu. A la veille de *Achoura* par exemple, fête à laquelle nous avons assisté au

158 Il arrive que certaines femmes cèdent leur tour à d'autres en fonction des besoins. Le système n'est pas rigide et des arrangements sont toujours possibles.

159 Entre 5 et 100 euros environ.

160 Communément connue sous le nom de « la fête du mouton ».

161 « *Achoura* », dérivé de « *Achara* », (qui signifie dix), est fêtée le dixième jour du mois de Muharram, le premier mois de l'année musulmane. C'est une fête religieuse qui revêt plusieurs sens selon où l'on se trouve : en Tunisie, par exemple, ou au Liban, chez les *Chi'ites* tout particulièrement, c'est une fête qui commémore la disparition de Hussein, le petit-fils du Prophète. C'est une journée où l'on se souvient des morts, où on se rend au cimetière ; au Maroc, elle ne revêt pas la même signification puisqu'elle est vécue comme la fête de l'enfance, de la famille et des traditions. Elle prend une signification spirituelle et sociale. Les familles doivent être joyeuses et ne pas pleurer. A cette journée, les familles offrent des cadeaux et des vêtements aux enfants. Cependant, au Maroc, c'est une fête qui perd de sa symbolique originelle et tend à devenir une fête destinée aux enfants. Divers témoignages recueillis auprès de femmes âgées indiquent que la fête de *Achoura* était un jour où les femmes ne travaillaient pas. Fatima nous disait que sa mère, à l'époque, l'incitait « à bien s'habiller ce jour-là et à ne pas travailler. Très tôt le matin, sa mère se levait et ouvrait en grand les fenêtres afin de faire entrer la « *barakâ* » dans la maison » (2004).

douar J'did de Skhirat, une grande effervescence gagne les familles et notamment les jeunes (3 ans-12 ans) qui préparent la fête en achetant des instruments de musique. En ce jour de *Achoura*, les adultes, bien habillés et soignés, passent rapidement d'une maison à l'autre pour saluer leurs voisins et leurs familles. Parfois, quelques minutes d'échanges courtois sur le palier suffisent pour féliciter et prendre des nouvelles. Les habitants partent rendre visite à leurs voisins les bras chargés de plats, souvent de gâteaux (*l'haloua*) confectionnés (ou achetés) spécialement pour les jours de fête (car les ingrédients coûtent chers) et de galettes sucrées au miel (*msemen*). Les habitants ont pour cette occasion acheté de la *fakia* (fruits secs) et des friandises qu'ils distribuent par poignées aux enfants du *derb*. Le son des *taarija* et des *bendirs*¹⁶² envahit les ruelles en signe de cette fête de l'enfance. Dans l'extrait ci-dessous, nous reprenons nos observations de terrain, pour tenter de rendre compte de cette ambiance :

Ayoub, un jeune garçon que nous interrogeons, a commencé ses préparatifs depuis une semaine ; ses parents lui ont acheté habits, jouets et instruments de musique. Il compte faire le tour des ruelles et du voisinage. Les petites filles se retrouvent entre elles et jouent à la poupée, devant la porte d'une maison. Zakia, elle, a acheté une grande poupée et une trousse à maquillage. Elle invite ses amies et les maquille à tour de rôle. Dans un îlot de baraques du douar J'did, des familles nous invitent gentiment à partager leur repas. Un grand couscous a été préparé pour l'occasion. Au soir, les enfants allument du feu qu'on appelle « *chouâlla* » et tourment autour de lui. Et c'est là où ils allument leurs petits pétards pour célébrer *Achoura*.

La fête de « *Zam Zam* », a lieu le lendemain de *Achoura*. Ce nom de *Zam Zam* est celui du puits qui se trouve à La Mecque, d'où l'on tire une eau purificatrice. La tradition veut alors que les enfants arrosent les passants, les voisins, les amis. On nous raconte que nul n'est fâché ce jour-là de se retrouver trempé. C'est la tradition qui le veut. Dans le quartier, les enfants, armés de pistolet à eau et de bouteilles, s'aspergent d'eau. Les familles les regardent et rient...

Observations de terrain, douar J'did de Skhirat, 1^{er} et 2 mars 2004.

Les sociabilités religieuses et festives constituent des moments forts qui construisent et rythment les systèmes de relations et étoffent les réseaux de voisinage. « Comme les lieux de regroupement pour les femmes manquent, nous organisons parfois des fêtes », nous dit Hakima, 32 ans, du douar J'did de Skhirat en 2005.

Nous avons assisté en juin 2006 à une fête essentiellement réservée aux femmes, appelée « l'*gueddida* ¹⁶³ », qui leur permet de créer des moments où elles se retrouvent entre elles pour échanger et, surtout, pour plaisanter. Ce sont des moments très joyeux, où elles dansent au son des instruments, rient, se maquillent¹⁶⁴ et mangent. Cette fête est vécue comme un véritable exutoire durant lequel les femmes se « libèrent » et osent parler de sujets divers (sexualité,

162 Instruments de musique traditionnels.

163 « L'*gueddida* » du mot *gueddid* : au moment de l'*Aïd kebir*, lorsque la viande abonde dans les foyers, les familles préparent le *gueddid*. Il s'agit d'une viande qui est épicée (à base de sel, d'ail, de coriandre en grains, de cumin, de curcuma et de piment doux) et séchée sous la forme de « cordes ». Elle est utilisée dans plusieurs plats d'hiver. Durant des siècles, le *gueddid* a été le seul moyen connu pour conserver la viande. Aujourd'hui, malgré l'arrivée des réfrigérateurs dotés de congélateurs, on continue de le fabriquer. Il est très fréquemment utilisé avec des œufs, à la manière du *khlîi* de la région de Fès.

164 Un plateau en osier circule parmi les femmes, sur lequel on trouve des produits de maquillage, notamment du *khôl*, du '*akar fassî* (rouge à lèvres traditionnel en poudre, qui permet de colorer les lèvres et les pommettes), du parfum, etc.

contraception, etc.). Ce jour-là, les femmes organisatrices avaient fait appel à des *la'habatt'* (des danseuses populaires), pour assurer l'ambiance et le spectacle. Toutefois, nous apprenons qu'avant que cette fête n'ait lieu, elle est une véritable « mission ». En effet, pour préparer « l'*gueddida* », les organisatrices ont déjà récolté cent *gueddid* auprès de cent femmes différentes. C'est autour de ces morceaux qu'un couscous sera réalisé. Le *gueddid* n'est pas toujours évident à trouver lorsque la fête a lieu à une date éloignée de l'*Aïd*. Les femmes se passent le mot et toutes se mettent à chercher le *gueddid*, etc. Cette collecte est vécue comme un grand moment de sociabilité, de rencontres qui contribuent à renforcer les liens amicaux.

La mosquée du bidonville, quant à elle, est un édifice qui marque sa présence par son minaret (inscription visuelle) et par les appels à la prière (*âthan*) qui en partent de manière régulière (inscription sonore), constitue un lieu privilégié des sociabilités religieuses, celles des hommes surtout, comme forme d'intégration sociale et « d'affirmation identitaire » [Naciri, 1985]. La mosquée sert de lieu de prières, de réunions, de discussions (politiques) et d'apprentissage pour les enfants pour leur éducation religieuse. C'est une forme de participation à la collectivité, d'affirmation de son appartenance religieuse à la *Houmma*.

Ceci étant dit, il ne faut pas oublier que les cafés comme les commerces situés dans le quartier permettent aux hommes de se retrouver, d'échanger et de jouer à des jeux de société, notamment au jeu de dames (*dâma*) à l'aide d'une planchette de bois (pour le support) et de bouchons de soda et d'eau (pour les pions), recroquevillés à même le sol.

Au regard des éléments qui viennent d'être évoqués, peut-on considérer le bidonville comme un espace « hors la ville », une « marge » vouée à l'exclusion ?

c) De l'exclusion à l'intégration des marges à la ville

La notion de « marge ¹⁶⁵» ainsi que ses contenus a généré de nombreux débats. La « marge » qui sous-tend l'idée de « marginalité », peut être définie comme étant une situation de « mise à l'écart » des quartiers qui sont vus majoritairement par ceux qui ne les habitent pas, comme des formes d'habitat sous intégrées [Naciri, 1980]. Les représentations que certains individus se font des marges sont souvent des représentations idéologiques. Souvent perçues comme des *no man's land* [Navez-Bouchanine, 2001], des zones d'exclusions, elles sont présentées comme des lieux où se développent des pratiques particulières, déviantes [Becker, 1985] qui conduisent à des assignations d'identité ou à la stigmatisation de leurs habitants [Becker, 1985 ; Davis, 1990 ; Wacquant 2005 ; Zaki, 2005]. Les marges s'établissent dans une relation souvent dichotomique, entre formel et informel, entre domination et écart, entre reconnaissance et déni [Fassin, 1996 ; Wacquant, 2006 ; Dorier-Apprill, Gervais Lambony, 2007]. Les marges, comme nous l'avons vu précédemment, sont des lieux où se chevauchent les sphères formelles et informelles. Ce « chevauchement » est perceptible notamment dans le rapport des bidonvillois à la ville et dans la manière dont les habitants s'y insèrent ou s'en détachent.

165 Cf. Chapitre 1, B-

Nous tenterons de vérifier dans ce qui suit si les bidonvillois intègrent ou non ces représentations. Les résultats que nous avons obtenus tendent à montrer que ces marges sont loin « d'être à la marge », puisque leurs habitants tentent de s'intégrer à la ville par de multiples moyens. Cela sera l'occasion de montrer la manière dont les bidonvillois « fonctionnent » et de constater combien ces modes de fonctionnement témoignent de formes d'intégration : à l'économie urbaine, à la société urbaine, à l'espace urbain. La marge reflète des réalités diverses et nombreuses. C'est afin de mieux saisir cette diversité que nous tenterons d'identifier ses principales composantes.

Le bidonville, un quartier économiquement articulé à la ville

La plupart des bidonvillois, hommes et femmes, trouvent leurs revenus dans la ville elle-même, bien sûr essentiellement dans l'informel, quand bien même, comme nous l'avons déjà signalé, certains habitants occupent des emplois formels (policiers, instituteurs, *chaouchs*, ouvriers, etc.). Ceci étant, les emplois qui correspondent à une réalité au sein même du bidonville ne sont qu'une fraction minime du total.

Les abords des bidonvilles urbains constituent souvent des zones commerciales attractives, dynamiques, réputées et très fréquentées aussi bien par les bidonvillois que par les citadins des quartiers et résidences avoisinantes. Par le biais des espaces commerciaux, le bidonville apparaît comme une entité à fortes ressources économiques. Le réel dynamisme commercial permet aux habitants de se sentir connectés à la ville, comme l'expriment Saïd et Jilali, tous deux commerçants à la *joutya* du douar El Kora :

« Ici, les gens viennent de toute la ville de Rabat pour faire leurs courses. Parce qu'ici tu peux tout trouver et tu peux tout réaliser ! Les gens ici offrent des services que tu ne peux même pas t'imaginer. Ils sont très inventifs. Si, par exemple, une femme vient parce qu'elle veut refaire un canapé ou je ne sais quelle autre chose, c'est possible. La main-d'œuvre est moins chère qu'ailleurs et les gens (*ki démerdiw*) se débrouillent pour le faire. Ici, le bidonville est gorgé de talents, attention, ce n'est pas parce que tu nous vois vivre comme ça que nous ne savons rien faire ! Attention, nous ne sommes pas les déchets de la société (*chiata dial dawla*) comme on veut le faire croire. On ne doit rien à personne ! Les gens viennent de Yacoub El Mansour, d'Agdal, de Akkari, de partout. Même les gens qui habitent les quartiers riches (*l'bourgeoisiyin*) viennent nous voir » (Jilali, 54 ans, couturier, El Kora, Rabat, 2006).

« Ici, au douar, tu trouves de tout et les gens de la ville le savent bien. On vend des légumes et des fruits frais. Notre clientèle est variée (...). Bien sûr que je me sens appartenir à la ville ! Je contribue à son dynamisme. Les gens viennent de partout parce qu'ils savent qu'ils vont trouver ce qu'ils recherchent et, en même temps, ils viennent pour les couleurs et sentir les saveurs. Notre *joutya* est réputée et c'est l'oxygène du coin (rires) ! (Saïd, 42 ans, vendeur de fruits et légumes, El Kora, Rabat, 2006).

Le bidonville apparaît ainsi comme un espace « fonctionnel », « dynamique », un véritable « poumon économique » par les activités qu'il offre à la ville. De ce fait, ces « zones commerciales » que sont les *joutya* situées aux abords des bidonvilles, constituent des « maillons » importants qui s'intègrent dans le tissu commercial et social global de la ville. Le bidonville est perçu par les commerçants bidonvillois comme un espace à forte valeur ajoutée –

adaptation, capacité à se rendre utile, potentialités qu'il peut offrir -, comme un lieu visible, solidaire et qui attire toute personne quel que soit son rang social. Ainsi, le bidonville est présenté par Jilali et Saïd comme un lieu permettant aussi bien une socialisation forte qu'un moyen de développer des rapports privilégiés avec l'espace urbain auquel ils appartiennent.

L'intégration à la ville par la « connectivité »

Si les bidonvilles sont perçus comme des espaces illégaux et à risques par le pouvoir central, la population y trouve des avantages fonctionnels du fait de leur centralité spatiale. La pratique de la ville par les bidonvillois s'en trouve facilitée car il existe de multiples connexions entre le bidonville et le reste de la ville. Pour la plupart des bidonvilles étudiés, leur intégration est facilitée par les moyens de transport nombreux et variés (bus, grands taxis, petits taxis) qui les relient aux autres quartiers de la ville et à ses périphéries. À défaut, il existe des transports alternatifs (charrettes, *khattaf*¹⁶⁶) que les habitants eux-mêmes ont mis en place pour désenclaver le quartier afin qu'il puisse être régulièrement desservi. C'est le cas au douar J'did de Skhirat, à propos duquel Hamid, 23 ans, et Karim, 19 ans, tous deux transporteurs « alternatifs » nous apportent leur témoignage :

« Avec un ami, on s'est associés et on a acheté une petite voiture. On a créé des places de *khattaf* pour que le quartier soit encore mieux desservi et ça marche bien. Les gens sont contents qu'il y ait un moyen de transport supplémentaire. Bien sûr qu'il y a le bus et les grands taxis, mais nous leur permettons de se rendre beaucoup plus rapidement dans le centre, par exemple, et on est moins chers » (Hamid, conducteur d'un *khattaf*, douar J'did Skhirat, 2004).

*

« Moi, j'ai ma charrette et cela fait des années que je travaille pour transporter les gens. Mon cheval et ma charrette me nourrissent, il ne faut pas mentir aux gens. C'est un moyen économique et efficace pour les habitants qui ont peu de moyens. Je n'ai pas d'essence à payer, mais je dois nourrir mon cheval, regonfler mes pneus ou alors les changer quand il le faut. Autrement, j'ai une grande clientèle, car pour aller au centre, je demande 1 voire 2 dirhams pas plus. Mes clients sont des gens simples qui habitent le douar » (Karim, conducteur de charrette, douar J'did Skhirat, 2004).

Situés à proximité d'axes importants, les douars centraux de Témara et de Rabat, tout comme celui de Skhirat, sont bien connectés à la ville. Les douars Dlim et M'taâ le sont aussi grâce à la présence de la Route Nationale (RN1) et des axes autoroutiers contigus. Les moyens alternatifs existent aussi dans les bidonvilles périphériques de Dlim et M'taâ, mais dans une moindre mesure (absence de *khattaf*, par exemple).

L'intégration des bidonvilles (notamment de ceux qui sont en situation centrale) et de leurs

166 Il s'agit de petites et vieilles voitures souvent en mauvais état, que leurs propriétaires ont bricolées. Quand je les ai empruntées, j'ai constaté que les conducteurs étaient souvent obligés de descendre de leur véhicule pour pousser la voiture qui ne veut plus avancer ; les portières ferment à peine, etc. Les *khattaf* se font souvent arrêter par les gendarmes (car leurs possesseurs ne disposent d'aucune patente qui les autoriserait à pratiquer cette activité), mais ceux-ci ferment souvent les yeux (arrangements en nature possible) sur ces pratiques largement répandues dans les zones illégales. D'où le terme de *khattaf*, qui signifie « prendre de manière rapide ou soudaine », qui sous-entend ici prendre de manière « illégale ».

habitants à la ville est facilitée par la proximité des espaces culturels, des espaces socio-éducatifs (écoles, lycées, maison des jeunes, etc.), ou par celles des établissements et des personnels de santé (hôpitaux publics, médecins, pharmacies¹⁶⁷, etc.) nombreux dans les quartiers environnants.

Le bidonville, un territoire intégré à l'espace urbain par son aspect cha'abi (populaire)

Les habitants affirment souvent que l'intégration de leur bidonville à la ville légale se manifeste par son côté « *cha'abi* » (populaire). Le qualificatif de *cha'abi* est utilisé par les habitants pour valoriser leur lieu de vie et pour exprimer leur estime de soi. Ainsi, en employant le terme *cha'abi*, ils ont la conviction d'insérer le bidonville dans un modèle urbain numériquement dominant au Maroc. Lamia Zaki montre ainsi, à propos du bidonville de Lahjajma à Casablanca, que la non-conformité de l'habitat, de l'électricité, de l'eau, etc., au bidonville n'est pas perçue de manière négative, à savoir comme un manque ou un défaut, par les bidonvillois, mais qu'elle est au contraire appréhendée sous le registre du semblable et de la banalité contre le discrédit. Les habitants utilisent dans leurs discours ces « désagréments » pour valoriser d'autres éléments. Ainsi, L. Zaki peut-elle écrire que « le bidonville perd alors toute spécificité en étant associé à une réalité sur la diversité et l'étendue de laquelle on [les habitants] insiste pour mieux le [bidonville] faire disparaître » [Zaki, 2006 p. 144]. C'est, avec leur langage propre, ce que Mustapha et Farid, jeunes hommes vivant au douar El Kora, nous expliquent:

Nous, ici, on habite un quartier *cha'abi* (en faisant un geste de la main qui englobe plus que l'espace du bidonville). Tout ce que tu veux, tu le trouves ici, à n'importe quelle heure. Les gens ici sont simples dans leur façon d'être (*nass cha'abiyin wa 'adiyin*) et ne font pas de manières (*mafi'houm chiki*). Tu peux même sortir habillé en pyjama, personne ne te reprochera rien (*tawa'hed ma'ihdrach ma'ak*). Et les autres (ceux qui vivent en dehors de ces quartiers) recherchent les quartiers *cha'abiyin*, cela leur fait du bien et ça leur rappelle leur enfance. Il y a de la vie, du bruit, des enfants qui crient..., ce n'est pas comme dans les quartiers chics où ça pue le propre et la mort. Pour moi, ce sont des quartiers morts où on n'entend que les chiens aboyer derrière les grandes grilles des villas. Je ne pourrais pas vivre là-bas, je crois que ça me tuerait (rires)! Ici, même si les gens ne te connaissent pas, tu es salué et s'il t'arrive quelque chose, tu es sûr que quelqu'un viendra à ton aide. Alors ça rapproche. Ici, tout est *'adi* (quelconque, banal, ordinaire), même si tu vois qu'on n'a pas le confort comme dans les autres quartiers, notre quartier est un *hay cha'abi*, même si tu vois le *quasdir* (tôles) et même s'il y a l'*quatra* (lit. « la goutte », les fuites d'eau) dans nos maisons. (Mustapha et Farid, 27 ans, douar El Kora).

Mustapha et Farid s'efforcent de nous convaincre que leur quartier s'apparente aux *a'hya'i cha'abiya* (quartiers populaires) définis par des pratiques et des attitudes marquées par la convivialité et l'entraide. Le bidonville où ils vivent serait ainsi, pour eux, un quartier de la normalité, puisqu'ils occultent le côté « non conforme » qui le caractérise aux yeux des observateurs étrangers.

L'intégration par une vie inventive

Nous avons déjà signalé que dans les bidonvilles des habitants effectuent parfois des aménagements pour améliorer leurs conditions de vie pour mieux y vivre : l'absence des égouts

167 Une pharmacie a par exemple ouvert à proximité du douar J'did de Skhirat.

est compensée par des tâches collectives quotidiennes pour évacuer les eaux usées et rendre l'espace salubre, etc. Dans d'autres cas, ils s'efforcent de combler le fossé qui les sépare de la ville dite « légale » : création de commerces, d'écoles privées, de cours d'alphabétisation destinés aux femmes par le biais des associations, etc. Les solutions trouvées par les habitants des bidonvilles pour survivre et trouver une place dans l'espace urbain et la société qui les entoure nous éclairent sur leur volonté de s'intégrer à la ville.

L'inventivité bidonvillose peut trouver un écho dans la ville légale, en particulier grâce à son dynamisme ; ainsi le bidonville participe pleinement à l'économie locale. Citons à Rabat, un exemple d'espace commercial : la *joutya du* douar El Kora. Dans des proportions beaucoup plus importantes, nous pouvons aussi évoquer la favela de Rocinha, l'un des plus grands bidonvilles de Rio de Janeiro. Cette favela a su s'intégrer à la ville progressivement par le marché, notamment à partir de services rendus (dans des domaines variés) aux quartiers riches adjacents. Comme l'écrit Licia Valladares [2007], « la favela n'est plus synonyme de pauvreté comme il y a cinquante ans. Son évolution accompagne celle de la société, surtout la société de consommation ». Dans son dernier ouvrage, Licia Valladarès¹⁶⁸ explique que, dès les années 1970, les pouvoirs publics brésiliens ont décidé de valoriser les favelas grâce au programme « Favela Bairro » (« Favela quartier »), qui vise à améliorer le cadre de vie des bidonvilles. Désormais inscrite à l'agenda universitaire, la favela devient un objet d'étude transdisciplinaire. Certains de ces quartiers possèdent maintenant des équipements urbains (tout-à-l'égout, rues asphaltées, adresses, etc.) et des immeubles en béton de plusieurs étages, etc. Dans une interview que Licia Valladarès a accordé à la presse en ligne¹⁶⁹, elle rappelle que les favelas sont investies par les agences de voyage qui proposent des circuits touristiques, que des favelados (habitants des favelas) louent des chambres d'hôtes aux visiteurs curieux qui viennent découvrir leurs quartiers, etc.

La variété des voies d'intégration du bidonville à la ville est bien la preuve de l'extrême inventivité et dynamisme de ses populations. Le bidonville constitue une entité intégrée à l'espace de la ville et ses habitants montrent bien souvent, comme c'est le cas pour le douar El Kora, que les activités et services qu'ils développent deviennent quasi indispensables au dynamisme économique des périphéries urbaines. De plus, les individus qui habitent le bidonville développent des attitudes et des aptitudes urbaines certaines.

Les bidonvilles n'en restent pas moins souvent considérés par les pouvoirs publics, comme par les « gens du dehors », comme des espaces dangereux, de mauvaise réputation, et où la délinquance est forte. Les discours politiques sur les bidonvilles, comme ceux colportés par la presse, considèrent ces quartiers « malfamés » comme des lieux qui constitueraient le terreau des mouvements terroristes salafistes¹⁷⁰. Au Maroc, cette réputation s'est renforcée à la suite des

168 Cf. Valladarès L., 2006, *La Favela d'un siècle à l'autre*, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 214 p.
169 *Silvina Carbone*, « Au Brésil, les favelas se font chic », *Rue 89*, édition du 23/05/2007.

170 Le salafisme est un courant sunnite qui revendique le retour à un Islam des origines fondé sur le Coran et la *Sunna* (tradition du Prophète). Aujourd'hui, ce mouvement est caractérisé par une mouvance traditionaliste et djihadiste. A ce sujet, voir Samir Amghar, 2006, « Le salafisme en Europe : le mouvement polymorphe d'une radicalisation » in *Politique Étrangère*, n°1, pp. 68-78 ; Gilles Kepel, 2003, *Jihad. Expansion et déclin de*

attentats de mai 2003 survenus à Casablanca, parce que les protagonistes étaient issus du bidonville de Douar Thomas.

4. Le bidonville, foyer de la menace ? Une représentation contestable

On peut estimer que certaines affirmations émanant des politiques ou des médias¹⁷¹ ne sont basées que sur des *a priori* ou des préjugés, en particulier lorsqu'elles énoncent de manière assez hâtive que les bidonvilles sont des lieux de la délinquance ou des fiefs de mouvements islamistes. Autorités et organes de presse les appellent alors : *bled siba*, ce qui fait référence aux espaces de dissidence, ceux qui ne reconnaissent que l'autorité religieuse du Sultan, contrairement au *bled l'makhzen*¹⁷² qui est constitué d'espaces soumis et reconnaissants l'autorité de l'État.

Hamid, 39 ans, interrogé en 2006, adhérent du Mouvement Populaire (M.P.) à Skhirat, est convaincu de la conjonction de la pauvreté et de la vie au bidonville favorise le ralliement aux « barbus », à l'embrigadement des jeunes dans des réseaux religieux et, donc, du terrorisme. Il nous dit : « Le bidonville est le lieu par excellence des maux, de toute la misère de la ville et, donc, au terrorisme ». Selon Hamid, la condition misérable des bidonvillois est génératrice de désespoir. Pour notre part, nous nous défendons de considérer les bidonvilles, comme nous l'avons entendu dire à plusieurs reprises, comme des territoires emblématiques du dénuement matériel et psychologique et, surtout, comme des lieux potentiellement générateurs de fanatisme religieux. Il ne s'agit pas pour autant de nier l'existence de certains mouvements religieux dits « modérés ». A partir d'enquêtes que nous avons menées dans les quartiers bidonvillois, nous nous sommes interrogée sur la question de savoir si le bidonville constituait une menace à l'ordre établi.

a) Le bidonville : un « *bled sibâ* », une menace à l'ordre établi ?

Les bidonvilles, de l'extérieur, sont considérés comme des lieux de la marginalité, des lieux dangereux dans lesquels la violence et la délinquance seraient prégnants. Ils apparaissent comme des territoires isolés « institutionnellement » malgré la présence d'agents des autorités locales. Morad, un habitant du douar J'did de Skhirat, affirme ainsi : « Ici, il n'y a ni *Makhzen*, ni *tikâ* (confiance), ni *kânoun* (règlement, loi) ». Est-ce que cela signifie pour autant que le bidonville est un lieu caractérisé par la *sibâ* par opposition au *bled l'makhzen* ?

l'islamisme, Paris, Gallimard, chapitre 9 ; Mohamed Tozy, 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 303 p.

171 En témoignent les nombreux articles de presse parus, notamment au niveau national mais également international. Ainsi, par exemple, le *Monde Diplomatique* de novembre 2004 titrait un article : « Misère et djihad au Maroc », dans lequel l'auteur dépeignait le bidonville sous un angle misérabiliste.

172 Selon Béatrice Hibou, « les travaux d'historiens ont montré que les frontières entre ces deux espaces étaient fluides et instables, et que dans les espaces de dissidence, la présence de l'État, pour être irrégulière et souvent invisible, n'en était pas moins réelle, apparaissant de temps à autre par l'allégeance, par la négociation ou par la violence. Extrait d'un article intitulé : « Maroc : d'un conservatisme à l'autre », texte consulté sur : http://www.fasopo.org/publications/legscolonial2_bh_1206.pdf (consulté le 12 janvier 2010).

Robert Escallier écrivait en 1984, - en reprenant une représentation dominante du bidonville - que le bidonville, « au point de vue *politique*, [...] est source potentielle « d'anarchie », de désordre, de révolte et doit être étroitement contrôlé et « infiltré » [1984, p.108]. Ces notions font intervenir l'idée de l'absence de maîtrise de l'espace par l'État. Cette perception dominante fait écho à l'image du bidonville comme étant le territoire d'explosion sociale, le lieu d'instabilités (sociales et politiques) chroniques qui se cristallisent bien souvent sous la forme de la *fawda* ¹⁷³(la révolte, l'émeute).

Considéré par les autorités locales, en particulier, comme le « pays de la révolte », le bidonville est aussi souvent regardé comme le territoire d'un repère de « brigands » dangereux.

Le bidonville est souvent vu et perçu comme une « enclave » où se développent des pratiques particulières. Cette approche renvoie aux études sur la déviance d'une part et sur la fragmentation urbaine d'autre part [Becker, 1985 ; Navez-Bouchanine, 2001]. Territoire d'exclusion, le bidonville est bien souvent décrit par ses habitants eux-mêmes et par les gens « du dehors » comme un lieu caractérisé par des pratiques de délinquance et de comportements malveillants. Plusieurs témoignages fournis par des habitants bidonvillois le montrent :

« Tu sais, ici, il y a des gens dangereux, des personnes qui n'hésiteraient pas à tuer pour un oui ou pour un non. Il y a souvent l'*fawda* (l'émeute) ici. *Ki noud el ghawt* (des disputes) entre les familles. Et puis il y a toutes ces femmes qui ne cherchent que des noises, parfois pour rien ! Elles aiment les ragots (*tbarguig*) » (Malika, 60 ans, douar El Kora, 2005).

*

« Ici, les adultes comme les enfants ne savent pas se tenir. Il y a plein de sauvages qui ne savent pas vivre ensemble, et on se demande pourquoi il y a de la délinquance, des voleurs, des ivrognes et des drogués ! » (Zoubida, 26 ans, douar J'did, Skhirat, 2006).

*

« Ici, c'est la mafia ! Comment veux-tu vivre avec des gens comme ça ? » (Hassan, douar El Kora, 2006).

*

« Le bidonville n'est devenu dangereux que récemment avec la présence de nouveaux qui se sont installés ici. Avant, les gens étaient simples et bien élevés. Mais depuis que les baraques se sont densifiées, le quartier est devenu dangereux et mal réputé. Ici, les gens passent leur temps à jaser » (Khadija, douar El Kora, 2006).

*

« Pourquoi vas-tu là-bas ? Les couteaux sont bien aiguisés là-bas ! Tu n'as pas peur de te faire agresser ? Ils vont te voler tes affaires et ton appareil photo. Un conseil : si tu vas au douar, laisse tes affaires ici, n'emmène rien et laisse ton sac. Si jamais tu te fais agresser ne leur dis pas où tu habites. Ne t'y aventure surtout pas le soir. Le mieux serait que tu y ailles le matin, au moment où les '*hchaichia* (drogués) dorment après avoir traîné toute la nuit » (Rabeh a, habitante d'un quartier de Skhirat à propos du douar J'did, 2003).

Ces cinq brefs extraits d'entretiens montrent que les habitants se distinguent entre eux : il y a d'un côté les « bons » et de l'autre les « mauvais » bidonvillois, comme si cela sous-tendait

173 Cf. Chapitre 4.

l'idée qu'il existerait des « légitimes », ceux qui sont les plus anciennement installés (*l'qdâm*), et des « non légitimes », ceux qui seraient plus récemment installés (*j'daâd*). Les habitants mettent en avant le privilège de la durée d'installation au bidonville pour affirmer leur légitimité. Lamia Zaki [2005] a quant à elle identifié, une autre « catégorie » de bidonvillois : le *'roûbi* (le paysan), par opposition au « bidonvillois urbain ». Elle écrit : « Le *'roûbi* est le rustaud, le « plouc », qui se ridiculise par des gestes et des mœurs jugés peu raffinés, en désaccord avec les comportements et l'habitus citadin ; c'est celui que raillent les « bons bidonvillois » parce qu'il n'intègre pas le système de valeurs et les normes de la ville [...]. Le *'roûbi* est alors l'individu ignorant. Pire, c'est l'individu imperméable à la compréhension abstraite, inapte à l'examen critique et à la construction rationalisée du réel [...]. Le *'roûbi* est celui qui obéit obséquieusement à l'autorité sans bien comprendre les enjeux ni la configuration des forces à l'œuvre, qui se discrédite en exagérant et dramatisant les signes de défense » [2005, p. 176 ; p.179]. A l'opposé, le « bidonvillois urbain » correspondait au « bon bidonvillois », celui qui intègre les codes, les normes, les usages de la ville et du savoir être.

Les témoignages ci-dessus montrent ainsi à quel point la rupture est consommée entre des habitants d'un même douar. La stratégie de la distinction, qui consiste à vouloir se démarquer de ceux que l'on considère comme « hors-norme », est clairement énoncée. Cela n'empêche toutefois pas les bidonvillois de tenir un discours ambivalent dans la mesure où, juste après avoir formulé une (auto)critique, ils cherchent à montrer le bidonville sous un meilleur jour, comme s'ils voulaient le protéger et se protéger. Lamia Zaki, encore elle, rappelle à ce propos que « les interviewés s'attribuent et s'imposent à eux-mêmes le jugement des urbains dominants. Ils acceptent d'eux-mêmes une image modelée sur la « minorité des pires » (...). Plus peut-être que la crainte de se voir considérés par le quartier comme des indicateurs, les interviewés semblent chercher d'une certaine manière, en se montrant à la fois excessifs et imprécis dans leurs propos, à protéger et à préserver l'image du bidonville au moment même où ils le malmènent » [2005, p.124]. Ainsi, les habitants des douars mettent-ils ostensiblement en avant leur dignité morale de bonne famille ou de bons individus (bon père, bonne mère, etc.) en même temps qu'ils dénoncent et dévalorisent les catégories déviantes, délinquantes et ceux qui « profitent ». En dévalorisant l'autre, ils se re-valorisent. Diverses stratégies de « retrait » mises en place par les habitants ont été relevées : ceux qui disent éviter les personnes à problèmes et ne pas vouloir se mélanger ; ceux qui détournent l'opprobre sur des boucs émissaires - comme les familles à problèmes, les ménages considérés comme « étrangers » (notamment ceux récemment installés, les *j'dâd*), les *h'chaichïa* (drogués et vendeurs de drogue), auxquels on attribue toutes les fautes, etc.

Le bidonville est vu de l'extérieur à la fois comme un espace cloisonné et décloisonné, avec des « zones de transition » qui peuvent exister au sein d'un même quartier. Ces zones, aux contours très souvent flous et imprécis, sont identifiées par les habitants, en fonction des moments comme des espaces où l'on peut s'aventurer sans crainte à tout moment de la journée, qui sont sûrs (« *sa'ha 'hania* » : l'endroit est sûr) ; (« *kayna tikâ* » : il y a la confiance) ; ou bien

comme des lieux qu'ils s'interdisent de fréquenter. Ces derniers sont dénommés « *khattar* » (dangereux), car dédiés à la délinquance, à la prostitution et « territorialisés » par des bandes mal famées. Ainsi, au douar J'did, « l'entrée » du douar est squattée à partir de 17 h, par des « bandes » de jeunes qui filtrent les arrivants. Ceux-là sont qualifiés par les habitants du douar de « voyous », de « buveurs » ou de « gens dangereux ». Fatiha, qui habite le douar, ne laisse jamais sa fille de 15 ans entrer ou ressortir seule du douar à partir d'une certaine heure, de peur qu'elle ne se fasse agresser par ces individus¹⁷⁴. Cela vaut aussi de même pour la « zone » que les bidonvillois du douar El Kora nomment « *foum laf'ha* », celle qu'ils disent être occupée par les drogués et les « coupeurs de têtes ». Mythes ou réalités ? Selon les habitants, ces représentations ne sont pas seulement de l'ordre du mythe, mais elles sont alimentées par des faits réels et qu'ils sont observés (plusieurs agressions à l'arme blanche ou verbales ont eu lieu à certains endroits précis du quartier, etc.).

Bien que le bidonville connaisse de nombreux « faits divers », l'effet de ces événements ponctuels est amplifié parce qu'ils se passent justement sur un territoire que l'on dit être celui des « criminels ». Depuis les attentats de Casablanca (16 mai 2003), le bidonville est encore plus stigmatisé par les médias et les politiques. Or ce discours dominant, formulé et véhiculé - aussi bien par les médias que par les politiques, voudrait que les islamistes canalisent les frustrations et le mécontentement de certains bidonvillois, et que, par voie de conséquence, le bidonville et sa pauvreté « fabriquent » des kamikazes, est très mal supporté par les bidonvillois qui s'en sentent encore plus salis et stigmatisés.

« Islamiste », comme « intégriste » sont des termes génériques employés indistinctement pour qualifier soit des individus dont les uns sont affiliés au parti légal du Parti Justice et Développement (PJD), soit les « barbus »¹⁷⁵. Ils canaliserait les frustrations et le mécontentement, car, pendant longtemps, les partis politiques « traditionnels » ont vendu tant d'illusions aux habitants que ceux-ci ont fini par s'en détourner progressivement.

b) Quels effets du discours pour une « justice sociale » ?

Les bidonvilles sont identifiés comme des territoires de « fanatiques ». En témoignent les nombreux articles de presse (presse nationale et internationale) parus aux lendemains des attentats perpétrés à Casablanca et qui stigmatisent les bidonvillois. Ainsi un article de presse paru dans *Courrier International* sous le titre « *L'autre Maroc* »¹⁷⁶, offre une vision misérabiliste et déformée des bidonvillois. L'article insiste sur l'idée que les attentats dévoilent au monde une autre facette d'un Maroc que celle qui est habituellement présentée, à savoir celle d'un pays calme, politiquement stable, où l'Islam est tolérant et dans lequel « il fait bon vivre » ; dans le même sens, la « Une » du quotidien *L'Opinion week-end*, daté du 24 et 25 mars 2007, titrait :

174 Nous apprendrons ultérieurement que ces précautions prises par Fatiha et sa famille le sont depuis que l'un des buveurs a été emprisonné pour avoir violenté et violé une jeune fille du douar.

175 D'après les habitants, aux lendemains des attentats, certains d'entre eux se seraient rasés la barbe de peur d'être confondus et emmenés pour interrogatoire par les policiers opérant des rafles dans les bidonvilles.

176 *Courrier International*, 12 au 18 juin 2003.

« *Quartiers incubateurs du terrorisme* », le bidonville y est présenté comme un territoire malade et contagieux, qui « embrigadait » ou « endoctrinait » la population et les jeunes désœuvrés.

L'absence ou les défaillances d'un État « social » pourrait expliquer l'essor des mouvements religieux dans les quartiers pauvres, où les discours sur la « justice sociale » sont très sensibles. Parmi les partis politiques, les islamistes sont probablement les seuls à occuper le terrain social aux côtés du Roi (Fondation Mohamed V) et des mouvements associatifs.

Toutefois, les propos recueillis auprès des habitants des bidonvilles ne permettent pas d'affirmer aisément que des mouvements religieux radicaux s'y déploient et y « fonctionnent ». Interrogés sur cette question, les habitants évoquent uniquement les *mouhcinines* (*les bienfaiteurs*) - « probablement affiliés au parti islamiste », nous disent-ils - présents dans le quartier et qui viennent en aide aux populations les plus démunies pendant des périodes bien identifiées (fête de l'*Aïd*, période du Ramadan, etc.), ou qui, sous la forme de regroupements traditionnels de type « *j'maâ* »¹⁷⁷ (assemblée), organisent des cours de soutien scolaire. Les mouvements religieux dangereux que les politologues marocains¹⁷⁸ et étrangers évoquent, sont difficilement repérables dans les quartiers que nous étudions. Lorsqu'on discute de manière informelle avec les bidonvillois des douars J'did de Skhirat, comme avec ceux de Dlim, de M'taâ ou encore du douar El Kora, sur ce point, ils affirment que « le phénomène du terrorisme n'existe pas chez eux¹⁷⁹ ». Les habitants des douars de Témara nous disent, par exemple, se méfier des croyants trop pieux et ajoutent qu'ils n'hésiteraient pas à les dénoncer s'il le fallait. Ahmed, un jeune homme de 25 ans rencontré au bidonville Sahrawa de Témara, pratiquant, affirme que les discours ou les déclarations religieuses outrancières sont de moins en moins prêchées à la mosquée, de peur qu'elles soient considérées comme politiquement dangereuses et incorrectes. Il existe, selon certains habitants du douar Sahrawa, des familles où les femmes sont voilées et portent le *niqâb* (voile intégral, laissant seuls les yeux visibles). Toutefois, les habitants les connaissent bien et savent, nous disent-ils « qu'elles ne sont pas embrigadées dans un quelconque mouvement extrémiste, mais sont plutôt dans la pratique de leur foi. » « Au moment des rafles qui suivirent les attentats de Casablanca, les policiers sont venus les interroger. Les femmes en *niqâb* et leurs maris n'ont montré aucune résistance, et on les a laissés tranquilles, parce qu'ils sont loin de tout cela et qu'on les connaît bien ici dans le douar », nous disent Aïcha et Fatna, deux femmes du douar Sahrawa en 2006.

Selon Lamia Zaki [2005], tous les bidonvilles ne sont pas « infiltrés » par des terroristes salafistes. Elle n'a en effet constaté qu'une présence relativement faible des islamistes dans les bidonvilles sur lesquels elle a travaillé à Casablanca (douar Skouila, Lahjama, Carrières

177 Nous reviendrons plus en détail sur cette notion de *j'maâ*. Cf. Chapitres 5 et 6.

178 Mohamed Tozy, politologue marocain, explique dans une interview donnée au quotidien *La Croix*, du 10 octobre 2003, intitulée « Le Maroc veut contenir l'islamisme », qu'on ne peut plus, depuis les attentats, regarder l'islamisme marocain de la même façon. Selon M. Tozy, « il y a une crainte de voir surgir une génération spontanée de kamikazes au Maroc. Un peu partout, on entend des jeunes parler de *djihad*, de guerre sainte, sur fond de piétisme exacerbé ». Toutefois, constate Mohamed Tozy, une grande partie de la population a marqué très vite son rejet face aux groupuscules islamistes radicaux. M. Tozy n'établit aucun lien entre terrorisme et bidonville.

179 Sur plus d'une trentaine d'interviewés interrogés (par nous) dans les bidonvilles, tous s'accordent à dire que leur quartier n'est pas concerné.

Centrales). Elle écrit ainsi que cette absence relative « s'expliquerait avant tout par la nature changeante, évolutive et conventionnelle des allégeances bidonvilloises » [p. 123]. Les attentes trop fortes des bidonvillois dissuaderaient ainsi les islamistes de venir « recruter » au sein des quartiers pauvres.

D'un point de vue politique, peut-on faire le lien entre les bidonvilles de la ville et la montée de l'islamisme politique dans le paysage politique marocain ? Les résultats des élections municipales de septembre 2003 ont créé à l'époque la surprise en montrant des listes « péjridistes » - celle du parti de la Justice et du Développement, *Hizb Al Adala Wa Tanmia* (PJD)¹⁸⁰. Celui-ci a eu des élus au conseil municipal dans trois municipalités marocaines, dont celle de Témara, dans un Maroc pourtant alors traumatisé par les attentats encore récents. Pour autant, cela n'a pas empêché le parti qualifié « d'islamiste » de remporter la présidence du conseil municipal de Témara. Voici comment Aziz, un jeune homme qui vit dans un quartier réglementaire de la ville, interprète et juge ce succès. :

« (...) Les couches populaires entretiennent des relations très étroites avec les religieux, le religieux et le sacré. C'est pour cette raison que le parti islamique a remporté 9 sièges au conseil municipal de Témara. Les couches populaires ont un état d'esprit qui assimile le discours religieux. Les islamistes s'organisent sous la forme de *j'maâ*, et font en sorte de créer une rupture entre l'Etat et la société. Le sacré détermine le politique dans les quartiers populaires de Témara. Il suffit que les islamistes effectuent une petite action au sein des quartiers populaires, aussi minime soit-elle, pour qu'elle provoque un impact important sur les gens. Ils apparaissent comme les bienfaiteurs, les sauveurs, et accompagnent leurs gestes d'un discours religieux et sacré, faisant intervenir Dieu, son Prophète. Ils arrivent par leur discours à leur faire oublier la situation dans laquelle ils vivent. Ils quittent en quelque sorte le monde réel, pour rejoindre un monde métaphysique, où seule la parole divine compte, une vision du monde partagée entre le Paradis et l'Enfer, les bonnes actions et les mauvaises (...) ». (Aziz, habitant d'un quartier réglementaire de Témara 2019/03/04).

Un discours assez semblable est tenu par un médecin de Skhirat, interrogé par nos soins le 17 mars 2003 :

180 L'ouverture annoncée par le Roi Mohamed VI au début de son règne se voulait également l'être d'un point de vue politique. Toutefois, divers articles de presse montrent la montée du parti religieux qui se dit « modéré ». Ainsi, en 2003, trois municipalités de tailles différentes passent aux mains du PJD : Témara, Mèknès et Khénifra. Les sondages entrepris à l'occasion des élections législatives de 2007 montraient la volonté du Palais à « isoler » le PJD qui devenait trop présent sur la scène politique, selon divers instituts de sondage (*Le Journal*, du 22 au 28 avril 2006, intitulé : « Tous contre les islamistes. Comment l'État veut contrer le PJD aux élections de 2007 »). En 2007, aux élections législatives du 7 septembre, le PJD a obtenu 46 sièges et est arrivé en seconde position après l'Istiqlal. Aux élections communales de 2009, selon un article de presse paru sur le site Afrik.com, les « islamistes du PJD » sont arrivés en première position dans les villes où le mode de scrutin était celui de listes : ce parti semble rester un parti urbain dont l'électorat est issu principalement des classes moyennes et de la bourgeoisie des villes (la position qu'occupaient jadis les socialistes de l'USFP). La grande faiblesse du PJD reste sans aucun doute son incapacité à élargir son influence dans les campagnes en faisant accepter son discours auprès des notables ruraux » <http://www.afrik.com/article17146.html> (site consulté le 25 février 2010). C'est désormais un nouveau parti, créé par des proches du Roi, le Parti Authenticité et Modernité (PAM), qui fait concurrence au PJD.

L'ouverture politique laissait craindre une montée des partis islamistes. Le Roi devait démontrer sa capacité à maîtriser son agenda politique et à faire taire ceux qui le soupçonnaient de faiblesse voire d'immaturation politique. Cf. les analyses dans *Le Journal* « Tous contre les islamistes. Comment l'État veut contrer le PJD aux élections de 2007 », du 22 au 28 avril 2006 ; A ce sujet, voir aussi Lamia Zaki, Myriam Catusse, 2009, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la Justice et du Développement », in Aude Signoles (sous dir.), dossier « Les municipalités islamistes », *Critique internationale*, janvier-mars 2009, pp. 73-91.

« (...) Les intégristes regroupés au sein du PJD sont arrivés au conseil municipal de Témara, et ce grâce aux douars. Les habitants des douars trouvent du réconfort auprès de ces gens-là. Ce sont des gens désespérés et en détresse. La religion est une arme puissante et les islamistes savent comment l'utiliser auprès de ces gens-là. Le discours islamiste passe, car il trouve un terrain et des conditions favorables, des personnes illettrées qui voient leur avenir d'un œil sombre et plus particulièrement les jeunes. Les islamistes ont des moyens financiers et sont actifs d'un point de vue associatif. Qui les finance ? Ce n'est sûrement pas l'aumône et la petite contribution des bidonvillois qui va faire que les islamistes pourront payer des moutons pendant la fête de *l'Aïd El Adha* à quelques personnes nécessiteuses au sein des quartiers populaires, organiser des circoncisions gratuites auprès de jeunes garçons etc. (...) » (Médecin généraliste, Skhirat, 18/03/2003).

Dans la suite de l'entretien, Aziz comme le médecin nous apprennent que les bidonvilles ont souvent constitués des enjeux importants pour les élus municipaux et pour les députés. En investissant le champ du religieux, les leaders du PJD investissent également le champ social. Le médecin évoque pour sa part le financement des actions caritatives des *mouhcinines* (bienfaiteurs). Ceux qu'il qualifie d'« intégristes » auraient des relations avec des contrebandiers de Tanger et utiliseraient des financements de provenance illicite. Néanmoins, bien qu'il nous soit impossible de remonter la filière des financements – et bien que cela ne soit pas ni notre objet ni dans nos compétences -, les interviews avec Aziz et le médecin montrent que l'islamisme se nourrit de la misère humaine et de l'injustice.

Kacem, Hakim et d'autres personnes insistent sur ce point lors d'une discussion groupée¹⁸¹ que nous avons eue avec eux à propos de politique, au cours de laquelle nous entreprîmes une sorte de *feed-back* sur la campagne électorale de 2003. Tous nos interlocuteurs avaient participé à cette campagne électorale sous diverses bannières politiques¹⁸². Voici ce qu'ils nous disent à propos du PJD :

1ère personne du Front des Forces Démocratiques (FFD) : « Le parti islamique est un parti de *hâraka* (de regroupement). Ce sont des gens qui étaient avec moi à la Fac. Ils ont quand même une vision plus réelle et sont plus démocratiques que les autres partis. Ils ont un discours de Dieu. Ils ont des valeurs éthiques...C'est comme n'importe quel parti au Maroc. L'islamisme politique, il se rencontre dans un cadre réglementaire, c'est-à-dire avec l'État. C'est Mohamed VI qui a attribué la construction de ce parti, mais ils ont des visions des choses, selon une conception islamique. Ils ont comme point de départ l'Islam, ils ont une idéologie. Lors des élections, on voit que leur travail a porté ses fruits, parce que les gens sont à la base religieux, ils ont leur croyance entre eux. Mais la majorité d'entre eux sont honnêtes (...) ».

2ème personne appartenant au FFD : « Le PJD...c'est un parti religieux, mais nous sommes tous musulmans, alors à quoi sert ce parti au Maroc ? C'est comme le PS, le FFD, le PPS mais ils ne déclarent pas « Je suis un musulman, votez pour moi, car je représente Dieu », hein ? ».

181 J'ai pu organiser en 2003, à mon domicile à Skhirat, une discussion sur la politique locale entre plusieurs membres de divers partis politiques, tous jeunes (âgés de 25 à 35 ans), issus pour la plupart du douar El Carbone de Skhirat. Kacem, qui était la tête de liste du parti du Front des Forces Démocratiques (FFD), est titulaire d'un DEA en relations économiques internationales. Il a été directeur de la production dans une entreprise à El Jadida ; en 2003, il était à la recherche d'un emploi dans son domaine. Hakim, licencié en économie (Bac+4), Gestion des entreprises PME, est un membre du parti du Progrès et du Socialisme (PPS) qui a été placé en 2^{ème} position sur la liste de ce parti. Deux autres personnes ce jour-là les accompagnaient (membres elles aussi du FFD et du PPS). Lors de cette discussion, nous avons évoqué la manière dont les uns et les autres ont mené leur campagne électorale (thèmes abordés, déroulement, etc.). Inévitablement, la discussion a dérivé sur la percée du PJD. Nous sommes néanmoins consciente qu'une discussion « groupée » sur le PJD est un « contexte » dangereux pour ceux qui discutent livrent vraiment le fond de leurs pensées. Les discours recueillis en de telles circonstances seront donc toujours partiellement biaisés.

182 Cf. Les principaux partis politiques marocains. Annexe 1, p. 558.

1ère personne appartenant au FFD : « Le problème au Maroc... les gens à l'époque de Hassan II, il y avait des leaders politiques qui avaient opté pour un changement, pour un Maroc prospère. Il y avait l'Union des Forces Nationales Populaires, puis par la suite l'Union Socialiste des Forces Populaires, avec Ben Barka et tout ça, avec le parti de l'Istiqlal. En 1998, avec le gouvernement de Youssoufi, il y a eu quelques changements, mais quand même, les gens étaient déçus du comportement de ces gens-là... Ils n'ont rien résolu, alors qu'ils se disaient socialistes... Alors où est le refuge pour un citoyen ? Tous les partis ont alterné au pouvoir. Que reste-t-il ? Il ne reste qu'un seul parti qui a une base religieuse, qui exprime la vérité. Le PJD axe son discours sur le Paradis et l'Enfer... c'est métaphysique. Cela dépend de la croyance de chacun. C'est le parti qui est le mieux placé pour convaincre, car il joue sur la croyance spirituelle des gens ».

2ème personne appartenant au FFD : « Pour accéder à la commune, tu dois faire parti du PJD, c'est plus facile tu peux convaincre n'importe qui ».

1ère personne appartenant au FFD : « Même si tu ne leur [aux bidonvillois] fournis rien matériellement sur le terrain, tu joues sur le spirituel. « Tu n'as rien ici-bas, mais tu auras tout ce que tu veux dans l'au-delà, chez Dieu ». Les membres du PJD jouent sur la vie antérieure. Même si tu échoues sur le terrain... Mais n'oubliez pas que le PJD, c'est un parti qui regroupe des gens qui ont des principes de base et gèrent plusieurs communes : Méknès, Témara... et ils vont réussir, car ils ont une vision à long terme. Ce sont des gens qui sont sympas... mais c'est ça la politique ! » (Extrait d'une discussion groupée autour de 4 jeunes (partis PPS et FFD), Skhirat, 15/05/2004).

Selon Kacem et les autres, les péjridistes auraient, durant la campagne électorale, dénoncé la corruption, présentée comme nuisible au bon déroulement de la vie politique locale et nationale. Ils auraient en outre présenté l'État comme « impuissant » et se seraient positionnés comme la véritable alternative

Rabeha et son mari Rachid vivant au douar Sahrawa, nous disent avoir voté pour la liste du PJD, le parti de la lampe à huile (c'est l'emblème du parti, en tant que symbole de la lumière et de la transparence)¹⁸³. Voici comment ils expliquent leur vote pour un tel parti :

« On a voté pour le PJD parce que c'est un parti alternatif. On a longtemps voté pour des gens qui se sont toujours moqué de nous. Alors on tente ce nouveau parti. Ils sont religieux et a priori *ki tikou ou ki khafou Allah* (ils ont peur de Dieu, ils sont honnêtes). Leur programme était intéressant. La tête de liste, on ne le connaissait pas, mais on savait qu'il était intelligent, qu'il avait fait des études à l'étranger ; il sait lire et écrire. Ce n'est pas comme tous les autres qui ne savent que distribuer de l'argent et sont des voleurs. C'est vrai que les kamikazes leur ont fait de la mauvaise publicité, mais durant leur campagne, ils nous ont bien expliqué qu'ils étaient différents des autres. Les autres sont des malades ! A présent, il [le maire PJD] a fait beaucoup pour la ville (...) »
Rabeha, Rachid, douar Sahrawa, 2006.

Lassés des promesses non tenues, Rachid et Rabeha, comme beaucoup d'autres de leur entourage familial, ont préféré tenter le changement. Leurs exigences envers les candidats ont, elles aussi, changé : ils demandent ouverture d'esprit, compétences intellectuelles, expression de la modernité, etc. Or seul le PJD semble symboliser le renouveau partisan. Comme l'ont souligné certains analystes [Bennani-Chraïbi, Catusse et Santucci, 2004], ce parti a fait la preuve de grandes capacités d'organisation et de mobilisation et a su « inventer la proximité politique » [Catusse, 2004, p. 97] en s'appuyant sur un réel enracinement social, une discipline interne

183 Pour les élections, chaque parti est représenté par un emblème, qui se retrouve sur tout le matériel électoral, afin de faciliter l'expression du vote aux analphabètes.

exemplaire et une très forte empathie idéologique avec les attentes des électeurs, à travers un discours plus vertueux et moralisateur que strictement religieux, et en étant particulièrement réceptif aux besoins des couches populaires [Santucci, 2004].

Mohamed Tozy, explique quant à lui, que l'islamisme radical gêne les mouvements politiques traditionnels conservateurs dans la mesure où ceux-ci cherchent, surtout depuis les attentats terroristes, la normalité et la crédibilité [2007]. Par contre, les péjdistes se présentent comme des nationalistes modernistes (à l'inverse des mouvements salafistes). Dans un entretien qu'il nous a accordé en 2006, le maire péjdiste de Témara, Moh Rejdali¹⁸⁴, nous explique que son parti cherche effectivement à montrer sa différence par rapport à l'Islam radical ; il clame que les péjdistes arriveront au pouvoir par les urnes comme cela le fut pour son cas. Le leitmotiv des péjdistes est de réformer la société, de la moraliser, de mettre en œuvre une vision « technocratique¹⁸⁵ » et non pas d'imposer « l'idéologie islamiste » dans les villes qu'ils gèrent. Leur objectif est la mise à niveau globale de la ville. Son parti, nous dit-il, « se veut progressiste ». Pour illustrer ses propos, il nous donne l'exemple des transformations et des chantiers qu'il a engagés dans « sa » ville en insistant sur sa volonté de la dynamiser par le dédoublement des artères principales, la construction d'un marché de gros de la volaille et du poisson, le lancement d'opérations de relogement des bidonvillois, l'aménagement d'un parc de loisirs et la construction d'une salle couverte omnisports, etc. Il dit se démarquer des salafistes notamment par sa volonté « d'accueillir au sein de la ville une enseigne de supermarché Acima (filiale d'Auchan) qui vendra de tout, même de l'alcool » Et ce, affirme-t-il au risque de voir son électorat traditionaliste se détourner du parti du PJD¹⁸⁶. Car c'est l'ensemble des citoyens que le maire PJD vise. Or, les habitants, nous dit-il, « sont très contents de la présence du nouveau supermarché. Cela leur apportera une nouvelle qualité de vie ».

184 L'hebdomadaire *Le Journal*, dans son numéro daté du 10 au 16 décembre 2005 et intitulé « *Villes islamistes. Le pragmatisme des maires PJD* », présente le maire de Témara comme étant « le diplomate » et dresse son parcours politique et professionnel. On apprend « qu'il intègre *Chabiba Islamia* (la *Jeunesse Islamique*), à savoir la principale organisation islamiste de jeunesse clandestine marocaine des années 1970-1980, fondée au début des années 1970 par Abdelkrim Moutîf) la veille de sa sécession en 1981. Il a fait son chemin avec Abdelilah Benkirane et consorts sous l'enseigne de la *Jamaâ Islamia* qui va devenir par la suite le Mouvement de l'Unité et de la Réforme (MUR). Son parcours professionnel est brillant. Lauréat de l'Institut Agronomique de Rabat, il s'envolera vers l'Angleterre pour parfaire ses études supérieures. Fort de sa formation en Grande-Bretagne où il a tissé un réseau de chercheurs internationaux qui travaillent sur les questions de l'environnement, Moh Rejdali finira par devenir un expert international en écologie. Au Maroc, il enseigne à l'Institut Agronomique et Vétérinaire de Rabat, où il jouit d'une bonne réputation aussi bien auprès de ses collègues qu'auprès des ses étudiants. Moh Rejdali parle et écrit aussi bien en arabe, qu'en français ou en anglais » (p. 24).

185 La vision technocratique est celle qui fonde son action sur le savoir. « Elle fonde une raison théorique, dont l'activité est de reconnaître ce qui est, et dont l'horizon est la science telle qu'elle porte sur des faits ». Ali Bouabid, Amina El Messaoudi, *Le Cercle d'analyse politique*, 2007, in *Les Cahiers bleus*, « Technocratie versus démocratie ? », n°9, p. 24.

186 Les députés du PJD, à travers le quotidien *Attajdid* (septembre 2005), ont mené une véritable campagne contre les points de vente d'alcool qui « corrompent » les quartiers pauvres. Dans une édition électronique de *Jeune Afrique*, on apprend que la polémique est née à la suite de la publication par *Bayt Al-Hikma* (Maison de la Sagesse) - une association non religieuse qui s'occupe de questions sociales - d'un communiqué appelant à la levée de l'interdiction de la consommation et de l'achat d'alcool par les Marocains. On apprend également qu'en « mai 2009, une partie de la population de Salé (la ville jumelle de Rabat), encadrée par des militants du Parti Justice et Développement, avait tenu un sit-in devant un centre commercial fraîchement construit pour protester contre la vente d'alcool ». <http://www.jeuneafrique.com/Article> (site consulté le 23 janvier 2010).

Ainsi, l'équation « mobilisation islamiste = expression de la misère sociale » est loin d'être vérifiée en ce qui concerne les quartiers sur lesquels nous avons mené nos investigations ; à tout le moins, elle doit être sociologiquement maniée avec beaucoup de précautions [Burgat, 2005]. Car, comme l'écrit l'hebdomadaire *Le Journal*¹⁸⁷ ce ne sont pas tant les classes pauvres qui votent massivement pour le parti du PJD, que les classes moyennes et certaines couches éclairées de la société urbaine.

L'urbanité comme la citoyenneté ne sont pas des notions qui s'appliquent uniquement aux quartiers « clandestins ». Au début du présent Chapitre nous les avons approchées de loin, car nous avons préféré insister sur la « territorialité », notion qui fait plus sens au bidonville que dans les quartiers « clandestins ». L'urbanité, comme la citoyenneté, ne sont pas en effet, en tant que telles clairement énoncées par les bidonvillois qui « se réfugient derrière leurs baraques » et qui offrent sur ces sujets un discours ambivalent et contradictoire, naviguant entre : « Nous sommes des urbains/citadins » et « Nous ne le sommes pas parce que nous vivons dans des habitations indignes de la ville » (contestation de l'ordre urbain). Ils se distinguent ainsi des habitants qui vivent dans le « clandestin », lesquels n'hésitent pas à (se) mettre en scène leurs pratiques (et dans leurs discours) pour manifester leur urbanité ou leur citoyenneté.

C- LES QUARTIERS D'HABITAT CLANDESTINS : UNE URBANITÉ EN QUESTION

La partie ci-dessous se fixe deux ambitions : fournir les raisons qui poussent certains habitants à intégrer le « clandestin », même si nous avons déjà fourni quelques éléments explicatifs au début de ce Chapitre (hausse des loyers dans le parc du logement locatif régulier, flambée de la hausse du prix des terrains dans les quartiers réguliers des villes de Rabat et de Témara) – en présentant les stratégies et les parcours résidentiels de 3 familles ; puis, présenter les pratiques d'appropriation de l'espace habité qui participent de l'ancrage territorial¹⁸⁸ – ce qui constitue les prémices d'une territorialisation¹⁸⁹. L'examen des processus de territorialisation des habitants nous permettra de mettre en évidence les formes de socialisation et des normes de sociabilités, et nous montrerons ainsi qu'elles ne sont finalement pas si éloignées de celles des habitants des quartiers bidonvillois.

Nous commencerons par une remarque préliminaire, destinée à préciser le sens des termes d'« urbanité » et de « citoyenneté ». Ces deux notions, complexes et discutées, sont-elles synonymes, ou se situent-elles de manière complémentaire l'une de l'autre, ou encore

187 *Op. cit. Le Journal*, présente un diagnostic plutôt positif des villes gérées par des élus du PJD.

188 L'ancrage territorial renvoie à un processus de territorialisation ou de construction territoriale [Semmoud, 2010, p. 23].

189 Nous rappelons que la notion de territorialisation recouvre l'idée d'ancrage et de construction d'un territoire, en tant que processus individuel et collectif.

correspondent-elles à deux notions distinctes ? Pour de nombreux auteurs, « urbanité » et « citoyenneté » sont synonymes, pour d'autres ce sont deux notions différentes. La distinction entre urbanité et citoyenneté a été formalisée par P. Signoles et M. Lussault [1996] et par J. Lévy et M. Lussault [2003] pour qui la citoyenneté renvoie aux pratiques et aux représentations des individus et des groupes, appréhendés comme des acteurs sociaux. « La citoyenneté constitue un ensemble - très complexe et évolutif - de représentations nourrissant des pratiques spatiales, celles-ci en retour, par réflexivité, contribuant à modifier celles-là » [J. Lévy et M. Lussault, 2003, p. 160]. L'« urbanité » renverrait par contre au « caractère de ce qui est urbain » ou encore à la « civilité », c'est-à-dire à l'« ensemble de traits de comportements positifs, impliquant courtoisie, respect de l'autre, bonnes mœurs et usages (...) que l'on assurait être le propre des citoyens par opposition aux habitants de la campagne » [Brunet, Ferras, Théry, 1992, pp. 498-499].

Les réflexions et le débat de certains chercheurs¹⁹⁰ travaillant sur les villes du Sud ou, plus précisément sur le Maghreb, sont tout autres. Les bidonvilles comme les quartiers « illégaux » démunis d'infrastructures et d'équipements, ont été analysés comme une menace pour les villes. Ainsi, dans les années 1980, Mohamed Naciri refuse de qualifier de « citoyen » les nouvelles populations des villes en réservant le terme uniquement aux populations urbaines de souche. Quant à Rachid Sidi Boumedine [1996], il propose de réserver le terme de citoyenneté, « qui renvoie en premier lieu à une catégorie d'acteurs, à l'analyse des constructions identitaires, à la compréhension des manières *d'être de la ville* - et, donc, des systèmes de représentations -, plutôt que des manières *d'être dans la ville*, définies, quant à elles, comme urbanité » [Lussault, Signoles, 1996]. La réflexion sur les villes est aussi abordée sous l'angle des pratiques et des représentations des habitants. Même les plus pauvres sont considérés comme des acteurs sociaux. Les recherches se structurent donc autour de différentes notions : d'habiter et d'appropriation de l'espace [Navez-Bouchanine, 1991 ; Florin, 1999] ; de compétences citoyennes [Berry-Chikhaoui, 2000] ; ou encore de territorialités [Signoles, 2005].

Toutefois, avant de nous attacher à montrer que les habitants des quartiers clandestins sont des citoyens à part entière, nous rappellerons brièvement les raisons qui ont poussé les habitants de ces quartiers à les construire et/ou à s'y installer et à y vivre. Puis nous retracerons quelques trajectoires résidentielles d'habitants qui vivent aujourd'hui dans ce type d'habitat.

1. L'installation des habitants dans les quartiers d'habitat « clandestins »

a) Pourquoi les habitants s'installent-ils dans l'habitat clandestin ?

La croissance urbaine et l'exode rural ne peuvent à eux seuls expliquer que les habitants se dirigent vers l'habitat clandestin. Nous rappelons qu'en dépit de l'action de l'État et du secteur privé s'exprimant par la production de lotissements et la construction de logements, le marché du logement n'a au Maroc, jamais réussi à satisfaire la forte demande en logements, notamment,

¹⁹⁰ Nous ne voulons en aucun cas généraliser nos propos et opposer les chercheurs travaillant sur les villes du Sud et les autres. P. Gervais-Lambony, à titre d'exemple et qui a travaillé sur l'Afrique Subsaharienne, etc. développe la même conception de la citoyenneté que P. Signoles et M. Lussault.

celle émanant des couches sociales à revenus modestes. Le phénomène de l'habitat clandestin a été aggravé par l'épuisement des réserves foncières de l'État, mais aussi par le fait que l'offre en terrains équipés et en logements ne correspondait pas aux possibilités des ménages à faibles revenus. L'habitat clandestin a également été favorisé par la résistance accrue des propriétaires privés qui se sont opposés à ce que leurs terrains soient utilisés au profit de projets d'habitats initiés par les organismes publics [Tlemçani, Missaoui, 1998].

Contrairement aux bidonvilles dont les habitants sont en grande majorité issus d'un milieu rural et pauvre, les habitants des quartiers non réglementaires proviennent de milieux sociaux plus diversifiés. L'origine géographique des habitants révèle généralement une prédominance d'urbains. Ainsi, comme le souligne Mohamed Ameer [1989], l'émergence de ces quartiers est le produit de la mobilité intra-urbaine plutôt que de l'exode rural. Pierre Signoles rejoint l'analyse de Mohamed Ameer en indiquant que la population des quartiers non réglementaires est composée d'une fraction non négligeable d'individus solvables, mais également de néo-citadins « revendiquant avec force leur « droit à la ville » et dont les capacités de contestation et de révolte sont, semble-t-il, plus affirmées que celles de ceux qui, jadis, ont peuplé la première génération de bidonvilles ou se sont agglutinés, paupérisés, dans les centres historiques » [Signoles, 1999, p. 29].

Selon une estimation effectuée en septembre 2001 dans le cadre du Programme national d'Action pour la Résorption de l'Habitat Insalubre (PARHI)¹⁹¹, environ 3 575 habitants habiteraient les quartiers de Khalouta I, II et Sidi M'Ghar, soit près de 650 ménages. Cette étude entreprise par la délégation régionale de l'Habitat¹⁹² de la préfecture de Skhirat-Témara (2002), nous apprend par ailleurs que la population de ces quartiers est relativement jeune, puisque 57% de leurs habitants ont moins de 25 ans. Le niveau d'instruction comme les catégories d'activité sont relativement variés, avec une prédominance d'ouvriers (39%). Les services à domicile (bonnes, femmes de ménage) arrivent en seconde position, avec 18% des chefs de ménage, avant le commerce (10%), l'administration, l'enseignement, les services et le transport (8%). Le reste des actifs est essentiellement employé dans l'industrie, le bâtiment ou l'artisanat. Les revenus sont inégaux d'une famille à une autre, variant de 500 et 3 500 dirhams selon le nombre d'actifs et l'activité exercée. Ces trois quartiers sont donc socialement hétérogènes. Quant à l'origine géographique des habitants, elle est également diverse: « Du nord, du sud, de Béni-Mellal, de Zaër, etc. », ce qui expliquerait le toponyme du quartier : « Khalouta », du verbe « khalèt », qui signifie « mélanger ». En 2004, 'Imad nous dit : « On est venus ici et on s'est mélangé, on s'est mélangé et cela a donné « Khalouta » ».

191 Lors de l'élaboration du PARHI par le département de l'Habitat, les quartiers en question ont fait l'objet d'enquêtes en vue de la programmation d'un projet de restructuration, prévue en 2002. « GOLD ETUDES », *Étude de faisabilité pour la restructuration de l'habitat non réglementaire : cas des quartiers Sidi M'ghar, Khalouta I, II à Témara*, 2002.

192 La délégation de l'Habitat est un service régional rattaché au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

b) Récit de parcours résidentiels de familles à Khalouta I

Nombreux sont les travaux qui ont traités des mobilités résidentielles dans les recherches urbaines dans le Monde arabe. A. Deboulet, [1993] a analysé les processus de redistribution des citadins à l'intérieur du Grand Caire ; B. Florin [1999] a étudié les itinéraires des habitants vivant dans les grands ensembles du Caire, en ciblant ses analyses sur les mobilités d'un côté, les processus de territorialisation de l'autre. F. Navez-Bouchanine et F. Dansereau, ont mené des recherches concernant les stratégies résidentielles mises en œuvre par les ménages des quartiers sous-intégrés marocains. Elles montrent à cette occasion que les bidonvillois effectuent des « choix qui ne s'opèrent ni par défaut, ni par hasard, ni non plus en ne tenant compte que du seul futur immédiat » [Dansereau, Navez-Bouchanine, 2002, p.24]. Nous pouvons également citer les travaux de M. Chaabi, [1981], ceux de P. Signoles et al. [1999]. Ces recherches ont très justement montrés que les mobilités sont un fait social global. La plupart des travaux qui se sont intéressés aux quartiers périphériques et non réglementaires indiquent que les habitants de ces nouveaux quartiers sont fréquemment d'origine urbaine et que, lorsque ce n'est pas le cas, ils ont une connaissance et une expérience de la ville dont ils se servent pour effectuer le choix du nouveau quartier de résidence et pour réaliser leur insertion urbaine. Les mobilités résidentielles correspondent à « des changements de résidences des populations urbaines au sein de l'espace urbanisé et péri-urbanisé » [Signoles et al., 1999, p.46].

Les raisons pour entreprendre une mobilité résidentielle sont diverses et nombreuses. Les unes sont justifiées par une chaîne d'arguments qui influent sur les orientations prises par les itinéraires résidentiels. Elles sont associées à une recherche de qualité de vie et de confort, à un rapprochement avec des membres de la famille déjà sur place, à un logement plus grand ou mieux situé. La mobilité est donc choisie et réfléchiée par les habitants. Ces habitants nous ont dit aussi avoir développé des stratégies résidentielles. Cette notion de « stratégie » implique que les habitants sont considérés comme des acteurs à part entière dans le processus d'urbanisation d'une ville et disposent d'une liberté d'action et de lucidité dans leurs pratiques résidentielles. Les autres, tiennent à des motifs indéterminés et sont associées aux hasards et à la nécessité : « Je suis ici (à Khalouta I) parce que je n'ai pas eu le choix. Le prix des terrains était moins cher ici il y a une dizaine d'années et je ne pouvais rien acheter ailleurs. Les prix des terrains et des constructions étaient attractifs, j'ai agi en fonction de mes moyens. C'était la seule façon pour que j'accède à la propriété. » (Driss, 57 ans, 2005). Ainsi, comme l'indique Nora Semmoud, « la mobilité résidentielle des ménages est généralement motivée par le désir d'améliorer leurs conditions d'habitat ou de parvenir à un type d'habitat qui reflète une position sociale acquise et par la volonté d'accéder à la propriété » [2010, p. 21].

Nous avons recueilli entre 2004 et 2005 des récits sur leurs itinéraires résidentiels auprès de six familles. Ils nous permettent de mieux comprendre les enjeux qui les ont conduits à habiter un quartier clandestin (Khalouta I). Parmi les six familles étudiées, cinq sont issues du milieu urbain, où elles vivaient dans un logement en dur, ce qui ne signifie pas qu'elles ont échappé aux conditions difficiles (entassement, suroccupation du logement, insalubrité, etc.) - bien au

contraire -. Pour certaines, c'est ce qui a motivé en partie leur départ.

La mobilité résidentielle vers le quartier Khalouta I a été effectuée par des citoyens en quête d'un logement, en particulier pour les six familles rencontrées à Khalouta I entre 2004 et 2005. Nous pouvons distinguer des mobilités allant du centre de Témara vers sa périphérie proche et d'autres depuis les périphéries de Rabat vers une autre périphérie, celle de Témara. Plusieurs familles sont originaires des quartiers périphériques de Rabat, notamment de Akkari ou de l'Océan. Ces familles appartiennent pour la plupart d'entre elles à la classe moyenne et elles cherchent la possibilité d'accéder à la propriété. On a vu arriver ensuite dans les années 1990, des populations originaires des quartiers centraux de Témara qui, fatiguées par des années de location ou de sous-location de logements souvent étriqués et insalubres, ont décidé de recourir au clandestin. Celles-là, sont passées d'un logement à un autre, avant de se fixer à Khalouta I.

Avant de s'installer dans le quartier de Khalouta I, toutes les familles interrogées sont - à l'exception de l'une d'entre elles - d'abord passées par une phase locative. En effet, les populations suivent un itinéraire avec des statuts d'occupation des logements différents en fonction de divers paramètres : statut matrimonial, insertion professionnelle, intégration urbaine, etc. Le choix de la localisation du logement actuel est souvent lié au lieu de travail¹⁹³ mais plus encore au type de logement disponible, à l'opportunité d'accéder à la propriété plus facilement et de manière moins onéreuse, à la taille des logements plus grands¹⁹⁴.

A la recherche d'une amélioration des conditions de vie

Pour la famille de Taoufik, 46 ans, originaire d'Agadir, l'installation dans le quartier de Khalouta I et l'intégration à la ville de Témara s'est effectuée par le biais du travail. C'est l'activité professionnelle du chef de ménage comme employé de bureau au sein d'une cimenterie, qui l'a incité à venir s'installer à Témara en 1982. Après avoir tenté la colocation avec d'autres familles dans plusieurs logements médiocres et au confort réduit situés au centre de Témara, Taoufik et sa femme Leïla (couturière à domicile) se sont renseignés sur le marché du logement et des maisons en vente vacantes. Mais la cherté de l'immobilier a détourné la famille du marché traditionnel et l'a orientée vers le marché parallèle. Ainsi, compte tenu de leurs ressources disponibles, le clandestin leur est apparu comme l'ultime recours pour accéder à un logement en propriété. La famille avait un projet, et elle ne pensait pas à l'origine se diriger vers un quartier clandestin. Elle pensait, comme de nombreuses autres familles de leur entourage, que ces zones d'habitat étaient occupées par des couches sociales marginales et défavorisées s'adonnant à des activités informelles. Le couple ne supportait plus les conditions de vie en colocation ou en location, dans des « immeubles bruyants, sales parfois », « où la propriétaire ne peut s'empêcher de venir vous importuner » et où il faut partager toilettes et cuisine » (Leïla, 2004). L'opportunité

193 Seules deux familles sur les six ont fait le choix du quartier par rapport au travail. Les chefs des quatre autres ménages travaillent à Rabat. La motivation principale des six familles interrogées reste avant tout la facilité d'accéder rapidement à la propriété

194 L'accession à la propriété est une des principales raisons qui les décide à habiter un quartier clandestin.

d'un achat dans un quartier non réglementaire s'est présentée, la situation familiale (l'arrivée d'un nouvel d'un enfant, alors que le couple en avait déjà trois), ajoutée à la volonté de s'ancrer territorialement et de se sentir « chez soi » les a très vite poussés à se diriger vers Khalouta I.

Des opportunités foncières inespérées pour la famille de 'Imad

La famille de 'Imad (chef de famille, 54 ans) est arrivée en provenance du douar Sahrawa, étant entendu qu'elle est originaire du monde rural. Arrivée de la campagne du Rharb, elle a emménagé au douar Sahrawa à la fin des années 1970, le chef de famille étant en quête d'un travail. L'installation dans le bidonville, malgré sa position centrale, ne l'empêche pas de vouloir le quitter assez rapidement. Les conditions de vie sont difficiles, « même si celles de la campagne n'étaient pas toujours évidentes » ; « le mélange des populations au sein du bidonville » est mal vécu. La vie dans le bidonville n'est pas à l'image de ce qui avait été imaginé de la ville, lorsque la famille a quitté sa campagne. Le bidonville, insiste 'Imad, a uniquement été un « lieu de transition », un tremplin pour accéder à une autre forme de logement. Il a servi de « sas d'entrée » en ville, où à pu se dérouler une étape intermédiaire du cycle de vie avant que l'on puisse choisir un logement correspondant mieux aux souhaits. Dès le début des années 1980, 'Imad a vu que des parcelles de terrain se vendent à Khalouta I à des prix abordables. Il se renseigne et achète peu à peu un lot de 150 m² auprès de M. Frindy¹⁹⁵, sur lequel il construit une petite maison (3 pièces et 1 cuisine) en rez-de-chaussée ; la construction est effective « de nuit ¹⁹⁶ ». L'achat¹⁹⁷ se fait par acte adulaire, au prix de 30 dirhams le mètre carré, « un bon prix » selon 'Imad. En achetant sa parcelle, 'Imad a bien connaissance de la situation illégale du quartier, de l'absence d'infrastructures et de branchements à l'eau et à l'électricité, même si, au moment de l'achat, les vendeurs lui ont certifié qu'en « six mois le quartier serait équipé ». Ce quartier, nous dit-il « c'était comme si on était à la campagne. On était peu nombreux et malgré le manque d'eau et d'électricité, on y était bien. On s'approvisionnait comme on le pouvait en eau, depuis les bornes-fontaines installées dans le centre de Témara ; on transportait l'eau à dos d'âne ; ensuite l'État a installé des bornes-fontaines dans le quartier. Alors on chargeait les bidons, c'était toujours mieux que de vivre dans le douar (bidonville). Au moins, on était chez nous. Les gens étaient gentils, simples, *m'nadmin* (respectueux, civilisés), bien différents de ceux qu'on avait pu côtoyer au douar » ('Imad, 2004). 'Imad a tout de suite ressenti un attachement fort pour le nouveau lieu qu'il investissait. De plus, construire en milieu clandestin comportait pour 'Imad quelques avantages: non seulement les prix des terrains étaient bas, mais ceux de la construction l'étaient tout autant, grâce à un travail plus souple, une organisation efficace et des économies sur les matières premières qui entraient dans le processus de la production.

195 M. Frindy était avec M. .El Moqri l'un des principaux lotisseurs clandestins de Khalouta I, auprès de qui plusieurs familles ont acheté des lots dans les années 1970-1985.

196 Comme c'est le cas de beaucoup de quartiers non réglementaires dans de nombreuses villes du Tiers Monde, où les lotissements ont souvent été construits de nuit pour échapper à la réglementation et aux autorités locales.

197 Ayant vendu ses biens à la campagne (terrain et bétail), 'Imad pourra payer son terrain sans avoir à emprunter de l'argent.

Quand le réseau familial incite à l'installation dans le clandestin : le cas de la famille d'Ahmed

L'investissement dans l'habitat clandestin peut aussi être lié aux attaches¹⁹⁸ dont les familles peuvent disposer en arrivant. En effet, pour trois des familles interrogées, leur arrivée à Khalouta I dans les années 1980 s'est effectuée sur le modèle du rapprochement familial ou amical. Ils ont perçu ces « mains tendues » comme des occasions pour venir acheter ici des lots et s'installer dans le quartier. Cette raison a très souvent décidé des familles à franchir le cap pour s'aventurer dans le « clandestin », parce que, à cette époque, « beaucoup de maisons étaient détruites¹⁹⁹ ». Parmi les trois familles concernées²⁰⁰, celle de Ahmed a d'abord cohabité avec celle de son frère (marié et ayant des enfants) qui vivait déjà à Khalouta I depuis le milieu des années 1970, avant de se décider à y acheter un lot de terrain. Ahmed, enseignant dans le secondaire à Rabat et père de trois enfants, nous explique que la cohabitation avec la famille de son frère l'a aidé à se projeter dans le quartier et lui a permis de savoir si celui-ci lui convenait réellement. Sa présence quotidienne dans le quartier lui a également donné la possibilité d'activer les réseaux d'intermédiaires et d'obtenir plus rapidement un lot auprès d'un lotisseur clandestin. Pour les deux autres familles, le même schéma se répète - avec quelques variantes - ; elles ont acheté un lot dans un terrain qui a été morcelé clandestinement, mais elles ne construiront pas immédiatement et l'habiteront que dix années plus tard²⁰¹. La « confiance » (savoir avec qui on traite) a souvent été mise en avant comme un facteur essentiel pour décider de l'installation dans le clandestin. Par conséquent, s'adresser à un membre de la famille, que l'on connaît nécessairement bien, autorise plus facilement « à traiter » avec un lotisseur clandestin, souvent celui avec lequel son parent a déjà conclu. En ce cas, les « migrants » reçoivent une aide importante à leur installation puisqu'un arrangement résidentiel (hébergement), ou de réseau, est ainsi mis en place « le temps de trouver un logement ».

198 Elsa Colsado [2008], dans un article intitulé : « Itinéraires d'individuation dans la périphérie de Marrakech : mobilités résidentielles et recompositions territoriales d'habitants de classes moyennes », in *Les Cahiers d'Emam*, n°16, pp. 38-51, montre le contraire de ce nous remarquons ici. Elle indique que les familles en mobilité résidentielle chercheraient à se « distancier » de la famille ou du voisinage. Contrairement à nos quartiers, l'auteur a travaillé sur des quartiers périphériques « légaux », qui sont des lieux de mixité résidentielle où coexistent des maisons économiques, des immeubles de moyen standing, des villas et des résidences fermées. Cette configuration explique probablement le choix opéré par les familles : « nos » familles recherchent le « rapprochement familial » parce qu'il lui permet de mieux accéder aux réseaux informels dans la quête d'un logement dans un contexte de « clandestinité » du quartier; alors que les ménages sur lesquels E. Colsado a travaillé disposent de toutes les informations nécessaires et n'ont donc probablement plus besoin de l'aide du réseau familial pour s'insérer dans la ville.

199 Des « descentes » y étaient souvent effectuées par les autorités locales pour détruire les maisons ou les surélévations qui avaient été réalisées le plus souvent de nuit. Ces destructions étaient censées dissuader les habitants de construire leurs lots.

200 Les familles sont issues des quartiers populaires de la périphérie de Rabat, le quartier de Akkari pour deux d'entre elles et celui de l'Océan pour la troisième.

201 Les familles avaient décidé d'attendre que les équipements (eau et électricité) soient introduits dans le quartier pour construire leur lot, car elles ne voulaient pas prendre le risque de voir leurs habitations détruites par les autorités. Toutefois, voyant que l'équipement du quartier évoluait peu, et que les maisons qui étaient construites – sur des lots achetés quelques années auparavant n'étaient pas systématiquement détruites, - elles finirent par prendre le risque de s'y installer et d'y construire leur maison.

La « tolérance » que manifestaient les pouvoirs publics à l'égard des quartiers clandestins dans les années 1970 et 1980 a permis aux familles de courir le risque de s'installer dans ce quartier. Nos enquêtes nous ont en effet révélé qu'investir dans un quartier qualifié de « clandestin » impliquait des risques, par exemple en matière de régularisation du foncier²⁰². Quitter un environnement familial pour en retrouver un autre, la menace quasi permanente de destruction qui pèse sur leurs nouvelles maisons sont des inconvénients réels mais ils ne constituent pas intrinsèquement un handicap suffisant pour dissuader les familles, notamment celles appartenant à la strate inférieure des classes moyennes, de s'installer dans le clandestin. Toutes sont bien évidemment conscientes d'être en situation fragile, mais aucune ne regrette son choix, et toutes espèrent que, un jour ou l'autre leur quartier sera reconnu et équipé.

Faute de réponses adaptées à leurs besoins dans les conditions exigées par le marché légal et réglementé, les populations de classes moyennes considèrent le clandestin comme la solution à leurs problèmes de logement. Pour y parvenir, beaucoup suivent un long cheminement qui les mène d'un logement en location situé en centre-ville, à un autre en périphérie pavant d'aboutir dans le clandestin, où elles peuvent enfin auto-construire. En accédant ainsi à un logement qui leur appartient en propre, la plupart des familles concernées, malgré les nombreux sacrifices auxquels elles ont dû consentir, éprouvent la satisfaction d'une stabilité urbaine. Le sentiment d'être propriétaire, que les habitants de Khalouta I nous ont indiqué ressentir fortement en nous disant que, enfin, ils étaient « chez eux », « en ville », prime largement sur les inconvénients liés à l'absence des équipements les plus élémentaires et à la situation foncière généralement « peu claire ».

2. Les pratiques sociales et spatiales des habitants d'un quartier sous-équipé

Comme l'écrit Nora Semmoud, « dans leur lieu d'ancrage actuel, les ménages s'ingénient à signifier cette ascension sociale à travers leurs nouveaux modes de vie, les significations nouvelles qu'ils donnent au quartier et l'aménagement de leur habitat » [2010, p. 21]. En effet, les populations qui habitent le clandestin inventent en permanence des solutions originales pour répondre aux situations souvent imprévues auxquelles elles sont confrontées.

a) Adaptation et intégration des habitants dans les quartiers clandestins

Aux plans architectural et urbanistique, l'habitat « clandestin » développe des formes à la fois empruntées au modèle occidental et à celui traditionnel, local.

²⁰² Il faut rappeler ici que la régularisation du foncier, d'un point de vue juridique, renvoie à un ensemble de procédures lourdes et complexes, puisque, à quelques exceptions près, les lots ne sont pas immatriculés. L'immatriculation des lots constitue l'un des objectifs principaux des habitants qui espèrent ainsi que soit reconnu leur droit de « propriété ». Les obstacles à la régularisation sont nombreux, selon la déléguée à l'Habitat rencontrée en 2003, puis régulièrement en 2004. Selon elle, certains terrains portent toujours les noms des propriétaires initiaux ainsi que ceux des propriétaires successifs. Les *samssar* (intermédiaires), de mèche avec les lotisseurs clandestins (qui signent grâce à eux les contrats de vente avec les propriétaires du sol), revendent certaines parcelles à d'autres clients : il y a donc parfois plusieurs propriétaires pour le même lot. L'inexistence de plans de morcellement des terrains approuvés par l'administration confirme que le processus de régularisation du foncier risque d'être difficile.

Les plans cadastraux des quartiers de Khalouta I et II et de Sidi M'Ghar indiquent que les parcelles sont régulières car elles s'inscrivent dans un plan en damier. L'explication de cette organisation spatiale résulte du fait que le parcellaire a été réalisé par des géomètres. Les habitations²⁰³ sont relativement éloignées les unes des autres et « mitent » l'espace. Bien aéré, le quartier offre des espaces verdoyants.

Plusieurs constructions de Khalouta I, ont été réalisées sans études techniques et sans plans d'architectes, sur des terrains non équipés au préalable et non raccordés aux réseaux. Par ailleurs, la morphologie des habitations construites, lesquelles sont « auto-produites », révèlent les possibilités et les moyens financiers dont chaque famille dispose. Le quartier est constitué d'un ensemble disparate de constructions, puisque des maisons basses, à l'image de ce que l'on peut observer dans les campagnes (maisons dotées d'un toit-terrasse et d'une petite cour, appelé *m'rah*'), y côtoient d'autres maisons qui ont subi des surélévations (un ou deux étages).

Voici quelques observations tirées de notre carnet de terrain qui précisent quelque peu cette hétérogénéité de paysage d'un quartier clandestin :

Fatna nous invite à prendre le thé chez elle. Nous acceptons bien évidemment avec empressement, curieuse de découvrir son espace privé. Nous longeons la ligne de chemin de fer depuis la gare de Témara, où nous nous sommes rencontrées. Fatna revenait du marché, où elle vend des vêtements usagés. Nous marchons pendant 5mn à peu près. Je lui demande si certaines de ces maisons sont à l'abandon, elle me répond que toutes sont occupées : soit elles appartiennent à leur propriétaire qui y vit, soit elles sont en location.

Sur notre droite, se dressent des maisons basses, mais aussi des maisons à plusieurs étages non peintes et qui sont d'apparence récente ; d'autres sont en phase de construction, d'autres encore dans un état de délabrement avancé. C'est le cas de la maison de Fatna et de sa famille. Fatna et sa famille se partagent une superficie de 100 m². Sa maison est basse, de couleur ocre rouge. L'aspect extérieur est « détérioré », du fait que les blocs de parpaings sont troués, comme si on avait voulu les casser. Le toit est recouvert de tôle ondulée, une fenêtre donne sur la façade droite de la maison. Les maisons voisines sont peu éloignées, d'une dizaine de mètres tout au plus.

Nous descendons une marche, puis Fatna pousse la porte d'entrée en fer. Devant nous se dresse un long couloir. Elle m'invite à passer sur la droite. J'entre et me retrouve dans une sorte de petite cour où des matériaux de récupération traînent ici et là. Une *khabia* (grande jarre, haute, en terre cuite et qui sert à stocker l'eau) est située sur notre droite. De la musique orientale et des rires s'échappent d'une pièce. Elle me fait entrer dans son salon de réception au mobilier sommaire : deux banquettes et quelques coussins, une table basse ronde en bois, un vieux tapis, un meuble TV noir, sur lequel traînent de petits objets en porcelaine et un bouquet de fleurs en plastique très coloré. Un fin rideau blanc est cloué à l'aide de punaises dans l'encadrement de la porte, faisant office de porte. Me laissant là, elle retire sa djellaba et part préparer le thé. Elle revient quelques minutes plus tard, me demandant de l'accompagner dans sa cuisine : « Ainsi nous pourrions discuter », me dit-elle. La cuisine se trouve dans le prolongement de la petite cour. Elle nous présente sa fille, âgée de 13 ans, et sa nièce. Elles devaient probablement danser au rythme de la musique que diffusait la télévision (installée sur un meuble, dont les pieds étaient constitués par deux grands tonneaux en fer) aux images peu nettes. En dessous du meuble, se trouvaient des casseroles et des ustensiles encombrants. A droite du meuble, l'encadrement d'une porte (sans porte) laisse deviner une chambre puisque j'aperçois un lit. Le petit coin kitchenette se trouve devant nous, et Fatna s'y affine pour préparer le thé. Elle n'a ni menthe, ni absinthe. Elle demande à sa fille d'aller voir si la voisine en avait. Une grosse bouteille de gaz, reliée à des feux posés à même le sol, trônait là. Une autre bouteille de gaz, plus petite se trouvait à ses côtés.

Observations de terrain, Khalouta I, 2 janvier 2005.

203 Les constructions se distribuent de la façon suivante : 142 constructions à Khalouta I, 210 à Khalouta II et 101 à Sidi M'ghar.

L'aspect général des trois quartiers donne l'impression de quartiers inachevés ou en perpétuelle évolution. Certaines maisons laissent entrevoir des structures apparentes, (masquées par la présence de tiges métalliques). Souvent, bien que les choses ne soient pas visibles au premier abord, les normes architecturales ou urbanistiques ont été intégrées dans une perspective de recherche anticipée de légalisation par les habitants ou par les lotisseurs.

Lorsque l'on discute avec les propriétaires des maisons, ils nous disent que celles-ci « sont construites selon des plans délivrés par des architectes »²⁰⁴. Les normes de sécurité ont été respectées dans certains cas. Les constructeurs étaient conscients qu'un jour ou l'autre la restructuration du quartier serait à l'ordre du jour. D'autres ont, dans les années 1980, construit leur maison selon des plans délivrés gratuitement par la préfecture. Au moment de nos enquêtes de terrain, les services de la restructuration (en cours depuis 2002) « refusent » ces plans, alors même qu'ils ont été délivrés par les autorités et que certaines familles sont allées, à la délivrance des plans, jusqu'à reconstruire leurs maisons afin qu'elles respectent la réglementation en vigueur.

La présence d'escaliers à l'angle des maisons, comme nous avons pu le constater assez fréquemment, laisse présager une éventuelle extension verticale lorsque les conditions matérielles (et/ou réglementaires) seront réunies. L'habitat auto-construit rime en effet très souvent avec construction par étapes celles-ci étant rythmées par la situation du moment : rentrée d'argent, législation, autorisations délivrées, etc.

b) Un sous-équipement généralisé

L'accès aux quartiers clandestins est souvent difficile, notamment lorsque l'on arrive du centre de Témara, depuis la route principale (RN1) qui traverse la ville. Khalouta I étant situé au Nord de la voie ferrée, les habitants, pour se rendre chez eux, doivent la franchir - ce qui peut parfois s'avérer dangereux²⁰⁵, particulièrement pour les enfants et pour les jeunes qui sont scolarisés dans le centre de la ville. Ils accèdent ensuite à leur quartier par une ouverture dans un mur qui le sépare de la voie ferrée. Cette ouverture a été pratiquée par l'ONCF à la suite d'une demande des habitants. Ce mur haut a été construit pour des raisons de sécurité par l'Office des Chemins de Fer, pour former une sorte de « rempart » destiné à éviter que les enfants de Khalouta I ne viennent s'aventurer sur les voies. Ainsi, l'accès au quartier, ne peut se faire qu'en partant de la gare de Témara, que par cette brèche, puisque qu'il est impossible aux habitants de pénétrer dans le quartier par d'autres endroits (côté gare). Ils sont donc contraints de passer par le hall de la gare, puis de traverser les voies. Les adolescents n'hésitent pas à escalader le mur de protection à d'autres endroits lorsque le hall de la gare est fermé, pour se rendre de l'autre côté,

204 Ces affirmations sont à prendre avec précaution.

205 Plusieurs incidents se sont déjà produits. Notamment, deux jeunes enfants ont été tués en traversant la voie de chemin de fer. Des pétitions ont circulé parmi les habitants pour réclamer à l'ONCF la mise en place d'une passerelle qui relierait la gare au quartier. Depuis ces incidents, les parents accompagnent leurs enfants pour leur faire traverser la voie ferrée.

chez eux. Il n'existe qu'un autre accès, par le Nord, en empruntant les rues du lotissement Al Wifak²⁰⁶ construit par l'ERAC, et qui est situé à proximité des quartiers Khalouta I, II et Sidi M'Ghar.

L'état de la voirie est rudimentaire dans l'ensemble des trois quartiers, puisque on ne trouve que des pistes poussiéreuses pour faire office de chemins. Le manque d'infrastructures de base est un des aspects les plus évidents dont souffrent les quartiers. La présence de quelques bornes-fontaines installées par l'ONEP²⁰⁷, à l'image de ce que qu'on peut observer dans les bidonvilles, atteste de l'absence d'un branchement au réseau public en eau potable. Ceux qui disposent de leurs propres branchements d'eau potable sont rares²⁰⁸ : quelques habitants se sont raccordés en réalisant des branchements souterrains et illégaux à l'aide de tuyaux, qui partent de la borne-fontaine pour atteindre les maisons. Toutefois, cette solution n'est possible que pour les maisons les plus proches des bornes fontaines. Ces branchements nécessitent par conséquent une surveillance accrue, notamment la nuit afin qu'ils ne soient pas vandalisés ou abîmés. Les habitants se sont entendus entre eux et ont donc engagé un gardien de nuit qui surveille leurs installations. Toutefois, les fuites et les tuyaux qui se fissurent exaspèrent vite les habitants qui n'ont pas pu faire des branchements du même type.

Les voies principales ne bénéficient pas de l'éclairage public et les habitants piratent l'électricité depuis les quartiers voisins. Les habitants bricolent des installations qui peuvent parfois s'avérer dangereuses, comme le prouvent les nombreux incidents qui nous ont été racontés par les habitants. En 2004, le quartier est caractérisé encore par l'absence d'un système d'assainissement moderne, puisque la plupart des logements ne disposent que de fosses septiques individuelles creusées en dessous des toilettes, ce qui provoque de nombreux problèmes d'hygiène²⁰⁹.

Quant aux équipements socio-éducatifs, ils sont inexistants. Pour accéder aux équipements socioculturels, de santé, administratifs, les habitants du quartier doivent se rendre dans les quartiers voisins, et notamment ceux situés au centre de Témara. Cependant, des efforts sont consentis par la population pour pallier ces manques et pour améliorer l'image du quartier, afin qu'il soit reconnu officiellement. En attendant la régularisation de certaines parcelles et l'introduction des réseaux pour l'assainissement, l'eau et l'électricité, les habitants bricolent et

206 Il s'agit d'un lotissement (maisons économiques, villas, immeubles etc.) constitué de cinq tranches. L'ERAC a été chargée de sa construction, ainsi que de son équipement (voiries, assainissement, réseau d'eau potable, électrique, téléphonique). Au moment où nos enquêtes de terrain ont été conduites, la première tranche du projet était en cours de réalisation. Du fait de la proximité des quartiers clandestins avec le projet de l'ERAC (Al Wifak), les autorités ont donc chargé l'ERAC de la continuité des voiries dans les quartiers clandestins. C'est donc l'ERAC qui supervise toute l'opération de restructuration à Khalouta I, II et Sidi M'ghar.

207 L'ONEP est l'Office National de l'Eau Potable. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial pour la gestion de l'eau potable. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Équipement.

208 Seuls les habitants de Sidi M'ghar ont accès à l'assainissement liquide et à l'eau potable grâce à une action de restructuration engagée par la Banque Mondiale au début des années 1990. Quant à Khalouta I, où nos investigations ont été menées, certains habitants dont les habitations sont conformes à la réglementation en vigueur ont commencé dès la fin de l'année 2005 à entreprendre des travaux pour amener l'eau potable et le tout-à-l'égout.

209 De petites canalisations sont aménagées par les habitants, qui permettent de rejeter les eaux usées directement dans les ruelles.

pallient ces carences par des astuces que nous allons décrire.

c) La volonté des habitants de gommer une situation d'illégalité

Lors des discussions que nous avons pu engager avec les habitants sur leur façon de construire et la « qualité de leurs habitations, il est ressorti que leur volonté est d'abord de se considérer comme des habitants d'un quartier *lambda*. Ils veulent se démarquer de l'image d'habitats d'un quartier « illégal », « clandestin ». Cette démarcation passe par des marqueurs architecturaux ou décoratifs et par la volonté de « mettre à la norme » les habitations.

Certaines maisons, de construction relativement récente possèdent ainsi des balcons. Selon Nora Semmoud [2009]²¹⁰ et Jean-Pierre Frey, ce sont des signes d'urbanité qui participent, de « l'arsenal d'expression esthétique de l'habitat auto-construit » [Frey, 2005, p. 573]. Les façades sont variées et souvent personnalisées par la présence de zelliges autour des portes d'entrées, ou autour des balcons ; elles offrent une large palette de « styles ». Les maisons récemment surélevées sont repérables au fait que les niveaux ne présentent pas la même architecture et qu'ils n'ont pas été réalisés avec les mêmes matériaux, etc. Les rez-de-chaussée sont parfois, à l'image des maisons traditionnelles, peints de couleur ocre et s'articulent autour d'un espace « patio » ou d'un *m'rah* qui, très souvent, a été condamné au moment de la surélévation du logement. Les étages supérieurs constitués généralement d'un seul étage sont fraîchement construits²¹¹ ; les matériaux utilisés sont de meilleure qualité, les techniques et les agencements des constructions sont différents (présence de fenêtres plus grandes, volets roulants, balcons, etc.). Le rythme de construction des surélévations témoigne du statut social ou, du moins, des disparités financières des ménages.

Dans d'autres cas, l'absence de peinture sur les parties récentes des maisons caractérise les surélévations, car, faute de moyens, les occupants laissent le premier étage sans l'enduire. Les fenêtres, où seuls les encadrements sont posés, sont obstruées par des bâches transparentes en plastique pour se protéger du froid et des intempéries. Il s'agit probablement d'un état provisoire qui laisse deviner que les habitants envisagent d'installer des fenêtres une fois que l'argent serait disponible. Des amas de sable et de parpaings, amoncelés aux portes des maisons, laissent deviner des travaux d'agrandissement ou d'embellissement en cours ou à venir.

Ainsi, si certaines maisons se ressemblent aussi bien par le style que par les matériaux de construction utilisés, des habitants nous expliquent que c'est un phénomène de mimétisme qui gagne les habitants. Farid, rencontré dans le courant du mois de mars 2005, nous dit : « Ici, les

210 Nora Semmoud note, à propos des quartiers périphériques du Sud-Est d'Alger, que « (...) dans ces processus de réouverture de la façade, le balcon, qui constitue un autre lieu typique partiel de référence urbaine, joue un rôle fondamental dans l'expression de l'urbanité des habitants. Bien que les pratiques sur ce lieu se limitent le plus souvent à l'aération de la literie et, occasionnellement, à regarder le cortège d'un mariage, le balcon s'est généralisé dans tous les édifices au point de courir sur l'ensemble des constructions ». [2009, p. 53].

211 Les travaux réalisés par le bureau d'études Gold Études font apparaître que la plupart des maisons (50 %) disposent d'un rez-de-chaussée plus un niveau, alors que seulement 15% d'entre elles ont constituées d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Les maisons basses, sans étage, sont 35%. La superficie moyenne des lots est de 125 m².

gens dans le quartier se copient et il y a comme une espèce de course qui s'engage entre les habitants. Si toi tu décides de monter un premier étage, il y a des chances pour que ton voisin en fasse de même pour ne pas se sentir en retrait ou en infériorité. Je ne dirais pas que c'est de la jalousie, mais il y a une espèce de compétition et de concurrence qui se met en place dès l'instant où l'un d'entre nous effectue des travaux. Et puis, il y a ceux qui n'ont pas les moyens de faire des travaux mais qui bricolent leurs logements. Alors, ça fait des logements pas finis et cela donne l'image d'un quartier encore plus en décadence. Mais bon, dans l'ensemble, les gens essaient de faire de leur mieux pour que le quartier évolue bien (...) » (Farid, 2005). Cette concurrence qui est notée dans les modes de construction dévoile la volonté des uns et des autres de rendre visible une certaine réussite sociale et d'exprimer leur position sociale. Les habitants du clandestin veulent aussi transmettre aux autres habitants de Témara une image différente de leur quartier, leur faire admettre qu'il y a une « nouvelle identité », celle d'un quartier en voie de légalisation. Fadwa, une jeune femme arrivée dans le quartier dans le milieu des années 1980 explique à ce propos :

« (...) Le quartier est tout de suite catalogué comme étant un quartier clandestin. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de magouilles dans le foncier du fait des *smassria* (courtiers), mais ce n'est plus vrai maintenant. Les gens qui sont extérieurs au quartier ne savent pas que la plupart des maisons ont été construites avec des plans d'architecte et que le statut des lots est en évolution (en attente d'être immatriculés). Nous, on n'a qu'une hâte, c'est que les autorités locales puissent régulariser nos maisons et qu'on arrête de nous cataloguer comme des magouilleurs. Nous aussi nous avons de vraies maisons, des balcons. Il ne manquera pas grand-chose, une fois que l'on aura l'eau et l'électricité, pour qu'on nous considère comme un vrai quartier de la ville. (...) » (Fadwa, mars 2004).

Les habitants souhaitent rompre avec l'image que l'on donne habituellement au quartier, à savoir son côté *a'chwai* (clandestin) qui le dévalorise et les stigmatise aussi. Ils veulent s'en affranchir et souhaitent que leurs maisons puissent bientôt ressembler à celles des quartiers réglementaires. C'est pourquoi ils réalisent autant d'efforts en vue de la « mise à la norme » ou pour les décorations - même si celles-ci sont souvent sommaires ou de mauvais goût - ou encore par les ouvertures des maisons.

Le terme *l'khwad* (magouille) est très fréquemment utilisé quand les habitants de Témara évoquent le quartier et ses habitants. Pourtant, depuis qu'il a été décidé en 2002, par la délégation de l'Habitat, de restructurer le quartier²¹², toute transaction illicite est passible de poursuites et d'amendes.

La volonté des habitants de se démarquer de l'habitat « clandestin » passe également par des signes autres que ceux qu'ils expriment à travers leur habitat. C'est par exemple le cas des nouveaux modes de vie qu'ils adoptent. Ainsi, certains résidents ont acquis des véhicules qu'ils garent devant leurs logements afin de les mettre en évidence (ils les nettoient fréquemment pour exposer leur bien aux yeux de tous) ; ils proposent même aux voisins de les conduire à tel ou tel endroit s'ils le souhaitent, voire suggèrent de prêter leur voiture à des voisins avec lesquels ils

212 Cf. Chapitre 3, B- 2. c).

ont établi une relation de confiance. La voiture est le signe le plus évident de l'ascension sociale. Et ce sont essentiellement des résidents appartenant à la classe moyenne supérieure, qui travaillent à Rabat, qui possède un véhicule automobile et qui n'hésitent pas à en faire bénéficier le voisinage, puisqu'un système de co-voiturage est mis en place par certains d'entre eux. Ces services rendus attestent pour partie d'un réseau de relations et d'un réseau social bien installé.

d) Socialisation et réseaux d'intégration

Ulf Hannerz compare les réseaux aux chaînes de correspondants [1983, p. 209]. Le réseau tel qu'il le conçoit est formé de jeux de relations, où s'articulent des réseaux de parenté, d'amitiés ou de connaissances. Les réseaux sociaux²¹³ à Khalouta I comme la construction du voisinage ou des relations de voisinage méritent une attention particulière. Les relations de voisinage sont caractérisées par une certaine solidarité qui participe à la (re)composition du lien social.

Les solidarités de voisinage existent, malgré l'existence d'un processus d'individuation qui s'affirme de plus en plus. Selon les habitants, cette solidarité s'exprime tout d'abord lors de la construction (ou lors d'une surélévation) du logement. Les « coups de main » du voisinage sont fréquents à Khalouta I. Les habitants se conseillent, s'informent et parfois s'entraident lors des différentes étapes de la construction de leur logement. En effet, nous avons pu voir des habitants témoigner leur solidarité à une de leur voisine qui surélevait sa maison. Les hommes ont coopéré en aidant les ouvriers à construire la chape de béton du 2^{ème} étage. Les désagréments²¹⁴ que provoquent les travaux (saleté, poussière, etc.) permettent à Souad, une voisine de l'aider en lui offrant pendant une semaine le repas du midi. La plupart du temps, Souad prépare un couscous qui permet de nourrir aussi bien la famille que les ouvriers sur le chantier. Il s'agit d'un geste et d'une situation qu'elle qualifie de « *'hadi* » (normales). La solidarité du reste du voisinage s'enclenche ensuite et, à tour de rôle, les voisins offrent le repas aux familles qui ne peuvent « faire face » aux repas quotidiens, chacun sachant bien d'expérience les problèmes rencontrés lors de tels travaux.

L'existence de tontine (*l'korrâ*) dans certaines parties du quartier, joue auprès des habitants de Khalouta I un rôle non négligeable dans la construction des sociabilités, notamment féminines, et témoigne d'un réel degré de solidarité, comme nous avons pu l'observer au bidonville. *L'korrâ* est gage de solidarité, mais aussi de confiance. Les discussions que nous avons eues avec les habitants du clandestin nous permettent de confirmer que cette pratique renforce la cohésion au sein du groupe, que ce soit à l'échelle des membres d'une même famille ou celle à des unités résidentielles. De même qu'au bidonville, les fêtes religieuses constituent des moments de forte sociabilité dans le quartier. La mosquée comme les associations de quartier

213 Ici, le « réseau social » est pris dans le sens proposé par Pierre Mercklé ; il renvoie à des « ensembles de relations entre personnes et groupes sociaux » [2004, p.3]. Les unités sociales peuvent correspondre aussi bien à des individus, qu'à des groupes d'individus, à des associations, etc.

214 En effet, lors des travaux d'agrandissement ou d'embellissement, nous avons souvent vu des familles ranger leurs salons, leur linge, leurs ustensiles de cuisines afin qu'ils ne s'abîment pas. Les conditions de vie deviennent alors particulièrement difficiles.

ou les comités de quartier jouent également un rôle non négligeable dans la sociabilité des hommes.

Le foisonnement des *cyber-boutiques* aux rez-de-chaussée des maisons, permet un ancrage territorial, social et amical et institue de nouveaux lieux où les jeunes, pré-adolescents et adolescents aiment se retrouver pour jouer aux jeux vidéo, *surfer* sur internet ou encore *chatter* grâce aux nouveaux réseaux sociaux (Facebook, NSN, etc.). Ces « nouveaux » espaces de sociabilité, matérialisés par des locaux mais qui, désormais, passent de plus en plus par les réseaux immatériels (la « toile »), tendent à se substituer aux réseaux « réels » et traditionnels. Pour ces jeunes, pour lesquels aucune structure socio-culturelle n'existe dans le quartier, le «*cyber*», comme l'appellent les habitants,²¹⁵ comble le « vide culturel » et constitue une alternative.

En 2005, nous avons observé une évolution des pratiques « alternatives » ou « bricolages » dus au manque d'eau dans les maisons. Quelques propriétaires de maisons « en règle » (foncier et construction) avaient installé de manière légale un système d'assainissement liquide et d'arrivée de l'eau potable aux robinets. Ainsi en est-il de la maison qui jouxte celle de Mohamed, un habitant de Khalouta I, qui, au moment de notre enquête, dispose depuis quelques jours de l'eau potable dans sa maison. La REDAL²¹⁶ est donc venue lui installer un compteur d'eau et il a préféré payer au comptant la somme qu'on lui demandait sans attendre l'aboutissement des négociations entamées par l'association de quartier El Afrah dans le cadre de la restructuration du quartier²¹⁷. Ainsi, en attendant d'équiper en eau sa maison, Mohamed a conclu un arrangement avec son voisin. Celui-ci a accepté de lui fournir de l'eau par le biais d'une citerne d'une centaine de litres qu'il a installée sur le toit-terrasse de sa maison. Un système relie la « maison donneuse » d'eau à la citerne, qui elle, à son tour alimente les robinets de la maison de Mohamed. Lorsque le propriétaire « arrangeur » reçoit sa facture d'eau, il calcule sa consommation d'eau ainsi que celle de Mohamed et ils se partagent les frais. Il arrive souvent que la facture d'eau soit divisée en deux. Ainsi, neuf familles rencontrées en 2005 se procurent l'eau de cette manière. Tarik, par exemple ne supporte plus l'idée de devoir faire la queue aux bornes-fontaines en attendant son tour, car des animosités se créent ; il n'en peut plus non plus de bricoler sans cesse des installations sommaires qui fuient. Voici son témoignage :

215 Interrogés sur les espaces de sociabilité des jeunes, les parents font toujours référence au « *cyber* » qui, selon eux, est une marque de modernité, d'ouverture sur le monde, de loisir et d'épanouissement personnel. Plusieurs parents nous ont appris qu'un « budget » était alloué, chaque semaine, aux enfants pour qu'ils puissent aller « *chatter* ». Ce nouveau *hobby* est une activité qui est « bien vue » par les parents qui « préfèrent savoir (leurs) enfants au *cyber* plutôt que dans un café à fumer avec d'autres jeunes » (Fatiha, Khalouta I, mars 2004). Le *cyber* est fréquemment utilisé par les parents eux-mêmes pour échanger (par le système de la *webcam*) avec leurs familles installées à l'étranger ou dans des régions éloignées du Maroc. Les *cyber* permettent l'abolition des distances spatiales et ils sont vécus comme une véritable « révolution ».

216 Il s'agit de la Régie d'eau et d'électricité.

217 Ainsi, l'eau, l'électricité et le tout-à-l'égout sont les principaux équipements que les habitants réclament. Toutefois, certains ménages de Sidi M'ghar et Khalouta II se sont raccordés eux-mêmes au réseau d'alimentation en eau potable, mais le coût de branchement pratiqué par la REDAL est jugé excessif par la population, ce qui a empêché la généralisation de la desserte. Les habitants demandent à ce qu'une restructuration de leur quartier soit rapidement réalisée. (Cf. Chapitres 2 et 5).

« L'eau est le seul service que je n'ai pas encore (l'électricité est piratée). Mais je n'ai pas de problème car je suis déjà branché. Je ne suis pas branché légalement, mais mes voisins qui ont l'eau m'en donnent, puis on se partage la facture d'eau. Il est vrai que la maison est assez éloignée (100m) du lieu d'approvisionnement en eau, mais par un canal souterrain que j'ai creusé et, grâce à des tuyaux que je branche pour remplir mes citernes d'eau, j'ai de l'eau qui coule dans toute la maison. C'est illégal, mais ce voisin en question est un ami. Je lui ai demandé s'il pouvait me fournir en eau depuis chez lui et il a été d'accord. Dès que la facture arrive, nous la partageons en deux. Quel que soit le montant de la facture, je lui en règle la moitié. Au début, c'est vrai, je m'approvisionnais à la borne-fontaine située tout près de chez moi. Mais c'est trop compliqué, il faut surveiller tout le temps si tu n'as pas de gardien. Il y a trop de monde qui se branche dessus, alors il faut attendre son tour. Tous les gens sont branchés et ont le même système et certains restent branchés parfois pendant des heures ! Alors que toi tu attends ton tour. Ça pose des problèmes de voisinage (...) » (Tarik, Khalouta I, 16/02/2005).

Afin de ne pas dépendre d'une installation collective où tout le monde se branche illégalement, les habitants, en dépit de la gratuité de ce système, préfèrent trouver une solution plus souple, dans lequel des ajustements sont possibles. Plusieurs familles s'arrangent ainsi en attendant que le statut du quartier évolue.

D'autres sociabilités ont également été observées, en particulier professionnelles. D'après Nora Semmoud, elles « renforcent et élargissent les réseaux sociaux et, par conséquent, renforcent le capital social du quartier » [2009, p. 48]. Le système de covoiturage mis en place dès 2002 par quelques habitants qui possèdent un véhicule²¹⁸ permet cette sociabilité professionnelle. Le covoiturage permet de se partager une voiture avec des habitants qui avaient l'habitude de prendre d'autres moyens de transport (train, grands taxis, bus). Ce n'est pas le côté « écologique » qui est mis en avant, mais plutôt les aspects économique (partage des frais), social (convivialité, discussions) et pratique (souplesse du système notamment des horaires). Et les relations amicales peuvent se construire progressivement dans ces circonstances, les habitants discutant et apprenant à se connaître durant le parcours effectué en voiture.

Tous ces éléments permettent aussi de montrer « où en sont les ménages dans la construction de leur urbanité » [Semmoud, 2009, p. 45].

e) Les habitants de Khalouta I, des néo-citadins ?

De nombreux travaux ont été entrepris autour de la notion de « citoyenneté » dans les pays du monde arabe. Nous ne reviendrons pas ici sur la définition de la notion, dans la mesure où nous en avons déjà traité²¹⁹.

La question de la citoyenneté s'est posée à nous avec acuité à Khalouta I, au regard de nos différentes observations de terrain. Certains habitants estiment qu'il existe des niveaux²²⁰ qu'ils doivent atteindre pour se « sentir en ville ». Ainsi Kawthar déclare :

« Quand j'aurai l'eau dans mon robinet, là, je dirai que je suis entièrement de la ville et je me

218 Trois personnes identifiées et qui offrent leurs services, travaillent à Rabat.

219 Cf. Chapitre 1- Introduction du paragraphe C.

220 P. Gervais-Lambony parle de « degré de citoyennisation » [2001] et I. Berry-Chikhaoui de « citoyennisation plurielle » [1996].

sentirai appartenir à la ville » (Kawtar, 2006).

Quant à Mahjoub, il considère que :

« Lorsque je pourrai sortir de mon quartier sans voir ces moutons dans le quartier, là, je dirai que mon quartier appartient à la ville. Nous avons encore des progrès à faire ! As-tu déjà vu, en ville, des bêtes traîner ? Il y a quand même une certaine évolution. Si tu revenais 10 ans en arrière, il y avait des vaches ici ! (rises). » (Mahjoub, 2006).

Et Hajiba :

« Lorsque mes enfants pourront traverser le quartier sans passer par dessus le mur qui sépare la gare du quartier, là, je me dirai : « Tu es en ville ». Cela veut dire que le quartier doit être desservi par des moyens de transports collectifs. Cela viendra un jour, j'en suis convaincue. Maintenant, nous nous dirigeons vers cela. Les choses évoluent vite lorsque l'on voit tous les aménagements dans les autres quartiers par exemple. Notre tour à nous arrivera aussi. Mais en réalité, mis à part l'eau et l'électricité dans ma maison, on vit plutôt bien. Le centre de la ville est à proximité, les commerces aussi. Ce n'est pas comme si on était à la campagne ou dans un village éloigné et qu'il fallait prendre la piste pour se rendre en ville! » (Hajiba, 2006).

Quant à khadija enfin, elle a une conception de la citoyenneté très particulière, liée à son statut analphabète.

« Moi, j'aimerais apprendre à lire et à écrire. C'est ce qui me manque. Lorsque je sors pour prendre un bus, je ne connais pas les numéros de bus et donc les itinéraires pour aller d'un endroit à un autre. C'est vrai que je demande mon chemin et j'arrive à me repérer. Mais lorsque je pourrais lire les panneaux (*b'laquettes*), ce sera différent. Je me sentirai pleinement citadine (*m'dinia*). Il y en a beaucoup qui te disent : « Moi il me faut l'eau et l'électricité pour me sentir en ville ». Moi, je dis qu'il me faut autre chose : apprendre à lire et à écrire, pouvoir rendre service à mon quartier, rendre service à d'autres femmes du quartier, me rendre utile. Quand on reçoit une facture, c'est difficile. On est obligé d'aller voir le voisin instituteur. La ville, c'est la modernité, c'est le savoir. Je me suis inscrite à un cours d'alphabétisation et j'apprends les lettres et les chiffres avec mon fils de 6 ans. Je voudrais aussi passer mon permis, apprendre à conduire, avoir une voiture, etc. Les choses que l'on fait en ville, quoi ! Lorsque je serai plus instruite, je me sentirai citadine (*m'dinia*) ». (Khadija, 2006).

Plusieurs éléments nous permettent d'affirmer qu'un processus de « citoyennisation » était en cours, même si le dernier témoignage (celui de Khadija) indique que la citoyenneté est relative, qu'elle n'est pas normée, mais qu'elle dépend plutôt des appréciations et des visions personnelles. L'ancrage résidentiel par l'accession à la propriété, l'établissement de solidarités, des sociabilités de voisinage en perpétuelle construction, comme les réseaux sociaux qui se construisent et s'étoffent à l'intérieur comme à l'extérieur du quartier – le quartier est de plus en plus connecté au reste de la ville -, sont autant d'éléments qui permettent d'affirmer comme l'indique Bénédicte Florin que, les néo-citadins ont une expérience de la ville antérieure à leur installation dans le clandestin « parce qu'ils sont informés de ce qui les attend, parce que, très souvent, ils ont transité par des quartiers centraux avant de s'installer en périphérie, parce que la « grande famille » prépare l'insertion (professionnelle en particulier) et à un rôle d'accueil » [20008, p. 15].

Les « pratiques » urbaines (le modèle du covoiturage par exemple), peuvent-être considérées

par nous, chercheur, comme un fait des sociétés modernes et urbaines, comme la « réinvention » du quotidien qui participe à cette citadinisation. En effet, les expériences diverses repérées à Khalouta I attestent que les habitants sont co-acteurs de la ville par leurs pratiques et par la valorisation de leur quartier. C'est par ces comportements qu'ils démontrent leur volonté de s'intégrer, de s'ancrer dans l'urbain et de se « citadiniser ».

Ce Chapitre s'est efforcé de rendre compte de la formation et l'évolution de l'habitat non réglementaire dans les villes que nous avons retenues pour notre thèse. Nous avons pu montrer que les bidonvilles comme les quartiers clandestins (en l'occurrence Khalouta I) sont des espaces fortement territorialisés et relativement bien intégrés à la ville malgré les déficiences qu'ils connaissent. L'ancrage dans la ville est revendiqué aussi bien par les bidonvillois que par les habitants des quartiers « clandestins »²²¹. En effet, même si des différences fondamentales existent entre ces deux formes d'habitat, elles n'en réunissent pas moins les mêmes degrés de socialisation, d'insertion dans la ville, la même volonté de se territorialiser, d'intégrer le quartier et de s'intégrer à la ville, etc. Tous, qu'ils soient bidonvillois ou habitants des quartiers clandestins revendiquent une créativité quotidienne riche et originale qui cherche toujours à pallier les carences, les manques (eau, électricité, activités socio-culturelles, etc.) de diverses manières afin de s'intégrer pleinement à la ville.

Nous avons également montré à quel point aussi les habitants des bidonvilles comme ceux des quartiers « clandestins » sont stigmatisés. Dans les deux cas de figure, les habitants cherchent à se « débarrasser » du stigmate du bidonvillois par divers procédés : les uns, qui s'efforcent de « gérer » leur honte de vivre dans un bidonville ou cherchent à le valoriser, l'« identifient positivement » et le présentent comme un champ de « socialisation positif » [Zaki, 2005] ; les autres tentent de mettre leur quartier à la norme et cherchent à le faire ressembler aux autres quartiers dits « réguliers ». Ressembler à son « voisin qui habite un quartier régulier » s'exprime aussi dans les pratiques et dans la manière d'être en ville. Nombreux sont les habitants de Khalouta I qui nous ont dit « ne pas faire telle ou telle chose (comme élever des moutons, jeter ses ordures ménagères dans les terrains vagues, etc.), parce que ce n'était pas digne d'un quartier régulier » .

Nous avons enfin montré que l'insertion à la ville ainsi que l'ascension sociale des habitants, qu'ils soient bidonvillois ou habitant un quartier clandestin, passe d'abord par le logement (*l'bni*) puis par l'accession à la propriété.

221 Ceci étant dit, l'ancrage est une chose que nous, chercheur montrons, mais pas quelque chose qui est ouvertement revendiqué en tant que tel par les habitants.

CHAPITRE 2 : L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVERS LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES ET LE RÔLE DE LEURS ACTEURS

Ce Chapitre a une double ambition comme l'indique son titre. Il veut en premier lieu, retracer les principales politiques publiques menées sur l'habitat non réglementaire ; nous nous focaliserons principalement sur les bidonvilles, forme d'habitat sur laquelle nous avons principalement travaillé. En second lieu, il s'agit d'identifier les principaux acteurs institutionnels qui ont été à l'origine de ces politiques et qui les ont mises en œuvre, et de rendre compte de leurs positions dans le système d'acteurs en général. En conséquence, nous adopterons une démarche chronologique afin de restituer les deux principales périodes que nous avons identifiées.

Afin de mieux comprendre la politique menée actuellement, il est indispensable de rappeler les principales étapes qui ont marqué l'intervention des autorités depuis les années 1940, coloniales d'abord, des pouvoirs publics marocains ensuite dans les quartiers insalubres.

Les auteurs qui ont travaillé²²² sur les villes marocaines et plus particulièrement sur les bidonvilles distinguent habituellement plusieurs grandes périodes. Des années 1940 jusqu'aux années 1970, l'approche hygiéniste domine. La période coloniale est en effet celle d'un « rejet » des bidonvilles apparus dans les années 1920. L'instauration d'un système policier dans un premier temps s'est manifestée par la mise en place de cordons de contrôle autour des villes, d'un refus de la libre circulation des populations « indigènes » et de leur refoulement vers les campagnes [Cohen, Eleb, 1998]. La politique urbaine menée sous le protectorat est qualifiée par Janet Abu-Lughod²²³ d'« apartheid²²⁴ » [1980] du fait qu'il y a eu ségrégation ethnique, avec d'un côté les « indigènes » et de l'autre les « colons ».

Les partisans de l'approche hygiéniste considéraient que les bidonvilles, formes urbaines apparues dans les grandes villes, notamment à Casablanca, constituaient un type d'habitat indigne de la ville moderne. Il fallait donc les raser (opérations bulldozer) ou les transférer à la périphérie des grandes villes. De véritables « ceintures prolétariennes » [Adam, 1972] s'étaient formées, dans lesquelles l'État avait aménagé des « trames d'accueil » sur des terrains sommairement équipés. Ainsi, Michel Ecochard²²⁵ a conçu un modèle de logement standard

222 Cf. les travaux de Adam, 1972 ; Lehzam, 1982, Rachik, 1995 ; Navez-Bouchanine, 2002.

223 Cf. Abu-Lughod Janet, 1980, *Rabat, urbain apartheid in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 356 p.

224 Le terme d'« apartheid » utilisé par Abu-Lughod est très contesté, entre autres par les historiens, ne serait-ce que parce que les villes nouvelles ont été aussi peuplées par des Marocains (et bâtis avec leurs capitaux).

225 Dès 1946, Michel Ecochard remplace Henri Prost au Service d'Urbanisme du Protectorat. Il va chercher à réaliser des habitations marocaines en suivant les recommandations de la Charte d'Athènes. Ainsi, la cité résidentielle des *Carrières Centrales* (1951-1954) à Casablanca est la première expérience de réalisation de la trame 8x8, élaborée par Ecochard. Le projet a comme objectif principal la création de différents types d'habitation pour les musulmans, afin de leur offrir des maisons à patio qui respectent les modes de vie que l'on croit traditionnels [Hauw 2004].

(trames 8x8, appelées trames Ecochard) [Adam, 1972 ; Cohen, Eleb, 1998]. Les autorités déplaçaient²²⁶, lorsqu'elles le pouvaient, les populations vers un site d'accueil provisoire, souvent hors du périmètre urbain et de préférence à proximité des bassins d'emploi susceptibles d'occuper une main-d'œuvre ouvrière. Les bidonvillois sont ainsi éloignés de la ville, mais tolérés à ses marges.

A partir de la fin des années 1940, se met en place une politique plus sociale, visant la production de l'« habitat du plus grand nombre ». Entre 1946 et 1952, Ecochard dirige le Service d'Urbanisme du Protectorat et élabore des plans d'aménagement pour les grandes villes ; à partir de 1949, il entreprend celui de Casablanca²²⁷. L'exode rural de masse qui s'y dirige et le grave surpeuplement urbain qui en résulte exigent en effet des solutions urgentes.

La position des autorités marocaines dans les années 1960-1970 à l'encontre des bidonvilles est quasiment nulle puisque, aucune opération d'aménagement envers ces quartiers, - hormis celle de la politique de la « cosmétique urbaine » [Françoise Navez-Bouchanine, 2002] qui consiste à édifier et à encercler les bidonvilles par de grands murs²²⁸, pour d'une part, limiter leurs possibilités d'extension tout en facilitant leur contrôle et, d'autre part, les soustraire au regard des passants - ne sera mise en place.

Les autorités marocaines tenteront par divers procédés à la fois de lutter contre cette forme urbaine (bidonville) en perpétuelle évolution et d'engager des opérations urbaines en vue de reloger les habitants.

A- L'ÉVOLUTION DES MODES D'INTERVENTION SUR L'HABITAT INSALUBRE ET LEURS ACTEURS

Cette première partie sera consacrée à l'étude de l'évolution des modes d'intervention au cours de la période allant de 1960 à la fin des années 1990 ; puis des années 2000 à aujourd'hui dans une seconde partie. Le choix de 1960 comme date d'inflexion des politiques publiques peut être contestée ; pour autant, force est de constater que la politique relative aux bidonvilles a fluctué tout au long de ce demi-siècle. L'État a « tâtonné » et cherché la meilleure solution - régulièrement promise par les acteurs publics [Navez-Bouchanine, 2004] - pour enrayer le phénomène des bidonvilles. Certes, nous avons fait le choix d'une périodisation longue, parce que nous considérons que le véritable « tournant » correspond au moment où le Gouvernement de l'Alternance arrive au pouvoir et que Mohamed VI accède au trône. Le nouveau monarque a fait de la lutte contre la pauvreté²²⁹ son champ de bataille, en promouvant un programme phare

226 Cf. Chapitre 1, A-.

227 La construction de la cité d'Aïn Chock constituera la première grande opération immobilière engagée par l'État dans le but d'éradiquer les bidonvilles [Dethier, 1980, p.6].

228 Les propos recueillis auprès des plus anciens habitants des bidonvilles nous rappellent que ces murs étaient nommés les « murs de la honte » (Kacem, 75 ans, douar El Kora, 2005).

229 Afin de combattre la misère, le Roi Mohamed VI veut créer de la richesse en développant la partie compétitive et moderne de l'économie, « en commençant à nommer à la tête de l'administration et des offices nationaux des

appelé « Villes Sans Bidonvilles », sur lequel nous reviendrons longuement. Pour les deux périodes que nous avons retenues, nous déterminerons pour chacune des politiques, leurs principaux objectifs.

1. La lutte contre l'habitat non réglementaire dans les années qui suivent l'Indépendance

Aux lendemains de l'Indépendance, dans les années 1960, une des préoccupations principales du nouvel l'État fut de loger les Marocains. La stratégie adoptée par les autorités marocaines s'inscrit dans la continuité des politiques menées par les autorités coloniales. En 1962, les « trames sanitaires améliorées » (TSA) sont introduites, selon un modèle conçu par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) à destination des bidonvillois. L'Etat va donc construire des logements sommaires d'une seule pièce sur des lots équipés et clos de 40 et 50 m².

Entre les années 1950 et 1962, le plus gros effort budgétaire (proportionnellement aux ressources nationales) a été consenti pour développer des programmes d'habitat subventionnés. Les plans quinquennaux 1960-1964 et 1965-1969 prévoient la réalisation de lotissements pour les populations urbaines solvables (classes moyennes, fonctionnaires). L'État engage une politique d'« habitat du plus grand nombre » à destination de familles à revenus moyens et bas. Les cités de recasement, seront créées ainsi à cette période, inscrivant « monotonie et répétition dans le paysage urbain » [Rachik, 1995, p. 88] des plus grandes villes marocaines. Entre 1956 et 1964, l'État réalisera 2500 logements, 1500 lotissements et 2000 logements provisoires (trames sanitaires). Pourtant, « entre 1964 et 1967, les besoins annuels sont estimés entre 50 et 70 000, alors que l'État ne réalise que 6 300 logements locatifs en plus de trames sanitaires d'accueil » [Lehnam, 1982, p. 344]. Toutefois, les programmes d'habitat n'aboutissent pas aux effets escomptés²³⁰. En effet, l'immense majorité des logements construits ont bénéficié aux classes moyennes [Escallier, 1982].

Ainsi, durant les vingt premières années de l'Indépendance du Maroc, les programmes de logement restent timides, ponctuels et de faible envergure. Ce n'est que vers les années 1970, avec l'avènement des programmes de développement urbain (PDU)²³¹, que l'État marocain

hommes issus des grandes écoles françaises ou des plus prestigieuses universités américaines. Le résultat de cette politique particulièrement volontariste est réel, puisque le Maroc est aujourd'hui classé par la Banque mondiale parmi les pays à « revenus intermédiaires ». En 10 ans, de 1998 à 2008, le produit intérieur brut par habitant y a été multiplié par deux avec une croissance moyenne de 4,6% par an cependant que les investissements étrangers doubleraient, atteignant 3,3 milliards d'euros en 2008. La pauvreté qui frappait 15,3% des Marocains en 1998 a connu une baisse spectaculaire puisque, en 2008, ce taux était tombé à 9%. [Lugan, 2011, p. 354].

230 En 1950, on recensait 300 000 bidonvillois, tandis que, vers 1968, leur nombre avait triplé [Dethier, 1980, pp. 6-7]. Il faut rappeler que, dans les années 1960, la priorité fut donnée au monde rural (Plans de Développement Économique et Social de 1965-1967 et de 1968-1972) avec de gros investissements en faveur des aménagements hydro-agricoles et des grands périmètres irrigués dans le but de fixer les populations rurales et de réduire l'exode rural.

231 Les PDU ne seront pas des programmes de développement des villes dans leur ensemble, mais plutôt des programmes destinés aux pauvres. Selon Françoise Navez-Bouchanine, l'explication réside dans le fait que, « à taux de croissance plus ou moins constant, (les pauvres) représentent la partie la plus importante de l'urbain » [1996, p.

passera véritablement à l'action²³², en adoptant une attitude d'alignement sur la conduite dictée²³³ par les bailleurs de fonds, principalement la Banque Mondiale et l'USAID²³⁴. La priorité sera de ce fait d'abord donnée à la restructuration²³⁵ des bidonvilles.

Dès les années 1970, la question de l'inadéquation entre politiques d'habitat social et les tenants et les aboutissants de la question bidonvilloise est posée avec acuité. Ainsi, les recasements et les destructions seront remplacés par les restructurations *in situ*. La restructuration consiste au maintien sur place des habitants par la régularisation foncière des propriétaires, le raccordement des parcelles au réseau public (voirie, assainissement, eau potable, électricité) et le dégagement d'emprises publiques pour l'implantation d'équipements (santé, éducation, culture). Dans la plupart des cas, elle requiert néanmoins le déplacement d'un reliquat d'habitants dans le cadre de la dédensification nécessaire à l'accomplissement des travaux. Ce type d'opération est usité dans les cas où la résistance au déplacement des habitants est forte, et /ou l'aménagement foncier difficile à réaliser.

a) Priorité à la restructuration des bidonvilles : 1970-1980

Le plan de Développement Économique et Social (PDES) de 1973-1977 fait de la lutte contre l'habitat insalubre un des axes prioritaires de l'action des pouvoirs publics en matière d'Habitat²³⁶ [Berrada, 1991]. L'État se contente toutefois de « poursuivre l'exécution des programmes conçus au temps d'Ecochard tout en se chargeant lui-même de la réalisation des logements » [Belfquih, Fadloullah, 1986, p. 106]. Les politiques menées sont élaborées au cas par cas et les projets ne seront, pour la plupart, jamais réellement mis en œuvre. En 1978, les ménages bidonvillois représentent donc encore 20% des ménages urbains sur l'ensemble du territoire [Berrada, 1991].

Les pouvoirs publics se rendent compte de la nécessité de mettre à la disposition des ménages bidonvillois des équipements et des services urbains de façon à mieux intégrer ces quartiers à la ville plutôt que de continuer à mener une politique de recasement et de démolition. C'est pourquoi s'ensuivent les plans de 1978-1980 et de 1981-1985, qui se concentrent sur la restructuration des bidonvilles par le biais du concept des « trames d'accueil » censées permettre un habitat plus salubre, grâce à la réalisation d'équipements sommaires améliorés graduellement. Cette approche fera toutefois l'objet de vives critiques - pour être rejetée - par les architectes, par les urbanistes, par le secteur public comme les « élites », qui considèrent que la restructuration conduit à une bidonvillisation en dur.

68]. Trois PDU seulement seront engagés au Maroc : douar Doum à Rabat (21 000 habitants), Saknia à Kénitra (38 000 habitants) et celui de Bordj Moulay Omar et Sidi Baba à Meknès (45 000 habitants).

232 Un ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme sera créé en avril 1972.

233 Dans le sens des préconisations de la Conférence des Nations Unies de Vancouver en 1976. La notion de « droit à la ville » y fait son apparition.

234 United States Agency for International Development.

235 La restructuration consiste au maintien sur place des habitants par la régularisation foncière des propriétaires, le raccordement des parcelles aux réseaux publics (voirie, assainissement, eau potable, électricité) et le dégagement d'emprises publiques pour l'implantation d'équipements (santé, éducation, culture). Dans la plupart des cas, elle requiert néanmoins le déplacement d'un reliquat d'habitants dans le cadre de la dédensification nécessaire à l'accomplissement des travaux.

236 Un ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, du Tourisme et de l'Environnement est mis sur pied en avril 1972.

C'est au cours de la décennie 1980 qu'un véritable démarrage des opérations de résorption de l'habitat insalubre s'engage par le biais d'opérations de recasement. Il consiste à aménager des lotissements destinés à accueillir les familles bidonvilloises transférées sur des parcelles de terrain, en principe viabilisées et équipées. Les attributaires bénéficient des subventions de l'État pour l'acquisition des lots (la parcelle à bâtir leur revient à environ 10 % par rapport au prix du marché) [Le Tellier, 2007]. De plus, dans le cadre du recasement, les habitants sont autorisés à pratiquer l'auto-construction (encadré) sur des lots attribués en construisant à leur rythme. Le recasement peut avoir lieu sur le site même du bidonville, ce qui implique de trouver un terrain à proximité afin d'accueillir les ménages déplacés temporairement pour la durée d'aménagement de leur terrain (opération-tiroir), mais cette possibilité est rare.

b) Priorité au recasement : les années 1980-1990

La rareté des disponibilités foncières du domaine de l'État impose une réorientation de la politique urbaine à l'égard des bidonvilles. Les pouvoirs publics donnent en effet alors la priorité aux opérations de recasement,²³⁷ considérées comme des opérations de relogement. Cette réorientation s'opère dès les années 1980 à Casablanca, les autres villes marocaines étant concernées quelques années plus tard.

Le Maroc engage en 1981 une politique du logement social de grande envergure marquée par le principe de standardisation de logements à rez-de-chaussée, d'une superficie de 60 m² dans des opérations qui devraient accueillir une population équivalente à celle d'une ville moyenne de 100 000 habitants. Paradoxalement, les opérations de recasement veulent être un rempart contre les éventuelles émeutes, alors que, en réalité elles peuvent créer des foyers potentiels de contestation sociale violente [Rachik, 2005].

Le relogement est une opération où les habitants sont déplacés vers des logements fournis soit à l'état embryonnaire, soit achevés. Généralement, ils se situent dans un habitat vertical (immeubles de 4 étages et plus) pour des raisons liées à la mobilisation des terrains. Construites par l'opérateur public, ou un opérateur privé après appel à manifestation d'intérêt, ces nouvelles zones d'habitat collectif combinent logement social et péréquation dans le but de limiter le coût pour les habitants et d'assurer la rentabilité du projet pour l'opérateur.

Alors que le choix du gouvernement marocain est décidé, se produisent, en France, les émeutes des Minguettes à Lyon en 1981 puis celles de Vaulx-en-Velin en octobre 1990, qui alimentent le débat sur les « banlieues ». Les débats engagés par les architectes et les urbanistes français remettent en cause le modèle des quartiers relégués en périphéries et posent la question d'une éventuelle politique qui permettrait d'en « finir avec les grands ensembles »²³⁸. Pour des

237 Le département de l'Habitat a appliqué la formule de la péréquation dans les montages financiers des opérations de lutte contre l'habitat insalubre, en affectant le surplus généré par le produit de la vente des lots d'habitat collectif, de villas ou de lots à usage commercial à des non-bidonvillois pour rééquilibrer le prix réduit de vente des unités destinées aux couches sociales les moins favorisées [Zaki, 2005].

238 « En décembre 1990, François Mitterrand se rend dans une commune proche, Bron, invité par Banlieues 89, une des missions « pionnières » de la politique de la Ville, animée par l'architecte Roland Castro. Lors de ces assises, intitulées « Pour en finir avec les grands ensembles » le Président de la République dénonce « la terrible uniformité

raisons sécuritaires, le retour au recasement est fortement envisagé par les pouvoirs publics marocains afin de faciliter l'accès aux quartiers en cas d'intervention des forces de l'ordre. Les émeutes qui ont éclaté en 1981 à Casablanca et qui sont parties des périphéries urbaines et plus particulièrement des bidonvilles [Rachik, 1995] sont dans tous les esprits.

Le plus souvent, les opérations de recasement sont réalisées sur des terrains encore plus excentrés (disponibilité du foncier et prix du sol) que ceux jusqu'alors occupés par les ménages bidonvillois. L'objectif recherché est le transfert intégral de la population. Les baraques sont donc, en principe, toutes détruites et le site redevient vierge – pas pour longtemps, car la valeur des terrains est grande.

Entre 1982 et 1992, près de 13 750 unités sont construites annuellement. Ces réalisations permettent de faire baisser la part des ménages bidonvillois de 12% à 7,8% de la population urbaine entre ces deux dates²³⁹. Cependant, cette diminution ne reflète pas « l'ampleur et la diversité des efforts déployés par l'État pour venir à bout des bidonvilles et masque surtout leur fort taux d'accroissement. En effet, si l'on compte 5 179 ménages bidonvillois en moins entre 1989 et 1992, les pouvoirs publics ont contribué durant cette période au relogement de 37 000 ménages bidonvillois : le différentiel s'explique par l'augmentation du nombre de ménages bidonvillois dans les bidonvilles déjà existants en 1989, par la création de nouveaux bidonvilles, et par l'élargissement des périmètres urbains (Ministère de l'Habitat, 1993, p. 26-27) qui inclut, de fait, nombre de « douars » jusqu'alors exclus des statistiques urbaines » [Zaki, 2005, p. 89].

Si cette politique connaît des succès, elle rencontre aussi de nombreux obstacles. En effet, avec l'étalement de l'urbanisation, les bidonvilles finissent par occuper des positions péri-centrales dans les villes ; et leurs habitants acceptent de moins en moins d'être transférés en périphérie, *a fortiori* lorsque la distribution des lots est remplacée par un relogement en collectif. Il en résulte que, selon Françoise Navez-Bouchanine, un pourcentage d'habitants, variable suivant des villes et des sites, n'accède pas au site d'accueil, leurs logements étant attribués à des représentants des couches plus aisées [Navez-Bouchanine, 2003]. De plus, les politiques menées en direction des bidonvilles « menées à partir de « projets idéaux » faisant peu de cas des modalités d'ancrage et d'intégration mises en œuvre par les habitants (dans des situations d'attente d'intervention parfois vieilles de plusieurs décennies), suscitent d'autant plus de résistances qu'outre une relégation physique, les recasements entraînent une relégation économique et peuvent provoquer des effets négatifs sur la survie des ménages concernés » [Navez-Bouchanine, 1992, citée par Zaki, 2005, p. 88-89].

La politique du recasement montre ainsi ses limites auprès des populations insolvables et

de la ségrégation, celle qui regroupe des populations en difficulté dans les mêmes quartiers, qui rassemble les enfants d'origine étrangère dans les mêmes écoles » et il ajoute qu' « il faut casser partout le mécanisme de l'exclusion ». Puis il promet des mesures importantes pour les « quartiers » et annonce quelques jours plus tard la création d'un Ministère de la Ville. Le 28 mai 1991, le nouveau ministre de la Ville, Michel Delebarre, vient à l'Assemblée Nationale défendre une loi nommée « anti-ghetto ». Extrait de <http://lmsi.net/spip.php?article305>, (site consulté le 22 février 2010), issu de Sylvie Tissot, 2007, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Editions du Seuil, collection Liber, 304 p.

239 Selon le recensement de 1992, la population bidonvilloise serait passée de 204 100 ménages à 160 300 ménages.

pauvres. Comme le note Julien Le Tellier, « lorsque les parcelles étaient livrées gratuitement aux populations, elles n'étaient ni viabilisées, ni équipées : on remplaçait un bidonville par un autre. Lorsque les lots étaient payants, des spéculateurs se substituaient aux attributaires qui ne pouvaient pas financer l'acquisition de la parcelle et la construction de la maison : les personnes très pauvres vendaient leur lot pour acheter un logement dans un quartier non réglementaire et certaines retournaient en bidonvilles » [2009, p. 107].

De 1992 à 2003, le bilan des réalisations est moindre (environ 9000 unités en moyenne par an), tandis que les bidonvilles continuent à se développer avec un taux d'accroissement de l'ordre de 5,6% par an dans les grandes villes [Zaki, 2005]. Le ministère de l'Habitat engage des réflexions avec les architectes, les urbanistes pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les programmes de résorption des bidonvilles. A leur suite, aucun changement radical n'est pourtant observé, hormis le lancement du Programme des 200 000 logements, à la fin de l'année 1995. Il s'agit de livrer des logements d'une superficie comprise entre 45 et 100 m², à un prix de vente ne dépassant pas 120 000 dirhams et que des facilités d'accès au crédit immobilier pour les acquéreurs. « Le critère discriminant pour bénéficier de ce programme est de disposer de revenus mensuels stables de 2 000 à 3 500 dirhams (environ un à deux SMIC) ; les ménages insolubles sont donc exclus *de facto* » [Le Tellier, 2009, p.104].

Pour ce qui est des quartiers dits « clandestins », ils ne sont généralement pas concernés par la destruction car les pouvoirs publics reconnaissent que le bâti y est de qualité acceptable, même si, d'un point de vue esthétique, il l'est moins. Les responsables de l'Habitat et de l'Urbanisme s'en tiennent alors, pour cette période, au « laisser-faire », car la priorité est donnée, dans les années 1980, aux bidonvilles.

La décennie 1980²⁴⁰ correspond à une nette relance des projets de résorption de l'habitat insalubre après le désengagement de l'État et par la création des premiers opérateurs publics de l'habitat (OPH) : les Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction (ERAC). En 1987, deux nouveaux OPH sont créés : la Société Nationale d'Équipement et de Construction (SNEC), et la société Attacharouk pour le relogement des bidonvillois dans des ensembles d'habitat collectif à Casablanca.

2. Les acteurs de la résorption de l'habitat non réglementaire

a) La création des Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction

Dès la fin des années 1970, l'État crée les premiers opérateurs publics de l'habitat, à savoir les Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction (les ERAC). Ces établissements, au nombre de sept, sont mis en place dans les différentes régions administratives. Ils disposent d'une autonomie de gestion, mais sont placés sous la tutelle du ministre chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat. Leur rôle est de se procurer des terrains et de construire des logements à

240 Le ministère en charge de l'Habitat est réorganisé et recentré pour devenir le ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.

caractère social²⁴¹ destinés à la vente. Leurs ressources proviennent des dotations de l'État et des collectivités locales. Ils ont recours à des emprunts auprès du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) et du Trésor Public, leur budget est également alimenté par les avances des clients.

Une structure spécialisée, dédiée largement à la lutte contre l'habitat insalubre comme l'indique son nom : l'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre (ANHI), est créée en 1984. Cette institution a pour mission le renforcement de l'action de l'État en matière de résorption des bidonvilles et la restructuration de l'habitat clandestin.

b) L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Habitat Insalubre et la création de nouveaux opérateurs publics de l'habitat

Afin de remédier au problème des bidonvilles et de l'insalubrité dans les villes marocaines, l'État crée l'Agence Nationale de lutte contre l'Habitat Insalubre, une agence spécialisée pour lutter contre l'habitat insalubre. Ses attributions sont : la restructuration et le recasement des bidonvilles, la restructuration de l'habitat sous-équipé et non réglementaire et la réalisation de lotissements pour dédensifier les tissus anciens [Dryef, 1993].

L'ANHI privilégiera, successivement, plusieurs manières de faire. D'abord, entre 1986 et 1991, elle s'oriente vers une politique de ville²⁴² pour limiter l'extension et la prolifération des bidonvilles ; elle engage parallèlement des actions en direction des quartiers dits clandestins. Puis, entre 1992 et 1998, l'Agence lance des opérations en maîtrise d'ouvrage directe, grâce aux ressources générées par la péréquation financière, ce qui lui permet de viser un double objectif : l'équilibre financier des opérations et l'intégration de couches de populations différentes dans un même tissu urbain [Tlemçani, Missamou, 2000]. En 1992, l'ANHI est le premier opérateur à bénéficier d'un financement extérieur de long terme de la part de l'USAID (notamment pour les sites de Meknès, Marrakech, Berkane et Kénitra).

En 1987, le ministère de l'Habitat crée deux nouveaux opérateurs publics de l'Habitat (OPH)²⁴³: la Société Nationale d'Équipement et de Construction (SNEC) pour accompagner l'État sur les « créneaux » de l'habitat rural et social et la réalisation de grands aménagements fonciers, et la Société Attacharouk pour poursuivre le recasement des habitants du bidonville de Sidi Othmane (à Casablanca), dans des logements collectifs « qui rappellent le paysage triste des grands ensembles » [Rachik, 2005, p. 87]. La création de ces deux nouveaux opérateurs conduit à s'interroger sur leurs éventuelles « redondances » : les missions de la SNEC se superposent en effet avec celles des ERAC, et Attacharouk et l'ANHI font double emploi. Le département de l'Habitat reste ainsi marqué par « la diversité des opérateurs sous tutelle²⁴⁴, le manque de vision

241 Fondamentalement, les ERAC ont construits des lotissements pour une clientèle de classes moyennes (fonctionnaires de l'État). Ils n'ont pas eu vraiment à s'occuper des bidonvillois, ce qui était du ressort de L'ANHI. Cela ne veut cependant pas dire qu'ils n'ont jamais fait d'opérations de restructuration ou de recasement.

242 Un programme d'action à l'échelle nationale a été mis en place, avec une priorité donnée aux villes moyennes, selon une stratégie de ville et non plus de projet, c'est-à-dire que différentes dimensions sont prises en compte à l'échelle d'une ville (dimension sociétale, économique, spatiale, etc.).

243 Les OPH deviendront des organismes sous tutelles (OST) du département de l'Habitat. En 2003, ils fusionneront progressivement au sein du holding d'aménagement Al Omrane.

244 Avant leur regroupement récent dans un même holding.

globale et l'instabilité des procédures d'intervention » [Iraki, 2009, p.116].

En dépit de l'action de l'État en matière de lotissements et de construction de logements et celles du secteur privé dans le cadre de la promotion immobilière, le marché du logement urbain n'a pas permis de satisfaire la très forte demande, notamment celle des couches sociales à revenus modestes [Tlemçani, Missamou, 2000]. Entre 1982 et 1990, la demande de logements urbains était de 70 000 à 80 000 unités par an, alors que, ces années-là, la production de logements autorisés n'a pas dépassé les 50 000 unités par an pendant la même période [Aït El Mahjoub, 1994]. La prolifération des bidonvilles et l'extension du clandestin résultent de l'échec de l'État et de l'insuffisance de la production de logements (et de l'inadéquation de l'offre aux possibilités de la demande). [Iraki, 2009]. Aziz Iraki précise que « les années 1990 sont marquées par des contraintes budgétaires qui limitent les subventions de l'État ; les programmes à caractère social sont soumis à des restrictions alors que l'étalement urbain se fait de plus en plus dans l'habitat non réglementaire » ; et il ajoute qu'« il faut attendre 1994 pour voir une programmation d'urgence de restructuration et d'équipement des QHNR [quartiers d'habitat non réglementaire] de quelques grandes villes (notamment Tanger, Fès et Salé). Ces programmes s'expliquent par une démarche sécuritaire, sinon par le rôle des élites locales ayant des intérêts bien relayés au niveau central. Puis, avec le Gouvernement dit de l'Alternance, plusieurs évaluations et réflexions sur l'habitat jugé insalubre sont engagées ²⁴⁵» [Iraki, 2009, p. 115-116].

L'arrivée au pouvoir de l'opposition et la mise en place d'un gouvernement de « gauche », ravive les espoirs chez les Marocains qui espèrent des réponses enfin appropriées à leurs conditions de vie et d'habitat. Les départements ministériels en charge du secteur de l'habitat social ont donc entrepris des évaluations et bilans d'envergure sur les politiques de résorption des bidonvilles et d'intégration urbaine des quartiers d'habitat non réglementaires, bidonvilles et « clandestins ». Le social s'impose dans les projets urbains. En effet, les pouvoirs publics reconnaissent, plus ou moins explicitement, la nécessité de prendre davantage en compte les dimensions sociales et d'agir au cas par cas afin d'adapter les politiques aux contextes et configurations des différents bidonvilles.

c) Le Gouvernement de l'Alternance (1998-2002) : la diversification des réponses et la programmation d'un programme spécial de lutte contre l'habitat insalubre

Dans ce nouveau gouvernement, le département de l'Habitat devient Secrétariat d'État à l'Habitat, rattaché au ministère l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MATEUH). Le secrétariat d'État à l'Habitat restera très autonome dans la pratique [Iraki, 2009, p.114]. Les différents rattachements reflètent l'évolution des multiples visions qui sous-tendent la politique de l'urbanisme²⁴⁶. Ainsi, d'une vision technique

245 Cf. « Redéfinition des méthodes d'intervention en matière de lutte contre l'habitat insalubre. Synthèse du rapport. Analyse et diagnostic ». Étude menée par le Secrétariat d'État à l'Habitat, le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, Rabat, 2000.

246 Depuis 1998, il y a eu plusieurs gouvernements, chacun avec sa propre architecture ministérielle. Et que le

on est passé à une vision intégrée.

Des réflexions s'engagent et des ateliers-débats sont organisés entre septembre 1999 et février 2000 pour discuter des effets sociaux des politiques de résorption de l'habitat insalubre²⁴⁷. La pratique, jusque-là suivie, s'apparentait à celle d'une vision technocratique des interventions, faisant en sorte que l'avis des populations n'était guère pris en compte. Les populations ont en effet toujours été considérées au Maroc comme « des réservoirs inertes de données et non comme des « acteurs » avec leurs dynamiques et leurs stratégies » [Navez-Bouchanine, 1996, p. 97]. Désormais, les politiques reconnaissent la nécessité de prendre en compte la dimension sociale. Il s'en suivit une réflexion de fond sur la conception et la conduite des projets qui se concrétisa entre autres par l'idée de mettre en place une « maîtrise d'ouvrage sociale ²⁴⁸ » des projets. Car le programme politique du gouvernement était relativement clair : accélérer la mise en place de formes de gouvernements démocratiques²⁴⁹, développer une « démarche participative » et « impliquer » les acteurs économiques et sociaux comme « fondements d'une confiance durable » [*Critique économique*, 2002]. En mars 2001, le département de l'Habitat a tenu à l'INAU (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme) un atelier de réflexion sur les possibilités d'introduction d'une maîtrise d'ouvrage sociale dans les projets d'habitat et de développement urbain. C'est en fait la première manifestation publique d'une volonté pratique de changement en matière de politique publique envers l'habitat non réglementaire.

Concernant l'habitat non réglementaire, Aziz Iraki écrit : « Le département de l'Urbanisme, issu du Gouvernement dit de l'Alternance (1998), a assoupli ses procédures concernant l'habitat non réglementaire (HNR) et a voulu commencer à harmoniser son action à travers le territoire national par l'entremise de ses Agences urbaines. Une évaluation de l'HNR a débouché sur des actions de sensibilisation et de confrontation des expériences, avant un projet de loi sur la mise à niveau des établissements humains (régularisation de l'HNR). L'inadaptation des documents d'urbanisme et la notion vague de zone à restructurer révèlent d'un vide juridique qui exigeait la

département de l'Habitat a donc occupé des positions variables dans ces architectures.

247 A propos de ces évaluations, on consultera : Navez-Bouchanine (sous dir.), *L'évaluation des projets de développement urbains*, 1996, Actes de l'atelier de Rabat de novembre 1993 ; Navez-Bouchanine, 2002, *Les évaluations en bidonville au Maroc : Une évaluation sociale*, Publication ANHI, Rabat, 301 p.

248 La maîtrise d'ouvrage sociale (MOS) est une approche d'intervention technique qui se base sur l'intégration de la dimension sociale dans les projets urbains. Elle est un véritable enjeu politique pour les institutionnels. Ce concept a émergé à partir des années 1970 dans les sociétés dites développées, à Vancouver en 1976, pour répondre aux critiques concernant l'échec des politiques urbaines engendrées par les inadéquations sociales, culturelles, économiques, et qui entraînent l'exclusion sociale et la prolifération de l'habitat non réglementaire. Toutefois, la dimension sociale, même si elle n'était pas dominante, était une préoccupation du Maroc qui a connu de très riches expériences en matière d'interventions en milieu urbain et en particulier dans le domaine de l'habitat informel. Ainsi, selon Françoise Navez-Bouchanine, les préoccupations pour une mise en convergence des projets et des réalités sociales ont toujours été présentes dans les politiques marocaines [Navez-Bouchanine, 1996, 2002].

249 Cette idée de « démocratisation », d'ouverture de la « société civile » et de participation de la population aux décisions a été revendiquée dans différents sommets et conférences internationaux : à Rio de Janeiro (1992), à Copenhague (1995), à Porto Allegre (2001) ou, plus récemment, à Johannesburg (2002). Mohamed VI, en accédant au pouvoir, affiche certaines volontés : lutte contre la pauvreté, droits de l'homme, amélioration du statut de la femme. Selon G. Pirotte et M. Poncelet, « cette effervescence s'inscrit aussi dans le contexte particulier d'une critique radicale du rôle de l'État comme acteur du développement économique (plan d'ajustement structurel, promotion de la bonne gouvernance) et politique (démocratisation) » [Pirotte, Poncelet, 2002, p. 73].

mise en place de Plans d'aménagement sectoriels de restructuration (PASR), avec des règlements d'aménagement souples et un minimum de servitudes » [Iraki, 2009, p. 114-115]. Concernant les interventions sur les quartiers clandestins, en même temps que la forte régression des capacités de redistribution de l'État, les acteurs de la gestion urbaine qui s'y déploient sont multiples. A cela, Aziz Iraki [2009] évoque plusieurs raisons : la décentralisation qui octroie « des compétences majeures de développement aux collectivités locales sans contrepartie financière », la « mise en avant de la participation des habitants et de la société civile » et « l'introduction du partenariat public-privé ».

d) Les collectivités locales et la société civile dans la restructuration des quartiers clandestins

La volonté des pouvoirs publics de restructurer les quartiers d'habitat irrégulier s'est manifestée à travers les encouragements²⁵⁰ en faveur de la création d'Amicales de quartiers et la participation des communes²⁵¹, des autorités locales et des habitants dans le financement direct des équipements.

Aziz Iraki [2009] expose divers exemples²⁵² - situés dans un contexte récent, puisque nous rappelons que les amicales ont été créées dans les années 1980 et que la situation a entre-temps changé - où ce sont des arrangements locaux qui vont contribuer à ce but [la régularisation] lorsqu'il n'existe pas de stratégie globale dans les interventions. Les opérations de restructuration font l'objet d'une « régulation circonstanciée » et de « négociations localistes » [Iraki, 2009]. Ainsi, l'équipement des quartiers clandestins dépend « de la diversité des arrangements locaux, résulte de rapports de force entre les habitants et les autorités locales, varie selon la capacité de mobilisation de la société civile, ce qui renforce la dépendance vis-à-vis des notables locaux pouvant être impliqués dans des réseaux de l'illégalité, voire mafieux » [Iraki, Le Tellier, 2009, p.251-252].

Du fait de la pléthore d'acteurs [dans la restructuration] et de la diversité des situations locales, il est difficile d'établir une typologie des rôles tenus par les acteurs de la restructuration dans les quartiers clandestins. A. Iraki s'y essaie cependant et il distingue quatre types d'acteurs : la population et ses représentants, les collectivités locales et les élites urbaines (et politiques), les autorités locales, et enfin, les départements ministériels chargés de l'Habitat et de l'Urbanisme [en plus de certains opérateurs privés et gestionnaires de réseaux (eau, électricité), qui interviennent plus récemment, notamment la Lydec (Lyonnaise des Eaux de Casablanca) ou encore la REDAL].

250 Une circulaire émanant du Secrétariat d'État à l'Habitat et datée du 15 septembre 2000, transmise aux directions Régionales, leur demande d'identifier les quartiers clandestins qui présentent les conditions nécessaires d'émergence d'associations ou d'amicales, afin d'intégrer leur régularisation à la programmation budgétaire. Le discours royal du 20 août 2001 sera également à l'origine de la constitution d'associations dans ces quartiers.

251 Il faut tout de même ajouter que les amicales et les collectivités locales ne se situent pas sur le même plan, leurs rôles ne sont pas de même nature et n'ont aucun rapport entre eux. De plus, on peut ajouter que les amicales n'ont pas pour objectif premier la « régularisation ».

252 Des arrangements de ce type, étudiés par M. Tamim et A. Iraki [2009], ont par exemple été répertoriés dans les douars de Bguiryine, Hmar et Serghini de la commune de Dar Bouazza, dans la périphérie Sud de Casablanca.

Les exemples les plus significatifs, souvent mis en exergue par les chercheurs et qui servent comme modèles de réussite en matière de restructuration des quartiers, restent les cas du quartier de Montfleuri à Fès²⁵³, étudié par M. Ameur dans les années 1980, et celui de quartier Kariat Oulad Moussa à Salé²⁵⁴ [*Al Maouil*, 1991]. Dans ces deux cas, des Amicales ont réussi, en partenariat avec les collectivités locales et les habitants, à financer les équipements du quartier et à financer son intégration à la « ville légale ».

Le gouvernement a lutté contre la prolifération de l'habitat bidonvillois depuis les années 1950, mais la multiplication du nombre et l'augmentation de la population des bidonvilles ont été la preuve de ses difficultés à résoudre le problème de manière appropriée. Les problèmes principaux tiennent à l'augmentation constante des prix des terrains, à l'insuffisance du financement public, aux ressources financières trop faibles des bénéficiaires potentiels, à l'implication limitée des autorités locales, mais aussi aux responsabilités mal définies entre les différents acteurs gouvernementaux, parapublics et privés aux niveaux régional et national. D'autres difficultés résultent de la trop faible attention portée aux populations-cibles au moment de la préparation des opérations de restructuration ou de recasement. En effet, les opérateurs publics de l'habitat ont toujours négligé la dimension sociale des opérations qu'ils engageaient, en même temps qu'ils ont accordé peu d'attention au suivi et à l'évaluation des résultats obtenus [Banque mondiale, 2006].

Ainsi, le département de l'Habitat sera appelé, dès la fin des années 1990, à définir des méthodes d'intervention plus adaptées aux possibilités d'épargne de ménages aux ressources limitées, et à envisager de nouveaux mécanismes d'intervention, notamment à travers la promotion d'une politique foncière. Ce sera la source du programme baptisé « Villes Sans Bidonvilles » (VSB). Le programme VSB préconise également des montages institutionnels pour la réalisation des projets impliquant une pluralité d'acteurs : État, collectivités locales, OST, Agences urbaines, régies et offices de l'eau, de l'électricité et d'assainissement, populations concernées, associations locales et ONG, etc. Les années 2000 annonceraient ainsi la fin des bidonvilles au Maroc et l'amorce d'une *gouvernance*²⁵⁵ « obligée ».

253 « Cette opération de restructuration intégrale a été gérée par l'Amicale des résidents du quartier, encadrée et assistée techniquement par les cadres de la délégation provinciale du ministère de l'Habitat. Cette Amicale faisait appel au secteur privé (bureaux d'études, entreprises de construction, etc.) pour la réalisation des études et des travaux d'infrastructures du quartier. Plusieurs commissions spécialisées veillaient sur la réalisation et le suivi du projet. Sur le plan financier, l'opération se basait, essentiellement, sur la formule de l'auto-financement » [*El Maouil*, 1991, p. 19].

254 « Cette opération de restructuration, associée à une régularisation foncière, a été gérée par la Commune rurale de Bouknadel (maître d'ouvrage) qui a confié les travaux d'eau potable, d'électrification et d'assainissement à la RED (Régie d'eau et d'électricité) de Rabat en maîtrise d'ouvrage délégué, la commune assurant elle-même la réalisation de la voirie. Le financement des opérations était assuré, d'une part, par un prêt du Fonds d'Équipement Communal (FEC) à la RED, avec une garantie de remboursement par la Banque Islamique de Développement (BID) et, d'autre part, par la formule du pré-financement. Des comités de suivi et de coordination ont été formés pour veiller à la bonne exécution du projet » [*El Maouil*, 1991, p. 19].

255 Selon Claude de Miras, la notion de gouvernance « intéresse maintenant une multiplicité d'intervenants qui questionnent le rôle de l'État, renouvellent les rapports entre sphères privée et publique et introduisent une nouvelle conception d'une action publique composite, territorialisée, déléguée et rééquilibrée. La fin de l'État-providence, le rôle croissant des institutions internationales, la montée des conceptions libérales, les contextes d'urbanisation

B- LA DÉCENNIE 2000 : VERS UN NOUVEAU DESSEIN DES POLITIQUES ENVERS LES BIDONVILLES ?

On se propose dans ce paragraphe d'orienter la focale sur le nouveau « dessein » des politiques envers les bidonvilles. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les débats et les bilans ont permis de s'interroger sur les échecs successifs de la lutte contre les bidonvilles. Il ressort de ces réflexions que les habitants doivent être mis au cœur des problématiques et que leurs « aspirations » doivent être prises en compte. Émergera petit à petit l'idée qu'il faudra « accompagner les habitants » et insérer dans les projets de restructuration ou de relogement, un accompagnement social²⁵⁶ des habitants. Dès 2003, apparaîtront divers textes et notes méthodologiques permettant d'appliquer de nouvelles approches et procédures à la réalisation des projets.

L'« accompagnement social » et la « participation », ainsi que, dans une moindre mesure, le processus²⁵⁷ participatif ont été envisagés dès le lancement du programme. Ces trois dimensions sont considérées comme les principales innovations du programme VSB.

Dans le cadre du programme « Villes sans bidonvilles », sera initié en 2004 un travail méthodologique pour définir les termes de référence concernant ce qui sera demandé au titre de l'accompagnement social

Selon F. Mégevand [2005], l'accompagnement » est devenu un mot général pour désigner les pratiques d'un ensemble très large d'intervenants sociaux dans les secteurs les plus divers. L'expression « accompagnement social » demeure toutefois ambiguë, car elle signifie pour beaucoup un accompagnement dans tous les champs de l'activité humaine (logement, habitat, santé, etc.). Lors de nos entretiens avec les coordinateurs des cellules ADS présents dans les quartiers sur lesquels des opérations de relogement étaient lancées, ils n'arriveront pas à nous donner une définition claire de cette notion.

Quant à la « participation » des habitants, le principe est repris dans tous les discours, des institutionnels, des techniciens et des associatifs. Il est plus faiblement évoqué dans le discours officiel ; on le retrouve plutôt dans les propos des élus locaux ou dans ceux des responsables associatifs qui sont demandeurs de participation aux affaires publiques. Ce sont donc les dynamiques sociales qui amènent les pouvoirs publics à repenser les manières de faire et d'agir.

accélérée en partie dans les pays au Sud vont légitimer la nécessaire refonte du cadre de décision qui, de publique, devient collective, négociée ou encore partenariale sur une échelle élargie (locale, nationale et internationale) ». [De Miras, 2009, p. 24].

256 Selon les textes fournis par l'Agence de Développement Social, « l'accompagnement social a pour objectif l'intermédiation et l'accompagnement des populations dans le processus de déplacement entre leurs baraques et l'accès à la propriété d'un nouveau logement. Il peut aussi viser la mise en place de conditions sociales, économiques et administratives pour favoriser une dynamique de développement social et d'appropriation des nouveaux quartiers par leurs habitants. Son principal objectif, à long terme, est de réduire au maximum la déperdition dans la population bénéficiaire du projet. Tout ceci exigeant une démarche de proximité, une cellule sociale a été créée, et s'est installée sur site (du douar El Kora) le 20 octobre 2003. Cette cellule aura pour mission d'accueillir, d'écouter les habitants, de travailler avec l'ensemble des acteurs, en somme d'assurer un suivi social et une présence tout au long de l'opération » [ADS, 2004, p. 4].

257 L'emploi du terme « processus » rend compte de l'aspect dynamique que requiert la participation des habitants.

La participation découlerait, selon Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet [2000], de la capacité des individus à penser, faire et transformer la ville.

1. Les nouvelles orientations de la politique de réduction de l'habitat non réglementaire : quand le social s'impose dans les projets urbains

a) Un contexte marqué par l'arrivée d'un « État social » et une volonté royale d'éradication de la pauvreté

L'image du « Roi des pauvres »

La fin des années 1990 coïncide avec l'arrivée (1999) d'un jeune monarque, Mohamed VI, qui affiche sa volonté forte d'éradiquer les poches de pauvreté. Cela lui vaudra d'ailleurs, dès son accession au trône, l'image d'un « Roi humble qui aime les pauvres » [Bennani- Chraïbi, 2002]. On peut trouver à ce sujet, dans divers articles de presse, maints exemples de cette détermination d'inscrire son règne dans la lutte contre la pauvreté : « Le Roi déclare la guerre à la misère » (*Le Point*, novembre 2005).

Le style du nouveau Roi frappe surtout par le contraste qu'il impose avec l'attitude méprisante et féodale de son père. Cela lui permet de préserver sa popularité plusieurs années après son accession au trône. Le souci de légitimation²⁵⁸ conduit par ailleurs le pouvoir politique à traduire cette visibilité politique très « symbolique » par de grandes réformes et des « avancées sociales » [Catusse, 2006]²⁵⁹ que Mohamed VI annonce progressivement à travers les principaux discours royaux (2001-2003-2005-2008) dont l'ensemble finit par composer une sorte de projet sociétal.

Le discours du 20 août 2001

Le Roi lance le Programme national d'action pour la résorption de l'habitat insalubre (PARHI)²⁶⁰ - ce programme vise tout particulièrement l'habitat clandestin - à l'occasion du discours qu'il prononce le 20 août 2001. La lutte contre l'habitat insalubre devient une « priorité » élevée au rang national, qui doit aboutir à l'éradication totale des poches de pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées. Cette priorité découle du terrible constat d'une aggravation de la situation des populations urbaines pauvres durant les vingt dernières années. Le Roi définit par ailleurs le rôle de chaque intervenant dans la lutte contre l'habitat insalubre, tant en profitant de l'occasion pour accuser les responsables politiques locaux de l'aggravation de la situation. Toutefois, - la mise en œuvre du PARHI sera court-circuité par les attentats de Casablanca de mai 2003, à la suite desquels la priorité revient dès lors aux bidonvilles. Ainsi, le Programme « Villes sans bidonvilles » se substitue au PARHI

258 Beaucoup s'interrogeaient au début de son règne sur sa jeunesse et son inexpérience. Il devait en quelque sorte faire ses preuves et montrer qu'il pouvait égaler son père.

259 Extrait du texte « L'action publique face aux « débordements » du social au Maroc. Décharge et métamorphoses d'un « État social » ? Colloque *État et régulation sociale* CES-Matisse Paris, 11-13 septembre 2006. <http://matisse.univ-paris1.fr/colloque-es/pdf/articles/catusse.pdf>.

260 Mis en place par le Secrétariat d'État à l'Habitat (ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement : MATUHE) .

et la restructuration des quartiers clandestins redevient le « parent pauvre des politiques marocaines d'habitat social » [Le Tellier, 2009, p. 106].

Deux années plus tard, un programme phare de lutte contre la pauvreté et l'habitat en bidonville est divulgué par le Roi à l'occasion d'un nouveau discours, prononcé le 30 juillet 2003 devant le Parlement.

Le discours du 30 juillet 2003

Ce discours souligne le rôle central que l'État doit jouer dans la lutte contre l'habitat insalubre ainsi que la volonté du Roi de mettre en place de nouveaux outils pour l'action sociale²⁶¹. Il expose une claire volonté politique et l'accompagne de l'annonce des modalités permettant de concrétiser l'expression des droits des citoyens au logement. Le Roi annonce le redéploiement de l'action publique en vue de la réduction des inégalités et la nécessaire implication de la société civile « à travers des appels à projets réservés aux associations » [Iraki, Tamim, 2009, p. 89] ; il prévoit la redistribution de l'aide internationale dans un souci de démarche participative. Cette volonté est confortée par le ton que le Roi donne à sa « plaidoirie ». Il est à nouveau accusateur, comme le montre l'extrait du discours présenté ci-dessous, les responsables, notamment politiques devant le fait accompli :

« (...) Notre discours du 20 août 2001 avait tiré la sonnette d'alarme, mettant en garde contre la prolifération des bidonvilles et de l'habitat insalubre qui constituent une atteinte à la dignité du citoyen et une menace à la cohésion du tissu social, et appelant à l'adoption d'un programme national de solidarité, fixant avec précision les responsabilités de chacun. Deux ans après, au lieu d'une éradication progressive des bidonvilles, nous avons, à l'occasion de nos visites d'information dans différentes régions du Royaume, constaté avec amertume leur prolifération dans de nombreuses villes. Pire encore, on a vu naître des bidonvilles qui se sont propagés et amplifiés jusqu'à devenir de véritables villes sauvages. Ces constructions anarchiques ne sont tout de même pas tombées du ciel, pas plus qu'elles ne se sont répandues sur terre du jour au lendemain ! En réalité, tout le monde est responsable de cette situation, depuis le citoyen - qui soudoie aujourd'hui un responsable, lequel pourrait repasser aussitôt après avec un bulldozer, pour détruire la « baraque » dudit citoyen, sous ses yeux - jusqu'aux différentes autorités et collectivités locales qui font preuve de laxisme dans la lutte contre la propagation des bidonvilles, au lieu de s'impliquer davantage et d'encourager la construction d'habitat salubre (...). Je ne tolérerai pas de relâchement dans la gestion des affaires publiques. J'entends, en effet, mettre en œuvre toutes formes de contrôle sévère et d'audit rigoureux, car si chacun de nous est responsable du secteur dont il a la charge, [le Roi] quant à Lui, est le responsable suprême de la Nation et des affaires de l'État (...) ». (Extrait du texte intégral du discours royal du 30 juillet 2003, MAP (Maroc Agence Presse).

L'année 2003 correspond, d'un point de vue politique, à un changement de majorité gouvernementale. Le parti nationaliste conservateur, l'Istiqlal, s'empare des départements de l'Urbanisme et de l'Habitat, tandis que l'ancien ministre USFP garde l'Aménagement du Territoire, l'Eau et l'Environnement [Iraki, 2009]. Une année plus tard, en 2004, le programme « Villes sans bidonvilles » (VSB) est lancé, avec pour objectif de fournir un logement décent à

261 Dès l'été 2003, le Roi promulgue trois grandes lois sociales : un nouveau Code du Travail, une loi sur les accidents du travail (2003), une loi sur l'Assurance maladie obligatoire (2005). Il s'attelle également dès 2003 au statut de la femme par la mise en place de la « *Moudawana* », véritable « Code » de la famille, qui lui vaudra un article de presse ayant pour titre « Le Roi des femmes » (*Tel Quel*, septembre 2003), en plus d'être le « Roi des pauvres ».

tous ménages vivant dans les bidonvilles urbains à l'aube de 2010. En réalité, la réelle nouveauté réside dans l'échelle d'intervention. Les projets isolés sont abandonnés au profit d'une politique globale à l'échelle de chaque ville, dans le but d'éviter le glissement des populations bidonvilloises d'un site à un autre. D'importants moyens sont mobilisés pour la réalisation de ce programme. Avec lui, « le département de l'Habitat et le holding Al Omrane sont mis en avant au détriment du département de l'Urbanisme » [Iraki, 2009, p.114].

b) Le programme « Villes sans bidonvilles » (2004-2010) : vers la fin des bidonvilles ?

Le programme VSB s'inscrit dans le cadre du programme international mené par la Banque mondiale, les Nations Unies (UN-Habitat mondial) et « Cities Alliance » et qui porte le même nom : « Cities without slums »²⁶².

Ce programme énonce plusieurs objectifs : l'éradication totale des bidonvilles d'ici 2010²⁶³, l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables (veuves, femmes seules, handicapés, etc.) et l'initiation d'un vaste programme social. Elle privilégie donc une approche sociale et économique. La nouvelle stratégie se fonde sur la volonté de donner au secteur privé un rôle de chef de file dans l'offre d'habitat, l'État s'efforçant quant à lui d'améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire du secteur de l'habitat et d'améliorer l'accès au logement pour les ménages à revenus modestes en promouvant des interventions ciblées. L'objectif est la production de 100 000 logements sociaux par an jusqu'en 2010 [Banque Mondiale, 2006].

Ce programme, d'un coût global de 17 118 millions de Dirhams, concerne 213 320 ménages urbains répartis entre 70 villes. Les principes fondamentaux de la nouvelle stratégie de résorption sont, tout d'abord, l'intégration d'opérations ponctuelles à l'échelle de la ville avec des engagements contractuels²⁶⁴- ce qui constitue un nouveau mode de conduite - des acteurs publics et privés dans l'éradication des bidonvilles. Le second principe incite les promoteurs privés à fournir davantage de logements sociaux. Enfin, le troisième volet concerne l'implication de la population bidonvilloise à travers un processus d'accompagnement social.

Pour réaliser ces objectifs, le gouvernement marocain va mettre en place d'importants moyens aussi bien humains que financiers²⁶⁵. La démarche est centrée sur le local et met en œuvre des partenariats entre acteurs publics et privés, autorités locales et régionales, promoteurs

262 www.citiesalliance.org

263 C'est un programme qui vise uniquement les ménages vivant dans des bidonvilles urbains à travers le Maroc. Les ménages vivant dans des bidonvilles ruraux (au nombre de 58 000) ne sont pas concernés (Banque Mondiale, 2006).

264 Les accords contractuels clarifient et exposent les responsabilités des différents acteurs concernés aux niveaux national et local. Une vingtaine de villes ont bénéficié au cours de l'année 2004 de la signature de « contrats villes sans bidonville » dont notamment Tanger, Larache, Fès, Meknès, Kénitra, Rabat, Salé, Mohammedia, Marrakech, Agadir. Le nombre de ménages concernés par les programmes de résorption des bidonvilles, dans ces villes, est de plus de 150.000. *Plan de Développement Économique et Social 2000- 2004*, Haut Commissariat au plan. Cf. <http://www.hcp.ma/> (site consulté février 2010).

265 Il s'agit de divers fonds : le Fonds de Solidarité de l'Habitat (FHS) et de deux Fonds de garantie (Fogaloge-Public, Fogarim), sur lesquels nous reviendrons plus loin dans ce Chapitre.

immobiliers et bidonvillois, acteurs sur lesquels nous reviendrons plus amplement²⁶⁶ dans un paragraphe ultérieur de ce Chapitre.

Les modes d'intervention consistent en la reconduction du triptyque « relogement, recasement et restructuration ». Le relogement est entrepris à la suite de la construction d'immeubles à plusieurs étages, dont les appartements sont réservés au transfert des bidonvillois ; le recasement s'effectue par la production de parcelles viabilisées sur lesquelles les ménages recasés auto-construisent leur maison ; enfin, la restructuration *in situ* des bidonvilles s'effectue par l'introduction de l'éclairage public, des réseaux d'électricité ainsi que l'aménagement de la voirie et l'installation de l'assainissement. La restructuration comporte aussi des actions plus lourdes et plus délicates, telles que la démolition de certaines baraques ne serait-ce que pour tracer les voies ou faire passer les réseaux.

L'image d'un État qui se veut « social » s'installe dans le paysage politique et urbain du Maroc et conforté par l'annonce en 2005 d'un deuxième programme, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), supposé venir en aide, voire compléter le programme VSB. L'INDH s'inscrit dans le prolongement de la création d'institutions telles que l'Agence de Développement Social (1999), le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (2004), la Fondation Mohamed V pour la Solidarité et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

c) L'Initiative Nationale de Développement Humain (2006-2010)

Pour le quotidien *Le Matin du Sahara*²⁶⁷ daté du 7 septembre 2005, le discours royal est un « véritable projet de règne » et de « société ». Le quotidien livre le point de vue officiel : l'INDH « n'est pas une action caritative de l'État, dans la mesure où elle a pour objectif la mise à niveau sociale du pays en favorisant la réinsertion des populations les plus démunies dans le tissu productif. Catalyseur de développement, l'INDH est le fruit d'une dynamique nouvelle d'accompagnement par l'État des efforts locaux d'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives. Partant de cette approche, cette initiative louable est un instrument privilégié de mise en convergence des actions et programmes de l'État, des collectivités locales et des ONG, principales partenaires dans la mise en œuvre de l'Initiative. S.M. le Roi Mohammed VI a souligné dans le discours qu'il a adressé à la Nation le 18 mai dernier que « cette initiative s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant pleinement ses potentialités et ses aptitudes ». Elle doit donc être considérée comme un processus inédit, local, progressif, fait d'apprentissage et d'accumulation d'expérience ».

266 Cf. Chapitre 2, 2-

267 L'hebdomadaire est considéré comme étant le « relais » du Gouvernement du fait de sa proximité avec le pouvoir.

L'extrait est intéressant, dans la mesure où il souligne d'emblée le rôle central que l'État assure jouer dans la lutte contre la vulnérabilité sociale mais encore la volonté de mettre en place de nouveaux outils et principes de l'action sociale. Les objectifs affichés sont ambitieux, et s'organisent autour de trois priorités, financées par la loi de finance mais également par le biais de la redistribution de l'aide internationale au développement essentiellement dirigée par le tissu associatif. Les trois objectifs majeurs sont : « réduire à court terme les situations d'inégalités sociales les plus marquées », « insuffler un changement dans les méthodes utilisées dans la conduite des politiques publiques » et « impliquer plus largement la société civile et le secteur privé, à travers des projets, réservés aux associations et par la systématisation de nouveaux organes de gouvernance à toute échelle » [Iraki, Tamim, 2009, p. 89].

Pour être encore plus précis, A. Iraki et M. Tamim, indiquent que l'INDH se décline en quatre programmes. Deux d'entre eux sont territorialement ciblés et visent la réduction des déficits sociaux : le Programme de lutte contre l'exclusion, l'un en milieu urbain et l'autre en milieu rural. Les deux autres, transversaux, s'appliquent à l'ensemble des Préfectures et des Provinces : le « Programme transversal » qui « favorise des projets et des actions visant à pérenniser la démarche INDH » (qui fonctionne par appel à projets aux associations locales) et le « Programme de lutte contre la précarité » qui « vise à soutenir les personnes en grande vulnérabilité ou des besoins spécifiques » [Iraki, Tamim, 2009, p. 89].

La Banque mondiale soutient de fait, elle aussi le nouvel outil comme l'indique cet extrait²⁶⁸ : « L'INDH s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain et vise la lutte contre la pauvreté. (...) C'est un programme de développement communautaire participatif. Cela signifie que ce sont les habitants des communautés cibles, eux-mêmes, qui vont exprimer leurs besoins en matière d'équipements et de services sociaux, d'appui aux activités génératrices de revenus, de renforcement des capacités et d'animation sociale. Ces besoins seront étudiés au niveau de chaque commune ou quartier et seront financés dans le cadre d'une « initiative locale pour le développement humain ». La mise en œuvre de cette initiative locale se fera tout en recherchant une mise en convergence avec les programmes sectoriels et les plans de développement des collectivités locales. Ce processus devrait aboutir au renforcement du pouvoir décisionnel des populations concernées et de l'action des collectivités locales ».

Or, on peut d'ores et déjà pointer deux éléments majeurs aux ambitions de l'INDH : d'une part, la centralisation et la coordination de l'action d'un tissu associatif existant²⁶⁹, qui s'est développé au cours des dernières décennies dans des secteurs sociaux aussi bien dans les milieux urbains et ruraux. D'autre part, favoriser des conditions du développement d'un Fonds social qui puisse être alimenté tant par des ressources publiques que privées, tant nationales qu'internationales.

268 Banque mondiale, « La Banque mondiale et l'INDH », www.banquemonde.org/Maroc. (Site consulté en 2006).

269 Nous reviendrons sur les limites de l'INDH. Cf. Chapitre 5, B- 1. b).

Pour revenir au programme VSB, celui-ci met en scène de nouveaux acteurs, aussi bien institutionnels que non institutionnels, à savoir les agences spécialisées ou encore les gestionnaires de réseaux. Nous allons dans ce qui suit, décliner les principaux acteurs qui participent à ce programme.

2. Le rôle prépondérant des nouveaux acteurs dans les interventions portant sur les quartiers bidonvillois (2000-2010)

Après une période d'évaluation intensive des politiques, il a été reconnu que le succès des interventions était compromis par le manque de collaboration entre les principaux acteurs tant sur les plans national, régional que local²⁷⁰ et le manque d'engagement et de communication de la population en question. Afin que le programme VSB puisse fonctionner efficacement, les acteurs doivent respecter leurs engagements, en particulier par le renforcement de partenariats institutionnels d'une part, et par un travail de proximité avec les populations bidonvilloises, d'autre part.

Les nombreux acteurs qui « collaborent » à ce nouveau programme de lutte contre l'habitat bidonvillois (VSB), se positionnent au sein du programme, du moins pour certains, à des niveaux plus ou moins élevés. Le Roi et le MHU, par exemple, jouent un rôle central dans les réformes et dans l'organisation de VSB. Le ministère des Finances qui a un niveau d'intérêt important dans le succès du programme. Bien que le ministère des Finances n'ait pas d'enjeux particuliers, selon nous, il « veut [néanmoins] être sûr que l'allocation des ressources publiques soit utilisée efficacement et que le programme atteigne ses objectifs » [Banque mondiale, 2006] ; Mais il existe aussi des acteurs dont le degré d'implication est moindre. On peut citer entre autres, les collectivités locales, qui appuient le programme à des niveaux « variés », car leurs intérêts particuliers peuvent venir en opposition au programme VSB ; l'Agence de Développement Social (ADS) qui intervient dans le programme à la demande du MHU et qui a pour rôle d'appuyer et de conseiller les populations. Nous verrons que l'ADS appuie fortement le programme mais qu'elle dispose de peu d'influence auprès des autres partenaires, en raison de son personnel peu qualifié et de ses ressources limitées²⁷¹ ; les opérateurs publics de l'Habitat (OPA) qui accompagnent les interventions de résorption ; les habitants, ou plus largement, la société civile²⁷² qui appuie le projet mais dont l'influence reste elle aussi limitée, car, comme nous le verrons, sa participation au programme n'est pas définie de manière explicite, malgré les annonces des discours officiels.

a) Le programme VSB : un moyen de renforcer la visibilité du Roi

Le Roi, l'homme de la réforme

270 Cf. Chapitre 3, A-5.

271 Nous reviendrons plus en détail au Chapitre 3- C-2. b).

272 Nous verrons dans les Chapitres suivants que les habitants comme certaines associations n'appuient pas tous à l'unanimité le projet pour des raisons diverses que nous identifierons dans les Chapitres 3 et 4 en particulier.

Le Roi a fait de l'éradication des bidonvilles une priorité dès 2001. Il est évidemment celui qui a réformé la politique antérieure envers les bidonvilles en lançant le programme « Villes sans Bidonvilles ». Le Roi fait de ce programme un instrument déterminant de sa communication. Son soutien au programme se traduit par des visites répétées dans les bidonvilles, par l'inauguration des sites de relogement et des cérémonies de pose de la première pierre ou de livraison des logements aux plus démunis. Son implication personnelle est extrêmement forte. Il transmet ainsi aux habitants des bidonvilles un message d'espoir et d'engagement ; et c'est aussi un message fort envoyé aux bailleurs de fonds et à l'étranger. L'implication personnelle du Roi dans les projets de relogement vise également à mettre la pression sur les institutions nationales et sur les administrations qui interviennent dans l'exécution du programme.

Le second acteur primordial chargé de la conception et de l'exécution du programme est l'État, à travers quatre ministères fortement impliqués dans VSB : les ministères de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU), des Finances et de la Privatisation, de l'Intérieur et les Collectivités Locales et enfin le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité. Par ailleurs, avant de nous intéresser aux divers ministères, nous allons nous pencher sur les importants moyens financiers que le gouvernement met en place dans le cadre du programme VSB afin de pallier la faible capacité des habitants à épargner pour accéder à la propriété.

b) L'État

L'accroissement des ressources pour la résorption des bidonvilles

Pour que le programme « Villes sans bidonvilles » réussisse, le Roi, a dans ce but, créé trois institutions : la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et le Fonds Hassan II pour le Développement économique et social, le Fonds de Solidarité Habitat (FSH)²⁷³. Seul le dernier est alimenté par une taxe sur la vente de ciment (dédiée aux programmes d'habitat social) et des subventions provenant du budget général de l'État [MHU, 2004]. Il a en outre engagé une réforme du financement hypothécaire, qui porte sur trois points : la création d'un Fonds de garantie hypothécaire, l'établissement de mécanismes d'épargne-logement et l'extension des services de la micro-finance (IMF) au secteur de l'habitat (par la Loi de finances 2004). Ces différentes initiatives répondent pour partie aux attentes des ONG [MHU, 2004].

- Le Fonds de garantie hypothécaire

Plusieurs fonds de garanties hypothécaires ont été créés en 2004. Le premier, le Fogaloge-Public est un fonds réservé aux fonctionnaires dont le revenu ne dépasse pas 72 000 dirhams par an et qui veulent acquérir un logement dont le prix ne dépasse pas 350 000 dirhams ; le second, le Fogarim, cible spécifiquement les ménages à revenus modestes et/ou irréguliers. Les banques

273 Le FSH (Fonds Solidarité Habitat) est une autre version de l'ancien Fonds Social Habitat, créé en 1984 « afin de recueillir les produits de la vente des logements construits dans le cadre du programme de l'habitat social et de l'habitat rural. Il a été rebaptisé en 2002 « Fonds Solidarité Habitat » » [Yahiaoui, 2010].

commerciales²⁷⁴, essentiellement la Banque Centrale Populaire et le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), les deux plus grosses banques publiques, ont été invitées à étendre le crédit hypothécaire à cette nouvelle clientèle [Toutain, 2009]. Il leur est garanti un recouvrement de 70 % du capital restant dû en cas de défaut, qui devrait provenir d'un fonds géré par la Caisse Centrale de Garantie (CCG). De ce fait, les chefs de ménages concernés peuvent, selon certains critères, - tels que ne pas avoir bénéficié précédemment d'un prêt pour l'acquisition d'un logement social, faire la preuve d'une activité génératrice de revenu, ne pas posséder d'autre résidence, être âgé de moins de 60 ans, etc. -, emprunter à hauteur de 100% du bien, avec une valeur plafond de 200 000 dirhams, équivalent au coût d'un appartement pour des revenus inférieurs à moyens. Les prêts éligibles au bénéfice de la garantie sont des hypothèques à taux fixe avec un paiement mensuel fixe²⁷⁵ plafonné à 1500 dirhams par mois pour une durée maximale de 25 ans. Ces conditions nous conduisent à nous interroger sur la prise de risque des banques commerciales : joueront-elles le jeu en s'aventurant dans un marché qui leur est inconnu et dans lequel les coûts de transactions et les risques, notamment politiques, sont élevés ?

- Le mécanisme de l'épargne-logement

Pour élargir l'accès au crédit hypothécaire, le gouvernement a décidé d'introduire des mécanismes d'épargne-logement liés aux prêts hypothécaires. Ainsi, un ménage actuellement incapable d'obtenir un prêt hypothécaire classique à cause de ses revenus modestes ou irréguliers pourrait établir un contrat avec une banque commerciale afin d'économiser pendant plusieurs années en faisant des versements mensuels réguliers. Ce procédé d'épargne lui permettrait tout d'abord d'obtenir ultérieurement un crédit hypothécaire de la banque, dont le montant pourrait atteindre deux à trois fois la somme totale déposée pendant la période d'épargne ; de négocier ensuite un taux d'intérêt plus faible que celui du marché pour le capital à emprunter ; et d'obtenir enfin une incitation financière publique à titre de récompense pour l'épargne accumulée et l'engagement envers le système bancaire [Banque mondiale, 2006].

Bien que le Gouvernement ait pensé à préparer un programme de formation au crédit, l'incitation financière qui encouragerait les ménages à épargner en vue de la future acquisition d'un logement peut-elle être réalisable, lorsque l'on sait combien certains ménages bidonvillois, notamment les plus défavorisés, parviennent à peine à subvenir à leurs besoins quotidiens les plus élémentaires ?

274 Selon le rapport rédigé en 2006 par la Banque Mondiale : « Les banques commerciales hésitent à s'engager en raison de risques variés : connaissance restreinte de la population ciblée; méfiance à établir des engagements financiers de longue durée avec des clients économiquement faibles ; des coûts de transaction élevés pour atteindre une population non éduquée et non informée. Les banques ont également peur des défauts « épidémiques » (les guillemets ont été mis par nous-même) lorsque les habitants des bidonvilles prennent connaissance des garanties de l'État. Par conséquent, malgré la pression du Gouvernement, les banques ne se sont pas activement engagées dans l'exécution du programme VSB » [2006, p. 26].

275 Dans ce même rapport de la Banque Mondiale, celle-ci pointe du doigt deux problèmes : 1/ « l'échéancier de remboursement fixe et le plafond des remboursements mensuels (qui) peuvent poser des problèmes pour certaines catégories de ménages à revenus irréguliers, qui pourraient être disposés à payer davantage lorsqu'ils disposent de trésorerie, et moins à d'autres époques de l'année (...). 2/ le manque de familiarité de la population-cible avec le système bancaire en général » [2006, p. 16].

- Le rôle des associations spécialisées dans le micro-crédit

Afin de répondre aux besoins des populations démunies et des micro-entrepreneurs, et à la lumière de l'émergence de la micro-finance dans le monde, les premières opérations de micro-crédit ont commencé au Maroc en 1993, avec l'appui de l'ONG « AMSED ²⁷⁶ ». A la fin des années 1990, plusieurs actions ont été engagées soit par les autorités publiques, soit par les bailleurs de fonds, soit encore par des ONG, dans le but de consolider le secteur du micro-crédit et de renforcer les capacités institutionnelles et financières des organismes qui le distribuent. Ces organismes peuvent être classés en deux types selon leur approche en matière de prêts [Christen *et al*, 1994] : les prêts individuels et les prêts aux groupes de solidarité.

La Loi de Finances de 2004 a ouvert la possibilité aux institutions de micro-finance²⁷⁷ (IMF) d'offrir du crédit au logement, avec un plafond de 30 000 DH par ménage. Auparavant, les prêts au logement étaient exclus des services des IMF, même si des exceptions étaient quelquefois consenties pour des ménages qui souhaitaient améliorer leur logement, et qui, dans ce but, souhaitaient se constituer une « épargne pour le logement ²⁷⁸ ».

Ainsi, la Fondation *Zakoura* et *Al Amana*, deux institutions financières spécialisées, se sont engagées dans le créneau du crédit au logement auprès des populations à faibles revenus sous la forme de micro-crédits. Cette articulation entre le micro-crédit et les opérations de résorption des bidonvilles représente une situation inédite au Maroc. Toutefois, les analystes ont très vite constaté (dès 2005) des blocages, car la distribution du micro-crédit reste difficile à mettre en œuvre du fait que certains ménages bidonvillois ne disposent pas de revenus mensuels fixes, alors que, comme le constate Julien Le Tellier « les mensualités de remboursement relatives à un prêt au logement sont généralement estimées dans une fourchette comprise entre 300 et 700 dirhams, avec le « haut du panier » qui peut assumer des mensualités de l'ordre de 1000 dirhams » [2009, p. 209].

Revenons maintenant aux principaux ministères de l'État chargés de la mise en place du programme VSB.

Le ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU)

Le MHU rend directement des comptes au Premier Ministre. Il exécute le programme VSB avec une orientation essentiellement technique, à travers sa direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières (DHSAF). La DHSAF est une entité spécifique du programme VSB, chargée d'assurer les tâches inhérentes au suivi et aux évaluations de ce programme. Les directions régionales de l'Habitat contribuent à l'établissement des contrats de villes et des conventions avec les opérateurs publics.

276 Association Marocaine de Solidarité Et de Développement

277 Le terme de micro-finance est utilisé pour désigner les services financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économiques qui gèrent des petites et micro-entreprises [Robinson 1996]. Toutefois, nous ajouterons à cette définition que la micro-finance n'est pas uniquement réservée aux « actifs ».

278 Fatima et Rabha, du douar J'did de Skhirat, mai 2006.

Les différents énoncés politiques de l'État tels qu'exprimés par le Roi dans plusieurs discours²⁷⁹, soulignent l'importance de l'évaluation des politiques publiques²⁸⁰ et la nécessité de mettre en place des instances et des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation (2008). Ainsi, le Comité Central de Suivi (CCS) a pour mission de superviser la mise en œuvre et l'évaluation du programme VSB. Il est composé de représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère des Finances et de la Privatisation et du MHU, qui en assure le secrétariat. C'est donc un « comité de décideurs qui, informé de l'état général d'avancement du programme et des contraintes importantes (institutionnelles, sociales, financières, etc.) risquant d'en compromettre le succès, décide, le cas échéant, des mesures à prendre pour lever ces contraintes » [MHU, 2004, p. 16]. Le Comité Régional de Coordination (CRC), quant à lui est présidé par le wali de Région. Il est composé de représentants de la Wilaya, des préfectures, provinces et communes concernées, du MHU et des opérateurs. Le CRC « coordonne l'établissement des projets VSB à l'échelle régionale et veille à la signature des Contrats VSB entre l'État et les collectivités locales. Il coordonne au niveau régional la mise en œuvre des projets et fait le point périodiquement sur l'état d'avancement social, physique et financier du programme VSB » [MHU, 2004, p. 16]. Un troisième comité est le Comité Provincial d'Identification et de Mise en Œuvre (CPIMO). Il est présidé par le gouverneur de la préfecture ou de la province et regroupe les représentants des communes concernées, du MHU, des régies, concessionnaires et offices spécialisés, ainsi que des ONG locales qui œuvrent dans le domaine de l'habitat insalubre, et, enfin des représentants des départements techniques et sociaux concernés. Il est également chargé de mener des investigations et d'établir en étroite concertation avec les présidents de communes, les projets VSB et de proposer au CRC le programme VSB des agglomérations urbaines. De plus, « il fait le point sur l'état d'avancement social, technique et financier et transmet des rapports trimestriels au comité régional, entreprend des visites de chantier afin de s'assurer de la bonne exécution des projets et met en place une base de données concernant les bénéficiaires » [MHU, 2004, p. 17]. La vision trop « lisse » des trois comités nous interpelle sur la façon dont ils communiqueront entre eux. Or, des doutes existent quant à leurs réelles capacités à se coordonner, à ce que chacun n'empiète pas sur les missions des autres, à gérer les situations locales, etc.

Le ministère des Finances et de la Privatisation (MPF)

Le Ministère des Finances et de la Privatisation est chargé de fournir les terrains publics nécessaires aux opérateurs parapublics. Il régle également les politiques budgétaires et les subventions du secteur de l'habitat. De plus, il établit et gère les instruments du financement hypothécaire visant l'amélioration de l'accès au crédit. Enfin, il supervise l'attribution des allocations au budget d'investissement du MHU, ainsi que l'utilisation du Fonds de Solidarité de

279 Discours du 30 juillet 2001, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

280 S'est tenu à l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU) de Rabat du 18 au 22 octobre 2010 une semaine d'évaluation des politiques publiques de développement au Maroc, par l'Association marocaine de l'évaluation, en partenariat avec l'UNICEF, l'ONDH et l'INAU.

l'Habitat. Il a ainsi un rôle de contrôle sur l'utilisation de toutes les ressources dans le cadre des objectifs fixés.

Le ministère de l'Intérieur et les Collectivités locales

Le ministère de l'Intérieur intervient dans le programme VSB à travers les walis (Préfets régionaux) et les Gouverneurs, tous deux incarnent le pouvoir déconcentré de l'État. Leur rôle consiste à superviser l'exécution des programmes publics, à faciliter la coordination des acteurs institutionnels au niveau local et à exercer un contrôle sur les Collectivités locales. Quant aux collectivités locales, elles sont des partenaires chargées de tenir des engagements spécifiques au titre de chaque contrat de ville, allant de la mobilisation de terrains municipaux aux contributions financières. Elles sont tenues de « contrôler la croissance des bidonvilles », alors que l'on sait que cela fait des décennies qu'elles « luttent » sans succès ! Ce sont, enfin, ces collectivités locales, les autorités et le MHU qui s'occupent des transferts des ménages dans les nouveaux logements.

Le ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité a été créé en 2005 pour prendre en mains les problèmes de la pauvreté, de l'exclusion sociale et tenter de limiter leurs effets sur la cohésion sociale. Il soutient le programme VSB. On ne sait cependant que très peu de choses sur la manière dont ce ministère compte concrétiser son appui (moyens, modalités, etc.) et quels sont exactement ses objectifs. Lorsque l'on suit de près une opération de relogement, par exemple, dans les quartiers sur lesquels nous avons travaillé, on n'observe aucune collaboration d'aucun acteur institutionnel avec le ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité. Il semble être le grand absent !

Jusqu'à récemment, ce sont les opérateurs publics de l'Habitat (OPH) qui étaient chargés de l'aménagement des terrains, de la construction des logements sociaux et de l'exécution des programmes de résorption des bidonvilles. Mais, depuis 2003, l'État a créé une nouvelle structure qui regroupe tous les opérateurs en un seul, le holding « Al Omrane ».

c) Le holding « Al Omrane », principal opérateur public de l'habitat

Le holding Al Omrane²⁸¹, constitué en 2004, est le principal maître d'ouvrage du programme VSB avec les ERAC (aujourd'hui les ERAC ont été absorbés par Al Omrane). Les missions d'Al Omrane sont multiples : il appuie les walis et les gouverneurs dans la programmation des actions globales et annuelles ; il assure la responsabilité technique, financière et sociale des opérations qui lui sont confiées ; il réalise les études de faisabilité sociale et technico-financière des projets ; il s'occupe de la réalisations des travaux jusqu'à la réception définitive du produit, mais aussi de la gestion commerciale et financière et de la délivrance des titres fonciers individuels [MHU, 2004]. Selon Aziz Iraki et Julien Le Tellier, le holding d'aménagement Al Omrane « est

281 Le holding Al Omrane est né de la fusion de l'ANHI, de la SNEC et de la Société Attacharouk.

un acteur incontournable dans le domaine de la lutte contre l'habitat insalubre au Maroc. (...) C'est le principal *opérateur technique*, maître d'ouvrage de la plupart des projets de résorption des bidonvilles – même s'il délègue les chantiers d'aménagement et d'équipement des lotissements et de construction des logements à des entreprises privées » [2009, p. 252].

d) L'entrée en scène de nouveaux opérateurs sociaux et de la « société civile »

La prise en compte de la dimension sociale²⁸² dans la mise en œuvre des projets (urbains) a incité les pouvoirs publics à favoriser une maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale. Au plan institutionnel, cette volonté a abouti à la création de l'Agence de Développement Social (ADS), placée sous la tutelle du ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, ministère créé en 2004.

L'ADS a été créée en 1999. C'est un établissement public doté d'une grande autonomie, notamment financière. Elle lutte contre la pauvreté par le biais du financement de projets. Il existe des équivalents dans de nombreux pays émergents, notamment au Sénégal et au Yémen, car l'ingénierie sociale constitue l'une des recommandations de la Banque Mondiale. Au Maroc, l'ADS a réellement commencé à être opérationnelle en milieu urbain en 2001²⁸³. Du fait de son statut, l'ADS se positionne comme le « leader » en matière d'accompagnement social, car « elle dispose de marges de manœuvre plus larges que celles des autres opérateurs sociaux » (ADS, 2005). Ses missions consistent en l'amélioration de l'information des décideurs des projets, des acteurs locaux et des populations bénéficiaires sur le déroulement des projets et leurs contraintes ; en un rôle de conseiller les populations bidonvilloises avant et pendant la phase du déplacement (du bidonville vers une cité de relogement, par exemple). Elle doit en outre favoriser l'organisation d'un cadre *ad hoc* de concertation et d'assistance, permettant « l'expression [la plus large] de la demande sociale » [MHU, 2004]. Enfin, dans le cadre de ses compétences habituelles, l'ADS doit mettre en place et coordonner des programmes de formation professionnelle prioritairement destinés aux populations les plus défavorisées, et contribuer aussi à l'intégration aux quartiers des équipements socio-collectifs [MHU, 2004].

La particularité de l'ADS réside dans le fait qu'elle est, grâce à ses coordinateurs de terrain, en contact direct avec les populations. Elle est en effet, la première institution, au Maroc, à avoir travaillé directement avec les habitants, sans intermédiaires. Tous les coordinateurs de l'ADS que nous avons rencontrés, en particulier celui œuvrant au le douar El Kora de Rabat, ont insisté sur ce point :

« (...) Aucun organisme d'État n'a [jamais] travaillé [au Maroc] en contact direct avec la population. En fait, tu travailles avec l'individu. C'est-à-dire que tu travailles avec quelqu'un qui te parle de l'emploi. Tu parles en tête-à-tête, il n'y a pas d'intermédiaires, pas d'associations, pas d'amicales. Ensuite il y a le deuxième niveau, c'est le niveau des associations. Et là, bien

282 Le « créneau » de l'ingénierie sociale est également occupé par les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

283 En vérité, l'ADS reprend le modèle de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) en France qui a connu un grand succès au moment de la politique de la ville.

évidemment, l'ADS a un grand très savoir-faire, puisque 90% des projets qu'elle finance sont des projets portés par les associations. Effectivement, elle a une grande expérience avec les associations, mais dans le monde rural. Le monde urbain, c'est différent, elle n'y a jamais travaillé. La troisième chose, c'est le niveau institutionnel. Pour faire en sorte que les gens changent un peu leurs mentalités, que tous ces partenaires qui sont tous très importants, très puissants, apprennent à travailler ensemble et là est toute notre difficulté. Et je dirais que, là-dessus, notre bilan est le plus mitigé » (Extrait d'un entretien avec le coordinateur de la cellule ADS El Kora, Rabat, Yacoub El Mansour, juin 2005).

L'entretien ci-dessus nous renseigne sur le rôle que l'ADS joue non seulement auprès des populations, mais également et surtout auprès de ses partenaires institutionnels habitués à travailler d'une part sans prendre en compte les aspirations des populations, et d'autre part indépendamment les uns des autres²⁸⁴.

La politique de l'ADS consiste à créer un fonds de gestion (à la fois des deniers publics et des financements extérieurs) afin qu'il parvienne le plus directement possible aux bénéficiaires. Voici comment le coordinateur de l'ADS du projet de relogement des habitants du douar El Kora de Rabat, rencontré en juin 2005, nous parle de ce fonds de gestion :

« (...) L'ADS, c'est une philosophie d'intervention basée sur ce qu'on appelle les trois « P » : la Participation, le Partenariat et la Proximité. Alors, la Proximité qu'est-ce que c'est ? C'est le fait que les problèmes sociaux graves ne peuvent pas être tout le temps et quasiment résolus. Très tôt, le directeur de l'ADS et l'équipe qui l'entoure ont eu le souci de créer des coordinations régionales, des unités de projets. Et il y a six coordinations régionales avec cinq unités de projet, ça c'est une première chose [...]. La deuxième chose, c'est le Partenariat. Comme l'ADS apporte parfois des sommes d'argent astronomiques par rapport à la modeste association du douar, alors il y a souvent un partenariat qui est réalisé. C'est-à-dire qu'il y a des engagements mutuels autour d'objectifs communs, scellés dans ce que l'on appelle la « convention ». Il n'y a pas de projets qui soient financés sans convention de partenariat. La troisième chose, c'est la Participation. Toute communauté nécessaire, même la plus pauvre, doit participer à son propre projet, d'une manière ou d'une autre. Que ce soit par l'apport pécuniaire, si elle en a les moyens, ou alors par la valorisation du travail des hommes, n'importe quoi... Il faut que l'implication concrète et effective des bénéficiaires soit manifeste. Alors, bien évidemment, tout cela se fait en fonction et en respectant les principes de la sauvegarde de l'environnement, l'implication des femmes, etc. (...) » (Extrait d'un entretien avec le coordinateur de la cellule ADS El Kora, Rabat, Yacoub El Mansour, juin 2005).

De fait, ces discours « angéliques », tenus aussi bien par le coordinateur de l'ADS que figurant sur le site internet du MHU, ne correspondent pas beaucoup à la réalité. En aparté, ce coordinateur, que nous connaissions par ailleurs, nous a tenu un discours très différent et bien plus critique envers les modes de faire du MHU. Comme l'écrivent Aziz Iraki et Julien Le Tellier, les Agences de Développement Social, « se retrouvent souvent pieds et poings liés dans des projets montés à l'avance et supervisés par une administration habituée à des interventions technicistes et routinières » [Iraki, Le Tellier, 2009, p.258]. Et ces auteurs d'ajouter qu'aujourd'hui, l'approche « participative » dépasse difficilement le stade des expérimentations.

Les entrepreneurs privés sont, dans un tout autre domaine, de plus en plus sollicités et intégrés, sous la pression du MHU et du holding Al Omrane, aux programmes de lutte contre l'habitat non réglementaire. Ils doivent en effet consentir des efforts pour construire des

284 Cf. Chapitre 3, C- 2. b).

logements à des prix, théoriquement, supportables par les plus démunis.

e) Les entrepreneurs et les promoteurs privés

Dans le cadre du programme VSB, les entrepreneurs et les promoteurs privés sont invités à accroître leur rôle dans la production de logements sociaux, et en particulier dans la construction de blocs d'appartements.

Le créneau du logement social a été remporté, dans la plupart des opérations de relogement engagées à Rabat et son agglomération, par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et ses filiales : la Caisse Générale Immobilière (CGI) pour le volet commercialisation et la Société de Développement El Kora (SDEK). En 2005, la Société de Développement El Kora a élargi son champ d'intervention et devient Dyar El Mansour. Elle se spécialise dans le logement social et économique ainsi que dans le renouvellement urbain. On peut lire dans la presse que la CDG devient ainsi un « acteur central de la politique de proximité de l'État ». La revue *Labyrinthe*, titre en page de couverture son numéro de mai/juin 2006 : « CDG : le one man show », voulant par cette formule résumer la situation de domination du groupe face aux différents projets initiés par l'État, notamment dans la capitale.

A travers le holding Al Omrane, l'État leur propose des mesures incitatives comme l'écrivent à ce sujet Aziz Iraki et Julien Le Tellier : « l'élément nouveau dans la stratégie Villes sans Bidonvilles reste ses objectifs inavoués, notamment la mise à disposition de grands groupes immobiliers d'un patrimoine foncier de l'État au moindre prix (parfois au dirham symbolique), avec des architectes aux ordres, des entreprises du secteur de la construction en surchauffe (cimentiers en tête) et, enfin, une série d'intermédiaires intervenant dans les circuits clientélistes entre les opérateurs publics et privés de l'habitat, les autorités locales et les demandeurs de logement » [2010, p. 253].

D'autres acteurs-clés apparaissent dans le cadre de l'équipement des quartiers. Il s'agit des gestionnaires de réseaux, qualifiés par Aziz Iraki de « grands sauveurs » [Iraki, 2009].

f) Les gestionnaires des réseaux, des acteurs décisifs dans l'équipement des quartiers

Trois sociétés privées se partagent le marché marocain en matière d'équipement des quartiers non réglementaires. Il s'agit de sociétés qui gèrent en délégation des services publics d'assainissement, de distribution d'eau ou d'électricité : la Lydec (du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux) détient le marché de Casablanca ; la REDAL (rachetée par Vivendi en 2002) agit à Rabat depuis 1998 ; enfin, le groupe Amendis (filiale de Véolia-Environnement) tient le marché à Tanger.

Autrefois, les organismes sous tutelle bénéficiaient de subventions pour réaliser dans les quartiers non réglementaires des réseaux sommaires d'adduction d'eau potable, tandis que les régies disposaient de financements de bailleurs de fonds internationaux pour les équipements *in situ*. L'assainissement liquide était à la charge des communes et subventionné par l'État.

Désormais, ce sont les gestionnaires des réseaux qui doivent « financer l'ensemble des travaux en récupérant les coûts à travers la facturation des services aux abonnés²⁸⁵ » [Iraki, 2009].

g) Les bénéficiaires du programme VSB : les grands absents du système d'action

Les bidonvillois sont désignés par les opérateurs comme les bénéficiaires du programme VSB. Bien que la « participation » et « l'implication » des habitants aux projets soient prévues et encouragées par les propos royaux, dans la réalité, les habitants ne sont pratiquement jamais vraiment parties prenantes des projets qui les concernent.

Cette « absence » de participation s'explique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle tient au fait que les caractéristiques des bénéficiaires sont extrêmement hétérogènes (niveau socio-économique, trajectoires résidentielles, niveaux de revenus et d'épargne disparates, etc.)²⁸⁶. Il faut constater ensuite les fortes réticences des diverses parties prenantes du projet à associer les habitants aux programmes. La principale raison que les opérateurs mettent en avant concerne la *dead line* (2010) qui est imposée et fixée par le Roi pour déclarer les villes marocaines « sans bidonvilles ». Ceci constituerait, selon plusieurs responsables rencontrés²⁸⁷ (entre la fin de l'année 2003 et la fin de l'année 2006), un obstacle à la participation des habitants aux projets du fait de l'extrême hétérogénéité des demandes et des aspirations qui émaneraient des populations bidonvilloises. Pourtant, selon le rapport établi par la Banque Mondiale deux années après le lancement de VSB, il semblerait que, contrairement à ce que croient certaines parties prenantes, « un nombre important de bidonvillois [soient] disposés à participer activement aux opérations de résorption, souvent en dépit des déceptions antérieures, à condition que les propositions publiques soient fermes et qu'il y ait suffisamment de confiance, de communication et de poursuite des intentions et des plans déclarés » [Banque Mondiale, 2006, p. 38]. Toutefois, comme ces conditions ne sont en pratique jamais remplies, le non-respect des engagements de l'État provoque de la part des « bénéficiaires » contestations et mobilisations, tant à propos des modalités de mise en œuvre des projets, que de leurs contenus.

Il faut reconnaître que les programmes menés jusqu'à la fin des années 1990 n'ont pas été à la hauteur de leurs ambitions du fait de leur incapacité à enrayer l'augmentation du nombre de bidonvillois, voire à réduire le nombre de bidonvilles. Il a été établi que durant les années 1990, le succès des interventions avait été sérieusement compromis par le manque de collaboration entre les acteurs clés. Les projets préparés « d'en haut » à destination « du bas » étaient souvent hors de portée des habitants pauvres à cause de l'absence d'une quelconque dimension sociale et économique.

A partir de 2003, les différents projets sont directement portés par le Roi. Les moyens

285 Ainsi, à propos de la ville de Tanger, Julien Le Tellier [2006] observe un doublement du prix du raccordement d'un domicile à l'eau potable et à l'assainissement entre 1998 et 2002, date à laquelle la gestion a été déléguée à Amendis.

286 Cf. Chapitre 1, B- 1.

287 Le directeur général de la CDG à Rabat (2006), des membres des équipes de l'ADS (2005), des représentants de la CGI, de Dyar El Mansour, des techniciens, des élus locaux (rencontrés entre 2003-2006).

financiers mis en œuvre, sont aussi ambitieux que le projet lui-même. La volonté de faire participer les populations elles-mêmes est clairement affichée et elle constitue un véritable « challenge », de sorte que l'on pourrait entrevoir une démarche « démocratique » qui irait dans le sens des recommandations des bailleurs internationaux. Des réserves peuvent toutefois être émises quant aux engagements réels des objectifs du programme et de ceux qui les pilotent.

Deux remarques majeures peuvent être formulées au regard de la présentation que nous avons faite précédemment des missions attribuées à chacun des ministères.

La première de ces remarques veut signifier que les acteurs qui ont la plus grande influence sur la formulation et l'exécution du programme VSB se situent au cœur du pouvoir politique. Or, la majorité d'entre eux, ont une conception plus technique que sociale de la résorption des bidonvilles. En effet, selon Françoise Navez-Bouchanine, « toute réforme « sociale », surtout lorsqu'elle se décline en actions qui n'ont pas été de longue date intégrées dans des « routines professionnelles », demande du temps, des moyens financiers importants pour sa mise en œuvre et, enfin, des ressources humaines spécifiques. Ces trois conditions même si elles sont réunies, ne suffisent pourtant pas nécessairement à déclencher la volonté politique *ad hoc*. Par ailleurs, intervenir dans le domaine social ne relève pas d'un transfert de techniques ou de connaissances applicables universellement, mais bien d'une approche tenant compte de l'environnement institutionnel, politique, économique et socio-culturel. De plus, dans un contexte national où l'action sociale a, par le passé, brillé par son absence, cette entrée particulière dans les projets urbains est encore totalement à construire. Elle a donc une dimension expérimentale qui exige un investissement de type recherche-action, où on apprend en faisant ». Elle ajoute que « de ce fait, son coût pouvait paraître décourageant aux opérateurs ²⁸⁸».

La deuxième remarque concerne les différences de perceptions, de pratiques, d'objectifs entre le « centre » (les ministères) et le local. Les intérêts et les enjeux locaux - qui peuvent être divergents - ne sont pas pris en compte, ni même envisagés. Le problème est de l'ordre de la centralisation/décentralisation, de la répartition des pouvoirs, de l'organisation de l'administration, etc.

A travers les différents dispositifs mis en place par le gouvernement dès les années 2000, le redéploiement de l'État dans la régulation des risques sociaux, prend, selon Myriam Catusse [2006] trois formes : la « triangularisation des arrangements », la « centralisation des décisions » et la « multiplication des acteurs ». Selon cette auteure, c'est « au croisement de ces trois logiques transversales que se joue aujourd'hui la métamorphose, voire dans l'hypothèse la plus radicale, la formation d'un État social marocain ». Elle ajoute que ces trois logiques engagent à repenser l'État et ses institutions, « non pas comme une entité autonome et toute puissante (du fait de ses ressources et/ou du caractère violent ou autoritaire de ses institutions) mais comme un lieu de négociation et d'arrangements où se développent des institutions plurielles et parfois concurrentes, quand bien même (et c'est central) les ressources dont disposent les différents

288 Extrait d'un texte (version papier) intitulé : « Les « réformes » sociales des politiques urbaines au Maroc et leurs limites », 2004, Agence de Développement Social.

acteurs sont foncièrement inégales. Si cette perspective n'a rien d'original, elle permet dans le contexte marocain de discuter ensemble de trois arguments (et de leurs interdépendances) : d'abord, les réformes du social dans le Maroc contemporain sont loin de signer la « fin de l'État », elles peuvent même être paradoxalement l'endroit d'une ré-affirmation de la puissance publique ; ensuite, l'action de cet État en réforme dénote de procédures centralisées et peu « participatives » mais reste traversée d'intérêts pluriels et de modèles concurrents (en d'autres termes, l'idée d'une téléologie de son action est réductrice) ; enfin, l'État social n'est pas forcément un État démocrate, du moins, le pluralisme qu'il traduit peut être fortement limité [Linz, 2000] ²⁸⁹».

289 Extrait de « L'action publique face aux « débordements » du social au Maroc. Décharge et métamorphoses d'un « État social » ? Texte présenté lors du Colloque international organisé par le CES-Matisse (CNRS UMR 8174) : *État et régulation sociale. Comment penser la cohérence de l'intervention publique ?*, Paris, 11, 12 et 13 septembre 2006.

CHAPITRE 3 : LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAINS ENGAGÉS DANS LES BIDONVILLES ET LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DE RABAT, TÉMARA ET SKHIRAT. ENJEUX ET SYSTÈMES D'ACTEURS

Le présent Chapitre se propose, dans un premier temps, d'entreprendre une analyse diachronique des divers projets d'aménagement²⁹⁰ qui concernent les quartiers sur lesquels nous avons mené nos investigations, en privilégiant la mise en évidence et le fonctionnement de leur système institutionnel²⁹¹ d'action. Cette approche nous paraît indispensable pour mieux comprendre les enjeux des programmes actuels qui s'appliquent à ces mêmes quartiers. Nous tenons à identifier les principaux obstacles qu'ont rencontrés les opérations engagées sur les tissus bidonvillois dès les années 1980. L'entreprise qui consiste à reconstituer des opérations d'aménagement est délicate du fait du manque de documents fiables et d'archives à leur sujet. Les municipalités, lourdement impliquées dans ces projets, et qui auraient pu de ce fait nous informer, ont véritablement tourné la page à la suite de leurs échecs. Elles ont préféré nous parler des opérations engagées après 2003. Hormis les travaux universitaires de M. El Messadi [2002] sur le douar El Kora, qui retracent l'évolution des actions entreprises, peu de documents universitaires et « officiels » ont été trouvés à propos des autres quartiers. Ainsi, la restitution que nous proposons provient essentiellement de témoignages d'habitants, de quelques analyses effectuées par des bureaux d'architectes privés à la demande des municipalités ou, mais dans une moindre mesure, des récits de membres d'associations de quartier – principalement à propos des bidonvilles de Témara - et de ceux d'élus qui ont bien voulu, parfois, jouer le jeu du « retour en arrière » et « d'une auto-analyse critique ». Combiner les sources, diversifier les interlocuteurs, telle fut notre démarche.

Avant de présenter de manière succincte et strictement technique les nouveaux projets mis en œuvre depuis 2003 dans le cadre du programme VSB, nous avons toutefois tenu à effectuer un détour par certains projets urbains « structurants » réalisés par l'État à l'échelle du Maroc - en particulier ceux qui concernent l'agglomération de Rabat. Certes, ce n'est pas l'objet premier de ce travail de thèse. Néanmoins, par ce biais, nous pouvons présenter plus largement le contexte de transformation de la capitale et de son agglomération, contexte dans lequel s'inscrivent les projets qui touchent « nos » bidonvilles. D'ailleurs, les opérations engagées sur les bidonvilles

290 Nous rappelons qu'il s'agit des douars suivants : El Kora et Dlim (à Rabat), M'taâ, Sahrawa, Silamine, J'did, Khalouta I (à Témara) et du douar J'did (à Skhirat).

291 Établir l'historique des projets nous amène à établir uniquement une présentation du système institutionnel d'action, puisque nous ne pouvons, des années plus tard, reconstituer le système d'action dans sa complétude et analyser sa dynamique.

intéressent, au moins par leurs effets secondaires, ce contexte général, dans la mesure où elles visent aussi à améliorer l'image de la ville, à agir sur son esthétique.

Pour en revenir aux « nouveaux » projets sur les bidonvilles, nous avons privilégié une démarche très empirique, basée principalement sur des entretiens, peu directifs, menés auprès des bidonvillois, afin de proposer une lecture à partir « du bas » sur la manière dont ces projets sont perçus par les futurs « bénéficiaires ». Comment réagissent les bidonvillois à l'annonce des projets ? Quelles sont les composantes de ces derniers qui suscitent le plus d'appréhension ou de mécontentement ? Car quand on les interroge, les habitants formulent des oppositions très variées et font état de craintes multiples, que nous présenterons.

Ce Chapitre vise aussi à mettre en évidence les rapports de forces, les tensions et les conflits qui caractérisent le système d'action et les relations entre acteurs du relogement, à travers l'étude de leurs discours, des témoignages qu'ils nous ont fournis et l'analyse de leurs actes. Un conflit a retenu tout particulièrement notre attention et nous lui avons consacré des développements conséquents. Il s'agit de celui qui oppose l'Agence de Développement Social à pratiquement tous les autres acteurs institutionnels.

A- LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DE RABAT : PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET SYSTÈME INSTITUTIONNEL D'ACTION

Nous étudierons ici les divers projets qui ont été appliqués aux bidonvilles et aux quartiers non réglementaires sur lesquels nous travaillons soit pour les éradiquer (cas des bidonvilles), soit pour les restructurer et les rendre « conformes » (cas des quartiers dits « clandestins »). Nous présenterons successivement les principaux projets qui les ont concernés, ainsi que les principaux opérateurs ou acteurs qui les ont menés.

Nous attacherons d'abord aux projets de résorption des bidonvilles. Certains se sont soldés par des échecs ou un abandon : ils concernent les douars El Kora (Rabat) et J'did (Skhirat). A travers le cas de la résorption des douars centraux de Témara, nous verrons que ces projets destinés en principe aux bidonvillois profitent d'abord aux classes moyennes. Puis, nous nous intéresserons au recasement d'une partie de la population guich des douars Dlim et Mt'aâ ; nous verrons à ce propos que les bidonvillois (non guicheurs) qui habitent aux côtés des guicheurs ne sont pas concernés par le programme de recasement. Enfin, nous traiterons de la timide et lente restructuration des quartiers de Khalouta I et II et de Sidi M'Ghar à Témara, qui constituent nos terrains dans le « clandestin ».

1. Des projets de résorption se soldant par un échec et un abandon : les exemples des douars El Kora de Rabat et J'did de Skhirat

Les deux projets que nous allons présenter, révèlent de manière presque emblématique les difficultés éprouvées par les autorités locales pour éradiquer les bidonvilles. Les raisons,

nombreuses et diverses, en seront exposées. L'un des bidonvilles (El Kora), qui est le plus important, est aussi le plus ancien et il est très composite par sa composition sociale ; il est situé à Rabat. L'autre (J'did), plus petit et de création plus récente, est situé à Skhirat. Bien que ces deux quartiers offrent des caractéristiques très différentes, les politiques de résorption y enregistrent dans les deux cas un échec très net.

Le douar El Kora de Rabat

Douar El Kora, l'un des plus anciens bidonvilles de la capitale, s'est peuplé d'abord par l'arrivée de populations d'origine rurale, puis par celle d'habitants en provenance d'autres bidonvilles de Rabat victimes de ce « nomadisme urbain »²⁹² que les autorités locales ont favorisé pendant des années. Depuis les années 1930 et jusqu'au milieu des années 1990, le douar El Kora n'a cessé de s'agrandir²⁹³. Malgré cela, les planificateurs n'envisageront sa résorption qu'à partir du milieu des années 1980, principalement en raison de son emplacement sur la côte – qui fait que son foncier est potentiellement cher - et parce qu'il gêne la valorisation éventuelle de la corniche. La résorption du bidonville El Kora connaîtra de nombreux avatars²⁹⁴.

En 1986, après 50 ans de délaissement (la résorption de ce bidonville n'était pas à l'ordre du jour des autorités coloniales ni de celles des premières années après l'Indépendance), un projet de résorption du douar est enfin envisagé par la délégation régionale de l'Habitat (RGH) de Rabat, alors qu'aucune étude préalable n'a été réalisée relative aux caractéristiques socio-économiques de ses habitants. Le projet est confié à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre²⁹⁵, alors récemment créée (1984).

Le projet envisagé consiste en un recasement du bidonville *in situ*, sous la forme d'une opération-tiroir en trois phases successives, au fur et à mesure de la libération des terrains²⁹⁶. Ainsi, en 1987, une première tranche « El Kora 1 » est délimitée, destinée à 213 ménages, qui ont effectivement bénéficié des lots prévus, livrés en 1988. Les phases suivantes ne verront pas le jour.

Selon M. El Messadi [2002], plusieurs raisons expliquent cet échec. Tout d'abord, le projet a été élaboré au début des années 1980 sans qu'il existe alors de plan d'aménagement à l'échelle de

292 Il s'agit notamment d'une opération de recasement *in situ* appelée les « 49 m² » (Lotissement El Kheir) et réalisée en 1988-1989 par la municipalité. Elle a concerné une partie des habitants de Hay El Kheir (quartier du Bien). Il s'agit d'un ancien bidonville situé non loin de l'actuelle municipalité de Yacoub El Mansour, à 500 m à l'Est du douar El Kora. Ce transfert vers le douar El Kora fut qualifié à l'époque de « transitoire ». Par la suite, ce fut au tour du douar Bouzroug (le quartier de la Moule) d'être transféré au milieu des années 1990 au douar El Kora. Les habitants de ces deux quartiers seront installés dans la partie du bidonville qui fait face au front de mer.

293 En 1936, on dénombrait déjà la présence de plus de 8 000 personnes au douar Dbagh qui regroupait les douars Hay El Kheir, Ouled Haj Kacem, El Garaâ et El Kora. Douar El Kora est passé d'une population de 2 428 personnes en 1960 à 5 758 en 1971 pour abriter, dix ans plus tard, 6 919 âmes, soit près d'un triplement en l'espace de 20 ans [ADS, 2004].

294 L'historique des divers projets qui ont concerné la résorption du bidonville El Kora est largement repris des travaux d'El Messadi M., 2002, *La résorption du bidonville « El Kora » dans la municipalité de Yacoub El Mansour*, mémoire de DESA, INAU, Rabat.

295 Cf. Chapitre 2, A-2. b).

296 Le programme d'intervention envisagé (El Kora 1) prévoyait la production de 1 293 unités d'habitations dont 607 unités seulement destinées à la résorption du bidonville [El Messadi, 2002].

Rabat et sans qu'il existe donc une « vision globale » pour le futur de la capitale. Ensuite, le projet a été engagé à un moment où l'Agence Urbaine de Rabat-Salé (AURS) n'existait pas encore²⁹⁷ et où, donc, il n'y avait pas de véritable « pilote ». Enfin, toujours selon le même auteur, le projet a été élaboré sans tenir compte des besoins réels de la population ciblée ; l'inadéquation de l'offre à la demande était donc très forte. Les enquêtes socio-économiques et démographiques servant à caractériser la population-cible n'a en effet été réalisée qu'en 1993. Pour M. El Messadi, cette seule dernière raison explique que le financement du projet s'est trouvé biaisé dès le départ. Pour notre part, ces « causes » invoquées par M. El Messadi ne nous semblent pas du tout évidentes. En effet, et particulièrement dans une opération-tiroir qui se réalise sur un même site, nous ne voyons pas en quoi l'absence d'un plan d'aménagement générerait. Quant au fait que l'Agence Urbaine n'existait pas, quelle importance en l'occurrence ? En fait, comme cela est le cas pour toutes les opérations de l'époque, l'échec nous semble dû au fait qu'elles ont été mal conçues, mal préparées, mal financées par des institutions peu compétentes, sans négociation préalable, sans opérateur compétent, etc.

Selon M. El Messadi, la question foncière est aussi venue perturber le déroulement du programme de résorption du douar El Kora. En effet, face à l'amenuisement des réserves foncières de la collectivité publique, les opérateurs devaient faire l'acquisition de nouveaux terrains. Mais les procédures d'acquisition ont été, comme toujours, très lentes et compliquées en raison de la multiplicité des régimes juridiques. Le terrain-support de la première phase - « El Kora 1 » avait été choisi par la municipalité sans qu'il n'y ait eu d'identification préalable de son statut juridique. Les travaux achevés et les lots distribués aux ayants droit, l'ANHI, qui avait été réceptionnaire du terrain, s'est aperçue qu'il appartenait à des propriétaires privés ! Ces derniers n'ont pas hésité à saisir les tribunaux²⁹⁸ pour faire valoir leurs intérêts.

Finalement, cette première tranche a dû être très vite évacuée. Les bidonvillois qui y avaient été installés ont dû abandonner leurs lots. Pourtant, ceux-ci ont très rapidement été réoccupés par d'autres bidonvillois, extérieurs au quartier, voire par les habitants d'El Kora eux-mêmes qui en ont profité pour y construire des baraques plus grandes que celles qu'ils ont laissées. Pour tout arranger, c'est le moment où 434 ménages de l'ex-bidonville de Hay El Kheir, auxquels les autorités préfectorales ont imposé un déplacement²⁹⁹, s'installent à El Kora et viennent accentuer la pression. Cet afflux supplémentaire d'habitants rend la tâche de l'ANHI encore plus ardue. Au bout du compte, elle abandonne le projet. Les tentatives suivantes se solderont également par des échecs.

Une deuxième tentative a ainsi lieu en 1988. Les autorités se tournent vers le secteur privé et chargent la société immobilière Assabah³⁰⁰ de résorber le bidonville El Kora, alors que les

297 L'AURS sera créée le 17 mai 1994.

298 Selon M. El Messadi, « les indemnités fixées par les tribunaux ont rendu caduc le montage financier initialement établi par l'ANHI et ont hypothéqué en conséquence, l'avenir des autres tranches qui vont payer excessivement cher les pots cassés » [2002, p. 85].

299 Cf. Chapitre 1, A-1. a).

300 La société est connue sous le nom d'Assabah (1976) en référence à une résidence portant le même nom, construite à proximité du douar El Kora. Le nom effectif de cette société est : Société « Yamani de Construction ».

représentants du ministère de l'Habitat auraient préféré que le projet soit attribué à la SNEC³⁰¹. Le nouveau projet consiste en une opération de relogement (en immeubles R+3). En contrepartie, la société privée demande qu'il soit mis à sa disposition des terrains situés le long de l'avenue Mohamed Ben Abdellah, en front de mer. Son intervention s'inscrit alors clairement dans une stratégie d'appropriation de terrains à forte valeur ajoutée et à titre gracieux³⁰². La résorption du bidonville ne vient qu'au second plan de ses préoccupations, en conséquence de quoi, elle ne s'intéresse pas spécialement aux attentes de la population-cible [El Messadi, 2002].

Les raisons avancées par El Messadi pour expliquer l'échec des négociations menées avec le promoteur tiennent non seulement à « un déséquilibre financier », mais aussi au fait que la société Assabah cherche « à retarder la réalisation du projet d'El Kora pour ne pas gêner la commercialisation de la cité Assabah » [2000, p. 110], située à proximité du bidonville. De plus, la société privée a toujours désiré s'approprier certains terrains avoisinants le douar³⁰³. Mais quand, en 1992, une nouvelle équipe est élue au conseil municipal de Rabat, elle refuse les conditions réclamées par la société des terrains qu'Assabah, qui décide alors de se retirer. La deuxième tentative a, à son tour, avorté.

Après l'abandon de ce projet, le ministère de l'Habitat revient à la charge en 1993 et demande à l'ERAC³⁰⁴ Nord-Ouest, opérateur public et partenaire privilégié des pouvoirs publics, de s'en occuper. L'ERAC se voit confier la maîtrise d'ouvrage déléguée. Il effectue des études préliminaires³⁰⁵ et procède ensuite à l'expropriation d'une partie des terrains³⁰⁶. Il propose plusieurs scénarii. En avril 1993, les pouvoirs publics optent pour partie pour un recasement et pour partie pour une restructuration *in situ*. Toutefois, le ministre de l'Habitat demande que les propositions de l'ERAC soient exposées au wali. Selon M. El Messadi, une réunion qui est organisée au siège de la Wilaya, à l'occasion de laquelle les solutions envisagées sont rejetées par le Cabinet Pinseau (qui prépare le plan d'Aménagement de Rabat) qui estime qu'il serait regrettable qu'une telle opération se réalise sur un terrain de grande valeur³⁰⁷. Celui-ci propose

301 La SNEC a également été sollicitée pour préparer un projet. N'ayant pas reçu l'aval des autorités locales, la proposition de la SNEC a été rejetée et la wilaya a continué à appuyer la société Assabah dans la mesure où son offre était plus avantageuse et n'exigeait qu'un faible effort financier de la part de la population bidonvilloise [El Messadi, 2002].

302 Les terrains sollicités ont une superficie bien supérieure à celle qui serait nécessaire pour le seul relogement des bidonvillois.

303 Selon El Messadi, les terrains qu'Assabah visait étaient : le terrain-support d'El Kora, les terrains sur lesquels était installé le souk hebdomadaire « Laghzel » et le terrain-support de la piscine municipale [2002].

304 Nous rappelons que les ERAC sont des Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction créés en 1974 avec comme mission de promouvoir le secteur de l'immobilier par la réalisation d'opérations de lotissements et de construction de logements avec des moyens financiers extra-budgétaires. Ils ont été regroupés ultérieurement au sein du holding Al Omrane. Cf. Chapitre 2, B- 2. c).

305 L'ERAC réalise des études socio-économiques et démographiques sur le bidonville El Kora. Elles montrent la forte insolvabilité des ménages, l'engouement pour une parcelle de terrain, le nombre élevé de personnes par baraque, le faible effort financier accepté par les habitants pour le financement d'un lot, le fort attachement des populations au site, etc. [El Messadi, 2002].

306 Nous ne pouvons pas précisément nommer les terrains concernés, puisque aucun document ne fournit leur délimitation exacte.

307 Le Cabinet Pinseau évoque également l'incompatibilité de cette opération avec les propositions à venir du plan

en remplacement un recasement du douar dans une cité de Salé, à Sala El Jadida. Cette solution sera rapidement écartée³⁰⁸ : c'est un nouvel échec.

Dans la même période, et suite à une nouvelle réunion qui se tient en juillet 1993 au siège de la Direction Générale de l'Urbanisme, il est décidé d'intégrer le projet du douar El Kora au sein d'une opération plus large qui comprendrait également la résorption du bidonville El Garaâ, situé à proximité. Cependant, ce projet sera vite entériné - pour des raisons que nous ignorons.

Un an plus tard, en 1994, un comité interministériel présidé par le ministre de l'Intérieur est constitué afin de trouver une nouvelle solution. Parallèlement, les études pour l'élaboration du Schéma Directeur et d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de 1995³⁰⁹ sont lancées ; elles envisagent que l'aménagement de la Corniche de Rabat constitue l'une des actions prioritaires à mener dans la capitale. Des réflexions sont de ce fait engagées sur l'aménagement futur du littoral de la commune de Yacoub El Mansour.

En 1995, suite à une nouvelle réunion qui se tient au siège de la direction de l'Urbanisme entre les représentants de l'Inspection Régionale, du ministère de l'Habitat, de la Wilaya, des collectivités locales et de l'ANHI, il est convenu de recaser *in situ* les deux douars El Kora et El Garaâ. Pour assurer l'équilibre financier de l'opération, le projet prévoit un système de péréquation. C'est cependant un nouvel échec.

En 1997, deux nouveaux scénarii³¹⁰ sont étudiés à la suite d'une réunion, qui a lieu en août, au siège de la Direction Générale des Collectivités Locales, entre des représentants de la Wilaya, de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, de la commune, de l'AURS et de la Direction du Patrimoine. En 1998, la commission interministérielle *ad hoc* opte pour l'un de ces scénarios, le premier. Elle confie le projet à la Communauté Urbaine de Rabat. Là aussi, cette tentative ne produira aucun résultat.

A la fin des années 1990, l'ANHI est une nouvelle fois sollicitée pour trouver une solution applicable au bidonville El Kora. Elle engage des études en vue d'une restructuration sur le site pour préserver l'équilibre financier de l'opération. Toutefois, ce choix n'est pas été accepté par les responsables. Après une longue interruption, le dossier est confié en 2002 à la CGI (Compagnie Générale Immobilière) à charge pour elle de l'inscrire dans le cadre d'une opération de relogement dans des appartements sis en immeubles collectifs. Toutefois, cette opération devait bénéficier d'une dérogation³¹¹ aux dispositions du Plan d'Aménagement, d'une subvention du

d'aménagement concernant le front de mer [El Messadi, 2002].

308 Une des raisons invoquées par M. El Messadi concerne le refus que les habitants auraient émis face à cette proposition.

309 Selon Hicham Mouloudi [2009], il était prévu dans ce document que la corniche de Rabat accueille des aménagements touristiques et le recasement des bidonvilles El Kora et El Garaâ.

310 Le premier propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté Urbaine de Rabat et le second de créer une société d'économie mixte qui assurerait la gestion du projet en partenariat avec la Municipalité de Yacoub el Mansour [El Messadi, 2002].

311 Nous ne connaissons pas les raisons de cette dérogation. Nous supposons que cela peut concerner le changement d'affectation des terrains où le programme doit être réalisé; à moins qu'elle n'ait un rapport avec la hauteur des immeubles.

Fonds Hassan II et de facilités pour l'acquisition des terrains³¹². La CGI³¹³ « a pu régler le problème du foncier dans des conditions et des délais exceptionnels », selon les propos tenus par un responsable de la Direction de l'Urbanisme rencontré en 2007.

Le lancement du programme « Villes sans Bidonvilles » à la fin de l'année 2003 donne de nouvelles orientations à la lutte contre « les poches insalubres ». Le projet est alors confié à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) pour conduire le relogement *in situ*, dans le cadre d'une opération-tiroir qui se réalise au fur et à mesure de la libération des terrains.

Les actions entreprises pour la résorption du douar J'did de Skhirat sont similaires à celles du douar El Kora dans le sens où plusieurs ébauches de projets seront élaborées par la municipalité³¹⁴ sans jamais être mises en œuvre.

Le douar J'did de Skhirat

Le projet le plus abouti concernant le douar J'did de Skhirat est un programme de recasement du douar qui a été étudié en 1996. Cette année-là, deux avants-projets³¹⁵ sont proposés par la municipalité à la commission d'évaluation qui se tient à la Préfecture de Témara en présence, notamment du gouverneur, de l'Agence Urbaine de Rabat, des architectes municipaux, du président du conseil municipal, des membres de l'Inspection Régionale de l'Urbanisme et des représentants de services de différents ministères. Cette commission émettra un avis défavorable aux deux propositions municipales.

L'un de ces avants-projets, qui avait la préférence de la municipalité de Skhirat prévoyait de mettre à la disposition des habitants du bidonville J'did des lots de 60 à 140 m² découpés sur des terrains privés (situés à proximité du douar J'did et propriété, pour partie, du maire de la ville de l'époque). Quatre types de lots étaient proposés en fonction du nombre de personnes constituant les ménages à recaser. Les lots devaient être équipés sommairement en eau et électricité. La voirie et l'assainissement étaient prévus ultérieurement, une fois les bidonvillois installés³¹⁶. Ce projet prévoyait aussi des lots destinés à la péréquation pour assurer l'équilibre financier de l'opération, ainsi que des équipements scolaires, sanitaires, de loisirs, etc. [Essahel, 2001].

Sans entrer dans les détails du projet, il est néanmoins possible de comprendre rapidement les raisons de son échec. En premier lieu, l'assiette foncière était insuffisante pour recaser la totalité

312 Nous ne disposons pas d'informations sur la situation géographique des terrains concernés.

313 La Compagnie Générale Immobilière (CGI) est une filiale de la CDG. C'est elle qui s'occupera du projet de relogement du douar El Kora.

314 Nous rappelons que les municipalités, depuis la décentralisation et le désengagement de l'État dans les années 1990, ont reçu des compétences accrues dans le domaine de la gestion urbaine (attribution des permis de construire, contrôle de l'urbanisation). Elles participent également au suivi des documents d'urbanisme et peuvent initier des opérations de lotissement et de construction.

315 Les informations dont nous disposons ne concernent que l'un des deux avants-projets envisagés. Celui que nous présentons avait la préférence et était le plus défendu par la municipalité. Ces informations ont été rassemblées lors d'un travail de terrain que nous avons effectué lorsque nous préparions notre maîtrise [Essahel, 2001].

316 Les entretiens réalisés en 2001 auprès de l'architecte municipal de Skhirat indiquaient que c'est par « précaution » que cette solution avait été retenue, « afin que les habitants n'abîment pas la voie publique pendant la construction de leur logement » (Skhirat, entretien réalisé en 2001).

des bidonvillois dont la population était estimée à cette époque (1996) entre 12 000 et 15 000 habitants (municipalité de Skhirat, 2001). En effet, une superficie de 37 hectares aurait été nécessaire, alors que la municipalité n'en possédait qu'un peu plus de 8 : il s'agissait du terrain public sur lequel était déjà installé le bidonville. Les surfaces supplémentaires devaient être acquises auprès de propriétaires privés, mais la municipalité ne disposait pas des fonds suffisants pour ce faire. La seconde raison tient à l'« inefficacité de la gestion et de la réalisation du projet par la municipalité comme maître d'œuvre », selon les propos recueillis auprès des architectes et de l'Agence Urbaine de Rabat, rencontrés en 2001. Ces techniciens reprochent en particulier à la municipalité ses méthodes inadaptées et l'insuffisance des moyens matériels et humains, notamment le manque de personnel qualifié. Telles étaient aussi les raisons invoquées par l'Agence Urbaine et la Préfecture pour justifier l'abandon d'un tel projet. De plus, les enjeux électoraux locaux de 1998 ont influé sur l'évolution du projet. En effet, il ne reposait que sur des promesses effectuées au cours de la campagne électorale par le président de la commune aux populations du douar J'did pour gagner leurs voix en vue de sa réélection en 1998³¹⁷. A ces raisons, il convient d'ajouter enfin les animosités qui se sont manifestées entre la municipalité et d'autres acteurs, en particulier l'Agence Urbaine de Rabat. Or, sans l'aval de cette dernière, le projet ne pouvait aboutir [Essahel, 2001].

Ces deux exemples relatifs aux douars El Kora à Rabat et J'did à Skhirat sont représentatifs des échecs que nombre d'opérations de résorption des bidonvilles ont connus à cette époque. Pour ces deux bidonvilles, la réalisation concrète aura été la première tranche du projet de 1986 du douar El Kora ; au douar J'did, rien n'a jamais été réalisé depuis qu'il existe (1985-1986).

Les interventions passées en matière de résorption des bidonvilles montrent que la plupart des projets échouent faute d'une maîtrise suffisante des actions menées, ce qui génère des changements incessants d'options et des modalités pendant leur élaboration. Elles témoignent de l'impuissance des autorités locales ou représentant de l'État et des municipalités à mener une opération à terme en raison de plusieurs facteurs : absence de vision globale, insuffisante maîtrise du foncier, refus ou résistance des habitants à quitter les lieux, contexte local ou électoral favorisant le maintien sur place des bidonvillois.

La multiplicité et la diversité des intervenants, leur difficile interaction pour ne pas dire leurs intérêts opposés, l'absence fréquente d'un pilote confirmé, contribuent à complexifier le système d'action qui devrait s'organiser autour des projets de résorption. Nous avons constaté une telle situation au douar El Kora tout particulièrement. Si ces divers positionnements suscitent parfois l'espoir des populations concernées qui croient y voir le résultat de leurs mobilisations et/ou de leurs manifestations, elles les déçoivent encore plus fréquemment : « Ils font des promesses qu'ils ne tiennent pas », telle est la phrase favorite des bidonvillois. Ces promesses non tenues attisent les frustrations, lesquelles génèrent à leur tour un climat hostile aux futures interventions.

317 Élu pour la première fois en 1992, il sera réélu en 1998, mais ses promesses d'un recasement du douar J'did, entre autres, ne seront jamais tenues.

Mais il existe d'autres cas où l'échec des projets concernant la transformation des bidonvilles résulte d'un phénomène de « glissement » des bénéficiaires au détriment des catégories les plus pauvres et au profit des classes moyennes. Les spécialistes de la question considèrent que la raison principale en est le mauvais diagnostic qui serait établi au moment de la préparation des projets. On peut se demander si cette explication n'est pas un peu trop courte. Toujours est-il que les opérations portant sur les bidonvilles de Témara, notamment ceux du centre-ville (douars Sahrawa, Silamine et J'did) - où deux opérations seront lancées au milieu des années 1980 par la municipalité – s'inscrivent dans ce second cas de figure.

2. Le recasement des bidonvilles de Témara : un projet qui bénéficie finalement aux couches moyennes

Selon une étude consacrée à la valorisation des projets du ministère de l'Habitat (1998), le « glissement » des bénéficiaires doit s'entendre comme le transfert de leur droit, par cession, par les bénéficiaires potentiels, à des personnes étrangères au programme. Dans le cas d'un recasement d'un bidonville, le taux de glissement serait le pourcentage des lots cédés par les ayants droit par rapport au nombre total de lots d'un programme.

A Témara, les années 1960 ont été surtout marquées par des opérations de construction de résidences secondaires le long du littoral. Après une période où la production de lots pour la résorption des bidonvilles a été nulle, l'État, dans le cours des années 1980, a engagé trois grandes opérations³¹⁸ : Oudayas, Massira I et Massira II, qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte nationale contre l'habitat insalubre.

En 1981, la municipalité enclenche la première opération, « Massira I », sur une superficie de 80 hectares³¹⁹ ou devait être aménagé un lotissement destiné à la résorption d'une partie des bidonvilles municipaux, notamment ceux situés dans le périmètre du quartier Hay Ryad à Rabat³²⁰, un quartier de haut standing réservé en principe aux classes sociales aisées. Le résultat escompté ne sera pas au rendez-vous, puisque le projet sera « détourné » au profit des classes moyennes cherchant à se loger. En effet, comme l'indique Mohamed Ameer [1988], dans quasiment toutes les opérations de relogement, les plus pauvres sont toujours exclus. Pourtant, conscients apparemment de ce phénomène de glissement qui profite aux plus solvables, les pouvoirs publics ont interdit toute transaction sur les lots attribués. Toutefois, l'absence de contrôle sérieux, l'efficacité des réseaux sociaux et du clientélisme, la multitude des combines

318 Les opérations Massira I et II concernent tout particulièrement les bidonvilles de Témara, alors que l'opération Oudayas est plus spécialement destinée aux guicheurs. Cf. Chapitre 6, A-2.b).

319 Il s'agit d'un quartier situé au Sud-Est de Témara.

320 Situé au sud de la capitale, le quartier Hay Ryad est considéré comme l'un des plus grands chantiers menés au Maroc à cette date. C'est une ville nouvelle dominée par des ensembles d'immeubles notamment par des résidences de haut standing. Une bonne partie de Hay Ryad a en fin de compte été consacrée à la création d'un quartier administratif avec des bâtiments à l'architecture moderne. Ce nouveau quartier est en outre destiné à abriter des ministères et divers services centraux ou régionaux, afin de décongestionner l'ancien quartier des ministères hérité du Protectorat.

déployées ont rendu cette mesure largement inefficace.

Quelques années plus tard, en 1987, une deuxième opération, « Massira II », est initiée par la préfecture sur une superficie de 82 hectares, avec toujours l'idée de résorber les bidonvilles de Témara. Le coût global de l'opération s'élève à environ 700 millions de dirhams, dont une partie est financée par un prêt de 49 millions de dirhams accordé par le Fonds d'Équipement Communal (FEC) à l'assemblée préfectorale qui porte le projet (municipalité de Témara, 2005). Cette opération s'inscrivait, à cette date, dans un vaste programme de résorption des bidonvilles qui ambitionnait de construire environ 10 000 logements économiques pour reloger les 9 715 ménages recensés en avril 1986 dans les bidonvilles de Témara.

Initialement, l'opération devait être exécutée sur une superficie de 150 hectares, en deux tranches de 5 000 logements chacune. Pour mieux maîtriser cette grosse opération, la préfecture de Témara-Skhirat, en tant que maître d'œuvre, n'a dans un premier temps engagé que la première tranche sur un terrain guich de 82 hectares. Trois types de lots ont été réalisés : 3 800 lots économiques de 65 m², chacun destinés à l'auto-construction par les bidonvillois contre le versement de 15 000 dirhams ; des lots de 90 m² en R+ 3 situés sur l'axe de Fouarat et vendus au secteur privé pour la somme de 140 000 dirhams ; 1 896 logements en R+ 1 construits sans aucune possibilité d'extension verticale ni horizontale. Pour ces logements, les façades étaient enduites alors que les finitions intérieures restaient à la charge des futurs acquéreurs bidonvillois. Le prix de vente de chacun de ses 1 896 logements s'élevait à 220 000 dirhams, dont le tiers devait être versé immédiatement. Le reste était financé par un prêt du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) échelonné sur une période de 15 ans pour un versement mensuel de 500 dirhams. La deuxième tranche de ce projet ne verra jamais le jour (municipalité de Témara, 2003). Finalement, un seul bidonville, le douar Belarbi, ainsi que quelques poches insalubres ont été concernés par ce programme, soit un total d'à peine 1 000 ménages si l'on en croit un élu de Témara³²¹.

L'échec des opérations Massira I et II s'explique par le fait que les « produits » réalisés se sont révélés hors de portée de nombreux ménages bidonvillois. Les caractéristiques socio-économiques des populations concernées n'ont pas été suffisamment définies et leurs revenus ont été mal évalués. Les seules données utilisées provenaient du recensement de la population des bidonvilles et des enquêtes effectuées par le CIH en 1986. Elles se sont avérées insuffisantes pour établir un programme et un montage financier crédibles : les capacités financières des habitants concernés telles que dégagées par les enquêtes n'étaient en réalité qu'une moyenne masquant des disparités importantes (municipalité de Témara, 2005). Il apparaît par ailleurs, au travers des interviews que nous avons effectuées entre 2005 et 2006, que plusieurs habitants du douar Sahrawa avaient versé une avance (entre 5 000 15 000 dirhams) en 1986-1987 afin de bénéficier des lots de recasement, pensant qu'ils allaient être transférés. Malheureusement, du fait

321 Au bout du compte, seuls 1 00 ménages de bidonvillois en ont profité. Qu'en est-il des autres lots ? C'est le grand mystère, puisque les élus comme les techniciens de la municipalité de Témara interrogés parlent de « terrains volatilisés », sans nous en dire davantage.

du « glissement » des bénéficiaires, les lots ne leur ont pas été attribués et ces bidonvillois attendent toujours que l'État les recase. Ils ont seulement en leur possession un document attestant du versement des avances. Beaucoup m'ont tous dit avoir cru en ces opérations, car, à leurs yeux : « *Dawla* (l'État), c'est garanti !³²² ».

Ultérieurement, l'ANHI a réalisé (1988), une étude de faisabilité à l'échelle de Témara et programmé une ébauche de projet sur 170 hectares, toujours dans la perspective de définir et d'engager enfin un programme de résorption des bidonvilles à l'échelle de toute la commune. Finalement, si les projets identifiés à Témara n'ont jamais abouti on peut considérer que les raisons principales en sont « l'absence de volonté des acteurs locaux pour s'investir dans cette tâche », ainsi que « les dispositions contraignantes du Plan d'Aménagement et l'obstacle foncier »³²³ du moins si l'on en croit un responsable de la direction de l'Urbanisme à Rabat.

Une opération sera toutefois effectivement réalisée à Témara. Mais elle concerne exclusivement des bénéficiaires très particuliers, à savoir les guicheurs. Ceux-ci bénéficieront en effet d'une attention soutenue en raison de leur statut de « descendants du guich ³²⁴ ». En ce qui concerne les bidonvillois qui sont installés parmi les guicheurs et sur les terres guich, comme c'est le cas de ceux des douars Dlim et M'taâ, ils seront irrémédiablement écartés de cette opération. Pour eux, il faudra attendre 2003 et le programme VSB.

3. Le recasement des guicheurs... et des bidonvillois oubliés : le cas des douars Dlim et M'taâ

A Témara, l'opération réservée aux guicheurs s'appelle « Oudayas » ; et elle a été préparée en 1982. Elle a été conçue par la Compagnie Générale Immobilière (CGI). Il fallait recaser les familles de guicheurs qui se sont trouvées incluses dans le périmètre de la future ceinture verte de Rabat après que celui-ci ait été délimité. En effet, pour éviter le risque d'une extension des constructions à toute la périphérie Sud-Ouest de Rabat et afin de limiter l'extension de Témara, le SDAU de 1971 avait prévu une ceinture verte d'une superficie de 1 920 hectares. Cet espace forestier se situait pour l'essentiel sur des terres qui étaient autrefois cultivées par les membres de la tribu qui avait obtenu, jadis, le statut de guich. Les familles qui se trouvaient dans le périmètre en question ont été indemnisées et ont bénéficié d'un recasement sous la forme d'un lot de terrain dans le quartier des Oudayas, non loin du quartier El Karia. En contrepartie de ces indemnités et du lot de terrain, ces familles ont dû renoncer à leurs « terres », mais elles ne l'ont fait qu'après avoir subi de fortes pressions et, dans certains cas, qu'après une procédure officielle d'expropriation. Au-delà de ces circonstances, un quartier guich Oudayas a vu le jour en 1982, mais il n'a pas permis que la totalité des familles concernées s'y installent, ce qui explique qu'un certain nombre continuent leur lutte et refusent de partir, estimant que les propositions qui leur

322 Propos recueillis auprès des bidonvillois entre 2005 et 2006.

323 Propos recueillis en 2006 auprès d'un responsable de la direction de l'Urbanisme.

324 Cf. Glossaire, p. 5.

sont faites ne comprennent pas ce qu'on veut leur retirer³²⁵. C'est la mainmise progressive de l'État sur les terres agricoles du guich qui a permis de réaliser les grands projets urbains de tout le Sud de Rabat (ensemble d'habitat de Massira et Fath, quartier Hay Ryad déjà signalé, campus universitaire, zoo, grands équipements sportifs, ceinture verte, etc.). Cela n'a pas empêché les ayants droit de revendiquer avec constance une juste indemnisation, puisque aucune solution globale et équitable ne leur était, selon eux proposée. L'État a plutôt privilégié deux manières de traiter le dossier du guich : soit laisser la situation en l'état en bloquant des opérations d'aménagement engagées³²⁶, soit régler les choses au cas par cas.

Quant aux bidonvillois installés au milieu des guicheurs et sur les terres de ces derniers, notamment ceux vivant dans les douars Dlim et M'taâ, ils seront toujours exclus de ces opérations. L'attention de l'État reste essentiellement tournée vers les guicheurs, d'autant que ceux-ci s'activent et contestent. Et l'État veut « libérer » rapidement les terrains qu'ils occupent et qui sont très convoités³²⁷.

Le dernier quartier sur lequel nous avons mené nos investigations est un conglomérat de constructions non réglementaires (Khalouta I, II et de Sidi M'ghar), situé à Témara et apparu dans les années 1970. Nous nous intéresserons ici aux tentatives de l'État et des habitants pour restructurer le quartier Khalouta I³²⁸. Nous montrerons que le cas des quartiers non réglementaires ne se pose pas dans les mêmes termes que celui des bidonvilles.

4. La restructuration des quartiers non réglementaires : les cas de de Khalouta I et II et de Sidi M'ghar

A Khalouta I, les premières tentatives de restructuration ont été entreprises dès le milieu des années 1980 par les habitants eux-mêmes, avec l'aide et à l'instigation d'associations de quartier. Leur objectif était d'obtenir par la suite que l'État régularise certaines parcelles et installe les réseaux manquants : assainissement, eau et électricité.

Cette initiative est apparue suite aux tentatives effectuées en 1986 par l'ERAC Nord-Ouest pour acheter des terrains auprès de propriétaires privés dans les quartiers clandestins de Témara (Khalouta I, II et Sidi M'ghar), dans le but d'y réaliser des habitations de haut standing, des immeubles, de l'habitat économique, une zone de villas et des bureaux. Ce projet a pris en 1991 le nom d'Al Wifak. Par peur d'une éventuelle expropriation, les habitants ont constitué des associations de quartier pour se défendre. Selon les propos que nous a tenus en 2004 la déléguée de l'Habitat de Témara, une commission d'expertise et d'évaluation des terrains a été chargée de

325 Toutefois les « indemnités », dont le montant est contesté par les guicheurs seront augmentées après que ceux-ci se furent mobilisés sous la conduite de leur assemblée (*j'maâ*). Cf. Chapitre 6, B- 3. a)

326 C'est ainsi par exemple qu'un secteur de la zone où fut construit le quartier Hay Ryad est resté longtemps bloqué faute de décision sur l'indemnisation des ayants droit, dont une partie continuait à occuper des bidonvilles sur le site.

327 La question des terrains guich a toujours constitué un enjeu majeur pour le développement de l'agglomération de Rabat Cf. Chapitre 1, A- 1. b).

328 Nous rappelons que nos principales investigations ont été menées à Khalouta I entre 2003 et 2005.

délimiter les zones qui allaient faire l'objet d'une expropriation. Le choix s'est porté sur 82 lots (de plus de 100 ha) appartenant à des particuliers. Cependant, l'idée d'une expropriation fut rapidement abandonnée en raison des coûts élevés que cela représenterait pour indemniser des propriétaires et, plus encore, les habitants qui se trouvaient sur les parcelles visées. Cette situation a conduit les autorités à reconnaître juridiquement³²⁹ le quartier, et à accélérer son intégration physique à la ville.

Or, quand nous avons commencé nos enquêtes sur le terrain, nous avons appris que certaines constructions avaient été démolies à la fin des années 1980 dans le cadre du projet Al Wifak. Il s'agissait de celles situées sur des lots touchés par les servitudes de voirie ou d'utilité publique. Ces lots ont fait l'objet d'une procédure d'expropriation et les constructions qu'ils abritaient ont été détruites (délégation de l'Habitat, Témara, 2004). Ce fut le cas du lot de la famille de Kacem que nous avons rencontré en 2004. Il était âgé de 26 ans et faisait profession d'électricien. Il nous apprend qu'il habitait il y a quelques années à l'endroit où l'ERAC réalise son projet³³⁰. Des membres de l'ERAC sont venus le voir, lui et sa famille, pour les informer qu'« à la place de leur maison et de leur terrain était prévu une route ». L'établissement public leur a proposé alors le rachat de leur parcelle, en leur fournissant une estimation pour la valeur de la maison et des arbres que la famille avait plantés. Kacem nous dit : « On a accepté, et de toute manière, on n'avait guère le choix. On a accepté et l'ERAC nous a donné un chèque, puis nous avons acheté une maison, plus bas, qui appartenait à des gens de Rabat. C'est une maison en règle avec un plan. Nous comptons construire un étage ultérieurement, lorsque nous en aurons les moyens. Alors, pendant qu'ils détruisaient notre maison, nous, on habitait chez notre tante, le temps d'acheter l'autre maison (...) » (Kacem, 2004, Khalouta I).

Se sentant menacés, les habitants se sont donc organisés et ont créé trois associations de quartier (une dans chaque quartier : Khalouta I, Khalouta II et Sidi M'ghar). Toutefois, les actions que mènent ces associations de quartier demeurent sans effet car, d'une part, elles ne sont pas assez considérées par les autorités locales et que, d'autre part, leur fonctionnement interne est déstabilisé par la présence d'individus aux intérêts divergents, par des manigances de certains qui entravent les actions collectives³³¹.

En 1997, la restructuration des quartiers est en cours. Avec le soutien et le financement de la Banque Mondiale, la REDAL (régie d'eau) procède au raccordement au réseau de l'eau potable à Khalouta II et Sidi M'ghar, mais délaisse Khalouta I. Le manque de moyens financiers des habitants de Khalouta I, des difficultés particulières d'ordre foncier et la multiplicité des « propriétaires-occupants » sur un même lot compliquent les opérations de raccordement à Khalouta I (délégation de l'Habitat, Témara, 2004)³³², qui sont donc reportées à une date ultérieure.

329 Selon les habitants interrogés, la reconnaissance juridique du quartier a consisté à immatriculer et à enregistrer les parcelles qui étaient en règle au registre du Cadastre.

330 Au moment de nos investigations, le projet de l'ERAC est en cours de réalisation.

331 Cf. Chapitre 5, B- 3.

332 Cf. Chapitre 1, A- 2. b).

La restructuration du quartier (Khalouta I) s'accélère cependant à partir de 2001, à la suite de l'annonce par le Roi du Programme National d'Action pour la Résorption de l'Habitat Insalubre (PARHI) qui privilégie – le temps de sa durée, courte - la restructuration des quartiers non réglementaires. Ce programme favorisera entre autres les initiatives des associations³³³.

Les opérations de lutte contre l'habitat clandestin apparaissent conditionnées par un ensemble de facteurs liés au contexte, à la nature des enjeux qui en déterminent l'opportunité, les priorités et les conditions d'engagement et de financement. Elles sont confrontées à des multiples et parfois insurmontables obstacles, qui génèrent de nombreux échecs.

Les obstacles rencontrés pour mener à bien tant les opérations de résorption de l'habitat bidonvillois que la restructuration des quartiers non réglementaires sont multiples. Nous pouvons en relever cinq pour les seules opérations concernant les bidonvilles. Certaines difficultés tiennent à des facteurs exogènes aux quartiers et relèvent du contexte institutionnel et socio-économique, sur lequel le maître d'ouvrage a peu d'influence. D'autres dépendent de la conduite du projet, de l'absence de communication et de concertation entre les OST. Il faut tenir compte toutefois, que la plupart de ces opérations ont été menées dans l'urgence, technique et politique, due à des considérations particulières, conjoncturelles ou géographiques telles que : la demande particulière d'un gouverneur, des interventions politiques émanant d'élus, des réponses obligées suite à une catastrophe (incendie ou inondations), des motifs « sécuritaires », etc.

** Des ressources foncières et financières limitées*

La dernière décennie a fait ressortir de manière préoccupante la rareté des disponibilités tant foncières que financières. En effet, comme nous l'avons montré à travers plusieurs exemples présentés, confrontés à la raréfaction du foncier appartenant au domaine de l'État, les autorités locales en charge des opérations ciblées sur les bidonvilles ont été souvent bloquées et elles n'ont eu d'autres choix que de se tourner vers le secteur privé. Elles ont dès lors été limitées par leurs ressources financières, réduites, et elles ont de ce fait préparé des montages financiers qui n'étaient que rarement en adéquation avec les réalités sociales et les attentes des populations.

Quant à la faiblesse des ressources, alors que le nombre des demandeurs de lots ne cessait de croître, elle a obligé l'État à rechercher des alternatives pour y remédier : réduction des coûts, recours aux fonds spéciaux, taxe sur le ciment, contribution des bénéficiaires, système de péréquation, etc. [Navez-Bouchanine, 1998].

**Les élites locales (notabiliaires), facteur d'inflexion permanente des opérations d'aménagement*

Les opérations de recasement ou de relogement s'inscrivent fréquemment dans des logiques électorales locales [Abouhani, 2000]. Ainsi, le clientélisme et le marchandage politiques participent-ils au maintien des bidonvilles dans la ville. Véritables « fiefs » électoraux, ces

333 Les associations, qui « sommeillaient » dans ce quartier depuis leur création, seront réactivées à partir du milieu des années 2001 pour répondre aux sollicitations dont elles sont l'objet de la part des habitants.

quartiers constituent très souvent une « arme » et un gage de réussite pour un « élu en campagne » qui désire accéder à la présidence d'une municipalité ou à la députation [Zaki, 2005]. Des rétributions concrètes (argent, mouton, etc.) sont ainsi allouées par les candidats en contrepartie du vote précieux des bidonvillois.

Dans de tels contextes, il est difficile d'ancrer un programme dans la durée et de tenir les objectifs annoncés. La durée d'exécution des projets dépassant celle des mandats électifs, les opérations sont bien souvent remises en cause lors d'un changement d'équipe municipale.

Très souvent aussi, en réponse aux pressions et aux demandes des habitants, les élus s'engagent pour des promesses qu'ils ne tiennent généralement pas, afin d'éviter les résistances ou les révoltes. Or, ces annonces sont contre-productives, car elles provoquent fréquemment une spéculation sur la valeur des baraques et un morcellement des parcelles dans le bidonville. Les élus apparaissent ainsi comme des maillons faibles (incompétence, laxisme, etc.) [Navez-Bouchanine, 1998], car seuls leurs intérêts personnels comptent.

**Des acteurs institutionnels souvent en conflit entre eux et aux responsabilités respectives mal définies*

Les très fréquents problèmes de coordination entre les différents intervenants, notamment entre le maître d'ouvrage, les autorités, les élus, les opérateurs publics et les régies, participent à l'échec des politiques engagées pour les bidonvilles.

A l'inverse, la réussite des programmes quand elle a lieu, dépend très largement de l'adhésion de tous les acteurs aux objectifs communs des projets. C'est au maître d'ouvrage délégué d'obtenir cette adhésion. Or, ce n'est pas souvent le cas. Les interventions des autorités locales³³⁴ dans le déroulement des opérations sont fréquentes et dépassent largement leurs prérogatives : transfert des populations, mobilisation pour le recouvrement des coûts, négociation avec les propriétaires fonciers récalcitrants pour céder leurs terrains, etc. La conception et la préparation en amont des projets sont souvent aussi très insuffisantes et expliquent de nombreux revers. Lorsque des études de faisabilité sont effectuées par des consultants, ceux-ci proposent fréquemment des scénarii inappropriés aux opérateurs, car leurs études mal payées, sont réalisées trop vite, sans y engager les analyses humaines et financières nécessaires. De ce fait, comme l'ont montrés les exemples évoqués plus haut, les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous : dérapages, glissements de programmes, etc.

**Un dispositif d'accompagnement social totalement absent*

Les programmes ont souvent été conduits comme des opérations dont la composante sociale n'est prise en compte qu'au travers du nombre de ménages à recaser et du niveau de solvabilité de ces derniers ; mais sans accompagnement social³³⁵ - même si de nombreuses micro-expériences de maîtrise d'ouvrage sociale ou d'accompagnement social peuvent

³³⁴ La méfiance et la rancœur envers les autorités locales sont largement répandues parmi les bidonvillois. Ceux-ci manifestent à leur égard une double attitude : ils naviguent entre la méfiance et la dépendance.

³³⁵ Cf. Chapitre 2, B- 2.

constituer des acquis si l'on en croit Françoise Navez-Bouchanine³³⁶. Toutefois, comme l'indique toujours cette auteure, il est difficile d'envisager la généralisation de telles expériences à l'échelle nationale d'une politique urbaine sociale. Elle explique que ce n'est pas seulement une question de moyens et de compétences stratégiques, mais aussi une question *d'équité*. Selon elle, le travail social dans les projets urbains coûte de l'argent, alors que jusque-là, ce coût n'a jamais été intégré à la programmation des projets. Selon Françoise Navez-Bouchanine, le travail social aurait par essence une dimension expérimentale, ce qui exigerait un investissement « de type recherche-développement, où on apprend en faisant », ce qui rend le coût décourageant pour les opérateurs, en ce sens qu'ils craignent ne pouvoir l'assumer sur l'ensemble des opérations constituant une politique nationale. Cette difficulté objective expliquerait donc, toujours selon F. Navez-Bouchanine, les projets sont souvent préparés sans concertation avec les habitants, provoquant désintérêt, voire rejet de leur part.

On peut ajouter à cela que, bien qu'il constitue un volet secondaire des problèmes rencontrés, l'encadrement technique des habitants pour faciliter l'auto-construction (lors d'opérations de recasement) a été souvent assimilé par les bidonvillois à un contrôle administratif venant à l'encontre de leurs volontés et de leurs pratiques. En fait, ces manifestations d'opposition ou ces réserves de la part de la population ne sont elles aussi rien d'autre que la conséquence d'un manque de communication entre l'administration et les bénéficiaires et de l'absence de relais sociaux pour diffuser l'information et sensibiliser la population [Navez-Bouchanine, 1998].

**La faiblesse du mouvement associatif et la forte présence de la j'maâ dans les bidonvilles étudiés*

Alors que les bidonvillois formulent en permanence des revendications importantes, on ne peut que s'étonner de l'absence dans ce type de quartiers d'organisations structurées susceptibles de mobiliser la population pour défendre des intérêts collectifs, contrairement à ce qui est enregistré dans les tissus d'habitat non réglementaire [Ameur, 2000]. Une telle situation peut s'expliquer de diverses manières, étant entendu qu'on ne peut manquer de considérer que, du fait de la précarité de leur installation et de leur crainte de l'avenir, les bidonvillois s'efforcent de ne pas fournir aux autorités de prétextes pour intervenir chez eux. La réalité est toutefois singulièrement plus complexe.

Une explication un peu plus sophistiquée renvoie aux représentations habituelles des bidonvillois à l'égard de l'État, celles d'un Etat-providence avec les attentes qui en découlent [Zaki, 2005]. Nous avons fréquemment repéré ce type d'attentes au cours de nos enquêtes auprès des habitants des bidonvilles³³⁷, qui ont bien assimilé le principe selon lequel « l'État prend tout en charge et distribue (des lots) ». En conséquence, les bidonvillois tendent à modérer leurs

336 Cf. Navez-Bouchanine F. (sous dir.), 2004, « La maîtrise d'ouvrage sociale au Maroc : un état des lieux ». Rabat, n° spécial de la revue *Al Maouil, Cahiers d'Al Omrane*, septembre, 159 p.

337 Néanmoins, nous avons pu observer dès le milieu des années 2000, une évolution de l'image que se font les bidonvillois de l'État-providence. En effet, la notion de « gratuité » a complètement disparu du discours des habitants, remplacée par la notion de « coût symbolique » et du souhait d'une certaine « flexibilité » pour le paiement des lots ou des logements (facilités de « traites », etc.).

revendications et à se placer dans une situation d'attente et de passivité.

Une autre explication peut être trouvée dans les représentations que se sont faits les bidonvillois des « associations de quartiers ». Lors de nos enquêtes, nous avons constaté que, pour les habitants des bidonvilles, le terme « association » ne s'appliquait ni aux regroupements de femmes (telles que les « tontines ») ni aux *j'maâ*³³⁸, pas plus qu'aux associations de parents d'élèves ou sportives. Pour eux, l'association ne qualifie que les regroupements ayant pour but de porter des revendications collectives face aux autorités. De ce fait, nombreux sont ceux qui estiment qu'elles sont réservées aux « élites », « aux gens instruits et qualifiés » et qu'elles ne correspondent pas aux capacités de ceux qui vivent dans « un milieu où prédomine un taux d'alphabétisme élevé »³³⁹.

Quand, à la fin des années 1990, le programme VSB a été déclaré, ce fut dans le contexte d'un renforcement de la décentralisation et d'une plus grande responsabilité des collectivités locales, lesquelles devaient intervenir directement dans le montage et la conduite des projets composant ce programme. La fréquentation du terrain donne à voir une toute autre réalité ; les élus sont souvent montrés du doigt par les populations pour leur laxisme, leur clientélisme, leur incompétence et leur corruption. Et comme l'État a pris conscience du décalage qui existait entre les moyens (financiers, techniques, humains, etc..) à mobiliser pour éradiquer les bidonvilles et l'accroissement exponentiel de « demandeurs pauvres » en matière de logement, il lui a fallu rechercher des solutions financières nouvelles afin de s'adapter à la demande et il ne s'est pas trop préoccupé de favoriser l'intervention des collectivités. Enfin, avec l'émergence au début des années 2000 d'une politique de proximité, qui a mis en avant les idées de participation (et de concertation) ainsi qu'une nécessité de maîtrise d'ouvrage social (MOS), une nouvelle dynamique a été apportée aux projets d'aménagement et aux politiques urbaines.

Malgré tout, l'État perpétue sa volonté prioritaire de produire une « belle ville » plutôt que de généraliser l'« habitat social » [Navez-Bouchanine, 2005]. Ainsi, c'est d'abord l'espace – voire plus encore le « paysage » qui est enjeu : la baraque doit disparaître coûte que coûte. Les bidonvillois ne viennent qu'ensuite comme « priorité seconde », dans les logiques institutionnelles qui s'appliquent aux quartiers de bidonvilles.

B- LES ENJEUX TERRITORIAUX DES OPÉRATIONS DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Avant de présenter les nouveaux projets qui concernent les bidonvilles sur lesquels nous avons menés nos investigations, il nous semble nécessaire de fournir quelques éléments pour

338 Le terme signifie « assemblée traditionnelle ou locale ».

339 Ces jugements ont été relevés auprès des habitants des bidonvilles étudiés.

mieux comprendre le contexte politique³⁴⁰ et économique (des années 2000) du Maroc dans lequel le programme VSB s'inscrit.

Le Roi Mohamed VI mène de front plusieurs chantiers : sociaux, économiques, politiques, culturels, etc. Tous sont importants, dans la mesure où ils constituent une politique globale dont les effets se répercutent, entre autres, sur la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, où se situent les actions sur les bidonvilles que nous étudions.

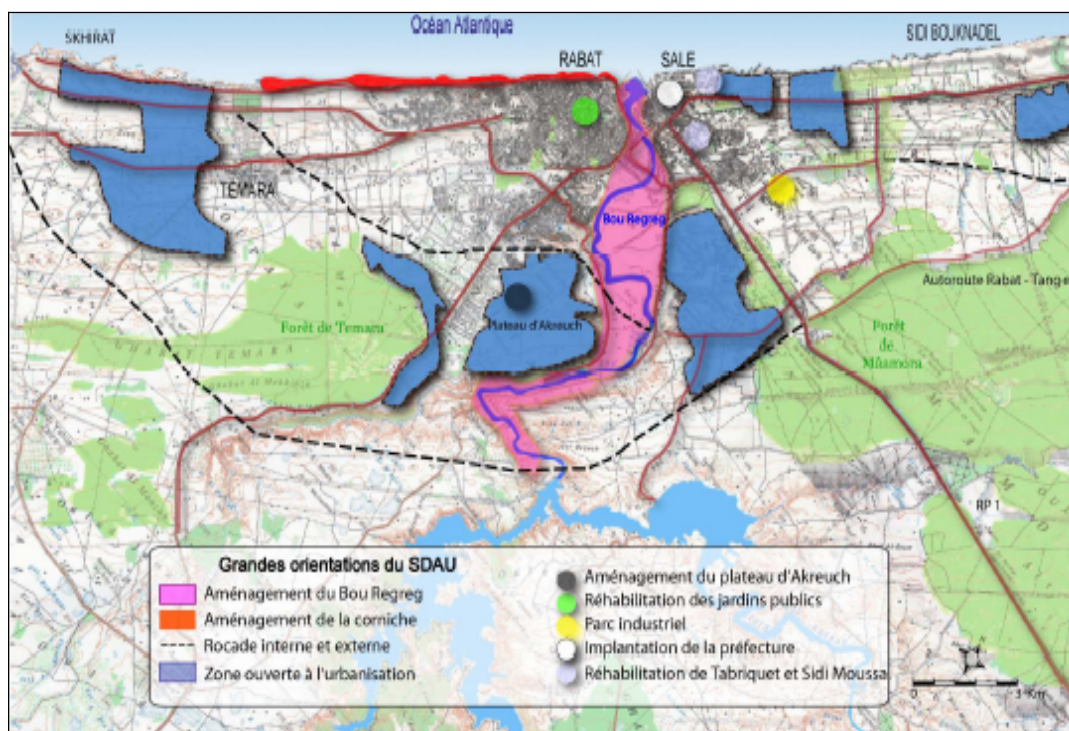
Le SDAU de Rabat (homologué en 1995) (figure n° 20) prévoit entre autres de donner à la ville une image de ville littorale. Dans ce but, il envisage d'aménager la Corniche, où se trouve le bidonville El Kora, ainsi que les rives du Bouregreg. Améliorer l'image urbaine en limitant et en supprimant l'habitat irrégulier est désormais prioritaire. L'Agence Urbaine de Rabat-Salé (AURS) a préparé un plan d'action pour 2007 composé de trois volets : les études générales, les projets de ville et les actions d'accompagnement. Ce plan d'action participe de la stratégie globale 2004-2010 de l'Agence, qui ambitionne de développer la conurbation Rabat, Salé, Temara et ses zones périphériques dans le cadre d'« une vision cohérente et globale ». Ainsi, l'Agence annonce le lancement d'une étude relative à la révision du SDAU de 1995. Selon l'Agence, la stratégie adoptée « a permis une réorganisation concertée de l'espace urbain et rural ; et notamment la mise en place d'une armature urbaine intégrant les grands projets structurants comme l'aménagement de la vallée de Bouregreg et celui de la Corniche »³⁴¹. La mise à niveau du cadre bâti et la restructuration des quartiers d'habitats non réglementaires sont aussi parmi les objectifs de cette stratégie. Pour ce faire, des efforts ont été déployés, en « concertation » avec les collectivités locales, pour doter la conurbation d'une couverture totale en documents d'urbanisme. A ce titre, l'Agence a préparé le cahier des charges relatif à la réalisation des plans d'aménagement unifiés des villes de Rabat et Salé. Le plan d'action de l'AURS prévoit la poursuite du programme «Villes sans Bidonvilles³⁴² ».

340 L'accent est mis sur l'hypercentralisation des politiques publiques et l'organisation de l'action politique.

341 Source : *L'Économiste*, édition du 16/04/2007.

342 Source : *L'Économiste*, édition du 16/04/2007.

Figure n° 20 : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Rabat-Salé-Témara, 1995.



Source : Agence Urbaine de Rabat-Salé, 2005.

Le Roi Mohamed VI conduit, depuis son accession au trône, une relative ouverture politique et économique³⁴³ qui marque un changement assez net par rapport au règne précédent, celui de son père Hassan II. La modernisation que le nouveau Roi tente d'opérer se manifeste d'abord par une « ouverture sur le monde » [Piermay, 2009] ; elle joue de la proximité géographique, linguistique et culturelle (avec l'Europe, principalement l'Espagne et la France), et vise à donner du Maroc l'image d'un pays stable capable d'inspirer la confiance aux investisseurs et aux touristes – une manière d'occulter les effets des attentats de 2003 à Casablanca.

Au plan national, Mohamed VI a pris l'initiative de plusieurs grands projets : à Tanger³⁴⁴, comme à Marrakech et à Casablanca³⁴⁵ avec de forts enjeux économiques ; à Rabat, avec de forts

343 Le Maroc a fait le choix de l'investissement étranger pour dynamiser son économie. La rupture est nette avec la politique économique antérieure, celle de la « marocanisation » des années 1970. Il s'agit d'attirer les investissements étrangers et de signer des accords de libre-échange avec un grand nombre de pays (UE, USA, Association Européenne de Libre Échange (AELE), Tunisie, Égypte, Jordanie, Turquie) [Piermay, 2009]. En outre, les projets royaux bénéficient de statuts dérogatoires par rapport à la loi et aux procédures administratives classiques. L'autre volet, économique, est constitué par les programmes sectoriels de développement économique : dans le tourisme (avec comme objectif 10 millions de visiteurs en 2010, l'aménagement de Marrakech et de stations balnéaires), l'artisanat, l'industrie.

344 Nous pensons à la première phase du projet Tanger Med 1 (construction et modernisation du port de Tanger) avec pour but la création d'une zone franche et du plus grand port de Méditerranée et d'Afrique ainsi que la construction de la grosse usine Renault (montage de la Logan).

Source : « Tanger, escale du monde ». <http://www.lepoint.fr/actualites-monde/2008-06-05/grands-projets-tanger-escale-du-monde> (site consulté le 05/06/2008).

345 Cf. Les orientations du SOFA. Le Schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement (SOFA) est un instrument qui assure la transition entre l'Aménagement du territoire (Schéma National d'Aménagement du Territoire) et l'Urbanisme (Schéma Directeur d'Aménagement Urbain). « C'est un document de stratégie qui doit

enjeux d'image. Ainsi, l'aménagement de la vallée du Bouregreg doit transformer la physionomie des villes de Rabat et de Salé. Dans notre thèse, le cas de Rabat nous intéresse surtout dans la mesure où les projets de relogement, recasement et de restructuration des quartiers non réglementaires s'inscrivent dans cette dynamique où, la politique est très nettement « descendante ³⁴⁶».

Au regard de tous les projets d'aménagement urbains, touristiques et économiques qui sont engagés au Maroc à l'échelle nationale comme aux échelles régionales ou locales, la volonté de modernisation est évidente. Face à ce constat, une question s'impose : quels sont les critères conduisant l'État, dans le cadre de sa politique de la ville, à intervenir en certains lieux et pas à d'autres ? Une autre question peut être soulevée au vu des diverses remarques que nous avons recueillies auprès des bidonvillois et en particulier auprès ceux du douar El Kora qui observent les transformations que connaît la capitale : quels liens peut-on établir entre les projets spectaculaires qui annoncent des changements notables d'un point de vue économique mais surtout en termes d'image et la lutte contre les bidonvilles?

1. La lutte contre les bidonvilles : une composante de la politique de modernisation et de remise à niveau globale de la ville

Rabat doit être, pour le Roi, une véritable « vitrine du Royaume ».

Nous présenterons brièvement les principaux projets qui la concernent. Puis nous montrerons que les activités industrielles sont repoussées en périphérie (vers Skhirat) pour des raisons liées au manque de disponibilités foncières. Le but du premier paragraphe est de montrer que le traitement sur les quartiers bidonvillois n'est pas une juxtaposition d'actions isolées, mais que les autorités recherchent leur intégration à un ensemble de projets à l'échelle de la ville voire de l'agglomération. Le projet de relogement le plus significatif est, selon nous, celui du douar El Kora, car il est situé au cœur de la ville et sur un site stratégique (corniche) en devenir.

Rabat, « vitrine du Royaume »

L'aménagement de la capitale du Maroc a toujours été dicté par un double souci : celui de la sécurité et celui du prestige, que ce soit sous le Protectorat ou après l'Indépendance.

fixer, en accord avec les autorités compétentes, les options qui ont un impact sur l'efficacité économique et qu'il s'agit de les mettre en cohérence spatiale. La notion du SOFA est introduite de façon à engager un processus de mise en réseau d'une armature de pôles d'équilibre, susceptible d'organiser une territorialité locale qui contribue à enrichir et à conforter l'unité du territoire national, et permettre, par la même occasion, l'émergence de territoires métropolitains qui renforceraient la dimension nationale et internationale des pôles en question ». Source: 2010, Direction de l'Aménagement du Territoire. <http://www.territoires.gov.ma/>

346 On peut affirmer au regard de la littérature existante que, sur un plan géographique, une volonté de régionalisation existe qui aurait été entamée à partir des années 2000 et qui serait à la charge des walis (préfets de Région) et non des collectivités [Lugan, 2010 ; Piermay, 2009 ; Catusse, Karam, 2009]. Au Maroc, « la décentralisation concerne essentiellement le cadre institutionnel des politiques publiques : l'institution des Régions comme collectivités locales en 1996, l'adoption d'une nouvelle Charte communale en 2002 et les évolutions des compétences des walis (préfets de Région) dans les années 2000 ont redécoupé les territoires administratifs et redistribué ressources et domaines d'action » [Catusse, Karam, 2009, p. 6].

Rabat, plus que tout autre ville au Maroc, est la ville du Roi. Elle est aujourd'hui le lieu d'un vaste projet « d'embellissement »³⁴⁷. Le Plan national de développement 2008-2015 comporte l'amorce de projets structurants qui, pour la plupart d'entre eux, promeuvent un « concept urbain de luxe³⁴⁸ », tels que le projet de la réhabilitation de la vallée du Bouregreg³⁴⁹ ou celui de la création d'un port atlantique avec l'agencement d'une marina fluviale. Ces opérations se réalisent dans le cadre de partenariats avec des investisseurs étrangers, émiratis en particulier.

Plusieurs projets sont prévus pour la ville de Rabat ; nous en présentons deux principaux. Tout d'abord, le projet de l'aménagement de la vallée du Bouregreg. Il est confié à une agence parapublique, l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (AAVB), spécialement créée le 23 novembre 2005, pour mener à bien le projet. Dubai International Properties (DIP) finance en partie le projet à hauteur de 15 à 20 milliards DH (dont 30% CDG, 50% DIP et 20% autres investisseurs). Il prévoit la création de résidences, de commerces, d'hôtels, de zones de loisirs, d'un centre d'affaires, le tout sur une superficie de 112 hectares.

Le second grand projet porte le nom de Rabat-Saphira³⁵⁰ ; il est également intitulé projet de la « Corniche » et 28 milliards de dirhams sont prévus pour sa réalisation. Il est financé par le groupe émirati EMAAR³⁵¹ Properties. Il s'agit d'un programme de revalorisation de la Corniche depuis Bab El Bahr (près des Oudayas) jusqu'à Harhoura (Préfecture de Skhirat-Témara). Longtemps délaissé par les aménageurs [Mouloudi, Barthel, 2009], l'aménagement de la corniche de Rabat soulève de nombreuses difficultés dont les unes sont dues à différentes pollutions et les autres à la présence sur le site de noyaux anciens d'habitat insalubre, insérés dans les tissus des quartiers de Yacoub El Mansour et d'El Akkari. Le principal de ces quartiers est le bidonville El Kora. A l'occasion de l'aménagement de cette Corniche, ce bidonville revêt une situation stratégique, car sa proximité du centre-ville et de la mer donne aux terrains qu'il occupe une valeur imprévue. Derrière l'objectif d'amélioration des conditions de logement des habitants du bidonville, se cache donc – et se trouve fondamentalement – le projet de récupération de ces terrains dont la valorisation permettrait à ceux qui les avaient récupérés de réaliser des projets considérables, en même temps qu'ils leur permettraient d'assurer qu'ils contribuent à améliorer l'image de la ville.

Parallèlement à ces deux projets majeurs, de nouvelles zones ont été ouvertes à l'urbanisation par la création de « villes nouvelles » ou de « villes-satellites » (figure n°21) : la première, celle de Tamesna, « aux portes de Rabat », est située entre Rabat, Témara et Aïn Aouda. Sa capacité prévisionnelle d'accueil est de 250 000 habitants. Le projet a été conduit par

347 La revue *Labyrinthe*, titrait : « Rabat : le nouveau Dubaï », mai-juin 2006.

348 Cf. <http://www.albayane.press.ma/special/> (site consulté juin 2009).

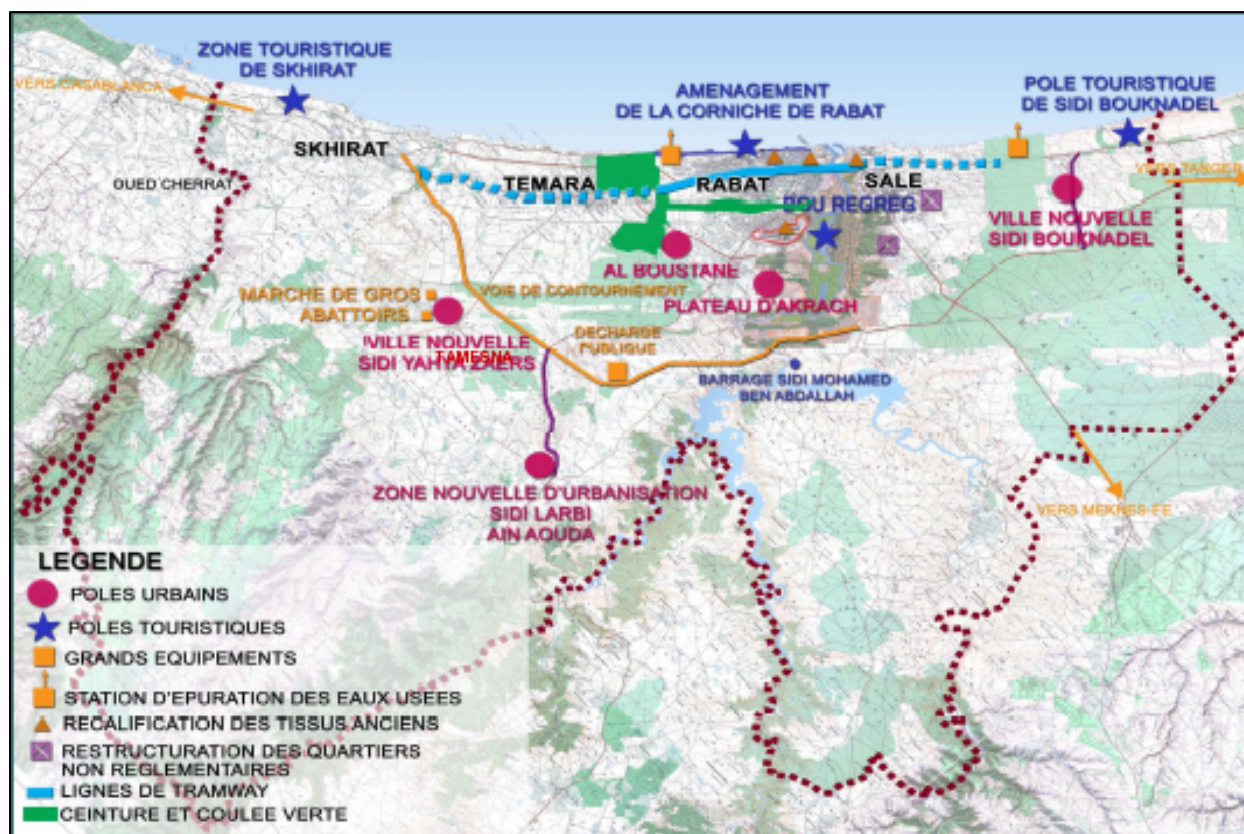
349 La vallée du Bouregreg est située au cœur d'une conurbation de plus de deux millions d'habitants formée par les villes de Rabat, Salé et Témara. Elle joue véritablement un rôle de ceinture verte naturelle.

350 Il s'agit d'un projet ambitieux qui prévoit de créer 36 000 emplois stables et de réaliser les infrastructures de base en matière de tourisme et d'équipements publics. Un centre de conférences sera construit avec des espaces de bureaux et des commerces. Un complexe résidentiel comprenant des zones d'animation, des espaces de loisirs, etc. est également prévu dans le cadre de ce projet.

351 Un accord a été signé le 29 mars 2006 à Casablanca entre le gouvernement marocain et le groupe financier émirati Pour plus d'informations à ce sujet, voir Mouloudi Hicham [2007, 2009].

le holding El Omrane et les travaux ont débuté en 2006. En 2008, elle a accueilli ses premiers habitants. D'autres villes nouvelles (ZUN)³⁵² sont programmées dans la région de Rabat : Sidi Larbi et Oulad Zaërs à Aïn Aouda, Sidi Bouknadel à Salé, la zone d'urbanisation nouvelle Al Boustane Ryad³⁵³ ou encore le site du plateau d'Akrach³⁵⁴ (1 100 ha) - qui devrait accueillir 200 000 habitants. Ces nouvelles zones d'urbanisation ont toutes pour ambition d'accueillir de nouveaux habitants, mais également de nouvelles activités.

Figure n° 21 : Les grands projets urbains de Rabat-Salé-Témara, 2008



Source : Agence Urbaine de Rabat-Salé, 2008.

La ville de Rabat, à travers ces différents grands projets, s'oriente clairement vers le tourisme et l'habitat de luxe. Sa périphérie quant à elle s'industrialise progressivement, notamment dans la ville de Skhirat où des unités de production considérées comme « prioritaires » s'installent.

Skhirat : le nouveau poumon économique

De nombreuses entreprises étrangères s'implantent au Maroc, « icônes » de l'ouverture. Le Maroc bénéficie de la proximité de l'Europe et de la rapidité des liaisons avec elle, qui

352 Zones d'urbanisation nouvelles.

353 La zone d'Al Boustane est limitrophe du quartier Hay Ryad. Elle s'étend sur une superficie de 160 hectares. Ce projet prévoit 12 032 unités d'habitations (logements de standing, bureaux, loisirs, commerces, etc.).

354 Il s'agit du plateau situé au Sud de la capitale. Il surplombe les quartiers de Takaddoum et Youssoufia, ainsi que la vallée de Bouregreg. D'une superficie de 1 400 hectares environ (dont plus de 500 hectares non urbanisables à cause des fortes pentes), le projet comporte des logements collectifs, individuels et des zones d'activités, etc.

permettent à ses entreprises de réagir très rapidement aux commandes d'un marché qui fonctionne de plus en plus en flux tendus [Piermay, 2009]³⁵⁵. Ainsi, la préfecture de Témara-Skhirat a-t-elle bénéficié de l'installation de trois entreprises dans la zone industrielle de Skhirat, à proximité de l'un des bidonvilles que nous avons étudié, le douar J'did. Ces unités de production ont commencé à sortir de terre en 2006 et elles fonctionnent normalement en 2010. Il s'agit d'abord de l'entreprise Legler-Maroc, qui est née d'un partenariat entre le groupe italien Legler SPA, spécialisé dans la fabrication de jeans, et le groupe marocain Atlantic. Legler-Maroc a construit une unité de production de fil, sur une superficie de 13 hectares dans la zone industrielle de Skhirat. Il nécessite un investissement de 800 millions de dirhams pour 800 emplois prévus. La seconde, Fruit of the Loom, est un groupe américain de filature qui s'est installé sur une superficie de 50 hectares et pourrait à terme, employer près de 2 500 personnes selon la municipalité de Skhirat (2006). Fruit of the Loom produit des tissus pour la confection de tee-shirts, sweat-shirts et joggings. Enfin, l'usine Labinal-Maroc appartient au groupe français Safran ; elle occupe une superficie de 7 hectares et produit des câbles électriques destinés à l'industrie aéronautique de groupes de premier plan (Airbus, Boeing, Dassault-Aviation) (Municipalité de Témara, 2006).

Pour les élus de Skhirat, l'arrivée de ces entreprises est considérée comme une chance exceptionnelle, offrant à la ville l'opportunité de se moderniser et, surtout, de donner du travail aux jeunes. Les enquêtes que nous avons menées auprès des élus comme auprès des habitants du douar J'did, nous permettent d'affirmer que, du fait de leur proximité spatiale avec ces entreprises, les bidonvillois espèrent des recrutements et qu'ils n'hésitent pas dans cet espoir, à se former aux travaux de couture, ou à la filature. Ces investissements renforcent l'axe Témara-Skhirat et dotent la préfecture d'un pôle économique susceptible de devenir le principal pôle économique de la Région.

C'est dans un tel contexte, que se placent les projets de traitement des bidonvilles des périphéries de Rabat. Les politiques conduites en matière de résorption ou de recasement sont des opérations inscrites sur le long terme, voire le très long terme, appelées à se perpétuer pendant des décennies vu les échecs réitérés. Du coup, elles s'inscrivent toujours dans un contexte plus large et elles constituent toujours un volet d'une politique plus large. Et elles sont aussi, évidemment, influencées par ce contexte.

Les projets que nous allons présenter³⁵⁶, d'abord de manière strictement « technique », sont sous « haute surveillance » royale – tout particulièrement celui du douar El Kora³⁵⁷. Ils témoignent de la volonté de l'État de mener une action qui se veut « efficace » pour éradiquer

355 Essahel H., Piermay J.L., 2009, « Le Maroc, pays émergent ou pays en panne ? », *Cafés géographiques*, Mezzanine of London, 19 mai 2009, Strasbourg, http://www.cafe-geo.net/article.php?id_article=1589.

356 Les données et informations que nous allons utiliser sont tirées de rapports fournis par l'Agence de Développement Social, les municipalités, la direction de l'Habitat. D'autres ont été obtenues auprès des promoteurs (plaquettes des différents projets).

357 Le projet de relogement du bidonville El Kora constitue la première expérience du programme VSB. Il fut au départ présenté comme le modèle à suivre. Du fait de sa localisation (dans la capitale, en bord de mer) et des enjeux qu'il représente, il sera très médiatisé et surveillé par le Roi lui-même.

les bidonvilles. Désormais, les pouvoirs publics ont fait le choix stratégique d'éloigner des centres-villes et d'installer en périphérie lointaine les bidonvillois, en construisant pour eux des appartements dans de grands ensembles d'habitat collectif et ce bien que, l'on connaisse les conséquences³⁵⁸ de tels choix dans les « quartiers » de ce type en France et en Europe.

2. Présentation des nouveaux projets de relogement, de recasement et de restructuration des quartiers non réglementaires dans l'agglomération de Rabat

Nous allons présenter³⁵⁹ dans ce qui suit, de manière strictement technique et de façon succincte, les différents projets de relogement, de recasement et de restructuration des quartiers étudiés. Nous commencerons par les opérations de relogement en immeubles collectifs qui concernent les habitants des douars El Kora, Dlim, M'taâ et ceux des douars centraux de Témara. Excepté le douar El Kora, pour lequel une opération de relogement *in-situ* est aussi programmée, tous les autres occupants devraient être relogés en périphérie de Témara et ou Aïn Aouda. Nous présenterons ensuite les projets de recasement des guicheurs vivant dans les douars Dlim et M'taâ. Enfin, nous terminerons par le projet de restructuration des quartiers de Khalouta I et II et de Sidi M'Ghar.

a) Le relogement des bidonvilles : El Kora, Dlim, M'taâ et les douars centraux de Témara

Le projet relatif au bidonville El Kora

Le bidonville El Kora est rappelons-le, l'un des plus vastes, des plus anciens et des plus denses de la capitale. Toutefois, dans le cadre du projet, se mêlent deux opérations (figure 22) de nature différente : l'une est une opération s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de la Corniche de Rabat et la réalisation d'unités résidentielles et touristiques (*Résidences Al Mansour*) (figure 23) ; l'autre est une opération de relogement de grande ampleur (figures n° 24 et 25) visant le relogement *in situ* de la totalité des 2 092 ménages bidonvillois, soit 10 515 résidents et 600 commerces³⁶⁰. Face à l'ampleur de la tâche, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a décidé de mettre en place une « structure partenariale » par la convention du 28 janvier 2002, signée à Marrakech lors d'une cérémonie présidée par le Roi. Cette convention implique plus d'une quinzaine de partenaires, dont les plus importants sont le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs, le Conseil de la Ville de Rabat, le Conseil d'Arrondissement de Yacoub El Mansour et l'Agence de Développement Social.

358 Au moment de l'annonce du programme VSB, une partie de la presse s'est interrogée à ce sujet et a été très critique vis-à-vis de la solution proposée. Ainsi par exemple, *L'Économiste* (édition du 16 mars 2005) titrait : « Logement social, et si on se trompait ? » et présentait une caricature dénonçant les dérives du logement social. Cf. Annexe 2, p. 559.

359 L'ordre choisi pour cette présentation a été effectué en fonction des projets que nous définissons de « prioritaires » parce que les enjeux sont importants.

360 Ces données sont tirées du recensement réalisé en 2002 par la Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Économique.

Un an après la signature de cette convention générale, la maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée à une structure entièrement dédiée à la réalisation de celui-ci : la Société de Développement El Kora (SDEK), filiale de la CDG, créée en 2003. Cette société dépend donc directement de la CDG et rend régulièrement des comptes à sa direction générale. La Compagnie Générale Immobilière (CGI, filiale de la CDG) assure, quant à elle, la maîtrise d'ouvrage technique déléguée, tandis que l'Agence de Développement Social, organisme public créé en 1999, a été sollicitée pour assurer l'accompagnement social³⁶¹ de l'opération de relogement. Pour cela, elle a signé une convention de partenariat avec la SDEK le 7 août 2003.

Le projet concerne une superficie de 22 hectares (220 000 m²), correspondant aux terrains occupés par l'actuel bidonville (11 hectares) et à un ensemble de terrains libres avoisinants, tous domaniaux ou acquis par l'État auprès des propriétaires privés concernés. Il prévoit la réalisation de 2 200 logements (répartis en trois types d'appartements : F2, F3 et F4) et de quelques 665 commerces, dont un Centre commercial³⁶² « Al Mansour » qui devrait accueillir les nombreux commerçants travaillant au douar El Kora. Selon la CGI, le centre commercial est destiné à devenir le plus important de Rabat.

Figure n° 22 : Plan général du douar El Kora



Source : Plaquette promotionnelle, Dyar Al Mansour, CDG, Opération de relogement El Kora, 2005.

361 Nous rappelons que les missions de l'ADS constituent à effectuer le diagnostic du quartier à aménager, la gestion de l'information, la médiation, l'intermédiation et l'accompagnement social.

362 Il est dénommé « Centre commercial », alors que, en réalité, il s'agit plutôt d'une halle commerçante dans laquelle on trouve des locaux commerciaux et des étals en béton recouverts de faïence blanche. Nous reviendrons plus en détail dans la suite du texte sur le Centre commercial Al Mansour.

Prévu pour s'étaler sur une période de six ans, et divisé en trois tranches -« opération-tiroir »-, le projet suppose l'évacuation des terrains occupés par les baraques. Cette « évacuation » constitue l'une des principales difficultés de l'opération. Le projet ne peut se réaliser que si et seulement si toutes les baraques de la première tranche sont évacuées, de manière à engager la seconde tranche et ainsi de suite. C'est pourquoi, les mésententes qui existeraient entre les habitants de la première tranche et les promoteurs par exemple, pourraient compromettre la bonne conduite du projet ou tout du moins, générer des retards.

Le montant global des investissements s'élève à 740 millions de dirhams, auxquels le Fonds Hassan II contribue pour 212 millions (Tableau n°1). Il s'agit d'une enveloppe destinée pour partie à l'assainissement du foncier et au financement des logements. Les futurs habitants ne paieront ainsi, grâce à cette aide, que 50% de la valeur des appartements. Cette formule devrait permettre aux bénéficiaires d'accéder à la propriété et à un logement décent à un prix subventionné, puisque, alors que le prix de revient d'un logement social de type F3 s'établit à 198 000 DH, ils n'auront à payer que 94 000 dirhams. Les bénéficiaires de l'opération de relogement participent à hauteur de 28% du projet. Ceci est rendu possible en partie grâce au produit de la péréquation (équivalent à 44% du coût total du projet). L'Agence de Développement Social (ADS) fournit quant à elle un fonds financier d'appui aux projets des associations locales et des amicales de quartier à hauteur de 5 millions de dirhams. Sa présence est matérialisée par un local qui a été ouvert à proximité du douar, qu'elle partage avec la CGI.

Tableau n°1 : Financement du projet de relogement des bidonvillois El Kora, Rabat

Financements	En millions de DH	En pourcentage
État (dont participation du Fonds Hassan II)	212	29%
Contribution des acquéreurs	205	28%
Produit de la péréquation	223	44%
Total	740	100%

Source, CDG, 2007.

C'est la première fois que la Caisse de Dépôt et de Gestion s'implique dans un programme concernant un bidonville urbain. C'est bien d'ailleurs la raison pour laquelle elle présente la cité de relogement d'El Kora et sa « formule partenariale » comme un « modèle » à suivre pour les futures opérations de résorption de l'habitat bidonvillois.

Figure n° 23 : Panneau rappelant le contenu du programme « Corniche » et immeubles de haut standing dédiés à la vente, Yacoub El Mansour, Rabat



Clichés : Essahel H., Rabat, 2006.

Description des immeubles de la cité de relogement El Kora

La cité de relogement porte le même nom (El Kora) que le bidonville dont proviennent ses habitants. Vus de l'extérieur, les nouveaux immeubles de relogement sont alignés et se ressemblent. De couleur sable et blanc, ils s'alignent le long de l'avenue Mohamed Sidi Ben Abdellah (figure n° 23). Les bâtiments sont disposés « de manière à hiérarchiser les espaces publics et semi-privatifs. Les îlots d'immeubles sont traités en unités de voisinage. Contrairement aux cités de relogement jusqu'ici construites au Maroc, constituées « de blocs et de barres » rappelant certains grands ensembles européens des années 1970, en particulier français, les aménageurs ont eu ici le souci « de réussir le passage d'une forte densité horizontale basée sur les unités de voisinages liées à la notion de « rues » dans le bidonville à une organisation verticale avec des unités de voisinage agréables à vivre et des espaces de rencontre perpétuant les liens de solidarité »³⁶³. Ces immeubles, hauts de 4 à 5 étages, permettent de dégager un maximum d'emprise au sol pour que soient installés des équipements nécessaires à la

³⁶³ Plaquette promotionnelle de l'opération du douar El Kora, Dyar El Mansour/CDG Développement, 2005.

vie économique et sociale (centre de santé³⁶⁴, foyer féminin, bibliothèque (figure n° 24), garderie, centre d’alphabétisation.).

D’un point de vue architectural, les toits sont ornés de *karmoud*³⁶⁵. Les portes de certains bâtiments, notamment celles du centre Al Mansour pour l’alphabétisation et le développement social, sont agrémentées de décors en plâtre représentant des étoiles (motifs classiques typiquement marocains). Ce parti architectural s’explique en partie par le fait que le projet El Kora participe d’une vaste opération de requalification de l’espace de la Corniche [Mouloudi, 2009]. Il fallait donc que l’aspect extérieur de la cité de relogement s’inscrive dans ce parti urbanistique.

L’aménagement de la voirie ambitionne de permettre une circulation intégrant l’ensemble El Kora au reste de la ville. Les deux axes qui assurent l’essentiel du trafic, à savoir la voie côtière et l’avenue Sidi Mohamed Ben Abdellah, sont reliés à « des voies pénétrantes, carrossables et piétonnes [qui] assurent la desserte du quartier. Pour faciliter la circulation, les liaisons internes au quartier sont assurées par des voies carrossables et piétonnes séparées, ponctuées par des percées visuelles, des effets de perspective et des traitements diversifiés des espaces extérieurs. Les espaces piétons sont omniprésents avec un axe central qui chemine le long des immeubles par des passages sous [les immeubles] qui mènent vers les unités résidentielles. Pour assurer le confort et la sécurité des habitants, les voies carrossables et les aires de stationnement sont disposées à l’extérieur de ces unités de vie³⁶⁶ ».

364 Le centre de santé et ceux d’alphabétisation et de développement social seront inaugurés plus tard, le 16 avril 2008, dans le cadre de l’INDH.

365 Ce sont des tuiles vertes qui ornent les toits des maisons ou des édifices marocains classiques. Un exemple typique est celui du Mausolée de la Tour Hassan à Rabat.

366 Plaquette promotionnelle de l’opération du douar El Kora, Dyar El Mansour/CDG Développement, 2005.

Figure n° 24 : La Cité de relogement El Kora (Rabat)



Clichés : H. Essahel, 2006.

Figure n° 25 : Première tranche du projet du douar El Kora



Source : Plaqueette promotionnelle, Dyar Al Mansour, CDG, Opération de relogement El Kora, 2005.

Le centre commercial Al Mansour de Yacoub El Mansour

Outre les logements, le projet El Kora comporte également des équipements de proximité, ceux nécessaires à la vie quotidienne des futurs habitants. Ainsi, une vaste halle marchande (figures n°26 et 27) a été aménagée dans le but de relocaliser les activités commerciales qui fonctionnaient précédemment au douar.

Figure n° 26 : L'intérieur de la halle commerciale de la Cité de relogement El Kora (Rabat)



Au rez-de-chaussée, le stand des légumes et des produits frais...



Celui des volaillers et des bouchers...



Celui des couturiers et des vendeurs de vêtements usagés. Clichés : H. Essahel, 2007.

Figure n° 27 : L'étage de la halle commerciale de la Cité de logement El Kora (Rabat)



Les locaux commerciaux de la halle. A droite, la boutique d'un couturier.
Clichés : H. Essahel, 2007

L'accès à cette halle s'effectue au moyen de deux grandes ouvertures dotées de grilles de part et d'autre de ce centre commercial afin de faciliter l'entrée des consommateurs. Ce nouveau lieu rappelle les anciennes halles commerçantes des villes françaises ; un marché à demi couvert (sur un étage) est disponible pour les commerçants du douar. De forme rectangulaire, le rez-de-chaussée de cette halle offre, au centre de celle-ci, des étals en béton couverts de faïence blanche où les marchands de fruits et légumes frais n'ont plus qu'à déposer leurs produits. La disposition est très ordonnée, à l'image de l'organisation spatiale des souks marocains décrite par Jean-Francois Troin [1978], et deux espaces sont bien identifiés de part et d'autre de cette halle : celui de la poissonnerie, de la vente des volailles, des viandes et des abats d'un côté ; et celui des marchands d'épices, de condiments et de produits alimentaires de toute sorte de l'autre. En direction des escaliers latéraux qui mènent à l'étage, chiffonniers et vendeurs de vêtements neufs disposent également de leurs propres emplacements.

A l'étage, on trouve de petites boutiques fermées par des rideaux de fer. Encore déserte au moment où nous menons nos enquêtes, quelques couturiers y avaient installé leurs machines et attendaient le client (figure n° 27).

A l'extérieur, côté rue, le centre commercial (qui est intégré à l'ensemble des habitations) comporte des boutiques offrant des services variés comme une pharmacie, des cafés, une boucherie et des « téléboutiques ».

Toutefois, au moment de nos premières enquêtes (2005-2006), deux inconnues subsistaient à

propos des commerçants qui pouvaient et devaient s'y installer. En premier lieu, était en attente le sort des commerçants dont les activités étaient considérées comme « salissantes et polluantes » à savoir les brocanteurs, vendeurs de ferrailles, etc. d'un côté, et celui des commerçants ambulants de l'autre. Pour la CGI et l'ADS, seuls certains d'entre eux, aux activités jugées « transférables ³⁶⁷ » et qui disposaient d'un local commercial au douar, pouvaient prétendre intégrer le centre commercial. Et, selon diverses rumeurs qui circulaient à cette période, les autres « seraient envoyés dans la zone industrielle de Aïn Aouda », une commune périphérique située à plus d'une trentaine de kilomètres au Sud-Est de Rabat. Quant aux vendeurs ambulants, la question de leur possible installation dans le centre commercial demeurait entière.

La seconde inconnue concernait les modalités d'accèsion aux commerces de la halle. La CGI se demandait encore à la fin de l'année 2005 si elle allait louer ou vendre les étals et les locaux commerciaux aux commerçants. Si l'option de l'achat était retenue, le Fonds Fogarim³⁶⁸ n'entrerait pas en compte dans l'achat des lots commerciaux. Cela signifierait alors que les commerçants du douar - qui y travaillent, mais qui majoritairement, y résident aussi - devraient obtenir un double prêt, l'un pour leur logement et l'autre pour leur commerce, ce qui, bien évidemment impliquerait de leur part un double remboursement.

Les douars Dlim et M'taâ, sont également concernés par une opération de relogement de leurs habitants. Contrairement aux bidonvillois du douar El Kora qui sont relogés plus ou moins *in situ*, ceux des douars Dlim et M'taâ se sont vus proposer un relogement dans une commune périphérique de Témara, Mers El Kheir, située à une quinzaine de kilomètres de la ville de Rabat.

Un relogement à Mers El Kheir pour les bidonvillois des douars Dlim et M'taâ

Les bidonvilles des douars Dlim et M'taâ sont séparés l'un de l'autre par une rocade. L'un relève administrativement de la préfecture de Rabat et l'autre de celle de Témara. Ces deux quartiers précaires sont concernés par deux types d'interventions : l'une correspond à une opération de relogement qui nécessite un transfert à une quinzaine de kilomètres, à Mers El Kheir, pour la catégorie d'habitants qui sont qualifiés de « bidonvillois » : les travaux ont débuté en 2004 ; L'autre opération, que nous traiterons plus tard³⁶⁹, prend la forme d'un recasement *in situ* des autres habitants, les « guicheurs ou « ayants droit ».

La première de ces opérations (de relogement) a nécessité la construction d'environ 1 450 logements sociaux à Mers El Kheir³⁷⁰. Ils sont livrés sous la forme d'appartements semi-finis et

367 Les critères de « transférabilité » des commerçants ne sont pas clairement identifiés. La raison invoquée par un technicien de la CGI serait que « les brocanteurs, les réparateurs de mobylettes, etc. ne pouvaient intégrer un tel lieu, à cause de leurs activités encombrantes » (2005) ; quant aux vendeurs ambulants (nombreux au douar), aucun motif n'est fourni au moment où nous menons nos enquêtes.

368 Nous rappelons que ce Fonds est un fonds de garantie qui cible spécifiquement les ménages à revenus modestes et/ou irréguliers. Cf. Chapitre 2, B- 2. a).

369 Cf. b)

370 Le Plan d'Aménagement de Mers Kheir couvre un territoire dont la zone ouverte à l'urbanisation est constituée de deux parties : une première (Fouarrat) est située dans le prolongement de la commune de Témara et une seconde se trouve à Souk Sebt.

bénéficient d'équipements de proximité (commerces, garderie, espaces verts, zones de stationnements, etc.), le tout occupant une surface de 87 000 m². Un logement de type 3 d'une superficie de 60 m² revient à 120 000 DH. Toutefois, comme à El Kora, le prix de cession aux bénéficiaires de l'opération est abaissé à 53 000 dirhams, grâce aux subventions étatiques et au produit de la vente des 200 locaux commerciaux prévus dans le projet (système de la péréquation).

Comme le montre le Tableau n°2, la participation de l'État s'élève à 54%, celle des habitants à 38% et les revenus attendus de la péréquation représentent 8% du coût total du projet de relogement.

Tableau n°2 : Financement du projet de relogement à Mers El Kheir, Témara

Financements	En millions de DHS	En pourcentage
État (dont FSH, 50 MDH et Fonds Hassan II, 34 MDH)	104	54%
Contribution des acquéreurs	73	38%
Produit de la vente des locaux commerciaux (péréquation)	15	8,00%
Total	740	100%

Source, CDG, 2007.

Les partenaires signataires de la convention de partenariat du projet sont la préfecture de Skhirat-Témara, la municipalité de Témara, le Groupe CDG - et particulièrement la SDEK en tant que maître d'ouvrage- et la CGI comme maître d'ouvrage délégué, les délégations (régionales) des ministères, les ONG, les associations locales et l'ADS.

L'équipe ADS fut chargée de l'accompagnement social de ce projet dès juillet 2004³⁷¹. Cette équipe est composée du coordonnateur du projet et de trois animateurs. Elle dispose de deux locaux pour l'accueil des bidonvillois, à raison d'un local à proximité de chacune des deux entités (Dlim et M'taâ).

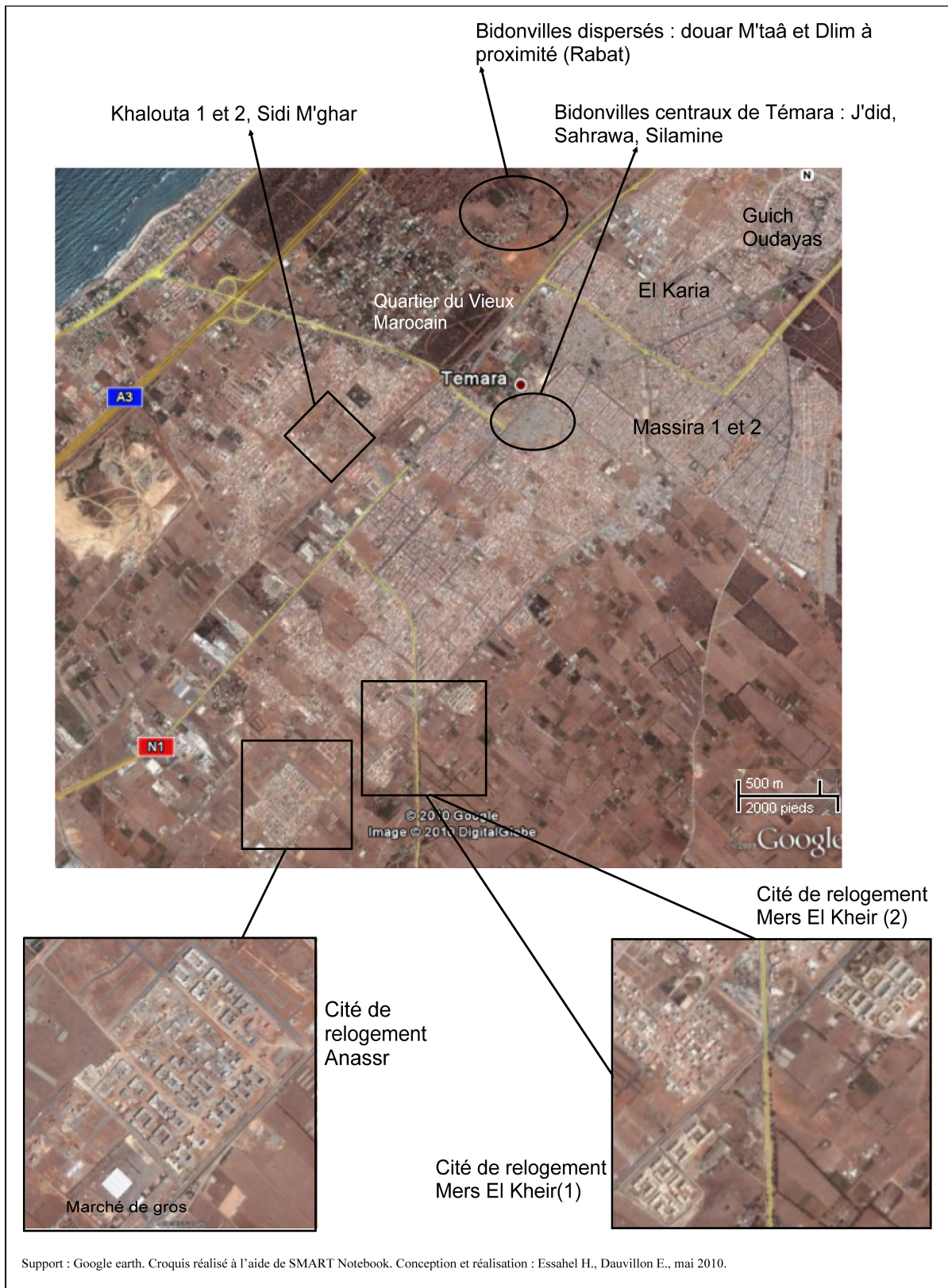
Le site du relogement, qui se trouve sur la commune de Mers El Kheir, correspond à une nouvelle zone ouverte à l'urbanisation, récemment intégrée au périmètre urbain de la ville de Témara. Comme le montre l'image (ci-après) reproduite de Google Earth (figure n° 28), deux sites bien distincts, séparés par un axe routier, composent la cité de relogement : El Kheir 1 et El Kheir 2. Le premier se situe à proximité d'un marché de gros récemment construit par la municipalité de Témara, mais, malgré la présence de ce nouveau lieu d'activités, très peu de services et de commerces existent aux alentours. De plus, en 2004, une heure de transport en bus

371 Compte tenu des tensions et conflits existants entre l'ADS et la CGI, la convention de partenariat avec l'ADS, une fois achevée, ne sera pas renouvelée. En remplacement, la CDG a fait appel dès 2006 à une ONG : « Near East Fondation », émanation de l'USAID, pour s'occuper de l'accompagnement social des habitants. Cette information nous a été communiquée par un technicien de Dyar El Mansour, en mai 2008. En 2005, la Société d'Aménagement El Kora a élargi son champ d'intervention et devient Dyar El Mansour. (ex-SDEK). Elle se spécialise dans le logement social et économique, ainsi que sur le renouvellement urbain.

était nécessaire pour relier ces cités à la ville de Rabat où travaille la quasi-totalité des bidonvillois. La cité n'est en effet desservie que par deux lignes de bus (n°51 et 58 C)³⁷², mises en service après 2004 et gérées par un opérateur public, la Régie Autonome de Transport de Rabat-Salé (RATR).

372 La ligne 17 qui reliait Témara à Rabat a été remplacée par la ligne 58. En 2001, la fréquence des autobus sur la ligne 17 était réduite. Pour se rendre à Rabat, emprunter un grand taxi était donc nécessaire jusqu'à Témara pour les habitants de Mers El Kheir. Depuis 2004, la ligne 58 a été prolongée jusqu'à la commune de Mers El Kheir, à la suite de réclamations incessantes des associations de quartiers de Témara et de Mers El Kheir. Cette décision a finalement été prise par le gouverneur. Cf. S. Sekkat et K. El Harouni [2003], *Logiques et stratégies d'acteurs : extension de la ligne de bus face à l'étalement urbain*, rapport de recherche pour le PRUD. Les auteurs de ce rapport notent le décalage qui existe entre la création de certains quartiers et les attentes des habitants en matière de desserte. Huit années ont été nécessaires pour desservir correctement la commune de Mers El Kheir. Dès 2010, toutefois, de nouvelles lignes de bus verront le jour et desserviront la ville de Témara et sa périphérie, notamment Mers El Kheir (lignes 40 et 8M). Cf. Annexe 3, p. 560.

Figure 28 : Localisation des bidonvilles, des quartiers non réglementaires et des cités de relogement à Témara



Les douars centraux de Témara sont eux aussi concernés par une opération de relogement, baptisée « opération Anassr », qui diffère des deux que nous venons de décrire sur deux points principaux : en premier lieu, sur la taille des logements proposés aux futurs acquéreurs puisque seul un modèle unique est disponible quelle que soit la taille du ménage ; et en second lieu, par le « mode de fonctionnement » du relogement (depuis le dépôt de la demande du dossier jusqu'à la remise des clés), qui s'effectue dans le cadre de ce que les opérateurs dénomment le « guichet unique ».

Les douars Sahrawa, Silamine et J'did et le projet Anassr

Le Roi a donné le 15 novembre 2004 à Témara le coup d'envoi des travaux d'un important projet d'habitat social, appelé « Anassr », qui s'inscrit dans le cadre du programme destiné à améliorer les conditions de logement de près de 30 000 bidonvillois installés dans le centre de Témara. Ce projet est situé à la périphérie de la ville de Témara (figure n°28), à plus d'une quinzaine de kilomètres de l'emplacement prévu à l'origine. Il s'étend sur une superficie de 43,31 hectares (municipalité de Témara, 2006). Comme le montre la photo satellite, la cité de relogement Anassr a été construite non loin des cités de relogement de El Kheir 1 et 2 qui, elles, se trouvent sur la commune de Mers El Kheir.

Le lotissement Anassr a été réalisé en partenariat, concrétisé par la signature d'une convention, entre le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances et de la Privatisation, le ministère délégué chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, la commune urbaine de Témara et de Dyar El Mansour (ex-SDEK), filiale de la Compagnie Générale Immobilière (CGI-CDG). Cette dernière en est le maître d'œuvre. Une cellule d'accompagnement social (ADS) est prévue afin de permettre aux bidonvillois d'adhérer au projet d'habitat proposé.

A la différence de ce qui s'est passé au douar El Kora ou dans les douars Dlim et M'taâ, un guichet unique³⁷³ a été mis à la disposition des habitants, destiné à simplifier et accélérer les démarches juridiques, administratives et bancaires liées à l'acquisition des logements en un même lieu. Le guichet unique regroupe des personnels relevant des administrations et des services suivants : autorités locales, commune urbaine, banque (CIH), notaires, REDAL, CGI, ADS et Dyar Mansour.

Le Tableau n°3 détaille le financement du projet. Sur un coût prévisionnel global de 673 millions de dirhams, 130 millions de dirhams sont à la charge de l'État (FSH et Fonds Hassan II), la commune urbaine de Témara étant impliquée par l'achat de l'assiette foncière (108 millions de dirhams). Le montant du produit de la vente des lots promotionnels (logements, commerces) s'élève, quant à lui, à 165 millions de dirhams. Ainsi, le coût total de l'acquisition des logements par les habitants est estimé à 270 millions de dirhams, soit un prix de cession aux bénéficiaires de 73 000 dirhams par appartement (logement de type 3). Contrairement au douar El Kora, où plusieurs tailles d'appartements sont proposées aux bidonvillois, le projet Anassr n'offre que des types 3, quelle que soit la taille des ménages appelés à s'y installer.

³⁷³ Le guichet unique est censé apporter une solution aux réclamations apparaissant durant la phase de construction ou de livraison des logements.

Tableau n°3 : Financement du projet Anassr à Témara

Financement	En millions de DHS	En pourcentage
Etat (dont FSH, 50 MDH et Fonds Hassan II, 34 MDH)	130	19%
Commune urbaine de Témara (terrain)	108	16%
Acquéreurs logements sociaux	270	40%
Produit de la vente	165	25%
Total	673	100%

Source, CDG, 2007.

Comme le montre la figure reproduite à partir de la plaquette promotionnelle du projet Anassr (figure n° 29), celui-ci comprend 5 725 logements (figures n°29 et 30), répartis de la manière suivante :

- 210 immeubles (R+4), proposant 3 700 logements sociaux destinés aux bidonvillois de Témara.
- 118 lots promotionnels (collectif R+4) pour la réalisation de 1 155 logements et 400 commerces.
- 192 lots situés dans la zone d'activité (R+2 avec rez-de-chaussée artisanal) pour 384 logements.
- 162 lots (R+2) de 486 logements pour la zone d'habitat économique.
- Des équipements socio-économiques ont également été prévus, à savoir des bureaux administratifs, 2 hammams, une mosquée, 5 écoles et 1 collège, un centre de santé, un centre d'alphabétisation, un foyer féminin, un centre commercial, etc.

Figure n° 29 : Le projet Anassar de Témara



Projet Annasr. (Source : plaquette promotionnelle, CDG, 2006).

Figure n° 30 : La cité de relogement Anassr à Mers El Kheir, 2008.



Clichés : Essahel H., 2008.

Le Tableau n°4 récapitule les différents projets de relogement concernant les bidonvilles El Kora et Dlim à Rabat, M'taâ ainsi que les douars centraux de Témara (J'did, Sahrawa et Silamine). Il informe aussi sur le nombre de logements sociaux produits, ainsi que sur leur coût.

Tableau n°4 : Récapitulatif des opérations de relogement

Projets – date du début des travaux	Nombre de logements	Coût des logements (en millions de dirhams)	Coût de revient moyen par logement (en dirhams)
El Kora- Rabat (relogement sur place) 2003	2200	465	211 363
El Kora (promotionnel) 2003	360	275	763 900
Mers El Kheir (Douars Dlim et M'taâ, relogement en périphérie) 2003	1439	192	133 426
Anassr (douars centraux de Témara, relogement en périphérie) 2004	5725	673	117 554
Total	8434	1605	

Source, CDG, 2007.

b) Le recasement des guicheurs et des bidonvillois du douar J'did de Skhirat

Le projet de recasement des habitants du Guich des Oudayas (Rabat, Témara)

Situé à l'entrée de Rabat à proximité de Hay Ryad, ce programme, appelé « Guich Oudaya » ou « Guiche Oubaïdanes »³⁷⁴, regroupe une opération de recasement pour les ayants droit (les guicheurs) et le relogement de bidonvillois non guicheurs. Au total 3 330 ménages sont concernés. Ce programme a été amorcé en 2003 par la Société d'Aménagement Ryad (SAR) sur des terrains abritant les douars Dlim et M'taâ, situés dans les secteurs 14 et 15 de Hay Ryad sur une surface totale d'environ 40 hectares (figure n°31). L'opération comporte 1 915 lots de recasement ainsi que plusieurs équipements publics et communautaires de proximité (sur 80 411 m²).

Le seul recasement nécessite 534 lots, d'environ 135 m² chacun ; ils sont proposés aux chefs de famille guicheurs. Pour les guicheurs adultes (âgés de plus de 18 ans)³⁷⁵, 1 381 lots d'une surface égale à 90 m² environ leurs sont attribués (figure n°32). Les lots seront aménagés (assainissement et électricité), mais la construction des logements, dans les deux cas, sera à la charge des futurs acquéreurs. Le coût global de l'opération, avec ses 2 volets, s'élève à 702 millions de dirhams. En 2005, une première enveloppe de 138 millions de DH a été débloquée par les différents partenaires de l'opération au profit de cette opération de recasement. A lui seul,

³⁷⁴ Nous avons trouvé pour ce projet de recasement plusieurs appellations selon les documents officiels consultés.

³⁷⁵ Nous reviendrons sur les conditions d'attribution des lots aux familles originaires du Guich des Oudayas, car elles ont fait l'objet de longues négociations. Cf. Chapitre 6.

le ministère de l'Intérieur³⁷⁶ a versé 96 millions de dirhams. Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social a octroyé 20 millions dirhams³⁷⁷ et la Société d'Aménagement Ryad a débloqué, quant à elle, une somme de 22 millions de DH.

376 C'est le ministère de l'Intérieur qui assure la « gestion » des guicheurs.

377 Source : municipalité de Témara, 2006.

Figure n°31 : Présentation du panneau du programme « Guich Oudaya »



Cliché : H. Essahel, 2006.

Figure n°32 : Les constructions dans le futur quartier Guich Oudayas (secteurs 14 et 15)



Clichés : H. Essahel, 2006.

Le douar J'did de Skhirat

Au moment où nos enquêtes de terrain étaient en cours de réalisation (2005-2006), les discussions autour du projet entre les habitants (par le biais de deux associations de quartiers), la municipalité et le gouverneur avaient encore lieu. En effet, toutes les composantes du projet n'étaient pas complètement arrêtées compte tenu du nombre important de ménages à recaser et de l'insuffisance des terrains disponibles (la municipalité n'avait pas encore acquis en 2005 la totalité de la surface nécessaire pour l'opération).

A cette date (2005), deux options étaient encore néanmoins envisagées par les responsables pour réaliser le recasement *in situ* du douar J'did. La première consistait à produire des lots en R+2 et en R+3, privilégiant ainsi une solution verticale. La seconde envisageait l'acquisition par la municipalité d'un nouveau terrain à proximité de l'actuel bidonville, pour générer un plus grand nombre de lots destinés à la péréquation (vente de lots à des particuliers) et mieux assurer l'équilibre financier de l'opération.

En février 2006, un choix fut finalement opéré pour le recasement³⁷⁸. La seconde option fut choisie. L'opération est portée par le holding El Omrane, avec la contribution de la municipalité de Skhirat et du Ministère de l'Habitat. Selon les informations rapportées par les membres des associations de quartier, aucune convention n'a été signée avec un organisme compétent en matière d'accompagnement social.

Le projet a été réalisé en deux tranches. La première porte sur un terrain situé dans le centre de Skhirat, à Aïn El Hayat II, un quartier non loin situé du centre de Skhirat. Sur une superficie de 6 hectares, acquise par la municipalité, 645 lots ont été délimités. La deuxième tranche (non encore réalisée) doit s'effectuer sur l'assiette foncière même du douar J'did, pour une superficie de plus de 8 ha, puisqu'une partie de la population doit être recasée *in situ*. Ce terrain est prévu pour que 625 lots y soient délimités. Ces lots (tranches 1 et 2) seront vendus aux bidonvillois aménagés (assainissement et éclairage). Des équipements sont par ailleurs prévus dans les deux sites : écoles, four, hammams, espaces verts, etc.³⁷⁹

Les lots de recasement, sont de deux types : les uns sont destinés aux « mono-familles »³⁸⁰ et les autres aux « bi-familles »³⁸¹. La superficie des lots de la première catégorie est de 52 m² en R+1 (un étage) ; le montant à payer est de 13 500 dirhams. Quant au modèle « bi-familial », il propose 77 m² en R+2 (deux étages) pour un prix de 24 000 dirhams. La construction des lots est

378 Ces informations nous ont été communiquées par téléphone en 2007 par les associations de quartier avec lesquelles nous avons gardé le contact pour suivre l'évolution du projet ; elles nous ont été confirmées en 2008, lors d'une mission au Maroc effectuée dans le cadre du projet mobilisateur (FSP) : « Faire la ville en périphérie (s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes au Maghreb ».

379 Au moment où nos enquêtes de terrains avaient lieu, le projet du douar J'did était encore « balbutiant » du fait que ses options principales n'étaient pas complètement arrêtées. Les membres de l'association *El Moustakbal* n'ont pas pu nous fournir le détail de l'opération (nombre d'équipements, etc.)

380 Les « mono-familles » sont des familles composées de moins de 5 personnes par unité.

381 Les lots « bi-familles » sont des lots qui seront occupés par deux familles. C'est la raison pour laquelle un R+2, en ce cas, a été prévu. Chacune des familles devra déboursier un montant de 12 000 dirhams et elles devront s'accorder entre elles sur le niveau qu'elles occuperont : étage ou rez-de-chaussée.

à la charge des propriétaires.

c) La restructuration de Khalouta I et II et de Sidi M'ghar

La restructuration de l'ensemble composé des quartiers de Khalouta (Khalouta I et II) et de Sidi M'ghar s'inscrit dans une opération plus large appelée Al Wifak (figure n°33). Celle-ci a été scindée en 5 tranches. Elle a été initiée à partir de 2002 par l'ERAC Nord-Ouest et elle porte sur une superficie de 102 hectares. Il s'agit de réaliser en grande partie des lotissements de haut standing et de villas destinés à la vente. Ces lots ne sont pas destinés aux habitants du quartier qui occupent les terrains puisque ces derniers ont été expropriés.

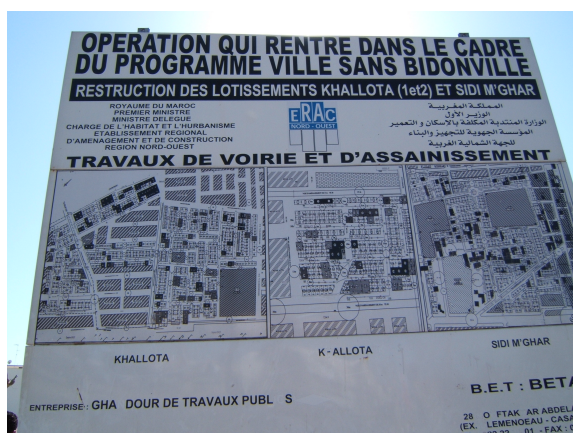
Figure n°33 : Panneau représentant une des étapes du lotissement Al Wifak



Cliché : H. Essahel, Témara, 2005

Les quartiers en question, sont, on l'a dit, non réglementaires. Il est donc prévu d'y entreprendre une régularisation du foncier, avant de tenter d'y appliquer les règles d'urbanisme et de la construction pour les constructions non conformes à la réglementation. Il est envisagé par ailleurs, la réalisation de branchements sociaux pour l'eau et l'électricité et celle du réseau d'assainissement à Khalouta I (figure n° 34). La restructuration du quartier concernerait, selon les informations obtenues en mars 2004 auprès de la délégation de l'Habitat de Témara 1125 lots.

Figure n° 34 : Panneau d'exposition de l'opération de restructuration des quartiers Khalouta I et II et de Sidi M'ghar à Témara



Cliché : H. Essahel, Témara, 2005

En 2003, une convention a été signée par les partenaires de cette opération de restructuration, à savoir l'Agence Urbaine de Rabat et l'Inspection Régionale de l'Urbanisme, pour la validation des documents de base ; avec la Conservation Foncière et le Service du Cadastre pour l'apurement du foncier. L'ERAC Nord-Ouest a quant à lui élaboré le montage financier pour la réalisation des infrastructures de base (assainissement, eau potable et voiries internes). Le coût relatif à l'équipement des quartiers d'habitat clandestin en matière d'assainissement, d'eau potable, d'électricité, ainsi que pour la réalisation des voiries internes est estimé à 1,5 millions de dirhams à l'hectare (Délégation de l'Habitat, 2003).

Ce montage prévisionnel prévoit des coûts de réalisation de l'ordre de 28,69 millions de dirhams, pour Khalouta I, de 7,02 millions de dirhams pour Khalouta II et de 25,5 millions de dirhams pour Sidi M'ghar, soit un montant total d'environ 63 millions de dirhams. Ce coût est réparti de la manière suivante : 35% du financement provient du budget général de l'État à travers le Fonds Social de l'Habitat, 25% résulte d'un apport de la population, 20% de la municipalité et le même pourcentage de la REDAL. Selon la Délégation de l'Habitat (2003), ces pourcentages ont été établis en tenant compte des conditions économiques de la population (faibles et moyens revenus) et des moyens financiers limités de la municipalité (Délégation de l'Habitat, 2004).

En ce qui concerne la réalisation des travaux d'électrification, il était envisagé en 2003 une participation financière des habitants sous la forme de mensualités d'un montant de 90 dirhams étalées sur 84 mois³⁸². Toutefois, les négociations avec la REDAL engagées par les habitants des quartiers par le biais de leurs représentants associatifs montrent que le montage technico-financier proposé n'est pas définitif et qu'il pourrait évoluer en fonction des résultats obtenus

382 Cf. Chapitre 5, B- 3. a).

par les intéressés lors des tractations.

Le Tableau n° 5 présente les principales caractéristiques des différents projets engagés dans les douars que nous avons étudiés à partir de 2003. Il révèle la prédominance du relogement des bidonvillois en immeuble, hors de la ville (à l'exception du douar El Kora), en périphérie. Il témoigne aussi de la variété des opérateurs engagés (publics et privés) dans les opérations à destination des populations défavorisées. Il rend aussi visible le temps écoulé entre le début des travaux et celui des premiers déménagements vers les nouveaux logements : la durée séparant ces deux étapes est comprise entre deux et quatre ans pour les opérations de relogement, alors que, dans le cas d'opérations de restructuration ou de recasement, une année seulement est nécessaire après le démarrage du projet. Plusieurs raisons viennent expliquer les longs délais constatés à l'occasion du relogement : d'abord, le temps nécessaire à la construction des cités de relogements ; ensuite, la durée inégale des démarches administratives en fonction de la situation des habitants ; enfin, des raisons diverses ralentissent les projets : incompréhensions, blocages ou rejets des propositions faites aux bidonvillois.

Tableau n°5 : Principales caractéristiques des opérations de restructuration, recasement et relogement engagées sur les douars de Rabat, Témara et Skhirat.

Douars	Opération engagée	Date du début des travaux	Opérateurs	Situation initiale du bidonville	Emplacement futur	Date des premiers départs vers le nouveau site
El Kora	Relogement « opération-tiroir » (3 tranches)	2003	CDG/SDEK	Front de mer Corniche Rabat	<i>In situ</i>	Juin 2005
Dlim/M'taâ	Relogement « El Kheir 1 et 2 » (une tranche)	2003	CDG/SDEK	Sortie de Témara, entrée de Rabat	Commune de Mers El Kheir*	Début 2006
Dlim/M'taâ	Guich Oudaya (ayants droit)	2003	Société d'Aménagement Ryad	Sortie de Témara, entrée de Rabat	Secteur 14 et 15, Témara	A partir de 2004
Sahrawa, Silamine, J'did	Relogement « Anassr »	2004	CDG/Dyar El Mansour	Centre de Témara	Sud-Est de Témara**	Mars 2008
J'did	Recasement (2 tranches)	2006	Al Omrane	Zone industrielle, Skhirat	<i>In situ</i> + Hay Aïn El Hayat 2	Mai 2006
Khalouta I	Restructuration (assainissement liquide, voirie et électricité)	2003	ERAC/NO	Témara	<i>In situ</i>	A partir de 2004

Collecte des données (entre 2003 et 2007) : H. Essahel. * Commune située à 15 km de Rabat ; ** Site du relogement situé à une dizaine de km du site initial.

Nous allons nous efforcer de comprendre maintenant comment fonctionne les systèmes d'acteurs³⁸³ qui se constituent à l'occasion de ces différentes opérations. Dans un premier temps, nous nous centrerons sur les causes des mécontentements des habitants liés aux projets, en essayant de rendre compte de la frustration qui s'est développée chez certains bidonvillois. Nous chercherons ainsi à montrer comment ces programmes sont reçus par les habitants et les tensions qui en découlent. Dans un second temps, nous analyserons ces situations du point de vue des acteurs institutionnels. Nous insisterons alors sur les enjeux que ces projets représentent pour eux, en essayant de voir comment ils gèrent conflits et mécontentements.

C- LE SYSTÈME D'ACTEURS DANS LES POLITIQUES DE RÉSORPTION DES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES

Avant d'analyser les différents systèmes d'acteurs qui se mettent en place à l'occasion des politiques de résorption des bidonvilles, nous allons tenter de comprendre comment les habitants « accueillent » les projets. Nous verrons qu'une grande déception et une immense colère envahissent les habitants, face à des projets « ficelés » à l'avance, peu adaptés à leurs moyens économiques et à leurs souhaits. Dans un second temps, nous identifierons un certain nombre de conflits qui se sont manifestés entre certains acteurs engagés dans les projets. Nous attacherons une importance particulière à deux de ces acteurs : l'Agence de Développement Social et les municipalités. La raison de cet intérêt réside en ce que l'une et les autres ont été « évincées » purement et simplement, ou marginalisées, de la plupart des systèmes d'acteurs, notamment au moment de la prise des décisions.

1. La réception des projets par les habitants : la dénonciation de l'excessive rigidité des « propositions »

Une majorité de bidonvillois attendaient depuis des années de pouvoir résider ailleurs que dans le bidonville, pour, selon leurs propres termes, commencer « une nouvelle vie ». Tous souhaitaient avoir un lot réglementaire et pouvoir auto-construire dessus, même si la plupart d'entre eux étaient conscients que l'État ne pouvait assouvir une telle demande. Malgré tout, ils espéraient...

Lorsque les habitants prirent connaissance des projets de relogement, certains d'entre eux furent abasourdis par les propositions qui leur étaient imposées : relogement en périphérie, propositions inadaptées à leur situation économique et familiale, etc. D'autres cependant ont reçu ces propositions comme une aubaine : c'est notamment le cas des ménages les plus récemment

383 Le système d'action « désigne la manière dont les acteurs régulent leurs relations, les règles qu'ils se donnent pour faire fonctionner - selon leurs propres logiques, avec les conflits dans lesquels ils rentrent et les incohérences qu'ils engendrent - l'organisation, les alliances qu'ils nouent. Le système d'action renvoie donc à l'idée de stabilité des jeux, de coordination plus ou moins facile des actions et, finalement, à l'équilibre entre le changement des structures et leur maintien » [Bernoux, 2001, p. 33]

installés. Il n'en demeure pas moins que le sentiment dominant est le scepticisme. Des réticences, mécontentements et contestations ne vont donc pas manquer d'émerger tout au long du processus qui conduit du projet à sa réalisation pour manifester leurs désaccords.

a) La contestation du listing du recensement par les habitants

Le recensement constitue le document de base sur lequel les promoteurs/opérateurs du projet s'appuient pour déterminer quels sont les ayants droit. Dans les opérations de résorption de l'habitat insalubre, l'ayant droit est celui qui est reconnu par l'administration ou par l'opérateur urbain comme un futur bénéficiaire du lot ou du logement. Ce sont principalement les autorités locales qui réalisent le recensement. Il établit donc, à une date donnée, la liste des personnes susceptibles de bénéficier de l'opération. Selon les cas, un lot de recasement ou un logement en immeuble collectif est donc prévu pour chaque baraque recensée. Or, il y a des situations où certaines baraques abritent plusieurs ménages et d'autres cas où des changements interviennent dans la composition des ménages qui les occupent. Ces modifications peuvent évidemment se produire entre le moment où a eu lieu le recensement et le début du relogement. Les « nouveaux » arrivés (naissances, membres de la famille absents au moment du recensement, nouveaux venus pour profiter de l'opération, etc.) se trouvent ainsi sans qu'on leur propose un lot pour se « re »loger ou se « re »caser. C'est pourquoi le fichier qui sort brut du recensement est bien souvent contesté par les habitants. A El Kora par exemple, le recensement opéré en 2002 a été critiqué, au prétexte qu'il avait été réalisé de « manière expéditive » juste avant le Ramadan, en quatre jours, avec un « objet » mal présenté (ADS, 2004). Il est vrai que, dans ces cas-là, les autorités agissent toujours très discrètement, sous de faux prétextes, pour ne pas éveiller les soupçons un dénombrement à venir. Cette manière de faire est censée éviter l'arrivée d'intrus dans le quartier qui voudraient profiter de la situation.

Il advient aussi que les résultats d'un tel recensement soit peu clairs, parce que les ménages ont fait des déclarations approximatives ou incomplètes. Ces approximations ou ces réponses imparfaites sont des réactions courantes des bidonvillois dès lors que ces derniers se retrouvent face à des individus dans lesquels ils n'ont pas confiance. Les bidonvillois savent très bien manier le mensonge ou contourner la réalité quand cela les arrange. Ils n'hésitent pas, parfois même entre eux, à se dénoncer, voire à pénaliser leurs voisins par de fausses déclarations. Leur solidarité n'est souvent que de façade, ce qui ne reste pas sans conséquences et ouvre le champ à d'innombrables revendications et contestations.

En conséquence de ces difficultés, tout recensement divise aussi les acteurs qui pilotent le projet. Et, bien qu'il soit un document essentiel pour l'attribution des lots ou des appartements, des cafouillages et des hésitations sur le nombre des bénéficiaires et sur la liste définitive à adopter nous ont été fréquemment signalés. Voici ce que nous raconte à ce sujet la coordinatrice de la cellule ADS du programme Guich Oudayas (que nous désignons par ses initiales, A.K.), lors d'une entrevue en octobre 2005, alors que le projet dont elle s'occupait venait juste de démarrer (été 2004) :

« (...) Il (le pacha) nous avait fourni un recensement validé et nous a dit de n'accepter que les gens qui étaient enregistrés dans le recensement. Et c'est la même chose pour le douar M'taâ. La mise en place du Comité de Suivi a remis en question le recensement. Aujourd'hui, on n'a aucune rectification du premier et on sait que ce n'est pas le premier recensement qui n'a pas été respecté. Je ne travaille pas du tout avec ce document à Oued Dlim. La convention est très claire : c'est aux autorités de nous fournir un recensement validé. J'ai dit au comité que je voulais quelque chose d'officiel, voilà, moi c'est tout ce que je leur demande. A chaque fois, ils (les membres du comité) me ramènent un papier en me disant : « Voilà, ce sont les nouveaux recensés ». Ils me disent : « Pour le premier, on en a exclu quelques-uns ! » Je leur ai dit : « Ecoutez, réfléchissez, travaillez et donnez-moi un document validé ! Enlevez qui vous voulez, rajoutez qui vous voulez, mais donnez-moi un document officiel ! » (...) (A.K., ADS, Guich Oudayas, 05/10/2005).

A.K. expose bien le type d'obstacles administratifs auxquels les acteurs sur le terrain, et notamment l'ADS, doivent faire face. Elle révèle la complexité que représente la constitution définitive d'une liste de bénéficiaires, validée et reconnue par tous. Dans le cas des douars Dlim et M'taâ, aucune liste n'était donc encore clairement établie - au moment où notre entretien a eu lieu - et n'officialisait les noms des bénéficiaires. Contournements, suppressions de noms, ajouts d'autres, brouillent en permanence les listings et sont donc, à chaque fois, sources de nouveaux mécontentements.

Un second exemple relatif au douar El Kora illustre à son tour cette difficulté. Nous l'empruntons au *Guide pour l'action sociale* pour la résorption de l'habitat insalubre, coordonné par Françoise Navez-Bouchanine [2008]. En voici un extrait :

Encadré n° 1 : La question du recensement et des ayants droit au douar El Kora

« (...) Au moment du démarrage du travail de la cellule sociale ADS, en partenariat avec la SDEK, les responsables du projet disposaient d'un recensement effectué en janvier 2002 par la Direction Régionale des Statistiques de Rabat. C'est en tentant de mettre en œuvre les dispositions pratiques de désignation des ayants droit qu'est apparu le décalage avec les données effectivement observées sur le terrain. Pour en donner un exemple concret, rappelons un des cas les plus caricaturaux qui portait sur la définition du ménage : alors que, dans une rue, une baraque occupée par 2 personnes (une femme âgée et son petit-fils) était considérée comme constituée de 2 ménages, donc de 2 « ayants droit », dans une autre, une baraque occupée par 28 personnes (un couple et leurs quatre fils mariés avec enfants) était comptabilisée comme abritant un seul ménage. Ces situations commençaient à apparaître aux habitants eux-mêmes comme des injustices graves. Dès lors, les revendications devenaient de plus en plus difficiles à contenir. [Toutefois, prendre en considération des revendications revenait à ouvrir une brèche] pour des ménages non concernés, mais prompts à tenter de tirer un bénéfice de cette situation confuse. La cellule, en accord avec ses partenaires, a donc initié en avril 2004 une procédure de confrontation entre informations tirées du recensement de 2002 et informations relatives aux occupants actuels et réels des baraques concernées par le relogement. Cette collecte d'informations s'est basée sur des entretiens avec les ménages (réception du chef de ménage, mais avec ouverture aux autres membres quand cela était nécessaire), entretiens portant sur la vérification d'un certain nombre de variables décrivant leur situation socio-démo-économique : localisation, caractéristiques de la baraque et du statut d'occupation, identifiants (nom, prénom, n° de carte nationale), situations et liens familiaux, nombre d'enfants et autres personnes à charge, situation professionnelle, ressources. D'autres variables utiles pour l'organisation du travail social y avaient été adjointes. Ceux qui contestaient la situation recensée étaient priés de fournir les preuves de ce qu'ils avançaient (...) ».

Françoise Navez-Bouchanine (coord.), 2008, *Projets de résorption de l'habitat insalubre. Guide de l'action sociale*, pp. 215-216.

Pour anticiper les problèmes issus du recensement, l'ADS a réalisé plusieurs rencontres informelles avec des non-recensés des douars Dlim et M'taâ en présence de la coordinatrice de la cellule ADS et de l'autorité locale ; il s'agissait d'entendre les « oubliés » et de clarifier leur situation.

Mais la contestation du recensement n'est pas uniquement le fait de familles habitant les bidonvilles. Par exemple, les commerçants du douar El Kora – qui tous n'y résident pas - réclament une révision et/ou un ajustement de la liste des bénéficiaires³⁸⁴. Selon cinq commerçants interrogés, plus d'une centaine d'entre eux auraient été oubliés par les agents recenseurs pour des raisons simples : au moment où ces agents sont passés dans le quartier, certains locaux commerciaux étaient fermés et n'ont donc pas pu être inventoriés. L'investigation n'a pas été approfondie³⁸⁵ puisque les individus concernés, qui n'étaient évidemment pas prévenus du recensement, étaient partis en voyage ou hospitalisés, etc. Ces situations seront source de polémiques et pousseront les habitants à réagir et à se mobiliser³⁸⁶.

Après la contestation du recensement, première étape du processus de relogement ou de recasement, vient le temps de la divulgation du projet par les opérateurs aux populations concernées. La question délicate devient dès lors celle des critères d'attribution des logements ou des commerces. Or, ces critères sont eux aussi dénoncés par de nombreux habitants, ce qui provoque « agitations » et tensions. Ces habitants contestataires considèrent en effet que leurs aspirations, leurs modes de vie ainsi que leur situation familiale ne sont pas prises en compte. A une échelle plus large, on pourrait dire que c'est l'hétérogénéité sociale du bidonville qui n'est pas prise en compte.

b) Des propositions de relogement inadaptées à la situation concrète des ménages

La question du logement

Dès que les premières rumeurs³⁸⁷ commencent à circuler à propos du relogement et avant même que la CGI ne convoque les habitants pour leur divulguer le projet, les bidonvillois s'agitent et se renseignent. Le brouillard dans lequel ils se trouvent depuis l'origine, comme « les étirements de temps » entre les différents recensements et les projets mis en place, participent à la confusion [Navez-Bouchanine, Berry-Chikhaoui, 2005].

Les femmes, jouent un rôle fondamental car elles discutent longuement entre elles et se transmettent moult « informations », les unes fiables, les autres pas. Les échanges sont intenses

384 Cf. Chapitres 4 et 5.

385 Toutefois, il faut mentionner que certains commerces sont dans les faits inoccupés (de même que certaines baraques dans les quartiers). Ce n'est qu'au moment du passage de l'agent recenseur que les voisins, par solidarité, « alertent » les absents qui, lorsqu'ils le peuvent, accourent au douar (informations rapportées par des habitants et des commerçants).

386 Cf. Chapitres 4 et 5.

387 Les rumeurs qui touchent les bidonvilles étudiés sont traitées plus en détail dans la Deuxième Partie de la thèse. Cf. Chapitre 4, A- 2.

et de vraies stratégies s'élaborent. Les lieux de sociabilités féminines traditionnels, tels que les bornes-fontaines ou les lieux carrefours, sont inévitablement nodaux. On verra d'ailleurs un peu plus loin que c'est aussi à partir d'eux que partent les manifestations. Ces lieux publics sont également des postes privilégiés d'observation pour contrôler le va-et-vient des passants.

L'étape suivante est l'expression des causes de déception des habitants à l'annonce des programmes de relogement et de leurs désaccords avec le maître d'ouvrage. Nous avons constaté que, à cette occasion, certaines des mobilisations qui s'organisaient se constituaient dès l'annonce de ces projets, au moment même où chacun tente de s'informer. Nous avons pu noter que, à peine quelques jours plus tard, des pétitions circulaient déjà, comme aux douars Dlim et M'taâ, pour s'opposer d'emblée à un relogement en appartements. Mais nous avons constaté le même comportement à El Kora et dans les bidonvilles centraux de Témara. Et la colère monte, car aux réclamations de terrain³⁸⁸ que formulent les bidonvillois, les acteurs du relogement n'ont d'autre choix que de tenter de leur faire comprendre qu'il est impossible d'envisager à une telle solution.

Avant d'en arriver là – mais les bidonvillois ont souvent entendu parler d'autres expériences et ils sont sur leurs gardes –, les projets sont généralement accueillis avec suspicion. On entend souvent : « Encore un projet qui n'arrivera pas à terme ! », ou encore : « Mais non, ces projets ne sont pas pour nous ! » (2005) en faisant, du moins dans certains cas, à leurs propres expériences passées, dont les bénéficiaires furent d'autres personnes qu'eux.

Les modalités d'accèsion à la propriété telles qu'elles sont proposées aux habitants sont également très éloignées des réalités vécues par des familles bidonvilloises, qui sont généralement constituées de ménages à noyaux multiples. Une baraque regroupe souvent plusieurs ménages (fils mariés), dont chacun peut comporter des enfants d'âges variables.

Alors que la baraque est caractérisée par sa modularité, le cadre du relogement apparaît aux bidonvillois comme trop rigide. Si dans la baraque ils peuvent, comme ils le disent, « pousser les murs », la chose est totalement impossible dans les appartements « étriqués » qu'on leur propose. Le passage d'une baraque que l'on peut agrandir à quelque chose de définitif constitue pour eux quelque chose de difficilement imaginable. Voici ce que Rabeha, du douar El Kora, nous raconte à ce sujet :

« (...) Ce n'est pas comme ici, où on peut pousser les murs. Là-bas, j'ai été voir, tout est en fonction du nombre de personnes. On ne peut pas aménager l'appartement comme on pourrait aménager une baraque, s'agrandir. Ici, même si les baraques sont petites, tu peux ajouter de l'espace. Là-bas, il y a un plan identique. Tu ne peux pas ajouter ou réduire. Tout ce que tu peux modifier, c'est l'intérieur en fonction de tes goûts et de la manière dont tu vas t'installer. Mais dire : « Je vais m'agrandir », ce n'est pas possible... Ici, il y a même des endroits où tu ne te croirais pas dans une baraque, les gens sont bien installés sur un étage, ils ont des lustres, etc. (...) » (Rabeha, douar El Kora, mai 2006).

388 Le « décalage » entre propositions et réalité est dénoncé par les chercheurs qui ont travaillé sur ces questions au Maroc [Navez-Bouchanine, Berry-Chikhaoui, 2000]. Françoise Navez-Bouchanine [2008] le signale à maintes reprises et s'interroge par ailleurs sur le rapport entre les conceptions qui composent l'univers du bidonvillois et celles des promoteurs « qui rêvent de belles cités normées ».

Bien souvent, les services du relogement, ceux de la CGI en particulier, ont tenté dans un premier temps d'appliquer la formule « une baraque, un logement ». Cette équation est vite refusée par des habitants qui manifestent leur désaccord et réclament, voire exigent, l'application de la règle : « un ménage, un logement ». Cette réaction s'observe aussi bien au douar El Kora que dans les douars centraux de Témara³⁸⁹.

Soukaïna vit au douar El Kora. Nous avons fait sa connaissance en 2005 lors de nos enquêtes. Elle est mariée et mère de trois enfants, partage une baraque avec sa belle-mère et ses deux beaux-frères mariés, qui ont chacun trois enfants. L'exiguïté de la baraque et la promiscuité avec le reste de la famille engendrent des tensions permanentes. La baraque est enregistrée au nom de la belle-mère. Installée au douar il y a trente-cinq ans, celle-ci (que l'on appellera Myriam) a élevé ses deux garçons dans le quartier. Une fois ses fils mariés, elle a accepté qu'ils s'installent avec leurs femmes dans sa baraque à titre gracieux. Les difficultés sociales, le manque d'argent, la pression qu'exerce la belle-mère sur ses fils, les problèmes d'alcoolisme de l'un d'eux (le mari de Soukaïna) provoquent des tensions au sein de la famille élargie, au point que celle-ci est au bord de la rupture. Au fil des années, des animosités se sont créées entre les belles-sœurs, et entre celles-ci et Myriam ce qui a provoqué la rupture entre les frères et l'éclatement du noyau familial. Désormais, chaque couple est indépendant financièrement et aucun repas n'est plus partagé en commun. Malgré leurs disputes, les deux frères continuent cependant à remettre chaque mois, chacun de son côté, une même somme d'argent à leur mère pour lui permettre de vivre.

Pour que toute sa famille parvienne à vivre sous un même toit, la belle-mère avait été l'une des premières personnes du quartier à surélever sa baraque (dans les années 1980). La figure n°15³⁹⁰ représente la disposition des pièces de cette habitation. L'étage est occupé par l'un des frères (famille 2), Soukaïna partage le rez-de-chaussée avec sa belle-mère, qui lui a laissé la plus petite pièce qu'elle occupe avec ses trois enfants (19, 15 et 10 ans) et son mari (famille 1). Les conditions de logement sont donc très pénibles pour elle. Le fait qu'elle ne s'entende plus avec sa belle-mère implique qu'elle ne peut disposer du reste de la baraque et se trouve coincée dans sa petite pièce. La rupture familiale se marque aussi sur l'espace de vie, désormais dramatiquement rétréci. Soukaïna nous explique qu'elle s'oblige à quitter son domicile durant la journée. Elle erre du domicile d'une amie à un autre et fait des ménages chez des particuliers lorsque sa santé le lui permet. Son couple connaît également des difficultés. Selon elle, son mari travaille, mais il verse l'essentiel de son salaire à sa mère ou le gaspille en achetant de l'alcool ou des cigarettes. Cela fait longtemps qu'elle considère que son couple est en péril :

389 Les habitants de Témara, comme nous l'avons indiqué lors de la présentation des projets, sont encore plus pénalisés que les habitants du douar El Kora dans l'attribution des appartements. Le projet d'El Kora offre une relative variété quant à la taille des logements proposés (T2, T3 et T4), contrairement au projet Anassr où, quelle que soit la taille de la famille, seul un logement de type 3 est proposé aux bidonvillois.

390 Cf. Chapitre 1 p. 79.

« (...) Cela va faire plus d'une vingtaine d'années que je vis ici au douar. J'ai grandi à Ksar El Kebir dans le Nord. Mes origines sont du Nord (*chamèl*). Mon père m'a ramenée petite par ici. Avant je faisais de la couture et de la broderie. Quand j'ai connu mon mari, je me suis mariée avec lui. Mais je ne savais pas que j'allais vivre cette vie. Mes parents ne voulaient pas que je l'épouse, mais je l'ai épousé quand même. Il me bat, j'ai toujours des marques sur le visage. Il me dit : « Je ne te veux plus, sors ! ». J'ai des photos de moi avec le visage battu ! Il me dit : « Si tu veux vivre comme ça, supporte, et si tu n'es pas contente va t'en et emmène tes enfants aussi ! ». Mes parents, qui auraient pu m'aider, sont morts. J'ai toujours travaillé et je lui ai tout donné. Je reste vraiment pour mes enfants (...) ». « (...) Il y a des jours où je ne travaille pas. Depuis le début de l'été, je n'ai pas travaillé, seulement quelques bricoles légères de temps en temps, mais rien de sérieux. Si je travaille beaucoup, je me fatigue et je tombe malade. Tout ce que je gagne, je le dépense en médicaments et en nourriture (...). Mais la plupart du temps, les gens m'aident, m'achètent mes médicaments. Mais je n'ai pas de mari ! (*rajèl ma fidich', ma handich' rajèl*). Je n'ai pas de mari pour m'épauler, prendre en charge les frais des enfants. L'argent qu'il gagne, il le dépense en cigarettes (*dokhane*), pour boire et acheter ce qu'il veut à sa mère. Et quand je lui demande de m'en donner, il me dit : « Débrouille toi ! ». Mon mari ne me donne rien. Il s'occupe juste de lui. Cela fait 20 ans que je vis comme ça ! ». (Extrait d'un entretien avec Soukaïna, habitante du douar El Kora, Y. El Mansour, Rabat, rue n°8, le 01/07/05).

Le témoignage de Soukaïna est à peine exagéré. Tout le monde la connaît dans le douar (et même en dehors de celui-ci)³⁹¹. Quand les solidarités familiales ne fonctionnent plus, il est impossible sans emploi stable d'envisager un relogement ou l'achat d'un appartement. Soukaïna se compare aux veuves dont le sort est très peu appréciable au Maroc, car elle estime que son mari n'endosse absolument pas le rôle de chef de famille qu'il devrait tenir. Elle est persuadée qu'il est incapable d'assumer l'achat d'un appartement.

Depuis que le principe d'un relogement des habitants du douar El Kora a été décidé, les tensions entre Soukaïna et son mari ne cessent de s'accroître. Or, la baraque est enregistrée au nom de la belle-mère, et c'est pourquoi les personnes qui y vivent devront se partager un seul appartement. Les services de la CGI, ainsi que les animateurs de l'ADS, sont venus effectuer une visite des lieux lors du recensement entrepris dans le quartier et ont constaté le nombre de personnes occupant la baraque. Malgré la présence de couples avec enfants, la seule proposition qu'ils ont faite est celle d'un grand appartement de quatre pièces. L'idée ne séduit guère les femmes qui ne veulent pas continuer à partager un même lieu de vie. Elles espéraient que le relogement serait l'occasion pour chaque couple de prendre réellement son indépendance et d'en finir ainsi avec les conflits. Par ailleurs, c'est Myriam, en tant que « propriétaire » de la baraque, que le nouveau logement sera attribué, alors pourtant qu'elle est incapable de payer seule les mensualités du crédit. Myriam se retrouve donc en position de force vis-à-vis de tout le reste de sa famille et elle peut donc user du chantage : elle emmènera avec elle celui (de ses fils) qui contribuera à l'achat de l'appartement. Face à cette situation, voici comment Soukaïna se positionne :

391 Ainsi, des membres de notre propre famille (ainsi que leurs voisins), qui habitent non loin d'El Kora, connaissent bien Soukaïna. Ils ont pu attester de ses conditions de vie. Très souvent (le vendredi par exemple), de l'argent est collecté par les habitants du *hay* Bouhlal (à proximité de l'école Halima Saadia) pour l'aider à subvenir à ses besoins, et notamment à ses frais médicaux. Lors d'une rencontre, elle nous a emmené dans sa baraque pour nous montrer ses conditions de vie. C'est comme cela que nous avons pu réaliser les croquis de son intérieur.

« (...) On en parle avec mon mari, il me dit : « Toi un peu et moi un peu, on peut trouver une solution », mais moi je n'ai pas les moyens. Lui, il veut cet appartement. Il faut que tu (en s'adressant à nous, l'intervieweur) viennes voir dans quelles conditions on vit. Quand tu verras cette chambre, tu te diras : « Mais comment fait-elle pour vivre dans cette pièce avec ses enfants ? » (...). D'ailleurs les gens (du service du relogement) sont venus dans ma pièce. Ils ont vu mes conditions de vie. Même s'ils sont entrés, ils n'ont trouvé aucune solution pour moi et les autres membres. Ils sont montés voir à l'étage. Ils ont envoyé une seule demande. Je leur ai même montré mon acte de mariage et mon livret de famille. On leur a dit qu'on vivait chacun séparément, qu'on mangeait séparément. Malgré cela, les responsables du bureau (CGI) nous ont dit que la baraque était au nom de notre belle-mère et qu'on devait partir tous, femmes et enfants, vivre avec elle. La belle-mère nous dit : « Sortez l'argent pour ceux qui veulent partir avec moi ! Et celui qui veut partir n'a qu'à partir ». Son fils, qui travaille à l'hôpital, va payer, et elle ira vivre avec lui (...). Moi, je leur ai dit que je voulais un appartement pour moi seule. Eux, nous ont dit qu'ils mettraient à notre disposition un appartement 4 pièces. Mais, nous, on ne veut pas être ensemble. Du coup, on demande à avoir deux appartements. On pourrait se mettre d'accord pour savoir avec qui la belle-mère vivra. Dieu ne va pas me jeter et ils vont forcément nous trouver une solution (...). Le logement, c'est le principal. Si j'avais un toit, un morceau de pain et un verre d'eau, cela me suffirait. (...) » (Extrait d'un entretien avec Soukaïna, habitante du douar El Kora, Y. El Mansour, 01/07/2005).

Ce témoignage est révélateur des situations que nous avons observées. Il illustre le décalage existant entre les propositions des services de la CGI et la situation objective de certaines familles. Des situations du même type se retrouvent au douar El Kora. Voici Khalid, 29 ans, marié sans enfant et qui vit avec ses deux frères, également mariés (dont l'un a deux enfants). Tous partagent une même baraque et réclament un appartement pour chaque couple. Comme dans le cas de Soukaïna, la baraque est enregistrée au nom des parents, décédés depuis l'année 2000 dans un accident de car, alors qu'ils revenaient de la ville de Khouribga. Les parents disparus, les enfants « hériteraient » donc ensemble du domicile. Toutefois, la CGI leur propose un grand appartement à occuper en commun et refuse de leur vendre trois appartements distincts, comme Khalid et ses frères le réclament.

L'inadéquation des propositions formulées par la CGI ne se limite pas à la question des noyaux familiaux multiples. D'autres catégories de personnes posent aussi problème aux services du relogement : les veuves, les personnes isolées, les ménages insolvables, les locataires, etc.³⁹². Tous ces individus sont généralement dans l'incapacité de payer les traites d'un crédit (ADS, 2004). La CGI leur propose des solutions que l'on peut taxer d'irréalistes : par exemple, elle a suggéré à plusieurs veuves d'occuper un même appartement (copropriété), ce qui leur permettrait de partager les frais d'achat, mais cette idée a rapidement été refusée par les intéressées. Refus qui nous sera confirmé par l'un des animateur ADS, rencontré en 2005, qui nous apprend que plusieurs familles ont, dès le début de l'année 2005, refusé les affectations les concernant. Des ménages « regroupés » - des célibataires qui habitent, par exemple, la même baraque - refusent de partir vivre en copropriété dans un logement de type 2 ; des ménages réclament soit une révision complète des attributions qui leur sont proposées, soit « négocient » une augmentation de superficie, etc.

Nous avons recueilli quelques témoignages de bidonvillois qui affirment que la solution de

392 Ces cas sont étudiés par une commission des litiges à laquelle participent les autorités locales, les acteurs du relogement et les habitants qui sont sources de conflit.

la colocation n'est qu'un prétexte mis en avant par les services du relogement afin « d'économiser au maximum les appartements pour pouvoir en revendre par la suite »³⁹³.

D'autres bidonvillois, et en particulier les plus anciennement installés dans le bidonville, font valoir l'argent qu'ils ont été investi dans la construction de leur logement et dans son embellissement (faïence, aménagement de la cuisine, etc.) (figure n° 35). Ils refusent de coopérer si les investissements réalisés dans leur baraque ne sont pas indemnisés.

393 Jeune homme du douar El Kora, 29/06/2005.

Figure n° 35 : Photographies représentant les baraques détruites au douar El Kora (Rabat)



Vue d'ensemble des baraques détruites dans le douar El Kora laissant apparaître de nombreuses baraques surélevées.



Destructions laissant apparaître des aménagements de qualité (présence de zellige) et des surfaces habitables variées.



Deux bornes fontaines encore en service au douar El Kora.
Clichés : H. Essahel, 2007.

Beaucoup de jeunes hommes au chômage expriment leur frustration due au manque de perspectives économiques et se méfient généralement de l'État. C'est le cas de Farid, 25 ans, à la recherche d'un emploi dans le domaine de la gestion et de la comptabilité :

« Avec mes parents et mes frères et sœurs, on a vécu toute notre vie ici. Je suis né au douar Sahrawa, j'ai grandi ici. J'ai fait mes études à Rabat en économie et gestion des entreprises. Mais comme tu le vois, ici, il n'y a pas d'espoir. Je recherche du travail. Je suis obligé de tendre la main à mon père pour m'acheter un paquet de cigarettes et me payer de temps en temps un café. C'est une honte ! On vit misérablement. L'État dit qu'il va faire des choses pour nous, mais moi je n'y crois plus. Il annonce un projet pour les habitants du douar, peut-être en appartements. Mais nous, on ne veut pas. On n'a pas enduré des années entières à vivre dans la misère pour aller s'entasser dans ces cages ! On aura encore moins d'espoir dans ces logements. Comment faire si je veux me marier et avoir des enfants ? Au moins avec un lot de terrain, tu construis et il y a de l'espace pour faire vivre des familles, ouvrir un commerce (...). Alors que d'autres (gens) en profitent (*m'bar'hin*). Ils ont de grandes villas, d'immenses jardins, des piscines, alors que toi, tu croupis dans la m...(...) (Farid, douar Sahrawa, 2005).

Quant à Fatna et Abdelrahim, un couple habitant le douar El Kora, ils refusent de coopérer pour d'autres motifs, à savoir qu'ils considèrent les modalités retenues par les autorités comme trop complexes et rigides. Ils remettent en cause le tirage au sort qui détermine non seulement l'ordre du départ (notamment lorsqu'il s'agit d'une opération par tranches³⁹⁴) des familles, mais également l'emplacement du futur logement. Cette modalité implique que les habitants, dans le cadre d'un relogement, se trouvent dans l'impossibilité de choisir leur nouvel appartement, leur bâtiment et leurs voisins. Ce sont autant d'éléments essentiels qui sont déterminés par le hasard, ce qui n'est pas évident à accepter pour des personnes qui étaient ancrées dans le bidonville et qui y avaient développé de fortes relations de solidarité et de voisinage.

Il est en outre stipulé que, dans le cadre du relogement, les ménages doivent préparer un dossier d'attribution et que, à cette occasion, ils établissent la manière dont ils financeront leur logement. Il est également exigé que la baraque soit détruite par les habitants eux-mêmes³⁹⁵ et à leurs frais, avant même qu'ils aient obtenu leur futur logement. La destruction doit être ensuite constatée par les autorités locales, et ce n'est qu'une fois ce constat établi qu'elles délivrent aux futurs acquéreurs une « attestation de démolition » (*chahadat' el hadm*) qui les autorise de payer les frais notariaux de l'appartement. Ce n'est qu'après avoir rempli ces conditions que les clés de l'appartement sont remises aux habitants ou que les autorisations de construction sont délivrées aux futurs propriétaires dans le cadre d'un recasement. Cette procédure est confirmée par le coordinateur de la cellule ADS El Kora, même si l'optimisme dont ce dernier fait preuve mériterait d'être singulièrement tempéré:

394 Il peut s'écouler un temps plus ou moins long entre les différentes phases du projet. Le tirage au sort implique que les plus anciennement installés dans le bidonville peuvent se retrouver parmi les derniers à quitter le quartier alors qu'ils s'estiment avoir la plus grande légitimité pour partir les premiers.

395 Plusieurs témoignages recueillis auprès de bidonvillois montrent que l'acte de démolition de la baraque est douloureux, notamment pour ceux dont les moyens financiers sont limités et qui ont consacré beaucoup d'efforts à ce logement. Ce sont, pour eux, des années de sacrifice qui disparaissent.

« Oui, cela se passe bien...En une journée, tout doit être plié. C'est-à-dire que le matin, il met toutes ses affaires dans une Honda (petite camionnette), il démolit sa baraque, l'autorité constate la démolition, elle lui donne un papier, avec le papier il va chercher ses clés, il fait l'inventaire de l'appartement et il emménage... » (Coordinateur ADS, El Kora, 2005).

Dans le cadre des opérations de recasement, la situation est encore plus délicate car les habitants doivent trouver une solution intermédiaire pour se loger pendant la construction de la nouvelle maison. Ces contraintes ont été mal reçues par les populations du douar J'did de Skhirat qui évoquent des dépenses supplémentaires (notamment un retour provisoire dans le locatif) quand un hébergement temporaire s'avère impossible dans la famille. En outre, la destruction de la baraque implique que les effets personnels et le mobilier des habitants soient laissés à proximité de la baraque détruite, le temps d'effectuer les démarches importantes comme trouver un nouveau logement en location. Dans le cas d'un recasement, les populations doivent en effet se débrouiller pour mettre à l'abri leurs affaires le temps de retrouver un toit.

Dans les opérations passées, le transfert des bidonvillois a souvent été marqué par un manque d'organisation. Il donnait lieu à des trafics en tous genres au bénéfice de ceux qui savaient profiter de la situation : non-démolition de la baraque malgré l'attestation officielle prouvant le contraire, transfert d'une baraque « officiellement démolie » à une autre personne, non-recensement du ménage ou de la personne transférée. Ces pratiques montrent également que les risques de dérapage sont importants au moment de l'établissement des listes des attributaires précédant le transfert des bidonvillois et, par voie de conséquence, l'enjeu considérable que représente l'établissement de ces listes. Désormais, la dernière modalité adoptée - le logement n'est attribué que si la baraque est réellement détruite – devrait permettre de réduire ce type de dysfonctionnements.

Il faut ajouter que le coût à payer pour être relogé ou recasé « fait grincer les dents » des futurs acquéreurs, en particulier des plus fragiles. Les bidonvillois le contestent. Ils estiment que leurs ressources financières sont insuffisantes que ce soit pour l'achat d'un appartement dans la cité de relogement ou pour financer une nouvelle construction dans le cadre d'un recasement. Diverses dépenses supplémentaires sont en effet provoquées par le déménagement et ne sont pas prises en charge : la location d'un véhicule pour le déménagement, les démarches administratives qui impliquent des coûts tels que photocopies, déplacements, etc. Beaucoup de blocages sont liés à ces éléments, avec en toile de fond la question de l'insolvabilité. Celle-ci n'est pas que l'incapacité pour certains ménages d'accéder à un produit immobilier ou foncier, mais elle signifie aussi et surtout qu'ils ne sont pas admissibles à un crédit qui leur permettrait de différer et de moduler leur effort financier. Il faut ajouter que la CDG et la CGI ne sont habituées à travailler qu'avec des populations solvables. Or, selon les animateurs de la cellule ADS du douar El Kora, dans les bidonvilles, beaucoup de ménages sont dans l'incapacité de payer un

logement. La question du financement pour les plus démunis est un point essentiel sur lequel les opérateurs « bloquent », et ce malgré la mise en place du Fogarim³⁹⁶. Selon les habitants, les conditions de ce fonds ne sont pas adaptées à leur situation : d'une part, parce qu'ils sont faiblement bancarisés et qu'ils ne connaissent pas très bien le système³⁹⁷ ; et d'autre part, parce que les intérêts appliqués sont trop élevés (varient entre 6,25 % et 7,75 %). Afin d'acquérir leur logement, les habitants doivent s'endetter (pour une durée maximale de 25 ans) et ne doivent pas être âgés de plus de 60 ans. De plus, pour pouvoir contracter un emprunt auprès d'une banque, un salaire régulier est requis. Rabeha, 46 ans, mariée à un homme âgé de 66 ans au douar El Kora, nous raconte :

« (...) Ils [les membres de la CGI] sont venus nous voir et nous ont dit que compte tenu de l'âge de mon mari, on ne pouvait pas monter un dossier à son nom. Ils m'ont dit que c'était moi qui devais mettre le dossier à mon nom ou ma fille. Mais elle a à peine 17 ans. Seul mon mari travaille de temps à autre. Il vend des vieux vêtements au marché, parfois ici à la *joutya*. Il n'a pas de salaire fixe. Alors que la banque, elle veut une garantie de travail. On vit avec ce que Dieu nous donne et ce que ses fils (d'un premier mariage) nous envoient de temps en temps. Alors, on ne sait pas encore comment cela va évoluer. On attend (...) » (Rabeha, 46 ans, douar El Kora, 2005).

Les interviews réalisées auprès d'habitants d'El Kora nous apprennent que les dossiers des ménages qui posent problème sont traités en dernier (2005). Cela nous a été confirmé par les animateurs de la cellule ADS El Kora et par un employé du guichet de la CGI. : « Afin de faire avancer les projets, la CGI s'occupera de reloger en priorité ceux qui ont la possibilité de payer et de partir. Une fois les plus solvables partis, la CGI s'occupera des cas les plus délicats » (2005).

Malgré leurs difficultés pour accéder à la propriété, les bidonvillois savent mobiliser des ressources autres que celle du Fogarim. La vente d'un bien dans leur région d'origine (terre, bétail, etc.), s'ils en ont un, peut être une solution qui reste toutefois insuffisante si l'on en croit les personnes interviewées. On emprunte également auprès de la famille. C'est le cas d'une jeune femme, Bahija, que nous avons rencontrée en 2006 au douar J'did de Skhirat. Elle occupe un travail saisonnier et n'a pas de revenus fixes. Son mari est dans la même situation qu'elle. Tous les deux ne peuvent fournir ni apport préalable, ni revenus suffisants pour accéder au logement. Elle sait que les banques lui refuseront un crédit. Elle ne souhaite pas non plus emprunter auprès d'une association de micro-crédit, car elle possède de la famille à l'étranger, notamment un beau-frère installé en Italie, et elle pense qu'il va lui prêter la totalité de la somme dont elle a besoin. Elle nous indique qu'elle connaît cinq cas similaires qui procèdent ainsi et payent comptant.

Ces exemples sont révélateurs de la complexité sociale des populations qui composent les douars en même temps qu'ils nous renseignent sur les frustrations qui sont engendrées par la mauvaise prise en compte par les opérateurs de cette complexité sociale [Navez-Bouchanine,

396 Cf. Chapitre 2, B- 2. a).

397 Les banquiers eux-mêmes ne connaissent pas cette nouvelle clientèle.

1987, 2002 ; Arrif, 1992 ; Hauw, 2004]. Les cas de figure que nous avons évoqués présentent également l'intérêt d'illustrer les diverses tractations, marchandages et ententes « moyennant des concessions réciproques » [Bellenger, 1984, p.17] qui s'opèrent entre les opérateurs de l'habitat et les bidonvillois et parfois même entre individus d'une même famille.

Les commerçants, eux aussi, ne sont pas en reste. Ils sont au centre du conflit avec les opérateurs du relogement au sujet des locaux commerciaux et du devenir de leurs activités, comme nous allons le voir ci-après.

*La question controversée du devenir des activités commerciales : le cas du douar El Kora*³⁹⁸

La plupart des bidonvilles - du moins la plupart de ceux sur lesquels nous avons travaillé - abritent un grand nombre de petites activités commerciales et de services, qui vont des petits métiers de vendeurs ambulants aux boutiques d'alimentation générale (sous abri), en passant par les couturiers et par les artisans pratiquant des activités « lourdes »³⁹⁹.

Tous les commerçants du douar, qu'ils y résident et/ou y travaillent sont concernés par la question du déplacement de leurs activités. « Où iront se nicher les petits commerces et les ambulants dans ces résidences plus proches des modèles résidentiels de classe moyenne que du quartier populaire animé ? » s'interroge Françoise Navez-Bouchanine au sujet des commerçants du douar El Kora [2008]. Car toutes les activités qui existent au douar ne sont pas toutes « transférables ⁴⁰⁰ » sur le site d'accueil prévu, du moins si l'on s'en tient aux avis des opérateurs. Rien dans le projet présenté ne précise en effet quelles activités seront prises en charge et lesquelles ne le seront pas. Le projet a seulement prévu un centre commercial, constitué de locaux commerciaux, d'espaces ouverts dédiés à la vente et aux services, aux vendeurs d'épices, de fruits et légumes, aux bouchers et aux volaillers, etc.

Alors que les commerçants pratiquant des activités encombrantes du douar El Kora ignorent tout, du sort qui leur est réservé, en 2004, une campagne de communication est lancée par les coordinateurs de la cellule ADS auprès des associations de quartier, puis auprès des habitants pour dévoiler le projet et son déroulement. Une fois le projet divulgué, ces commerçants, regroupés en association⁴⁰¹, recherchent la moindre information en se rendant à l'espace d'accueil créé en avril 2004 et où sont installées les antennes locales de l'ADS et de la CGI. C'est dans ces locaux que ces organismes reçoivent les habitants pour recueillir leurs requêtes, leurs plaintes et leurs réclamations éventuelles et c'est là qu'ils effectuent avec eux des entretiens approfondis relatifs à leur situation.

³⁹⁸ Le choix que nous avons opéré de concentrer notre attention sur la question des activités commerciales et de services du douar El Kora se justifie par deux aspects : d'abord, par leur position dans la ville (quasi-centralité) et ensuite par la variété des activités. Le cas du douar El Kora apparaît à ce double titre exceptionnel. Cf. Chapitre 1, B- 1. c).

³⁹⁹ Cf. Chapitre 1, B- 1. c).

⁴⁰⁰ Il s'agit des activités dites « lourdes et salissantes » (artisans, ferrailleurs, forgerons, four à pain traditionnel, etc.).

⁴⁰¹ Cf. Chapitre 5, B- 4.

Les projets de relogement, qu'ils soient prévus dans la cité El Kora, à Mers El Kheir ou à Anassr possèdent un « volet commercial » destiné à relocaliser les commerçants où ils doivent être relogés. Les cas sensibles sont ceux des habitants qui possèdent à la fois une baraque au douar et un commerce. Ils doivent en effet contracter deux prêts : l'un pour l'acquisition d'un logement, l'autre pour le local commercial. Le premier prêt, pour l'habitat, peut bénéficier du Fonds Fogarim, mais pas le second. Ainsi, Rédouane, 49 ans, qui est dans ce cas, nous explique que cette situation ne peut absolument pas lui convenir :

« Comment allons-nous faire pour à la fois payer un crédit pour un logement et pour un commerce ? Je me demande s'il (la GCI) leur arrive de temps à autre de réfléchir ! C'est impossible pour nous, on ne gagne pas des millions ! Ils veulent nous aider pour le logement avec le Fogarim, mais ils ne le prévoient pas pour les commerces. Pour les commerçants du douar, ce n'est pas possible ! Il va falloir qu'ils nous trouvent une solution, autrement personne n'ira là-bas (dans les commerces de la cité de relogement) (...) » (Rédouane, 49 ans, El Kora, Rabat, 2005).

Les modalités d'accès au crédit pour les commerces, comme le montre cet entretien, constituent une source de désaccord entre les commerçants concernés et les services de la CGI.

Si nous revenons aux motifs qui conduisent les habitants à manifester leur mécontentement, la distance entre l'emplacement originel des douars et le site prévu pour le relogement (en particulier pour les habitants des douars Dlim et M'taâ), en constitue un autre, fort sérieux.

L'éloignement du site du relogement et l'absence d'équipements à Mers El Kheir

Les contraintes liées à l'éloignement⁴⁰² du site du relogement affectent les habitants des douars Dlim et M'taâ (relogement prévu à Mers El Kheir), une partie des commerçants d'El Kora (envoyés à Aïn Aouda, à une trentaine de kilomètres de la capitale), ainsi que les habitants des douars Sahrawa, Silamine et J'did de Témara, envoyés en périphérie de Témara (Sud-Est). Dans tous ces cas, des contestations fortes se font jour. Dans un premier temps, les concernés refusent de quitter leur quartier : « Trop loin », disent certains ; « Pas assez de services et d'équipements », scandent d'autres. La distance jugée excessive remet en effet en cause les possibilités d'emploi pour des bidonvillois ; elle implique aussi un surcoût lié aux déplacements, surcoût que certains estiment insurmontable⁴⁰³. Le mécontentement est d'autant plus grand que les nouveaux quartiers manquent de services sur place et sont très mal desservis – ou pas desservis du tout - par les transports en commun.

La plupart des bidonvillois occupent un emploi à proximité de leur habitation, et nombreux même sont ceux qui exercent une activité (commerciale) au sein du douar⁴⁰⁴. D'autres profitent des opportunités de travail, nombreuses et variées, qu'offrent les centres des villes, notamment celles de Témara et de Rabat. Nous avons également évoqué le cas des femmes, des jeunes filles et même des hommes qui sont employés dans les quartiers huppés relativement proche de leurs

402 Nous rappelons que le choix des sites d'accueil des opérations de relogement est souvent dicté par l'opportunité foncière en périphérie des villes concernées.

403 Cf. Chapitre 7, B- 1. a).

404 Cf. Chapitre 1, B- 3. c).

bidonvilles (cuisinières, gardes d'enfants, femmes de ménages, gardiens, etc.). « S'exiler » en périphérie signifie, pour toutes et tous, des obstacles supplémentaires, comme nous l'explique Chadia, 37 ans, vivant au douar Dlim, Kaouthar, 22 ans et Hanane, 35 ans, du douar M'taâ :

« Si on part vivre là-bas (Mers El Kheir), cela veut dire que je perds mon travail. Je fais des ménages et j'aide à la cuisine dans plusieurs familles de Hay Ryad (quartier huppé de Rabat). Comme ça, j'aide mon mari pour les dépenses quotidiennes » (Chadia, 37 ans, douar Dlim, Rabat, 2005).

« Je travaille comme animatrice dans un centre pour enfants (*rawd*⁴⁰⁵) âgés entre 2 et 6 ans, dans le centre de Témara. On leur apprend des chansons (*anachid*), à dessiner, on joue, etc. Cela fait un an que je travaille dans cette structure. J'aime beaucoup mon travail, mais avec le relogement, cela va être plus compliqué pour m'y rendre. La distance est importante et je devrais faire plus de trajets en bus ou en taxi, alors qu'ici, au douar Dlim, mon travail était juste à côté et c'était pratique » (Kaouthar, 22 ans, douar M'taâ, 2005).

« Je travaille à proximité du zoo. Je tiens un stand de nourriture pour les touristes qui viennent au zoo. Je vends des sandwiches que je prépare chez moi à l'avance. Je vends aussi beaucoup d'autres choses : des boissons, des *bîmo* (marque marocaine de gâteaux), des *raïbi* (yaourts), etc. Malheureusement, avec les nouvelles maisons (appartements à Mers El Kheir), je risque très probablement de ne plus avoir de travail. Là-bas, c'est loin et il n'y a rien. On est loin de tout ». (Hanane, 35 ans, douar M'taâ, 2005).

Comme les douars sont bien connectés aux centres-villes par divers moyens de transport, leurs habitants peuvent, comme Chadia, Kaouthar et Hanane, se rendre à leur travail facilement et à moindre coût (Hanane s'y rend à pied). Le nouveau domicile est au contraire mal ou peu desservi, du moins selon eux. L'éloignement impliquera donc non seulement un surcoût engendré par les transports, mais aussi une durée de trajet plus longue. La question d'une éventuelle reconversion professionnelle est donc un sujet qui les préoccupe au plus haut point.

En présentant le projet, les acteurs du relogement - en l'occurrence la CGI - ont signalé aux hommes des bidonvilles centraux de Témara, mais également à ceux des douars Dlim et M'taâ, que s'offrirait à eux la possibilité de trouver un emploi au sein du nouveau marché de gros de Témara, récemment construit, à proximité des nouvelles cités de relogement de Mers El Kheir et d'Anassr pour les convaincre de coopérer au projet de relogement.

Une dernière situation que nous avons relevée dans plusieurs bidonvilles provoque aussi des controverses. Il s'agit des familles qui ont avancé une certaine somme d'argent lors d'anciennes opérations de recasement et de relogement qui n'ont malheureusement pas abouti. Non seulement ces familles n'ont pas été relogées ou recasées, mais elles n'ont toujours pas été remboursées.

c) Le « reliquat » des opérations antérieures : une situation qui empoisonne l'atmosphère

Les avances qui ont été versées par les populations à l'occasion d'anciennes opérations de relogement ou de recasement (non abouties) constituent un autre point de discordance important

405 Le *rawd* correspond plus ou moins à une crèche.

dans les quartiers étudiés. On repère de tels cas à El Kora et dans les douars centraux de Témara. Ils correspondent à des opérations qui ont été lancées dans les années 1980- 1990 à Rabat et à Témara, que nous avons préalablement évoquées⁴⁰⁶.

Ainsi, l'ANHI avait été chargée par les pouvoirs publics de la résorption du douar El Kora entre 1986 et 1988. Seule la première tranche (El Kora 1) a alors été réalisée et 217 ménages ont accédé à un lot équipé. Le projet a par la suite été stoppé. Toutefois l'ANHI, en prévision des tranches futures du projet, avait encaissé - selon les informations rapportées par les habitants concernés, confirmées par les animateurs ADS de la cellule locale - des sommes d'argent (dont le montant nous est inconnu) que les bidonvillois lui auraient remis. En contrepartie, l'ANHI aurait délivré des bons aux familles en question, justifiant ces versements effectués.

D'après les informations rapportées par les animateurs de l'ADS, cette situation concernerait environ 350 ménages [ADS, 2004]. Ces « oubliés » s'attendaient à être « prioritaires » pour la première tranche du nouveau projet de relogement entrepris par la CDG [ADS, 2004]. Ce ne fut pas le cas. Les « oubliés » de l'ANHI se sentent de nouveau « trahis » et frustrés. Considérons le témoignage d'Himad :

« On se moque vraiment de nous ! Depuis la fin des années 1980, on attend que notre tour arrive. J'ai payé une avance pour un projet défini, un lot de terrain, et, aujourd'hui, on vient me dire : « Désolé, mais ce sera des appartements (*chokâ*) et non des lots (*ârd, bok'â*) ». L'Etat se fout vraiment des petites gens, des gens pauvres (*nass massaquin*) et nous, on doit subir, toujours subir ! Comment veux-tu ne pas te lever et tout détruire ? Te révolter, juste pour te défouler et montrer que tu existes et qu'on ne peut pas toujours se moquer de toi (*daahko 'alik*)? » (Himad, 56 ans, douar El Kora, 2005).

Cette opinion, exposée par Himad, est partagée par d'autres résidents des douars J'did, Silame et Sahrawa de Témara. Ainsi, certaines familles⁴⁰⁷ des douars centraux de Témara auraient versé des avances aux pouvoirs locaux - qui étaient en charge à l'époque des opérations de recasement - en 1981, puis en 1987, afin de bénéficier des opérations « Massira I et II ». Ces habitants lésés réclament aux autorités non pas un relogement, comme cela est prévu actuellement (2004-2005), mais un recasement qui comporte une « distribution » de lots de terrains viabilisés. Ils ont en leur possession des reçus de versement de sommes comprises entre 5 000 dirhams et 15 000 dirhams pour un lot viabilisé d'une surface de 56 m². Ces documents justifient, d'après eux, que leurs exigences soient satisfaites par les autorités locales. Hadj Omar, 52 ans, et Rabeha, 47 ans, font partie de ces personnes qui se considèrent comme lésées. Omar nous explique les raisons de sa colère :

« Elles (les autorités locales) n'ont aucune honte aujourd'hui de nous proposer un petit appartement, alors que j'ai en ma possession un bon, qui m'a été délivré par cette même autorité et qui indique que je dois recevoir mon lot de terrain et que j'ai payé la somme de 15 000 dirhams ! Cela fait des années maintenant que je vis dans le douar et que je subis, en me disant : « Patience, Dieu s'occupera de nous ». Je sais que ce n'est pas l'autorité locale qui est en charge de l'actuel projet Anassr, mais elle

406 Cf. Chapitre 3, A- 1. et 2.

407 Selon l'association de quartier *El Amal*, basée au douar Sahrawa, les familles concernées par ces reliquats seraient de l'ordre de 800 à 900.

n'a qu'à se débrouiller avec les autres (CDG-CGI) pour régler cela ! Ce n'est pas à moi de le faire ! On se moque vraiment de nous ! Que devons-nous faire ? Prendre des armes et leur régler leur compte ? Non, ce serait honteux (*'hchouma*). Sauf que eux, la *'hchouma*, ils ne savent pas ce que c'est ! Ils n'ont peur de rien, même pas de Dieu (*maki tikouch Allah*). » (Hadj Omar, 52 ans, Douar Silamine, Témara, 2006).

Rabeha est encore plus désespérée et elle ne sait comment réagir :

« Avec mon mari, que Dieu le garde (*Allah irh'amo*), nous avons payé aux autorités 7 000 dirhams à l'époque, pour bénéficier de l'opération de recasement. Nous les avons économisé centime par centime afin de partir d'ici (douar Sahrawa). Aujourd'hui, je ne sais pas quoi faire. Les autorités disent qu'elles ne peuvent plus donner de lots, mais des appartements. Moi, je ne sais pas comment faire pour me défendre. Mon mari est décédé il y a deux ans et mes enfants sont loin. Ils sont les seuls à pouvoir m'aider. Je veux qu'on me donne ce pourquoi j'ai payé et pas autre chose ». (Rabeha, 47 ans, douar Sahrawa, Témara, 2006).

Rabeha et Omar ne comptent pas en rester là : ils veulent obtenir réparation. Un lot, poursuit Omar, « c'est bien plus intéressant qu'un appartement dans lequel les gens ne pourront pas louer un étage, ouvrir un commerce, faire vivre leur famille élargie ». De ce fait, l'argent qui a été collecté pour un projet non respecté de recasement, remplacé sans concertation aucune par un projet de relogement en immeuble, ne peut qu'engendrer des litiges et conduire les habitants à rejoindre une structure associative pour se mobiliser et obtenir « réparation »⁴⁰⁸. Lorsque l'on interroge les autorités locales à ce sujet, elles restent vague et minimisent le problème : « Ils ne sont pas aussi nombreux (habitants lésés) que vous croyez. Ce n'est pas un problème. Ces cas seront vite réglés » (élu de Témara, 2006).

Nous avons cherché à restituer les principaux motifs pour lesquels les habitants s'indignent. Nous avons remarqué que les propositions présentées aux habitants sont souvent en inadéquation avec leurs attentes. Tous ces désaccords sont la source de frustrations et de tensions incitant suffisamment fortes pour pousser les bidonvillois à se mobiliser et à chercher comment faire pour faire admettre leur bon droit. C'est ainsi une somme de défaillances accumulées depuis parfois plusieurs décennies qui discrédite les opérateurs actuels. Mais des désaccords existent également entre les principaux opérateurs eux-mêmes. Nous en avons repéré quelques-uns que nous allons exposer ci-après à l'occasion de nos séjours de terrain. Nous les avons analysés en nous appuyant sur les entretiens menés auprès des élus ou encore grâce aux témoignages recueillis auprès des animateurs des cellules ADS, des techniciens de Dyar El Mansour ou encore de la CGI, des habitants et de la société civile. Nous analyserons plus particulièrement la position de deux acteurs particuliers : les municipalités et l'ADS, car leur place au sein du système d'acteurs est mineure.

408 Cf. Chapitre 5, B- 2. a).

2. Des conflits entre acteurs institutionnels des projets : jeux et enjeux de la résorption des bidonvilles

Nous partons des positions de Michel Crozier et Erhard Friedberg [1977], relatives aux stratégies d'acteurs. Selon eux, l'analyse stratégique postule l'existence d'agents libres ayant leurs propres buts. Pour les atteindre, les acteurs en question poursuivent leurs propres stratégies et utilisent les ressources dont ils disposent de la manière la plus judicieuse compte tenu des contraintes du moment, telles qu'ils les perçoivent depuis leur position. De plus, l'analyse stratégique reconnaît l'existence de « rationalités multiples » car, selon les auteurs, il y a autant de « rationalités » que d'acteurs ou que de groupes d'acteurs.

Nous allons dans le point qui suit démontrer, grâce aux entretiens recueillis auprès des acteurs du projet et grâce aux analyses que nous avons construites, que l'instance municipale est très souvent marginalisée dans la prise de décision, contrairement au wali (Préfet) qui joue un rôle prépondérant.

a) Marginalisation systématique de l'instance municipale⁴⁰⁹ et prépondérance du wali dans la prise de décision

Les préfets de région (les walis), sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, gagnent en compétences au cours des dernières réformes⁴¹⁰. Ils tendent à monopoliser l'essentiel des moyens et outils de l'action publique. Selon M. Catusse et Karam, « le Roi leur confère en 2002 des prérogatives originales et importantes : ils sont désormais en charge de la gestion déconcentrée de l'investissement, du développement économique et social des villes et des régions ». Sous leurs tutelles sont créés des Centres régionaux d'investissement, qui jouent le rôle de guichet unique pour les opérateurs économiques. Dans cette veine, leur autorité politique s'affirme au nom de leurs compétences techniques ou technocratiques [Catusse, Karam, 2009, p. 8].

En 2003, Myriam Catusse, Raffaele Cattedra et M'hammed Idrissi-Janati se sont interrogés, à propos des villes marocaines - en particulier celle de Casablanca, Fès et Rabat-Salé -, sur les configurations locales des politiques urbaines et leurs effets territoriaux. Ils ont constaté à cette occasion une forte marginalisation des élus locaux dans la prise de décision et dans les dispositifs de régulation urbaine « qui se [manifestent] avec des nuances notables selon les lieux

409 Nous rappelons que, depuis 2002, les communes sont régies par une nouvelle Charte Communale leur a accordé de nouveaux pouvoirs. « Elles assurent la gestion, l'autorisation et le contrôle de l'urbanisation au niveau du périmètre communal. Elles doivent assurer le contrôle des infractions, participent à l'élaboration et au suivi des documents d'opérations d'urbanisme, et peuvent initier des opérations de lotissements » [Philifert, Jolé, 2003, p. 374].

410 « Seize Régions voient le jour comme collectivités locales, à la faveur des réformes constitutionnelles de 1992 et 1996. Le conseil de région, élu au suffrage indirect, est jusqu'à présent doté d'un pouvoir de consultation et de proposition en matière de politiques d'aménagement du territoire et de développement économique. Sous encadré et sans moyens financiers, il est étroitement dépendant du préfet de région, le wali, son ordonnateur et autorité exécutive. Ensuite, en octobre 2002 une nouvelle Charte communale est adoptée au Parlement marocain, en remplacement de celle de 1976. Le nouveau texte modifie les échelles de la gouvernance et replace a priori les collectivités locales, et au premier chef les municipalités, au centre d'un vaste dispositif d'administration territoriale dont elles avaient été marginalisées » [Catusse, Karam, 2009, p. 7].

et les rapports de force » [2003, p. 318]. De même, dans le cadre des projets que nous avons suivis, les municipalités sont écartées par certaines instances, notamment par les Préfectures (en la personne de leur gouverneur).

Nombreux sont les témoignages qui convergent à ce sujet. Nous avons bâti notre analyse à l'aide de propos que nous avons recoupés : d'abord auprès des élus qui se disent « écartés des projets » ; puis auprès des coordinateurs et des animateurs de l'ADS ; enfin à travers les discussions échangées avec les membres des associations présentes dans les quartiers.

Les entretiens effectués auprès des élus mettent en évidence la place déterminante que tient la préfecture dans les projets au détriment des municipalités. Les walis gagneraient en matière de maîtrise de développement local. Ils s'imposeraient comme des figures politiques centrales de la vie politique locale et disposeraient de nombreuses ressources symboliques et matérielles pour faire la politique urbaine. Il apparaît clairement, que l'autorité locale chercherait à mettre en difficulté et à diminuer le rôle des municipalités dans les projets qui touchent les bidonvilles.

L'exemple de Skhirat est un bon exemple de cette marginalisation des élus. Le deuxième conseiller du président⁴¹¹ (2^{ème} vice-président) de la commune de Skhirat, rencontré en 2006, nous informe que la municipalité se trouve contrainte de demander des dérogations si elle veut intervenir dans de nombreuses actions. Il ne faut pas oublier que les communes sont placées sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, ce qui agit comme une forte contrainte et diminue le pouvoir des élus renforçant en contrepartie la place du gouverneur. Le contrôle de la gestion du budget des communes, nous rappelle notre interlocuteur, est du ressort du gouverneur, « ce qui place la municipalité en position dépendance ». Les présidents de communes sont obligés de

411 Le 2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat est un homme d'une quarantaine d'années, licencié d'anglais. Avant d'occuper son actuelle fonction, il travaillait au sein de l'ONG ENDA- Maghreb, qu'il a quitté très vite car il ne s'entendait pas avec le responsable. Il a travaillé ensuite à la municipalité de Témara jusqu'en 2002, où il y était chargé du « bureau des associations et jumelage » (nous le connaissons pour l'avoir interrogé dans le cadre d'une recherche en 2002). Dès la fin de l'année 2002, il s'engage en politique et soutient durant la période électorale de 2003, l'actuel président de la commune de Skhirat (A.C.) en étant son « bras droit » et « sa tête pensante ». Son entourage politique dit de lui qu'il « a été à l'origine de la réussite du président de la commune, c'est la raison pour laquelle il obtint le poste de 2^{ème} vice-président ». En 2003, au moment où nous le rencontrons à nouveau, il supervise le travail des fonctionnaires et prend des décisions en commun avec le président. Il est en quelque sorte son « conseiller privé ». Plus tard, il dira à l'occasion d'une autre interview en 2006, qu'il a fait partie du parti du Mouvement National Populaire uniquement parce qu'il avait eu l'opportunité d'intégrer une bonne position sur la liste que qu'avait investie le MNP. C'est un opportuniste et il le reconnaît. Aziz Iraki qualifie de tels comportements de « transhumance » politique [Iraki, 2003]. La particularité de Skhirat tient au fait que les individus n'ont pas vraiment d'attachement aux partis politiques. Ils circulent d'un parti à un autre en fonction de qui pourrait l'emporter. Il continue de nous dire : « Je me suis allié avec ceux qui avaient le plus de chance de l'emporter. Nous étions partisans seulement pour les élections. M.B., l'ancien maire de Skhirat est parlementaire (en 2006 il l'était encore) et fait parti du Mouvement Populaire. Mais comme les deux partis ont fusionné (MNP et MP) pour devenir le Mouvement Populaire, nous avons décidé de quitter le parti (pour le parti de Al Ahd Démocratique car nous sommes contre M.B ». (Entretien réalisé au bureau du 2^{ème} vice-président à la municipalité de Skhirat, 21/09/2006). En mai 2008, nous rencontrons Amin, un universitaire de Mohammédia (qui habite Skhirat) et qui nous signale que « rien ne va plus ». Les élus sont, selon Amin « impliqués dans des affaires douteuses et de corruption ». Il nous apprend la démission du 2^{ème} vice-président de la commune. Il aurait retourné sa veste contre « son camp » et se serait engagé dans le parti de l'opposition (M.P.). Cette situation montre que les élus sont rarement fidèles. (Amin, à Skhirat, mai 2008).

suivre les directives imposées par le gouverneur. Ainsi, continue-t-il, « depuis quelque temps (dès 2003), les rapports entre la municipalité de Skhirat et le gouverneur sont mauvais et se sont dégradés avec les projets de recasement » (2^{ème} vice-président de Skhirat, 2006). En effet, la préfecture écarte volontairement les élus toutes les instances et réunions où ces projets sont discutés. En conséquence, leur légitimité politique et territoriale se trouve affaiblie.

Parce qu'il s'agit de projets suivis par le Roi et qu'ils sont placés sous la forte emprise du gouverneur « les élus ne sont finalement sollicités qu'en fin de course, au moment de signer une convention avec les bailleurs ou les exécuteurs du projet, sans avoir réellement le pouvoir d'en discuter les termes (ou même d'en contrôler la mise en œuvre) » [Catusse, Idrissi-Janati, Cattedra, 2005, p. 333]. Ainsi, d'après le 2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat, « les marchés sont décidés par le gouverneur et il garde tout entre ses mains ». Ce n'est que lorsqu'il convoque les élus, des discussions s'engagent. Lors de ces échanges, les membres du conseil municipal émettent des remarques, notamment sur les projets de recasement, mais selon le 2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat « les remarques qui sont faites (par les membres du conseil municipal) ne font l'objet d'aucune prise en considération. C'est le cas lorsque le gouverneur nous remet des documents préparés qu'il nous distribue. Aucune discussion ne peut être engagée » (2006). La municipalité de Skhirat n'apprécie guère d'apprendre les décisions du gouverneur sans en avoir jamais été avertie au préalable.

En dépit de cette situation, la municipalité de Skhirat tient à s'imposer et à jouer son rôle dans les projets de recasement. Pour ce faire, elle a organisé elle aussi des rencontres avec les membres des associations - au même titre que la préfecture⁴¹²- pour discuter du programme de recasement et, à leur suite, elle en a profité pour appuyer les requêtes des associations de quartier. Seulement, selon les propos tenus par les membres de ces associations, le gouverneur de Skhirat-Témara apprécie peu cette médiation et préfère mener des négociations directement avec les associations de quartier, de telle sorte que « la municipalité est dans le collimateur de la préfecture » (2006). A cela, plusieurs explications. Les interviewés nous expliquent que la préfecture voit dans les élus locaux « des individus recherchant leurs intérêts politiques » (2006). Selon eux, le gouverneur considérerait que la municipalité de Skhirat tente une « campagne électorale précoce en vue des prochaines élections parlementaires qui doivent se tenir en 2007 ». La préfecture chercherait, selon notre interlocuteur, à débaucher les jeunes membres des associations. A cet égard, Aziz Iraki [2004] pointe du doigt le recrutement par le pouvoir central des jeunes qui émergent dans l'associatif. Selon Iraki, on leur donne les moyens qui risquent de les « makhzéniser » et leur enlever leur légitimité, ce qui serait dommage pour le renouvellement des élites. D'autre part, la préfecture qui est en charge du « dossier des bidonvilles », ne souhaite pas que la municipalité intervienne compte tenu des mauvaises expériences passées avec les populations locales. La préfecture désire mettre toute les chances de son côté afin que les projets aboutissent, loin des dérives ou des luttes d'intérêts personnels à

412 Cf. Chapitre 5, A- 1. c).

l'échelle locale. Cela explique sans doute le rapprochement que l'on peut constater entre les associations et le gouverneur. Le 2^{ème} vice-président s'en indigne :

« (...) Ils (agents de la préfecture) sont allés discuter directement avec les associations sans passer par nous ! Heureusement pour eux que je ne suis pas président (de la commune) car je leur aurais mis des bâtons dans les roues...mais c'est la politique actuelle de l'Etat qui cherche à tout prix à discuter directement avec la société civile. Alors qu'écarter les élus c'est dangereux. A quoi servent les élus ? (...) On a voulu donner de l'importance à la société civile, lui donner la parole, la faire participer. Mais qu'elle puisse servir d'alternative, c'est dangereux ! (...)». (2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat, 2006).

Ce discours est révélateur de l'exaspération des élus. A l'occasion du recasement des habitants du douar J'did, la préfecture a négocié et interpelle en effet directement les associations. Or, cette attitude dérange et déplaît au conseil municipal qui aurait aimé jouer le jeu de l'intermédiation et de l'interface entre les populations et les autorités préfectorales - ce qui, lui aurait permis de garder « un pied » à l'échelle locale et dans certains quartiers bidonvillois (en l'occurrence les douars J'did et El Arja). Selon le 2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat, « ce sont les élus qui doivent être à l'écoute des habitants. Nous sommes plus accessibles. En attendant, c'est la préfecture qui chapeaute tout et elle garde tout en secret » (2006).

Les conseils municipaux sont étroitement liés aux intérêts locaux, lesquels peuvent aller à l'encontre des objectifs des programmes. C'est la raison pour laquelle le gouverneur tente au maximum de d'isoler les élus de tout contact avec les populations. La municipalité perd ainsi le « contrôle d'un territoire », notamment pour les futures élections, ce qui est une source d'affaiblissement incontestable.

Un même constat peut être établi pour le douar El Kora. Cependant, à Rabat, à la différence de la municipalité de Skhirat - qui cherche à s'investir dans le projet et ne veut pas être mise sur la « touche » - le maire de l'arrondissement concerné (Yacoub El Mansour) n'est pas intéressé par le projet de relogement. Ceci nous a été confirmée en 2005 par le coordinateur de la cellule ADS du douar El Kora :

« (...) Voilà un acteur important qui est absent..., bien qu'il soit en principe fondamental. Il est fondamental, mais il est absent : c'est la commune. Je dis ça, mais vu la tête du maire de l'arrondissement... En fait, je n'ai jamais vu la tête qu'il a, et je ne sais même pas la tête qu'il a ! C'est te dire à quel point ces gens-là sont écartés du projet. Mais il y a deux raisons à cela : c'est que les habitants n'ont plus confiance du tout dans la collectivité locale et c'est aussi des gens que ce projet n'intéresse pas, voilà ! (...) » (Extrait d'un entretien avec le coordinateur de la cellule ADS El Kora, Rabat, Yacoub El Mansour, juin 2005).

Un constat semblable peut être fait à propos du douar Dlim, qui relève également d'élus de Rabat. La coordinatrice du projet (ADS) de ces quartiers nous explique :

« Je traite les deux quartiers [Dlim et M'taâ] de manière séparée. Il y a deux autorités différentes, deux logiques différentes. L'autorité de Témara se considère comme celle qui pilote le projet, pour le relogement qui se fait dans sa partie [M'taâ]. Alors elle se sent comme étant la plus responsable. Ils (les

autorités) se sentent tellement responsables du projet que beaucoup de choses se sont faites de manière précipitée. Par contre, le gouverneur ne convoque pas la municipalité. Du coup, cela crée des tensions avec la municipalité qui se sent exclue (...). Par contre, du côté de Ouled Dlim (Rabat), l'autorité est absente. Elle a été absente pendant quelque temps, mais vraiment très absente pendant un certain temps, au point que cela a bloqué notre action (...). Mais c'est le gouverneur qui contrôle la totalité du projet de Dlim et M'taâ ». (Coordinatrice de la cellule Guich Oudayas ADS, Témara, octobre 2005).

Par contre, si l'on en croit les propos de cet agent de l'ADS, à Témara, la municipalité souhaiterait prendre en main le relogement des habitants du douar M'taâ étant entendu qu'il formule cette idée de manière explicite. Toutefois, la formulation deviendra explicite une fois notre discussion passée en « off » et le magnétophone rangé.

En définitive, au regard de ces témoignages, il semble bien que les municipalités soient très souvent écartées sciemment des projets de recasement et de relogement par les préfectures afin que leurs interventions ne ralentissent pas – ou pire, n'empêchent pas – la réalisation des objectifs fixés par le Roi : éradiquer les bidonvilles. On nuancera cette affirmation avec Rabat, dont les élus ne cherchent même pas à participer à la définition des projets. Pour les autorités centrales (ministère de l'Intérieur surtout et les walis) leur hostilité aux élus et aux politiciens locaux réside en ce que, lors des expériences passées, ils auraient profité de la présence des bidonvillois pour accélérer leur carrière politique, en mêlant clientélisme et corruption.

D'autres tensions sont en particulier palpables entre l'ADS – qui fait de l'accompagnement social et de la participation son « cheval de bataille » - et ses interlocuteurs principaux, notamment la CGI et la SDEK (Dyar El Mansour. Ces acteurs, aux points de vue et aux objectifs différents, sont en désaccord sur la manière dont les projets sont conduits, ce qui crée des frustrations, en particulier à l'ADS, qui en vient parfois à s'interroger à son utilité (ADS, 2005).

b) L'ADS, au cœur de conflits de natures diverses

L'« accompagnement social », un outil difficile à intégrer dans les projets

En 2003, le douar El Kora constitue pour l'ADS « son » terrain d'expérimentation, à partir duquel elle va définir sa propre conception de l'accompagnement social et tenter de mettre en œuvre. Les tâtonnements sont nombreux ainsi que les erreurs de jugement, tant sur le plan de la mise en œuvre que concernant la perception que les agents de l'ADS se font des habitants et de leurs difficultés (ADS, 2004).

Le premier problème qui provoque une certaine incompréhension et qui peut donc être source de conflits entre l'ADS et ses partenaires, concerne la notion même « d'accompagnement social » et la façon dont il faut l'entendre dans les projets. Dans les différents textes « officiels » (brochure de présentation de l'ADS, sites ministériels, etc.), cette notion est définie comme recouvrant « une démarche qui vise par des actions de proximité à promouvoir un développement social intégré lors d'opérations de rénovation urbaine. Les missions qui sont reconnues à l'ADS sont : le diagnostic, la gestion de l'information, la médiation et l'intermédiation et enfin, l'accompagnement » (ADS, 2004).

Afin de mieux cerner ce que signifie « faire de l'accompagnement social » pour ceux qui en font leur métier, nous avons effectué une série d'entretiens auprès des animateurs et des coordinateurs des différentes cellules ADS présentes sur nos terrains⁴¹³. Voici trois extraits d'entretiens⁴¹⁴ qui nous éclairent sur la définition de l'accompagnement social. Le premier est celui du coordinateur de la cellule ADS El Kora ; le second, d'un animateur de la cellule ADS El Kora et le dernier a été réalisé avec la coordinatrice ADS des douars Dlim et M'taâ :

« (...) Alors l'accompagnement social qu'est-ce que c'est ? Il faut comprendre il y a 2 ans, en 2003, quand on a commencé à travailler, les gens nous demandaient qu'est-ce que c'est que l'accompagnement social ? Est-ce que vous allez régler les problèmes des gens ? Et je pense qu'il y a un réel fossé qui s'est créé et qui ne s'est pas complètement comblé, car les gens s'imaginent que dès qu'il y a un organisme social, on doit répondre à tous les problèmes. Alors il y a des gens qui le croient réellement, des gens qui font semblant de le croire, et il y a des gens qui instrumentalisent cette croyance auprès des autres, et qui, au lieu de réaliser leur boulot, disent : « Ah mais non ! Mais ça c'est pas nous ça, c'est le social ça ! Allez voir les gens du social, ils vont résoudre vos problèmes ».

Q : Et pour toi concrètement l'accompagnement social, qu'est-ce que c'est ?

Eh bien ça veut dire pour moi... Il y a deux choses : il y a que la CDG nous paye. On est redevable d'un certain nombre de prestations de services qui sont listés dans la convention. Je dirais que nous appuyons le maître d'ouvrage pour résoudre les problèmes posés dans l'opération, strictement du point de vue de l'habitat. Il y a réellement des réflexions qui doivent être engagées et le plus tôt possible pour accompagner cette mutation de quartier. C'est plus qu'une mutation pour les gens, c'est un traumatisme. Changer le mode d'habiter, changer le mode de travailler, changer le mode de vie, plein de choses. On doit travailler à la fois sur des domaines différents et construire un projet de développement intégré sur une portion de territoire qui est ... qui ne va pas bien ! Qui est pauvre, dans lesquels les facteurs, les indicateurs de pauvreté sont hauts et à la fois pour le taux de chômage, pour la violence ; à la fois pour la marginalisation, la précarité de l'emploi, tout ça... le désert culturel, c'est tout ça ! Et c'est sur ça qu'on doit se focaliser, mais évidemment, c'est vrai qu'on n'est que cinq dans l'équipe, même si tu dois travailler uniquement que sur le douar El Kora, mais on n'arrivera pas à obtenir satisfaction partout, et des résultats aussi importants en deux ans. Mais on a quand même eu le mérite de poser un certain nombre de problèmes et devant le plus haut niveau. Donc l'accompagnement social, c'est plus une action d'accompagnement d'un processus, faire en sorte qu'il y ait moins de gens qui soient laissés sur le bas côté de la route. (...) ». (Extrait d'un entretien avec le coordinateur de la cellule ADS El Kora, Rabat, Yacoub El Mansour, juin 2005).

*

« (...) Comment faire le social, faire de l'accompagnement social ? Personne aujourd'hui ne sait faire de l'accompagnement social au Maroc (...). Les animateurs ont essayé d'aller dans cette voie (...). Au début, il y avait un animateur, une animatrice et une assistante. Aujourd'hui, on est un animateur, deux animatrices, un directeur de projet. Au départ l'accompagnement social a commencé par la collecte d'informations sur le quartier. C'était le premier contact avec le douar. Ils discutaient de temps en temps avec les habitants, et puis une monographie du quartier a été réalisée. Le premier contact avec les gens a été la distribution de convocations pour qu'ils puissent se présenter au comptoir de l'ADS afin qu'ils soient interrogés.

Quand je suis arrivé (lorsqu'il a été recruté), ils (les membres de l'ADS) étaient en train de convoquer les gens. Une fiche d'informations sous la forme d'un questionnaire (...) C'étaient des questions comme : « Combien est-ce que tu peux donner, combien tu payes, combien tu gagnes... ». On est rentrés dans une sorte de jeu, et c'est l'un des principaux risques de l'accompagnement social (...). Quand on remplit une fiche technique des recensés, c'est comme si on leur disait qu'ils étaient bénéficiaires ! Si tu le convoques et que tu lui remplis une fiche, c'est que tu le considères comme étant bénéficiaire ! C'est automatique, ce n'est pas dans leurs têtes ! (...) » (Extrait d'un entretien avec un animateur de la cellule ADS du douar El Kora, juillet 2005).

413 Essentiellement aux douars Dlim, M'taâ et El Kora.

414 Tous ces entretiens ont été réalisés en 2005.

*

« (...) Bah...c'est une question qui est un petit peu difficile, parce que auparavant j'ai entendu parler de l'accompagnement social. J'ai essayé de le comprendre, tout ce qu'on fait avec la population, on peut l'intégrer dans l'accompagnement social. Finalement, je peux vous dire que c'est sur le terrain, je me charge d'informer les habitants, je défends certains points qui les préoccupent, je sensibilise les acteurs. On peut dire que c'est ça l'accompagnement social, mais vous dire ce que c'est l'accompagnement social, franchement je ne peux pas vous le confirmer. Mais je sais certaines choses...On m'a mise sur ce site (Dlim et M'taâ) en me disant : « Tu te charges de l'accompagnement social ».

Q : Quand on vous a dit voilà, vous ferez de l'accompagnement social. Qu'est-ce que cela signifiait pour vous ?

J'ai lu la convention et je sais que, dans celle-ci, on a défini mes missions qui sont dans ce rôle d'intermédiation entre les habitants et les acteurs. Et... de jouer l'avocat de certains et des autres en fonction des contraintes du projet. Je reconnais qu'il y a certaines contraintes. Et même si les habitants ne sont pas contents, ce sera tant pis pour eux ! Comme la nature du projet est un relogement, eh bien si on leur aurait donné le choix à ces habitants, ils auraient peut-être choisi un lot de terrain, un recasement, au lieu d'avoir un logement au quatrième étage ou au troisième étage. Je les défends dans la mesure du possible. Il y a certaines choses qui leur ont été imposées et qui sont donc subies (...)» (Extrait d'entretien avec la coordinatrice de la cellule Guich Oudayas ADS, juillet 2005.

Les entretiens réalisés avec les membres de l'ADS soulignent que le rôle de cette nouvelle structure n'est pas défini de manière précise. Chacun des coordinateurs interrogés évoque « l'accompagnement social » selon ses propres convictions. Évoluant dans une structure aux contours flous - malgré la présence de la convention qui décline leurs missions -, les animateurs des cellules ADS sont démunis face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs partenaires et les habitants.

Nous avons cherché à en connaître un peu plus sur le parcours professionnels de deux des chefs de projet (ceux du douar El Kora et des douars Dlim et M'taâ) en charge du pilotage de l'équipe ADS dans les bidonvilles. Nous voulions connaître leur degré d'expérience dans le domaine de la MOS. Nous avons retranscrit ci-dessous, leur cursus et leurs expériences professionnelles.

Portrait de deux coordinateurs de l'ADS : un personnel peu formé

Encadré n°2 : Portrait de deux coordinateurs des cellules ADS du douar El Kora et des douars Dlim et M'taâ

Portrait 1 : Le coordinateur de la cellule El Kora

« (...) J'ai 29 ans et je suis franco-marocain d'une mère française et d'un père marocain. J'ai grandi au Maroc jusqu'à l'âge de 18 ans. J'ai eu mon bac au Lycée Descartes de Rabat, puis je suis allé étudier en France, où j'ai fait de la géographie. J'ai donc obtenu une maîtrise de géographie en 1998, j'étais inscrit à l'université Paris-Sorbonne. Puis tout de suite j'ai travaillé sur le Maroc. En fait, j'ai fait un voyage en licence de géographie qui m'avait assez marqué. Nous avons fait le tour de la Turquie jusqu'aux frontières de la Géorgie et de l'Arménie. C'était particulièrement intéressant et je pense que cela m'a donné le goût pour le terrain. En géographie, deux solutions s'offraient à moi : l'enseignement ou faire des recherches de terrain, travailler dans des ONG, dans la diplomatie... J'ai donc fait une maîtrise en géographie sur les potentialités d'aménagement de la côte, au sud d'Agadir. Et comme on se trompe souvent quand on est jeune, une fois ma maîtrise en poche, j'ai essayé de passer des concours d'enseignement, dont le CAPES-AGREG pendant deux ans, sans succès. Après mûre réflexion, j'ai

décidé de me réorienter et je me suis inscrit en 2000 en DEA de géopolitique à Paris VIII. J'ai donc changé d'université et, en géopolitique, j'ai continué à travailler sur le Maroc. J'ai choisi un terrain qui était encore plus au sud que là où j'étais déjà allé. J'ai fait une comparaison entre deux anciennes places fortes espagnoles au sud du Maroc. Voilà, ça c'est très bien passé, j'ai soutenu mon DEA avec la mention très bien.

Entre temps, j'habitais à la Cité Internationale de Paris et j'étais assez actif dans une association qui s'appelait *l'Alliance Internationale* et qui visait à créer et à établir des liens entre les anciens résidents de la cité, qui étaient essentiellement des élites d'un peu partout. C'était un projet assez intéressant et on a, avec un ami, monté un programme en hommage à M. Senghor. J'ai travaillé pendant six mois dans cette association, ensuite je me suis inscrit en thèse après mon DEA. Je n'ai pas eu de bourse de thèse et j'ai donc été contraint de travailler et de retarder un peu mes recherches universitaires. Et puis, au bout d'un an, j'ai vraiment craqué.

Par l'intermédiaire d'un ami qui était en géographie et qui travaillait dans une ONG qui s'appelait ENDA-Tiers-monde, on m'a proposé d'aller travailler au Maroc, à ENDA-MAGHREB, entité qui était au Maroc. J'ai accepté. Quand je suis arrivé à ENDA, c'était en octobre 2002 et je suis entré pour un stage de trois mois. Finalement, ça c'est très bien passé et on m'a confié la gestion des programmes urbains de l'ONG. Et là, les programmes urbains concernaient essentiellement trois sites : Oulmès, Essaouira et Salé.

Sur Salé, ENDA travaillait depuis très longtemps sur un bidonville qui s'appelle *Karyan El Oued*, et là commençait à émerger l'idée qu'il fallait accompagner le futur maître d'ouvrage de l'opération de relogement. C'était des recasements en lots effectués par l'ANHI. On a donc proposé à la coopération française de financer un projet d'« accompagnement social ». Pour ce qui est de l'accompagnement social, on avait conçu à l'époque de se focaliser sur le centre des jeunes de la commune. Ce centre à but culturel était le seul espace où il se passait des choses pour les jeunes. J'ai travaillé un an à ENDA, puis finalement cela c'est de moins en moins bien passé avec le coordinateur de l'entité. Je n'y avais plus ma place, alors on m'a proposé de travailler à l'Agence de Développement Social (ADS), parce que l'ADS allait se lancer dans un projet d'accompagnement social de grande envergure, à Douar El Kora. J'ai donc postulé pour être chef de projet et j'ai été retenu. (...) ».

Portrait 2 : La coordinatrice de la cellule ADS des douars Dlim et M'taâ

« (...) J'ai fait de la biologie végétale (au Maroc), mais je me suis toujours rendu compte que c'était une filière que j'avais choisie par défaut. Après ma licence, je suis restée au chômage pendant quelques mois et le hasard a fait que ce soit Madame Navez-Bouchanine qui m'ait posée une question un jour : qu'est-ce que vous faites ? A l'époque je faisais un peu d'informatique et je lui ait dit que je perdais mon temps, quoi. Et elle m'a dit qu'elle cherchait des personnes, des enquêtrices berbérophones. Et comme je suis berbérophone, elle m'a demandé si j'accepterai de passer une formation sur les enquêtes, les méthodes et les techniques, un travail sur les enquêtes auprès des habitants, et bien évidemment sur le terrain. Et je lui ai dit puisque je ne faisais rien : « Pourquoi pas ? ». Et le domaine social, il est vrai que je n'y connaissais rien, en fait ! Donc j'ai fait une formation pendant un mois à l'INAU (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme, Rabat).

Après cette formation, on a travaillé sur les guides d'interviews et leur utilisation, on a travaillé ensemble avec une autre enquêtrice en janvier 1994 et, de là, nous sommes passées au terrain. Et je me suis intéressée à ce domaine. Finalement, j'ai découvert un monde qui m'a vraiment intéressé. Et c'est comme ça que ça a commencé. L'enquête s'est très bien passée et par la suite je suis passée aux problématiques de l'habitat. Là, j'avoue que c'était un peu plus difficile, parce que je préférais poser des questions sur la médecine traditionnelle ou bien pour chercher à savoir à quel moment les habitants allaient voir un médecin. On se concentrait sur la phase « d'auto-médication ». C'était proche de mon cursus d'origine. Alors que là, c'était plus difficile. Mais je me suis battue et finalement ça s'est bien passé. Et c'est comme ça, enquête après enquête, que je me suis habituée au terrain.

La première enquête était sur la médecine sur plusieurs sites (2 sites par province) ; la deuxième portait sur l'adduction d'eau potable et l'utilisation de l'énergie solaire. C'était pour la coopération canadienne qui voulait faire une évaluation sociale des projets qu'ils avaient financés. C'était sur 17 sites répartis sur

12 provinces. La troisième enquête portait sur Chefchaouen et la protection de l'environnement, à savoir comment encourager les gens à exploiter d'autres énergies que celles de la forêt (...). J'ai travaillé aussi avec la protection des enfants malades, etc. mais je reconnais que pour l'information, l'initiation et le travail de terrain, je dois tout à Françoise Navez-Bouchanine. Entre temps, cette dernière m'a proposé de travailler avec elle sur la réhabilitation de la Médina de Fès, pour le compte de la Banque Mondiale. J'ai travaillé sur la composante « patrimoine ». J'avoue que ça n'a pas été facile. D'abord parce que c'était sur la problématique de l'habitat (l'ancienne médina). C'était des concepts qui me dépassaient à l'époque. La question du patrimoine, c'est compliqué. Par chance, le gouverneur de la préfecture, dont relevait l'ancienne médina, a pensé à créer une cellule d'accompagnement social des habitants qui habitaient l'ancienne médina - des maisons menaçant de s'effondrer -. Madame N.B. lui a recommandé deux personnes, dont moi-même. Cette cellule n'a jamais été performante en termes d'accompagnement social. Mais pour moi ça été le début d'un travail au sein d'une collectivité locale, avec les acteurs, le rôle de chacun etc. Cela a constitué un bon exercice. Après le départ du gouverneur en question, la cellule a disparu et nous nous sommes retrouvés dans le département de l'Urbanisme et de l'Environnement (à Fès).

J'ai été chargée de quelques dossiers sur la question des bidonvilles. C'est comme ça que je me suis intéressée à ce sujet. Après ces années, j'ai commencé à m'ennuyer à Fès et du coup j'ai préparé un concours d'accès au cycle supérieur de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU), où j'ai étudié deux années. Après ces années je ne me voyais pas retourner à Fès. J'ai eu aussi la chance que la fin de ma formation coïncide avec le début du lancement de l'accompagnement social supervisé par l'ADS. C'est comme ça que c'est venu. Il m'a fallu six mois pour avoir un détachement. Mais depuis fin 2003, je suis à l'ADS. Au début, j'étais au siège. Je faisais le suivi à la fois du douar El Kora et de *Guich Oudayas*. Un ancien chef de projet est parti, peu importe les raisons... On s'est retrouvé sans chef de projet et c'est pour cela que l'on m'a mise ici. Parce que j'étais celle qui en connaissait le plus. C'est une bonne expérience, même si j'ai pris ça comme une dégradation. Il y a des avantages et des inconvénients (...) Depuis juin 2004, l'ADS s'occupe de l'accompagnement social de ces quartiers (...).

Propos recueillis en juin 2005 par H. Essahel.

Ces deux portraits révèlent des parcours caractéristiques d'individus ayant une expérience dans le domaine associatif (ONG), dans les milieux défavorisés et au sein d'équipes travaillant dans le domaine de l'habitat irrégulier et insalubre. Leurs compétences sont utilisées et transférées d'un site à un autre, illustrant leur capacité d'adaptation. Leur fonction implique une bonne connaissance du milieu non réglementaire (portrait 1) et des tissus anciens (médiinas) (portrait 2) dans lesquels s'inscrivent leurs missions. Mais, aucun d'entre eux n'a été confronté préalablement aux milieux bidonvillois. Par ailleurs, au regard de leurs parcours professionnels, on peut constater que leur expérience de la MOS reste très faible. De ce fait, ils pilotent des projets sans avoir véritablement expérimenté cet outil dans des bidonvilles aux structures sociales et urbaines souvent complexes. Cela s'explique parce qu'il y a, selon les propos mêmes qui nous ont été tenus par l'un des coordinateurs ADS, « une pénurie nationale de professionnels spécialisés dans le développement social, probablement en raison du manque d'attention pour les approches participatives par les gouvernements antérieurs ». Les limites de l'accompagnement social et de la participation dans la résorption des bidonvilles semblent être liées au fait que, d'une part, dans les ministères marocains, personne ne voyait la nécessité de mettre en œuvre la MOS (on « donne » des lots ou des appartements aux bidonvillois, ça suffit) et d'autre part, parce que cela coûtait cher.

À son arrivée au douar El Kora, - mais ce fut aussi le cas aux douars Dlim et M'taâ -, l'ADS est confrontée à deux problèmes majeurs. Le premier tient à ce que la représentation que les autres acteurs se font de son rôle ne correspond pas exactement à sa mission. La CGI comme les autorités locales estiment ainsi que l'ADS est là uniquement pour « leur faciliter la tâche en allant au devant des habitants et en les convainquant d'adhérer au projet ». Selon le coordinateur de l'ADS, « les acteurs sont dépassés et préfèrent jouer la carte de l'hypocrisie » (2006). Le second problème se situe plus « sur le terrain » : face à des habitants méfiants, les animateurs doivent expliquer qu'elle est leur mission, et leur discours est souvent mal reçu ou mal perçu.

L'ADS, où ses difficultés à imposer accompagnement social et participation dans les projets

Le rapport de la Banque Mondiale sur la pauvreté au Maroc (2006) indique que : « l'ADS est une petite agence aux capacités limitées. Les contraintes financières et humaines posent des difficultés à son intervention dans les projets de résorption des bidonvilles et l'agence fait de l'équilibrisme pour gérer son travail catalytique et opérationnel »⁴¹⁵.

Au douar El Kora, comme aux douars Dlim et M'taâ, une tension entre l'ADS et le reste des acteurs est perceptible autour de la question de l'accompagnement social et de la participation. Elle a été identifiée au travers des diverses investigations que nous avons menées. En effet, des rapports de force se sont cristallisés entre, d'un côté, des décideurs qui aimeraient intensifier l'accompagnement social (ADS, Ministère du développement social en particulier) et, de l'autre, des agences opérationnelles et des autorités régionales qui sont tenues de garantir la livraison du programme à la date prévue (date butoir fixée à 2010). Ces opérateurs ont tendance à considérer l'accompagnement social et la participation comme un « processus potentiellement déstabilisant », susceptible de remettre en cause la planification des interventions. Et d'autres acteurs, tels les autorités locales, considèrent que c'est « une perte de temps » qui risque de ralentir l'exécution du programme.

Selon les propos tenus par un animateur de la cellule ADS (2005), « la CGI comme les autorités locales ont une vision et une gestion purement administratives du relogement, puisque les préoccupations techniques l'emportent très souvent sur les aspects sociaux ». L'ADS doit donc « faire sa place » au sein des projets, mais également au sein du système d'acteurs. Or ses « partenaires » ne lui facilitent pas la tâche et lui mettent des « bâtons dans les roues » à tout propos. On lui fait entendre que l'ADS est uniquement là pour convaincre et faire adhérer les populations aux projets. Du coup, celle-ci en vient à abandonner à regret sa mission d'accompagnement social et oriente plutôt son travail sur son savoir-faire : travailler avec les associations, accompagner et soutenir les habitants dans leurs démarches de création de projets générateurs de revenus (AGR), etc.

S'insérer dans les bidonvilles et effectuer un travail d'enquête auprès des populations bidonvilloises n'est pas une tâche aisée. A l'arrivée de l'ADS dans les quartiers, en 2003-2004

415 Programme VSB du Maroc, *Rapport d'analyse d'impact social et sur la pauvreté*, juin 2006, pp. 25-26.

pour les projets d'El Kora et ceux des douars Dlim et M'taâ, les habitants étaient très méfiants à l'égard de cette institution toute nouvelle dans le paysage institutionnel. Beaucoup la considèrent comme un nouvel outil de l'État, et voit en elle un nouveau moyen de les surveiller – parce qu'il est très difficile pour les bidonvillois d'admettre qu'une institution quelconque – autre qu'une association – puisse vouloir les aider sans arrières-pensées.

L'ADS, une intégration laborieuse dans les bidonvilles

L'ADS a, dans un premier temps, peiné pour s'imposer dans les douars (et en particulier au douar El Kora), dans lesquels vivent des populations qui ont été trompées à plusieurs reprises et qui ont perdu toute confiance en l'État. Ces frustrations sont certes particulières, car elles sont la conséquence d'anciennes opérations qui ont échoué et de promesses non tenues. Ainsi, alors qu'elle n'a qu'une faible expérience, l'ADS se trouve d'emblée dans une situation délicate. Ses animateurs ne sont pas préparés aux réactions des habitants et ils ne savent pas quel discours adopter. Le coordinateur ADS d'El Kora nous confie à ce sujet : « Au départ, la majorité des habitants pensaient que l'ADS était présente au douar pour s'occuper de leurs difficultés » (2006). Cette idée a largement été relayée par les services du relogement - notamment la CGI - qui ont fait croire aux habitants que l'ADS était justement là pour résoudre leurs problèmes. Ces propos ont été diffusés « afin de se débarrasser des habitants qui venaient se plaindre de leur incapacité à payer un logement » (ADS, 2005).

Face à ces difficultés, l'ADS choisit d'être prioritairement à l'écoute des bidonvillois et surtout d'expliquer les raisons de sa présence : « L'ADS est là pour les aider, les conseiller avant et après la phase du déplacement vers les nouveaux logements » (ADS, 2005). Pour cela, pendant plusieurs mois, les animateurs ADS ont reçu dans leur local les familles et les commerçants convoqués par les autorités locales. Quotidiennement, -au rythme de plus d'une trentaine d'entretiens chaque jour- ils remplissent des questionnaires, écoutent les familles et les informent des modalités du projet, en précisant par exemple les principales phases de son déroulement.

Le coordinateur ADS d'El Kora rappelle ainsi :

« (...) Au début, ils (les habitants) ont cru qu'on était une association envoyée par le Roi, pour les surveiller. Après, ils ont vu qu'on était en partenariat avec l'État, ils nous ont ... (son téléphone sonne, il répond). (...) Il y a eu une phase de tension, quand on était en contact direct avec la population. Ce sentiment double, que les gens étaient contents qu'on les écoute, qu'on leur porte de l'intérêt ... Et puis bon, clairement, ils nous ont mal compris. Une médiation pour eux, ce n'est pas possible, que ce soit uniquement un rôle de médiation, c'est forcément pour eux un rôle de prise de décision ; mais depuis six mois, depuis qu'on est uniquement au comptoir et qu'on est en contact direct avec la population, je pense que le fait qu'on soit maintenant catalogués comme « développement social », et non plus comme « accompagnement social », cela va beaucoup mieux...voilà ! Nous sommes jeunes, un peu sympathiques, de bonne volonté (...). Maintenant cela dépend de qui tu questionnes, mais il ne faut pas hésiter à questionner les habitants. Euh...bon, il y a des gens qui sont persuadés qu'on est corrompus, ils sont assez minoritaires. Il y en a d'autres qui disent de nous qu'on est sérieux : « Ils viennent le matin tôt, puis repartent » disent-ils ». (Coordinateur ADS El Kora, 2005).

D'autres points de vue sur l'ADS nous ont été livrés par les habitants des douars Dlim, M'taâ et de El Kora. En voici quelques-uns :

« Non, je ne sais pas ce qu'est l'ADS. Je n'en ai jamais entendu parler. (Là, je commence à lui expliquer qui ce qu'elle est et où on peut la trouver. Ce n'est qu'à cet instant-là que Fatima-Zahra semble savoir que je parle de l'ADS). Ah oui, les jeunes qui sont venus nous interroger ! Oui, ils sont très gentils, mais ils ne peuvent rien faire pour moi. Mais on sent que ce sont des jeunes qui nous comprennent et qui veulent nous aider. Mais malheureusement *tahaja ma fid'hounch* (ils ne possèdent rien entre leurs mains), ils ne maîtrisent pas la situation » (Fatima-Zahra, 29 ans, douar El Kora, 2005).

*

« Ils sont venus me voir et je leur ai tout dit : ce que je possède, mes crédits, mon travail, combien je gagne, etc. Je leur ai expliqué aussi mes problèmes. Ils m'ont dit qu'ils reviendraient me voir bientôt. Ce sont des gens sympas qui veulent nous aider, nous les pauvres. Ce n'est pas comme les autres (bureau de la CGI) qui veulent nous plumer ». (Rachid, 30 ans, douar Dlim, 2006).

*

« Comme j'ai un commerce, ils (ADS) sont venus me voir pour me dire que si j'avais un projet, je pouvais compter sur eux. Ils ont des fonds et ils aident les gens à monter des activités rémunératrices. C'est une bonne action. Ils nous expliquent ce qu'il faut faire, les démarches à suivre pour accéder à un logement, etc. Ils expliquent cela très bien et nous rassurent aussi. Mais ils ne peuvent pas faire grand-chose sur le projet. C'est dommage. Ce sont des jeunes qui travaillent bien et qui se soucient de nous. (Abdellah, 37 ans, douar M'taâ, 2005).

Beaucoup ne connaissent pas l'ADS sous sa véritable appellation. La majorité des habitants que nous avons rencontrés la nomment *l'bureau dial chabab* (le bureau des jeunes). Ils pensaient, au départ, que cette agence avait le pouvoir d'influer sur les décisions concernant leur avenir. Ils ont compris progressivement qu'elle ne pouvait en rien leur être utile sur la question des logements ou des commerces, comme nous le confirment Bahija et Ahmed du douar EL Kora :

« Je suis allée les voir pour leur demander de m'aider et d'appuyer ma demande pour obtenir un logement plus grand. Mais elle (l'ADS) n'a rien entre ses mains, puisque ce n'est pas elle qui décide ». (Bahija, douar El Kora, 2006).

*

« Nous sommes allés, mes fils et moi-même, au local des jeunes (ADS) pour expliquer notre situation, parce que la CGI refuse de nous donner deux logements. Ils nous connaissent bien. On est déjà allés les voir à plusieurs reprises. Ce sont des gens bien, mais ils ne peuvent pas grand-chose. Ils essaient de nous aider, mais ces fils de chien (*oued el klèb*) (en référence à la CGI) veulent notre perte. Les jeunes (ADS) nous ont dit qu'on pouvait compter sur eux pour créer une nouvelle activité commerciale. J'étais dans la ferraille. Je récupérais et je revendais. Mais avec le projet, continuer une telle activité est difficile. Si je continue à exercer ce métier, il faut que je quitte Rabat. Donc on va essayer de se réorienter vers une autre activité. Acheter un commerce dans le centre commercial El Mansour...On réfléchit encore, on ne sait pas trop. Ils nous ont dit que, là-dessus, ils pourraient nous aider à nous recycler. (Ahmed, douar El Kora, 2006).

Depuis que l'ADS a développé ses compétences en matière d'activités génératrices de

revenus, elle est bien mieux accueillie par les habitants qui, désormais, la considèrent comme une structure qui les soutient. Pour dénicher les activités génératrices de revenus, les animateurs de l'agence arpentent les rues du bidonville à la recherche d'associations de quartier. Ils rencontrent les membres ou les responsables pour leur expliquer leur action et proposent aux habitants, porteurs d'initiatives à caractère social, un soutien technique et financier. L'ADS œuvre pour le soutien aux associations et les considère comme de véritables partenaires. Elle contribue ainsi à valoriser et faire émerger des initiatives issues de ces quartiers. Du fait de sa proximité avec les habitants, l'ADS tente de construire progressivement une image positive auprès des habitants et tente d'installer un climat de confiance. En confirmant la réalité, en faisant bien la distinction entre : « Celle qui veut les aider » (l'ADS), et « l'autre » (la CGI), qui leur demande de l'argent » (habitantes des douars El Kora et Dlim, 2006).

Dès 2005, un certain nombre de projets émergent au douar El Kora. Ils sont essentiellement orientés vers des activités qui pourraient leur fournir un revenu (coopération entre plusieurs femmes du douar pour faire un grand couscous et le vendre le vendredi ; confection de vêtements en vue d'ouvrir un magasin, etc.)

De son côté, l'ADS met en place des projets, dont la plupart se situe dans le champ culturel. Ainsi, l'ADS finance des colonies de vacances pour les jeunes du douar, des kermesses pour l'association des parents d'élèves du bidonville (et des alentours). Elle effectue également des bilans de compétences auprès des diplômés du quartier pour recueillir et identifier des profils susceptibles de porter des projets professionnels. Son objectif est aussi de dissiper les malentendus à propos de son rôle. Elle renvoie aux habitants l'image d'une institution différente des autres partenaires des projets. Elle tente de se démarquer pour montrer qu'elle les défend. Ce rapprochement est mal perçu par les autres opérateurs des projets.

L'ADS, un acteur de plus en plus marginalisé dans les systèmes d'action constitués autour de la résorption des bidonvilles

Dans le cadre des entretiens qu'elle mène avec les habitants, l'ADS tente de déterminer leurs ressources pour diagnostiquer ceux qui sont ou non capables de financer leur relogement. Malheureusement, les informations qui lui sont fournies ne sont pas toujours fiables, ce qui place l'agence dans une situation délicate face aux autres acteurs. L'ADS est ainsi discréditée dès le démarrage des projets par les autres acteurs qui lui reprochent d'être trop « naïve » en faisant « remonter » des informations inexactes lors des comités de suivi. Voici ce que dit à ce sujet le coordinateur de la cellule ADS d'El Kora :

« Évidemment au début, ils (les habitants) ont joué un rôle et prétexté qu'ils n'avaient pas de sous etc., ce qui a contribué largement à nous discréditer auprès de la wilaya quand on venait au comité de suivi. On leur disait : « Les gens n'ont pas de sous, ils sont pauvres ! » Et quand ils (CGI) ont présenté l'appel de fonds, et qu'en une semaine la CGI a reçu une somme astronomique, on avait vraiment l'air de guignols ! Vraiment de guignols ! Alors, évidemment, on sait que d'un moment à un autre, la CGI va être bloquée, ils peuvent appeler tout l'argent qu'ils veulent, certains ne vont réellement pas

pouvoir payer, mais ça a suffi évidemment ! Tous nos détracteurs ont glosé pendant des jours ... Si tu les rencontres, ils te diront : « Oui l'ADS, ils vont au comité, ils pleurnichent et ne savent que pleurnicher, alors qu'on les a amenés ici pour qu'ils payent pour les gens qui n'ont pas les moyens ! » Enfin, complètement dément ! ». (Coordinateur ADS d'El Kora, 2005).

Outre le fait de rapporter des informations peu crédibles, on reproche à l'ADS de nombreuses erreurs. On l'accuse de manipulations lors du recensement. Ainsi :

« Je ne dis pas que nous (l'ADS), on n'a jamais fait de bêtises. On a fait un certain nombre d'erreurs sur le plan tactique, de perception, mais on a eu quand même la capacité de s'auto-corriger assez rapidement. En plus, on nous a accusés d'avoir manipulé le recensement, alors que jamais l'ADS n'a touché au recensement. On nous a même accusés d'avoir fait le recensement. C'est complètement faux ! Enfin un certain nombre de trucs comme ça ». (Coordinateur ADS El Kora, 2005).

Il existe encore d'autres raisons qui expliquent la mise à l'écart de l'ADS. Selon un cadre de Dyar El Mansour (2006), « l'ADS ne fait que remonter les problèmes sans proposer de solutions, notamment financières, alors qu'il lui était demandé uniquement de présenter le projet et de faire en sorte que les habitants l'acceptent tel quel. Elle n'est pas indispensable. Les autorités, comme le holding Al Omrane, en pensent autant » (2006). Cet extrait traduit le malaise qui s'est installé entre un acteur censé jouer un rôle d'intermédiation entre les partenaires institutionnels et les habitants. Les propos tenus par des partenaires de l'ADS (cadres de Dyar El Mansour ou cadres et techniciens commerciaux de la CGI) confirment que l'agence se trouve dans une posture critique.

Lors de nos investigations, nous avons découvert que, en fait, ces tensions existaient dès l'arrivée de l'ADS au douar El Kora en 2003. Alors que la convention la qualifie d'acteur du projet à part entière, ses partenaires ne lui communiquent pas certaines informations d'ordre général relatives au relogement, de telle sorte qu'elle doit se débrouiller seule pour être au courant du déroulement des opérations.

Confrontée à cette mauvaise volonté, le coordinateur de la cellule ADS d'El Kora a adressé dès octobre 2003 un courrier au maître d'œuvre en insistant sur le caractère impératif de la mise à sa disposition de l'ensemble des documents concernant le projet de relogement du douar El Kora. Malgré cela, la situation ne fera qu'empirer au fil de l'évolution du projet. Ainsi, l'inauguration des appartements de la cité de relogement El Kora par le Roi en juillet 2004, aura-t-elle lieu sans qu'aucun représentant de l'ADS n'ait été invité à y assister. L'agence se retrouve dans les faits évincée du projet. En guise de protestation, dès la fin du mois de juillet 2004, l'ADS adresse un nouveau courrier à ses « partenaires », dans lequel elle leur rappelle les engagements qui étaient convenus et les obstacles qu'elle rencontre. Elle demande clairement la reconnaissance de son rôle dans ce partenariat. Les membres de l'ADS sont finalement affaiblis par ces épreuves et leur motivation s'en ressent fortement.

Les rapports entre l'ADS et la CGI deviennent de plus en plus tendus au quotidien, alors qu'elles occupent dans le cadre du projet du douar El Kora les mêmes locaux. Les remarques et

les demandes de l'ADS ne sont guère prises en compte. En réponse, la CGI reproche à l'ADS d'être trop proche des habitants et de les avoir incités, par ses actions de proximité et de sensibilisation, à créer des associations de quartier et, plus particulièrement, un comité de relogement destiné à les défendre. Et il est vrai que, à la suite de diverses rencontres avec les agents de l'ADS, les commerçants dont les activités sont encombrantes ou polluantes ont décidé à leur tour de créer leur propre association. D'autres commerçants, notamment ceux qui ont été identifiés pour rejoindre le centre commercial Al Mansour sur le site de relogement d'El Kora, feront un peu plus tard de même.

L'ADS apparaît peu à peu comme un véritable danger pour les autres acteurs des projets. Selon un des techniciens de Dyar El Mansour, « l'ADS, au lieu de les aider, (leur) complique la tâche » (2006). Voici comment le coordinateur et l'une des animatrices de l'équipe ADS du site El Kora parlent de ces difficultés :

« Nous, on a l'habitude de dire aux habitants : « *ma kan chriwou, ma kan bihoû* » (on n'achète pas et on ne vend pas non plus). On est là avec vous, on vous accompagne. On ne vend rien, on ne construit rien. Donc, euh...cela a créé à un moment des problèmes institutionnels. A un moment l'ADS était plus médiatisée que la CDG. Eux pensaient qu'on essayait de leur prendre la vedette, donc ça a fait un certain nombre de problèmes, mais cela est dû à la question de notre présence dans le quartier (...) » (Coordinateur ADS d'El Kora, 2005).

*

« Il y a toujours des stratégies et des actes individuels parce que les partenaires sont méfiants. Lors des différentes réunions, ils (les autres acteurs) ont dit que l'ADS avait créé des problèmes pour eux. Comment ? Parce qu'elle a organisé les associations de quartier. L'agence a soutenu les associations pour qu'elles puissent créer une sorte de comité de relogement. Elle (l'ADS) les (les commerçants) a transformés en force active. Ils (les commerçants) ont dit aux autorités : « Non, nous on veut »... Donc les autorités ont tout fait pour détruire ce réseau, parce que, pour elles, travailler avec l'individu c'est mieux que de travailler avec les associations (...). Parce que l'association pour eux est un cadre et les revendications qu'elle va développer seront fortes et entendues, étant donné qu'elle est légitime et qu'elle pourra peut-être être un obstacle pour l'autorité. Le groupe dira : « Nous sommes *m'nadmin* (instruits), on se bat pour nos droits, les droits humains etc. »; alors que si l'individu se déplace seul et revendique seul auprès de l'autorité, cette dernière pourra le menacer, il se découragera plus vite et s'en ira tout seul (...) » (animatrice ADS d'El Kora, 2005)

Les habitants ont, par l'intermédiaire de leurs associations, créé un mouvement organisé pour se défendre. Ils ont pris conscience de certains droits et de la force que peut constituer une association pour la défense de leurs intérêts. Ils deviennent des « acteurs » notamment par le soutien que leur procure « les jeunes de l'ADS ». Les autorités sont conscientes des mutations qui s'opèrent au sein de cette population bidonvilloise et des futures résistances avec lesquelles elles seront amenées à composer. Selon les partenaires de l'ADS, celle-ci en est en partie responsable. La situation est d'autant plus paradoxale que les autorités, notamment préfectorales, cherchent à « traiter » avec les associations de quartier afin qu'elles puissent jouer

un rôle d'interface⁴¹⁶.

Pour toutes ces raisons, l'ADS a été progressivement mise « hors jeu » des projets. Néanmoins, elle n'a pas voulu faillir à ses principes fondamentaux et elle a préféré poursuivre son action même si elle est consciente que les résultats qu'elle s'était fixés seront difficiles à atteindre, particulièrement du point de vue de la participation des habitants et de l'accompagnement social (ADS, 2006).

Malgré les tensions que nous venons de signaler, la convention de partenariat signée entre l'ADS et les autres partenaires pour le douar El Kora sera reconduite en 2006, alors que le chef de projet ADS était pourtant persuadé du contraire. Selon le coordinateur ADS d'El Kora, cela s'explique par les rapports de confiance que la cellule locale a tissés avec les habitants. Introduire un nouvel organisme pour faire la jonction entre les opérateurs et la population aurait conduit, selon lui, à une situation d'échec, voire de blocage, compte tenu du climat social tendu qui s'est installé autour du projet de relogement à El Kora. Bien que l'ADS n'ait pas réussi à s'imposer dans les projets, elle a gagné la confiance des habitants et ses partenaires opérationnels le savent bien.

Rien de tel, par contre, sur les sites de Dlim et M'taâ. Ici, l'agence (l'ADS) ne fera plus partie de l'équipe du relogement puisque la nouvelle convention, signée en 2006, le sera avec un autre opérateur social. Selon un cadre de Dyar El Mansour, comme la plupart des ménages des douars Dlim et M'taâ ayant quitté leurs baraques pour la cité de relogement de Mers El Kheir, l'ADS pouvait « quitter ses fonctions » et l'opérateur ne la regretterait pas compte tenu des divers accrochages survenus depuis le début de l'opération : « Un nouvel acteur sur un nouveau site, c'est mieux pour tout le monde ».

Nous avons tenté de mettre en évidence quelques sujets de discorde entre les différents acteurs. Il existe d'autres divergences sur lesquelles nous ne nous sommes pas étendue à cause de la faiblesse des informations que nous avons obtenues, mais également parce que, travaillant sans autorisation officielle de recherche, nous ne pouvions pas approfondir certains points avec les acteurs institutionnels.

L'adoption d'une approche diachronique pour étudier les projets relatifs à l'aménagement des bidonvilles nous a permis de nous interroger sur les principales causes de leurs échecs successifs.

L'apparition d'une nouvelle génération de projets, initiés dans le cadre du programme VSB et placés sous l'égide du Roi, a insufflé de nouveaux espoirs aux bidonvillois et a donné un nouveau départ à la lutte contre les poches d'habitat précaire. Le Roi a aussi imposé une vision nouvelle de la ville avec de forts enjeux d'images, notamment pour la capitale. En maîtrisant ce que Michel Foucault [1994] dénommait « l'art de la répartition » géographique des individus, et notamment en éloignant en périphérie les populations jugées « indésirables » - à l'exception des

416 Cf. Chapitre 5, A- 1. b).

habitants du douar El Kora relogés non loin du centre de la capitale -, l'État souhaite renvoyer l'image d'une ville belle, lisse, témoin de la modernisation voulue.

En étudiant précisément comment ces projets sont reçus par les habitants, nous avons mis en évidence les difficultés que le programme VSB rencontre et les questionnements qu'il soulève. Les aspirations de la population ne sont guère prises en compte par les acteurs institutionnels et les opérateurs, et le social sert surtout d'alibi. Les mécontentements liés aux projets montrent que les habitants n'adhèrent pas ou peu aux objectifs formulés par le gouvernement marocain depuis le début de la décennie 2000, malgré des méthodes et des outils nouveaux. Même si la politique VSB est affichée sous le signe de la prise en compte du social, des lacunes subsistent [Navez-Bouchanine, 2002]

En effet, des projets « tout ficelés » étaient présentés aux acteurs « sociaux », charge à eux de « convaincre » les populations même quand ils mettaient le doigt sur des inadaptations flagrantes. Les programmes qui comportent un volet « accompagnement social » montrent que cette politique a ses limites face à une population installée de plus ou moins longue date, socialement composite et qui n'a pas les mêmes intérêts (commerçants, fonctionnaires, etc.).

Les exemples que nous avons présentés risquent de compromettre les innovations-clés qui forment le programme VSB, en particulier lorsque les consultations avec la population des bidonvilles sont considérées, du moins par certains acteurs (opérateurs, autorités locales, élus), comme la source de retards excessifs et préjudiciables au calendrier d'exécution.

DEUXIÈME PARTIE

LES HABITANTS FACE AUX POLITIQUES DE RÉHABILITATIONS URBAINES. TYPES DE REVENDICATIONS ET MODES DE CONSTRUCTION DES MOBILISATIONS DANS LES QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES

Après avoir esquissé les modalités de la fabrication des quartiers non réglementaires dans l'agglomération de Rabat et présenté les principaux projets de restructuration urbaine concernant ces quartiers, nous allons maintenant changer de focale pour analyser les rapports de force qui s'établissent entre les populations et les pouvoirs publics.

Nous commencerons par nous intéresser aux formes d'expression « spontanées » des bidonvillois, dans la mesure où elles sont caractérisées la plupart du temps par l'émeute (*l'fawda*), ou, plus généralement, par ce que W. Belarbi [2011] appelle « les mobilisations informelles ». Selon Charles Tilly, l'émeute fait partie du répertoire de l'action collective. Cet auteur définit l'émeute comme une métaphore qui réunit une accumulation d'expériences d'acteurs qui interagissent avec les stratégies des autorités pour servir des intérêts communs aux groupes mobilisés. En cela, C. Tilly s'oppose à D. Le Saout, pour qui l'émeute est « une forme non conventionnelle d'action politique », et plus particulièrement, « une action collective spontanée et/ou préméditée, illégale et qui recruterait en bas de l'échelle sociale » [1999, p.9]. Nous verrons que l'émeute n'est pas le seul type d'action qui soit mené par les bidonvillois. Nous verrons que ces derniers possèdent des « compétences » qu'il ne faut pas sous-estimer (Chapitre 4).

Nous avons procédé en identifiant les types de revendications et les modes de construction des mobilisations par les habitants et les associations de quartiers à partir du moment où ils apprennent qu'un projet de restructuration va les concerner. Notre travail va consister à repérer les « compétences citoyennes », c'est-à-dire les capacités ou les incapacités des individus à se faire entendre, comprendre, à s'associer pour défendre des droits, proposer des actions, influencer ou contrer les actions publiques. Nous verrons que ces « compétences citoyennes » passent par des associations de quartier ou par des « mobilisations associatives ». Celles-ci

s'inscrivent dans un contexte institutionnalisé reconnu par les acteurs politiques et les autorités locales. Les associations de quartier inventent de nouvelles formes de négociation et esquissent des compromis inédits entre habitants, acteurs associatifs, acteurs institutionnels et acteurs politiques locaux (Chapitres 4 et 5).

Nous consacrerons un chapitre particulier aux populations Guich. Outre que leur statut est spécifique, les terres qu'ils possèdent occupent une place stratégique, aux portes des villes de Rabat et de Témara : déplacer les guicheurs revient, pour l'Etat et les opérateurs de l'aménagement, à « mettre sur le marché » des terres qui étaient jusqu'alors inaliénables et ouvrir de vastes perspectives à l'urbanisation au Sud de Rabat – et ouvrir aussi de vastes perspectives aux spéculateurs fonciers et aux promoteurs immobiliers. Mais ces terres guich, font aussi l'objet de grandes convoitises de la part de l'État lui-même, dont les réserves foncières ne cessent de s'amenuiser. Bien que leurs conditions soient très différentes de celles des bidonvillois, les guicheurs n'en sont pas moins, eux aussi, concernés par une opération de recasement, et c'est pourquoi nous avons choisi d'en traiter ici. Les modes de contestation des guicheurs, les formes qu'ils donnent à leur mobilisation sont en vérité des exemples et constituent un modèle à suivre pour les bidonvillois qui s'en sont explicitement inspirés (Chapitre 6).

CHAPITRE 4 : LES RÉPERTOIRES D'ACTION DES BIDONVILLOIS

Nous présenterons dans ce qui suit le répertoire d'action des habitants des bidonvilles et son évolution depuis les années 1990 jusqu'à la fin des années 2000. Il s'agit en fait d'identifier la manière dont s'expriment les frustrations des habitants, telles qu'elles se manifestent dans les revendications « spontanées » exprimées par les bidonvillois dans les années 1990, période qui précède le programme « Villes sans bidonvilles », initié en 2003⁴¹⁷ et les revendications plus « organisées » qui caractériseront les années suivantes.

Notre démarche consiste à porter en premier lieu un coup de projecteur sur la période d'inorganisation des habitants des bidonvilles, c'est-à-dire avant que les associations de quartier n'entrent en jeu comme acteurs d'intermédiation entre la sphère politique et institutionnelle et celle des habitants. La « non-organisation » que nous évoquons ci-dessus est cependant toute relative, car les mouvements observés dans les bidonvilles sont bien souvent orchestrés par des leaders ou par des partis politiques [Arrif, 1991 ; Zaki, 2005]. Michel Crozier [1977] fait remarquer à ce propos que les frontières entre l'organisation et son environnement ne sont pas hermétiques ; il n'y aurait pas, d'un côté, des structures, organisées, et de l'autre, des champs inorganisés. Au contraire, les limites sont souvent impossibles à tracer.

Des auteurs comme Lamia Zaki [2005] ou Abdelrahmane Rachik [2005] - pour n'évoquer que des situations marocaines - ont montré que la représentation politique des élites politiques attribuait aux bidonvillois des attitudes contestataires et violentes, qui s'exprimeraient en « réaction à la marginalité sociale et spatiale ; [la *fawda*⁴¹⁸] serait le révélateur des haines accumulées contre l'ordre de la ville. Elle traduirait également l'impuissance des [bidonvillois] à développer d'autres formes de mobilisation et de résistances collectives que celle du déchaînement brutal et soudain, à exprimer le mécontentement social autrement que par l'insurrection ouverte » [Zaki, 2005, p. 79]. La notion de *fawda* est, selon W. Belarbi, loin d'être claire. L'auteur indique que « quoiqu'elle renvoie globalement à l'anarchie, au désordre et au chaos, elle reste polysémique. Son sens oscille dans le dictionnaire de la langue arabe, entre un état de brassage et une organisation sociale sans autorité coercitive, sans structure de domination » [2011, p.150].

Le bidonville a souvent été décrit comme un lieu de survenue d'émeutes et de révoltes urbaines. Certains écrits, notamment sociologiques [Berque, 1958 ; Rachik, 1995 ; Clément, 1992], présentent le territoire bidonvillois comme « explosif ». Les travaux plus récents, tels ceux d'A. Arrif [1999], d'A. Rachik [1999], de M. Madani qui parle de « turbulences urbaines »

417 Cf. Chapitre 2, B- 1. b)

418 Il s'agit de l'émeute.

[2007] dans le quartier des Planteurs⁴¹⁹ à Oran, ont montré que les formes de résistance des populations pouvaient s'exprimer également par le biais de l'émeute et que ces formes-là n'étaient pas étrangères aux bidonvilles.

Au Maroc, la période qualifiée par certains politistes d'« années de plomb », sous le règne d'Hassan II [Leveau, 2002 ; Bennani-Chraïbi, 2002], correspond à un système autoritaire, avec de fortes tensions et où la pratique de la répression était monnaie courante. Les bidonvilles étaient, sous le règne d'Hassan II, volontairement écartés de la ville et entourés par de grands murs afin de les dissimuler. Paradoxalement, bien que ces quartiers aient été délaissés par les autorités, ils étaient fortement contrôlés car considérés comme des lieux de la dissidence (*bled sîba*⁴²⁰) et politiquement dangereux – il fallait donc les maîtriser. Ainsi, dans ce contexte répressif, les tensions latentes pouvaient générer des crises violentes, des soulèvements populaires que les populations bidonvilloises comme les autorités désignent du terme de *fawda*. Les affrontements directs qui en découlaient étaient dans la plupart des cas vécus par les bidonvillois comme une forme de protestation.

Bien que la *fawda* soit l'une des principales expressions du mécontentement des populations bidonvilloises durant ces années, nous montrerons au terme de ce chapitre, qu'un changement s'est amorcé à partir de la fin des années 1990, aux alentours de la mort du Roi Hassan II et de l'arrivée d'un jeune monarque aux discours et actions plus « démocratiques ». Cette évolution peut être liée à un contexte politique et social plus favorable à l'émergence d'actions collectives, d'expressions de protestations et de mobilisations sous des formes plus ou moins organisées - bien que la *fawda* puisse toujours éclater, mais elle est plus rare. En tout cas, une telle évolution des formes de la protestation et des modalités de mobilisation est observable dans les bidonvilles que nous avons étudiés, notamment à l'occasion des projets d'aménagement⁴²¹ qui touchent ces quartiers dans le cadre du programme Ville sans Bidonvilles.

Nous nous sommes déjà interrogée⁴²² pour savoir autour de quels éléments ou insatisfactions se cristallisaient les mobilisations, tout particulièrement au moment de l'annonce des projets et de la réception de ceux-ci par les bidonvillois. Nous explorerons ici les modalités selon lesquelles les revendications se construisent et la façon dont les actions collectives et les mobilisations sont menées ; nous verrons qu'elles expriment des compétences de leurs acteurs. Même si ces compétences ont été niées pendant longtemps par les politiques, mais aussi la plupart des citoyens, les intellectuels et les chercheurs, il n'en reste pas moins que les compétences dont témoignent les bidonvillois sont de plusieurs ordres : capacité d'organisation, capacité à débattre avec les habitants et à définir une stratégie commune, capacité à conduire

419 Madani M., 2007, « Les processus d'urbanisation d'Oran-Est ». Communication au Séminaire thématique régional « *Mobilités résidentielles, pratiques de mobilités et constructions territoriales en périphérie(s). Exemples au Maghreb* », organisé par le Groupement de projet FSP, Sousse, 27-28 avril 2007.

420 Cette notion renvoie à l'insoumission, mais aussi au désordre. Selon M. Bennani-Chraïbi, « à l'origine, il s'agit du *bled sîba*, lieu de l'insoumission dont les habitants refusent de payer l'impôt aux troupes du *Makhzen*, la maison royale » [2002, p. 181].

421 Cf. Chapitre 3, B-.

422 Cf. Chapitre 3, C- 1.

cette stratégie, capacité à discuter avec les autorités, capacité à comprendre les enjeux, souvent techniques, et à les expliquer, capacité à mobiliser des réseaux pour disposer d'aides, de relais médiatiques, etc.

Les revendications comme les mobilisations existaient, et en général, elles s'achevaient dans la répression, la pression, la torture, etc. Ce qui est nouveau, c'est que, désormais, en règle générale, les oppositions aboutissent à des négociations visant à des compromis avec les autorités ou les aménageurs. La répression et le déguerpissement par la force sont de moins en moins les manières d'agir préférées des pouvoirs publics.

Nous allons dans un premier point nous intéresser aux formes spontanées d'expression des revendications des habitants des bidonvilles ; puis nous nous attacherons à montrer l'idée que des mobilisations organisées émergent. Les habitants résistent et portent des revendications sur la scène locale. Enfin, nous montrerons à l'issue de ce chapitre que les bidonvillois inscrivent leurs revendications dans un champ politique local et utilisent divers registres dans leurs actions.

A- LES FORMES D'EXPRESSION SPONTANÉES DE LA MOBILISATION DES HABITANTS DANS LES BIDONVILLES

Nous nous intéressons ici aux formes d'expression de mouvements bidonvillois que nous qualifions de « spontanées ». La notion de « spontanéité » est à utiliser avec prudence, particulièrement dans notre cas, car, dans les bidonvilles, les mouvements de mécontentement peuvent être spontanés en apparence et être menés par les habitants de manière rationnelle. En effet, de nombreux travaux, en l'occurrence ceux d'Edward Thompson, ont montré que le recours à l'émeute et à l'action spontanée pouvaient être le fruit d'un choix rationnel face à un État répressif. Toutefois, les mécontentements peuvent aussi être exploités et organisés en mobilisation par un (ou des) tiers, qui, dans la majorité des cas, reste souvent difficile à saisir pour le chercheur extérieur au quartier. Selon Mounia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule, « Edward Thompson [1974] a démontré de manière convaincante le caractère trompeur de la distinction entre actions spontanées et organisées dans son analyse des soulèvements de la « populace » anglaise au XVIII^{ème} siècle, et les travaux de Charles Tilly [1986] ont contribué depuis longtemps à ranger ces phénomènes au rang des pratiques protestataires » [2003, p.28].

Les éléments qui seront évoqués dans le premier paragraphe de ce chapitre décrivent et exposent des moments ou des faits qui aboutissent dans la plupart des cas à des situations conflictuelles, voire à la pratique de la *fawda*. L'essentiel de nos observations, ainsi que les divers événements relatés par les bidonvillois eux-mêmes ou par les élus rencontrés – et qui correspondent à la première période évoquée dans l'introduction de ce chapitre, à savoir celle où les autorités réprimaient toute manifestation -, sont situées au douar J'did de Skhirat. La focalisation sur ce quartier s'explique par le fait qu'il s'agit du premier « terrain » que nous ayons étudié à la fin des années 1990, ce qui nous permet maintenant de disposer d'un certain recul

pour évoquer la question de l'évolution des modes de contestation dans un bidonville. Alors même qu'il n'existe que peu de données et de traces écrites sur les quartiers qui concernent cette thèse, nous avons pu accumuler sur le douar J'did de Skhirat une quantité non négligeable de témoignages sur les émeutes qui ont touché ce quartier dès les années 1990. De plus, en 2003, nous avons pu y suivre de près le déroulement d'un mouvement protestataire de type *fawda*. Or, cela n'a été possible que par une conjonction temporelle heureuse, car ce type d'événement est par nature imprévisible. Toutefois, nous avons réussi à en sentir les prémises, à pouvoir en analyser les facteurs déclencheurs, à en suivre le déroulement jusqu'à son dénouement.

Nous allons donc nous efforcer de mettre en évidence les éléments qui, en ce combinant donnent naissance à une *fawda*. Qu'est-ce qui justifie des colères et des insatisfactions qui, à terme, aboutissent à des mobilisations soit « spontanées » soit organisées ? Nous tenterons donc de dégager les motifs ou les prétextes - du moins d'en énumérer les plus significatifs et les plus fréquents. Il s'agit d'une déclinaison de situations que nous avons observées à plusieurs reprises dans les différents quartiers étudiés. Pour cela, une observation sur plusieurs sites⁴²³ a été réalisée.

Les limites de ce travail sont posées. Il ne s'agit ni d'un inventaire complet, ni d'une analyse systématique de toutes les transformations qui affectent les modalités d'action des habitants. Il s'agit simplement d'une série de cas de figures ou de situations emblématiques rencontrées sur le terrain au cours de nos années d'investigations. Quelques exemples, parmi les plus significatifs seront exposés plus en détail, une grande place étant accordée au douar El Kora parce qu'il s'y manifeste une évolution des compétences de ses habitants et des modes de faire de ses habitants.

1. Les mouvements de foule au bidonville : l'expression d'un « ras-le-bol »

Les habitants des bidonvilles expriment un sentiment de « ras-le-bol » face aux conditions de vie difficiles qui sont les leurs quotidiennement. Ce mécontentement se manifeste dans l'espace public par des revendications et des mobilisations. Leurs réclamations visant à faire partie de la ville (*hichou l'midan*) sont de plus en plus couplées avec l'argument des Droits humains⁴²⁴. Les bidonvillois estiment être légitimes quand ils revendiquent le droit de disposer d'un toit décent, comme l'expliquent Zoubida et Tarik du douar J'did de Skhirat :

« C'est notre droit (*min hak'na*) que de demander un toit décent, nous qui avons vécu ici pendant des siècles⁴²⁵ (*karn*). On se regroupe (*n'djamhou*) et parfois on va crier (*ken m'chou n'ghawto*) devant les locaux de la municipalité ou devant la préfecture. Cela arrive souvent lorsqu'il se produit quelque chose de grave dans le douar ; mais c'est notre situation au quotidien qui implique que l'on va se regrouper sans forcément se consulter (*bla ma n'tachawro*). Ici, les gens pour la moindre chose vont aller se plaindre et vont faire la *fawda*. Le ton peut monter rapidement (*ki nouid el ghawt fissa*) parce qu'on vit ici ». (Zoubida, 42 ans, douar J'did, Skhirat, 2001).

« Nous sommes fatigués de cette vie de misère. On en a marre d'être traités comme des animaux.

423 A Rabat : les douars El Kora et Dlim ; à Témara : les douars Sahrawa, J'did ; à Skhirat : le douar J'did.

424 Nous reviendrons plus en détail sur cette notion, dans le troisième point de ce Chapitre.

425 Image utilisée pour dire qu'ils vivent dans le bidonville « depuis longtemps ».

Alors parfois on se révolte et cela fait du bien. On crie, on fait du bruit. Parfois cela peut aller loin ; il y a eu des émeutes ici (*fawda*), parce que les gens ont besoin de s'exprimer et c'est notre droit que de demander à vivre comme des gens normaux (*nass 'hadyin*) ». (Tarik, 23 ans, douar J'did, Skhirat, 2003).

La référence au « droit » ou au « *houqôûq* » existe depuis longtemps dans le discours des bidonvillois, mais c'est un terme qui a pris un sens et un poids nouveaux depuis l'arrivée au pouvoir de Mohamed VI, « humble, décidé à aider les pauvres » [Bennani-Chraïbi, 2002] et à lutter contre l'habitat insalubre. Le discours du Roi du 21 août 2001 a modifié le cours des choses, à savoir prendre en considération les aspirations des populations démunies. Cette nouvelle prise en compte des populations a néanmoins déjà été observée dès l'arrivée du gouvernement de gauche (1998), à un moment où le climat politique connaissait des bouleversements sensibles, notamment un processus d'ouverture [Leveau, 2002 ; Vermeren, 2002]. Des changements de ce type ne passent pas inaperçus des populations pauvres, qui n'hésitent plus à reprendre et à revendiquer « leurs droits », confortées désormais par un climat politique les avantageant [Zaki 2005]. Plusieurs témoignages d'habitants des douars J'did de Skhirat et El Kora de Rabat montrent qu'ils manifestent toujours cette idée du « droit » en relation avec leurs histoires passées, leur vécu et les sacrifices que cela leur a coûtés de vivre pendant des années dans l'ombre (*fi d'lâm*) et dans la honte (*'hchouma*). Ils considèrent donc « être en droit » de revendiquer un toit décent.

D'après les divers témoignages que nous avons recueillis, la plupart des habitants tiennent des discours où ils mobilisent des registres invoquant, par exemple, les droits humains (*houqôûq el insân*), le droit à l'électricité ou d'autres droits encore. Les rhétoriques de justification peuvent, elles aussi, constituer une ressource importante pour leurs actions. Nous avons également observé que la parole bidonvillose s'est émancipée. Les bidonvillois n'hésitent plus à crier leurs souffrances publiquement et à mener des actions dans la rue.

A l'occasion de nos rencontres, nous avons discuté avec des habitants révoltés contre les maux de la société, la misère qu'ils subissent quotidiennement, le manque de travail. La plupart d'entre eux sont chômeurs. Un grand malaise est perceptible lorsqu'on les interroge. Ahmed, Réda ou Jamal sont de jeunes hommes avec lesquels nous avons eu de longues discussions, au douar J'did de Skhirat. Ils nous ont raconté leur quotidien et nous ont expliqué pourquoi ils n'hésitaient pas à participer aux « opérations coups de poing », comme ils les nomment, ces actions qui éclatent sous la forme d'émeutes.

Une émeute peut être définie comme un soulèvement populaire (généralement) spontané et non organisé. Elle se caractérise par une certaine forme de violence à l'encontre des autorités locales et se déclenche à partir de causes diverses (une annonce, un événement, une visite inopinée, une rumeur, une décision mal acceptée, etc.). Ainsi, plusieurs motifs ou prétextes peuvent conduire à cette forme de protestation, comme nous le verrons lorsque nous aborderons le cas du douar J'did de Skhirat - nous décrirons à ce moment-là, avec précision, le déroulement

de la manifestation en essayant de rendre compte de la violence qu'elle charrie. Dans les cas qui nous concernent, l'emploi de ce terme est justifié car toutes les caractéristiques que nous venons de lister s'y retrouvent.

Ahmed est un jeune homme d'une vingtaine d'années que nous avons interviewé à plusieurs reprises, en 2003 et en 2004, dans le douar J'did de Skhirat. Il est à la recherche d'un travail qui ne vient pas. Il ne rêve que d'une chose : il veut *'hrag*, partir à l'étranger pour une vie meilleure. Comme Réda et Jamal, il travaille de temps à autre comme ouvrier sur les chantiers en tant que *bennay* (ouvrier du bâtiment) à la journée ; c'est un travail qui ne dure que la durée du chantier ; il peut travailler dans la ville même de Skhirat ou en dehors de celle-ci (à Témara, à Bouznika, à Casablanca). Cependant, cela n'est pas suffisant pour construire une vie, fonder un foyer et vivre dans *l'bni* (du bâti). Il est juste « *un ould douar* » (un enfant du douar) et reste persuadé que son destin est lié au quartier. Il passe son temps à écouter *Nass El Ghiwane*, un groupe musical aux textes révolutionnaires, né dans les années 1970 à Casablanca, à Hay Mohammadi⁴²⁶ exactement, l'un des quartiers les plus pauvres de la métropole économique. « *Nass El Ghiwane* dénonce l'injustice, la corruption. Rien n'a changé », nous dit-il lors d'une discussion. Il écoute une chanson qui a pour titre *Mahmouma*⁴²⁷ (« Inquiétante ») qui, selon lui, reflète bien la société d'aujourd'hui et ses dérives. C'est pour tout cela, nous dit-il, qu'il est solidaire des gens du bidonville qui vivent la même situation que lui. Voici un extrait de son témoignage :

« On est tous dans cette m..., dans cette vie qui ne vaut rien. On vit comme des chiens (*kan 'hichou kib'hal l'klèb*). Même les chiens on s'en occupe et ils trouvent toujours quelqu'un pour les nourrir. Ici, tu peux crever... Nous les jeunes, on écoute *Nass El Ghiwane*, même si c'est de la musique ancienne qui correspond plus à la génération de nos parents. On n'écoute pas que ça. On écoute aussi du *chaabi* ou *raï* pour oublier cette vie de misère et oublier un peu qu'on n'a pas de travail. Beaucoup ici écoutent *Hasni* (chanteur de *raï* algérien). Mais quand on écoute les textes d'*El Ghiwane*, ils parlent vrai et on se dit que, finalement, les choses n'ont pas beaucoup évolué. On vit encore sous les toits en zinc, on n'a pas de travail, les pauvres sont toujours les mêmes et ceux qui en profitent aussi (...). Alors, quand il y a une manifestation dans le quartier et que les gens en ont marre de vivre ici, tous les jeunes se sentent concernés parce qu'on est comme oubliés, même si on dit qu'on va nous donner des logements. Mais il faudra les payer, ils ne vont pas nous les donner gratuitement ! Et toi, tu les payes comment ? Tu n'as pas de travail, pas d'argent pour te construire un avenir, une famille... alors tu te montres, tu te révoltes, tu dis que tu veux une maison, que tu veux de la ville (...) ». (Ahmed, douar J'did de Skhirat, mars 2003).

Cet extrait met en scène et révèle le malaise et le mal-être de la jeunesse bidonvilloise

426 Au début des années 1960, Hay Mohammadi est un haut lieu de la résistance marocaine contre le pouvoir en place.

427 Source : [<http://slimane.canalblog.com/archives/2006/11/17/3186537.html>]. Il s'agit d'une traduction issue d'un blog (consulté le 24 mars 2009). « Inquiétante, mon frère, elle est inquiétante/ Inquiétante, cette vie est inquiétante/ Les âmes y sont au bord de la déprime/ L'Homme commence à vénérer le reproche/ Le pauvre se lamente de ses soucis/ Il nage dans un bain chaud de colère / Certains, fascinés par leur richesse, s'amuse / Misent leur argent dans des lieux interdits / Emportés par le divertissement et les nuits blanches/ La bouffe est abondante, les filles payées/ Il n'y a plus ni respect, ni religion, ni prière/ L'attestation de foi a fui des cœurs connus/ Des verres remplis et du vin haut de gamme. Oh ! Qui nous a jetés vers des actes insultants/ Ils ont rempli les prisons d'enfants, inquiets/ Des militants sont morts par colis piégés/ Ils ont inondé le marché de bassesses /Ils ont construit des maisons avec des actes blâmables pleins de venin/ Cries, Ô corbeau, l'année s'écoulera/ Jadis ils disaient : il est mort, et les hurlements coûtent chers /Ils ne nous prennent plus en considération, la parole est interdite/ La main du tyran est dessinée sur les visages ».

[Bennani-Chraïbi, Leveau, 1998]. Comme Ahmed, les jeunes participent aux mouvements protestataires dans le quartier : ils expriment ainsi leur ras-le-bol, leurs souffrances et leur désespoir. Les mouvements de foule sont pour eux un exutoire où ils peuvent exprimer leur colère, leur rage et manifester leur présence dans la ville. Ils se sentent exclus, oubliés, comme tous les habitants du douar J'did qui ne se sentent sollicités qu'à certains moments de la vie politique, quand les bidonvilles constituent pour quelques semaines un centre d'intérêt pour les candidats aux élections [Zaki, 2005]. Le témoignage d'Ahmed révèle aussi les solidarités qui se cristallisent autour de revendications globales de personnes vivant dans les mêmes conditions de précarité.

Il faut contextualiser les conditions dans lesquelles les revendications des habitants du douar J'did de Skhirat aboutissent parfois à l'émeute. Durant les années précédant la concrétisation du projet de recasement, lequel, rappelons-l, a démarré en mai 2006, le douar J'did a régulièrement été le lieu de sévères affrontements entre les populations et le président de la commune, particulièrement quand celui-ci a été M. B.⁴²⁸ – dont nous dresserons le portrait plus loin.

Le douar J'did est connu des autorités locales et des autres habitants de Skhirat que les bidonvillois pour ses mouvements de masse, ses révoltes populaires, ses actions organisées contre les autorités et contre le président de la commune. Divers événements de ce type ont été relevés dans les décennies 1990 et 2000, en particulier quand les élus, lors des campagnes électorales, promettaient un changement de la situation des bidonvillois et de leurs conditions d'habitat (ou d'amélioration de leurs conditions de vie) contre leurs voix⁴²⁹. Une fois élus, les présidents successifs (et en l'occurrence M. B.) ne tenaient pas leurs promesses. Ayant le sentiment d'avoir été manipulés et trahis, les habitants développent des sentiments de révolte et de vengeance. Plusieurs protestations seront dirigées contre le président de la commune à partir de la fin des années 1990.

Les leaders - qui ne sont autres que des personnes syndiquées de l'usine dans laquelle ils travaillent et qui appartient au président de la commune - de la contestation étaient contre le président de la commune au début des années 1990. Ceci s'explique par la présence à proximité du douar d'une usine⁴³⁰ qui emploie beaucoup d'habitants, notamment des femmes du douar et

428 M.B. a été le président de la commune de Skhirat de 1992 à 2003. Il a ensuite été élu député aux élections législatives de 2002 (siège qu'il perdra en 2007). Accrédité par le parti du Mouvement Populaire (M.P.), un des partis de la majorité actuelle (avec l'USFP, l'Istiqlal, le PPS, le RNI), M.B. est un notable et un homme d'affaires, puisqu'il possède des usines et de l'immobilier.

429 Nous avons pu enregistrer des témoignages à propos de la campagne municipale de 2003 dont plusieurs font état de la manière dont des pots de vin ont été distribués. Les femmes, par exemple, ont joué un rôle très important d'intermédiation auprès des habitants dans la mobilisation pour la reconduction du candidat M.B. à la municipalité. Elles ont eu recours à ce que certains nomment la « méthode invisible ». Cette dernière consiste à ce que des femmes aillent frapper aux portes des baraques et distribuent l'argent aux familles la nuit afin que celles-ci puissent voter pour le candidat en question. On se méfie peu d'elles. Elles ont un grand pouvoir de persuasion auprès des femmes et familles bidonvilloises et c'est une des raisons pour lesquelles elles ont été engagées. En contrepartie, elles étaient bien rémunérées et obtenaient un travail à l'usine du candidat. En échange de rétributions concrètes, elles ont donc favorisé des pratiques clientélistes.

430 Il s'agit d'une usine de conditionnement de légumes frais, qui jouxte des entrepôts frigorifiques servant à l'exportation. Ces unités sont situées à proximité du douar J'did de Skhirat, sur des terrains privés appartenant à M. B. qui jouxte ceux sur lesquels le douar est installé.

dans certains cas, tous les membres d'une même famille. Son patron n'est autre que le maire de la commune. Certains bidonvillois voient en M.B. non seulement un patron, mais également un maire duquel ils veulent se venger des promesses non tenues lors de la campagne électorale qui le vit se faire réélire. Toutefois, ces manifestations ont été brutalement réprimées par les forces de l'ordre locales appelées par le maire. Une femme du douar nous raconte les événements :

« (...) Quand M. B. a été à la tête de la municipalité, il y avait de l'argent à l'époque! Il y avait de l'argent dans les caisses et il s'en est servi pour ses propres affaires. Quand les habitants du douar ont vu qu'il avait construit des logements pour les mettre en vente, quelques salariés de son entreprise qui habitent le douar se sont syndiqués. C'était l'époque où il y a eu plusieurs manifestations et où des marches (*massira*) ont été entreprises par les habitants du douar. Quand ils ont vu qu'il avait construit ces logements et qu'il était parti installer des affaires à Agadir, les habitants se sont mis à manifester et à revendiquer le droit d'avoir un logement décent. Pendant ce temps-là, lui s'en mettait plein les poches et laissait les habitants sans travail. Les hommes comme les femmes étaient là dans le douar à se tourner les pouces (*ki t'chamsou*), il n'y avait rien à faire (...) » (Jeune femme du douar J'did de Skhirat, mars 2006).

Si l'on en croit cet entretien, l'affairisme et les intérêts personnels de M.B. ont conduit les habitants à se révolter contre lui. Le douar connaît alors plusieurs grandes manifestations que nous qualifions « d'émeutes » compte tenu de leur ampleur et de la manière dont elles se sont déroulées. Les plus importantes ont été celles du 20 décembre 1999 et de mai 2003 - bien que d'autres eurent lieu entre ces deux dates, mais dans des proportions moindres.

Le 20 Décembre 1999 : des revendications diverses en réponse aux promesses électorales

L'émeute du 20 décembre 1999 a été l'une des plus importantes enregistrées dans le douar depuis sa création. Elle s'inscrit dans un contexte politique local particulier. M.B. est à la tête de la municipalité de Skhirat depuis 1992 ; il a été réélu en 1998 sous la bannière du Mouvement Populaire (MP), et il serait soutenu, selon ses divers opposants politiques, « en grande majorité par les bidonvillois de Skhirat ». M.B, qui est à la fois un président de commune et patron, est un notable local⁴³¹.

Il a, disent les habitants de Skhirat, favorisé la multiplication et l'installation des baraques dans les nombreux bidonvilles de Skhirat, en particulier au douar J'did. « Les baraques », nous dit Kacem⁴³² au détour d'une conversation (mai 2004), « sont une carte à jouer aux élections ».

431 Cf. les travaux d'A. Abouhani [1998] sur la ville de Salé et en particulier sur le quartier Tabriquet-Nord et ceux d'A. Iraki [2003]. « Au Maroc en particulier, où la notion de notable a été bien appréhendée par R. Leveau (1985) ou par A. Hammoudi (2001), celui-ci désigne un agent se caractérisant d'abord par ses capacités de soumission au centre, mais qui s'appuie aussi sur un groupe ethnique, bénéficie d'une manne d'argent, a exercé (par exemple durant la période coloniale) un pouvoir administratif ou judiciaire : tous éléments qui renvoient aux ressources externes de la légitimité » [Iraki, Tamim, 2009, p. 99].

432 Ce jeune homme, instruit et diplômé, a été tête de liste du Parti du Front des Forces Démocratiques (FFD) aux élections municipales de Skhirat de 2003. Cependant, avant d'accepter la tête de liste de ce parti, il s'était engagé auprès de M.B. pour l'aider aux élections législatives de 2002 que M. B. remporta. Déçu du comportement et des promesses que M.B. avait faites aux bidonvillois (notamment de l'eau potable dans certains douars, l'installation de postes électriques, le goudronnage de quelques pistes, etc.), Kacem s'engagea en 2003 comme tête de liste du FFD pour contrer M.B. Toutefois, Kacem ne remporta pas la victoire face aux « leaders » politiques locaux. Iraki et Rachik [2005] signalent à ce propos que les leaders qui bénéficient d'une antériorité sont propulsés à l'échelle locale au détriment des jeunes. En effet, « le territoire du quotidien, celui que vivent les populations des quartiers

« A Skhirat », ajoute t-il, « les gens ne regardent pas le programme, c'est la politique de la distribution d'argent ; c'est ça, la campagne électorale. M.B. croit pouvoir tout faire et tout acheter avec son argent ». En effet, le succès aux élections est plus tributaire de l'importance de la personnalité du candidat⁴³³ que de son programme ou de celui du parti qui le présente, « du fait de la ruralité du milieu », nous informent trois jeunes hommes rencontrés en 2004, engagés politiquement dans des partis politiques opposés à M.B. Au fur et à mesure que les années passent et que les engagements ne sont pas tenus, la cote de popularité de ce dernier dégringole. Les différentes altercations avec les populations et ses rapports de plus en plus tendus avec les bidonvillois en témoignent, comme nous allons le voir.

Lors des différentes campagnes électorales qu'il a conduites, le président de la municipalité a construit un discours portant sur la politique de relogement des habitants des quartiers d'habitat insalubre. Il a ciblé les quartiers pauvres et, en particulier, le douar J'did. Il s'y est plus particulièrement investi puisqu'il s'agit d'un douar dans lequel il avait réussi à capter les voix des résidents en leur promettant un recasement moyennant *bakchich* et achat des voix au moment des élections. D'abord dociles, les populations bidonvilloises du quartier l'ont largement soutenu et ont voté massivement pour lui. Les personnes interviewées affirment clairement que des billets « volaient » dans le douar. Une formule imagée signale que l'ancien président a distribué « argent et moutons » à ses « fidèles » pour se faire élire (*bach i tal'houh*). Tous les bidonvillois rencontrés estiment que ce sont eux qui lui ont donné la victoire » (*h'na li tala'nah*).

Or, entre sa première élection et sa réélection en 1998 à la tête de la commune, rien n'a changé pour les habitants du douar J'did, hormis quelques petits aménagements effectués à l'échelle de certaines ruelles ou parties du bidonville (égouts, asphaltage des ruelles, etc.). Plusieurs manifestations de petite ampleur (une trentaine d'individus, une violence limitée, etc.) se sont produites régulièrement dans le courant de l'année 1998, à l'occasion desquelles des « délégations » d'habitants plus mobilisés que d'autres – composées majoritairement de femmes du douar - sont allées se plaindre auprès de la municipalité ou auprès du gouverneur qui réside à Témara. Toutefois, quand ces délégations sont reçues « une première fois, elles ne sont guère entendues » selon deux personnes rencontrées et qui ont fait partie de ces délégations. La deuxième fois, un plus grand nombre de personnes composeront ces délégations⁴³⁴. Mais les participants seront très vite arrêtés avant même d'arriver à la municipalité, car les forces de l'ordre craignent des débordements.

Compte tenu de ces tentatives avortées de dialogue, les habitants à force d'essuyer des échecs successifs, s'organisent et décident de mener une manifestation de plus grande ampleur

non réglementaires, est ignoré comme lieu d'émergence de la demande. Même ceux qui vivent ce quotidien et se placent comme des médiateurs naturels sont écartés au profit des seuls candidats ayant l'accréditation d'un parti politique (qui se monnaie) et la capacité de mobiliser un réseau de relations couvrant toute la ville. Les élites de proximité ne se retrouvent que sur des fins de liste sans aucune chance d'être élus ». [Iraki, 2004, p.67].

433 Pour cela, les partis politiques choisissent comme têtes de listes des notables qui viennent de la circonscription en question. Nombreux parmi les membres de cette « catégorie sociale » sont présidents de communes ou élus à l'une des deux Chambres du Parlement.

434 Selon divers témoignages, le nombre de personnes mobilisées oscillaient entre « une soixantaine et une centaine de personnes, toutes issues du douar » (2003).

contre le président de la commune. Nous apprenons que plusieurs réunions préparatoires ont été organisées par un leader syndicaliste à son domicile et à celui de trois de ses amis de confiance. La décision de manifester se diffuse ensuite au sein du bidonville grâce à des « relais » qui sont des hommes de confiance du leader, auxquels ce dernier a confié la tâche d'expliquer le but de la manifestation, d'en préciser le lieu et le déroulement. Les cibles principales sont les femmes, car celles-ci ont comme immense avantage d'être présentes dans le douar : « Elles sont efficaces » nous ont dit plusieurs personnes du douar. Elles savent en outre s'organiser et diffuser l'information auprès des autres femmes du douar. D'après trois témoignages d'habitants du douar J'did, des stratégies ont été étudiées à cette période (1998) par les habitants du douar J'did. Des femmes manifesteront devant les locaux de la municipalité de Skhirat en criant des slogans tels que : « Nous ne sommes pas des chiens, nous sommes des individus qui luttons pour nos droits afin obtenir un logement décent »⁴³⁵.

Un aparté est nécessaire ici, pour noter que la plupart des manifestations qui se déroulent dans les bidonvilles sont menées par des femmes. Celles-ci ont la réputation de « crier plus fort que les autres »⁴³⁶. Leur place primordiale s'explique aussi par le fait qu'elles sont moins exposées que les hommes à la répression des forces de l'ordre. Beaucoup d'enfants se trouvent également en première ligne. En revanche, les intermédiaires, notables ou autres, n'ont qu'un rôle secondaire dans ces actions collectives, dont les habitants constituent les acteurs principaux. Malgré l'effet de surprise et le caractère limité des revendications, ce mode d'action collective est souvent voué à l'échec face à la fermeté des autorités qui, en fin de compte, parviennent toujours à rétablir l'ordre. En effet, les habitants sont très vite repoussés et rentrent chez eux sans avoir eu l'occasion de manifester devant les administrations.

Lors de la manifestation du 20 décembre 1999, qui fut organisée pendant le Ramadan, les habitants revendiquaient, entre autres, un toit décent et l'électricité comme cela leur avait été promis au moment de la campagne électorale. En effet, le douar connaît régulièrement des coupures d'électricité. M.B. leur a promis qu'il allait se charger de ce dossier et qu'il ferait installer l'électricité à titre gracieux. Toutefois, cette *massira* (marche) sera très vite refoulée par les forces de l'ordre envoyées par le gouverneur. Elles s'attaquèrent aux habitants et arrêterent ceux des manifestants qui leur semblaient les plus dangereux, ainsi que les agitateurs. Plusieurs personnes seront placées en garde à vue, et certaines d'entre elles passeront quelques mois en prison. La mobilisation des habitants du douar J'did est perçue comme une menace, ce qui explique la logique de l'affrontement qui « gouverne la régulation policière des rassemblements » [Vairel, 2005, p.68].

On peut lire dans l'article de presse publié le 4 janvier 2000 par *El Ittihad El Ichtiraqui*⁴³⁷ ce

435 « *H'na ma chi klèb. Ken daf'hou 'alla houqouqna bach n'stafdou fi bina safih* ».

436 Expression employée par un animateur de la cellule ADS du douar El Kora, mais qui a été également employée au douar J'did. Il s'agit, selon les habitants, « d'une tactique rodée » que les habitants n'hésitent pas à exploiter.

437 C'est l'organe quotidien et arabophone du parti de l'Union Socialiste des Forces Populaires. Il s'agit malheureusement du seul article de presse que nous ayons pu trouver sur ce soulèvement.

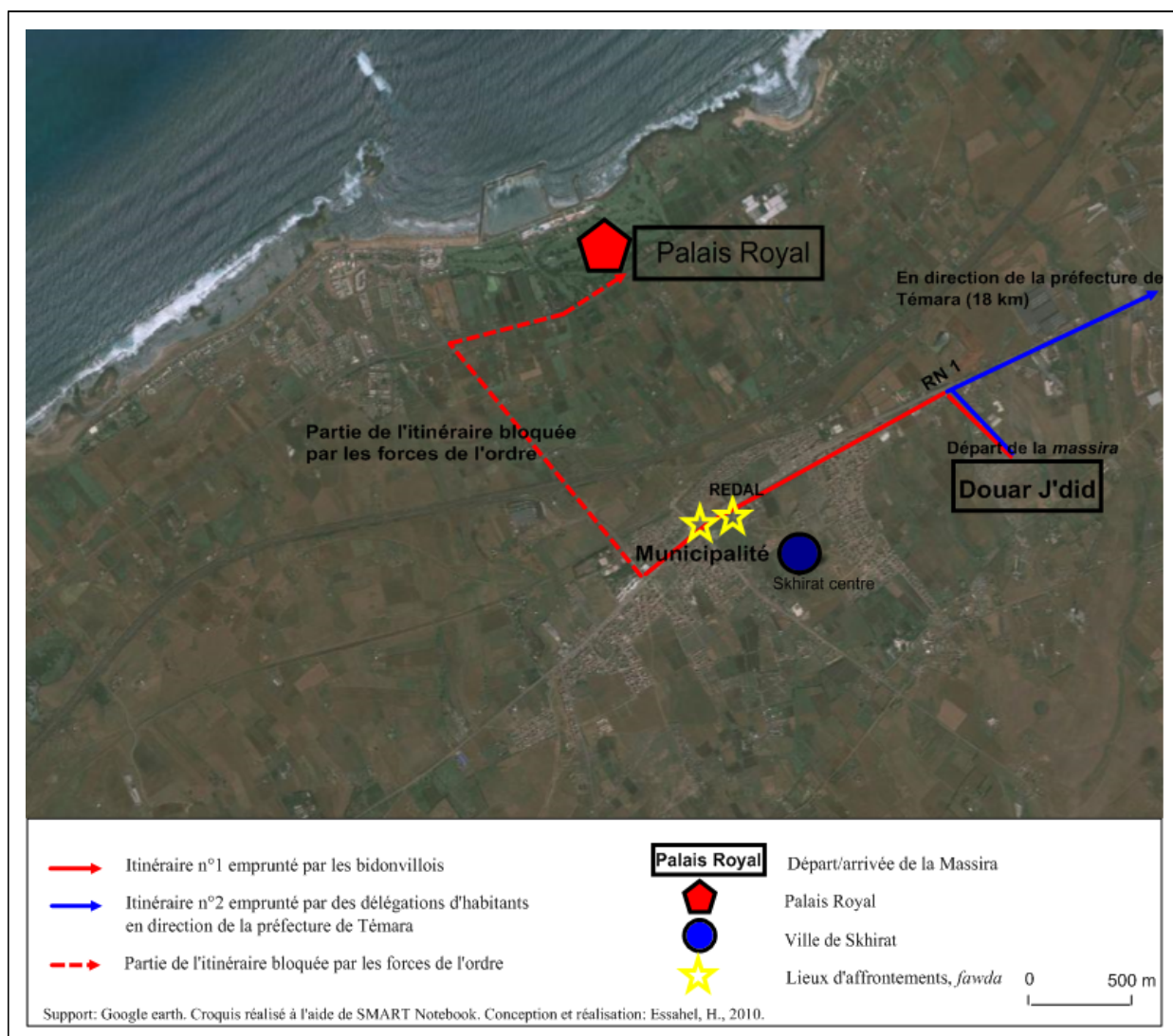
compte-rendu : « Ils étaient à peu près deux mille pour le douar J'did. C'était une marche sans violence, en direction du Palais Royal, portant le drapeau national et les photos du Roi ; leur slogan était : « Nous revendiquons nos droits » et « Nous demandons un vrai dialogue avec le représentant du pouvoir local ». L'article continue ainsi : « Nous n'avons pas besoin de rappeler que les gens qui sont sortis dans la rue sont des pauvres gens. Ils sont sortis pour revendiquer leurs droits mais aussi pour dénoncer les mentalités et les comportements connus de certains. Au moment où le Roi annonce aux gens qu'il faut changer leur manière politique et utiliser une autre façon de dialoguer, de discuter, d'essayer de trouver une bonne entente et trouver des solutions, le pouvoir local fait tout le contraire (...) ». Après ces manifestations qui ont secoué le douar J'did jusqu'en février 2000, la situation s'est, du moins en apparence, calmée.

Quatre témoignages d'habitants du douar J'did viennent corroborer en partie ce qui a été présenté ci-dessus. Silencieux, un groupe d'une quarantaine d'habitants s'était d'abord formé pour se rendre devant la municipalité pour manifester. Puis leur nombre a progressivement gonflé et la troupe a rapidement grossi. Il était décidé que les habitants manifesteraient de manière pacifique. Il faut rappeler que cette manifestation s'est déroulée pendant le mois du Ramadan, période de jeûne, considérée comme sacrée, durant laquelle il est recommandé de ne pas avoir de comportements malveillants, de ne pas se battre, d'être pieux, etc. Nous apprendrons ultérieurement que le choix de manifester pendant ce mois-là avait été réfléchi car ils pensaient qu'ils seraient plus écoutés en cette période de l'année. Les habitants voulaient ainsi éviter que des comportements agressifs ne se développent des deux côtés (celui des habitants et celui des autorités). L'un des interviewés nous dira à la fin de son témoignage : « Nous pensions que le président de la commune allait être indulgent pendant le Ramadan et qu'il nous écouterait. Mais c'est un homme qui, apparemment, n'a pas peur de Dieu » (2003).

L'itinéraire de la manifestation avait été balisé au préalable. Les manifestants avaient ainsi pour objectif de se diriger vers la municipalité de Skhirat, puis, une fois regroupés devant celle-ci, de se poster face au Palais Royal de Skhirat pour manifester en clamant des slogans revendicatifs, portraits du Roi à la main. Pour les habitants, se mobiliser et manifester devant ce haut lieu du pouvoir constituait évidemment un signe chargé de sens et de symbole. Le Palais Royal constitue ce que William Sewell [2001] appelle les « *sacred places* », des lieux considérés à la fois comme « sacrés », symboliques et stratégiques. Les témoignages recueillis nous apprennent que cette pratique et ce parcours sont hérités de la tradition et des cortèges « routiniers » qui ont pris leur source au douar J'did de Skhirat. Cela corrobore ce qu'a écrit Sewell [2001], selon lequel « les routines spatiales de la vie quotidienne conditionnent de multiples façons les lieux et les stratégies des mouvements de contestation politique. Les actes de contestation dérivent souvent des routines spatiales amenant un grand nombre de personnes à se rassembler en un même lieu » [cité par Auyero, 2005, p. 128]. Ainsi, à chaque fois qu'une manifestation se déroule à partir du douar J'did, les bidonvillois effectuent le même parcours à pied : depuis le bidonville, ils se dirigent vers la municipalité par la Route Nationale N°1 (figure n° 36) ; puis ils empruntent la voie qui mène vers la route côtière (RR 322) pour se rendre

devant le Palais Royal. D'autres itinéraires cependant ont été relevés, quand les manifestants se rendent d'abord à la préfecture de Témara. Toutefois, ce parcours n'est pas systématiquement emprunté par la manifestation dans son ensemble du fait de la très grande distance à parcourir (18 kilomètres environ séparent les deux lieux : le bidonville à Skhirat et la préfecture à Témara). En ce cas, c'est souvent une délégation composée d'une quinzaine d'individus qui s'y rend, et en voiture, pour tenter de rencontrer le gouverneur.

Figure n° 36 : Les itinéraires empruntés par les bidonvillois du douar J'did de Skhirat à l'occasion de différentes manifestations



Voici ce que nous raconte Hamid, un jeune homme qui a participé à la manifestation :

« (...) Au départ, on ne voulait pas faire la *fawda* (l'émeute). On s'est tous réunis dans le quartier et on s'est dit qu'il fallait qu'on engage une action contre le président pour qu'il arrête de nous mentir. Il se moquait de nous, et nous on n'aimait pas cela, on avait notre fierté (*ma kan r'dawch*). Le bruit a donc couru qu'il se préparait quelque chose au douar. Un mouchard a probablement eu vent de ce que nous allions faire, parce qu'il y a des traîtres dans ce quartier. Le président a été mis rapidement au courant de ce qui se tramait contre lui. Nous, on ne voulait pas faire de chahut (*s'dah*), juste manifester pour lui faire comprendre qu'il ne fallait plus qu'il se moque de nous. Alors au bout de quelques heures, on commençait à être nombreux devant le douar. Puis petit à petit, le groupe s'est formé et a gonflé. Chacun portait des choses à la main : des drapeaux, des portraits du Roi, mais il y a avait ceux qui avaient aussi apporté des couteaux, des haches (*chakor*), des bâtons et disaient « qu'ils allaient le tuer ». Mais c'était juste une façon de parler. Quand le groupe s'est formé, il est vrai qu'il y avait des jeunes qui avaient un peu fumé et qui criaient, mais on a tous commencé à crier. Chacun criait ce qu'il voulait. Des slogans se sont improvisés et on a emprunté la route principale

pour se rendre à la municipalité. On a bloqué la route et on s'est dirigé vers la municipalité. Mais notre but, c'était d'aller manifester devant le Palais Royal. On était nombreux, peut-être que presque tout le douar était là : il y avait les femmes, les enfants, les jeunes, les vieux...tout le monde était présent. A un moment donné, une *issabâ* (un groupe de personnes extérieures au douar, armé de bâtons, etc.) est venue et la situation a dégénéré. C'étaient des individus envoyés par le président pour nous tabasser. On avait l'habitude, parce qu'il réagissait toujours de cette façon. Il envoyait de temps en temps la *issabâ* dans le quartier. Mais là, il avait dépassé les limites. Ils ont commencé à donner des coups aux jeunes enflammés qui ne voulaient pas reculer. Il y eut un réel face à face. Les femmes se sont un peu éloignées avec leurs enfants, mais elles criaient toujours ; mais les jeunes et les hommes étaient énervés. Alors, du coup, ce fut *l'fawda* (émeute). Comme la situation empirait, les forces de l'ordre sont arrivées par camions, pas un, pas deux, mais plusieurs...et là ont commencé les coups (*l'hssaâ*). Les coups tombaient parce qu'on ne voulait pas faire marche arrière. Les jeunes se sont enflammés. Nous qui voulions un toit, il nous a envoyé *l'hassaâ*. On ne s'est pas laissé faire. D'une *massira* (marche), on s'est retrouvé à se défendre. La situation a dégénéré très vite. D'autres forces (spéciales) sont venues en renfort pour nous disperser. Il y avait du sang partout. Beaucoup de jeunes ont été emprisonnés ce jour-là et ont eu des procès (...). (Hamid, douar J'did, Skhirat, 05/2004).

Cet épisode quasi « spontané », du moins si l'on en croit ce témoignage (nous en avons recueillis d'autres qui allaient dans le même sens) permet de noter l'enchaînement des épisodes. Mais d'autres récits viennent contredire ce qui vient d'être énoncé : selon eux, il semblerait que, à l'origine, cette manifestation émanerait certes des habitants mais qu'elle aurait été impulsée puis récupérée par le politique, notamment par un médecin généraliste⁴³⁸ membre du Parti Communiste et opposant de la municipalité en place. Cette vision pourrait en outre justifier les épisodes qui vont suivre.

En effet, un deuxième acte survient qui envenime la situation. Selon diverses sources, le président de la commune aurait « incendié une partie de sa propre usine (Yasmine Gel) en brûlant des cartons » à la suite de la manifestation du 20 décembre 1999. Il aurait cependant fait évacuer les femmes avant de mettre le feu. Il aurait également porté plainte contre le représentant du Parti Communiste pour se venger, en l'accusant d'avoir envoyé des individus brûler son usine et, par la même occasion, cela lui a permis d'incriminer les bidonvillois pour avoir participé à ce qu'il jugeait être une mascarade. Nous comprendrons par la suite que la manifestation avait été organisée en fait par des jeunes d'obédience communiste présents dans le douar et que nous avons rencontrés.

Selon les habitants, en agissant comme il le faisait, M.B. essayait de détourner l'attention pendant un certain temps et de se faire passer pour une « victime ». Seulement, nous raconte une jeune femme du douar en 2003, « ce sont nous, les victimes ». Ainsi, dans la même semaine, les habitants préparèrent une autre marche pour démentir ces fausses informations. Trois grandes *massira* (marches) sont ainsi organisées par les habitants du douar J'did en moins d'un mois. En

438 En 2006, nous avons rencontré ce médecin généraliste d'obédience communiste et qui habite le centre de Skhirat. Ayant appris qu'il était très impliqué dans la vie politique de Skhirat, nous avons voulu entendre son avis sur la question des bidonvilles, et en particulier sur le douar J'did. Il qualifie les habitants du douar J'did de « forces rétrogrades » ; selon lui, M.B. ferait également l'apologie d'une « politique rétrograde ». Bien évidemment, il nie toute relation entre les événements survenus en 1999 et son implication ou celle de son parti. Il accuse ouvertement M.B. d'avoir cherché, par « ses différents mensonges et promesses lors de ses campagnes, à attiser la haine contre lui ». Il nous dira plus loin dans son témoignage que : « M.B. aura récolté ce qu'il a semé ».

outre, en réponse aux allégations dont elles s'estiment victimes, les populations du douar J'did vont se venger en barrant la route à M. B. alors qu'il se rend un soir à son domicile. En effet, pour se rendre chez lui, il doit emprunter la voie centrale qui traverse le bidonville de part en part. Ce soir-là, il aurait fait l'objet de violences (coups et blessures) selon les dires des habitants. Le lendemain, en réaction à ces événements, M.B. se fera construire un accès privé qui contourne le douar afin de ne plus avoir à le traverser et risquer de subir la vengeance des habitants. Cette petite parenthèse « anecdotique » montre à quel point la rupture est consommée entre le maire et une partie de ses « ex »-électeurs. A ce propos, lors des élections municipales de 2003, M. B. perd son siège de maire face à B.C., du parti Al Ahd Démocratique - il s'agit d'un jeune parti créé en 2002. En 2009, ce parti possède 3 sièges au Parlement (à l'échelle du Maroc), dont l'un est détenu par B.C., l'actuel président de la commune de Skhirat -. Quant à M.B., il échouera également une seconde fois aux législatives de 2007 (alors qu'il était le député sortant), puis de nouveau aux municipales du 12 juin 2009 face à ce même candidat, B.C.

Des actions d'une telle ampleur ne sont jamais sans suite ; leurs conséquences se répercutent dans le temps et dans l'espace mais elles aussi agissent sur les rapports entre les populations et les acteurs locaux.

L'opposition massive des habitants du douar J'did à l'introduction des compteurs électriques par la REDAL (mai 2003)

L'imposition de certaines décisions, comme celle d'installer des compteurs électriques en 2003 au douar J'did de Skhirat, a abouti à des contestations populaires qui ont pris la forme de la *fawda*. L'obligation d'installer de compteurs électriques émanant des autorités a toujours constitué un sujet sensible, dans la mesure où installer des compteurs revient pour les bidonvillois à tolérer et à pérenniser le bidonville.

Selon Pierre-Noël Giraud et Maria Augustin [2008], « l'électrification des bidonvilles par les opérateurs privés⁴³⁹ (Lydec, REDAL, et Amendis) a représenté la première expérience d'intervention des opérateurs dans des quartiers dont le statut légal n'autorisait en principe pas l'installation des services urbains en réseau (eau, électricité, assainissement). La motivation principale de cette intervention visait à se prémunir contre le vol d'électricité, pratique particulièrement répandue dans les bidonvilles. En raison des problèmes techniques et économiques liés à ces pratiques, la Lydec a entrepris dès 1998 d'électrifier les bidonvilles en dépit des obstacles administratifs, techniques et économiques. Pour réaliser cet objectif, elle a dû négocier avec les autorités une forme intermédiaire de desserte, en dehors des spécifications du contrat de gestion déléguée. La forme retenue a été celle d'un « contrat précaire et révocable » articulé à une organisation technique et commerciale de type condominial, par laquelle un compteur semi-collectif est installé en tête de rue, dont la responsabilité est confiée à un « responsable tête de rue » qui a à sa charge d'étendre les connections du compteur jusqu'aux ménages et de récupérer les contributions individuelles des ménages »⁴⁴⁰.

439 Cf. Chapitre 2, B- 2. f).

440 P. N. Giraud, M. Augustin, 2008, « Partenariat public-privé, politiques de résorption de l'habitat précaire et

A Skhirat, la municipalité et la REDAL décidèrent en 2003 d'introduire des compteurs électriques au douar J'did. Cette décision, provoque l'organisation d'un mouvement populaire - alors que M.B. n'est plus à la tête de la municipalité. Selon plusieurs témoignages (2003), le nouveau président de la commune, B.C., « n'aime pas le douar et il n'y a d'ailleurs jamais mis les pieds ». Les relations avec les habitants du douar ne sont pas au beau fixe et le seront encore moins après cette affaire, puisque tout débute par une coupure d'électricité⁴⁴¹. Celle-ci survient le 29 mai 2003, en début de matinée (8 heures). « Les réfrigérateurs, les télévisions et autres appareils électriques resteront éteints toute la journée », nous précisent deux habitantes du douar. Pendant plusieurs heures, les bidonvillois s'affairent et recherchent la cause de cette « panne », pensant qu'il s'agissait d'un banal incident compte tenu des coupures qui survenaient régulièrement dans le quartier. Deux *j'maâ* présentes dans le quartier vont rapidement se réunir et leurs responsables se rendre en éclaireurs auprès de la municipalité pour informer les élus de la coupure et tenter de savoir ce qui se passe.

Une fois de retour au douar, les cinq représentants de la *j'maâ*, très attendus, informent les habitants de ce qu'ils ont appris de la municipalité, puis de la REDAL⁴⁴². Ils rapportent que la coupure a été volontaire et qu'elle a été décidée par la municipalité en accord avec la REDAL. Ils informent les habitants qu'ils ont tenté d'ouvrir des discussions sur la décision de la REDAL et de la municipalité d'installer des compteurs dans le quartier et de désamorcer le conflit qui se profilait en mettant en garde les autorités des conséquences qu'une telle décision pouvait provoquer au douar. Les informations rapportées par les membres de la *j'maâ* font vite le tour du quartier. Face à la décision d'installer les compteurs, les événements se transforment très rapidement en « mobilisation d'urgence⁴⁴³ » [Wolfe, 1971] et en mobilisation de masse, car tous les bidonvillois sont directement concernés par cette nouvelle. En effet, le refus est systématique, car tous revendiquent le « droit » de disposer gratuitement de l'électricité et refusent de la payer. Il s'agit selon eux d'un acquis qui leur avaient été accordé par M.B., le maire précédent qui fermait les yeux sur la pratique du piratage de l'électricité à partir de l'espace public. L'acceptation tacite par M.B. du braconnage constitue pour les bidonvillois, un état de fait sur lequel il est absolument impossible de revenir.

Nous apprendrons par la suite que la REDAL avait exercé de fortes pressions sur la municipalité pour que celle-ci lui rembourse les dettes qu'elle avait accumulées pour la

extension des services essentiels au Maroc » n° 16/ Gouvernance mondiale. http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/Id_0816_Maria_Giraud-_Maroc.pdf (site consulté le 23 juin 2009).

441 Nous assisterons en partie à la mobilisation des habitants du douar. Étant domiciliée dans le centre de Skhirat (quartier Ain Rouz), nous serons alertée qu'un « événement se passait au douar J'did ». Ce n'est qu'une fois le mouvement organisé (milieu de la matinée) que nous avons pu suivre son déroulement jusqu'à son dénouement.

442 Les locaux de la REDAL sont situés à quelques centaines de mètres de la municipalité. En 2005, les locaux de la Régie s'installeront entre les Moulins de Skhirat et le douar J'did.

443 Les « mobilisations d'urgence », ou les *hearing mau-maus* décrits par Tom Wolfe sont des mobilisations qui mettent en scène une agressivité, une colère et des menaces contre les politiciens. T. Wolfe, 1971, *Radical Chic and Mau-Mauring The Flak Catchers*, New York, Bantam Books.

distribution de l'eau et de l'électricité. En effet, c'est la municipalité qui prenait en charge, jusque-là, les factures d'électricité et d'eau des habitants du douar J'did. Cette décision aurait été prise par le maire précédent. Un élu interrogé en 2004 à ce sujet nous déclare : « Les factures d'électricité devenaient de plus en plus coûteuses pour la municipalité à cause des abus⁴⁴⁴ qui étaient observés et de l'équipement (électro-ménager) grandissant des bidonvillois. La municipalité n'avait plus les moyens d'offrir aux habitants du douar J'did une telle faveur. Les caisses de la municipalité étaient vides. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé, en accord avec la REDAL, l'installation de compteurs électriques à l'extrémité de chaque ruelle ».

Il ne faut pas oublier que l'installation de compteurs électriques signifie, pour les habitants, qu'ils devront s'accommoder de leur situation actuelle, à savoir, continuer à vivre dans le bidonville, avec le risque de ne pas être relogés ou recasés ultérieurement. Introduire « officiellement » l'électricité dans le douar revient à sceller leur situation d'habitat et de précarité. Très énervés, voici ce que me disent Khadija et son mari :

« Ils veulent nous piéger avec ça, mais ils ne nous auront pas ! Ils veulent introduire l'électricité pour éviter de nous donner des maisons. Ce sont des *ouled el kleb* (fils de chien), les politiciens ! Ils pensent nous arnaquer, mais on ne va pas se laisser faire ! Bien sûr que c'est plus intéressant pour eux : ils doivent se dire : « Laissons-les là, introduisons l'électricité, comme ça ils n'auront plus de coupures et on aura la paix ! » Tu verras après, si on accepte, ils voudront introduire des compteurs d'eau ! Nous, ce que l'on veut, c'est partir d'ici ! On s'accommode de cette situation comme on peut, mais, pour moi, il est hors de question que je paye quoi que ce soit dans un lieu pareil ! (Khadija et son mari, douar J'did, Skhirat, 2003).

Ce jour-là, les femmes qui devaient vaquer à leurs occupations (préparer le repas, récupérer les enfants à l'école, aller chercher l'eau à la fontaine, etc.) se sont retrouvées complètement désorientées par la nouvelle : « Ils nous ont empêché de faire ce que l'on avait à faire (*khalawna bla chghal*) » me dit Aïcha en allant récupérer ses enfants à l'école Yasmine⁴⁴⁵. Une forte agitation était perceptible, des groupes se créaient, les discussions étaient animées, on s'informait, etc. Certains hommes couraient, des choses se préparaient. Farid, un jeune du quartier, âgé à peine d'une trentaine d'années, nous dit :

« Ils veulent du bruit (*braw s'dah'*), ils en auront ! *l'fawda* ici, on connaît bien ! Tu vas voir, (*khat nod l'qtila*) il va y avoir de la violence. Les gens ici, quand ils sont déchaînés, rien ne les arrête ! Il y a des fous ! Tu devrais rentrer chez toi (en s'adressant à moi), c'est mieux, parce que si c'est *l'fawda*, il peut y avoir des risques ! » (Farid, douar J'did, Skhirat, 2003).

Les représentants des deux *j'maâ* retournent une seconde fois auprès de la REDAL et de la municipalité pour les informer à nouveau que « les habitants étaient contre et que s'ils ne reculaient pas, il allait y avoir la *fawda* ». Les deux *j'maâ* vont se répartir la tâche : l'une ira à la REDAL, suivie par des habitants déchaînés, et l'autre auprès de la municipalité, également accompagnée par un cortège revendicatif. Tout ce qui pouvait faire du bruit avait été

444 Selon cet élu : « Comme tout était gratuit, les habitants laissaient les lumières allumées toute la nuit et même le jour ! Normal, ils ne payaient rien ! Et ne parlons pas de l'eau ! » (2004).

445 Il s'agit d'une école située juste en face du bidonville et qui a été construite sous le mandat de M.B.

réquisitionné par les manifestants : bidons d'huile en métal, bâton, *bendir* (tam-tam), tiges métalliques, pelles, etc. Les enfants (10 – 15 ans) rentrés de l'école faisaient également partie des deux cortèges. Les délégués des *j'maâ* avaient néanmoins annoncé aux habitants qu'il fallait qu'ils gardent leur calme tant qu'une décision définitive n'avait pas été prise. Les « réponses » ou les annonces effectuées par ces délégués avaient lieu dans l'avenue principale du douar, à l'intersection des deux sous-quartiers (Boukhriss et Massira)⁴⁴⁶.

A leur retour, les délégués annoncèrent que les choses n'avaient guère avancé et que la décision de la municipalité et de la REDAL était irrévocable. Il m'a été difficile d'entendre les réponses précises fournies par les délégués, car je me tenais à l'écart de la masse d'habitants regroupés autour d'eux. J'estimais en effet que la situation était vraiment trop dangereuse pour que je puisse m'approcher plus et participer directement au cortège. J'ai donc suivi les événements en demeurant en retrait, car les habitants étaient très nerveux. Pendant que la manifestation se déroulait, d'autres habitants s'étaient organisés pour filtrer les entrées au douar : ils interdisaient l'accès à toute personne extérieure au quartier de peur que les agents de la REDAL, qui devaient se présenter et commencer leur travail d'installation des compteurs dans les plus brefs délais, ne surviennent.

La mobilisation fut donc massive⁴⁴⁷ puisque pratiquement tous les habitants y participèrent. Or, des renforts de policiers avaient été appelés pour contrôler la situation, ce qui permit aux forces de l'ordre de disperser les manifestants vers 17 heures. Selon un membre de la municipalité de Skhirat rencontré quelque temps plus tard, en 2004, « les forces de l'ordre ont été envoyées [à la demande du] gouverneur de Témara qui leur a donné l'ordre de rétablir le calme rapidement ». Connu pour ses manifestations, les habitants du douar J'did n'en sont pas à leur première démonstration de force. Tous ont à l'esprit les manifestations et l'émeute qui s'était produite en 1999.

A l'issue du soulèvement violent de 2003, des dégâts relativement importants seront observés (vitres brisées, locaux de la RADAL saccagés), tandis que plusieurs blessés seront conduits à l'hôpital par les services de secours. La REDAL rétablira l'électricité dans la soirée de peur que la situation ne dégénère. Et finalement, les habitants sortent vainqueurs du conflit, puisque aucun compteur ne sera installé dans le douar.

Le même cas de figure se répétera dans le même douar quelques années plus tard, à savoir en 2006, lorsque la municipalité et la REDAL tenteront cette fois-là d'installer des compteurs d'eau, en invoquant le gaspillage et la consommation abusive d'eau par les bidonvillois alors que la facture était à la charge de la municipalité. Un grand mécontentement prend naissance à cette occasion et la mobilisation des habitants s'organise à la suite de rumeurs qui circulent : « Des habitants auraient vu des personnes de la REDAL venir prendre des mesures dans le quartier ». Les habitants du douar anticipent et se mobilisent en masse contre ce « projet » qui n'est pas

446 Cf. Chapitre 1, B- 1. a).

447 Il nous est impossible de quantifier avec précision le nombre de personnes qui ont participé à cette manifestation.

clairement annoncé par la municipalité. Ce qu'ils veulent, « ce n'est pas de l'eau dans les baraques, ce sont des maisons », nous dit un jeune homme du douar en 2006. La manifestation se déroule de nouveau devant la municipalité. Abdelmajid Arrif écrit que « les habitants ne passent pas par les échelons intermédiaires que constituent les services publics, (...) [mais] s'adressent directement là où, selon eux, réside le pouvoir de décision » [Arrif, 1999, p. 303]. Pour calmer la situation, les élus vont, par l'intermédiaire encore une fois de la *j'maâ*, démentir cette rumeur. Ce n'est qu'une fois cette annonce clairement faite que les habitants du douar vont se disperser.

Les émeutes qui caractérisent le douar J'did peuvent être considérées comme relevant de ces « routines spatiales » [Sewell, 2001] qui, selon Tilly [1995] « déterminent les luttes collectives ». De tels modes d'action, qui prennent ici la forme de l'émeute, constituent dans le cas du douar J'did, un modèle particulier et répétitif de forme d'action collective, qui conduit « les individus à exprimer, selon un même ordinaire de la contestation, leurs revendications, quel que soit le temps ou l'espace » [Tilly, Tarrow, 1996, cité par Auyero, 2005, p. 128]. Ce moyen que constitue l'émeute participe en effet tout à fait de l'histoire longue du douar J'did et de celle de ses habitants.

Comme nous venons de le voir, les promesses non tenues, les magouilles politiciennes, l'exaspération que les habitants manifestent à l'égard de leurs conditions de vie aboutissent à l'émergence de la *fawda*. Mais la rumeur, pour plus sournoise qu'elle soit, en dit parfois aussi long que l'émeute, étant entendu que, par ailleurs, elle peut aussi être un élément déclencheur d'une agitation collective dans les bidonvilles.

2. La rumeur

La rumeur constitue assez fréquemment un élément déclencheur d'une agitation⁴⁴⁸ collective en bidonville. Elle peut même conduire à des mobilisations concrètes. La rumeur provoque bien souvent des « contagions publiques » [Cefaï, 2007]. Dans tous les quartiers où nous avons travaillé, nous avons pu constater que lorsqu'une rumeur circule à propos d'un projet de relogement/de recasement ou d'une décision qui aurait été prise par les autorités à l'insu des intéressés, elle aboutit automatiquement à la confusion, mêlée d'inquiétudes, d'échauffements et peut parfois mener à des contestations, voire des mobilisations.

L'étymologie du mot « rumeur » - *rimur* signifiant « bruit (produit par une armée en marche)⁴⁴⁹ » ou « bruit qui court, nouvelle sans certitude⁴⁵⁰ » - signale son caractère incertain ou affablateur. Nous reprenons ici à notre compte la définition de Philippe Aldrin, pour lequel la rumeur est un « phénomène qui correspond à la diffusion d'une nouvelle moralement et scientifiquement disqualifiée (...). Cette nouvelle au statut de vérité contestable a pour

448 Les « agitations » sont l'expression d'un état de nervosité et d'inquiétude qui se traduit par des manifestations d'humeurs, de mouvements désordonnés (groupe, famille, etc.). Elles peuvent s'apparenter à un mouvement contestataire porté soit individuellement soit collectivement.

449 Roland, éditions J. Bédier, p. 817.

450 *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXX, 563, p. 349.

particularité de « se répandre » de façon soudaine dans l'opinion » [Aldrin, 2003, p.126].

Les rumeurs ont donné lieu à toute une série de travaux classiques, depuis les études d'Allport et Postman [1947] pendant la seconde guerre mondiale jusqu'aux enquêtes d'Edgar Morin [1982] et son équipe sur les fameuses rumeurs d'Orléans⁴⁵¹.

Si l'on regarde plus en détail l'évolution de la réflexion sur la rumeur, il y a eu tout d'abord, les travaux psycho-sociologiques avec l'expérimentation unanimement considérée comme « fondatrice » des Américains Gordon Allport et Leo Postman⁴⁵² et les nombreux travaux qui prolongèrent la connaissance psychosociologique des rumeurs. En effet, les travaux des psychologues et des sociologues ont examiné au plus près la rumeur, soit pour mieux en déchiffrer les causes et les conséquences, soit pour proposer les moyens d'éradiquer ce récit considéré depuis très longtemps comme une « anomalie ».

Une deuxième tendance apparaît dans les années 1960 et qui s'est attachée à fouiller les conventions, les savoir-faire et les raisons de l'échange des rumeurs, c'est-à-dire au sens et à l'intention que les acteurs sociaux investissent dans l'énonciation des rumeurs, à une échelle micro-sociale [Aldrin, 2003]. Les études anthropologiques de Max Gluckman⁴⁵³ [1963], de R. Paine⁴⁵⁴ [1969], de N. Elias⁴⁵⁵ [1965] ou de U. Hannerz⁴⁵⁶ [1967] ou plus récemment de Stephen Ellis⁴⁵⁷ [1993] s'inscrivent dans une même volonté de comprendre comment les tactiques et les attentes individuelles du « ragoteur » - ils décrivent le phénomène de « commérages » ou de *gossip* - s'articulent avec les logiques du groupe auquel il appartient. [Rosnow, Fine, 1976]⁴⁵⁸.

Selon Philippe Aldrin, dans le courant des années 1960, deux « traditions » d'approche des rumeurs se cristallisent. D'abord ceux qui considèrent que la rumeur est un « mécanisme de réponse, de parade du corps social face à une situation anémique » ; les autres, pour qui, « le phénomène renvoie à une modalité ordinaire d'interaction de la sociabilité » [2003, p. 6].

Les travaux sociologiques se sont également penchés sur le phénomène de la rumeur, à partir,

451 La rumeur d'Orléans est le nom donné à une affaire à la fois judiciaire, médiatique et politique qui se déroula en 1969 à Orléans. Elle laissait entendre que les cabines d'essayages de plusieurs magasins de lingerie féminine d'Orléans, tenus par des juifs, étaient en fait des pièges pour les clientes, qui y auraient été endormies avec des seringues hypodermiques et enlevées pour être livrées à un réseau de prostitution [Cf. Morin, 1969].

452 On considère G. Allport et L. Postman, psychosociologues, comme les fondateurs des travaux sur la rumeur, publiés dans *The Psychology of Rumor*, New York, H. Holt and Co, 1947. Selon Aldrin, G. Allport et L. Postman estiment que la rumeur fonctionne comme un « mécanisme collectif de « transfert d'agressivité » par lequel le corps social projette une « angoisse collective » sur un groupe minoritaire (élite politique ou sociale, administration, communautés étrangères, etc.) » [Aldrin, 2003, p. 129].

453 M. Gluckman, 1963, «Gossip and Scandal» in *Current Anthropology*, n°4, pp. 307-315.

454 R. Paine, « What is gossip about? An Alternative Hypothesis », in *Man*, vol. 2, n° 2, 1967, pp. 278-285 et « Gossip and Transaction », in *Man*, vol. 3, n° 2, 1968, pp. 305-308.

455 N. Elias et John L. Scotson, 1997 [1965], *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard.

456 U. Hannerz a montré les limites de l'action cohésive du « ragotage » (*gossiping*). Travaillant sur le quartier noir de Washington DC, il a montré que les vertus cohésives du ragotage dépendaient du niveau de loyauté réciproque des membres du groupe de « ragoteurs ». U. Hannerz, 1967, « Gossip, Networks and Culture in a Black American Ghetto », *Ethnos*, vol. 4, n° 1, pp. 35-59.

457 St.Ellis, 1993, «Rumour and Power in Togo», *Africa*, vol. 63, n°4, pp. 462-476.

458 R.L. Rosnow, G. A. Fine, 1976, *Rumor and Gossip. The Social Psychology of Hearsay*, New York/Oxford/Amsterdam, Elsevier.

de l'approche interactionniste élaborée par Tamotsu Shibutani ⁴⁵⁹[1966] jusqu'aux théories structuralistes de Françoise Reumaux [1994], en passant par les études de la « sociologie clinique » des rumeurs initiée par Edgar Morin [1982].

Au cours des années 1960-1970, plusieurs tentatives seront adoptées pour sortir l'analyse des rumeurs du postulat anomique. Le sociologue américain Tamotsu Shibutani va focaliser son approche du phénomène sur les mécanismes de coopération que les acteurs sociaux mettent en œuvre dans le processus rumoral (élaboration puis diffusion d'un récit non vérifié). C'est une approche interactionniste pour décrire le processus de formation et de circulation de la rumeur. Ainsi, selon Tamotsu Shibutani la rumeur constitue une interaction singulière, mobilisant différents répertoires d'énonciation (on-dit, insinuation, etc.), types d'énonciateur (instigateur, colporteur, contradicteur, etc.), contextes sociaux et stratégies d'acteurs. Tamotsu Shibutani, attribut l'origine des rumeurs à des personnes mal informées, donnant une explication fallacieuse d'un sujet suscitant l'intérêt des gens, car souvent d'actualité.

À cette masse bibliographique, s'ajouteront les réflexions stimulantes apportées par quelques historiens [Rouquette, 1975 ; Lefèbre, 1988 ; Bloch, 1999 ; Ploux, 2003]⁴⁶⁰ mais aussi l'interprétation des récits de rumeur proposée par le proluxe courant des « rumeurs et légendes urbaines ». En effet, à partir des années 1980, le traitement de la question des rumeurs fut essentiellement le fait du courant dit des « légendes urbaines ». Les historiens développent la thèse de la contagion et du complot. La plupart des auteurs cités ont montré que les rumeurs régissaient l'opinion publique, nourrissaient l'action collective et qu'elles étaient un mode de connaissances et de communication publique qui s'inscrivait dans des pratiques sociales.

Si l'on revient au courant sociologique, plus récemment, des auteurs comme Françoise Reumaux vont tenter d'élaborer une théorie générale des rumeurs [Reumaux, 1994], en établissant une typologie. Ainsi, dans son ouvrage intitulé : *Toute la ville en parle, Esquisse d'une théorie des rumeurs*, la sociologue Françoise Reumaux [1994], expose une série d'exemples pour montrer que la rumeur révèle le social davantage qu'elle ne se révèle d'elle-même. Selon cette auteure, la rumeur est un système et un processus : d'abord « larvaire », elle trouve son énergie dans l'environnement, puis elle se fait « nymphe » en couvant et en se dispersant sans bruit, enfin elle « éclot » à la surface sous la forme d'une médiatisation ou d'un débat dans l'espace public [Reumaux, 1994].

Le nombre restreint de travaux consacrés à la rumeur dans les recherches urbaines et sociologiques traitant du Maghreb en général, et du Maroc en particulier, prouve que le sujet n'a

459 T. Shibutani, 1966, *Improvvised News. A Sociological Study of Rumor*, Indianapolis, The Bobbs, Merrill Co.

460 Les études sur les rumeurs vont connaître un véritable regain scientifique, qui s'exprime par une multiplication des publications : F. Ploux, 2003, *De bouche à oreille. Naissance d'une propagation des rumeurs dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, Aubier, 350 p. ; M. Bloch, 1999, *Réflexions d'un historien sur les fausses nouvelles de la guerre*, Paris, Allia. Réédition d'un article paru en 1921 dans la *Revue de Synthèse Historique* ; M. L. Rouquette, 1975, *Les rumeurs*, Paris, PUF ; 1992, *La rumeur et le meurtre. L'affaire Fualdès*, Paris, PUF ; G. Lefèbre, 1988 (réédition), *La Grande Peur de 1789*, Paris, l'Harmattan ; R. L. Rosnow, G.A. Fine, 1976 *Rumor and Gossip. The Social Psychology of Hearsay*, New York/Oxford/Amsterdam, Elvesier;

pas intéressé grand monde, même si quelques rares chercheurs, tels F. Navez-Bouchanine [2004], A. Arrif [1992] ou L. Zaki [2005], l'ont abordé, de manière très fragmentaire, à travers leurs études sur les quartiers populaires. Néanmoins, des travaux plus centrés sur la rumeur ont été entrepris par Fadia Nassif Tar Kovacs⁴⁶¹ [1998] au Liban (pendant la guerre), travaux par lesquels l'auteure a cherché à montrer que la circulation des rumeurs servait à ressouder la cohésion d'une communauté et qu'elle servait d'« exutoire pour l'angoisse » [1998, p. 352]. Cette auteure liste par ailleurs toute une série de rumeurs (rumeurs d'enlèvements, de la peur, de tortures, etc.) qu'elle classe en trois catégories : les « rumeurs profanes » ou les rumeurs dans le quotidien, les « rumeurs religieuses », celles qui tentent de produire du sens en étroite liaison avec la dimension religieuse et « les « rumeurs politiques », celles liées aux événements politiques.

Nos observations nous ont amenée à nous poser deux types de questions : Pourquoi une rumeur se propage-t-elle ? Qu'est-ce qui conduit des acteurs sociaux à utiliser ou à participer au mécanisme de la rumeur ?

La rumeur a parfois constitué la première cause de contact, l'occasion des premières rencontres, entre certains services (institutions) et les populations, notamment quand des personnes affolées venaient à la « pêche aux informations ». Dans les bidonvilles, comme il y a beaucoup de « non dits », ou de « sous-entendus », pour pouvoir déceler la part de vérité, dans des annonces dont personne ne sait si elles sont officielles ou non, pour pouvoir discerner l'ambigu dans les « bruits » qui circulent, les habitants, inquiets, s'affairent et cherchent à vérifier l'information à différentes sources. La plupart du temps, des « délégations » d'habitants se forment et se chargent de manière quasi spontanée de vérifier auprès des acteurs locaux les plus accessibles si l'information est fondée ou si elle est une rumeur. Cela se produit aussi lorsque les autorités locales ou des services extérieurs (ministériels par exemple) viennent effectuer des sondages, des relevés, des enquêtes, dans le quartier. La rumeur s'installe dès qu'une action vise un quartier sans qu'il y ait eu au préalable présentation et vulgarisation de l'information par un acteur « officiel ». Alors la rumeur se répand comme une traînée de poudre et enflamme le quartier. Elle fonctionne d'une certaine manière comme une « soupape de décompression » [Cefai, 2007] de l'angoisse collective. Bien souvent, il arrive qu'une rumeur s'éteigne toute seule ou parce que les autorités, les *moqqadem* par exemple, ont été convaincues qu'il fallait expliquer les choses pour faire retomber la pression dans le quartier.

C'est ainsi qu'avec l'annonce de l'arrivée du programme de relogement au douar El Kora en 2003, avant même qu'il ne soit médiatisé et que ses habitants ne soient convoqués par les services du relogement ou par les autorités, des rumeurs commencent à circuler : « Le quartier va être rasé », « Les personnes qui ont de quoi payer s'installeront dans des appartements et ceux qui n'ont pas d'argent se retrouveront sous des tentes » (alors pourtant que, à ce moment-là, la

461 F. Nassif Tar Kovacs, 1998 (réédition), *Les rumeurs dans la guerre du Liban : les mots de la violence*, Paris, CNRS Éditions.

construction des immeubles destinés au relogement avait commencé). La rumeur est peut-être un registre d'action, mais elle peut aussi constituer une forme de « manipulation » permettant de débloquent une situation de « non-dit », en faisant réagir ceux qui en prennent connaissance – en l'occurrence, ici, les habitants d'El Kora⁴⁶². Il s'agit dans ce cas d'un processus rumoral [Cefai, 2007] où le récit est élaboré, puis diffusé dans un but précis.

A El Kora, le projet de relogement rend visible certaines réalités que les interviewés préfèrent cacher. A cet égard, voici ce que nous confie le coordinateur de la cellule ADS du quartier en 2004 :

« (...) Il y a les grandes gueules qui sont généralement aidées par d'autres. Moi, je les appelle les « charognards » parce que ce sont des gens qui n'habitent plus le bidonville, mais qui y ont conservé une baraque. Ce sont des hauts fonctionnaires qui possèdent 4 ou 5 locaux commerciaux, parfois vides. Ils se disent : « Aïe, Aïe, Aïe, s'ils donnent un commerce par famille, moi je vais perdre cinq commerces ! » Alors ils essaient d'instrumentaliser un peu tout le monde, de faire jouer leurs connaissances et leurs alliances, et ils diffusent des informations parfois fausses pour prêcher le vrai, etc. euh... bon, on a un devoir de réserve, parce qu'on est un établissement public. Je suis sacrément dégoûté par ce genre de gens. J'en connais un petit nombre, enfin... quand ils disent des méchancetés dans ton dos, parce que quand tu dis des vérités, parce que nous peut-être, l'ADS, on est là pour les pauvres. Tu vois, les types qui spéculent 5 ou 6 baraques, moi j'en ai rien à cirer ! C'est à l'autorité de régler leur sort, pas à moi ! ». (Coordinateur de la cellule ADS El Kora, 2004, Rabat).

Si l'on en croit ce témoignage, des individus extérieurs au quartier, mais y ayant des intérêts, lanceraient de fausses rumeurs auprès des habitants dans le but de protéger leurs intérêts personnels en semant la zizanie.

Il faut néanmoins savoir que lorsque nous avons eu connaissance de ces rumeurs, nous n'avions pas encore commencé à enquêter sur le douar El Kora – ce terrain n'ayant été investi par nos soins qu'en 2004. Néanmoins, du fait son ancienneté et de son importance dans la commune de Yacoub El Mansour, beaucoup de personnes vivant dans cette commune en parlaient et nous avons ainsi pris connaissance de certaines discussions à son sujet, saisies dans les moyens de transport collectifs (bus, taxis collectifs). En effet, une certaine tension était palpable et « tout le monde en parlait », même à l'extérieur du douar. Ainsi, à plusieurs reprises en 2003, en nous rendant dans notre famille qui habite non loin du douar El Kora (quartier Bouhlal), nous avons eu des discussions avec les chauffeurs de taxis et des personnes dans le bus à qui des bidonvillois « avaient dit que... ». Le douar El Kora, comme tous les autres quartiers que nous avons étudiés, est ainsi traversé par des rumeurs, mais celles-ci prennent corps à des moments bien particuliers, notamment dans des situations où subsistent des malentendus par exemple. Comme l'écrit Daniel Cefai, « la rumeur a pour fonction de donner des interprétations à des

462 Certains auteurs essaient de comprendre comment les tactiques et les attentes individuelles du « ragoteur » s'articulent avec les logiques du groupe auquel il appartient. R. Paine [1967] « What is gossip about? An Alternative Hypothesis », in *Man*, n°2, vol. 2, pp. 278-285 ; de N. Elias et J. L. Scotson [1997], *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997 (1ère éd. Orig., 1965).

situations complexes, quand les répertoires de leur compréhension habituelle sont défailants. En cas de rupture des routines pratiques et d'effondrement des connaissances ordinaires de la vie quotidienne, ou en cas d'absence d'information fiable par les canaux de communication autorisés et officiels, des rumeurs émergent dans l'opinion publique » [Cefaï, 2007, p. 119].

En 2004, nous apprendrons que la rumeur relative aux « tentes » au douar El Kora, celle qui rapportait que « les personnes qui ont de quoi payer s'installeront dans des appartements et celles qui n'en n'ont pas se retrouveront sous des tentes », provenait d'une information rapportée par une personne (un habitant, selon diverses sources dans le quartier) qui aurait eu une conversation avec « un individu qui aurait une fonction dans le projet du douar El Kora⁴⁶³, mais qui aurait été *à priori* mal comprise, mal interprétée et déformée au cours de son cheminement dans la population résidente ».

Restons sur l'exemple du douar El Kora. Entre juillet et décembre 2004, les services de l'ADS effectuent un gros travail de saisie de renseignements sur les ménages et les commerces afin d'établir des listes qui leur permettraient de mieux connaître les habitants⁴⁶⁴. Cette opération met les habitants et les commerçants en alerte et provoque l'agitation dans le quartier. Les habitants sont pris de panique. On les enquête sans pour autant qu'ils sachent à quoi cela va servir. Pendant tout le temps de l'opération, aucune information n'est délivrée à la population qui attend de savoir ce qui se passe et pourquoi. Un grand silence de la part des autorités et des services du relogement s'installe alors que les angoisses et les requêtes ne cessent d'augmenter. Face à cette situation et afin de calmer les esprits, les animateurs de la structure ADS, qui sont en contact direct avec la population, répondent aux habitants les plus angoissés du mieux qu'ils peuvent, espérant maintenir ainsi un calme relatif.

En 2002, nous avons observé au douar J'did de Skhirat un scénario à peu près semblable à propos de la façon dont s'était établie une relation entre un environnement et une rumeur. Ses habitants devaient y être enquêtés, sans qu'on ne leur délivre aucune explication, par des individus extérieurs au quartier qui venaient effectuer des relevés et les questionner. Immédiatement, des rumeurs se sont répandues et ont affecté le bidonville dans sa totalité. Il est symptomatique de constater que ces rumeurs ont d'abord débouché sur des échanges d'informations, puis sur la constitution d'un mouvement qui a ameuté les foules : des passants, des curieux sont venus gonfler le mouvement sans en connaître la raison. Les : « il paraît que... », « il se raconte que... », circulaient dans la foule. Le bidonville est en effet un espace sensible : la moindre nouvelle, la moindre visite des autorités ou de personnes extérieures⁴⁶⁵ au

463 Il nous a été impossible de savoir si cette personne était un élu, un représentant de l'autorité locale ou une personne affectée au service du relogement. Les informations sont divergentes.

464 Cf. Chapitre 3, C- 1. a).

465 Pour ne prendre que notre cas pour exemple, des rumeurs ont circulé pour signaler que notre présence dans le quartier (douar J'did de Témara) était justifiée par la réalisation d'un reportage (pour le compte d'une chaîne télévisée, 2M) sur la situation des habitants qui vivaient dans les bidonvilles. Nous étions donc journaliste. A d'autres moments (notamment à El Kora), les rumeurs diffusaient l'idée que nous travaillions pour le compte du ministère de l'Habitat et que nous étions une sorte « d'espionne » venue enquêter sur les ménages, ce qui, reconnaissons-le, ne nous a pas rendu la tâche facile.

quartier déclenche l'euphorie ou l'inquiétude, et conduit parfois les habitants à « descendre dans la rue » [Filleule, 1993]. Nous avons également eu l'opportunité d'effectuer des observations semblables auprès des commerçants et artisans du douar El Kora, qui s'interrogeaient dès 2004 sur leur devenir après les opérations de relogement des habitants. Ils furent dans un premier temps écartés des informations, dans le sens où seuls les habitants furent mis au courant de ce qui adviendrait d'eux (relogement dans la cité d'El Kora). « Oubliés », les commerçants commencèrent à s'interroger et à s'inquiéter. Qu'allaient-ils devenir ? Des rumeurs circulaient, disant « qu'ils seraient exclus du projet et qu'ils seraient envoyés à Aïn Aouda », à une trentaine de kilomètres de Rabat. Alors une délégation de commerçants s'était constituée et se rendit immédiatement auprès des services de l'ADS pour avoir la confirmation de cette information.

La rumeur est ainsi alimentée par l'absence d'informations ou par leur opacité. Or, la rétention de l'information, mais également « l'orchestration des contradictions entre discours et actions sur le terrain, lesquelles mettent les habitants en position d'incertitude totale, voire d'angoisse sur leur sort » [Navez-Bouchanine, Safar-Zitoun, 2004, p. 145], concourent à faire accroire que derrière la rumeur se cachent des réalités indésirables. La multiplicité des centres de décision, les diverses versions que les habitants entendent, l'incertitude et la mauvaise interprétation qu'ils s'en font, provoquent les suspicions. Ce fut le cas en 2005, au douar Dlim où circule une rumeur selon laquelle le CIH ne va pas octroyer de prêts à tous les habitants : or cette information s'avérera par la suite être vraie, alors que les services de l'ADS avaient informé les habitants que ce n'était qu'une « procédure parmi d'autres ». Quand la nouvelle fut confirmée, les habitants réagirent violemment et se rendirent en délégation à l'ADS pour crier et manifester leur colère. C'est donc parfois aussi la cacophonie des discours officiels qui conduit les habitants à se mobiliser.

Les rumeurs se substituent souvent aux canaux officiels de communication, très défaillants. Elles font ainsi réagir l'opinion publique et favorisent la mise en scène d'actions collectives. C'est bien la preuve qu'elles ont une grande influence sur la vie bidonvilloise.

Au même titre que la rumeur, ce sont bien souvent, des événements malheureux qui surviennent dans les douars qui provoquent des mobilisations que nous qualifions de « conjoncturelles ».

3. Les incidents dramatiques au bidonville, source de mobilisations « conjoncturelles »

Les bidonvillois pratiquent un braconnage systématique de l'électricité, et l'État a depuis longtemps toléré cette pratique. Très souvent, l'électricité a été introduite par les habitants eux-mêmes ou comme, c'est le cas du douar J'did, le branchement a été effectué à l'initiative de personnalités locales, qui, au moment des campagnes électorales, le leur ont souvent promis. Les fils électriques sont bricolés pour faire passer le courant d'une baraque à une autre. Mais des accidents peuvent alors se produire, comme en témoigne Karima du douar J'did :

« (...) Heureusement que nous partons bientôt du douar. On n'aura plus tous ces problèmes (...).

Parfois ce sont des problèmes graves ! Comme l'autre jour, et ce n'est pas la première fois que cela arrive. Une voisine est décédée car elle a été électrocutée. Elle venait apparemment du *hammam* et allait se faire un thé. Vous savez comment on est quand on en revient (...). On a soif, et on dit que seul le thé rafraîchit. D'après son fils, il y a eu à un moment donné une coupure d'électricité dans la baraque. Elle pensait que c'était dû à l'ampoule qui était mal enclenchée. Elle s'est donc levée et a voulu la remettre en place. Elle avait les mains mouillées. Le temps de réagir, et comme il faisait noir, la femme est décédée (*m'chèt'*) ! Ici, au douar, des incidents comme celui-là arrivent très souvent. Les gens sont branchés illégalement, les fils pendent de partout. Les gens bricolent les fils (*nass ki l'abkou l'khiout'*) et puis, comme toutes les baraques sont en tôle (*kasdir*), rien n'a pu la sauver. Dieu nous a protégés (*St'arna Allah*), s'il y avait eu un court-circuit, cela aurait pu embraser tout le quartier ! C'est arrivé dans d'autres quartiers ! Mais que voulez-vous, les gens ne sont pas là de leur plein gré. Ce sont les conditions des gens (*dourouf nass*) qui font que certains d'entre eux ne peuvent se loger ailleurs. Les gens viennent, s'installent et s'achètent une baraque. Ils attendent un jour qu'on vienne les installer et les loger dans de meilleures conditions. Et puis, ce n'est pas de notre faute ! Les autorités regardent et laissent faire. Et puis, si tu veux que l'on parle vrai, ils nous ont même encouragés ! (...)) (Extrait du récit de Karima, habitante du douar J'did à Skhirat, 17/05/2006).

Dans cet entretien, Karima dénonce la politique du laisser-faire : les habitants rejettent la faute sur les politiques (en particulier sur les autorités locales) qui ont favorisé, voire parfois autorisé et encouragé, des pratiques illégales d'occupation des baraques moyennant des *bakchich*. De plus, les lignes à haute tension qui traversent les quartiers provoquent très souvent des drames. Ainsi la MAP (Maroc Agence Presse), dans un communiqué daté du 23/07/2008, intitulé « *Maroc : cent locaux commerciaux près de Témara ravagés par un incendie* », annonce qu'une centaine de commerces de la *joutya* situés au douar J'did de Témara auraient été détruits par un terrible incendie. Celui-ci aurait probablement été causé par la chute des fils du réseau électrique à haute tension traversant le quartier.

En avançant dans l'entretien, Karima précise que, dans les affaires d'électrocution, les bidonvillois ne sont pas à blâmer. La faute revient selon elle aux politiques⁴⁶⁶. Elle signale d'autres cas d'électrocution : des enfants, des adultes, mais également celle de deux chevaux. Les propriétaires de ces animaux ont manifesté auprès des autorités et ont réclamé des réparations. Le mouvement a été suivi par des familles qui ont perdu des proches. En effet, toujours selon Karima, « les habitants lésés ou qui ont perdu des membres de leurs familles avaient décidé de se regrouper et d'aller manifester auprès des autorités locales ». « Bien sûr », continue-t-elle, « aller protester et faire du bruit ne fera pas ressusciter leurs proches. Mais cela leur permet de pointer du doigt les problèmes qui existent dans notre quartier et de dire aux politiques qu'il faut absolument qu'ils nous trouvent une solution » (2006). Selon Karima, une famille aurait porté plainte contre la municipalité lorsqu'elle a perdu un membre de sa famille.

C'est très souvent à la suite d'événements dramatiques ou même simplement malheureux que les habitants se mobilisent. On peut qualifier ces mobilisations de « conjoncturelles », dans la mesure où elles éclosent à des moments bien précis. Cela peut être à l'occasion d'intempéries ayant provoqué des inondations ; ou lorsque, au moment des grosses chaleurs de l'été, les

466 Les bidonvilles de Ben M'Sik et des Carrières Centrales à Casablanca ont cependant bénéficié d'un programme d'électrification, en 1998, financé par l'USAID. Il s'est agi de légaliser la situation en réalisant des raccordements légaux et techniquement satisfaisants pour éviter des accidents, mais aussi pour apporter la paix sociale.

bidonvillois « brûlent » sous les toits des baraques et que la tension exacerbe les relations humaines. Hafida, une jeune fille, du douar M'taâ, nous a ainsi raconté que pendant les fortes pluies survenues en 2002, certains habitants de son quartier se sont mobilisés et sont allés à la préfecture « raconter la situation dans laquelle ils se trouvaient ». Leurs baraques étaient complètement envahies par les eaux. « L'eau s'écoulait par le toit, entraînait par les portes, mais aussi s'infiltrait par le sol, tellement la terre était gorgée d'eau ». Le caïd leur dit alors « de déménager et de quitter les lieux ». Les habitants sont rentrés chez eux et ont fait avec (2005). Une situation comparable peut s'observer au douar Ben Nasser (à proximité des douars centraux de Témara), avec le problème de l'évacuation des eaux de pluies. A deux jeunes femmes rencontrées dans la rue (2005), et auxquelles nous demandions s'il existait une association de quartier qui s'occupait des problèmes de celui-ci, elles nous répondirent que « non, mais que des personnes du bidonville étaient allées se plaindre ». Et d'ajouter que, après plusieurs rencontres avec le caïd, des « personnes de la municipalité sont venues creuser une fosse profonde » à l'endroit où la situation était la plus critique, afin que les habitants puissent y déverser leurs seaux d'eau, pensant ainsi résoudre le problème. Cependant, une fois le trou creusé, les habitants étaient toujours mécontents : la fosse était dangereuse pour leurs enfants qui jouaient dehors. Il fallait la remblayer. Les services municipaux sont donc repassés au douar, ont rebouché la fosse et en ont creusé une plus petite et moins profonde. Mais des problèmes de voisinage sont alors apparus. Une habitante du quartier, qui habite non loin de la petite fosse, a estimé qu'elle seule pouvait s'en servir pour y déverser ses seaux d'eau. Voyant que la situation s'envenimait, les habitants décidèrent de reboucher la fosse. L'eau fut finalement déversée sur l'amas de terre qui avait été accumulé sur la fosse lorsqu'elle avait été rebouchée⁴⁶⁷. Informations communiquées par deux femmes du douar Ben Nasser, 2005.

Les habitants, pour manifester leur mécontentement, organisent des mobilisations collectives qui peuvent parfois conduire à des émeutes. Il n'empêche que, assez largement, ces « façons de faire » sont datées et correspondent à une époque passée, celle où seule la répression était appliquée. Nous observons en effet (dans les quartiers étudiés) depuis la fin de l'année 2003⁴⁶⁸, que les explosions et la violence ont diminué. Elles en ont pas moins lieu bien qu'avec une moindre ampleur et une plus faible intensité, et elles continuent donc à s'inscrire dans le paysage revendicatif des bidonvilles. Les formes violentes d'actions ne sont donc pas révolues, comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre, mais les habitants des ces quartiers ont diversifié leurs manières de revendiquer et d'agir.

B- RÉSISTER, PROTESTER ET REVENDIQUER OU COMMENT ET POURQUOI LES BIDONVILLOIS SE MOBILISENT

⁴⁶⁷ Informations communiquées par deux femmes du douar Ben Nasser, 2005.

⁴⁶⁸ Nous formulons une réserve sur notre capacité à dater précisément les événements que nous rapportons.

Le « fait de résister » a fait l'objet de nombreuses recherches politiques et sociologiques. M. Halbwachs interroge par exemple les réactions des habitants face aux bouleversements de leur environnement urbain, suite à une intervention volontariste extérieure. Pour cet auteur, résister c'est « se maintenir ou se reformer dans un quartier ou dans une rue qui ne sont plus faits pour eux [les habitants], mais sur l'emplacement qui étaient le leur » [1950, p. 201].

S'intéresser au « fait de résister » permet de mettre l'accent sur les capacités de créativité et d'ingéniosité des groupes dominés et des individus. Quant à la question des moyens d'action dont disposent les habitants pour faire face au changement urbain, elle a été abordée dans la littérature scientifique, notamment sociologique et géographique relative aux pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Ainsi, les travaux de Françoise Navez-Bouchanine [2000, 2005], d'Isabelle Berry-Chikhaoui [2000, 2005], d'Agnès Deboulet [2000], ou encore ceux d'Aziz Iraki [2004, 2009] ont montré les divers procédés et tactiques dont les habitants des quartiers populaires et/ou sous-équipés usaient pour résister, se mobiliser, revendiquer et négocier. Ces travaux replacent l'individu au cœur de l'analyse spatiale et le considèrent donc comme un acteur essentiel de la production de l'espace.

Nous allons exposer ici quelques pratiques de résistance que nous avons observées sur les terrains étudiés. Ce sont des pratiques mises en œuvre par les bidonvillois pour infléchir les décisions ou exprimer un mécontentement face aux projets de relogement ou de recasement des bidonvillois. Nous cernerons les « *contentious politics* » [Mc Adam, Tarrow, Tilly, 1996] ou les répertoires d'actions (les techniques de lutte employées), lesquels s'étendent depuis des « actes individuels de plainte ou de réclamation » [Trom, 2001, p. 109], en passant par le *sit-in*, le squat [Péchu, 2004], la résistance « passive » [Fénérol, 2000 ; Navez-Bouchanine, Berry-Chikhaoui, 2005], jusqu'à l'élaboration ou la circulation de pétitions, etc. Nous verrons ainsi que les bidonvillois « s'invitent » par différents moyens à la table des négociations.

1. Protester et manifester dans la rue grâce à des formes d'actions organisées et conventionnelles : l'exemple du sit-in

Aziz Iraki, constate que, depuis la fin des années 1990, de nouvelles formes d'action organisées sont apparues. Il signale ainsi que la construction des politiques par le bas, par exemple à l'occasion des luttes des citoyens ordinaires contre leurs conditions de logement, ouvre un champ politique local et incite à de nouvelles formes d'expression du mécontentement, tels que les *sit-in*, l'envoi de délégations, etc. [Iraki, 2004]. Pour notre part, nous considérons que l'envoi de délégations est un mode d'action plus ancien, comme des exemples précédemment traités dans cette thèse en témoignent.

La première forme de résistance mise en place relativement récemment par des contestataires bidonvillois est le *sit-in*, ou, si nous utilisons le terme arabe, *al waqfa* (action de se mettre debout) - alors qu'en principe le sit-in consiste à s'asseoir et à rester assis quand la police veut faire partir les manifestants -. Il a été étudié par Frédéric Vairel [2005]. Cet auteur s'est intéressé aux mouvements politiques protestataires au Maroc. Selon lui, le *sit-in* « trouve [au Maroc] son

origine dans les occupations de locaux empêchant le déplacement de l'activité ou l'embauche de recrues nouvelles pendant les grèves des ouvriers d'usines agricoles dans les années 1960 et 1970 » [Vairel, 2005, p. 48]. Cet auteur indique également que le *sit-in* ou *al waqfa* « est devenu, au moins dans les agglomérations, un mode routinier d'expression de l'indignation en public » et qu'il constitue un « mode d'action central » [2005, p. 47]. De fait, dès le début des années 1990, nous avons observé dans les quartiers étudiés *que* le sit-in était un moyen fréquent pour exprimer son mécontentement. Il permet en effet aux habitants de se poster devant des lieux emblématiques ou symboliques (municipalité, préfecture, régie d'eau et/ou d'électricité, Palais Royal, etc.) munis de banderoles et en criant des slogans.

L'exemple que nous nous proposons de décrire est un *sit-in* organisé par les femmes du bidonville d'Ouled Dlim, à la fin du mois d'août 2005, suite à la décision de la CGI – au départ, rappelons-le, il s'agit d'un bruit, d'une rumeur, car l'annonce n'en a pas été faite de manière officielle - de scolariser les enfants des familles bidonvilloises sur le site d'accueil à Mers El Kheir (à une quinzaine de kilomètres du bidonville, alors que le déménagement n'avait pas encore commencé). Les éléments que nous apportons ici proviennent des entretiens que nous avons effectués en 2005 avec les bidonvillois du douar Dlim, en particulier les femmes. Leurs propos seront recoupés avec ceux obtenus à ce sujet auprès des animateurs et de la coordinatrice de l'agence ADS, présents dans le quartier à cette époque.

Sit-in de femmes bidonvilloises d'Ouled Dlim pour protester contre la décision de scolariser les enfants à Mers El Kheir

La phase préparatoire au sit-in

La « décision » de scolariser les enfants à Mers El Kheir provoque une réaction qui prend la forme d'un *sit-in*, une fois l'information vérifiée. Les familles bidonvilloises du douar Dlim concernées refusent en effet totalement cette éventualité - du fait de l'éloignement de l'école, de la dangerosité de la rue mais également du temps nécessaire qu'il leur faut pour emmener les enfants à l'école - et s'organisent pour exprimer leur désaccord.

Voici ce que nous dit Latifa, une des femmes rencontrées :

« (...) On ne peut pas accepter une chose pareille ! Nous ne sommes pas encore partis qu'ils veulent déjà scolariser nos enfants dans les maisons neuves (*dior J'dâd*). On refuse catégoriquement : certaines d'entre nous ne savent pas encore si elles vont pouvoir déménager. D'autres, pour qui le dossier est en cours, n'ont pas encore eu de réponses pour leur crédit. Cette idée est impensable. Ce n'est pas parce qu'on est faible (*d'haf*) qu'on doit tout accepter ! Moi je suis allée voir les appartements ! C'est loin pour nos enfants. La route est dangereuse et je ne pourrai jamais les laisser partir seuls ! Imaginez-vous le temps qu'il faudrait à chacune d'entre nous : emmener nos enfants et les ramener en fin de matinée, y retourner le midi et encore à nouveau le soir. C'est impossible. Si nous acceptons, nous n'allons faire que ça, des allers et venues. Autant aller camper devant l'école et les attendre ! Pendant que mes enfants seront à l'école, j'aurai à peine le temps d'aller chercher l'eau à la fontaine qu'il faudra déjà aller les rechercher ! A la borne-fontaine, il faut attendre son tour, puis il faut faire le pain, faire à manger et ranger. Je n'ai ni le temps pour ça, ni la santé pour faire tous ces kilomètres. S'ils avaient au moins envisagés pour nos enfants un moyen de transport (...). On n'est juste que des gens du douar (*moualin douar*) ! (Latifa, 34 ans, trois enfants, habitante du douar Dlim, 2005).

Les femmes (sept femmes selon les bidonvillois rencontrés) décident alors, à l'occasion d'une réunion qu'elles organisent au domicile de l'une d'entre elles, de se rendre auprès du maître d'œuvre (la CGI), puis auprès de l'ADS pour se renseigner et faire confirmer l'information. La coordinatrice de la cellule ADS du Guich des Oudayas nous explique que, « à chaque fois que les bidonvillois ne sont pas contents, ils n'hésitent pas à faire plusieurs délégations et à aller voir les personnes concernées ». Elle nous raconte justement l'épisode de la « scolarisation des enfants ». Elle nous apprend que, contrairement à ce que Latifa nous a racontée, un moyen de transport avait été prévu pour les enfants – tout particulièrement pour les parents ayant été tirés au sort pour quitter les premiers le quartier, ce qui signifiait que leur transfert était imminent - afin d'effectuer la navette entre le douar et la future école sur le site de relogement, à Mers El Kheir. Or, en dépit de cette proposition, les femmes se sont quand même mobilisées. En vérité, il y a donc d'autres motifs à ce sit-in.

Dans l'entretien que j'ai eu avec Latifa, puis dans un autre avec Touria (une des manifestantes), j'ai appris alors que la raison du *sit-in* résidait en ce que certaines promesses annoncées n'avait pas été tenues, notamment celle concernant l'octroi du crédit pour bénéficier d'un logement. En effet, dans le cadre du relogement, l'octroi des crédits pour accéder aux logements n'est ni immédiat ni automatique, ce dont les habitants n'avaient pas été avertis au préalable. Les services du relogement (ADS et CGI) et les agents de l'autorité locale leur avaient annoncé, en 2004, soit au moment de la présentation du projet de relogement à Mers El Kheir, « qu'ils auraient tous la possibilité de contracter un crédit et qu'ils quitteraient rapidement le douar » (habitantes du douar Dlim, 2005). Seulement, le CIH n'envisage pas les choses de la même façon que l'ADS ou la CGI. Des contradictions et des désaccords existent manifestement entre, d'un côté, la CGI et l'ADS et, de l'autre, les créanciers. Le CIH « doit obtenir des garanties pour ne pas se retrouver devant des clients qui ne pourront pas payer leurs échéances », nous informe un banquier du CIH interrogé en février 2006. Ainsi, les raisons du sit-in n'ont fondamentalement rien à voir avec la question de la scolarisation, mais tout à voir avec le relogement (refus du crédit). Voici donc, une compétence bidonvilloise qui consiste à fabriquer un « écran de fumée » et fournir des fausses raisons à une action.

En se rendant auprès de la CGI en quête d'informations, les bidonvillois découvrent à leur grande stupeur que non seulement les crédits ne seront pas systématiquement et automatiquement attribués, mais que les mensualités à rembourser tous les mois, exigés par le CIH ont été revus à la hausse - ce qui implique des remboursements mensuels élevés pour les populations concernées. En effet, en 2004, les animateurs de l'agence ADS ont réalisé une enquête auprès des populations pour connaître le montant qu'ils pouvaient débloquer pour un emprunt. Cette enquête montre que les sommes s'échelonnent entre 250 dirhams et 300 dirhams par mois. Or, le CIH réclame des mensualités comprises entre 450 et 700 dirhams. Le refus de

nombreux dossiers⁴⁶⁹ a non seulement surpris et « choqué » l'ADS – terme utilisé par la coordinatrice ADS –, mais il a aussi comme effet de discréditer celle-ci auprès des populations, en arrivant à ne plus vouloir écouter l'ADS. En conséquence, les habitants préfèrent désormais agir par eux-mêmes.

Les femmes, aidées de leurs maris, décident de s'organiser et de se mobiliser. Plusieurs groupes se constituent et se rendent simultanément à différents endroits : auprès du caïd, du gouverneur et de l'ADS. Touria, l'une des femmes les plus mobilisées nous raconte comment cette action a été décidée en amont du sit-in, une phase que l'on peut qualifier de « préparatoire »:

« (...) Comme on était plusieurs concerné, on est allé se plaindre. On en a parlé à nos maris. On a d'abord discuté avec le *moqqadem* qui nous a dit que c'était mieux pour nous de scolariser nos enfants là-bas. Mais nous, on n'était pas d'accord avec lui. Alors on a osé (*kouna za'mèt*). On est allé voir le caïd, l'Agence (ADS) qui est sur le site. Mais comme on voyait que nos plaintes (*chikayèt*) n'étaient pas prises en compte, on a décidé d'agir (...) ». (Touria, habitante du douar Dlim, 04/2005).

Nous apprendrons ultérieurement que les « plaintes » évoquées par Touria concernent justement l'accès au crédit, mais qu'elles sont aussi liées au refus de certaines familles de vivre dans des appartements à Mers El Kheir car elles auraient préféré recevoir un lot de recasement. En vérité, une pléthore de revendications est soulevée, lorsque le *sit-in* se tient. Touria nous décrit une mobilisation qui se réalise en deux temps. Si l'on en croit notre interviewée, l'action est d'abord réfléchie : en amont du *sit-in*, la mobilisation s'organise (regroupement d'habitants mécontents qui se rendent auprès des acteurs du relogement et des agents de l'autorité locale). Avant de se lancer dans une action visible (ici, le *sit-in*) dans l'espace public, les habitants ont d'abord essayé de discuter. Ils arrivent par petits groupes de 4 à 5 personnes et négocient avec les responsables ou s'adressent aux acteurs qu'ils peuvent interroger, à savoir « le caïd, le *moqqadem*, l'ADS, voire le gouverneur, même si la chance de le rencontrer est minime », nous dit Hamid, un habitant du douar concerné par un refus de crédit.

L'ADS a essayé de prévenir les manifestants « que rien ne sert d'aller voir le caïd ou le gouverneur ; qu'ils doivent s'adresser directement à l'ADS qui se chargera de faire remonter les problèmes et les revendications des habitants auprès des responsables » (2005). Cela n'empêche nullement les habitants de préférer continuer à frapper à toutes les portes afin de comparer toutes les informations recueillies et de tenter de les recouper. Si les réponses obtenues ne coïncident pas, les conséquences sont immédiates : cela crée de l'agitation et des tensions dans le quartier. Nous pouvons mesurer, dans ces cas, combien la multiplicité des acteurs augmente la probabilité qu'une population s'oppose (à la décision) et se mobilise parce que les réponses qu'elle recueille

469 En octobre 2005, nous apprendrons que sur les 172 personnes qui ont été retenues, à la suite du 2^{ème} tirage au sort, pour bénéficier d'un départ (le deuxième) vers la cité de relogement de Mers El Kheir, seuls 50 dossiers ont été acceptés, si l'on en croit la coordinatrice ADS. Un tiers des personnes du douar a pu partir sans emprunter. Pour les deux tiers restants les départs sont difficiles (refus du crédit). Le montage du crédit montre que 15% des bénéficiaires potentiels n'ont pu remplir les critères d'éligibilité [Navez-Bouchnaine, 2005].

sont diverses. Le comportement des bidonvillois du douar Dlim montre aussi le peu de crédit qu'ils accordent à l'ADS⁴⁷⁰. De toute manière, ils cherchent toujours à effectuer leur propre analyse de la situation. C'est toute une « enquête » qu'ils conduisent avant même que la décision d'organiser un *sit-in* ne soit prise.

La mise en place du sit-in

Le *sit-in* constitue le deuxième temps fort de la mobilisation. Il permet de passer à l'étape supérieure et est un moyen visible de manifester publiquement son mécontentement lorsque les pourparlers n'ont pas abouti. Il constitue un moyen de marchandage et de tractation qui peut s'avérer efficace. Cette modalité, quoique habituelle dans les modes d'action des bidonvillois, s'est en quelque sorte développée par le « copiage » du modèle et des manières de faire des guicheurs qui maîtrisent bien les techniques de revendication⁴⁷¹ et, en particulier, celle du *sit-in*. Nous nous sommes longuement entretenue avec les femmes guich à de nombreuses occasions en octobre 2005. Elles nous ont expliqué que, n'ayant pas le savoir-faire pour faire émerger des revendications, c'est par l'observation « de la façon de faire qui marche »⁴⁷² des guicheurs qu'elles ont décidé de bloquer pendant quelques heures l'autoroute reliant Casablanca à Tanger et à Fès. C'était pour elles une façon efficace et visible de montrer leur désaccord, de sensibiliser l'opinion et, surtout, d'alerter les médias. Il y a donc bien eu tout un travail préalable d'organisation avant le sit-in, en lui-même dont Touria nous a précisé le déroulement :

« (...) On s'est organisé et on a décidé de s'installer sur l'autoroute ! D'autres (les guicheurs) l'ont fait avant nous et ça a marché. C'est la première fois qu'on le faisait, mais c'est un moyen efficace pour les faire réagir. On s'est assis sur la route et on s'est mis à crier fort (*glèsna fi t'riq ou bdina ken rawtou bij'èhd*). On a bloqué la circulation (*h'bassna t'riq*) et les voitures se sont arrêtées. C'était quand même dangereux, j'avais quand même peur, mais comme on était nombreuses (30 femmes, selon Touria), ça nous a encouragé. On s'est allongé par terre comme les morts (*takina fi triq ki b'hal l'maytin*) pour bloquer, mais aussi pour dénoncer ce qui arriverait à nos enfants si on les laissait faire. Mais on n'est pas resté longtemps comme ça, c'est un peu honteux pour nous les femmes de faire ça, mais on voulait montrer qu'on n'était pas d'accord (...) » (Touria, habitante du douar Dlim, 2005).

Fatiha, présente au moment de notre entretien avec Touria, nous précise en riant :

« Moi, je n'ai pas osé m'allonger. Je me suis assise. J'étais de toute façon fatiguée d'être debout. Mais c'est vrai (rires) que lorsque les femmes ont décidé pendant le *sit-in* de s'allonger, ce n'était pas prévu au départ. On devait rester debout et crier, faire du bruit, manifester. Mais c'est Rabha, une femme qui criait très fort en se donnant des coups sur la poitrine qui criait : « Vous voulez tuer nos enfants ». Puis elle s'est allongée et s'est mise à crier : « C'est comme ça (position allongée) que vous nous les ramènerez ». Et c'est vrai que c'est à cet instant-là que plusieurs femmes se sont allongées. Moi, je n'ai pas osé. Je me disais : « Que vont penser les gens de nous ? ». C'est 'haïb (honteux) quand même, non ? » (Fatiha, habitante du douar Dlim, 2005).

De manière générale, les personnes qui participent au *sit-in* restent debout, puisque *al waqfa* en arabe signifie « rester debout ». Ce que nous décrit Touria s'apparente plutôt au « *die-in* »,

470 Cf. Chapitre 3, C- 2. b).

471 Cf. Chapitre 6, B- 3. b).

472 Khadija, Douar Dlim, entretien du 21/10/05.

méthode théâtrale courante au sein de l'organisation « Act Up »⁴⁷³, où les manifestants s'allongent sur le sol pour simuler leur mort. En France, Act-up a utilisé cette manière pour représenter les morts du Sida. Elle est devenue une technique pour bloquer une voie publique et attirer l'attention. Être couché constitue une position relativement plus facile à tenir face aux forces de l'ordre, qui ont tendance à moins charger des manifestants allongés que debout. En Europe et en France en particulier, le *die-in* est désormais utilisé souvent lors de manifestations. Des études ont été faites dans la perspective des rassemblements de *die-ins* pacifistes [Lofland, 1982, 1996], où « les ressorts de l'art dramatique, avec ses modes tragiques ou comiques, ses doubles jeux et ses coups de théâtre, se retrouvent dans les mises en scènes des actions collectives » [Cefaï, 2001, p. 61]. Au Maroc, cette façon de faire n'a semble-t-il été observée qu'ici, au douar Dlim et elle fut plutôt quelque chose d'improvisé. Bien que les femmes bidonvilloises ne sachent ce qu'est la méthode du *die-in*, elles se sont allongées sur le sol pour barrer la route de manière consciente en montrant explicitement ce qui les attendait (la mort de leurs enfants) si elles acceptaient les propositions faites.

D'autres *sit-in* ont eu lieu ici et là dans différents quartiers. Ils ont été organisés là encore suite à des rumeurs ou à des décisions que les habitants n'approuvaient pas. Nous en avons observés au douar El Kora et dans les douars centraux de Témara. Le *sit-in* constitue un mouvement de contestation qui se tient à un moment donné sur un thème précis et sur un temps limité.

Aujourd'hui, la technique du *sit-in* semble se répandre. Cette diffusion prouve que les territoires sont poreux et que les techniques de contestation circulent. Et si les bidonvillois se laissent aller à « copier » des modèles, c'est en grande partie dû à l'influence des médias. Les bidonvillois observent et sont attentifs à ce qui les entoure. Plusieurs modèles leur sont offerts régulièrement : la mobilisation des guicheurs dans les mêmes douars (Dlim et M'taâ)⁴⁷⁴, mais aussi celle des diplômés chômeurs⁴⁷⁵ devant le Parlement de Rabat, dont certains d'entre eux habitent les douars.

Le *sit-in* semble se banaliser, notamment devant des lieux symboliques tels que les municipalités, les hauts lieux du pouvoir, les ministères et de plus en plus souvent devant les bâtiments de la REDAL. La Régie est devenue une cible systématique des bidonvillois dans un contexte de crise. En témoignent les protestations des bidonvillois devant la REDAL de Témara dans le courant du mois de mars 2007

La deuxième forme de résistance que nous présenterons – une forme qui a toute sa place

473 Il s'agit d'une association parisienne de lutte contre le Sida.

474 Cf. Chapitre 6, B-.

475 Selon Monteserrat Emperrador [2009], les diplômés chômeurs sont bien organisés et ils ont acquis une réelle visibilité à travers des manifestations de rue. Selon cet auteur, leurs manifestations très fréquentes, servent tant à définir l'image publique des diplômés chômeurs comme catégorie protestataire qu'à faire aboutir leurs revendications d'embauche dans la fonction publique. Les manifestations qui se déroulent devant le Parlement de Rabat mettent en scène la négociation entre les autorités et les manifestants pour tracer les limites tolérables de l'expression collective des mécontentements.

dans le répertoire d'action ou de protestation collective construit par Charles Tilly [1996] - est le « squat ». Nous n'allons pas évoquer le squat par le bidonville lui-même – puisque tous les bidonvilles sont nés d'un squat de terrains et qu'ils relèvent toujours de cette catégorie tant qu'ils n'ont pas été régularisés -, mais celui de la *joutya* (marché populaire) du douar El Kora qui a été détruite en 2005 et re-squattée quelques semaines plus tard.

2. Le squat comme mode d'action au douar El Kora

Le « squat » est défini par Cécile Péchu comme « un illégalisme sectoriel, puisque l'illégalité se limite à aller prendre ce qui est revendiqué (...). Il peut, selon les répertoires discursifs qui l'accompagnent, constituer un mode de résistance ou un mode de contestation. C'est ce double rapport à l'espace public, fait de reconnaissance en même temps que de déni, qui fait sa particularité » [Péchu, 2004, p. 20, cité par Zaki, 2005, p. 22]. Avant de présenter la manière dont les commerçants du douar El Kora vont squatter la *joutya* de leur quartier, il convient de préciser le contexte dans lequel cette opération va se produire.

Avant le « squat », la destruction des commerces au douar El Kora

Aucun dispositif participatif n'a été prévu par les autorités à l'amont du projet du douar El Kora, aussi bien pour ce qui est du relogement des habitants que du déplacement des commerces. Il n'y a même pas eu de concertation au moment de l'élaboration du projet, comme en témoignent les animateurs de l'ADS et des techniciens de Dyar El Mansour interrogés par nos soins entre 2005 et 2007. Selon différentes sources provenant de l'ADS, le projet de relogement du douar El Kora « aurait été fixé et arrêté depuis longtemps » et il ne laisserait qu'une étroite marge de manœuvre pour les discussions et négociations.

A l'annonce du projet de relogement du douar El Kora, le bidonville montre une situation duale quant au mode d'implication de ses habitants. On trouve, d'un côté, les habitants faiblement mobilisés, peu organisés et, de l'autre, les commerçants installés dans des locaux (dont les ferrailleurs) et les commerçants ambulants⁴⁷⁶ les plus importants. Les commerçants, très influents et organisés sous la forme de coopératives de métiers, ont des représentants (*amines*⁴⁷⁷) puissants qui défendent leurs intérêts. De fait, des entrevues avec la direction de la CDG ou les autorités locales ont été organisées par les Chambres Artisanale et de Commerce, lesquelles ont fait appel aux coopératives de métiers pour discuter de la transférabilité des commerces, ainsi que pour trouver une solution à la question du recensement des locaux commerciaux - effectué par la Direction de la Statistique du ministère de la Prévision Économique en 2002 et dont la liste a été validée par la wilaya en 2003. Ce recensement est en effet fortement contesté par les commerçants qui estiment que « 291 commerces n'ont pas été recensés », du fait « de leur vacance ou de l'absence de leur exploitant lors du passage de l'agent recenseur » [ADS, 2004]. Et c'est bien sûr ces « cas » que la négociation devait porter ainsi que

476 Cf. Chapitre 1, B- 1. c).

477 Cf. Glossaire, p. 5.

sur le lieu du transfert des commerces.

En effet, selon les informations dont nous disposons⁴⁷⁸, certains locaux qui ont bel et bien été relevés et enregistrés, sont accompagnés sur le listing de la mention « fermé ». *Last but not least*, l'argument que mettent en avant les commerçants – dont les locaux n'ont pas été comptabilisés - pour justifier la fermeture des locaux est que « le recensement [a] été réalisé un week-end (entre la journée du samedi et du dimanche) » et que, inévitablement, certains d'entre eux étaient fermés pour cause « de voyage ou tout simplement parce qu'ils étaient au repos ».

En 2005, des rumeurs ont circulé parmi les commerçants et les habitants, à propos de leur transfert à Aïn Aouda, à une trentaine de kilomètres de la capitale. Les commerçants et exploitants des locaux commerciaux, particulièrement ceux aux activités encombrantes et salissantes, situés tout le long de l'avenue Sidi Mohammed Ben Abdellah, ont exprimé de fortes réticences à l'encontre de ce transfert lorsque la rumeur s'est propagée. Les commerçants interrogés nous disent que les informations qu'ils détiennent « sont sommaires, recueillies auprès du *moqqadem*, des associations sur place, des réseaux de solidarité (connaissances), etc. ». Conscients que le danger s'approche, les commerçants se tournent vers leurs chambres de métier respectives. Il est pour eux « inenvisageable de quitter le quartier ». « Nous possédons une clientèle, des réseaux et vivons de nos activités, ici. Nous déplacer mettrait nos activités en péril » (Hamid, 2006). Certains d'entre eux n'hésitent pas à déposer plainte, d'autres à faire circuler des pétitions et d'autres encore à organiser des manifestations en direction des services concernés (les autorités locales, la wilaya et la CGI).

Plusieurs manifestations et entrevues vont donc avoir lieu. Les commerçants ne sont reçus que parce qu'ils ont commencé à se bouger, alors que les opérateurs ne veulent pas « anticiper les problèmes » ; ils veulent éviter que le mécontentement ne prenne une ampleur trop forte et ne devienne ingérable. En effet, cela aurait eu pour conséquences non seulement d'aggraver la méfiance des bidonvillois, mais aussi de retarder l'avancement du projet de relogement.

Selon les commerçants, « les services concernés (CGI, wilaya) restent très évasifs et promettent une solution rapidement ». Les études, leur dit-on, « sont en cours et il ne [faut] pas s'inquiéter »⁴⁷⁹. Les commerçants nous disent rechercher « le dialogue et un consensus ». Ils ne veulent pas de conflit. Les tractations ont lieu entre les commerçants et les services concernés. Ils refusent de relâcher la pression tant qu'une solution n'est pas trouvée. Le discours tenu par les acteurs du relogement à leur égard est alors double selon eux. Voici ce que nous rapporte Rachid, un jeune commerçant (associé à son père) qui tient à ce moment-là un commerce d'objets d'occasion (brocante) qu'ils réparent et revendent, sur l'avenue Ben Abdellah:

« (...) Ils [l'ADS] ne nous ont pas soutenus au départ. Ce sont eux qui nous ont mis dans le pétrin. La première fois qu'on est allé les [l'ADS] voir, ils nous ont dit: « Ton métier, cela ne va pas aller. Si

478 Informations qui émanent des commerçants, documents ADS (2004). En août 2004, un travail d'enquêtes sur les activités économiques est réalisé par l'ADS ; il est placé sous la conduite de Mr Boussetta, un Professeur d'économie urbaine. Cette étude devait permettre à tous les partenaires d'y voir plus clair sur la question de la transférabilité des activités économiques.

479 Informations rapportées par un commerçant ferrailleur du douar El Kora, le 26 septembre 2005.

tu ne changes pas de métier, tu iras à Aïn Aouda ». A la fin, on ne les a plus revus. Ce sont eux, au départ, qui nous ont posé des questions. Cela n'a servi à rien, ils n'ont rien fait. Et lorsque qu'on allait voir les autorités ou la CGI, ils nous disaient : « Ne vous inquiétez pas, nous sommes en train de réfléchir » et ils laissaient entendre qu'on ne nous emmènerait pas loin et qu'ils recherchaient des solutions (...) » Rachid, jeune commerçant du douar El Kora, 26/09/2005.

Ce jeune commerçant reproche à l'ADS de l'avoir plus encouragé à se réorienter vers un autre métier qu'à trouver des solutions pour continuer son activité. Si l'on en croit Rachid, les responsables du relogement (wilaya, CGI) ont tenu un discours rassurant à leur égard. Ils cherchaient à installer la paix sociale et à faire adhérer un maximum de personnes au projet. Ils ont donc modéré les commerçants, car ils connaissent leurs capacités de résistance. Un conflit ouvert avec les commerçants aurait pu avoir comme conséquence la multiplication des menaces d'un nombre accru d'habitants de quitter le douar, alors que le projet connaissait déjà, depuis ses origines, une forte opposition. Parvenir à un apaisement était donc nécessaire. C'est la raison pour laquelle la CGI a promis aux commerçants qu'une solution serait trouvée et que leur cas sera traité de « manière humaine »⁴⁸⁰.

Les réactions en réponse à la destruction des commerces : affrontements entre les commerçants et les forces de l'ordre

Malgré les promesses, faites par les responsables du relogement, le 4 décembre 2005, en plein *Aïd El Kebir*⁴⁸¹, des affrontements se produisent entre les commerçants et les forces de l'ordre arrivées par surprise au petit matin pour détruire les commerces. Sans qu'il y ait eu de préavis, la « descente » a eu lieu. Un jeune homme (il n'a pas voulu décliner son identité) qui était présent au matin de cette intervention, nous décrit le déroulement de la scène : l'arrivée des forces de l'ordre, la manière dont elles ont été accueillies par les commerçants et les habitants :

« (...) Les *Simi* (police de proximité, à vocation répressive) ont fait une descente dans le quartier tôt le matin (7h) pour détruire les commerces du quartier. Au départ, quand on les a vus arriver, on pensait qu'il y avait des terroristes. A 8h, ont débuté les destructions. Il y avait de la violence et les commerçants ont fait la *fawda*. Les forces de l'ordre avaient des matraques à la main et ils ont tout détruit (des pelleuses avaient été prévues pour détruire les commerces). Au départ, les *Simi* ont commencé par détruire les locaux vides. Les gens ne disaient rien. Ils voulaient en quelque sorte amener le quartier. C'était fait exprès. Les commerçants et les habitants sont venus rapidement près des commerces. Les forces de l'ordre ont demandé aux commerçants de ranger leur matériel et de vider les boutiques, mais ils n'ont pas voulu. Alors, c'est là qu'ils ont commencé à utiliser la force en leur disant que s'ils ne le faisaient pas eux-mêmes, eux s'en chargeraient. Mais comme ils refusaient, c'est là que tout a commencé. Il y avait des épices partout par terre, des légumes, etc. Ils en sont même arrivés à se battre. Tous les habitants du quartier soutenaient les commerçants..., c'est normal. C'était le *bordel* (terme employé en français par l'interviewé) partout. Tout le monde criait, il y avait le *moqqadem*. Le caïd s'est sauvé en courant. Il avait peur que les habitants lui tapent dessus, alors il s'est enfui. A la fin, quand les policiers ont tout cassé, ils ont quitté le quartier rapidement car les gars du bidonville voulaient avoir leur peau (...). C'était les dangereux du quartier, les drogués (*hchaïchia*), ils n'ont peur de rien, ils n'ont pas peur de tuer eux, et comme ils détestent la police... Les commerçants se sont battus avec la police, toute leur marchandise était par terre. Ils n'allaient

480 Propos rapportés par un commerçant du douar El Kora qui nous dit que les autorités locales et la CGI ont promis « que le jour où arriverait leur tour, il se fera de manière humaine », c'est-à-dire sans heurts (Douar El Kora, 26/09/2005).

481 « La grande fête », encore appelée *Aïd El Adha*, est une fête religieuse musulmane qui correspond au souvenir du sacrifice d'Abraham.

pas les regarder les laisser faire ! Ils ont tout perdu. Si on avait su qu'ils devaient venir, on se serait organisé pour leur interdire le passage et l'entrée au douar. Cela aurait été la *fawda*..., mais eux, ils nous ont eu en arrivant comme ça à l'improviste. Les gens ont été pris de court. Autrement, ils se seraient mis d'accord et auraient agi différemment et les commerces seraient encore debout (...) » (jeune homme, douar El Kora, Rabat, 28/06/2006).

Un jeune garçon d'une dizaine d'années, présent au moment où se déroule notre conversation, précise:

« Nous, les enfants, on leur jetait des pierres et on se sauvait. Nous, on était contre eux avec ma bande de copains (*ma'a s'habi*). Ce n'est pas normal qu'on vienne comme ça détruire votre vie. Parce que les commerçants ont perdu beaucoup d'argent. Toutes leurs marchandises sont détruites à cause d'eux. Et, en plus, ils sont venus par surprise ». 28/06/2006, douar El Kora, Rabat.

Les jets de pierre⁴⁸² par les enfants du *hay*, les altercations avec les forces de l'ordre, le soutien de la population aux commerçants, témoignent des tensions fortes et des rapports tendus qui existent entre, d'un côté, la population et, de l'autre, les décideurs. Ces moments montrent la solidarité entre les habitants lors d'une « invasion » comme celle-ci. Déloger les commerçants n'aurait pu se faire sans heurts, du fait de leur obstination et leur forte mobilisation s'ils n'avaient pas été pris par surprise. Le projet de relogement du douar El Kora dans sa totalité n'est pas accepté par tous. La descente des forces de l'ordre témoigne d'une forte violence alors que l'on est à l'époque des « grands discours » sur la concertation. Le « nouveau » discours que tient le Roi, est désormais tenu pour balivernes, dès lors qu'il faut dégager des terrains pour des investisseurs (Corniche). Le Roi tiendrait donc selon les habitants un double langage.

La « descente » soudaine est l'une des stratégies utilisées par les autorités afin de faire plier les commerçants avant qu'ils n'aient le temps de se retourner. Les négociations avec les commerçants n'avançant pas et se trouvant même dans l'impasse, les autorités ont préféré agir rapidement, de manière soudaine. Cette tactique a été employée pour les démobiliser, mais aussi pour empêcher l'émergence de nouvelles contestations. C'est en jouant aussi sur la peur et la menace que les acteurs du relogement pensent garantir le bon déroulement des opérations. Voici

482 Les jets de pierres sont monnaie courante dans les quartiers de bidonvilles, comme en témoignent les événements passés au douar El Arjat à Skhirat. En effet, les habitants de ce dernier se sont mobilisés contre la venue du ministre de l'Habitat Toufiq Hjira en mai 2006, lui interdisant l'accès au douar (informations rapportées par des habitants du douar J'did lors d'une discussion). Cet épisode est relaté dans un article de presse (*Tel Quel*, n° 218) où l'on apprend que le ministre aurait fait l'objet de jets de pierre à Skhirat et à Fès. Le « Makhzen » n'est pas le bienvenu dans les douars. Ils veulent ainsi signifier, selon un habitant du douar J'did, « qu'il ne faut pas se moquer d'eux » (habitant du douar J'did, 25/05/2006). Nous avons pu assister à une scène similaire le 7 juin 2006 depuis les bureaux de l'ADS à El Kora – dont les fenêtres donnent sur le bidonville : de jeunes enfants (âgés entre 6 et 15 ans) lançaient des pierres sur les ouvriers venus nettoyer le quartier et ramasser les montagnes de déchets des baraques détruites (à la suite des départs successifs). Les enfants présents contrecarraient les plans des ouvriers et les empêchaient de travailler. En ce cas, les ouvriers descendent de leurs engins et attendent que les enfants se calment, ralentissant ainsi les travaux de destruction ou d'évacuation du site. Les autorités et les forces de l'ordre ont, ce jour-là, rapidement été mises au courant et sont arrivées sur le lieu des événements afin de débloquent la situation. C'est la CGI et l'ADS qui donnent l'alarme. A ma question de savoir si ces « agissements » étaient fréquents, les animateurs de l'ADS m'ont indiqué que ce type d'accrochage survient assez fréquemment depuis le début de l'opération de relogement au douar El Kora. Nous retrouvons des comportements de ce type à la cité de relogement de Mers El Kheir, où les enfants jettent des pierres sur les employés de la société de gardiennage qu'ils considèrent comme des « ennemis ». (Cf. Chapitre 7).

ce que nous révèle un animateur de la cellule ADS El Kora lors d'un entretien :

« (...) Tous (les bidonvillois) te diront qu'ils ne vont pas payer, mais quand l'autorité a envoyé les papiers pour commencer à payer, et qu'elle leur a dit que ceux qui n'auront pas payé seront envoyés à Bouknadel, à Aïn Aouda... et c'est une stratégie pour que les gens payent. Mais quand ces gens qui habitent le bidonville, voient des baraques en train d'être détruites...S'il n'y avait pas ces destructions, le bidonville et les bidonvillois resteraient soudés, ensemble. Il y a une certaine solidarité. Mais maintenant non, quand on voit des baraques détruites un peu partout dans le bidonville, tout cela disparaît (...) »Extrait d'un entretien réalisé en langue arabe, dans les locaux de l'ADS, le 01/07/05, Yacoub El Mansour, Douar El Kora.

La « démobilitation » des bidonvillois s'observe au quotidien lorsque les pelleteuses s'activent. Les habitants nous confirment que les démolitions (*'hadâm*) des commerces, mais aussi par la suite des baraques, ont pour conséquence l'amointrissement des solidarités et, donc, celui des luttes. Les solidarités bidonvilloises s'amenuisent au fur et à mesure que les baraques tombent et que l'acceptation du projet grandit parmi les bidonvillois. Même s'il s'agit d'une acceptation contrainte, ceux qui refusent de partir et de démolir y seront contraints en effet par la force des choses et par le voisinage, dès lors que celui-ci aura accepté et sera parti : c'est la « peur du ridicule », nous confira un coordinateur de l'ADS en 2006.

Le quartier en cours de destruction ne ressemble plus à rien, « grignoté » qu'il est par les démolitions au fil des jours. Une habitante du douar El Kora, Fadma, en attente d'un relogement nous dit :

« (...) Les rues sont méconnaissables. Maintenant, quand tu sors de chez toi, tu n'as que poussières et saleté ! On dirait qu'on a été bombardé ! On se croirait en Palestine ! (...) » (Fadma à son domicile rue n°8, douar El Kora, 2006).

D'autres femmes bidonvilloises se plaignent de la saleté et du désordre causé par les démolitions :

« (...) Je leur (aux ouvriers) ai dit : « Ne voyez-vous pas ce que vous faites ? Nous ne sommes pas encore partis que, déjà, vous voulez nous faire tomber sur la tête les murs de nos baraques ? Vous avez apporté la saleté ! Nous allons attraper le choléra et des allergies si vous continuez ! Vous n'avez aucun respect pour ces familles qui n'ont pas encore déménagé ! Nos enfants risquent leur vie en jouant dans le quartier ! Que ferez-vous si un de nos enfants est blessé par un mur qui risque de lui tomber dessus, hein ? Vous ne pouvez pas faire tout ça une fois que tout le monde sera parti ? (...) » (Aïcha, douar El Kora, 28/09/2006).

Le témoignage d'Aïcha prouve son exaspération quant aux comportements des ouvriers et donc des services du relogement vis-à-vis des personnes encore présentes dans le quartier. Ces destructions ont pour but de démobiler et de contraindre les habitants à accepter le projet et à partir d'un lieu où les conditions de vie sont de plus en plus difficiles à supporter.

Le maître d'œuvre, comme les autorités locales doivent libérer au plus vite les terrains du douar El Kora. Leur choix de faire intervenir la force publique est dû, certes, à l'urgence, mais

aussi au fait qu'ils subiraient, selon le responsable de la cellule ADS d'El Kora, « des pressions venant du haut ».

Voici un extrait d'un entretien que nous avons eu avec le responsable de la cellule ADS d'El Kora qui nous relate, de manière assez libre, les relations entre projet, acteurs et volonté royale :

« (...) Les responsables du relogement fonctionnent à la trouille. Évidemment, lui, il (le Roi) passe un coup de fil, et leur dit : « Comment ça le projet a du retard ? ». Tout d'un coup, ils se mettent à travailler et le chantier n'est plus en retard. C'est Rabat, et le Roi est venu trois fois...et je peux te dire que les questions qu'il pose ! Ce n'est pas des questions d'amateur ! Les questions qu'il a posées au grand boss de la CDG, cela leur a donné des sueurs froides dans le dos, parce qu'il va dans les moindres détails : les appropriations des espaces collectifs, les espaces verts, et la verdure, les enfants, les vieux... et je peux te dire que les gens paniquent ! ». (Coordinateur de la cellule ADS El Kora, entretien réalisé le 28/06/2005 dans les locaux de l'ADS).

Le plus surprenant dans cette histoire n'en demeure pas moins la manière dont les autorités ont agi vis-à-vis de l'ADS, une agence supposée mener un travail d'« accompagnement social » auprès des habitants et des commerçants. Celle-ci n'a pas été avertie des intentions des autorités et a constaté, en même temps que les habitants, l'intervention des forces de l'ordre et ses effets (évacuation forcée des commerces). Cette situation illustre bien que, quand bien même la volonté politique affichée serait celle de la prise en compte du paramètre « social », dans les faits, les modes de faire des autorités marocaines restent inchangés. En l'occurrence, le « social » n'est qu'une sorte d'alibi qui permet de faire plier les habitants - et l'ADS - pour leur faire accepter des projets ficelés à l'avance sans aucune concertation.

Après la démolition, une surveillance accrue est immédiatement mise en place par les autorités locales pour contrer toute tentative de réoccupation illégale du site - mais cette surveillance se révélera en partie vaine. En réponse, des banderoles sont fixées non loin des barrières qui délimitent le périmètre de destruction ; elles perpétuent la volonté de protestation des commerçants. On peut y lire : « Protestons contre la destruction non annoncée de nos boutiques » ou encore « Nous ne sommes pas opposés à la destruction, mais à l'absence de solutions urgentes pour régler notre situation de petits commerçants ». Les commerçants et les habitants manifestent, montrent leur mécontentement sur la voie publique et s'affichent. Quelques rares articles de presse paraissent le lendemain de l'expulsion des commerçants. Cependant, la violence de la descente des forces de l'ordre n'est pas mentionnée dans la presse. Aucun article n'indique la manière soudaine et « sauvage » avec laquelle les commerçants ont été traités la veille, bien au contraire : un article dépêché par l'Agence France Presse (08/12/2005) paru sur dans le quotidien *Le Matin du Sahara et du Maghreb* : « Rabat se débarrasse de son plus vieux bidonville ». Dans cet article, le chef de cercle - qui n'est autre que la voix de son maître - est interrogé par un journaliste, auquel il annonce que la « destruction des étals » a eu lieu et que « l'opération se déroule dans le calme » ; quant au quotidien *Le Matin du Sahara*, il titre : « Le plus ancien bidonville de Rabat ne sera plus qu'un souvenir », dans lequel il indique que « quelques réticences » sont observées parmi les commerçants. D'autres quotidiens

importants (*Al Bayane*, journal du PPS) n'ont même pas pris la peine de consacrer un article à cette affaire.

Squatter la joutya

Après la destruction de leurs locaux, les commerçants tentent progressivement de squatter la *joutya* détruite - en dépit de l'interdiction qui leur a été faite de reconquérir les lieux évacués quelques semaines plus tôt. Les commerçants interrogés disent qu'ils « n'ont pas d'autres choix et doivent continuer à travailler ». Toutefois, nous disent-ils, « nous continuons pour des raisons économiques, à venir y vendre nos produits et offrir nos services » (2006). Au début, ceux qui osaient s'installer dans les locaux détruits ont été rapidement délogés par la Sûreté Nationale. Les vendeurs de légumes, particulièrement les commerçants ambulants, ont été les plus visés. Les agents de la Sûreté Nationale arrivent en camion, suivis du caïd en voiture, et la marchandise est immédiatement confisquée. Un deuxième camion, prévu à cet effet, enlève la marchandise réquisitionnée. Diverses opérations de cette nature auront lieu afin d'empêcher une reconquête du site. Cependant, à force de persévérance, quelques commerçants, une dizaine tout au plus, sont parvenus à se réinstaller et à braver aussi bien les autorités locales que la police.

Cette occasion illégale est essentiellement le fait des commerçants ambulants (vendeurs de boissons fraîches, jus d'orange) et de couturiers qui s'entendent pour occuper l'emplacement de l'ancienne *joutya*, une semaine à peine après la destruction des commerces. Les banderoles sont à ce moment-là toujours installées en signe de protestation. Des couturiers avec leurs machines travaillent à l'ombre d'un parasol. Quelques jours plus tard, un garagiste (réparateur de mobylettes et de scooters) et deux brocanteurs, vendeurs de planches, meubles et portes en tous genres, dont les produits sont posés à même le sol le long de l'avenue, se sont joints aux autres squatteurs.

Nous interrogeons Samir, le garagiste, sur sa présence dans la *joutya*, à l'emplacement même de son ancien local détruit. Il nous explique :

« (...) Moi, je travaillais ici avec un autre homme. On était associé dans ce garage. Il a acheté un local commercial (dans la halle) qu'il a loué à une personne. Lui est parti exercer son activité ailleurs, dans un autre garage. Moi, je n'ai pas les moyens, alors je me retrouve à la rue. Il faut bien que je nourrisse mes enfants et ma femme. Alors, comme ça, je continue à exercer mon activité. Je répare des vélos, des scooters, des mobylettes, etc. Pour l'instant je n'ai pas de solution, alors tant que je n'ai rien, je resterai ici le temps qu'il faudra (...). De temps en temps, elles (les autorités locales) viennent me dire qu'il faut que je m'en aille, alors je leur dis : « Trouvez-moi la solution, et je ne resterai pas une seconde de plus ici ! » (...) Pourquoi avoir détruit tous les commerces d'un coup, alors que le quartier est encore debout ? Ils auraient dû nous demander notre avis ! Ils auraient dû détruire les commerces en fonction des avancées du projet, par tranche comme ils nous l'ont fait savoir et pas tout d'un coup ! Et comment vont faire les pauvres gens comme moi, hein ? Ils n'y ont pas pensé ? Allez voir plus loin, vous verrez les couturiers sur l'avenue. Vous les avez vus ? Ils travaillent avec cette chaleur sous leurs parasols. La CGI leur a proposé de se partager un petit commerce dans la halle. Ils refusent. Comment vont-ils faire ? On était bien et on vivait bien nous, ici, dans nos baraques en *quasdir* (tôle) ! Ils auraient mieux fait de nous laisser que de nous mettre dans ces cages (*k'fouzâ* ; appartements) ! Qu'est-ce qu'ils vont nous donner ? On était bien là où on était. Qu'on nous laisse tranquilles si c'est juste pour vivre dans des cages ! (...) ». (Samir, *joutya* El Kora, 28/06/2006)

Samir exprime en squattant, au-delà des questions de subsistance, sa résistance. Il s'efforce de rester « visible » dans ce lieu qu'il qualifie d' « unique », en ce sens qu'il possède une valeur sociale, partagée et reconnue collectivement. Comme le précise Denis Retaillé, « il ne suffit pas d'une proximité pour faire un lieu ; il ne suffit pas non plus d'une présence observatrice de quelques ingrédients rapprochés. Il faut encore un déclenchement ou une circonstance qui placent les sujets et les objets en position d'interaction. C'est là qu'on rencontrera le caractère fortement phénoménologique et non essentiel du lieu » [1997, p.90].

Ainsi, ce lieu constitué par la *joutya* est appréhendé par les commerçants à travers d'une triple relation : celle des commerçants et de leur cadre matériel, celle des commerçants entre eux (dans leurs rapports avec leur clientèle) et, enfin, celle des commerçants avec leurs valeurs qu'ils cristallisent au sein de représentations socio-spatiales. De plus, le lieu où se déroule le conflit participe aussi à la production du sens de la lutte. Comme l'expliquent Magali Boumaza et Philippe Hamman, l'inscription d'une mobilisation dans un espace spécifique définit certes sa localisation géographique mais porte également des enjeux en termes de signification [Boumaza, Hamman, 2007].

Nous venons de voir que la résistance de certains commerçants se pratique en squattant certains espaces ayant un sens particulier pour eux. La forme de résistance passive est, elle aussi, une tactique mise en œuvre par un certain nombre de bidonvillois pour protester contre le projet de relogement qui leur est imposé.

3. Lorsque les bidonvillois du douar El Kora développent des formes de résistance passive

En 2005, les bidonvillois du douar El Kora, en désaccord avec les propositions de relogement qui leur sont faites, adoptent différentes techniques pour marquer ce désaccord : refus de déposer les dossiers, refus de s'engager dans une demande de prêt auprès du CIH. Les habitants d'El Kora ont conscience des enjeux qui se jouent et de la « valeur » de leurs baraques. « Nos baraques valent des millions », nous dit un jeune homme rencontré au douar El Kora en 2007 en faisant allusion à leurs baraques situées sur des terrains à forte valeur ajoutée (Corniche de Rabat). En refusant de coopérer, les habitants, de manière consciente et volontaire, résistent. C'est le cas de Fatih, Fouad et de Hanane, tous les trois issus du douar El Kora et dont le relogement est programmé dans la première tranche :

« Nous ne voulons pas de ce projet et nous n'irons pas démarcher et déposer les papiers qu'il faut ».

(Fatih, 37 ans, douar El Kora, 2005)

*

« Je ne suis pas encore allé chercher le dossier pour le logement pour le remplir. Mais je ne suis pas pressé, j'attends de voir. Mais comme je ne veux pas vivre dans le *machr'ouh* (opération promotionnelle), je ne sais pas si je vais vraiment y aller ».

(Fouad, 45 ans, douar El Kora, 2005).

*

« Nous ne sommes pas d'accord avec les attributions des logements. Nous voulons plusieurs appartements car nous sommes une grande famille. Avec mes frères, on refuse catégoriquement ce projet tant qu'on ne nous aura pas trouvé une solution adaptée à notre cas. On n'a fait aucune démarche, on attend ce qu'ils (CGI) vont nous dire ». (Hanane, 26 ans, douar El Kora, 2005).

Il s'agit d'actes de résistance que l'on peut qualifier de « passifs » et de volontaires, dans la mesure où ils peuvent être assimilés à ce qu'Olivier Féneyrol [2000] qualifie de « bouderie ». La « bouderie » consiste à se désintéresser et à boycotter, en l'occurrence, ici, le projet de relogement. Ce comportement exprime le refus et marque une certaine défiance sans toutefois risquer d'encourir la vindicte [Féneyrol, 2000] des responsables du relogement. Nous avons fréquemment observé ce type de comportement, particulièrement dans les quartiers où est prévu un projet de relogement (El Kora, Mers El Kheir). Néanmoins, la « résistance passive » peut également être décidée en réponse à des situations anodines et quotidiennes. Ainsi, lorsque nous nous rendons, le 4 juin 2007, au douar El Kora, la première tranche du projet est bien entamée. Pourtant, après avoir procédé à un rapide tour dans le douar, nous constatons que le bidonville est encore là, malgré les départs d'habitants et les quelques centaines de baraques détruites. Les amoncellements de parpaings sont très visibles. Des baraques sont encore debout alors que, autour d'elles, tout n'est plus que ruines. Malgré ce contexte assez déstabilisant, des familles résistent encore et tentent de continuer la négociation. Elles ne partiront que si elles y trouvent leur compte. Nous tombons sur des hommes, que nous supposons être des chefs de famille (âgés entre 30 et 55 ans) en train de creuser une tranchée dans une longue ruelle malgré la chaleur étouffante d'un début d'après-midi du mois de juin. Ils sont une quinzaine. Leur activité nous interpelle. Alors que le quartier est voué à disparaître et que des montagnes de parpaings s'accumulent, eux continuent à vaquer à leurs occupations comme si rien ne se passait dans le quartier ou plutôt comme s'ils avaient décidé d'ignorer les transformations en cours. Après les avoir salués, nous leur demandons, intriguée, ce qu'ils sont en train de faire. Tout en travaillant, les deux hommes les plus proches nous répondent : « Nous creusons une tranchée pour faire venir l'eau depuis une borne-fontaine, située plus haut, à une vingtaine de mètres, et amener l'eau, par un système de tuyaux, à nos baraques ». Indifférents à notre échange, les autres hommes continuaient, imperturbables, à creuser. Par provocation, nous leur disons qu'il ne sert à rien de faire un tel aménagement. Ne doivent-ils pas déménager ? D'un haussement de têtes et d'épaules, les deux hommes nous répondent : « Notre tour est encore loin » (2^{ème} tranche). Et l'un d'eux de poursuivre : « Pour aller où ? Dans ces cages à poules ? ». D'un rire, il reprend son travail, marquant ainsi la fin de la conversation. La discussion a été brève.

Nous avons pu constater des situations comparables : certains rafistolent les fenêtres d'une grande baraque à étage, d'autres peignent les murs extérieurs d'une autre baraque. « Nous devons continuer à vivre malgré le projet », nous déclare un homme en plein travail de peinture.

4. La pétition, forme de contestation

Une fois le projet de relogement d'El Kora lancé et divulgué, les habitants du douar n'ont pas

hésité à aller se renseigner directement auprès des services de relogement en y effectuant des visites répétées. Ils cherchent par ce moyen à « en savoir plus », en particulier en ce qui concerne l'avancement de leurs propres dossiers, pour mieux faire valoir leurs revendications ou apporter des arguments nouveaux en fonction de ce qui leur aura été dit.

Le propriétaire du four à pain traditionnel (à bois) n'a pas adopté ce comportement. Quand nous l'avons interrogé, car nous voulions savoir si son activité allait être transférée, il nous a répondu qu'il ne connaissait toujours pas le sort qu'il lui était réservé – alors que les destructions de baraques et les départs des habitants se multipliaient autour de lui. « On n'est pas encore venu me voir et je suis le seul (des commerçants) à n'avoir reçu aucune visite du service du relogement », nous dit-il. Il faut ici comprendre que son cas pose manifestement problème et que des négociations à son sujet devront s'ouvrir. « Mon cas », nous dit-il, « aurait dû faire partie des activités « lourdes » situées le long de l'avenue Mohamed Ben Abdellah. ».

L'histoire du four à pain est intéressante dans la mesure où son propriétaire est un ancien habitant de Hay El Kheir qui est arrivé au douar El Kora lorsque les autorités locales ont engagé l'opération de recasement⁴⁸³ des 49 m² pour résorber son douar d'origine, un bidonville qui était situé non loin du douar El Kora. Les personnes qui n'avaient pas pu bénéficier d'un lot, ont été réinstallées à El Kora. Le propriétaire du four à pain, qui exerçait à Hay El Kheir, a donc dû délocaliser son activité au douar El Kora. Nous précisons que le propriétaire du four à pain n'habite pas le douar et qu'il y exerce uniquement son activité.

Au moment où nous effectuons notre enquête (2007), la première tranche de l'opération de relogement d'El Kora était quasiment terminée. Le boulanger était conscient que son activité ne pouvait être transférée (une nouvelle fois) sur le site du relogement. C'est pourquoi, nous explique-t-il, il a anticipé la venue des opérateurs et a lancé quelques « démarches » : une pétition circule dans le douar qui demande un lot de terrain pour son activité, une aide financière afin de reconstruire un four et qui exige que ce lot soit situé dans un lieu proche du douar.

Par peur d'être de nouveau évincé du projet, comme ce fut déjà le cas lorsqu'il exerçait à Hay El Kheir, le propriétaire du four agit et compte sur les solidarités de voisinage - notamment celles exprimées par les anciens habitants de Hay El Kheir, encore tous au bidonville et qui constituent le socle de sa nombreuse et fidèle clientèle -, ainsi que sur ses clients partis du bidonville pour la cité de relogement et qui continuent à venir faire cuire leur pain au douar.

Sa démarche est de fait soutenue par plus d'une cinquantaine de bidonvillois qui ont signé la pétition. Cet appui important n'est pas anodin dans la mesure où les anciens habitants de Hay El Kheir, sont parmi les plus réticents à vouloir quitter le douar. Ils ont déjà été échaudés par les promesses qui leur avaient été faites lors de leur transfert au douar El Kora. Ils s'emparent de ce discours (sur les promesses) et s'en saisissent comme d'un argument de négociation. Le propriétaire du four à pain, comme les ex-habitants de Hay El Kheir, tirent ainsi de leur itinéraire antérieur et de leur expérience passée des arguments forts pour légitimer leur opposition au projet et leurs revendications.

483 Cf. Chapitre 1, A- 1. a).

Lancer une pétition témoigne de réelles compétences. Les commerçants, comme le propriétaire du four à pain, savent utiliser un mode d'expression que l'on pourrait penser inhabituel dans un bidonville. I

Bien que nous ayons constaté que la pétition était un mode d'expression des bidonvillois, il arrive que, bien souvent, il soit jugé insuffisant et que les griefs contre les services du relogement prennent d'autres formes, plus violentes : menaces, pressions, injures. Des altercations et des affrontements, pouvant aller jusqu'à ce que les intéressés en viennent aux mains, naissent entre les habitants d'un côté et les services du relogement de l'autre.

5. Menacer et faire pression

Les bidonvillois usent de divers moyens pour se faire entendre, comme nous le raconte le coordinateur de la cellule ADS du douar El Kora :

« (...) Il y a des lobbys, il y a des petits fonctionnaires qui sont capables de mobiliser des journalistes, même quand il s'agit d'informations mensongères. Tu as des gens qui travaillent au Palais, et qui viennent de temps en temps nous faire peur : « Moi je suis cuisinier au Palais... ». Il y a des associations, des gens qui viennent pousser la porte du bureau pour nous dire qu'ils ne sont pas contents (...) ». (Coordinateur de la cellule ADS El Kora, 28/06/2005 dans les locaux de l'ADS).

Au regard de cet extrait d'entretien, on peut constater que tous les réseaux peuvent être mobilisés pour se faire entendre, notamment en ayant recours à l'intermédiation sociale et aux médias. Le bidonvillois tente du mieux qu'il le peut de montrer qu'il est capable de mobiliser des personnes ressources, et cela peut parfois le conduire à proférer des menaces à l'encontre de ses adversaires, par exemple les opérateurs du relogement car les face-à-face sont fréquents entre les habitants et le maître d'œuvre.

Nous avons observé cette situation au douar El Kora. En effet, selon plusieurs témoignages de bidonvillois, des habitants, notamment des fils mariés et des individus lésés, ont organisé le 13 juillet 2004 une manifestation « agressive » (mini *fawda*) qui a nécessité l'intervention des autorités. A la suite de cet incident, les choses ont été prises « en mains » par les autorités locales. Les contestataires seront convoqués par les services du relogement pour venir s'expliquer sur leur cas, ce qui leur donne une chance de pouvoir s'exprimer et revendiquer directement auprès des responsables. Un processus d'écoute en présence des autorités, est engagé.

Dans ce même registre de l'utilisation de l'agressivité et de la violence, on peut inclure les agissements d'une catégorie de personnes du douar El Kora qui ont la réputation d'être « dangereuses » (*nass wah'rin*)⁴⁸⁴. Ces personnes refusent de partir « tant qu'on n'aura pas trouvé de solution pour elles ». Voilà comment Soukaïna, une jeune adolescente du douar qui

484 Ces familles qualifiées de «dangereuses » n'ont pas été interrogées par nos soins. Cependant, nous avons enregistré plusieurs témoignages convergents, aussi bien auprès des habitants qu'auprès des animateurs ADS d'El Kora.

revenait du lycée, nous en parle, sans doute de manière assez excessive:

« (...) Tu vois, cette baraque, eh bien eux, ils font partie de la première tranche. Nous on fait partie de la deuxième, notre tour va bientôt arriver. Eh bien, cette famille refuse de détruire (sa baraque) tant qu'on ne leur aura pas trouvé de solution. Ils veulent un logement pour chacun des ménages (*koul wahèd bou'hdo*). C'est une famille qui a plusieurs grands fils. Les fils sont *h'chaichia* (des drogués) et ils sont dangereux, ils n'ont peur de rien et peuvent te tuer. Ils n'ont rien à perdre, ils disent « qu'ils vivent déjà comme des rats ». Ils jouent là-dessus. Il faut qu'ils leur trouvent une solution, sinon ils peuvent tout détruire. Ils n'ont pas peur. Ils ont déjà fait des histoires avec la CGI. Mais avec nous, les voisins, ils nous respectent et ne parlent pas avec nous (...) » Soukaïna, douar El Kora, 05/2008.

Un second entretien tendrait cependant à confirmer plutôt les propos de Soukaïna. Il a été effectué auprès de Fatouma et de ses deux fils, Jalal et Brahim, anciens habitants du douar El Kora qui, en 2006, sont partis vivre dans la nouvelle cité de relogement située à quelques encablures du quartier. Selon eux, les autorités vont connaître de véritables problèmes avec des familles qu'ils qualifient également de « dangereuses ». Cette dangerosité provient, selon eux, du fait que leurs enfants sont connus pour être des « trafiquants », des « buveurs » d'alcools forts qui, dès lors qu'ils sont pris de boisson, provoquent souvent des conflits avec les représentants des autorités venus leur demander d'aller déposer leur dossier. Si l'on en croit les propos de Jalal et Brahim, « il s'agit de familles qui ne reculeront pas devant leurs droits, quitte à faire la *fawda* ». L'agressivité manifestée par ces « familles » est utilisée comme un instrument de négociation et d'intimidation qui peut se révéler efficace : tenir et s'inscrire dans une attitude de défiance oblige les acteurs du relogement à les écouter et à tenir compte des revendications au cas par cas, ce qui peut ouvrir les portes de la négociation.

Même si le programme Villes sans bidonvilles « impose » des projets préparés à l'avance, il n'empêche qu'il montre quelques timides changements quant à l'encouragement et à l'émergence d'espaces publics de paroles dans lesquels les habitants peuvent venir se plaindre, crier et négocier – mais nous n'irons pas jusqu'à qualifier ces espaces de « démocratiques », car tout ce qui a été présenté jusqu'ici montre le contraire. Néanmoins, les habitants ont désormais en face d'eux des acteurs qu'ils peuvent rencontrer et nommer, contrairement aux périodes passées, quand le bidonvillois était obligé de diriger la plupart du temps ses griefs vers les autorités locales. L'identification des acteurs par les habitants est désormais plus facile, de même que ceux-ci savent mieux quel rôle joue chacun⁴⁸⁵. Les permanences techniques hebdomadaires du maître d'œuvre, la CGI, mais aussi les locaux de l'ADS, constituent de véritables lieux de discussion et de dialogue où les habitants⁴⁸⁶, comme les responsables associatifs, peuvent venir se renseigner, se réunir, débattre, mais aussi crier et revendiquer. Ces lieux qui peuvent s'apparenter à des scènes locales, participent aux modes de régulation des conflits et/ou de

485 Du moins en ce qui concerne trois acteurs essentiels clairement identifiés par la population : les autorités locales, la CGI et le CIH.

486 Il s'agit toutefois des habitants les plus actifs, notamment ceux qui ont des intérêts à défendre ou des conflits à régler. Ceux-là sont très actifs. Cependant, la grande masse des bidonvillois continue à être passive. L'information est plutôt relayée par des canaux personnalisés (familles, amis, voisins qui sont allés se renseigner). L'ouï-dire tient encore une place prépondérante dans ces milieux.

résolution des malentendus ; en cela, ils favorisent l'enclenchement d'une dynamique de changement. Les habitants en profitent et s'engouffrent dans ces espaces ouverts à la discussion et au marchandage (de leur futur logement, de sa localisation, etc.) en essayant tant bien que mal d'influencer les décisions, même si elles leur apparaissent ficelées à l'avance.

La mise en place de dispositifs de régulation locale, qui s'accompagne de la création d'instances de gestion et de médiation, comme les comités de suivi⁴⁸⁷, où les acteurs discutent entre eux du projet, ou les commissions des litiges, à l'occasion desquelles les autorités reçoivent les habitants et écoutent doléances et requêtes dans le bureau du pacha, contribue à l'explication des différends et à ce que des négociations s'engagent. Pourtant, Françoise Navez-Bouchanine estime que les commissions de litiges au douar El Kora « ne semblent pas démontrer que, dans le contexte actuel, on puisse très facilement atteindre un niveau de clarté, de transparence, d'équité ou de communication suffisant pour mettre un terme à l'atmosphère un peu trouble qui entoure la définition des ayants-droit », [Navez-Bouchanine, 2005, p. 91]. Il n'empêche que ces attitudes démontrent que les acteurs locaux, politiques et institutionnels, jouent plus ou moins le jeu de la régulation et ne sont plus dans le tout répressif. Ils s'efforcent eux aussi de rechercher des alternatives et des solutions. Les habitants en sont conscients et en usent aux marges des projets. Ceci étant, lorsque les bidonvillois estiment être dans l'impasse, ils n'hésitent pas à organiser des manifestations virulentes pour infléchir les décisions qui les ont mis dans cette situation ou pour rappeler qu'ils existent et qu'ils doivent être entendus. Les habitants savent saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent, notamment lorsqu'une association leur « tend la main ».

6. Lorsque les bidonvillois se servent des structures associatives présentes dans les douars

Il est des cas de figure un peu singulier, tels ceux, par exemple qui correspondent à des situations où les habitants adhèrent aux associations de quartiers pour faire valoir leurs revendications. L'association de quartier leur permet, d'une part, de mieux comprendre et de suivre le déroulement de l'opération de relogement et, d'autre part, de porter leurs revendications ; les adhérents pensent en effet assez souvent qu'elles auront plus de chance d'aboutir que s'ils agissaient seuls.

L'association des commerçants du douar El Kora

C'est le cas par exemple au douar El Kora, où le maître d'ouvrage est confronté, en 2005, à une situation de blocage presque total : la population, fédérée par une association créée par des commerçants, s'oppose au projet de relogement du douar. Cette opposition se manifeste sous une forme non violente, mais ferme (fin 2004). L'association en question, est une association

⁴⁸⁷ Il se tient une fois par mois. Il regroupe le personnel de terrain (ADS), l'autorité, les entreprises en charge de la construction des logements, le maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage délégué, les notaires, topographes, le CIH. C'est un comité qui permet de constater l'état d'avancement des travaux, des dossiers, etc.

professionnelle, indépendante de celle des ferrailleurs et des artisans, que les commerçants de la *joutya* - ceux qui ont accepté de se déplacer et qui vont donc se retrouver dans la halle commerçante - ont créée pour se défendre. Sa constitution a été recommandée et encouragée en 2004, à l'occasion de la tenue dans le quartier d'ateliers d'explication organisés par l'ADS et l'Association Marocaine d'Appui et de Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE) [ADS, 2005]. C'est par le biais de cette organisation que les commerçants expriment leur refus des modalités et des conditions d'installation dans la halle commerçante, en particulier celui des conditions d'accès et de financement, car aucune aide au financement des locaux n'est prévue, la question importante du partage d'un local commercial entre plusieurs commerçants – ce qu'ils refusent - est encore sur la table des négociations, la question des emplacements des locaux également, etc. Tous ces points non réglés conduisent presque inéluctablement au blocage

L'association va donc aider les commerçants à mettre la pression sur le maître d'œuvre en favorisant l'organisation régulière des manifestations. S'établissent ainsi de véritables rapports de force sur le mode tension/négociation. Certains habitants qui n'ont aucun rapport avec les commerçants, vont profiter de cette situation pour s'engager auprès de l'association dans le but de faire valoir leurs propres droits. La plupart d'entre eux s'engagent dans la mobilisation pour des raisons personnelles. C'est le cas d'Abdelrahmane et de Driss qui habitent le douar El Kora :

« Je ne suis pas commerçant, mais comme je ne sais pas quoi faire par rapport à ma situation (plusieurs frères habitant la même baraque et réclamant tous un logement individuel), je suis allé les voir et ils m'ont dit que je pouvais adhérer à leur association. Comme ça, ils pourront nous défendre, mes frères et moi » (Abdelrahmane, ouvrier agricole, 34 ans, douar El Kora, 2005).

*

« Je suis allé les (association) voir pour leur expliquer mon cas. Ils m'ont dit « qu'ils défendaient par le biais de cette association, tous les habitants qui connaissaient des problèmes. Alors je profite de cette dynamique et de leurs négociations. Dès qu'ils organisent une rencontre, j'y participe ou alors, quand ils manifestent, dès que je peux je m'y rends aussi. Nous verrons bien ce qu'il en sera ». (Driss, 45 ans, chauffeur de taxi, douar El Kora).

Une situation du même type a pu être observée au douar Sahrawa de Témara, où l'association El Amal œuvre dans le quartier pour la défense des bidonvillois. Les avancées et les négociations entreprises bénéficient aux populations, même si, au début des années 1990⁴⁸⁸ - alors qu'*El Amal* est la seule association présente dans le paysage bidonvillois de Témara -, les habitants du douar Sahrawa ne se reconnaissent pas en elle.

L'association El Amal : une structure-cadre pour des revendications urbaines au douar Sahrawa **La constitution de l'association et l'organisation des revendications**

L'association *El Amal* est née le 24 avril 1999 au douar Sahrawa de Témara, dans « le but de lutter contre les décisions prises par les autorités locales et de défendre les droits des bidonvillois

488 Nous utilisons ici, des matériaux anciens, car recueillis en 2001 lors de la préparation de notre Diplôme d'Études Approfondies.

des trois bidonvilles⁴⁸⁹ » (président de l'association, 2001).

Cette association se présente comme un « acteur collectif », lequel peut être défini comme « un sujet engagé dans une relation sociale située » [Duperré, 2002]. L'acteur collectif fait référence à « l'identité collective », soit une notion qui est entendue comme le résultat d'un processus en construction par lequel trois cadres sont élaborés (moral, de représentation et d'interprétation) qui permettent d'analyser la réalité et de l'interpréter [Melluci, 1989 Snow, 1994, Taylor, 1998, Goffman, 1973].

Le discours de justification qu'*El Amal* mobilise repose sur le « droit » des bidonvillois à vivre décentement par « l'accession à l'urbanité ». Le président de l'association entend, par urbanité, « la conquête des droits urbains les plus élémentaires, à savoir un certain niveau de confort considéré comme inhérent à la condition d'urbain » (2001).

L'association *El Amal* se proclame issue de la société civile et sa représentante « naturelle ». Son but est d'effectuer un « lobbying pacifique sur les autorités locales afin d'obliger les pouvoirs publics à s'occuper de la question des bidonvilles et de dénoncer les comportements malveillants qui ont favorisé le maintien et la prolifération des bidonvilles de Témara » (président de l'association *El Amal*, 2001). Bien qu'elle soit un contre-pouvoir agissant face aux autorités et qu'elle se qualifie « d'acteur collectif », quand débute ses activités en 2000, l'association *El Amal* ne fait pas l'unanimité auprès de tous les habitants du quartier. Les enquêtes que nous avons menées entre 2001 à 2004 auprès des habitants montrent le petit nombre d'adhérents d'*El Amal* et le manque de confiance en elle de la grande majorité de la population. Les réticences envers elle sont nombreuses et la plupart des résidents préfèrent solliciter les *j'maâ* en fonction de leurs intérêts propres.

A la recherche d'une plus forte légitimité, *El Amal* recherche dès le début des années 2000, des partenaires importants. Elle engage des contacts avec le DAL (Droit Au Logement, créé dans les années 1990) à Paris. Elle adhère à *l'Espace Associatif* de Rabat, qui est en relation avec des ONG internationales, participe à des rencontres nationales et tente de se faire remarquer en s'invitant à des émissions télévisées (RTM) et de radio, telle que l'émission « *Au service du citoyen* » qui avait pour thème la question du travail associatif.

El Amal développe par ailleurs, à côté de son travail de réflexion et de revendication pour un logement décent des populations bidonvilloises, des activités culturelles, sportives et environnementales par le biais de programmes de sensibilisation, par exemple en organisant des campagnes de nettoyage dans les quartiers, etc. Elle investit également le champ social en pratiquant des opérations de circoncision, en lançant des programmes d'alphabétisation, en distribuant des cartables ou des repas pendant le mois de Ramadan. Très active et disposant de réelles compétences, elle sollicite des organisations et des associations nationales dans ses démarches « sociales ». La distribution de cartables est réalisée conjointement avec *l'Heure Joyeuse* de Casablanca (ONG nationale de solidarité, créée en 1959). Elle s'efforce de faire en

489 Nous rappelons qu'il s'agit des douars centraux de Témara : Silame, J'did et Sahrawa.

sorte que les autorités comprennent qu'il est nécessaire de composer avec elle parce qu'elle détient des compétences pour proposer des solutions au problème des bidonvilles.

Malgré son dynamisme et les diverses activités qu'elle a menées dans le quartier, malgré les contacts et les partenariats qu'elle a pu établir avec d'autres associations plus importantes, *El Amal* a du mal à convaincre les habitants du douar Sahrawa. Ceux-ci pensent qu'elle est là uniquement pour « faire de la politique ». Cette idée a été largement diffusée par les autorités locales de l'époque qui, par le biais du *moqqadem*, du pacha et du caïd, lui ont en permanence fait une mauvaise publicité. Le chef du cabinet du gouverneur nous a ainsi déclaré en 2001: « *El Amal* n'est qu'un lieu de rassemblement politique et qu'ils [les membres du bureau exécutif de l'association] sont affiliés au parti de l'Istiqlal (parti de droite conservateur). Ils ne pourront rien faire pour la ville, c'est la préfecture qui se charge de reloger les bidonvillois. Que peuvent-ils donc faire ? Rien ! ». De fait, les membres de l'association ne cachent pas qu'ils font « de la politique ». Ils ont cependant, disent-ils, « toujours tenu à ce que le bureau de l'association soit fermé plusieurs semaines avant les périodes électorales afin d'éviter toute confusion et de mêler préoccupations électorales et travail associatif ». En 2003, un des membres d'*El Amal* a été élu au conseil municipal de Témara sur une liste PJD (Parti de la Justice et du Développement).

Le scepticisme affiché par les populations provient principalement du fait que les membres du bureau exécutif de l'association n'habitent pas le quartier. A vrai dire, ces derniers l'ont jadis habité, y ont grandi, mais ils l'ont quitté au moment où leurs parents ont acheté un logement dans la ville de Témara au milieu des années 1980, lors de précédentes opérations de recasement menées par les pouvoirs publics. Ainsi, les parents du président de l'association ont bien quitté le bidonville, mais ils y ont gardé leur baraque qui sert aujourd'hui de local à l'association. Ce local, spacieux (environ 250 m² avec une cour et un jardinet), permet aux habitants des différents douars de venir assister aux diverses manifestations que l'association organise. Plusieurs pièces équipées du matériel adéquat (bureaux, chaises, tableaux, étagères, livres, etc.) servent de classes dans lesquelles des cours d'arabe, de soutien et d'alphabétisation sont régulièrement organisés. C'est dans ce même local que les débats ont lieu pour savoir quelles actions il convient d'engager et sous quelle(s) forme(s) les entreprendre. Des permanences s'y tiennent aussi régulièrement auprès desquelles les habitants peuvent venir se renseigner.

Des membres associatifs engagés dans plusieurs causes

L'association *El Amal* est dirigée par des personnes dont le degré d'éducation est élevé et qui ont un parcours déjà relativement ancien dans le milieu associatif. Leurs expériences professionnelles leur ont permis de se constituer un réseau efficace et ils disposent de « carnets d'adresses » bien fournis de personnalités politiques, des responsables d'ONG nationales et internationales spécialisées dans la défense des Droits de l'Homme, etc. Pour nous en tenir à quelques exemples, le président (M. F.) de l'association est professeur d'histoire-géographie dans le secondaire, son adjoint (M. Z.) travaille pour le compte de la municipalité comme surveillant du conservatoire municipal de musique et cumule quelques postes : secrétaire à la

Ligue Marocaine pour la Défense des Droits de l'Homme (LMDH)⁴⁹⁰, secrétaire des œuvres sociales des fonctionnaires de la municipalité de Témara et membre de la Jeunesse de l'Istiqlal et des Scouts. Le secrétaire général est professeur de mathématiques, le trésorier est fonctionnaire au Ministère des Finances, son adjoint travaille à la Direction des Statistiques. En revanche, les simples conseillers sont des résidents du bidonville qui cumulent des emplois temporaires dans le secteur de l'informel.

Entre 1999 et 2002, l'association fit plusieurs offres de services aux acteurs politiques locaux. Les propositions qu'elle formule, nous dit-elle, furent établies à partir des souhaits des populations qu'elle a sondées grâce à un cahier de doléances établi par son conseil de coordination. Ainsi, grâce à ses savoirs basés sur la connaissance du quartier, elle transforme les doléances en revendications et propositions urbanistiques. Elle veut entre autres se crédibiliser auprès des acteurs locaux mais également auprès des populations bidonvilloises, et montrer que ses compétences la rendent incontournable. Elle se positionne en quelque sorte comme une organisation disposant d'une compétence de contre-expertise.

Toutefois, lors des nombreuses rencontres qui eurent lieu entre la municipalité de Témara et *El Amal*, la première précise bien « qu'il n'y a plus de terrains disponibles et qu'elle relogera probablement les bidonvillois dans des immeubles ». La réponse de l'association est catégorique : les habitants refusent cette éventualité et invoquent la raison de l'équité entre les premiers recasés de Témara, ceux des années 1980, qui étaient partis s'installer sur des lots de terrain et ceux qui sont encore dans le bidonville. De plus, selon *El Amal*, « les bidonvillois veulent rester dans le périmètre urbain de Témara ».

Ces échanges entre l'association et les autorités locales montrent le changement notable qui s'est opéré : les autorités locales ont compris tout l'enjeu qu'il y avait à entamer des discussions avec les associations de quartier sous peine de voir des troubles sociaux éclater. Le discours royal de 2001⁴⁹¹ (puis celui de 2003) a non seulement permis, mais a accéléré la constitution et l'essor du mouvement associatif et a fait en sorte de rendre plus aisée la reconnaissance de ces « structures » par les autorités locales. Cela ne va cependant pas jusqu'à admettre qu'elles puissent s'immiscer dans les affaires urbaines au niveau local. Le 3^{ème} vice-président de la municipalité nous déclare ainsi : « Les associations ont uniquement un rôle *istichari* (consultatif), notamment lors d'attribution de lots ou d'appartements, mais elles n'ont pas à donner leur avis. Elles peuvent dire si les personnes habitent bien le quartier, etc. (...). En aucun

490 La Ligue Marocaine des Droits de l'Homme, comme l'Association Marocaine des Droits de l'Homme font partie des neuf Organisations de Défense des Droits de l'Homme (OMDH, Amnesty Maroc, CMDH, OMP, FMVJ, OAJA et Adala). La LMDH serait, d'après le journal *Tel Quel* (édition du 12 juillet 2009), proche du parti de l'Istiqlal (ce qui expliquerait en partie l'adhésion de M.Z. à cette organisation). Marguerite Rollinde, précise à ce sujet que c'est en 2002 que « dans un climat de lutte entre le Roi et l'opposition, dans la continuité de la rivalité qui oppose depuis l'indépendance le mouvement national au monarque, que le parti de l'Istiqlal va décider de créer une Ligue de Défense des Droits de l'Homme, la première dans un pays du Maghreb et même dans le monde arabe » [2002, p. 201].

491 Le discours royal de 2001 (cf. Chapitre 2) a été très médiatisé et très suivi par les habitants comme par les membres des associations. Il encourage et incite la participation des associations dans tous les domaines, notamment celui de la gestion urbaine.

cas, elles ne peuvent diriger ou décider ». Cette remarque signifie bien que, pour cet élu, les associations de quartier ne peuvent en aucun cas être considérées comme « partenaires » ou même des « acteurs » à part entière dans les projets destinés aux habitants des quartiers défavorisés.

Dès 2003, *El Amal* organise régulièrement des *sit-in*, au cours desquels banderoles et slogans, réalisés avec soin, sont largement déployés. Les adultes comme les enfants y participent. Après maintes rencontres et tractations avec la municipalité, l'association de quartier comprend que l'État ne peut disposer de suffisamment de terrains pour opérer le recasement comme elle le souhaite ; elle exige alors que les bidonvillois ne soient pas relogés à la périphérie de la ville et que le prix des logements soit abordable. *El Amal* abandonne donc la revendication d'un lot de terrain et se rallie au principe de relogement en appartement. Cependant, le point qui continue à faire lourdement polémique concerne toutes les personnes qui ont avancé une certaine somme d'argent au milieu des années 1980 et qui devaient être recasées⁴⁹² ; leur nombre est estimé entre 800 et 900 familles par *El Amal*. Ils refusent totalement tout relogement en appartement et exigent des lots de terrains (recasement) au même titre que les bidonvillois précédemment partis.

Un fort engouement des populations pour El Amal, provoqué par l'annonce du projet Anassr ⁴⁹³

El Amal a su, par ses engagements vis-à-vis de la population, s'intégrer et se faire accepter dans le quartier. Elle se positionne au fil des ans comme un « contre-pouvoir ». Ce rôle lui est particulièrement reconnu lorsque les décisions et les rumeurs concernant le relogement deviennent plus concrètes pour les habitants, par exemple lors du lancement de la campagne de « promotion » du projet. Ces « événements générateurs » - à savoir un « événement ayant provoqué l'adhésion » [Péchu 2001, p. 75] - font prendre conscience aux habitants, à l'image de se qui s'est passé à El Kora, que leur tour était bien arrivé. Nous avons ainsi vu se bousculer à l'entrée du local de l'association, en 2004, des habitants désireux de prendre une adhésion, et le flux a singulièrement augmenté lorsque le relogement a été confirmé pour les douars J'did, Sahrawa et Silamine. C'est surtout à cette période-là que sa popularité a connu un réel bond en avant. D'étroites collaborations vont se nouer avec ces nouveaux adhérents et donner à l'association de nouvelles ressources et une légitimité plus grande.

Les habitants se rendent très vite compte qu'*El Amal* constitue une véritable organisation de soutien et de défense de leurs intérêts face aux autorités locales et à ses propositions de relogement sur un site extérieur à Témara. Ceci étant, même si l'association nous dira défendre « tous les habitants », nous avons pu constater en y regardant de plus près, que c'étaient surtout les familles ayant payé une avance dans les années 1980 qui avaient adhéré le plus massivement à l'association afin qu'elle les défende. Celle-ci s'est établie en défenseur des bidonvillois et mène

492 Cf. Chapitre 3, C-1.c)

493 Cf. Chapitre 3, B-2. a).

en leur nom des négociations. Sa légitimité s'affirme par le nombre croissant de ses adhérents. Les bidonvillois, quant à eux, profitent de cette structure aux réseaux efficaces pour avancer dans leurs revendications et dans les négociations. Nous pouvons ainsi considérer que l'association favorise la diffusion d'une « culture civique ».

L'entrée dans la négociation ou dans la concertation est toujours une épreuve pour les individus ou les acteurs collectifs qui y participent. La négociation peut être différenciée en fonction des soutiens dont les individus ou les acteurs collectifs disposent.

7. La négociation, un savoir-faire différencié au bidonville

Depuis la mise en œuvre des programmes de recasement et de relogement, des plaintes sont exprimées quotidiennement par les individus ou les associations de quartier, lorsqu'elles existent. La négociation des appartements ou des lots s'effectue généralement au cas par cas, chaque chef de ménage directement avec les services du relogement, puisque chaque cas est reconnu comme particulier. Chacun fait alors intervenir son savoir-faire, ses arguments, ses soutiens ; chaque famille déploie une stratégie en rapport avec ses caractéristiques et sa situation, comme le montrent clairement les situations de cohabitation⁴⁹⁴. Les habitants sont donc inégaux face aux négociations. Leurs capacités dépendent en effet du capital économique et social (relationnel, intermédiation, etc.) que chacun possède. Les populations solvables et qui ont les moyens d'acheter un appartement au comptant ou à crédit négocient plus facilement, tandis que les moins solvables, qui sont les plus fragiles socialement et les locataires subissent plus durement le projet, alors pourtant qu'elles ont elles aussi des aspirations bien réelles. Ceux-là se laissent « noyer » par les décisions, d'autant que celles-ci seront prises souvent à leur insu à cause du peu de moyens cognitifs, relationnels, sociaux dont ils peuvent disposer pour faire entendre publiquement leurs voix. Même si de nombreux témoignages d'habitants peu solvables nous ont montré qu'ils tentent tout de même d'engager des négociations, - « sans pour autant vraiment insister », nous ont-ils déclaré -, leur défaillance en termes de capitaux sociaux et culturels, de ressources et de soutien [Castells, 1995] les situe dans une position inférieure et influe négativement sur leurs capacités d'action. Ils sont en effet atomisés, incapables de s'organiser pour faire valoir leurs revendications, autrement que par des mouvements spontanés, des émeutes, de la violence. C'est, *in fine*, cette catégorie-là qui est prête à accepter des concessions et à faire des efforts, comme partager un appartement à plusieurs par exemple. Pour ne pas rester « coincés »⁴⁹⁵ (*'aslin*) dans le quartier, les membres d'une même famille de cette catégorie sont prêts à mettre leurs différends de côté pour pouvoir être relogés (*st'adfou*). Ils sont conscients que « c'est une chance qui [leur] est offerte pour quitter le quartier » (Dalal et ses parents, douar El Kora, juin 2007). De plus, l'idée qui ressort des différents témoignages est que les plus mal dotés en capitaux socio-culturels et en ressources ne veulent pas être encore plus stigmatisés et ne « veulent donc pas être les seuls à rester » (*ibidem*). Les habitants cherchent donc des

494 Cf. Chapitre 3, C-1. b).

495 Terme qui a été relevé à plusieurs reprises dans les discours de bidonvillois.

soutiens. C'est le cas de Safia, habitante du douar El Kora qui souhaite que le *moqqadem* « parle d'elle » et « l'aide », parce qu'il connaît sa situation familiale.

Tenter d'obtenir le soutien d'un agent de l'autorité locale

Le *moqqadem*, agent local de l'autorité, tient une place importante dans la vie quotidienne des habitants des quartiers de bidonville. Il représente l'État à l'échelle du quartier et entretient des relations étroites avec les habitants. Il renseigne, reçoit ou rend visite aux populations lorsqu'elles le souhaitent et même lorsqu'elles ne le souhaitent pas. Il a une fonction de surveillance, de police, etc. Il est au courant de chaque installation au douar et de chaque transformation effectuée dans les baraques.

C'est vers lui que les habitants du quartier se dirigent lorsqu'un problème survient ; c'est également lui qui délivre les certificats de résidence aux habitants et connaît leur situation personnelle. « Le *moqqadem* a tout entre ses mains », nous dit en 2004 une jeune femme du douar J'did, sous-entendu qu'en attestant la résidence, il permet aux habitants d'accéder ou non aux programmes d'habitat social. C'est encore lui qui délivre les attestations pour toute démarche administrative. Par sa connaissance du quartier et des familles, il est apte à connaître leur situation réelle. Il est un agent indispensable aussi bien pour les acteurs du projet de relogement ou de recasement (acteurs administratifs, responsable des recensements, opérateurs, gestionnaire des réseaux, etc.) que pour les habitants eux-mêmes (attestations de la situation sociale, familiale et économique).

A l'occasion de la mise en place des programmes qui touchent les bidonvillois, le *moqqadem* réconforte les habitants et les rassure. En effet, selon les bidonvillois eux-mêmes, face aux incessantes interrogations de ceux qui n'ont pas la possibilité de partir ou qui connaissent des difficultés (personnes insolubles, ménages multiples, etc.), le *moqqadem* adopte un discours apaisant et sécurisant par la réplique classique : « Le *Makhzen* ne vous laissera pas à la rue ». Cette formule est entièrement reprise par la majorité de la population bidonvilloise lorsque nous les interrogeons sur leur avenir. Cette façon d'agir permet aussi d'éviter tout débordement et, en particulier, de désamorcer voire d'anticiper toute tentative de *fawda*. Ainsi, le *moqqadem* se rend très disponible auprès des populations qui entretiennent de bonnes relations avec lui et qui en ont ainsi une image de plus en plus positive. Selon Françoise Navez-Bouchanine, cela vient du fait que les agents locaux d'autorité ont des comportements « justes et équitables, des comportements compatibles avec leurs fonctions et avec les nouvelles aspirations baptisées de « démocratiques », des comportements « humains », dépourvus de *hogra* (mépris) et considérant la pauvreté non comme une maladie morale mais comme un préjudice social » [2005, p. 107]. Le témoignage ci-dessous corrobore cette analyse :

« (...) Le *moqqadem* est bien avec nous, quand on a besoin d'un papier administratif ou quelque chose, il nous [le *moqqadem*] donne. Pour ce qui est du logement, il nous dit de patienter et que le *Makhzen* ne va pas nous jeter (...) » (Safia, habitante du douar El Kora, rue n°8, le 01/07/05).

Du fait de cette proximité, Safia, une femme du douar El Kora, aux revenus très limités, l'a imploré de l'aider. Parce qu'il est un représentant de l'autorité, Safia croit pouvoir s'appuyer sur lui, qui, parce qu'il a des compétences et des relations, notamment avec les services du relogement. Elle pense qu'il pourrait l'aider à faire valoir ses droits et à justifier que sa condition sociale la rend légitime pour obtenir un logement. Pour Safia, le nouveau programme de relogement s'apparente aux autres précédemment menés par les autorités locales. Pour s'en sortir, nous dit-elle, « il faut connaître les bonnes personnes qui peuvent te défendre et parler pour toi » (2005). La Banque Mondiale, dans un rapport de 2006, note que « du point de vue des communautés bidonvilloises, les aspects novateurs du programme Villes sans Bidonvilles sont essentiellement perçus comme un engagement fort des hautes autorités du pays de tenir leurs promesses de soutien. Mais, dans la pratique, c'est la continuité des approches antérieures qui prévaut, du fait que les communautés sont confrontées aux mêmes modalités opérationnelles et aux mêmes acteurs locaux quand il s'agit de leurs propres perspectives de résorption » [Banque Mondiale, 2006, p. 45].

Nous apprenons par Safia que le *moqqadem* ne l'a pas directement aidée, mais qu'il n'a pas hésité à lui indiquer vers qui se tourner et où « aller frapper » pour se faire entendre. L'attitude du *moqqadem* et les limites de son action peuvent cependant être jugées moins favorablement que ne le fait Safia. Ainsi, une dizaine d'habitants interrogés pensent « qu'il pourrait être un soutien indispensable », spécialement auprès des ménages aux « faibles » ressources. En effet, selon eux, le *moqqadem* n'agit pas lorsqu'il est sollicité et il les laisse agir seuls. Safia confirme d'ailleurs que c'est bien « ce qui se dit » dans le quartier : chacun doit se débrouiller et ne compter que sur soi-même. En effet, le *moqqadem* rappelle aux habitants que leur situation ne s'améliorera pas s'ils demeurent passifs et attendent qu'une solution leur soit trouvée. « Il nous fait des recommandations et nous ordonne de ne pas rester muets », nous confie un habitant d'El Kora. Yamna, une autre femme du douar le confirme :

« (...) C'est le *moqqadem* qui vient frapper à nos portes et qui nous dit : « Levez-vous, défendez-vous ». Il nous montre les endroits où aller : au ministère de l'Habitat, allez à tel ou tel endroit. Le *moqqadem* ne nous dit pas de faire la *fawda*, mais il nous dit : « Levez-vous, revendiquez vos droits, plaignez-vous. Ne restez pas calmes, parlez de vos droits pour ne pas être jetés à la rue ! ». Et les gens font ces manifestations, pour que d'autres voient dans quelles conditions nous vivons. Il va te dire : « Débrouille-toi et demande tes droits ! ». Et moi, où vais-je aller demander mes droits ? Dans la rue ? ». (Yamna, douar El Kora, rue n°8, le 01/07/05).

Ces observations peuvent être sinon généralisées – car les contextes peuvent être différents - du moins considérées comme indicatives de tendances à l'œuvre à l'échelle des bidonvilles, dans d'autres lieux que ceux étudiés ici. L'exposition des faits met en évidence l'importance du *moqqadem*⁴⁹⁶ dans la prise de conscience des habitants. Au regard de ce que déclare Yamna, on

496 Notons ici que nous ne postulons pas que les *moqqadmin* agissent de la sorte dans tous les quartiers. Il nous a semblé néanmoins nécessaire de souligner que plusieurs de ces agents faisaient preuve d'intégrité et manifestaient une certaine compréhension envers les bidonvillois. C'est en tout cas ce que nous avons constaté au douar El Kora et

peut parler d'une situation paradoxale. Les actions du *moqqadem* s'inscrivent dans un double registre d'action, presque un « double jeu » : d'un côté, il doit soutenir les autorités et appliquer les directives qu'on lui a données, et, d'un autre côté, il encourage les habitants à aller se plaindre, à ne pas se laisser faire et à ne pas rester passifs. Il joue donc à la fois un rôle de régulateur, de médiateur, mais aussi de « provocateur » en incitant les bidonvillois à réagir. La référence au « droit de... » est également mobilisée par le *moqqadem*. Il est souvent, selon les interviewés, à l'origine de manifestations collectives, voire individuelles et/ou familiales. Cependant, les différents témoignages que nous avons recueillis indiquent que, à ses yeux, les mobilisations doivent se faire de manière mesurée : manifester son désaccord et réagir certes, mais sans pour autant ameuter et créer la *fawda*.

Yamana prouve aussi que le *moqqadem* ne souhaite pas s'investir et « se mouiller » dans les affaires personnelles. Pour notre part, un entretien que nous avons eu avec le responsable de la cellule ADS d'El Kora (2006), nous a confirmé que les *moqqadmin* sont conscients qu'une véritable page se tourne dans l'histoire des politiques urbaines du logement social au Maroc et que les relogements ne peuvent se faire sans l'adhésion des bidonvillois.

Le second exemple que nous allons développer concerne le rôle d'un ancien élu local (M.B.) au « bras long », qui a encouragé et soutenu la mobilisation d'une partie des habitants du douar J'did de Skhirat contre le projet mené par les autorités locales et par le holding El Omrane.

Tenter d'obtenir le soutien d'un notable

Dans le cadre du projet de recasement des habitants du douar J'did, les autorités locales se sont trouvées confrontées à un problème majeur, celui de la disponibilité du foncier⁴⁹⁷. Face à la pénurie des réserves foncières de l'État et aux prix élevés du foncier sur le marché, la municipalité, en charge de l'acquisition des terrains pour le projet de recasement, n'est pas parvenue à se procurer les terrains indispensables pour boucler l'opération – étant entendu que le terrain domanial sur lequel les bidonvillois sont installés est insuffisant - afin de recaser les populations du douar. C'est ainsi que la municipalité, alors que le projet était en cours d'élaboration (fin 2005-début 2006), a décidé non plus de recaser *in situ* les habitants, mais de les reloger en immeubles pour pallier le manque de terrains (2^{ème} vice-président de la commune de Skhirat, 2006). Certains élus de Skhirat se sont accordés sur cette solution et l'ont proposée au gouverneur qui, dans un premier temps, l'a acceptée. Cette décision a par la suite été soumise aux habitants. Selon A.B., 2^{ème} vice-président de la commune, « [la municipalité avait] réussi à convaincre les habitants par le biais des associations de quartier et des *j'maâ* présentes dans le quartier ». Cependant, lorsque nous avons interrogé quelques habitants ainsi que les associations de quartiers à ce sujet, la plupart d'entre eux nous ont déclaré être plutôt favorables à un recasement.

à Témara.

497 Cf. Chapitre 3, B-2. b).

Suite aux propositions de la municipalité de reloger les habitants du douar J'did dans des appartements, des contestations émergent uniquement dans le sous-douar de M'hijjar. Selon diverses sources, il s'agirait d'habitants soutenus par M.B., l'ancien président de la commune. Les contestataires refusent l'idée d'habiter dans des appartements et le font savoir à la municipalité en se rendant régulièrement devant son siège et en manifestant. L'élu que nous avons interrogé en 2006 est persuadé qu'il s'agit « de personnes attachées à l'ancien président M.B. ». Les membres des associations rencontrés à cette même période le pensent aussi. Ce serait donc à l'instigation de l'ex-maire que les habitants refusèrent la proposition de relogement. C'est lui qui les aurait incités à se mobiliser et à refuser les propositions faites par la nouvelle municipalité ; il leur promettait, en contrepartie de leur activisme, de les aider à obtenir un lot de terrain. Les habitants mécontents vont se servir de cet appui politique puissant pour imposer une négociation avec la municipalité et l'opérateur en charge du projet (Al Omrane).

Nous apprendrons par la suite que M.B. est venu en personne chercher les contestataires pour les faire conduire à la Préfecture. Tout était prévu : un bus est arrivé au douar et a transporté toutes les personnes qui n'étaient pas d'accord avec la proposition municipale. Il les conduit à la Préfecture où M.B. a organisé une entrevue avec le gouverneur qu'il connaît du temps où il était maire et parce qu'il est parlementaire. Le 2^{ème} vice-président nous confie : « Comme M.B. est parlementaire, il peut faire n'importe quoi, il peut faire pression (...), il peut aller au ministère de l'Intérieur et leur dire que le gouverneur fait n'importe quoi, qu'il ne travaille pas (...). M.B. n'a rien à perdre et est connu ». Si l'on en croit les membres de la municipalité, une partie de la population du douar J'did serait « manipulée » par le maire sortant de la commune de Skhirat. Or, selon deux personnes que nous avons interviewées et qui ont fait partie de ceux qui ont emprunté le bus, ce serait les habitants eux-mêmes qui auraient contacté M.B. pour lui demander son soutien après lui avoir exposé le problème. « Chacun trouve son compte à agir ainsi » (2006), nous dit l'une des personnes interviewées.

L'ex-maire, en aidant une partie des bidonvillois à se mobiliser et à refuser les propositions de l'actuelle municipalité, « redore » son blason en prévision des élections législatives de 2007. Ce que M.B. souhaite avant tout, continue l'interviewé, « c'est mettre les bâtons dans les roues de la municipalité en place ». Nous apprendrons, en discutant avec le 2^{ème} vice-président de Skhirat, que M.B. aurait souhaité qu'un terrain qui lui appartient et qui jouxte celui sur lequel le bidonville est installé, soit retenu pour être adjoint à l'opération de recasement du douar J'did. Or, compte tenu des rapports tendus et conflictuels entre M.B. et la municipalité, celle-ci a refusé d'acquiescer ce terrain, car si une telle décision avait été prise, elle aurait obligé la municipalité à entamer une négociation avec M.B.

A l'issue de ce bras de fer qui a duré plusieurs mois, entre d'un côté la municipalité et, de l'autre, une partie des habitants du douar M'Hijjar, M. B., ainsi que des associations de quartier, la municipalité s'est trouvée contrainte de proposer une autre solution : un recasement des populations *in situ* et sur un terrain qu'elle propose d'acquiescer à Aïn El Hayat 2, dans le centre de Skhirat. C'est finalement cette option qui sera retenue.

Cet exemple montre les « arrangements locaux » et la forte emprise de l'ancien président de la commune sur les populations bidonvilloises. M.B. prouve que, grâce à ses soutiens politiques et partisans, il est en mesure de faire basculer un projet en mobilisant la population qu'il a « clientélisée » « contre » ce projet. De leur côté, les habitants montrent qu'ils savent s'organiser et utiliser un appui de poids lorsqu'ils ont des intérêts à défendre. En plus de se servir d'intermédiaires politiques ou associatifs, ils savent exploiter également des situations singulières et monter en régime.

C- REVENDICATIONS BIDONVILLOISES ET CHAMP POLITIQUE

Les habitants des bidonvilles usent de diverses tactiques pour alerter l'opinion publique et imposer aux autorités des négociations. La tactique découle de la stratégie. Cependant, la tactique se distingue de la stratégie par son caractère plus ponctuel ; elle concerne en effet les comportements et les moyens spécifiques qui doivent être adoptés à des moments précis [Lofland, 1996]. Plusieurs tactiques sont mises en place par les habitants : ruser et mettre en scène une situation déjà établie ; utiliser le registre de l'État-Providence pour légitimer une posture ou encore faire appel au registre de l'idéologie universaliste, celle des Droits Humains, pour justifier et négocier un accès au logement et à la ville.

1. « Feintes » ou « ruses » développées par les habitants : l'art de la mise en scène des actions

Le rôle que joue l'espace dans la contestation est essentiel puisqu'il est constamment utilisé par les habitants comme une « scène de théâtre », à travers laquelle une succession de pièces (manifestations, mobilisations, sit-in, etc.) se jouent. C'est ce que nous appelons les « dispositifs scéniques ». La ville, comme l'espace ou le lieu (quartier), sont des enjeux et le citoyen ordinaire en a bien conscience. Michel Lussault précise à ce propos que l'espace physique constitue le « support de l'action (ou de l'agir) » et qu'il représente un instrument essentiel de la construction de la légitimité des acteurs (*instrument de la praxis*) [2000]. Il rend visible les actions.

Les « feintes » ou « ruses » que nous allons exposer ont été majoritairement observées à El Kora, tout particulièrement chez les commerçants fixes, les commerçants ambulants et les couturiers de l'ancienne *joutya* détruite. Les commerçants ont la capacité de bien saisir le moment où il faut déployer telle ou telle tactique et ils sont ingénieux, rusés et débrouillards. Michel de Certeau identifie ce qu'il appelle les « ruses des arts de faire » [de Certeau, 1980], qui sont des tactiques de résistance. Les commerçants, par leurs pratiques inventives, prouvent qu'ils ne sont ni obéissants ni passifs

Depuis la destruction de leurs locaux commerciaux, les couturiers et les commerçants ont investi l'espace de la *joutya* et se sont installés au milieu des décombres. Le lieu de la *joutya* est

devenu une « contrainte-ressource » [de Certeau, 1990] et s'est improvisé lieu de parole, le lieu « d'où l'on parle » au sens de Michel de Certeau. Comme l'écrit Michel Lussault, « les arts de faire naissent (...) au carrefour de l'intention d'un individu et de la dynamique du jeu combiné des différentes dimensions sociétales » [Lussault, 2000, p. 19].

Les commerçants sont à la fois dans une procédure d'énonciation (par leur discours ou par la présence de banderoles), de dénonciation, de protestation, et dans une procédure d'interpellation. D'un côté, ils se donnent en spectacle et vendent leurs produits à même le sol ; quant aux couturiers équipés de leurs machines à coudre, ils cousent à l'air libre sous des parasols au bord de la route, subissant les regards interrogatifs et éberlués des passants et des habitants des quartiers environnants. Cette tactique leur permet d'arriver à leurs fins par des solutions détournées, c'est-à-dire en usant de subterfuges et de confrontations indirectes. Leur démarche consiste à penser que pour ne pas disparaître mieux vaut se montrer, se mettre « en scène » afin d'interpeller plus efficacement les responsables de leur situation. Les quelques couturiers rencontrés⁴⁹⁸ nous confirment qu'ils veulent « rester visibles » dans le paysage urbain ; toutefois, ils « ne veulent pas protester verbalement », car ils souhaitent conserver « une attitude calme, mais qui interpelle en même temps ».

Ainsi, à travers cette mise en scène, les manifestants silencieux cherchent à susciter des émotions, notamment un sentiment de honte de la part des autorités locales et de compassion chez les passants. Ils cherchent en quelque sorte à sensibiliser les passants et leur voisinage à leur cause.

Les travaux portant sur les mobilisations collectives considèrent généralement l'émotion comme un débordement qui se situe aux sources mêmes de la mobilisation collective, ou comme un *pathos* relevant de la société du spectacle. Mais grâce aux travaux de George E. Marcus [2008] et de Christophe Traïni [2009], qui se sont inspirés de l'ouvrage de Jasper et Goldwin [2004], les émotions retrouvent toute leur place au sein des recherches en langue française sur le sujet des mobilisations collectives. Ces derniers chercheurs ont tenté en effet de réinterroger le modèle défendu par Mancur Olson [1978], selon lequel l'engagement résulte d'un calcul rationnel en termes de rétributions et de biens privatifs. Pour Christophe Traïni, le concept de « sensibilisation » concerne « l'ensemble des supports matériels, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue » [2009, p. 13].

Les commerçants de la *joutya* d'El Kora cherchent à susciter des émotions dans le public (passants, habitants environnants), mais également auprès des services du relogement c'est en tous cas ce que nous ont déclaré plusieurs couturiers :

« Nous voulons interpeller les gens et leur montrer comment on nous traite maintenant. Aucune solution n'est vraiment trouvée pour nous. La CGI propose que l'on intègre la halle commerçante dans la cité de relogement. Ils veulent que deux couturiers se partagent le même *hanout* (boutique), et pas

498 Trois couturiers ont été rencontrés et interrogés en 2006 et en 2007 (dont l'un, Omar, a intégré en 2007 un local dans la halle commerçante).

les plus grands ! Nous ne sommes pas d'accord. Mes clients viennent me voir dans la rue ! N'est-ce pas une honte ? D'ailleurs, ils me disent qu'ils sont indignés face à de telles attitudes ! Ils veulent nous aider. Ils me disent : « Mon pauvre, comment vas-tu faire ? Qu'est-ce que l'on peut faire pour t'aider ? ». Et ils voient bien que nous, sous nos parasols, on grille, on leur fait pitié. Mais les autres (CGI) n'ont aucune pitié pour nous ! ». (Couturier de l'ancienne *joutya*, douar El Kora, 2006).

*

« On est là, et on attend. Que veux-tu que l'on fasse d'autre ? Tout est dit lorsqu'on voit notre situation (*halat'na*). Nous n'avons plus de toits. Nous avons des parasols et nos machines pour continuer à travailler dans la rue au milieu des parpaings. Quel triste paysage n'est-ce pas ? Je suis révolté et le montre comme cela (en travaillant au bord de la route) ! Les gens se feront leur propre opinion. Nous n'avons pas besoin de crier. Notre état, nos banderoles et l'image que l'on renvoie se suffit d'elle-même. Les autorités devraient avoir honte de nous laisser ainsi ! C'est ce que disent les passants, les habitants du coin, les clients lorsqu'on leur raconte ce qui s'est passé ! Ils nous soutiennent dans nos démarches et nous souhaitent bon courage. Mais il faut que *Sidna* (Notre Majesté) nous voit comme ça ! ». (Couturier de l'ancienne *joutya*, douar El Kora, 2006).

Les commerçants et les couturiers mettent en scène leur situation qui les positionne comme des « victimes » délaissées par le *Makhzen*. Les remarques que nous avons recueillies à leur sujet auprès des habitants des quartiers avoisinants, des passants, témoignent effectivement de la compassion que ceux-ci leur manifestent. Les commerçants, comme les couturiers ont gagné la sympathie des habitants, qui jugent l'attitude de l'État intolérable et irresponsable, dès lors qu'il s'avère « incapable de prendre en charge et de mener à bien une opération de relogement » (clients de la *joutya*, 2006)

Cette forme silencieuse de manifestation constitue également pour ceux qui ont pris l'initiative un moyen d'interpeller le politique. Les couturiers espèrent à travers cette action que si le Roi était amené à venir sur les lieux, il les verrait et s'occuperait d'eux. Mais les autorités, conscientes des émotions que les commerçants suscitent auprès de leurs voisins, passants et de l'opinion publique, les « chassent » régulièrement des lieux qu'ils occupent, ce qui ne les empêche d'ailleurs pas de revenir.

Omar, un couturier qui squatte sous un parasol, nous déclare :

« (...) Je resterai sous ce soleil de plomb tant qu'une solution ne sera pas trouvée. Je me mets bien en évidence sur le bord de la route. Le Roi peut passer d'un moment à un autre. Si *Sidna* nous voyait comme cela, ici, sous cette chaleur, je pense qu'il réagirait. *Sidna* (Notre Majesté) ne voulait pas, les choses se passent comme ça. C'est honteux ! Il ne nous laisserait pas *n'tchemsou* (prendre le soleil, sous-entendu « galérer ») comme ça. Il peut venir à n'importe quel moment voir comment les administrations travaillent. Il n'est pas comme son père qui détestait les pauvres. Lui, il veut nous sortir de la misère mais pas comme ça ! (...) Les gens des quartiers viennent nous soutenir, on discute un peu, ils sont atterrés par ce qui nous arrive. Nos clients aussi ne comprennent pas cette attitude (...) » Omar, couturier, douar El Kora, décembre 2005.

Nous avons souvent observé cette technique qui consiste à utiliser les « venues » politiques, notamment royales. Cette capacité à exploiter les opportunités politiques ou événementielles constitue un savoir-faire des bidonvillois. Ceux-ci ajustent leurs actions, résistent et attendent qu'une opportunité se présente. Ils « testent » leurs marges de manœuvre. L'une des stratégies

qu'ils maîtrisent le mieux consiste à venir poser leurs affaires à même le sol et à attendre le passage du Roi (lorsqu'ils savent qu'il sera de passage) afin d'attirer son attention dans l'espoir de l'interpeller, de le rencontrer éventuellement et de pouvoir solliciter son aide. « Ils doivent », nous disent les habitants en parlant d'eux-même, « prendre leurs droits » (*nakhdou ha'kna*). Le registre de l'État-providence relevé dans le discours des habitants est ainsi souvent mobilisé par les populations pour faire valoir ce qu'ils estiment être leurs droits.

2. Se mobiliser pour profiter de la venue du Souverain « sauveur »

La question de la persistance au Maroc de l'État-providence a été largement traitée dans de nombreux travaux, notamment ceux de Françoise Navez-Bouchanine [2001, 2004 ; 2005] et de Lamia Zaki [2005]. F. Navez-Bouchanine distingue deux types d'attentes des bidonvillois : celles qui sont qualifiées de *générales* et qui sont « l'expression des représentations que se font les bidonvillois des apports potentiels à attendre pour l'amélioration de leurs conditions de vie » ; celles, *circonstanciées*, qui sont « construites tant par rapport à leur situation actuelle que par rapport à ce qu'ils savent (ou croient savoir déjà) du « projet ». [Navez-Bouchanine, 2004, p. 85].

Les habitants rêvent de montrer au Roi et de l'informer « de ce qui se passe réellement dans les quartiers » (Leïla, habitante du douar El Kora, juin 2006). Essayer de le rencontrer s'apparente pour eux à une véritable « quête initiatique » [Zaki, 2005]. Selon divers témoignages recueillis à El Kora, et dans les douars centraux de Témara, les bidonvillois sont persuadés que « le Roi est mal informé de leurs conditions de vie et que les personnes chargées des opérations de relogement le trompent en permanence en lui indiquant que tout va bien »⁴⁹⁹. L'idée que la confiance du Roi serait abusée revient comme un thème récurrent dans les discours des bidonvillois. Elle sous-tend l'idée du complot qui serait fomenté par l'entourage du Roi.

Il est vrai que de telles représentations ne peuvent qu'être confortées par l'attitude que les autorités locales observent lors des différentes « apparitions » du monarque dans les quartiers (inauguration de sites, poses de la première pierre, visites d'appartements témoins, etc.). Lors de ces visites extraordinaires, les responsables politiques et les autorités locales font la leçon aux habitants sur la manière dont ils doivent se comporter et se tenir en les empêchant notamment de protester. Les habitants doivent exprimer leur joie et manifester de la bonne humeur. Ils sont tenus de montrer que les opérations de relogement ou recasement se déroulent sans heurts et dans de bonnes conditions. Il ne faut pas que le Roi ait une « une image négative d'eux », aurait par exemple dit un agent de l'autorité locale à Fatima. Les propos de Saliha corroborent ceux émis par Fatima :

« (...) Le Roi nous a donné ces logements, il ne faut pas que d'autres viennent nous les prendre et nous laisser à la rue. Il est venu nous voir ici, mais les gens (les autorités locales) n'ont pas voulu nous laisser le voir, elles ont refusé pour qu'on ne lui raconte pas tout cela. On avait préparé des

499 Informations rapportées lors d'une discussion avec un groupe d'hommes au douar Sahrawa, Témara, le 26 avril 2006.

slogans, des *lawaih* (affichages, banderoles) qui disaient : « Le Roi nous a donné et vous, vous nous avez lésés » (*l'malik ahtana ou n'touma dayahtouna*), etc. Mais on (les autorités locales) ne nous a pas laissé faire. On nous a tout confisqué en nous disant qu'ils allaient nous régler nos problèmes. « Que personne ne lui rapporte tout cela », nous ont-ils dit. Ils nous ont dit aussi « qu'ils allaient régler nos problèmes entre eux ». Le *moqqadem*, lui aussi, nous a dit tout ça, mais il n'a rien fait (...). (Saliha, douar El Kora, 01/07/2005).

La référence continuelle au Roi, appartient registre d'action mobilisé par les habitants. L'utilisation répétée de répliques telles que : « C'est *Sidna* qui nous loge, jamais il ne nous jettera à la rue » s'effectue pour légitimer les actions [Navez-Bouchanine, Berry-Chikhaoui, 2005 ; Zaki, 2005] en offrant l'image d'un « Roi généreux » (« il donne »). Elles renvoient à l'image du « Sauveur » qui occupe toujours une grande place dans l'imaginaire collectif des habitants, celui qui ne les « laissera pas tomber » ou « ne les laissera pas dans la rue » (*ma ikhalinach fi zenka*).

Le *Makhzen*, quant à lui, est très souvent mis en scène, indirectement associé au Roi, dans des formules du type de : « Je n'ai que Dieu et le *Makhzen*, il faut qu'on m'aide », ou encore : « Si le *Makhzen* ne s'occupe pas de moi, je serai à la rue avec mes enfants ». Les habitants des bidonvilles ont toujours été dans des situations d'attente, une attente presque « messianique » [Arrif, 1999] ; ils espèrent toujours une prise en charge par le *Makhzen*. Comme l'indique Abdelmajid Arrif, « ils recourent à des formes traditionnelles de formulation de leur intention en manifestant de manière ostentatoire leur allégeance au pouvoir » [Arrif, 1999, p. 303].

Selon un membre de l'ADS d'El Kora, le Roi, est, pour le bidonvillois, le seul capable de résoudre le « désordre social » :

« (...) Pour les habitants, ils ont toujours l'ultime recours du Roi. Même si le caïd est méchant, qu'il leur donne un logement de deux pièces alors qu'ils voulaient un type 4, ils se disent : « Quand Sa Majesté viendra, il prendra des décisions ». Tu sais, ajoute-t-il en s'adressant à moi à moi, ce sont des images très fortes. N'oublie pas qu'au douar El Kora, il y avait des gens qui étaient des résistants. Ici (au douar El Kora), il y a encore d'anciens militaires, des gens qui ont fait la guerre d'Indochine. Ils ont donc un très fort attachement au trône, ils se souviennent de la déportation de Mohammed V. Tu rencontres des gens qui te parlent encore de Mohamed V, de Moulay El Hafid, etc. (...) ». (Coordinateur de l'ADS, El Kora, le 28/06/2005).

Les habitants du douar expriment en effet un très fort attachement au trône et au Roi. Les images qu'ils véhiculent sont celles d'une dynastie royale simple, dévouée, proche de son peuple et dont la générosité est certaine. Le Roi « vient nous voir. Il ne nous oubliera jamais » (habitante du douar El Kora, mai 2008). Les visites royales sont qualifiées d'exceptionnelles, elles rassurent et flattent ceux qui le reçoivent. Ses apparitions reconfortent les habitants qui se sentent délaissés.

Cet attachement peut être perçu à travers les émois et les agitations que connaissent les quartiers lors des visites royales. Nous avons tous en tête ces images où le Roi avance un son tapis rouge, serré par ses gardes du corps⁵⁰⁰. Les habitants le vénèrent comme un Dieu, se bousculent car tous veulent l'apercevoir ; ils crient à son passage : « Vive le Roi ! » (*'ach el malik !*). Les femmes lancent des *you-you*, d'autres l'implorant et veulent lui remettre des lettres

500 Cf. Annexe 4, p. 561.

et des demandes. L'ambiance est fiévreuse. Les bidonvillois espèrent et croient en leur Roi. Ils sont très attentifs à ses différentes apparitions télévisées, aux discours qu'il tient régulièrement et qui sont retransmis en direct. Nombreux ont été les habitants qui, lors d'entretiens ou de discussions, nous ont répété des phrases du type : « Le Roi a dit dans son discours... ».

Le registre des « Droits de l'Homme » est également très utilisé par les bidonvillois. Ce registre est utilisé en réponse à une situation manifeste de détresse sociale qu'il cherche à soulager.

3. Le registre des *houqôûq el insân* (Droits de l'Homme) : du « droit des bidonvillois » aux « Droits de l'Homme »

Depuis la fin des années 1990, le registre des *houqôûq el insân* (Droits de l'Homme) est également un champ investi par les populations marocaines, et particulièrement par les bidonvillois. Dans ses travaux, Lamia Zaki montre comment le « concept des Droits de l'Homme est « réadapté » pour appuyer les prétentions singulières (...) [mais comment il] cède (...) la place à un nouveau répertoire, celui des « droits du bidonvillois » qui traduisent l'aspiration des (bidonvillois) à une urbanité normalisée » [Zaki, 2005, p.173]. Selon plusieurs témoignages les bidonvillois ont progressivement intériorisé l'idée que vivre décemment, dans la dignité, est un « droit » qui fait partie du registre des Droits Humains :

« C'est de notre droit que de demander de vivre dans un endroit propre, qui ne pue pas. Un endroit pour des êtres humains et non pas pour des animaux. Tout être humain (*koul bachar*) a sa dignité (*karâmtou*) ». (Khadouj, douar J'did, Skhirat, 2005).

*

« Que dit la charte des Droits humains ? Elle te dit que tu dois vivre dans des conditions dignes ! Tu crois que la charte est appliquée ici ? Non, ce n'est pas le cas, alors comment faire pour régulariser nos droits ? ». (Rabeh, douar Sahrawa, Témara, 2005).

*

« La religion, comme les Droits de l'Homme, nous invitent à vivre dans des lieux où on peut s'épanouir. Ici au douar, tu passes ton temps à te demander si c'est ça, notre raison de vivre. C'est ton droit le plus élémentaire que de vivre dans une vraie maison, avec l'électricité reçue selon les règles et de l'eau aux robinets. On est encore loin de tout cela. Le Maroc est encore loin (*baki b'hid*), il est en retard, mais les choses bougent. Les gens commencent à savoir ce que sont que les Droits humains. Les organisations (de défense des Droits de l'Homme), on les voit beaucoup plus, elles existent. On les voit agir pour la cause de personnes emprisonnées ou que l'on a torturées par exemple. Eh bien nous, vivre ici, c'est comme si on nous torturait (...) ». (Hamid, 43 ans, chauffeur de taxi, douar J'did, Témara, 2005).

Parce qu'ils subissent un environnement précaire, une pauvreté stigmatisante et sont dans une position d'attente et de revendication constante, les bidonvillois se positionnent sur le devant de la scène et exigent que leurs *houqôûq* soient rétablis. Ils revendiquent largement un droit de cité, un droit à la décence et à la dignité. Ce sont ces valeurs qu'ils regroupent sous l'appellation de *houqôûq el insân* (Droits de l'Homme). Leurs expériences sont très claires : ils ne veulent plus

être privés (et notamment leurs enfants) de ce qui « fait la ville »⁵⁰¹ c'est-à-dire accéder aux équipements urbains, sociaux, médicaux, de services, etc.

Les bidonvillois accusent ainsi l'État (*dawla*), mais aussi ses structures administratives déconcentrées, d'incompétence et d'ingérence dans les opérations de relogement en cours. Ils dénoncent les injustices et les traitements de faveur (au bénéfice de certaines familles qui ont pu « obtenir » ce qu'elles souhaitent et d'autres non) et les dérives qui en découlent. Ces revendications sont d'autant plus visibles qu'elles s'expriment dans un contexte où, désormais, peuvent agir et se montrer des organisations telles que l'Agence Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH) ou la Ligue Marocaine des Droits de l'Homme (LMDH). Ces associations nationales sont en outre de plus en plus sollicitées par des associations de quartiers qui agissent dans les bidonvilles.

Ce registre d'action – celui qui s'exprime au travers de la formulation de doléances en référence aux Droits de l'Homme (*houqûq el insân*) - permet aux bidonvillois de légitimer leurs requêtes et de réclamer la satisfaction des « Droits du Bidonvillois » [Zaki, 2005]. Pour ce faire, les appuis dont ils peuvent bénéficier sont divers. A Témara, l'association *El Amal* par exemple, qui défend les bidonvillois, s'appuie d'une part sur ses ressources personnelles, notamment politiques, mais aussi par le soutien d'associations nationales, voire d'ONG (internationales). Émergera ainsi lentement, au sein de la population des bidonvilles, une conscience collective qui s'accroche à la notion de « *houqûq* » et, notamment, à celle de *houqûq el insân* et qui sera progressivement mobilisée dans leurs discours⁵⁰². Ce qui est toutefois relativement nouveau, c'est le fait qu'un nombre non négligeable de familles bidonvilloises s'adressent désormais directement à l'AMDH à titre personnel. Ceci constitue bien le signe qu'une véritable prise de conscience des « *houqûq* » a eu lieu de la part des bidonvillois.

Ce chapitre a montré les mécanismes par lesquels se forment les mobilisations des habitants des bidonvilles. Nous nous sommes efforcée de souligner l'existence de manifestations populaires, - qui pouvaient prendre la forme de la *fawda*, une sorte d'émeute localement circonscrite -, parfois structurée, parfois non, à la suite d'événements qui touchent à la ville, au quartier, au logement, à la politique, au social, etc. La forme de l'action collective des bidonvillois et la « prise de la rue » est très forte.

Les éléments monographiques et empiriques mobilisés ont souligné le fait que les habitants développent une gamme diversifiée de réponses individuelles (et/ou familiales) ou collectives (en ce cas souvent concertées) dans leurs mobilisations face d'une part aux projets qui leur sont imposés et face, d'autre part à leurs nombreux interlocuteurs. Les bidonvillois ont, par ailleurs, démontré qu'ils étaient capables d'organiser des actions souvent complexes et qu'ils possédaient diverses compétences. En effet, ils se montrent capables de produire des argumentaires en

501 Les témoignages recueillis auprès de bidonvillois indiquent qu'ils ne veulent pas se retrouver « en marge de la ville », « loin de la ville » « au milieu de rien ».

502 Il faut savoir que la référence à leurs « droits » est toujours présente dans les discours des bidonvillois, mais que celle des « Droits de l'Homme » est apparue récemment.

mobilisant différents registres de justification tout comme ils savent saisir les opportunités (par exemple de négociation) lorsqu'elles se présentent. Ils s'inspirent de leurs expériences personnelles, mais également de la médiatisation qui les entoure et qui, souvent, leur offre des ressources supplémentaires. De ce fait, ils répondent sérieusement et parfois efficacement aux interventions de l'État.

Comme nous l'avons vu, les habitants s'engouffrent dès qu'ils le peuvent dans des espaces qui ouvrent des potentiels de dialogue et de marchandage. La mise en place de dispositifs territorialisés de régulation locale a favorisé l'émergence et le développement de comportements de « citoyens actifs » [Blondiaux, Cardon, 2006], même si l'ampleur de ces dispositifs est parfois limitée et apparaît variable dans le temps.

Les exemples que nous avons présentés ont, une fois encore, confirmé la place des habitants dans les projets : ils sont absents du dispositif participatif et doivent s'imposer par des ruses, tactiques et subterfuges. Comme l'indiquent F. Navez-Bouchanine et M. Safar-Zitoun, « les registres de la mise en œuvre de la volonté publique sont allés de l'imposition par la force à la sensibilisation (conviction-sédution) en passant par diverses tactiques et ruses » [2004, p. 148]. En dépit des discours royaux, qui ont pu paraître novateurs au moment où ils ont été prononcés, et ceux tenus en écho par les institutionnels, les modes de faire des autorités et des opérateurs envers les bidonvillois sont désormais inchangés. Les timides avancées que les habitants espéraient se font attendre.

CHAPITRE 5 : LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER, UN ACTEUR DÉSORMAIS PARTOUT PRÉSENT ET UN INTERMÉDIAIRE OBLIGÉ DES NÉGOCIATIONS

Au début des années 1990, les associations⁵⁰³ de quartier connaissent un engouement général à l'échelle de tout le Maroc et particulièrement des villes [Saaf, 1998, 1992]. Cette situation résulte d'une profonde mutation de la société marocaine, en particulier de celle qui affecte les quartiers périphériques. C'est surtout en référence à l'échec ou à l'absence de l'État dans les quartiers populaires, notamment clandestins, que des collectifs émergent et se constituent en associations ou en amicales pour répondre aux besoins en équipements des quartiers (eau potable, électricité, voirie, égout, etc.) et au fort désir d'intégration à la ville de leurs habitants [Ameur, 1993, 1995]. Toutefois, le phénomène de la montée des associations n'est pas généralisable à l'ensemble des quartiers urbains puisqu'elles ne s'implantent pas de la même manière et au même rythme selon que l'on a affaire à des bidonvilles ou à du non réglementaire.

Certains auteurs notent que les bidonvilles n'ont pendant longtemps pas été concernés par ce mouvement [Abouhani, 2000 ; Kharoufi, 2000 ; Navez-Bouchanine, 2000, 1994, 1978 ; Souafi M., 1998, Filali, Ameur, 1997 ; Ameur, 1993], pour des raisons qui tiennent, selon eux, à l'incapacité des ménages bidonvillois à s'organiser autour d'une structure associative. Mohamed Ameur et Abdelaziz Belhaj Filali notent ainsi que, « malgré une forte cohésion sociale, l'ancienneté du milieu urbain, la précarité de l'habitat et l'indigence des équipements de base, les bidonvilles sont demeurés des quartiers calmes et n'ont pas vu émerger de mouvements revendicatifs dynamiques et structurés (...). [Ils] constituent les seules configurations socio-spatiales qui n'enregistrent aucune initiative de base ou de dynamiques associatives susceptibles de mobiliser la population pour défendre ses intérêts collectifs » [1997, p. 27]. Il convient cependant de noter que tous ces auteurs ont écrit dans le courant des années 1990 et que leurs analyses concernent une période fortement marquée par le caractère sécuritaire des politiques urbaines marocaines. Toutefois, la plupart des auteurs que nous citons ont toujours défendu le fait que les bidonvillois avaient des compétences, des capacités. Ils expliquent la situation que nous décrivons par d'autres facteurs, en particulier la peur de la répression policière, puisqu'il suffisait à l'époque d'une décision du ministère de l'Intérieur pour qu'ils soient déguerpis *manu militari*.

Mostafa Kharoufi [2000] ajoute que le phénomène associatif au Maroc est très majoritairement urbain, qu'il est porté par des couches sociales intermédiaires (classes moyennes) et populaires et qu'il représente l'une des principales manifestations de la société civile⁵⁰⁴. Les auteurs que

503 Les amicales et associations des quartiers populaires ont été créées sur la base du dahir de 1917 relatif aux associations syndicales de propriétaires urbains et à celui de 1958, relatif aux libertés publiques.

504 La définition que donne A. Saaf de la société civile est la suivante : « Un espace investi par les activités, les initiatives individuelles ou les groupes civils, se situant entre les institutions et les appareils économiques d'une

nous venons de citer opposent systématiquement les bidonvilles qu'ils considèrent comme calmes, soumis et craintifs aux quartiers non réglementaires caractérisés par des populations plus agitées et plus aisément mobilisées.

Lamia Zaki [2005], quant à elle, adopte un autre positionnement en indiquant que c'est sans doute le caractère « illisible » des initiatives des habitants bidonvillois qui ont conduit de nombreux chercheurs à considérer comme insignifiantes, voire à en regretter l'absence, des mobilisations collectives des bidonvillois. Selon elle, les bidonvillois ont pourtant souvent réussi, malgré des actions atomisées, à obtenir des résultats bien réels que les pouvoirs publics n'ont pu empêcher. Elle affirme que le mouvement associatif était certes timide, voire inexistant dans certains bidonvilles, mais qu'il était cependant compensé par des organisations traditionnelles de type *j'maâ*, qui géraient la vie sociale des quartiers.

Un tournant majeur s'effectue dans ces quartiers (les bidonvilles et les quartiers clandestins) lorsque les institutions internationales s'en préoccupent sous couvert d'un discours moralisateur et incitent à l'application des « *best practices*⁵⁰⁵ », *doxa* internationale [Navez-Bouchanine, Valladares, 2007]. Les départements ministériels chargés de l'Urbanisme et de l'Habitat⁵⁰⁶, comme les intellectuels, martèlent qu'il devient prioritaire de faire participer les populations [Navez-Bouchanine, 2001]. Les travaux de Françoise Navez-Bouchanine [2000], d'Agnès Deboulet [2000], d'Isabelle Berry-Chikhaoui [2005] ou d'Aziz Iraki [2003, 2005, 2009] témoignent de l'importance et de la place de choix que tiennent les militants associatifs dans le cadre des politiques urbaines marocaines appliquées aux quartiers populaires et bidonvillois. Ces auteurs jugent nécessaire l'utilisation et la prise en compte de ces « intermédiaires » locaux afin de mettre en place des projets territorialisés.

Dès la fin des années 1990, les éléments contextuels et structurels permettent l'émergence d'associations de quartier, en partie grâce à l'arrivée sur le trône de Mohamed VI, lequel affiche une volonté de démocratisation. Les recommandations des bailleurs de fonds internationaux - comme les exhortations du Roi à travers ses différents discours (2001, 2003, 2004, 2005, 2008), conduisent les autorités à les « appliquer » au niveau local en établissant des contacts avec le citoyen par le dialogue et la concertation. La « société civile » est en effet désormais considérée comme « le centre de gravité » des solidarités de proximité [Jaglin, 2006], lesquels permettent en principe une régulation plus efficace.

Parce que les associations sont des acteurs désormais omniprésents et des intermédiaires presque obligés dans les diverses négociations qui se nouent entre le « monde institutionnel » et les populations, il importe de savoir quelles sont leurs marges de manœuvre. Sont-elles

part, et les appareils de l'État et de leurs organes officiels d'autre part (partis politiques, associations, syndicats professionnels et ouvriers, étudiants, clubs, etc.) » [Saaf, 1998, p. 86].

505 Selon Françoise Navez-Bouchanine et Licia Valladares [2007], les « bonnes pratiques » regroupent certaines notions qui sont dans « l'air du temps », telles que celles de gouvernance, de « démocratie » participative ou encore de « partenariat public-privé ».

506 Les départements ministériels ne considèrent pas la participation des habitants comme prioritaire. S'ils le proclament, quand ils le proclament, c'est contraints et forcés, et, dans la pratique ils freinent pour ne pas mettre en œuvre leurs proclamations.

réellement considérées par les pouvoirs publics comme des acteurs à part entière au sein des projets urbains qui touchent les quartiers dans lesquels elles œuvrent ? Si pour notre part, nous pensons que les associations sont des acteurs à part entière, comme nous allons le démontrer, nous pensons aussi qu'elles sont des enjeux de première importance. Elles sont des structures concrètes qui « agissent ». Quels discours mobilisent-elles ? Quels sont leurs registres de justification ? Comment arrivent-elles ou non à s'inscrire dans une démarche participative ?

Le travail mené depuis les débuts de notre recherche nous permet de faire état du rôle des associations sur lesquelles nous avons travaillé à travers les projets de recasement, de relogement et de restructuration des bidonvilles présentés jusqu'ici. Le travail de terrain mobilisé, ainsi que ses résultats essentiellement empiriques, nous permettront de montrer que l'introduction de l'ingénierie sociale peut parfois porter ses fruits afin de canaliser les mouvements de masse et les émeutes populaires. Ensuite, nous montrerons quels sont les impacts des structures associatives dans les négociations. Nous verrons que ceux-ci sont différenciés parce que les associations ne sont toujours pas égales devant leurs interlocuteurs institutionnels.

A- LES ASSOCIATIONS DE QUARTIER AUX RISQUES D'UNE UTILISATION À SON PROFIT PAR L'ÉTAT ET LES OPÉRATEURS DES PROJETS URBAINS

Les pouvoirs publics ont toujours privilégié au Maroc la discussion des problèmes et la recherche de solutions avec des interlocuteurs individuels plutôt qu'avec des acteurs non collectifs. Or nous observons, depuis quelques années déjà, un changement dans ces pratiques : les pouvoirs publics comme les autorités locales cherchent à établir des ponts entre les populations et les acteurs institutionnels. Cette tendance est observée dans les quartiers que nous étudions a pris une dimension particulière avec le lancement du programme Villes sans Bidonvilles.

1. La généralisation des associations de quartier, une conséquence d'une injonction à la « participation »

Dès lors que les projets de relogement, de recasement ou de restructuration des quartiers de bidonvilles ont été décidés par les autorités, l'État a incité ses services déconcentrés à rechercher des structures relais, des intermédiaires, pour appuyer les décisions prises. Les intermédiaires avec lesquels l'État souhaitait collaborer devaient être plutôt du type « associatif », tandis que les structures « traditionnelles » du type *j'maâ* étaient exclues du processus « participatif ».

Pourtant, selon les habitants, de nombreux exemples de collaboration ou de tentatives de collaboration entre populations et conseils communaux ont été réalisés avec des groupements informels (*j'maâ*) et ont souvent débouché sur des solutions qui, bien que « bricolées », semblaient satisfaisantes aux interviewés.

a) « État cherche société civile »

Des j'maâ boudées par les pouvoirs publics

Pour participer au débat sur les projets d'aménagement des douars, aussi bien à Témara qu'à Rabat ou Skhirat, les autorités locales ont demandé aux habitants de chacun de ces douars « de créer une association pour parler d'une seule et même voix »⁵⁰⁷. Et cela même s'il existait déjà, au sein du quartier, plusieurs assemblées traditionnelles.

Selon les habitants et certains élus locaux, de manière générale, les *j'maâ* présentes sur nos terrains d'étude n'ont pas été sollicitées pour jouer un rôle d'interface entre les populations et les autorités locales alors qu'elles s'étaient prononcées en faveur du processus participatif. Bien que consultées au début, les *j'maâ* ont très vite été évincées pour des raisons rarement explicites aussi bien par leurs membres que par les élus rencontrés. Or, quand bien même les autorités locales chercheraient à les écarter, plusieurs de leurs membres nous ont affirmé que les « autorités les consultaient parce qu'elles possédaient un poids important et une légitimité territoriale forte » (2005). « Il vaut mieux les avoir avec soi que contre soi si l'on veut que les projets avancent », ajoute un responsable politique de la commune de Skhirat lors d'un entretien que nous eûmes avec lui en 2006. Cette phrase traduit le poids effectif et la capacité de *lobbying* dont dispose une telle organisation dans la société locale.

Il est évident cependant que l'État est à la recherche d'interlocuteurs légitimes autres que « traditionnels », qui seraient donc plutôt des organisations légales et structurées. L'État cherche à être « moderne » dans sa façon de procéder et dans ses rapports avec la population, comme pour se démarquer d'un passé caractérisé par la répression et l'absence de dialogue entre les sphères étatiques, les habitants et leurs représentants. Les services déconcentrés de l'État tendent à privilégier les formes organisées de la société civile, en particulier celles dont l'action s'inscrit dans un territoire correspondant à celui délimité par le découpage administratif et qui affichent des objectifs clairs. Cette préférence renvoie à un modèle idéal où l'association formelle, « moderne », « citoyenne », est posée d'office comme la meilleure, qu'il est le plus souhaitable d'avoir comme interlocutrice.

Lors de nos rencontres avec des membres d'une *j'maâ* du douar J'did de Skhirat, ceux-ci nous ont affirmé que les autorités ne souhaitaient pas collaborer avec des structures comme la leur, qui sont jugées « archaïques » et témoins d'un système qui fait trop référence aux petits arrangements. L'État préfère s'adresser officiellement à des mouvements organisés reconnus « administrativement », comme le montre l'extrait d'interview présenté ci-dessous, réalisé avec un homme rencontré en 2006 - et qui a voulu taire son identité -. Il nous a déclaré :

« (...) Aujourd'hui, l'État ne veut plus dialoguer avec les *j'maâ* et préfère le faire avec les associations de quartier. Elles sont nouvelles et doivent normalement apporter des idées nouvelles. La *j'maâ*, pour eux, c'est pour les anciens, même si, tu le vois, j'en fais partie et je n'ai pas 80 ans ! (Rires). C'est

507 Cette phrase nous a été rapportée par de nombreux habitants des douars ainsi que par des responsables associatifs.

pour des questions de nouveauté...La *j'maâ*, elle ne fait que s'occuper du social, de collecter de l'argent par exemple lorsqu'il y a un décès dans le quartier, régler les problèmes de voisinage, etc. Elle ne fait que s'occuper d'affaires sociales. Aujourd'hui, les autorités veulent des personnes instruites. Mais c'est surtout par rapport à l'image. Elles ont peur que la *j'maâ* soit associée dans l'esprit des gens aux magouilles qui se faisaient avant dans le quartier, avec les bakchich (*rechoua*). L'association, c'est plus moderne et elle est réglementée contrairement à la *j'maâ*. Chaque *hay* a une *j'maâ*. Pourtant les gens connaissent bien la *j'maâ* et ils ont confiance en elle. Mais l'État en a décidé autrement. Quand tu vas les (autorités locales) voir, elles te disent : « Allez vous constituer en association et ensuite on pourra discuter ». Alors c'est comme cela qu'on a fait. On n'avait pas d'autres choix. C'est peut-être le début du chemin vers la citoyenneté et la démocratie. Maintenant, je fais aussi bien partie de l'association que de la *j'maâ*. Les gens me connaissent bien et ils ont confiance (...) » (Membre d'une des *j'maâ* du douar J'did et de l'association *Inkad Wal'bina* du douar J'did, 2006).

Un tel entretien montre combien la scène locale est formatée pour que la visibilité soit réservée aux associations. L'arrivée des nouveaux projets liés au programme Villes sans Bidonvilles met sur la touche les *j'maâ*, au prétexte qu'elles sont tombées en désuétude. Les autorités locales cherchent à établir de nouveaux rapports avec la population, basés sur la notion de citoyenneté, comme si elles voulaient « repartir de zéro ». Les nouveaux projets doivent rimer avec « renaissance », « modernité » et « changement » et, par conséquent, les interlocuteurs reconnus des autorités ne peuvent être que des structures « modernes ».

b) A la recherche d'associations de quartier dans les bidonvilles de Rabat et de sa périphérie

C'est dans ce contexte que nous avons vu naître des associations de quartier, telles que - pour n'en citer que quelques-unes - *Essalam* (la Paix) et *Essadaka* (l'Amitié), toutes deux créées en 2002 dans les bidonvilles de Silamine et J'did à Témara, ou encore l'association *Inkad Wal'bina* (Sauvetage et Construction) et *El Moustakbal*⁵⁰⁸ (l'Avenir) (2003) dans le douar J'did de Skhirat. La plupart d'entre elles - sans qu'il soit question pour nous de généraliser ce propos à l'ensemble des bidonvilles marocains - sont nées avec l'arrivée des projets d'habitat social dans le cadre de la politique Villes sans Bidonvilles. Leur particularité⁵⁰⁹ tient au fait qu'elles sont dans leur grande majorité caractérisées par la jeunesse de leurs représentants⁵¹⁰, issus des quartiers mêmes faisant l'objet des projets de recasement ou de relogement.

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué, les associations qu'elles soient récentes ou anciennes, ne sont pas représentatives de tous les habitants des quartiers en question et ne les fédèrent pas forcément. A titre d'exemple, voici le cas des associations *Essalam* et *Essadaka* de Témara : l'une défend les artisans et commerçants et l'autre n'est que faiblement représentative du fait de la faible adhésion des populations. De même, les associations des douars Dlim et

508 J'ai rencontré à cinq reprises les membres des deux associations de Skhirat en 2003-2007, puis en 2008. Les autres associations de Témara (*Essadaka* et *Essalam*) que nous évoquons dans le texte n'ont pas été très coopératives et n'ont pas éprouvé le besoin de s'exprimer ou de nous expliquer comment elles fonctionnaient. Nous les avons cependant toutes deux rencontrées deux fois. Le contact n'était pas toujours facile, voire parfois fuyant, contrairement aux associations du douar J'did de Skhirat, dont les représentants seront toujours disponibles pour nous rencontrer.

509 Du moins celles que nous avons pu rencontrer dans les bidonvilles étudiés et qui sont au nombre de six.

510 Il s'agit d'un point sur lequel nous reviendrons plus loin dans ce Chapitre.

M'taâ sont très souvent représentées par un seul individu (que nous n'avons pas rencontré). Où se situe la représentativité des habitants lorsque les associations sont dirigées par un seul individu ? Ou lorsque l'un de leurs représentants a, à la fois un pied dans une première association et l'autre dans une seconde, comme c'est le cas pour les représentants des associations d'*Al Wahda*⁵¹¹ et de *Tadamoune* au douar El Kora ? Comment convaincre les habitants d'y adhérer et de soutenir ces acteurs collectifs, si les modes de fonctionnement des associations ne sont pas clairs ou connaissent des problèmes ? Les associations, notamment celles qui se trouvent à Rabat et à Témara, ne comptent que très peu d'adhérents. L'explication la plus probable, si j'en crois les témoignages des habitants rencontrés entre 2002 et 2007, réside dans le fait qu'ils ne s'y reconnaissent pas et refusent de cautionner des structures qui leur semble « imposées », qui n'émanent pas de leur volonté et qui, de surcroît, s'inscrivent dans la ligne de conduite voulue par les autorités locales. Ces associations sont ainsi perçues par les populations comme étant des « facilitatrices » destinées à les convaincre d'adhérer aux projets. A l'image de ce qui s'est passé à Salé (à Hay Inbiat ou à Oued Deheb, deux quartiers non réglementaires), [Navez-Bouchanine, 2001], les autorités chercheraient à « obliger » les habitants à se constituer en association pour que celles-ci effectuent le « sale boulot », à savoir faire en sorte que les habitants adhèrent au projet tel qu'envisagé. Paradoxalement, bien que ces associations soient instituées, les habitants savent en tirer profit⁵¹² et s'en servir pour se protéger et avancer dans leurs propres négociations.

Ces associations de création récente, qu'elles soient représentatives ou non, peuvent s'apparenter à un « système mixte d'administration locale » [P. Mawhood, 1987, cité par Signoles, El Kadi, Boumedine, 1999], « c'est-à-dire un moyen de solidariser les citoyens avec le projet urbain étatique en leur fournissant des structures pour s'exprimer, mais sans concéder aux autorités locales les moyens réels de leur autonomie » [Signoles et al., 1999, p. 7]. A travers l'étude des associations *Inkad Wal'bina* et *El Moustakbal* du douar J'did de Skhirat, *El Amal* au douar Sahrawa ou encore *El Afrah* dans le quartier Khalouta I, nous montrerons comment celles-ci jouent le rôle de « régulateur social » et d'intermédiaire entre les populations et les acteurs locaux.

c) Instaurer un processus participatif : l'association de quartier comme « partenaire »

En 1988, Maurice Blanc remarque que la participation « est en même temps une tribune contestataire, un signal d'alarme et un élément de régulation du système urbain » [1988, p. 240]. En 2005, M.-H. Bacqué et al. se demandent à leur tour si la participation est un vecteur d'émancipation ou d'instrumentalisation.

Les associations sont sollicitées par les autorités locales afin de favoriser un dialogue et permettre le bon déroulement des projets dans le cadre de Villes sans Bidonvilles. Elles

511 L'association *Al Wahda* au douar El Kora est toujours représentée par une même personne qui se trouve être également le secrétaire général de l'association *Tadamoune*.

512 Cf. Chapitre 4, B-6.

constituent des interlocuteurs *ad hoc* pour dialoguer avec les autorités publiques et les administrations. Dès l'amorce des projets, les autorités locales et, en particulier, le gouverneur, s'efforcent de jouer la carte de la « démocratie », - à tout le moins, de donner l'impression qu'ils jouent cette carte - du dialogue, de la transparence en invitant les associations à « participer » à la préparation et à la divulgation du projet. Elles leur demandent en quelque sorte d'articuler les demandes sociales locales et l'action publique. En procédant ainsi, elles essaient d'instaurer un climat de confiance et d'ouvrir des lieux de débat afin de trouver des compromis qui satisfassent tout le monde. Tout est donc mis en place afin de donner une confiance apparente aux associations de quartier et aux habitants.

Les cas d'Inkad Wal'bina et d'El Moustakbal au douar J'did à Skhirat

La période qui suit les émeutes de 2003 et les élections municipales de la même année correspond à un regain de stabilité dans le douar J'did de Skhirat - hormis l'incident de 2006⁵¹³. Ce moment coïncide avec le discours que le souverain tient lors de l'allocution télévisée au cours de laquelle il affirme sa volonté d'éradiquer les bidonvilles.

Les habitants nous ont dit dans leur grande majorité qu'ils avaient pris conscience que « rien ne sert de solliciter les élus et de provoquer des émeutes » (Hakim, 2006 ; Ali, 2006 ; Brahim, 2004). Ils intègrent donc le changement de cap de la politique qui les vise et prennent conscience que les projets viennent « d'en haut ». On se surprend à entendre les bidonvillois parler de « société civile » (*el moujtamah' el madâni*), d'« association » et de « participation » des populations. On voit les habitants se tenir au courant des initiatives royales ainsi que des projets inaugurés ici et là de façon très médiatique.

C'est également pendant cette période que se constituent les deux associations du douar J'did : *Inkad Wa'lbina* et *El Moustakbal*. Elles se caractérisent par une base territoriale déterminée par le découpage administratif, faisant en sorte qu'elles représentent chacune une fraction bien précise du douar : la partie Boukhriss pour la première et celle de Massira pour la seconde. Nées de leur (les habitants) « propre volonté », selon leurs représentants, nous apprendrons que leur création n'en a pas moins été encouragée par les autorités locales pour casser les oppositions politiques constantes de figures locales (comme celles d'anciens élus par exemple). Elles donnent l'occasion à d'autres figures d'émerger et de créer une nouvelle dynamique. Lorsque nous interrogeons les représentants de ces associations sur les raisons de leur création, leurs dirigeants évoquent l'idée « d'un besoin de tous les habitants » (2003). Les habitants interrogés à leur tour indiquent que c'est l'initiative royale « Villes Sans Bidonvilles » et le discours qu'a tenu le monarque qui les a motivés et les a incités à se rassembler autour d'individus jeunes, dynamiques et compétents qu'ils connaissent par ailleurs bien. Mais l'idée qui revient inlassablement dans les témoignages recueillis est que c'est à la suite de l'annonce du projet de recasement du douar J'did que les habitants se sont empressés de créer une structure les représentant. Voici un extrait d'un entretien que j'ai eu avec Rahmane, une figure de

513 Cf. Chapitre 4, A- 3.

l'association *Inkad Wal'bina*:

(...) Les habitants sont en manque de tout au bidonville et ils ont besoin de s'exprimer et de parler. Cette nouvelle situation les pousse à parler et à manifester autrement que par l'affrontement. De leurs difficultés, les habitants en discutaient entre eux auparavant dans les rues où ils se regroupaient en disant qu'il fallait absolument telle ou telle chose, mais rien de très concret. Cela se soldait souvent par de la *fawda*. Et puis il y a eu le discours du Roi. Et en partenariat avec les habitants, on a décidé de s'organiser et de monter des associations pour avoir un lien, un dialogue avec les autorités et ainsi mieux avancer (...) » (Rahmane, douar J'did, 2003).

Selon leurs dirigeants, ces deux associations exprimeraient les nouvelles attentes des populations bidonvilloises et constitueraient un relais important dans la diffusion des informations et dans l'organisation des négociations. Plusieurs jeunes ont été sollicités par les habitants pour les représenter dans ce cadre. Certains, plus connus que d'autres et réputés pour leur sérieux, ont été choisis pour être placés à la tête de chacune de ces deux associations.

Ainsi, suite à la suggestion des autorités locales les invitant à se constituer sous la forme associative, une importante réunion a été organisée par le *moqqadem* et les candidats à la direction des associations. Elle a permis de rassembler les habitants du douar J'did à *Dar Chabab*, la « maison des jeunes » située dans le centre-ville de Skhirat. Cette réunion a drainé un grand nombre d'habitants, conscients de l'importance du sujet et du rôle que l'association devra jouer pour le recasement des habitants. Venus donc en masse, certains par curiosité, d'autres dans l'espoir d'être informés sur le futur projet, les individus présents vont élire les membres du bureau des deux associations, avant d'élire leur président. Deux groupes distincts de présents ont préalablement été formés pour tenir compte du découpage administratif du douar entre Massira et Boukhriss. Le douar M'hijjar reste à part, puisque aucune initiative associative n'en émane, ses habitants préférant rester fidèles à la *j'maâ* traditionnelle. Les habitants du douar M'hijjar, les plus nombreux, se tiennent donc à l'écart des autres. Selon les habitants de Massira et de Boukhriss, douar M'hijjar serait le « fief » de l'ancien président de la commune de Skhirat - qui garderait encore un « pied » dans le quartier⁵¹⁴. Celui-ci les représente « politiquement » et les habitants préfèrent avoir affaire à lui, parce qu'ils considèrent qu'il « est un appui et un intermédiaire politique plus influent grâce à ses anciennes fonctions politiques et par son capital financier » (Himran, 2004). Ils estiment que, « par le biais de l'ancien président », ils auront « beaucoup plus de chances d'obtenir des résultats et des réponses à leurs revendications et préfèrent le soutenir au lieu de faire confiance à de jeunes gens sans réels pouvoirs de dissuasion, de représentativité et de légitimité politique⁵¹⁵ ».

Si nous prenons comme cadre d'analyse le douar J'did et les associations comme objet, en 2003, le projet de recasement du douar est en cours d'élaboration (modalités d'attributions, terrains mobilisés, etc.)⁵¹⁶ par le Comité de Pilotage et toutes ses caractéristiques ne sont pas

514 Cf. Chapitre 4, B-7.

515 D'après les témoignages de Bouarek, Khalid et Himran du douar M'hijjar, recueillis le 12 mai 2004.

516 Cf. Chapitre 3, B-2. b).

encore fixées. Cette année-là, les associations de quartier considéraient que les autorités locales les tenaient pour des « partenaires » à part entière, puisque ses responsables « donnaient leur avis sur la question du logement » (2003). Les représentants associatifs d'*Inkad Wal'bina* et d'*El Moustakbal* étaient, au moment où nous les avons rencontrés, dans une phase euphorique et ils faisaient état de « vrais changements ». On les convoquait, on leur donnait la parole et on les écoutait..., c'était pratiquement une révolution !

Le gouverneur a de fait, fait appeler à plusieurs reprises les dirigeants des deux associations pour discuter avec eux des opérations prévues dans le quartier. A ces réunions ont également participé le président de la municipalité de Skhirat, les autorités locales, le pacha et le caïd. Les premières discussions qui eurent lieu concernaient la situation générale du bidonville, les aspirations des habitants, ce qu'il était possible ou pas de faire, les difficultés rencontrées telles que la disponibilité du foncier, etc. « L'association est là pour nous représenter (*kay mat'louna*) », nous déclare un jeune homme du douar en 2004. Les bidonvillois veulent des lots de terrains, des équipements éducatifs et sociaux (écoles, dispensaires, etc.), un prix de vente abordable pour les lots de terrains, etc. Les premières négociations portent sur le type d'opération à mener (relogement ou recasement). La majorité des habitants refuse d'être logée en appartements⁵¹⁷. Une fois que les autorités et El Omrane se sont mis d'accord avec les associations de quartier sur la nature de l'opération à mener, en l'occurrence, ici, un recasement, elles devaient passer à l'étape de sa divulgation et discuter des principales modalités d'accès aux lots de terrain.

Jusqu'alors, le projet de recasement avait été exposé, si l'on en croit les propos tenus en 2004 par le président de l'association *El Moustakbal* « de façon très générale ». « Il fallait [désormais et] avant tout définir ensemble qui allait bénéficier de l'opération », ajoute-t-il. Pour cela, un travail de recensement a été confié aux associations de quartier qui se chargèrent de produire des statistiques et d'établir une liste des habitants bénéficiaires de l'opération en collaboration avec le *moqqadem*. Très présentes d'un point de vue « contrôle » - pour attester par exemple que les personnes enregistrées habitent bien le douar-, les associations, par cette mission qui leur est confiée, se sentent impliquées dans le projet de recasement du douar. « C'est un début », nous dirent alors les militants associatifs.

Le même scénario est observé au douar Sahrawa de Témara. Les autorités y reconnaissent l'association *El Amal* et dialoguent avec ses membres. Toutefois, contrairement aux associations récentes du douar J'did de Skhirat, *El Amal* est à l'époque un acteur déjà important au douar Sahrawa à Témara, qui a su s'imposer dans le paysage urbain comme structure « organisée » au sens de McCarthy et Zald [1996]. Nous ne reviendrons pas sur l'évolution de sa place et de son rôle dans le quartier afin d'éviter de répéter ce que nous avons déjà écrit précédemment⁵¹⁸.

La volonté des pouvoirs publics de vouloir travailler avec les citoyens par le biais de structures associatives est également observée au douar Khalouta I de Témara qui, rappelons-le,

517 Cf. Chapitre 3, C-1.b).

518 Cf. Chapitre 4, B- 6.

est un quartier dit « clandestin » non réglementaire. Selon John Turner 1979], les acteurs ne sont soucieux des problèmes collectifs que lorsqu'il y a la possibilité de renforcer leur pouvoir et de consolider des avantages personnels. Malgré les déboires qu'a connus l'association *El Afrah* dans les années 1980-1990⁵¹⁹, celle-ci est pourtant sollicitée par les autorités locales pour organiser des discussions avec les habitants à propos d'un projet de restructuration du quartier. L'annonce de cette restructuration relance l'association *El Afrah* (2002) et les autorités locales la reconnaissent officiellement. Ainsi, les autorités locales se rendent rapidement compte qu'elles ne peuvent gérer à elles seules les conflits au cas par cas et préfèrent réintroduire l'association, parce que celle-ci permet une connexion directe avec le quartier. Comme l'indiquent M. Ameer et A. Filali Belhadj à propos des quartiers non réglementaires, « dans de nombreux cas, les autorités incitent [voire obligent] à la création d'associations de quartiers et apportent leur soutien en matière d'encadrement et d'orientation, et affichent une certaine compréhension quant aux demandes et aux revendications qui leur sont formulées » [Ameer, Filali Belhadj, 1997, p.47]. Du fait, comme nous le confirme Morad, le vice-président d'*El Afrah*: « (...) les autorités nous ont appelé pour nous dire : « Aujourd'hui, on va s'occuper de ces quartiers et vous êtes obligés de créer une association » (Morad, 2004). Face à l'urgence exigée par les autorités locales, le vice-président d'*El Afrah* constate que la constitution d'une association demande du temps. Et c'est pour cela qu'il aurait demandé aux autorités de pouvoir faire « revivre » l'association *El Afrah*, ce qui fut accepté. Portée par les mêmes individus qu'une dizaine d'années plus tôt, *El Afrah* se positionne alors comme l'interlocuteur privilégié des autorités et joue un grand rôle dans la circulation de l'information auprès des habitants. Cependant, au moment où elle est re-crée, les habitants refusent qu'elle les représente ; ils ne se sentent guère concernés par celle-ci, malgré le fait qu'elle les informe de sa volonté de mettre au cœur de son action la restructuration et l'intégration du quartier à la ville. Les modes de justification⁵²⁰ des engagements qu'elle formule auprès des habitants pour bâtir sa légitimité à agir sur la scène « participative » sont nombreux ; mais deux d'entre eux méritent plus particulièrement attention : le « langage de la volonté », à savoir la volonté de participer à la vie du quartier en lui apportant

519 Nous rappelons que la situation foncière comme le manque d'infrastructures de base – en eau, électricité, assainissement – à Khalouta I sont la source des principales difficultés dont souffrent les habitants de ces quartiers. Disposer des infrastructures de base constitue l'attente principale des habitants. Le cas de Khalouta I est intéressant dans la mesure où il montre la volonté très précoce de ses habitants d'accéder aux équipements et d'intégrer le quartier à la ville. Dans ce but, ils se sont mobilisés en créant, dans les années 1980, l'association de quartier *El Afrah*. Cependant, celle-ci s'est très vite essoufflée à cause du manque d'intérêt que lui a porté l'administration et les autorités locales de l'époque. Jusqu'à la fin des années 1980, l'attitude des autorités locales est restée négative vis-à-vis des associations de quartier. Parce que la création d'une association exprimait une volonté de voir le quartier reconnu et légalisé. Cependant, malgré sa « non reconnaissance » par les autorités locales, *El Afrah* a continué de fonctionner dans le quartier de manière informelle en réglant les conflits de voisinage, proposant des cours d'arabe à la mosquée ou encore en « bricolant » de petits aménagements urbains à son échelle. Puis, elle a été obligée de progressivement réduire ses activités avant de disparaître. Ce n'est qu'à partir des années 2000 qu'elle sera reconstituée, à la demande des autorités locales.

520 Sandrine Rui identifie quatre langages : celui de la volonté à venir porter des convictions et à « participer à la vie de la cité » ; celui qui permet d'entrer dans l'arène institutionnelle au nom de la légitimité à défendre des intérêts ; celui de la connaissance et la figure de référence du citoyen capacitaire ; et, enfin, le langage de la reconnaissance, par lequel l'individu défend une conception dialogique de la démocratie [Rui, 2009].

les infrastructures nécessaires pour qu'il ne soit plus considéré comme *h'achwai* (illégal, clandestin) ; et le langage de la connaissance et de la « figure de référence du citoyen capacitaire » [Rui, 2004, 2009], soit celui de la mobilisation des savoirs et des compétences utiles.

Pourtant, seules au début une vingtaine de personnes y adhèrent. Les raisons de ce boycott invoquées par de nombreux habitants⁵²¹ sont nombreuses : « l'incompréhension d'une telle structure ⁵²² » disent les uns ; « le fait qu'elle soit « imposée » par les autorités et « reconduite par les mêmes membres », disent les autres.

Commence alors la période de la « promotion » de l'association : ses représentants engagent un gros travail de sensibilisation auprès des habitants, s'activent en organisant des réunions dans lesquelles les autorités locales sont présentes, informent du rôle qu'*El Afrah* peut jouer, etc. Au fur et à mesure que ce travail se diffuse, l'association connaît un succès croissant et les habitants « acceptent de jouer le jeu » (Vice-président d'*El Afrah*, 2004). En 2004, au moment où nos premières enquêtes sont réalisées, elle compte 700 adhérents. De nombreux habitants reconnaissent à ce moment-là « qu'ils ont pris conscience que s'ils voulaient que leur situation de logement évolue, il fallait qu'ils adhèrent à l'association qui jouerait donc le rôle d'intermédiation entre eux et les acteurs de la restructuration »⁵²³. Elle aurait pour but de diffuser les informations, de divulguer les avancées des négociations ; elle canaliserait aussi les tensions qui pourraient exister dans le quartier entre habitants, ainsi que - et surtout - entre habitants et acteurs de la restructuration, et serait en mesure de les gérer.

En définitive, les habitants du quartier clandestin Khalouta I, tout comme les bidonvillois, sont contraints de s'organiser autour d'une association afin que les projets de relogement ou de recasement puissent en quelque sorte « être applicables ». Une injonction à la « participation » est donc clairement affichée par les pouvoirs publics. Et, d'un autre côté, les habitants prennent conscience qu'il leur faut un interlocuteur qui joue le rôle de relais entre eux et les institutions, à la fois pour des raisons d'efficacité, mais également d'organisation, pour la diffusion des informations, comme pour la mise en débat du projet. Tout ceci nécessite un lieu où les habitants peuvent se retrouver, et les locaux dont disposent certaines associations, telle l'association *El Amal* au douar Sahrawa ou *El Afrah* à Khalouta I, sont tout désignés pour remplir cette fonction. Dans le cas contraire, les scènes de débat se déroulent à la mosquée du quartier, qui peut aussi assurer la diffusion des informations.

d) La mise en place du processus de concertation avec les habitants : les espaces de débat et de confrontation

521 Informations issues d'interviews avec les habitants de Khalouta I, 2004-2005.

522 Nombreux sont les bidonvillois qui s'imaginent encore que les associations (*jammiyâ*) sont l'équivalent de la *j'maâ*. Leur statut reste pour les habitants, en particulier pour ceux illettrés, incompréhensible.

523 Nous entendons par « acteurs de la restructuration » les principaux qui y sont engagés, à savoir l'ERAC-Nord-Ouest, la REDAL, les autorités locales, mais également les services de la Délégation de l'Habitat.

Le local d'El Afrah : un lieu de mobilisation des habitants

A Khalouta I, les habitants se regroupent pour discuter des éventuelles actions à entreprendre, notamment celles visant à réclamer les infrastructures de base (eau et électricité), mais surtout pour obtenir des autorisations de la préfecture qui leur permettraient de réaménager leur logement. Des réunions publiques de concertation, souvent houleuses, sont organisées au cours desquelles les habitants se réunissent en présence du délégué de la délégation de l'Habitat, de quelques membres du conseil municipal de Témara et de représentants de l'ERAC Nord-Ouest. Tous les dimanches, un garage vacant dans le quartier fait office de local pour ces réunions : c'est là que l'association El Afrah a son siège. « C'est l'autorité qui les a autorisés à se réunir dans ce lieu », nous dit un habitant en 2005. En dehors de ces cas, les plus disponibles d'entre eux tiennent des permanences pour répondre aux inquiétudes des populations.

La tenue de permanences ouvertes au public permet aux habitants d'obtenir des informations sur l'évolution de la restructuration du quartier ; les responsables apportent aussi du réconfort à ceux qui en ont besoin et des réponses à leurs diverses interrogations. Les principaux thèmes abordés tournent essentiellement autour de la question de la régularisation des parcelles et du bâti, mais aussi du coût de la restructuration⁵²⁴. Bien que les habitants soient d'accord pour participer financièrement aux opérations, ils souhaitent que celles-ci se « fassent de la manière la plus juste possible en prenant en compte les possibilités de chacun » (Tarik et Faïza, 2004). Lorsqu'il s'agit seulement de régulariser le bâti à l'aide de plans visés par l'Agence Urbaine de Rabat, les réponses obtenues sont quasi automatiquement positives, du moins pour les cas les plus simples. Les situations les plus difficiles restent celles où le foncier est confus. En 2005, un certain nombre de parcelles de terrains les uns nus et, les autres bâtis pose toujours problème. La concertation est donc à l'ordre du jour. Les permanences, tenues régulièrement dans le local, permettent de suivre l'évolution du dossier de chaque habitant.

Nos observations nous ont permis de constater que, lors de ces réunions publiques, il y a les habitués présents tous les dimanches et ceux qui viennent juste écouter ou poser des questions de ci, de là. Parfois, de petits groupes se forment spontanément et débattent entre eux. Lorsqu'une annonce importante doit être faite, les habitants sont convoqués au local par le bureau exécutif de l'association.

Ce local permet donc d'abord la vulgarisation des informations. Il favorise également les prises de position sur les mouvements à organiser (manifestations) et les conduites à adopter. Il devient donc un support essentiel de la mobilisation des habitants. Mais lorsque les associations ne disposent pas de local dans le quartier, c'est la mosquée qui fait office de lieu stratégique.

La mosquée, un relais des débats et un lieu de diffusion de l'information

Lors des différentes rencontres qu'ils tiennent avec les populations, les responsables associatifs tentent d'être crédibles et compréhensibles, tout en essayant de montrer qu'ils sont pertinents et efficaces vis-à-vis des différentes instances médiatiques et institutionnelles. *Dar*

⁵²⁴ Nous rappelons que le financement de cette régularisation est pris en charge par le Fonds Hassan II et la municipalité, le solde étant fourni par un apport personnel des habitants.

chabab (la maison des jeunes) est envisagée par les présidents des associations dans un premier temps comme le lieu où s'effectueront les rassemblements et les rencontres avec les populations. Or, à Skhirat, comme ce local est situé au centre de la petite ville et à quelques kilomètres du douar, les habitants ne peuvent s'y déplacer régulièrement. En effet, pour s'y rendre, il leur faudrait prendre un taxi « et tout le monde n'en a pas les moyens. Pour que les habitants viennent, il faut un lieu de rendez-vous au sein même du quartier », nous explique l'un des vice-présidents de l'association. La solution *dar Chabab* sera donc rapidement mise de côté au profit de la mosquée, située à l'entrée du douar. « C'est plus pratique. Au moins, à la mosquée, comme on y va régulièrement, on a plus de chances de revenir informés », nous disent à l'unanimité trois pères de familles qui habitent le douar (2005).

Selon Rafaële Cattedra [2003], la mosquée a toujours eu un rôle prééminent, au Maroc, pour la diffusion de l'information dans les douars. Pour cet auteur, la mosquée a en effet constitué un enjeu de pouvoir pour les leaders du mouvement national dans les années 1940 et 1950, en jouant à cette période-là un rôle essentiel de rassemblement. Les mosquées sont nombreuses dans les périphéries des agglomérations marocaines, notamment dans les quartiers populaires et les bidonvilles. C'est un lieu dans lequel les habitants se réunissent pour discuter des problèmes du quartier, des actions à entreprendre, de politique, de sujets économiques, etc.

La mosquée est un lieu de sociabilité. Elle est un espace à la fois sacré (espace communautaire du religieux) et un lieu structurant du douar, puisqu'elle est un espace public.

Pratiquants, les deux hommes qui sont à la tête des deux associations du douar J'did, s'y rendent régulièrement lorsque leur emploi du temps le leur permet. Généralement, c'est à la dernière prière (*'hicha*) que les adhérents aux associations se regroupent après leur journée de travail. En effet, c'est dans ce que Rafaële Cattedra appelle le « territoire des mosquées » [2003] que les présidents des deux associations tiennent des *jalsat'* (« réunions») ⁵²⁵ pour informer les habitants et effectuer les comptes-rendus des réunions qui se sont tenues avec les autorités locales. Toutefois, ces réunions dans les mosquées n'empêchent pas les responsables des associations d'être sollicités par les habitants à d'autres moments de la journée, dans la rue ou dans le *hay*, car ils sont soucieux de connaître à tout moment l'avancée des tractations.

2. La place de la jeunesse dans les mobilisations des bidonvillois et le maintien des élites locales⁵²⁶ dans les quartiers « clandestins »

Depuis les travaux de Mohamed Ameer [1996] et d'Abdelghani Abouhane [2000], nous pouvons observer un renouvellement du type d'individus qui sont impliqués dans les médiations. Certes, celles-ci s'effectuent encore par l'entremise des notabilités (économiques et politiques), mais elles sont de plus en plus souvent assurées par des personnes locales dotées d'un relativement fort capital culturel. Les travaux relativement récents d'Aziz Iraki [Iraki, 2004] le

525 Les autorités locales sont mises systématiquement au courant de ces *jalsat'*.

526 Ce paragraphe réfère largement aux travaux menés par Aziz Iraki sur la question des « élites de proximité » [2004, 2009] qui en ont inspiré le fond..

confirment. Cet auteur indique que l'intermédiation est représentée par des jeunes cultivés (souvent dotés de diplômes universitaires). C'est le cas des deux associations *Inkad Wal'lbina* et *El Moustakbal* du douar J'did de Skhirat.

a) Rahmane et Abdeslam, des jeunes cultivés et militants devenus responsables d'associations (douar J'did de Skhirat)

Rahmane et Abdeslam sont tous deux âgés d'une trentaine d'années. Rahmane a une licence de littérature arabe de l'Université de Rabat et il travaille comme contrôleur de gestion au sein d'un établissement qui fabrique des tubes en cuivre, l'usine Mac/Z de Skhirat. Il est, depuis 2003, le président d'*Inkad Wa'lbina*. Marié et père de deux enfants, il habite le douar J'did avec sa famille. Abdeslam est quant à lui vice-président de l'association *El Moustakbal*. Lui aussi titulaire d'une licence en droit arabe, il travaille dans la société de câblage VALEO à Bouznika⁵²⁷ et effectue quotidiennement des allers et retours en grand taxi, entre son domicile et son lieu de travail. Également marié lui aussi et père de plusieurs enfants, il a grandi dans le quartier et y vit encore aujourd'hui.

Leur engagement dans le quartier au sein des deux associations tient au fait qu'ils sont, au même titre que les habitants du douar, concernés par les opérations d'aménagement qui doivent y être menées. Pour eux, cet engagement est « naturel », parce qu'ils ont eu tous deux - et en particulier Rahmane - un parcours dans la vie associative en dehors du douar ; ils connaissent donc bien le monde associatif pour y avoir beaucoup travaillé comme bénévoles. C'est une des raisons pour laquelle, nous ont-ils dit, ils se sont sentis capables de s'investir dans les associations en question.

Dès le début des années 1990, Rahmane milite dans des associations, notamment culturelles. En 1993-1994, il devient membre d'une association culturelle (dont nous ne connaissons pas le nom). En 1995, pour satisfaire son fort attrait pour les activités culturelles, il crée l'*Association Marocaine de l'Éducation et de la Jeunesse* (AMEJ - section de Skhirat) dans laquelle il s'investit durant plusieurs années. Puis, entre 2001 et 2003, il intègre l'association *El Aourach*, une organisation qui œuvre pour le développement rural. Enfin, en 2003, il devient porte-parole d'une partie du douar J'did en créant l'association *Inkad Wa'lbina*. Le choix de Rahmane en tant que représentant est une évidence pour une partie des habitants du douar qui connaissent son parcours professionnel et associatif.

Il faut noter dans ce cas précis que le choix des dirigeants des associations par les habitants ne résulte pas du simple hasard. En l'occurrence, les j'*maâ* présentes dans le quartier soutiennent Rahmane et Abdeslam dans leurs démarches. Par ailleurs, l'un et l'autre sont respectés dans le quartier pour leur sérieux et leur niveau d'instruction - aussi bien par leurs aînés que par les autres habitants. Vivant dans des conditions de logement précaires, Rahmane et Abdeslam sont souvent allés à la rencontre des administrations pour essayer de s'informer du déroulement du programme et, à leur retour ils diffusaient ce qu'ils avaient appris à leurs voisins. Ils sont connus

527 Ville voisine de Skhirat en allant vers Mohammedia et Casablanca.

par leurs actions quotidiennes (aides diverses, notamment auprès des personnes du quartier) et sont appréciés par les habitants du douar, qui les qualifient « d'honnêtes, de jeunes issus de bonnes familles, sérieux, toujours prêts à rendre service »⁵²⁸. Ils appartiennent donc à ce que Iraki et Tamim [2009], appellent les « élites de proximité », c'est-à-dire qu'ils possèdent une légitimité interne (des valeurs, des compétences, un savoir-faire) qui leur permet de mieux représenter le bidonville et ses populations.

Ces *ouled derb*, que chacun a vus grandir, sont fortement appréciés par la population. Ils sont simples, diplômés et connaissent le milieu dans lequel ils agissent. Leur légitimité est établie. Ils sont également calmes et diplomates. Ils savent « parler », et « peuvent avoir une discussion avec des personnalités comme le gouverneur », nous disent les habitants à leur sujet. Ils possèdent des compétences langagières et maîtrisent la parole en public. Pour reprendre les termes de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot, ils détiennent la « grammaire de la prise de parole publique » [1991]. Ils apparaissent comme de « jeunes experts locaux » [Legros, 2008] qui constituent aujourd'hui des intermédiaires de premier plan entre acteurs (locaux, opérateurs, etc.) d'un côté et habitants de l'autre. Ainsi, le rôle des leaders se construit sur la base d'un pacte tacite, celui de faire remonter - et de faire aboutir - les revendications que les habitants adressent aux représentants politiques et aux différentes autorités.

Les profils de Rahmane et Abdeslam montrent qu'ils possèdent une dimension « publique » [Cardon, Heurtin, Lemieux, 1995], c'est-à-dire une capacité à toucher l'opinion publique. Cette dimension a été perçue aussi bien par les habitants que par les autorités locales et le monde politique local. En effet, certains hommes politiques locaux se sont rendus compte de l'opportunité qu'il y aurait pour leur parti à recruter des hommes de cet acabit, d'autant que Rahmane et Abdeslam s'intéressent à la politique locale. Plusieurs analyses ont été entreprises sur le lien existant entre engagement associatif et politisation, à savoir les effets qu'aurait le premier sur le rapport du militant au politique). Sandrine Rui estime que « les dispositifs institutionnalisés favoriseraient la participation civique et, par la suite, l'engagement politique » [2009, p. 79], mais d'autres travaux contredisent cette thèse. Ainsi Nina Eliasoph (dans la continuité des travaux de Hanna Pitkin [1981]) émet l'idée, à travers le cas américain, que les associations sont loin d'être des lieux nécessairement propices à la politisation. Elle a recours à la notion non pas de « politique », mais de « discours orienté vers le public » (« *public-spirited way of talking* » [Eliasoph, 1998], « par le fait qu'il est ouvert au débat, donc à la possibilité de dissensions sur la question, et dédié à des questions relevant du bien commun » [Hamidi, 2006, p. 13].

S'en tenant aux situations marocaines, Mohamed Tamim et Aziz Iraki affirment que « c'est par la constitution d'une association de quartier, puis en militant dans celle-ci que les futures élites de proximité [s'ancrent] dans le quartier et [s'inscrivent] dans le paysage politique local. C'est de cette manière-là [...] que leurs compétences sont le plus aisément lisibles par les

528 Propos tenues par Saadia, une habitante du douar, illustrant l'état d'esprit des gens, lors d'une rencontre au douar J'did, le 25 avril 2005.

habitants » [2009, p.105]. De fait, les interviews que nous avons réalisées avec les élus locaux sur leurs parcours corroborent cette analyse. Nous apprenons ainsi que Rahmane a été très sollicité par les partis politiques car son profil intéresse les élus locaux. C'est une personne « cible », considérée comme « stratégique » par les partis politiques de Skhirat lorsque ceux-ci ont commencé à préparer les campagnes électorales municipales de 2003 et de 2009. En 2003, le parti du Mouvement Populaire (M.P.) lui a proposé de se rallier à lui, en lui offrant la 4^{ème} place sur sa liste électorale, soit en cas de victoire une assez grande chance d'être élu⁵²⁹. Aziz Iraki rappelle à ce sujet toute la « gesticulation » politique qui est faite dans certaines villes moyennes marocaines autour de ces personnes issues de quartiers irréguliers en périodes pré-électorales [Iraki, 2004]. Au moment (2006) où nous rencontrons le 2^{ème} vice-président de la municipalité de Skhirat (M.P), en place depuis 2003, nous apprenons que les négociations ont échoué. Rahmane, fidèle à son parti – l'USFP, socialiste – a refusé d'intégrer le M.P. Nous l'interrogeons à ce propos et il nous confirme « qu'il refuse de s'en aller pour un quelconque autre parti que le sien ». Toutefois, le vice-président de la municipalité de Skhirat ne baisse pas les bras et nous laisse entendre que les élus tenteront de nouveau de le convaincre en vue des prochaines élections municipales (2009). Les élus locaux sont évidemment très conscients de la valeur ajoutée de Rahmane : par sa notoriété et sa bonne réputation auprès des habitants du douar, il peut leur apporter des voix.

Le profil de Rahmane (comme celui d'Abdeslam que nous n'avons pas développé ici) montre combien la population (comme les élus locaux) est consciente des capacités et des compétences que ce type d'individu peut mettre à leur service et des avantages qu'elle peut en tirer. Même si nombre d'associations sont nées d'une volonté des autorités locales, la demande

529 Selon Iraki et Tamim : « Jusqu'en 2002, le mode de scrutin était uninominal à un tour. Les candidats choisissaient leur circonscription et celui qui obtenait une majorité relative était déclaré élu et siégeait au Conseil communal (...). À partir de 2003, ce système n'a été maintenu que pour les communes de moins de 25 000 habitants. Pour celles dont la population est comprise entre 25 000 et 500 000 habitants, le système adopté est celui de la circonscription unique qui couvre la totalité du territoire de la commune. Dans cette circonscription, le système adopté pour désigner les élus est la proportionnelle au plus fort reste, lequel est calculé en se basant sur le quotient électoral, qui est le rapport entre le nombre de suffrages exprimés et le nombre de sièges à pourvoir. Seules les listes ayant obtenu au moins 3 % des suffrages exprimés sont prises en considération. Les premiers sièges sont attribués aux candidats placés en tête de liste dont le nombre de voix obtenues dépasse le quotient électoral ; les sièges restants sont répartis entre les candidats ayant obtenu le nombre de voix le plus proche du quotient, jusqu'à attribution de l'ensemble des sièges. Compte tenu du nombre très élevé de listes qui se présentent (souvent plus de 14) et de la dispersion des voix qui en résulte, la place qu'occupe le candidat sur la liste est déterminante quant à la probabilité qu'il peut avoir d'être élu. Ce système électoral est complexe et il est très mal compris localement. Les populations continuent de raisonner en fonction de l'ancien système. L'électeur vote pour son candidat favori — celui qu'il connaît dans son quartier — en mettant dans l'urne la liste sur laquelle le nom de ce dernier figure. Mais il ignore souvent que son favori est en queue de liste, qu'il ne pourra jamais être élu et que le vote émis a surtout servi à faire élire des têtes de liste que le votant ne connaît souvent pas (...). [Iraki, Tamim, 2009, p. 102]. Selon Aziz Iraki, le nouveau mode de scrutin adopté depuis 2002 « écarte » les médiateurs ou les « élites de proximité » « au profit des seuls candidats ayant l'accréditation d'un parti politique (qui se monnaie) et la capacité de mobiliser un réseau de relations couvrant toute la ville. Les élites de proximité ne se retrouvent toujours que sur des fins de liste politique » Extrait d'une *Note de synthèse*, PRUD, GEMDEV-ISTED, 2002-2004, Équipe n°80, IUP-INAU. Les jeunes restent exclus du système de décision et peu de place est faite à l'élite de proximité [Iraki, 2004] ; ils sont toutefois bien présents dans les structures associatives.

des habitants vis-à-vis de ce type de structure est forte, en particulier lorsque leurs représentants sont véritablement issus du quartier et sont « acceptés » par eux. Les habitants « estiment », selon différents témoignages, « qu'il leur faut une structure familière qui les représente avec des individus en qui ils peuvent avoir confiance pour discuter et négocier » (2004).

La situation est relativement similaire à A Khalouta I, où les habitants font appel aux élites de proximité pour les représenter, même si certains d'entre eux n'approuvent pas toujours ce mode de faire.

b) Le recours réitéré des élites de proximité : le cas de Khalouta I

Nous allons dans cette partie montrer qu'à Khalouta I, les élites de proximité monopolisent la représentation du quartier. Nous proposons, dans ce qui suit, de présenter le portrait du vice-président de l'association *El Afrah*, une élite de proximité qui a émergé dans un cadre associatif.

Portrait d'un retraité actif à Khalouta I

La trajectoire résidentielle et professionnelle de Morad est intéressante pour comprendre le rôle du vice-président de l'association *El Afrah* et son positionnement dans le quartier. Morad, vice-président d'*El Afrah*, est un ancien habitant du quartier Akkari (à Rabat). Dans les années 1970, il achète à Khalouta I un lot de terrain « à très bon prix » (75 dirhams le m²), nous dit-il « auprès d'un lotisseur clandestin ». Il ne le construit pas dans l'immédiat, mais s'y installe en 1997 lorsque la Préfecture délivre des plans pour la construction des lots. Au moment où il s'y installe, les autorités locales lui promettent « qu'en six mois, l'eau et l'électricité seraient en place » (2004). Une promesse qui ne sera pas tenue.

Lorsque nous enquêtons sur Khalouta I en 2004-2005, Morad est bien connu des habitants pour avoir déjà été, dans les années 1980, le porte-parole de l'association *El Afrah*. L'homme n'a pas fait de longues études, mais « il se débrouille bien dans la vie », comme il aime à nous le dire dans un français correct. Ancien formateur commercial chez Maroc-Télécom, il a intégré *Barid al Magrib* (la Poste), puis, quelques années plus tard, il a été sélectionné pour y devenir formateur. Depuis 2001, il est à la retraite. En complément de celle-ci, il tient une petite quincaillerie de proximité installée au rez-de-chaussée de sa maison. Il y vend tous les types de matériaux de construction. Habitant un quartier en perpétuelle évolution, « les besoins et la demande en matériaux de construction sont forts » (fils électriques, lampes, ciment, tuyaux, matériaux de construction légers, etc.), nous explique-t-il. Son commerce marche bien. Cette petite boutique lui permet de « voir d'autres horizons que l'administratif (en tant qu'adjoint d'*El Afrah*) » « et d'avoir des contacts avec les gens ». Morad se qualifie de « philanthrope » : « Vous voyez, mon commerce, c'est du social, je soutiens les gens. C'est toujours un repère pour les gens qui sont perdus. Les habitants viennent me voir à la boutique pour connaître l'évolution des négociations pour la restructuration du quartier (électricité et eau) ». En plus du local associatif où se rendent les habitants désireux de se renseigner, ceux-ci investissent ainsi aussi sa petite quincaillerie. D'ailleurs, les différentes discussions que nous aurons avec lui auront lieu dans

cette boutique – seuls deux entretiens se dérouleront avec le président de l'association au local de celle-ci. Présente dans la quincaillerie, cela nous a donné aussi l'opportunité de discuter avec les habitants. La quincaillerie constitue donc un espace de discussion parallèle, au même titre que les cafés, où les individus peuvent se retrouver pour échanger. Parfois, certaines décisions y sont prises avant que les assemblées officielles n'aient lieu.

Du fait de son positionnement dans le quartier, Morad est perçu par les habitants comme une personne-ressource et qui « a les moyens ». La construction de sa maison terminée, le fait de posséder une voiture (Fiat Uno), de toucher une retraite relativement confortable et de posséder un petit commerce fructueux renforce cette image « d'homme prospère », mais cela lui « attire aussi des ennemis », nous avoue-t-il. Son ancien statut professionnel, son instruction, son langage public - il travaillait dans la communication - font de lui une personne capable d'engager des discussions et des négociations aussi bien avec la population qu'avec les autorités locales.

Très disponible, Morad est très engagé dans les débats, les discussions qui tournent autour de la restructuration du quartier « parce qu'il a envie que la situation change afin que le quartier ne soit plus considéré comme *h'achwai* (clandestin) » (Morad, 2004). En étant très présent dans les réunions, il en vient à mener la négociation et à en informer en retour les habitants de l'évolution de celle-ci. Comme l'indique Françoise Navez-Bouchanine, « la question des négociations en cours d'intervention et stratégies destinées à faire valoir les intérêts des habitants au fur et à mesure des « étapes » du projet revêt (...) une importance essentielle » [2004, p.145]. C'est pour cette raison qu'un intermédiaire compétent pour faire passer le message des habitants est primordial dans les négociations.

L'association *El Afrah* œuvre en partenariat avec les autorités locales, la REDAL, les services techniques, etc. pour régulariser la situation du quartier. En 2004, il est question que la REDAL amène les réseaux d'eau et d'électricité. Les habitants sont très demandeurs et sont prêts à collaborer avec la Régie d'eau et d'électricité pour équiper leur maison. Pour cette raison, ils sont très nombreux aux réunions qu'organise Morad afin de les tenir au courant des avancées des décisions prises lors de ses rencontres avec les acteurs de la restructuration.

Nous avons observé durant nos enquêtes que les associations de quartier ne sont pas toutes égales lorsqu'il s'agit de mener des négociations. En effet, elles se différencient en ce domaine en fonction de leurs soutiens, de leurs profils, des actions et des démarches qu'elles entreprennent ; cas, elles bénéficient donc de marges de manœuvre plus ou moins grandes dans la négociation. Afin d'examiner leurs logiques à l'œuvre, nous avons choisi de présenter notre analyse de manière analytique en procédant à une typologie que nous avons établie à partir de quatre situations différenciées : les associations qui « échouent » sur le projet en lui-même (c'est le cas des jeunes associations de Skhirat) ; celles qui, lorsque la négociation bloque, provoquent des conflits (comme *El Amal* à Témara) ; celles qui échouent dans leurs négociations à cause d'enjeux et de conflits internes à leur structure (*El Afrah* à Khalouta I) ; et, enfin, le cas où une

mobilisation forte tend à « faire plier les autorités » (l'association des commerçants du douar El Kora à Rabat).

B- ASSOCIATIONS DE QUARTIER ET NÉGOCIATIONS SUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES BIDONVILLES : DES MARGES DE MANŒUVRE TRÈS VARIABLES

Nous avons donc essayé d'identifier des types de situations en rapport avec les façons dont sont menées les négociations par les associations de quartier. Nous nous interrogeons en effet sur le lien qui peut exister entre associations et négociation sur les questions d'aménagement des quartiers. Que les luttes soient inscrites dans un registre associatif ou collectif en milieu bidonvillois, est-il la garantie que la controverse se déroulera dans un climat d'« apaisement social » et que les négociations pourront parvenir à des résultats positifs ? A travers des situations très localisées, nous tenterons d'analyser les différents cas rencontrés.

1. Des associations en situation d'échec : un report des discussions à la marge des projets

Ce premier type correspond à la situation prévalant au douar J'did de Skhirat, où les deux associations existantes sont de création récentes et sont nées des encouragements formulés par les autorités locales. Leurs représentants ont, au cours de leurs parcours toujours agi au sein d'associations culturelles, ce qui pourrait expliquer qu'ils ne soient pas forcément à l'aise au cours de négociations portant sur des sujets urbanistiques et sociaux.

a) De quelles marges de manœuvre disposent *Inkad Wal'bina* et *El Moustakbal* dans la négociation ?

Durant les premières années de leur existence, les jeunes associations du douar J'did ont joué un rôle de surveillance et de contrôle⁵³⁰ (en collaboration avec le *moqqadem*) des habitants inscrits sur les listes des bénéficiaires de l'opération de recasement menée par les pouvoirs publics.

Dès 2006, cette « collaboration » Préfecture/associations a été remise en question lorsque les conditions d'accès au logement ont été connues. Les projets présentés aux associations d'abord, puis aux habitants, étaient tout ficelés et décidés avant même que les associations n'en aient eu connaissance. Comment les associations de quartier allaient-elles s'y prendre pour faire entendre leurs voix ?

Entre la fin de l'année 2004 et la fin de l'année 2006, les deux moments auxquels nous avons rencontré les dirigeants des deux associations, leurs propos ont singulièrement changé et leur avis sur la « participation » n'est plus aussi enthousiaste en 2006 qu'ils l'étaient en 2004.

Les présidents des deux associations nous ont précisé que c'était en février 2006, lors d'une

530 Ils ont joué en quelque sorte le rôle de « flics » au début de l'opération de recasement.

réunion tenue avec le gouverneur, l'ADS et le holding Al Omrane⁵³¹, que les modalités du projet définitif avaient été communiquées. Ils avouent être restés pantois devant ce qui leur est annoncé, car aucune de leurs revendications - que nous allons présenter par la suite les unes après les autres - n'avaient été prises en compte.

Or, entre 2004 et 2006, six réunions ont été organisées par le gouverneur – avec la présence des représentants du holding Al Omrane et de ceux des deux associations du douar J'did – au cours desquelles les discussions ont porté exclusivement sur le projet de recasement lui-même. Les associations avaient présenté à ces occasions, des contre-propositions. Aux dires des représentants associatifs, trois points importants avaient été soulevés

Le premier concernait sur le modèle des logements proposés. Les autorités locales, ainsi qu'Al Omrane, envisageaient deux formules : le bi-familial et le mono-familial⁵³². Nous rappelons que le premier modèle consiste en ce que deux familles se partagent le même lot (R+2). Les opérations classiques de résorption de l'habitat insalubre ont généralement fonctionné en appliquant plutôt le modèle mono-familial, selon lequel une baraque correspond à un ménage. Lorsque les associations ont transmis la proposition des deux modèles aux habitants, ceux-ci ont réagi fortement. Personne n'était prêt à partager son lot. Ils réclamaient un lot pour chaque famille et une augmentation de la surface des lots mono-familiaux, fixée à 52 m² par les autorités locales. Les habitants jugent « trop petite » la surface des lots qui leur est proposée compte tenu de la taille de certaines familles. Pour faire valoir leur demande, par le biais de leurs représentants, ils utilisent l'argument des opérations de recasement passées - où les lots avoisinaient les 85 m². Les associations proposent donc aux autorités locales et à Al Omrane que la surface des lots soit revue à la hausse : passer de 52 m² à 56 m² « résoudrait », selon eux, « tous les problèmes rencontrés par les familles » (Rahmane, en 2006).

Le second point de la négociation porte sur les conditions de paiement. En effet, certains habitants insolubles n'ont trouvé aucune solution pour assurer le financement, c'est-à-dire à la fois pour acheter le lot et pour le construire. Les sommes demandées aux familles s'élèvent à 13 500 dirhams pour l'obtention d'un lot de 52 m² (mono-familial) et à 24 000 dirhams pour les lots bi-familiaux, de 77 m² (soit 12 000 dirhams par famille). Les habitants du douar J'did contestent non pas tant ces prix en eux-mêmes que les conditions d'obtention du crédit qui leur est nécessaire pour payer ces sommes. C'est effectivement un problème récurrent de toutes les opérations de relogement ou de recasement. Cet aspect constitue une part importante des réclamations des populations, et il entrave souvent la mise en place et le bon déroulement des opérations. Au douar J'did, ce problème reste entier en 2006, puisque, à cette date, « beaucoup de dossiers sont refusés par le CIH », nous informent les responsables des associations *Inkad Wa'lbina* et *El Moustakbal*. Les associations souhaitent que les autorités résolvent au plus vite le

531 Ces deux acteurs que sont l'ADS et El Omrane sont rarement évoqués dans les diverses interviews menées aussi bien avec les responsables des associations de quartier qu'avec les habitants. Les associations de quartier laissent entendre que, ici, seule la négociation et les rencontres avec les autorités locales peuvent être utiles, contrairement à ce qui se passe, par exemple à El Kora, où l'ADS est un interlocuteur incontournable.

532 Cf. Chapitre 3, B- 2. b).

problème de l'accès au financement des lots, en particulier pour les familles les plus démunies. La question du micro-crédit, envisagée en tant que solution à ce financement, n'emballer pas vraiment les habitants qui en connaissent déjà le fonctionnement pour l'avoir maintes fois utilisé. De ce fait, les associations de quartier mettent en garde les autorités à propos du manque de moyens et de l'absence de solutions « institutionnelles » adaptées à la construction des logements ; à défaut, selon elles, les habitants vont se trouver obligés de « reproduire le modèle de la baraque sur les lots, le temps de trouver des fonds pour la construction de leur logement » (Rahmane, 2006). Et ce d'autant plus que les habitants devront se tourner vers le locatif, le temps de construire leur maison, ce qui engagera des dépenses supplémentaires.

Le troisième et dernier point qui se trouve au centre des négociations concerne le problème posé par la présence sous le même toit de plusieurs générations - aussi bien au douar J'did que dans les autres quartiers des bidonvilles qui subissent des opérations de même type. Ces familles demandent à ce que chaque ménage dispose d'un lot de terrain afin que leur décohabitation puisse enfin être engagée.

Malgré les différentes entrevues qui ont eu lieu avec le gouverneur⁵³³, aucune avancée n'a eu lieu sur aucun de ces points. Bien au contraire ! Certains habitants, conscients que les négociations n'aboutiraient pas, ont préféré accepter le projet tel qu'il leur était présenté par les associations de quartier et partir pour le nouveau quartier de Hay El Hayat 2. C'est ainsi que dès le 18 mai 2006, les premiers départs avaient lieu vers ce nouveau site. Ils ont concerné 611 habitants. Selon Rahmane, « ceux qui sont partis sont ceux qui avaient les moyens financiers ». A cette date, les négociations sont en quelque sorte au point mort, voire « ont en partie échoué », si l'on en croit les habitants interrogés.

Sur le projet, nous pouvons dire qu'il y a eu une « fausse » négociation ou une négociation « biaisée ». Toutefois, afin de ne pas compromettre les discussions entre les populations et les autorités locales, ces dernières attirèrent l'attention des associations sur des projets d'un autre type qu'elles pourraient porter par le biais des financements de l'INDH⁵³⁴. En effet, selon un représentant associatif, « on te serre d'un côté pour que tu puisses accepter leurs décisions de l'autre » (2006). Cette assertion indique que les négociations sur le projet en lui-même sont difficiles et que les marchandages sont fréquents. *Grosso modo*, les autorités expliquent aux responsables associatifs que s'ils veulent bénéficier des financements de l'INDH, ils devront coopérer pour le projet de recasement du douar. Autrement dit, aucune porte ouverte pour des futures discussions relatives au projet n'est envisagée et les responsables associatifs doivent convaincre les habitants de l'accepter tel qu'il leur a été présenté. Afin de calmer les populations, le gouverneur lâche du lest sur des points secondaires : il leur accorde des facilités pour accéder aux financements de l'INDH ou à différentes aides pour monter des projets, tels que l'installation d'équipements annexes (hammam, four, crèches, etc.) ; il leur permet aussi la

533 Le gouverneur avec lequel les responsables associatifs ont discuté a été nommé à El Hoceima après les élections législatives de 2007. Il y occupe le poste de wali.

534 Cf. Chapitre 2, B- 1. C). Nous rappelons que l'action caritative ainsi que l'assistance aux plus démunis est annoncée en mai 2005 par le programme-phare : l'Initiative Nationale de Développement Humain.

création d'un centre d'alphabétisation au douar J'did de Skhirat⁵³⁵. Cette situation rappelle la théorie des jeux⁵³⁶ [Von Neumann, Morgenstern, 1944] ou celle de l'interactionnisme symbolique, qui étudie des situations (appelées « jeux ») où des individus (les « joueurs ») prennent des décisions, chacun étant conscient que le résultat de son propre choix (ses « gains ») dépend de celui des autres [Jasper, 1997]. Cette théorie nous donne certaines clés pour comprendre les ressorts de la négociation : le but de celle-ci est de permettre la production d'un jeu à somme positive (*win-win game*) dans lequel chacune des deux parties retire les bénéfices de l'arrêt des « pourparlers » [Burchianti, 2003]. Dans ce cas, chacune des parties fait des compromis par rapport à ce qu'elle espérait pouvoir retirer des négociations et reçoit donc moins que ce qu'elle espérait : ici, dans le cas du projet du douar J'did, en contrepartie de la « non négociation » sur le projet lui-même, les associations s'arrangent pour avancer sur d'autres points puisque le gouverneur leur donne la possibilité de concrétiser leurs projets sociaux. Ainsi, cette situation illustre que, même si l'optimum n'est pas atteint, une solution de « moindre mal » est envisagée. Ainsi, en acceptant ce « pacte », - et ce sera le cas au douar J'did, comme nous le verrons ultérieurement -, les associations passent de la revendication au consensus.

En dépit de cet échec cuisant dans la négociation du projet en lui-même, les habitants interrogés n'en veulent pas aux associations : « Ils [Rahmane et Abdeslam] ont fait ce qu'ils ont pu. C'est notre destinée », nous dit une femme du douar J'did rencontrée en 2006. Et deux jeunes nous déclarent : « C'est *Sidna* qui le veut. Nos jeunes n'y sont pour rien. Ils ont pourtant essayé de nous défendre de leur mieux » (Hakim et Younès, 2006).

En 2008, lorsque nous retournons au douar J'did rencontrer à nouveau les responsables des deux associations et certains habitants, les incertitudes et les doutes subsistent quant au réel rôle de ces organisations dans les projets. Les habitants s'interrogent. Déjà, en 2005, un jeune homme du douar, en sortant d'une réunion avec les associations de quartier nous disait : « On les trompe. On leur fait croire qu'on les fait participer, mais en fait elles ne font qu'appliquer ». « On les écoute, on les félicite, mais le dernier mot reste toujours au gouverneur ». « Les associations ne peuvent rien faire dans ce dossier des logements », constatent deux femmes du douar et leurs maris en 2008. Les habitants ont conscience que « l'action » des associations de quartier dans les bidonvilles est limitée sur la question du logement. Le pouvoir central est bien présent et les habitants l'ont bien perçu. Alors que le monarque rappelle dans ses différents discours que la société civile doit participer aux projets locaux, les associations ne seraient-elles pas tout simplement instrumentalisées pour faire passer les projets ? C'est la question que se

535 Nous reviendrons ultérieurement sur les conditions de la création du centre d'alphabétisation du douar J'did. Les tractations par le biais du financement de l'INDH s'effectueront entre le gouverneur et Rahmane.

536 Jacques-François Thisse définit la théorie des jeux comme une « discipline mathématique qui étudie les situations où le sort de chaque participant dépend non seulement des décisions qu'il prend mais également des décisions prises par d'autres participants. En conséquence, le choix « optimal » pour un participant dépend généralement de ce que font les autres. Parce que chacun n'est pas totalement maître de son sort, on dit que les participants se trouvent en situation d'*interaction stratégique* ». Cf. *Théorie des jeux : une introduction*. [http://www.core.ucl.ac.be/staff/thisse\(micro__licence\).pdf](http://www.core.ucl.ac.be/staff/thisse(micro__licence).pdf)

pose la majorité des habitants du quartier.

Il ressort des entretiens avec les individus impliqués dans les « dispositifs participatifs » qu'ils expriment à l'issue de leur expérience publique beaucoup de frustrations. Rahmane explique en 2008 : « Je ne sais pas si j'ai changé des choses. Je discutais avec le gouverneur, etc., mais pour te dire que j'ai résolu les problèmes des gens, je le dirai avec modestie et avec réserve ». La déception des militants résulte en partie des promesses qu'ils ont faites aux habitants dès la divulgation du projet. Leur déception est d'autant plus grande que leurs concitoyens ont confiance en eux. Cette situation confirme que malgré la présence des associations, la décision finale revient toujours à l'autorité « qu'il y ait association ou pas » (Rahmane, 2008). Les militants ont l'impression qu'ils sont sollicités uniquement « pour la forme ». Les discussions relatives à l'augmentation de la superficie des lots (fixée initialement à 52 m²) n'ont ainsi rien donné. De même que la question du partage du lot entre deux familles (modèle bi-familial). En bref, les souhaits des habitants transcrits par les associations n'ont pas été entendus.

Dans le cas étudié ici, les associations de quartier constituent de toute évidence des structures-relais ; elles jouent un rôle non négligeable d'intermédiation - entre la sphère étatique et les habitants du quartier lors de la conduite du projet – contribuant à atténuer les tensions, à réguler les désaccords et à désamorcer les conflits, même si les négociations ont échouées.

Les individus engagés dans la « nébuleuse » associative du douar J'did considèrent qu'ils ont gagné quelque chose en termes de légitimité, en capacités d'action et ils ne regrettent pas de s'être engagés dans des dispositifs qui leur ont permis de créer du collectif, là où les habitants étaient atomisés. Les associations « jonglent » ainsi - pour reprendre l'expression de Sandrine Rui, entre la figure consensuelle du « partenaire » que constitueraient les pouvoirs publics et celle, contestataire, du « citoyen impertinent » [Rui, 2005].

Les « élites de proximité » sont instrumentalisées par les autorités locales, lesquelles y trouvent leur compte, car les ambitions des responsables associatifs - clairement affichées - sont désormais ailleurs, « dans le champ social » (Rahmane, Abdeslam, 2006). L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a soudain constitué pour elles une manne financière imprévue à laquelle elles doivent absolument accéder. En définitive, les responsables associatifs du douar J'did considèrent que « là est [leur] créneau » (Rahmane, 2006).

b) L'Initiative Nationale de Développement Humain : une manne financière au profit de la « société civile » ?

Avant de répondre à la question de savoir si l'INDH est une manne financière au profit de la société civile, il convient de revenir en arrière, en 2005, au moment où l'INDH - considérée par les médias comme par la société civile comme un programme « phare » - est annoncée par le Roi.

Dans le courant du mois de juin 2005, le président de la commune de Skhirat et son 2^{ème} vice-président organisent la première réunion relative à l'INDH. Convoqués par les élus

municipaux, les présidents des associations agissant au sein du périmètre urbain municipal sont venus très nombreux⁵³⁷. L'effervescence est à son paroxysme, puisque tous estiment que l'INDH va permettre la mise en avant des associations de quartier. Durant cette réunion, les invités évoquent les principaux objectifs du programme. La discussion est animée : comment procéder pour accéder à un financement ? Quels sont les projets susceptibles d'être retenus ? Les questions fusent de toutes parts. Les élus ne sont pas en mesure de répondre à tous ces points soulevés et beaucoup d'inconnues demeurent : ils annoncent qu'ils se renseigneront et organiseront une nouvelle réunion pour clarifier les points obscurs. Un élu évoque une réunion qui doit se tenir ce même jour, dans l'après-midi, avec « une personne (une femme, ancien médecin) de la Préfecture » et il suppose qu'elle sera en mesure de les renseigner. Nous apprendrons que cette personne est rattachée au ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité.

Nous avons voulu montrer par cette anecdote le fort intérêt manifesté par les associations de quartier et par les élus pour l'INDH. Un président d'une association nous déclare : « Enfin, on s'occupe du tissu associatif. Cette initiative va nous propulser sur le devant de la scène et les autorités devront composer avec nous ! » (2005).

A l'échelle locale, l'INDH est donc reçue avec beaucoup d'enthousiasme et cela est manifeste dès mai 2005. Rapidement, cependant, l'enthousiasme retombe. Plusieurs témoignages affirment en effet que, « dans la réalité, les dossiers sont déposés mais à chaque fois refusés », que « l'argent est saupoudré », que « les procédures à suivre et les modalités ne sont pas connues par les membres des associations », ou encore que « les financements promis n'arrivent qu'au compte-gouttes auprès des associations », etc.

Les élus estiment que « la seule idée de recevoir un petit financement (au titre d'un programme) provoque de fortes sollicitations de la part des associations auprès des autorités locales » (2006), puisque c'est le gouverneur qui, en tant que président du comité provincial de l'INDH⁵³⁸, étudie les dossiers et attribue les enveloppes dédiées aux projets sur financement de l'INDH. Nous apprendrons également par les élus de Skhirat que, dans le cadre de l'INDH, « certaines associations pensent pouvoir tout financer et elles présentent parfois des projets farfelus qui ne tiennent pas la route » (2006).

537 Soit près d'une quarantaine d'associations, dont beaucoup sont récentes. Nous avons été autorisée à assister à cette réunion.

538 « Le comité provincial de développement humain est présidé par le gouverneur instance décisionnelle. Sa composition, opérationnelle, est limitée et équilibrée » (élus, administration, membres de la société civile désignés par le gouverneur). Au niveau local, le comité « valide les initiatives locales de développement humain (ILDH), il élabore de conventions de financement des ILDH avec les différents partenaires locaux impliqués ; il débloque des fonds correspondant aux ILDH validées en fonction de l'avancement des projets ; il supervise la mise en œuvre de programmes, de suivi, de contrôle. La maîtrise d'œuvre est confiée de manière contractuelle aux responsables des services déconcentrés, aux établissements publics concernés, aux collectivités locales, aux associations, etc. ». Au niveau central : « consolidation provinciale des ILDH ; la contractualisation annuelle avec le niveau central des ressources correspondant aux consolidations provinciales des ILDH ; reporting au niveau central des indicateurs de suivi des réalisations, et de l'évolution des indicateurs de développement humain en parallèle, le conseil provincial est invité à la révision du Plan de Développement Économique et Social provincial (art. 36, loi 79-00) dans une optique de mise en convergence des programmes sectoriels ». Source : <http://www.indh.gov.ma/fr/comites.asp> (site consulté le 24 juillet 2009).

Les intérêts sont « trop nombreux », nous dit Amin, un universitaire de Mohammedia, très fortement impliqué dans les affaires locales de Skhirat. Nous l'avons rencontré en 2006, puis en 2008. Selon lui, l'INDH offrirait des opportunités exceptionnelles : « Les ressources de l'INDH sont une grande aubaine pour la société civile. Mais le but des dirigeants associatifs est d'intégrer des postes dans l'administration et de se fonctionnariser ». Il conclut en nous disant que « les miettes que les associations récoltent représentent beaucoup pour elles » (2008). Pour Brahim, membre d'une association d'un quartier de Skhirat (quartier de l'ERAC), « avec l'INDH, la société civile devient importante » (2006). En effet, les associations gagnent en visibilité sur le terrain et sont propulsées sur le devant de la scène locale grâce aux projets qu'elles mettent en œuvre. En 2006, beaucoup d'associations que nous avons rencontrées attendaient énormément de l'INDH, parce que celle-ci constituait, selon elles, « un espoir d'être enfin entendues et d'être prises en considération »⁵³⁹. L'INDH est perçue comme étant « une bouée de secours » (Khalid, président de l'association de Hay Aïn Rouz, mars 2006).

Au douar J'did, à partir de 2003 - donc bien avant l'arrivée de l'INDH - Rahmane a élaboré un projet de lutte contre l'analphabétisme. Il occupe son temps libre en donnant bénévolement des cours à la Maison des Jeunes située au centre de Skhirat. Pour lui, l'INDH tombe à point nommé : il considère qu'elle peut l'aider à concrétiser son projet, car il souhaite monter une « vraie structure » au sein du douar J'did.

Interrogés à ce sujet, les habitants confirment qu'ils souhaitent accéder à l'éducation. Les interviews menées entre 2005 et 2006 révèlent d'ailleurs que les femmes sont les plus demandeuses pour apprendre à lire et à écrire. Elles souhaitent une structure qui leur permettrait d'accéder à des cours du soir et qui leur proposerait des activités pour occuper leur temps libre ainsi que celui de leurs enfants. Le témoignage de Leïla (recueilli en 2006) confirme ces attentes :

« (...) Il faudrait pour nos enfants un endroit dans lequel ils pourraient s'occuper. Il n'y a rien ici. Il faudrait une Maison des Jeunes ou un local où ils apprendront à lire et à écrire. Surtout pour les petits. Moi aussi j'aimerais apprendre à lire et à écrire. Ce serait bien d'avoir quelque chose ici, dans le quartier, à proximité. Lorsqu'il n'y aura plus de baraques, il faudrait une structure comme dans les autres quartiers de la ville. Les associations nous ont dit qu'elles voulaient monter un projet pour nos enfants. Pour l'instant, nous n'avons aucune nouvelle. Mais nous avons confiance en les jeunes qui veulent faire évoluer notre quartier (...) » (Leïla, douar J'did, 2006).

Cet attrait pour des équipements sociaux et culturels serait, selon les habitants, la conséquence directe de la présence des associations et de leurs actions dans le douar. Deux adolescentes, Rabeha et Yasmine, âgées de 15 ans, évoquent cela de la même manière que Fatiha

⁵³⁹ Selon le site web de la ville de Témara, 40 conventions de partenariat pour la réalisation de projets programmés (dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dans la préfecture de Skhirat-Témara au titre de l'année 2008) ont été signées au siège de la préfecture (soutien aux infrastructures, programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, projets générateurs de revenus, soutien des activités culturelles, sportives et sociales, équipement des cantines scolaires, etc.). Le tout pour un montant global de 32 077 207 dirhams. Source : http://temara-ville.npage.eu/news_de_temara_43795317.html. (Consulté le 25 mai 2009).

et Kaouthar, deux adultes :

« Nous, les jeunes, on a besoin de s'occuper dans le quartier. Rahmane a dit à nos parents qu'ils essaieraient de monter un projet qui concernera les jeunes mais aussi les adultes. Notre quartier va évoluer (*Rhadi t'awar*) » (Rabeha et Yasmine, douar J'did, 2005).

*

« Comme le disent les jeunes des associations, c'est sûr que c'est bien d'avoir de nouveaux logements, mais il faut aussi des équipements pour qu'on aille de l'avant et pour que notre quartier soit un vrai quartier comme les autres » (Fatiha, douar J'did, 2006).

*

« Ils nous ont ouverts les yeux, ces jeunes ! (Rires). Avant, on était comme du bétail et on avançait la tête baissée (*kouna kib'el l'b'haym wa hadrin roussnâ*). Nous ne sommes pas des animaux, il faut nous instruire. C'est vrai que ce serait bien d'avoir quelque chose comme *dar Chabab*. Et apparemment, lors de la dernière réunion avec l'association du douar, ce serait sur la bonne voie. Le gouverneur a dit qu'il allait nous aider pour ça ! » (Kaouthar, douar J'did, 2006).

Au douar J'did de Skhirat, les présidents des associations sont considérés comme ayant une bonne capacité de gestion des projets grâce à leur expérience. Cela ressort de trois témoignages : l'un d'un élu de la municipalité, un autre de la coordinatrice⁵⁴⁰ en charge de la gestion de l'INDH à la préfecture et le troisième d'Amin, l'universitaire. Les dossiers que déposent les associations « sont pris en réelle considération », nous dit la coordinatrice chargée de l'INDH. Toutefois, « leur capacité à gérer des projets » n'est pas la seule raison qui fasse qu'une attention particulière soit portée à leurs projets. Il faut revenir au temps des tractations, lorsqu'il était question du recasement du douar. Rahmane et Abdeslam nous laissent ainsi entendre que, dès 2005, un arrangement aurait été trouvé entre les responsables des associations et le gouverneur : accepter les conditions générales du projet en échange d'une « facilitation pour la mise en place de projets sociaux » (2006). Ainsi, lors des différentes réunions qu'ils eurent avec le gouverneur, il y eut celles dont l'objet était le recasement, et celles, au nombre de 5 (entre mai 2005 et début 2006), qui ont porté sur l'INDH.

Depuis 2005, Rahmane fait partie du Comité Local de Développement Humain (CLDH)⁵⁴¹. Comme l'écrivent A. Iraki et M. Tamim, « les membres (du comité local, provincial ou régional) sont désignés par le gouverneur [au vu de l'avis] des agents d'autorité [des niveaux

540 Nous avons rencontré en 2006 la personne chargée de l'INDH à la Préfecture par le biais d'Amin, alors qu'il devait lui remettre quelques documents. Nous en avons profité pour poser à cette personne quelques questions sur l'INDH et les associations de quartier, notamment celles actives au douar J'did.

541 Le Comité Local de Développement Humain comprend : les représentants des élus des communes ou arrondissements urbains ; le président de la commission chargée du développement économique, social et culturel ; les représentants du tissu associatif ; les services techniques déconcentrés et l'autorité locale. Son rôle au niveau local consiste en : l'élaboration de l'Initiative Locale de Développement Humain, avec possibilité d'appui et d'assistance technique externe ; la mise en œuvre opérationnelle des projets et actions retenus au niveau local. En parallèle, les conseils élus sont invités à la révision du Plan de Développement Économique et Social communal (art. 36 de la Charte communale) dans une optique de convergence des programmes sectoriels et d'harmonisation avec l'Initiative Locale de Développement Humain. Source : <http://www.indh.gov.ma/n/Dossierdepresse.aspx>. (Site consulté le 24 juillet 2009).

hiérarchiques concernés] (...). Ces comités sont constitués pour un tiers d'élus, [un tiers] de fonctionnaires [et un dernier tiers] de membres de la société civile. Le choix de ces derniers demeure (...) arbitraire, car il est largement fonction du jugement porté par chaque gouverneur sur telle ou telle association et sur telle ou telle personnalité qui la dirige » [2009, p. 112]. Le choix d'intégrer Rahmane au sein de ce comité n'est pas anodin, dans la mesure où le gouverneur pense disposer en lui d'un « allié » et lui demande de faire le nécessaire pour que les conditions du projet de recasement du douar J'did soient acceptées par une majorité d'habitants. En contrepartie, le gouverneur serait prêt à l'aider à mettre sur pied son projet d'alphabétisation qui lui tient tant à cœur.

En décembre 2005, c'est chose faite. Rahmane a réussi à obtenir les garanties avancées par le gouverneur, à savoir tout d'abord un local de 77m² en R+2 .au douar J'did. Il nous dit : « On s'est battus, et grâce à l'INDH on a remporté le projet et on a gagné » (Rahmane, 2008). Le projet de Rahmane se concrétise en 2007, avec l'ouverture de 3 classes (figure n° 37). Une enveloppe allouée par l'INDH a été remise à Rahmane par le biais de son association pour l'achat de matériel (quatre ordinateurs, du mobilier scolaire, des fournitures, etc.).

Figure n° 37 : Clichés représentant les classes du centre d'alphabétisation du douar J'did de Skhirat



Clichés : Essahel H., Skhirat, 2008.

En 2008, fier de son succès, Rahmane nous fait visiter les lieux et nous précise que cette nouvelle structure accueille essentiellement des enfants issus du douar pour y bénéficier de soutien scolaire ou d'activités « pré-scolaires » (ateliers d'éveil, jeux, dessin, calcul, etc.) pour les enfants âgés de 4 à 6 ans. Les femmes en bénéficient également, grâce à l'atelier d'alphabétisation mis en place dès l'ouverture du centre (qui n'a cependant pas connu un grand succès dans l'immédiat, si l'on en croit Rahmane). Le local sert également aux demandeurs d'emploi ; il permet un accès à l'outil informatique et à la réalisation de curriculum vitae afin d'aider les jeunes à intégrer le monde du travail. En 2008, le local a été utilisé par 93 personnes ; 62 enfants du douar sont inscrits pour l'année scolaire 2008-2009 et l'association compte suivre les résultats scolaires des enfants tout au long de l'année. Un gardien est également employé pour veiller sur le bâtiment et le matériel. Pour Rahmane, l'objectif fixé est atteint et les habitants sont satisfaits. Il nous rappelle que des rapports sont rédigés qui permettent de justifier l'utilisation des fonds de l'INDH. Ces rapports permettent aussi à l'association de faire état des problèmes rencontrés.

En mai 2008, lors de notre dernier passage dans le quartier, Rahmane nous a informée que le gouverneur devait se rendre au douar pour constater la bonne évolution de son projet. Quant à

l'association *El Moustakbal*, elle a réussi à obtenir une Maison des Jeunes pour le quartier de recasement, à Hay El Hayat 2.

Les négociations ont pour but de désamorcer d'éventuels conflits. Or, dans le cas présent (douar J'did), la négociation a porté non pas sur le projet lui-même, mais à la marge de celui-ci. En dépit du fait que le projet ait été ficelé au préalable et que le gouverneur n'ait ouvert aucune porte pour en modifier le contenu, les associations ont accepté de collaborer pour le faire accepter aux habitants en contrepartie de financements pour des projets sociaux. Grâce à leurs responsables bien ancrés territorialement et « ayant une bonne réputation », les associations ont réussi à faire « avaler » aux habitants le projet de recasement du douar J'did en l'état, alors pourtant qu'ils sont loin d'être naïfs sur le « deal » qui a été passé – et qu'ils sont conscients que « de nombreux problèmes autour de l'accès au logement de certaines familles restent encore entiers » (Rahmane, 2008). Les autorités n'en « ont pas moins réussi leur coup » en s'adressant aux bonnes personnes dans le douar. « L'imposition » à leur initiative de structures associatives leur a servi de « bouclier », lequel leur a permis de contrer les éventuelles dissidences.

Cet exemple montre par ailleurs que militer au sein d'associations permet d'établir des relations privilégiées avec le gouverneur et d'être visible aussi bien auprès des habitants, par exemple en réussissant à créer des structures éducatives et de confort pour les quartiers, que politiquement sur la scène locale. La manne financière de l'INDH y est, ici, pour beaucoup et elle est effectivement considérée comme une aubaine par les militants qui prennent conscience qu'ils détiennent là un moyen exceptionnel pour faire avancer leurs revendications. En effet, dans le nouveau contexte marocain, aucun gouverneur n'a plus la capacité d'imposer seul un projet à une population. Celle-ci, par le biais des associations de quartier, est passée d'une phase de revendication à une autre plus active. L'INDH permet aux associations de quartier de monter en puissance sur la scène locale et de présenter les projets qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Pour leur part, les associations ont aussi réussi à sensibiliser les habitants, puisque la demande sociale évolue, et que désormais ils espèrent obtenir les mêmes infrastructures et équipements que ceux qui existent dans les quartiers dits « réguliers » de la ville.

A contrario, il est des situations où les associations refusent d'entrer dans le « jeu de la soumission » envers les autorités locales. C'est le cas de l'association *El Amal* au douar Sahrawa. Celle-ci préfère négocier au fond le projet proposé par les autorités (un relogement), quitte à entrer en conflit avec elles. Contrairement aux jeunes associations « montées » dans le quartier par les autorités locales, *El Amal* s'est toujours revendiquée comme un contre-pouvoir face aux autorités. Anciennement installée dans le paysage politique local et bidonvillois, largement soutenue par des associations de défense des Droits de l'Homme, *El Amal* compte parmi ses membres nombre de militants investis au sein de partis politiques. Ils possèdent de l'expérience et disposent de soutiens hauts placés. Parce que l'association est forte, déterminée et dotée de

nombreuses compétences, les négociations prennent une autre tournure que celles que nous avons pu constater au douar J'did.

2. Lorsque la négociation piétine : le passage à l'affrontement

Ce que nous allons traiter dans ce paragraphe s'appuie sur un travail d'enquêtes effectué en mai 2008 auprès de membres de l'association de quartier *El Amal* et de cinq habitants des douars centraux de Témara. Nous nous appuyerons également sur la presse locale et nationale parue à cette période-là, ainsi que sur des documents produits par les associations elles-mêmes à la suite des événements que nous allons présenter ci-dessous.

a) Ajustement et tractations entre les autorités locales et l'association *El Amal*

Dans le cadre de l'opération de relogement des douars centraux de Témara, *El Amal* n'a cessé de protester contre les conditions de relogement prévues par le projet Anassr. A l'annonce de ces conditions, de nombreux bidonvillois avaient en effet exprimé un grand mécontentement. Celui-ci était dû pour l'essentiel au refus du principe même du relogement et à la mauvaise accessibilité du lieu de relogement par rapport à la situation centrale et initiale des bidonvilles, au coût du logement, à l'insolvabilité de certains ménages, à la question des ménages qui avaient déjà consentis des avances pour des opérations passées⁵⁴², etc. Les habitants qualifiaient ces conditions imposées d'« injustes ». Ce sentiment d'injustice était ressenti d'autant plus fort que, au milieu des années 1980, d'anciens bidonvillois avaient bénéficié de la part de la municipalité d'un lot de terrain de 65 m² contre la somme de 15 000 dirhams, alors que, dans le cadre de l'opération de relogement, la somme exigée était de 73 000 dirhams pour des appartements de 48 m², 53 m² ou 55 m² (tarif unique). Quant aux habitants qui avaient avancé de l'argent pour une précédente opération de recasement laquelle, rappelons-le n'a jamais connu le moindre commencement, ils exigeaient d'être reconnus comme « victimes » et demandaient que l'État tienne ses engagements, à savoir les recaser.

Pendant plusieurs semaines, *El Amal*, deux autres associations plus récentes (*Essadaka* et *Essalam*⁵⁴³) - qui entrèrent en scène aux côtés d'*El Amal* dès le début de l'année 2007 - et les populations refuseront conjointement le projet et manifesteront de manière répétée devant la préfecture. Les associations feront circuler des pétitions dans lesquelles elles indiquent refuser les propositions du relogement. Les autorités sont dans l'impasse car elles se trouvent face à un quartier soudé, représenté par les trois associations.

L'Association *El Amal* et les habitants se constitueront à plusieurs reprises en cortège pour se

542 Nous rappelons que dans les années 1986-1987, les habitants étaient confiants au moment où ils ont avancé une somme d'argent en vue d'un recasement. Cf. Chapitre 4, C- 1. c). Les différents témoignages rassemblés indiquent que les habitants se disaient : « *Dawla*, c'est garanti ».

543 Toutes deux de création récente (2002) ; *Essalam* (la Paix) est une association qui représente les artisans menuisiers et les ferrailleurs installés dans le bidonville situés le long de l'avenue Mohamed V nous n'avons pas pu rencontrer ses représentants). Les habitants nous ont dit ne se reconnaître pas en elle. Quant à *Essadaka* (l'Amitié), elle s'occupe du « développement » (*tanmia*). Interrogée sur ses activités, les représentants d'*Essadaka* nous ont dit s'intéresser « au développement local et au domaine social ».

rendre devant les bâtiments de l'autorité locale où ils dénoncent les propositions des autorités. *El Amal* tente dans sa négociation avec les autorités locales d'imposer un certain nombre de points que les autorités s'engagent à respecter.

Après maintes entrevues, mobilisations et négociations, un accord est finalement conclu, concrétisé par la signature en mars 2007 d'une Charte⁵⁴⁴ qui lie les autorités locales, la commune et l'association *El Amal*.

Par cette Charte, les autorités locales s'engagent sur plusieurs points, dont deux particulièrement importants aux yeux de l'association *El Amal*. Elles prennent en compte la demande des habitants qui, en 1986-1987 avaient avancé à l'État une somme d'argent et leur accordent un lot de terrain au prix du mètre carré (avoisinant les 350 et 400 dirhams) consenti à l'époque. Ces terrains devraient être à Témara et à Mers El Kheir.

Le second point de l'accord concerne la manière dont les autorités se comporteront avec les autres habitants. L'association a demandé que soient privilégiée la recherche d'arrangements, autrement dit que la force soit exclue pour obtenir la destruction des baraques et quitter les lieux. Au regard des expériences passées, *El Amal* a anticipé le comportement des autorités locales. N'étant pas dupe de leur discours, elle sait que les habitants, très mobilisés, ne partiront pas de leur plein gré tant que leurs demandes n'auront pas été exaucées. Elle sait aussi que la force pourrait être utilisée, comme ce fut le cas au douar El Kora à l'encontre des commerçants⁵⁴⁵.

En préparant l'accord, *El Amal* a bien signalé aux autorités locales que si ces conditions n'étaient pas réunies, les habitants refuseraient de quitter le douar.

Selon le président de l'association *El Amal*, mais aussi d'après divers articles de presse, la démolition des premières baraques et le transfert des ménages (qui partent volontairement) ont concerné d'abord les douars Silamine (125 familles) et Sahrawa (1350 familles)⁵⁴⁶. A l'occasion des déménagements, les forces auxiliaires, le Pacha et le chef d'arrondissement sont présents afin de s'assurer que leur déroulement s'effectuera sans problème.

L'accord qui a été conclu entre l'association *El Amal* et les autorités locales ne sera pas respecté. En effet, celui-ci n'a jamais été appliqué, puisque la demande des habitants qui avaient avancé de l'argent à l'État ne sera pas entendue. Après leur avoir fait miroiter un recasement, aucune solution ne leur sera trouvée.

Bien que de premiers départs de bidonvillois aient eu lieu précédemment, l'association organise la résistance des habitants restants et continue de les recevoir. Elle leur demande de boudier le projet, de rester indifférents face aux destructions alentour, etc. Les autorités se retrouvent rapidement face à une population unie et mobilisée derrière une association forte, en dépit des différentes pressions (intimidations, menaces, etc.) que les autorités exercent sur ses

544 Nous avons réussi à nous procurer un exemplaire de cette charte grâce à l'association *El Amal*, qui nous l'a communiquée en mai 2008.

545 Cf. Chapitre 4, B- 2.

546 *Le Matin du Sahara*, édition du 24 février 2008. Le nombre de familles à être partie varie d'une source à une autre. Selon l'association *El Amal*, le nombre de familles à avoir quitté le bidonville est inférieur à ce qui est annoncé par la presse.

membres. En effet, plusieurs descentes de police sont ainsi effectuées dans le courant du mois de février 2008 pour « heurter » les habitants. En vain, ils ne bougent pas. « L'intimidation ne [leur] a jamais fait peur », nous dit un habitant du douar.

Se trouvant dans une impasse, les autorités choisiront d'utiliser la force pour détruire les baraques des habitants « récalcitrants ». On passe ainsi d'une situation d'apparence « consensuelle » au « conflit ».

b) Mobilisations des bidonvillois et affrontements entre l'association *El Amal* et les forces de police

Conscients de l'influence d'*El Amal*, les forces auxiliaires - en présence du Pacha et du chef d'arrondissement - viennent le 27 mars 2008 au petit matin, à 6 heures, détruire le local de l'association et obliger les habitants, mais aussi les commerçants installés le long du boulevard Mohammed V, à débarrasser les lieux. Cette version des faits, rapportée par plusieurs protagonistes, est également confirmée dans la presse : « Une partie de la population, soutenue par des associations locales, n'a pas approuvé le projet. Il a fallu que les forces de l'ordre interviennent pour les contraindre à plier bagages. Les bicoques ont été démolies. « On nous avait promis des parcelles de terrain et non des appartements de 55 m² », clame l'un des contestataires », rapporte le journal *L'Économiste* dans son édition du 6 avril 2008. L'émotion est grande aussi bien parmi les membres d'*El Amal* que parmi les habitants du bidonville.

La répression qui est ici utilisée sert à supprimer tout acte contestataire. La destruction du local de l'association permet d'envoyer un message fort : « Nous avons détruit ceux sur qui vous comptiez ». C'est un symbole de la résistance qui tombe, mais cette action va générer la confrontation physique. En effet, une altercation a lieu entre les forces de l'ordre et le président de l'association, lequel est finalement arrêté. Puis, dans la matinée (à 8h 30), une délégation de plus de 1000 personnes⁵⁴⁷ se dirige vers la Préfecture. Ses membres exigent que le président de l'association soit libéré et dénoncent la manière dont les événements se sont déroulés. La confrontation avec les forces de l'ordre est violente, les personnes mobilisées jetant des pierres sur les policiers (pendant une vingtaine de minutes⁵⁴⁸). Puis, la marche se dirige vers les locaux de l'association détruite, comme le montrent les photos prises au moment des faits par l'un des membres de l'association (figures n° 38 et 39).

547 Selon des membres de l'association, mai 2008.

548 Selon des sources habitantes, mai 2008.

Figure n° 38 : La destruction des baraques et du local de l'association *El Amal* au douar Sahrawa de Témara



Arrivée des forces de l'ordre dans le quartier et attroupement des habitants, mars 2008.



Rassemblement des habitants devant le local de l'association avant sa destruction, mars 2008.



Destruction du local de l'association *El Amal* par les forces de l'ordre, mars 2008.

Figure n° 39 : L'état des douars centraux de Témara après la destruction des baraques



Les douars centraux de Témara après la destruction des baraques, mars 2008.

Lorsque les projets sont dans l'impasse, les autorités usent presque toujours du « déguerpissement » forcé. Le cas de Témara n'est pas isolé, comme nous avons pu le constater à travers l'exemple des commerçants du douar El Kora. Et on peut trouver maints autres exemples à l'échelle du Maroc, notamment au douar des Zraib à Agadir, si l'on en croit un article de presse paru dans *El Bayane*, daté du 19 septembre 2008, ou si l'on consulte les travaux d'Isabelle Berry-Chikhaoui et de Françoise Navez-Bouchanine [2005] au sujet de l'éviction des habitants de l'avenue Royale à Casablanca.

Les persécutions quotidiennes et l'utilisation de la force sont les moyens privilégiés pour obliger les bidonvillois les plus récalcitrants à décamper. L'utilisation de la force constitue de toute évidence une stratégie démobilisatrice. Elle permet de casser le noyau dur de la contestation et de poursuivre ainsi l'avancement du projet. Toutefois, *El Amal*, tout comme les associations *Essadaka* et *Essalam*, ne vont pas en rester là. En effet, leurs membres, soutenus par les habitants, vont décider de poursuivre la mobilisation en dépit de la répression.

Bien que le local ait été détruit par les forces de l'ordre, les responsables associatifs décident de se réunir dans le local de l'association *Essadaka* et en informent les habitants. Toutefois, les bidonvillois déjà partis ne se joindront pas au nouveau mouvement, car ils se considèrent désormais « hors-jeu ». Nous en avons rencontrés quelques-uns qui nous ont dit s'être sentis

« trahis » par le gouverneur, mais qu'ils « n'avaient plus la force de se battre », car, nous ont-ils dit encore, « ce sont toujours les autorités (*Sultat*) qui remportent la victoire ».

Les décisions arbitraires génèrent bien souvent des mobilisations et la répression entretient, voire les accentue. Dans le cas présent, la mobilisation se réorganise : les associations vont s'allier avec d'autres mouvements politiques et solliciter l'appui d'organisations nationales de défense des Droits de l'Homme. Elles développent une nouvelle tactique particulière en attaquant les autorités locales grâce aux canaux médiatiques et politiques.

c) L'association *El Amal* contre-attaque par les canaux politiques

Pour répondre aux déguerpissements opérés par la force et à la destruction du local d'*El Amal*, les associations des douars J'did, Silame et Sahrawa de Témara décidèrent de solliciter une réunion avec le gouverneur. Celui-ci les reçut le 22 mars 2008. Lors de cette entrevue, les associations dénoncèrent le comportement des autorités et la rupture du pacte qu'elles s'étaient engagées à respecter.

Ne se laissant pas abattre, les associations tinrent le 1^{er} avril 2008, un point-presse au siège du Syndicat National des Journalistes Marocains (SNJM). Elles publièrent à cette occasion un communiqué dans lequel elles dénoncent « les évictions et les déguerpissements forcés et non justifiés ». Elles y demandaient également l'ouverture d'une enquête sur la manière dont se sont déroulés les événements. D'après ce communiqué⁵⁴⁹, et selon les propos tenus par le secrétaire général adjoint de l'association *El Amal* et ses partenaires demandent au gouverneur « de prendre ses responsabilités », notamment vis-à-vis de la « rudesse » avec laquelle l'intervention des forces de l'ordre a eu lieu. Elles y dénoncent les divers dommages physiques causés à cette occasion, en citant nominativement les personnes (notamment deux femmes) qui ont été violentées, ainsi que celles qui ont été emprisonnées à la suite des altercations. Ce communiqué demande *in fine* « la démission du gouverneur pour sa mauvaise gestion du dossier et ses comportements malveillants vis-à-vis des citoyens ». En outre, le communiqué indique que les associations continueront à défendre les habitants qui réclament leurs droits en ayant recours à divers moyens. Elles n'omettent pas de préciser qu'elles n'excluent pas le recours en justice. Des tirages de ce communiqué sont réalisés et distribués auprès des bidonvillois des trois douars afin de dénoncer dans un premier temps et médiatiser les destructions forcées dans un second temps.

Dans un second temps, les associations *El Amal*, *Essadaka* et *Essalam*, soutenues par les organisations marocaines de défense des Droits de l'Homme, adressèrent le 2 avril 2008 un courrier au Pacha dans lequel elles lui demandaient l'autorisation d'organiser le 4 avril un sit-in devant la Préfecture, d'une durée d'une heure, pour dénoncer les destructions de baraques « d'habitants résistants ». Cette demande leur fut refusée et le sit-in n'eut pas lieu.

⁵⁴⁹ Il s'agit d'un document en langue arabe qui nous a été remis en mai 2008 par le secrétaire général l'adjoint de l'association *El Amal*.

Quelques jours plus tard, le 8 avril 2008, pour durcir la mobilisation, une nouvelle lettre est rédigée par les associations de quartier, destinée au ministre de l'Intérieur et au Premier Ministre. Les associations y relatent la manière dont les projets de recasement/relogement sont mis en œuvre auprès des populations et dénoncent la répression à leur encontre. A la même date, le communiqué « dénonciateur » du 1^{er} avril est envoyé à la Ligue Marocaine des Droits de l'Homme afin qu'elle le diffuse largement au travers de ses réseaux.

Afin de maintenir la pression, une coalition s'est formée, composée des associations *El Amal*, *Essalam* et *Essadaka*, des partis politiques (notamment l'USFP, parti auquel sont affiliés la plupart des responsables associatifs) et plusieurs associations de défense des Droits de l'Homme (AMDH, Ligue Marocaine de Défense des Droits de l'Homme, Centre Marocain des Droits de l'Homme). Cette fédération de mouvements est très largement médiatisée. Mais dans son action, cette coalition se heurte à un opposant, le gouverneur, qui dispose de ressources considérables et variées et d'un accès privilégié aux médias.

Néanmoins, la coalition ne se laisse pas abattre. Une plainte est déposée par les associations à l'encontre des autorités en place. En réponse, le gouverneur lui-même riposte et dépose à son tour une plainte contre l'association *El Amal* pour avoir établi une coalition et pour avoir publié un communiqué au SNJM⁵⁵⁰.

Cette « professionnalisation » des actions menées par l'association s'accompagne d'un engouement décuplé pour la mobilisation de la part des habitants qui font preuve d'une ferveur sans pareille. Les bidonvillois l'aident à diffuser au maximum les tracts. « Les habitants », nous dit le secrétaire général adjoint de l'association *El Amal* en 2008, « sont prêts à nous suivre. Ils nous soutiennent et refusent que l'association ne tombe en désuétude ». La répression décidée par les autorités locales s'avère donc être un échec.

A travers ces divers épisodes, nous avons cherché à montrer comment les associations de quartier, en particulier *El Amal*, se servent de divers canaux pour s'opposer et dénoncer la destruction des baraques. Ils révèlent ou confirment la grande capacité actuelle des associations et des habitants de Témara à court-circuiter les notabilités traditionnelles, à savoir les leaders politiques locaux, en recourant à des moyens et registres d'action divers et variés pour asseoir leur légitimité dans le champ politique et faire valoir leurs revendications. Les responsables associatifs sont à la recherche de moyens visibles et reconnus aussi bien nationalement qu'internationalement pour obtenir la légitimation de leurs actions et revendications. Ils ont en outre montré le chemin à suivre et sensibilisé les habitants à ce que sont leurs « droits ».

Le troisième type de situation que nous avons étudié se différencie nettement des précédents. En effet, le cas de l'association *El Afrah* est original dans la mesure où l'association est traversée par des conflits d'intérêts internes.

550 Informations rapportées par l'adjoint de l'association *El Amal*, mai 2008.

3. Lorsque la négociation est parasitée par des conflits internes d'intérêts et des « manipulations » : le cas de l'association *El Afrah* (Khalouta I, Témara)

Au douar Khalouta I de Témara, nous sommes en présence d'une association locale (*El Afrah*) dont l'origine est assez ambiguë, dans la mesure où, sa création résulte à la fois des habitants du quartier et des autorités locales qui l'ont « imposés » dès 2002 comme interlocutrice dans le cadre du projet de restructuration du quartier.

Khalouta I est un quartier non réglementaire où les transactions foncières illicites sont courantes, où le statut foncier des lots est loin d'être toujours clair et où les enjeux fonciers sont importants⁵⁵¹. Il apparaît ici que les associations ne sont pas toujours une garantie d'efficacité dans les négociations avec les autorités sur les projets d'aménagement. En effet, elles peuvent être traversées par des logiques et des intérêts individuels, qui en perturbent le fonctionnement, comme c'est le cas d'*El Afrah*.

Les informations présentées dans ce paragraphe proviennent pour l'essentiel d'enquêtes menées en 2004 et en 2005 auprès des habitants de Khalouta I, des responsables de l'association *El Afrah*, de l'ERAC Nord-Ouest et de la délégation de l'Habitat de Skhirat-Témara.

a) Mener des négociations par l'intermédiaire de l'association *El Afrah*

Lors de nos enquêtes menées entre 2004 et 2005, les discussions tournaient autour de la question de la régularisation foncière de certaines parcelles, les unes bâties, les autres non. Les équipements de base du quartier (l'eau et l'électricité) étaient également en discussion avec la Régie de l'eau et de l'électricité.

En 2004, après deux années de pourparlers avec l'association *El Afrah*, les autorités locales et l'ERAC décidèrent d'organiser une nouvelle réunion pour lui exposer la manière dont le projet de restructuration serait mené. Il serait demandé aux habitants une participation financière. Ceux-ci n'y voient pas d'inconvénient, bien au contraire, et ils sont disposés à se mobiliser financièrement pour avoir accès aux équipements (en particulier l'eau et l'électricité).

Après une phase de concertation avec les habitants, l'association endosse le rôle de coordinateur entre les différents services et institutions (REDAL, ERAC). Elle considère en effet que son activité principale consiste à « transformer ses voisins en adhérents », par la pratique (entre autres) du porte-à-porte et de la sensibilisation des habitants. Elle les inscrit auprès de la REDAL, leur montre les procédures à suivre et où payer. *El Afrah* est également très impliquée dans l'encadrement de l'action collective. Elle organise des réunions préalables au cours desquelles diverses questions ayant trait aux revendications, aux actions à entreprendre et à la manière dont les habitants se mobiliseront sont débattues.

Les habitants ont confiance en leur association de quartier et cette dernière renvoie une image positive car ses représentants (bureau exécutif) laissent entendre aux habitants « qu'ils essayeront de négocier le meilleur prix pour permettre la régularisation du quartier » (président

⁵⁵¹ Cf. Chapitre 1, A- 2. b).

d'*El Afrah*, 2004). C'est l'association qui se charge des négociations avec les services concernés.

Au début du mois d'avril 2004, les autorités locales et la délégation de l'Habitat convoquent les représentants de l'association *El Afrah* pour une réunion importante au cours de laquelle le prix de l'introduction du réseau d'eau et d'électricité est fixé. Son principal résultat est de permettre aux bénéficiaires de connaître les sommes qu'ils auront à engager pour obtenir les réseaux manquants (viabilisation) ou à accéder à une parcelle desservie par les réseaux : soit 270 dirhams le m² pour les maisons construites et 350 dirhams le m² pour les terrains non bâtis. Les habitants devront en outre avancer la somme de 5 000 Dirhams pour pouvoir bénéficier des premiers travaux. Mais les prix proposés ne correspondent pas aux attentes des populations, qui les estiment trop élevés, de même qu'ils trouvent les délais de versement (un an) trop courts.

Les réactions qui s'ensuivent sont virulentes. Morad confirme : « Ils [les habitants] veulent comprendre à quoi correspondent les tarifs qu'on leur a balancés » (Morad, le vice-président d'*El Afrah* en 2004). Les habitants demandent d'une part à ce que soit soustrait du total le coût de l'introduction des équipements en eau et électricité par la REDAL, et d'autre part ils souhaitent connaître le prix exact au mètre carré de la régularisation administrative et foncière⁵⁵². Ils veulent contrôler les dépenses afin de mener des négociations non pas sur un tarif global, mais sur une tarification ciblée pour chaque opération que comportera la restructuration. Enfin, les habitants demandent à ce qu'un étalement des paiements soit accordé et qu'il porte sur une durée raisonnable. Cette attitude dénote le fait que les habitants ont le sentiment de se faire « escroquer » en permanence (Khalid, 2004).

Le projet de restructuration se trouve donc bloqué, les habitants refusant absolument de coopérer. Se succèdent alors réunions publiques et négociations informelles en un laps de temps très court. Selon quatre habitants du douar, « en deux jours, plusieurs entrevues ont eu lieu avec la REDAL, l'ERAC et la délégation de l'Habitat », mais également entre les habitants pour les tenir informés des tenants et des aboutissants des négociations.

Les représentants de l'association demandent à s'entretenir avec la REDAL afin de trouver un compromis qui satisferait les deux camps. Ce sont donc ces représentants qui établissent en premier le contact avec les services de la Régie d'eau et qui se rendent dans ses locaux. Finalement, les représentants de l'association réussissent à obtenir uniquement un étalement des paiements sur des périodes plus longues que celles prévues initialement. Les prix restent quant à eux inchangés. Malgré ce relatif succès, les habitants n'ont pas l'impression d'avoir participé aux décisions les concernant. Un responsable associatif nous déclare ainsi : « Le dialogue et l'écoute sont là, mais pendant l'élaboration des plans, on n'était pas là, pendant l'étude des prix non plus. La seule relation que l'on ait, c'est lorsqu'on arrive chez les autorités et qu'ils nous disent : « Voilà ce qui a été décidé »⁵⁵³. Déçus, les habitants développent un sentiment

552 Il s'agit des études nécessaires à la régularisation administrative du lotissement. La participation financière des habitants est proportionnelle à la surface habitable disponible.

553 Extrait d'un entretien réalisé le 12 avril 2004 avec Morad, directeur-adjoint de l'association *El Afrah* à

d'amertume et de frustration et se sentent exclus des moments-clés de la discussion du projet et des étapes importantes de la prise de décisions [Rui, 2005]. Selon le directeur-adjoint de l'association, le rôle de celle-ci consisterait uniquement à organiser et à sensibiliser les habitants à coopérer davantage au financement de la restructuration. Selon lui, l'association a principalement pour rôle d'informer les habitants de l'état d'avancement des travaux. C'est probablement cette attitude trop laxiste que reprochent les habitants aux représentants de l'association, comme en témoigne Rachid, un jeune habitant du douar : « Ce que les habitants souhaitent, c'est une association qui puisse défendre nos intérêts, négocier et ne pas hocher la tête à chacune de leurs [acteurs de la restructuration] propositions » (Rachid, 2005).

Depuis l'annonce des prix de la viabilisation et de la régularisation administrative et foncière, des dissensions sont apparues au sein même de l'association *El Afrah*, créant ainsi un climat de doute et de suspicion parmi des habitants.

b) Dissensions et conflits internes au sein de l'association *El Afrah*

L'annonce des prix que l'on propose aux habitants est mal « digérée » par une grande majorité d'entre eux. Alors que les négociations sont menées par l'association, un certain nombre d'habitants accusent les responsables de celles-ci « d'être de mèche avec l'administration » (Morad, 2004) et discréditent l'association. Selon Morad, ce serait deux individus qui appartiennent à l'association (un membre du bureau exécutif et un rapporteur) qui seraient à l'origine de la propagation de ces rumeurs.

Pour comprendre les enjeux d'une telle situation, il faut entrer dans les détails. Deux membres de l'association donc, ainsi que des habitants, accusent la direction d'*El Afrah*, en particulier son président, son vice-président et son trésorier, de ne pas avoir véritablement cherché à négocier les prix du m² que les acteurs de la restructuration proposaient. On les accuse de « malversation », « d'arrangements négociés avec la Régie d'eau, l'ERAC et l'autorité » et d'être des « collaborateurs ». Morad nous décrit, dans un entretien qu'il nous a accordé, les réactions qui suivent l'annonce des prix lors d'une réunion mouvementée avec les habitants :

« (...) Morad : Nous devons répondre au Ministère de l'Habitat pour leur dire que les prix sont vraiment exorbitants pour les gens.

Moi : Pour la prise de cette décision, vous vous êtes réunis avec les habitants pour en discuter ?

Morad : Euh, regrouper...il aurait fallu que vous soyez là pour voir ! Parce que hier...d'abord, lorsqu'on a entamé ces discussions, le discours que les acteurs du relogement nous tenaient était : « On va vous réaménager et vous n'allez payer qu'une petite cotisation ». Et dans ces réaménagements, il va y avoir l'eau, l'électricité, la voirie et l'assainissement. Moi, je suis le porte-parole, les gens étaient très contents et ils se disaient : « On va être réaménagés ». Le jour où je leur

Témara. L'entretien s'est déroulé dans le local de l'association.

ai balancé les prix, tout ça s'est retourné contre moi. Et je peux vous dire qu'hier j'ai failli être lynché parce que tout le monde m'a accusé de les avoir vendus et j'ai failli être lynché hier... de les avoir soi-disant trahis. Ils disent que j'ai été acheté par l'administration qui m'a donné un terrain... Et écoutez bien, à la plage (en bord de mer)..., parce que je suis devant des gens qui considèrent que je suis le collaborateur de l'administration et de l'ERAC pour les mettre dans ce pétrin-là... (...) » (Morad, douar Khalouta I, 2004).

Cet entretien montre la violence avec laquelle les habitants ont réagi après avoir eu connaissance des prix à payer. « Ces accusations sont graves », nous dit Morad. En réalité, Morad s'en veut d'avoir vendu de l'illusion aux habitants en leur promettant qu'il essaierait de négocier les meilleurs tarifs possibles. Il a l'impression de s'être également fait « berner » par les autorités et la REDAL. Néanmoins, les réactions virulentes des habitants peuvent trouver une explication avec les rumeurs qui circulent dans le quartier au moment même où se tenait la fameuse réunion où les montants du m² équipé étaient divulgués.

Afin de clarifier la situation et de stopper les contestations, parce que celles-ci prenaient des proportions alarmantes, une réunion exceptionnelle a été organisée, à la demande des représentants de l'association. Mais ce sont les autorités locales qui l'ont convoquée pour le 19 avril 2004 ; tous les habitants y furent conviés afin qu'ils puissent entendre de leurs « propres oreilles » (Morad, 2004) ce qu'il y avait à entendre, à savoir les tarifs annoncés quelques jours auparavant. Il s'agissait d'essayer de rassurer la population car « c'est l'avenir du quartier qui est en jeu », se justifie la déléguée de l'Habitat (2004).

La réunion mobilise le président de l'association, son vice-président, le secrétaire général, le directeur de l'ERAC, des membres de la délégation de l'Habitat, le conseil municipal, un représentant de la REDAL, l'ingénieur provincial⁵⁵⁴, les habitants du quartier y compris les non-adhérents à l'association de quartier, eux aussi conviés par l'association. Arrivés en masse, les habitants ont répondu présents. Voici comment Morad, en présence du trésorier de l'association, nous décrit cette réunion :

« (...) Morad : [...] Après la réunion de mardi (celle qui divulguait les prix à payer), on a emmené avec nous, tous les contestataires, tous les gens qui avaient des doutes sur ce qui se passe entre nous, négociateurs, l'ERAC et l'Habitat. J'étais interdit de parole. Pourquoi ? Parce que c'est moi qui ai mené les négociations pendant les deux dernières années. Eux (les autres membres de l'association), m'ont dit : « Vous, aujourd'hui, vous ne parlez pas ». Je leur ai dit : « D'accord, mais quand même... Si je suis ici, je dois parler et me défendre ... ».

Bien... Nous sommes rentrés. M. le directeur de l'ERAC a expliqué le plan et il a annoncé les prix lui-même. Alors on a donné la parole à tout le monde et toutes les interventions étaient uniquement centrées sur les prix et l'étalement du paiement... Très bien, c'est légitime, c'est normal pour quelqu'un qui veut acheter un produit, c'est toujours nécessaire... Et finalement, eux (les acteurs de la restructuration) ont expliqué... mais avant de dire leurs propositions, le directeur de l'ERAC et le ministère de l'Habitat ont expliqué les rubriques du financement : ce que l'État prenait en charge, ce qu'a donné l'État et ce qui nous reste à payer, si on pouvait prolonger les échéances de paiement, ce qui est normal.... Déjà, ils avaient répondu à leurs questions... Finalement, ça c'est terminé par : « On

554 C'est un ingénieur des Ponts-et-Chaussées travaillant pour le compte de la province. Il s'occupe des aménagements de la ville (routes, voiries, etc.) et délivre, entre autres, les autorisations de construire.

verra ». Je n'avais toujours pas pris la parole pour clarifier les choses. Il fallait bien que je parle quand même... Alors je leur (aux acteurs du relogement) ai demandé la parole en levant le doigt ; ils me l'ont donnée et j'ai dit : « Bon, écoutez messieurs, cela fait deux ans que je travaille avec vous », ils m'ont répondu : « Oui ». J'ai continué : « Écoutez, toutes les personnes ici présentes m'ont traité de collabo, disant que vous m'avez donné un terrain, que vous m'avez payé pour les conditionner, pour les amener à payer. Aujourd'hui, je vous demande de leur dire la vérité. Ensuite, je demande à tous ces gens-là de retourner chez eux et de dire la vérité aux leurs... ». Et ils (les acteurs du relogement) ont juste dit : « D'où voulez-vous qu'on lui donne un terrain ? ». Bon, ça c'est terminé comme ça. Mais là où le conflit va être vraiment énorme, c'est lorsque ces gens (les deux comploteurs, à savoir un des membres du bureau exécutif et un rapporteur) magouilleront entre eux (...). ce sont des chahuteurs et des fauteurs de troubles ! ». (Morad, 2004).

La réunion fut l'occasion pour Morad d'une véritable plaidoirie ; elle lui permit de fournir des explications et de clarifier certains points. Cette assemblée, « exceptionnelle » par son ouverture à l'ensemble des habitants du quartier, a permis entre autres à Morad de démentir les différentes rumeurs circulant à son encontre, de prendre de l'assurance, de se mettre en scène devant les habitants et d'en sortir grandi. L'attitude des services du relogement a fait apparaître que l'enjeu de cette réunion était bien d'asseoir la crédibilité de l'association.

Cependant, comme il nous le dira à la fin de notre entretien avec Morad, cette situation s'est envenimée peu à peu du fait de la présence de « chahuteurs et de fauteurs de troubles⁵⁵⁵ » venus perturber le projet par intérêts personnels en semant la zizanie dans le quartier entre les habitants et l'association. Ainsi, nous apprenons qu'une femme - que l'on nommera Madame Dounia - est arrivée dans le quartier et a acheté (fin 2004) une maison à Khalouta I à un *samsar*, alors que tout acte de vente est en principe, ici, illégal. Si l'on en croit Morad, les autorités locales, en particulier le caïd, sont au courant, « mais laissent faire » (2005). Madame Dounia travaillerait, si l'on en croit les propos tenus par des habitants et l'association *El Afrah*, à « *adakhilia* » (le ministère de l'Intérieur). Par cette « position », elle « chercherait », nous dit Morad en présence du trésorier de l'association, « à influencer les décisions des habitants (au moment où l'annonce des prix de la restructuration est jugée excessive) ; elle leur fait miroiter qu'elle peut, par ses contacts (à Salé, apprend-t-on), régulariser leur situation sans qu'ils aient à payer quoi que ce soit ». C'est cette femme, en collaboration avec d'anciens membres d'*El Afrah*, qui serait à l'origine des tensions. « Pour régulariser sa propre situation », nous disent Morad et le trésorier d'*El Afrah*, « elle a cherché à monter sa propre association et à rallier à sa cause les intermédiaires (spéculateurs) impliqués dans la vente et le rachat des mêmes terrains plusieurs fois » (2004). Ceux-là, s'accrocheraient à leur tour à elle.

Morad, nous précise ensuite la manière dont les « dissidents » ont agi quelques jours après que se soit tenue la réunion où les autorités ont annoncé les prix aux représentants de l'association :

555 Qualificatifs utilisés par une jeune femme, Malika, adhérente de l'association *El Afrah*, lors d'un entretien réalisé le 15 avril 2004 au local de l'association. Nous rappelons qu'un certain M. Frindy (acquéreur-lotisseur) avait acheté dans les années 1970 une certaine superficie de terrain qu'il s'est mis à vendre à des privés par actes adulaires par l'intermédiaire de *samsars*. Ces mêmes terrains étaient revendus ensuite en présentant les papiers d'origines (par M. Frindy ou encore par A. El Moqri, agent de la sûreté nationale, qui venait contresigner les contrats de vente). Ces données ont été obtenues auprès d'habitants lors d'entretiens commencés en 2004.

« (Préambule) : Pour comprendre qui sont ces « chahuteurs », nous lui demandons de nous éclairer davantage sur le « complot » qui s'est tramé.

Morad : Je parle des personnes qui sont avec nous dans l'association et qui sont aussi les contestataires. Ils se sont dits : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? Dans le meilleur des cas, on va renouveler le bureau de l'association »... Comme ce sont des individus qui ne connaissent pas le processus de la constitution d'une association, ils ont été demander aux autorités une réunion générale de tous les adhérents... et là où c'est grave, c'est que le caïd a signé cette demande.

Q : Il a donc accepté ?

R : Oui et sans en avertir le président de l'association, ni le trésorier... personne. Eux, ils ont décidé de faire une réunion pour changer le bureau, bien... Et dans l'intervalle de cinq jours, ils ont fait la demande de réunion, et pour que les habitants soient là, savez-vous ce qu'ils ont fait ? [Rire amer] Ces gens-là (contestataires internes à l'association) sont venus le soir (...)

Q : Alors si j'ai bien compris... [Il me coupe la parole et continue]

R : Ils nous ont traités de voleurs, de collabos. Ils ont donc voulu changer le bureau comme ça, sans l'accord de personne. Ils passaient le soir chez les habitants et leur demandaient leur carte d'identité. Les gens demandent : « Pourquoi ? ». Ils répondaient : « C'est pour l'association ». De cette façon, ils prenaient les cartes, mettaient le nom et signaient à la place des gens. Une fois leur liste établie, le vendredi soir, ils repassaient chez les habitants en leur disant : « Venez demain, car qu'il y a quelque chose qui concerne l'association. On va distribuer les terrains, etc. ». Les habitants sont venus et ces charlatans ont même fait venir les locataires... c'est une ruse grave. Le caïd en est conscient. Et là où les autorités ont commis une grave erreur, c'est d'envoyer à cette réunion le *moqqadem*, qui ne connaît rien au fonctionnement d'une association. Et comme par hasard, la personne qui est à la *mokâttaha* avec le caïd et qui connaît le règlement du fonctionnement des associations, n'est pas venue en prétextant : « qu'elle n'était pas libre ». Les habitants sont venus, mais pas n'importe qui. D'abord, ce sont tous des illettrés et ce sont ceux qui ne possèdent pas de carte d'adhésion à l'association *El Afrah*. Ils avaient donc établi une liste avec le nom des personnes qui ne faisaient pas partie de l'association... eh bien ces gens-là (les meneurs de la contestation) étaient là, ils ont commencé par lancer des « *zrarhits* » (you-you) , en criant : « Vive le Roi ». On leur disait : « Voilà vous avez messieurs untel et untel (les conseillers) qui sont dans l'association ». À la tête de leur association, ils ont choisi de se faire représenter par une femme que l'on ne connaît pas. Ils ont constitué leur bureau, sans le rapport financier, ni rien, comme ça ! Changement de bureau ! Moi, je n'étais pas au courant. Alors j'ai été voir le caïd, on a écrit une note dans ce sens. Voilà, moi je ne peux rien ajouter là-dessus. Nous en sommes là aujourd'hui. Les choses se sont arrêtées là et les négociations avec (...) ». (Morad, 2004).

Cet épisode relaté par Morad est vécu par lui comme un véritable « coup de massue ». Il accuse les autorités d'avoir autorisé la tenue d'une assemblée qui n'est pas réglementaire et la constitution d'un nouveau bureau associatif, sans que le règlement qui en dicte les étapes ait été respecté et sans s'assurer que les seuls adhérents étaient convoqués. Il nous précise donc comment la nouvelle association a été constituée et de quelle manière elle a réussi à obtenir un sauf-conduit des habitants.

Si l'on en croit ce témoignage, il faut admettre que les « dissidents » se sont servis de la méconnaissance par de nombreux habitants des mécanismes de fonctionnement d'une

association. Ce sont ceux qui ont des intérêts à défendre qui se seraient constitués en association de manière à apparaître légitimes auprès des habitants dans le quartier. En effet, selon les divers témoignages que nous avons recueillis auprès des membres de l'association *El Afrah*, mais également auprès de la déléguée à l'Habitat, certains habitants posséderaient des intérêts importants dans le quartier et ne veulent pas que sa situation soit modifiée : « ils possèdent l'eau et l'électricité gratuitement » (Fatih, 2004) ; « certains élèvent même des moutons au sein de leurs maisons » (Salah, 2005) ; d'autres « effectuent de la sous-locations dans des conditions lamentables (bidonvilles sur les toits) » (déléguée à l'Habitat, 2004). Toutefois, le plus important se situe ailleurs : les ex-membres de l'association *El Afrah* (les dissidents) posséderaient des lots dont les papiers ont été trafiqués et qui, selon Morad, « ne leur appartiennent pas ». Voyant que la situation du quartier évoluait et que les dirigeants de l'association devenaient influents auprès des populations, ces personnes auraient considéré que leurs intérêts personnels étaient menacés. Selon Morad, dénigrer demeure la seule façon dont ils disposaient pour faire « capoter » le projet en distillant dans le quartier et auprès des habitants de fausses rumeurs dans le but d'entacher la sérieuse réputation de l'association *El Afrah*.

Selon Morad, l'objectif de la nouvelle association, « en entrant sur la scène locale » est de faire échouer le programme de restructuration, en faisant croire aux habitants qu'on prend en compte leurs exigences (réduction du coût de la restructuration). En réalité, certains habitants estiment que les dirigeants de la nouvelle association « veulent que le quartier reste en l'état pour qu'ils puissent continuer leurs transactions immobilières et foncières illicites » (2005).

Lorsque nous revenons sur les lieux en février 2005, la seconde association, baptisée *El Farah* (La Joie) est constituée. Aux yeux du président d'*El Afrah*, elle est « illégale ». Madame Dounia, sa présidente, mobilise les habitants autour d'elle en leur promettant « de faire plier le conseil municipal pour équiper gratuitement les maisons des habitants », ce qui, selon Morad, est « totalement irréalisable et utopique » (2005).

En ayant placé à la tête de la nouvelle association une femme qui travaillerait dans « un lieu » « bien placé », pour reprendre une expression des habitants, et qui tient le discours de la gratuité, ceux qui ont fomenté le complot ont réussi à générer un fort rassemblement autour d'elle et à nourrir la méfiance vis-à-vis d'*El Afrah*. Selon une dizaine de témoignages (2005), la nouvelle présidente se serait déplacée en personne auprès des familles, et plus particulièrement auprès des femmes, pour leur expliquer le rôle que son association doit jouer et les convaincre de la rejoindre. La pratique du porte-à-porte peut parfois être lourde d'ambiguïtés et Madame Dounia aurait pu être perçue comme une « démarcheuse », face à des habitants d'un quartier populaire souvent démunis de compétences politiques. Mais, en procédant par une présentation de sa propre personne - elle commence ses rencontres en rappelant son parcours professionnel, ses origines, etc. - et en faisant valoir sa qualité de « voisine », elle est parvenue le plus souvent à engager la discussion en privilégiant une relative familiarité et en installant une relation de confiance.

Sa tenue vestimentaire (femme voilée) inspire le respect, mais permet également à Madame Dounia de se positionner comme une interlocutrice « en qui on peut avoir confiance ». Interrogés sur la nouvelle présidente, les habitants sont persuadés de la véracité de ce qu'elle dit : « C'est quelqu'un qui a peur de Dieu ». Le fait qu'elle soit voilée et qu'elle utilise un langage aux tournures « religieuses » renforce ce sentiment et conforte les habitants dans leur nouveau choix. Pour Morad, cette mise en scène est un leurre et les habitants ne tarderont pas à s'en apercevoir. *El Afrah*, quant à elle, sort de cette affaire discréditée et affaiblie. Mais ce que ne comprend pas Morad, « c'est le comportement des autorités dans cette histoire. Elles laissent faire », nous dit-il (2005).

Madame Dounia aurait, selon l'association *El Afrah* et une dizaine d'habitants, prévenu les résidents du quartier « de ne fournir aucun document (papier d'identité, acte d'achat, etc.) aux autorités locales, pas plus qu'à l'ERAC, pour éviter le risque que l'on ne leur confisque leurs biens ». Madame Dounia considère donc les acteurs de la restructuration comme des « voleurs » ou des « escrocs ».

Profitant de notre séjour sur le terrain, nous nous rendîmes au local de l'association présidée par Madame Dounia. Il est situé au rez-de-chaussée de sa maison, récemment acquise, à l'emplacement du garage. Le nom de la nouvelle association est inscrit sur le rideau en fer de la porte du garage. On trouve également ce nom écrit grossièrement en langue arabe, et à la peinture, sur l'un des murs du local. En dessous de cette inscription, nous pouvons lire, toujours en arabe, la phrase introductive que l'on retrouve au début de chaque sourate du Coran⁵⁵⁶.

La présidente est, lors de notre venue, en train d'effectuer un recensement des maisons et des lots, et nous l'entendons demander aux habitants présents dans le local « d'apporter leurs contrats de vente de leurs parcelles ».

Nous nous présentons et lui indiquons que nous voulons nous entretenir avec elle. Notre entretien est bref, car elle très occupée. Elle ne nous donne aucune information intéressante qui viendrait compléter ou apporter quelque chose de nouveau à ce que nous possédons déjà. Nous apprenons quelques jours plus tard, en nous rendant à la délégation de l'Habitat, par une personne qui y travaille (et qui a voulu taire son identité), que le gouverneur « aurait pris les choses en main » et aurait contacté Madame Dounia afin qu'elle « prenne ses responsabilités devant les habitants face à cette affaire ». Le gouverneur lui aurait dit que « ce serait elle qui apporterait les contrats des habitants et leur dirait qu'il faut payer » (2005). Les propos que nous tient cette personne viennent corroborer ceux tenus par Morad le lendemain, lorsque nous retournons dans le quartier. Ceci expliquerait en partie pourquoi Madame Dounia cherchait lors de notre venue au local d'El Farah à recenser les habitants et à obtenir les différents contrats de vente.

L'exemple de Khalouta I montre que la mise à niveau d'un quartier non réglementaire est un

556 Il s'agit d'une formule qui ouvre la première sourate du Coran et qui est reprise systématiquement avant chaque sourate : « *Bismi allahi arahmani arahimi* » : « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ».

processus lent et progressif qui s'inscrit dans le temps et qui reste tributaire de la volonté et des capacités d'entente de multiples acteurs dont les logiques sont diverses et variées. La régularisation est aussi très dépendante des capacités financières dont disposent les habitants. Ici, par exemple, la négociation aurait pu aboutir parce que la majorité des habitants était favorable au projet et avait engrangé l'idée d'une « participation financière ». Mais l'association a été investie et prise d'assaut par des individus aux « actes peu scrupuleux ». La restructuration du quartier, amène ainsi son lot de désaccords, ce qui, en l'occurrence, provoquera le discrédit de l'association *El Afrah* à la fois auprès de ses adhérents et des acteurs de la restructuration.

La régularisation du quartier Khalouta I met en danger un certain nombre d'intérêts personnels dont ceux qui craignent de les perdre peuvent effectivement développer une stratégie visant à mettre la main sur l'association pour faire capoter le projet. L'intérêt d'exposer ces conflits nous permet donc d'affirmer que le quartier est un enjeu et que l'association de quartier l'est tout autant.

Le quatrième type de situation de négociation concerne la mobilisation des commerçants du douar El Kora. Celui-ci se différencie des autres types jusqu'ici présentés, parce qu'il met « en scène » une pluralité d'acteurs et fait appel à divers modes de faire.

4. La mobilisation des commerçants du douar El Kora : le refus de se faire à nouveau manipuler

Nous avons suivi leur mobilisation dès les lendemains de leur évacuation forcée (décembre 2005), et ce jusqu'au milieu de l'été 2007. Deux terrains physiques sont mobilisés : Rabat, ville d'origine des commerçants et Aïn Aouda, lieu supposé être celui de leurs nouvelles installations. Pour ce faire, plusieurs protagonistes ont été interrogés (habitants, commerçants concernés par le déguerpissement, élus, Al Omrane, etc.).

Le point que nous allons développer retrace la manière dont les commerçants décideront de s'organiser pour se défendre et mener des négociations. Ils feront le choix de créer une association de quartier.

a) Lorsque la mobilisation passe par le relais d'une association

Les commerçants nous ont dit avoir été incrédules devant la manière dont les autorités ont agi envers eux. Ils se sont retrouvés devant le fait accompli et désemparés. C'est en réaction à la démolition de leurs « territoires professionnels » que des protestations apparaissent et que des manifestations se déroulent dans la rue, que des banderoles dénonciatrices sont accrochées, etc. Et ces expressions de mécontentement vont se poursuivre plusieurs mois durant ⁵⁵⁷. Au lendemain de la destruction de la *joutya*, en décembre 2005, les commerçants et les artisans ne possèdent toujours aucune information ni sur les prix des commerces (pour ceux qui doivent

557 Cf. Chapitre 4, B- 2.

intégrer le centre commercial de la cité de relogement), ni sur le futur lieu où ils sont supposés reprendre leurs activités, pour ceux dont les métiers sont considérés comme salissants ou encombrants (activités qualifiées de « lourdes » par les opérateurs).

Les commerçants ont consacré les mois qui ont suivi la destruction de leurs locaux à réfléchir sur la manière dont ils devaient s'organiser et réagir face à leurs interlocuteurs. Aussi, pendant cette période, ils cherchent aussi à comprendre ce qui a motivé une telle réaction de la part des autorités et ce qui se cache derrière des démolitions qu'ils qualifient de « sauvages » et d'« illégales ». Parce que les promesses qui leur ont été faites avant les destructions n'ont pas été tenues par le secrétaire général de la wilaya et les autorités locales, ils doivent admettre qu'ils ont été trompés. En effet, les autorités locales les avaient rassurés en leur annonçant qu'ils seraient les premiers à être mis au courant de leurs intentions concernant le devenir des activités de la *joutya*. D'ailleurs, dès novembre 2005, plusieurs commerçants et artisans nous avaient informés que les autorités locales les calmaient en leur disant « qu'ils ne devaient pas s'en faire et qu'il suffirait qu'ils découvrent le nouveau site et qu'ils aient connaissance des solutions concrètes qu'on leur proposerait pour qu'ils trouvent que le déplacement de leurs activités était totalement justifié ». Or, il leur faudra attendre deux mois après la « descente » musclée de décembre 2005, soit en février 2006, pour qu'un commerçant nous apprenne qu'il est question de transférer les commerces encombrants et bruyants hors de la ville de Rabat, « à Ain Aouda », même si de nombreuses rumeurs circulaient déjà à ce sujet dans le quartier⁵⁵⁸.

Mécontents de ce que leur future zone d'habitation – à proximité de laquelle les commerces sont prévus - se trouve dans une commune rurale, isolée et mal desservie - à environ 25 kilomètres de la capitale - , les commerçants organisent des manifestations qui se déroulent devant le siège de la commune de Yacoub El Mansour, mais également à Ain Aouda et mettent la pression sur les élus. « Jetés » en pleine périphérie, les commerçants estiment « qu'ils leur sera difficile d'ouvrir un commerce à cet endroit de la ville et de se constituer une nouvelle clientèle » (Brahim et Mohamed, fabricants de tentes et de parasols, 2006). Les autorités leur promettent qu'ils « étudient toutes les propositions ». Beaucoup d'entre eux, en 2006, envisagent déjà la vente de leur futur lot (qu'ils n'avaient pas encore obtenu), - puisque nous rappelons que c'est un recasement leur avait été proposé sans en connaître véritablement le détail - pour s'installer ailleurs, dans un lieu plus attractif.

Plusieurs réunions sont organisées par les commerçants afin d'élaborer la stratégie la plus efficace pour « récupérer leurs droits (*houqôuq*) et à retrouver leur considération (*'karâma'*) » (commerçant ferrailleur, 2006). Le seul moyen d'y parvenir, ont-il alors estimé était la constitution d'une association qui regrouperait tous les commerçants, les artisans afin de « parler d'une seule voix et de manière organisée » (commerçant brocanteur, 2006).

Or, selon diverses sources (commerçants, artisans, ADS), la mise en place de l'association

558 Cf. Chapitre 4, A- 2.

n'a pas été une mince affaire. De fait, les leaders et les commerçants les plus virulents nous ont confirmé qu'ils avaient dû sensibiliser leurs confrères en leur expliquant l'utilité d'une telle structure. « Il fallait informer tous les commerçants pour qu'ils puissent comprendre ce que nous désirions faire », nous dit Redouane, un jeune artisan forgeron. Ce n'est qu'ensuite, avec l'accord de tous les commerçants, qu'ils adressèrent un télégramme au wali lui demandant une autorisation qui « leur permettrait d'œuvrer comme association qui aurait les mêmes droits et obligations que toutes les associations au Maroc » (Rabih, 34 ans, mécanicien, 2006).

Cet accord de principe obtenu, une assemblée générale (*mouhta'mar'*) a été organisée à la Maison des Jeunes le 14 juillet 2006, assemblée à laquelle nous avons été autorisée à assister. Les commerçants concernés ont été conviés à y participer. Des discours d'ouverture sont prononcés dans lequel, les leaders confirment à leur auditoire que leur assemblée allait les aider à obtenir leurs droits.

Le discours du président de l'association fut combatif et les commerçants en sont fortement mobilisés. Le président de l'association a insisté sur l'intérêt, encore une fois, du rôle d'une telle organisation. Selon lui, se constituer en association autorise « une meilleure visibilité sur la négociation et [leur] donne du poids. Elle permet d'arriver avec une identité forte, celle constituée par tous les commerçants adhérents ». Il explique à son auditoire que « rencontrer individuellement les autorités réduit indéniablement les chances du commerçant. Parler au nom de l'association permet une meilleure écoute et des négociations autour de la table ». Dans la salle toutes les personnes acquiescent et l'applaudissent.

Un bureau est élu et l'association reçoit un nom : « *Anassr des commerçants et marchands d'objets déjà utilisés*⁵⁵⁹ ». Lors de cette première séance, les commerçants discutent sur la meilleure façon de travailler et, notamment, sur la manière dont ils doivent affronter les autorités. Cette première réunion permet la mise en place de stratégies en vue de négociations. Différents points sont soulevés par les commerçants, venus nombreux, dont deux essentiels : la légitimité des bénéficiaires (commerçants ayants-droit)⁵⁶⁰ et la superficie des lots et de leurs prix de vente, à Aïn Aouda.

C'est un local improvisé qui fait office de siège de l'association, à l'adresse d'une ancienne boutique de réparations en tous genres (machines, moteurs de matériel électroménager, etc.) de la *joutya* détruite. C'est là que les personnes qui désirent les rencontrer peuvent les trouver. Quand nous nous y rendons, certaines activités y sont encore exercées, malgré des pans de murs qui tiennent à peine. « Nous devons continuer à manger et à gagner notre vie », nous dit un commerçant (2006).

Une fois l'association créée, les commerçants sollicitent des rencontres avec les autorités ;

559 Le terme utilisé en arabe est celui de '*khourda*', qui peut être traduit par « puces ».

560 Cf. Chapitre 3, C- 1. a)

selon son président, il a été « reçu la première fois, avec beaucoup de « faste » (*'hafawa'*) (2006). Préalablement, à ces rencontres avec les autorités locales, les commerçants, lors d'une séance de travail tenu au siège de l'association, ont mis sur papier et décidé à l'unanimité les revendications à présenter.

Les questions des emplacements et la de taille des lots sont abordées sans grande difficulté. Les commerçants bénéficieront de lots de terrain qui feront office à la fois d'habitation et de lieu d'activité. « C'était la seule solution envisageable », nous dit Mohamed, « pour ne pas avoir à nous déplacer entre notre lieu de travail et notre résidence. C'était notre condition ». Les commerçants qui détenaient de petits locaux dans l'ex-*joutya* se voient attribuer des lots R+2 de 80 m², alors que ceux qui en possédaient de plus grands obtiennent des lots R+2 de 100 m². Ces lots ne sont cependant pas individuels et doivent être partagés entre deux commerçants et leurs familles. Relativement satisfaits de la proposition, les commerçants se rendent compte que, finalement, ils ne seront pas si mal que cela à Aïn Aouda : ils bénéficient en effet d'une opération de recasement, avec des lots plus grands, donc des surfaces habitables plus grandes, à la différence des autres habitants (non commerçants) d'El Kora qui se retrouvent à habiter en immeuble. Néanmoins, la question des prix de vente des lots reste en suspens.

Lors de nos différents passages à Aïn Aouda en septembre 2006, nous avons pu discuter avec des ouvriers de la société Emacotra qui s'occupaient de la viabilisation des futurs terrains destinés aux commerçants (aux activités « lourdes ») du douar El Kora. Ces ouvriers nous précisent que les membres de l'association sont très actifs et qu'ils se rendent régulièrement sur le site pour contrôler l'avancée des travaux, qu'ils trouvent trop lents. Si l'on en croit ces ouvriers, « des démarches groupées d'habitants [auraient] été effectuées auprès du gouverneur (plusieurs rencontres), auprès de la société travaillant sur place et auprès du holding El Omrane chargé de la viabilisation des lots et de leur vente ». Interrogés sur ce point, les commerçants acquiescent : « Nous nous prenons en main et nous ne voulons pas l'on se moque de nous cette fois » (2006). Par ces visites répétées, ils souhaitent mettre la pression sur les autorités et leur montrer que, désormais, il faut compter avec eux.

Certains commerçants pensent d'ailleurs pouvoir accéder par eux-mêmes à certaines informations encore secrètes, telles celles relatives à l'emplacement exact des lots⁵⁶¹. Car si les commerçants dont l'inscription sur la liste établie par les autorités locales a été validée, ils ont obtenu un reçu notifiant qu'ils étaient bien bénéficiaires d'un lot de terrain, mais ils n'en connaissent toujours pas l'emplacement exact. Ces commerçants demanderaient donc aux ouvriers de « voir les plans » en espérant pouvoir localiser leur parcelle ou négocier un emplacement plus stratégique que celui que le tirage au sort leur aurait accordé. La situation du lot est un élément très important dans la mesure où, selon un artisan menuisier, « un commerce bien situé le long d'un axe important ou à un carrefour permet d'être visible, de mieux vendre et de toucher une meilleure clientèle ».

561Un tirage au sort est établi pour connaître l'ordre dans lequel se fera le transfert, dont l'accès au lot et son emplacement.

Là où les négociations s'avèrent plus difficiles, c'est lorsque les membres de l'association des commerçants abordent avec les autorités la question des locaux à usage professionnels (LUP) détruits et qui n'ont pas fait l'objet d'un recensement. Le président de l'association dit « qu'ils (les commerçants) ont entendu de la part des autorités un discours qu'aucun membre de l'association n'accepterait » (2006). Il faut rappeler à ce propos que certains commerçants contestent le recensement réalisé en 2002 par la Direction de la Statistique du ministère de la Prévision Économique⁵⁶², estimant « que ce comptage n'a pas été réalisé conjointement et en partenariat avec les autorités locales ». « Si cela avait été le cas », nous dit le président de l'association, « il n'y aurait pas eu de problèmes, car seul le *moqqadem* pouvait affirmer si tel ou tel local était vide ou actif ». De très nombreuses discussions (sur une durée de 10 mois) ont lieu entre les membres de l'association *Anassr des commerçants et marchands d'objets déjà utilisés* et les autorités locales sur le « dossier des commerçants et de la liste des bénéficiaires », sans réelle avancée. Mais un événement majeur est venu troubler ces négociations. En effet, les lots qui étaient destinés aux commerçants d'El Kora, à Aïn Aouda, se sont « volatilisés », selon l'expression métaphorique que beaucoup de commerçants interrogés et indignés utilisent. Le 30 septembre 2006, dès 9 heures⁵⁶³, nous nous rendons donc au douar El Kora pour rencontrer le président de l'association afin qu'il nous éclaire sur cette histoire pour le moins surprenante.

b) Des commerçants s'insurgent (contestations, sit-in) à cause de terrains soudainement « volatilisés »

Selon le président de l'association, c'est par hasard que les commerçants ont appris que les lots qui leur avaient été promis à Aïn Aouda par les autorités locales avaient été attribués à d'autres bidonvillois, eux aussi commerçants. « Il s'agirait de bidonvillois qui avaient squatté ces mêmes terrains depuis des années et à qui les autorités locales avaient également promis un recasement sur ces mêmes terrains ». Or, ce que les commerçants ne savaient pas, c'est que ces lots en question appartenaient au holding Al Omrane et non à l'État. Le président de l'association nous dit regretter de ne pas « s'être assis autour de la table avec ces gens (Al Omrane) ». Les commerçants se sentent bernés et sont furieux. Ils profèrent à l'égard des autorités locales des critiques violentes, qui génèrent des mouvements d'humeur et provoquent une véritable « crise » en leur sein. Les commerçants se rendent rapidement auprès des autorités pour, d'une part, les « informer » de ce qu'ils venaient d'apprendre et exiger d'elles des explications. Peine perdue ! Les autorités invoquent toute une série de prétextes pour ne pas les recevoir. Pour les calmer, on leur confirme toutefois qu'ils bénéficieront bien de lots, sans leur donner d'explications

562 Cf. Chapitre 3, C- 1. a).

563 Les informations dont nous rendons compte dans le développement qui suit ont été obtenues grâce à des entretiens et observations personnelles que nous avons complétés par les notes du président de l'association qui ont été prises au fur et à mesure des rencontres avec les autorités locales, le holding Al Omrane et d'autres acteurs parties prenantes. Il s'agit de comptes-rendus de séances qu'il rédigeait à chaque fois, en vue d'informer les adhérents de l'association de l'évolution des négociations. En juin 2007, lors d'une dernière entrevue avec le président de l'association, nous lui avons demandé s'il ne voyait pas d'inconvénients à ce que nous les photocopiesions. Sans aucune hésitation, il nous remit ses feuillets car, nous dit-il, « il n'avait rien à cacher ».

supplémentaires. Les commerçants s'interrogent : « Les autorités locales étaient-elles au courant de ces manigances ? ».

Face au refus manifesté par les autorités de les rencontrer, les commerçants, réunis sous la bannière associative, décident d'agir fort, en montrant un front commun contre les autorités. Ils décident à l'unanimité d'organiser un sit-in (*'Ihtissam'*) le 14 octobre 2006, qui se déroulera sur trois jours. La décision ayant été prise de ne pas bloquer la circulation, le sit-in s'installe le long de la route côtière qui borde le bidonville El Kora. Durant ces trois jours, les commerçants ne lâchent pas prise et se relayent de jour comme de nuit pour maintenir la pression. Ils crient et brandissent des banderoles. L'opposition entre les autorités locales et les commerçants s'exacerbe. « Encore une fois », nous dit un commerçant, « les autorités n'ont pas tenu leur parole ». D'après le président de l'association des commerçants, au deuxième jour de la mobilisation, « les autorités n'ont pas apprécié et sont venues [les] voir pour [leur] demander d'arrêter, d'enlever cela et en [leur] promettant des discussions ».

De fait, cette action a permis aux commerçants de réouvrir des pourparlers et d'obtenir un accord avec les autorités locales pour régler la question des commerçants non recensés. Cette mobilisation leur a surtout permis d'alerter et de faire remonter les informations auprès du wali, qui a ordonné quelques jours plus tard à Monsieur B., *amine* (représentant des corps de métier) et intermédiaire incontournable, de rencontrer les commerçants. Selon le président de l'association, le sit-in fut une action décisive puisqu'il permit d'ouvrir une brèche - alors que la négociation était fermée - pour que leurs revendications soient enfin écoutées et débattues. Une réunion fut donc organisée dans des délais très brefs. De leur côté, les commerçants réaliseront pendant plusieurs jours un gros travail de comptage des propriétaires et du nombre de locaux commerciaux détruits. Il importait en effet de venir à la négociation avec des données précises et des arguments de poids afin de contrer ou de compléter les informations que possédaient les autorités.

Le jour de la réunion arriva Elle se tint en présence du super-caïd (*caïd moumtaz*), du pacha, les quatre *moqqadmin* du quartier, de l'*amine* et des représentants de l'association. Son ordre du jour consistait en la révision de la liste définitive des commerçants bénéficiaires. Après une discussion très animée et tendue, les autorités acceptèrent que les contacts se poursuivent entre le bureau de l'association et les *moqqadmin* du douar El Kora afin que les relations soient les plus « transparentes » possibles. L'association réussit à ce que chaque commerçant (tous et pas uniquement les adhérents à l'association) figure sur la liste provisoire des bénéficiaires. En effet, au bout du compte, les commerçants et les *moqqadmin* arrivèrent à trouver un terrain d'entente sur les commerces qui n'avaient pas été recensés, dont le nombre tomba de 291 locaux à usage commercial (LUP) à 111. Une fois la liste établie, elle fut déposée à la wilaya. Les commerçants nous informent que « la réponse devrait être rapide ».

c) Lorsque l'association maintient la pression

Les actions décrites jusqu'ici montrent la capacité des commerçants à les diversifier et à les adapter en fonction des circonstances et des événements. Les épisodes qui suivirent l'ouverture des négociations témoignent quant à eux de leur réelle capacité à se mobiliser, à utiliser des intermédiaires, à orienter et à coordonner le mouvement en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Suite au dépôt de la liste des bénéficiaires censée être « définitive », et après une très longue attente, il [les autorités] a été demandé aux commerçants de se présenter de « manière organisée » devant une commission constituée du pacha, du super-caïd, du caïd de la circonscription et des quatre *moqqadmin* en charge du douar El Kora. C'est ce qu'ils firent sans se faire prier. Les commerçants s'organisèrent donc de façon à ce que « les entretiens individuels se passent dans les meilleures conditions et qu'ils soient d'une rapidité exemplaire », nous confia le président de l'association.

C'est le 21 janvier 2007 que les entretiens individuels commencèrent. A cette occasion, il fut demandé aux commerçants de présenter les justificatifs de leurs locaux détruits. Certains d'entre eux n'ont pas reçu de la commission d'avis favorable parce qu'ils ne possédaient pas de reçu⁵⁶⁴. Cependant, à leur plus grand étonnement, au bout de deux semaines, les entretiens individuels cessèrent soudainement. Les commerçants en restent d'autant plus pantois que les entrevues s'étaient déroulées jusqu'alors sans encombre.

Et, de nouveau, le cycle infernal reprend : à chaque fois que les commerçants demandent aux responsables les raisons de cet état des choses, les autorités invoquent « leur indisponibilité » (réunions, préparation de différentes inaugurations par le Roi, etc.). « Cependant », nous confient plusieurs artisans, « ces excuses avaient l'air de faux-fuyants ». Comme l'attente se prolongeait, certains commerçants commencèrent cependant à douter de la crédibilité de l'association et des autorités. Et plus les jours passaient, plus les doutes s'intensifiaient et les esprits s'échauffaient. Ainsi, si l'on en croit les propos que nous tint le président de l'association, certains « parasites » qui n'étaient pas concernés par le problème des commerçants essayèrent de « monter » certaines personnes contre le bureau de l'association, en les incitant à manifester et à organiser une émeute (*fawda*). Ces « parasites » voulaient semer le trouble au sein de l'organisation des commerçants. Leur but était de les démobiliser, comme nous le raconte le président de l'association : « Cette action visait à nous discréditer auprès des commerçants. Ces perturbateurs sont des gens qui n'appartiennent pas à notre association. Ils veulent créer des conflits pour nous démobiliser et faire échouer les négociations qui sont en cours ».

Un mois après l'arrêt des entretiens individuels ; le mutisme des autorités se prolonge ; les commerçants décident alors de contacter le caïd de la *moqqataha*, qui leur promet une réunion le 13 mars 2007 à 10 heures. Pour cette rencontre, le caïd leur demande de revoir une nouvelle fois la liste des bénéficiaires et de vérifier que les coordonnées personnelles de ceux-ci correspondent bien à celles indiquées sur leur carte d'identité nationale. « Le caïd avait apparemment peu de disponibilités pour le faire », nous informe le président de l'association.

⁵⁶⁴Il s'agit d'un document qui atteste que les commerçants payaient bien une patente.

Durant trois jours, l'association s'acquitte au mieux de sa mission et remet aux autorités une nouvelle « liste pour laquelle les commerçants s'étaient battus pendant tous ces mois ». A l'issue de cette rencontre, on leur promet encore une fois qu'une décision serait rapidement prise.

d) Lorsque l'*amine* entre en scène dans la négociation

Après une vingtaine de jours d'attente, l'association *Anassr des commerçants et marchands d'objets utilisés* décide de contacter l'*amine* pour aller voir le caïd et le super-caïd. Ces derniers les informent qu'ils allaient se réunir avec le directeur d'Al Omrane pour discuter du dossier et qu'ils les tiendraient au courant lorsque la date en serait fixée.

L'*amine* jouera un rôle important d'interface entre les commerçants et les autorités. Françoise Navez-Bouchanine insiste bien sur le fait que les intermédiaires « sont d'autant plus nécessaires que ni les ONG ni les associations d'habitants n'offraient une présence ou une antériorité suffisantes pour garantir un contrepoids efficace face aux autres acteurs et une prise en compte du paysage social dans sa totalité » [Navez-Bouchanine, 2008, p. 7]. L'*amine* constitue un « bon intermédiaire » car il est doté de véritables compétences. L'*amine* en question est le caïd du souk que les commerçants appellent « *souk joumla* » situé à Rabat. Il est en quelque sorte le *raïs* (président) du souk des menuisiers, des abattoirs de Rabat et, plus généralement, de l'ensemble des commerçants. Personnage important, représentant les artisans, il est familier des institutions et des règles publiques. De plus, il mobilise les mêmes valeurs et références que les commerçants (d'un point de vue identitaire, par l'appartenance à la même catégorie professionnelle) et est à même de les comprendre.

Sa participation conforte les commerçants ; il les accompagne dans leurs démarches et favorise l'ouverture de « discussions » avec les autorités. Fort de sa position hiérarchique au sein des artisans de Rabat, mais aussi de sa notoriété auprès des autorités, il est largement sollicité par l'administration pour jouer le rôle de médiateur. Il joue donc à la fois un rôle d'arbitre et d'expert, et assure également le lien entre sa corporation - les menuisiers - (et au-delà) et les autorités locales.

L'*amine* devient rapidement un acteur incontournable dans la négociation. Ainsi, quelques semaines après, les commerçants tentent une nouvelle fois d'organiser une rencontre avec le caïd qu'ils avaient rencontré auparavant afin qu'il les informe de l'évolution du dossier. L'information tombe enfin : « un terrain qui peut porter 53 lots de 80 m² et 50 lots d'environ 200 m² a été trouvé ». Les commerçants sont par ailleurs surpris du prix que le caïd leur annonce : des lots qui atteignaient les 150 000 Dirhams. « Quels ont été la stupeur et le choc des autorités locales lorsque nous leur annonçèrent à notre tour notre refus ! », nous raconte le président de l'association. « Nous avons refusé leur proposition de manière catégorique, unanime et définitive » continue-t-il. Si l'on s'en tient aux propos du président de l'association, le caïd aurait été lui-même choqué par le prix proposé, car, lors des négociations, il s'était mis d'accord avec le président de l'association pour que les commerçants bénéficient « de la meilleure solution possible, à savoir obtenir un lot à un prix symbolique » (entendons par là : à un prix intéressant).

Désormais, la situation étant à nouveau enlisée, « la décision devait venir de plus haut, nous dit le président de l'association. « L'État devait lui-même se charger de ce dossier épineux et difficile » lui auraient dit le caïd et l'*amine*, « et le plus rapidement possible ». Ainsi, le caïd leur promet d'organiser une réunion avec le wali afin qu'il transmette les demandes au ministère de l'Intérieur et de l'Habitat.

e) Lorsque la mobilisation des commerçants s'invite à la wilaya

Finalement, une grande réunion (*ijtamah'rassmi*) est convoquée à la wilaya. Elle se tient dans le courant du mois d'avril 2007. Elle est importante aux yeux des commerçants car elle vise à trouver un consensus qui leur donnerait satisfaction. Les membres du bureau de l'association tenaient personnellement à débattre du prix des lots avec le directeur d'Al Omrane ; mais ils tenaient aussi à obtenir des éclaircissements sur des points qui n'avaient pas encore de réponses : pourquoi avait-on vendu les terrains qui leur étaient destinés?

De hauts dirigeants étaient présents ce jour-là : le gouverneur, le directeur d'Al Omrane, l'*amine*, le caïd et le pacha de la circonscription, et les membres du bureau de l'association.

Selon le président de l'association (rencontré en juin 2007), l'*amine* aurait pris la parole le premier - alors qu'il est vraiment étonnant que ce ne soit pas le gouverneur qui se soit d'abord exprimé -, afin féliciter les membres de l'association pour le travail effectué, pour leur patience, leur persévérance, mais aussi leur '*nidâm* (organisation) durant toute la période de la constitution du dossier. Dans son discours, il prit acte de la détresse et de la colère des commerçants lorsque les forces de l'ordre sont venues, sur l'ordre des autorités, détruire leurs locaux. Il s'en excusa. Ensuite, c'est le gouverneur qui prit la parole. Il leur donna toutes les explications possibles concernant le dossier. Il leur confirma qu'ils allaient prendre les décisions - qui n'étaient apparemment pas encore prises - pour accélérer ce dossier qui prenait des proportions alarmantes. Enfin, ce fut au tour du directeur d'Al Omrane de s'expliquer sur les raisons de la vente des lots promis par les autorités : « Il fallait éviter de se retrouver face à une situation complexe avec les anciens squatteurs du terrain », aurait-il dit, « et il ne voulait pas arriver devant les tribunaux (à cause des autres bidonvillois) ». Après avoir vendu aux autres bidonvillois les lots nécessaires, seuls 45 lots restaient du fameux terrain sis à Aïn Aouda et promis aux commerçants du douar El Kora. Lors de la discussion qui s'est engagée sur cette question, le directeur d'Al Omrane aurait interpellé les commerçants en leur disant que ce n'était pas de son ressort : « Ecoutez », leur aurait-il dit, « nous ne vous avons rien promis... Nous, nous vendons des terrains, nous n'avons aucun lien avec vous, et qui plus est, nous ne vous avons rien détruit ! ». Puis vint le moment où les discussions abordèrent le sujet brûlant du prix de vente des lots que les commerçants considéraient comme trop élevé. Elles s'engagèrent entre les représentants de l'association et le directeur d'Al Omrane. Fut également abordée la question du financement. Le directeur d'Al Omrane aurait dit très fermement aux commerçants que « la société ne faisait aucun bénéfice sur cette opération et que « le gratuit n'existait pas ». Le prix fixé pour les lots ne bougerait pas. Cependant, le gouverneur leur fit comprendre que l'État

pourrait apporter son aide en octroyant à chaque famille 25 000 dirhams, ce qui ramènerait le prix des lots de 100 m² (pour ceux qui détenaient de grands LUP) à 125 000 Dirhams, et ceux de 80 m² (pour les petits LUP) à 96 000 Dirhams. Le gouverneur leur assura qu'il ferait probablement intervenir le Fogarim⁵⁶⁵. Quant aux délais d'obtention des lots, le directeur d'Al Omrane leur expliqua qu'ils devraient encore attendre quelques mois, car le holding n'avait pour l'instant pas de visibilité à court terme. En clair cela signifiait que le holding n'avait pas de terrains disponibles dans l'immédiat. Ils réitérèrent leurs questions au sujet des délais, estimant qu'ils avaient suffisamment patienté. Le directeur d'Al Omrane leur donna une réponse claire : les lots seraient disponibles en décembre 2007.

A l'issue de cette entrevue, les commerçants étaient convaincus qu'ils avaient enfin obtenu des réponses concrètes : « Les points étaient concrets et encourageants », nous confia le président de l'association lors de la dernière entrevue que nous avons eue avec lui en juin 2007.

En maintenant une pression continue, les commerçants aidés de l'*amine* ont réussi à porter leurs revendications à un niveau plus élevé (wali). Interrogés, les commerçants sont satisfaits: « Nous avons gagné », nous dit un commerçant spécialiste dans la récupération de matières recyclables. « C'est maintenant que commencent les vraies négociations », nous proclame un forgeron. La mobilisation des commerçants a témoigné de leur grande capacité d'initiative et elle a aussi exprimé leur grande aptitude à décoder, à adapter, à ajuster constamment leurs actions en fonction de ce qui ils « ont en face d'eux ». Ils ont montré diverses façons de faire, en multipliant différents « répertoires de protestation » [Tilly, 1986] selon les moments-clés des négociations. Ils ont su trouver la bonne personne capable de les représenter avec efficacité et ils ont su se ranger derrière elle. C'est là, une compétence véritablement utile dans leur mobilisation. C'est une différence notoire avec une association qui n'a pas le soutien d'un intermédiaire reconnu unanimement.

De façon plus générale, cette mobilisation témoigne à l'évidence que les modes de revendication, tout comme les formes de résistance et de négociation, ont évolué ces dernières années au Maroc. L'on assiste à l'effacement de la violence au profit d'autres modes de contestation. En effet, comme le proclament tous les protagonistes ordinaires : « Ce que nous recherchons désormais, c'est le dialogue ».

Nous nous sommes demandée, tout au long de ce chapitre, quelle était la place des associations dans les projets de logements d'habitat social et comment elles s'imposaient ou « s'invitaient » à la table de négociation. Par ailleurs, nous nous sommes aussi attachée à mettre en évidence les contraintes auxquelles sont confrontés les mouvements associatifs face aux acteurs institutionnels et face à des projets préalablement ficelés.

Même si, malgré tout, on peut considérer que, en définitive, les associations disposent d'une marge de manœuvre – étroite-, les projets n'en illustrent pas moins la toute puissance de l'acteur

565 Nous rappelons qu'à l'origine, le Fogarim ne devait servir qu'au financement des logements.

étatique, qui demeure plus présent qu'il ne « délègue ». « Non seulement l'État résiste, mais [il] continue de se former à travers la renégociation permanente des relations entre le « public » et « privé » et à travers les processus de délégation et de contrôle *ex-post* » [Hibou, 1998, p. 152]. En faisant participer les associations, l'État espère surtout contrôler plus efficacement l'évolution ou le devenir des espaces bidonvillois en mutation et de leurs habitats.

Les discussions entre les associations de quartiers, les responsables politiques et ceux, institutionnels, des projets de logements laissent transparaître leurs fondamentales divergences d'intérêts.

Dans leur façon de négocier, les différentes associations présentent des points communs. Elles manifestent cependant des divergences quant à leurs objectifs et à leur capacité ou non à mobiliser. Leur capacité à la négociation dépend de leurs soutiens et de leur savoir-faire. Certaines d'entre elles ont privilégié les actions collectives du type sit-in ou pétition, alors que d'autres ont préféré uniquement dialoguer.

A l'issue de ce Chapitre, nous pouvons dire que les associations de quartier sont identifiées et perçues par les opérateurs et les autorités locales comme étant des interlocuteurs obligés pour « faire passer des projets ». Elles permettent aussi d'atténuer, voire de désamorcer des oppositions continuelles ou des conflits exprimés. De ce fait, on peut se demander si, passer par des figures associatives réduirait des situations de *fawda*, voire permettrait l'éclosion de nouvelles formes de contestation, de revendication et de mobilisation plus démocratiques ?

CHAPITRE 6 : LE TERRITOIRE DES GUICH OUDAYAS : UNE SOURCE DE CONFLITS ENTRE LES GUICHEURS ET L'ÉTAT

Ce Chapitre est consacré à l'étude d'un conflit territorial qui oppose l'État aux Guich Oudayas⁵⁶⁶. Le territoire est entendu ici dans sa définition stricte, à savoir comme un espace délimité chargé de valeurs [Melé, 2007]. Selon G. Di Méo [1998], le concept de territoire réunit les notions d'espace de vie, d'espace social et d'espace vécu. Pour cet auteur, l'importance de la construction d'une appartenance et d'une identité collective est vécue comme une expérience concrète de l'espace social.

Héritage foncier ancestral, le territoire des Guich est étudié ici dans un chapitre spécifique, car il est le cadre d'enjeux, de stratégies et de mobilisations particulières par rapport aux diverses situations présentées jusqu'ici dans cette thèse. Les contestations et les mobilisations des guicheurs montrent que le conflit qui les concerne implique principalement les plus hautes sphères de l'État, contrairement à ce qui se passe pour les bidonvillois, dont les revendications visent pour l'essentiel les élus locaux, les opérateurs techniques et les structures déconcentrées de l'État.

Divers travaux de géographes ont récemment fait le lien entre « territorialisation » et « conflit » : [Rosemberg, 2003 ; Melé, 2006 ; Kirat, Torre, 2008 ; Vanier, 2009]. Selon Patrice Melé, la territorialisation est l'« identification [ou la] production d'espaces délimités, de diffusion d'une vision « territoriale » de la relation à l'espace des populations, et d'appropriation par des individus ou des collectifs d'espaces plus ou moins strictement délimités » [2009, p. 46]. Selon Di Méo, la territorialisation de l'espace « consiste, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques » [1998, p. 41]. Patrice Melé estime que l'appropriation des espaces est de plus en plus réflexive, la réflexivité étant entendue comme la capacité des acteurs à « comprendre ce qu'ils font pendant qu'ils le font » [Giddens, 1987, p. 33, cité par Melé, 2009, p. 48]. Nous verrons que l'appropriation des espaces par les guicheurs est très réflexive. Selon cet auteur, la réflexivité « autorise l'adaptation au cours de l'action. A un autre niveau, elle rend possible la production de descriptions des objectifs et des raisons de l'action. Inhérente à toute action, permettant un « contrôle réflexif de l'action », elle prend un sens particulier dans le cadre d'actions sociales et d'actions collectives » [2009, p.48]. Nous allons nous intéresser ici à la territorialité des guicheurs à travers la question des actions collectives et des mobilisations des populations guich. Le concept de territorialité [G. Di Méo,

566 Pour des questions de clarté et de compréhension, lorsque nous faisons référence à la tribu, nous emploierons la terminologie de « Guich Oudayas » (majuscule). Communément, pour parler des descendants de la tribu, ou de leurs terres, nous utiliserons le terme de « guich », de « guicheur(s) » et de « Oudaya(s) ». Dans le langage courant, les populations utilisent l'appellation de « guich » ou de « gich » ; de « oudayas » ou de « oudiyis ». Plusieurs déclinaisons et différentes façons d'orthographier ce terme existent (notamment Oudaïa).

1998] s'avère un outil fort utile pour comprendre de quelle façon les guicheurs régulent leurs identités et leurs spatialités multiples.

Nous formulons l'hypothèse que la « territorialisation » des guich est source de conflits et de controverses. Ainsi, les conflits qui apparaissent entre la tribu⁵⁶⁷ guich et l'État participent des différentes dynamiques territoriales du guich à l'échelle des villes de Témara et de Rabat et suscitent de fortes réactions.

Plusieurs interrogations se posent : quels sont les différents répertoires d'action que les guich mobilisent pour défendre leur territoire ? Par quels systèmes de « courtage » ou par l'intermédiaire de quels *brokers* [Tilly, Mc Adam, Tarrow, 2001] ces actions sont-elles entreprises ? Quel est le degré de réflexivité des guicheurs ? Ces questionnements s'intègrent pleinement dans notre recherche car les populations guich montrent des « arts de faire » [de Certeau, 2000] la mobilisation et la négociation.

Nous présenterons d'abord le fort ancrage spatial de la tribu des Guich Oudayas et son attachement à un territoire qu'elle qualifie d'« identitaire ». Cette tâche impose une approche historique et amène à préciser ce qu'est un guich. Cette partie s'inspirera largement des travaux de Mohamed Belfquih et Abdellatif Fadlollah, principalement, mais aussi ceux de Jean Le Coz. Nous présenterons ensuite les différents répertoires d'action collective utilisés par les guicheurs et la manière dont ils construisent leurs revendications et leurs mobilisations. Nous verrons enfin que la mobilisation guich est traversée par des logiques familiales et individuelles ; celle-ci est néanmoins menée parallèlement au mouvement de lutte global porté par la négociation collective de la tribu.

A- LA TRIBU DES GUICH OUDAYAS, UN FORT ANCRAGE SPATIAL. HISTOIRE D'UN TERRITOIRE IDENTITAIRE

Qui sont les « guicheurs » ? Pourquoi existe-t-il des terres « guich » et quelles sont leurs spécificités ? Les terres de statut « guich » sont une composante importante dans la compréhension de l'histoire urbaine des villes de Rabat et de Témara. La question guich ne peut être comprise sans prendre en considération, de façon plus générale, la tenure foncière dans le Maroc traditionnel, caractérisé par l'amenuisement des terres de statut « *melk* » (privé) et par l'importance des biens collectifs.

Nous rappelons que les terres guich occupent une part importante du foncier dans la partie méridionale de la capitale. Bloquée au Nord-Ouest par l'Océan et au Nord-Est par la vallée du Bou Regreg, la ville de Rabat n'a pu s'étaler qu'en direction du Sud-Est et de l'Ouest, car au

⁵⁶⁷ Au Maroc, les tribus étaient jadis considérées comme personnalités morales légales et reconnues par toutes les différentes dynasties qu'a connues le pays. Le dahir de 1919 relatif aux terres collectives reconnaît aux tribus le droit de gérer les terres possédées collectivement et immatriculées au nom de leur tribu. La tribu est une formation sociale homogène et stable fondée sur la solidarité. A. Hammoudi entend par tribu « une construction humaine, faites de groupes mouvants qui ont une forte articulation avec le territoire qui peut changer, s'étendre ou se réduire, selon les circonstances » [A. Hammoudi, cité par M. Naciri, 1999, p.12].

Sud-Ouest, son étalement est bloqué par l'extension des terres que les guicheurs y possédaient. Le statut guich interdit toute cession des terres, c'est pourquoi la croissance de Rabat a été bloquée. Toutefois, malgré cette interdiction et du fait de la pression qu'exerçait la forte croissance de la ville, l'État a été conduit à empiéter peu à peu sur les terres des guicheurs. Et, de fait, c'est ce qui explique que la quasi-totalité des extensions récentes de Rabat se soit effectuée aux dépens de ces terres.

Un bref rappel de l'histoire de la tribu est nécessaire pour appréhender les enjeux qui traversent ce territoire tant convoité, ainsi que le conflit qui oppose l'État à la communauté guich. Les Guich Oudayas sont des Arabes *Ma'aqil*⁵⁶⁸ venus du Sud du Maroc à l'époque de la dynastie saadienne⁵⁶⁹. La tribu des Oudayas se composait de trois sections (sous-groupes) appelées : *R'Ha* ou *Ahl Soûs*, *Lamghafra* et *Loudaya*. En effet, si l'on suit les écrits de la Mission scientifique du Maroc, « le Sultan saadien Mohammed Ech-Cheikh El Mehdi [1554-1557] fit venir du Sahara et du Soûs des Arabes *Ma'aqil*, qui prirent le nom d'*Ahl Soûs* (gens du Soûs). Ils comprenaient les *Oulad Djarrâr*, les *Oulad M'taâ*, les *Zirâra* et les *Chebannât* et constituaient le principal *guich* de la dynastie saadienne à ses débuts » [2002, p. 73]. Dans un premier temps, ils s'étaient installés aux alentours de Fès. Comme ils étaient réputés pour leur courage et leur sobriété, le Sultan Moulay Ismail (1672-1727)⁵⁷⁰ les avait incorporés dans son armée pour renforcer son potentiel militaire. Ils seront appelés par la suite « armée des Oudayas ». Cette armée avait notamment des missions de sécurité. En contrepartie de cet enrôlement - et c'est là que se situe la clé du statut guich -, le Sultan leur avait octroyé le droit d'exploiter des terres à usage agricole en guise de récompense des services accomplis.

D'après Edward Szymanski, ces tribus tenaient pour la plupart d'entre elles leur puissance du « Sultan Moulay Ismaël qui les avait groupées et enrichies, et leur avait assignées, comme résidence, Fès el Djedid, les Oudayas devinrent, au commencement du règne de Sidi Mohamed,

568 Selon Bernard Lugan, dans son ouvrage intitulé *Histoire du Maroc, des origines à nos jours*, les Arabes sont arrivés au Maroc en trois vagues : « Celle des conquérants au VIIe-VIIIe siècles, celle du XIIe siècle qui vit venir les Beni Hillal depuis l'Arabie et enfin celles des XIIIe-XIVe siècles qui vinrent arriver les Béni Maqil, ces trois grands groupes étant naturellement subdivisés en de nombreuses tribus (Beni Malek, Sefiane, Beni Moussa, Beni Amir, Oudaïas, Rehamna ou Cherarda pour ne parler que des principales) » [Lugan, 2001, p. 17]. D'autres historiens nous informent que « les Arabes sont connus des auteurs marocains sous le nom de Ahl Soûs, gens du Soûs (...). Ils habitaient anciennement le Sahara ; chassés par la sécheresse et la famine, ils virent s'installer dans le Soûs à une date qu'il est difficile de préciser. Le sultan saadien Mohammed Ech-Cheikh El Mehdi les constitua en tribu Guich, vers 1540, et les transporta au sud de Rabat et dans la plaine de l'Azghar pour y faire pendant aux tribus Djochem (...) » [Mission scientifique du Maroc, 2002 (réédition), Tome I, p. 179].

569 Les Saadiens sont des Arabes originaires de la région de Yanbo dans le Hadjaz en Arabie. Ils s'installèrent dans le sud du Maroc au XVe siècle. « Ils se fixèrent à Tagmadert, dans la région de Zagora où ils vécurent sans marquer particulièrement l'histoire locale. Au début du XVIe siècle, la présence portugaise sur le littoral atlantique provoqua une réaction islamique et les Saadiens furent désignés comme chefs de guerre sainte (...). Dans un second temps, à partir de 1517, les Saadiens entreprendront la conquête du Sud marocain et, petit à petit, ils feront reculer les Wattassides. Marrakech sera conquise en 1523 et, trente ans plus tard, en 1554, la ville de Fès sera prise par Mohammed Ech-Cheikh, le fondateur de la dynastie » [*op. cit.*, 2001, p. 151].

570 Selon diverses sources historiques [H. Terrasse, 1926 ; A. Ahmed Ez-Zayyani, 1906 ; M. Morsy, 1967 ; M. Peyrouton, 1966], Moulay Ismaël Ben Ali Chérif a été intronisé comme Sultan à l'âge de 26 ans. Faisant de Meknès sa capitale, il a œuvré à la modernisation de l'État marocain et à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans ses différentes régions. Doté d'une remarquable capacité d'organisation, le Sultan Moulay Ismaël a réorganisé et équipé l'Armée et s'est intéressé notamment à la protection du pays en construisant des fortifications.

les véritables maîtres de Fès » [1970, p. 199]. Mais très vite, elles s'avéreront être des tribus belliqueuses et elles provoquèrent des révoltes. Roger Le Tourneau les décrivait ainsi : « Quand le souverain faisait régner l'ordre, elles apparaissaient comme le meilleur soutien du pouvoir ; mais dès que le souverain manquait d'énergie, ou pire, était une créature de la tribu, ces Arabes retrouvaient leur vieil instinct de Bédouins rapineurs (...). Le Sultan [Sidi Mohammed Ben Abd Allah, 1557-1790] éloigna notamment la turbulente tribu des Oudayas qui avait fait tant de mal à la ville [de Fès] » [1949, cité par Szymanski, 1970, p. 195]

En 1832, les Oudayas constituaient toujours une réelle force militaire. Divers travaux d'historiens⁵⁷¹ [Hörst, 1781 ; Colin, 1938 ; Peyrouton, 1966] montrent que les Oudayas étaient une des plus importantes tribus de guich de la dynastie alaouite et que la politique intérieure ou les affaires étrangères dépendaient souvent du degré de loyauté de ces tribus envers le *Makhzen*. C'est pourquoi le sultan Moulay Abderrahmane⁵⁷² (1822-1859) estima nécessaire de disperser les différentes sections à la suite d'une révolte : les *Lamghafra* à Marrakech, les *Loudaya* à Larache où ils demeurèrent quatre ans, avant de se réinstaller à Fès. La section des *R'Ha* ou *Ahl Soûs* fut envoyée par le Sultan à Rabat ; elle avait été partagée en deux groupes : un petit groupe avait été chargé de la surveillance de la Kasbah d'El Mansouria, à environ cinquante kilomètres au sud de Rabat, alors que la seconde, qui était la plus nombreuse, demeurait à la Kasbah Andaloussia, qui prendra un peu plus tard le nom de « Kasbah des Oudayas » (Rabat). Ce partage ne durera que 5 ans (1835-1840) ; en 1840, les guich Oudayas seront répartis à travers les terres domaniales privées de l'État (appelées Oudayas État) - titre foncier 10 053/R Rabat banlieue - en qualité de cultivateurs usufruitiers et en tant que soldats protecteurs.

Dans le cadre de ce « guich » (armée), des concessions foncières étaient attribuées aux tribus militaires - dont les Guich Oudayas : elles s'étendent sur les terres domaniales de l'État qui sont sises au Sud de Rabat constituant une sorte de rectangle d'une longueur de plus de 10 km et de 6 km de large ; l'une de ses limites correspond à la Kasbah de Témara. Ces terres ont été attribuées aux Oudayas en tant qu'ils étaient les « protecteurs de la capitale ». D'après les recherches effectuées par la Mission scientifique du Maroc, les Oudayas, une fois ces terres obtenues, se sont « hâtés de vendre leurs chevaux pour acheter des bœufs et se livrer à la culture et au commerce, beaucoup plus profitables que la guerre, dans un pays où la terre [prenait] rapidement de [la] valeur » [réédition 2002, p. 184]. Or, ces terres suscitèrent de fortes convoitises, d'abord de la part des autorités coloniales, puis celle de l'État marocain après l'Indépendance.

Nous verrons dans ce qui suit que, pour défendre leurs terres si convoitées par l'État, les guicheurs useront de stratagèmes divers, en particulier lorsqu'ils se serviront de l'imaginaire

571 Colin G.S., 1938, « Origine arabe des grands mouvements des populations berbères dans le Moyen-Atlas », in *Hespéris*, 2^{ème} et 3^{ème} trim. ; M. Reymond, 1966, *Histoire générale du Maghreb, Maroc-Algérie-Tunisie des origines à nos jours* ; E. Aubin, 1912, *Le Maroc d'aujourd'hui* ; R. Le Tourneau, 1949, *Fès avant le protectorat. Étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*.

572 Moulay Abderrahmane appartient à la dynastie alaouite qui règne aujourd'hui sur le Maroc en la personne du Roi Mohammed VI. « Moulay Slimane (1792-1822) avait pris le soin de désigner son successeur en la personne de son neveu, Moulay Abderrahmane, qui monta sur le trône en novembre 1822 » [Mission scientifique du Maroc, 2002 (réédition), Tome I, p. 201]

collectif pour donner du sens à leur combat.

1. Histoire et manipulations par les guicheurs de la mémoire collective : le fort poids de l'imaginaire collectif

Selon la conception française, l'imaginaire géographique correspond à l'ensemble des représentations, des images, des symboles ou des mythes porteurs de sens qui participent à la dynamique d'une société en se projetant dans l'espace [Bailly, 1989]. Les géographes anglo-saxons établissent l'imaginaire géographique en tant qu'un concept qui englobe non seulement l'ensemble des représentations des lieux, des paysages, des peuples ou des cultures, mais aussi, et plus significativement, les manières dont de telles représentations projettent les désirs, les fantasmes et les valeurs de leurs auteurs ainsi que les rapports de pouvoir entre eux et les objets décrits [Gregory, 1994]. Nous retiendrons donc comme définition de l'imaginaire géographique qu'il correspond à l'ensemble des mythes, images et valeurs qui, intégré à la production de figures géographiques (lieu, territoire), nous renseigne sur les dynamiques et les tensions qui traversent le guich.

Les descendants du guich se servirent également des idéologies spatiales et territoriales pour justifier leur combat. Selon la géographe canadienne Anne Gilbert, le concept d'« idéologie spatiale » ou territoriale renvoie à « un système d'idées et de jugements, organisé et autonome, qui sert à décrire, expliquer ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité dans l'espace » [Gilbert, 1986, p. 60]. Elle ajoute que l'idéologie spatiale « correspond à la conscience qu'a le groupe de l'espace, de son identification à certains lieux (...) [et] a valeur de solidarité pour les membres du groupe » [1986, p. 60]. Toutefois, avant de développer la manière dont les guicheurs construiront une idéologie guich et revendiqueront un territoire identitaire, nous montrerons dans le point suivant, que la particularité de ces terres feront l'objet de fortes convoitises par l'État.

a) La particularité des terres Guich Oudayas⁵⁷³

Selon Mohamed Belfquih, les Oudayas menaient avant 1936 une vie semi-nomade et se déplaçaient librement avec leurs troupeaux aux extrémités des terres guich, à savoir du bord de la mer aux confins de la forêt de Témara. Mais à la suite de mesures prises par les autorités du Protectorat, le nomadisme ou le semi-nomadisme furent contrôlés : tout déplacement était fonction de la « position des terrains de parcours et des jachères appartenant à chaque foyer » [Belfquih, 1978, p.141], ce qui força certains guich à se séparer de leur bétail. C'est ainsi que ces nomades abandonnèrent leurs tentes et se fixèrent progressivement dans un habitat rural constitué de *noualas*⁵⁷⁴ et de maisons en terre. Selon M. Belfquih, « les *zribas*⁵⁷⁵ se mettent toujours à l'ombre des figuiers et des eucalyptus, à l'intérieur d'une clôture extérieure en cactus

⁵⁷³ Cette partie s'inspire très largement des travaux de M. Belfquih [1978] et de ceux de Belfquih et Fadlollah [1986].

⁵⁷⁴ Cf. Glossaire, p.6.

⁵⁷⁵ Il s'agit d'un enclos de branches et épineux abritant des baraques dans un bidonville.

qui délimite souvent un jardin où sont cultivés des pommes de terre, des potirons et de la menthe » [1978, p.88]. Ultérieurement, les *zribas* seront remplacées par des constructions en dur.

La particularité de ces terrains de type « *guich* » - contrairement aux terres « *melk* » (privé) que l'on trouve dans la région - réside dans le fait qu'elles ne peuvent être vendues à autrui et ne peuvent être transmissibles que de père en fils. Du fait de ce statut foncier, les terres *guich* se sont donc trouvées bloquées, rendant toute évolution économique et toute transformation de l'espace impossible. Ceci explique que lorsque Mohamed Belfquih étudie l'emprise de la ville de Rabat sur son environnement rural à la fin des années 1970, il décrit le territoire *guich* comme étant une zone « figée », un vide géographique contrairement à la campagne en pays Arab en « plein bouleversement » [Belfquih, 1978].

En dépit de ce blocage qui caractérisait les terres *guich*, le Roi Mohammed V (1927-1961) avait toutefois eu le pressentiment qu'elles feraient un jour l'objet de convoitises. En conséquence, il aida en 1946 les Oudayas à titrer leurs terres et autorisa ensuite leur concession au profit de la collectivité des Oudayas, en qualité de propriétaire unique, par le dahir du 19 janvier 1946. Ces terres seront consignées et immatriculées à la Conservation de la Propriété Foncière de Rabat (S/TF n° 22747 R). Elles représentent une superficie approximative de 9 000 hectares partagées entre six fractions : *Chbanat*, *Drabka*, *Zizara*, *Ouled Dlim*, *Ouled M'taâ* et *Ouled Jarrar*, « regroupant plus de 15 000 personnes à l'époque »⁵⁷⁶.

Jean Le Coz [1964, 1965], avant même Mohamed Belfquih [1978], avait souligné que les terres *guich* étaient caractérisées par leur aspect microfundiaire, c'est-à-dire que très peu (3,5%) de propriétaires possédaient des terrains excédant plus de 10 hectares. C'est la catégorie des propriétés de 2 à 5 hectares qui y est la plus nombreuse (soit 38,7%) et la taille moyenne de la propriété tourne autour de 2,5 hectares. La situation des différentes fractions n'était cependant pas homogène. Par exemple, les Ouled M'taâ occupaient la plus petite superficie en terre *guich* (300 ha environ), ce qui expliquerait le très fort morcellement de leurs terres, alors que les Ouled Dlim bénéficiaient des plus grandes propriétés sur lesquelles ils pratiquaient des cultures maraîchères irriguées [Belfquih, 1978, *op. Cit.*].

Progressivement, ces fractions - qui se constituées en douars -, notamment les douars proches de Rabat et de Témara, accueillirent des *barranis* (étrangers) poussés par la prolifération de bidonvilles de certains douars de la capitale (principalement en provenance du douar Dbagh, ancien bidonville situé à Yacoub El Mansour). L'arrivée massive des migrants pauvres et déracinés venus des campagnes avoisinantes à la recherche d'un travail incita les populations *guich* à « vendre » aux *barranis* de petites parcelles. Ces nouveaux arrivants s'installèrent généralement dans des habitations en pisé. Par la suite, ces habitations en terre sèche furent peu à peu remplacées par des constructions composées de matériaux hétéroclites, conduisant à une véritable « bidonvilisation ». D'autres s'installeront dans les autres douars disséminés dans la ville de Témara, notamment ceux situés dans le centre⁵⁷⁷. La littérature existante montre qu'à

576 Selon un membre de la *j'maâ* des Guich Oudayas, 2006.

577 Cf. Chapitre 1, A- 1. b).

partir des années 1950 une forte croissance démographique est observée dans la zone [Noin, 1970 ; Belfquih M., 1978].

Depuis lors, ces terres font l'objet de convoitises importantes de la part de l'État. En effet, ce dernier est, directement ou par le biais de ses opérateurs de l'habitat le principal acteur de la production immobilière, ce qui impose qu'il dispose du foncier suffisant pour satisfaire l'extension urbaine rapide de la ville de Rabat. Cela a conduit les autorités à empiéter progressivement sur le territoire du guich. Or, dès lors qu'il n'y a plus de terrains disponibles (domaniaux ou privés) autour de Rabat, la pression sur le guich, dernière réserve foncière, est devenue énorme.

b) Des terres guich fortement convoitées

En 1986, M. Belfquih et A. Fadloullah rappellent que « Rabat a longtemps buté contre l'obstacle du guich dont la situation avait été stabilisée en 1936. Dès les premières années du Protectorat, les Français ont jeté leur dévolu sur ces terres suburbaines pour y installer un petit secteur de colonisation officielle. Cette entreprise échoue sauf toutefois la mainmise sur une centaine d'hectares à l'extrémité Sud du guich, où fut créé le lotissement résidentiel des Vieux Marocains. Depuis, et jusqu'au début des années 1970, le statut de ces terres est resté un sérieux obstacle tant pour l'urbanisation que pour l'exploitation intensive du sol par la communauté Oudaïa » [1986, p. 151]. Toujours selon ces mêmes auteurs, la superficie du *bled* (pays) Guich Oudayas aurait été réduite, passant de 4 053 ha à 3 656 ha au milieu des années 1970. Elle aurait donc été amputée du dixième de son extension initiale.

Face à la pression grandissante exercée par l'urbanisation galopante tant de Rabat que de Témara, l'État – ayant consommé ses réserves foncières propres – a cependant été contraint d'ouvrir « largement le guich à l'urbanisation en lançant successivement les opérations El Amal, Fath-Massira et Ryad » [Belfquih, Fadloullah, 1986, p. 151]. Craignant d'être dépossédés de leurs biens, les familles guich améliorèrent leurs habitations en délaissant les constructions en pisé pour du béton armé. M. Belfquih et A. Fadloullah notent ainsi que, en 1981, « plus du quart des constructions étaient en maçonnerie, la baraque n'étant plus qu'une survivance, au moment où la majorité des logements, en pleine transformation, comptaient encore une proportion plus ou moins importante de l'ancien habitat rural, donnant ainsi un paysage « rurbain » d'une grande hétérogénéité » [1986, p.494]. Il s'agissait alors pour les populations guich d'affirmer aux autorités leur attachement à cette terre ancestrale et le droit inaliénable de propriété, qui est, selon eux, le leur.

Parallèlement, le secteur guich va peu à peu perdre sa fonction agricole pour devenir un « espace-refuge », un « espace-dortoir » pour des populations (aussi bien urbaines que rurales) ne pouvant plus se loger dans la capitale ou à Témara [Belfquih, Fadloullah, 1986]. Ces nouvelles installations, qualifiées par M. Belfquih et A. fadloullah de « sauvages » et d'« anarchiques », sont réalisées au détriment des terres agricoles.

Depuis lors, les terrains guich ont été largement investis par l'État, étant entendu qu'ils sont

placés sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. A la fin des années 1960, près de 170 ha ont été prélevés sur les terres guich pour mener à bien la réalisation de différentes opérations d'urbanisme : extension du quartier Yacoub El Mansour, création du Zoo National, installation du caïdat de Témara, de l'Institut National Agronomique, de la Régie Autonome des Transports de Rabat-Salé, du Centre National du Cinéma, de l'Institut Royal des Sports et de la Sûreté Nationale. Tous ces prélèvements ont été opérés à des prix modiques. Selon Mohamed Belfquih, les « prix consentis à la collectivité locale varient entre 2,5 dirhams et 5 dirhams [le mètre carré], ce qui est en deçà de la norme » [1978, p.109]. En outre, dans le cadre de la valorisation de l'arrière-pays de Rabat et afin de limiter l'extension de l'urbanisation en direction de Témara, une ceinture verte⁵⁷⁸ a été délimitée par le SDAU de 1971 sur une superficie de 1 920 ha. Prévue pour jouer le rôle de « zone tampon », elle est située à cheval sur les territoires des préfectures de Rabat et de Témara et elle est conçue pour maintenir une coupure verte dans le tissu urbanisé de l'agglomération de Rabat-Témara. Les terrains nécessaires à son aménagement ont très souvent été cédés à des sommes dérisoires⁵⁷⁹, voire au prix symbolique d'un dirham ou, pire encore, ont fait l'objet d'actes de concession gratuite. De nombreuses autres expropriations ont également permis la réalisation de chantiers tels que l'aménagement d'une voie ferrée ou celui de l'autoroute de Rabat-Casablanca, par exemple.

En 2003, au moment où sont étudiés à l'initiative de l'État les différents projets de recasement des populations bidonvilloises de Rabat, Témara et de Skhirat, ces terres guich sont à nouveau l'objet de visées très insistantes.

Afin de dénoncer ce grignotage incessant et la violation de leur territoire guich et pour s'opposer à de futures nouvelles dépossession, les descendants des Oudayas revendiquent ces terres comme étant leur propriété⁵⁸⁰. Nous analyserons ci-dessous le discours des guicheurs pour constater que celui-ci est construit sur l'instrumentalisation d'un mythe, - celui d'une tribu guerrière et puissante - qui arrive à légitimer les relations entre imaginaire géographique et idéologie territoriale du guich pour faire valoir leurs exigences.

c) La construction d'une idéologie « guich » et la revendication d'un territoire identitaire

Mémoire et imaginaire

Les divers témoignages que nous avons recueillis auprès des populations guich lors de récits

578 Comme ceinture verte a été projetée par le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de 1971. Le projet n'a effectivement pris forme qu'en 1981 avec la volonté d'Hassan II. Cependant, son aménagement, cette ceinture verte n'a cessé d'être convoitée pour y localiser divers projets urbains ou pour y installer des équipements publics, et ce en profitant de la nature juridique du terrain (Guich). Source : Yassin El Jilani, 2006, *La sauvegarde et la mise en valeur de la ceinture verte de Rabat-Témara*, mémoire de DESS, Économie des territoires, Université Mohamed V, Agdal.

579 Ces informations proviennent de diverses sources guich : entretiens avec les population guich, actes de vente, discussions avec les avocats qui défendent certaines familles de guicheurs, etc. A ce propos, un récent acte de concession et de vente (mars 2004) portant sur une superficie de 96 ha fait état d'une cession au prix symbolique du dirham symbolique. Il a été signé au profit de la Société d'Aménagement Ryad par l'entremise de la Caisse de Dépôt et de Gestion. (Source : un membre de la *j'maâ* des Guich Oudayas).

580 Cf. Annexe 5, p.562.

de vie sont imprégnés des images fortes d'un passé glorieux, fait de prouesses militaires et marqué par une certaine abondance (bétail, terres cultivées, etc.). Le discours des Oudayas révèle un fort attachement au territoire où ils sont actuellement installés, et ce d'autant que celui-ci est convoité et qu'il prend de plus en plus de valeur. Car ce sont bien les idéologies spatiales et territoriales « qui médiatisent les rapports sociaux et augmentent leur charge identitaire, tout en lui conférant une dimension territoriale » [Di Méo, 1986, p. 237]. C'est par les terres Guich que la tribu guich s'identifie, au travers de ces espaces qu'elle perçoit et territorialise fortement par la référence constante à l'historicité, aux images, aux discours passés ; et au retour à la « mémoire collective » que Maurice Halbwachs [1925] définit comme étant une reconstruction du passé en fonction des besoins du présent. En effet, dans les récits de vie que nous avons recueillis, les guicheurs font appel à leur imaginaire et à leurs souvenirs pour affirmer leur identité. Les guicheurs que nous avons rencontrés accordent de l'importance aux lieux à travers les récits des anciens, qui sont repris par les enfants et les petits-enfants. Ce qui consolide et fonde la communauté, c'est donc l'histoire vécue, représentée, racontée de manière commune et telle qu'on la retrouve au travers des divers témoignages de la population guich. Toutefois, c'est aussi cette même communauté qui fabrique le passé en le rappelant continuellement, et en effectuant dans des discours et des représentations, de continuels va-et-vient entre passé et présent [Guillaume, 1980].

La référence paysagère, les « lieux de mémoires » tels que les définit Pierre Nora, à savoir un lieu qui « va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit » [Nora, 1984], nourrissent et contribuent à valoriser un patrimoine perdu. Selon les personnes que nous avons interviewées, ce fort ancrage au territoire se manifeste par la référence constante au rôle important de la communauté tribale, aux guerriers ayant servi les Sultans, aux ardeurs défensives et au travail des champs. Le guich renvoie à un passé glorieux très imagé, s'inspirant du mythe. Les guicheurs se servent du lien fort établi entre servitude et terres octroyées par le Sultan pour perpétuer l'image d'une société laborieuse, rigoureuse, docile et dévouée. « Les guicheurs étaient des hommes et femmes de parole », nous disent plusieurs personnes guich rencontrées lors de nos enquêtes. Ils étaient également « des soutiens de la royauté, avec un fort attachement au trône et à ses valeurs »⁵⁸¹. La référence au passé glorieux et prospère, aux jardins fleuris, aux potagers, aux arbres fruitiers, aux animaux et au bétail nombreux, alimente les discours idéalisés des actuels guicheurs. C'est en utilisant ce registre de l'idéologie spatiale, territoriale et collective que les guich justifient leur combat et, surtout, rassemblent leur « clan », à savoir tous les descendants du Guich.

La « patrimonialisation » des terres guich

Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis [2003] expliquent que la meilleure façon de légitimer une appropriation territoriale et la propriété est l'héritage. La valeur patrimoniale de l'héritage des guicheurs, tel qu'il est défendu par les populations guich, leur permet de

581 D'après un entretien avec Majid, membre à la communauté guich de Témara, 15/02/2003.

revendiquer l'appropriation de l'espace dans lequel les populations s'inscrivent. La patrimonialisation peut être définie comme l'« ensemble des processus de transformation d'un édifice, d'un lieu ou de pratiques collectives, aboutissant à une valorisation économique et/ou symbolique ; cette valorisation justifiant alors des actions de conservation, de protection, de revitalisation voire une création de toutes pièces⁵⁸²» [Girard, 2003].

La lutte des guich trouve sa justification dans la sauvegarde de ce « patrimoine territorial », grignoté selon eux par l'État. Les terres guich sont pour eux le territoire où s'inscrivent leurs « lieux de mémoire » [Nora, 1984]. Selon eux, ces lieux hérités de leurs ancêtres leur confèrent un certain droit et une certaine légitimité sur le territoire qu'ils occupent. Ils considèrent de ce fait que le territoire en tant que forme et référent identitaire des guicheurs s'apparente d'une certaine façon à un patrimoine que l'État s'efforceraient de dilapider. Les membres de la tribu du Guich tentent de légitimer leur inscription territoriale en fabriquant idéologiquement du patrimoine. Selon eux, leurs luttes et leurs actions s'inscrivent dans un processus continu de « patrimonialisation » et de territorialisation. C'est ce que nous confirme un membre de la communauté guich en mars 2007 : « Le ministère (de l'Intérieur) ne se soucie guère des dommages patrimoniaux et moraux occasionnés aux ayants-droit (guicheurs) eu égard à la spoliation et à la confiscation pure et simple de nos terres (...) ». En prêtant attention au vocabulaire employé par les guicheurs, nous avons repéré une déclinaison de termes faisant appel à ces notions d'héritage et de patrimoine. Ainsi, le terme de « patrimoine » est très présent dans le langage des guicheurs au travers de différents termes arabes, tels que *ath'ar* (« patrimoine »), *warth'* (« héritage ») ou encore *melkia* (« propriété »). Ces différentes appellations utilisées pour désigner les terres guich renvoient à l'idée de transmission, de legs. Selon diverses sources guich, la dilapidation de leurs terres contribuerait à « faire disparaître une page de l'histoire du pays ». Les guich ont donc des valeurs qu'ils partagent et qu'ils revendiquent, ce qui contribue à une solidification identitaire et à une solidarité du groupe.

Il persiste dans le discours des populations guich une volonté farouche de perpétuer cette identité au-delà même du territoire dans lequel ils sont ancrés. Le territoire guich est à la fois réel et abstrait, caractérisé par une forte charge symbolique et fortement idéalisé. Ainsi, le lien entre territoire et patrimoine est-il très fort chez les guicheurs. Ce « référentiel territorial » [Muller, 1995] qui s'est construit et se perpétue par l'appropriation collective devient le motif de l'action, un cadre de valeurs qui permet aux guicheurs de construire des argumentaires, notamment à base culturelle et politique pour défendre les intérêts de leur communauté.

2. Lorsque le territoire d'appartenance doit être partagé avec d'autres (les bidonvillois) et est « violée » par l'État

La territorialité est un sentiment d'appartenance à un territoire. En indiquant que le territoire peut être « violé », cela sous-entend que, par contre, la territorialité ne peut pas être violée. L'idée

582 Girard N., 2003, « Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée », *Rives méditerranéennes*. <http://rives.revues.org/433> Mis en ligne le 25 novembre 2005 (site consulté le 15 décembre 2009).

du « viol » a été utilisée à plusieurs reprises par les guicheurs eux-mêmes, car, selon eux, l'État viole l'intégrité du territoire du guich.

Les guicheurs agissent comme un « groupe de pression » sur leur territoire pour faire valoir leurs intérêts face à leurs voisins bidonvillois et aux autorités.

a) Les rapports tendus entre guicheurs et bidonvillois

Le renforcement de « l'entre-soi » social

Les entretiens menés auprès des habitants bidonvillois qui vivent sur les terrains guich d'Ouled M'taâ et Dlim nous ont convaincue qu'ils « ne se sentent pas complètement installés et investis dans leur quartier ». Un certain malaise social est perceptible auprès des habitants bidonvillois que nous avons rencontré.

Contrairement aux guich, les bidonvillois qualifient le bidonville de « transitoire ». Ceci explique en partie leurs comportements et, en particulier, leur très faible sociabilité, aussi bien envers les guicheurs qu'entre eux. Arrivés de différents « *bled* » (régions), ils n'établissent que très peu de rapports avec ceux qui vivent autour d'eux et en particulier les guicheurs. Méfiants et prétextant ne pas véritablement connaître leurs voisins, tous préfèrent rester distants. De nombreux conflits, notamment des conflits d'usage, n'en éclatent pas moins entre guicheurs et bidonvillois, particulièrement dans les lieux publics (bornes-fontaines, rues, lieux de séchage du linge, etc.).

Les guicheurs représentent une communauté, un groupe d'apparence, relativement soudé et solidaire⁵⁸³. Une forme de ségrégation sociale est perceptible au sein des quartiers Ouled Dlim et M'taâ. « On se mélange rarement au douar, même si des baraques ont été vendues aux bidonvillois qui ont toujours été considérés par les guicheurs comme des *barranyin*, des étrangers » (entretien auprès d'un bidonvillois, 2005). Cet état de fait est corroboré par la coordinatrice de la cellule ADS présente sur le site, qui nous explique :

« (...) C'est que, d'abord, il n'y a jamais eu une bonne relation entre les guicheurs et les non guicheurs. Les bidonvillois se sont toujours sentis comme étant des étrangers par rapport au site. Ils s'introduisaient chez les gens [sous-entendu, qu'ils s'installaient sur les terres appartenant aux guicheurs]. Ils ne se sont jamais sentis chez eux (...) ». (A. K., coordinatrice de la cellule Guich Oudayas ADS, 05/10/05).

Nous avons montré que les pratiques de ségrégation s'expliquaient dans les bidonvilles « classiques » en grande partie par la taille du quartier et la plus ou moins grande ancienneté de ses habitants⁵⁸⁴. Plus le quartier est ancien, plus il y a de chance que ses habitants soient soudés. Cependant, ce n'est pas le cas pour les nouveaux arrivants qui sont très souvent qualifiés par les anciens (*q'dâm*) de « *baraniyin* » (étrangers) ou de « *m'sauvgin* » (sauvages). Aux douars Dlim et M'taâ, la situation est encore plus tendue, car le paramètre « guich » parasite les relations entre ceux qui sont guicheurs et ceux qui ne le sont pas.

583 Nous verrons cependant que cette solidarité dépend des circonstances, des événements et qu'elle reste fragile.

584 Cf. Chapitre 1, B-, 3.

Selon Brigitte Bertoncello et Bénédicte de Lataulade [1995], les groupes sociaux ne partagent selon leur situation socio-économique et leur degré d'intégration, ni la même perception de leur quartier, ni le même processus de construction identitaire. Et, effectivement, si l'on en croit les bidonvillois, le sentiment d'appartenance qu'ils auraient pu essayer de développer vis-à-vis de leur lieu de vie aurait été étouffé par la très forte territorialisation des guicheurs. Donc, appartenir au guich ou ne pas lui appartenir conditionne largement les relations sociales et la légitimité (ou non) du fait de vivre dans le quartier. Être du « guich » constitue un véritable « statut social ». Or, cette distinction identitaire des occupants est renforcée et amplifiée par les opérations d'aménagement que pilote l'État dans les douars (relogement des bidonvillois /recasement des familles guich), parce qu'elles contribuent à stigmatiser encore plus les bidonvillois et à renforcer l'identité du guich : ce n'est pas la moindre de leur paradoxe et c'est assurément, un facteur supplémentaire rendant leur succès très aléatoire.

La distinction entre guich et non guich crée un rapport inégal entre dominés (bidonvillois) et dominants (descendants du guich), rapport qui peut même être perceptible au sein de familles que nous qualifierons de « mixtes » (un couple constitué, par exemple, d'un guicheur et d'une non guicheur). Ainsi, Najat, une jeune femme à qui nous rendons régulièrement visite au douar, n'est pas guich, ce qui fait d'elle une « étrangère » au sein de sa propre famille. Son mari ne manque pas de le lui rappeler lors des disputes familiales, comme si c'était une honte de ne pas être née guich dans cette partie du territoire. Ce qui sauve Najat, nous raconte-t-elle, « c'est d'avoir eu des enfants qui perpétueront la descendance du guich ». Malgré un brassage réel⁵⁸⁵ dans ces quartiers entre les « guicheurs » et les « non guicheurs », l'exemple de Najat montre à quel point l'appartenance au guich est importante si l'on veut s'intégrer dans cette partie du territoire.

Maria, une femme guich du douar Dlim rencontrée en 2004, considère quant à elle que « depuis que les bidonvillois sont là, le sentiment d'insécurité ne fait que de s'accroître dans le quartier ». Ce sentiment serait provoqué, selon elle, par l'arrivée d'étrangers (bidonvillois) venus de toutes les contrées du Maroc ; leur présence est jugée trop envahissante et leurs comportements seraient malveillants. Maria nous dit qu'un coup dur a ainsi été porté au « patrimoine territorial » et à l'identité de la communauté guich, ce qui a provoqué de vives réactions de rejet de la part de certains guicheurs au moment de l'installation :

« (...) Je suis une Oudaya. Mes parents m'ont appelée Maria parce qu'ils avaient une amie française durant l'époque coloniale qu'ils aimaient beaucoup et qui s'appelait comme cela. (...) Mes parents, nos grands-parents et nos arrière-grands-parents nous ont légué leurs terres. Nos anciens ont combattu et ont protégé les intérêts de la Nation. Mais depuis qu'ils (les bidonvillois) sont là, il y a trop d'insécurité. Il y a trop de mélanges. On ne reconnaît plus les gens, les visages changent. Il y a beaucoup trop de voleurs, de délinquants, de buveurs et de *h'chiaychia* (consommateurs de *'hachich*, sous-entendu plus largement de délinquants). Avant, on n'avait pas ça. On pouvait sortir à n'importe quelle heure de la nuit sans qu'on se fasse agresser ou que l'on agresse nos filles ! (...) » (Maria, habitante du douar Dlim, Rabat, le 17/03/04).

585 Diverses situations rencontrées ont montré qu'il existait des alliances assez fréquentes entre ces deux catégories de population.

Le témoignage de Maria illustre la référence à l'unité socio-spatiale perdue – une unité largement mythique, cela va de soi - des guicheurs. À travers son discours à l'encontre des non guicheurs, Maria accuse les bidonvillois d'avoir non seulement provoqué l'insécurité, mais également dénaturé l'identité du quartier et celle de son « espace de vie ». Elle évoque l'image du quartier, son identité, sa perception par ceux qui vivent à l'extérieur de lui :

« (...) A force de voir tous ces délinquants, on ne sait plus qui est guich et qui ne l'est pas ; lorsque des personnes extérieures qualifient notre quartier, ils le nomment « douar » comme si c'était un quartier anodin et que nous n'avions pas une légitimité à l'habiter. Ceux qui ne connaissent pas beaucoup les guich vont nous considérer comme des *barranyin* alors que ce n'est pas le cas. Nous sommes chez nous. Entre nous, guicheurs, on se reconnaît fort heureusement et on reconnaît donc les *barranyin* (...) » (Extrait d'entretien, Maria, habitante du douar Dlim, Rabat, le 17/03/04).

Comme nous l'avons montré, bien que les relations soient tendues entre les guicheurs et les bidonvillois, les rapports le sont encore plus avec l'État. Depuis les années 1970, les guicheurs mènent une lutte judiciaire contre celui-ci pour avoir « spolié de leurs terres » (membre de la tribu guich, 2005).

b) Des conflits qui opposent la communauté Guich et l'État

La dénonciation d'un État « samsar »

L'espace guich est l'objet d'un conflit qui oppose, d'un côté et au quotidien les habitants légitimes et illégitimes et, d'un autre, la communauté des guicheurs et l'État (conflit foncier). Patrice Melé utilise le terme de « conflit » pour qualifier des situations « qui constituent une manifestation de protestation ou d'opposition. Cette manifestation peut prendre la forme d'une stratégie de médiatisation, de dénonciation publique, d'actes de désobéissance civile, de troubles à l'ordre public et/ou de recours juridiques, autant de moyens de publicisation, de constitution ou de modification d'un rapport de forces » [Melé, 2006, p. 142]. Cette définition s'applique plutôt bien au conflit existant entre les guicheurs et l'État. Les guicheurs usent de stratégies diverses pour dénoncer et s'opposer dans la mesure de leur possible aux spoliations sur leurs terres.

Le conflit qui oppose l'État à la communauté guich n'est pas récent. Dès les années 1970, en effet, les descendants des Oudayas se manifestaient déjà par leur lutte pour la « réparation des injustices commises par l'État » (Majid, 2003). Selon les différents entretiens que nous avons eus avec les guicheurs, les « premiers vrais litiges » dateraient de 1973. A cette époque, le pouvoir étant répressif, beaucoup de militants et fervents défenseurs de la cause guich ont été refoulés de façon autoritaire. Certains ont été emprisonnés à la suite de différentes marches en direction du Palais Royal de Rabat.

D'après les guicheurs, le ministère de l'Intérieur avait utilisé les terres guich de différentes manières⁵⁸⁶ car, elles constituaient pour le « pouvoir central un intérêt majeur ». Les guich

586 Cf. Chapitre 1, A- 1., b).

accusent l'État de se servir de leur territoire et dénoncent un État « *samsar* », c'est-à-dire un État « courtier », agissant comme un intermédiaire qui dilapide les terres et favorise les transactions en faveur des promoteurs ou des sociétés d'aménagement. Les guicheurs accusent l'ex-ministre de l'Intérieur Driss Basri⁵⁸⁷ d'abus de pouvoir pour sa décision d'appliquer l'article 11 du Dahir du 27 avril 1919 qui institue et organise la tutelle du Ministère de l'Intérieur sur les collectivités « indigènes ».

En effet, selon les sources guich, le ministère aurait vendu, dans les années 1980, des terrains guich à des lotisseurs, à des promoteurs immobiliers et à la direction des Affaires Rurales (DAR)⁵⁸⁸ dans le cadre de programmes de lutte contre l'habitat insalubre. La Préfecture aurait, par la suite, toujours selon eux, agi comme un vulgaire promoteur immobilier l'aurait fait en achetant à la DAR les terres guich à un prix symbolique. En contrepartie, la DAR indemnisait les guicheurs des douars en nature et en espèces. De fait, après plusieurs années de conflits, une partie des guicheurs se verront attribuer en guise de dédommagement, des lots de terrains constructibles équipés ainsi qu'une somme d'argent.

Les terres guich font depuis lors l'objet d'une véritable spéculation qui est provoquée aussi bien par les pressions extérieures que par l'action des guicheurs eux-mêmes. D'ailleurs ces terres sont appelées par les résidents « le Koweït marocain », parce qu'elles constituent une réserve foncière non négligeable pour l'État juste aux portes de la capitale. Les guicheurs ne se laissent pourtant pas faire et se mobilisent à chaque fois que leur intégrité territoriale est menacée.

B- LES RÉPERTOIRES DE L'ACTION COLLECTIVE DES GUICHEURS OU LA MOBILISATION DES AYANTS DROIT

Selon Asef Bayat, chercheur qui a travaillé sur les mouvements populaires et politiques à la veille de la révolution islamique en Iran, le partage d'espaces communs engendre une communication instantanée entre des individus atomisés se reconnaissant tacitement comme partageant une même identité [Bayat, 1997]. Ces travaux révèlent le caractère ténu des frontières entre des actions individuelles atomisées, mais réunies par la médiation d'espaces partagés, et des actions collectives revendicatives en contexte autoritaire. Ces observations peuvent être transférables au cas des guicheurs parce ceux-ci se reconnaissent à travers la défense d'un intérêt

587 Driss El Basri (1938-2007) est un homme politique marocain qui a été ministre de l'Intérieur (1979-1999) sous Hassan II. Il est connu pour avoir été l'homme fort et le bras droit d'Hassan II. Les guicheurs que nous avons rencontrés aiment nous raconter l'épisode où les guicheurs l'ont chassé de l'autoroute alors qu'il venait sur les lieux en 1989-1990.

588 La direction des Affaires rurales au sein du ministère de l'Intérieur a été créée en 1980. « La direction des Affaires rurales est organisée en divisions de planification, de développement, des équipements ruraux, des affaires foncières et des terres collectives, ce qui tend à en faire un véritable ministère de l'Agriculture au sein du ministère de l'Intérieur. Cette direction est en prise directe avec les gouverneurs de province qui sont les relais territoriaux de l'action étatique. Présidant la plupart des instances agricoles, telles que les commissions de mise en valeur, de remembrement, d'investissement agricoles, d'attribution des terres, ils [les gouverneurs] constituent au niveau local les autorités de référence et les arbitres des principaux enjeux ». [Claisse, 1985, p. 250].

commun, celui de réhabiliter le guich et d'obtenir des réparations du préjudice qu'ils ont subi.

Le concept d'« alignement de cadres » (*frame alignment*) [Snow. et al., 1986] nous semble utile pour décrire le phénomène d'émergence d'une parole commune et la convergence des représentations individuelles qui se fondent dans un discours unifié. Lilian Mathieu indique que, selon Snow et al., « un individu sera susceptible de s'engager dans une organisation de mouvement social si le cadre qu'il mobilise pour comprendre et interpréter un problème donné entre en congruence avec celui que cette organisation lui propose. C'est de ce processus que rend compte la notion d'*alignement de cadres*, qui désigne les liens entre les schèmes interprétatifs des individus et des organisations de mouvement social, de telle sorte que certains intérêts, valeurs et croyances des individus soient congruents et complémentaires avec les activités, buts et idéologies des organisations de mouvement social ». Lilian Mathieu ajoute que « cet alignement est explicitement conçu comme une condition nécessaire pour la participation à un mouvement, quelles que soient sa nature et son intensité. En conséquence, les organisations doivent redéfinir les perceptions des acteurs, ou tenter de s'y ajuster, afin de les convaincre de participer à l'action collective. [Snow et al., cité par M. Lilian, 2002, p.85]. David Snow montre quant à lui que les représentations et les cadres définis par les mouvements sociaux sont le produit de négociations et de redéfinitions constantes en vue d'agréger un maximum de supports autour d'une cause. Nous verrons que, effectivement, diverses techniques sont employées par les gicheurs, dans une perspective plus ou moins volontariste, pour forger un cadre rassembleur.

Dans le cas particulier du guich, l'agrégation des individus - de ceux en tous cas qui se reconnaissent comme appartenant au guich - et l'apparition d'une parole collective donnent du poids à leur mouvement. Cela suppose que tous se mettent d'accord sur un discours commun et unique qui est, ensuite, mis en forme et diffusé. Cette mise en concordance est réalisée à travers diverses « structures » ou organisations. Nous allons approfondir d'abord le cas des guicheurs qui œuvrent à travers leur *j'maâ* avec des *nouab*⁵⁸⁹ (des représentants) qui défendent leurs intérêts. Mais, à côté de la *j'maâ*, il existe aussi des associations de défense des droits des Guich Oudayas à Rabat et à Témara. Et nous allons ensuite exposer leurs différents répertoires d'action collective.

1. Le recours à la légitimité tribale comme mode d'action

a) Quand la tribu des Guich Oudayas se mobilise à travers la *j'maâ*

Il convient avant tout de faire une mise au point sur la terminologie employée à propos de la *j'maâ* des Guich Oudayas. Nous rappelons que la *j'maâ* est un mot arabe qui signifie « réunion », « assemblée ». Le terme *j'maâ* a été abondamment employé dans la littérature sociologique et ethnologique relative au Maroc. Il désigne généralement une assemblée traditionnelle, locale, que l'on trouve surtout en milieu rural et qui gère les affaires d'un village. Divers auteurs ont tenté de la définir et d'en préciser ses caractéristiques. Ainsi P. Pascon [1965]

⁵⁸⁹ *Nouab*, pluriel de *naïb* (représentant).

la définit comme étant « la forme de la vie sociale la plus capable d'initiative à la base de la société paysanne ». Quant à J. Couleau [1968], il qualifie la *j'maâ* de « conseil tribal ». D'autres auteurs la présentent comme un « conseil des notables » [Fay, 1986], en référence aux personnes et aux notabilités qui la constituent, et qui sont souvent dotées de compétences et d'un fort capital culturel, économique et/ou politique. Hassan Rachik analyse la *j'maâ* à partir de ses observations dans le Haut-Atlas. Pour lui, la *j'maâ* est « une assemblée, un cadre socio-politique « informel » qui permet aux membres d'une communauté rurale (souvent un village ou un groupement de villages) de se rencontrer pour discuter de l'organisation et de l'entretien des biens collectifs, tels que la mosquée, les équipements hydrauliques, etc. [Ses réunions] sont irrégulières et se tiennent chaque fois que des membres de la *j'maâ* le décident. Elles ne se tiennent pas dans un lieu déterminé ; elles peuvent avoir lieu dans une maison privée, devant la mosquée ou même dans la rue. La composition n'est pas nécessairement toujours la même, car toutes les questions ne concernent pas forcément tous les membres du groupe. Par ailleurs, lorsque le groupe est large (...), la *j'maâ* est composée de délégués de chaque village. Ces délégués peuvent être des notables cooptés selon des critères appropriés (...). C'est au niveau de la *j'maâ* que les affaires collectives sont gérées, que les droits et les obligations des chefs de foyer sont déterminés (...). La *j'maâ* est l'une des principales sources du droit local, organisant les biens collectifs et les relations entre les membres du groupe » [Rachik, 2001, p. 147]. Pour beaucoup d'auteurs, la *j'maâ* ne serait plus aujourd'hui qu'une institution « anachronique dont le rôle est un souvenir imprécis » [Amahane, 1998, p. 147]. Déjà, en 1965, Pascon soulignait la « désuétude de la *j'maâ* » dans le Haouz de Marrakech [Pascon, 1965, p. 194]. Toutefois, Ali Amahane contredit Pascon en affirmant, à propos de la tribu des Ghoujdama dans le Haut-Atlas marocain, que, bien au contraire, il constatait plus le « caractère dynamique et insaisissable des institutions communautaires telle que *ljamaât* (plur.), que leur désuétude » [1998, p. 147].

La définition de la *j'maâ* que fournit A. Rachik [2001] s'applique bien à quelques détails près, à celle des guicheurs. Cette *j'maâ* des Oudayas, héritée d'une structure ancestrale, est une organisation coutumière qui représente toute la communauté guich. Dans le langage courant, les guicheurs utilisent le terme de *j'maâ* pour identifier le groupe dans sa totalité et non pas uniquement le cercle restreint qui décide. Quand les guicheurs parlent de leur groupe, ils utilisent les termes de *j'maât'na* ou *j'maâ diana*, ce qu'il faut entendre comme « notre groupe » ou « notre assemblée » en rapport avec la *kabeela* (tribu). Le terme *j'maâ* revêt donc ici un sens plus large que dans sa définition classique.

Dans le groupe de guicheurs (*j'maâ des Guich Oudayas*), il existe aussi une *j'maâ* (assemblée) composée de gens cooptés par les membres de la *j'maâ* elle-même. La *j'maâ*, représente tous les individus et défend les intérêts de la communauté en suivant le droit coutumier, le *ôurf*. Seuls les hommes sont admis et participent aux réunions. La *j'maâ* joue un rôle d'intermédiation entre la sphère politique et ses adhérents, mais elle assure aussi la conciliation entre les guicheurs eux-mêmes. Une structuration interne au sein de la *j'maâ* est observée. En effet, les *ahl j'maâ* (les gens de la *j'maâ*), par le Conseil de la tribu, constituent un cercle restreint ; ses membres sont

choisis par la collectivité⁵⁹⁰. Les membres qui composent la *j'maâ* sont cooptés par les représentants des chefs de famille selon l'appartenance ethnique de chaque groupe tribal, entendons par là selon les fractions constitutives des Guich Oudayas, ce qui garantit sa représentativité par rapport à chaque section. Les guicheurs choisissent un *naïb* ou un *raïs* (« représentant ») qui jouera le rôle de représentant et d'intermédiaire en cas de conflit ou de problème de toute sorte. Dans le cadre de la *j'maâ* des guicheurs de Rabat et de Témara, quatre *nouab* représentent la tribu guich, à savoir un *naïb* par fraction.

Contrairement aux *j'maâ* que l'on trouve en milieu rural ou en milieu urbain (dans les bidonvilles par exemple), la *j'maâ* « tribale » n'est pas une structure informelle aux yeux des pouvoirs publics, car elle possède un statut reconnu par les autorités locales et par le pouvoir central.

D'après nos entretiens avec les guicheurs, la *j'maâ* serait un outil « mobilisateur » - dans le sens où elle rassemble les individus - et jouerait un rôle politique important qui lui permettrait de se positionner dans le champ politique local, voire national. Bien que Robert Montagne ou Hassan Rachik estiment que la *j'maâ* n'a pas de pouvoir politique [Montagne, 1930]⁵⁹¹, il semble bien pourtant que celle des guicheurs aurait, du moins selon les propos du secrétaire général de la tribu⁵⁹², toujours joué un rôle non négligeable et posséderait un poids politique important au niveau local, en particulier de contre-pouvoir lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la communauté.

Seuls les descendants des guicheurs peuvent prétendre appartenir à la *j'maâ*. Comme toute structure, la *j'maâ* des Guich Oudayas est traversée par des logiques voire des attentes différentes, et elle subit de nombreuses contraintes internes. Elle n'est pas une structure lisse sans « histoires internes », comme nous l'ont scandé à plusieurs reprises certains guicheurs. Divers conflits l'animent, notamment lors des négociations entre l'État et les guicheurs autour des indemnités qu'ils devraient recevoir en compensation du préjudice qu'ils ont subi. En effet, la *j'maâ* (la *kabeela*) a profondément évolué et s'est de plus en plus « modernisée », en partie du fait des changements des individus qui la composent, dont les profils sociologiques se sont diversifiés (instituteurs, médecins, journalistes, hommes politiques, commerçants, etc.), dont plusieurs sont des militants politiques. Selon divers témoignages, la puissance de la *j'maâ* tiendrait à sa notoriété et à l'autonomie de ses représentants. Plus la *j'maâ* est « dirigée » par des *nouab* influents, plus elle gagne en légitimité - et plus elle s'impose dans les négociations - tant auprès de ses membres qu'à l'extérieur de son cercle « tribal ».

En nous intéressant à la trajectoire d'un *naïb*, nous montrerons le rôle essentiel que les *nouab* jouent dans la défense des droits des guicheurs.

590 Les *nouab* (pluriel de *naïb*) sont et selon divers témoignages, choisis à vie. En fait, on apprend vite que les « premiers *nouab* » ont été remplacés dans les années 1980 par d'autres pour cause de corruption.

591 Robert Montagne préconisait à l'époque coloniale, des *j'maâ* qui s'intégreraient dans la machine administrative [Rachik, 2001]. Cf. Robert Montagne, 1930, *Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc, Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe Chleuh)*, Paris, Alcan.

592 Que nous avons rencontré en 2004.

b) La régulation des conflits grâce aux *nouab* tribaux

Portrait de nouab

Les quatre *nouab* actuels (2004) de la *j'maâ* des Guich Oudayas sont tous nés à Rabat et ont grandi dans les deux douars Dlim et M'taâ. Tous quatre sont âgés d'une cinquantaine d'années, mais ils n'ont pas connu la même trajectoire professionnelle. Réputés pour leur sérieux et pour leur dévouement à la cause guich, ils disposent *a priori* de la confiance des habitants⁵⁹³. L'un de ces *nouab* travaille comme ouvrier à proximité du quartier d'El Kamra (quartier de la gare routière) dans la commune de Yacoub El Mansour à Rabat. Le second est également ouvrier et travaille au zoo de Témara, à proximité des douars. Le troisième est peintre⁵⁹⁴. Mais c'est surtout le quatrième *naïb*, que l'on nommera Majid, qui a retenu notre attention⁵⁹⁵.

Les trois premiers n'ont pas le même profil que Majid. En dépit de leurs métiers « peu qualifiés »⁵⁹⁶, ils possèdent des « atouts », notamment un fort capital relationnel, social et politique. Majid, quant à lui, est issu d'un milieu plus favorisé. Il a pu accéder à des études supérieures (études de droit) qu'il a d'ailleurs terminées en France. Il se montre très discret, puisque nous n'apprendrons que peu de choses sur sa vie privée lors de notre entretien. Il reste très évasif, préférant nous parler de son combat et de son dévouement pour la cause guich. Lors de l'entretien, Majid se montre très attaché à l'histoire de ses ancêtres

Ce que nous savons de lui, c'est qu'il est à la retraite. Son profil est atypique puisqu'il occupe diverses fonctions : en plus de sa fonction au sein du guich, il est très engagé politiquement. Il est par exemple, conseiller municipal de Témara, élu sur une liste du Parti Socialiste depuis les élections municipales de septembre 2003 - mais il le fut également durant le mandat précédent. C'est un ancien directeur de l'inspection et de l'audit interne de la Banque du Maghreb. Enfin, il est, au moment de notre entrevue, directeur d'une société d'import-export de matériaux de construction de création récente. Au moment où nous effectuons notre enquête (2004), il envisage d'ouvrir une école primaire privée à Témara⁵⁹⁷.

Contrairement aux autres *nouab* qui vivent encore au douar, Majid n'y habite plus et vit dans un quartier résidentiel huppé de la commune de Harhoura (commune du bord de mer, jouxtant celle de Témara). Parti dès la fin des années 1980, il n'en demeure pas moins très attentif au sort de sa communauté et tente de la défendre du mieux qu'il peut. Il est sollicité par les populations guich pour les représenter. Homme de parole, instruit, il se rend utile en défendant aussi bien les

593 Toutefois, cette affirmation est à nuancer, car divers témoignages de guich tendent à montrer qu'ils peuvent se méfier des *nouab*. Ils pensent par exemple que certains d'entre eux sont soudoyés par l'Administration (notamment les « premiers *nouab* »).

594 Nous n'avons rencontré qu'un seul d'entre eux le 22 mars 2004. Les informations que nous avons recueillies sur les trois autres *nouab* proviennent des discussions que nous avons eues avec les membres de la communauté guich.

595 Afin de préserver son identité, son vrai prénom ne sera pas divulgué (selon ses souhaits).

596 Nous apprendrons par des membres de la communauté guich que les trois *nouab* « ne savaient ni lire ni écrire ». Toutefois, Bouchaïb, un jeune homme interviewé en 2005, nous précise « que les premiers *nouab* (ceux partis dans les années 1980 en même temps que s'effectuait le recasement d'une partie des guicheurs) étaient plus instruits (tous savaient lire et écrire) et détenaient un capital financier plus important ».

597 Dossier à l'étude à la municipalité au moment de l'enquête de terrain.

intérêts des guicheurs que ceux de la municipalité. Sa position est donc intéressante : à la fois du côté de la population et également du côté de la municipalité de Témara. Il estime que les guicheurs sont dans leur droit quand ils réclament une indemnisation pour le préjudice qu'ils connaissent. Il ajoute que « ce n'est pas aux tribus guich de payer les erreurs de l'État et que l'urbanisation ne doit pas se faire au détriment de la tribu » (2004). Selon lui, la question du guich doit se régler le plus rapidement possible, en profitant de ce que les autorités sont dans une phase plus réceptive à leurs demandes puisqu'un dialogue et des négociations sont engagés entre les deux camps. Grâce à sa place au sein du conseil municipal, Majid se trouve en position de porte-parole des populations guich. Il est au courant des diverses transactions, de l'évolution du dossier guich et des conflits entre les populations guich et l'autorité. Rien ne lui échappe. C'est également un « bon défenseur et un bon orateur », nous confie en 2005 Tahar, un jeune homme du douar. Son dynamisme, sa prestance, sa haute carrure, son assurance verbale et sa manière d'être avec les gens en les interpellant par leur prénom font de lui un leader efficace. Cependant, certains guich lui reprochent de ne venir au douar que « lorsqu'il y a des problèmes » (2005).

Lorsque nous demandons aux habitants les qualités que les *nouab* doivent posséder, ils répondent en utilisant un lexique spécifique qui leur sert à désigner certaines façons de se tenir et de se comporter. Des termes sans équivoque sont utilisés par les guicheurs : ainsi *na'hlah'* (qui signifie « quelqu'un qui sait être diplomate », « séducteur » ou quelqu'un qui sait « amadouer son auditoire pour arriver à ses fins »); *li labassalayoum* (« ceux qui possèdent un capital financier important »), *m'tawrin* (« malins, rusés et tacticiens »), *faykin* (« éveillés ») ou encore *ki'harfou idoukhrou ou ikhourjou m'adakhilya* (« ceux qui savent négocier avec le ministère de l'Intérieur », mais aussi « parler le même langage que l'Administration »). Tous ces qualificatifs sont intéressants à noter sans doute parce qu'ils nous permettent d'entrevoir les représentations que les guicheurs se font d'un bon *naïb*. La position sociale, politique, économique, etc. des *nouab* révèle selon eux ses qualités et ses compétences.

Dans le cadre des relations entre les autorités locales et la population guich, il apparaît ici des acteurs d'un autre type que la *j'maâ* et qui jouent eux aussi un rôle d'interface. A l'ancienne structure (*j'maâ*), s'ajoutent donc, ou se superposent, d'autres réseaux plus « modernes » de défense des droits du guich, à savoir les associations de quartier⁵⁹⁸.

2. Lorsque la tribu se sert des structures associatives

Si la *j'maâ* constitue un cadre de revendication essentiel pour les guicheurs, elle n'est pas la seule structure qu'ils utilisent. D'autres, plus modernes, sont apparues ; la plupart ont été créées par les élites intellectuelles issues des douars. C'est le cas de plusieurs associations nées pour soutenir et défendre la cause guich, aussi bien à Rabat qu'à Témara. Toutefois leur action ne se situe pas en contradiction avec celle la *j'maâ*, bien au contraire. Elles sont en fait un « outil » complémentaire pour appuyer les revendications des guicheurs. Deux associations de quartier existent aux douars Dlim et M'taâ, dont l'une « l'Association des Oudayas pour l'Équité et le

598 Ce n'est pas une spécificité du territoire guich compte tenu de ce que l'on a vu sur les autres terrains.

Développement », créée le 17 janvier 2002, œuvre à Rabat. Nous en avons rencontré le président⁵⁹⁹. Pour ce qui est de l'association de Témara, nous n'avons malheureusement pas pu rencontrer ses membres.

Portrait d'un élu Oudaya investi au douar Dlim. Un engagement à des fins purement électoralistes ?

Moustapha dirige « l'Association des Oudayas pour l'Équité et le Développement ». Selon lui, si le nom de l'association évoque en premier l'« équité », c'est pour rappeler le droit inaliénable des guicheurs ; et la référence au « développement » veut signifier la nécessité de l'intégration socio-culturelle des relogés que sont les bidonvillois des douars Dlim et M'taâ. Mustapha, par le biais de son association, essaye de jouer sur les deux tableaux : celui des guicheurs et celui des bidonvillois.

Moustapha travaille comme Inspecteur pour la planification de l'éducation et est affilié à un parti politique. Longtemps membre du Parti Socialiste marocain, l'USFP, il a choisi ultérieurement de soutenir le Parti Socialiste Démocratique, issu d'une scission du précédent. En 2004, il est membre du conseil municipal de Youssoufia, à Rabat, où il occupe le poste de vice-président, « ce qui lui facilite les négociations avec l'État », nous dit-il. « A la commune », précise-t-il, il est « en charge de l'épineux dossier du guich de Dlim et M'taâ avec sa composante bidonvillose ». Fervent militant de l'affaire guich, car il est lui-même guicheur, nous apprendrons qu'il a dénoncé et dévoilé les détournements effectués par l'État en publiant des articles de presse dans les années 1970 et 1980.

Il nous raconte que, dans les années 1980, la dénonciation du pouvoir passait par la presse, mais également par les *sit-in* que les familles guich pratiquaient déjà devant les bâtiments du ministère de l'Intérieur. Il nous rappelle que, en 1978, une marche avait été organisée par les guicheurs, que les autorités locales avaient interdite et réprimée. De ce fait, à l'issue de cette mobilisation, beaucoup de manifestants avaient été emprisonnés, lui y compris. « Aujourd'hui la situation a changé », nous dit-il. « Ce changement est lié au contexte politique et social. L'État souhaiterait qu'un dialogue et un terrain d'entente soient trouvés sans qu'il y ait de heurts ». De plus, précise-t-il, sa « réélection tient à sa bonne volonté et à son honnêteté » :

« (...) Dans ce dossier, beaucoup de gens sont corrompus rapidement. Et très rapidement les citoyens ne votent plus pour ce candidat parce qu'il ne défend pas leurs intérêts. Je suis fier, car je suis élu avec des scores toujours très bons. Les élections arrivent, les gens donnent de l'argent, et moi, rien de tout ça. Les citoyens votent pour moi et me donnent de l'argent pour que je puisse les défendre et parce que je ne les vole pas (...) ». (Moustapha, 06/04/ 2004).

⁵⁹⁹ Une seule et longue interview (4 heures) nous a été accordée par Moustapha (le prénom a été changé), le 6 avril 2004. Il s'agit d'une interview réalisée dans des conditions que nous qualifierions de « spéciales », puisqu'elle a tout d'abord été engagée dans sa voiture pour se terminer dans son bureau à la commune de Youssoufia (entrecoupée néanmoins par une réunion qu'il devait tenir). Nous n'avons pu enregistrer la totalité de l'entretien. Ceci étant dit, « le voyage » de Témara à la commune de Youssoufia a été ponctué de différents arrêts, ce qui nous a permis de nous rendre sur les lieux évoqués tout au long de l'entretien. La retranscription de l'interview (enregistrée) n'a pas été facile, car l'enregistrement a été de mauvaise qualité (nous roulions vite sur l'autoroute) et la prise de note était quasi impossible compte tenu de la conduite « très sportive » de notre interlocuteur.

Les thèmes du vol (*khawna, sarka*) et de la corruption (*rachwa*) sont largement évoqués dans nos entretiens, particulièrement quand nous abordons le sujet des élections, aussi bien avec Moustapha qu'avec les habitants de Dlim et M'taâ. Selon les habitants, Moustapha, le président de l'association des « Oudayas pour l'Équité et le Développement », est réputé pour être un « magouilleur » et, dans les faits, il semble peu apprécié par les guich interrogés. Bien qu'il fasse lui-même partie du guich, tous les habitants voient en lui, comme en n'importe quel candidat qui se prête au « jeu » des élections, un homme qui achète des voix à des fins purement électoralistes. « Même au sein du guich, il y a des gens mauvais et corrompus », nous dit en 2005 Redouane, 46 ans du douar M'taâ. De plus, les relations apparemment « étroites » que Moustapha entretient avec l'Administration font de lui un « suspect » catalogué dans le « mauvais camp ». D'après différents témoignages, seul le souci électoraliste l'intéresse et il se servirait ainsi du « dossier guich » pour brouiller les pistes et « appâter » certains habitants (qu'ils soient guicheurs ou non). En prétendant défendre les habitants (aussi bien guicheurs que bidonvillois), il plaiderait pour ses propres intérêts. Moustapha se serait fréquemment « accroché » avec certains *nouab* et trois grandes familles de guicheurs. Sans entrer dans les détails, ces accrochages concerneraient les revendications que les familles guicheuses formulent. Selon Rédouane, Moustapha serait prêt à dénoncer certaines familles – en particulier celles qui s'adonnent à des transactions illicites, comme la falsification de papiers d'identité, les tromperies sur l'âge de leurs enfants afin qu'ils bénéficient eux-aussi des retombées négociées par les *nouab*, etc. - pour « garder » sa place. Pour certains habitants que nous avons rencontrés, il n'est donc pas l'élément fédérateur qu'il prétend être.

A *contrario*, si certains se font de lui une mauvaise image, d'autres se montrent plus opportunistes et préfèrent « fermer les yeux » lorsqu'une avancée sur le dossier des guicheurs est observée et qu'elle est due à Moustapha. « Toutes les structures sont bonnes à prendre aussi bien sous une forme associative que sous la forme de la *j'maâ* pour résister et revendiquer », nous dit Najib, un jeune étudiant en médecine (2^{ème} année). « Toutes deux œuvrent dans le même but, à savoir obtenir des réparations en attendant que justice soit faite » (Najib, douar Dlim, 2005).

Les principales revendications, qu'elles soient soutenues par la *j'maâ* des guich ou par les associations, sont identiques d'une organisation à l'autre. En effet, ces deux structures œuvrent de manière générale pour les mêmes finalités. Les associations constituent un moyen supplémentaire de pression et de négociation, plus « moderne » que la *j'maâ* si l'on en croit les propos tenus par nos interlocuteurs. Cependant, comme nous venons de le voir, elles peuvent aussi être instrumentalisées - ou donner l'impression de l'être - comme on vient de le voir avec Moustapha. En cela, elles peuvent constituer, pour certaines élites du guich, un moyen supplémentaire de légitimité pour investir les quartiers Dlim et M'taâ, car ces élites peuvent alors mener une campagne personnelle en jouant sur la base des solidarités et de la défense des « droits » aussi bien des guicheurs que des bidonvillois.

3. Résister, s'opposer aux décisions de l'État et mener des négociations

a) Des revendications fondées sur la légitimité tribale

Le droit foncier des Oudayas, régularisé en 1930 après approbation de la tribu, stipule que « quelle que soit leur situation de famille, qu'ils aient ou non un terrain personnel, les fils héritent par portions égales des terres guich détenues par le père, même si, de son vivant, ce dernier n'habitait plus en tribu » [Belfquih, 1978, p.110]. Cette revendication est celle qui a mobilisé les guicheurs de la communauté Oudayas dans un premier temps.

Car la mobilisation guich ne date pas d'aujourd'hui. Le conflit avec l'État perdure depuis les années 1970 alors que Driss El Basri était ministre de l'Intérieur. Très mobilisées, la *j'maâ* et les associations fondent leurs discours sur la légitimité tribale. Moustapha raconte cependant que malgré la forte mobilisation des guicheurs dans les années 1970, l'État n'hésitait pas à les expulser sans les dédommager. A force de persévérance, les guicheurs arriveront, par le biais des *nouab*, à obtenir certaines concessions, mais trop faibles selon eux. D'ailleurs, il faut attendre les années 1980 pour que plusieurs familles soient recasées dans une cité de recasement qui portera leur nom et qui est située dans le quartier El Massira à Témara, ce quartier permit de quitter les douars d'Ouled M'taâ et Dlim moyennant des subventions financières et des lots de terrains. Voici ce que nous dit Moustapha à ce sujet:

« (...) L'État cède, mais lentement. Je peux te donner une comparaison pour te montrer comment l'Etat « récompense » ces gens [les guicheurs]. Au début, en 1980, l'État a construit un quartier pour abriter les guicheurs. Premièrement, il a donné 400 maisons aux guicheurs et 300 ont été vendues, données aux chauffeurs, etc. sous Driss El Basri et les autres. Ces maisons n'ont pas été construites de manière assez... Je dirais que ce sont des bidonvilles au troisième ou au second degré..., c'est-à-dire une maison avec deux chambres, ou trois, pour une grande famille. Bref, de petits logements. Puis l'État a trouvé une autre formule, ils ont fait des lotissements dans le quartier d'El Massira [Témara], pour le recasement des autres ; on leur a donné des lots de 150 m² et une dotation de 80 000 dirhams » (Moustapha, 06/04/2004, Rabat).

Moustapha évoque donc deux opérations de recasement conduites par l'État. Mais les familles de guicheurs demeurées au douar⁶⁰⁰, souhaitent davantage en termes de compensation et refusent de quitter les douars Dlim et M'taâ. Ces familles restantes sont celles qui manifestent le plus fort attachement à la terre et pour qui, cette terre, constitue surtout un moyen de pression pour obtenir une indemnisation intéressante.

Par l'intermédiaire des *nouab*, les guicheurs (ceux qui restent donc) ont fait savoir à l'Administration que les indemnisations proposées étaient insuffisantes et trop « faibles comparées au préjudice qui [leur] a été fait » (entretien avec un guich, le 22 mars 2004). Entre 1990 et la fin de l'année 2004, les négociations aboutiront juste à une légère augmentation de la compensation financière, dont le montant passe de 80 000 à 120 000 dirhams, étant entendu qu'est maintenue l'attribution d'un lot de terrain de 150 m² pour les descendants de sexe masculin et de 100 m² pour les enfants (âgés d'au moins 18 ans pour ceux de sexe masculin et de 20 ans

600 En 2007, dix grandes familles sont encore sur place. Ce chiffre ne tient pas compte leurs enfants mariés et indépendants. Nous n'avons pu obtenir le nombre exact de la population guich qui vit encore dans les douars Dlim et M'taâ.

pour ceux de sexe féminin). Les négociations se déroulent pendant que les guicheurs maintiennent leur pression : telle est leur façon d'agir.

Toujours par le biais des *nouab*, les guicheurs sont en outre parvenus à négocier un point supplémentaire important selon eux, à savoir que lorsqu'un père de famille décède, chaque enfant mâle bénéficie des mêmes droits que son père. Cette disposition a pour effet de multiplier les foyers d'ayants-droit à indemniser, ce qui aurait provoqué selon Moustapha, « une situation complexe qu'il faut absolument maîtriser ». Pour établir la liste de ces enfants dont le père est décédé, des recensements des familles guich sont effectués régulièrement par les autorités et la DAR.

En 2005, les revendications des guicheurs sont les suivantes : l'augmentation de l'indemnisation en nature (lots de terrain) et financière pour les pères et pour les enfants mariés ; une indemnisation « juste et équitable » pour leurs jeunes enfants – ceux dont l'âge est inférieur à celui fixé par l'État, soit 18 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles -, aussi bien pour les filles que les garçons, car ils estiment que, sinon, ils seront lésés (*day'hin*). Les guicheurs nous ont raconté que pour que leurs jeunes enfants puissent bénéficier des indemnités, les parents falsifiaient leurs cartes d'identité pour modifier leur âge afin de les marier. Des mariages d'ailleurs souvent « arrangés » (mariages blancs) entre les familles. Une fois l'indemnisation obtenue, les jeunes mariés divorçaient. « Si l'État nous donne raison et indemnise tous les enfants des guicheurs quelque soit leur âge, il n'y aura plus de magouilles », nous confie Moustapha. Les guicheurs réclament en outre des droits pur les femmes guich mariées à des non guicheurs⁶⁰¹. Au nom de celles-ci, les *nouab* réclament en 2005 un lot de terrain et une somme de 25 000 dirhams. Le *naïb* que nous avons rencontré nous a expliqué que cela éviterait les « faux divorces ». En effet, afin qu'elles puissent bénéficier des dernières décisions obtenues à la suite des négociations avec l'État et être indemnisées correctement, les femmes mariées à des non guicheurs divorçaient d'un commun accord avec leur conjoint. D'après Moustapha, le nombre de ces divorces ne fait que de s'accroître. Ces situations complexes, bien qu'elles soient « tolérées » par la communauté guich, sont néanmoins dénoncées par les guicheurs eux-mêmes. Moustapha considère que l'État doit gérer cette situation et indemniser les femmes guich mariées à des non guich afin d'arrêter ce « *business* », car selon lui, il est *'aïb* (« honteux »), voire immoral, qu'une telle situation ait pu s'instaurer. Et Fatima, guicheuse du douar Dlim, confirme que « certaines situations familiales tournent au ridicule » :

« (...) Maintenant il faut que l'on mente et que l'on entame une procédure de divorce pour que l'on puisse bénéficier de retombées financières et d'un lot de terrain. Moi, j'ai fait le choix avec mon mari de divorcer. Mais ce n'est pas une situation facile à gérer au quotidien. Beaucoup de gens savent que l'on a fait cela pour ne pas perdre nos droits. Mais la moralité et la religion nous interdisent cela, même si ce n'est qu'une feinte (*lah'ba*). Cela demande une certaine organisation au quotidien. Mon mari vit ailleurs, mais il intègre quand même parfois le domicile conjugal.

601 Nous avons vu d'anciennes guicheuses parties dans les années 1980 manifester aux côtés de celles qui vivaient encore dans les douars de Dlim et M'taâ.

Mais c'est le *Makhzen* qui nous pousse à agir ainsi (...) ». (Fatima, 40 ans, douar Dlim, 2005).

Fatima est l'une des rares femmes à nous avoir confié sa situation pénible et douloureuse ; la plupart des femmes que nous avons interrogées ont refusé tout commentaire à ce sujet.

En 2007, d'autres points sont sur la table des négociations⁶⁰². Le premier concerne les ayants-droit qui ont reçu des compensations partielles par « entente ou sous pression ». Effectivement, plusieurs guicheurs n'ont pas été entièrement indemnisés par l'Administration⁶⁰³ ou ont été contraints de partir sous la pression tout au long des années 1980 et 1990. La négociation traite aussi des ayants-droit qui n'ont jamais été indemnisés, notamment ceux qui ont été les premiers à avoir été délogés par la force à la fin des années 1960. Les *nouab* réclament pour eux des indemnités établies à partir de la valeur des terres qui leur ont été saisies. La communauté guich demande également à ce que soient évalués tous leurs biens tels que jardins, arbres (*souani, jnanes*), bâti existant, etc. Ils insistent aussi sur le patrimoine qui a été perdu : « Dénaturer l'histoire du Maroc et faire perdre le droit à la conservation de la mémoire constitue un crime. Déposséder injustement les guicheurs de leurs acquis constitue sans aucun doute un crime » (propos tenus par Malik, guicheur engagé dans l'INBPB⁶⁰⁴, 2007). C'est pourquoi, ils demandent qu'une enquête soit ouverte pour apurer le dossier des guich, « conformément à l'esprit des orientations des Hautes Instances du Royaume » (Malik, 2007).

Pour ce faire, les guicheurs savent mobiliser des ressources, orienter leurs stratégies, mener des négociations par la mobilisation, qui se fait dans la rue, mais pas seulement.

b) Stratégies et « arts de faire » des guicheurs

Les guicheurs mobilisent différents registres et modes d'action qui se révèlent relativement efficaces : le ministère de l'Intérieur cède aux exigences d'indemnisation, car selon les propos tenus par les guicheurs, les autorités marocaines craignent l'affrontement⁶⁰⁵ avec les guicheurs.

602 Tous ces éléments nous ont été rapportés par M.K, guicheur très engagé dans la cause guich par le biais de l'Instance Nationale de Protection des Biens Publics. Nous l'avons rencontré en 2007.

603 Nous avons volontairement gardé le terme d' « Administration », bien que, que dans les divers discours des guicheurs, l'Administration soit souvent personnalisée car ils la nomment « *a'dakhilya* » (ministère de l'Intérieur).

604 Il s'agit de l'Instance Nationale de Protection des Biens Publics, créée en 2006. Bien qu'elle ne soit pas reconnue par les autorités publiques, « fondée en 2006 conformément au décret des associations [...], elle a pour but la protection des biens publics : concept recouvrant la protection des biens ou intérêts communs à tous. Elle a officiellement placé le concept de protection des biens publics au cœur de sa politique de coopération nationale et d'aide au développement. Elle vise à apporter des réponses globales à des questions globales, mieux explorer et maîtriser des sources innovantes de financement du développement, redynamiser la coopération nationale et ouvrir des pistes nouvelles en matière de gouvernance pour prendre en compte l'intérêt général du pays. [Elle veut aussi] définir et hiérarchiser les biens publics nationaux essentiels pour le développement en privilégiant ceux à même de réduire la pauvreté (...). Elle œuvre dans l'objectif de préserver les richesses nationales, l'économie, et le patrimoine du Maroc de toute forme de détournement, concession ou accaparements illégaux et pour que le Maroc apporte son approbation à toutes les chartes et conventions internationales afférentes aux droits économiques, sociaux et culturels, et intègre leurs dispositions dans le droit marocain. Elle milite pour que les crimes économiques soient assimilés aux dépravations dangereuses qui entravent le développement humain, celui-ci faisant partie des droits fondamentaux de l'Homme (...) ». Source : <http://inpbpm.zblog.com/> (site consulté le 07/06/2009).

605 Cette position peut paraître curieuse, alors que l'on sait, comme nous l'avons vu pour le douar El Kora, que les autorités au contraire l'ont souvent provoquée.

La mobilisation des guicheurs est donc particulièrement intéressante pour notre étude, car il apparaît que son efficacité est accrue par l'engagement d'une élite intellectuelle issue des guicheurs très présente dans le « désamorçage » du conflit grâce aux fonctions que certains d'entre eux occupent dans les Administrations.

Les notables et l'élite intellectuelle du guich

Comme l'ont montré les parcours du *naïb* et du président de « l'Association des Oudayas pour l'Équité et le Développement », les notables et l'élite intellectuelle du guich jouent un rôle essentiel dans la défense des intérêts de la tribu Oudayas. De telles personnalités, même controversées, disposent par exemple de multiples atouts. Certaines d'entre elles occupent en effet des postes stratégiques dans l'Administration et/ou au sein des conseils municipaux de Témara et de Rabat. Elles disposent en outre de solides compétences. Constituées en groupes de pression, dotées d'une bonne connaissance juridique du droit du guich et d'une forte capacité de mobilisation, ces personnalités « cadrent » l'action collective [Snow, 2001]. À cette fin, elles usent de nombreux stratagèmes et savent utiliser l'enjeu foncier comme moyen de pression pour exiger de l'État des indemnités. Selon Mohamed Belfquih [1978], la présence de cette élite intellectuelle s'explique par le fait que, dans les années 1970, les jeunes Oudayas étaient davantage scolarisés que leurs voisins Arab qui, eux, travaillaient beaucoup plus souvent dans l'industrie. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, les guich occupent à Rabat comme dans d'autres villes marocaines de postes dans l'Administration. Voici ce que dit Moustapha à ce sujet :

« (...) Les récompenses [les indemnités octroyées par l'État] commencent à changer... Nous, en tant qu'enfants, nous avons grandi, évolué et nous avons réussi à obtenir des places au sein de l'Administration et des services étatiques. Par notre entrée dans l'Administration, nous avons commencé à expliquer notre vision des choses et à nous défendre (...) » (Moustapha, président de « l'Association des Oudayas pour l'Équité et le Développement » le 06/04/04).

Mieux scolarisés, les guicheurs ont donc atteint des postes importants au sein de l'Administration et certains ont également fait carrière dans différents partis politiques. Ils se posent comme des acteurs efficaces et, par le biais de leurs *nouab* très fortement mobilisés, ils organisent des réunions formelles ou informelles avec les élus municipaux pour discuter et rechercher des solutions.

Sous l'influence de ces élites, les guicheurs ont ainsi progressivement changé de tactique, en délaissant la confrontation directe qui caractérisait leurs actions passées. Élités et notables ont fréquemment poussé à la négociation avec les autorités afin d'« obtenir des résultats sans entrer dans des conflits graves, qui font courir le risque de tout perdre »⁶⁰⁶. Cependant, la confrontation directe n'a jamais été totalement enterrée et les guicheurs envisagent toujours la possibilité de conduire des actions assez violentes envers les représentants de l'État.

« Les stratégies de la rue » : manifestations, sit-in et révoltes populaires

606 Entretien avec Moustapha, président de l'Association des Oudayas pour l'Équité et le Développement, 6 avril 2004.

Le *sit-in* est devenu une « technique » codifiée et rodée dans le répertoire d'action des organisations guich. Selon Daniel Cefai, le *sit-in* « organise le canal de communication entre citoyens, journaux et politiciens. Il médiatise l'intervention dans l'arène publique et la dramatisation des causes publiques. Ces rassemblements ont vocation à incarner une certaine catégorie de protestataires, de victimes ou de mécontents, de faire entendre leurs voix avec un minimum d'investissement, de créer un climat émotionnel, de susciter des courants d'opinion et de stimuler les liens entre militants » [Cefai, 2007, p. 693].

Depuis 2003, des *sit-in* (*al waqfa*) - mode d'expression d'indignation en public [Vairel, 2005] – ont été organisés régulièrement par les guicheurs de Rabat et de Témara devant la direction des Affaires Rurales⁶⁰⁷, devant le ministère de l'Intérieur, la wilaya de Rabat ou encore devant la préfecture de Skhirat-Témara. Certains *sit-in* peuvent parfois durer plus de trois jours.

Différents articles de presse témoignent de la vitalité du mouvement. Dans son édition du 15 novembre 2003, *Al-Ittihad Al-Ichtiraki* (USFP) titrait : « La tribu Guich Oudaia proteste ». Selon cet article, environ 1 500 personnes avaient participé à une marche le 14 novembre 2003 pour exiger des comptes de ceux qui ont accaparé leurs terres. Pour *Assabah*, (édition du 08 avril 2004) : « 800 familles en *sit-in* » ; pour *L'Opinion*, (édition du 09 avril 2004) : « Rabat : des familles lésées s'élèvent contre la société d'aménagement Ryad » ; *El Monâataf* (édition du 08 septembre 2004) publie quant à lui les pétitions signées par les guich. *Le Matin du Sahara*, dans son édition du 11 octobre 2004 titre : « Mobilisation en faveur des habitants du quartier l'Oudayas » ; *Al Houria* (édition du 27 juillet 2005) présente les femmes guich mobilisées devant la DAR ; et enfin, *A Molahid Assiassi International* (édition du 21 mai 2007) publie un article sur la mobilisation guich, etc.

Tous ces articles montrent que les guicheurs réclament « droit et justice » et exigent de l'Administration des négociations. Ces différentes actions conduisent effectivement les autorités à rechercher des compromis. Ces *sit-in* ne se déroulent cependant pas sans incidents. Ainsi, lors d'un *sit-in* qui s'est tenu en 2004 à proximité du rond-point du quartier des Guich Oudayas, des affrontements violents ont eu lieu avec les forces de l'ordre. Suite à ces incidents et afin de calmer le jeu, les représentants de la direction des Affaires Rurales ont fini par accepter le dialogue avec les manifestants. De nouveau, des réunions furent organisées auxquelles participèrent les *nouab*, des représentants d'associations de quartier, ainsi que des acteurs officiels, à savoir les représentants de la Société d'Aménagement Ryad⁶⁰⁸, le gouverneur et le caïd, des parlementaires et des représentants du ministère de l'Intérieur.

Ces négociations s'achevèrent fin 2006 et l'issue en fut favorable aux guicheurs, puisque l'État décida de doubler le montant des indemnités. Ainsi, un chef de famille qui quitterait son logement verrait son indemnité passer de 120 000 à 250 000 dirhams. En outre, les enfants adultes (dont l'âge est fixé à 18 ans pour les jeunes garçons et à 20 ans pour les jeunes filles) et les femmes mariées à des non guicheurs seraient désormais indemnisés au même titre que les

607 Cf. Annexe 6, p. 563.

608 La Société d'Aménagement Ryad est une filiale du groupe CDG.

chefs de famille, même si le montant des indemnités auxquelles ils peuvent prétendre est moindre, soit 25 000 dirhams et un lot de terrain. Cette somme est cependant considérée comme insuffisante par les femmes guich, qui ne peuvent selon elles « construire un nouveau logement avec cette somme dérisoire » (Malika, 2006). Beaucoup, à l'image de Malika, comptent donc revendre le lot de terrain qu'elles vont recevoir puisqu'elles considèrent qu'elles ne pourront pas, y construire un nouveau logement.

La forte mobilisation et la pression exercée par les guicheurs sur les institutions et sur les responsables politiques s'avère donc relativement efficace. Leurs actions quotidiennes envers les différents services de l'État portent leurs fruits.

Les occupations de la rue sont monnaie courante chez les guicheurs. Ils n'hésitent pas à monter des opérations « coup de poing » pour bloquer les grandes artères ou organiser des campements devant les bâtiments officiels des services concernés. A un niveau plus local, certaines familles mécontentes des résultats des négociations ne sont pas disposées à partir : « Tout dépendra du *Makhzen* », nous confie une jeune femme guich (2006). Certaines pensent même que « la question des Oudayas ne se résoudra jamais (*ma'hamarha t'fak*), car même si on [leur] donne des maisons, ce ne sera pas pareil » (Brahim, 2006). D'autres continuent à embellir et à aménager leurs maisons (réfection des peintures des murs ou des revêtements de sol), marquant ainsi leur détermination à rester et leur volonté de résister, malgré les destructions massives aux alentours.

Des affrontements plus sérieux peuvent survenir entre les populations guich et l'Administration. Il nous a été raconté que des accrochages se sont produits le 15 décembre 2004, entre les guicheurs et forces de l'ordre, suite de quoi six guicheurs ont été arrêtés, dont quatre femmes. Ces épisodes ont été relayés dans la presse locale. Plus récemment encore, on peut faire état d'une altercation qui a lieu le 13 septembre 2006 et qui nous a été rapportée par deux frères guicheurs (Émir et Moncef). Une altercation s'est produite entre les deux frères d'un côté et « certaines personnes venues tracer les limites d'un terrain »⁶⁰⁹ à proximité du douar Dlim, d'un autre. Selon Émir et Moncef, des rumeurs circulaient depuis un certain temps, selon lesquelles « la Société d'Aménagement Ryad aurait acheté une parcelle de terrain à un prix exorbitant ». C'est pourquoi les guicheurs encore sur place guettaient le moindre passage dans le quartier et dans les environs. Voici comment l'un des frères, Émir raconte cet incident :

« (...) Le *tach'ron*⁶¹⁰ était venu déposer son matériel non loin d'ici [sur un terrain à proximité de chez Émir et Moncef] et je suis arrivé en lui demandant de dégager. J'ai donc bloqué le *tach'ron*, et je leur (autorités locales, police, etc. arrivés entre temps) ai dit que : « Tant que je serai là, rien ne serait entreposé ici » (...). Nous étions deux avec mon frère au départ, ensuite on a été rejoint par d'autres personnes de la *kabeela* (tribu) et notamment par des personnes qui étaient parties du douar et qui avaient déjà bénéficié d'indemnités. Je leur dis : « Tant que la situation n'était pas réglée définitivement, rien ne se ferait et ne serait entreposé ici ! Qu'ils terminent de régler le problème, de régler les gens et de leur donner leur dû. Ensuite, ils pourront faire ce que qu'ils voudront ! » (...). Quand tu vois ce que va devenir la Corniche, tout ce qu'ils nous ont pris : la ceinture verte, le zoo, le

609 Entretien réalisé avec Émir, le 14 septembre 2006 (le lendemain de l'altercation) à son domicile.

610 Le terme désigne le tâcheron ou l'ouvrier journalier du bâtiment.

complexe sportif, la caserne militaire, etc. On nous voit depuis l'autoroute et ils (autorités locales, ministres) doivent rire et se dire : « Voilà ce que l'on arrive à faire de ces nuls ! (...) ». La police, l'autorité locale (cheikh), le caïd, les membres de la Société d'Aménagement Ryad, les gens du ministère de l'Intérieur, tous étaient là ! Je leur ai dit : « Vous qui nous avez apporté la police, vous croyez que nous étions dans un *souk*, qu'on vendait des légumes et que vous veniez pour les jeter ? » J'ai continué en leur disant que c'était notre terre, qu'ils fallait qu'ils arrêtent de prendre les gens pour des idiots et de les voler. Je leur ai dit : « Personne ne me fait peur ici, pas même la police, je suis prêt à vous suivre ! ». Je leur ai dit : « Rangez-moi vos affaires et dégagez ! » J'avais sur moi mes papiers médicaux, je les ai d'ailleurs toujours sur moi. S'il m'était arrivé quelque chose, ils auraient eu des problèmes ! J'ai fait partie des rangs du *Makhzen* (ancien militaire) pendant près de trente ans où j'étais dans le Sud et je ne venais ici que quelques week-ends par mois. Et puis je suis sorti des rangs en 1994 pour raisons de santé et je suis revenu. Et là, j'ai vu ce qui se passait. Pendant que je combattais pour le Sahara, l'État pillait ma tribu et montait les frères et les familles entre elles ! (...) » (Émir, le 14 septembre 2006, à son domicile d'Ouled Dlim, Rabat).

Ce discours rend bien compte des tensions qui surviennent sur le terrain, suite à la propagation d'une rumeur ou pour des faits réels. Dans ce genre de situation, des individus non directement concernés se joignent rapidement aux protagonistes guicheurs par solidarité ou aussi par intérêt et par opportunisme afin de « vérifier s'il n'y a pas de l'argent à prendre », nous dira Émir un peu plus loin dans son témoignage⁶¹¹. Les heurts, tel celui évoqué par Émir, sont fréquents et montrent que les Oudayas surveillent ce qui se passe et réagissent promptement pour empêcher toute action à l'encontre de leurs terres qui s'engageraient sans leur assentiment. Cette manière de faire est leur moyen de résister, mais c'est aussi l'occasion de se donner en spectacle pour montrer leur détermination. Le message qu'Émir envoie aux autorités est le suivant : « Vous ne ferez rien sans notre consentement ». Le coup d'éclat d'Émir est réussi puisqu'il arrive à faire déplacer de nombreuses personnes, tant officielles - les autorités locales et les représentants du ministère de l'Intérieur, des représentants de la Société d'Aménagement Ryad, que guicheurs.

Mais il n'est pas sans incidences sur l'intéressé qui est convoqué dès le lendemain par les autorités au ministère de l'Intérieur. On lui demande de se calmer, de ne plus faire de tapage et de scandale – probablement de peur qu'il ne fasse monter la pression auprès des autres habitants. Émir est bien connu des services de l'Administration pour avoir provoqué plusieurs incidents en dénonçant publiquement les « magouilles » des services en charge du problème guich. Dans son témoignage, Émir se vante pourtant de sa capacité à semer le trouble. Il veut nous montrer qu'il peut, s'il le veut, retarder les projets officiels et qu'un rapport de forces s'est de fait constitué. La tribu guich, par son insoumission et sa résistance, peut manipuler, elle aussi, l'Administration, tel est le message qu'il veut nous faire passer :

« (...) Je n'ai pas peur et ils le savent [...]. Pourquoi tous ces coups de téléphone du ministère sur mon portable ? Tu vois, j'ai juste bloqué les travaux et j'ai réussi à semer la panique ! Et tout le monde m'a suivi, les guicheurs non encore enregistrés comme ceux qui ont déjà bénéficié d'argent et de lots de terrain » (Émir, le 14 septembre 2006, à son domicile d'Ouled Dlim, Rabat).

En contrepartie de sa bonne tenue, on lui demande de revenir une semaine plus tard pour « examiner son cas ».

611 Émir, le 14 septembre 2006, à son domicile d'Ouled Dlim, Rabat.

Cette « gesticulation » n'est faite que pour attirer l'attention sur lui et, surtout, pour entamer des négociations « à côté » de celles engagées par les *nouab*. En effet, Émir est père de plusieurs jeunes enfants de sexe masculin qui n'ont pas encore atteint l'âge « légal ». Ils ne peuvent donc bénéficier des primes. Quant à son frère, il a également à charge trois garçons très jeunes et une fille d'un premier mariage, âgée de 18 ans, pour laquelle il se bat depuis des années afin qu'elle puisse être elle aussi indemnisée. Émir et son frère savent bien que, souvent, que par dessus les négociations officielles, les conflits sont réglés au cas par cas, du moins quand ces cas concernent des protagonistes « agités ». C'est par exemple le cas des négociations qui portent sur des points tels que les conditions de départ : les guicheurs négocient ainsi individuellement la prise en charge de la période intermédiaire, celle qui se situe entre le moment où ils quittent le douar et celui où la nouvelle construction est prête à accueillir leur famille. Cette période peut s'étendre sur une année entière, durant laquelle les familles doivent louer quelque chose pour être hébergé. La négociation porte alors sur le point suivant, essentiel : une augmentation des indemnités qui prenne en compte le coût de la location du logement intermédiaire. Un autre point de discussion porte sur l'emplacement de la future maison. Les guicheurs réclament par exemple une maison à double façade (« *dar chouka* ») afin de développer une activité commerciale : c'est le cas du frère d'Émir. Une localisation près des grands axes est également convoitée.

La suite des événements montre bien comment l'Administration agit et propose des arrangements au cas par cas afin de calmer les esprits et, surtout, de faire en sorte que la tension baisse dans le quartier. D'après plusieurs témoignages, le montant des indemnités et la superficie des lots de terrains attribués varient en fonction de celui « que l'Administration a en face d'elle ». Il en résulte des incohérences dans ces attributions, mais pour les autorités, tout vaut mieux qu'une situation trop tendue.

Quand nous discutons avec Émir, il affirme que l'Administration use de moyens de pression, voire exerce un chantage sur lui. On lui assénerait par exemple : « Je sais que tu fumes du *kif* (drogue) ». Ce type d'attaque personnelle aurait pour but de l'intimider et, surtout, de montrer aux guicheurs qu'ils sont surveillés et que leur moindre geste est connu. Selon les guicheurs, l'État ou, du moins, ses services déconcentrés, effectue de manière régulière des actes de chantage ou d'intimidation. Ces pressions s'exerceraient tout particulièrement sur les guicheurs les plus influents et les plus virulents, ceux en particulier qui ne veulent pas participer aux discussions. Ainsi pourrait s'expliquer l'action engagée nuitamment, le 28 septembre 2005, par le Pacha de Témara et le chef du 2^{ème} arrondissement urbain, pour démolir par la force la résidence d'un guicheur, Malik, membre exécutif de l'Instance Nationale et de Protection des Biens Publics. Malik nous relate les faits :

« (...) Ils (les forces de l'ordre) sont venus de nuit et ont arrachés 1 755 pieds d'arbres fruitiers que j'avais plantés sur plus de deux hectares ; ils ont comblé mon puits à ras bord. Ils ont dévasté mon réservoir d'eau. Tout le système d'irrigation a été endommagé. Ils ont fini par m'agresser et ont procédé à mon arrestation. Je les dérange trop dans leurs manigances. Ils vont voir les guich et ils leur mettent la pression pour qu'ils puissent céder leur patrimoine afin d'être attributaires d'un lot de terrain dans le lotissement en recevant de 250 000 dirhams et 25 000 dirhams pour un enfant âgé de 20 ans, né avant 2003. Ils

poussent les gens inconscients de manière astucieuse à se désister de leur titre foncier. J'ai été présenté au parquet juste parce que j'avais réclamé la présentation d'un ordre du parquet ou un jugement qui leur permettait de procéder à une telle action ! J'ai déposé plainte bien sûr auprès du Tribunal de la Cour d'Appel de Rabat (...). Cette action rentre évidemment dans le cadre d'une évacuation des lieux pour laisser place à une entreprise immobilière à but lucratif, qui accapare le lotissement [projet Guich Oudayas destiné au relogement des ayants-droit]. On a donc été incarcérés avec d'autres guich et présentés au parquet par l'autorité locale pour avoir protesté, contesté et refusé de se soumettre aux injonctions (qui consistent à concéder notre droit sur nos propriétés, à s'opposer à la démolition des habitations ou à l'arrachage des plantations) (...). Qu'en est-il du droit de propriété, des Droits de l'Homme, de l'équité et de la conciliation, de l'Initiative Nationale de Développement Humain, etc. ? (...) ». (Malik, entretien réalisé en mai 2007 à la section de la Ligue Marocaine des Droits l'Homme de Témara).

Les modalités violentes de l'action publique sont largement décriées par les instances marocaines des Droits de l'Homme (AMDH) qui œuvrent aux côtés des guicheurs et qui n'hésitent pas à rédiger des communiqués condamnant ces actions. D'ailleurs, nous avons pu vérifier nous-même ce rapprochement entre l'AMDH et la tribu guich car lors de l'entretien que nous a accordé Malik, nous nous sommes trouvée dans les locaux de la section de Témara de l'AMDH. Abdellah, un membre de l'AMDH assistait à cette rencontre et n'a pas hésité à intervenir pour compléter les propos de Malik.

Une autre modalité d'action de familles des guicheurs consiste à saisir la justice pour se défendre et faire valoir leurs droits.

Vers une judiciarisation du conflit

La mobilisation des guich est justifiée par des considérations identitaires, et elle s'appuie sur des références de plus en plus fréquentes au droit et à la justice. Ainsi, les guicheurs n'hésitent plus à intenter des procès au *Makhzen*. On rejoint ainsi les analyses de Patrice Melé, selon lequel « le droit joue un rôle [de plus en plus] important dans les conflits (...) non seulement comme ressource, mais comme cadre cognitif. Il ouvre un canal pour la judiciarisation des différends (...), il contribue à construire des attentes, à déterminer des positions et constitue une ressource argumentative » [2006, p. 160]. En mai 2006, d'après un des *nouab* de la *j'maâ* des guicheurs, 92 personnes auraient intenté des procès à l'État. Et un avocat qui s'occupe de certains dossiers de guich que nous avons rencontrés en 2004, nous affirmait déjà à cette époque : « Le juge, dans cette affaire, donne raison à la tribu ». De plus, la *j'maâ* elle-même, profitant de l'évolution démocratique que connaît le Maroc, n'hésite plus à revendiquer ses droits et à « traîner le *Makhzen* en justice », comme nous le confie ce même avocat :

« (...) Aujourd'hui, le climat politique et social a changé : il y a plus de dialogue. Cette relative ouverture a donné une nouvelle poussée à la société civile. Il y a aussi le fait qu'une élite intellectuelle a émergé pour régler cette affaire, et ce grâce à la justice et au militantisme dans le cadre associatif (...). Aujourd'hui, je règle des procès individuels comme collectifs, contre le ministère de l'Intérieur, et nous sommes en train de gagner. Nous cherchons des solutions ensemble, nous essayons de trouver des compromis qui pourraient arranger les deux parties (...) » (Maître A. R., avocat des guicheurs à son bureau, Témara, 31/03/04).

En effet, les guicheurs bénéficient des services de juristes dévoués à leur cause et qui les

aident parfois gratuitement. C'est le sentiment d'injustice et l'esprit communautaire qui provoquent ce genre d'attitude. La presse écrite a également été un moyen très utilisé depuis les années 1970 pour dénoncer les injustices comme nous l'avons déjà montré.

Le recours à la presse écrite

En France, l'étude du rôle que jouent des médias dans les mouvements sociaux est relativement récente. Cette question n'a réellement été abordée que depuis la fin des années 1980. Des chercheurs ont donc remédié depuis quelques années à cette lacune⁶¹², précédés par quelques sociologues tels que P. Champagne qui a forgé le concept de « manifestations de papier » ou des sociologues américains qui se positionnent dans le courant de la « *frame analysis* ». Ils se sont efforcés de montrer comment les discours médiatiques rendent compte des mobilisations et sont perçus par les citoyens.

Instruits et conscients de leurs « forces », les guicheurs ont toujours eu recours à la presse écrite et ce depuis les débuts du conflit qui les oppose à l'État. La presse locale joue de ce fait un rôle très important pour informer des mouvements et sensibiliser l'opinion publique à telle ou telle cause, notamment celle des guicheurs. En actionnant de relais, les guicheurs ont contribué au renouvellement du répertoire de leur action collective, même s'il faut bien reconnaître que ce dernier reste dominé par les autres pratiques telles que les manifestations, les lettres ouvertes au gouvernement, le lobby auprès des institutions, la mobilisation des réseaux clientélistes, mais aussi les lettres adressées à de multiples personnalités de haut rang - comme ce fut le cas d'une lettre datée du 24 avril 2007 et adressée par les membres de l'Instance Nationale de la Défense des Biens Publics au Président de la république française, Jacques Chirac, sollicitant son « humble intervention ».

Ces différentes modalités d'action, par le rôle qu'y jouent les *nouab* entre autres, prouvent combien les guicheurs savent mener des négociations avec l'État. Elles montrent aussi leur forte capacité à mobiliser et à organiser l'action collective au sein de leur communauté, même si beaucoup d'entre eux dénoncent par la suite les comportements corrompus ou des tentatives de compromission des *nouab*. La résistance collective n'est jamais totalement unie, elle se déroule jamais de façon lisse et elle reste fonction des rapports de pouvoir et de domination internes [Sharp et al., 2000].

L'exemple d'Émir et de son frère⁶¹³ que nous allons développer dans ce qui suit illustre ces savoirs-faire individuels et familiaux. Chez les guicheurs, la solidarité est certes très présente, mais elle est aussi parfois remise en cause par des mésententes et des conflits d'intérêts

612 Voir, à ce propos, le très riche panorama effectué par Erik Neveu [1999] dans « Médias, mouvements sociaux espaces publics », *Réseaux*, n° 98, pp. 17-85.

613 Nous sommes consciente que nous ne pouvons ambitionner de traiter des stratégies à travers un seul exemple. Cependant, compte tenu des difficultés pour approcher d'autres familles de guich, nous disposons uniquement de cet exemple, pour traiter dans le paragraphe qui suit, des solidarités et des stratégies familiales chez les guich Oudayas. C'est pour cette raison que nous ne pouvons en cela établir des conclusions (même si Émir et Moncef affirment que « leur cas » est très fréquent).

personnels. Ainsi, des « jeux d'influence » - ce que Di Méo définit comme « des pratiques sociales opérant par la séduction et par la persuasion, parfois par la manipulation et par la corruption ; tantôt explicites, tantôt insidieuses » [1998, p. 254] - sont susceptibles de s'installer au sein même des familles du guich.

C- ENTRE SOLIDARITÉS ET STRATÉGIES FAMILIALES CHEZ LES GUICH OUDAYAS

Nous voulons traiter de certaines tactiques observées tout au long de nos enquêtes, notamment de cas de négociations individuelles ou familiales. Afin de mener à bien ce projet, nous avons entrepris des visites régulières (une dizaine sur une période de deux années) à la famille G., composée de Moncef et d'Émir, ses principaux protagonistes.

Notes de terrain :

Nos différentes rencontres ont eu lieu de manière régulière avec Moncef, grâce à sa femme Najat (non guich) que nous connaissons un peu (elle est un membre de notre famille éloigné). Ainsi, nous avons pu nous introduire facilement dans le « milieu » guich et obtenir des informations sur la famille G. Le frère, Émir, lorsqu'il apprend notre lien de parenté avec Najat, s'empresse de nous inviter lors d'une de nos venues dans le quartier (mais aussi parce qu'il a des choses à nous confier, car il sait que nous nous intéressons au problème du guich). Le cadre « intimiste » de la situation permet à Émir de nous divulguer certaines choses sur son frère, même s'il connaît notre lien de parenté avec Najat. Moncef, quant à lui, n'hésite pas à faire de même. L'entretien du 22 juillet 2006, au domicile d'Émir, douar Dlim, Rabat, a été enregistré, Émir n'y voit pas d'inconvénients, même s'il critique son frère. Il a compris tout l'intérêt de notre démarche et est conscient que nous ne « rapporterons » pas ce qui sera dit, sous peine de ne plus le revoir.

1. L'évolution des tactiques individuelles à l'intérieur même d'un « clan » familial de guicheurs

Les attentes envers l'État afin d'être indemnisé sont fortes et les familles guich qui résistent encore bloquent l'avancée des projets que l'État veut mettre en œuvre⁶¹⁴. Les guich tergiversent souvent entre la négociation collective, de groupe, et celle conduite par la famille, voire parfois avec l'option individualiste. Il arrive ainsi que des familles créent elles-mêmes un rapport de force spécifique, par exemple, en s'adressant directement aux autorités compétentes, voire aux plus hautes sphères. Comme nous l'avons précédemment indiqué, la négociation peut en effet se faire au cas par cas, en fonction des intérêts de chacun.

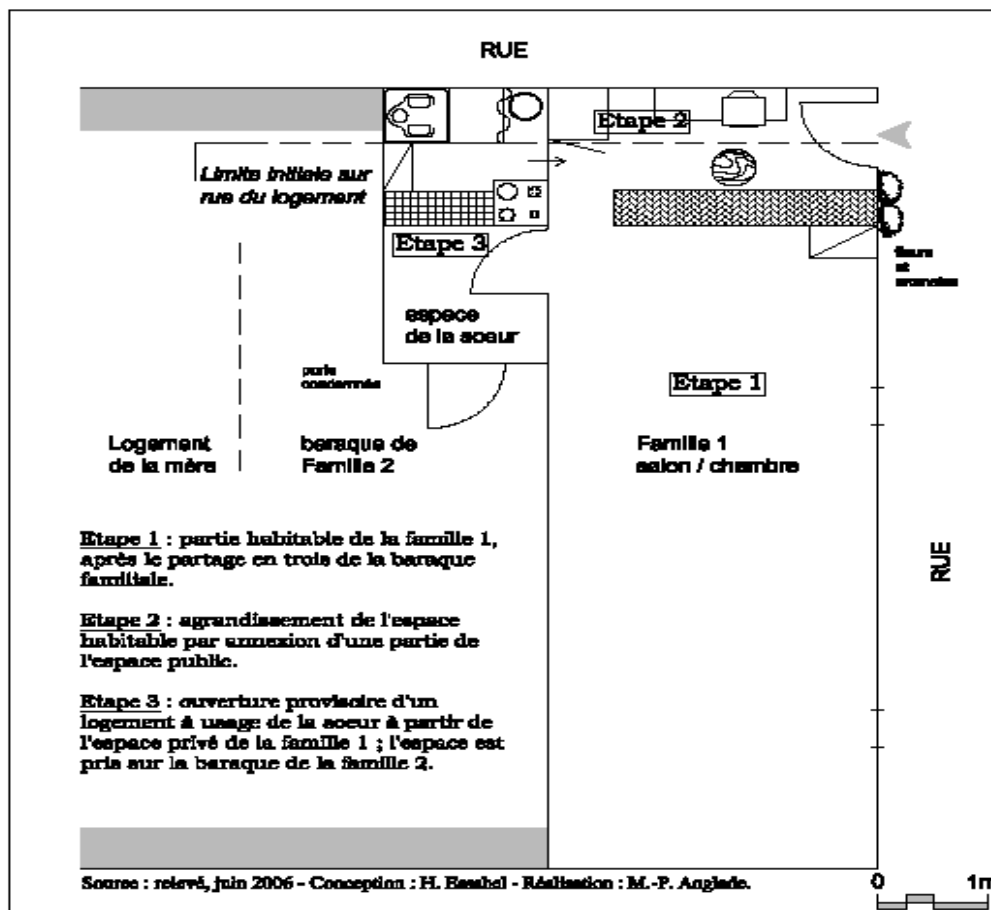
La famille G est composée de la mère (Khadija) et de ses trois enfants : Émir et Moncef (tous deux mariés et ayant des enfants) et Fatima, elle aussi mariée à un guicheur, mais qui n'habite plus le douar Dlim. Bien qu'elle l'ait quitté dans les années 1980, Fatima, au regard des récentes avancées dans les négociations, a décidé de revenir habiter momentanément de douar

⁶¹⁴ Nous n'avons pas enquêté sur les projets que l'État compte mettre en œuvre une fois les terrains guich libérés par les familles qui résistent encore.

afin d'essayer de recueillir ce qui lui est dû. Selon Moncef, leur famille serait assez représentative des situations existantes au douar.

Afin que Fatima puisse être indemnisée par l'État, Moncef et Émir ont, par solidarité pour leur sœur, « ouvert une porte » (figure n°40) au sein de la baraque familiale afin d'apporter la preuve matérielle qu'elle vit bien parmi eux.

Figure n° 40 : Évolution de l'organisation interne d'une baraque Guich Oudayas au Douar Dlim



On peut observer sur la figure 39 les différentes étapes – trois- qui ont conduit au « partage » de la maison de la famille G. en trois espaces bien distincts, suite à une grande dispute qui a eu

lieu il y a une dizaine d'années déjà : l'espace de la mère, celui de Moncef (famille 1) et celui d'Émir (famille 2). La première étape indique que les familles 1 et 2 étaient originellement indépendantes. La deuxième montre l'agrandissement de la baraque de la famille 1 grâce à un empiétement sur la rue (d'environ un mètre). La troisième étape, récente, consiste en l'ouverture réalisée à partir de l'espace privé de la famille de Moncef (à l'attention de Fatima) qui lui permet de quitter la « pièce-logement » qui lui a été dévolue – une pièce précédemment occupée par l'un des fils de la famille 2. Pour cela, Moncef a dû combler avec des parpaings l'ouverture initiale, ce qui se voit très aisément puisque les frères n'ont pas pris la peine de les recouvrir d'un enduit, comme cela est fait pour le reste des murs de la baraque. Ainsi, quand elle veut se rendre « chez elle », Fatima doit passer par la baraque d'Émir. Cette situation n'est cependant pas très gênante pour les frères (si l'on exclut le fait qu'une petite superficie est perdue pour la famille de Moncef), puisque Fatima ne réside là que de temps en temps, au cas où les fonctionnaires de l'État viendraient faire des vérifications. Voici comment Émir nous raconte ce partage et cet arrangement :

« (...) Dans mon logement, j'ai ouvert il y a quelques jours une nouvelle « porte » (*bab j'did*) que j'ai donnée à ma sœur. Je lui ai ouvert une chambre indépendante, c'est très important. A l'époque, les indemnités ne concernaient pas les femmes guich, car elles étaient mariées à un *ouled el Guich* (enfant descendant du guich). C'est donc son mari qui en a bénéficié. Aujourd'hui les choses ont changé. Avec les luttes que nous avons menées, les femmes perçoivent également un lot de terrain et une somme d'argent ; somme insuffisante, mais tout de même non négligeable, contrairement à autrefois où elles n'avaient droit à rien (...). » (Émir à son domicile, douar Dlim, Rabat, le 17/06/06).

Fatima, mariée à un guicheur, est partie du quartier dans les années 1980 sans bénéficier d'aucun avantage. Elle a donc quitté le douar au moment où les *nouab* avaient obtenu un lot de terrain et une somme d'argent, mais cette dernière, bien inférieure à celle proposée aujourd'hui. Les négociations ayant depuis lors progressé, elle souhaite désormais en bénéficier. Pour cela, il faut qu'elle justifie qu'elle réside bien au douar au sein de sa famille. C'est la raison pour laquelle une ouverture provisoire et destinée à son usage a été créée pour prouver sa résidence effective dans le douar. Selon Émir, Fatima voulait s'installer dans les anciennes écuries situées à quelques mètres de la baraque familiale. Cependant, les discussions (entre les frères et l'Administration sur ce qu'ils obtiendront) étant déjà entamées, les frères ont préféré la convaincre d'adopter leur stratégie afin de ne pas compromettre les négociations qui étaient en cours, comme nous l'explique Émir :

« (...) J'ai ouvert cette pièce pour ma sœur parce qu'elle voulait s'installer dans les anciennes écuries. Mais comme on avait négocié avec l'État l'indemnisation de nos écuries, on a préféré ouvrir une pièce chez moi, parce que autrement, on n'aurait pas pu percevoir la somme d'argent, mon frère et moi, dans les temps. Si elle s'était installée là-bas, cela aurait créé des problèmes entre nous et cela aurait retardé les paiements. Le temps qu'on lui règle son problème (...). » (Émir à son domicile, douar Dlim, Rabat, le 17/06/06).

En contrepartie de cet accord, Fatima exige elle aussi un pourcentage des indemnités que ses

frères doivent recevoir. Elle ne laisse guère le choix à ses frères : elle s'installera dans les écuries s'ils n'arrivent pas à trouver un arrangement. Selon Moncef et Émir, leur famille ressemble en partie aux autres familles encore présentes au douar et qui mènent les pourparlers. Elles cherchent toutes à profiter des négociations jusqu'à la limite des possibilités offertes. Moncef s'est déjà déclaré auprès des autorités comme étant d'accord pour partir, mais à certaines conditions ; il a réalisé les démarches nécessaires et a été en partie indemnisé. Pourquoi alors rester au douar ? Même si, en apparence, tout à l'air d'être conclu, il n'a pas encore décidé de le quitter pour louer un nouveau logement comme l'ont fait beaucoup d'autres ayants-droit, le temps de construire leur maison. Son départ ne se fera que si d'autres de ses exigences aboutissent, à savoir : l'indemnisation de sa fille, qui n'a pas atteint l'âge légal pour bénéficier d'une indemnisation ; le versement par l'Administration de la totalité de la somme due ; et, enfin, la compensation du coût de la location éventuelle le temps de construire sa maison. Mais il reste aussi par solidarité familiale avec ceux encore présents sur le site. C'est du moins ce qu'il affirme. Émir, quant à lui, tout juste « rentré au pays » avec sa famille, entame à peine les négociations pour celle-ci et sa mère. Émir est un ancien militaire. Pendant plusieurs années, il a habité différentes villes du Maroc en fonction de ses affectations. Ce n'est qu'en 2006 qu'il a fait son grand retour au douar. « Tant que l'ensemble du clan familial n'aura pas touché ses droits dans leur totalité, nous resterons soudés au douar Dlim », nous dit Émir (2006). Il s'agit d'une stratégie familiale qui consiste à ne pas se diviser afin de paraître unis face à l'Administration. Cette unité constitue, aux yeux de la famille, la condition *sine qua non* pour parvenir à des résultats.

Cet exemple, outre le fait qu'il montre les « arrangements » internes dans une famille guich en milieu urbain, permet aussi d'entrevoir les rôles de chacun et les diverses stratégies que les individus mettent en œuvre pour négocier au mieux de ses intérêts avec l'État. Néanmoins, malgré une solidarité de façade, nous comprendrons au fil de nos entretiens que les solidarités familiales peuvent être atomisées.

2. L'atomisation des solidarités familiales

Nous nous sommes très vite rendu compte que les comportements de chacun s'expliquent aussi par des intérêts personnels qu'ils veulent faire valoir. Le fait de rester dans le douar permet ainsi à Moncef de garder un œil sur ce qui va « être donné » au reste de la famille. Du coup, tant qu'il résidera au douar, il pourra vérifier qu'il ne sera pas lésé et que le reste de sa famille ne bénéficiera pas de plus d'avantages.

Moncef est fonctionnaire ; il travaille comme aide-cuisinier à l'Institut Agronomique de Rabat. Pourtant, contrairement à son frère plus instruit, Moncef sait parler le « langage de l'Administration », comme il nous le confie. Même s'il ne sait ni lire ni écrire (contrairement à Émir, qui a étudié), Moncef a fait son apprentissage aux côtés de certains *nouab* (notamment les premiers) en étant quotidiennement présent dans le quartier et en étant très attentif aux

différentes tractations qui s'opéraient à cette époque-là dans le douar. Il connaît les combines pour faire plier l'Administration et la mettre devant le fait accompli. Avec sa mère, Moncef a toujours fait partie des premiers à participer aux manifestations qui ont eu lieu, il connaît et côtoie les *nouab* avec qui il a eu des relations privilégiées, même s'il ne manque pas, à l'occasion, de les critiquer et de nous dire « que ce sont eux qui les ont menés à leur perte » (2006).

Émir, quant à lui, du fait de sa profession de militaire a été amené à quitter le douar avec sa famille pendant de longues années, ce qui explique qu'il n'a commencé qu'il y a peu de temps à entamer les négociations pour son futur départ. Arrivé depuis quelques mois seulement (juillet 2006), il s'est réinstallé avec sa femme et ses cinq enfants dans leur maison, qu'il avait fermée avant de partir pour ses missions de militaire. Toutefois, durant son absence, son frère a pris ses aises et s'est installé chez lui sans sa permission pour agrandir son espace de vie. Cette attitude n'a évidemment pas été appréciée par Émir, qui n'hésite pas à nous le signaler – en critiquant son frère-, en présence de sa femme, de ses enfants et de sa mère lors d'un déjeuner.

« (...) Je ne voulais pas parler devant lui tout à l'heure, car je me méfie de mon frère tout de même ! Lorsque je suis parti dans le cadre de mon travail et que je m'étais éloigné du quartier, j'étais loin de toutes ces préoccupations. J'ai vécu sept ans dans le Sud du Maroc, là où il y a la présence du *Polisario*. Pendant que moi je luttais là-bas et que je défendais les droits du peuple marocain, ici on se payait notre tête... Mon frère a profité de mon absence pour squatter une partie de ma maison. Il s'est mis à l'aise avec sa femme et ses enfants, pendant que moi je luttais là-bas. Puis j'ai été muté du côté de Fès où j'habitais avec ma famille. On venait rarement par ici ; ma mère avait beau lui parler (à mon frère), il n'en faisait qu'à sa tête avec sa femme. Et puis c'était *'ayb* (honteux), il ne fallait pas aux yeux des autres Oudayas montrer le mal. Il fallait montrer que nous étions solidaires entre nous si on voulait gagner (les négociations). Mais ce n'est pas simple. Aujourd'hui, j'ai pu quitter l'armée plus tôt que prévu parce que je suis malade (il me montre des documents qui attestent de sa maladie). J'ai fait partie des rangs du *Makhzen* pendant près de 30 ans où j'étais dans le Sud et je ne venais par ici que un ou deux week-ends par mois. Et puis je suis sorti des rangs pour cause de santé et je suis revenu. Et là, j'ai vu ce qui se passait. (...). Durant mon absence, j'aurais pu louer ma maison si je le voulais, mais ici la situation est difficile, tu ne peux quasiment pas louer. Tu vends seulement, mais cela ne se fait plus. Et puis si j'avais vendu, je serais aujourd'hui à la rue avec mes enfants, je n'aurais pas de logement et n'aurais pas d'armes pour lutter. Parce que notre arme, c'est d'habiter cette terre et ils ne pourront jamais venir nous déloger de force ! Ils ne peuvent pas parce que c'est chez nous ! (...) Comme je viens d'arriver, il faut que je vois ce que je peux faire. J'ai des enfants qui n'ont pas leur majorité mais presque ! 22 ans pour l'aîné, 19 et 17 pour ceux qui suivent. Les derniers sont trop petits (8 ans et 6 ans) pour que je puisse négocier quoi que ce soit ! Et puis il y a ma femme qui est une *Oudayas* aussi ! Mais au moins pour les deux grands ! Ce sont des hommes, ils me dépassent même (en taille) ! Je ne peux pas les laisser comme ça, ils doivent bénéficier aussi des mêmes droits que moi ! Ils seront bientôt en âge de se marier. Que vais-je leur offrir, moi ? Et c'est leur droit de bénéficier et d'hériter de cette terre qui appartient à leurs ancêtres qui se sont battus. Nous devons nous battre aussi ! (...) ». (Entretien réalisé le 22 juillet 2006, au domicile d'Émir, douar Dlim, Rabat).

Méfiant même vis-à-vis de son propre frère, il sait que le fait d'être présents sur leur terre est le pivot de toute négociation et qu'il ne faut en aucun cas exposer les faiblesses familiales à l'Administration pas plus qu'aux *barranyin*. Il faut faire un effort pour manifester une bonne entente, ne serait-ce que vis-à-vis de la *kabeela*. « Se disputer au sein de sa famille, c'est ce que souhaite l'Administration afin de casser la mobilisation et la solidarité au sein des familles », comme l'explique Émir. Sans concessions et négociations, l'État sait qu'il est dans une impasse

tant que les Oudayas se montrent unis.

Le témoignage d'Émir nous renseigne sur les rivalités existantes au sein des fratries ; dans son second témoignage (ci-dessous) il nous indique les manières de faire et les tactiques mises en place par l'État afin de monter les guicheurs (au sein même des familles) les uns contre les autres. Il s'agit de la technique qui consiste à ce qu'un seul membre de la famille fasse tout le travail et « tire » le reste de la famille vers des négociations. Si l'on en croit Émir, cette technique de la part de l'État serait *a priori* très répandue :

« (...) Mon frère est malin. Il a beaucoup appris pendant mon absence. C'est lui qui m'accompagne lorsque j'ai des entrevues avec l'Administration. Il m'accompagne partout où je vais, mais je m'en méfie. Lors d'une entrevue avec l'Administration, le type que l'on a vu m'a dit en plaisantant : « Il faut se méfier des frères. Je n'ai jamais vu des frères qui se servaient l'un de l'autre ». Cette phrase m'a mis la puce à l'oreille, parce que je sais par d'autres (guich) que certains sont prêts à vendre leur propre frère par intérêt ! Mais à qui la faute ? C'est à cause de l'administration. Elle le fait exprès. Elle essaye de monter les fratries les unes contre les autres. Elle sème la zizanie comme elle le veut parce que ça l'arrange bien qu'on ne soit pas d'accord ! *Bench y 'arssouna wa itfalaw alayna* (c'est pour mieux nous « casser » et se foutre de notre tête) ! (...) En fait, ce qui se passe, c'est qu'ils essayent de convaincre un membre de la famille, qui va à lui seul faire tout le travail. C'est-à-dire que celui qu'ils auront choisi devra convaincre le reste des membres de la famille d'adhérer et de coopérer à leurs manigances. Bien évidemment, en contrepartie, ils vont bien s'en occuper, ils vont *idawro maah'* (le remercier en nature). Ils tirent vers eux la « tête » de la famille qui, à son tour, va motiver le reste de la famille à venir s'inscrire. Tu sais ce qu'il m'a dit ? : « Je ne sais pas pourquoi un frère n'aime pas son frère... ». Et c'est ce qui est arrivé dans toutes les familles des Oudayas. On n'est pas les seuls à qui cela arrive. Il y a de l'argent en jeu, qu'est-ce que tu crois ! (...) » Entretien réalisé le 22/07/2006, au domicile d'Émir, douar Dlim, Rabat.

En dépit de cette éventualité, et même s'il est loin d'être dupe, - Émir a tout de même de l'expérience en ce domaine, car, pour avoir travaillé pour le *Makhzen*, il en connaît les rouages -, Émir ne refuse pas l'aide de son frère, très importante dans la suite pour ses propres négociations, car Moncef est bien connu au sein de l'Administration pour s'être longtemps battu pour ses droits et ceux de ses enfants. Il peut donc être utile à Émir pour avancer plus vite, d'autant que Émir ne sait pas encore bien « parler » aux agents administratifs et n'est pas bien inscrit dans les réseaux des « bonnes » personnes. Pour l'instant, sa seule aide est son frère.

Émir ne supporte pas l'idée que le *Makhzen* puisse « se servir » de leurs terres. Il ne manque pas de nous dire qu'à peine arrivé, « son téléphone n'arrête pas de sonner » suite aux accrochages qui ont eu lieu le 14 septembre 2006, au moment où des agents de la Société Ryad étaient venus effectuer des travaux sur des terrains non loin du domicile de la famille G. Il déclare triomphalement que ce sont les guicheurs qui mènent la lutte : ce sont eux, en effet, qui ont l'initiative. D'ailleurs, il a montré aussi bien aux guicheurs qu'aux agents administratifs de quoi il était capable : il n'a pas peur et se prétend « prêt à mourir pour cette cause » (Émir, 2006).

L'exemple de la famille G. nous a servi d'exemple pour présenter certaines des stratégies qui sont mises en œuvre au sein même des familles. Les individus sont conscients qu'ils ne peuvent opérer seuls face à l'État et qu'ils doivent être unis. Ils savent aussi que l'Administration fera tout pour leur rendre la tâche difficile - monter les familles les unes contre les autres, faire des concessions aux uns et pas aux autres à propos des indemnisations, etc. - afin que les terres guich

soient libérées le plus vite possible. Le développement futur de Rabat ne peut se faire qu'en direction de ce territoire-là, comme nous l'avons déjà dit : les tensions que nous avons exposées ci-dessus confirment bien que le territoire guich cristallise des enjeux de première importance.

Les terres guich sont des espaces chargés de valeurs et qui concentrent de forts enjeux symboliques. Le territoire guich constitue un objet intéressant pour analyser les formes des mobilisations et les types de contestation des guicheurs. Leur répertoire d'énonciation et de revendication a révélé que ce territoire, par ses particularités, fournit par lui-même à ses habitants des ressources dans leur lutte [A. Giddens, 2000].

La question du conflit autour de ces terres a « révélé des ancrages territoriaux [que l'on peut interpréter] en termes d'appartenance, d'appropriation ou même d'identités territoriales » [Melé, 2006, p. 156].

Parce que, aujourd'hui, des divisions subsistent à l'intérieur même du « clan » guich, il nous a semblé indispensable d'accorder beaucoup d'attention à la manière dont sont menées les négociations. Organisés sous la forme de *jmaâ* et en association, ils placent la dimension identitaire au centre de leurs préoccupations. De la frustration généralisée, les guicheurs sont passés à une phase de « politisation » de leur mécontentement en le dirigeant vers les plus hautes sphères de l'État. Les manifestations de mécontentement exprimées quotidiennement sont rendues possibles par un contexte politique devenu de plus en plus favorable au dialogue et plus ouvert aux concessions. L'État semble céder et n'est plus dans le tout répressif – même si la répression policière demeure toujours une éventualité. De plus, leurs actions démontrent une réelle maturité quant aux modalités de lutte qu'ils emploient, ainsi qu'un savoir-faire efficace.

Pour notre étude des types de mobilisation, l'exemple du guich est important dans la mesure où les guicheurs montrent que, face à l'État, ils constituent une communauté soudée (au moins apparemment) pour obtenir des résultats malgré l'importance des enjeux fonciers. Toutefois, au sein même de cette tribu théoriquement solidaire, la mobilisation montre sa grande limite : celle de l'expression des intérêts individuels. Pour parvenir à ses objectifs ou pour réduire les concessions qu'elle doit faire, l'Administration en profite et sait habilement utiliser l'enjeu financier pour freiner la mobilisation. Malgré cela, du fait de leur forte légitimité, les guicheurs sont l'exemple d'un groupe qui réussit à faire aboutir ses revendications là où d'autres (les bidonvillois, par exemple) n'y parviennent pas, faute de posséder une légitimité suffisante face à l'État.

La mise en avant des associations de quartier tout comme le principe de la prise en compte du « social » ne sont qu'un prétexte dont se sert l'État pour canaliser les mécontentements et les débordements, en l'occurrence des populations des quartiers non réglementaires. L'État encore une fois, manipule la « société civile » en encourageant son développement pour ainsi mieux la contrôler. Ceci dit, si manipulation il y a, celle-ci ne s'opère pas dans un contexte identique à celui qui prévalait au temps de Hassan II et de Driss El Basri. Cela ne signifie pas, bien sûr, que

certaines associations ne le soient pas encore et que beaucoup d'autres ne se prêtent pas à des jeux de compromis douteux avec les autorités.

La politique de l'État a créé des attentes fortes qui favorisent l'élaboration de registres communs de légitimation aux populations, mobilisant en particulier les références aux Droits Humains. Les habitants ont montré qu'ils disposaient de compétences multiples et variées et qu'ils pouvaient formuler des contestations, organiser des mobilisations susceptibles de prendre des formes multiples (marches, sit-in, pétitions, micro-mobilisations, etc.) et de s'entourer de soutiens d'envergure notable. Ces mobilisations montrent, par leur existence, que le temps de la *fawda*, de l'émeute, est passé – même si elle peut toujours resurgir – et que de nouvelles formes d'actions revendicatives ont émergé, plus « modernes » et sans doute plus efficaces. L'exemple donné par les guicheurs le montre. Intenter un procès à l'État et le gagner, comme ces derniers l'ont fait, est aussi la preuve que l'État n'est plus au-dessus de toutes lois et qu'il peut faire tout ce qu'il veut, dans le plus pur style autoritaire et répressif. De fait, l'État est de plus en plus souvent à la recherche de compromis ; il cherche à (r)établir le dialogue avec les populations. Les bidonvillois ont montré eux aussi leurs capacités à négocier par le biais des associations, même si les résultats ne furent pas toujours à la hauteur de leurs espérances. Ils usent dans ce but de stratégies diverses étant entendu que les relations clientélistes et les arrangements parfois douteux demeurent encore des manières de faire assez fréquentes dans les systèmes d'acteurs établis autour des projets d'aménagement des bidonvilles et des quartiers « clandestins ».

TROISIÈME PARTIE

DE *BARAKÂ AL'IMMARA* [DE LA BARAQUE À L'IMMEUBLE]. LE RELOGEMENT, CAUSE DE NOUVELLES MOBILISATIONS

Cette Troisième Partie s'attache à étudier les habitants dans leurs nouveaux logements, à savoir les cités de relogement. Nous allons présenter les nouvelles pratiques urbaines et résidentielles des relogés dans les cités El Kheir et El Kora (Chapitre 7). Nous nous intéresserons ensuite à l'émergence de mobilisations post-relogement en ciblant sur la cité de Relogement El Kora. Nous verrons qu'accéder à la propriété légitime leurs actions et leurs revendications.

Avant de nous engager dans cette voie, un éclairage s'impose toutefois sur notre méthodologie et notre posture, en vue des deux chapitres qui constituent cette Troisième Partie.

Les résultats qui nous ont servi ici sont essentiellement tirés d'un travail empirique effectué pendant une période que nous estimons « courte » par rapport aux objectifs de recherche que nous nous étions fixés pour cette dernière Partie : de janvier 2006 à juillet 2007, à quoi s'ajoutent deux semaines en mai 2008, lors d'une mission réalisée dans le cadre d'un projet de recherche collectif « Faire la ville en périphérie(s) ? Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb » (2006- 2009).

Par ailleurs, le choix de nous focaliser uniquement sur les opérations de type relogement en immeubles (El Kora et Mers El Kheir) s'explique par le fait que nous estimions intéressant pour notre recherche d'observer et d'interpréter ce qui se passait « après » (le départ des habitants du bidonville) en terme d'actions, de réactions et de mobilisations.

De plus, mobiliser de « nouveaux » terrains plus « accessibles » et plus « faciles » – puisque la cité de relogement permet un certain « libre accès » contrairement au bidonville où toute intrusion est filtrée par les habitants eux-mêmes - nous permettait d'établir une sorte de comparaison entre deux opérations qui, d'un certain côté, se ressemblaient beaucoup (à savoir, dans l'un et dans l'autre cas, un relogement), mais qui se déroulaient dans deux contextes géographiques et politiques différents : l'une en « centralité » et dans la capitale ; l'autre, en « périphérie », sur une autre commune que celle d'origine, de surcroît rurale (Mers El Kheir). Cette différence essentielle offrait ainsi la possibilité d'obtenir des informations contrastées aussi

bien en termes d'insertion, de territorialisation et d'ancrage dans la ville qu'en termes de réactions et de revendications post-relogement ; et donc de pouvoir affiner la recherche des éléments explicatifs de ces mobilisations post-relogement.

Le relogement des habitants des bidonvilles centraux de Témara n'a pas été écarté de notre fait, mais parce qu'il n'a été effectif qu'à partir du mois de mars 2008, alors que nous avons clôturé nos enquêtes sur le terrain au début de l'été 2007.

Au départ, d'un point de vue méthodologique, nous voulions réaliser une réelle rupture tant dans l'approche du « terrain » (à savoir regarder seulement ce qui se passait dans la cité de relogement et « oublier » le bidonville) que dans la construction de la trame de la rédaction. Or, au fur et à mesure que notre réflexion se construisait, nous nous sommes rendue compte que nous ne pouvions faire abstraction de certaines situations observées (à la cité El Kora et Mers El Kheir) qui apportaient un éclairage nouveau sur des hypothèses apparues progressivement lors de nos investigations menées au sein des cités de relogement - en particulier sur la question des négociations relatives aux futurs appartements, sur les façons de faire (déménagement, financement des appartements, etc.), sur les nouvelles stratégies adoptées par les bidonvillois non encore relogés, etc. Nous mettre des œillères nous aurait valu de passer « à côté » de certains éléments que nous considérons comme primordiaux : les bidonvillois (non encore relogés) ont dorénavant en face d'eux des « situations réelles » sur lesquelles ils peuvent se positionner, discuter, se forger des avis et négocier tant avec les opérateurs immobiliers qu'avec les autorités locales. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'effectuer un va-et-vient entre les bidonvillois relogés et les bidonvillois encore sur place qui attendent leur tour et qui, surtout, observent ce qui se passe dans ces nouvelles cités de relogement. Ainsi, nous avons non seulement mobilisé la parole de ce que nous appelons les « bidonvillois spectateurs », mais aussi celle des habitants pour lesquels le changement de résidence est en cours ou déjà effectué. Eux aussi, même une fois partis, continuent d'évoquer le bidonville, car, d'une manière ou d'une autre, les relogés emportent avec eux le bidonville. En effet les habitants, qu'ils soient relogés ou en attente d'un relogement, jugent, se positionnent, pensent avec comme références quasi exclusive le bidonville qu'ils viennent de quitter et les valeurs qu'ils s'y sont forgés. Dès lors, notre recherche n'a pu réellement se concrétiser qu'à El Kora du fait de la proximité du bidonville et de son site de relogement. *De facto*, se pose la question du temps inégalement réparti entre les deux nouveaux terrains. La plupart de nos observations et analyses sont tournées vers le site de relogement d'El Kora. Trois points peuvent expliquer ce « positionnement » : 1/ parce que nous avons déjà mobilisé beaucoup de matériaux, du temps, tissés des relations de confiance, etc., avec des familles d'El Kora et que nous avons pu les suivre facilement du fait de la proximité du site initial avec celui du relogement. 2/ parce qu'il permettait d'entendre et de suivre quasiment en temps réel les critiques et/ou les remarques formulées à la fois par les habitants spectateurs et les relogés. 3/ A l'inverse, nous aurions pu faire l'hypothèse que, du fait de l'éloignement de la cité de relogement d'El Mers, nous aurions plus de « chance » d'y voir éclore des revendications exacerbées, voire des mobilisations. Or,

peut-être paradoxalement, c'est à El Kora que les actions ont été les plus visibles et les plus fortes. Pour toutes ces raisons, notre « investissement » a été moindre à Mers El Kheir, non pas que la cité en elle-même ait été dénuée d'intérêt, mais parce que nous avons estimé qu'il « s'y passait moins d'éléments susceptibles de déclencher des mobilisations ». Nous espérons que les jalons méthodologiques ainsi posés faciliteront la compréhension des Chapitres suivants.

CHAPITRE 7 : LES NOUVELLES PRATIQUES RÉSIDENTIELLES ET URBAINES DES HABITANTS DES CITÉS DE RELOGEMENT EL KHEIR ET EL KORA

Selon Lamia Zaki, la réalisation de projets de relogement est présentée dans la presse marocaine comme « une entreprise humanitaire et humaniste, mais aussi comme une remise en ordre de la ville, comme une réhabilitation et une réaffirmation des standards « urbains-légitimes » [2005, p. 51]. C'est pourquoi, le relogement toujours présenté comme étant la condition sociale pour engager un « déguerpissement » [Ameur, 1998] de certaines zones urbaines qui, une fois libérées, seront disponibles pour une « meilleure » valorisation comme c'est le cas à Rabat avec l'aménagement de la corniche. Or, pour les « déguerpis », le relogement – comme le recasement - n'est pas seulement une affaire d'habitat ou un acte anodin, dans la mesure où les individus concernés par ces opérations vivent ces déplacements comme une véritable aventure humaine. Les familles bidonvilloises ont attendu et espéré pendant longtemps ces logements ; ils y ont investi beaucoup de projets, et, d'ailleurs, certains d'entre eux nous ont dit les « avoir rêvés ».

Dès lors qu'il est question de quitter un lieu où l'on a vécu pour s'installer ailleurs, se posent inéluctablement des questions qui portent sur les notions d'appropriation, d'intégration, d'adaptation, de socialisation ; mais qui concernent aussi l'ancrage des habitants dans leurs nouveaux lieux que sont les cités de relogement, ainsi que à une échelle plus petite, la manière dont désormais ils se situent dans la ville et la pratiquent.

Une limite à notre démarche et à nos investigations doit cependant être signalée, car nous avons investi ces « terrains neufs », pour nous que furent les cités de relogement, à un moment où les bidonvillois n'ont pas encore tous intégré leur logement et où les nouvelles relations sociales, amicales, familiales, etc., sont en cours de (re)construction. Nous devons donc garder à l'esprit qu'il est difficile de recourir à des notions tels que celles d'intégration, de socialisation, de territorialisation, etc. tant que les individus concernés n'ont pas disposé de beaucoup de temps depuis leur installation dans leur logement et leur quartier.

Nous tenterons néanmoins dans ce Chapitre de fournir une lecture des « prémices » du relogement, et cela en privilégiant deux entrées. D'une part, en nous préoccupant des réactions des habitants face à la (re)découverte de leurs logements, surtout lorsque l'on sait combien l'imaginaire collectif et/ou familial et ses représentations ont joué dans leur esprit, alors qu'ils étaient encore dans leurs baraques. D'autre part, en analysant la manière dont ils investissent leur nouvel espace privatif, dont ils construisent leur rapport à l'espace public et dont ils assignent aux espaces intermédiaires⁶¹⁵ que leur offre la cité de relogement ; et, enfin, en

⁶¹⁵ Selon la définition du *Dictionnaire de l'habitat et du logement* (2003), les espaces intermédiaires sont les zones « entre-deux » qui donnent du sens et des qualités à l'espace du logement (privé/public ; intérieur/extérieur). Les

étudiant la manière dont ils créent des liens avec les autres (habitants, nouveaux locataires, etc.). Finalement, la principale question que nous nous sommes posée fut la suivante : une fois le déplacement effectué, est-ce que s'enclenchent des processus de socialisation, d'intégration, voire de territorialisation à l'initiative des nouveaux habitants ? Et, si oui, comment se manifestent-ils ?

Deux parties permettront d'articuler nos propos : la première présentera les réactions des habitants face à leurs nouveaux logements et analysera les modalités de leur insertion dans leur nouveau quartier de résidence ; la seconde proposera de regarder de plus près les modes d'appropriation de l'espace privé/public par les nouveaux habitants des cités de relogement d'El Kora et de Mers El Kheir, en accordant pour ce faire une attention particulière à la parole même des relogés.

A- LA DÉCOUVERTE DES NOUVEAUX LOGEMENTS À LA CITÉ DE RELOGEMENT : ENTRE DIFFICULTÉS D'INSTALLATION ET TRAHISON

Nous proposons ici de restituer le récit au quotidien du relogement de deux familles ordinaires, celles de Fatna et de Fatiha (et de son mari Brahim), quant elles découvrent leurs nouveaux logements. Ces deux exemples témoignent de la relative diversité des réactions des bidonvillois quant à la manière dont ils ont reçu leur nouveau logement.

Les récits recueillis – ceux de Fatna, Fatiha et Brahim, que nous avons rencontrés à Mers El Kheir et à El Kora -, nous font comprendre combien « l'acte de reloger », s'il n'est en somme qu'un acte banal pour les acteurs institutionnels, est vécu comme un véritable déracinement, voire comme un traumatisme, par un certain nombre d'habitants, en particulier ceux envoyés à Mers El Kheir, dont le site est éloigné de tout. Les relogés d'El Kora, quant à eux, ne vivent pas l'épisode du relogement de la même manière, même s'ils estiment que les logements en appartement ne leur conviennent pas. Quant aux mesures d'accompagnement social⁶¹⁶ destinées à faciliter l'installation des bidonvillois sur le site de relogement, elles sont tout simplement absentes ; les habitants n'en parlent pas.

Plusieurs autres témoignages d'habitants recueillis dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora, au moment des premières installations⁶¹⁷, nous permettent d'établir certaines conclusions que nous présenterons successivement. Les contacts ont été pris sur place, parfois au fil des rencontres dans les cités de relogement. Par ailleurs, nous avons rencontré beaucoup

espaces intermédiaires ont des fonctions multiples. Lieux de passage entre la sphère du privé et celle du public, ce sont également des espaces de socialisation, d'appropriation collective, mais encore des lieux qui peuvent être délaissés et des lieux dans lesquels se gèrent les conflits, notamment de voisinage. Nous verrons dans un paragraphe ultérieur que certains espaces intermédiaires, notamment les cages d'escaliers ou les paliers, constituent de véritables « arènes publiques » d'où peuvent émerger des actions politiques. Cf. Voir aussi les travaux de Françoise Navez-Bouchanine, 1997, *Habiter la ville marocaine*, Paris, L'Harmattan.

616 Cf. Chapitre 3, C- 2. b).

617 Les premières installations ont débuté entre février et avril 2005 pour El Kora et en 2006 pour Mers El Kheir.

plus de femmes que d'hommes. Dans la cité, les femmes se retrouvaient fréquemment pour discuter de leurs problèmes ; les conversations étaient animées et le discours souvent accusateur et plaintif.

1- Histoires quotidiennes du relogement dans les cités de relogement d'El Kora et de Mers El Kheir

a) Une installation difficile à la cité de Mers El Kheir

Voici, pour commencer, le cas de la famille de Fatna, relogée à la cité de Mers El Kheir.

Fatna est une jeune femme d'une quarantaine d'années, originaire d'Agadir, mariée avec deux enfants. Elle et sa famille sont arrivées à Rabat dans les années 1990 parce que le mari, fonctionnaire, avait été muté dans la capitale. Ils s'installent d'abord dans un appartement d'une quarantaine de m² situé dans le quartier populaire de l'Océan, à proximité du centre-ville, qu'ils partagent avec deux autres couples. Ils achètent ensuite une petite baraque au douar Ouled Dlim. Faut de pouvoir se loger dans le parc locatif régulier, les loyers tant de la capitale que de Témara étant trop élevés pour eux, ils doivent envisager de rester définitivement au douar. Y habiter leur permet aussi d'économiser de l'argent.

Fatna est une mère au foyer, qui s'occupe de ses enfants, de son foyer et de son mari qui gagne « juste de quoi se nourrir et se vêtir ». Elle a préféré rester au douar et patienter, espérant qu'un jour l'État les relogerait. Ce jour arrive. Ils sont parmi les premiers à quitter le bidonville, un univers auquel ils n'avaient jamais réussi à s'adapter. Ils étaient tous deux à l'origine des « *ouled diour* », des « enfants des maisons », des « citadins », s'amuse-t-elle à nous dire. Ayant contracté un emprunt auprès du Crédit Immobilier et Hôtelier, le dossier qu'ils constituent est très rapidement accepté, puisqu'ils remplissaient les conditions exigées par la banque. Ils peuvent ainsi déménager.

Fatna nous a raconté de manière précise le déroulement de sa journée de déménagement et son arrivée dans la cité de relogement de Mers El Kheir. En l'espace d'une journée, elle est passée par différents états d'âme, mais, au bout du compte, l'excitation du départ - alors qu'ils résidaient encore au bidonville - a laissé place à un vrai désenchantement :

« (...) Je n'étais jamais venue ici (cité de relogement de Mers El Kheir) avant de partir du douar Ouled Dlim. Quand nous avons détruit notre baraque, c'était comme une espèce de délivrance, mais aussi une espèce de peur qui me gagnait. C'est vrai que nos conditions de vie au douar étaient difficiles, mais il y a quand même, quelque part, un peu de nostalgie qui nous a envahis. Mais je n'avais pas le temps de m'attarder là-dessus. Il fallait emmener toutes nos affaires dans la nouvelle maison. On était excité à l'idée de partir, nous qui voulions partir depuis si longtemps. On s'est dit, à ce moment-là, que Dieu nous avait bien entendus(...). Mon mari, lui aussi, avait juste vu les appartements sur les dépliants que la CGI nous a montrés. Mon mari s'était déplacé à Mers El Kheir alors que les appartements étaient encore en cours de construction. Moi, je n'étais jamais venue auparavant.

(Nous lui demandons si elle peut nous raconter avec précision le déroulement de son déménagement).

(...) Le matin, on s'est occupé du rangement des affaires que l'on désirait emmener et on les a mises à l'écart pour éviter qu'elles prennent la poussière au moment de la destruction de la baraque. On a commencé à détruire la baraque... disons en début d'après-midi. Ce n'est que vers 16 h que nous

sommes arrivés à bout de cette tâche, puis on a fait constater la destruction par le caïd. Il ne fallait rien laisser. Tout devait être détruit. Vers 17h 30, on a récupéré les clés de l'appartement. A 18 h, nous avons tout chargé dans la *Honda*⁶¹⁸. Nos amis du bidonville sont venus nous féliciter et nous dire au revoir. Eux aussi allaient nous rejoindre là-bas (cité Mers El Kheir). Vers 19 h, je crois, c'était le départ ! Nous sommes partis seuls avec nos affaires comme les Africains qui fuient leurs maisons ravagées par la guerre ! (Rires).

Il faut savoir qu'il fallait tout faire dans la même journée : détruire, payer, récupérer les clefs. Et en attendant, toutes tes affaires gisent par terre, n'importe où... Nous avons eu de la chance, car ce jour-là il ne pleuvait pas !

La journée s'était écoulée, on était fatigués, on n'avait pas eu le temps de penser à manger ou à quoi que ce soit. Nos familles, qui auraient pu nous aider, sont loin (à Agadir). On n'allait pas les faire venir spécialement pour ça. On leur a dit qu'on les inviterait une fois qu'on serait bien installés dans la nouvelle habitation. Alors, j'ai pris mes enfants et on est allés à Mers El Kheir, dans les nouvelles maisons (*diour j'dād*). Pour cela, on avait loué une *Honda* pour la journée. Lorsqu'on a quitté le douar, la nuit commençait à tomber. On a roulé pendant pas mal de temps et enfin on est arrivé. J'ai trouvé que la distance parcourue était longue. Mon mari m'avait bien dit que ce n'était pas à côté, mais je commençais à réaliser que c'était quand même loin. J'étais à l'arrière de la *Honda* avec le plus grand de mes fils pour surveiller nos affaires afin qu'elles ne tombent pas, parce qu'on était bien chargé. On ne voulait pas faire plusieurs allers et retours. L'un de mes fils, le plus jeune, était monté à l'avant avec mon mari. A l'arrière, au moment de charger, on a juste laissé la place pour que nous puissions rester debout. Il faisait un peu froid et il y avait du vent. Je suis même tombée malade ce jour-là ! Au fur et à mesure que la *Honda* quittait la ville, on s'enfonçait dans un « *khl'a* » (un vide, une zone désertique). Plus on s'enfonçait dans la campagne, plus mon cœur se serrait. La nuit était bien tombée. Quand on est enfin arrivés, j'ai eu une impression bizarre. Je quittais un lieu que je connaissais bien mais que je n'affectionnais pas, pour l'inconnu. Beaucoup d'immeubles étaient là. On a dû chercher avec mon mari et mes deux enfants, le numéro de la '*immara* (l'immeuble). Il commençait à faire nuit et on ne voyait pas grand chose. Heureusement que la lune était là, ça nous éclairait un peu. Il n'y avait pas un bruit. Il y avait quelques lumières dans certains logements. On a quand même erré dans le quartier pendant à peu près... 15 minutes, puis enfin on a trouvé le bon numéro. On était soulagés. Sauf, que en arrivant, il n'y avait pas d'électricité dans la cage d'escalier ! Je n'ai pas pu voir grand-chose. On a trouvé le numéro de l'appartement à l'aide de la lumière du portable de mon mari. On a ouvert la porte. Ça sentait encore la peinture fraîche. Il faisait froid. La lumière ne marchait pas. On était dans le noir. Heureusement que la lune éclairait un peu cette nuit-là ! Vous vous rendez compte ? Il n'y avait pas de lumière ! Comment se fait-il qu'on ne nous ait pas avertis ? Au moment où on a signé les papiers, on nous a dit : « Vous verrez, vous serez bien ! » Eh bien pas du tout ! S'ils nous avaient au moins prévenus, on aurait fait le nécessaire auprès de la REDAL dans la journée ! Les compteurs d'eau comme ceux d'électricité n'étaient pas activés. On a voulu aller acheter des bougies, mais j'ai dit à mon mari : « Tant pis, on verra demain ». On a juste déchargé nos affaires dans le noir, les tassant dans une pièce. On était bien fatigués. J'avais dans un sac du pain, quelques boîtes de sardines, des olives noires et de l'eau. On a mangé à même le sol sur une couverture. Il n'y avait rien, pas de bruit, quelques lumières au loin..., vous savez, comme lorsque vous êtes à la campagne ? Il ne manquait que les aboiements de chiens dans la nuit (souples). Puis, j'ai juste improvisé un endroit où dormir..., on a mis des couvertures par terre. On était tellement fatigués qu'on aurait même pu dormir sur des orties (*chouk*) ! On s'est dit qu'on réglerait tout cela demain ! On s'est écroulés dans nos couvertures comme des morts (...). (Fatna, cité de relogement de Mers El Kheir, 2006).

Dans ce long extrait, Fatna estime que le passage de la baraque à l'immeuble est trop brutal. Une fois les démarches administratives effectuées et la destruction de la baraque constatée, les familles relogées sont, si l'on en croit ses déclarations, livrées à elles-mêmes. Elles doivent effectuer les démarches pour activer les compteurs d'eau et d'électricité, gérer le déménagement, la location du véhicule, etc. A Mers El Kheir, entre 2006 et 2007, 19 témoignages recueillis attestent de situations similaires, alors que 12 autres habitants indiquent qu'ils avaient eu connaissance au préalable, c'est-à-dire au moment de signer les papiers administratifs, des

618 Passé dans le langage courant, la *Honda* est le terme générique utilisé pour désigner un véhicule (quelle que soit sa marque) du type petite camionnette ou pick-up qui sert à transporter des objets encombrants.

démarches qu'ils devaient effectuer auprès de la REDAL. Les informations relayées par les services du relogement sont incomplètes et inégales d'une famille à une autre. Pour combler ces lacunes, les habitants nous expliquent qu'ils doivent très souvent se tourner vers d'autres personnes déjà installées sur place, pour connaître les procédures à suivre, puisqu'ils ont subi la même trajectoire qu'eux. Les habitants abandonnés à eux-mêmes doivent donc gérer généralement seuls le passage de la baraque à l'appartement. Fatna nous précise également que les opérations du relogement doivent tenir dans la même journée : la destruction de la baraque, la constatation de celle-ci par le caïd et l'obtention des clés du nouvel appartement (signature du contrat de vente, paiement du notaire, etc.). Interrogé sur cette pratique, un technicien de Dyar El Mansour (ex-SDEK) nous révèle que c'est pour « éviter tout squat de la baraque par d'autres individus et d'éradiquer ainsi le phénomène du renouvellement des bidonvilles » (2006). Satisfait de la manière dont l'opération s'est déroulée, le même technicien nous précise que, à la fin de l'année 2006, « le nombre de personnes relogées dans la cité de relogement de Mers El Kheir était important⁶¹⁹ et que la réussite du programme était déjà assurée ». Ainsi, si l'on s'en tient à sa déclaration, la disparition du bidonville lui importe plus que la manière dont le relogement est réalisé. C'est ce que Catherine Payen et Ryma Prost-Romand pointent du doigt lorsqu'elles évoquent les opérations de relogement dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain en Rhône-Alpes. Elles indiquent que « la qualité des relogements est souvent mesurée à travers un outillage essentiellement quantitatif, visant à s'assurer de manière statistique du respect d'engagements contractuels pris par les bailleurs sociaux ». Elles ajoutent que « cette dimension collective masque l'essentiel de ce qui se joue à l'occasion des relogements : une étape essentielle dans la vie d'une personne seule, d'un couple ou d'une famille qui, heureuse ou douloureuse, ne sera jamais anodine » [2007, p. 8]. Effectivement, Fatna nous fait part de ses craintes principales : l'éloignement et la peur immense de l'inconnu. Lorsqu'elle se rend en effet à son nouveau domicile (Mers El Kheir) depuis le douar Dlim, la distance parcourue lui paraît très grande. Or, cette distance ne prend son sens que si elle est mise en corrélation avec ses pratiques quotidiennes (lieux fréquentés, habitudes, relations de voisinage, etc.). Ainsi, les témoignages recueillis à Mers El Kheir attestent, tous sans exception, du problème de l'éloignement, de la déconnexion à la ville (par rapport aux transports, à la distance du centre-ville de Rabat et de Témara, des commerces, etc.). La plupart des habitants interrogés signalent par ailleurs avoir connu de grands moments de solitude à leur arrivée dans une cité encore « trop neuve », où les liens sociaux, amicaux, etc., ne sont pas encore créés (Hakim, 2006). Les nouveaux arrivés se retrouvent « éjectés » dans ce que ce Fatna appelle un « *khl'a* », un vide. Fatna vit ce déménagement comme un véritable exil, « loin de la vraie ville », nous dit-elle, celle qui est « caractérisée par des services, des commerces, des transports, des structures sociales, médicales » (2006). Cependant, interrogés à ce sujet avant leur arrivée à la cité, les bidonvillois - notamment les femmes- étaient déjà conscients, en partie tout au moins, des bouleversements que ce déménagement allait provoquer, notamment en termes d'habitudes, de

619 Nous n'avons aucune idée du chiffre effectif.

reconstruction de liens amicaux, de voisinage, mais également en termes d'accessibilité aux lieux de travail, que ce soit pour les chefs de famille ou pour leurs enfants, du fait de l'emplacement de la cité de relogement. En avançant dans l'entretien, Fatna nous révèle « qu'aucune personne chargée du relogement n'est venue [leur] rendre visite ». Les « visites de courtoisie » que les chargés du relogement effectuent pour voir si les conditions de déménagement se sont bien déroulées et que les habitants sont bien installés - comme on peut en observer dans les quartiers réhabilités, notamment en France - sont inexistantes. Les habitants se retrouvent seuls, face à eux-mêmes et à leur nouveau quartier : ils ressentent donc un sentiment d'abandon.

A El Kora par contre, la plupart des habitants interrogés ne vivent pas le relogement de la même manière que ceux de Mers El Kheir. Il y a à cela, plusieurs explications que nous livrent Brahim et Fatiha dans le témoignage suivant.

b) Changer de résidence : une aubaine pour les relogés d'El Kora

Contrairement à Fatna qui ne s'était jamais déplacée pour voir sa future cité de relogement, le jeune couple, formé par Brahim et Fatiha la connaissait déjà. En effet, le frère de Fatiha, qui vit à Témara, a eu lui aussi l'occasion de bénéficier d'un relogement en appartement dans le cadre d'une opération semblable. Une fois qu'il fut installé dans son nouveau logement, la famille s'est empressée de lui rendre visite. « Par curiosité, mais aussi pour le féliciter », nous confient Brahim et Fatima. Leur avis sur le logement visité est relativement positif : « des pièces bien agencées, quoique petites, une cuisine propre et agréable, un salon de bonne taille, un couloir qui dessert les chambres ». Lorsque nous rencontrons Brahim et Fatiha, ils viennent de s'installer dans leur nouveau logement (de type 2) à la cité d'El Kora. Ils nous apprennent que les démarches administratives nécessaires au préalable tout comme le déménagement à proprement parler ont été, d'un point de vue « technique », identiques à celles nécessitées par le relogement à Mers El Kheir. Cependant, contrairement à Fatna qui n'a reçu aucune instruction, le couple nous précise que l'ADS les a informés à l'avance des démarches à effectuer auprès de la REDAL pour l'ouverture des abonnements d'eau et d'électricité. « Mais ça », nous dirent-ils, ils « le savaient déjà ».

La proximité spatiale entre bidonville et cité a pour conséquence majeure de peu modifier les habitudes de vie, autrement dit les pratiques quotidiennes des habitants d'El Kora, contrairement à ce qui se passe pour les relogés à Mers El Kheir. Voici comment Brahim et Fatiha nous en parlent :

« (...) On est vraiment contents de notre nouveau logement. Ça change du douar ! (Rires) Les murs sont propres, la peinture est neuve. Bon, d'un point de vue de la finition du logement, il y a des choses à dire, bien évidemment... Il n'est pas parfait, ce logement, mais on l'améliorera au fur et à mesure. Aujourd'hui, ici, dans ce logement, on vit seuls alors qu'au douar, on vivait avec la famille (la mère et le frère de Brahim). On s'est mariés il y a peu de temps, alors pour nous, c'est une nouvelle vie qui

commence.

(...) On n'a pas vraiment eu beaucoup de problèmes à gérer d'un point de vue administratif. J'ai un salaire, je suis infirmier dans une clinique privée à Hassan (quartier de Rabat) et Fatiha travaille comme institutrice dans une école non loin d'ici. Donc, ça n'a pas été difficile de contracter un emprunt. On n'a pas mis longtemps à nous décider. C'est une vraie chance de vivre dans le même quartier. On a juste bougé de quelques mètres, c'est tout. On a vraiment de la chance de pouvoir rester au même endroit, contrairement à d'autres que l'on envoie en pleine campagne ! Ça, on n'aurait pas pu l'accepter. Mais grâce à Dieu, tout va bien. Pour nous, habiter ici (à la cité de relogement) ne change rien à nos habitudes de consommation, de circulation, etc. On va juste bien s'équiper pour améliorer notre intérieur. On a eu de la chance (...). Bien sûr, on aurait préféré un lot de terrain, mais ce n'est plus possible aujourd'hui. C'est vrai, l'État ne peut donner continuellement (...). (Brahim et Fatiha, cité de relogement El Kora, 2006).

Les bidonvillois que nous avons interrogés composent désormais avec « ce qu'on leur propose » et sont conscients que l'État ne dispose plus de terrains à son actif. Nombreuses ont été les interviews dans lesquelles nous avons pu déceler l'idée que si les bidonvillois voulaient un jour quitter le bidonville, «c'était maintenant ou jamais », comme nous le confiait en 2006 un jeune homme du douar El Kora. Le relogement est ainsi perçu par certains bidonvillois comme une chance à saisir impérativement, parce qu'elle ne se représentera probablement plus s'ils souhaitent « sortir de là (du bidonville) » (Moncef, 2005).

La proximité entre la baraque et la cité de relogement, dans le cas d'El Kora, accroît les chances d'une acceptation du projet par les habitants, du moins dans un premier temps, même si un bon nombre d'entre eux (parmi les relogés) reste globalement déçu de la proposition de relogement⁶²⁰. Néanmoins, nous avons ressenti dans le discours général des bidonvillois, la volonté de démarrer une nouvelle vie plus conforme à l'image de ce que se font les habitants de la vie « en ville ». Ainsi, lors de nos visites dans la cité de relogement d'El Kora (2006), nous avons assisté et à des déménagements⁶²¹ de familles et à des conversations entre leurs membres. Elles venaient à peine de quitter leurs baraques pour les nouveaux logements. L'ambiance était au rendez-vous ! Les enfants peinaient à cacher leur joie, courant dans tous les sens au point de gêner par moments la famille dans sa besogne. La joie et la bonne humeur se lisaient sur les visages. Les membres de la famille effectuaient des va-et-vient entre la baraque détruite où leurs affaires étaient posées à même le sol et le logement qu'ils venaient d'investir. Une *Honda* livrait les éléments les plus encombrants. En traversant la cité de relogement pour rejoindre leurs appartements, les femmes étaient interpellées par d'autres (soit déjà arrivées, ou résidant encore au douar, mais qui venaient ici se « dégourdir » les jambes) qui les saluaient et les félicitaient de manière très chaleureuse avec des « *mabrouk* », des « '*hougbalak*' » (« Je te le souhaite aussi ») et des « '*had han 'allayna Allah*' » (« Dieu vient juste de nous prouver son affection »). Tout le monde était aux aguets et observait comme à un véritable spectacle. Les habitants franchissaient une réelle étape dans leur vie : le passage de la baraque aux appartements est effectivement

620 Cf. Chapitre 3, 2. C-b).

621 Une nuance doit être toutefois apportée en ce qui concerne les premiers départs. Les tout premiers déménagements ont eu lieu, en effet, entre février et avril 2005 en période de pluie selon les dires des habitants, et les affaires des bidonvillois ont souvent été mouillées. Plusieurs témoignages recueillis dans ce sens indiquent que le relogement n'a pas alors été simple et n'a pas toujours été apprécié.

considéré par les relogés comme un événement historique. Ils tournent ainsi la page d'une vie en bidonville, caractérisée par sa précarité et son image dépréciative, pour une vie plus conforme à une image urbaine positive, même s'il n'est plus à démontrer que les bidonvillois sont des citoyens à part entière et qu'ils sont bien, depuis belle lurette, « dans » et « de » la ville.

Néanmoins, à côté de ceux qui sont heureux, il y a les déçus, ceux qui se sentent abandonnés par un État, un *Makhzen*, voire, pour les plus mécontents d'entre eux, un « Roi qui ne [les] a pas respectés ». De fait, cette trahison est beaucoup plus souvent ressentie à Mers El Kheir qu'à El Kora. C'est pourquoi nous nous intéresserons dans ce qui suit principalement aux habitants de Mers El Kheir, qui ont le sentiment d'avoir été dupés par l'État après avoir découvert des logements « à peine finis » (Malika, 2006).

2- Des habitants qui se sentent trahis par leur Roi

Notes de terrain :

En 2006, à Mers El Kheir, nous avons opté pour des entretiens collectifs pour comprendre la déception des habitants et leur agacement une fois leur nouveau logement découvert. La raison de ce choix s'explique par le fait que les femmes de la cité de relogement de Mers El Kheir se retrouvent dans les espaces collectifs (espaces verts, halls d'escaliers, etc.) pour discuter des difficultés qu'elles rencontrent ou des éventuelles « transformations » qu'elles envisagent de réaliser dans leurs habitations, etc. Nous avons décidé de saisir ces instants pour engager des entretiens groupés. Aborder ces femmes n'a pas été difficile : les déceptions et les rancœurs alimentaient les débats, souvent virulents. Nous sommes, à ce moment-là, une des seules personnes « extérieures » au quartier (en dehors des surveillants de la Société Exprom - Société de gardiennage et filiale de la CDG - et de leurs familles respectives) à être venue leur « rendre visite ». Nous réalisons parfois que nous sommes, pour ces femmes, un exutoire qui leur permet de faire publiquement état de leurs rancœurs.

Les habitants de Mers El Kheir dénoncent deux choses : la manière dont les relogements ont été réalisés (conditions d'arrivée, d'installation) - comme nous l'avons vu à travers le cas de Fatna - ; et des logements qui ne sont pas à la hauteur de leurs espérances (agencement, qualité). Il faut savoir qu'un certain nombre de familles ont déjà effectué des déplacements à Mers El Kheir pour voir, justement, « leur appartement » et se rendre compte de l'emplacement de la cité de relogement. Un appartement témoin leur aurait été même présenté. Celui-ci aurait été meublé et les travaux de finition réalisés. Selon les habitants interrogés, cet appartement-là ne ressemblait en rien aux appartements où ils se sont installés, lesquels furent donc très surpris par ce qu'ils découvrirent : des logements semi-finis. Les relogés de Mers El Kheir se sont sentis trahis par un *Makhzen* qui leur a vendu, selon eux, « de l'illusion », c'est-à-dire des logements qui ne sont pas « comme ils se les imaginaient lorsqu'ils étaient au bidonville ».

Lors d'une discussion groupée avec cinq femmes de la cité de Mers El Kheir, elles nous racontent à tour de rôle leur installation dans le quartier. Nous avons sélectionné deux extraits d'entretiens, ceux d'Alia et de Myriam :

« (...) Vous voyez dans quelle situation et dans quels logements ont nous a mis. On ne les a même pas vus avant, nos vrais logements ! Pas celui qu'ils ont exposé pour nous duper ! Celui-là, c'était pour montrer au Roi l'endroit où on allait vivre. Pffff... sauf que lui aussi a été trompé ! J'ai découvert mon appartement le soir en arrivant. Il faisait nuit, il n'y avait ni

lumière, ni électricité ! (...). Le *Makhzen* devrait avoir honte !» (Alia, Mers El Kheir, 2006).

*

« (...) Moi, j'ai dû pendant quatre jours vivre chez une voisine en attendant de trouver le gardien pour qu'il me donne la clé ! Vous croyez que c'est normal ? Pendant plusieurs jours, on l'a cherchée partout avec mon mari ! On vous fait détruire votre baraque et on vous laisse dehors avec vos affaires ! Le *Makhzen* n'a pas honte ? Et j'avais mes petits avec moi ! J'ai trouvé le gardien quelques jours plus tard ! Heureusement qu'on a pu me garder mes affaires et me loger pendant ce temps-là ! (...) » (Myriam, Mers El Kheir, 2006).

Nous n'avons jamais entendu de tels propos au douar El Kora, probablement parce que l'opération de relogement d'El Kora y était beaucoup mieux organisée, ce qui pourrait s'expliquer par la présence, en ce cas, des services du relogement (ADS, CGI, etc.) à proximité du douar El Kora. La cellule ADS en particulier aurait maintenu, du moins si l'on en croit son coordinateur, « un dialogue permanent entre les habitants et les services », contrairement à Mers El Kheir où les services étaient déconcentrés – et totalement absents du site du relogement - ⁶²².

Ces « cafouillages » ont donné l'impression aux habitants qu'on ne les prenait pas au sérieux. Leurs revendications, comme leur colère, se focalisent alors sur les acteurs les plus proches, ceux qui peuvent être nommés et vers lesquels les revendications peuvent être portées : élus, opérateurs immobiliers, etc. Pour Alia, « son Roi » est pardonné, car lui aussi aurait été trompé. Ce sont « les autres qui n'appliquent pas les décisions du souverain », nous dit-elle.

Outre les cafouillages administratifs et techniques, les familles dénoncent des logements semi-finis pour lesquels elles se sont endettées « pour une vie entière » (Khadouj, 2006). Selon les habitantes de Mers El Kheir, « personne ne leur a parlé de logements livrés semi-finis ». De ce fait, elles s'interrogent aussi sur leur place dans la société en invoquant leur « citoyenneté » :

« (...) Comment voulez-vous qu'on nous respecte si le *Makhzen* lui-même ne nous respecte pas ? En tant que *mouwatin* (citoyen), on ne doit pas être traité comme des chiens ! Nous sommes pauvres, c'est vrai..., mais ce n'est pas une raison pour nous traiter comme des animaux ! On essaye de s'en sortir et au moment où on croit que notre vie va changer, c'est la catastrophe ! On s'est dit, *Sidna* (Notre Roi) veut nous sortir de la honte, de la misère ! Il part d'un bon sentiment, il veut nettoyer les villes, mais que s'est-il passé ? On nous a menti ! On ne nous a pas dit : « Voilà votre logement, par contre, pensez à acheter les portes ! » Vous vous rendez compte que les toilettes ne disposent pas de porte ? Le sol est en terre battue, les murs sont à peine repeints ! On a bien voulu venir ici, loin de tout ! Alors on se disait : « Ce n'est pas grave »... Alors pourquoi vouloir nous bernier ? Nous, on a bien voulu venir, on n'a pas fait de problème. On s'est dit : « Pourquoi pas, et en plus on deviendrait propriétaire ». Je me disais : « Je serai tranquille et je n'aurai plus à me dire : tu habites dans du « *kh'nz* » (de la puanteur) ». Nous, on a fait confiance, on a suivi... mais on s'est fait bernier ! On se moque du petit peuple, c'est une honte ! 23 ans de crédit sur la tête pour ça ! Quelle honte ! Ils devraient avoir honte de vouloir nous voler, nous les pauvres gens, ces citoyens qui ont toujours fait leur devoir, qui ont toujours soutenu ces *ouled el h'ram* (gens qui vivent dans le péché et l'interdit, en visant particulièrement les hommes politiques corrompus). La récompense, c'est de nous avoir mis dans ces cages les uns sur les autres ! En tant que *mouwatin*, on ne devrait pas nous traiter comme ça. Si ce n'est pas le cas, c'est que nous ne valons rien auprès des gens haut

622 Pour éviter ce type de désagrément, dans le cadre des opérations futures, un guichet unique a été installé *in situ* à partir de 2007 (notamment dans le cadre du projet de relogement Anassr à Témara), afin que les bidonvillois puissent accomplir toutes les formalités administratives pour l'acquisition du logement en un même lieu (obtention du crédit, affectation, abonnement à l'eau et à l'électricité, déménagement, remise des clés, etc.).

placés (*nass el kbar* = les gens bien placés, qui possèdent un statut social). Qu'est-ce que l'on doit faire pour se sentir comme des *mouwatinin* ? Je ne sais pas... nous n'avons pas de réponse... Est-ce que les pauvres n'ont pas le droit de vivre, justement, dans la *karâma* (dignité), dans leur droit (*l'hâq*) ? (...) » (Extrait d'une discussion groupée avec plusieurs femmes, ex-habitanes du douar Ouled M'taâ, 2006).

L'analyse des représentations de la citoyenneté urbaine entreprise par ces bidonvilloises est intéressante, notamment par la manière dont elles pensent la citoyenneté et se représentent leurs droits de citoyens (*mouwatin, mouwatin madani*). En fait, les bidonvillois se considèrent tout à fait comme citoyens à part entière, mais ils estiment que la manière dont les autorités se comportent à leur encontre signifie que, pour elles, ils ne seraient pas de vrais citoyens. Si l'on entend leurs discours, les ex-bidonvillois ne seraient aux yeux des pouvoirs publics, que de pauvres gens qui ont été relogés loin de la ville et qui doivent faire « leurs preuves » en matière de citoyenneté. De plus, les habitantes entendues ont conscience que l'État mène une « guerre contre la pauvreté » dans la ville.

Pour les habitants de Mers El Kheir, le relogement a un goût amer. Un sentiment d'iniquité les envahit : ils dénoncent les défauts d'équipement, de construction, etc., et s'indignent également du mensonge. Pour autant, il ne faut pas négliger le fait qu'il y a aussi des familles qui s'accommodent des logements proposés, même s'ils ne sont pas conformes à leurs aspirations. Nous en avons rencontrées plusieurs. Parmi elles, la famille Belhaj se dit « satisfaite du bien qu'elle vient d'acquérir », même si elle considère « qu'il est loin d'être parfait ». Cette famille habitait au douar M'taâ, dans une baraque d'une pièce (15 m²) dans laquelle vivaient 7 personnes (adultes et enfants confondus). A la cité de Mers El Kheir, elle occupe désormais un appartement de trois pièces. Elle estime ainsi « avoir gagné au change ». « Maintenant » nous dit-elle, « il faut qu'on s'habitue » (2006). En effet, les habitants jugent leurs nouvelles habitations par rapport à ce qu'ils ont laissé derrière eux, à savoir la baraque et le bidonville.

Une fois les premiers habitants installés, nous avons entrepris des enquêtes de terrain auprès des ex-bidonvillois aussi bien à Mers El Kheir qu'à El Kora pour connaître leurs impressions sur les logements et sur leur nouvel environnement (quartier).

Le Tableau n° 6 ci-dessous, intitulé : « Appréciations des usages extérieurs dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007) », montre que les enquêtés portent une appréciation majoritairement positive sur les espaces extérieurs de la cité de relogement. A la question : « Comment qualifieriez-vous les espaces extérieurs de la cité de relogement ? », 22 personnes sur les 43 interrogées indiquent que, pour elles, il s'agit d'un quartier calme, propre, agréable, bien aéré, et elles insistent sur la valorisation que les espaces verts et la présence de jardins entre les immeubles apportent au quartier.

Ceci étant, pour 9 personnes, la réponse est plus nuancée. Celles-ci évoquent en effet l'isolement et « un quartier dans lequel on a mis les mêmes personnes ensemble : les gens du douar avec les gens du douar. C'est le manque de mélange » (Rachid, 2007). Rachid regrette l'insuffisance de « mixité sociale ». Les habitants évoquent aussi le problème de l'entretien des

espaces verts et la présence de parkings dans la cité de relogement, alors que la plupart d'entre eux n'en ont pas l'utilité.

Les appréciations négatives portent sur les lieux de sociabilité et de déambulation, mais aussi sur la perte des qualités humaines qui faisaient la vie au bidonville. Les entretiens que nous avons réalisés montrent aussi que la verticalité des habitations (notamment pour les propriétaires qui habitent les étages supérieurs, pour les personnes âgées, les malades, etc.) constitue une contrainte, un mal lié à la ville :

« (...) J'habite au 4^{ème} étage. C'est haut, mais je n'ai pas eu le choix ; j'ai demandé à changer mais ils m'ont dit qu'il n'y avait pas d'autre appartement. C'est fatigant tous ces escaliers à monter et à descendre. J'en ai parfois mal à la tête à tourner, tourner avant d'arriver ! (Rires). Au bidonville, c'était plus simple. Tous au même niveau. Bienvenue à la *m'dina* (à la ville) ! *Tamara 'hadi*⁶²³. Les premières journées, j'ai eu des courbatures partout ! Comme si quelqu'un m'avait tapée et cognée. Les muscles qui s'étaient coupés. Une femme est venue me faire des massages pendant plusieurs jours avant que ça ne parte vraiment. Le déménagement a été infernal avec toutes nos affaires à monter (...) » (Khadouj, Douar El Kora, mai 2008).

Mais les appréciations négatives sont principalement dominées par la thématique de l'intrusion de l'étranger et le sentiment d'insécurité, tout particulièrement à la cité de relogement El Kora, que nous traiterons un peu plus loin.

623 Une expression qui peut être traduite par « C'est la misère ça ». La *tamara* signifie le labeur, un travail dur, pénible.

Tableau n° 6 : Appréciations des usages extérieurs dans les Cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007)

Appréciations et termes collectés	Effectifs
<p>Appréciations positives</p> <ul style="list-style-type: none"> -- <i>C'est bien ici, on est au calme</i> -- <i>Il y a de la place pour que les enfants puissent jouer et courir</i> -- <i>J'habite au 4^{ème} étage et je vois loin, je vois la mer, ce n'est pas comme au douar où on ne voyait rien sauf les voisins</i> -- <i>Ici, il y a des lieux, des endroits où on peut se regrouper</i> -- <i>Les petits jardins entre les immeubles permettent de respirer</i> -- <i>C'est beau de l'extérieur aussi</i> -- <i>C'est calme et il y a du mouvement</i> -- <i>Les espaces sont aérés, j'aime bien</i> -- <i>C'est bien ici parce que je peux jouer avec mes amis devant l'immeuble, ma mère peut me surveiller je n'ai pas besoin d'aller jouer loin</i> -- <i>C'est pas mal ici, c'est mieux organisé</i> -- <i>C'est propre, il n'y a pas de choses sales qui traînent comme au douar</i> 	22
<p>Appréciations mitigées ou nuancées</p> <ul style="list-style-type: none"> -- <i>Oui, cela ne change pas trop, le quartier est le même</i> -- <i>C'est bien ici... mais on a regroupé les mêmes gens aux mêmes endroits...</i> -- <i>Le centre commercial n'est pas fait pour nous, il est trop cher</i> -- <i>Au début, on pouvait se promener, mais maintenant, il y a trop de monde, alors on reste plus chez soi</i> -- <i>On est bien, mais on est isolé de tout...la ville, les commerces</i> -- <i>Les petits jardins, c'est bien, mais il faut les entretenir...</i> -- <i>Les places de parking, c'est bien, mais elles profitent au voisinage et pas aux habitants de la cité qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture</i> -- <i>Les immeubles sont trop hauts... ; de l'extérieur, ils sont quand même jolis</i> 	9
<p>Appréciations neutres</p> <ul style="list-style-type: none"> -- <i>Je ne sais pas, je suis ici et c'est tout</i> -- <i>On nous a mis ici et c'est comme ça...je n'ai pas eu le choix</i> 	2
<p>Appréciations négatives</p> <ul style="list-style-type: none"> -- <i>On ne sait plus où se regrouper entre hommes, alors on va au café et on dépense plus</i> -- <i>Moi, j'aimais mieux mon ancien quartier, même si ça sentait mauvais</i> -- <i>Les bancs ne sont pas toujours bien placés</i> -- <i>Je n'aime pas, j'aimais mieux là-bas ; au moins là-bas on s'entraidait</i> -- <i>Il n'y a pas trop d'endroits pour nous, les femmes...</i> -- <i>Les halls et les cours résonnent quand il y a du bruit dehors</i> -- <i>On circule mal dans le quartier, on ne peut pas voir tout le monde</i> -- <i>N'importe qui peut entrer maintenant</i> -- <i>Le quartier est maintenant éclaté</i> -- <i>Le barrani (l'étranger) est partout maintenant, il peut entrer comme il veut</i> -- <i>N'importe qui peut venir ici, on n'est pas très en sécurité</i> 	10
Total des personnes interrogées	43

Source : H. Essahel, *Enquête sur l'appréciation des usages extérieurs dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora*, 2007.

Les logements qui sont fournis à El Kora aux ex-bidonvillois ne sont que partiellement finis : les sols sont tout juste carrelés et les portes qui doivent en principe séparer les différentes pièces les unes des autres sont inexistantes. A la cité de relogement de Mers El Kheir, l'état des appartements est encore plus rudimentaire. Les sols sont encore en terre battue pour les appartements des rez-de-chaussée. La seule et unique porte est celle de l'entrée de l'appartement. Un technicien de Dyar El Mansour nous disait qu'il ne pouvait vendre aux bidonvillois des appartements complètement finis aux prix fixés : « Ce serait la faillite ! L'État finance la moitié du prix du logement. Vous vous rendez compte qu'il s'agit d'appartements situés en bord de mer à Rabat : à combien s'élèverait-il⁶²⁴? C'est un cadeau qu'on leur fait ! » (2005). La question que nous avons posée au technicien concernait les logements de Mers El Kheir et non ceux du douar El Kora - quartier auquel il fait pourtant allusion en évoquant les logements situés en bord de mer dans la capitale. Pour justifier les prix fixés et l'état des logements, il met en avant la situation du quartier (qu'il qualifie « d'exceptionnelle ») et le prix au mètre carré à cet emplacement. Or, le « cadeau » fait aux bidonvillois d'El Kora est justement mal digéré par la majorité des relogés de la cité El Kora qui ne sont pas dupes et qui connaissent la forte valeur ajoutée des baraques (pour certaines spacieuses) qu'ils « laissent » à l'État. « Nos baraques valent des millions », nous dit Hafid, un jeune chauffeur de taxi. « Ma baraque vaut plus cher que les appartements qu'ils veulent nous faire acheter », renchérit Taoufik, qui l'accompagnait quand j'ai interrogé Hafid. D'autres n'hésitent pas à affirmer que « l'État veut se faire de l'argent sur notre dos en nous mettant dans ces cages et en revendant l'emplacement de nos baraques à de riches promoteurs » (Malika, 2006, Chafik et Ahmed, 2006, Ziad, 2006). Pour le technicien de Dyar El Mansour, parce que la moitié du prix du logement est prise en charge et que des facilités de paiement leur sont proposées, avec un accès au crédit offert, en plus d'une situation exceptionnelle (pour les logements à la cité d'El Kora), les habitants devraient au contraire remercier l'État du « geste » qu'il fait, « eux qui n'ont fait que squatter le site gratuitement pendant des années ». Donc pour lui, les habitants doivent eux-mêmes terminer les travaux et apporter les « touches » qu'il qualifie de « décoratives ». Le son de cloche est donc totalement différent si l'on se place du point de vue des habitants ou du technicien. On peut noter ici, la capacité de ce technicien, qui est un banal salarié, à s'approprier le discours dominant de la technocratie⁶²⁵, preuve que le jugement dévalorisant sur les pauvres et les bidonvillois est largement partagé, au Maroc, par les classes moyennes - dont certains membres avaient peut-être des parents qui étaient aussi bidonvillois !

Le Tableau n° 7 (ci-dessous) intitulé : « Appréciation des logements et des usages internes qu'ils permettent : le cas des cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007) » met en

624 Sous entendu, s'ils étaient proposés à la vente sur le marché libre.

625 Par ce discours, le technicien ne fait que se comporter comme la voix de son maître. Pierre Signoles appelle cela un comportement et un discours « de classe » [au sens du Maroc].

lumière, quant à lui, les principales appréciations et usages que les habitants se font et ont de leurs appartements en 2007.

Certains enquêtés formulent des appréciations négatives ayant trait à l'espace strictement privé ; ils sont majoritaires (23 sur 43). Les appréciations négatives, portent principalement sur l'agencement des pièces, les appartements étant qualifiés « d'inadaptés à leur mode de vie », sur la qualité des matériaux utilisés, le degré de finition et la vue que l'on a depuis les appartements.

Une seule personne a fourni une appréciation neutre parmi les 43 personnes interrogées. C'est quelqu'un qui n'a pas vraiment voulu se prononcer sur la manière dont elle considèrerait son logement et a simplement fini par nous dire : « On n'a pas eu le choix, alors on doit vivre ici, c'est tout ce que j'ai à vous dire... ». Les appréciations nuancées quant à elles proviennent de sept habitants, globalement satisfaits de leurs logements, mais qui auraient tout de même préféré un logement individuel. Ils émettent des réserves sur les espaces semi-privés et intermédiaires comme lieux de nuisances sonores. Les appréciations positives concernent plutôt la propreté, la luminosité, la clarté et le sentiment d'appartenance à la ville. Mais elles ne concernent que 12 enquêtés sur 43, qui, à leur arrivée dans la cité de relogement, ont particulièrement apprécié le bien-être que leur procurait la sensation de vivre dans un environnement décent et digne.

Tableau n° 7 : Appréciation des logements et des usages internes qu'ils permettent : le cas des Cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007)

Appréciations et termes collectés	Effectifs
Appréciations positives - <i>On a de vraies pièces, c'est propre</i> - <i>C'est bien ici, je vais pouvoir meubler l'appartement et tout ce que je mettrai restera propre</i> - <i>Maintenant chacun a sa chambre</i> - <i>Maintenant on peut dire qu'on vit en ville, on vit comme tout le monde...</i> - <i>C'est clair, c'est bien, cela nous plaît bien</i> - <i>Nous sommes contents de l'appartement</i> - <i>On peut avoir un vrai salon, une vraie cuisine et des pièces pour vivre</i> - <i>J'aime bien la terrasse du haut de l'immeuble, chacun peut y mettre son linge à sécher</i>	12
Appréciations mitigées ou nuancées - <i>C'est bien, mais pas assez grand pour nous...</i> - <i>J'aime bien, ici, mais j'aurais préféré une maison</i> - <i>Oui, c'est vrai qu'on est bien, mais il y a du bruit maintenant dans la cage d'escalier et cela résonne...</i> - <i>C'est bien, mais tu entends tes voisins beaucoup plus qu'avant</i> - <i>Ça va, le salon est grand, mais les autres pièces sont petites...</i> - <i>Les espaces comme la cage d'escalier, il va falloir s'en occuper</i>	7
Appréciations neutres - <i>On n'a pas eu le choix, alors on doit vivre ici, c'est tout ce que j'ai à vous dire...</i>	1
Appréciations négatives - <i>Je n'aime pas vivre les uns sur les autres... C'est trop haut, on n'est pas habitués</i> - <i>Les pièces sont trop petites, pas fonctionnelles</i> - <i>Il n'y a pas de grillage aux fenêtres et je suis au rez-de-chaussée, cela va me coûter de l'argent</i> - <i>Je n'ai pas d'endroit où laver mon linge, alors je le fais dans une grande baignoire dans la cuisine</i> - <i>Tous les appartements sont identiques</i> - <i>Nous ne sommes pas des poules pour nous mettre dans des cages</i> - <i>Il manque beaucoup de choses, la finition est mauvaise, c'est à toi de tout refaire....</i> - <i>Des appartements sans portes aux pièces, quelle honte !</i> - <i>Il n'y a pas de volets à toutes les fenêtres</i> - <i>Les espaces ne sont pas fonctionnels par rapport à ma façon de vivre</i> - <i>Chacun ferme sa porte, les voisins sont nouveaux on ne les connaît pas</i> - <i>Les immeubles nous cachent la vue, je ne vois plus rien, sauf les petits jardins devant.</i> - <i>C'est trop calme pour moi</i> - <i>Les sols ne sont pas carrelés</i>	23
Total des personnes interrogées	43

Source : H. Essahel, *Enquête sur l'appréciation des usages internes des logements dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora*, 2007.

Les Tableaux 6 et 7 reflètent les propos recueillis auprès des habitants que nous avons pu croiser tout au long de nos enquêtes dans les cités de relogement. Nous verrons dans le chapitre suivant que des mécontentements plus sérieux se cristalliseront autour de ces appréciations négatives, en réaction d'une part à l'état « brut » des appartements et, d'autre part, à la « médiocrité » des constructions des immeubles de Mers El Kheir et, plus encore, de ceux de la cité de relogement El Kora, où les dégâts (infiltrations, fissures, etc.) seront rapidement importants. Des mouvements de contestation verront ainsi le jour.

Quelles que soient les déceptions formulées à l'égard des logements dans les cités de relogement, les habitants d'El Kora comme de Mers El Kheir doivent investir les nouveaux lieux et s'investir en eux. Nous allons donc observer de plus près, dans ce qui suit, la manière dont les ex-bidonvillois s'approprient et gèrent leurs appartements, mais aussi les espaces de la cité de relogement dans son ensemble (espaces privés, publics ou semi-publics).

B- LES MODES D'APPROPRIATION DES ESPACES INTERNES ET EXTERNES DES CITÉS DE RELOGEMENT EL KORA ET MERS EL KHEIR PAR LES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous allons dans ce qui suit, tenter de montrer comment les ex-bidonvillois investissent et s'approprient leurs nouveaux logements et leur nouveau quartier.

1. Vers une territorialisation des nouveaux espaces habités

L'espace est construit par des pratiques, des programmes d'actions (projets), des discours et des représentations. De nombreux travaux ont montré que l'espace est avant tout un produit social et n'a de sens que par rapport aux groupes qui l'utilisent [Di Méo, 1998]. En arrivant dans les cités de relogement, les habitants marquent leurs espaces de différentes manières afin de s'approprier les nouveaux lieux. Nous partons de la définition de « l'appropriation » proposée par Marion Segaud (*et alii*), qui précise que « le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation » [2002, p. 28]. Cette définition peut être complétée par celle fournie par Roger Brunet *et alii*, auteurs selon lesquels « le marquage symbolique de l'espace est destiné à signaler une appropriation » [1993, p. 193]. Vincent Veschambre [2004] indique quant à lui qu'il ne peut y avoir appropriation sans marquage de l'espace et que le marquage de l'espace accompagne toutes les formes d'appropriation. Nous reprenons à notre compte ce lien entre marquage et appropriation.

a) Investir son nouvel espace et son nouveau quartier : entre marquage et appropriation

de l'espace

Avant même que les habitations ne soient investies par leurs futurs occupants, et une fois les travaux bien avancés, les services du relogement avaient autorisé les bidonvillois à aller repérer les lieux et à se familiariser, notamment, avec les espaces extérieurs. Il s'agissait donc d'une première « accroche » que les services du relogement avaient mise en œuvre afin d'inciter les habitants à se projeter dans leurs futurs espaces de vie, alors que le relogement était fortement contesté : de fait, en 2005, nombre de bidonvillois n'étaient pas prêts à partir et ce pour des raisons diverses⁶²⁶. Un système de gardiennage⁶²⁷ avait été mis en place pour « filtrer » les entrées des personnes (y compris les bidonvillois). Nous ne pouvions donc y entrer à notre guise.

Notes de terrain :

Les gardiens avaient pour ordre de ne laisser entrer dans la cité El Kora que les habitants du douar El Kora. Avant que les premiers déménagements ne soient effectués, nous avons pu tout de même pénétrer dans la cité de relogement par l'intermédiaire d'une habitante du douar avec qui nous entretenons de très bonnes relations. Deux ouvertures étaient possibles pour accéder au quartier, l'une du côté de la grande rue et l'autre du côté du bord de mer. Le nouveau quartier était entouré de barrières en tôle qui permettaient d'en protéger l'accès. Une fois devant l'entrée, il fallait décliner son identité et dire qu'on venait du douar El Kora. La jeune femme qui nous accompagnait n'avait pas eu besoin de le faire, puisque les différents gardiens la connaissaient déjà car elle y venait régulièrement pour admirer « son appartement », sans être vraiment sûre d'ailleurs que l'appartement qu'elle nous montrait serait effectivement le sien.

Dès 2005, nous avons pu voir des enfants comme des adultes se promener dans la cité de relogement. Les enfants du douar El Kora s'y rendaient en bandes pour y jouer et découvraient par la même occasion leurs futures aires de jeu. Hamid, un jeune garçon de 12 ans, raconte :

« (...) Ici, c'est bien pour jouer. On joue, et puis ensuite le soir, on rentre au douar. Ma mère sait que je suis ici et elle est contente. Elle sait qu'il y a des gardiens pour nous surveiller. Ici c'est propre, il y a de la place. C'est propre. On joue bien ici, il y a de la place, des endroits pour se cacher. C'est grand. On aime bien, ce n'est pas comme au douar où ça sent mauvais. Je viens ici avec mes copains, on joue au ballon surtout. On a demandé l'autorisation au monsieur là-bas (il m'indique le gardien de la société Exprom), il nous a dit d'accord, mais à la seule condition de jouer au ballon dans la grande cour plus loin (il désigne la place devant la future bibliothèque) parce qu'il y a plus de place. On doit faire attention pour laisser cet endroit propre (...) » (Hamid, 12 ans, juin 2005).

Grâce aux espaces entre les immeubles (espaces interstitiels) et aux placettes propices aux regroupements et aux jeux, les enfants disposent d'espaces plus vastes pour s'amuser, contrairement au bidonville où la promiscuité et la saleté limitaient leurs possibilités. Ainsi, nous avons pu observer des groupes de jeunes filles s'amuser à jouer par exemple à chat, une scène très rares au douar.

626 Cf. Chapitre 3, C-1.

627 Le gardiennage a été confié à la société Exprom, filiale de la CDG.

Notes de terrain :

D'un point de vue méthodologique, nous n'avons que très peu interrogé les enfants du douar parce que « peu visibles » dans le bidonville. Lorsqu'ils ne sont pas chez eux ou à la borne-fontaine la plus proche (pour jouer avec l'eau), ils quittent leur quartier et jouent à l'extérieur de celui-ci (culture de la rue). Nous n'avons pu les observer facilement qu'une fois le relogement quasiment terminé, ce dernier leur offrant des espaces de jeu où ils restent désormais cantonnés. La configuration du nouveau quartier permet donc une plus grande visibilité des enfants.

Les femmes en groupe – mais, curieusement, très peu d'hommes - sortaient chaque soir se promener dans l'enceinte de la cité d'El Kora. La déambulation, qui était une pratique inconcevable au douar parce qu'il y était *'hchouma* (honteux) de flâner sous peine d'attirer des remarques sur un comportement jugé incorrect, mais aussi à cause de l'étroitesse des ruelles et de la saleté, devient désormais possible dans le nouveau quartier. Ces promenades peuvent être assimilées à un divertissement collectif. A cette occasion les femmes se projetaient en pensées dans les nouveaux logements et essayaient d'apercevoir à travers les fenêtres du rez-de-chaussée l'intérieur des appartements. Elles suivaient au jour le jour l'avancement des travaux, rentraient au douar et commentaient ce qu'elles avaient vu aux autres habitantes du quartier ou à leur entourage. Lors d'un entretien réalisé en 2005, Malika, encore dans sa baraque, déclare :

« (...) Heureusement qu'il nous est permis de venir ici. Maintenant, depuis que les travaux ont bien avancé, avec mes copines, nous venons souvent ici avec nos enfants. Il y a de la place, c'est agréable car tout est neuf et de cette façon nous n'avons pas peur pour nos enfants. Ils ne risquent pas de se couper par exemple avec des objets qui traînent par terre ou de tomber malades. Comme ça, ils peuvent jouer dans des espaces normaux comme dans les autres quartiers. Ils ne seront plus bientôt les enfants d'un douar de mauvaise réputation (...) ; et puis, contrairement au douar où on n'avait pas où sortir, ici on peut marcher. Là-bas, c'est plus difficile, on ne peut pas parce que les ruelles sont étroites, sales par endroit (...) ».

De plus en plus de chercheurs en sciences sociales indiquent qu'observer la « marche » ou la « flânerie » des individus est une technique qui permet d'appréhender les dynamiques sociales. Erving Goffman [1973] insistait déjà sur la dimension sociale de la déambulation urbaine. De même, de récents travaux sociologiques et ethnologiques montrent que la flânerie est un véritable « indice de citadinité » et qu'elle est une manière de construire un regard sur la ville [Robin, 2009 ; Gervais-Lambony, Capron, Didier, 2007]. Certains auteurs estiment même que des personnes en groupe jouiraient de certains privilèges de circulation, alors que déambuler « en solo » dans l'espace public - notamment pour une femme, qui est plus exposée aux regards – peut être jugé « choquant ». Malika flâne avec « ses copines et leurs enfants » pour ne pas être exposée seule aux regards ; mais c'était également le moyen pour elle et ses amies, de prendre leurs marques et leurs repères lorsqu'elles venaient à la cité de relogement (avant leur installation dans la cité).

Une pratique temporelle et sexuée de l'espace public à la cité de relogement El Kora

Selon Thierry Paquot [2009], l'espace public est défini comme un ensemble de lieux et d'endroits accessibles au(x) public(s). Pour Michel Lussault, l'espace public s'apparente à un

espace « n'appartenant pas à une « personne morale de droit privé » [2003, p. 333]. Ainsi, l'espace public se caractérisait par son accessibilité pour tous, sans distinction sociale. Françoise Navez-Bouchanine [2005] complète ces définitions en indiquant que les espaces publics dans les villes maghrébines « sont retravaillés et requalifiés par ceux qui en usent, si ce n'est au niveau de leur conception et du rôle que prétendent leur faire jouer ceux qui les ont introduits, au moins au niveau de leur appropriation quotidienne ou extra-quotidienne, matérielle comme symbolique ».

Les ex-bidonvillois découvrent au moment de leurs flâneries de nouveaux lieux auxquels ils doivent donner un sens, attribuer une utilité et se les approprier, car la cité offre toute une palette de lieux avec lesquels les nouveaux habitants doivent se familiariser⁶²⁸. En effet, l'espace public de la cité de relogement est accessible à tous et est ponctué par la présence de différents éléments qui favorisent le rassemblement : jardinets, bancs, placettes, aires de jeu, parkings, rues, cours, allées, halls des immeubles, etc.

Nous avons consacré à la cité de relogement El Kora (fin 2005-2007 l'équivalent de trois semaines d'enquêtes – étant entendu que de plus amples investigations auraient été nécessaires - qui nous ont permis de constater que la pratique des espaces public y est codifiée en fonction de l'âge, du sexe et de la temporalité (moment dans la journée). Le quartier est entre autre beaucoup plus pratiqué par les hommes que par les femmes. Nous avons ainsi détecté une profonde inégalité entre les sexes dans les usages des espaces publics, et ce même si les femmes ont accédé massivement à ce type d'espace traditionnellement masculin, et qu'elles se les sont appropriés. Toutefois, sur l'ensemble de la journée, le nombre d'hommes présents dans le quartier est quasiment toujours supérieur à celui des femmes. Les hommes privilégient la fin de matinée (10h-11h) et le début de soirée (19h) pour occuper les espaces intermédiaires (halls d'entrée, allées, rues, etc.). Les parkings, quant à eux, sont utilisés à tous les moments de la journée. Ils deviennent des lieux de rassemblement où les hommes lavent leurs voitures, discutent, bricolent, etc., et cela tous les jours avant l'heure de la prière. Les « anciens » (*nass l'qdâm*) (la moyenne d'âge des « anciens » est de plus de 60 ans) se retrouvent devant l'entrée de la cité de relogement ainsi que dans /ou à l'entrée du nouveau centre commercial de Yacoub El Mansour.

Les femmes savent qu'elles doivent partager l'espace public avec les hommes en utilisant certaines de ses parties ou en l'investissant plutôt à certaines heures de la journée. Elles préfèrent généralement le début de la matinée, moment où elles vaquent à leurs activités (où elles effectuent leurs courses ou emmènent les enfants à l'école.) ; puis le milieu de l'après-midi, entre 14 h et 17 h, moment où elles sortent pour discuter ou rendre visite à d'autres familles dans le quartier ; elles récupèrent ensuite les enfants à la sortie de l'école. En bref, leurs horaires respectent, *grosso-modo*, le rythme scolaire journalier.

Les femmes mariées, pour leur part, sortent en *djellabas*. Il serait inconcevable, ici, de sortir sans ce vêtement, alors que cela était permis au douar. Au cours d'une visite dans le quartier, en

628 Il faut savoir que les bidonvillois étaient tout de même habitués à pratiquer d'autres quartiers (réguliers, populaires) que le leur, notamment les jeunes et les enfants qui disparaissaient la journée du bidonville et investissaient d'autres quartiers.

passant, nous interceptons une conversation qui s'engage entre plusieurs femmes qui se croisent. Trois d'entre elles portaient le foulard sur la tête et la *djellaba* traditionnelle, celle qu'elles croisent n'en porte pas mais s'était enroulée dans un grand drap blanc, cachant ainsi ses vêtements. Une conversation rapide s'engage sur sa tenue :

« - « Salam, pourquoi es-tu habillée ainsi ? Pourquoi n'es-tu pas venue à la *sadaka* (fête) de Khadouj ? » Lui lance une des jeunes femmes.

- Ma *djellaba* est à laver et je n'en ai pas d'autres. C'est pour cela que je ne suis pas venue. Comme tu le vois, je sors en ce moment avec mon drap, le temps qu'elle sèche », répond t-elle.

-« Tu serais venue me voir, je t'en aurais prêtée une », lui répond son interlocutrice.(Cité de relogement El Kora, mai 2008).

La conversation se termine par des salutations et chacun reprend son chemin. Cet échange, capté en passant, en dit long sur la manière de se vêtir pour sortir dans le quartier nouvellement occupé. L'espace (du quartier) est perçu comme étant la rue, l'extérieur ; les femmes doivent donc être habillées en conséquence - la visibilité des personnes étant plus grande, car le quartier est ouvert –, alors que, au douar, une tenue jugée « correcte » était moins souvent nécessaire.

Les femmes plus âgées restent dans l'espace des immeubles, ne sachant où aller, ou occupent en groupes quelques bancs en béton fixés au sol qui, blancs au départ, ont été « customisés » par les jeunes du quartier ; elles s'installent aussi parfois, pour discuter dans les jardinets (non clôturés), lorsqu'ils leur paraissent suffisamment grands.

Les jeunes enfants, quant à eux, investissent l'ensemble de la cité de relogement, et plus précisément les lieux propices au jeu : ils s'approprient les placettes, les courettes, les rues, les halls d'entrée des immeubles, etc. Ils courent dans tous les sens. La pratique est différente pour les jeunes femmes et jeunes adolescentes qui ne peuvent trop s'égarer dans le quartier par respect pour leurs aînés. Les jeunes femmes circulent beaucoup à l'intérieur des immeubles, habillées d'un pyjama ou d'un jogging de velours, et chaussées de claquettes ou de chaussons de maison, ou encore elles arpentent les grandes allées perpendiculaires qui partent de la grande rue et se dirigent vers le bord de mer.

Ainsi, les temporalités et les modes d'investissement de certains lieux, diffèrent-ils d'un individu à un autre, d'un groupe à un autre. Ils n'impliquent pas les mêmes durées de présence. Les conséquences en matière de spatialité et de marquage des lieux s'en trouvent ainsi modifiées.

Une fois installés dans la cité de relogement d'El Kora ou de Mers El Kheir, les ex-bidonvillois tentent de s'affranchir de l'image négative que les « gens du dehors⁶²⁹ » véhiculent à leur sujet. Pour les néo-habitants de ces ensembles résidentiels, montrer qu'ils ont quitté « leurs habits » de bidonvillois et qu'ils ont franchi l'étape de la propriété passe par l'affichage de leur réussite, parfois de manière ostentatoire. Ils doivent également désormais « habiter ». Or, habiter ne signifie pas seulement l'action de se loger, mais va au-delà, comme l'explique Thierry Paquot : « Le verbe « habiter » est riche (et) (...) son sens ne se limite aucunement à l'action

629 Nous utilisons l'expression « gens du dehors » pour qualifier toute personne n'appartenant pas au bidonville.

d'être logé, mais déborde de tous les côtés de l'« habitation » et de l'« être », au point que l'on ne peut penser l'un sans l'autre... » [2005, p.113]. Jacques Lévy et Michel Lussault définissent également l'habiter comme la « spatialité des acteurs individuels » [2003, p.440], laquelle se caractérise « par une forte interactivité entre ceux-ci et l'espace dans lequel ils évoluent » [Lévy, Lussault, 2003, p.442]. Pour reprendre Colette Pétonnet [1982], on doit admettre que les « espaces habités » sont des espaces appropriés, investis et socialement valorisés.

Afficher sa réussite en personnalisant son logement

A partir de l'ensemble de l'échantillon enquêté (10 familles à El Kora et 4 familles à Mers El Kheir, soit 14 appartements), nous pouvons nous faire une idée de l'inégale transformation des logements qu'elles ont opérées et qui reflète la variété des positions résidentielles des individus. Nous tenterons de décrire les mécanismes de transformation (ou d'absence de transformation) des logements par les habitants, à partir de quoi nous essayerons de comprendre ce que cela traduit en termes d'appropriation et d'insertion dans le quartier et dans la ville.

Nora Semmoud [2008] indique que « dans [leur] nouveau lieu d'ancrage, les ménages vont s'ingénier à signifier [leur] ascension sociale à travers l'aménagement de leur habitat, leurs nouveaux modes de vie et les significations nouvelles qu'ils donneront au quartier ». Certes, et parce que nous n'avons pas eu l'opportunité d'interroger suffisamment les habitants des cités de relogement sur le lien qu'ils établissent entre les transformations de leur logement et l'amélioration de leurs niveaux de revenus, et/ou leur promotion dans l'emploi, etc., nous ne pouvons pas affirmer que, pour certains d'entre eux, il y ait eu « ascension sociale ». Toutefois, nos enquêtes et nos observations nous amènent à affirmer que, à El Kora comme à la cité de relogement de Mers El Kheir, la capacité des habitants à améliorer leurs conditions d'habitat s'avère inégale. Cette inégalité à transformer leurs logements s'exprime en particulier à travers les finitions et améliorations que chaque foyer réalise dans son appartement. En outre, beaucoup d'entre eux en sont fiers et les montrent. Cela tranche avec le bidonville où les habitants exposaient peu leurs différences.

La première préoccupation des « relogés-déplacés » a trait à l'appropriation des espaces privés et intimes. Bien que l'appropriation des espaces concerne tous les habitants, c'est la manière de s'approprier qui ne se fera pas de la même manière en fonction des ressources dont chacun dispose. Claire Lévy-Vroelant rappelle que « l'appropriation du logement, via des transformations que l'occupant y réalise, est fonction à la fois des moyens que l'habitant veut et peut y consentir, mais aussi des conditions rencontrées : état du bâti, possibilités de transformations, équipements existants » [2001, p. 53]. La plupart des travaux réalisés par les habitants enquêtés concernent exclusivement l'entretien de l'espace intérieur ou ce que Claire Lévy-Vroelant appelle « l'amélioration du décor ». Ainsi, les principales transformations correspondent aux peintures intérieures - des murs, des plafonds -, puis à l'installation de portes pour séparer les pièces principales, le renouvellement des sols par la pose de carrelages, notamment à la cité de Mers El Kheir où les sols ont été livrés sont nus :

« Nous avons investi dans du carrelage pour en mettre partout dans l'appartement. C'est mieux et c'est pratique à nettoyer ». (Fatouma, Cité de relogement Mers El Kheir, 2006).

*

« Moi, j'ai refait la peinture de l'appartement. Quand on est arrivé, il n'y avait qu'une seule couche. J'ai mis une peinture à l'huile sur tous les murs de l'appartement. On a mis des portes pour les toilettes et pour notre chambre. On mettra les portes des autres chambres un peu plus tard, quand on aura mis un peu d'argent de côté ! (Rires) Entre le crédit et les dépenses qu'on vient de faire, il va falloir qu'on fasse attention, ou qu'on aille jouer au loto ! (Rires) Parce qu'il va falloir que l'on s'occupe de mettre du carrelage ou un lino au sol ». (Ahmed, cité de relogement El Kheir, 2007).

D'autres habitants mettent en valeur certains éléments de composition architecturale, (moulures, mosaïques, etc.) ou de protection (installation de grilles en fer forgé sur les rebords des fenêtres), comme en témoignent les extraits d'entretiens ci-dessous :

« Comme on habite le rez-de-chaussée, la première chose qu'on ait faite en arrivant, c'est de mettre des grilles aux fenêtres de manière à ce que personne ne puisse s'introduire chez nous durant notre absence » (Majida, cité de relogement El Kora, 2006).

*

« Mon mari a fait mettre des grilles aux fenêtres de l'appartement. J'ai des enfants en bas âge et cela peut être dangereux. Tout peut arriver si on n'est pas vigilant quand on habite au troisième étage ! Les enfants en jouant peuvent se pousser et tomber de la fenêtre. Ça nous a coûté pas mal d'argent chez le forgeron. On modifiera les choses au fur et à mesure » (Rajaâ, cité de relogement de Mers El Kheir, 2007).

*

« Dans la salle à manger, on a mis des moulures décoratives (*nakch'*) au plafond. C'est la salle de réception. Par contre, dans les autres pièces, on n'en a pas mis. On a mis du *zellige* (faïence) sur les murs du couloir (à l'entrée). Ça protège le mur et en même temps c'est décoratif. Dans toutes les maisons marocaines, tu as du *zellige*. C'est joli ». (Rabeha, cité de relogement El Kora, 2006).

Nous avons aussi observé des aménagements relatifs à l'installation ou à l'amélioration des sanitaires (toilettes, lavabos) existants, ce que confirme Fatima-Zahra :

« Mon fils va installer une douche dans la salle de bains. C'est vrai qu'il y a le *hammam* de rue (*hammam zenka*), mais c'est mieux d'avoir une petite douche, c'est pratique. Quand mon fils revient de la salle de sports, il n'aura plus besoin d'aller au *hammam*. Il se lavera désormais chez lui. Et puis, moi, je pourrai me laver à tout moment et c'est confortable, car au *hammam* il y a souvent beaucoup de monde et il faut choisir le moment pour y aller ; parfois ce n'est pas propre, certaines femmes ne savent pas se conduire comme il faut. Il y a souvent des disputes sur les tours aux robinets d'eau, etc. Maintenant ce sera mieux. Il faut qu'on installe un chauffe-eau soit au gaz, soit électrique... On va réfléchir. Le gaz, ça peut être dangereux ». (Fatima-Zahra, cité de relogement El Kora, 2007).

*

« (...) Les maisons sont basiques. Ce n'est pas tout à fait fini, mais on fait la finition. Avec mes enfants, nous refaisons la décoration de l'appartement. On avait du *zellige* dans nos baraques, alors pourquoi pas ici. On a donc mis du *zellige* dans la cuisine et la salle de bains. On a mis des

mouleurs dans le salon et dans les autres pièces. C'est mon fils qui travaille dans le plâtre, alors le coût de la main-d'œuvre on ne le compte pas. Et puis, tout doucement, on refait d'autres choses, car tout n'est pas solide. Mais maintenant on est chez nous. Personne ne viendra détruire notre maison, alors si tu fais des changements dans l'appartement, tu sais que tu les fais pour toi et pour tes enfants. Ce n'est pas perdu. Il n'y a que les murs qu'on ne peut pas bouger (rires), contrairement au *mahal* (logis) au douar (...) ». (Ahmed, nouvel habitant de la cité de relogement du douar El Kora, 27/05/06).

Les travaux ont majoritairement été effectués par les occupants eux-mêmes, lesquels se font aider assez habituellement par les membres de leur réseau d'entraide et de solidarités amicales, familiales ou plus généralement relationnelles (amis dans le bâtiment, etc.).

Par ces différentes transformations, les résidents montrent à toutes forces qu'ils ne sont plus bidonvillois, qu'ils sont bien chez eux et qu'ils appartiennent désormais « à la ville ». L'appropriation de l'espace habité est d'ailleurs une nécessité pour chacun, comme nous l'affirme Ahmed.

Au travers des différents témoignages que nous avons pu récolter, il ressort donc que les nouveaux arrivants ont conscience de leur statut de propriétaires et le revendiquent. L'appropriation du logement relève ainsi de leur affirmation identitaire. Soumia, une jeune maman, nous dit en nous montrant avec fierté son nouveau-né : « C'est un *ould dar*, ce n'est pas un *ould el barakâ* ! » (2006). Cette affirmation illustre à quel point est importante pour eux l'identité que les ex-bidonvillois tentent de reconstruire. En répétant qu'ils ont acquis un bien et, que, désormais, personne ne viendra le leur prendre ou les mettre dehors, ils soulignent, en contrepoint, l'instabilité résidentielle qui les caractérisait au bidonville. Certes, ils s'y étaient installés dans la durée, c'était un état de fait, mais l'État pouvait à tout moment les faire déguerpir. Être propriétaire d'un logement est donc à la fois un marquage réel (acquisition d'un logement) mais aussi un marquage symbolique.

La plupart des individus que nous avons interrogés nous ont déclaré avoir effectué des investissements matériels dans leur logement pour en améliorer le confort. Cependant, nous avons aussi rencontré des ménages qui n'ont pas eu la possibilité d'en réaliser. Ces familles-là, sont généralement celles qui ne possèdent qu'un très faible capital économique. Ils reconnaissent que la contrainte qui pèse sur eux est avant tout financière, puisque, selon eux, c'est la précarité économique qui les empêche d'investir pour améliorer leur logement :

« Comme vous le voyez, nous n'avons pu réaliser des travaux dans l'appartement pour notre confort. Comme il n'y a pas de portes dans les logements, j'ai mis des rideaux. Nous n'avons pas les moyens d'acheter des portes comme tous le monde ! Le crédit de l'appartement engloutit quasiment la totalité de nos revenus. Pour les sols, on a juste coulé une chape de béton, le temps de trouver de l'argent pour mettre du carrelage » (Khadija, cité de relogement de Mers El Kheir, 2006).

*

« Beaucoup de gens ont apporté des améliorations dans leur logement. Nous, nous ne pouvons le faire. Mes enfants sont au chômage et il n'y a que mon mari qui travaille. Il ne peut pas tout payer : le crédit, l'eau, l'électricité, le bus pour aller travailler. Alors on vit comme ça ! Dans notre baraque, on avait du *zellige* sur les sols et sur les murs de la cuisine. Ici, il n'y a rien,

même pas un plan de travail. Je pose ma table de cuisson sur deux cageots en bois ! C'est la misère ! Quand on sort dans les cours des immeubles, on voit par les fenêtres les gens qui ont amélioré leur intérieur : zellige, moulure, rideaux, etc. Il n'y avait pas que des pauvres dans le douar ! » (Kaouthar, cité de relogement de Mers El Kheir).

*

« Moi, je n'ai pas pu faire d'améliorations dans mon logement parce que je suis un vrai pauvre ! Quand le Roi a donné ces logements, c'était normalement pour les gens démunis (*masaquin*), pas pour les gens riches ! On se rend compte maintenant combien les gens n'étaient pas forcément dans le besoin. Ils cachaient bien leur jeu ! Ça me met en colère ! » (Khalid, cité de relogement El Kora, 2006).

Comme l'indiquent ces trois témoignages, le côtoiement de ceux qui peuvent et de ceux qui ne peuvent pas améliorer leur nouveau logement peut être mal vécu au sein d'un même immeuble. De fait, il en ressort une visibilité plus grande des inégalités et des ségrégations au sein même des cités de relogement. Le relogement dans ces nouveaux ensembles aboutit à un paradoxe qu'il révèle des disparités de niveau de vie entre les ex-bidonvillois, qui étaient cachées ou peu visibles au bidonville. Les habitants constatent ainsi que la ville peut exclure ceux qui ne disposent pas de ressources pour vivre décemment⁶³⁰, et les renvoyer à la marge des marges. « Au bidonville, si tu n'avais pas d'argent, cela ne se voyait pas trop, du fait que tout le monde vivait dans la même situation et que l'entraide, la solidarité, étaient bien présentes. A la cité de relogement, ce n'est plus pareil », nous disent Farida et Taher (2006).

Par ailleurs, les témoignages de ceux qui ont réussi à entreprendre des travaux dans leurs logements révèlent que, en étant devenus propriétaires, ils peuvent se permettre d'investir et de valoriser leur appartement pour vivre plus confortablement. A cela s'ajoute l'idée qu'il leur est désormais possible d'investir dans des éléments de bonne qualité et dans du mobilier neuf, puisque les intempéries ne viendront plus, comme au douar, abîmer leurs intérieurs. Ce sentiment renforce encore plus l'idée qu'ils sont citadins. A ce sujet, une jeune femme, Hanane, encore au douar El Kora et dont la famille était au moment où nous l'interrogeons en attente d'un relogement, nous raconte :

« (...) Ici (au douar), on est à la campagne. Qu'est-ce qui nous différencie de la campagne ? On vit comme eux. On va chercher l'eau, on a le même type de vie. Dans les maisons là-bas, oui, je me sentirai en ville. Il n'y a pas d'eau qui te coule dessus quand il pleut, il n'y a pas de mauvaises odeurs, les maisons ont des murs et des toits, de vrais toits. Bien sûr que je me sentirai en ville ! Je vivrai comme les autres et je n'aurai plus honte de dire que je suis du quartier. Je pourrai inviter mes amies à venir chez moi sans complexes (...) ». (Hanane, douar El Kora, mars 2007).

Vivre dans un habitat décent permettrait à Hanane de se sentir en ville et de développer son réseau de connaissances. « Bien recevoir », comme elle nous l'explique plus loin dans son témoignage, rime pour elle avec « espaces propres et agréables » et « équipement du nouveau logement » (beau salon, voilage aux fenêtres, etc.).

630 Au bidonville, les habitants en avaient conscience, mais ne le formulaient pas tout haut, contrairement à maintenant.

Agencer et équiper son espace intérieur

L'appropriation des espaces privés passe par l'achat de nouveaux meubles et appareils en tout genre. La grande majorité des interviewés dit avoir renouvelé son mobilier en s'installant dans le nouveau logement. Trois cas de figure ont été identifiés à partir d'un échantillon de vingt familles d'El Kora et de Mers El Kheir. Tout d'abord, ceux qui n'avaient pas vraiment investi au quotidien dans leur baraque lorsqu'ils vivaient au bidonville ; ceux-là doivent donc s'équiper totalement. Le deuxième cas concerne les habitants qui rachètent en neuf la totalité du mobilier au moment où ils passent de la baraque au logement en dur. Nous les avons beaucoup entendus dire : « On ne va tout de même pas emmener toutes ces vieilleries dans les nouveaux logements. Nous habitons dans du neuf, donc tout ce que je mettrai dans l'appartement sera neuf et de bonne qualité » (Rabeha, 2006). Ainsi, les anciens meubles sont désormais jugés indignes et obsolètes. Enfin, il y a ceux pour qui changer de mobilier est une nécessité parce que les meubles qu'ils possédaient dans la baraque au bidonville ne s'adaptent pas au nouveau logement, du fait de l'inadéquation des surfaces entre les baraques du douar et les nouveaux logements. La taille des pièces ayant changé, le mobilier doit être en partie renouvelé. C'est le cas pour Hanane, originaire du douar El Kora :

« (...) J'ai bien évidemment tout à acheter. Là-bas, au douar, je n'avais qu'une seule pièce dans laquelle je dormais, où il y avait mon *bit e n'ass* (chambre à coucher), et, en même temps, j'avais un petit coin pour recevoir les invités. Il est vrai que ce n'était pas grand (rires) ! J'avais un *sedarri* (*banquette en mousse*), une *vitrina* (vaisselier) et un lit deux places. Le tout tenait dans cette minuscule pièce. Aujourd'hui, c'est différent. J'ai beaucoup plus de place. La *sala* (salon, pièce de réception où personne n'entre mis à part les invités), il faut que je la « *farach'* » (que je la meuble), il y a ma chambre, et une autre pièce que j'ai décidé de mettre en *bit el glass* (pièce à vivre) et qui sera par la suite la chambre des enfants quand Dieu nous en donnera (...). (Hanane, 19 ans, douar El Kora, avril 2007).

Le témoignage de Khadouj (ci-dessous), qui vit lui aussi encore au douar El Kora et qui est en attente d'un logement, montre que la superficie des pièces de son actuelle baraque est plus grande que celle qui lui sera attribuée dans le logement neuf à la cité de relogement El Kora ; ce qui est rare au bidonville. Ceci s'explique par le fait qu'en arrivant au douar El Kora, sa famille n'a pas morcelé sa baraque. Cependant, cela lui pose problème :

« (...) Ce qu'on nous a donné est trop petit. Je leur ai dit que je voulais plus grand ! Mais ils n'ont pas voulu ! Mes affaires ne rentreront pas dans ces cages ! Il va falloir que je vois comment je vais faire avec toutes mes affaires. Mon mari m'a dit d'en vendre une partie, ce qui nous permettrait de nous débarrasser de certaines affaires et d'en racheter d'autres pour la future habitation (...). (Khadouj, douar El Kora, avril 2007).

Beaucoup de femmes, pour fêter leur entrée dans le nouvel appartement, ont fait refaire leur salon (*sd'ader*) ou ont acheté du mobilier neuf pour le meubler. Elles ont aussi investi dans les « *t'lamet* », tissus très colorés pour banquettes en mousse, dans des rideaux pour les fenêtres, dans de la vaisselle et certaines pensent même à acheter du matériel électro-ménager. C'est le cas

de Fatima-Zahra qui envisage d'investir dans une machine à laver le linge, chose inédite pour cette famille qui devra économiser de l'argent pour y parvenir :

« Voyez comment sont faits les appartements ! On ne peut plus vivre comme au douar. Nos habitudes vont forcément changer. Comment allons-nous faire pour laver nos tapis ? Avant, c'était simple, on allait à la fontaine et on lavait à grande eau. Aujourd'hui, c'est différent. Non seulement on n'a pas la place mais maintenant chacun paye sa facture d'eau, il faudra faire des économies. C'est vrai qu'avant on ne comptait pas. Les robinets restaient ouverts et pouvaient couler toute la journée. Aujourd'hui, c'est bien différent, c'est toi qui payes. On paye déjà bien assez comme ça. Et puis comme je n'ai pas de place pour laver nos vêtements, j'ai décidé de m'acheter une machine à laver. Il paraît que ça lave très bien et qu'elle fait faire des économies. J'ai une amie qui en a une et qui en est très contente. A la prochaine *l'korrâ (tontine)*, j'en achète une. Même si j'ai déménagé depuis peu, j'ai toujours gardé ma bande de copines avec qui on fait *l'korrâ*. Certaines n'ont pas encore déménagé ici, mais elles ne vont pas tarder à arriver et on pourra continuer, je l'espère. Bon ce sera plus difficile pour certaines d'entre nous car on aura plus de dépenses que quand on était dans le douar. On pouvait économiser de l'argent pour *l'korrâ*. Maintenant il va falloir penser à l'électricité, à l'eau et à toutes les dépenses pour la maison. Je ne sais pas si les maris vont pouvoir nous donner l'argent qu'il faut pour contribuer (...) ». (Fatima-Zahra, habitante de la cité de relogement du douar El Kora, 27/05/06).

Nous apprendrons, au fil de nos discussions avec les femmes, que les achats pour la maison ont été le plus souvent payés à crédit. Les familles se sont endettées auprès des commerçants de meubles, de tissus, de voilage, mais aussi auprès des couturiers et des menuisiers pour la confection de leurs salons. Certaines d'entre elles attendent de bénéficier de leur tour à la *l'korrâ*⁶³¹ (tontine) pour s'équiper sans s'endetter auprès de tiers.

Les habitants se rendent également compte des dépenses supplémentaires que ce nouveau style de vie impliquera probablement. En effet, acheter une machine à laver, comme veut le faire Fatima-Zahra, signifie qu'il lui faudra acheter aussi de la lessive pour machine à laver en plus de la lessive traditionnelle qu'elle avait pour habitude de prendre. Les nouveaux modes de vie impliquent de nouveaux coûts, qu'il faut anticiper. L'épargne, comme le dit si bien Fatima-Zahra, sera désormais plus difficile à réaliser en raison des différentes factures qui tombent tous les mois. Mais cela, certains en avaient déjà pris conscience au bidonville. Néanmoins, nous avons pu constater avec une relative surprise, au cours de nos différents entretiens, que certaines personnes n'avaient aucune idée de la façon dont se gérait un appartement et qu'elle ne savaient même pas qu'il y avait des factures d'eau, d'électricité, d'ouverture de ligne, etc., à payer. Vivant dans le tout gratuit depuis toujours, certains habitants sont totalement déconnectés de la réalité urbaine. Le saut entre la baraque et l'appartement est grand. A cela, plusieurs explications : certains se sont renseignés auprès d'amis ou de familles qui ont déjà bénéficié d'opérations de relogement, et ils savent ce qu'implique un relogement et ils ont même une idée de ce qu'ils devront payer ; d'autres, par contre, n'ont cherché aucune information et découvrent brutalement une réalité imprévue.

Au sein du couple, les discussions qui tournent autour des dépenses sont fréquentes. Nous apprenons par exemple que le mari de Fatima-Zahra ne partage pas l'avis de cette dernière quant

631 Cf. Chapitre 1, B- 3. b)

à la priorité à accorder à l'achat d'une machine à laver. Il préfère économiser pour les factures à venir et ouvrir une ligne téléphonique fixe. Fatima-Zahra juge cette idée mauvaise, car nous dit-elle, « mes enfants comme mon mari ont des téléphones portables. Ce sera juste une facture supplémentaire ». Le désaccord ne paraissant pas surmontable, elle envisage d'acheter le lave-linge seule, par le biais de « sa » tontine.

L'agencement des pièces provoque aussi des disputes ou des discussions virulentes au sein du couple ou au sein des familles. C'est le cas de Fatine et de Brahim qui ont acquis un appartement de trois pièces à la cité de relogement El Kora. La redéfinition du rôle des pièces est au cœur de leurs discussions. Fatine souhaite que les pièces de l'appartement aient les fonctions suivantes : un salon réservé uniquement aux invités et qui resterait propre, un petit salon qu'ils utiliseraient pour le quotidien et leur chambre à coucher. Son mari, quant à lui, souhaite que le 2^{ème} salon (petit salon) ait une fonction de vraie chambre pour leurs filles jumelles de 8 ans, Inès et Kaouthar. Fatine propose plutôt à son mari que « les filles [dorment] sur les banquettes du petit salon », car elle estime que si les filles n'occupent la pièce que pour un usage limité à la nuit, cela sera selon elle, un gâchis ; elle souhaiterait plutôt en faire un espace modulable et un espace d'accueil en fonction des moments : « Le petit salon serait à la fois une pièce à vivre, dans lequel on pourrait faire dormir les gens de passage ou de la famille, manger, regarder la télévision, de manière à ce que le grand salon reste propre pour les invités. Alors que si on met les filles, ce ne sera pas possible ». Confrontée à la petite taille de son appartement, Fatine raisonne en pensant à la « rentabilité » de l'espace. Nous apprendrons que, plus tard à la suite de cette discussion, son mari ne lui parlera pas pendant trois jours, voulant lui montrer ainsi son profond désaccord, mais qu'il respectera au bout du compte sa proposition.

Si les choix concernant l'usage des pièces ou leur agencement sont souvent débattus, nous avons néanmoins pu constater que, parfois il n'était pas bien réfléchi. Rachida, arrivée parmi les premières à la cité de relogement (2006), « s'est », nous dit-elle, « rapidement habituée avec sa famille à sa nouvelle vie dans son appartement », même si elle ne le trouve pas toujours pratique, notamment lorsqu'elle effectue sa lessive :

« (...) Je nettoie les vêtements dans la cuisine. Où pourrais-je le faire ? Dans la salle de bains ? Elle est trop petite. Il ne me reste que la cuisine. Alors, après, je passe mon temps à éponger. Et puis c'est toute une histoire que d'étendre le linge. On nous a dit qu'il ne fallait pas que l'on mette de fils à nos fenêtres. Là, on ne le fait pas, mais on sera bien obligé de le faire un jour ou l'autre. Au douar, au moins, c'était simple. Toutes les activités ménagères se passaient à l'extérieur. On mettait tout dehors et chacun respectait le linge de l'autre. Il va falloir trouver une solution, un endroit où on pourrait le faire sans que cela pose problème ! ». (Rachida, à son domicile dans la cité de relogement du douar El Kora, le 28/06/06).

Rachida réalise qu'effectuer certaines tâches devient impossible en appartement. C'est ce que constate aussi Rabeha, vivant au 2^{ème} étage d'un immeuble de la cité de relogement El Kora. Elle nous raconte qu'à son arrivée dans le nouveau logement, elle lavait son appartement à grande eau et faisait évacuer l'eau par la cage d'escalier. Au bout de quelques semaines, des

infiltrations ont été observées dans les plafonds et murs de l'appartement du dessous, créant ainsi des conflits de voisinage. Réalisant alors qu'elle ne pouvait plus continuer ainsi, Rabeha accepte de changer ses habitudes ; elle passe désormais un chiffon humide sur les sols. Mais elle n'en estime pas moins que « si les appartements avaient été bien conçus et bien construits, ces incidents (liés à des défauts, malfaçons, carences du bâti) ne seraient pas arrivés »⁶³². Des « incidents » similaires seront constatés dans plusieurs immeubles de la cité d'El Kora.

L'appropriation des espaces domestiques passe aussi par la décoration des fenêtres des appartements. Les familles les ornent de plantes colorées en plastique, personnalisant ainsi les appartements qu'elles ont tendance à trouver tous identiques. D'autres se servent du rebord des fenêtres pour faire sécher des vêtements, des torchons de cuisine et des serpillières.

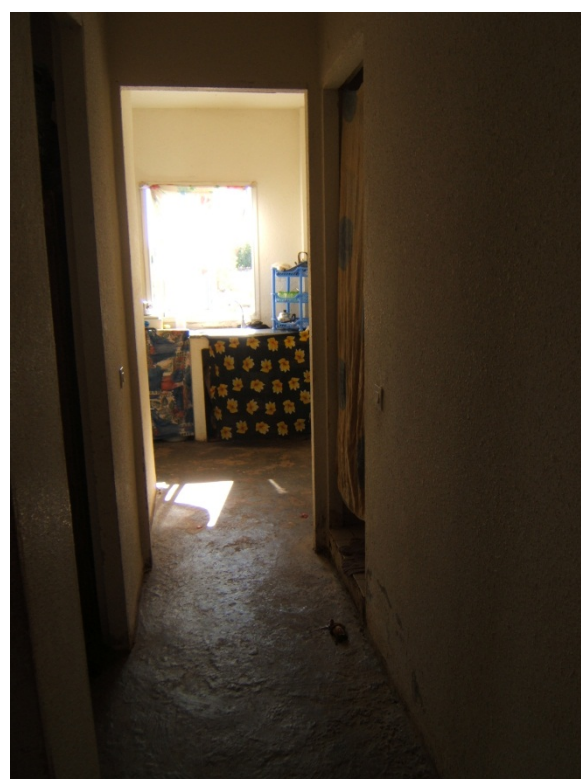
D'autres familles rencontrées n'ont pas encore atteint ce stade d'appropriation. Nous avons visité des intérieurs où la fonction des pièces n'était pas encore tout à fait établie, mais nous n'avons fait ce constat qu'auprès de certains habitants de la cité de relogement de Mers El Kheir. Chez eux, hormis la cuisine et les W.C. qui conservent les fonctions que les architectes leur ont assignées, les autres pièces font office, en même temps, de débarras, de salon (*sala*) et de chambre à coucher. Chez Omar, des sacs de blé de 50 kg, en toile de jute, sont entassés les uns sur les autres et traînent ici et là (figure n° 41) . Interrogé sur la présence de ces sacs, Omar nous répond qu'il « ne sait pas où les mettre dans un appartement ». Arrivé depuis six mois à la cité de relogement, il n'a pas encore réellement réfléchi, avec sa femme, à la manière dont ils allaient organiser leur intérieur. Omar nous est apparu dépassé par sa nouvelle vie dans son nouveau logement, comme si ce lieu n'était pas adapté, voire était incompatible avec sa façon de vivre. Il nous le laisse d'ailleurs entendre en partie, lorsqu'il nous dit : « Lorsque je rentre du *bled* (pays), du pays Zaër, où je cultive encore du blé chez moi, là-bas, lorsque la période de la moisson se termine, je reviens avec des sacs de blé que je fais moudre au moulin pour nourrir ma famille tout au long de l'année. Si on avait eu des lots de terrain, j'aurais construit un garage pour mettre mes récoltes. Mais là, je ne sais pas où les mettre, alors je les entasse partout et ça prend de la place » (2006). Cette situation traduit en partie l'inadaptabilité des logements pour certaines familles, mais elles témoignent aussi du manque de recul nécessaire des habitants pour assigner aux nouveaux espaces une fonction qui permette de leur donner du sens. Plusieurs femmes que nous avons rencontrées sont critiques à l'égard de ces familles qu'elles jugent être des « *roubiyin* » (campagnardes), « atteintes » selon elles « de la maladie de l'entassement » et qui n'auraient « pas leur place dans de tels logements » (Fayza, Halima et Farida, 2006).

632 Nous verrons dans le Chapitre suivant que ces incidents ou d'autres aboutiront à des revendications, des dépôts de plaintes auprès des autorités locales, mais également auprès de la CGI. Des mouvements revendicatifs émergeront donc.

Figure n° 41 : L'intérieur d'un appartement situé au rez-de chaussé d'un immeuble de la Cité de relogement de Mers El Kheir



La cuisine et le salon au mobilier sommaire...



Le couloir de l'appartement qui mène à la cuisine laissant apparaître des sols récemment enduits par les propriétaires. Clichés : H. Essahel, 2006.

La localisation de la périphérie de Rabat, une dure contrainte pour les commerçants ambulants relogés la cité de Mers El Kheir

La logique d'effacement des classes populaires du centre-ville (excepté le cas du douar El Kora) et de leur transfert vers les grands ensembles de la périphérie de Rabat découlent de la politique engagée par le gouvernement marocain. Pour certains habitants de Mers El Kheir, s'installer dans ces nouvelles cités conduit à la valorisation de nouveaux modes d'habiter pourvu que les logements permettent l'accès au confort et à la modernité, même si cela est assorti de

contraintes et de frustrations. Mais pour d'autres, habiter un quartier périphérique « loin de tout » (Hafid, 2006) conduit à un appauvrissement et à une marginalisation sociale et économique. Ainsi, si nous prenons l'exemple des commerçants ambulants qui vendent des produits de toutes sortes (cacahuètes, bonbons, mouchoirs en papier, cigarettes, etc.) et qui travaillaient à Rabat ou à Témara dans des zones dynamiques et passantes, leur transfert à Mers El Kheir les contraint soit à abandonner leur métier, soit, faute de mieux, à pratiquer leur activité commerciale dans les espaces publics (devant les immeubles, placettes, parkings, etc.) de la seule cité de Mers El Kheir. En effet, du fait de l'éloignement de la cité de relogement, les commerçants ambulants ne peuvent que proposer leurs marchandises sur des charrettes qu'ils tirent d'un îlot d'immeuble à un autre. Selon certains de ces commerçants, « les habitants de la cité de relogement sont leurs seuls clients potentiels » (Ahmed, Réda, Tahar, 2006). Ainsi, l'espace public de la cité est-il détourné par eux au profit des activités commerciales (essentiellement alimentaires).

Pour ces commerçants, les conditions de vente sont délicates, à la fois parce que les clients sont rares et, que vendre au sein même de la cité est très mal perçu par une grande majorité des habitants. Salah, par exemple, juge ces installations sommaires et ambulantes dégradantes pour l'image de la cité, notamment lorsque les déchets s'amoncellent sous les fenêtres des riverains. Les voisins refusent que des commerces ambulants s'installent au pied de leurs immeubles car ils excluent que leur quartier « se transforme en souk du fait des *'roubiyin* (paysans) » (Malika, Mers El Kheir, avril 2006). Nous avons cependant rencontré trois personnes pour lesquelles les commerçants ambulants apportent « de la vie » dans un quartier qu'ils considèrent comme trop « calme ». Selon elles, ils constituent « des lieux d'échanges importants » (2006).

C'est la question de la « normalité » et de l'usage de certains espaces publics qui est ici posée. Comme l'écrit Howard Becker, « tous les groupes sociaux instituent des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certains moments et dans certaines circonstances. Les normes sociales définissent des situations et des modes de comportement appropriés à celles-ci : certaines actions sont prescrites (ce qui est « bien »), d'autres sont interdites (ce qui est « mal »). Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu (...) » [1985, p. 25]. Ainsi, les installations commerciales ambulantes suscitent-elles des conflits de voisinage et d'usages entre commerçants et habitants (non commerçants). Plusieurs riverains excédés par de telles pratiques se plaignent auprès de nous :

« Moi, l'autre jour, je me suis disputée avec un des commerçants ambulants qui s'était posté devant mes fenêtres. Je lui ai dit : « Tu n'es pas à ta place ici, va ailleurs ! ». Pour vendre, ils crient : « *Danone, danone, 'alwa, mesca !* » (Yaourt, yaourt, gâteau, chewing-gum !). Cela ameute les jeunes et des attroupements se créent ! Ça fait désordre ! Nous ne sommes plus au douar (...) » (Fatima, Mers El Kheir, 2006).

*

« Cela ne donne pas une bonne image pour un quartier résidentiel. J'ai discuté avec les commerçants pour leur dire qu'il valait mieux qu'ils vendent à l'extérieur de la cité ou du moins qu'ils s'éloignent des appartements, notamment ceux du rez-de-chaussée. Bien sûr,

c'est difficile pour eux, mais comme pour nous tous (...) » (Salah, Mers El Kheir, 2006).

*

« Les allées et les espaces verts ne sont pas faits pour vendre. Nous, on veut de la tranquillité. En plus, ils salissent les espaces verts. Ce ne sont pas les commerçants qui salissent, mais les enfants qui achètent et qui jettent par terre. Une fois qu'ils ont mangé leurs gâteaux ou leurs pépites, ils balancent les emballages. Personne ne respecte rien. Alors le mieux serait qu'ils sortent du quartier. Mais certains habitants les encouragent en leur achetant des choses. Ce n'est pas leur place ici. Ça, c'est mon avis ». (Hamid, Mers El Kheir, 2006).

Des accrochages naissent aussi entre les commerçants aux « installations mouvantes » [Hauw, 2005, p. 329] et les employés de la société Exprom chargés de « protéger » les espaces publics d'éventuelles dégradations :

« (...) J'ai dû faire dégager une habitante du quartier qui vendait du maïs sur une charrette à l'intérieur du quartier ! Ce n'est pas un souk ici. Qu'elle aille ailleurs, je ne lui en voudrai pas. Mais pas ici ! Les gens pensent que c'est comme au douar. Si je laisse passer une chose pareille, bientôt je vais avoir une *joutya* ici ! (...) », (M., employé de la société de gardiennage Exprom, Mers El Kheir, 2006).

Interrogeant un des vendeurs ambulants, celui-ci nous confie que les acteurs du relogement ne lui ont laissé aucun autre choix que d'habiter à Mers El Kheir :

« Ils veulent nous amener ici, eh bien, ils verront que ce sera comme au douar ! Nous sommes des *ouled douar* ! Ils nous ont ramenés de force, eh bien, ils payeront cher notre venue ici ! Ils n'ont pas voulu nous écouter, je continuerai à vendre et à vivre ma vie comme je le souhaite ! *Lahouna 'hna fi 'had el khlâ, kib'hel l'kleb* (on nous a jeté ici dans cette zone perdue comme des chiens). Que vais-je donner à mes enfants ? Des pierres ? Ma situation est pire qu'avant ! ». (Ahmed, Cité de relogement, Mers El Kheir, 22/07/07).

Ahmed, le vendeur ambulant, ne peut renoncer à pratiquer son activité sous peine de voir ses revenus baisser considérablement. De plus, il souhaite mener sa vie comme bon lui semble, sans avoir d'ordres à recevoir de quiconque. Ce fut déjà pour lui un grand sacrifice que de venir s'installer aussi loin de la ville. Ce « détournement » constitue pour Ahmed une tentative de conquête « d'un pouvoir détenu sans partage par des aménageurs rétifs ou ne possédant pas les moyens d'engager un véritable processus de concertation » [Hauw, 2005, p. 347].

Dans certains cas de figure, il arrive que certaines familles de ces quartiers urbains périphériques « décrochent ». Le travail qui ne suit pas, les traites du logement à rembourser, toutes ces situations les entraînent vers la pauvreté, voire parfois la délinquance. Or, au douar, les habitants étaient capables de survivre grâce aux petits boulots informels, journaliers : de l'argent gagné la journée et dépensé le soir même pour nourrir leur famille. Cela devient plus difficile en périphérie, à la cité de relogement.

Face à ce constat, les familles qui se sentent lésées parce qu'elles ont tout quitté pour habiter la périphérie, revendiquent et exigent une nouvelle qualité de vie dans les nouveaux espaces urbanisés. Ainsi, plusieurs habitants, surtout les jeunes, exigent davantage de travail (pour les maris et les enfants), des équipements, des services de santé et d'éducation. « Si les services du

relogement avaient proposé des solutions de travail aux commerçants ambulants, ils ne seraient pas ici à vendre des cacahuètes entre les immeubles ! », nous confie Malik, un jeune étudiant en économie. Plusieurs propos critiques sont relevés dans les discours des ex-bidonvillois à l'égard de la politique qui est menée envers les bidonvilles et qui les concerne directement :

« Je comprends que le gouvernement veuille éradiquer les bidonvilles, mais en agissant de la sorte, il ne chasse pas la pauvreté, car là est le souci numéro un. Le gouvernement accentue la pauvreté. » (Farid, 2006).

*

« On nous jette ici en nous promettant du travail (marché de gros à proximité) et lorsqu'on arrive, il n'y a rien ! Si, il y a du vent ! Ils veulent que les immeubles se bidonvillissent ? Comment voulez-vous que les gens payent leurs charges, leurs factures et leurs traites s'ils s'appauvrissent? La politique du gouvernement n'est pas juste. Ce n'est pas comme cela qu'il faut procéder, ils doivent avant tout proposer du travail pour les gens et ne pas nous dire : « Débrouillez-vous ! » (Rabih, 2006).

*

« J'ai accepté de venir ici (cité de relogement Mers El Kheir) parce qu'on nous a dit qu'on allait trouver du travail pour mon mari. Et là, on nous dit d'attendre ! Mais les traites et les factures n'attendent pas, elles ! Si tu ne payes pas, on te coupe l'eau et l'électricité ! Cet appartement va nous rendre pauvres ! Je ne vais tout de même pas aller mendier pour payer mes charges ! Ce n'est pas bien ce qu'ils font ! Ils continuent à mentir ! On ne pourra jamais se sentir chez nous ! » (Fatiha, 2006).

La notion de pauvreté, qui était faiblement évoquée dans le discours des bidonvillois, devient prédominante dans leurs propos à la cité de relogement. Ils pensent que s'ils ne disposent pas de ressources matérielles suffisantes pour subvenir au paiement de leurs diverses dépenses (mensualités du crédit, électricité, eau, nourriture, etc.), cela les entraînera dans une pauvreté plus prononcée, notamment pour ceux qui étaient déjà en situation de relative pauvreté⁶³³. Il s'agit pour eux d'une nouvelle forme de précarité qui les menace. Ils ne s'y étaient pas préparés et leurs discours traduisent une véritable inquiétude face à ce risque imprévu. Cette situation est paradoxale dans la mesure où la cité de relogement est sensée améliorer la situation des bidonvillois, alors que le bidonville a toujours été associé à une image de misère.

D'après les habitants de Mers El Kheir, vivre à la périphérie lorsque les conditions de logement ou de travail ne sont pas optimales, engendre des difficultés d'appropriation dans la cité de relogement.

L'emménagement dans un nouveau logement constitue une étape essentielle de renforcement de l'identité familiale. Les transformations de l'espace domestique (ou intime) des familles sont notables et témoignent du besoin de s'approprier les nouveaux lieux. Dans la réalité, l'appropriation des espaces s'élabore progressivement à travers les pratiques matérielles et dans une relation étroite au logement et à ses aménagements.

633 Encore une fois, il est difficile d'établir ou de donner des informations précises sur la pauvreté en milieu bidonvillois, car tous les bidonvillois ne sont pas pauvres et tous les pauvres n'habitent pas le bidonville.

Les contraintes économiques et spatiales, quand elles pèsent sur les familles, ne rendent cependant pas toujours possible la réalisation de certaines transformations, entre autres celles qui ont trait à l'amélioration de conditions de vie – c'est le cas tout particulièrement pour tous ceux et celles qui ont perdu un emploi en venant s'installer (malgré eux) en périphérie (Mers El Kheir). Se pose alors pour ces personnes la question de leur adaptation et de leur territorialité qui ne peut probablement pas aboutir complètement⁶³⁴ car l'« habiter » implique des territoires « aimés » et « appropriés » [Roux, 2002].

Nous savons aussi que les habitants doivent désormais s'adapter à d'importants changements dans leur mode d'habiter comme dans leur mode de vie. Ces derniers, par les pratiques qui les caractérisent, façonnent d'un côté et dépendent d'un autre côté des modes d'habiter. Nous avons déjà évoqué cela à travers l'exemple de Fatima-Zahra⁶³⁵, laquelle se rend compte qu'elle doit faire attention au voisinage et ne peut plus agir à sa guise, comme à travers celui des commerçants ambulants qui se retrouvent en porte-à-faux par rapport à des résidents plus attentifs qu'auparavant à leur nouvel environnement. L'adaptation aux nouvelles conditions de vie s'effectue donc progressivement, car outre le fait que les nouveaux résidents doivent s'approprier leurs logements privés, il leur faut aussi s'habituer à des immeubles à étages et apprendre à gérer des types d'espaces qui n'existaient pas au bidonville : cages d'escalier, paliers, terrasses sur les toits des immeubles (*sath'*), halls d'entrée des immeubles, espaces verts (jardinet), que leur nouveauté ne les empêche pas de pratiquer quotidiennement.

b) Organiser l'entretien des espaces collectifs dans les immeubles des cités de relogement

Sensibiliser les habitants au fonctionnement d'une copropriété

Afin d'aider les futurs habitants à s'organiser au moment de leur arrivée à la cité de relogement, l'ADS a effectué en 2005, alors qu'ils résidaient encore au bidonville, une campagne de sensibilisation en faveur de la mise en place de concierges dans les immeubles et en établissant un statut de la copropriété. Ce mode de gestion, composé d'un ensemble de règles que les résidents doivent respecter, leur a été présentée comme « un moyen de s'organiser, discuter, voter des décisions relatives à l'entretien des immeubles, etc. » (Hamid, 2005, cité de relogement El Kora). Or, au moment où l'ADS a effectué les démarches de sensibilisation, les habitants ne se sentaient pas concernés car ils étaient préoccupés avant tout par les formalités administratives à remplir pour obtenir un logement et/ou à gérer les conflits existant autour de la question des ayants droit⁶³⁶.

Pour les responsables de l'ADS, il était pourtant primordial que les bidonvillois soient capables de s'organiser et d'adopter des mesures pour favoriser le bon déroulement de la vie en

634 Nous nous avançons sans doute un peu sur ce point, mais il serait intéressant d'entreprendre des recherches complémentaires sur cette question. Le manque de temps ne nous a pas permis d'effectuer des enquêtes plus approfondies.

635 Fatima-Zahra lavait son sol à la grande eau, ce qui a eu pour conséquence de créer des infiltrations et des dégâts aux plafonds de sa voisine du dessous.

636 Cf. Chapitres 3 et 4.

collectivité. Ils devaient pour cela prendre conscience des contraintes de la vie dans un immeuble collectif et l'ADS préconisait pour ce faire « la mise en place de syndics comme une priorité afin d'éviter les éventuelles dégradations des espaces communs et garantir une meilleure conservation du patrimoine architectural » [ADS, 2005, p. 20].

Après quelques mois de vie dans les deux cités de relogement, il fallut bien constater qu'aucune initiative n'a été réellement prise par les habitants pour désigner un syndic, en dépit des recommandations de l'ADS. Ce n'est qu'après avoir constaté des dégradations dans le bâti et dans les espaces communs à la cité de relogement El Kora que, en juillet 2005, l'ADS a adressé une liste des dommages au maître d'ouvrage pour l'avertir des dégâts qui ont été occasionnés. Selon le responsable de la cellule ADS d'El Kora, les dégradations observées témoigneraient d'un défaut « d'appropriation collective » (2005). Habités depuis peu, les nouveaux logements ne sont en effet certainement pas encore perçus comme étant des « espaces habités », au sens où l'entendait Colette Pétonnet c'est-à-dire, des espaces appropriés, investis et socialement valorisés [Pétonnet, 1982]. En témoignent les usages que les ex-bidonvillois assignent aux espaces extérieurs et intermédiaires. Les membres de la société de gardiennage passent le plus clair de leur temps à empêcher les habitants de s'installer dans les jardins, pourtant délimités par de petits murets à El Kora ou par une clôture (constituée de piquets et de fils de fer, d'une hauteur de 50 cm) à Mers El Kheir.

Afin d'aider les habitants à mieux gérer leur quartier, un guide sur la copropriété a été élaboré et distribué par l'ADS dans le but de sensibiliser les habitants à la gestion des espaces communs et collectifs. Il s'agit d'un guide de « bonne conduite », aux textes courts et accompagnés de croquis et de dessins destinés à faciliter la compréhension des consignes et des recommandations pour les habitants illettrés. Quelques éléments indispensables à la vie en immeuble collectif y figurent : entretien et mise en valeur des espaces collectifs et intermédiaires (jardins, cages d'escalier, terrasses), respect du voisinage, organisation des tâches ménagères, règles pour la fixation des paraboles, etc. Or, bien que l'initiative émane d'une Agence de Développement Social, donc d'un organisme en principe chargé de mettre en œuvre un partenariat avec les habitants, aucune consultation n'a été engagée avec eux pour l'élaboration de ce guide. Encore une fois, les initiatives sont prises à l'insu des résidents et les habitants doivent les appliquer quoi qu'il en soit. Nous apprendrons donc sans surprise, au début de l'année 2007, qu'à la cité d'El Kora, face à l'absence ou à la trop faible organisation des habitants dans les immeubles – même si nous avons pu constater que, contrairement au discours véhiculé par les acteurs du relogement, il y avait bien des habitants qui s'étaient organisés -, les promoteurs et les aménageurs avaient suggéré que soient créés des comités de quartier. Ces comités seraient des lieux de débats « qui permettraient aux habitants d'échanger, d'obtenir des réponses à leurs interrogations et à leurs préoccupations ». Interrogés par nos soins sur cette proposition, les habitants la refusent, de peur d'être instrumentalisés :

« (...) On leur a dit qu'on préfèrait se débrouiller seuls et qu'on n'avait pas besoin pour le moment

de ces choses. On leur a dit que, quand viendra le moment, on les mettra au courant. Là, pour l'instant, ce qui nous intéresse et ce qui intéresse les habitants, c'est de nous installer et de voir comment chacun va pouvoir gérer ses *machakil* (problèmes). On en a tous, vous savez ! Et puis, ils veulent nous proposer je ne sais quoi..., ce serait juste pour bien nous surveiller. Que voulez-vous qu'ils nous apportent d'autres ? Ils nous ont déjà tellement fait de mal qu'on ne sait pas ce qu'on va devenir. On aurait mieux fait de rester là où on était. Au moins, là-bas, on était tranquilles et je préfère supporter la pluie et la grosse chaleur que ces espèces d'abrutis ('*hmir* = ânes) qui n'ont rien compris à notre situation ! (...). » (Karim, 39 ans, Cité de relogement El Kora, 2007).

Lorsque nous leur posons la question suivante : « Pourquoi ne pas mettre un concierge qui s'occuperait de l'immeuble ? », cela les amuse :

« (...) S'organiser ? Vous n'y pensez pas ! Un concierge ? (Rires) Comment va-t-on le payer alors que l'on n'a même pas de quoi payer nos traites (mensualités) (...) » (El Kamla, cité de relogement El Kora, mai 2008).

*

« Personne dans l'immeuble ne voudra d'un concierge. Il faudra payer cette personne, elle ne fera pas cela gratuitement ! Vous savez, les gens s'en sortent à peine ici ... Tout ce que vous voyez ici, les gens l'ont acheté à crédit. Mais bon, c'est ce qui se dit... Moi je ne peux pas. Je paye déjà tout juste mes factures, mes traites, etc. Je suis même obligée de travailler plus. J'arrondis mes fins de mois en allant faire du repassage pour une famille à Souissi (quartier aisé de Rabat). » (Ahlam, cité de relogement El Kora, mai 2008).

L'idée d'un service de conciergerie a vite été enterrée aussi bien par les acteurs institutionnels que par les populations bénéficiaires.

Mais en 2006-2007, l'idée de mettre en place un comité de quartier à la cité de relogement El Kora, n'est déjà plus d'actualité, pas plus que celle de la copropriété. Un aparté est ici nécessaire pour indiquer qu'à la cité de Mers El Kheir, la situation aurait évolué, selon les dires d'un responsable du relogement de Dyar El Mansour : en effet, en mai 2008, soit deux années après le transfert des habitants des bidonvilles vers la cité de relogement, la loi n°18-00 relative au statut de copropriété des immeubles bâtis⁶³⁷ serait selon lui « en voie d'application. ». Or, lorsque nous avons rencontré les habitants de Mers El Kheir, ils étaient peu enclins à mettre en œuvre les obligations de la copropriété. Nous restons tout de même dubitative et sceptique devant cette information qui venait de nous être livrée, sans pour autant pouvoir aller la vérifier sur place⁶³⁸. Ceci étant, en 2008, lorsque nous retournons à la cité d'El Kora, les habitants nous informent qu'ils ne sont pas contre l'idée d'instaurer une copropriété, mais peu d'entre eux sont disposés à y prendre des responsabilités. Rabha, divorcée, ancienne habitante du douar El Kora, nous explique :

« (...) Les habitants de l'immeuble m'ont demandé si je voulais les représenter. Mais j'ai refusé. Je ne veux pas prendre de responsabilités. Je ne veux pas avoir à faire face aux problèmes, à gérer les

637 Cf. Bulletin Officiel n°5054 du jeudi 7 Novembre 2002, publiant le dahir n° 1-02-298 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis.

638 Nous n'avons pas pu aller vérifier l'information qui nous a été donnée par un responsable de Dyar El Mansour, par manque de temps.

problèmes des autres. J'en ai déjà assez avec les miens. Mais il est vrai qu'il faudrait que quelqu'un s'en charge à un moment donné. C'est important d'avoir un *naïb* (un représentant) qui puisse te défendre lorsque tu en as besoin, ou alors qui puisse gérer de manière générale les affaires de l'immeuble (...) ». (Rabeha, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Que les résidents de son immeuble aient proposé à Rabha de devenir leur représentante n'est pas le fait du hasard : elle est en effet, une ancienne *chikha* (danseuse) à la voix rauque, déjà réputée au douar El Kora pour avoir du caractère, n'avoir peur (ni honte) de rien. Les habitants de son immeuble disent d'elle qu'elle a « *jebha s'hiha* » (un front dur). Lorsqu'elle était au douar, certaines familles la sollicitaient déjà lorsqu'elles étaient confrontées à un problème. Ses fils seraient, selon les habitants qui nous en ont parlé, « à l'image » du quartier : un « drogué », connu de tous et qui n'a peur de rien, mais qui sait défendre et reconnaître les gens de la *hawma*, et un jeune « *simi* » (appartenant à la police) envers qui tout le monde éprouve du respect et de la crainte. C'est pourquoi, les habitants pensent que Rabha possède tous les atouts qui feraient d'elle la personne idéale pour les « représenter et défendre les intérêts de l'immeuble ».

Entretenir les espaces intermédiaires

L'absence de système de copropriété et d'un type quelconque de syndic en charge de gérer les immeubles ne signifie pas que les habitants ne s'organisent pas. A leur arrivée dans les nouveaux logements, ils se sont en effet rendus très vite compte qu'il manquait des choses dont tous avaient besoin. Nous avons par là vérifié dans plusieurs immeubles des deux cités. Comme les femmes doivent se partager une terrasse commune (*sta'h*) en haut des immeubles, elles se regroupent et se mettent d'accord pour acheter en commun des cordes à linge et des barres métalliques pour tendre celles-ci, de telle sorte que chaque famille dispose de son fil à linge. Si nous prenons l'exemple de l'immeuble 40 à El Kora, une collecte d'argent (par porte à porte) a été effectuée par deux des femmes qui sont à l'initiative du projet. Mais c'est le mari de l'une d'entre elles qui s'est chargé de l'achat du matériel et de l'installation des barres sur les toits des immeubles. Un même système d'étendage du linge a été adopté dans les immeubles voisins. Ces aménagements induisent *de facto* des dépenses, ce qui explique que, depuis leur installation dans les nouveaux logements, les familles se plaignent des frais supplémentaires liés à l'aménagement des espaces communs. La question de la gestion et de l'entretien de ces parties communes pose aussi problème dans un contexte où l'argent manque :

« (...) Depuis qu'on est ici, on ne fait que payer. A chaque fois qu'il se passe quelque chose, on nous dit qu'il faut payer ! Cela nous a coûté de l'argent, sans compter qu'on a dû également payer 10 dirhams par famille pour les plantes de l'extérieur situées dans les petits jardins (...). Et puis on s'est rendu compte que pour l'arrosage, les gardiens se branchaient sur les compteurs d'eau des habitants. Ceux-ci ont donc réagi et leur ont coupé l'eau. Et puis quoi encore, nous payons assez cher comme ça ! (...) ». (Malika, Mers El Kheir, 23 septembre 2006).

Malika, comme ses voisines, ne réalise pas (ou n'accepte pas) que l'entretien des espaces intermédiaires fasse partie du « pack » livré en même temps que le logement. En acceptant d'être

relogés, elle pensait avoir uniquement à « payer pour leur appartement » et non pas « participer financièrement à l'entretien des espaces collectifs » (Malika, Hadda, 2006). Or, interrogée sur cette question, l'ADS confirme avoir sensibilisé les habitants à ce sujet. Mais faut-il s'étonner que cette sensibilisation ait été inefficace ?

Au moment où nous réalisons nos enquêtes de terrain, c'était la société de gardiennage qui s'occupait en partie de l'entretien des espaces extérieurs à Mers El Kheir. Il convient toutefois de nuancer ce constat. En effet, en 2007, à certains endroits, nous avons remarqué des écriteaux plantés dans les espaces verts et sur lesquels était indiqué : « Veuillez respecter les espaces verts ! » (figure n° 42). Au départ, nous pensions que ces inscriptions avaient été réalisées par la société de gardiennage. Or, en interrogeant quatre habitants de trois immeubles mitoyens, quelle fut notre surprise lorsque nous apprîmes que c'était les habitants eux-mêmes qui s'occupaient personnellement de leurs jardinets ! C'était pour nous la preuve que les résidents – certains d'entre eux tout au moins - accordaient de l'importance à ce type d'espace, contrairement aux idées - en partie fausses - véhiculées par les responsables de Dyar El Mansour ou d'autres à l'encontre des habitants. Il convient cependant de ne pas généraliser ce constat : certains jardinets sont en effet mieux entretenus à certains endroits de la cité de logement de Mers El Kheir qu'à d'autres : l'herbe y est coupée, les fleurs y sont régulièrement arrosées et soignées. Ces attitudes témoigneraient donc de « marques d'investissement de l'espace, [de] témoignages d'adaptation à une nouvelle situation » ; « ces pratiques d'appropriation des lieux font bien montre d'une inscription matérielle et symbolique dans une cité nouvelle » [Florin, 1997, p.89]. Mais ces jardinets bien entretenus contrastent avec d'autres au sein de la même cité ; et ils contrastent encore plus avec ceux de la cité d'El Kora : ceux-ci sont délaissés et ils sont encombrés de déchets ménagers et de détritrus de toutes sortes. D'après les habitants interrogés cet l'état d'abandon des espaces verts, s'expliquerait par le peu d'importance que leur accorderaient les résidents : « Ce sont les enfants qui arrosent les plantes et qui retirent les mauvaises herbes de temps à autre », nous confient trois habitants de la cité de relogement d'El Kora.

Figure n° 42 : La Cité de relogement de Mers El Kheir et ses espaces extérieurs



A droite, les espaces verts de la Cité de relogement, à gauche, les parkings.



Écriteau mentionnant : « Veuillez respecter vos espaces verts et merci » dans un jardin de la Cité de relogement de Mers El Kheir.

Clichés : H. Essahel, 2006.

Les habitants de Mers El Kheir qui s'occupent de leurs jardinets sont souvent ceux qui ont eu une longue durée de résidence dans le bidonville. Car, selon eux, devenir propriétaire est aussi une manière de s'inscrire dans l'espace et dans le temps. En marquant leurs pratiques au sein de leur espace de vie, ils considèrent qu'ils s'inscrivent activement dans un processus d'insertion citadine et qu'ils développent une nouvelle identité :

« Nous sommes maintenant propriétaires de nos appartements, alors nous devons nous occuper de nos jardins, de nos halls d'entrée, etc. Depuis que j'ai acheté ici, j'ai l'impression de devenir quelqu'un d'autre, de revivre en quelque sorte ». (Ali, Mers El Kheir, 2007).

*

« Depuis que je suis arrivée, je m'occupe des espaces verts de notre îlot. Ça me calme, ça m'occupe (il est retraité) et j'aime bien. On n'avait pas tout cela au douar (bidonville) et maintenant, tout cela est à nous (il nous montre du doigt les logements de la cité et les espaces verts) et nous devons y prêter attention. (...). Par contre, il y a ici, à la cité de relogement, des habitants qui ne semblent pas être préoccupés par l'entretien des jardins. Allez voir un peu plus loin dans le quartier, tout est laissé à l'abandon. Si la société de gardiennage ne le fait pas, personne ne s'occupe de rien ! Ils font comme s'ils étaient encore au douar. La société de gardiennage le fera encore pendant combien de temps ? Un jour où l'autre, les gardiens partiront et ils seront bien obligés de s'en occuper s'ils veulent que les espaces restent propres comme au départ ! (...) Bien sûr qu'on n'est pas tous d'accord dans l'immeuble : tous ne viennent pas donner un coup de main pour arroser ou enlever les mauvaises herbes, mais bon, on ne va pas les imiter car on risquerait de faire marche arrière ! Que voulez-vous, on se fâche parfois... ». (Abdelghani, Mers El Kheir, 2007)

*

« Nous ne sommes plus des *ouled douar* (enfants du douar), même si je sais que cela nous collera toujours à la peau. Par contre, ce sera différent pour les enfants qui sont nés ici ou ceux qui sont partis jeunes du douar. Depuis que je suis ici, j'aide à l'entretien des jardins avec deux de mes voisins. On a aussi donné un coup de peinture dans le hall de l'immeuble... Les enfants ne font pas attention! (Hicham, Mers El Kheir, 2007).

Dans certains halls ou entrées d'immeubles, on peut lire des notes placardées par les habitants et sur lesquelles on peut lire : « Veuillez s'il vous plaît fermer la porte de l'immeuble

après 20 heures pour des questions de sécurité » ou encore « Avis aux résidents : le nettoyage des parties communes s'effectue le Samedi ». Ces indications attestent d'une réelle organisation entre les propriétaires des immeubles dans la mesure où le hall fait figure de vitrine de l'ensemble résidentiel et de ses habitants. Cependant, les immeubles qui ne présentent pas ce genre de notes ne sont pas nécessairement ceux qui demeurent inorganisés.

Les femmes, par exemple, peuvent s'organiser et se mettre d'accord pour nettoyer chacune à leur tour les escaliers sans que cela nécessite un affichage. Dans les huit immeubles⁶³⁹ (4 à Mers El Kheir et 4 à El Kora) que nous avons étudiés, la plupart des habitants conviennent qu'ils auraient « souhaité faire le grand ménage » (laver à grande eau les escaliers de l'immeuble, lessiver les murs, etc.) le même jour. « Or », précisent-ils : « c'est certainement une bonne idée, mais pas toujours évidente à mettre en pratique faute de disponibilité simultanée de tous les habitants. C'est pourquoi une organisation par palier est plus appropriée ». Sur ces 8 immeubles, nous avons constaté que soit l'entretien de la cage d'escalier était effectué par l'ensemble des habitants - ou par un habitant par palier - de l'immeuble le même jour, soit qu'un système de rotation avait été mis en place semaine par semaine. En ce cas, à tour de rôle, les familles s'occupent du ménage lorsque « leur semaine arrive ». Elles doivent nettoyer la cage d'escalier, mais aussi s'occuper de sortir les poubelles, de les nettoyer, de désherber, etc. Les habitants mettent en œuvre ainsi une sorte de « contrat social » qui rend chaque habitant responsable de la bonne tenue des espaces collectifs.

Les propriétaires nous racontent aussi que, lorsqu'ils sont absents, ils s'arrangent entre eux. Voici ce que nous raconte Fadela, à propos de l'organisation et de l'entretien de sa cage d'escalier :

« (...) Lorsqu'on est arrivé ici (Mers El Kheir), certains y habitaient déjà et se connaissaient déjà un peu. Moi, quand je suis arrivée, je ne connaissais personne. On ne m'a pas mis avec des gens que je connaissais. C'est comme ça. Mais bon, quand je suis arrivée, je suis allée frapper chez ma voisine de palier pour me présenter et lui dire que j'étais sa nouvelle voisine. Elle le savait déjà ! Puis, dans la conversation, est tout de suite venue la question de l'entretien de l'immeuble. Je lui ai un peu dit comment nous, les femmes, au douar, on s'organisait et comment cela marchait. Il n'y a jamais eu depuis notre nouvelle installation de problème ou quoi que ce soit. Quelques fois cela pouvait arriver, mais c'était rare. Donc, quelques jours plus tard, quand je me suis installée avec ma famille, je suis retournée voir ma voisine pour qu'on se mette d'accord sur la date ou le jour où il fallait laver les escaliers. Il fallait que l'on fasse cela toutes le même jour pour que l'immeuble soit propre et bien entretenu. C'est comme cela que ça a commencé. De fil en aiguille, j'ai fait la connaissance des autres femmes de l'immeuble. Bon, je ne dirai pas que nous sommes amies, mais, au moins, on s'est mis d'accord sur ça. Et puis il y a des arrangements aussi. Nous sommes humains. S'il y en a une qui ne peut pas, ce n'est pas grave, on lui fait son palier. Je pense à la dame du 2^{ème} étage qui, une semaine, ne pouvait pas, et elle nous a suggéré que son mari le fasse à sa place. Elle devait aller voir son père qui était malade. On lui a dit que c'était *'hchouma* (honteux) et qu'on ne laisserait pas un homme faire cela en même temps que toutes les femmes ! Il allait probablement se sentir mal. Cela c'est pour vous dire que cette dame était vraiment désolée de ne pouvoir être là ce jour-là et qu'elle ne pouvait pas nous donner un coup de main. Elle n'a pas de fille, elle n'a que des petits garçons (...). Donc, c'est comme cela que l'on s'organise. Chacune

639 Le choix des immeubles retenus correspond à ceux dans lesquels nous connaissions déjà quelques propriétaires. Quant à la faiblesse du nombre de ceux que nous avons étudiés plus particulièrement, c'était pour éviter d'éparpiller nos résultats et afin de mieux suivre les changements opérés dans les logements et les immeubles retenus.

sort avec son matériel. Moi, je ne mélange pas ma serpillière pour l'escalier avec celle de l'intérieur. J'en ai acheté deux. On a mis en place des règles à respecter, surtout auprès des enfants qui crient dans les escaliers. Cela les amuse parce que cela résonne ! Les premiers mois ont été difficiles ! C'était nouveau pour eux ! Moi, cela m'a tuée, les étages, j'en ai eu des courbatures. (...) » (Fadela, Mers El Kheir, 2007).

Les espaces intermédiaires sont à la fois un élément de composition architecturale, mais également un élément d'articulation entre espace privé et public que les habitants doivent apprendre à gérer. Ces espaces intermédiaires, espaces d'« entre-deux », sont importants dans la mesure où ils mettent en scène les rapports entre individus et collectif. Amélie Flamand [2008], qui a mené un travail sur ce type d'espaces dans les grands ensembles français (du XIX^{ème} siècle à nos jours), considère que les espaces intermédiaires « rendent possible l'expression de la familiarité et de la solennité ; ils opèrent le passage entre l'intime, le domestique et le politique ; ils accueillent l'individu tout comme le collectif ». La gestion des espaces communs impose des interrelations entre résidents. Dans certains cas, celles-ci sont amicales ; dans d'autres, elles sont conflictuelles. Et il faut admettre qu'elles soient tantôt amicales, tantôt conflictuelles. Comme le souligne Amélie Flamand, « les espaces intermédiaires sont considérés comme un des lieux d'expression et de confrontation des habitus de classes ou de groupes sociaux, pour lesquels l'enjeu est de trouver la bonne distance, entre familiarité et distance, entre négociation et conflit » [2005, p. 5].

Les habitants d'un immeuble de la cité de relogement El Kora nous ont raconté un épisode survenu en 2007, suite au refus de plusieurs résidents de coopérer financièrement aux dépenses collectives. Ceux qui refusaient de payer considéraient que « seul l'appartement leur appartenait et que, pour le reste, ils s'en moquaient ». Furieux de ne pouvoir les contraindre à payer, les habitants (ceux qui participaient aux dépenses de l'immeuble) ont décidé de leur bloquer l'accès à l'immeuble alors qu'ils rentraient chez eux, prétextant que s'ils refusaient de payer, l'accès à l'immeuble leur serait interdit. Les habitants payeurs auraient dit aux habitants récalcitrants « qu'ils n'auraient plus qu'à s'acheter des échelles pour accéder à leur logement par leurs fenêtres ». Une partie des résidents a donc su mettre une pression suffisante sur l'autre partie afin que chaque ménage cotise et que chacun s'acquitte de sa part. Le « ridicule de la situation ⁶⁴⁰ » auquel les habitants-payeurs ont fait allusion, ainsi que les propos ironiques tenus à l'encontre « des autres » indiquent combien la gestion des espaces intermédiaires est complexe et difficile. Face à l'occupation qui se prolongeait du hall d'entrée, les autorités locales sont intervenues pour débloquer la situation car le ton était monté, les habitants avaient perdu leur sang froid et la situation avait dégénéré. Les personnes à qui l'accès avait été refusé ont porté plainte contre ceux qui en avaient pris l'initiative. Finalement, ce sont des habitants des immeubles voisins qui ont joué le rôle de « médiateurs », en venant quelques jours plus tard, de leur propre initiative, effectuer une réconciliation. Les voisins réconciliateurs considèrent en effet qu'il est « malsain que de tels comportements subsistent alors que les habitants devraient se respecter les uns les autres pour le bon fonctionnement de la vie en collectivité ». La mauvaise ambiance dans

640 Expression formulée par plusieurs personnes de cet immeuble.

l'immeuble provoquerait selon eux « une cascade de conflits qui serait nuisible à l'organisation de la gestion de l'immeuble et tuerait les moments de sociabilité entre les habitants de la même résidence ». Ce cas de figure interroge donc la question des modes de régulation du voisinage.

Cet exemple, en particulier, permet d'affirmer que les abords des grands ensembles sont des espaces complexes. Ils apparaissent dans certains immeubles comme le cadre et le support d'une sociabilité particulière que sont les relations de voisinage. Nous verrons dans le Chapitre suivant, que ces espaces intermédiaires et plus particulièrement le palier et la cage d'escalier, peuvent devenir de véritables « arènes » politiques. S'ils sont donc des espaces créateurs de « liens » (affinités, sociabilités), ils peuvent aussi rendre visible ou même provoquer la « rupture » de ces liens. Cette contradiction entre la volonté de construire de nouvelles relations sociales et celle de vouloir se « distancier » des autres se manifeste dans les deux cités de relogement.

2. Les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora : entre construction de liens et de sociabilités d'une part, ruptures et conflits de voisinage d'autre part.

La cité de relogement n'est à appréhender ni comme le lieu de toutes les sociabilités, de toutes les solidarités, ni comme celui des ruptures inévitables ou de dislocation de ces liens, mais plutôt comme un lieu à partir duquel de nouveaux rapports de voisinage, de nouveaux modes d'investissement dans le groupe social, des liens de convivialité d'un nouveau genre, etc. se fabriquent d'un côté, tandis que des conflits d'intérêts ou des ruptures causées par des objets inédits y apparaissent, d'un autre côté. Nous pensons aussi qu'il faut éviter les clichés véhiculés à propos des grands ensembles, notamment celui d'une communauté parcourue par de fortes sociabilités et animée de multiples formes de convivialité. Nous envisageons de ce fait les habitants de la cité de relogement comme un collectif qui a la nécessité de gérer, d'entretenir des espaces en commun, de créer des relations de voisinage d'un genre plutôt amical et, donc, de construire un « vivre ensemble ». Or ce vivre ensemble ne s'établit pas sans heurts. Les habitants doivent donc trouver le juste équilibre entre rapprochement, convivialité et bonne distance sociale.

Il ne faut pas oublier que les habitants des nouveaux quartiers (comme les habitants spectateurs) adoptent une attitude qui établit en permanence la comparaison entre « ce qu'ils ont laissé » (ou ce qu'ils laisseront) au bidonville et qui a nécessité des années de construction, et ce qu'ils « reçoivent » en arrivant dans la cité de relogement. Ainsi, le discours tenu « à chaud » et qui est celui que nous avons recueilli, sera probablement amené à évoluer au fil des années. Nous gardons à l'esprit qu'il est difficile d'établir des « vérités » sur des processus en cours de construction (sociabilités, relations de voisinage, intégration, etc.). C'est en cela que le travail qui est présenté dans ce paragraphe ne décrit pas une situation figée, mais évolutive, et qu'il transcrit des discours prononcés et des émotions ressenties à un moment donné dans l'histoire des habitants.

Notes de terrain :

La prise en compte des temporalités est primordiale lorsqu'on s'intéresse aux questions de sociabilité, de relations de voisinage, etc. La plupart des enquêtes que nous avons menées sur ces questions ont été effectuées à partir de la fin de l'année 2006, en 2007, puis durant deux semaines en mai 2008. Pour les habitants enquêtés en premier et installés dans les nouvelles cités de relogement, la durée d'installation était donc au maximum d'une année et demie. Et la durée d'installation moyenne des habitants interrogés dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora oscillait entre 6 et 8 mois.

a) Construire de nouveaux liens dans la cité de relogement

Très actifs dans l'adaptation de leur logement, les habitants ont enregistré parallèlement, depuis leur installation, des bouleversements qui ont affecté leurs réseaux de sociabilité. Dans les grands ensembles où ils arrivent, ils doivent développer avec les autres occupants des relations amicales ou affectives dans un contexte où ils sont tout à la fois très proches et très lointains. De ce fait, leurs comportements expriment à la fois des proximités et des distances.

Les liens de voisinage

R. E. Park [1990] considère que le voisinage existe sans organisation formelle. Pour cet auteur, la proximité et les contacts de voisinage sont à la base des formes les plus simples et les plus élémentaires d'association auxquelles nous avons affaire dans l'organisation de la vie urbaine. Le voisinage est donc présent grâce aux sociabilités de proximité. Claire Lévy-Vroelant complète cette analyse en constatant que le voisinage est le « lieu d'interactions nombreuses, pour certaines significatives de l'existence urbaine dans son sens le plus profond – l'être en ville sans autre option qu'être avec les autres » [2007 p. 4]. Cet auteur ajoute que « le voisinage, on y est, on y voit et on y est vu. Pour se sentir chez soi, on doit pouvoir sentir les autres » [Lévy-Vroelant, 2007 p.6]. A travers ces conceptions rapidement présentées, la notion de voisinage apparaît plus complexe qu'attendu parce qu'elle met en exergue à la fois les relations entre les individus ainsi que les conflits et rapports de force qui s'établissent entre eux : « se rapprocher » et/ou « se distinguer » du voisin.

Il nous a été difficile d'évaluer l'intensité des relations de voisinage étant donné la variété des situations d'arrivée des habitants auxquelles nous étions confrontée. Nous avons pu néanmoins distinguer trois types de « profils » : les habitants dont la durée de logement à la cité de relogement est supérieure à un an ; ceux plus récemment installés (inférieur à un an) ; et enfin ceux pour lesquels l'installation est en cours (entre 2 mois et quelques semaines) dans les cités de relogement.

De manière générale et à première vue, les habitants des deux cités évoquent tous, quelle soit leur date d'arrivée, un « manque de solidarité et de soutien ». « Tout cela », pensent-ils, « est la conséquence directe du relogement dans ces immeubles ». Les solidarités avec le voisinage avaient été tissées peu à peu, entretenues tant bien que mal lorsqu'ils étaient au bidonville. Ils avaient développé des sociabilités importantes dans le bidonville, mais celles-ci avaient souvent nécessité des années d'apprentissage. Déplacés et dispatchés au hasard (par le système du tirage

au sort des appartements) dans les immeubles des cités, ils ont tout à reconstruire : le voisinage, les amitiés, les solidarités, la confiance. Comme l'écrit David Hauw à propos d'une cité de relogement à Casablanca, « le facteur spatial influence aussi la reformulation des groupes de relogés : ainsi l'éparpillement des anciens voisins dans la cité de relogement, auquel s'ajoute l'imperméabilité des espaces privés et publics, entraînent la perte progressive mais sélective de l'ancienne communauté » [2004, p.358]. Rares sont donc les situations où nous avons pu identifier des familles qui vivaient dans la même rue au douar et qui se retrouvent voisines dans un même immeuble.

Dans la citation que nous lui avons empruntée, David Hauw évoque deux idées que nous retrouvons dans les propos des habitants des cités de relogement de El Kora et de Mers El Kheir : celle de l'éparpillement de l'ancien voisinage et celle de l'imperméabilité des espaces. Voici ce qu'ils nous ont déclaré à ce propos :

« (...) Nous ne connaissons personne ici. Les seuls avec qui on avait des affinités et avec qui on s'entendait ne sont pas encore arrivés. Ils ont quelques soucis d'argent, doivent vendre leurs biens au *bled*...Ce n'est plus pareil, même si là-bas, on ne connaissait que quelques familles arrivées en même temps que nous au douar. Même si là-bas on n'était pas très bien situés, on s'était habitués à cet endroit. Lorsqu'on a été payer, les gens nous on dit : *daba t walfou* (vous verrez, vous vous habituerez). Je l'espère bien. Mais on est loin de tout. On nous a dit que ce sera une zone qui va grandir, qu'il y aura plus de travail. Il n'y a rien ici. Ça va être quand même difficile même si les enfants vont se trouver de nouveaux amis (...) ». (El Kamla, 42 ans, avril 2007, habite la cité de Mers El Kheir depuis 8 mois).

*

« On nous a jetés ici (*lahouna'hna*) dans ces immeubles. Il est vrai que l'on a effectué un tirage au sort et que l'on paye des traites tous les mois. Mais on ne se rendait pas compte que chacun allait se retrouver dans un endroit différent. Comment voulez-vous que les solidarités émergent aujourd'hui ? Tout est à refaire. J'avais des voisins que je connaissais depuis mon enfance. On se connaissait tous dans notre *zenka* (rue). Femmes, parents, enfants, on se rendait des services lorsque l'une d'entre nous en avait besoin. Lorsque je n'étais pas là ou lorsque j'arrivais en retard, je savais que mes enfants n'allaient pas rester devant la porte en rentrant de l'école et que mes voisines s'en occuperaient et leur donneraient le goûter. Je pouvais partir tranquille et laisser ma porte ouverte. Mais comment voulez-vous qu'aujourd'hui je fasse cela avec mes nouveaux voisins ? Je ne les connais pas. Et de toute façon, ce ne sera jamais plus comme avant. Même si je voulais, quelque chose est parti avec la destruction de nos baraques. Elles avaient une âme. Même si c'était de la tôle, des cartons, elles avaient de la valeur, ces baraques. Elles ont une histoire, la nôtre, celle de nos parents, celle de nos grands-parents, celle de nos enfants. On les a fabriquées, on a eu des histoires avec nos baraques... pas toujours belles d'ailleurs (...) » (Majda, mai 2008, habite la cité de relogement El Kora depuis 1 an).

*

« (...) Ces logements nous rendent aveugles et sourds ! On n'entend plus rien, on ne voit plus rien. Il suffit que ton appartement donne sur une courette pour ne te rendre compte de rien ! Ça va encore lorsque ton appartement donne sur la grande rue, tu peux voir les gens. Les seuls moments où l'on rencontre les gens, où l'on dialogue, c'est quand on va chez le mort (lors d'un décès). Et encore ! Même pour ça on n'est pas au courant dans l'immédiat, alors qu'avant ça faisait le tour du douar en moins de rien ! A peine l'information arrivait, que les quêtes se faisaient, les tentes se montaient. Il y avait une réelle solidarité. Ici, ce n'est plus

pareil. Là, à être entassés les uns sur les autres, ça crée des problèmes vous savez ? Ah nos baraques ! Elles avaient une âme, elles nous étaient utiles ! (...) » (Zahira, juin 2006, habite la cité d' El Kora depuis 2 mois).

Selon les habitants, le relogement distendrait le lien social qui prévalait entre les individus, les familles, les groupes dans le bidonville. Les nouveaux habitants sont déstabilisés et fragilisés. Ils nous disent « que les relations sont dures à entretenir parce que les habitants sont méfiants » (Farida, 2006). Le voisinage (*jâr*; *jirân* plureil), très important aux yeux des bidonvillois, est déstructuré à la cité de relogement. Pour le reconstruire, les résidents expliquent que c'est tout un « cheminement » qu'il faudra qu'ils effectuent pour arriver à la confiance « (*tikâ*) » (Majda, cité de relogement El Kora, 2008). Ainsi, le voisin ne prendra réellement le sens du *jâr* qu'une fois que la *tikâ* sera installée entre eux, ce qui pour le moment semble encore trop prématuré selon les habitants. Nombreux sont les entretiens où les habitants nous disent que le voisinage est une vertu très importante dans la religion musulmane : « Le Prophète a beaucoup insisté sur le respect du voisinage et le comportement que l'on doit avoir vis-à-vis du voisin » (Majda, 2008 ; Kaouthar, 2005). « Il faut être bon envers son voisin pour être un bon croyant » (Mohamed, 2007 ; Brahim, 2007 ; Nafissa, 2008). Ces propos nous indiquent donc que les habitants sont prêts à fournir des efforts pour construire ensemble des relations de bon voisinage.

Malgré les « bonnes paroles » prononcées quand il est question du voisinage, les rapports entre les individus installés dans les cités de relogement ont changé. C'est ce que notait déjà David Hauw : « Les liens de voisinage semblent s'amenuiser, entraînant une certaine nostalgie et une déstructuration de la vie sociale entre individus » [2005, p.362]. Selon les interviewés, les pratiques de sociabilité ont disparu au profit de l'enfermement et du cloisonnement des individus dans leur logement. Les portes, qui restaient ouvertes toute la journée dans les baraques, sont désormais fermées sur les paliers. Chacun reste chez soi, comme le regrette Zahira. En effet, les résidents évoquent fréquemment le « chacun pour soi » et la montée de « l'individualisme ». Quand une personne nous déclare par exemple ne pas connaître « la couleur des murs » de son voisin de palier, elle cherche à exprimer ce paradoxe - pour elle - que constitue le fait que deux voisins de palier ne se fréquentent pas, alors qu'ils habitent le même immeuble, voire parfois se rencontrent quotidiennement dans la cage d'escalier et se disent simplement bonjour. Selon les habitants, ces comportements sont renforcés par le fait que de plus en plus de résidents ne sont préoccupés que de leurs seuls problèmes. Payer des factures individuelles, gérer son logement individuel équivaut à se replier sur soi-même ou sur son espace domestique :

« (...) Avec mes voisins d'avant, on se rendait visite, mais ce n'est plus comme avant. Le nouveau voisinage, ce n'est pas pareil. On les connaissait de vue, parce qu'on les croisait dans le quartier. Mais bon, ce n'est pas pareil. Aujourd'hui, chacun reste chez soi et gère ses problèmes seul (...) » (Khadouj, Mers El Kheir, juillet 2006).

Depuis le bidonville d'El Kora, les bidonvillois-spectateurs ont eux aussi leur mot à dire et portent un regard sur « ce qui se passe là-bas ». Il ne faut pas oublier que beaucoup d'entre eux,

curieux, sont allés rendre visite à leurs anciens voisins et observent attentivement les faits et gestes des nouveaux habitants de la cité de relogement d'El Kora. Ils affirment eux aussi que le relogement disloque les liens de solidarité et de voisinage. De plus, il véhiculerait, selon eux, des images négatives, appellerait à la violence, au « *m'saufige* » (à la sauvagerie, à des comportements de voyou) et à la délinquance. Kalthoum, une femme d'une cinquantaine d'années que nous avons rencontrée au douar en 2008, nous retrace les solidarités tissées au bidonville pour mieux montrer comment dans les grands ensembles, les habitants ne pourront plus revivre de pareilles situations : ce qu'elle regrette :

« (...) Les gens qui ont déménagé et qui sont allés là-bas font du *karkoubi* (drogue) et tout ça. Tu as peur pour tes enfants. Quand les gens habitaient ici, ils avaient peur pour les uns et les autres, on faisait attention, tu comprends ? Depuis qu'ils ont déménagé, les uns tirent les autres dans de mauvaises voies. Même ici (au bidonville) *ken ti'hou bardiyatna* (on s'entraide) quand il y a un décès ou quelque chose d'autre, on se regroupe, etc. Mais maintenant tout le monde ferme sa porte, on ne sait pas ce qui se passe, ce qu'il t'arrive, sauf si je te croise dans la rue et que tu m'informes. Ici (au bidonville), non. Ici, ton déjeuner ou ton dîner, on savait ce que tu mangeais. L'odeur te l'indiquait. Un passant passe, on sait ce qui se passe, etc. C'est comme ça qu'on vit, c'est un *hay chaabi* (quartier populaire). Ce n'est pas comme les *diour* (maisons) où chacun ferme sa porte. Que tu aies quelque chose ou pas... Ici, c'est pas pareil. Si j'apprends qu'il t'est arrivé quelque chose, je viens en courant, je viens t'aider pour faire ton ménage. Tu as un mariage, tu viens, tu te sers en vaisselle. Je t'aide à faire à manger sans que tu aies besoin d'aller chercher une *tayaba* (cuisinière). Là-bas, c'est autre chose depuis qu'ils sont dans les *diour*.

Ici, quand la pluie est tombée le soir, tu sais qu'il faut que tu t'organises pour le lendemain matin. Tu prépares tes affaires, tes vêtements de pluie à l'avance. Là-bas, tu ouvres la porte et tu te rends compte qu'il pleut, alors tu retournes et tu te changes. Ici, les gens venaient frapper à ta porte pour te dire : « Il pleut, range tes affaires, fais attention à ce que l'eau ne rentre pas, ferme ton *quadouss* (ton évacuation d'eau) ».

Une fois, je n'étais pas là, j'étais sortie avec ma fille faire des courses. Il n'y avait que Ayoub (son fils), mon mari était à la mosquée. Une fois que j'étais sortie, une pluie forte est tombée. On était coincée à la *joutya* du douar El Garaâ (bidonville à proximité). Et moi, je ne pensais qu'au *mahal* en me disant que lorsque j'arriverai ce serait la catastrophe. Je pensais à mon fils : « Comment va-t-il faire ? »... J'avais enlevé une *quasdira* (tôle) pour l'aération dans la baraque. Je me disais : « Comment vais-je faire, par où vais-je passer ? J'avais mes courses dans une *carossa* (caddie). Le vendeur m'avait aidé à surélever ma *carossa* sur sa table et j'avais mis un *sandok* (caisse en bois) sur un autre *sandok* pour monter dessus et ne pas me mouiller. Je lui ai dit : « Je vais rentrer quand même ». Il m'a dit : « Laisse ton caddie, je te l'apporterai jusqu'à la maison (chez elle) ». Tu vois un peu le comportement de ce vendeur ? Et pourtant j'avais acheté beaucoup de choses et je n'ai pas eu peur qu'elles ne me parviennent pas. Je suis quand même rentrée sous la pluie. Heureusement, quand je suis arrivée, mon fils, même s'il est jeune, avait pensé à fermer l'aération du toit. Pour te dire, un de nos voisins était absent et sa baraque était fermée. Eh bien, les voisins ont cassé la porte, sont rentrés et ont fait le nécessaire pour éviter que ses affaires ne s'abîment. Les « gens du bas », ceux qui habitent contre le *sawr* (le mur qui ceinture le bidonville face à la mer), les évacuations avaient été bouchées, l'eau s'était infiltrée, les *sdader*, les couvertures, tout était perdu. 2M (une chaîne de télévision) est venue ici et a filmé. C'est arrivé l'an dernier (2007). C'est eux qui souffrent le plus. Nous, ça va encore. Pendant un mois, ils n'ont fait que sécher leurs affaires. Et se sont ces conditions qui font que tu ne supportes plus ici et cette vie comme ça. Tout est *m'labak* (fait de bric et de broc) ici, surtout les évacuations. Moi, je veux partir, mais je ne veux pas vivre dans les appartements qu'ils proposent, c'est comme ça que je vois les choses. Je vais vendre l'appartement, ou je ne sais pas... la pluie et la chaleur, ce sont les deux choses qui sont insupportables. Quand il pleut tout part...chaussures, vêtements, avant même d'arriver au *chari'h* (à la grande rue). Les gens partent habillés en étant enveloppés dans des sacs en plastique pour ne pas être mouillés et encore... Comment veux-tu aller travailler comme ça ? Arriver propre au travail alors que tu vas travailler 12 heures. Mais tout cela, je le regrette déjà. Je le sais, car beaucoup de mes amis partis me le disent. Tous veulent revenir. Ou du moins quitter les appartements. Ce n'est pas fait pour des gens comme nous de vivre comme ça les uns sur les autres (...) ». (Khaltoum, douar El Kora, mai 2008).

Kalthoum se remémore les solidarités passées, les galères quotidiennes du bidonville, avec regret et nostalgie, alors qu'elle ne l'a pas encore quitté, d'où le paradoxe. Cet extrait, que nous avons choisi parmi d'autres entretiens similaires, montre bien comment certains habitants encore au bidonville perçoivent leur futur lieu de vie : à la fois dangereux et comme un lieu où les solidarités ont du mal à se manifester.

Lorsqu'on interroge certains habitants relogés sur l'idée de distance par rapport aux autres et d'enfermement, ils nous expliquent que ce sont des choses nécessaires à la construction de leur identité. Ahmed et Rabih nous disent :

« Je crois que les gens vont apprendre à se connaître. Il faut leur laisser du temps. C'est normal que les gens aient des comportements de repli sur soi. Vivre ici (dans la cité de relogement) leur a chamboulé la vie. Moi le premier ! J'ai eu besoin de me retrouver et de poser mes affaires. Cela ne veut pas dire que je m'enferme. Je cherche juste à m'habituer à mon nouvel environnement. Ce qui ne veut pas dire que je suis complètement coupé du monde. Bien sûr que je croise mes voisins... On aura tout le temps pour se connaître! » (Ahmed, cité El Kora, 2006)

*

« Comment j'explique que les gens ne se parlent pas beaucoup ? Ils se cherchent, c'est une nouvelle vie qui commence pour eux, alors ils sont préoccupés par leur installation, avant qu'ils ne construisent de nouvelles habitudes, etc. Mais je crois sincèrement que lorsque les gens se connaîtront mieux, on retrouvera les mêmes relations qu'avant (dans le bidonville). Pour le moment, ils doivent s'habituer, se reconstruire socialement, etc. Vous verrez dans peu de temps, ils feront la fête ensemble et ils se disputeront aussi ! (Rires) » (Rabih, cité El Kora, 2006)

Il existe toutefois des situations où les relations avec le voisinage de proximité, à savoir ceux qui vivent dans un même immeuble, s'étoffent rapidement. « Tout dépend de sur qui on tombe », dit Rachida. Elle évoque à ce propos sa propre arrivée, ses appréhensions et ses nouvelles relations de voisinage :

« (...) Nous sommes partis du douar le 26 août 2005. Nous avons détruit notre baraque et on nous a remis les clés de l'appartement. On s'est beaucoup démenés, ça n'a pas été simple de déménager. Ça nous a beaucoup fatigués, et puis toutes les démarches à faire ! Effectuer les démarches administratives, payer les frais de notaire, etc. Ça nous a coûté beaucoup d'argent. Et puis cela nous a fait drôle de partir. Tous mes enfants sont nés au douar, et y ont grandi. Il a fallu nous adapter, les nouveaux voisins...vous savez comment cela se passe ! On a dû quitter une amitié de voisinage. Ma voisine, c'était comme ma sœur. Je pouvais compter sur elle à tout moment, elle me gardait les enfants petits, elle gardait l'œil sur le *mahal*, elle me faisait mon pain quand il en manquait dans ma cuisine lorsque je travaillais. C'était plus que de l'amitié, et pareil avec les autres familles de notre rue. Là, il a fallu tout recommencer. C'était de ça dont j'avais vraiment peur en quittant le douar. Je me demandais sur qui on allait tomber ! Mais heureusement, j'ai une voisine en face qui est formidable. D'ailleurs, ce soir, avec mes enfants, nous sommes invités à son anniversaire. Le fait d'avoir vécu la même histoire a fait que nous nous sommes rapprochées. Et aujourd'hui, je peux dire que je suis tranquille ici (...) ». (Rachida, à son domicile dans la cité de relogement El Kora, Rabat, 28/06/2007).

Notes de terrain :

Nous fumes aussi conviée, ce soir-là, par Rachida, sans même qu'elle n'ait au préalable averti sa voisine. Nous étions contente de nous y rendre car nous espérions en apprendre beaucoup sur les relations de sociabilités féminines et sur les relations de voisinage. Quelques voisines de l'immeuble étaient là, des différentes familles aussi ainsi que plusieurs femmes et leurs enfants du douar El Kora, non encore relogés. Nous avons pu discuter de leurs nouvelles conditions de vie, des sociabilités familiales, du voisinage, etc. Un groupe de femmes avait été invité pour animer la fête, qu'on appelle des *la'habat* (littéralement, celles qui font « jouer »). Ce sont des femmes artistes qui connaissent un large registre musical populaire, jouent de l'instrument (essentiellement du *bendir* et de la *tarijâ*) et qu'on invite à des fêtes privées (naissances, mariages, circoncision, enterrements de vie de jeunes filles, etc.). Ces femmes sont issues du douar voisin (El Garaâ), un bidonville situé non loin du douar El Kora. Ces femmes sont donc payées par la maîtresse de maison, mais les invités y participent également en glissant un billet dans le corsage des femmes ou dans les foulards qui ceignent leurs hanches. La fête était bien réussie, les femmes ont échangé et fait connaissance entre elles. Un moyen bien sympathique pour connaître son voisinage et renouer des liens amicaux, comme au douar.

Des sociabilités naissent lentement dans ce nouvel environnement. Les relations de voisinage s'étoffent dès lors que les résidents élaborent ensemble des projets communs pour faciliter le mieux « vivre ensemble ». Le ménage, l'entretien des espaces intermédiaires participent à ce processus :

« Moi, je commence à connaître mes voisins parce que nous décidons ensemble de la gestion de l'immeuble » (Touhami, cité de relogement Mers El Kheir, 2007).

*

« Lorsqu'on doit discuter de l'organisation du ménage, des ordures ménagères et des jardins, forcément tu es amenée à discuter avec tes voisins, à mieux les connaître. C'est vrai que pour moi, c'est par ce biais-là que j'arrive à me faire une idée de qui ils sont vraiment. Alors, on discute entre nous et c'est comme ça que les relations s'étofferont. C'est sûr, ce ne sera plus comme avant, mais on partage une histoire commune (elle évoque alors les origines bidonvilloises) (...) ». (Saliha, cité de relogement El Kora, 2007).

*

« Par le biais du ménage, par exemple, on apprend à se connaître. Les enfants aussi favorisent les rencontres. Eux, ils ont moins de mal que nous ! (Rires) En jouant entre eux, les enfants arrivent aussi à mettre les parents en relation. Les discussions tournent autour des enfants, puis elles dévient sur d'autres sujets. Les relations se noueront petit à petit. Mais ce ne sera jamais comme au douar quand même, je ne le pense pas...L'avenir nous le dira » (Malika, cité de relogement Mers El Kheir, 2006).

Même si de nombreux témoignages attestent d'un manque de solidarité (notamment pour ceux qui se sont installés depuis peu), les solidarités sont en cours de construction. Il conviendrait évidemment de porter une attention plus approfondie à ce processus. La participation aux décisions communes comme les relations amicales entre les enfants encouragent, nous semble-t-il, une véritable coopération entre voisins, favorisent la convivialité et le lien social. La proximité spatiale tend alors vers la proximité sociale. De plus, les espaces intermédiaires tels que la cour, le jardin, le palier, le hall, etc., sont autant de « lieux », qui incitent à l'échange et où les usages peuvent être l'occasion de joyeux bavardages. Mais nous

verrons plus loin qu'ils peuvent aussi favoriser des conflits d'usage ou de voisinage.

Le lien social se crée aussi en dehors de l'immeuble et pour d'autres raisons que son entretien. Les sociabilités ordinaires et les interconnaissances se déroulent également dans l'espace public (placettes, rues, etc.). Les habitants disent continuer à rencontrer leurs anciens voisins du bidonville. Ils se retrouvent régulièrement dans les espaces publics de la cité de relogement. Bien souvent, c'est l'occasion pour les femmes, par exemple, de se présenter les unes aux autres leurs nouvelles amies (souvent résidentes des mêmes immeubles qu'elles) en bavardant dans les allées qui séparent les îlots d'immeubles. Les nouveaux résidents sont également obligés de construire de nouveaux liens avec les commerçants du quartier qui, pour certains d'entre eux, sont également de nouveaux arrivés. Les habitants entretiennent des relations quasi quotidiennes avec les marchands puisque les denrées alimentaires sont achetées au jour le jour.

Les liens avec les commerçants du quartier

Les commerces de quartier situés dans les cités de relogement offrent exclusivement des produits frais et des produits de première nécessité. Ils constituent de ce fait des lieux fréquentés tout le long de la journée qui tissent avec les commerçants des liens généralement étroits. Pour la plupart des habitants interrogés, les commerces « font » la vie de quartier. C'est ce que Houria nous indique lorsqu'elle évoque les relations privilégiées qu'elle entretient avec le commerçant qui se trouve près de chez elle:

« (...) Ici, ce n'est plus pareil ; cela fait maintenant presque trois ans que je vis à côté du *machrouh*⁶⁴¹. Les relations avec le voisinage, ce n'est plus du tout pareil. On ne se connaît pas trop. J'ai été mise dans un endroit où je ne connais pas grand monde. Mais je connais bien le commerçant chez qui je vais tout le temps. C'était un ancien voisin qui a acheté un local et a ouvert *un hanout* (échoppe). Il vend de tout. Alors, quand j'ai besoin de quelque chose, je vais le voir. Il me fait crédit. C'est parce qu'il me connaît bien ; il note tout sur un *carnet*, et à la fin du mois, ou de la semaine, il fait le total de tout ce que je lui ai pris et je paye. Et puis, ce qui est bien, c'est que lorsque je ne sais pas quoi faire, je viens discuter avec lui. Je m'assieds là, sur ce petit tabouret à l'extérieur et je regarde passer les gens, on discute de tout et de rien (...). Heureusement qu'ils sont là, les commerçants, parce que c'est grâce à eux que les quartiers vivent et que les gens apprennent à se connaître ». (Houria, cité de relogement El Kora, 2007).

Houria explique que, pour l'achat des produits de première nécessité, un « carnet⁶⁴² » lui a été remis par son commerçant sur lequel il reporte tous les achats qui n'ont pas été réglés. Le commerçant tient de son côté un registre des comptes de crédit des familles qui disposent d'un *carnet*. Pour le commerçant, le *carnet* permet une certaine souplesse dans sa relation marchande avec les habitants qui ne disposent pas de revenus réguliers. « Si je ne fais pas cela, je n'aurai pas de clients », dit-il. Le *carnet* lui permet de fidéliser sa clientèle. Les commerçants jouent ainsi un rôle non négligeable dans la création du lien social avec les habitants, mais également entre les

641 Il s'agit du centre commercial de Yacoub El Mansour.

642 Il s'agit d'un carnet, très souvent de petite taille, dans lequel le commerçant reporte tous les achats qui n'ont pas été réglés au comptant.

résidents. Cette pratique existe aussi dans les douars, comme le laisse entendre Houria. Pour les plus pauvres, mais aussi pour ceux qui ont des salaires réguliers, cette pratique est largement répandue. Cette façon de faire a également été observée dans des familles à revenus moyens vivant dans d'autres quartiers populaires de Rabat. Il semblerait cependant que ce type de pratique soit réservé au monde urbain. De ce que nous connaissons du monde rural en matière de pratiques commerciales et d'approvisionnement - notamment dans les campagnes autour de Skhirat - cela n'existe pas.

Nous nous sommes interrogée sur les sociabilités et les solidarités familiales dans les cités de relogement. Continuent-elles à jouer un rôle important, comme c'était le cas au bidonville ? A première vue, le rôle de la famille reste essentiel dans les sociabilités et les solidarités qui se structurent dans la cité de relogement, puisque les familles, comme les amis, continuent à se rendre visite surtout lorsque les liens antérieurs étaient forts. Néanmoins, nous avons aussi rencontré des cas, certes peu nombreux, où la famille ne jouait plus son rôle traditionnel, surtout lorsque elle a été traversée, avant le déménagement, par des conflits internes parfois violents.

La famille, le ciment qui perdure relativement des sociabilités et des solidarités

La famille élargie participe aux phénomènes de sociabilité, donc au lien social. Les relations familiales composent en effet une part plus ou moins grande des relations sociales des résidents.

D'une manière générale, il ressort de nos observations que les échanges au sein de la famille restent très fréquents. Les familles continuent à se rendre visite, peut-être même de manière plus intensive qu'au douar (si l'on en croit 14 témoignages), puisque le logement est désormais souvent plus vaste et qu'il permet donc de « mieux recevoir ». Les habitants des quartiers étudiés évoquent de nombreuses activités communes (fêtes, mariages, réception d'amis, etc.) avec leur parentèle et leurs amis, même si, pour certains d'entre eux, la distance géographique (plus de 20 km pour les plus éloignés) conditionne le rythme des contacts. Quand ils se sont mariés, alors que leurs familles habitaient encore le bidonville, les enfants ne se sont généralement pas trop éloignés des parents, car, souvent, ils résidaient dans les quartiers avoisinants - excepté les enfants des « nouveaux » habitants de la cité de Mers El Kheir qui se retrouvent éloignés du fait de la localisation périphérique de la cité. Cette proximité avec les familles d'origine, notamment à la cité d'El Kora, favorise le maintien des contacts et des pratiques d'entraide entre les générations. A El Kora, si les résidents confirment que les rencontres sont fréquentes, ils ajoutent qu'elles sont de courte durée - entre deux heures et une demi-journée -, alors qu'à Mers El Kheir, lorsque les familles rendent visite à leurs parents résidents, elles restent plus longtemps (plusieurs jours d'affilée, voire parfois une semaine), comme en témoigne Leïla, une habitante de Aïn Attig (commune située à proximité de Témara) en visite chez ses parents :

« Je viens voir mes parents avec mes quatre enfants deux fois par mois depuis qu'ils sont installés à Mers El Kheir. Avant, j'habitais à côté de chez eux et c'était plus facile. Maintenant, il faut compter l'argent du bus pour les enfants et moi-même, la distance, etc. Si j'avais un travail, je pourrais venir toutes les semaines. Mais les temps sont durs. Lorsque je viens, je reste quelques jours alors qu'avant je venais leur rendre visite souvent pour prendre

un thé, aider ma mère à faire son ménage lorsqu'elle était fatiguée... » (Leïla, en visite chez ses parents à la cité de relogement de Mers El Kheir, 2007).

Robert Escallier indique que « la seule structure sociale qui compte est la famille dont on attend entraide et solidarité, particulièrement dans les périodes de détresse économique (chômage) et sociale (décès, abandon, etc.) » [2001, p. 15]. Et d'ajouter que « la solidarité familiale atteint son maximum d'efficacité en trois circonstances majeures : la création d'entreprise, les événements familiaux majeurs (de type mariage, naissance, circoncision) et l'accession à la propriété. On sait que la réussite ou l'échec des projets entrepreneuriaux et des stratégies résidentielles sont dus, en partie, à la capacité des citoyens de mobiliser les solidarités familiales, notamment du bénéfice de l'épargne familiale » [2001, p. 17].

La famille a toujours été le référent social, susceptible de se substituer à toutes les autres formes de solidarité. Force nous est de reconnaître cependant que les données incomplètes dont nous disposons ne nous permettent pas un examen approfondi du rôle de la parentèle dans le fonctionnement de la vie familiale quotidienne (dépenses, factures, etc.) à la cité de relogement. Trente-deux entretiens ont été réalisés sur la manière dont les bidonvillois allaient financer leur logement, dont ressort, principalement, l'idée que les solidarités familiales ont beaucoup joué pour l'accession à la propriété, notamment par l'emprunt d'une partie de l'argent auprès de la famille, en particulier lorsqu'un de ses membres au moins résidait à l'étranger (Italie, France) et que, en conséquence, elle disposait d'un relativement fort capital financier.

Dans les cités de relogement, nous avons interrogé 10 familles. Six d'entre elles disent continuer à faire appel à la générosité de leurs familles, que celles-ci résident à l'étranger ou au Maroc. Les solidarités familiales perdurent donc, surtout lorsque la famille relogée connaît des fins de mois difficiles. Khadija, par exemple, qui vit avec sa mère à la cité d'El Kora, nous apprend que son frère, qui travaille comme policier, l'aide régulièrement lorsque la somme nécessaire au remboursement de la traite mensuelle n'a pas pu être réunie dans sa totalité ou lorsqu'il lui faut « payer une facture d'électricité ». Il les « dépanne de quelques centaines de dirhams » ou bien ils « s'arrangent ». Elle reconnaît ainsi que, en contrepartie, elle lui garde ses enfants de temps à autre. Brahim est un autre cas. Il vit à la cité de relogement El Kora avec sa mère et ses deux plus jeunes frères et il fait appel à ses oncles qui vivent en France pour « les dépanner ». Il reçoit de leur part de l'argent par le biais d'un transfert « Western Union ». Dans ce cas, la somme envoyée est généralement importante (de l'ordre de 1000 à 1500 dirhams, soit entre 100 et 150 euros), ce qui, selon Brahim « est suffisant pour payer le crédit et les factures » (2007). Cette aide notable arrive généralement en période de fêtes, quand les dépenses sont particulièrement importantes (Aïd El Kebir, avec l'achat du mouton en particulier). Autre cas typique, celui de Fatine. Elle reçoit chaque mois une somme d'argent fixe que sa sœur - qui travaille à Nador (Nord du Maroc) dans une société espagnole - lui envoie, « ce qui [lui] permet de payer le remboursement du crédit » (2007).

Les solidarités familiales restent actives face à des situations difficiles qui nécessitent du soutien et de l'entraide. Et elles ne s'expriment pas uniquement sur le plan financier. Elles sont

aussi générationnelles, se traduisant par des attentions et de l'affection pour les plus âgés ; par de l'aide pour les enfants qui ont des difficultés d'insertion professionnelle et qui ne disposent pas de revenus ; par la cohabitation avec les enfants mariés qui n'ont pas obtenu d'appartement en propre; etc. Mais ce type de solidarité ne persiste que lorsque, en amont - au moment de l'attribution des logements lors de l'opération de relogement -, les fratries ne se sont pas disputées. Or, on l'a vu, il arrive que des membres de la famille se fâchent et décident de ne plus se voir, comme c'est le cas dans la famille de Rabeha :

(...) On était bien dans nos baraques. Au moins on vivait tranquillement, tandis que ces appartements [où nous sommes maintenant] nous ont détruits. Ils nous ont tués (*kat'louna*). Mon fils ne voulait pas venir vivre avec moi. Mais le problème ne vient pas de lui, il vient de sa femme qui refusait de s'installer avec moi, ici, dans l'appartement que j'occupe aujourd'hui. On ne se parle plus. Et puis toute cette histoire a fait que les frères entre eux se sont disputés. Il y avait les raisons qui étaient liées aux appartements, mais d'autres dossiers familiaux ont été déterrés en même temps. Cette arrivée ici ne m'enchantait pas vraiment. Ils nous ont détruits (...). (Rabeha, cité de relogement El Kora, juin 2006).

Comme l'indique Rabeha, le conflit qui est né autour de l'attribution du logement a déterré d'autres rancœurs issues d'histoires familiales anciennes. Celles-ci, couplées aux problèmes surgis pour l'attribution de l'appartement, ont fonctionné comme un « détonateur, révélateur parfois de toutes les exaspérations accumulées » [Payen, 2007, p. 90].

Si nous restons dans le registre du « relogement » en tant qu'il serait un vecteur de « désagrégation » familiale, voici le cas de Zahira (vivant encore au douar El Kora) qui attribue tous les maux possibles et inimaginables aux nouveaux logements :

« (...) Depuis qu'on est ici, on voit des choses qui ne se faisaient pas avant. Encore la semaine dernière, une femme s'est jetée de son appartement. Elle habitait le 4^{ème} étage de l'immeuble X. On dit qu'elle avait des soucis avec son mari. Mais des rumeurs courent que c'est au sujet de l'appartement⁶⁴³. Ça ne m'étonnerait pas. Elle laisse deux enfants. Avant on ne voyait pas ça au douar, ça n'existait pas ; au pire, on réglait les problèmes, on se disputait, elle allait dans sa famille quand ça n'allait pas, mais on ne se tuait pas ! Ces appartements n'apportent rien de bon aux gens ! (...). (Zahira, Douar El Kora, juin 2006).

Selon Zahira, les nouveaux logements exacerbent les conflits au sein des familles, jusqu'à conduire certains de leurs membres au suicide⁶⁴⁴, par exemple, en se jetant par la fenêtre. Ce sentiment est à l'évidence infondé. Certes, au bidonville, les personnes ne pouvaient se jeter d'un 4^{ème} étage, mais elles pouvaient se donner la mort autrement. « Les gens malheureux se jettent à la mer, prennent des médicaments ou du poison (*sêm*), etc. », nous racontent d'autres personnes. Cependant, les individus interrogés ne remettent pas en cause le fait que l'opération de relogement provoque, voire révèle au grand jour des conflits ou des malaises intrafamiliaux qui auraient pu sinon demeurer cachés.

Nous nous sommes donc penchée aussi sur les conflits de voisinage, en essayant de mettre à

643 Nous ne savons pas vraiment quelles ont été les raisons d'un tel acte ou s'il s'agit uniquement de rumeurs.

644 Plus loin, dans son témoignage, Zahira nous rappelle que, culturellement et religieusement, la question du suicide relève du tabou dans les sociétés musulmanes, puisque la religion interdit un tel geste.

jour les principaux motifs qui mènent à la rupture des relations avec le(s) voisin(s). Pour cela, nous avons observé les conflits qui émergeaient dans la seule cité de relogement El Kora, et ce, pour des raisons qui tenaient au temps disponible pour notre recherche. Il nous a été impossible de mener des enquêtes de terrain approfondies sur le site de relogement de Mers El Kheir, trop éloigné de Rabat et difficile d'accès.

b) La cité de relogement, un espace propice aux conflits et à la rupture des rapports de voisinage ?

En nous attardant sur les appréciations que portent les habitants d'un même immeuble sur les relations de voisinage, nous nous sommes rendu compte qu'il existait des conflits entre voisins. L'exemple le plus courant, que nous avons déjà évoqué, concerne la gestion des espaces collectifs (espaces verts, contributions financières). L'exemple que nous avons développé plus haut⁶⁴⁵ montre bien que les mésententes entre voisins peuvent être à l'origine de véritables troubles, voire de conflits de voisinage.

Les troubles du voisinage

La première cause au trouble du voisinage et qu'invoquent les habitants concerne les nuisances visuelles. Nombreux sont ceux qui s'affirment gênés par l'amoncellement d'objets divers et la présence d'éléments encombrants dans les espaces intermédiaires, notamment devant les pas de portes et dans les couloirs. Ces espaces intermédiaires sont en effet considérés par de nombreux résidents comme des lieux « disponibles » ; ils sont de ce fait aussi des lieux qui mettent à l'épreuve le « vivre ensemble ». A la fois espaces de transition et espaces d'articulation entre rue et logement, les espaces intermédiaires de certains immeubles d'El Kora n'apparaissent que comme des espaces définis par défaut (d'appropriation) parce que les habitants les utilisent très souvent - les seuils de porte par exemple - comme le simple prolongement de leur logement pour y entreposer, de façon temporaire, leurs poubelles ou autres objets (brouettes, bassines en plastique, etc.) qui n'ont pas trouvé leur place dans les appartements. Néanmoins, nous avons observé des situations (certes rares) où les habitants avaient mis des paillassons ou des plantes vertes devant leurs portes, ce qui témoigne selon nous de leur volonté d'appropriation.

Khadija se plaint d'un de ses voisins de palier :

« Mon voisin met tout et n'importe quoi devant sa porte. Parfois, il lui arrive de mettre des objets jusque devant notre porte ! J'exagère peut-être, mais il prend toute la place. Il met des cartons, comme il peut mettre des vieux vélos et une brouette ! On trouve de tout ! Je me suis plainte à plusieurs reprises, mais il ne m'écoute pas ! Je lui ai dit que s'il continuait, il ne retrouverait plus ses affaires ! Ce n'est pas normal ! (Khadija, cité El Kora, 2007).

L'encombrement des paliers et des couloirs est un thème qui revient inlassablement dans le discours des habitants. Une telle situation provoque parfois des conflits, en particulier lorsqu'un

⁶⁴⁵ Il s'agit de l'exemple de l'immeuble de la cité de relogement El Kora, où certains habitants de la résidence n'ont pas voulu coopérer aux dépenses collectives. Nous rappelons que ceux qui payaient ont bloqué l'accès de l'immeuble aux « récalcitrants ». La situation a donc dégénéré. (Cf. le dernier exemple traité au point b) de ce Chapitre).

accord n'a pas pu être trouvé entre voisins. Ainsi, afin d'éviter les mésententes, les habitants doivent-ils constamment négocier les espaces partagés :

« J'ai dit à ma voisine que j'étais d'accord pour qu'elle mette des choses devant la porte de chez elle. Je fais pareil aussi, mais de manière temporaire. Par exemple, lorsque j'ai acheté un nouveau salon, j'ai entreposé l'ancien devant ma porte... C'est sûr que cela empiétait sur le couloir et gênait le passage. Alors, on s'est mis d'accord. Les objets qui seront entreposés ne doivent pas excéder une semaine. Sinon, c'est invivable, surtout lorsque l'on habite les étages du milieu. Encore, quand on habite tout en haut, c'est moins gênant pour le passage ». (Malika, cité de relogement El Kora, 2007).

*

« Lorsque Malika est venue me voir, c'était pour me dire que ce que j'avais entreposé devant chez moi faisait désordre. C'est vrai que j'ai laissé traîner des affaires pendant plusieurs semaines. Mais comme je manque d'espace à l'intérieur de mon appartement, ce n'est pas évident. On s'est mise d'accord pour ne pas trop laisser nos affaires devant les portes. Mettre une plante ou quelque chose d'agréable pourquoi pas, mais c'est vrai que si tout le monde se mettait à mettre ses déchets devant sa porte, on aurait du mal à circuler. Et puis, cela ne fait pas bonne figure. On en a parlé aux autres voisins et ils sont d'accord. On se respecte, on discute et comme cela, on évite d'entrer en conflit. Parfois, on s'arrange, alors ça fait moins d'histoires. » (Voisine de palier de Malika, cité de relogement El Kora, 2007).

Karima et ses voisines s'aperçoivent très vite que la bonne utilisation de ces lieux requiert un « savoir-vivre ensemble » qui doit se traduire par la prise en compte de l'intérêt collectif et la reconnaissance de règles communes. Elles trouvent donc un consensus et négocient en conséquence l'utilisation des espaces intermédiaires en mettant au point des règles de fonctionnement telle que l'interdiction de toute occupation prolongée. Elles choisissent de réguler elles-mêmes le conflit, en prévenant les débordements et en évitant ainsi d'adopter des solutions trop radicales, « parce qu'elles seraient difficiles à atteindre et à être mises en application par l'ensemble des habitants », reconnaissent-elles par la suite. Or des négociations inter-voisines ne sont pas systématiques, parce que le degré de tolérance de l'autre et l'art du compromis varient d'un individu à un autre, en fonction du tempérament de chacun et des capacités des uns et des autres à prendre des initiatives, etc.

« J'ai eu le malheur de dire à mon voisin d'enlever sa brouette et d'autres affaires lui appartenant du couloir et cela ne lui a pas plu. Il a tout de suite commencé à élever la voix et à m'insulter! Un vrai animal, un voyou même! Il n'a même pas voulu qu'on discute! Il m'a dit : « Je n'en ai absolument rien à faire. Ma brouette restera ici! ». Et il m'a claqué la porte au nez! Quel goujat, celui-là! Qu'il ne vienne pas me demander un service, celui-là! » (Hafid, cité de relogement El Kora, 2007).

Le second objet de conflit résulte de l'habitat vertical (immeubles) et des nuisances sonores qui en découlent. Le « paysage sonore » est composé du brouhaha des enfants dans la cage d'escalier et des bruits provenant des appartements (chaises qui grincent, fêtes et réceptions des voisins, etc.). Quand le bruit devient trop fort, la querelle peut parfois éclater :

« Ah !la baraque...il n'y a rien de mieux. Tu imagines ? Jamais je n'aurais cru dire cela. Aujourd'hui, je la regrette. Elle m'apaisait. Je vais t'expliquer. Lorsqu'il pleuvait au douar,

j'aimais bien ça contrairement à beaucoup, pour qui cela rimait avec galère parce qu'il fallait porter des bottes ou des habits de pluie pour pouvoir traverser le quartier et arriver jusqu'à la grand route. On voyait, par temps de pluie, des gens s'enrouler dans des bâches en plastique ou mettre leurs pieds dans des sacs en plastique pour ne pas se salir et mouiller leurs chaussures. Une fois arrivés en haut de la rue, ils ôtaient ces sacs en plastique pour aller au travail. Quant à moi, j'aimais bien ça quand même. J'adorais entendre la pluie tomber sur la tôle ondulée des baraques. Le bruit de la pluie sur la tôle me berçait. Le sommeil était bon et sucré. Je n'ai jamais aussi bien dormi que par temps de pluie. Je pouvais rester des heures, voire des journées entières sous ma couverture à entendre la pluie (...). Aujourd'hui ce n'est plus le cas, tu entends tes voisins, tu entends le grincement des chaises, des meubles, le bruit des pas. Ce n'est pas agréable. Les gens au lieu de porter les choses, les tirent. Ils ne pensent pas au voisinage. C'est autre chose maintenant. On ne retrouvera jamais les choses comme dans la baraque (...) » (Khalid, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Bien évidemment, Khalid idéalise sa baraque et ses conditions de vie. H. Coing [1966] rappelle à ce propos qu'à partir du moment où un acteur évoque et se représente avec nostalgie un fait ou une situation passée, il se place aussitôt au sein d'un processus de reconstruction *a posteriori* de ses souvenirs. Pourtant, malgré cette nostalgie qui envahit les habitants, très peu d'entre eux s'aventurent à nouveau dans le bidonville qu'ils ont quitté. Ils n'y retournent que rarement, excepté ceux qui continuent à faire cuire leur pain au four traditionnel du douar El Kora.

Khalid constate que les bruits provenant des étages supérieurs ou des cages d'escaliers le gênent. Émerge donc l'idée, nouvelle pour d'anciens bidonvillois, de la tranquillité. Curieuse idée en effet lorsque l'on sait que le bidonville se caractérise par un « excès de proximité » (promiscuité des baraques, finesse des cloisons, etc.). Interrogé sur ce point précis, Khalid nous dit que cela ne le « gênait aucunement, parce qu'il savait qu'il n'habitait pas une vraie maison ». Les raisons de cet « émerveillement » rétrospectif tiennent aussi au fait que la baraque était construite la plupart du temps par ses occupants et qu'un rapport sentimental s'était développé avec elle, même quand ses occupants tenaient à son égard des propos désobligeants.

Khalid nous dit encore qu'il « entend beaucoup plus ses voisins » depuis qu'il habite la cité. Il évoque aussi les discussions virulentes qu'il a eues avec sa voisine du dessus :

« J'ai été voir ma voisine du dessus pour lui dire de faire attention au bruit. Elle n'entend rien parce qu'elle vit au dernier étage ! J'ai demandé aussi à ses enfants de faire moins de bruit, de ne pas sauter. Je ne sais pas ce qu'ils font chez eux, mais c'est parfois désagréable. Les chaises qui grincement sur le carrelage. C'est atroce ! La télévision est trop forte aussi. Mais depuis que je suis allé la voir pour lui en parler, les bruits sont encore plus forts. J'ai l'impression qu'elle le fait exprès et me fait payer le fait que je sois venu la voir. On s'est à plusieurs reprises disputés pour ces raisons de bruit. Elle me dit qu'elle ne va pas arrêter de vivre pour moi ! Elle n'a pas eu honte de me dire cela ouvertement. Elle m'a même suggéré de déménager ! J'aurais pu lui en faire voir de toutes les couleurs, mais je me dis que c'est *'hchouma* (*honteux*). J'espère quand même que nos relations s'amélioreront un jour (...) » (Khalid, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Dans certains cas, les nuisances sonores (bruits du quotidien ou occasionnels : fêtes, réceptions) comme les conflits contribuent pourtant à favoriser la rencontre des voisins. Des habitants auteurs des troubles nous racontent ainsi en plaisantant que, sans le bruit qu'on leur reproche, ils n'auraient jamais connu leurs voisins.

Les actes d'incivilité d'enfants (crachats à l'intérieur de la cage d'escalier, chahut dans la cage d'escalier) font inégalement souvent l'objet de disputes entre les familles. Les enfants qui montent et descendent les marches à vive allure agacent certains habitants. « Ils mettent le bazar et se bagarrent », comme la regrette Fadma :

« Un jour, mes enfants et ceux de la voisine du quatrième étage se sont disputés et se sont bagarrés. On venait juste d'arriver à la cité de relogement. Vous savez les enfants entre eux sont très violents. Ils se sont battus pour je ne sais plus quelle raison. Peu importe ! Un des mes fils a été griffé gravement à la joue. Il avait la joue en sang ! Alors j'ai pris mon fils par la main et je suis allée voir la mère de cet enfant. Au début, il n'y avait que la grande sœur. La mère n'était pas là. Je suis retournée chez moi et j'ai soigné mon fils en attendant. Je l'ai emmené à la pharmacie. Deux heures plus tard, la mère de l'enfant qui avait griffé mon fils est venue me voir à son tour amenant son fils avec elle. Elle a voulu le corriger devant moi et je ne l'ai pas laissé faire. Elle m'a proposé de prendre en charge les frais des médicaments que j'avais achetés. J'ai refusé. Puis, elle est venue régulièrement prendre des nouvelles de mon fils. Depuis, on a appris à se connaître et elle est devenue une amie. Même nos enfants sont devenus amis ! » (Fadma, cité de relogement El Kora, 2007).

On peut ainsi se rendre compte que la qualité du voisinage et l'entente (ou la mésentente) entre les voisins d'un même ensemble contribuent (ou non) à faire émerger des solidarités et donc à faciliter (ou non) l'intégration des habitants à l'immeuble, au quartier et à la ville. Bien que les habitants évoquent les désagréments de la vie en immeuble, les disputes, etc., nous avons pu constater que, dans une certaine mesure et même cela peut paraître paradoxal, les conflits étaient une condition parfois nécessaire à la construction du voisinage et à l'établissement de liens amicaux et de rapports de solidarité.

L'intrusion de l'étranger à la cité d'El Kora : la montée du sentiment d'insécurité chez les relogés

Les modes de régulation du voisinage mériteraient une attention toute particulière, notamment lorsqu'un étranger s'incruste dans la cité de relogement. Certes, la ville est synonyme de liberté, d'émancipation, contrairement au bidonville où le contrôle social demeure fort. Comme l'écrit Colette Pétonnet, « l'anonymat diminue ou supprime la sécurité que procure l'interconnaissance étroite. Mais l'interconnaissance est un poids qui entrave la liberté » [1994, p. 18]. Or, en prêtant attention au discours des relogés sur la question de leur sentiment d'insécurité (délinquance, trafics divers, mauvaises rencontres, etc.), on peut constater que, effectivement, s'ils estiment que l'anonymat les protège, ils reconnaissent qu'il leur fait en même temps peur. Comment expliquent-ils cette peur et qu'est-ce qui provoque la surenchère du discours sécuritaire ? Notre analyse sera uniquement basée sur le cas de la cité de relogement El Kora, car c'est essentiellement dans cette cité que nous avons observé de tels sentiments (de peur).

La cité de relogement El Kora constitue en effet un espace ouvert, aéré, où se côtoient des individus de types différents et aux pratiques variées. Dans un travail antérieur, A. Arrif [1992] signalait déjà que la présence d'espaces ouverts, accessibles à tous, renforçait le sentiment des

habitants de ne plus être « entre eux », mais de devoir désormais partager les espaces publics avec des inconnus. Les espaces dédiés aux activités commerciales de la cité de relogement permettent ainsi cette mixité, ce brassage, à la différence du bidonville où tout était « sous contrôle », de telle sorte que toute personne extérieure (*barrani*) y était immédiatement repérée. Dorénavant, à la cité de relogement, le contrôle social ne fonctionne plus avec autant d'efficacité et l'espace de la cité apparaît comme nettement plus « impersonnel » :

« On ne reconnaît plus *ould el houma* du *barrani* ici » (Latifa, 2007, douar El Kora).

*

« Celui qui veut entrer dans le quartier le peut maintenant, contrairement au bidonville où beaucoup de gens avaient peur de le faire. Mes amis viendront maintenant chez moi plus facilement. Elles me disent qu'elles n'auront plus peur de venir. Mais moi, je ne comprends pas. Ici, j'ai l'impression qu'on n'est pas en sécurité parce que n'importe qui peut venir et vous insulter par exemple. Au douar, les entrées étaient filtrées et on se sentait en sécurité. Si tu étais avec quelqu'un, tout le monde le savait. Bon, ce n'était pas toujours évident, mais je me sentais en sécurité. Or, ici... » (Sihame, 2007, douar El Kora).

Le bidonville était un cocon dans lequel les informations circulaient bien et où les solidarités étaient fortes, ce qui avait pour conséquence de rassurer les habitants.

Nous avons interrogé les grands comme les petits sur la question de l'insécurité. Une fillette âgée de 8 ans, jouant avec quelques amies, assises sur les marches extérieures en bas de leur immeuble, nous dit :

« (...) Il y avait de la confiance, on jouait bien là-bas. On était libre. Ici, chacun est dans son coin. La *saqqia* (fontaine), c'était bien. On rigolait bien. Les femmes se rencontraient et se racontaient des choses. Moi, je jouais comme je voulais. Ici c'est dangereux. Je descends lorsque ma mère est là pour me surveiller. Il y a des gens qui peuvent nous voler. Voler des enfants. Et puis, il y a eux, là (elle me montre des personnes d'origine d'Afrique noire), depuis un certain temps. On dit qu'ils mangent des enfants, des cafards. Ils cuisinent de la nourriture bizarre et qui sent mauvais (...) » (Soukaïna, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Les propos de la fillette – il est bien évident qu'elle reproduit le discours de ses parents - indiquent que le sentiment d'insécurité est liée à l'arrivée dans le quartier de nouvelles populations étrangères et de surcroît « noires ». Au bidonville, les habitants étaient habitués à ne voir arriver que des familles marocaines qu'on appelait *barrani* quand elles n'étaient pas du bidonville. A la cité de relogement, le terme de *barrani* prend un tout autre sens, celui de l'étranger, de l'immigré. Désormais le *barrani* est partout et empiète sur un territoire sensé appartenir aux anciens bidonvillois. L'idée de la *hawma* ou d'*Ould el hawma* perd de plus en plus de son sens dans ces nouvelles habitations.

La présence de ces étrangers s'explique ici par le fait que certains habitants ont préféré, pour des raisons diverses, ne pas habiter leurs appartements, mais les louer. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans le chapitre suivant⁶⁴⁶ et nous montrerons que la population de la cité de

646 Cf. Chapitre 8, C-.

relogement se renouvelle progressivement.

Pour en revenir à la petite Soukaïna, nous lui avons demandé si les voyous de son ancien quartier n'étaient pas plus méchants et plus dangereux que ces Africains bien habillés et propres sur eux ?

« (...) Les *m'saufgines* (sauvages) et les *chmakrya* (drogués)? Au contraire, on n'avait pas peur d'eux. Ils nous protégeaient. Et puis on a grandi avec eux. Ils nous connaissent. Ils ne nous parlaient pas, mais ils savaient qui on était. (...) » (Soukaïna, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Les adultes, comme les enfants, présentent leur ancien quartier comme un univers où la sécurité régnait malgré l'apparente dangerosité que toute personne extérieure au quartier percevait rapidement. Par contre, la cité de relogement appartient désormais à la ville, ce qui implique aussi la cohabitation avec de nouveaux groupes sociaux ou ethniques. Pour les résidents, ces Africains, principalement des Camerounais, ne sont pas les bienvenus. Leur « intrusion » est vécue comme une agression et les anciens bidonvillois formulent à l'encontre des Africains des propos qui ont un relent raciste évident : ils les qualifient par exemple de *h'zawa* ou de *'hazwa*⁶⁴⁷ ou encore de *k'hal* (« noir »). Un aparté ici est nécessaire pour nous attarder sur le terme de *'hazwa*, employé par les habitants pour disqualifier et stigmatiser les populations africaines de la cité. Nous avons aussi entendu les habitants les qualifier de *sarak-é zit* (qui signifie « cafards »), par analogie avec la couleur de ces insectes, mais, littéralement, le terme signifie « voleur d'huile ». Le qualificatif de « *'hazwa* » est aussi utilisé : en arabe, il est associé à une injure, à quelque chose de malpropre, c'est une appellation qui disqualifie.

Les habitants attribuent évidemment à ces Africains tous les maux, entre autres l'augmentation des prix, principalement dans le domaine de l'alimentation et en matière de logement. C'est ce que nous dit Amale, âgée de 46 ans :

« (...) Ils nous rendent la vie chère. Depuis qu'ils sont arrivés, ils ont tout fait augmenter. Ils ont de l'argent, alors ils dépensent auprès des commerçants. Avec eux, le prix des logements a augmenté, les *hanouts* (boutiques, échoppes), tout a augmenté (...) » (Amale, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Ce nouveau groupe d'habitants se distingue par sa forte inscription spatiale et sociale dans la cité de relogement. Ses comportements, son mode de vie et ses mœurs rebutent les autres habitants, qui les trouvent trop bruyants et qui n'apprécient pas leurs regroupements au bas des cages d'escaliers. Ces situations provoquent conflits et disputes. La cristallisation des conflits autour de l'occupation de certains espaces publics apparaît alors comme inévitable, ainsi que nous le révèle Abdelmajid :

« (...) Ils font beaucoup de bruit, ils parlent trop fort, ils se battent entre eux. On ne

⁶⁴⁷ C'est aussi un terme péjoratif relativement répandu pour désigner une personne de couleur plus foncée et noire, même si la personne en question n'est pas originaire d'Afrique noire.

comprend pas toujours pourquoi, mais je pense que c'est pour des questions d'argent. Ils doivent faire du trafic. Ils ont de l'argent, de belles voitures, sont toujours bien habillés... On se demande où ils vont chercher tout ça. Ils reçoivent beaucoup de monde aussi. Des femmes viennent en voiture les chercher. Il y en a un dans mon immeuble. Il dit qu'il travaille à Casablanca. On n'a jamais eu de problèmes avec lui personnellement. C'est surtout lorsque, avec ses copains, ils squattent les lieux, les bancs, et très souvent ça se termine en bagarre avec nos jeunes qui ne s'entendent pas avec eux (...)» (Abdelmajid, 52 ans, cité de relogement El Kora, 2008).

Certains aspects des modes de vie des populations africaines sont difficilement conciliables avec la conception que les résidents marocains se font des relations de voisinage. Nous pensons en particulier au bruit, mais aussi aux odeurs de cuisine qui se répandent dans toute la cage d'escalier. « Je ne sais pas ce qu'ils cuisinent », nous dit Fadma, « c'est immonde. Ce sont des odeurs que nous ne connaissons pas » (2008).

Le conflit naît entre ces deux groupes « ethniques », puisque se développe un sentiment de méfiance et de défiance vis-à-vis de ces Africains d'apparence plus aisés. Les ex-bidonvillois ont l'impression que ce groupe viole leur territoire : c'est ce que Michel Péraldi [1990] qualifie d'« épreuve territoriale ». Selon plusieurs témoignages recueillis, il semblerait que ces Africains soient très soudés même s'il leur arrive de se disputer. Leur solidarité est forte, puisqu'ils partageraient certains appartements. De ce fait, les relogés sont à la fois exaspérés par leur comportements, mais également étonnés, voire admiratifs de leur très rapide capacité d'adaptation et d'appropriation dans la cité de relogement : « A peine arrivés, ils font comme s'ils étaient chez eux. Ils sont à l'aise » (Ali, Brahim, Khadija, 2008).

Si des Africains se sont installés à la cité d'El Kora, c'est que, du fait de sa localisation, les logements y sont de plus en plus convoités, y compris par des familles appartenant à des catégories sociales relativement favorisées. Les relogés, ex-bidonvillois, continuent de ce fait à être montrés du doigt parce qu'ils sont toujours considérés par ces « résidents d'un nouveau type » - qui n'ont jamais vécu au bidonville, comme des personnes structurellement incapables de vivre dans des appartements. Et ce type de jugement encore et toujours stigmatisant horripile les relogés.

La stigmatisation persistante des habitants des cités de relogement

Du fait de leur déménagement et du changement de résidence qui s'en est ensuivi, les ex-bidonvillois se sentent « exilés » dans un quartier qui continue à les disqualifier collectivement [Pétonnet, 1979]. En effet, tant les ex-habitants d'El Kora que ceux de Mers El Kheir continuent à souffrir d'une image publique négative qui les associe instantanément à la misère et au « *m'saufige* » (la sauvagerie), et ce malgré leur départ du bidonville :

« C'est ton rôle dans la société et ton salaire qui t'imposent et déterminent ta manière de vivre et le quartier dans lequel tu vivras. On vit ici (cité de relogement El Kora), c'est sûr c'est mieux pour notre image. Mais quoi qu'il en soit, on restera toujours des bidonvillois (*moualin douar* = les gens du douar) pour les gens extérieurs ou pour la classe politique. Il nous faudra du temps, je pense, pour que cette image disparaisse. Il faudra attendre que de

nouvelles générations naissent dans les nouveaux logements pour que les gens puissent enfin dire que nous ne sommes plus bidonvillois, même si je ne renie aucunement mes origines bidonvilloises. On a vécu de bons moments, on a créé des liens solides avec certaines familles, etc. Mais c'est comme ça ! ». (Jeune femme rencontrée dans la cité de relogement d'El Kora, 2006).

*

« Même si on a déménagé, les gens continuent à dire qu'on est des animaux (*'hayaouane*). Je le sais parce que des copains de mon fils (8 ans) des quartiers voisins (réguliers) le lui rappellent constamment. On lui dit qu'il est un « *ould douar* ». Les enfants sont méchants entre eux, mais ce n'est pas de leur faute ! Ils ne font que répéter ce que disent leurs parents ! C'est vrai qu'il y a des personnes mal éduquées, mais nous ne sommes pas tous comme ça ! » (Naouel, cité de relogement El Kora, 2007).

*

« On ne nous considérera jamais ! Les gens nous regarderont toujours comme ayant pour origine le bidonville ! J'espère que je me trompe et que les gens évolueront. C'est vrai qu'il y a au douar des drogués et que, malheureusement, ils habiteront aussi la cité de relogement. Mais des fous, des drogués, il y en a partout ! Les gens auront toujours une image négative de nous, mais ils s'habitueront peut-être un jour ». (Farah, 22 ans, douar El Kora, 2007).

Les ex-bidonvillois sont en permanence confrontés à leur image de bidonvillois. Ils ont l'impression que cet habit bidonvillois ne les quittera jamais, sauf s'ils décident de « quitter la ville et de s'installer ailleurs » (Farah, 2007). Et pourtant, pour eux, le temps du bidonville est bel et bien passé ; c'est un temps révolu.

De fait, les « gens du dehors » leur collent sur le dos une étiquette en dénonçant la dangerosité et la désolation des nouvelles cités :

« (...) Ce n'est pas parce qu'ils ont changé d'habitation qu'ils vont changer de comportement. Ils seront à nos yeux toujours des habitants de ce douar, de ce dangereux quartier. Leur comportement ne va pas changer du jour au lendemain. Quand on est du douar, on le reste définitivement. Ce sont des sauvages. Ils ne sont pas *m'nadmin* (civilisés). Vous verrez comment ces immeubles deviendront dans quelques mois. Ils n'ont pas l'habitude des maisons. Quand on s'est habitué à la baraque, c'est difficile de s'adapter. Regardez leurs fenêtres ! A peine sont-ils arrivés, qu'il y a déjà des sacs de blé aux fenêtres. Ces gens sont des animaux ! (...) ». (Habitante du quartier de *Bouhlal*, vivant dans l'une des résidences situées face à la cité de relogement El Kora, 2006).

*

« Vous avez vu dans quel état ils ont mis le quartier ? Et dire que la cité de relogement (1^{ère} tranche) a à peine un an ! (Rires) Une vraie porcherie ! Regardez tous ces déchets par terre ! Êtes-vous allée voir à l'intérieur comment c'est sale à certains endroits ? Je vous dis que ce sont des gens qui manquent de savoir-vivre. Ils pissent sur les murs... des sauvages, quoi ! Comment voulez-vous qu'ils s'habituent à des logements en appartement alors que, toute leur vie, ils n'ont connu que de la poubelle au-dessus de leurs têtes ! Quand on est bidonvillois, on le reste, la preuve ! » (Yacine, 29 ans, résident d'un quartier situé à proximité de la cité de relogement El Kora, 2007).

*

« Regardez, tout est mis n'importe comment ! Des gros sacs de blé ou de je ne sais quoi apparaissent à travers certaines fenêtres ! Ils ne doivent pas savoir où entreposer les choses. Beaucoup d'entre eux ont encore des fermes au pays (campagne d'origine) et ils continuent à cultiver ou ont quelqu'un qui gère leur bien au *bled*. Ils reviennent en ville avec du blé, du maïs et avec d'autres produits encore... C'est mon amie qui habite la cité (Mers El Kheir), à qui je

suis venue rendre visite pour la féliciter de son logement, qui me l'a dit. Moi, j'habite à Salé (ville voisine de Rabat). Mais je peux faire le même constat à Salé où des bidonvillois ont été relogés dans des appartements qui ne sont pas faits d'ailleurs pour eux (hochement de tête). Ce n'est pas leur façon de vivre. Mais bon, il vaut mieux des appartements que des bidonvilles ! (Khadija, habitante d'un quartier régulier à Salé, 2007, interrogée à la cite de relogement de Mers El Kheir).

Les riverains continuent ainsi de répandre un discours de stigmatisation vis-à-vis des relogés en se basant uniquement sur des considérations visuelles (aspect physique du quartier, dégradation, etc.) ou de comportements (civisme, savoir-vivre), alors que les ex-bidonvillois cherchent à se défaire de leur image de bidonvillois. Comme en fait l'amer constat une jeune femme que nous avons interrogée et dont le témoignage remarquable est retranscrit plus haut : « Il nous faudra du temps, je pense, pour que cette image (du bidonvillois) disparaisse. Il faudra attendre que de nouvelles générations naissent dans les nouveaux logements pour que les gens puissent enfin dire que ne sommes plus bidonvillois », les relogés ont conscience de l'image qu'ils dégagent mais espèrent en un changement pour les générations futures.

Nous avons tenté tout au long de ce chapitre de montrer quelles étaient les principales appréciations et réactions des habitants envers leurs appartements des immeubles des cités de relogement où ils ont dû aller s'installer ; et comment ils percevaient leur nouvel espace de vie. Nous nous sommes rendue compte qu'ils étaient partagés entre deux sentiments paradoxaux : la satisfaction et la trahison.

Concernant l'investissement des espaces domestiques et le marquage de leur nouvel espace de vie, nous avons fait la preuve, pensons-nous, que les individus étaient capables d'affronter des situations inédites et de s'adapter, leur capacité étant évidemment fonction de leurs expériences passées (histoires de vie, de leurs capacités financières et de leurs réseaux sociaux (famille, voisinage, etc.). La cité de relogement laisse en effet apparaître des différences dans le marquage des espaces aussi bien privés qu'intermédiaires. Cependant la vie dans la cité de relogement met surtout en exergue les difficultés (matérielles, financières, de travail) que rencontrent un certain nombre d'habitants fragilisés (et appauvris), ce qui retarde, fragilise, voire interdit les différents types d'appropriation des lieux, leur ancrage dans le quartier et leur insertion dans la ville. Et ces difficultés sont encore plus accrues si la précarité économique se combine à la périphérisation spatiale.

Le relogement révèle aussi des disparités dans la capacité (ou non) d'investissement des ménages relogés - alors que le bidonville avait tendance à gommer toutes les différences, en particulier lorsqu'il est question de participer à l'entretien des espaces communs, alors pourtant que l'on sait combien ces lieux mixtes ou ces espaces de l'« entre-deux » sont propices à l'échange, aux processus de socialisation et à la formation du *jâr* (voisinage).

En matière de pratiques urbaines et résidentielles des habitants des cités de relogement, dont nous rappelons qu'au moment où nous en entreprenons l'analyse, elles sont cours de construction -, deux cas de figure peuvent être distingués : pour une partie de la population relogée, les cités de relogement favorisent le délitement du lien social ; pour une autre fraction, elles permettent

l'affirmation de soi et sont un support des constructions identitaires – offrent la possibilité de se construire une nouvelle identité -, bien que les habitants affirment que le stigmatisme du bidonvillois « leur colle encore à la peau ». Pour « vivre ensemble », les habitants tentent de trouver la bonne distance spatiale et sociale. Nous avons ainsi montré que, paradoxalement, les conflits d'usage comme les ruptures de voisinage pouvaient produire du lien social. Les sociabilités comme les solidarités familiales sont repérables dans les cités de relogement en termes d'entraide (financière, générationnelle, etc.) et d'autant plus nécessaires que le contexte est celui d'une explosion des dépenses (remboursement du crédit, factures diverses, charges des espaces communs, etc.).

Nous avons observé enfin que, à la cité de relogement El Kora, du fait de sa situation géographique centrale dans la ville, de nouvelles populations affluaient (de nouveaux locataires qui ne sont pas issus du bidonville El Kora, dont plusieurs appartiennent à des groupes ethniques étrangers), avec lesquelles les relogés devaient désormais partager les lieux. De ce fait, ceux-ci prennent conscience que, à la différence du bidonville où tout était « sous contrôle », l'« ouverture » de la cité de relogement induit de la mixité et de l'anonymat. L'acceptation difficile d'une telle « ouverture » laisse présager un *turnover* des populations et un processus de dispersion d'une partie de la population initiale (bidonvilloise). Les anciens bidonvillois, déçus, en particulier ceux qui espéraient un lot de terrain plutôt qu'un appartement ou ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts à cause d'un crédit qui leur coûte trop cher, sont tentés ou contraints de quitter la cité, ce qui en compromettrait le but recherché par sa construction, à savoir « fixer » les populations bidonvilloises et éradiquer les bidonvilles. Le risque existe donc que s'engage un processus de « glissement » du projet de relogement d'El Kora, susceptible de profiter aux franges de la population dont le capital économique est singulièrement plus important que celui des ex-bidonvillois.

CHAPITRE 8 : L'ÉMERGENCE DE MOBILISATIONS POST-RELOGEMENT À LA CITÉ DE RELOGEMENT EL KORA

Il s'agit ici de présenter quelques pistes de réflexions relatives aux formes et modalités d'émergence de revendications dans la période qui a suivi le « relogement » des bidonvillois dans les cités de Mers El Kheir et d'El Kora. Dans le Chapitre précédent⁶⁴⁸, nous avons insisté sur le fait que les habitants des deux cités en question, quand ils arrivent dans les cités de relogement, se trouvent confrontés à des difficultés essentiellement matérielles et financières. C'est en partie à cause d'elles que des revendications émergent. Elles méritent notre attention, particulièrement lorsqu'elles sont couplées au changement de « statut » des habitants, c'est-à-dire au fait qu'ils deviennent pour la plupart d'entre eux propriétaires de leur logement : l'accès à la propriété participe-t-il à la montée des revendications et à l'émancipation de la parole chez les nouveaux résidents ? Partant de cette question, on peut ensuite se demander si les habitants sont considérés par la gent politique et par les « professionnels ⁶⁴⁹ » du relogement comme des acteurs « légitimes » qui mériteraient d'être pris en considération et avec lesquels ils pourraient dorénavant discuter et débattre.

Nous allons mobiliser pour notre réflexion deux postulats essentiels. Le premier réside en ce que les habitants qui portent des revendications ont, pour la plupart d'entre eux, un statut social « précaire », au sens où l'entend Johanna Siméant [2006], c'est-à-dire qu'ils sont des agents sociaux à faibles ressources, et qu'ils sont placés dans des situations de « crise » subjectivement ressenties et objectivement saisissables. La précarité⁶⁵⁰ est souvent considérée par les chercheurs en sciences sociales comme un processus de détérioration de la position sociale, économique, etc. Beaucoup de chercheurs lui attribuent une connotation négative [Eckert, 2006 ; Vultur, 2010]. Son utilisation dans le débat public n'est pas neutre, mais elle sert souvent à dénoncer les conséquences régressives, du point de vue des « acquis sociaux ». A cette notion d'acteurs « précaires » s'en ajoute une seconde, celle d'acteurs dits « faibles ». Elle est explicitée dans les travaux d'Hélène Bertheleu [2009], de Jean-Paul Payet [2008] ou encore de Denis Laforgue [2008]. Pour ces auteurs, les acteurs « faibles » représentent des populations qui disposent de peu de « ressources objectives » mais qui, néanmoins s'engagent et s'organisent autour d'une cause « jugée juste » qui les autorise à réagir. Ainsi, « précarité » et « faiblesse » des habitants-acteurs engagés dans les mobilisations post-relogement sont-elles à nos yeux deux notions essentielles

648 Cf. Chapitre 7.

649 Sous le terme de « professionnel (s) » nous regroupons les opérateurs [CDG, Dyar El Mansour (ex-SDEK)] et les banques (notamment le CIH).

650 « Selon Henri Eckert, la précarité désigne la prolétarianisation de certains groupes sociaux, qui est vécue négativement par ceux qui en sont victimes. Alors que Mircea Vultur dénonce le terme, qui serait selon lui appliqué de manière abusive à des formes d'emplois atypiques pouvant s'avérer des emplois de qualité, avec de réelles perspectives professionnelles justifiant une expérience subjective positive pour certains ». [Bresson, 2011].

que nous aurons besoin de mobiliser tout au long de ce Chapitre.

Une parenthèse est nécessaire ici pour indiquer que l'assertion selon laquelle les populations à faibles ressources seraient dépourvues de compétences pour s'engager collectivement a été démentie dans les Chapitres précédents⁶⁵¹ et continuera à être interrogée dans le présent Chapitre.

Il convient encore de rappeler ici « l'état d'esprit » dans lequel les habitants se trouvent une fois qu'ils sont devenus propriétaires de leurs habitations. A en croire les entretiens que nous avons réalisés à partir de 2006 dans les cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora, lorsqu'ils arrivent dans leurs nouveaux lieux de résidence, ils commencent par « faire le point » sur leurs attitudes antérieures (alors qu'ils étaient au bidonville), à savoir sur leurs revendications collectives et leurs mobilisations passées qu'ils qualifient par ailleurs de « faibles » et de « passives ». Ils réalisent une sorte d'« auto-critique » personnelle et collective. Puis, dans un second temps, les relogés interagissent entre eux, s'organisent et passent éventuellement de la revendication, à la mobilisation pour parvenir au compromis sur les situations qui les touchent. Nous nous baserons principalement sur l'étude d'un cas particulier, celui du mouvement contestataire des habitants du « bloc 37 » de la cité de relogement El Kora. Nous avons retenu cette situation parce que nous l'estimons « exceptionnelle », en ce sens que, au moment de notre terrain, (c'est le seul endroit où nous ayons pu observer des contestations suivies d'une mobilisation) ; mais par ailleurs, nous avons identifié ici, des modalités et des répertoires d'actions inhabituels et innovants par rapport à ceux mobilisés antérieurement par les bidonvillois.

La cité de relogement apparaît de plus en plus à un certain nombre de résidents et à certain nombre de bidonvillois qui sont en attente d'un logement, comme une étape ou un « tremplin » pour accéder à un logement « plus conforme » à leurs souhaits et à leurs modes d'habiter.

A- LORSQUE LES RELOGÉS FONT DE L'INTROSPECTION ET CHERCHENT DES « BOUCS ÉMISSAIRES »

1- Problèmes de relogement et remise en cause rétrospective des modes d'organisation des luttes au bidonville

A partir d'un tout petit échantillon⁶⁵² (15 habitants), nous avons cherché à mettre en évidence le regard qu'ils portaient sur la façon dont ils s'étaient mobilisés et la manière dont ils avaient mené les négociations antérieures à leur relogement. Ces personnes évoquent toute une panoplie

651 Cf. Chapitres 4 et 5.

652 L'échantillon en question n'a pas été établi sur des critères précis. Il réunit des habitants de Mers El Kheir comme d'El Kora. Les 15 personnes interrogées sont arrivées dans les cités de relogement El Kheir et El Kora en 2006.

de raisons qui justifieraient, selon eux, globalement la « mauvaise qualité » de leur mobilisation (même si certaines ont été jugées bonnes et fructueuses par quelques-uns d'entre eux) lorsqu'ils étaient au douar : un manque d' « éveil » (*ma kounèch'faykin ; ma kounèch'ze'hmin*) – dans le sens où ils n'étaient pas assez réceptifs, curieux ou pas assez « courageux » - et de savoir-faire, une capacité insuffisante à s'organiser (et à conduire la mobilisation) (*ma kounèch' m'hadbin*), des revendications désordonnées (*koul wa'hen ki chouf rasso*), etc. Elles estiment aussi que les pouvoirs publics, en dépit de leurs discours sur la « société civile », n'ont pas joué le jeu (Fatiha, Brahim, Hafid, 2006), alors pourtant que les conditions étaient favorables à l'émergence et au développement d'initiatives locales.

a) Les habitants et la médiocre organisation des luttes au bidonville

Les relogés développent à travers leurs discours le regret de ne pas avoir pas su mieux négocier leur départ du bidonville. Ce relatif échec serait dû à l'absence au douar d'une association de quartier qui aurait pu leur apporter un soutien efficace. Ces propos sont majoritairement tenus par les habitants de Mers El Kheir, lesquels considèrent qu'ils « n'avaient pas de quoi se défendre », en ce sens qu'une association de quartier aurait pu appuyer et porter leurs revendications. Ils nous ont affirmé être conscients qu'ils ne disposaient pas des ressources et des capitaux nécessaires pour « faire face aux autorités locales ». Nous étions « faibles » (*kouna d'haf*), reconnurent plusieurs habitants, dont Karim qui nous déclare :

« (...) *Ma kounèch'faykin* ou *ma kounèch'ze'hmim* (nous n'étions pas éveillés et nous n'étions pas courageux). Nous, au douar M'taâ, on n'avait personne sur qui compter. Personne ne s'est occupé de nous. Il n'y avait personne qui avait cette ambition de faire comme ce qui se passait dans d'autres quartiers et de créer par exemple une association. Et puis il y avait ceux qui ne pensaient qu'à eux ! (...) Alors on [*moqqadem*, élus, etc.] venait nous voir, et on n'avait en quelque sorte pas trop le choix. Ce qu'on nous disait de faire, on le faisait. *Ma ken 'arfouch kin diro m'a sulta'* (on ne sait pas comment il faut agir avec les autorités) (...) ». (Karim., Mers El Kheir, 2006).

Les habitants interrogés estiment toutefois aussi que pour s'investir dans une association, il faut disposer d'un minimum de « moyens financiers, ne serait-ce que pour les appels téléphoniques et les frais de déplacement » (Rabih, 2006) ; que cela nécessite donc un investissement personnel important : « Entre le travail, la famille et les enfants, personne ne se sentait capable de mener la barque » (Khalid, 2006). Cependant, s'ils insistent sur ces considérations d'ordre « technique », les habitants n'en appuient pas moins leurs propos sur des considérations d'ordre éthique : « On ne souhaitait pas être manipulés. Il nous manquait des personnes fiables en qui on aurait pu avoir confiance et qui auraient été capables de nous représenter et d'agir au nom d'un collectif » (Khalid, 2006 ; Brahim, 2006). La crainte qu'ils avaient d'une possible (probable) instrumentalisation des associations aurait ainsi nui, si on les en croit, au développement des actions collectives.

Le deuxième argument fort qu'avancent la plupart des individus interrogés est l'hétérogénéité des comportements des bidonvillois et de la diversité de leurs motivations, parce que cela freine

ou empêche l'organisation de tout mouvement collectif.

b) L'hétérogénéité des bidonvillois et les intérêts divergents des bidonvillois : un frein au développement des solidarités et à l'émergence de « groupements » collectifs

Force est de constater que selon aussi bien les relogés de Mers El Kheir que ceux d'El Kora, les intérêts personnels qui conduisent à formuler des requêtes et des plaintes en nom propre, ont été un frein à l'émergence d'un mouvement collectif. Selon Karim : « Chacun se défendait comme il le pouvait et menait seul sa petite résistance en fonction de ses intérêts personnels » (2006). Les anciens habitants d'El Kora ajoutent que ce qu'il leur a été « fatal », ce sont les rivalités qui existaient au douar entre les plus anciennement installés (*q'dâm*) et ceux arrivés plus récemment (*j'dâd*). Cette « différenciation » qui tient compte de l'ordre d'arrivée des bidonvillois aurait constitué une source interne de fragmentation et aurait favorisé la dispersion des actions entreprises. Loïc Wacquant parle de « désorganisation sociale » lorsqu'il évoque les banlieues françaises et américaines (ghettos) pour qualifier les distanciations sociales internes. Selon cet auteur, elles réduiraient « la confiance interpersonnelle et sape[raient] la solidarité locale » [2006, p.188]. Ici, l'ancienneté de la résidence dans le quartier constituait, selon les « anciens » habitants, « un facteur de légitimation » pour avoir droit au relogement. Ainsi, tant cette différenciation interne des bidonvillois que le manque d'organisation seraient des éléments qui induiraient des effets de contre-solidarité ou qui, tout au moins, engendreraient une diminution de la capacité de traiter de manière collective les opportunités lorsqu'elles se présentent. Certains habitants nous ont confié s'être alors mobilisés (réclamations individuelles, participation à des mouvements collectifs) mais que leurs actions ont été peu visibles et les résultats peu convaincants. Ils s'attaquaient à des projets tout ficelés et qui ne leur laissaient que très peu de marges de manœuvres.

En établissant ce retour en arrière sur leurs propres attitudes et pratiques, les relogés veulent nous faire savoir qu'ils auraient « pu mieux faire » pour « mieux négocier » afin d'améliorer leur situation actuelle. Depuis qu'ils « payent », c'est-à-dire depuis qu'ils ont contracté un emprunt à la banque pour payer leur logement et qu'ils règlent des factures, ils considèrent qu'ils ne veulent plus rester passifs. Vivre dans le tout gratuit, comme c'était le cas au bidonville, les incitait, pensent-ils, à être inactifs. Désormais, à la cité de relogement, ils veulent faire face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien : ils sont des habitants qui peinent à rembourser leurs crédits, qui sont installés dans des habitations qui, à peine investies et habitées, se fissurent. Ces éléments mis bout à bout freinent leur épanouissement personnel, social, économique, etc. et les amènent à réagir, à manifester leur mécontentement. C'est ce que nous nous proposons de mettre en évidence dans les points suivants.

2- Des contestations sans mobilisation à la cité de Mers El Kheir ou de la difficulté de structurer les mécontentements

Très peu d'initiatives communes ou de mouvements revendicatifs étaient repérables à la cité

de relogement de Mers El Kheir quand, en 2006, nous y avons commencé nos enquêtes de terrain. Nous avons certes vu des habitants qui, à leur arrivée, s'organisaient autour de projets communs pour mieux « vivre ensemble »⁶⁵³. Cependant Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire attirent notre attention sur le fait qu'« il faut [...] oublier que l'accès aux nouveaux logements est différencié, que les aspirations se mesurent aux possibilités objectives, que les conditions de logement et de voisinage ne suffisent pas à transformer la position sociale et enfin que les changements sociaux ne se réduisent pas à des changements dans les esprits » [1970, p.16]. De ce fait, la prise de conscience ne se réalise pas du jour au lendemain pour les nouveaux habitants. Elle s'effectue par paliers qui sont en outre différents pour chacun, puisque, même si les habitants sont conscients qu'ils doivent agir, le passage à l'action et à la protestation s'avère plus ou moins rapide selon que, par exemple, les habitants ont plus ou moins d'expériences de l'action.

a) Les contestations individuelles et désespérées des relogés de Mers El Kheir

Le délitement des solidarités anciennes de voisinage d'un côté, la difficulté à reconstruire un nouveau justifient l'idée selon laquelle il est laborieux pour les habitants de partager leurs difficultés. En effet, la réalité des problèmes diffère d'un relogé à un autre, ce qui a pour conséquence de générer un « voisinage précaire » et, de réduire la mise en commun des besoins et des revendications.

Le « voisinage précaire » est une notion que nous empruntons à Anne Largo-Poirier [1997]. Cet auteur montre que, dans des situations françaises, c'est la précarité des conditions de vie et l'existence de difficultés diverses qui constituent la base de la précarité du voisinage. On peut compléter ce constat en ajoutant que la précarité du voisinage dans les deux cités de relogement que nous étudions tient au fait que ce voisinage est « précaire » dans la mesure où tous les habitants n'ont pas eu accès au logement de la même façon. En effet, même si la plupart des habitants ont eu recours à un prêt bancaire, quelques autres ont payé « cash »⁶⁵⁴ leur appartement. Cette différence dans le mode d'accès à la propriété induit selon nous une solidarité précaire, dans la mesure où il agit sur la manière de ressentir la nécessité de se mobiliser et, éventuellement, sur les formes de la mobilisation.

L'espace ne produit pas de solidarités mécaniques [Bourdieu, 1979]. Ainsi, c'est la relative méconnaissance de son voisinage qui expliquerait, au moins partiellement, l'absence de divulgation par tel ou tel habitant de ses propres difficultés, ce qui interdit de rechercher des solutions communes. Certes, des discussions animées entre femmes ont lieu dans les espaces publics, au cours desquelles, elles se racontent leurs malheurs et leurs difficultés, mais cela ne les conduit pas pour autant à se prendre en mains. A la cité de relogement de Mers El Kheir, nous avons à maintes reprises entendu les propos suivants : « *Koul wahed dakhel souq râsho* » (chacun se préoccupe de ses affaires). Toutefois, la précarité du voisinage n'est pas la seule

653 Cf. Chapitre 7, B- 2.

654 Terme employé tel quel par la plupart des habitants.

responsable de cette absence d'organisation, et l'on doit signaler d'autres causes pour expliquer que les relogés mènent préférentiellement des actions individuelles. La faiblesse des moyens, notamment financiers, par exemple, constituent la seconde cause à cette absence d'organisation. Ces deux motifs reviennent fréquemment dans les interviews obtenues de plusieurs femmes de la cité de Mers El Kheir. Selon elles, le crédit qu'elles doivent rembourser et les factures qu'elles doivent payer mois après mois ne leur laissent aucun répit :

« (...) A peine as-tu trouvé de quoi payer tes échéances du mois (crédit et factures) qu'il te faut déjà penser à comment tu vas les payer le mois prochain ; tu as juste le temps d'y penser. Il faut trouver une solution. Tout le monde se plaint. Que faire maintenant ? (...) ». (Jeune femme à la cité de Mers El Kheir, 2007).

*

« (...) Les mois passent vite. Tu ne penses qu'à cela et tu te dis que cela va durer 21 ans. Ça te rend malade, car tu y penses tout le temps. Comment veux-tu te reconstruire ? Penser à nouveau, espérer de nouvelles choses ? Au moins, quand on était dans la baraque, on avait l'esprit tranquille. On pensait juste à ce que l'on allait manger. On pouvait encore rêver, espérer. Ici, tous nos espoirs ont été anéantis. L'eau, l'électricité...tout est payant. Il y a trop de choses à payer. On pourrait s'organiser pour se plaindre, mais chacun est pris dans ses propres *machakil* (problèmes). Tu vas te plaindre tout seul, mais personne ne t'entend !(...) ». (Hadda, cité de Mers El Kheir, 2008).

Les traites pour le remboursement du crédit, auxquelles s'ajoutent les multiples factures (charges fixes), constituent un véritable cauchemar pour les habitants des cités de relogement. Les individus bricolent, cherchent des solutions alternatives pour pallier le manque d'argent. Au bidonville, au moins là-bas, « ils étaient logés et étaient dans l'attente d'un logement. Aujourd'hui, le logement est là, mais encore faut-il désormais pouvoir l'assumer et le garder » (Fouad, 2006). Et, Kalthoum en attente d'un logement, d'ajouter :

« (...) Le plus délicat est pour celui qui n'a pas de revenu fixe. Il y a des gens qui travaillent et d'autres qui n'ont même pas de quoi dîner, se vêtir, se couvrir, s'occuper de leurs enfants, sans compter le mois qu'il faut payer. Et le mois passe vite. A cela il faut ajouter l'eau, l'électricité. Et pour l'électricité, tous vous diront qu'ils payent en moyenne entre 300 et 350 dirhams. Même ceux qui font des économies et qui n'ont ni réfrigérateur, ni électroménager payent entre 200 et 250 dirhams. Ça fait beaucoup pour les gens. Le problème, c'est qu'ici (au bidonville), ils ne payaient rien. Ils mangeaient, s'habillaient et l'argent qu'ils rapportaient le soir, ils le partageaient avec leurs enfants le soir même ou le lendemain. Il y a un proverbe qui dit : « Ce que la nuit a ramené, la journée l'emporte ». Alors comment faire pour gérer son argent, garder son appartement ? Certains vivent maintenant dans la misère là-bas (à la cité de relogement) ». (Kalthoum, douar El Kora, 2008).

Autrefois, c'était la force publique qui procédait au déguerpissement des bidonvillois. Désormais, c'est l'impossibilité de rembourser le crédit qui pourrait les inciter au départ. Les individus se trouvent dans une situation inédite de précarité, confronté à une pauvreté qui a pris un nouveau visage⁶⁵⁵.

Les habitants déclarent souvent qu'ils éprouvent le sentiment qu'on leur a « forcé » la main. Certains nous disent que le « *Makhzen* a été plus fort qu'eux ; qu'ils ne pouvaient refuser, au risque de perdre l'appartement ». « Ils n'avaient pas d'autres choix », ajoutant-ils, « que

655 Cf. Chapitre 7, B- 1. a).

d'accepter l'offre du Souverain » :

« (...) Nous avons signé des mensonges, de fausses déclarations. On [le caïd] nous disait que c'était juste pour la forme. Tu signais un papier dans lequel ils mettaient que tu gagnais 4 000 dirhams, alors que tu n'en gagnes même pas la moitié ! Ils nous disaient que c'était pour la garantie du CIH. Si on refusait, ils nous disaient qu'on n'allait pas pouvoir partir du bidonville et récupérer l'appartement. Alors on signait (...)» (Ali, cité de relogement de Mers El Kheir, mai 2008).

Les relogés rendent responsables de leurs difficultés ceux qui les ont forcés à mentir sur leur train de vie et sur leurs revenus et à déclarer des sommes qui correspondaient à ce qui était exigé pour accéder au logement social. Ils accusent donc le caïd et le *moqqadem* de les avoir incités à surévaluer leurs ressources afin qu'ils soient relogés. Or, parmi tous ceux qui se disent « dupés », certains reconnaissent n'avoir pas été « conscients de ce à quoi cela les engageait ». Un responsable du CIH, interrogé en mai 2008, nous confirme les dires des habitants : « Certains habitants étaient insolvables au moment où le dossier du CIH a été constitué. Ils se sont retrouvés à déclarer qu'ils gagnaient une certaine somme d'argent. Désormais, certains payent des mensualités qui peuvent atteindre 800 dirhams par mois sur une période de 20 ans ! Ils ne pourront pas tenir, c'est certain ». Compte tenu de cette situation quasiment ubuesque, tous les responsables du relogement savaient bien que nombre de ces habitants (qui ont contracté un emprunt en trichant sur leurs revenus) n'étaient pas en mesure de s'acquitter de leurs traites mensuelles ! Le banquier se justifie ainsi : « Nous n'avions pas d'autres choix, il fallait que le projet avance. La pression du *Mahlem* (Roi) et des habitants a fait que les choses ont été précipitées. Maintenant, nous allons récolter les pots cassés ! » (2008).

L'autre point qui est dénoncé par les habitants concerne la limite d'âge (fixée à 64 ans) pour prétendre à un crédit du CIH. Au-delà de cet âge, en effet, le CIH demandait à la personne qui sollicitait un crédit de venir avec un garant (*damân*). Ce dernier devait obligatoirement être un membre de la famille proche ; ce pouvait être un enfant, même mineur⁶⁵⁶. Dans ce cas de figure, la propriété de l'appartement revenait à la fois au *damân* et au chef de famille. Ce problème, qui n'en était pas un (ou du moins n'était pas le problème majeur) lorsque les habitants concernés étaient encore au bidonville, parce qu'ils souhaitaient à toutes forces accéder au prêt et donc quitter le douar, le devenait depuis lors. Salem nous explique le problème : « Quand on était au bidonville, on voulait coûte que coûte bénéficier des appartements. Alors, quand la banque m'a dit de venir avec un garant, j'ai amené mon plus grand fils (15 ans), issu de mon deuxième mariage. Et ils ont accepté » (Salem, 2008). En réalité, il s'agissait uniquement d'un arrangement formel avec la banque, car un enfant de 15 ans ne peut garantir un crédit. Mais maintenant ce sont ces familles qui refusent la situation qui leur est faite, parce qu'ils se rendent compte qu'elle est « injuste » : « J'ai d'autres enfants plus jeunes », continue Salem, « ça risque de créer plus

656 Le plus jeune *damân* que nous ayons rencontré avait 13 ans. Pour justifier le lien familial entre le *damân* et le chef de famille, ce dernier doit apporter le livret de famille pour montrer qu'ils portent bien le même nom et qu'ils ont un lien de parenté proche. On se demande bien comment un mineur peut garantir des remboursements ! En réalité, il ne s'agit que d'un arrangement. Interrogés sur ce problème, les membres de la CGI nous ont dit qu'un « chef de famille âgé de plus de 64 ans avait plus de chances de disparaître qu'un *damân* plus jeune. Celui-ci grandira, trouvera un travail et sera en mesure de payer le crédit » (2008).

tard des conflits entre mes enfants lors de ma succession ».

Ahmed, retraité, âgé de 65 ans et qui vit depuis 2007 dans la cité de relogement d'El Kora, il est dans la même situation que Salem. Il nous dit :

« (...) Tu trouves cela normal que le CIH te demande de venir avec un *damân* ? Moi non, surtout quand le *damân* est jeune. Je me suis remarié il y a 15 ans maintenant (sa première femme ne pouvait pas lui donner d'enfants) et j'ai deux enfants de ce mariage : l'un a 15 ans et l'autre a 13 ans. Quand j'ai fait ma demande pour acheter l'appartement auprès du CIH, ils m'ont demandé un garant, même si je n'empruntais pas beaucoup. J'avais un peu d'argent et je ne voulais pas tout emprunter à la banque, avec les intérêts et tout ça... Ils n'ont pas voulu que je porte seul la responsabilité de l'appartement. C'est complètement stupide parce que mon fils va toujours à l'école, il est jeune et ne contribue pas au paiement de l'appartement. Mais ce qui est injuste, c'est qu'un seul de mes fils est du coup propriétaire pour moitié de l'appartement avec moi. Si je venais à décéder, je laisse derrière moi des conflits (*machakil*) entre mes enfants ! Ils ne pensent pas pour l'instant à tout cela ! Ce qu'ils veulent, c'est qu'on « dégage » (terme employé en français) du douar et ils ne se soucient pas de notre bien-être après ! Et si mon fils venait à décéder avant moi ? Ils ne sont pas Dieu pour savoir qui partira en premier ? Ces histoires font des ravages dans certaines familles. Ces appartements ne nous apportent que des problèmes..., des problèmes pour pas grand-chose. Il y a trop de magouilles (*t'khalwid*) (...) ». (Ahmed, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Kalthoum, qui vit encore au douar El Kora, ajoute :

« (...) Passé un certain âge, on vous fera difficilement un crédit ; il faut un « *damân* », un garant. Ce garant doit faire partie de la famille proche (enfants) pour remplacer le père de famille, quel que soit son âge et il est là le vrai problème. Même si cet enfant est le garant, c'est généralement le père de famille qui paye ! On se retrouve dans des situations aberrantes ! Et si cet enfant garant mourrait avant le père ? Beaucoup de gens se retrouvent dans cette situation. C'est comme le cas d'un couple âgé que je connais bien. Ils ont essayé de négocier avec le CIH. Ils pouvaient donner 50 000 dirhams comme avance pour l'appartement. Et ils ont dit à la banque : « Voilà, on voudrait juste emprunter le montant restant, soit 30 000 dirhams ». Ils pouvaient rembourser tous les mois une somme car le monsieur avait sa retraite. On leur a répondu : « Non, il vous faut un garant ». Avec mon mari, on s'est proposé de les aider et nous avons dit au CIH : « Ecoutez, ces personnes n'ont pas de famille et nous nous proposons de nous porter garant ». La banque nous a répondu : « Non, il faut quelqu'un de la famille qui porte le même nom ». Et puis, la dame, la *mesquina* (la pauvre), elle s'est démenée et elle n'a pas trouvée de solution. Alors, elle est allée emprunter le reste de l'argent qui lui manquait auprès de personnes extérieures. Elle est donc allée voir un monsieur, avec qui ils ont passé un accord. Elle le rembourse 500 dirhams par mois. Elle a payé la maison *cash* auprès du CIH et remboursera le monsieur pendant 2 ou 3 ans. Vous savez, maintenant, les gens ont compris et se débrouillent, ils veulent « *itfakkou* » (se débarrasser de la baraque, de leur situation, mais surtout du CIH). Ils veulent partir, mais le problème c'est qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités et d'aide. ». (Kalthoum, douar El Kora, 2008).

Ce sont toutes ces difficultés personnelles, récurrentes, que les relogés doivent résoudre rapidement. Chacun s'interroge pour savoir comment s'organiser et agir au sein d'un collectif lorsque les doléances et les revendications sont disparates, qu'elles varient d'un « bloc » d'immeuble à un autre, voire au sein d'un même immeuble. On peut bien comprendre, désormais, le scepticisme de certains habitants qui ne croient plus en rien et qui préfèrent gérer seuls leurs problèmes.

Face à l'absence d'un médiateur ou d'un représentant institutionnel [des opérateurs] sur place, les habitants de Mers El Kheir, livrés à eux-mêmes, ne savent pas vers qui se tourner et surtout auprès de qui déposer leurs doléances. En désespoir de cause, ils recherchent des boucs émissaires.

b) Vers qui se tourner pour adresser ses revendications ?

A leur arrivée dans la cité de relogement et du fait de l'absence d'interlocuteurs et de médiateurs, ce sont auprès des employés de la société Exprom – société de gardiennage à qui a été confiée la surveillance du site - que les habitants se tournent pour se plaindre. Voici ce que nous dit un employé d'Exprom à ce propos :

« (...) On est à l'écoute des gens du quartier quand ils ont besoin de quelque chose, même si ce n'est pas notre rôle (...). On écoute surtout leurs plaintes. Mais on ne peut rien faire pour eux ! Ils devraient s'estimer heureux d'avoir un toit qui les protège de la pluie et de la chaleur ! Que veulent-ils de plus ? Certains *mesquines* [pauvres] n'en ont même pas trouvé, de ces logements, et paieraient cher pour en avoir ! Mais que voulez-vous, les gens ne sont jamais contents et se plaignent tout le temps (...) ». (Extrait de l'entretien avec M., employé de la société de gardiennage Exprom, Mers El Kheir, 2006).

Ce même gardien nous apprend un peu plus tard que certains habitants pensaient qu'ils pouvaient probablement leur venir en aide. En interrogeant les habitants à ce sujet, nous apprenons qu'ils savent à peu près tous faire la différence entre les gardiens et les responsables du relogement, mais qu'ils « tentent quand même » (Fatiha, Rabha, Rédouane, Ahmed, 2006). Néanmoins, d'autres habitants rencontrés ne perçoivent aucune différence entre la société de gardiennage et les responsables directs du relogement, comme en témoigne cette habitante de la cité de Mers El Kheir :

« (...) *Ken chkiw alioum* (on se plaint à eux), on a besoin de parler, on a besoin de leur dire ce qui ne va pas ! Mais je ne sais pas s'ils peuvent vraiment faire quelque chose pour nous. Mais on ne sait jamais. Ils en parleront sûrement à leurs responsables... Eux (les agents), ils ne font que leur travail pour gagner un morceau de pain pour leurs enfants. Ils passent leur temps dans le quartier et se font souvent embêter par les enfants qui leur jettent des pierres. C'est *'hchouma* (honteux), les enfants ne devraient pas, ces agents n'y sont pour rien. Mais les enfants pensent que c'est à cause d'eux que nous sommes dans cette situation, alors ils s'en prennent à eux. Il ne faut pas. Ils vont encore dire que nous ne savons pas nous tenir et que nous sommes des sauvages ! Mon mari est allé voir la municipalité, il a voulu rencontrer les élus, mais il n'a pas pu. Ils lui ont dit qu'ils ne pouvaient rien pour lui. Alors vers qui doit-on maintenant aller si on a des problèmes ? Tout a changé pour nous et pour nos enfants. Si on retourne là-bas (au douar), qui va-t-on trouver ? Personne ! Ils sont en train de le détruire. On va essayer de voir si on peut aller voir le gouverneur ou le caïd. Même le *moqqadem* d'ici, on ne le voit pas. On ne le connaît pas... Mais avant ça, nous verrons ce que les autres habitants feront et nous les imiterons. Que voulez-vous qu'on fasse ? (...) ». (Habitante de la cité de relogement Mers El Kheir, 2006).

Nous nous sommes aussi aperçue, au fil des mois et des rencontres avec les habitants de Mers El Kheir ou d'El Kora, que leurs revendications se tournaient vers des personnes avec lesquelles ils entretenaient des liens réguliers. En effet, nous avons détecté dans le discours des habitants un report des animosités à l'encontre de tel ou tel acteur en fonction de leurs préoccupations du moment. Ainsi, lorsqu'il leur a fallu « constituer le dossier et payer » pour accéder aux appartements, c'est la CGI qui était visée par les critiques et le refus des habitants. Mais une fois le logement obtenu, c'est vers la banque (auprès de laquelle ils ont contracté un crédit) qu'ils se tournent pour contester. A chaque nouvelle étape, un nouveau responsable : le

conflit glisse d'un acteur à un autre en fonction du problème du moment.

c) Un responsable tout trouvé : le Crédit Immobilier et Hôtelier, ou « la bête noire » des relogés

Les habitants prennent progressivement conscience que leur statut de « propriétaire » est relatif et fragile. En effet, à tout moment, la banque peut venir saisir leurs biens. Les relogés découvrent alors qu'ils ne peuvent plus « s'arranger » avec elle comme au temps où ils étaient encore au douar.

Les modalités d'accès au prêt comme les intérêts que la banque pratique - et que les habitants trouvent élevés - sont très mal perçus par les habitants (relogés ou non). Ils se sentent méprisés et incompris par un interlocuteur bancaire qui reste impassible face à leurs requêtes. Ils pensent que la banque les « arnaque » en permanence :

« (...) Depuis que le CIH est entré sur le marché du logement, c'est lui qui a mis les gens dans des situations délicates et les a volés (*k'lat ibadillah*) ! Les gens souhaitent payer leurs mensualités mais sans les intérêts. Ceux qui pouvaient payer *cash* (comptant) l'ont fait. C'est le cas d'une de mes voisines. Elle est maintenant tranquille et n'a pas de soucis. D'autres encore que je connais et qui habitaient non loin d'ici (au douar El Kora) ont payé la totalité du montant sans passer par la banque, mais bon, ils sont minoritaires, ceux qui peuvent payer comme ça, *cash* (...). (Rabih, douar El Kora, 2007).

*

« (...) C'est comme l'exemple d'un jeune homme qui paye les mensualités pour sa mère, et au lieu d'une mensualité, il a reçu l'équivalent de 2 mensualités à payer dans un seul mois. Je l'ai rencontré quand je suis allée à la banque lundi dernier, au CIH. Il se disputait avec eux. Et je lui ait dit : « Qu'as-tu Mohammed ? » Il m'a dit « Je suis venu payer le mois d'avril et ils veulent que je paye le mois de mai », alors que 7 jours seulement s'étaient écoulés dans le mois de mai. On lui avait demandé de payer les deux mois. Ces gens du crédit, c'est ce qu'ils font (...) ». (Kalthoum, douar El Kora, mai 2008).

Les habitants tentent du mieux qu'ils peuvent de trouver des solutions alternatives⁶⁵⁷ à la banque : ne pas souscrire de prêt au moment de la constitution du dossier, mais cela suppose d'avoir des solutions ailleurs (par exemple en empruntant auprès de la famille), ou quitter la banque à laquelle il a été fait appel pour le crédit. Mais le « désengagement » est difficile, puisque en ce cas la banque leur réclame le remboursement de la totalité du prêt (intérêts compris) quand ils veulent la quitter, ce qui laisse les habitants pantois et ahuris, comme le fait remarquer Khadija :

657 Cette situation a souvent été observée, en particulier lors de la mise en place du Projet de Développement Urbain de Rabat. Selon Françoise Navez-Bouchanine [2002], si l'on prend l'exemple de la résorption du douar Doum de Rabat au milieu des années 1970, un système de crédit-relais avait été mis en place et une banque devait fournir des prêts aux bidonvillois. Une quinzaine d'années plus tard, aucun bidonvillois n'a utilisé cette possibilité de prêt et, pourtant, tous ont construit leur logement. La logique externe, comme les spécificités sociologiques internes de solidarité familiale, ont beaucoup joué en ce sens. Chose que les institutions n'ont pas prises en compte, selon Françoise Navez-Bouchanine. Or, au moment de l'évaluation du projet du douar Doum, les études sociologiques et les enquêtes avaient pourtant montré que les populations du bidonville n'avaient pas les moyens de payer leur logement.

« (...) C'est arrivé à des amis proches (*nass diawna* : des gens à nous). Ils habitaient non loin de notre rue quand on était encore au douar. Cela fait déjà deux ans maintenant, voire presque trois ans, qu'ils vivent à la cité El Kora. Ils ont voulu arrêter de passer par la banque - parce que le crédit leur coûtait cher -, en apportant la somme du prix de l'appartement. Or, lorsque le CIH les a convoqués, il leur a demandé le remboursement de la totalité du crédit, intérêts compris, soit 120 000 dirhams qu'ils devaient payer *cash*. C'est comme si on leur avait ajouté des frais supplémentaires (intérêts), alors que normalement l'appartement ne que coûte 92 400 dirhams. C'est inadmissible de voler les gens comme ça ! Ils sont devant les tribunaux parce qu'ils refusent de payer les intérêts. Mais la banque leur a dit : « Vous payez ou sinon c'est le *sisi* (saisie du bien) ». Ils ont emprunté de l'argent ailleurs, auprès des *mouhcinines* (bienfaiteurs) pour rembourser le CIH. Ils ont emprunté auprès d'une personne et ils le remboursent comme s'ils remboursaient le CIH, mais sans payer les intérêts (*zyada*). Le *mouhcinine* a voulu les aider (...) ». (Khadija, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Malgré ces difficultés multiples, les habitants cherchent des alternatives pour rembourser leur prêt afin que l'appartement ne leur « échappe » pas. Pour ceux qui sont en attente d'un logement, il leur faut donc anticiper le départ du bidonville et surtout gérer la manière dont ils payeront leur appartement. En effet, en dépit de ces modes de financement privilégiés par l'État marocain et des facilités d'accès au crédit bancaire mises en place pour les familles les plus démunies, nos enquêtes révèlent qu'au fur et à mesure que les habitants découvrent le fonctionnement de la banque, ils tentent de s'en éloigner s'ils le peuvent. La banque n'a donc pas bonne réputation :

« (...) Nous, on nous a dit qu'on faisait partie de la 2ème tranche. La 1ère tranche est quasiment finie. Il reste encore quelques familles. Mais on est déjà venu me voir pour me demander combien je pouvais rembourser par mois. Je leur ai dit : « Voilà combien je pourrai et je donnerai 10 000 dirhams d'avance ». Maintenant, quand tu vois tout ça et que tu vois toutes les difficultés des habitants relogés, tu te dis qu'il vaut mieux emprunter ailleurs et payer l'appartement *cash* et ne pas avoir affaire au CIH. Ils volent les gens ». (Fatiha et Khalid, douar El Kora, 2007).

L'avis de Fatiha et de Khalid vaut également pour les sociétés de micro-crédit telles que *Al Amana* ou *Zagoura*. Nous rappelons que la majorité des bidonvillois n'est pas ou n'est que faiblement bancarisée et que l'institution bancaire est pour eux une découverte, tandis que le microcrédit est un système qu'ils connaissent bien pour l'avoir souvent pratiqué. Toutefois, selon les habitants, « les banques comme les sociétés de microcrédit pratiquent des intérêts trop élevés pour un prêt immobilier ». Ils préfèrent donc recourir à des solutions familiales ou communautaires, ou encore s'adresser à des bienfaiteurs privés qui, s'inscrivant dans une démarche islamique, ne pratiquent pas le prêt avec intérêt. Il se constitue ainsi tout un réseau de filières informelles de financement vers lesquelles les bidonvillois, surtout les relogés d'El Kora⁶⁵⁸, s'orientent de plus en plus. « Ce sont généralement des personnes aisées⁶⁵⁹ qui offrent ce type de service ». Ces personnes agissent sans avoir nécessairement un lien avec, quelques mouvances religieuses que ce soit. Elles inscrivent leurs actions dans une démarche de bonté, de charité et d'assistance aux plus démunis amis aussi peut-être de paternalisme et de reconnaissance de la part des autres.

L'acquisition du nouveau logement « légitime » les actions des relogés et transforme leur discours. Le nouveau statut qu'ils acquièrent par ce biais place les habitants dans une situation

658 Curieusement, nous n'avons rien entendu de tel auprès des habitants de Mers El Kheir.

659 Malheureusement, nous n'avons pas pu en rencontrer un seul.

d'interlocuteurs « légitimes », car, comme l'indique Michel Péraldi à propos des cités françaises, « la cité est, à ses habitants érigés en acteurs, digne de représentation et d'existence dans le jeu politique qui organise le logement social et, par conséquent, une partie de leur vie. La cité est donc pour eux ce que le parti ou le syndicat est aux ouvriers, l'association aux militants, la tribu pour l'ethnie, le clan, etc. Elle est une pure forme sociale abstraite et volontaire, celle que le collectif accepte de donner de lui-même et par laquelle il entend tout à la fois promouvoir et défendre sa manière d'être au monde » [Péraldi, 2000, p. 235]. Partant de ce point, nous montrerons maintenant que les habitants, même ceux en situation la plus précaire, arrivent à se mobiliser quand la situation dépasse ce qu'ils estiment être des bornes ne pouvant être franchies.

B- LORSQUE LES RÉSIDENTS EN SITUATION « PRÉCAIRE » SE MOBILISENT

À travers la mobilisation des habitants « précaires », le relogé n'est plus seulement un individu qui appartient à un lieu, mais il se révèle capable d'agir sur ce lieu lui-même et sur ce qui l'entoure. En plus des difficultés que nous venons de passer en revue, ces habitants sont en effet confrontés à la dégradation rapide de leurs logements et de leurs espaces intérieurs, qu'ils viennent pourtant à peine d'investir..., car il y a trois ans tout au plus que les plus anciens y sont installés ! Nous verrons que des mouvements contestataires « sous contrainte », fragiles, vont résulter rapidement de ces situations, mais ils n'en méritent pas moins qu'on leur apporte une attention particulière.

Il convient de faire ici une mise au point sur notre usage du terme « précaire ». La définition qu'en donne le *Dictionnaire Le Robert* est la suivante : « *adj.* ; dont l'avenir, la durée, la stabilité, ne sont pas assurés (éphémère, incertain) ». Magali Boumaza et Philippe Hammam notent quant à eux que « la catégorie des « précaires » peut être hétérogène socialement et correspond à toute imbrication de postures » [2007, p. 17]. Effectivement, la notion de « précarité » est un terme aux contours imprécis. Quand nous utiliserons l'expression « groupes précaires », nous y inclurons tous les habitants – en tout cas celle des relogés – ayant des faibles ressources et qui connaissent une situation socio-économique difficile. Car la précarité est à la fois économique, puisque le relogement conduit à une fragilisation du capital économique de certains habitants, et sociale car leur capital social est affaibli à la suite du déménagement. Ainsi, les relogés se situent-ils dans des zones que Robert Castel [1991] dénomme pour la première, la « zone de vulnérabilité », qui associe précarité du travail et fragilité relationnelle et, pour la seconde, la « zone de désaffiliation », qui se définit par la conjugaison d'une absence de travail avec l'isolement social.

En 1992, Abdelmagid Arrif utilisait déjà le terme de « précarité » pour rendre compte de la difficulté de la mutation résidentielle, du passage du bidonville aux quartiers de relogement ; et pour signifier qu'elle pouvait être synonyme d'isolement et de régression sociale [Arrif,

1992]. C'est finalement à peu de choses près, le même sens que nous lui donnons ici.

Nous nous attarderons donc sur ces habitants précaires qui, mécontents, contestent et s'engagent dans des mobilisations que nous qualifierons également de « précaires ». Dire que les habitants sont précaires ne signifie pas que, bien qu'issus de bidonvilles, ils soient pour autant dépourvus de toutes ressources, bien au contraire. Les travaux de Françoise Navez-Bouchanine ou ceux d'Agnès Deboulet [2001] ont clairement établi que les individus modestes sont dotés de compétences et de diverses capacités d'actions qu'il ne faut pas sous-estimer. Si l'on s'intéresse à la « mobilisation des précaires », celle-ci a fait l'objet de nombreuses études françaises et anglo-saxonnes [Olson, 1978] qui participent de la sociologie des mobilisations ainsi que de celle des « mouvements de pauvres » et de l'action collective. En France, les travaux de Lilian Mathieu sur les mobilisations des prostituées [2001] comme ceux de Johanna Siméant [2009, 1998] sur celles des sans papiers, de Cécile Péchu [2004, 2001, 1996] sur les sans logis (DAL), montrent que les populations démunies et stigmatisées arrivent à se mobiliser alors que toute mobilisation est coûteuse. Cécile Péchu révèle en particulier que les pauvres disposent de ressources pour l'action et pour la mobilisation, qu'ils ne sont pas isolés et indépendants des autres acteurs [Péchu, 2001, 2006]. Lilian Mathieu [2003] signale cependant que les pauvres ont parfois besoin de construire des coalitions avec des « alliés externes » afin de faire aboutir leurs actions.

Les mobilisations des acteurs dits précaires ou faibles se caractérisent par le fait qu'elles sont fragiles, aux contours incertains, peu stabilisées et qu'elles peuvent difficilement aboutir. C'est ce que nous allons essayer de voir dans les prochains développements.

1- « Du bruit à la parole » : les prémices d'une contestation engagée par les habitants de l'immeuble 37

La situation conflictuelle sur laquelle nous avons choisi de faire porter notre effort d'observation et d'analyse concerne les habitants de l'immeuble 37 de la cité de relogement El Kora. Nous voudrions ici appréhender finement le fonctionnement des scènes de négociations entre les habitants (en particulier ceux du bloc 37) et les « institutionnels ». Bien que le mouvement subisse des contraintes internes, il a écloso grâce à l'acharnement d'une habitante qui en est à l'origine. Tout au long de sa montée en puissance, puis de son déroulement, on note une transformation du répertoire de l'action collective et l'apparition de conflits plus ciblés que ceux d'origine.

Notes de terrain :

Nous retraçons ici l'histoire de la contestation et de la mobilisation du « bloc 37 » de manière diachronique. En effet, la dimension temporelle est étroitement liée aux dynamiques de la formation et de la mise en mouvement du processus de la protestation collective. Nous nous attarderons sur chaque étape, en essayant de mesurer le degré de la montée en puissance d'un mouvement qui peut être considéré comme « improbable » au regard des « profils » qui sont engagés dans la lutte (essentiellement un mouvement porté par la gent féminine illettrée).

D'un point de vue méthodologique, nous avons tenté de divulguer les mouvements que nous qualifions de

« collectifs » ou « d'organisés » à Mers El Kheir pour tenter de répondre au questionnement principal du Chapitre 8: le relogement et l'accès à la propriété participent-ils à la montée ou à l'éclosion de la parole, à l'apparition de nouveaux comportements chez les résidents ?

Nous avons fait le choix de privilégier la dimension qualitative de la recherche, en précédant à des entretiens auprès de différents acteurs (habitants, élus, CIH). De plus, nous avons choisi de suivre un mouvement particulier, celui du « bloc 37 », parce qu'aucun autre mouvement de ce type et de cette ampleur n'a été observé ailleurs sur nos terrains.

C'est à la fin de l'année 2006 que se précise le mouvement du « bloc 37 » qui deviendra notre lieu privilégié d'observation. C'est l'une des mobilisations les plus construites et les plus abouties que nous ayons suivie. Elle s'est développée en deux temps : 1/les prémices du mécontentement et de la revendication (2006, puis entre février-juin 2007) ; 2/ une deuxième étape qui est celle de l'engagement et de la mobilisation ; nous ne l'avons suivie qu'en partie, car notre terrain prenait fin. Toutefois, afin d'en connaître l'aboutissement, nous avons suivi le mouvement grâce à une correspondance téléphonique régulière avec son principal protagoniste. Ainsi, plusieurs « entretiens téléphoniques » (7 appels d'une durée variant entre trente minutes et une heure) ont été effectués depuis la France. Ces discussions téléphoniques ont été enregistrées et retranscrites (partiellement) dans ce qui suit. Un retour sur le terrain s'est imposé en mai 2008, - dans le cadre d'un programme de recherche scientifique « Faire la ville en périphérie (s) » dans le cadre du laboratoire EMAM-Citères.

Les enquêtes que nous avons effectuées ont essayé de situer le contexte, de caractériser les lieux, les événements et les actes. Une grille d'entretien a été établie comprenant plusieurs questions portant sur l'origine du mouvement (causes); la description de l'initiative de la contestation ; l'analyse du processus de mobilisation collective ; l'organisation des habitants. A partir du corpus de données ainsi constitué, nous avons croisé le point de vue des acteurs entre eux autour des causes du conflit (dégradation des immeubles, difficulté du remboursement des traites mensuelles, etc.) en accordant volontairement une place importante aux habitants.

Plusieurs grilles d'analyse ont été réalisées afin d'organiser notre matériau construit à partir des entretiens semi-directifs (habitants) et directifs (professionnels, élus politiques) et de ceux que nous avons effectué par téléphone avec le principal protagoniste (Latifa).

a) A l'origine du mouvement contestataire, une dissidente, rebelle, révoltée et insoumise

Lors d'une enquête effectuée en 2006, nous avons rencontré des propriétaires d'El Kora qui élevaient la voix à propos de la question du logement et des modalités de remboursement des traites. Leur insatisfaction se traduisait par de petites contestations, essentiellement familiales, généralement isolées, en direction des différents acteurs concernés, la CGI et le CIH.

D'autres réactions se firent entendre, cette fois en rapport avec la dégradation des appartements. Ainsi, quelques habitants de la cité de relogement El Kora, et en particulier une femme, Latifa, commencèrent à bousculer l'ordre des choses. Arrivée en 2005 parmi les premières à la cité de relogement, Latifa manifeste très vite, quelques mois seulement après son installation dans son nouveau logement, son extrême mécontentement. Ancienne habitante du douar El Kora, elle habite le rez-de-chaussée de l'immeuble 37 de la cité de relogement El Kora. Il s'agit de l'immeuble que Mohamed VI a inauguré en grande pompe le 17 mai 2005 lors de la cérémonie d'inauguration de cette cité. Latifa est une femme âgée d'une quarantaine d'années, veuve et mère de plusieurs enfants. Pour subvenir à ses besoins et à ceux des siens, elle réalise, à son domicile, aidée de sa fille aînée, des gâteaux à la commande (à l'occasion de grandes cérémonies) pour une clientèle des quartiers environnants. Bien que pratiquant une petite activité

précaire réalisée avec l'aide financière de sa belle-famille, elle est parvenue à réunir une somme d'argent suffisante pour bénéficier d'un appartement. A la suite de quoi, elle a contracté un emprunt auprès du CIH.

Au début de l'année 2005, lorsque nous la rencontrons pour la première fois, c'est dans sa baraque au douar El Kora qu'elle nous reçoit. Elle nous apprend qu'elle a sollicité l'ADS pour que cette agence soutienne son dossier. Elle met en avant sa condition de mère célibataire qui élève seule ses enfants, dont l'un d'entre eux est atteint d'une maladie grave⁶⁶⁰. Elle essaye donc, classiquement, de recourir « aux autorités établies » [Féneyrol, 2000], c'est-à-dire d'obtenir des soutiens bien placés ; ce type de recours « renvoie », si l'on suit le même auteur, « principalement à des compétences individuelles, [tandis que le] caractère stratégique de ces conduites [est] d'obtenir des concessions ou des « corrections » de la part des pouvoirs publics et, le plus souvent, des réponses concrètes à des problèmes personnels présentés comme ayant trait ou découlant de l'opération d'aménagement » [Féneyrol, 2000, p. 280]. Très vite, Latifa mesure ce qu'elle pourrait obtenir d'une structure comme la cellule ADS agissant dans le quartier et elle n'hésite pas à la solliciter. Cependant, elle se rend très vite compte aussi que l'ADS ne dispose que de très peu de marges de manœuvres et ne peut pas lui apporter une aide décisive.

En 2006, Latifa, que nous rencontrons désormais à la cité de relogement El Kora, nous dit payer tous les mois les mensualités du remboursement du crédit bien qu'il « lui coûte très cher ». Consciente de ses droits, elle réalise que son statut de propriétaire lui permet de prendre la parole et de se sentir légitime face à ses interlocuteurs institutionnels. Elle s'est affranchie du sentiment d'infériorité et de honte qu'elle ressentait auparavant, lorsqu'elle était au bidonville.

Les éléments qui la font réagir portent essentiellement sur la conception des logements. Et c'est surtout à propos des problèmes d'humidité, des moisissures sur les murs et des peintures qui se décollent (figure n° 43) qu'elle s'indigne vraiment. Pourtant, elle n'est pas la seule à connaître de tels désagréments, et d'ailleurs, d'autres personnes, dans la cité se sont également insurgées. Cependant, dans un premier temps, les protestations demeurent individuelles et inorganisées.

⁶⁶⁰ Latifa avait déjà tenté à cette occasion d'obtenir l'aide à l'ADS dans le cadre de la prise en charge des frais médicaux.

Figure n° 43 : Photographies montrant l'humidité sur les murs d'un appartement de l'immeuble 37 à la Cité de relogement El Kora (Rabat).



Clichés : H. Essahel, 2008, Cité de relogement El Kora (Rabat).

Avant d'aller se plaindre auprès de la CGI, Latifa n'a pas manqué de nettoyer ses murs à plusieurs reprises. C'est à cause du retour incessant des moisissures, de la peinture qui se

craquelle à force de lessivage et des fissures qui apparaissaient dans les murs de son appartement qu'elle s'indigne et décide de prendre les choses en main. Elle ne s'est « pas endettée pour un appartement qui, au bout d'un an, se dégrade progressivement », nous dit-elle. Entre le moment où elle décide de se plaindre et le moment où elle se résout à agir, Latifa a eu des discussions informelles avec quelques-uns de ses voisins, tantôt dans les espaces intermédiaires de son immeuble, tantôt dans les espaces publics.

Selon Hannah Arendt [1983], la création d'un espace public local est indispensable pour garantir le débat et la confrontation. L'espace public devient au fur à mesure un espace dans lequel la contestation se montre et où les individus parlent et agissent ensemble. Les échanges autour des dégradations des appartements sont animés, mais aucun des habitants de l'immeuble ne se dévoue et n'ose agir. Pourtant, tous ses voisins sont d'accord avec Latifa.

Latifa se sent lésée et abandonnée par ses interlocuteurs qui refusent d'agir. Elle exige de la CGI qu'on vienne lui repeindre ses murs. Les représentants de la CGI l'écoutent, mais ils lui rétorquent « qu'ils n'y sont pour rien » et ils invoquent de multiples raisons pour ne pas s'engager dans une procédure qui pourrait leur nuire : « C'est à cause de la mer (l'Océan Atlantique) », lui disent-ils, ou encore : « C'est parce que vous n'aérez probablement pas assez votre appartement ». Interrogé à ce sujet, un membre de Dyar El Mansour (ex-SDEK) nous déclare : « Vous vous rendez compte, si je fais intervenir des artisans chez elle pour lui repeindre ses murs, nous serons obligés d'en faire de même auprès de tous les habitants qui se plaindraient pour des raisons similaires. Et ce n'est pas possible » (2006).

Souvent persuadés d'être les seuls à pouvoir apporter des réponses et des solutions aux problèmes des habitants, les élus comme les professionnels préfèrent ne pas donner suite plutôt que d'avouer leurs « limites ». Un élu du conseil municipal de Rabat que nous avons rencontré en 2006 annonce relayer spécifiquement et plus particulièrement les demandes des habitants auprès des instances compétentes. Selon lui, « les habitants doivent contacter les élus. On voit le problème et on voit si on peut faire quelque chose ». Les professionnels, comme l'élu que nous avons interrogé, veulent en réalité éviter tout changement dans les rôles tenus par les uns et par les autres et rester dans une logique d'entre-soi : « C'est nous qui décidons et qui devons faire passer les requêtes des habitants auprès des personnes compétentes », nous ont-ils dit. Ni les uns ni les autres ne reconnaissent les relogés comme des acteurs à part entière, malgré les rapports de force qui s'expriment au quotidien, comme nous le verrons plus loin, à travers les pétitions, la grève des loyers, les conflits violents, etc. Les professionnels sont ancrés dans une logique de « mission » : « C'est à nous d'orienter les choses de façon positive ». Or Latifa considère que, « dans cette affaire, les élus ne peuvent rien pour elle. Seuls les opérateurs peuvent faire quelque chose. Il faut en profiter tant qu'ils sont encore là. Vers qui nous tournerons-nous lorsqu'ils auront fini de reloger tous les habitants ? », S'inquiète t-elle.

La situation, s'enlisant, Latifa décide donc d'agir. Accompagnée de sa fille aînée, elle dépose une plainte pour dénoncer les dégradations observées dans son appartement. Toutefois,

consciente de sa faiblesse et échaudée par le dialogue de sourds qu'elle a déjà eu avec la CGI, elle décide d'agir différemment : elle choisit d'appuyer sa plainte par une action collective et, dans ce but, de rallier à sa cause les habitants de son immeuble qui connaissent les mêmes désagréments qu'elle. Elle lance alors une pétition.

b) 2006-2007 : le temps de la discussion avec les habitants du bloc 37, de la persuasion des habitants et de l'organisation de la contestation

Latifa est consciente qu'elle n'a pas suffisamment d'expérience pour être le vecteur d'une contestation collective. Elle dispose de très peu de soutiens « institutionnels » et n'a guère de réseau de « personnes bien placées » pour l'aider. Peu familière tant des institutions que du monde des règles publiques, elle est quand même arrivée à penser que si les habitants se reconnaissaient dans ses revendications, ils pourraient se joindre à elle. Son but, clairement affiché, est de déclencher une agitation et de fédérer ses voisins autour de sa cause. Pour cela, elle a adopté différents modes de conduite et mobilisé plusieurs types de discours, vérifiant ainsi les constats de Françoise Navez-Bouchanine selon laquelle « l'aptitude à dire, à raisonner, à argumenter à l'interne comme à l'externe, apparaît [...] déterminante dans la formalisation des initiatives » [2000, p. 350]. Pour persuader ses voisins, Latifa a utilisé d'abord un discours d'un « premier type », celui qui conteste les frais supplémentaires provoqués par le logement (charges collectives, jardinets collectifs, entretien de la cage d'escalier, aménagement de la terrasse, etc.). Puis, elle a agi sur le registre du compassionnel, à savoir sur la difficulté du paiement du crédit et sur ses conséquences, notamment « pour tous les jeunes qui portent la responsabilité de l'achat de l'appartement ». Très vite cependant elle s'est rendue compte que ce n'était pas un moyen de rassemblement efficace car tous ses voisins n'étaient pas concernés par ces questions ; plusieurs d'entre eux, en effet, avaient déjà payé la quasi-totalité du prix de leur appartement.

Le deuxième discours qu'elle a formalisé est basé sur un argument tiré d'une réalité objective : « S'il [le Roi] venait à voir l'état des logements [en particulier de l'immeuble 37, qu'il a inauguré lui-même] il n'hésiterait pas à réagir », proclame-t-elle à ses voisins. Mais c'est surtout en évoquant les résidences « d'en face » qu'elle suscite de fortes approbations.

En effet, en face de la cité de relogement se trouvent des résidences de haut standing situées face à la mer, « *machrouh' corniche* ». Elles sont fermées par de hautes grilles et elles contrastent avec la cité de relogement qui se dégrade progressivement. Quelques mètres seulement séparent ces deux entités sociales et géographiques. Nous pouvons parler d'une véritable « fragmentation », au sens où l'entend Françoise Navez-Bouchanine, c'est-à-dire « à la fois l'assignation spatiale des pauvres et l'édification, par les riches, de barrières et distances socialement et matériellement infranchissables qui les protègent de contacts indésirables avec ces derniers » [Navez-Bouchanine, 2001, p. 69]. A cet égard, le discours de l'ancienne bidonvilloise ne trompe pas. Les résidences « d'en face », construites avec des matériaux nobles, et dont le « chantier a pris le temps qu'il fallait pour construire un habitat haut de gamme » à

destination des riches (figure n°44)- contrairement aux leurs qui ont été construits dans l'urgence et qui se fissurent déjà -, contribuent à fracturer l'espace et à stigmatiser encore plus les ex-bidonvillois à l'image déjà dépréciée. C'est sur ce registre que Latifa arrive à rallier ses voisins à sa cause.

Figure n° 44 : Les résidences du projet « Corniche » qui s'élèvent sous le regard des habitants de la Cité de relogement El Kora.



Photographies prises depuis la terrasse de l'immeuble 37 de la Cité de relogement El Kora.
Clichés : H. Essahel, 2008, Cité de relogement El Kora (Rabat).

Il ne fut pas trop difficile de les convaincre, car les relogés suivent l'évolution du chantier depuis leurs fenêtres. Fatih, un habitant de l'immeuble 37, déclare ainsi : « Les ouvriers font bien attention à consolider les étages. La chape en béton a bien été solidifiée. Ils utilisent de bons matériaux. Je passe mon temps à les regarder et à observer le déchargement (*faillage*) de bons matériaux..., alors que nos immeubles ont été construits en un temps record ! ». Latifa leur rappelle aussi combien la CGI, le CIH et l'État « se font de l'argent sur leur dos » et que les gros projets qu'ils réalisent « ne sont pas faits pour eux (les pauvres) ». C'est ce même discours que

Latifa tient une année plus tard, en mai 2008, lorsque nous revenons sur les lieux. Elle nous conduit sur la terrasse de son immeuble d'où une vue plongeante sur les bâtiments de haut standing, en construction, nous attend. Latifa explique :

« (...) On nous a relogés mais c'est parce que nos terrains les intéressaient pour faire de gros profits. Autrement, on aurait pu encore croupir longtemps dans nos baraques. Regarde tous les investissements qui sont faits ... et je ne te parle que de Rabat. Pour qui font-ils tout cela ? Pour nous ? Non. C'est pour les gens très riches. Ils se moquent de nous en nous vendant des logements mal construits. Regarde en face ! Regarde la solidité des constructions, les matériaux, l'espace des appartements, l'ornement des fenêtres et du bâti à l'extérieur... Regarde, ils sont en train de construire des parkings souterrains pour les voitures des riches et regarde le mur tout autour qu'ils construisent. Les riches veulent être protégés. Ces appartements sont dédiés à la vente. Ils les vendent très cher (...) » (Latifa, immeuble 37, cité El Kora, mai 2008).

Les ex-bidonvillois du bloc 37 hésitent à porter plainte, en particulier ceux qui ont payé les logements *cash*. Ceux-là ne voient pas l'intérêt de se plaindre. Ils vont constituer en quelque sorte une « contrainte interne » au bloc 37, qui limitera l'organisation de la contestation, qui déterminera le déroulement futur des actions et qui conditionnera l'élaboration des stratégies à venir et donc celles des mobilisations [Oberschall, 1973].

Toutefois, à force de la voir persévérer, de la voir s'agiter, prendre des rendez-vous avec la CGI et le CIH, ses voisins commencent à placer leur confiance en Latifa, d'autant que la plainte qu'elle a déposée aboutira à quelques concessions de la part du maître d'ouvrage, notamment à ce qu'un expert passe dans l'immeuble pour constater les dégradations ; et que, à sa suite, les murs de l'une des chambres de son appartement, très atteinte par les moisissures, soit repeinte. Ces succès que Latifa qualifie de « notables », lui redonnent confiance. Elle prend ainsi conscience qu'il lui est possible de gagner un petit quelque chose par la négociation. Ce n'est pas pour autant qu'elle « s'arrêtera là », nous affirme-t-elle, en ajoutant immédiatement : « Certains des murs de l'appartement sont fissurés et les services du relogement doivent faire quelque chose pour ça ! Ils ne pourront pas dire que c'est de ma faute ! Les appartements ont mal été construits et il faut qu'ils l'admettent ! ».

Françoise Navez-Bouchanine a établi dans ses travaux que « la maîtrise des dynamiques sociales (communication, capacité d'organisation ou de négociation/régulation des tensions et conflits entre individus) est primordiale pour engager des négociations, notamment dès que les compétences dépassent l'expression individuelle » [Navez-Bouchanine, 2000, p. 350]. De fait, Latifa fait part à ses voisins, lors de réunions informelles, des diverses informations qu'elle a obtenues et de l'avancée de certaines négociations. « Une entreprise va venir me repeindre la pièce la plus endommagée par l'humidité », leur apprend-elle. Prenant acte de ces quelques progrès, les deux familles qui connaissent les mêmes difficultés que Latifa décident d'adhérer à son mouvement encore timide et informel. Les habitants ne sont prêts en effet à coopérer que s'ils estiment que cela va dans leur intérêt.

La dimension protestataire de l'action des résidents du bloc 37 n'a véritablement commencé à

se construire qu'à partir du moment où certaines familles se sont regroupées et ont décidé d'accompagner Latifa pour déposer une plainte auprès des bureaux de la CGI. Mais ce qui a déclenché et a fédéré réellement le voisinage autour de sa cause, c'est lorsque, quelques mois plus tard, les canalisations de l'immeuble ont éclaté et que les eaux usées ont envahi certains logements, notamment ceux du rez-de-chaussée. Parce qu'ils habitaient le rez-de-chaussée, Latifa et ses voisins de palier ont été les plus durement touchés par l'inondation provoquée par les canalisations bouchées. Les voisins prirent ainsi conscience des dégâts et des dégradations accélérées que la mauvaise qualité de la construction pouvait occasionner, tant dans les logements que dans les espaces intermédiaires et collectifs. Conformément à ce qu'écrivent Stéphane Cadiou et Stéphanie Dechezelles, « les mobilisations ont souvent cette particularité de dégager une force affective et morale. Elles font apparaître des passions et des solidarités tout au long de leur mise en œuvre, qui sont susceptibles d'augmenter en intensité si les protagonistes partagent des traits spécifiques constitutifs d'une identité collective » [Cadiou, Dechezelles, 2007, p. 22-23]. Au bout du compte, deux délégations d'habitants, représentant tous les propriétaires de l'immeuble - qu'ils aient payé *cash* ou non - se rendirent auprès de la CGI et du CIH pour se plaindre et exiger de ces organismes une intervention de toute urgence. Une vive polémique s'ensuivit entre les membres d'une des deux délégations et la CGI, d'autant plus que le contexte demeurait flou : aucun agent de la CGI ne prit la peine de les recevoir en urgence et de mauvais termes auraient été prononcés à l'encontre des habitants. Il semblerait qu'un responsable aurait dit en « off » que « les habitants étaient des sauvages et que si les canalisations avaient lâché, c'est parce qu'ils jetaient tout et n'importe quoi comme des animaux ! ». Le qualificatif utilisé par ce responsable de la CGI aurait été ressenti, par d'aucuns, comme une provocation à l'égard de l'ensemble des habitants de l'immeuble. « C'était du mépris et du dénigrement », nous affirment plusieurs jeunes.

Les dénonciations de la mauvaise qualité des logements, etc. se multiplient et des affrontements verbaux éclatent. Une quasi-émeute se produit dans les locaux commerciaux de la CGI, où les habitants exigent de rencontrer un haut responsable et réclament que la situation soit réglée très rapidement. Pour calmer les esprits et désamorcer la crise, la CGI fait le nécessaire en appelant une entreprise pour réparer les dégâts. Toutefois, malgré la rapidité avec laquelle les services de la CGI prirent en charge la réparation des canalisations, une assemblée se tint le lendemain de la catastrophe dans le logement de Latifa. Il s'agissait d'une réunion consultative, mais les présents n'en décidèrent pas moins à l'unanimité, de réclamer auprès de la CGI qu'elle fasse opérer un audit de l'ensemble des canalisations de l'immeuble, car celles-ci étaient jugées trop étroites par les habitants de l'immeuble.

C'est donc une grande colère qui s'empare des habitants ; elle les incite à s'engager dans une action collective. Dès ce moment-là, les événements s'accroissent et prennent une tournure de contestation plus forte et plus agressive. Les répertoires d'action, à savoir les types d'intervention auxquels les habitants vont maintenant avoir recours seront plus ciblés et en même temps plus

diversifiés.

2- De la contestation à la mobilisation : des répertoires d'action qui se précisent

a) Le temps du dépôt de plainte et de la signature de pétitions

La protestation collective est « enfin réellement en marche », se réjouit Latifa. Parallèlement aux discussions, des pétitions circulent, signées par tous les résidents de l'immeuble et des plaintes sont déposées auprès des responsables de la CGI et du CIH. Pour réaffirmer la légitimité de leur statut aux yeux des autorités, les résidents mettent ostensiblement en évidence leur dignité morale et le fait qu'ils sont de bons payeurs. Ils se positionnent comme étant des individus sérieux et insistent sur le fait qu'ils n'appartiennent pas à des « familles à problèmes », qu'ils « veulent s'en sortir, mais que ce sont « leurs actes à eux [CGI] qui les forcent à agir ainsi » (habitant de l'immeuble 37, 2007). Quant à Latifa, elle commence à être bien connue des services du relogement pour ses différents « coups de gueule ». L'information sur les « inondations » du bloc 37 se répand très vite dans la cité de relogement, mais aussi au-delà, en particulier auprès des habitants du douar El Kora et des quartiers environnants. Les relogés des immeubles voisins de la cité viennent aux nouvelles. Des discussions s'engagent entre les propriétaires vivant dans les différents immeubles de la cité de relogement. Des attroupements se forment, des rumeurs de toutes sortes courent. Le quartier est en effervescence. Comment vont maintenant agir les habitants du bloc 37 ? se demandent les habitants des immeubles voisins.

b) La grève des loyers : un moyen de pression sur la banque (printemps 2007)

Au printemps 2007, constatant que la situation n'évoluait pas, les habitants du bloc 37 décidèrent de mettre la pression en passant à une étape supérieure, c'est-à-dire à une véritable mobilisation. En général, trois conditions doivent être remplies pour qu'une mobilisation collective puisse se mettre en place : les acteurs concernés doivent posséder une identité commune, en partageant les mêmes buts et intérêts ; le groupe doit en second lieu s'opposer fermement à celui ou ceux qu'il conteste ; enfin, il doit avoir conscience des enjeux de ses actions et de sa finalité [Melucci, 1989 ; Touraine, 1978]. C'est sur ce dernier point que Latifa focalise son attention : définir de nouveaux moyens d'action pour frapper fort.

Lors d'un rassemblement que Latifa organise avec les résidents de la cage d'escalier de son immeuble, elle leur propose une stratégie inédite : refuser de payer les mensualités [loyers et /ou mensualités du crédit] tant que les problèmes ne seront pas entièrement résolus. Selon elle, se serait la seule solution pour faire enfin réagir les acteurs du relogement. Les habitants du bloc 37 doivent exiger en conséquence la révision de l'ensemble des canalisations de l'immeuble et la réparation des fissures visibles sur les murs de quatre appartements. Latifa explique à ses voisins que refuser de payer est une manière de résister et de protester, et qu'elle avait déjà vu des habitants recourir à cette façon de faire à l'occasion d'un reportage présenté à la télévision sur

une chaîne arabe⁶⁶¹. La nouvelle est accueillie avec suspicion. Pour ceux qui ont payé *cash*, la question ne se pose pas. Pour les autres, c'est s'engager véritablement. « Que risque-t-on ? » lui demandent ses voisins. Latifa ne sut dans l'instant que répondre et elle déclara qu'il fallait lui laisser un peu de temps pour se renseigner.

Latifa, revint quelques jours plus tard avec les principales informations obtenues en rencontrant un jeune homme de Témara, qu'elle connaît et qui travaille pour la Ligue des Droits de l'Homme (section de Témara). Il l'a encouragé dans son action et lui a proposé de l'aider si elle en éprouvait le besoin. Que risquent les habitants, sinon, tout au plus, recevoir quelques blâmes ? « Ils n'oseront pas », affirme Latifa à ses voisins lors d'une nouvelle réunion qui se tient chez elle, aux fins de les convaincre de s'engager. Car Latifa apparaît bien à ce moment-là comme la « meneuse », le leader de la mobilisation, montrant sa détermination à aller jusqu'au bout de son action. Une détermination d'autant plus forte que certains habitants des immeubles voisins venaient la voir pour se renseigner. Elle aurait pu se rendre directement auprès de la banque pour informer les banquiers des actions que les habitants du bloc 37 comptaient mettre en œuvre si les acteurs du relogement ne se décidaient pas à réagir. Mais elle a préféré s'abstenir car elle veut agir « par surprise ».

La décision de passer à l'acte, même si elle est bien préparée, constitue toujours un moment difficile. De fait, il y eut ici un moment de flottement car les habitants hésitaient à s'engager dans ce que Latifa appelait la « grève du remboursement ». Et ce, d'autant que certains habitants du bloc 37 s'étaient rendus auprès de la banque pour les en avertir en pensant bien agir et leur mettre la pression. Or un banquier les prévint que « cela mènerait à des poursuites intentées par la banque, s'ils s'engageaient dans cette bataille ». Latifa essaya de les convaincre en mettant en avant ce qui lui avait été dit par le jeune militant de la Ligue des Droits de l'Homme, à savoir qu'elle avait le droit de leur mettre la pression en stoppant le paiement des mensualités. « En fonction de ce qu'ils décideront, vous ajusterez vos actions », lui avait-il conseillé.

Finalement, quelques mois plus tard, à l'occasion d'une nouvelle réunion, les participants annoncèrent l'adoption de cette « décision capitale » (Latifa, 2007). Latifa fit venir pour cette grande occasion le jeune homme de la Ligue Marocaine des Droits de l'Homme (LMDH), un « allié externe » [Mathieu, 2003], un soutien important pour l'aider à animer et à préparer les futures actions. En effet, consciente de ses limites, Latifa a jugé indispensable de faire intervenir cet acteur en principe susceptible de les informer juridiquement et légalement sur les risques qu'ils encourent s'ils doivent adopter la stratégie de non-remboursement. Lors de cette réunion, les discussions sont animées. « Oui », dit Latifa, « les risques sont là, mais on ne peut pas rester les bras croisés et se laisser faire ». Un vote s'ensuivit et l'adoption de la décision du gel des mensualités fut adoptée par la majorité des résidents de l'immeuble. Les propriétaires qui payèrent « cash » étaient là aussi pour les soutenir dans leurs actions, même si ce type d'action les excluait par lui-même.

661 Nous avons appris ultérieurement que cette chaîne était égyptienne.

Chaque habitant mobilise alors ses « ressources » : certains connaissent une personne, par exemple un diplômé chômeur, qui peut leur fournir de grandes banderoles ; d'autres récupèrent des drapeaux, etc. Latifa a même pensé faire appel à des jeunes très impliqués politiquement. Cependant, cette option est vite écartée car les habitants pensent que cela risquerait « de nuire à leur image et de discréditer leur mouvement s'il était mêlé à la politique » (Latifa, 2007). S'engage alors la campagne de « promotion » en faveur de l'action qui a été décidée. Portés par l'effervescence ambiante, les habitants se rendent auprès du CIH et de la CGI pour les prévenir de leurs intentions, sans réellement prendre en compte les menaces qui leur sont adressées sur le moment et les risques qu'ils encourent. C'est à ce moment-là que la rupture avec les institutions s'opère réellement. La « guerre » entre les professionnels du relogement et les habitants est déclarée. Pour leur part, les résidents vont déployer toute une gamme de dispositifs pour faire aboutir leur mobilisation, laquelle est encore « minuscule » à ce moment-là.

Les habitants de l'immeuble 37 de la cité El Kora développent divers modes de faire pour accroître la mobilisation. Ils se « postent » devant les lieux stratégiques (municipalité, entrées du quartier etc.) banderoles à la main et en criant des slogans. Les banderoles confectionnées portent des inscriptions essentiellement revendicatives et dénonciatrices. Ces banderoles, immenses, sont hissées sur la façade de l'immeuble ; elles portent les inscriptions suivantes : « Prenez vos responsabilités face aux fissures des appartements », « Des appartements non finis ». D'autres messages font part du gel des paiements (figure n°45). La banderole présente cet avantage, dont Latifa est consciente, « d'être vue par un grand nombre de passants ». L'immeuble 37, bien exposé géographiquement, - car il est situé en face d'une grande rue-, permet une bonne lisibilité des banderoles aussi bien par les gens de l'extérieur que par les habitants de la cité de relogement. Les habitants s'affairent et inscrivent spatialement leurs actions collectives protestataires en utilisant des « marqueurs » [Goffman, 1973]. Ils « harcèlent » les employés de banque en se rendant régulièrement sur place pour se rendre « visibles ». Si le message ainsi envoyé aux responsables du relogement est fort, il vise aussi, indirectement, les habitants des immeubles voisins du bloc 37. En effet, Latifa et ses partisans espèrent leur ralliement et souhaitent qu'un mouvement global s'enclenche afin que la pression exercée sur la banque monte encore d'un cran.

Figure n°45 : Les banderoles de protestation suspendues sur l'immeuble 37 de la Cité de relogement El Kora (Rabat)



Clichés : H. Essahel, 2008, Cité de relogement El Kora (Rabat).

Et, effectivement, ces actions portent leur effet et un mouvement s'enclenche dans les autres immeubles. L'immeuble 37 n'est plus un cas isolé, même si c'est là que le mouvement demeure le mieux organisé et le plus soudé. Les résidents des bâtiments voisins s'informent et copient. Si le conflit demeure localisé, il gagne néanmoins en importance et se diffuse au-delà du bloc 37. C'est le mécanisme du « changement d'échelle » et de la contagion, bien signalé par Mac Adam et al. [1996]. Une certaine grogne gagne tout le quartier, même si nombre d'habitants attendent de voir comment les choses évolueront d'abord « chez les voisins » avant de s'engager activement ; ils ne veulent en effet pas prendre de risques inutiles et préfèrent ajuster leurs revendications en fonction de l'évolution de la situation.

Au fil de nos investigations dans le quartier, nous apprenons donc que d'autres mouvements, semblables à celui de l'immeuble 37, se préparent. C'est en particulier le cas pour l'immeuble 44, où des incidents de même nature (conduits d'évacuation des eaux usées bouchés et qui éclatent) se sont produits. Des rumeurs, qui circulent dans la cité de relogement, rapportent cependant que les canalisations auraient été volontairement bouchées par les résidents afin que celles-ci éclatent. Nous apprendrons par la suite que les rumeurs en question provenaient « des habitants du bidonville en attente d'un logement ».

Voici ce que, à ce propos, nous a dit une jeune femme du douar El Kora : « Les gens ne sont pas *m'nadmin* (instruits). Ils jettent tout et du coup, tout se bouche. Lorsque les services sont venus déboucher les égouts, ils ont trouvé des sacs en plastique, des pots de yaourt, etc. Même dans la baraque, je fais attention pour éviter que mes éviers ne se bouchent ». Le même discours circule parmi les bidonvillois du douar El Kora, voire pire encore : « Je n'aime pas les gens qui vivent dans la cité de relogement, voilà pourquoi je n'aime pas ce secteur. Ce sont des gens avec lesquels on va se retrouver et je ne veux pas⁶⁶² » (Femme du douar El Kora, mai 2008).

⁶⁶² Il s'agit quand même d'un discours curieux, puisque les gens de la cité de relogement ne sont rien d'autre que d'ex-bidonvillois.

Quant à Latifa, elle aurait voulu que le mouvement se généralise. Ce ne sera pas le cas. Le ralliement escompté ne se produira pas aussi nettement qu'elle l'aurait souhaité. Seules quatre familles (4 appartements) se sont mobilisées en se joignant à son mouvement et en refusant de payer leurs mensualités (4 mois de non-paiement au moment où notre enquête a été réalisée).

Nous avons pu obtenir quelques témoignages sur la façon dont les acteurs du relogement considèrent les relogés, dont ceux d'une habitante de l'immeuble n°44 - qui a tenu à garder l'anonymat et que nous appellerons Yamna - et de Omar, qui habite l'immeuble n° 17 de la cité El Kora. Yamna explique:

(...) Les appartements ont été mal fabriqués. Si on avait pris le temps de les réaliser, on n'en serait pas là aujourd'hui ! Regardez vous-mêmes...nos murs sont déjà sales. J'ai beau frotter, mettre du *Tide* (lessive) et du *javil* (eau de javel), ça ne part pas. Ce sont les saletés de l'eau sale (des évacuations) qui se sont déversées sur nous. Qu'on ne vienne pas nous dire que nous sommes des *houaich'* (sauvageons) et qu'on ne sait pas vivre dans ces appartements ! Qu'on ne vienne plus nous insulter ! C'est une honte ! Ils disent que c'est parce que nous jetons tout et n'importe quoi, que nous ne sommes pas civilisés, que nos évacuations se bouchent ! Il est vrai que, peut-être, certaines familles ne font pas attention et que d'autres ne sont pas civilisées (*nass mam'nadminch*), mais qu'on ne vienne pas nous dire qu'on jette des pots de *Danone* dans nos WC ! Nous ne sommes pas des *houaich'* ! C'est eux qui ont mis des évacuations en plastique ! (...) » (Yamna, habitante de l'immeuble 44, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Omar nous raconte à son tour les incidents survenus dans l'immeuble 44 et confirme les propos tenus par Yamna pour avoir assisté à la catastrophe alors qu'il était chez un ami habitant l'immeuble:

« Il y a dans l'immeuble 44 quatre personnes à qui c'est arrivé (le refus de payer). Il y a eu un problème de fuite dans cet immeuble. Ce sont les tuyaux d'évacuation des eaux usées qui ont lâché. Et l'eau est rentré dans les appartements et a tout abîmé. C'est que les immeubles ont été mal construits. Et c'est suite à ça que les personnes ont arrêté de payer pendant 4 mois. Comme pour les habitants du bloc 37. Tout est parti de là-bas (...) » (Omar, immeuble 17, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Yamna poursuit en apportant quelques éclaircissements sur la manière dont se sont déroulés les événements dans son immeuble :

« (...) On est allé se plaindre d'abord auprès de la municipalité et du caïd pour lui expliquer ce qui s'est passé. On a été rejoint par d'autres habitants de la cité (bloc 37) pour aller nous plaindre auprès de la CGI. Avant que la catastrophe n'arrive, on était déjà allé les voir pour leur dire que nos lavabos et nos évacuations se bouchaient vite et que nos moyens à nous ne suffisaient pas pour les déboucher. Ils n'ont rien voulu faire, jusqu'au jour de la catastrophe! (...) Nous avons beaucoup perdu dans cette histoire. Nos meubles, nos salons et nos couvertures ont été complètement abîmés, nos murs aussi ! Il y en avait partout dans la cage d'escalier ! Vous vous rendez compte ! Ça sentait les odeurs de toilettes ! Jamais je n'aurais pensé que cela pourrait nous arriver ici dans les nouvelles habitations. En fait, rien ne change vraiment par rapport à notre situation passée. On continue de subir les mêmes choses. Au douar, on était inondé, ici c'est pareil ! Pas de la même façon, c'est pire même ! Que les excréments te retombent dessus, même au douar ça ne m'était pas arrivé ! On a dû faire le nettoyage à grande eau pour tout nettoyer. Pendant plusieurs jours, et malgré le nettoyage, les odeurs ne sont pas parties (...). Comme on voyait que personne ne bougeait, on a décidé en accord avec d'autres habitants de suspendre nos paiements. Qu'ont-ils cru ? Qu'on allait de nouveau se moquer de nous ? (*Dahko alayna*). On s'est assez laissé insulter pendant des années parce qu'on vivait dans l'illégalité. Aujourd'hui, ce

n'est plus pareil : je paye mon logement. Je le paye, donc j'exige de vivre convenablement. Surtout, comme vous le voyez, nous sommes dans des appartements soi-disant neufs ! Neufs mais mal façonnés, on a voulu nous berner (*ki ghachouna*)... Bien sûr qu'on est venu réparer... mais c'est du bricolage... Qui nous dit que cela ne nous arrivera plus ? Les tuyaux sont trop petits, pas assez larges. Si tout était bien fait, ça n'arriverait pas à d'autres dans le quartier ! Nous ne sommes pas seuls dans cette situation ! Allez voir ce qui se passe ailleurs... Vous y êtes allée ? (...). » (Yamna., habitante de l'immeuble 44, cité de relogement El Kora, mai 2008).

Le gel des mensualités n'est cependant pas sans conséquences. Dès l'annonce de cette décision, un banquier - que nous avons rencontré en mai 2008 - nous a indiqué que « les banquiers et les responsables du relogement ne pensaient pas que les ex-bidonvillois allaient mettre leurs menaces à exécution », car selon lui, le responsable de la banque leur avait suffisamment fait comprendre les risques qu'ils encourraient s'ils agissaient de la sorte.

En réaction au gel des mensualités, les banquiers ne mirent pas immédiatement leurs menaces à exécution. Ils cherchèrent à sensibiliser les habitants, en promouvant enfin le dialogue. Ils mirent en avant le fait que si les relogés ne payaient pas, ils risquaient de perdre leurs logements. Les habitants étaient convaincus qu'il fallait qu'ils aillent jusqu'au bout de leurs actions tant que leurs revendications n'avaient pas obtenu satisfaction. Devant la forte résistance des habitants, le CIH décide alors d'enclencher les procédures en vigueur, car il lui fallait éviter de toute force que la situation ne dégénère dans le quartier. Il fallait « contrôler ce qui se passait », comme nous l'a précisé un responsable du CIH en mai 2008. Le CIH engage donc les procédures par l'envoi d'une lettre recommandée et porte plainte auprès des familles pour « refus de paiement ».

Plusieurs lettres de rappels pour non paiement seront envoyées régulièrement aux familles « grévistes », avant qu'une convocation à comparaître devant les responsables de la banque leur soit restituées. Au bout de la 7ème lettre (et au bout de 9 mois d'impayés), la mise en demeure devint effective. Dans le dernier courrier que la banque adresse aux relogés en grève, elle leur demande d'une part le remboursement intégral du montant du prêt (intérêts compris) contracté auprès du CIH et, d'autre part, elle les menace de poursuites judiciaires s'ils ne respectent pas la condition précédente.

c) Dislocation et échec partiel de la mobilisation face au durcissement de l'attitude du CIH

Les premières lettres sont accueillies par les grévistes avec scepticisme. Ils les jaugent à peine. Durant plusieurs mois, ils restent unis face aux « provocations ». « C'est normal que la banque agisse de cette manière », disent-ils, car ils étaient prévenus des conséquences qu'ils encourraient s'ils ne payaient pas. Latifa continue pendant ce temps à mobiliser ses troupes en scandant de manière incessante : « Regardez l'état de vos appartements, vous venez à peine d'y vivre que les voilà déjà dégradés. Il faut que nous continuions à nous battre ». Mais pendant combien de temps, réussira-t-elle à convaincre les habitants de tenir bon sous la pression de plus en plus accentuée de la banque ?

Après la quatrième lettre de rappel, les habitants de l'immeuble reçurent de la part des

instances bancaires un courrier leur demandant de régulariser leurs échéances. On leur proposait un recouvrement à l'amiable avant des poursuites. Une réunion fut rapidement organisée entre Latifa et ses voisins. Certains habitants, inquiets, s'interrogent pour savoir s'ils réussiront réellement à infléchir les décisions prises... ; d'autres prennent peur face à la complexité de la situation : aucune négociation ne semble possible, car le CIH est bien décidé à appliquer sa procédure. Plusieurs des résidents nous déclarèrent ultérieurement qu'ils n'étaient pas réellement conscients des conséquences que cela pouvait entraîner : un passage devant la justice pour non-paiement et, au bout du processus, soit la confiscation du logement, soit le paiement de la totalité du crédit de l'appartement, intérêts compris. La décision de la banque aura comme conséquence rapide le délitement du mouvement et l'affaïssement de la mobilisation.

Quand nous rentrâmes en France, durant l'été 2007, nous apprîmes par Latifa qu'elle continuait de lutter malgré l'effritement du soutien de ses partisans. La mobilisation s'essouffait et se désagrégeait petit à petit. Elle nous apprit que lorsqu'elle décida de réunir à nouveau les habitants dans le mois même où ils reçurent la quatrième lettre, certains d'entre eux décidèrent de ne pas aller plus loin. Elle apprit aussi que, avant même qu'elle ne tienne cette dernière réunion, 4 propriétaires de l'immeuble s'étaient déjà rendus à la banque afin de régulariser leur situation. Latifa a vécu cet épisode comme une trahison. Mais le courrier que Latifa et ses partisans avaient reçu indiquait bien qu'il s'agissait d'un dernier « rappel de régularisation à l'amiable avant la poursuite judiciaire » et il eut donc des effets immédiats. La mobilisation avait donc commencé à se disloquer dès ce moment-là.

Lorsque nous revînmes sur le terrain en 2008, le banquier du CIH que nous rencontrâmes à nouveau tint ce propos : « Les habitants ont pris peur. Ils avaient peur de tout perdre. Se retrouver devant les tribunaux signifiait pour eux des dépenses supplémentaires auxquelles ils n'auraient pas pu faire face ». Nous avons revu Latifa, plus que jamais déterminée et continuant à refuser de payer l'intégralité du crédit. Elle a engagé un avocat pour se défendre. Quant à ses voisins, ils ont pour la plupart trouvé des arrangements avec la banque pour régulariser leurs mensualités « en retard ».

L'exemple du bloc 37 montre l'engagement de résidents ordinaires et précaires qui ont voulu affirmer leur droit de vivre dans des logements fiables et dignes. Leur engagement collectif est exemplaire, ce qui ne signifie pas qu'il n'a pas montré ses limites. Certes, les conditions préalables à cette mobilisation étaient réunies : une revendication et une mobilisation portées et organisées par les habitants eux-mêmes ; la reconnaissance, par les partenaires institutionnels, que les habitants étaient des propriétaires et que, à ce titre, leurs revendications étaient légitimes. Latifa a réussi à travers son action à constituer un vrai « contre-pouvoir » en face des acteurs institutionnels. Mais encore une fois, les plus faibles ont dû se plier aux exigences des plus forts. Malgré tout, les résidents du bloc 37 ont montré une réelle capacité à s'organiser et à agir ensemble. L'absence de soutiens externes au mouvement a toutefois joué en leur défaveur, car il

ne leur a pas permis d'inverser les rapports de force à leur avantage. Et il est vrai que « la persistance et l'érosion des soutiens à une mobilisation émergente jouent [...] un rôle important dans la « prise » ou la « déprise » d'un mouvement » [Cadiou, Dechezelles, 2007, p.30]. Cet exemple précis concernant la mobilisation du bloc 37 montre cependant qu'il est possible de revendiquer et d'organiser une mobilisation même lorsque les soutiens et les moyens sont faibles.

En mai 2008 nous apprendrons enfin, par un des banquiers du CIH, que « 750 ménages ont dépassé les neuf mois de non-paiement de leurs mensualités pour des raisons » semble t-il « d'insolvabilité ». Est-ce pour des raisons qui sont dues à la logique des difficultés économiques des résidents et de l'inadéquation des sommes à rembourser ou à payer comparativement à leurs revenus ? S'agissait-il d'une conséquence de la « grève » ? Les deux raisons semblent valables au regard du discours que nous tient le banquier. Il nous apprend aussi que sur ces 750 « clients », « beaucoup d'entre eux ont vendu leur appartement par le biais d'un *adul*⁶⁶³ en pratiquant une vente par acte adulaire ». Cette situation nous conduit à nous interroger sur les raisons de tels actes. Bien évidemment, les raisons financières ont été très souvent mises en avant par les habitants concernés, notamment les plus pauvres incapables de faire face de façon régulière aux diverses dépenses qui leur incombent. Toutefois, d'autres habitants ont compris tout l'intérêt qu'il y avait pour eux à s'adonner à la vente de leur logement, puisqu'elle constitue une rente d'argent non négligeable. Ainsi, si l'on en croit les propos tenus et par les habitants et par les membres de la banque, vendre ou louer son appartement permet de s'enrichir.

C- LE DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ PARALLÈLE DES LOGEMENTS, CONSÉQUENCES DE L'INADÉQUATION DES POLITIQUES DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES

1. Les dynamiques spéculatives du logement social à la cité El Kora.

La dynamique du marché du logement social dans la cité de relogement El Kora fait l'objet du développement qui suit, lequel demeure cependant succinct. En effet, il ne nous est pas possible de formuler des conclusions vraiment étayées sur les changements de résidence des habitants des cités ou même plus simplement d'en indiquer les tendances générales, car le temps d'observation dont nous avons disposé était trop court. Nous mobilisons seulement ici quelques éléments tirés de nos entretiens avec les habitants et les responsables du relogement, ou déduits de nos propres observations sur le terrain.

Selon Françoise Navez-Bouchanine, « les populations élaborent leurs propres stratégies, et elles le font en tenant compte de la ville existante, du marché, des opérations entreprises par les pouvoirs publics dans le passé, ainsi que des intentions futures, connues ou supputées, de ces

⁶⁶³ Cf. Glossaire, p. 6.

derniers. Les différents « sauts » dans l'espace qui constituent la trajectoire des habitants, les arrêts ou les attentes, les bricolages intermédiaires, les récupérations ou les réappropriations de projets publics ne se font pas au hasard ; ce sont des stratégies qui reposent sur une perspective préexistante et qui croisent, de manière très intime, les autres stratégies, familiales ou professionnelles » [Navez-Bouchanine, 1996, p.65]. De fait, pour certains habitants, la propriété n'est pas une fin en soi, mais seulement une étape. Une fois le logement acquis, il est fréquent, malgré l'interdiction que le projet de relogement El Kora a institué de revendre des logements pendant une durée de cinq ans, de voir des propriétaires s'adonner à la vente (ou à la location) de leur bien pour retourner soit dans une autre « invasion » clandestine⁶⁶⁴ soit dans un appartement moins cher et aux charges moins élevées très souvent situé plus loin encore en périphérie. Les raisons de ce comportement tiennent au fait que les programmes de relogement ne prennent pas suffisamment en compte les populations visées avec leurs dynamiques et leurs stratégies propres. Dans le cas qui concerne les mobilités résidentielles qui en découlent, elles sont très souvent subies.

Dès le milieu de l'année 2007, nous avons observé que certains bidonvillois du douar El Kora développaient des stratégies de contournement des procédures une fois que les services du relogement leur avaient délivré le « bon », soit cette sorte de laissez-passer pour le logement. Dans la foulée, ils déposaient bien un dossier pour une demande de prêt auprès d'une banque, mais, ultérieurement, les choses commençaient à dévier. En effet, une fois le bon en leur possession, les habitants qui souhaitaient vendre leur bien vendaient leur bon au plus offrant, c'est-à-dire le plus souvent à des personnes extérieures au projet de relogement. Les bidonvillois récupéraient l'argent de la vente et s'installaient ailleurs. Entre temps, c'était l'acheteur qui contractait le crédit auprès des institutions bancaires, comme nous le raconte Kalthoum, encore au douar El Kora en mai 2008.

« Je voudrais partir, mais mes enfants aiment cette région [Rabat]. Je disais à mon mari : « Demande ta mutation », mais lui aussi s'est habitué à Rabat. Je pense que je vais vendre l'appartement où je ne sais pas encore. J'ai envie de partir, mais mes enfants veulent rester dans la région (Rabat). Moi je veux aller dans un *bled* plus petit. Ici (le douar et les environs), c'est un *hay chaabi* (quartier populaire). Si tu déménages, ça va paraître bizarre, tu ne connais personne. Mais bon, il faut aller là où tu peux être en paix ».

[Les enfants s'invitent dans la conversation] : « Nous, on aimerait rester à Yacoub El Mansour, rester dans ce secteur ».

Kalthoum continue : « Ici c'est cher. J'ai vu une maison dans mon quartier d'enfance à Oujda. Une grande maison à étage, avec un garage, à 23 000 dirhams et en ville. Pas en dehors de la ville... Non. Cette maison, ici, tu ne la trouveras pas. Tu la trouveras à 120 000 dirhams et encore... si tu veux avoir un garage pour ouvrir un commerce. Il faut penser à la retraite, avoir un *machrouh*' (activité commerciale). Mon mari n'a pas de *hobbies*, mis à part son travail. Et puis comme je fais des gâteaux, je voudrais ouvrir ma propre activité. C'est pour cela que je veux une maison, même petite. Et puis si tu veux faire quelque chose, il te faut de l'argent. Tout est cher. Je suis allée voir la banque et ils peuvent me prêter uniquement 200 000 dirhams. Je vais prendre le bon de l'appartement et le

664 Tous ceux que nous avons enquêtés indiquent qu'ils s'orientent vers l'achat ou la location d'un logement en bon état général. Nous n'avons rencontré aucun cas qui souhaitait retourner dans un bidonville, même si, dans le discours des habitants, le bidonville reste toujours idéalisé.

vendre. Je ne vais pas y habiter. Le bon tu peux l'acheter 230 ou 240 000 dirhams. Voilà comment les choses se passent : les services du relogement m'ont délivré un bon pour que je parte. Toi, tu es intéressée et tu viens me voir et je te vends le bon. Ensuite, ce sera toi qui ira avec ce bon payer le notaire, etc. et si tu as de quoi la payer *cash*, c'est mieux. Je ne vais pas établir un dossier à mon nom. Je vais vendre le bon et c'est le repreneur qui fait les démarches à son nom. Je ne vais pas préparer mes papiers. C'est possible de le faire. Des gens l'ont fait comme ça et sont partis. Par contre, je la paye « cash » auprès du CIH, je pourrais la vendre au prix que je veux. Moi c'est ce que je veux faire. Parce que les appartements qu'ils proposent ici sont trop petits et nous serons obligés de contracter un crédit. On perd de l'argent ! S'ils prennent ma baraque, combien d'appartements émergeront à la place ? Au moins deux, alors que là-bas, tout est petit. La valeur de nos baraques est plus chère. Elles valent beaucoup. Nous on ne pensait pas à ça. On y habitait et c'est tout. Nous, ce qu'on voulait, ce n'était pas un appartement mais un lot de terrain avec une vraie surface, des étages, etc. A l'époque, pour 15 000 dirhams, tu avais ton terrain. Nous, on est resté sur cette idée. Mais maintenant on se dit que les enfants ont grandi, ils ont été à l'école et pourront eux-mêmes travailler et envisager leur logement(...) ». (Kalthoum, douar El Kora, mai 2008).

Ces pratiques nous ont été plusieurs fois confirmées par les habitants eux-mêmes, principalement par ceux qui envisagent également de revendre le bon, une fois leur tour arrivé, mais aussi par les banquiers du CIH. Tous nous confirment que ce genre de transactions est devenu très courant à la cité de relogement et dans le bidonville grâce à la vente du bon. Selon un membre du CIH, 43 logements à la cité El Kora auraient déjà été vendus en mai 2008 en l'espace d'un an ! Ce sont donc des pratiques illégales mais bien connues, mais sur lesquelles les autorités ferment les yeux. Peu importe en effet pour elles de savoir qui bénéficiera du nouveau logement, pourvu que le remboursement du prêt ait bien lieu, que la banque rentre dans ses fonds et que les baraques disparaissent du paysage de la ville.

Nous avons également rencontré des personnes qui, une fois installées dans leur nouveau logement de la cité, envisagent de le revendre. L'acheteur paye en ce cas un prix conséquent qui permet au vendeur d'acheter ailleurs à moindre coût. D'autres habitants préfèrent opter pour la location, voire la sous-location pour rembourser leurs traites mensuelles ; ils s'installent alors ailleurs, où le prix de location est moindre qu'à la cité. Selon les membres de la CGI et de Dyar El Mansour, la colocation de plusieurs familles dans le même appartement devient très fréquente et, nous dit-il, « le risque d'entassement et de dégradation rapide des logements est inévitable » (2008).

Les appartements à louer à la cité El Kora sont de plus en plus recherchés par des étrangers, notamment des Africains (essentiellement des Congolais et Camerounais), qui sont par ailleurs réputés être de « bons payeurs », mais qui pratiquent aussi, à leur tour la colocation. La location des appartements est d'ailleurs devenue un *business* dans la cité de relogement. Si l'on en croit les habitants interrogés, les prix des appartements à la location sont sur-estimés, puisque les loyers seraient compris entre 1 500 et 2 000 dirhams par mois⁶⁶⁵.

Conscients de la situation géographique des logements et du « *machrouh' El Kora* » (du projet de la Corniche), les habitants n'hésitent plus à spéculer sur leur logement, comme nous le raconte un père de famille encore logé au bidonville :

665 Nous ne savons pas à quel tarif se louent les appartements dans le même secteur (Yacoub El Mansour) de la ville. Mais à en croire les habitants, les prix proposés de la location par les relogés seraient élevés.

« Je n'irai pas vivre dans ces logements [dans la cité de relogement]. D'abord parce que ce ne sera plus pareil qu'avant. Trop de mélanges, on le voit déjà d'ailleurs. On dit que les logements se louent vraiment très bien et à des prix intéressants. Cela ne m'étonne pas. Avec la « Corniche », les nouveaux immeubles qu'ils sont en train de construire augmentent les prix. Mais bon, il paraît que c'est pour *el mach'ouh* ' (...). Moi quand j'irai là-bas, je me débrouillerai pour aller louer un logement un peu plus loin. Je suis prêt à partir à Salé par exemple. C'est moins cher là-bas. De cette façon, je pourrai louer mon logement à un bon prix, ce qui permettra par la suite d'ouvrir une petite activité à Salé. Les enfants ? Ils sont encore petits et ils suivront. Ils se feront d'autres amis là-bas. C'est plus pour nous, adultes qui avons passé toute notre vie ici, que ce sera difficile. Mais que veux-tu, c'est le pain (la survie), ma fille [en s'adressant à moi], qui nous guide aujourd'hui et qui fait que nous sommes obligés de partir. Ici, il ne reste plus rien à faire. Tout le monde se plaint. La vie est de plus en plus dure et le deviendra de plus en plus dans les années à venir, alors autant partir au bon moment avant que les loyers ou les ventes de logements ne flambent ailleurs. (...) » (Père de famille au douar El Kora, non encore relogé, 2007).

Le cas ci-dessus n'est pas unique. Plusieurs familles interrogées envisagent de partir pour des raisons plus ou moins similaires.

Les habitants de la cité de relogement El Kora comme ceux du douar vivent des situations complexes, entre d'un côté la possibilité d'accéder à la propriété et de l'autre le risque de se retrouver en situation de pauvreté⁶⁶⁶ parce qu'il faut payer les traites des appartements où ils ont accepté de vivre. Nombreux sont ceux qui espéraient obtenir un lot de terrain où ils pourraient construire de manière évolutive une maison au sein de laquelle ils auraient pu ouvrir un commerce qui leur aurait procuré quelques revenus. L'ascenseur social aurait pu s'enclencher, tandis que, quand ils doivent vivre dans les appartements, leurs espoirs sont anéantis.

2. L'appartement dans la cité de relogement, une simple étape dans la trajectoire résidentielle des habitants ?

Nous nous sommes posée la question de savoir si la cité de relogement El Kora ne constituerait pas pour ceux qui y résident un simple tremplin pour accéder à un logement considéré par eux comme mieux adapté à leur mode de vie, même si, dans notre analyse, le problème majeur qu'ils rencontrent est financier et n'a pas directement à voir avec celui-ci

A la cité de relogement El Kora, la configuration du site géographique, l'incapacité de certains ménages à s'acquitter de leur crédit et, la volonté pour certains de spéculer conjuguent pour inciter nombre d'habitants, comme nous venons de l'évoquer, soit à mettre leur logement en location soit à le proposer à la vente. Nous assistons en conséquence à un renouvellement progressif de la population aux couches sociales plus hétéroclites et probablement plus aisées. Cependant, nous n'avons réalisé aucune enquête sur les nouveaux arrivants pour connaître quelles étaient leurs motivations pour s'installer dans la cité de relogement.

Si l'on en croit les propos du banquier du CIH (rencontré en mai 2008), au rythme où les ventes s'effectuent (43 appartements durant la seule année 2008), le quartier d'El Kora risque de se vider assez rapidement de sa population initiale, d'origine modeste.

Ce dernier Chapitre s'est attaché à présenter un mouvement de contestation à l'échelle d'un

666 Cf. Chapitre 7, B- 1. a).

immeuble de la cité de relogement El Kora et à montrer d'abord autour de quels éléments se cristallisaient les revendications et ensuite comment elles s'organisaient. Cette cité a constitué notre poste d'observation privilégié afin de dégager les caractéristiques de ces mobilisations « post-relogement ». Nous avons proposé un regard croisé des institutionnels et de ceux qui contestent le relogement par le biais de mouvements de contestation qui émergent difficilement dans un contexte politico-social pourtant relativement favorable au développement d'initiatives locales.

Dans un premier temps, les habitants restent passifs. Leur absence de réaction « est liée à leur inscription dans une logique de survie et à leur insertion dans un jeu de rôles. La population est perçue comme démunie, voire handicapée par rapport à sa capacité de réflexion et de sa prise de la parole. Toutefois, les bidonvillois tentent de s'affranchir et de s'émanciper. Petit à petit, se montrent de timides contestations qui se fédéreront et qui s'accroîtront au fil des mois. Cependant, certaines d'entre elles parviennent à émerger grâce à l'acharnement d'un groupe de personnes qui se sentait lésé et qui souhaitait « mettre en œuvre les normes urbaines (qui correspondent) au statut social atteint » [N. Semmoud, 2008].

La mobilisation des habitants du « bloc 37 » nous a permis de constater que des habitants même en situation précaire et pauvres peuvent s'organiser et mener à bien une revendication en dehors d'un cadre établi. Leur statut de propriétaire leur donne une légitimité d'action. Les ex-bidonvillois ont montré par ailleurs que, confrontés à un problème imprévu, ils savaient orienter leurs griefs et leurs attaques vers l'acteur le plus approprié. De plus, l'utilisation constante des références aux droits et notamment aux Droits de l'Homme leur permet de fédérer un assez grand nombre d'individus autour de leurs actions, même si celles-ci échouent en partie. Une certaine « démocratisation de la mobilisation » est alors engagée. Nous avons vu ainsi que, face à l'obstination des promoteurs, de la banque (CIH) et des autorités locales, le mouvement des habitants s'était durci. A l'occasion de ces moments, ont émergé certaines figures au profil différent de celles que nous avons repérées.

Ce en quoi le cas du « bloc 37 » nous semble particulièrement instructif, c'est en ce qu'il révèle la force et la vivacité avec lesquelles les habitants se défendent, eux qui ont toujours été « peu considérés » par tous les autres et en particulier par les autorités. Les relogés, devenus propriétaires, ceux que, selon eux, « *Sidna* » (Sa Majesté le Roi) a voulu sauver de la honte d'être nés dans un milieu tel que le bidonville, se sentent désormais dotés d'une légitimité qui justifie qu'ils s'engagent pour des causes qu'ils jugent « justes ».

Finalement, une des questions majeures qui se pose est celle du devenir des cités de relogement et de leur capacité à retenir ou non les bidonvillois relogés. N'est-elle qu'une étape dans leur trajectoire résidentielle ? Il faut sans doute, comme l'indiquent Jean-François Laé et Numa Murard à propos des cités de transit françaises, faire une « distinction entre le logement et l'habitat. A la cité (...), on est logé, on n'habite pas » [1985, p.115]. Et c'est bien ainsi que sont perçus les appartements de la cité de relogement pour nombre de leurs occupants, parce que ceux-ci n'y ont pas trouvé leur logement « idéal », celui qui réussirait à leur faire combiner

satisfaction du mode d'habiter et ascension sociale. Mais favoriser une véritable « urbanité » exigerait beaucoup plus de soins et d'attention que les opérations engagées au Maroc pour résorber les bidonvilles, qui ne dépassent pas le stade de simples opérations de construction d'appartements mal conçus et de médiocre qualité dans des grands ensembles inadaptés aux populations qui s'y installent.

Après le déménagement et l'installation dans des appartements de la cité de relogement ne subsistait que nostalgie des côtés positifs de l'intensité sociale qui caractérisait le bidonville. En effet, en arrivant dans leur nouveau lieu de vie, les habitants sont confrontés à une réalité à laquelle ils ne s'attendaient pas : des logements peu conformes à leurs attentes, semi-finis, des dépenses exorbitantes selon eux, etc. Tous ces éléments expliquent leur regret de la baraque. Néanmoins, pour certains autres, le relogement été constitué une véritable aubaine. Ceux-là tentent de diverses façon de se territorialiser, ce qui est plus ou moins facile pour eux ; ainsi pour les résidents de Mers El Kheir, l'entreprise est particulièrement délicate parce que leur nouvelle cité est loin de tout. Les habitants vont donc s'organiser et marquer de diverses manières leurs espaces. Quand ils sont mécontents, ils essaient de lutter, mais leurs initiatives débouchent rarement sur des formes structurées et permanentes d'organisations de type collectif orientées vers l'amélioration de la vie quotidienne dans la cité, parce que les habitants sont encore trop préoccupés par leur installation, par la création de liens avec leur voisinage, leurs nouvelles connaissances, les commerçants du quartier, etc. Le voisinage étant seulement en cours de construction, les nouveaux résidents tentaient d'identifier et de créer des espaces de convivialité et de sociabilité par et pour la construction de nouveaux liens, même si des conflits et des ruptures de voisinage pouvaient apparaître le temps que dure ce processus. .

Bien évidemment, il y a parmi les relogés des insatisfaits et des déçus, en particulier ceux victimes des dégradations matérielles, alors qu'ils venaient à peine d'emménager. Ces raisons poussent ces nouveaux relogés à s'organiser et protester. Bien qu'ils soient dans des situations de précarité, cela ne les empêche pas de se révolter et de manifester des compétences de luttes diverses (sit-in, grève, etc.). Désormais, les ex-bidonvillois ne veulent plus rester dans la passivité et souhaitent agir pour faire valoir leurs « droits ». Ainsi, l'action immédiate est devenue centrale et modèle les formes d'organisation, puisque les relogés se mobilisent davantage dans des opérations « coups de poing » et médiatisent leur engagement pour obliger la sphère politique à parer à l'urgence. La violence ouverte n'est plus appliquée de manière systématique et les habitants saisissent les espaces de dialogue pour s'arranger et mener des négociations.

Nous avons aussi brièvement ouvert quelques pistes de réflexion sur la question de la réelle capacité des cités de relogement à retenir ses nouveaux habitants. Les observations, certes, mineures, indiquent déjà qu'ils saisissent les opportunités lorsqu'elles se présentent pour s'enrichir et/ou quitter la cité pour un mode de vie qui leur correspondrait mieux. Les habitants sont donc capables de tirer profit de certaines situations pour acquérir des gains

supplémentaires.

Ceci nous amène aussi à nous interroger sur la manière dont les autorités locales, comme les acteurs institutionnels pensent le relogement, l'éradication des bidonvilles et la fabrication de la ville.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les quartiers non réglementaires constituent des terrains d'une grande richesse pour l'étude, en situation, des citoyens vivant dans les périphéries urbaines et qui tentent de mettre en œuvre des formes d'expression sociale et politique dans le cadre de situations d'aménagement.

Nous nous sommes efforcée d'apporter un nouvel éclairage sur les formes et les processus de mobilisation des habitants des quartiers non réglementaires. En abordant le sujet par les quartiers non réglementaires, par la périphérie – périphérie par rapport au centre de la ville, certes, mais également par rapport au centre politique - et par ses habitants, nous avons voulu révéler des mécanismes sociaux, politiques, etc. En appréhendant l'organisation des habitants « par le bas », en changeant d'angle en quelque sorte par rapport à un grand nombre de travaux, j'ai également voulu rendre compte au plus près du fonctionnement et de la manière dont les « choses » se passaient à l'échelle « locale ».

J'ai donc cherché, par une démarche compréhensive, à cerner la manière dont les acteurs locaux, en l'occurrence les « citoyens ordinaires », se faisaient les co-producteurs de l'espace et participaient à la transformation de leur quartier. J'ai estimé en effet que c'était en examinant des micro-lieux, en prenant en considération des micro-situations, qu'on pouvait le mieux rendre compte des transformations et des évolutions qui s'opèrent sur les acteurs mais également sur les actions collectives autour de la question des politiques de réhabilitation des quartiers non réglementaires au Maroc. J'ai ainsi montré que les territoires locaux étaient des lieux traversés par des évolutions constantes et que l'approche par le « bas » des acteurs permettait de traduire les représentations, les pratiques politiques et sociales.

Lors de la première Partie, nous avons défini la nature des quartiers non réglementaires et le contexte dans lequel ils sont apparus dans les villes de Rabat, Témara et Skhirat. Confrontés à ce type d'habitat, les responsables politiques et les aménageurs n'ont eu de cesse de concevoir et de tenter de mettre en œuvre des interventions décidées d'en haut pour le faire disparaître, le résorber ou faire en sorte que ses habitants en partent. Le tournant majeur dans la lutte contre l'habitat bidonvillois peut être attribué au programme ambitieux initié par le Roi Mohamed VI dès 2003 et intitulé « Villes sans Bidonvilles ». Celui-ci prévoit la résorption des bidonvilles par la création massive de logements - bien souvent sous la forme d'un habitat vertical -, en tentant de faire intervenir une multitude de partenaires (public /privé) et en établissant des « contrats de ville ».

La seconde Partie de la thèse a tenté d'établir une typologie des mobilisations engagées par les citoyens ordinaires. Nous avons montré que les habitants, en réaction à des situations de conflits avec les autorités locales, développaient des émeutes (*l'fawda*) qui étaient caractérisées le plus souvent par une certaine spontanéité, et, qui étaient accompagnées de violences, de cris, de bagarres, etc. Le phénomène de la « rumeur », comme l'expression d'un « ras-le-bol » ou d'une action engagée par les autorités locales ou les élus dans le quartier étant souvent à l'origine d'un mouvement protestataire « spontané » de type *fawda*. La situation d'émeute, bien qu'elle n'ait pas complètement disparu aujourd'hui du paysage « revendicatif » des habitants des quartiers non réglementaires, constitue quelque chose de particulier et, comme nous l'avons montré dans notre thèse, caractérisaient les années antérieures aux années 2000. Un tournant majeur s'effectuera dans le mode de revendication des habitants dès la fin des années 1990.

En effet, nous avons montré que les projets de relogement ou de recasement créaient des tensions et déclenchaient une somme de mécontentements qui prenaient la forme de mobilisations « actives », c'est-à-dire des actions collectives préméditées, organisées (sit-in, marches, micro-mobilisations, squat, résistances passives, pétitions, menaces, pressions, etc.). Les habitants montrent par ces nouvelles formes de mobilisations qu'ils sont tout d'abord solidaires, qu'ils possèdent des « compétences citoyennes », qu'ils sont capables d'organiser des actions souvent complexes, de produire des argumentaires et, surtout, qu'ils sont conscients des enjeux et des « gains » générés par une organisation conduite « efficacement ». Les habitants agissent ainsi comme des groupes de pression auprès des élus locaux comme auprès des opérateurs. Les habitants des quartiers non réglementaires s'adressent aussi à des associations de quartier pour défendre leurs « droits ». Ils ont compris qu'inscrire leurs luttes et leurs revendications dans un « cadre » formel, leur donnait une certaine légitimité, notamment lorsque celles-ci étaient accompagnées du discours sur les *houqûq el insân* (Droits de l'Homme). Enfin, nous avons aussi montré que les associations de quartier inventaient de nouvelles formes de négociations et esquisaient des compromis inédits entre habitants, acteurs institutionnels et acteurs politiques locaux.

Parallèlement à ces actions, nous avons également tenté de montrer que l'autorité administrative locale, comme les opérateurs, usaient de stratégies diverses vis-à-vis des habitants, tantôt de manière coopérative, tantôt en ayant recours à des démolitions sauvages publiques ; ce que W. Belarbi [2011] appelle la « théâtralisation de la coercition »

Quand nous avons braqué le projecteur sur les cités de relogement, il nous est apparu de façon aveuglante – sans que, toutefois, cela soit pour nous une surprise absolue – que les sociétés d'aménagement (qu'elles soient publiques ou parapubliques) n'avaient jamais fait le moindre effort pour se préoccuper des modes de vie, des pratiques des lieux, des attentes, etc., des futurs occupants. Elles ne s'en sont préoccupées ni pour ce qui ressort des espaces extérieurs – entre les immeubles – ni pour ce qui est de l'ordre de l'organisation intérieure des logements. Du coup, des hiatus considérables se sont fait jour entre les conceptions techniciennes des promoteurs –

conceptions par ailleurs toujours étroitement corsetées par des impératifs financiers – et les aspirations, réelles ou rêvées, des bidonvillois appelés à s’installer dans ces nouveaux quartiers. Et ces hiatus étaient d’autant moins aisément résorbables que, déjà, en lui-même, l’appartement en immeuble est le type d’habitat qui répugne d’emblée, le plus, le bidonvillois. Pour autant, les anciens bidonvillois se révèlent rapidement capables de reconstituer, dans la cité de relogement, des réseaux sociaux, même si, dans un premier temps, ils sont moins riches que ceux qu’ils avaient tissés dans leur ancien quartier ; de même, ils font évoluer leurs pratiques spatiales, et malgré la perte de leurs repères (spatiaux), ils parviennent, peu à peu, à reconstruire un rapport plus étroit à un espace qui, sans être encore devenu leur territoire, n’est plus tout à fait *terra incognita* qu’il était à leur arrivée. Ces capacités d’adaptation à leur nouvel environnement que manifestent les anciens habitants des bidonvilles permettent de mieux comprendre, selon nous, la manière dont ils s’avèrent très réactifs aux dégradations qu’ils constatent dans les nouveaux logements où ils ont dû s’installer. L’expérience acquise pour formuler des revendications, enclencher des mobilisations collectives, entamer des négociations, leur a d’évidence servi ici pour contester et réclamer ce qu’ils considèrent leur être dû. Certes, le contexte a changé (le voisinage et les réseaux sociaux ne sont plus les mêmes), leur statut a été structurellement modifié – la plupart des nouveaux résidents sont désormais propriétaires de leur logement et payent le crédit, mais aussi les factures d’eau, d’électricité, etc. Et, sans doute, l’intensité de la contestation et les formes d’action ont-elles été modifiées en conséquence, même si notre travail de terrain s’est achevé avant que nous puissions réellement observer l’ampleur et la nature de ces changements. Il n’en reste pas moins que, au vu de nos trop rapides observations, il nous apparaît que la combinaison des compétences habitantes et des expériences acquises dans les actions passées font de ces « nouveaux » résidents dans les cités de relogement des populations qui n’accepteront plus passivement – comme ce fut le cas, dans un temps passé, de leurs prédécesseurs bidonvillois – des choix d’aménagement imposés et des solutions pour lesquelles leur avis n’a jamais été sollicité.

Au terme de cette recherche, nous voudrions insister sur quatre résultats qui, au-delà du contexte spécifique de notre étude, peuvent constituer un réel apport à la réflexion scientifique.

En premier lieu, confirmation est faite que les bidonvillois, même les plus pauvres et les moins dotés en ressources financières, sont dotés de compétences et ne subissent pas toujours de façon passive les rapports de pouvoir entre dominants et dominés. Les bidonvilles peuvent être considérés comme l’une des manifestations les plus visibles de la fragmentation des villes marocaines ; ils sont bien des territoires d’exclusion et de ségrégation, même si leurs populations montrent des signes évidents d’intégration à la ville. J’ai tenté de me démarquer des approches insistant sur le faible capital économique et matériel des bidonvillois pour expliquer que la pauvreté les empêcherait d’avoir conscience des enjeux politiques et sociaux, de s’organiser, etc.

En second lieu, il importe d’accorder dans l’analyse toute son importance au contexte

politique et social dans lequel les actions des habitants s'inscrivent. Celui-ci, parce qu'il est favorable à l'émergence d'un « compromis social » entre dirigeants et dirigés, entre acteurs publics et acteurs privés et entre institutions et « citoyens ordinaires », rend en effet possible que s'installent des systèmes d'acteurs aux configurations très diverses. L'ouverture démocratique annoncée à travers les discours télévisés du Roi, quoique timide dans la réalité, semble avoir donné une nouvelle force et une nouvelle impulsion à l'action des populations et de leurs associations. Cette « ambiance » politique très liée aux plus hautes décisions laisse le champ libre aux mobilisations, notamment celles organisées par des associations à des fins revendicatives. A l'occasion de ces mouvements, des idées, notions, idéologies telles que celles de « participation », « bonne gouvernance », « Droits de l'Homme » sont désormais sur les lèvres de tous les acteurs, tant elles ont finalement bien pénétré la « société civile » - au point qu'il est finalement secondaire de constater que ces termes ont gagné droit de cité grâce aux efforts, mais aussi suite aux pressions, exercées par les organismes internationaux, tant bailleurs de fonds qu'ONG.

Ainsi situés dans un contexte politique et social plus favorable, les projets - de relogement ou de restructuration des bidonvilles que nous avons étudiés - ont permis l'émergence d'une conscience et d'une mobilisation collective nouvelle. Toutefois, la politique de l'État a créé des attentes fortes ; elles favorisent en retour le recours par les habitants et leurs associations des registres établis sur la référence aux droits (*houqouq*) sociaux, humains, politiques, etc., lesquels deviennent désormais les registres de justification des bidonvillois, en même temps qu'ils sont aussi ceux des pouvoirs publics [Zaki, 2005]. Les formes variées de résistances qui se manifestent alors sont la preuve que les processus de négociation sont extrêmement divers et montrent qu'il existe une grande modalité d'engagement des individus dans les actions collectives. Celles-ci, donc, sont loin de constituer une catégorie unique, homogène ; par leurs entreprises, les habitants des quartiers non réglementaires rendent explicite l'existence d'un très vaste « répertoire » d'actions, d'attentes et d'actions dissidentes

Les revendications et les mobilisations que nous avons mises en évidence sont la preuve que les habitants n'adhèrent pas, ou peu, aux projets lancés par le gouvernement marocain depuis la décennie 2000, malgré les méthodes et les outils renouvelés que ce dernier propose. La stratégie utilisée par l'État pour gérer la « question » des bidonvilles est en effet ambiguë et changeante. Même si programme « *Villes Sans Bidonvilles* » s'affiche sous le signe de la « prise en compte du social », de sérieuses lacunes subsistent pour que ce souhait soit réalité, [Navez-Bouchanine, 2002] et ce, principalement parce que le « social » est utilisé comme un moyen pour « faire passer » des pratiques autoritaires et bureaucratiques qui demeurent largement inchangées. Les programmes qui comportent officiellement des mesures d'accompagnement social montrent en effet que cette politique est confrontée à de sérieuses limites face à une population plus ou moins ancienne, composite et qui n'a pas les mêmes intérêts (commerçants, fonctionnaires etc.). De toute manière, l'accompagnement social reste encore trop peu soucieux d'intégrer la population

dès l'amont des projets [Navez-Bouchanine, 2005].

Néanmoins, nos enquêtes, tant elles sont menées auprès des habitants qu'auprès des acteurs institutionnels ou des autorités locales, tendent à montrer qu'ils ont compris qu'ils ne pouvaient plus constamment s'affronter « physiquement », mais qu'un dialogue devait s'engager entre les différentes parties, quitte à déplacer le conflit sur la scène judiciaire où à entamer des procédures de divers ordres. On observe en effet un changement dans les pratiques individuelles, changement qui se traduit par la mobilisation de ce que Patrice Melé [2006] appelle les « savoirs organisés » qui vont de l'établissement de contentieux à la mobilisation des tribunaux. De telles compétences s'expriment tout particulièrement chez les guicheurs.

Notre troisième élément conclusif se rapporte à la façon dont l'État agit sur ces territoires. Notre approche « par le bas » nous a permis d'interroger, vue de cette position-là, la nature de l'État et de vérifier son autoritarisme. Or, nous avons pu aisément constater que, dès qu'on l'étudie « en actes », la puissance publique n'est pas une entité homogène, mais qu'elle est constituée de composantes ou de segments multiples, dont les uns révèlent du champ institutionnel et les autres du champ plutôt politique, qui, chacun, possède ses propres intérêts, identifie les enjeux principaux de ses actions et définit ses stratégies propres. De toute manière, il nous est également apparu d'évidence que les pouvoirs publics ne pouvaient être considérés comme tout puissants, contrairement à ce qui est encore trop souvent affirmé, y compris dans le champs de la recherche. Les mobilisations organisées par les citoyens ou leurs relais associatifs, les négociations qu'ils conduisent, quelles que soient les difficultés rencontrées et leurs échecs éventuels, témoignent bien de ce que la toute-puissance de l'État est aujourd'hui extrêmement relative. Ses représentants ne sont plus en mesure d'imposer leurs solutions et ils sont obligés de constater, de plus en plus fréquemment, que de nombreuses situations leur échappent, au moins partiellement. Les populations, par exemple bidonvilloises, ont bien compris que, lorsqu'un projet (d'aménagement) tout ficelé était projeté sur leur quartier et qu'on leur annonçait qu'il n'y avait rien à discuter, tout – ou, si ce n'est tout, beaucoup de choses – demeurerait en réalité ouvert à la « discussion » pourvu que celle-ci puisse être engagée dans un rapport de forces pas trop défavorable aux populations en question. Et c'est bien cet apprentissage du « rapport de forces » qui nous semble caractériser les évolutions les plus récentes et ouvrir les plus intéressantes pour le futur. Car les autorités, les experts, les techniciens, tous « ceux qui savent » ont beau dire et redire que « les citoyens ne sont pas là, ils sont absents (du débat, de l'action, etc.) », force est de constater que s'ils ne sont pas présents au début des processus d'aménagement, c'est tout simplement que l'on ne les y a jamais conviés ; par contre, dès qu'ils comprennent les enjeux, ils agissent par tous les moyens aux marges des projets, ils cherchent à en contourner les dispositions qui leur semblent les plus insupportables, ils négocient continuellement toutes les « petites choses » qui sont à leur portée, en même temps que, agissant de façon plus collective avec ou sans l'intermédiaire d'élus ou d'associations, ils cherchent à s'inviter à des négociations

formelles avec les autorités et les opérateurs des projets. Ils démontrent ainsi une réelle capacité d'organisation et une grande volonté pour imposer aux acteurs institutionnels, détenteurs du pouvoir, des comportements, des pratiques, plus en phase avec leurs grands discours sur l'urbanisme participatif.

En quatrième lieu, nous avons pu établir que les projets d'aménagement sont d'excellents révélateurs des conflits et tensions externes qui existent entre les acteurs organisés en systèmes autour d'eux, mais qu'ils le sont également des conflits et tensions internes à ces acteurs, tout particulièrement lorsque ceux-ci parlent et agissent au nom de l'État.

A travers notre travail et en variant les sites d'observation, nous avons vérifié que les systèmes d'action étaient diversifiés, évolutifs dans le temps et qu'ils tendaient à se complexifier rapidement. Ils sont passés en effet de systèmes « fermés » et autoritaires dans les années 1980 à des systèmes plus « ouverts » avec un mode de fonctionnement plus dialogué et négocié avec des finalités diverses. Nous avons aussi pu vérifier que la décentralisation et la déconcentration modifiaient la façon dont les acteurs menaient leurs luttes et composaient leurs alliances.

Si l'on veut dépasser quelque peu les résultats immédiats de notre recherche, on pourrait mettre l'accent sur deux questionnements particuliers : l'un à propos des bidonvilles, l'autre des cités de relogement. On pourrait d'abord s'interroger sur la manière dont les autorités locales se sont engagées à réduire, si ce n'est à faire disparaître les bidonvilles. Il serait à ce propos utile d'engager une étude précise des effets concrets de la politique VSB. Réduit-elle, comme cela est annoncé *a priori* la pauvreté, et fait-elle vraiment reculer, voire disparaître, l'habitat irrégulier ? Un deuxième exemple de réflexion pourrait porter, bien que basique (classique), sur la construction des territorialités par les habitants des cités de relogement. Le travail que nous avons esquissé à Rabat et à Mers El Kheir et qui porte sur les nouveaux espaces résidentiels que sont les cités de relogement d'El Kora et de Mers El Kheir pourrait être prolongé en s'interrogeant sur les modes d'ancrage à la ville, d'appropriation du nouveau territoire, d'adaptation, de socialisation, etc. que nous avons à peine discutés dans la dernière partie de notre thèse, du fait du manque de temps et d'un recul suffisant. Ainsi, une approche comparative avec d'autres cités de relogement, sur d'autres terrains aux configurations différentes, serait sans doute fructueuse.

D'autres pistes de recherche pourraient mériter des approfondissements.

En premier lieu, il serait utile d'aller plus loin sur la question de l'émergence des associations de quartiers et de leur rôle au sein des cités de relogement. Quelles sont désormais, en particulier, leurs préoccupations et leurs revendications ? Comment s'organisent les habitants ? Comment se mobilisent-ils ? Quelles sont les figures qui émergent ? Les revendications sont-elles souvent portées par les femmes, comme les quelques exemples que nous avons analysés tendraient à le

montrer ? Répondre à ces questions nécessiterait que l'on interroge le lien entre « nouveau » statut des habitants de ces cités – dont la plupart sont maintenant propriétaires -, leurs revendications et leurs préférences en termes d'actions et de mobilisations.

La seconde voie de recherche pourrait s'intéresser à l'avenir des cités de relogement, à leur devenir mais aussi à celui des ex-bidonvillois. En prolongeant nos observations rapides, il faudrait s'interroger sur les dynamiques spéculatives qui s'appliquent aux logements de ces cités récentes, poursuivre l'analyse de la « fuite » des ex-bidonvillois vers d'autres types d'habitat en identifier en quelque sorte leurs trajectoires résidentielles. Cela revient ainsi à entreprendre une analyse approfondie du processus de territorialisation de ceux qui restent, et, *à contrario*, comprendre les raisons de l'échec de leur ancrage dans le quartier pour ceux qui partent.

Sur un autre plan, il conviendrait de se demander ce qu'induit l'habitat vertical sur les résidents. Les cités de relogement marocaines vont-elles connaître le même sort que les grands ensembles français, progressivement dégradés et devenus des ghettos pour pauvres et/ou populations (d'origine) étrangères.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUHANI A. (sous dir.), 2000, *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine : redistribution des pouvoirs dans les villes marocaines*, Rabat, CODESRIA.

ABOUHANI A., 1998, *Le pouvoir local et l'espace urbain au Maroc : le cas de Tabriquet-Nord à Salé*, Université de Rabat, Thèse de doctorat d'État en Droit Public.

ABOUHANI A., 1997, « Pouvoir communal et gestion territoriale », in SEDJARI A., *La revanche des territoires*, Paris-Rabat, L'Harmattan, GRET.

ABOUHANI A. (sous dir.), 1995, *L'État et les quartiers populaires au Maroc : de la marginalisation à l'émeute. Habitat spontané et mouvements sociaux*, Dakar, Codesria.

ABOUHANI A., AMEUR M. et al., 1988, « La recherche urbaine au Maroc : un état de la question », in *Pratiques urbaines*, n° 6, pp. 3-95.

ACTES DE LA 31^{ÈME} CONFERENCE INTERNATIONALE DE CASABLANCA, du Réseau Habitat et Francophonie, 2005, « Habitat social et intégration urbaine », Paris, (consultable sur le site <http://www.habitatfrancophonie.org>).

ADAM A., 1949, « Le bidonville de Ben M'Sik à Casablanca », in *Annales de l'Institut d'Études Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger*, Volume 8, pp. 61-199.

ADAM A., 1950, « La prolétarianisation de l'habitat dans l'ancienne médina de Casablanca », in *Bulletin Économique et Social du Maroc*, n° 45-46, 1er et 2ème trimestre 1950, pp. 245-256 et 44-50.

ADAM A., 1968, *Casablanca : un essai sur la transformation de la société marocaine au contact avec l'Occident*, CNRS, Paris.

ADAM A., 1972, « Urbanisation et changement culturel au Maghreb », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, pp. 215-232.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, 2004, *Monographie sociale du bidonville El Kora*, janvier, Royaume du Maroc, Rabat.

AGIER M., 1999, *L'invention de la ville. Banlieues, townships, invasions et favelas*, Archives Contemporaines, Paris, « Une pensée d'avance ».

AGOUMY T., 1994, « Le recasement ou le piège de la résorption des bidonvilles », in *Revue de Géographie du Maroc*, Vol. XVI, n° 1-2, pp. 19-28.

ALDRIN P., 2003, « Penser les rumeurs. Une question discutée en sciences sociales », in *Genèses*, n° 50, pp. 126-141.

ALLAIN-EL MANSOURI B., 2000, « La distribution d'eau potable à Rabat-Salé (Maroc) : Fontaine ou branchement individuel », in *Les Cahiers d'URBAMA*, « L'eau en milieu urbain

dans le monde arabe », n°15, Tours, pp. 49-60.

Al Maouil, 2004, *La maîtrise d'ouvrage sociale : un état des lieux*, n° spécial, n° 19-20, Rabat.

AMAHANE A., 1998, *Mutations sociales dans le Haut-Atlas. Les Ghoujdama*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, Éditions La Porte, Rabat.

AMEUR M., 1998, « L'aménagement de la ville « clandestine » à Fès : enjeux et stratégies d'acteurs », in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 14, pp. 37-46.

AMEUR M., 1998, « Le déguerpissement des bidonvilles à Fès : un aménagement qui produit son négatif » in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 14, pp.23-36.

AMEUR M., FILALI BELHAJ A., 1997, *Développement urbain et dynamiques associatives : rôle des amicales dans la gestion des quartiers urbains*, Rabat, ANHI.

AMEUR M., 1993, *Fès où l'obsession du foncier*, Fascicule de recherche n°25, Tours, URBAMA.

AMEUR M., NACIRI M., 1985, « L'urbanisation clandestine au Maroc : un champ d'action pour les classes moyennes », in *Tiers Monde*, n°101, janvier-mars, pp. 72-98.

ANSELME M., 2000, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

ARAB C., SEMPERE J. D., 2008, « Les jeunes *harragas* maghrébins se dirigeant vers l'Espagne : des rêveurs aux « brûleurs de frontières » in *Migrations Société*, n° 125, Vol. 2, pp. 191-206.

ARENDT H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Lévy, collection Agora.

ARRIF A., 2010, « bayt », in TOPALOV C., COUDROY DE LILLE L., DEPAULE J.-C. et MARIN B. (sous dir.), *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont (Coll. Bouquins).

ARRIF A., 1999, « Les compétences citadines à l'épreuve de l'exclusion, l'exemple du bidonville Ben M'sik à Casablanca », in EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., SIGNOLES P., *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, CNRS, Paris, pp. 297-317.

ARRIF A., 1997, « Variations spatiales du privé et du public à travers les exemples de Ben M'Sick et de Hay Moulay Rachid à Casablanca », in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13, URBAMA, Tours, pp. 61-89.

ARRIF A., 1996, « Le paradoxe de la construction du fait patrimonial en situation coloniale. Le cas du Maroc », in *Figures de l'orientalisme en architecture*, Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée, n° 73-74, IREMAM, Aix-en-Provence, pp. 153-166.

ARRIF A., 1992, *Le passage précaire. Du bidonville au lotissement, anthropologie appliquée d'une mutation résidentielle*, Thèse de doctorat en Anthropologie, Université de Provence.

AUBERTIN C., 1992, « Le droit au logement : enjeu démocratique ou instrument de

clientélisme ? L'exemple de Brasilia-District fédéral », in *Cahiers Sciences Humaines*, 28, n° 3, pp. 461-479.

AUBERTIN C., PINTON F., 1990, « Itinéraires urbains autour de Brasilia : entre le locatif et l'invasion », in *Cahiers des Amériques Latines*, n° 8, pp. 91-112.

AUYERO J., 2005, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 160, pp. 123-132.

BACHMANN C., LE GUENEC N., 1999, *Violences urbaines*, Paris, Albin Michel.

BACQUE M. H., 2005 « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux et néo-libéralisme », in BACQUE M. H., SINTOMER Y., REY H., (sous dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, pp. 81-99.

BACQUE M. H., SINTOMER Y., 2001, « Gestion de proximité et démocratie participative », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, Paris, n°90, septembre, pp. 148-155.

BAILLY A., 1989, « L'imaginaire spatial, plaidoyer pour une géographie des représentations », in *Espaces Temps*, n° 40-41, pp. 53-58.

BANQUE MONDIALE, ROYAUME DU MAROC, 2006, *Analyse d'impact social et sur la pauvreté*, Rapport final du Programme « Villes sans bidonvilles », juin.

Barthel P.-A., Mouloudi H., 2009, « Waterfronts de Casablanca et de Rabat : un urbanisme de projet », in *Revue Urbanisme*, n° 369, novembre-décembre, Paris, pp. 52-56.

BAUDELLOT C., ESTABLET R., 2007, *Durkheim et le suicide*, Essai, Paris, PUF.

BAYAT A., 1997, *Street Politics: Poor People's Movements in Iran*, Columbia University Press, New York.

BEHAR D., 1995, « Banlieues ghettos, quartiers populaires ou ville éclatée ? » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 68-69, Paris, septembre-décembre, pp. 6-14.

BELARBI W., 2011, *Mobilisation des habitants et régulations territoriales dans la périphérie de Casablanca-Cas de la commune rurale de Lahraouiyine*, Thèse de Doctorat, Urbanisme, Université Mohamed V, Rabat.

BENKIRANE R., 1993, *Bidonville et recasement, modes de vie à karyan Ben M'sik (Casablanca)*, Institut Universitaire d'Études du Développement (IUED), Université de Genève, (<http://www.archipress.org/these/>).

BELFQUIH M., FADLOULLAH A., 1986, *Mécanisme et formes de croissance. Le cas de l'agglomération de Rabat-Salé*, Rabat, El Maârif Al Jadida, 3 tomes.

BELFQUIH M., 1978, *Urbanisation, réseaux urbains et régionalisation au Maghreb. L'espace péri-urbain d'une capitale : La région au Sud-Ouest de Rabat*, CNRS, Tours, Centre inter-universitaire d'études méditerranéennes, Poitiers.

BENNANI-CHRAÏBI M., CATUSSE M., SANTUCCI J.-C. (sous dir.), 2004, *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc. Les législatives 2002*, Paris, Karthala.

BENNANI-CHRAÏBI M., FILLIEULE O. (sous dir.), 2003, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses Sciences Po.

BENNANI-CHRAÏBI M., 2002, « Maroc : images et réflexions sur la monarchie. Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques », in LEVEAU R., HAMMOUDI A. (sous dir.), *Monarchies arabes : successions et dérives dynastiques*, La Documentation Française, pp. 177-195.

BENNANI-CHRAÏBI M., 1998, *Soumis et rebelles : Les jeunes du Maroc*, CNRS, Collection Méditerranée.

BEN NEFISSA S., 2006, « Monde Arabe : les acteurs civils de la revendication démocratique » in *Alternatives Sud ; État des résistances dans le Sud 2007*, Point de vue du Sud, Centre tricontinental, Paris, Syllepse, pp. 131-136.

BENZAKOUR F., GAADI D., QUEFFELEC A., 2000, *Le français au Maroc : lexique et contacts de langues*, Universités Francophones, De Boeck Université.

BERRIANE M., SIGNOLES P., 2000, *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*, Université Mohamed V, Agdal, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat.

BERTONCELLO B., LATAULADE B., 1995, « Banlieue : une identité territoriale ? », in *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims [TIGR]*, 91-92, pp. 71-88.

BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A., ROULLEAU-BERGER L. (sous dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, La Découverte, Collection Recherches.

BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A., 2002, « Les compétences des citoyens : enjeux et illustrations à propos du monde arabe », in *L'Homme et la Société*, n° 143-144, pp. 65-85.

BERRY-CHIKHAOUI I., 2000, « Mobilisation des habitants et construction du voisinage. Le cas de l'habitat social récent à Tunis », in BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A. (sous dir.), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe : Penser, transformer la ville*, IRMC-Karthala-Urbama, Paris, Tunis, Tours, pp.155-182.

BERTHELEU H., 2009, « Ils veulent abattre le quartier »: mobilisations minuscules contre les démolitions urbaines » (texte consultable sur le site : http://halshs.archivesouvertes.fr/docs/00/34/74/66/PDF/Bertheleu_Helene_Rennes_2008.pdf)

BERTHELEU H., BOURDARIAS F. (sous dir.), 2008, *Les constructions locales du politique*, Presses Universitaires François-Rabelais, collection Perspectives « Villes et Territoires », n° 18.

BLANC M., 1988, « Concertation, sociologie urbaine, citoyenneté », in *Les Annales de la Recherche Urbaine* n° 38, Juin-Juillet, pp. 104-111.

BLATRIX C., 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », in *Politix*, 57, pp. 79-102.

BLONDIAUX L., CARDON D. (sous dir.), 2006, « Dispositifs participatifs », in *Politix*, vol. 19, n° 75, pp. 3-9.

BLONDIAUX L. (sous dir.), 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.

BOLTANSKI L., 1990, *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Éditions Métailié

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

BORDREUIL J. S., 1997, « Les gens des cités n'ont rien d'exceptionnel », in *En marge de la ville, au cœur de la société, ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, Collection Société, pp. 231-251.

BOUAOUINA N., 2007, « Alger à travers sa « *houma* » : formation et déformation des espaces identitaires communautaires de quartier », Dossier Esprit critique, in *Revue internationale de sociologie et de sciences sociales*, Volume 10.

BOUMAZA M., HAMMAM P., 2007, *Sociologie des mouvements précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*. Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales.

BOUMAZA N. et al., 2005, *Villes réelles, villes projetées. Villes maghrébines en fabrication*, Paris, Maisonneuve et Larose.

BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.

BOURDIEU P., 1993, *La misère du Monde*, Le Seuil, Paris.

BOURDIEU P., 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

BOURDIN A., 2000, *La question locale*, Paris, PUF.

BRESSON M., 2011, « La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales « d'entre-deux » », in *SociologieS* [En ligne], Débats, <http://sociologies.revues.org/index3421.html>.

BRUNET R., FERAS R., THERY H. (sous dir.), 1993, *Les Mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris, Reclus, La Documentation Française.

CADIOU S., DECHEZELLES S., ROGER A. (sous dir.), 2007, *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques politiques ».

Cahiers (les) d'Emam, 2009, *Les effets territoriaux des politiques publiques dans les périphéries urbaines. Exemples du Maghreb*, n° 17, CNRS, Université de Tours.

CANNAT N., 1988, *Sous les bidons, la ville...De Manille à Mexico à travers les bidonvilles de*

l'espoir, Paris, L'Harmattan.

CARREL M., NEVEU C., ION J. (sous dir.), 2009, *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilitées citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan.

CARREL M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », in *Politix*, « Dispositifs participatifs », vol. 19, n° 75, pp. 33-51.

CARREL M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, Thèse de Sociologie, Université Paris 5.

CASTELLS M., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

CASTELLS M., 1975, *Luttes urbaines et pouvoir politique*, Paris, Maspero.

CATTEDRA R., 2010, « De Bidonville aux bidonvilles. Quand les baraques rentrent dans la ville », in TOPALOV C., COUDROY DE LILLE L., MARIN B., DEPAULE J.-C. (sous dir.), *Les Aventures des mots de la ville, à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, pp. 125-130.

CATTEDRA R., 1991, « Casablanca, reconversion symbolique d'une ville arabe occidentale », in *Colloque Grandes métropoles d'Afrique et d'Amérique latine*, Université de Toulouse Le-Mirail, Toulouse, pp. 50-63.

CATTEDRA R., CATUSSE M., IDRISSE JANATI M., 2005, « Municipaliser les villes ? Le gouvernement des villes marocaines à l'épreuve du politique et du territoire », in DE MIRAS C. (sous dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc. Apport du programme PRUD à l'analyse de l'urbanisation au Maroc : Gouvernance, services collectifs et compétences urbaines*, publication INAU/IRD, Rabat, Paris, pp. 313-361.

CATTEDRA R., CATUSSE M., 1998, « Stratégies de communication et espace public. État et acteurs privés face à la ville. Quelques remarques à propos de Casablanca », in *Repères Universitaires*, janvier 1988, *Communication et collectivités locales*, Faculté de Droit de Mohammedia, pp. 65-86.

CATUSSE M., 2010, « Maroc : un fragile état social dans la réforme néolibérale », in CATUSSE M., DESTREMEAU B., VERDIER E. (sous dir.), *L'État face au débordement du social au Maghreb. Formation, travail et protection sociale*, Paris, IREMAM-Karthala, Collection « Hommes et Sociétés », pp. 121-148.

CATUSSE M., 2001, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca, les ambiguïtés de la « démocratie locale » à l'ère de la « bonne gouvernance » » in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, pp. 279-306.

CATUSSE M., KARAM K., 2009, « Le développement contre la représentation ? La technicisation du gouvernement local au Liban et au Maroc », in CAMAU M., MASSARDIER M. (sous dir.), *Démocraties et autoritarisme. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, pp. 85-120.

CEFAI D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La

Découverte, Collection « Recherches ».

CEFAI D., 2001, « L'histoire du Berry- Zèbre de Belleville. Le foisonnement associatif dans l'est parisien », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, « Le foisonnement associatif », n° 89, juin, pp. 53-61.

CEFAI D., 2001, « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes », in « *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques* ». Paris, EHESS, Collection Raisons pratiques, pp. 51-98.

CEFAÏ D., 2001, « Expérience, culture et politique », in CEFAÏ D. (sous dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF, pp. 93-116.

CEFAÏ D., JOSEPH I., 2002, *L'héritage du paradigme : conflit d'urbanité, épreuves de civilités*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube.

CEFAI D., TROM D. (sous dir.), 2001, *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, Collection Raisons pratiques.

CEFAI D., LAFAYE C., 2001, « Lieux et moments d'une mobilisation collective. Le cas d'une association de quartier », in « *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques* ». Paris, EHESS, Collection Raisons pratiques, pp. 195-228

CERTEAU (de) M., 1990, *L'invention au quotidien I, Arts de faire*, Folio, Éditions Le Seuil, Essai.

CHAFIKI S., 2005 : « *Ville sans bidonvilles* » : genèse d'une catégorie d'intervention publique. Mémoire de DESA, UFR Urbanisation et Territoires, Université Mohamed V, Rabat-Agdal, Faculté des Lettres et Sciences Humaines et École Nationale d'Architecture.

CHALINE C., 1989, *Les villes du monde arabe*, Paris, Masson.

CHAMBOREDON J. C., LEMAIRE M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue Française de Sociologie*, Vol. XI, n° 1, pp. 3-33.

CHOAY F., 1996, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil.

CHORFI A., 1995, *L'insalubrité dans l'habitat urbain au Maroc*, Rabat, ANHI, USAID.

CLAISSE A., 1985, « Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc » in RAYMOND A., HUBERT M. (sous dir.), *États, territoires et terroirs au Maroc*, Annuaire de l'Afrique du Nord, Centre national de la recherche scientifique, Centre de Recherches et d'Études sur les Sociétés Méditerranéennes (CRESM) - Paris, Éditions du CNRS , Vol. 22, pp. 243-257.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil.

COHEN J.L., ELEB M., 1998, *Casablanca. Mythes et figure d'une aventure urbaine*, Paris,

Hazan.

COING H., 1966, *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n°4 (Paris 13e)*, Paris, Éditions ouvrières.

COSER LEWIS A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF.

DAVIS M., 2006, *Le pire des mondes possibles. De l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte.

DAVIS M., 1990, *City of quartz: excavating the future in Los Angeles*, Londres, New York, Verso.

DEBOULET A., NICOLAÏDIS D., 2011, « Les hirondelles font-elles le printemps? », in *Mouvements*, n° 66, pp. 7-10.

DEBOULET A., 2007, « Restructurer l'habitat précaire. Récits de « meilleures pratiques », in « Villes et best practices », in *Espaces et sociétés*, 131, n° 4, pp.67-83.

DEBOULET A., 2006, « Le résident vulnérable. Questions autour de la démolition », in *Revue Mouvements*, avril-mai, n° 47-48, pp. 194-181.

DEBOULET A., 1993, « Réseaux sociaux et nouveaux quartiers au Caire, les stratégies de mobilité résidentielle », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 59, pp. 78-89.

DEBOULET A., BERRY-CHIKHAOUI I., ROULLEAU-BERGER L. (sous dir.), 2007, *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, Collection recherches.

DELEUZE, G., GUATTARI, F., 1972, *Capitalisme et schizophrénie. L'Anti-Oedipe*, Paris, Minuit, Collection critique.

DELOYE Y., 1997, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte.

DELUZ J.-J., 1988, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*, Bruxelles, Éditions Mardaga.

DENOEUX G., GATEAUX L., 1995, « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », in *Maghreb-Machreck*, n° 150, octobre-décembre, pp. 19-39.

DEPAULE J.-C., TOPALOV C., 1996, « La ville à travers ses mots », *Enquête. Sociologie, Histoire, Anthropologie*, n° 4 (La ville des sciences sociales), pp. 47-266.

DEPAULE J.-C. ; ARMAND J.C., 1985, *À travers le mur*, Paris, Centre Georges Pompidou, Collection Alors.

DETHIER J., 1970, « 60 ans d'urbanisme au Maroc. L'évolution des idées et des réalisations », in *Bulletin Économique et Social du Maroc*, volume 32, n° 118-119, pp. 5-56.

DI MÉO G., 2004, « Pour une approche compréhensive et complexe des objets géographiques », in *Cahier géographique*, n° 5, pp. 197-104.

- DI MEO G., 1991, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos.
- DI MEO G., 1988, *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan.
- DOBRY M., 1986, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- DORIER-APRILL E., GERVAIS-LAMBONY P. (sous dir.), 2007, *Vies citadines*, Paris, Belin, Collection Mappemonde.
- DORRONSORO G. (sous dir.), 2005, *La Turquie conteste, Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, Moyen-Orient, CNRS Éditions.
- DONZELOT J., JAILLET J. C., 1999, « Fragmentation urbaine et zones défavorisées : le risque de désolidarisation : la ville désintégrée ? », in *Hommes et Migrations*, n° 1217, pp. 5-17.
- DURAND-LASSERVE A., 1986, *L'exclusion des pauvres dans les villes du tiers-monde*, Paris, L'Harmattan.
- DURAN P., 1999, *Penser l'action publique*, L. D. G. J., Série Politique, Droit et Société, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.
- DURAN P., THOEING J-C., 1996, « L'Etat et la gestion publique territoriale », in *Revue Française de Science Politique*, Vol. 46, 4, pp. 580-623.
- DRYEF M., 1993, *Urbanisation et droit de l'urbanisme au Maroc*, Paris, CNRS, Rabat, Éditions La Porte.
- DZIUBINSKI A., 1972, « L'armée et la flotte de guerre marocaine à l'époque des sultans de la dynastie saadienne », in *Hespéris-Tamuda*, n° 13, pp. 61-94.
- EL KADI G., 1994, « Le Caire : la ville spontanée sous contrôle », in *Maghreb-Machrek*, numéro spécial, 1^{er} trimestre, pp. 30-41.
- EL MESSADI M., 2002, *La résorption du bidonville « El Kora » dans la municipalité de Yacoub El Mansour*, Mémoire de DESA, INAU, Rabat.
- ELIAS N., 2001, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Pocket Agora, Fayard.
- ELIAS N., 1987, *La société des individus*, Agora, n° 163, Paris, Fayard.
- ECKERT H., 2006, *Avoir vingt ans à l'usine*, Paris, La Dispute.
- ESCALLIER R., 2001, « De la tribu au quartier, les solidarités dans la tourmente de l'urbain », in *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 63, Villes et solidarités, <http://cdlm.revues.org/document9.html>.
- ESSAHEL H., 2008, « Interventions publiques et actions collectives dans les quartiers périphériques de Rabat » in LEGROS O. (sous dir.), *Participations citadines et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaâ*, Adels -Yves Michel, pp. 69-92.

ESSAHEL H., 2008, « Sociabilités urbaines et actes au féminin dans les quartiers non réglementaires de la banlieue de Rabat », in DENEËFLE S. (sous dir.), *Utopies féministes et expérimentations urbaines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 61-71.

FASSIN D., 1996, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique latine », in *Revue française de sociologie*, XXXVII, pp. 37-75.

FENEYROL O., 2001, « Réaménagement urbain et actions citoyennes en Tunisie. L'action Bab Souika-Halfaouine », in Berry-Chikhaoui I., Deboulet A., *Les compétences des citoyens dans le monde arabe : Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, IRMC, Paris, Karthala, Tours, Urbama, pp. 255-287.

FILLIEULE O., MATHIEU L., PECHU C., 2009, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses Sciences Po.

FILLIEULE O., PECHU C., 1993, *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

FILLIEULE O., 1997, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presse Sciences Po.

FILLIEULE O. (sous dir.), 1993, *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

FILLIEULE O., 1993, « L'émergence de la violence dans la manifestation de rue. Éléments pour une analyse étiologique », in *Culture et conflits*, n° 9-10, printemps-été, pp. 293-314.

FLAMAND A., 2005, « Les espaces intermédiaires, un état des lieux raisonné ». In *Actes de la journée du GIS Socio-Économie de l'Habitat*, édition numérique, décembre, <http://resohab.univ-paris1.fr/jclh05>

FLORIN B., 2008, « Les éboueurs du Caire face à la privatisation du système de collecte des ordures : Mobilisation collective, stratégies d'ajustement et nouvelles pratiques spatiales », in communication au Colloque *Espaces de vie, espaces- enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politique*, Université de Rennes 2, 5-7 novembre.

FLORIN B., 2002, « L'image de la ville nouvelle : nouveau modèle urbain, nouveau modèle d'urbanité », in DANSEREAU F., NAVEZ-BOUCHANINE F. (sous dir.), *Gestion du développement urbain et stratégies résidentielles des habitants*, Paris, L'Harmattan, pp. 111-128.

FLORIN B., 2001, « Politique d'habitat et réformisme social sous le Protectorat. À propos de quelques discours sur les cités modernes de logement populaire » in *Hespéris-Tamuda*, Vol. XXXLX, Fasc. 2, Rabat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, pp. 157-173.

FLORIN B., 1999, *Itinéraires urbains au Caire, mobilités et territorialités dans une métropole arabe*, Doctorat de Géographie, Tours, Université François-Rabelais.

FLORIN B., 1998, « Appropriation d'un nouveau modèle urbain dans la périphérie du Caire », in

- HAUMONT, LEVY (sous dir.), *La ville éclatée: quartiers et peuplement*, Paris, L'Harmattan, pp. 89-100.
- FLORIN B., 1997, « Savoir faire son jardin au Caire. Des espaces verts dans deux cités de logement social », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, « Natures en Villes », n° 74, Mars, Paris, pp.85-93.
- FREY J-P., 2011, « Le bidonville : l'urbanisation des taudis ou la revanche du vernaculaire sur l'architectural », Colloque International de Maceió (Brésil), 27-29 avril, « *Habitat urbano e exclusão social* », 15 p. (<http://www.ufal.edu.br/unidadeacademica/fda/eventos/coloquio-internacional-habitat-urbano/trabalhos/Texte.pdf>).
- FRÉMONT A, CHEVALIER J., HÉRIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson.
- GABORIEAU M., 1998, « Tabligi djama'at », in *Encyclopédie de l'Islam*, vol. X.
- GALISSOT R., 1989, « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, volume 28, Paris, CNRS, 1992, pp. 29-39.
- GAUDIN J. P., 2006, *L'action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, Collection « Amphi ».
- GAUDIN J. P., 2002, *Pourquoi la gouvernance ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- GAUDIN J. P., NOVARINA G. (sous dir.), 1997, *Politiques publiques et négociation. Multipolarités, flexibilités, hiérarchies*, Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville, Paris, CNRS Éditions.
- GERVAIS-LAMBONY P., 2001, « La citoyenneté, où comment un mot peut en cacher d'autres... », in DORIER-APPRILL E. (sous dir.), *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Éditions du Temps, pp. 92-108.
- GERVAIS-LAMBONY P., 1994, *De Lomé à Harare, le fait citoyen*, Paris, Karthala.
- GILBERT A., 1986, « L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie », in *L'Espace géographique*, n° 1, pp. 57-66.
- GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF.
- GOVOREANU M., 2007, *Le politique dans un bidonville mexicain : les réseaux sociaux dans la politisation, l'organisation politique et la formation d'imaginaires politiques. Étude comparée de trois ciudades perdidas de Mexico*, Paris, Mémoire EHESS.
- GUERIN I, MARIUS-GNANOU K., PAIRAULT T., SERVET J. M., 2005, *La microfinance en Asie, entre tradition et modernité*, Paris, IRD /IFP/Karthala.
- GOFFMAN, E. (1974, trad. 1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Gallimard.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minit.

- GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, vol. 2, Paris, Minit.
- GOIRAND C., 2000, *La politique des favelas*, Paris, Karthala, Collections « Recherches internationales ».
- GUILLAUME M., 1980, *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée.
- GRAFMEYER Y., JOSEPH I., 1990, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier-Flammarion.
- GRAFMEYER Y., 1994, *Sociologie urbaine*, Nathan Université, Paris, Collection 128.
- GRANOTIER B., 1980, *La planète des bidonvilles. Perspectives de l'explosion urbaine du Tiers Monde*, Paris, Le Seuil.
- GRAVARI-BARBAS, GUICHARD-ANGUIS, (sous dir.), 2003, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- GREGORY D., 1994, *Geographical imaginations*, Oxford, Blackwell.
- HAENNI P., 2001, *Banlieues indociles ? Sur la politisation des quartiers péri-urbains du Caire*, Thèse de Doctorat, Science Politique, I.E.P. de Paris.
- HALBWACHS M., 1950, *La mémoire collective*, Paris, PUF.
- HALBWACHS M., 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan.
- HAMIDI C., 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 1, février, pp. 5-25.
- HANNERZ U., 1983, *Explorer la ville*, Paris, Minit.
- HANNERZ U., 1967 « Gossip, Networks and Culture in a Black American Ghetto », in *Ethnos*, vol. I, no 4, p. 35
- HAUMONT B., MOREL A. (sous dir.), 2005, *La société des voisins. Partager un habitat collectif*, Paris, Éditions de la MSH.
- HAUW D., 2004, *Les opérations de relogement en habitat collectif à Casablanca, de la vision des aménageurs aux pratiques des habitants*, Thèse de Géographie, Tours, Université François-Rabelais.
- HIBOU I., TOZY M., 2002, « Les enjeux des élections au Maroc » in *Critique Internationale*, <http://www.ceri-sciences-po.org>
- HIBOU I., TOZY M., 2002, « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », in *Critique Internationale*, n° 14, janvier, pp. 91-118.
- HIBOU I., 1998, « Retrait ou redéploiement de l'État ? » in *Critique internationale*, n° 1, pp.151-168.

HODDE R., 1994, « Dialoguer le projet : de la participation des habitants à la programmation générative », in *Les Cahiers du LAUA*, n° 2, pp. 51-60.

HOYAUX A-F., 2006, « Pragmatique phénoménologique des constructions territoriales et idéologiques dans les discours d'habitants », in *L'Espace géographique*, Vol. 35, pp. 271-284.

IRAKI A., TAMIM M., 2009, « Organisation des populations et place des élites locales dans la gestion politique d'une périphérie du Grand Casablanca : le cas de Dar Bouazza (Maroc) » in *Les Cahiers d'EMAM*, n° 17, Tours, pp. 85-114.

IRAKI A., LE TELLIER J. (sous dir.), 2009, *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions*, Paris, L'Harmattan.

IRAKI A., 2006, « L'organisation des solidarités dans les territoires en construction : quartier restructurés au Maroc », in *Espaces et Sociétés*, n° 127 : *Pratiques solidaires en ville*, pp. 63-77.

IRAKI A., 2005, « Quartiers non réglementaires : intermédiations, élite de proximité et restructuration urbaine », in *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, INAU-IRD, pp. 94-144.

IRAKI A., 2004, « L'émergence d'acteurs locaux dans le champ démocratique et professionnel : Une nouvelle donne pour la médiation et l'expertise ? Le cas des quartiers d'habitat non réglementaire au Maroc ; Élite de proximité de proximité et système politique local » in *Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action*, Actes du colloque international du PRUD, UNESCO, Paris, 5-7 mai.

IRAKI A., 2003, *Des notables du Makhzen à l'épreuve de la « gouvernance ». Élités locales, territoires, gestion urbaine au Maroc : cas de trois villes moyennes de la région Nord-Ouest*, Paris, L'Harmattan.

IRAKI A., 2003, « Du renouvellement des élites urbaines au Maroc. Élités urbaines, territoire et système politique local », Paris, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS Éditions.

JAISSON M., BAUDELLOT C. (sous dir.), 2007, *Maurice Halbwachs, sociologue retrouvé*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, « Figures normaliennes ».

JASPER J., 1997, *The art of moral protest. Culture, Biography, and Creativity in Social Movements*, Chicago, University of Chicago Press.

JOLE M., 2002, « Quand la ville invite à s'asseoir ; le banc public parisien et la tentative de la dépose », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 94, pp. 107-115.

JOLE M., 1991, « Gérer ses résidus en public. R'batis, Slaoui, et habitants de Témara aux prises avec leurs déchets » in *Les annales de la Recherche Urbaine* n° 53, décembre, pp. 32-39.

JOLIVEAU T., 1987, *Associations d'habitants et urbanisation. L'exemple lyonnais (1880-1983)*, Paris, CNRS Éditions.

KAIIOUA A., 1986, « Casablanca : gestion économique et polarisation de l'espace. Essai d'analyse du pouvoir de commandement », in *Bulletin de la Société Languedocienne de*

Géographie, Tome 20, Fascicule 2-3, Montpellier, pp. 250-273.

KAIOUA A., 1996, *Casablanca, l'industrie et la ville*, URBAMA-CUC, Fascicule de recherche n° 30 et 31, Tours.

KAPFERER J.-N., 1987 (rééd. 1995), *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*, Paris, Seuil.

KHAROUFI M. (sous dir.), 2000, *Gouvernances et sociétés civiles : les mutations urbaines*, Casablanca, Afrique-Orient.

KIRAT T., TORRE A. (sous dir.), 2008, *Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris, L'Harmattan.

LAE J. F., MURARD N., 1998, *Mémoire des lieux : une histoire des taudis*, Paris, Ministère de l'Équipement, Délégation à la Recherche et à l'Innovation.

LAE J. F., MURARD N., 1985, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris, Le Seuil.

LAHBIL K., 2006, « Maroc : espoirs et frustrations sur fond de « guerre des sit-in », in *Alternatives Sud ; État des résistances dans le Sud- 2007*, Point de vue du Sud, Centre tricontinental, Syllepse, Paris, pp. 137-142.

LARGO-POIRIER A., JUANS S., ORAIN H., POLTORAK J. F. (sous dir.), 1997, *Les sentiers du quotidien. Rigidité, fluidité des espaces sociaux et trajets routiniers en ville*, Paris, L'Harmattan.

LE COZ J., 1965, « Les tribus Guich au Maroc, essai de géographie agraire », in *Revue de Géographie du Maroc*, n° 7.

LE COZ J., 1964, *Le Rharb, fellahs et colons : étude de géographie régionale*, Thèse d'État, Rabat, 2 volumes.

LEFEBVRE H., 1972, *Espace et politique : Le droit à la ville II*, Paris, Anthropos.

LEFEBVRE H., 1968, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos.

LEGROS O. (sous dir.), 2008, « Participation obligée » et initiatives populaires dans la banlieue dakaroise », in *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaâ*, Adels-Yves Michel, pp. 93-116.

LEGROS O., 2003, *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université de Tours.

LEGROS O., 2003, « La "refondation" des quartiers mal lotis de la banlieue de Tunis dans les années 1990 », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome 41, Paris, CNRS-Éditions, pp. 97-109.

LEHZAM A., JAÏDI L., 2001, *L'accès au sol urbain au Maroc. Éléments d'une stratégie d'accès au sol et aux logements pour les ménages à faible revenu*, Rabat, Association Forum

Urbain.

LEHZAM A., 1982, *Structuration et dynamique de l'espace urbain au Maroc : genèse et devenir d'une forme d'habitat, le « bidonville »*, Thèse de Doctorat, Sciences Économiques, Université Saint-Étienne.

LEPOUTRE D., 2001, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.

LÉVY J., LUSSAULT M. (sous dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

LEVY L J., LUSSAULT M. (sous dir.), 2000, « Action (s) ! » in *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographie à Cerisy*, collection revue Mappemonde, Paris, Belin, pp. 11-36.

LEVY-VROELANT C., 2006, « Ce que révèle la crise du logement... » in *Revue Quart Monde*, N°197- « Habiter avec les autres » (consultable sur le site : <http://www.editionsquartmonde.org/rqm/document.php?id=154>

LEVY-VROELANT C., 2001, « Les investissements matériels dans le logement », in AUTHIER J. Y. et al., *Du domicile à la ville, vivre en quartier ancien*, Paris, Anthropos, pp. 51-75.

LE SAOUT D., ROLLINDE M. (sous dir.), 1999, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspectives comparées*, Paris, Karthala, Institut Maghreb-Europe.

LE TELLIER, J., 2009, « Accompagnement social, microcrédit logement et résorption des bidonvilles au Maroc. Une étude de cas : l'opération de recasement Karyan El Oued à Salé », in *Les Cahiers d'EMAM* n° 17, pp. 55-70.

LE TELLIER J., 2008, « A la marge des marges urbaines : les derniers bidonvilles de Tanger (Maroc). Logique gestionnaire et fonctionnement des bidonvilles à travers la actions de résorption », in *Autrepart*, n° 45, pp. 157-171.

LE TELLIER J., GUERIN I. (sous dir.), 2007, *L'expérimentation des nouveaux outils de l'ingénierie sociale urbaine dans les opérations de résorption des bidonvilles au Maroc. Étude de cas. Opération de recasement du bidonville Karyan el Oued (salé)*, Document de synthèse (texte imprimé).

LE TELLIER J., 2006, *Recompositions territoriales dans le Maroc du Nord. Dynamiques urbaines dans la péninsule tingitane et gouvernance des services de base à Tanger et à Tétouan (Maroc). L'inclusion des quartiers pauvres à travers l'accès aux transports et à l'eau potable*, Thèse de Géographie, Université Aix-Marseille.

LEVEAU R., 1985, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po.

LIAUZU C., MEYNIER G., SGROI- DUFRESNE M., SIGNOLES P., 1985, *Enjeux urbains au Maghreb : crises, pouvoirs et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan.

LIAUZU C., 1987, « État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen Orient », in *Maghreb- Machreck*, n° 115, janvier-mars, pp. 53-70.

- LUGAN B., 2011, *Histoire du Maroc. Des origines à nos jours*, Paris, Ellipses.
- LUSSAULT M., SIGNOLES. P. (sous dir.), 1996, *La citoyenneté en questions*, Fascicule de recherche n° 29, Tours, URBAMA.
- LUSSAULT M., 2000, « La ville des géographes », in PAQUOT T., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S. (sous dir.), *La ville et l'urbain, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 21-35.
- MADANI M., BELGHAZI T., 2001, *L'action collective au Maroc : de la mobilisation des ressources à la prise de la parole*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Mohamed V- Agdal, Rabat.
- MADEC A., MURARD N., 1995, *Citoyenneté et politiques sociales*, Paris, Flammarion, Collection « Dominos ».
- MAGNAGHI A., 2003, *Le projet local*, Architecture et Recherches, Hayen, Mardaga Edition.
- MAHFOUZ N., 1975, *Hikâyyât hâretnâ. Al Qâhira, Maktabet Misr.* (Trad. fr.) *Récits de notre quartier*, Paris, Babel- Sindbad (trad. Kh. Osman).
- MANN P., 1991, *L'action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin.
- MARCUS G., 2008, *Le Citoyen sentimental. Émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po.
- MARCUS G., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography » in *Annual Review of Anthropology*, 24, pp. 95-117.
- MARIE M., 2007, « De l'urbaniste à l'anthropologue : question de territoire » in *Innovations et Sociétés*, n° 3, pp. 15-26.
- MARTIN B., MILLER B., 2003, « Space and Contentious Politics », in *Mobilization*, 8 (2), pp. 143-156.
- MATHIEU L., 2007, « L'espace des mouvements sociaux », in *Politix*, Revue des sciences sociales du politiques, n° 77, pp. 131-151.
- MATHIEU L., 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, Collection La Discorde.
- MATHIEU L., 2001, *Mobilisation des prostituées*, Paris, Belin.
- MC ADAM, D., MC CARTHY J., ZALD, M. N. (sous dir.), 1996, *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*. Cambridge, Cambridge University Press.
- MÉGEVAND F., 2005, « L'accompagnement, nouveau paradigme de l'intervention publique », in BALLAIN R., GLASMAN D., RAYMOND R. (sous dir.), *Entre protection et compassion*.

Des politiques publiques travaillées par la question sociale. 1980-2005, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

MELE P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive » in VANIER M. (sous dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 45-55.

MELE P., 2006, *Pour une géographie de l'action publique. Patrimoine, environnement et processus de territorialisation*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université François-Rabelais de Tours, volume 1.

MELE P., LARRUE C., ROSEMBERG M. (sous dir.), 2003, *Conflits et territoires*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, Collection Perspectives « Villes et Territoires », n° 6.

MELLITI I., 2002, « Seuils, passages et transitions. La liminarité dans la culture maghrébine », in KERROU M. (sous dir.), *Public et privé en Islam*, IRMC, Maisonneuve et Larose, pp. 177-200.

MELUCCI A., 1999, *Accion colectiva, vida cotidiana y democracia*, Mexico, El Colegio de Mexico.

MELUCCI A., 1997, « Rythmes internes et rythmes sociaux dans un monde planétaire », in *Nouvelles pratiques sociales*, 10 (2), pp. 195-202.

MERCKLE P., 2004, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, BANQUE MONDIALE, 2005, *Étude d'impact social et sur la pauvreté du programme « Villes Sans Bidonvilles*, Compte-rendu du séminaire de restitution et validation du 9-10 mai 2005.

MINISTERE DE L'HABITAT, 1991, *Étude d'identification et de faisabilité du projet de résorption de l'habitat insalubre de Témara*, Royaume du Maroc.

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC, (2002), *Villes et Tribus du Maroc. Rabat et sa région. Les villes avant la reconquête*, Paris, Ernest Leroux, Tome 1. Réédition de l'édition de 1904.

MONTAGNE-VILLETTE S., 2007, « Les marginalités : du subi au choisi », in *Géographie*, Bulletin de l'Association des Géographes Français, n° 3, pp. 305-314.

MORSY M., 1967, « Moulay Isma'il et l'armée de métier » in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n° 14, avril-juin, pp. 97-122.

MOULOUDI H., 2009, « L'aménagement de la Corniche de Rabat (Maroc) face au défi de l'environnement et du développement durable : quand la société civile prend le devant de la scène publique », Tours, in *Les Cahiers d'EMAM*, n° 17, pp. 11-28.

NACIRI M., 1999, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle », in *Maghreb-Machreck*, n°164, avril-juin, pp. 9-35.

NACIRI M., 1986, « Espaces urbains et société islamique », in *Hérodote*, n°36, Paris, pp. 127-

NACIRI M., 1985, « Regards sur l'évolution de la citoyenneté au Maroc », in *Citadins, villes, urbanisation dans le Monde arabe aujourd'hui. Algérie, Émirats du Golfe, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie*, Tours, URBAMA, n° hors-série des Fascicules de Recherches, pp. 37-59.

NACIRI M., 1980, « Les formes d'habitat « sous intégré », in *Hérodote*, n°19, Paris, pp. 13-70.

NAIMI Y., 2001, *Processus d'identification d'un projet de régularisation d'un quartier clandestin : cas de Khalouta- Lamnasser Sidi Mghar à Témara*, Mémoire de 3^{ème} cycle, DESA, INAU, Rabat.

NAVEZ-BOUCHANINE F., VALLADARES L., 2007/4, « Éditorial », in *Espaces et Sociétés*, « Villes et best practices », volume 131, n° 4, pp. 9-13.

NAVEZ-BOUCHANINE F., BERRY-CHIKHAOUI I., 2005, « L'entre-deux des politiques urbaines et des dynamiques sociales dans les villes marocaines. Injonctions et résistances à l'éviction dans le contexte du renouvellement ou de l'aménagement urbains », in MIRAS (de) (sous dir.) *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, Rabat, INAU, IRD, pp. 43-96.

NAVEZ-BOUCHANINE F. ; DANSEREAU F., 1996, *Les quartiers d'habitat clandestin de Hay Inbiat et Ouad Eddahab*, Villes en développement, Montréal, INRS-Urbanisation.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2007, « Développement urbain durable : « best practice » ou leurre méthodologique ? » in *Espaces et Sociétés*, « Villes et best practices », volume 131, n°4, pp. 101-116.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2004, « Les politiques publiques entre rapports de force, « participation » et négociations dans les projets urbains au Maghreb et au Liban » in *Gouverner les villes du Sud. Défis pour la recherche et pour l'action*, Actes du colloque international du PRUD, UNESCO, Paris, 5-7 mai, pp. 143-151.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2004, *L'entre deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales, Liban, Maroc, Algérie, Mauritanie*, Synthèse du projet de recherche PRUD, CNRS, CITERES, EMAM, Tours.

NAVEZ-BOUCHANINE F. (sous dir.), 2004, « La maîtrise d'ouvrage sociale au Maroc : un état des lieux », Rabat, Al Maouil, in *Les Cahiers d'Al Omrane*, n° 19-20.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2003, « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et sociétés* n° 112, « Ville et démocratie ».

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2002, *Les interventions en bidonville au Maroc, une évaluation sociale*, Rabat, juin, Publication de la Direction des Études et du Développement-ANHI.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2002, *La fragmentation en question des villes : entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ?* Paris, L'Harmattan.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2001, « La participation des habitants à l'urbanisme au Maroc » in *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 89, pp. 112-119.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 2001, « Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale », in DORIER-APPRILL E. (sous dir.), *Vocabulaire de la ville. Notions et références*, Paris, Édition du Temps, pp. 109-118.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 1997, *Habiter la ville marocaine*, Paris, l'Harmattan.

NAVEZ-BOUCHANINE F. (sous dir.), 1996, *L'évaluation des projets de développement urbain*, Actes de l'atelier de Rabat, novembre, Rabat, A.E.R.A.U.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 1992, « Autour du territoire urbain, la société civile ? », in *Signes du présent*, numéro spécial « La société civile au Maroc », Rabat, SMER, pp. 275-283.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 1990, « L'espace limitrophe entre le privé et le public, un no man's land ? » in *Espaces et Sociétés*, n° 62-63, Paris, pp. 135-159.

NAVEZ-BOUCHANINE F., 1987, *Étude du Montage financier du projet de recasement du bidonville des carrières Centrales : enquête sur les activités économiques auprès des ménages* (rapport n°2), septembre, Rabat, ICONE (Ingénierie et Conseil en Économie).

NEVEU E., 2002, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

OLIVIER DE SARDAN J-P., 1995, « La politique du terrain, sur la production des données en anthropologie », in *Enquêtes*, janvier, pp. 71-109.

OLSON M., 1978, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

OFFERLE M., 1994, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestein.

PARK R-E., 1990, « La ville comme laboratoire social » (1929), in GRAFMAYER Y., JOSEPH I., *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, (1979, The University of Chicago Press, Chicago), pp. 167-183.

PAYEN C., PROST-ROMAND R., 2007, *Histoire(s) de relogement. Paroles d'habitants, regards de professionnels*, Paris, L'Harmattan.

PAQUOT T., 2009, *L'Espace public*, Paris, La Découverte, collection Repères.

PAQUOT T., 2005, *Demeure terrestre-enquête vagabonde sur l'habiter*, Paris, Les Éditions de l'Imprimeur.

PAYET J. P., GIULIANI F., LAFORGUE D., 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection le Sens social.

PECHU C., 2004, *Du Comité des Mal-logés à Droit au Logement, sociologie d'une mobilisation : les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de Doctorat, Science Politique, IEP de Paris.

PECHU C., 2001, « Générations militantes à Droit au logement », in, *Revue Française de*

Science Politique, « Devenirs militants », volume 50, n1, pp. 73-103.

PECHU, C., 1996, « Quand les exclus passent à l'action », in *Politix* n°34, pp.114-133.

PERALDI M., 1996, « La cité militante : production de l'espace public dans les grands ensembles », in *Espaces et Sociétés*, n°84-85, pp. 23-36.

PERALDI M., 1990, *L'épreuve territoriale. Entre logeurs et logés*, Tome II, Marseille, Éditions du CERFISE.

PÉRALDI M., 1989, « Lien familial et lien civil en cité HLM » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 41, pp. 104-111.

PETONNET C., 1994, « L'anonymat urbain », in GHORRA-GOBIN (sous dir.), *Penser la ville de demain : qu'est-ce qui institue la ville ?* Paris, L'Harmattan, Collection Géographie et cultures, pp. 17-21.

PETONNET C., 1982, *Espaces habités. Ethnologies des banlieues*, Paris, Galilée.

PETONNET C., 1982, « L'observation flottante. Le cas d'un cimetière parisien », in *L'Homme*, Revue Française d'Anthropologie, Paris, EHESS, Vol. 22, n° 4, pp. 37-47.

PETONNET C., 1972, « Espace, distance, dimension dans une société musulmane. A propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat », in *L'Homme*, Revue Française d'Anthropologie n° 12, avril-juin, pp. 47-84.

PETONNET C., 1970, « Réflexions au sujet de la ville vue par en dessous », in *L'Année Sociologique*, Troisième série, Volume 21, pp. 151-185.

PEYROUTON M., 1966, *Histoire générale du Maghreb, Maroc- Algérie- Tunisie des origines à nos jours*, Paris, Albin Michel.

PIERMAY J-L., PIVETEAU A., 2009 : « L'impensé du "local" dans le Programme Émergence du Maroc. Le cas de Tanger », in MEZOUAGHI M., *Les localisations industrielles au Maghreb ; attractivité, agglomération et territoires*, Tunis, Paris, IRMC-Karthala, pp. 209-232.

PIERRE M., 1991, *L'action collective : mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin.

PINÇON M., 1996, « Des communautés peu ordinaires : élites sociales et comité de défense dans les beaux quartiers », in HAUMONT N. (sous dir.) *La ville : Agrégation et ségrégation sociales*, collection Habitat et Sociétés, Paris, L'Harmattan pp. 55-66.

PITKIN H., 1981, « Justice: on relating Public and Private », in *Political Theory*, pp. 327-352.

QUERE L., 1996, « L'espace public comme lieu de l'action collective », in *Mana*, 2, pp. 235-265.

QUERRIEN A., 1997, *En marge de la ville, au cœur de la société, ces quartiers dont on parle*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

RACHIK H., 2001, « *Jma'a*, tradition et politique » in *Hesperis Tamuda*, Vol. XXXIX, fascicule 2, Casablanca, pp. 147-154.

RACHIK A., 2000, « État et périphérie urbaine à Casablanca », in BERRIANE M., SIGNOLES P. (sous dir.), *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Mohamed V de Rabat-Agdal, Rabat, pp. 321-330.

RACHIK A., 1999, *Politique urbaine et espace périphérique à Casablanca*, Thèse d'État en Sciences Politiques, Casablanca, Université Hassan II, Aïn Chock.

RACHIK A., 1995, *Ville et pouvoir au Maroc*, Casablanca, Afrique-Orient.

RACHIK A., 1994, « Périphérie, émeutes et politique urbaine, le cas de Casablanca », in *Horizons maghrébins*, n° 25-26, pp. 224-235.

RAFFESTIN C., 1982, « Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité » in *Espaces et Sociétés*, n° 41, pp. 167-171.

RAFFESTIN C., 1986, « Territorialité : concept ou paradigme de la géographie sociale ? » in *Geographica Helvetica*, n° 2, pp. 91-96.

RAYMOND H., 1984, *L'Architecture, les aventures spatiales de la raison*, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle, Collection Alors.

REUMAUX F., 2008, « Sociabilité et socialité urbaine chez Park. Sur les traces de Simmel ? », in *Sociologies*, Théories et recherches (Texte consultable sur le site : <http://sociologies.revues.org/document1623.html>.)

RENIER A., 1994, « Des rituels sociaux de l'habiter aux parcours d'usage de l'habitant et des dispositifs spatiaux de l'habitat aux ingénieries sociales et techniques de leur conception », in *Les Cahiers du LAUA*, n° 2, pp. 27-41.

ROBIN R., 2009, *Mégalopolis : les derniers pas du flâneur*, Paris, Stock.

ROLLINDE M., 2002, *Le mouvement marocain des Droits de l'Homme. Entre consensus national et engagement citoyen*, Paris, Karthala.

ROQUE M. A. (sous dir.), 2004, *La société civile au Maroc. L'émergence de nouveaux acteurs de développement*, Paris, Publisud-Socheppress, Institut Européen de la Méditerranée.

ROUSSILLON A. (sous dir.), 1999, « Un Maroc en transition : alternance et continuité », in *Maghreb-Machrek*, n°164, pp. 3-84.

ROUX M., 2002, *Inventer un nouvel art d'habiter. Le ré-enchantement de l'espace*, Paris, L'Harmattan.

ROYAUME DU MAROC, 2004, *Programme Villes sans Bidonvilles 2004-2010. Orientations stratégiques et programmation*, Rabat, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

RUI S., 2005, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente », in FOURNIAU, LEPAGE, SIMARD, GARIEPY., GAUTHIER (sous dir.), *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, Paris-Montréal, L'Harmattan, collection Villes et entreprise.

RUI S., VILLECHAISE-DUPONT A. (coord.), 2005, « Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée », in *Espaces et Sociétés*, n° spécial, n° 123, 4.

RUI S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.

ROUADJIA A., 1990, *Le frère et la mosquée. Enquête sur le mouvement islamiste en Algérie*, Paris, Karthala.

SANTUCCI J-C., 1998, « Les élections législatives marocaines de 1997. Chronique d'une alternance concertée ? » in *Annuaire de la Méditerranée*, Rabat, GERM/Publisud, pp. 72-87.

SANTUCCI R., 1987, « Tunisie : une laïcité dépassée », in *Autrement*, n°95, hors-série, décembre 1987, pp. 37-44.

SAUVAGE A., 1992, *Les habitants de nouveaux acteurs*, Paris, L'Harmattan.

SAYAD A., 1995, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement.

SCHNAPPER D., 1999, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse sociologique*, Paris, PUF.

SECRETARIAT D'ETAT À L'HABITAT, 2002, *Habitat insalubre au Maroc. Maîtrise d'ouvrage sociale dans les opérations de résorption*, Rabat, Actes de l'atelier des 20 et 21 mars 2001, (Direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières).

SECRETARIAT D'ETAT À L'HABITAT, 2002, *Plan de développement économique et social 2000-2004, secteur de l'Habitat*, rapport d'exécution de la deuxième tranche.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HABITAT 2001, *Évaluation du volume de l'habitat insalubre en 2000*, Direction de la Promotion immobilière, Rabat, septembre.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HABITAT, 2000, *Vers des normes plus adaptées et des conditions d'intervention spécifiques, note introductive*. Convention Nationale pour la lutte contre l'habitat insalubre, rencontre avec les promoteurs et opérateurs publics, mars, Rabat.

SECRETARIAT D'ETAT A L'HABITAT, 2000, *Pour une meilleure contribution du mouvement associatif et coopératif dans la lutte contre l'habitat insalubre. Note introductive*. Convention Nationale pour la lutte contre l'habitat insalubre, rencontre avec le mouvement associatif et coopératif, avril, Rabat.

SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J. C. (sous dir.), 2003, *Dictionnaire de l'Habitat et du Logement*, Paris, Armand Colin.

- SELIMANOVSKI C., 2009, Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin, in *Espace Populations Sociétés*, pp. 119-133.
- SELIMANOVSKI C., 2008, *La frontière de la pauvreté*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- SEMMOUD N., 2009, « Nouvelles significations du quartier, nouvelles formes d'urbanité : la périphérie Sud-Est d'Alger », Tours, *Les Cahiers d'EMAM*, n° 18, pp. 45-54.
- SEMMOUD N., 2001, *Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger*, Paris, L'Harmattan, Collection « Histoire et perspectives méditerranéennes ».
- SEWELL W., 2001, « Space in contentious politics » in RONALD R. AMINZADE et al., *Silence and voice in the Study Of Contentious Politics*, New York, Cambridge University Press, pp. 51-88.
- SIMEANT J., 2009, *La grève de la faim*, collection Protester, Presses Sciences Po.
- SIMEANT J., 1998, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses Sciences Po.
- SNOW D., 2001, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in CEFAÏ D., TROM D. (sous dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, EHESS, Collection « Raisons pratiques », pp.27-49.
- SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., (sous dir.), 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions.
- SIERRA A., TADIE J. (sous dir.), 2008, « La ville face à ses marge » in *Autrepart*, n° 45, janvier, Paris, Armand Colin.
- SIMMEL G., 1994, « Digression sur l'étranger » in *L'École de Chicago, naissance de l'écologie urbaine*, présenté par GRAFMEYER Y., ISAAC J., Paris, Aubier.
- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT EL KORA, 2005, *Rapport annuel du projet El Kora*, Rabat.
- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT EL KORA, 2004, *Rapport annuel du projet El Kora*, Rabat.
- SOUAFI M., 1998, « L'habitat précaire au Maroc : état des lieux et stratégies de résorption », in *Les Cahiers d'URBAMA*, n° 14, Tours, pp. 11-22.
- SZYMANSKI E., 1970, « Les tribus des « guich » et le Makhzen sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abd Allah », in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, volume 8, numéro spécial, pp. 195-202.
- TAHIRI M. C., 1995, « Politique d'intervention de l'État en matière d'habitat : expériences et enseignements », in *Habitat insalubre et stratégies d'intervention*, Actes du séminaire international, ANHI du 24 au 26 mai 1994, Meknès, Centre d'Études et de communication de l'ANHI, pp. 46-65.

- TERRASSE H., 1926, « Les aventures d'un renégat anglais au Maroc sous Moulay Ismail », in *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, 13 (76), oct-nov., pp. 175-192.
- TETU M. T., 2008, « Les migrants algériens irréguliers et la préfecture dans la Drôme (1998-2004) : les récits, les courriers et le off », Actes du colloque migrations et institutions, Valence février 2007, in collectif du colloque « *Institutions et immigration* », in *Revue drômoise et CNHI*, Valence.
- THARAUD J. J., 1935, *Rabat ou les heures marocaines*, Paris, Plon.
- TILLY C., TARROW S., D., MCADAM, 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press, Cambridge.
- TILLY C., 1986, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, collection L'espace du politique.
- TLEMÇANI M., MISSAMOU, 2000, « Habitat clandestin et insalubre au Maroc : vers une stratégie d'intervention plurielle » in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°86, pp. 111-118.
- TLEMÇANI M., 1998, (sous dir.), *La problématique urbaine au Maroc : de la permanence aux ruptures*, Presses Universitaires de Perpignan, Collection Études.
- TOURAINÉ A., 1993, « Découvrir les mouvements sociaux », in CHAZEL F. (sous dir.), *Actions collectives et mouvements sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 17-35.
- TOURAINÉ A., 1978, *La voix et le regard*, Paris, La Seuil.
- TOURAINÉ A., 1973, *La production de la société*, Paris, Le Seuil.
- TOZY M., 2007, *l'Islam au quotidien : enquête sur les valeurs et pratiques religieuses au Maroc*, Casablanca, Éditions Prologues.
- TOZY M., 2006, « De l'Islamisme au fondamentalisme », in *La société marocaine, permanences et changements, Prospective Maroc 2030*, Haut-Commissariat au Plan, Rabat.
- TOZY M., 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presse de Sciences Po.
- TOZY M., 1999, « Réformes politiques et transition démocratique », in *Maghreb-Machreck*, numéro spécial, n° 164, avril-juin, pp. 67-84.
- TOZY M. (sous dir.), 1996, *Décentralisation et pratiques locales du développement*, Casablanca, Université Hassan II, Ain Chock.
- TRAÏNI C. (sous dir.), 2009, *Émotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po.
- TROIN J-F. (sous dir.), 2002, *Maroc, Régions, pays, territoires*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- TROIN J-F., 1975, *Les souks marocains, Marchés ruraux et organisation de l'espace dans la moitié nord du Maroc*, Edisud, Aix-en-Provence.

TROM D., 2001, « Grammaire de la mobilisation et vocabulaire des motifs », in CEFAI D., TROM D. (sous dir.), *Les formes de l'action collective : mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, pp. 99-134.

TURNER J. F., 1979, *Le logement est votre affaire*, Paris, Le Seuil.

VAIREL F., 2005, *Espace protestataire et autoritarisme. Nouveaux contextes de mise à l'épreuve de la notion de fluidité politique : l'analyse des conjonctures de basculement dans le cas du Maroc*, Thèse de Doctorat, Science politique, IEP d'Aix-en-Provence.

VAIREL F., 2004, « Le Maroc des années de plomb : équité et réconciliation », in *Politique africaine*, décembre, n° 96, pp. 181-195.

VALLADARES L., 2006, *La Favela d'un siècle à l'autre*, Paris, MSH, Collection Horizons américains.

VALLADARES L., 2002, « Qu'est-ce qu'une favela ? » in *Cahiers des Amériques Latines*, n° 34, pp. 61-74.

VALLADARES L., 2002, « Le langage de la coopération internationale : Peace Corps et ONGs dans les favelas de Rio de Janeiro », in CEFAI D., JOSEPH I. (sous dir.), *L'héritage du pragmatisme ; conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, La Tour d'Aigues, L'Aube, pp. 175-191.

VANIER M. (sous dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Collection Espaces et territoires, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

VERMEREN P., 2004, *Maghreb, la démocratie impossible ?* Paris, Fayard.

VERMEREN P., 2002, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, La Découverte, collection Repères.

VERMEREN P., 2001, *Le Maroc en transition*, Paris, La Découverte.

VESCHAMBRE V., 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques réflexions », *ESO : Travaux et dDocuments de l'UMR 6590*, n° 24, pp. 73-77.

VIEILLARD-BARON H., 1995, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in GALISSOT R., MOULIN M., *Les quartiers de la ségrégation. Tiers Monde ou Quart Monde?* Paris, Karthala, pp. 31-46.

VIGNES M., 2001, *Femmes venues à la ville : recomposition de la place des femmes dans l'adaptation du milieu urbain. Le cas de trios bidonvilles de Salé et Témara au Maroc*, Mémoire de Sciences politiques, IEP de Rennes.

VULTUR, M. 2010 « La précarité: un concept-fantôme dans la réalité mouvante du monde du travail », in *SociologieS*, Rubrique Débats, septembre

WACQUANT L., 2007, *Parias urbains. Ghettos, banlieues, État*, Paris, La Découverte.

ZAKI L., CATUSSE M., 2009, « Gestion communale et clientélisme moral au Maroc : les politiques du Parti de la justice et du développement », in SIGNOLES A. (sous dir.), dossier « Les municipalités islamistes », in *Critique internationale*, janvier-mars 2009, pp. 73-91.

ZAKI L., 2009, « De la représentation du pouvoir aux pratiques atomisées d'appropriation de l'espace dans les bidonvilles marocains : l'omniprésence de la référence au(x) droit(s) », in BADUEL R. (sous dir.), *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*, Paris, IRMC-Karthala, pp. 371-388.

ZAKI L., 2006, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », in *Genèses*, décembre, pp. 112-125.

ZAKI L., 2007, « L'action publique au bidonville : l'État entre gestion par le manque, « éradication » des *kariens* et accompagnement social des habitants », in *L'Année du Maghreb*, Paris, CNRS Éditions, pp. 303-320.

ZAKI L., 2005, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, Thèse de Doctorat, Science Politique, IEP de Paris.

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 : La proportion des ménages habitant dans les bidonvilles au Maroc en 2010.....	22
Figure n° 2 : Principaux bidonvilles et cités de relogement étudiés à Rabat et ses environs...	33
Figure n°3 : Plan de Rabat élaboré par Henri Prost (1916- 1951).....	48
Figure n° 4 : Schémas d'extension urbaine depuis 1902 de Rabat à l'ouest et Salé à l'est.....	49
Figure n° 5 : Les trois phases de l'extension de Rabat, de la médina aux quartiers modernes.	51
Figure n° 6 : Rabat et ses quartiers.....	54
Figure n° 7 : Le douar Dbagh au premier plan à gauche, les trames sanitaires de la Cité satellite de Yacoub El Mansour et, au fond, le quartier des Nouaïl et le minaret de la Cité Habous (à droite) en 1953 (Rabat).....	55
Figure n°8 : Statut foncier dans la banlieue de Rabat.....	57
Figure n°9 : Croquis de la situation de l'habitat à Témara.....	61
Figure n° 10 : Les principaux bidonvilles de Skhirat.....	67
Figure n°13 : Clichés représentant les ouvertures du douar El Kora.....	75
Figure n°14 : Exemple d'évolution de zribas au douar El Kora.....	78
Figure n° 15 : Plan d'une baraque à étage au douar El Kora	79
Figure n° 16 : Intérieur d'une baraque du douar El Kora (Rabat).....	80
Figure n°18 : Plan d'une baraque d'un guicheur [Guich des Oudayas] située au douar Dlim.	85
Figure n° 19 : Photographies représentant une vue d'ensemble du douar El Kora depuis les locaux de l'Agence de Développement Social.....	90
Figure n° 20 : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de Rabat-Salé-Témara, 1995.....	189
Figure n° 21 : Les grands projets urbains de Rabat-Salé-Témara, 2008.....	192
Figure n° 22 : Plan général du douar El Kora.....	195
Figure n° 23 : Panneau rappelant le contenu du programme « Corniche » et immeubles de haut standing dédiés à la vente, Yacoub El Mansour, Rabat.....	197
Figure n° 24 : La Cité de relogement El Kora (Rabat).....	199
Figure n° 25 : Première tranche du projet du douar El Kora.....	200
Figure n° 26 : L'intérieur de la halle commerciale de la Cité de relogement El Kora (Rabat)	202
Figure n° 27 : L'étage de la halle commerciale de la Cité de relogement El Kora (Rabat)....	203
Figure 28 : Localisation des bidonvilles, des quartiers non réglementaires et des cités de relogement à Témara.....	207

Figure n° 29 : Le projet Anassr de Témara.....	210
Figure n° 30 : La cité de relogement Anassr à Mers El Kheir, 2008.....	211
Figure n°31 : Présentation du panneau du programme « Guich Oudaya ».....	214
Figure n°32 : Les constructions dans le futur quartier Guich Oudayas (secteurs 14 et 15)....	214
Figure n°33 : Panneau représentant une des étapes du lotissement Al Wifak.....	216
Figure n° 34 : Panneau d'exposition de l'opération de restructuration des quartiers Khalouta I et II et de Sidi M'ghar à Témara.....	217
Figure n° 35 : Photographies représentant les baraques détruites au douar El Kora (Rabat). 229	
Figure n° 36 : Les itinéraires empruntés par les bidonvillois du douar J'did de Skhirat à l'occasion de différentes manifestations.....	269
Figure n° 37 : Clichés représentant les classes du centre d'alphabétisation du douar J'did de Skhirat.....	348
Figure n° 38 : La destruction des baraques et du local de l'association El Amal au douar Sahrawa de Témara.....	353
Figure n° 39 : L'état des douars centraux de Témara après la destruction des baraques.....	354
Figure n° 40 : Évolution de l'organisation interne d'une baraque Guich Oudayas au Douar Dlim	409
Figure n° 41 : L'intérieur d'un appartement situé au rez-de chaussé d'un immeuble de la Cité de relogement de Mers El Kheir.....	449
Figure n° 42 : La Cité de relogement de Mers El Kheir et ses espaces extérieurs.....	457
Figure n° 43 : Photographies montrant l'humidité sur les murs d'un appartement de l'immeuble 37 à la Cité de relogement El Kora (Rabat).....	498
Figure n° 44 : Les résidences du projet « Corniche » qui s'élèvent sous le regard des habitants de la Cité de relogement El Kora.	502
Figure n°45 : Les banderoles de protestation suspendues sur l'immeuble 37 de la Cité de relogement El Kora (Rabat)	508

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Financement du projet de relogement des bidonvillois El Kora, Rabat.....	196
Tableau n°2 : Financement du projet de relogement à Mers El Kheir, Témara.....	205
Tableau n°3 : Financement du projet Anassr à Témara.....	209
Tableau n°4 : Récapitulatif des opérations de relogement.....	212
Tableau n°5 : Principales caractéristiques des opérations de restructuration, recasement et relogement engagées sur les douars de Rabat, Témara et Skhirat.....	219
Tableau n° 6 : Appréciations des usages extérieurs dans les Cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007).....	432
Tableau n° 7 : Appréciation des logements et des usages internes qu'ils permettent : le cas des Cités de relogement de Mers El Kheir et d'El Kora (2007).....	435

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré n° 1 : La question du recensement et des ayants droit au douar El Kora.....	222
Encadré n°2 : Portrait de deux coordinateurs des cellules ADS du douar El Kora et des douars Dlim et M'taâ.....	244

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les principaux partis politiques marocains.....	558
ANNEXE 2 : Caricature dénonçant les dérives du logement social.....	559
ANNEXE 3 : La desserte en bus de Mers El Kheir par les lignes 40 et 8M.....	560
ANNEXE 4 : L'arrivée du Roi à la Cité de relogement El Kora (Rabat).....	561
ANNEXE 5 : Certificat de propriété de la j'maâ des Guich Oudaya.....	562
ANNEXE 6 : Manifestation des guicheurs du douar Dlim devant la Direction des Affaires Rurales (Rabat).....	563

ANNEXE 1 : Les principaux partis politiques marocains

DROITE NATIONALISTE

- L'Istiqlal fondé en 1943 par Ahmed Balafrej. Depuis 1998 le parti est dirigé par Abbas el-Fassi.

DROITE MODÉRÉE

- RNI (*Rassemblement National des indépendants*)

PARTIS DU MAKHZEN

- PND (*Parti National Démocratique*), né en 1980 d'une scission du RNI

- UC (*Union Constitutionnelle*), fondé en 1983.

- MDS (*Mouvement Démocratique et Social*), né en 1997.

GAUCHE

- L'USFP (*Union Socialiste des Forces Populaires*) ou parti socialiste, né en 1975 d'une scission de l'UNFP. Vainqueur des législatives de 1997 avec 13,9% des voix et 57 sièges, le parti s'est effondré en mars 2007, payant aux yeux des électeurs le pris de 10 ans de gouvernement, son président, Abderrahmane Youssoufi ayant été nommé Premier ministre en 1998.

- Le PPS (*Parti du Progrès et du Socialisme*) dirigé par Ali Yata de sa fondation en 1946 à sa mort en 1997. Son successeur fut Ismael Alaoui. Héritier du PC fondé en 1943 et interdit en 1959 le parti a abandonné le marxisme en 1995.

- Le GSU (*Gauche Socialiste Unifiée*) née en juillet 2002 de la réunion de plusieurs mouvements de gauche.

- Le PSU (*Parti Socialiste Unifié*). Né en octobre 2005.

PRINCIPAUX PARTIS BERBÉRISTES

- MP (*Mouvement Populaire*) fondé en 1957 par Mahjoubi Ahardane.

- MNP (*Mouvement National Populaire*) scission du MP de 1991.

PARTIS ISLAMISTES

L'islamisme marocain est divisé en trois grands courants, l'islamisme dit légal avec le PJD, l'islamisme « mystique/rebelle » incarné par le cheikh Yassine et son mouvement Justice et Bienfaisance et l'islamisme salafiste radical et djihadiste [Zegal, 2005 et Seniguer, 2007]. Sur les partis islamistes, voir Tozy [1999], Chaani [2004], Zeghal [2005] et Seniguer [2007].

- PJD (*Parti de la Justice et du Développement*). En 2002, ce parti obtint 13% des voix et 42 députés. En 2004, son chef fut Saad Eddine Othlmani, puis en juillet 2008 Abdelilah Benkirane. Lors des élections de 2007, le PJD obtint 14% des voix.

- Hors jeu politique *Al Adl oual Ihssane* (*Justice et Bienfaisance*) de Cheikh Yassine ; ce « mouvement » n'a pas été autorisé à se transformer en parti politique.

DIVERS

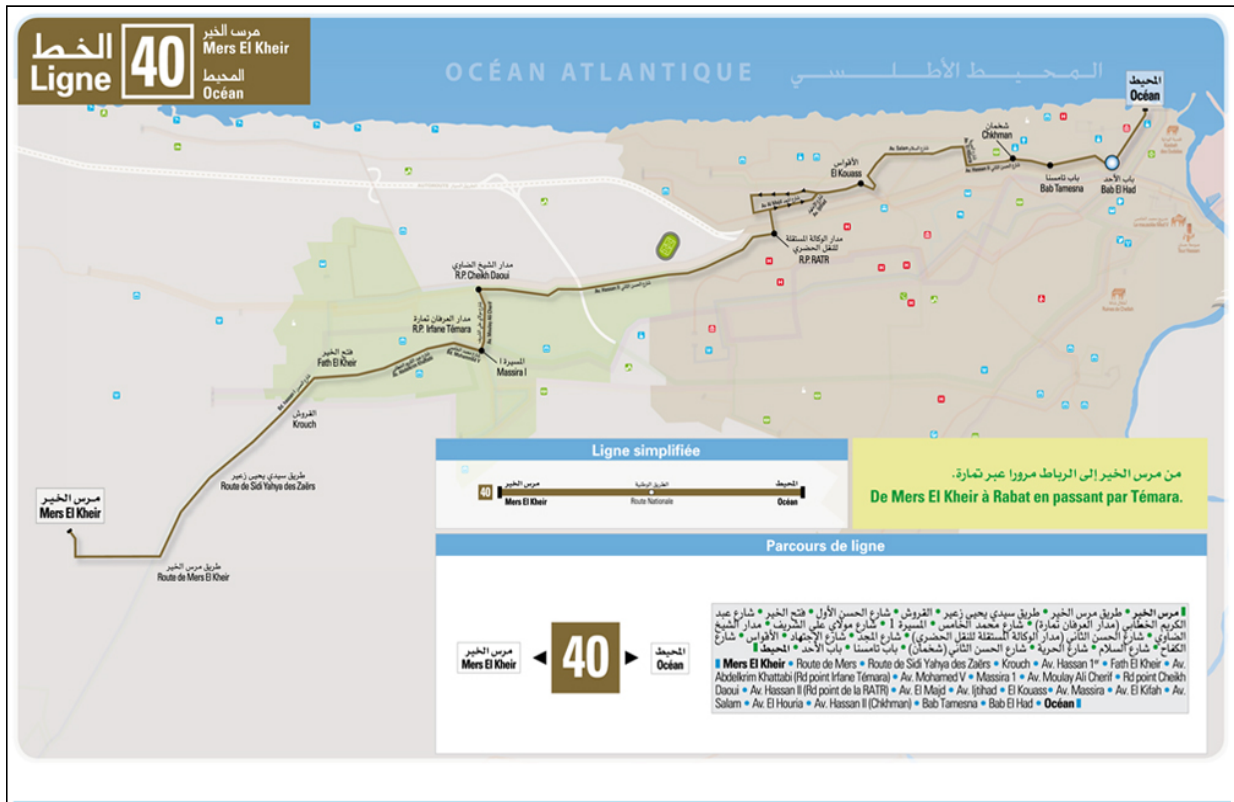
FFD (*Front des Forces Démocratiques*), fondé en 1997 ; FC (*Forces Citoyennes*) ; PRD (*Parti de la Réforme et du Développement*), né en 2001 d'une scission du RNI ; PML (*Parti Marocain Libéral*) ; PED (*Parti de l'Environnement et du Développement*), etc.

Source : LUGAN B., 2011, *Histoire du Maroc. Des origines à nos jours*, pp. 356-357.



Source : *L'Économiste*, édition du 16 mars 2005

ANNEXE 3 : La desserte en bus de Mers El Kheir par les lignes 40 et 8M



ANNEXE 4 : L'arrivée du Roi à la Cité de relogement El Kora (Rabat)



Source : *Le Matin du Sahara*, vendredi 13 mai 2005.

ANNEXE 5 : Certificat de propriété de la j'maâ des Guich Oudaya

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA REFORME AGRICOLE

DIRECTION
DE LA CONSERVATION FONCIERE
ET DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

CONSERVATION FONCIERE DE
R A B A T

- CERTIFICAT -

Le soussigné: *Loabio*
requiert M. Le Conservateur de la Propriété
Foncière et des Hypothèques à RABAT de lui
délivrer un certificat concernant la propriété
dite: "*Guich de Oudaya de R.T*"
A RABAT, le *26/11/79*

Signé:
(Déposé à la Conservation le *2/8/79*)

Le Conservateur de la Propriété Foncière et des Hypothèques
à RABAT soussigné, certifie que la propriété dite: "*Guich de Oudaya de R.T*"
. T.F. N° *82747*

I°/- Appartient à ce jour à :

*La Djemaâ des Guich des
Oudaya*

.
نسخة مطابقة للاصل
Copie Certificat Conforme à l'Originale
الذي اطلعنا عليه السيد *الرائد الثاني لرئيس*
qui nous a été présenté le *15 JUN 2004* retiré
Rabat, le

II°/- A une superficie approximative de: *Trois mille deux cent Vingt* *trois*
hectares, quatre Vingt quatre *cent* *Sixante quatre* *cent* *quatre*
(3223 H 94 A) *240*

--- La contenance exacte ne pourra être précisée qu'après dépôt des opérations
topographiques de morcellement

III°/- N'est grevée à ce jour d'aucun droit réel ni charge foncière autre que
a) - Ceux qui pourraient révélée par les dites opérations topographiques. /

b) Le projet d'expropriation mentionné le 22.3.60 vol 110 n° 410
c) Le projet d'expropriation mentionné le 16.6.69 vol 146 n° 1411 projet
d'expropriation au profit d'une contenance de (181 - 500 -)
d) Le projet d'expropriation au profit de l'Etat mentionné le 21.6.61 vol 114 n° 113
e) Le projet d'expropriation mentionné le 25.6.79 vol 125 n° (14) projet

Source : J'maâ des Guich Oudaya

ANNEXE 6 : Manifestation des guicheurs du douar Dlim devant la Direction des Affaires Rurales (Rabat)



Source : *Al Houria*, 15 juillet 2005